

MINISTRE DU BUDGET
ET DU PORTEFEUILLE DE L'ETAT



REPUBLIQUE DE COTE D'IVOIRE
Union-Discipline-Travail

RAPPORTS ANNUELS DE PERFORMANCE POUR L'ANNEE 2020

SOMMAIRE

SIGLES ET ABREVIATIONS	5
RECAPITULATIF DES PROGRAMMES	21
SECTION 226 : MINISTERE D'ETAT, MINISTERE DE LA DEFENSE	31
SECTION 321 : MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES	51
SECTION 322 : MINISTERE DE L'ECONOMIE ET DES FINANCES	89
SECTION 323: MINISTERE DE L'ADMINISTRATION DU TERRITOIRE ET DE LA DECENTRALISATION	121
SECTION 324 : MINISTERE DE LA SECURITE ET DE LA PROTECTION CIVILE	145
SECTION 325 : MINISTERE DE LA JUSTICE ET DES DROITS DE L'HOMME	171
SECTION 327 : MINISTERE DU BUDGET ET DU PORTEFEUILLE DE L'ETAT	191
SECTION 328 : MINISTERE DU PLAN ET DU DEVELOPPEMENT	249
SECTION 329 : MINISTERE DE L'AGRICULTURE ET DU DEVELOPPEMENT RURAL	273
SECTION 330 : MINISTERE DE L'EQUIPEMENT ET DE L'ENTRETIEN ROUTIER	327
SECTION 331 : MINISTERE DE L'EDUCATION NATIONALE, DE L'ENSEIGNEMENT TECHNIQUE ET DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE	355
SECTION 333 : MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE	387
SECTION 335: MINISTERE DE LA SANTE ET DE L'HYGIENE PUBLIQUE	411
SECTION 336 : MINISTERE DE LA COMMUNICATION ET DES MEDIAS	449
SECTION 337 : MINISTERE DE LA FONCTION PUBLIQUE	469
SECTION 338 : MINISTERE DU PETROLE, DE L'ENERGIE ET DES ENERGIES RENOUVELABLES	483
SECTION 339 : MINISTERE DE L'INTEGRATION AFRICAINE ET DES IVOIRIENS DE L'EXTERIEUR	503
SECTION 340: MINISTERE DES TRANSPORTS	525
SECTION 341 : MINISTERE DES AFFAIRES MARITIMES	542
SECTION 342 : MINISTERE DE LA MODERNISATION DE L'ADMINISTRATION ET DE L'INNOVATION DU SERVICE PUBLIC	559
SECTION 343 : MINISTERE DE L'ENVIRONNEMENT ET DU DEVELOPPEMENT DURABLE	573
SECTION 344 : MINISTERE DES SPORTS	601
SECTION 345 : MINISTERE DES EAUX ET FORÊTS	617
SECTION 346 : MINISTERE DE LA CULTURE ET DE LA FRANCOPHONIE	637
SECTION 347: MINISTERE DU COMMERCE ET DE L'INDUSTRIE	667

SECTION 348 : MINISTERE DES MINES ET DE LA GEOLOGIE	707
SECTION 350 : MINISTERE DU TOURISME ET DES LOISIRS.....	723
SECTION 351 : MINISTERE DES RESSOURCES ANIMALES ET HALIEUTIQUES	749
SECTION 352 MINISTERE DE LA FEMME, DE LA FAMILLE ET DE L'ENFANT	775
SECTION 354 : MINISTERE DE LA PROMOTION DE LA RIZICULTURE	801
SECTION 356: MINISTERE DE L'ECONOMIE NUMERIQUE ET DE LA POSTE	817
SECTION 357: MINISTERE DE LA PROMOTION DE LA JEUNESSE ET DE L'EMPLOI DES JEUNES.....	831
SECTION 358 : MINISTERE DE LA CONSTRUCTION, DU LOGEMENT ET DE L'URBANISME.....	861
SECTION 360 : MINISTRE DE L'ARTISANAT	889
SECTION 361 : MINISTERE DE LA PROMOTION DE L'INVESTISSEMENT PRIVE	911
SECTION 362 : MINISTERE DE L'EMPLOI ET DE LA PROTECTION SOCIALE	927
SECTION 365 : MINISTERE DE LA PROMOTION DES PME	968
SECTION 366: MINISTERE DE L'ASSAINISSEMENT ET DE LA SALUBRITE	987
SECTION 369 : MINISTRE DE LA SOLIDARITE, DE LA COHESION SOCIALE ET DE LA LUTTE CONTRE LA PAUVRETE.....	1017
SECTION 377: MINISTERE DE L'HYDRAULIQUE	1033
SECTION 378 : MINISTERE DE LA VILLE	1053
SECTION 534 : SECRETARIAT D'ETAT AUPRES DU MINISTRE DE L'EDUCATION NATIONALE, DE L'ENSEIGNEMENT TECHNIQUE ET DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE, CHARGE DE L'ENSEIGNEMENT TECHNIQUE ET DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE	1069
SECTION 542 : SECRETARIAT D'ETAT AU RENFORCEMENT DES CAPACITES	1087
SECTION 552 : SECRETARIAT D'ETAT AUPRES DU MINISTRE DE LA FEMME, DE LA FAMILLE ET DE L'ENFANT, CHARGE DE L'AUTONOMISATION DES FEMMES	1101
SECTION 559 : SECRETARIAT D'ETAT AUPRES DU MINISTRE DE LA CONSTRUCTION, DU LOGEMENT ET DE L'URBANISME, CHARGE DU LOGEMENT SOCIAL	1115
SECTION 572 : SECRETARIAT D'ETAT AUPRES DU GARDE DES SCEAUX, MINISTRE DE LA JUSTICE ET DES DROITS DE L'HOMME, CHARGE DES DROITS DE L'HOMME.....	1131
SECTION 579 : SECRETARIAT D'ETAT CHARGE DU SERVICE CIVIQUE	1143

SIGLES ET ABREVIATIONS

ABR	Appui Budgétaire Régional	ARRE	Autorité de Régulation du système de Recépissés d'Entreposage
ACBF	African Capacity Building Fondation	ARTCI	Autorité de Régulation des Télécommunications de Côte d'Ivoire
ACCC	Agence Comptable des Créances Contentieuses	ASECNA	Agence pour la Sécurité de la Navigation Aérienne en Afrique et Madagascar
ACCD	Agence Comptable Centrale des Dépôts	ASTER	Progiciel de Comptabilité Publique
ACCT	Agence Comptable Centrale du Trésor	BAC	Baccalauréat
AD	Antennes Départementales	BAD	Banque Africaine de Développement
ADCI	Agence pour le Développement des Industries de Côte d'Ivoire	BADEA	Banque Arabe pour le Développement Economique en Afrique
ADCVI	Association pour le Développement des Cultures Vivrières Intensives	BCCA	Bureau de Contrôle et de Coordination Administrative
AEJ	Agence Emploi Jeune	BCEAO	Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest
AEP	Approche Ecosystémique des Pêches	BCP	Bureau de Coordination des Programmes
AERIA	Aéroport International d'Abidjan	BDAT	Base de Données de l'Aménagement du Territoire
AFOR	Agence du Foncier Rural	BDR	Base de Données Routières
AFREXIMBANK	Banque Africaine d'Export-Import	BEA	Bureau d'Enquête et d'Analyse pour la sécurité de l'Aviation Civile
AFRITAC de l'Ouest	Centre Régional d'Assistance Technique du FMI pour l'Afrique de l'Ouest	BEPC	Brevet d'Etudes du Premier Cycle
AGEDI	Agence de Gestion et de Développement des Infrastructures Industrielles	BID	Banque Islamique de Développement
AGEF	Agence de Gestion Foncière	BIPIA	Bureau Ivoirien pour la Promotion de l'Intégration Africaine
AGEFOP	Agence de Formation Professionnelle	BIT	Bureau International du Travail
AGERROUTE	Agence de Gestion des Routes	BM	Banque mondiale
AGOA	African Growth and Opportunity Act (loi sur le développement et les opportunités africaines)	BMI	Bureau Maritime International
AIGF	Agence Ivoirienne de Gestion des Fréquences	BNCI	Bibliothèque Nationale
AIP	Agence Ivoirienne de Presse	BNEDT	Bureau National d'Etudes Techniques et de Développement
AIPH	Association Interprofessionnelle du Palmier à Huile	BNPVS	Bureau National de la Prospective et de la Veille Stratégique
Air CI	Air Côte d'Ivoire	BOAD	Banque Ouest-Africaine de Développement
AIRMS	Agence Ivoirienne de Régulation de la Mutualité Sociale	BRAA	Bibliothèque de la Renaissance Africaine d'Abidjan
AISA	Association Ivoirienne des Sciences Agronomiques	BRVM	Bourse Régionale des Valeurs Mobilières
AJT	Agence Judiciaire du Trésor	BSG	Budgétisation Sensible au Genre
AM	Arrondissements Maritimes	BTE	Bureau du Tourisme à l'Etranger
AMN	Atelier de la Marine Nationale	BTS	Brevet de Technicien Supérieur
ANAC	Autorité Nationale de l'Aviation Civile	BURIDA	Bureau Ivoirien des Droits d'Auteurs
ANADER	Agence Nationale d'Appui au Développement Rural	C2D	Contrat de Désendettement et de Développement
ANAGED	Agence Nationale de Gestion des Déchets	CACAB	Centre d'Action Culturelle d'Abobo
ANARE	Autorité Nationale de Régulation du secteur de l'Electricité de Côte d'Ivoire	CACE	Comité d'Analyse de la Conjoncture Economique
ANDE	Agence Nationale de l'Environnement	CACE	Centre d'Action Communautaire pour l'Enfance
ANSUT	Agence Nationale des Services Universels des Télécommunications	CEADP	Cellule d'Evaluation et d'Audits des Dépenses Publiques
APBEF- CI	Association des Professionnels des Banques et Etablissements Financiers de Côte d'Ivoire	CAEA	Centre d'Assistance Educative d'Abidjan
APD	Aide Publique au Développement	CAFOP	Centre d'Animation et de Formation Pédagogique
APE	Accord de Partenariat Economique	CAHG	Cellule d'Action Humanitaire et du Genre
APEX-CI	Association pour la Promotion des Exportations de Côte d'Ivoire	CAIDP	Commission d'Accès à l'Information d'Intérêt Public
API	Autorisations Préalables d'Importation	CAN	Coupe d'Afrique des Nations
APIF	Agence de Promotion de l'Inclusion Financière	CAPEC	Cellule d'Analyse de Politiques Economiques du Cires
APROMAC	Association des Professionnels du Caoutchouc Naturel de Côte d'Ivoire	CAPPAJ	Centre d'Apprentissage, de Perfectionnement et de Production Aquacole de Jacqueline
APS	Accord de Partenariat Stratégique	CARF	Centre d'Appareillage et de Rééducation Fonctionnelle
APV	Accord de Partenariat Volontaire	CBMT	Cadre Budgétaire à Moyen Terme (appelé aussi CDMT global)

CCA	Conseil du Coton et de l'Anacarde	CIDFOR	Centre Ivoirien pour le Développement de la Formation Professionnelle
CCC	Conseil Café Cacao	CIE	Côte d'Ivoire Engineering
CCCCI-UE	Cellule de Coordination de la Coopération Côte d'Ivoire de l'Union Européenne	CIEA	Secrétariat de la Conférence Internationale pour l'Emergence de l'Afrique
CCDS	Cellule de Coordination et de Développement de la Statistique	CI-ENERGIES	Côte d'Ivoire Energies
CCI	Centres Culturels Intégrés	CIJP	Commission Paritaire d'Attribution de la Carte d'Identité de Journaliste Professionnel et de Professionnel de la Communication
CCI-CI	Chambre de Commerce et d'Industrie de Côte d'Ivoire	CILAD	Comité Interministériel de la Lutte Anti-drogue
CCJA	Cour Commune de Justice et d'Arbitrage	CIMA	Conférences Interafricaines des Marchés d'Assurances
CCJAB	Centre culturel Jacques AKA de Bouaké	CIN	Comité Ivoirien de Normalisation
CCLVC	Commission de la Concurrence et de la Lutte contre la Vie Chère	CIO	Centre d'Information et d'Orientation
CCM	Communication en Conseil des Ministres	CIRES	Centre Ivoirien de Recherche Economique et Social
CCPR	Code de Conduite pour une Pêche Responsable	CIT	Côte d'Ivoire Tourisme
CCSC	Comité Consultatif Scientifique de la Culture	CITAD	Cité Administrative
CCS-CMU	Cellule de Coordination et de Suivi de la Couverture Maladie Universelle	CITRANS	Compagnie Ivoirienne de Transports lagunaires
CCT	Commission Consultative du Travail	CLAC	Centres de Lectures Publiques et d'Animations Culturelles
CD	Conseil de Discipline	CLc le VIH SIDA	Cellule de lutte contre le VIH-SIDA
CDC-CI	Caisse des Dépôts et Consignations de Côte d'Ivoire	CM	Cabinet du Ministre
CDMA	Code Division Multiple Access	CMAOC	Conférence des Ministres de l'Agriculture de l'Afrique de l'Ouest et du Centre
CDMH	Compte de Mobilisation pour l'Habitat en Côte d'Ivoire	CMEF	Comité Monétaire, Economique et Financier
CDMT	Cadre des Dépenses à Moyen Terme	CMU	Couverture Maladie Universelle
CDP	Contrat de Performance avec l'Etat	CNAC	Centre National des Arts et de la Culture
CDPH	Centre de Documentation de la Promotion des Personnes Handicapées	CNAM	Caisse Nationale d'Assurance Maladie
CDT	Centre de Démonstration et de promotion de Technologie	CNAS	Comité National d'Action Sociale
CEA	Commission Economique des Nations Unies pour l'Afrique	CNC-CGPE	Cellule Nationale de Coordination des Comités Villageois de Gestion de Pompes à Motricité Humaine
CED-CI	Centre d'Education à Distance de Côte d'Ivoire	CNDD	Commission Nationale du Développement Durable
CEDEAO	Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest	CNDH-CI	Commission Nationale des Droits de l'Homme de Cote d'Ivoire
CEF	Cantonement des Eaux et Forêts	CNDJ	Centre National de Documentation Juridique
CEFPFH	Centre d'Éducation, de Formation, de Promotion des Personnes Handicapées	CNDP	Comité National de la Dette Publique
CELIOPE	Cellule d'Information des Opérateurs Economiques	CNDS	Conseil National du Dialogue Social
CEMV	Centre d'Entomologie Médicale et Vétérinaire	CNE	Conseil National des Exportations
CENATELPAC	Centre National Technique de Lecture Publique et d'Animation Culturelle	CNF	Centre National Floristique
CEN-SAD	Communauté des Etats Sahélo-sahariens	CNF	Conseil National de la Femme
CENTIF	Cellule Nationale de Traitement des Informations Financières	CNF	Commission Nationale de la Francophonie
CEPE	Certificat d'Etudes Primaires Elémentaires	CNFFE	Commission Nationale de la Famille, de la Femme et de l'Enfant
CEPEAV	Cellule d'Exécution du Programme des Enfants et des Adolescents Vulnérables	CN-ITIE	Conseil National pour la Transparence des Industries Extractives
CEPICI	Centre de Promotion des Investissements en Côte d'Ivoire	CNJCI	Conseil National de la Jeunesse de Côte d'Ivoire
CES	Centre d'Education Spécialisé	CNLC	Comité National de Lutte contre la Contrefaçon
CET	Centre d'Enfouissement Technique	CNLCPALPC	Commission Nationale de Lutte Contre la Prolifération des Armes Légères et de Petits Calibres
CF en région	Contrôle Financier en région	CNLCVC	Conseil National de Lutte Contre la Vie Chère
CGAF	Compte Général de l'Administration des Finances	CNLTEE	Conseil National de la Lutte contre le Trafic et l'Exploitation des Enfants
CGAFD	Contrôle Général de l'Administration des Finances de la Défense	CNLVC	Conseil National de la Lutte contre la Vie Chère
CGNFFD	Comité de Gestion Novatrice du Fonds Femmes et Développement	CNLVFE	Comité National de Lutte contre les Violences faites aux Femmes et aux Enfants
CGRAE	Caisse Générale de Retraite des Agents de l'Etat	CNLVSC	Comité National de Lutte contre les Violences Sexuelles liées aux Crises
CHU	Centre Hospitalier Universitaire	CNM	Commission Nationale pour la Microfinance
CIAPOL	Centre Ivoirien de Lutte contre la Pollution		
CIC	Comité de la Côte d'Ivoire en Chiffres		

CNM-CI	Chambre Nationale des Métiers de Côte d'Ivoire	CTAA	Centre Technique des Arts Appliqués
CNMS	Centre National de Matériel Scientifique	CTSPEF	Cellule Technique de Suivi du Programme Economique et Financier
CNO	Centre Nord-Ouest	DA	Direction Afrique
CNP	Conseil National de la Presse	DA	Direction des Assurances
CNP-PPP	Comité National de Pilotage des Partenariats Publics Privés	DAAF	Direction des Affaires Administratives et Financières
CNRA	Centre National de Recherche Agronomique	DAARA	Direction d'Aide et d'Assistance aux Réfugiés et Apatrides
CNSS	Commission Nationale de la Sécurité Sociale	DAC	Direction Amérique et Caraïbes
CNT	Conseil National du Tourisme	DACAA	Direction de l'Accueil, du Cérémonial, des Accréditations et des Audiences
code ISPS	International Ship and Port Facility Security (code)	DACP	Direction des Affaires Civiles et Pénales
CODINORM	Côte d'Ivoire Normalisation	DAF	Direction des Affaires Financières
COGES	Comité de Gestion des Etablissements Scolaires	DAFER	Direction des Affaires Economiques Régionales
COM	Centre d'Observation des Mineurs	DAFM	Direction des Affaires Financières et du Matériel
COMDEF	Comité de suivi et de gestion des Données Economiques, Financières et sociales	DAFP	Direction des Affaires Financières et du Patrimoine
COMOREX	Comité de Mobilisation des Ressources Extérieures	DAG	Direction des Affaires Générales
CONFENEM	Conférence des Ministres des Pays ayant le Français en partage	DAIP	Direction de l'Apprentissage et de l'Insertion Professionnelle
COSTEIF	Comité de Suivi des Titres d'Etat et des Instruments Financiers	DAJ	Direction des Affaires Juridiques
COTIVO	Société Cotonnière Ivoirienne	DAJC	Direction des Affaires Juridiques et du Contentieux
CPC	Centre Public de Communication	DAJC	Direction des Affaires Juridiques et de la Coopération
CPEAO	Conférence des Postes des Etats de l'Afrique de l'Ouest	DAJC	Direction des Affaires Juridiques et de la Communication
CPF	Comité de Placement Familial	DAJCCI	Direction des Affaires Juridiques, du Contentieux et de la Coopération
CPI	Cour Pénale Internationale	DAJCI	Direction des Affaires Juridiques et de la Coopération Internationale
CPIA	Comité Country Policy and Institutional Assessment	DAJI	Direction des Affaires Juridiques et Institutionnelles
CPIF	Cellule de Promotion d'Inclusion Financière	DAJUCIREP	Direction des Affaires Juridiques, de la Coopération Internationale et des Relations Publiques
CPLS	Centre de Promotion des Logements Sociaux	DAM	Direction de l'Architecture et des Matériaux
CPM	Cellule de Passation des Marchés Publics	DAN	Direction des Archives Nationales
CPM	Centre de Pêche de Missirah	DAOA	Denrées Animales et d'Origine Animale
CPNTIC	Centre de Production des Nouvelles Technologies de l'Information et de la Communication	DAOSAR	Direction de l'Accueil, de l'Organisation et du Suivi des Actions de Réinsertion
CPP	Coordination des Programmes et Projets	DAP	Direction des Affaires Politiques
CPPE	Centre de Protection de la Petite Enfance	DAP	Direction de l'Administration Pénitentiaire
CRAMA	Conservatoire Régional des Arts et des Métiers d'Abengourou	DAP	Direction de l'Aquaculture et de la Pêche
CRD	Centre de Rééducation de Dabou	DAPEPN	Direction de l'Assistance aux Pupilles de l'Etat et de la Nation
CRE	Centre de Recherches Ecologiques	DAPO	Direction Asie, Pacifique et Océanie
CRESAC	Centre Régional d'Evaluation en Santé et d'Accréditation	DAPS	Direction de l'Animation, de la Promotion et du Suivi
CRFLD	Centre Régional de Formation à la Lutte contre la Drogue	DAQN	Direction des Accréditations, de la Qualité et des Normes
CRIBM	Centre Régional d'Infrastructures d'Equipement et de Maintenance	DARD	Direction des Approvisionnements, du Raffinage et de la Distribution
CRO	Centre de Recherches Océanologiques	DAS	Direction de l'Action Sociale
CROSEV	Cellule de Réflexion sur les Orphelins du SIDA et les Enfants Vulnérables	DAS	Direction de l'Administration du SIGFIP
CROU	Centre Régional des Œuvres Universitaires	DASI	Direction de l'Action Sociale et de l'Information
CRSGFP	Comité Revue Système de Gestion des Finances Publiques	DAT	Direction des Activités Touristiques
CS	Centre Social	DAUD	Direction de l'Assainissement Urbain et du Drainage
CSE	Complexes Sociaux Educatifs	DAVC	Direction de l'Assistance des Victimes de Crises
CSFRIF	Cellule de Suivi du Financement et des Relations avec les Institutions Financières	DB	Direction des Bourses
CSP	Conseil Supérieur de la Publicité	DBE	Direction du Budget de l'Etat
CSPPBM	Cellule de Suivi du Portefeuille des Projets de la Banque Mondiale	DBVIMS-CI	Système de gestion de l'Information sur les Violences basées sur le Genre en Côte d'Ivoire
CSRS	Centre Suisse de Recherche Scientifique	DC	Direction des Concours

DC	Direction de la Copropriété	DDPD	Direction de la Dette Publique et des Dons
DC	Direction du Cadastre	DDPE	Direction du Domaine Public de l'Etat
DC	Direction de la Circulation	DDRI	Direction du Développement et des Relations Internationales
DC	Direction du Cinéma	DDT	Direction Départementale du Travail
DCA	Direction des Circonscriptions Administratives	DDU	Direction du Domaine Urbain
DCB	Direction du Contrôle Budgétaire	DE	Direction Europe
DCCA	Direction de la Coopération et de la Coordination de l'Aide	DEAA	Direction de l'Encadrement et de l'Appui à l'Artisanat
DCCLVC	Direction de la Concurrence, de la Consommation et de la Lutte contre la Vie Chère	DECA	Direction des Evaluations, Certification et Accréditation
DCD	Direction de la Coopération Décentralisée	DECAC	Direction de l'Etat Civil et des Affaires Consulaires
DCDA	Direction de la Communication, de la Documentation et des Archives	DECFINEX	Direction des Etablissements de Crédit et des Finances Extérieures
DCECA	Direction du Contrôle de l'Etat Civil et des Archives	DECO	Direction des Examens et Concours
DCEP	Direction de la Coordination et de l'Exécution des Projets	DECOB	Direction des Examens, des Concours et des Bourses
DCF	Direction du Contrôle Financier	DED	Direction des Enquêtes Douanières
DCISR	Direction de la Coopération Internationale et sous Régionale	DEEE	Déchets d'Equipement Electrique et Electronique
DCM	Direction de la Construction et de la Maintenance	DEEP	Direction de l'Encadrement des Etablissements Privés
DCP	Direction de la Coopération et de la Professionnalisation	DEG	Direction des Enjeux Globaux
DCP	Direction de la Comptabilité Publique	DELC	Direction des Ecoles, Lycées et Collèges
DCPA	Direction de la Communication et de la Promotion Agricole	DEM	Direction de l'Equipement Militaire
DCPCOC	Direction de la Coordination des Programmes Cellules et Organismes Consultatifs	DEMAMC	Direction de l'Exploitation Minière Artisanale et des Carrières
DCPJ	Direction Centrale de la Police Judiciaire	DEMO	Direction des Etudes, des Méthodes et de l'Organisation
DCQ	Direction de la Communication et de la Qualité	DEMOS	Direction de la Mutualité et des Œuvres Sociales
DCR	Direction des Cultures de Rentes	DENR	Direction des Energies Nouvelles et Renouvelables
DCRE	Direction de la Coordination et des Relations Extérieures	DENR	Direction de l'Environnement des Normes et de la Réglementation
DCRP	Direction de la Communication et des Relations Publiques	DENRVT	Direction de l'Environnement, des Normes, de la Réglementation et de la Veille Technologique
DCRPD	Direction de Communication, des Relations Publiques et de la Documentation	DEP	Direction de l'Evaluation des Projets
DCRPDA	Direction de la Communication, des Relations Publiques, de la Documentation et des Archives	DEP	Département des Etudes Prospectives
DCS	Direction des Cantines Scolaires	DEPE	Direction des Etudes, de la Planification et de l'Evaluation
DCSE	Direction du Contrôle, du Suivi et de l'Evaluation	DEPE	Direction de l'Encadrement de la Petite Enfance
DCSI	Direction du Contrôle et du suivi des Investissements	DEPH	Direction de l'Exploitation et de la Production des Hydrocarbures
DCSIG	Direction de la Cartographie et du Système d'Information Géographique	DEPH	Direction de l'Evaluation et du Patrimoine Hydraulique
DCSP	Direction de la Coordination et du Suivi des Projets	DEPR	Direction de l'Environnement et de la Prévention des Risques
DCSSE	Direction de la Coordination et du Suivi des Services Extérieurs	DEPS	Direction des Etablissements et des Professions Sanitaires
DCSSPEF	Direction de la Coordination Statistique et du Suivi du Programme Economique et Financier	DEPS	Direction des Etudes, de la Planification et des Statistiques
DD	Direction Départementale	DEPSE	Direction des Etudes, de la Programmation et du Suivi-Evaluation
DDA	Directions Départementales de l'Agriculture	DER	Direction de l'Electrification Rurale
DDA	Direction de la Documentation et des Archives	DERAR	Direction des Enquêtes, du Renseignement et de l'Analyse Risque
DDAP	Direction de la Documentation, des Archives et de la Publication	DES	Direction de la Stratégie et des Etudes
DDCFET	Direction du Domaine, de la Conservation Foncière, de l'Enregistrement et du Timbre	DESDP	Direction des Etudes Stratégiques, de Développement et des Projets
DDE	Direction de la Diplomatie Economique	DESF	Direction des Etudes Statistiques Fiscales
DDEF	Direction Départementale des Eaux et Forêts	DESUP	Direction de l'Enseignement Supérieur
DDEN	Direction Départementale de l'Education Nationale	DET	Direction de l'Enseignement Technique
DDIE	Direction Départementale des Infrastructures Economiques	DEVRS	Direction de l'Economie verte et de la Responsabilité Sociétale
DDISC	Direction des Déchets Industriels et Substances Chimiques	DEXC	Direction des Examens et Concours
DDL	Direction du Développement Local	DEXCO	Direction de l'orientation, des Examens et des Concours
DDLSE	Direction du Développement Local et des Services extérieurs	DF	Directions des Finances

DF	Direction de la Famille	DGESIP	Direction Générale de l'Enseignement Supérieur et de l'Insertion Professionnelle
DF	Direction de la Formation	DGFF	Direction Générale des Forêts et de la Faune
DF2VP	Direction de la Formation, de la Vulgarisation et de la Valorisation des Produits	DGFP	Direction Générale de la Fonction Publique
DFAC	Direction de la Formation Artistique et Culturelle	DGFPEF	Direction Générale de la Femme, de la Protection de l'Enfant et de la Famille
DFCC	Direction de la Francophonie et de la Coopération Culturelle	DGH	Direction Générale des Hydrocarbures
DFCI	Direction de la Formation et de la Coopération Internationale	DGHP	Direction Générale de l'Hygiène Publique
DFCRSP	Direction de la Formation Continue et des Relations avec le Secteur Productif	DGI	Direction Générale des Impôts
DFD	Direction de la Formation et de la Documentation	DGIA	Direction Générale de l'Intégration Africaine
DFDA	Direction de la Formation, Documentation et Archives	DGIE	Direction Générale des Ivoiriens de l'Extérieur
DFDC	Direction de la Formation, de la Documentation et de la Communication	DGIHH	Direction Générale des Infrastructures de l'Hydraulique Humaine
DFENP	Direction de la Formation et de l'Ecole Nationale de Police	DGIR	Direction Générale des Infrastructures Routières
DFIQ	Direction des Filières, de l'Innovation et de la Qualité	DGLCV	Direction Général du Logement et du Cadre de Vie
DFP	Direction des Finances et du Patrimoine	DGMG	Direction Générale des Mines et de la Géologie
DFPI	Direction de la Formation Professionnelle Initiale	DGPE	Direction Générale du Protocole d'Etat
DFPI	Direction de la Fonction Publique Internationale	DGPE	Direction Générale du Portefeuille de l'Etat
DFR	Direction du Foncier Rural	DGPLP	Direction Générale du Plan et de la Lutte contre la Pauvreté
DFR	Direction de la Formation et de la Recherche	DGPN	Direction Générale de la Police Nationale
DFRC	Direction de la Formation et du Renforcement des capacités	DGPPS	Direction Générale de la Planification, du contrôle Projets et des Statistiques
DFRC	Direction de la Faune et des Ressources Cinétiques	DGPS	Direction Générale de la Protection Sociale
DFSPS	Direction du Financement et du Suivi des Politiques Sectorielles	DGPSA	Direction Générale des Productions et de la Sécurité Alimentaire
DG	Direction du Génie	DGPSP	Direction Générale de la Promotion du Secteur Privé
DGAF	Direction Générale de l'Administration et des Finances	DGQE	Direction Générale de la Qualité et des Evaluations
DGAI	Direction Générale de l'Activité Industrielle	DGRB	Direction Générale des Relations Bilatérales
DGAJCE	Direction Générale des Affaires Juridiques, Consulaires et de l'Etat Civil	DGRE	Direction Générale des Ressources en Eau
DGALT	Direction Générale des Affaires Logistiques et Techniques	DGRI	Direction Générale de la Recherche et d'Innovation
DGAMP	Direction Générale des Affaires Maritimes et Portuaires	DGRM	Direction Générale des Relations Multilatérales
DGAPCE	Direction de la Gestion Administrative des Personnels Civils de l'Etat	DGRS	Direction Générale du Renseignement et de la Sécurité
DGAS	Direction Générales des Affaires Stratégiques	DGS	Direction Générale de la Santé
DGAT	Direction Générale de l'Administration du Territoire	DGS	Direction Générale de la Solidarité
DGATDRL	Direction Générale de l'Aménagement du Territoire et du Développement Régional et Local	DGSCA	Direction Générale de la Stratégie et de la Coordination de l'Aide
DGBF	Direction Générale du Budget et des Finances	DGSHP	Direction Générale de la Santé et de l'Hygiène Publique
DGC	Direction Générale des Cultes	DGSLN	Direction Générale de la Salubrité et de la Lutte contre les Nuisances
DGCAM	Direction Générale de la Construction, de l'Architecture et de la Maintenance	DGT	Direction Générale du Travail
DGCATEF	Direction de la Gestion des Carrières des Agents Techniques des Eaux et Forêts	DGTCP	Direction Générale du Trésor et de la Comptabilité Publique
DGCE	Direction Générale du Commerce Extérieur	DGTTC	Direction Générale des Transports Terrestres et de la Circulation
DGCI	Direction Générale du Commerce Intérieur	DGU	Direction du Guichet Unique
DGD	Direction Générale des Douanes	DGUA	Direction du Guichet Unique Automobile
DGDDL	Direction Générale de la Décentralisation et du Développement Local	DGUF	Direction Générale de l'Urbanisme et du Foncier
DGDI	Don de Gouvernance et de Développement Institutionnel	DHES	Direction de l'Hygiène, de l'Environnement et de la Santé
DGDRME	Direction Générale du Développement Rural et de la Maitrise de l'Eau dans le domaine agricole	DHNRQ	Direction de l'Hydrologie, des Normes, de la Réglementation et de la Qualité
DGE	Direction Générale de l'Energie	DHR	Direction des Ressources Humaines
DGE	Direction des Grandes Entreprises	DI	Direction de l'Informatique
DGE	Direction Générale de l'Emploi	DIAD	Direction de l'Informatique, des Archives et de la Documentation
DGE	Direction Générale de l'Economie	DICC	Direction des Industries Culturelles et Créatives
DGEDD	Direction Générale de l'Environnement et du Développement Durable	DIDA	Direction de l'Informatique, de la Documentation et des Archives

DIE	Direction de l'Ingénierie d'Entreprise	DPAC	Direction de la Promotion des Arts et de la Culture
DIEC	Direction des Infrastructures et Equipements Culturels	DPAC-PME	Direction de la Promotion, de l'Assistance et de la Compétitivité des PME
DIEM	Direction des Infrastructures, de l'Equipeement et de la Maintenance	DPAE	Direction de la Promotion et de l'Assistance à l'Exportation
DIFEFF	Direction de la Formation et de l'Education Féminine	DPAF	Direction de la Promotion et de l'Autonomisation de la Femme
DIIS	Direction de l'Informatique et de l'Information Sanitaire	DPAFM	Direction du Partenariat et de l'Accès aux Financements et aux Marchés
DIJ	Direction de l'Identification Judiciaire	DPAM	Direction de la Promotion de l'Artisanat et de la Mutualité
DIMCM	Direction de l'Information Minière et du Cadastre Minier	DPAP	Direction de la Planification, de l'Aménagement et des Projets-Min. Tourisme
DIP	Direction de l'Insertion Professionnelle	DPARE	Direction de la Protection et de l'Aménagement des Ressources en Eau
DIPAC	Direction de l'Insertion et de la Promotion des Activités Commerciales	DPC	Direction de la Police Criminelle
DIR	Direction des Infrastructures Routières	DPC	Direction du Patrimoine Culturel
DISA	Direction des Infrastructures et des Sites Artisanaux	DPCCLC	Direction des Politiques Communautaires du Commerce et de la Circulation
DISAD	Direction de l'informatique, des Statistiques, des Archives et de la documentation	DPCE	Direction de la Programmation et du Contrôle des Effectifs
DISVD	Direction des Infrastructures de Salubrité et de Valorisation des Déchets	DPCEI	Direction de la Promotion et de la Coopération Economique Internationale
DIT	Direction de l'Inspection du Travail	DPCITIC	Direction des Politiques Communautaires, des Informations et des TIC
DITT	Direction de l'Informatique et des Traces Technologiques	DPCMF	Direction des Politiques Communautaires Macroéconomiques et Financières
DL	Direction du Logement	DPCPHDD	Direction des Politiques Communautaires, de la Promotion Humaine et du Développement Durable
DL	Direction des Loisirs	DPCT	Direction du Personnel des Collectivités Territoriales
DLCC	Direction de la Lutte contre les Changements Climatiques	DPDP	Direction de la Pédagogie et du Développement du Programme
DLCP	Direction Laboratoire Central Police	DPDRL	Direction de la Promotion du Développement Régional et Local
DLD	Direction de la Législation et de la Documentation	DPE	Direction de la Planification et de l'Evaluation
DLDC	Direction de la Législation, du Contentieux et de la Documentation	DPE	Direction du Patrimoine de l'Etat
DLL	Direction du Livre et de la Lecture	DPE	Direction des Productions d'Elevage
DLM	Direction de la Législation Militaire	DPE	Direction de la Protection de l'Enfant
DLTE	Direction de la Lutte contre le Travail des Enfants	DPEF	Direction de la Police Economique et Financière
DMCD	Direction de la Mobilisation des Compétences de la Diaspora	DPEI	Direction de la Planification, des Etudes et de l'Informatique
DME	Direction des Moyennes Entreprises	DPEM	Direction des Projets, de l'Equipeement et de la Maintenance
DME	Durée Moyenne de Séjour	DPEP	Direction de la Programmation et de l'Evaluation
DMEME	Direction de la Maîtrise de l'Eau et de la Modernisation des Exploitations agricoles	DPES	Direction de la Planification, de l'Evaluation et des Statistiques
DMG	Direction des Moyens Généraux	DPET	Direction de la Promotion des Entreprises de Transport
DMGE	Direction des Moyens Généraux et de l'Equipeement	DPFC	Direction de la Pédagogie et de la Formation Continue
DMOA	Direction de la Modernisation de l'Organisation Administrative	DPFE	Direction de la Police Forestière et de l'Eau
DMP	Direction des Marchés Publics	DPGE	Direction de la Promotion du Genre et de l'Equité
DMRFCQ	Direction de la Métrologie, de la Répression des Fraudes et du Contrôle de la Qualité	DPI	Direction des Privilèges et Immunités
DNAGEP	Direction de la Nutrition Animale et de la Gestion de l'Espace Pastorale	DPIC	Direction de la Promotion Industrielle et de la Compétitivité
DOA	Direction des Opérations d'Assiette	DPIF	Direction de la Production et de l'Industrie Forestière
DOB	Direction de l'Orienteement et des Bourses	DPPIP	Direction de la Programmation des Investissements Publics
DOCD	Direction des Opérations des Collectivités Décentralisées	DPIP	Direction de la Promotion des Investissements Privés
DOEM	Direction de l'Observatoire de l'Emploi et des Métiers	DPJ	Direction de la Protection des Jeunes
DOI	Direction des Organisations Internationales	DPJEJ	Direction de la Protection Judiciaire, de l'Enfance et de la Jeunesse
DONUISNU	Direction de l'Organisation des Nations Unies et des Institutions Spécialisées des Nations Unies	DPL	Direction du Patrimoine et de la Logistique
DOPA	Direction des Organisations Professionnelles Agricoles	DPLRL	Direction de la Promotion de la Liberté Religieuse et la Laïcité
DOPAF	Direction des Organisations Professionnelles et de l'Appui au Financement	DPNR	Direction de la Programmation des Normes et de la Réglementation
DOSLN	Direction des Opérations de Salubrité et de Lutte contre les Nuisances	DPP	Direction des Participations et de la Privatisation
DP	Direction de la Planification	DPPD	Document de Programmation Pluriannuelle des Dépenses
DP	Direction du Partenariat	DPPD - PAP	Document de Programmation Pluriannuelle des Dépenses- Projets Annuels de Performance

DPPF	Direction de la Planification, de la Programmation et du Financement	DREN	Direction Régionale de l'Education Nationale
DPPH	Direction de la Promotion des Personnes Handicapées	DRG	Direction des Renseignements Généraux
DPPN	Direction du Personnel de la Police Nationale	DRH	Direction des Ressources Humaines
DPPS	Direction de la Prospective, de la Planification et des Stratégies	DRHF	Direction des Ressources Humaines et de la Formation
DPPSE	Direction des Prévisions, des Politiques et des Statistiques Economiques	DRHMG	Direction des Ressources Humaines et des Moyens Généraux
DPQN	Direction de la Promotion de la Qualité et de la Normalisation	DRI	Directions Régionales des Impôts
DPR	Direction de la Promotion et de la Réglementation	DRI	Directions Régionales de l'Industrie
DPS	Direction de la Planification et des Statistiques	DRIE	Direction Régionale des Infrastructures Economiques
DPS	Direction de la Police Scientifique	DRMP	Directions Régionales des Marchés Publics
DSP	Direction de la Stratégie et de la Planification	DRPOIE	Direction de la Recherche et de la Promotion des Opportunités Economiques auprès des Ivoiriens de l'Extérieur
DPS	Direction de la Planification et du Suivi	DRPS	Direction Régionale de la Protection Sociale
DPS	Direction de la Professionnalisation du Sport	DRR	Direction des Routes Rurales
DPS	Direction de la Planification et de la Supervision	DRS	Directions Régionales Sanitaires
DPS	Direction de la Planification Spatiale	DRS	Direction du Renseignement et de la Sécurité
DPSB	Direction des Politiques et Synthèses Budgétaires	DRS	Directions Régionales de la Solde
DPSCI	Direction de la Planification, des Statistiques et de la Corporation Industrielle	DRSSF	Direction de la Réglementation et de la Surveillance des Systèmes Financiers Décentralisés
DPSD	Direction de la Police des Stupéfiants et des Drogues	DRT	Direction de la Réglementation du Travail
DPSD	Direction de la Planification, de la Statistique et de la Documentation	DS	Direction de la Solde
DPSE	Direction de la Planification, des Statistiques et de l'Evaluation	DSA	Direction des Services Aéroportuaires
DPSI	Direction de la Planification, des Statistiques et de l'Informatique	DSASA	Direction de la Santé et des Actions Sociales des Armées
DPSP	Direction de la Planification, des Statistiques et de la Prospective	DSC	Direction de la Santé Communautaire
DPSP	Direction de la Planification, des Statistiques et des Programmes	DSCS	Direction de la Solidarité et de la Cohésion Sociale
DPSPS	Direction du Portefeuille et du Secteur Primaire et secondaire	DSCV	Direction du Service Civique et du Volontariat
DPSR	Direction de la Planification et de la Supervision Routière	DSD	Direction de la Sécurité Défense
DPSS	Direction de la Planification, de la Signalisation et de la Supervision	DSDI	Direction des Statistiques, de la Documentation et de l'Informatique
DPST	Direction du Portefeuille et du Secteur Tertiaire	DSDPSS	Direction des Services Douaniers du Port et des Services Spéciaux
DPTIC	Direction de la Poste et des Technologies de l'Information et de la Communication	DSE	Direction de la Stratégie de l'Expertise
DPV	Direction du Protocole et des Visas	DSEE	Direction des Statistiques et des Etudes Economiques
DPVCQ	Direction de la Protection des Végétaux, du Contrôle et de la Qualité	DSEPE	Direction du Suivi et de l'Evaluation de la Politique de l'Emploi
DPVSA	Direction des Productions Vivrières et de la Sécurité alimentaire	DSGAE	Direction des Systèmes de Gestion et de l'Appui à l'Ethique
DQ	Direction de la Qualité	DSI	Direction des Systèmes d'Information
DQN	Direction de la Qualité et de la Normalisation	DSIESRS	Direction des Systèmes d'Informations de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique
DR	Direction Régionale	DSIM	Direction des Soins Infirmiers et Maternels
DRA	Directions Régionales de l'Agriculture	DSIN	Direction des Systèmes d'Information Numérique
DRAP	Délégation Régionale de l'Administration Pénitentiaire	DSJRH	Direction des Services Judiciaires et des Ressources Humaines
DRB	Directions Régionales du Budget	DSMA	Déchets Solides Ménagers et Assimilés
DRBMGP	Direction de la Réforme Budgétaire et de la Modernisation de la Gestion Publique	DSMSF	Direction des Sports de Masse et du Sport Féminin
DRC	Direction de la Réglementation et du Contentieux	DSP	Direction de la Sécurité Publique
DRC	Direction Régionale du Commerce	DSP	Direction du Suivi et de la Protection
DRC	Direction de la Réglementation et du Contentieux	DSPE	Direction des Stratégies et des Programmes d'Emploi
DRCF	Direction de reboisement et de cadastre forestier	DSPS	Direction des Stratégies, de la Planification et des Statistiques
DRCRM	Direction de la Réglementation, de la Coopération et des Relations avec les Autres Ministères	DSPS	Direction de la Stratégie, de la Planification et des Statistiques
DRE	Direction des Régimes Economiques	DSR	Directions et Services Rattachés
DRE	Direction de la Régulation des Echanges		
DREF	Direction Régionale des Eaux et Forêts		

DSRE	Direction du Suivi et de la Règlementation de l'Energie	ENSEA	Ecole Nationale de la Statistique et de l'Economie Appliquée
DSRH	Direction du Suivi et de la Règlementation des Hydrocarbures	ENV	Enquêtes sur le Niveau de Vie des ménages
DSSM	Direction de la Sécurité Sociale et de la Mutualité	EPN	Etablissements Publics Nationaux
DSSPN	Direction des Services de Santé de la Police Nationale	EPP	Ecole Primaire Publique
DSST	Direction de la Santé et Sécurité au Travail	ESATIC	Ecole Supérieur Africaine des TIC
DST	Direction de la Surveillance du Territoire	EVP	Equivalent Vingt Pieds
DST	Direction de la Sécurité Touristique	FAA	Fédéral Aviation Administration
DSV	Direction des Services Vétérinaires	FADCI	Fonds d'Appuis au Développement en Côte d'Ivoire
DTA	Direction de la Tutelle Administrative	FAO	Organisation des Nations pour l'Alimentation et l'Agriculture
DTA	Direction du Transport Aérien	FASSA	Festival des Arts Sacrés des Savanes
DTC	Direction de la Topographie et de la Cartographie	FCFA	Francs de la Communauté Financière Africaine
DTDAI	Direction de la Transformation Digitale de l'Administration et de l'Innovation	FDNUF	Fonds de Développement des Nations Unies pour la Femme
DTEF	Direction de la Tutelle Economique et Financière	FDT	Fonds de Développement Touristique
DTH	Direction Territoriale de l'Hydraulique	FEMUA	Festival des Musiques Urbaines d'Anoumabo
DTI	Direction des Traitements Informatiques	FER	Fonds d'Entretien Routier
DTIR	Direction Territoriale des Infrastructures Routières	FER-PALMIER	Fonds d'Extension et de Renouveau pour le développement de la culture Palmier
DTMFLP	Direction des Transports Maritimes, Fluvio-Lagunaires et de la Plaisance	FICAD	Festival International de la Culture et des Arts de Daoukro
DTRF	Direction des Transports Routiers et Ferroviaires	FIDA	Fonds International des Nations Unies pour le Développement de l'Agriculture
DTSI	Direction de la Transmission et des Systèmes d'Information	FIRCA	Fonds Interprofessionnel pour la Recherche et le Conseil Agricoles
DTSI	Direction des Technologies et du Système d'Information	FLEGT	Forest Law Enforcement Governance and Trade
DTSI	Direction des Télécommunications et des Systèmes d'Information	FMI	Fonds Monétaire International
DU	Direction de l'Urbanisme	FMI	Fonds Mondial International
DUI	Direction des Unités d'Interventions	FNAD	Fonds National de Drainage et de l'Assainissement
DVAJ	Direction de la Vie Associative et de l'Autonomisation des Jeunes	FNLS	Fonds National de Lutte contre le SIDA
DVAG	Direction de la Vie Associative et du Genre	FODI	Fonds de Développement des Infrastructures Industrielles
DVCOMR	Direction de la Vie Culturelle, des Œuvres et des Missions Religieuses	FONSI	Fonds de Soutien à l'Industrie Cinématographique pour le Cinéma
DVFSHN	Direction de la Vie Fédérale et du Sport de Haut Niveau	FPRCI	Fondation des Parcs et Réserves de Côte d'Ivoire
DVI	Direction de la Valorisation et de l'Innovation	FREMIN	Fonds de Restructuration et de Mise à Niveau des Entreprises Industrielles
DVM	Direction du Développement Minier	FSCCA	Fonds de Soutien à la Culture et à la Création Artistique pour les autres arts
DVN	Direction des Vérifications Nationales	FSDP	Fonds de Soutien et de Développement de la Presse
DVP	Direction de la Valorisation des Produits	FSH	Fonds de Soutien de l'Habitat
DVS	Département de la Veille Stratégique	FTG	Filature Tissage Gonfréville
DVS	Direction de la Vie Scolaire	GAR	Gestion Axée sur les Résultats
DVSP	Direction de la Veille et du Suivi des Programmes	GDS	Groupement de Défense Sanitaire
ECG	Ecole de Commerce et de Gestion	GESTOCI	Société de Gestion des Stocks Pétroliers de Côte d'Ivoire
EclS	École Ivoirienne pour les Sourds	GIRE	Gestion Intégrée des Ressources en Eau
EDIPRESSE	Edition Distribution de Presse	GMMG	Groupement Ministériel des Moyens Généraux
EHA	Eau-Hygiène-Assainissement	GRTO	Groupe de Recherche en Tradition Orale
EIBMA	Ecole Ivoirienne de Bijouterie et des Métiers Annexes	GUCE	Guichet Unique du Commerce Extérieur
EMPT	Ecole Militaire Préparatoire Technique	GUF	Guichet Unique du Foncier
EMSP	Ecole Multinationale Supérieure des Postes	GUPC	Guichet Unique du Permis de Construire
ENA	Ecole Nationale d'Administration	HACA	Haute Autorité de la Communication Audiovisuelle
ENERGOS	Projet d'appui au secteur de l'énergie en Côte d'Ivoire	HF/VHF	Bande des très hautes fréquences
ENP	Ecole Nationale de Police	HV	Hydraulique Villageoise
ENS	Ecole Normale Supérieure	HVA	Hydraulique Villageoise Améliorée

I2T	Ivoirienne de Technologie Tropicale	ITS	Impôt sur les Traitements et Salaires
ICCO	Organisation Internationale du Café-Cacao	JNP	Journées Nationales de la Population
IDE	Investissements Directs Etrangers	JORCI	Journal Officiel de la République de Côte d'Ivoire
IDH	Initiative pour le commerce durable	LACQUE	Laboratoire de Contrôle de la Qualité de l'Eau
IEP	Inspection de l'Enseignement Primaire	LAMTO- géo	Station géophysique de LAMTO
IES	Institut de l'Enseignement Supérieur	LANADA	Laboratoire National d'Appui au Développement Agricole
IFEF	Institut de Formation et d'Education de la Femme	LANEMA	Laboratoire National d'Essais, de Métrologie et d'Analyse
IG	Inspection Générale	LBTP	Laboratoire du Bâtiment et des Travaux Publics
IGA	Inspection Générale des Armées	LEA	Lycée d'Enseignement Artistique
IGEN	Inspection Générale de l'Education Nationale	LH	Laboratoire des Hydrocarbures
IGESR	Inspection Générale de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche	LMD	Licence Master Doctorat
IGGN	Inspection Générale de la Gendarmerie Nationale	LPSI	Loi de Programmation de la Sécurité Intérieure
IGIS	Indice Général Ivoirien de Sécurité	LTPEA	Lycée Technique et Professionnel de l'Enseignement Artistique
IGP	Inspection Générale du Plan	MAC	Maison d'Arrêt et de Correction
IGSAT	Inspection Générale des Services de l'Administration du Territoire	MACA	Maison d'Arrêt et de Correction d'Abidjan
IGSF	Inspection Générale des Services Fiscaux	MAD	Matrice d'Analyse de la Dette
IGSJP	Inspection Générale des Services Judiciaires et Pénitentiaires	MAE	Ministère des Affaires Etrangères
IGSP	Inspection Générale des Services de Police	MASA	Marché des Arts et du Spectacle Africain
IGT	Inspection Générale des Transports	MCC	Millenium Challenge Corporation
IGT	Inspection Générale du Trésor	MCF	Ministère de la Culture et de la Francophonie
Impôt BIC	Impôt sur le Bénéfice Industriel et Commercial	MCIPPME	Ministère du Commerce, de l'Industrie et de la Promotion des PME
Indice IHPC	Indice Harmonisé des Prix à la Consommation	MCLU	Ministère de la Construction, du Logement et de l'Urbanisme
INFJ	Institut National de Formation Judiciaire	MEF	Ministère de l'Economie et des Finances
INFPA	Institut National de Formation Professionnelle Agricole	MENETFP	Ministère de l'Education Nationale, de l'Enseignement Technique et de la Formation Professionnelle
INFS	Institut national de Formation Sociale	MESRS	Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique
INIE	Institut Ivoirien de l'Entreprise	MFE	Machine à Facturation Electronique
INIPA	Institut National pour la Promotion des Aveugles	MFFE	Ministère de la Femme, de la Famille et de l'Enfant
INJS	Institut National de la Jeunesse et des Sports	MFP	Ministère de la Fonction Publique
INP-HB	Institut National Polytechnique Houphouët Boigny	MINADER	Ministère de l'Agriculture et du Développement Durable
INS	Institut National de la Statistique	MINASS	Ministère de l'Assainissement et de la Salubrité
INSAAC	Institut National Supérieur des Arts et de l'Action Culturelle	MINEDD	Ministère de l'Environnement et du Développement Durable
IP	Indicateur de Performance	MINEF	Ministère des Eaux et Forêts
IPCI	Institut Pasteur de Côte d'Ivoire	MIRAH	Ministère des Ressources Animales et Halieutiques
IPNETP	Institut Pédagogique National de l'Enseignement Technique et Professionnel	MIVA	Marché Ivoirien de l'Artisanat
IPS-CGRAE	Caisse Générale de Retraite des Agents de l'Etat	MIVS	Mécanisme Institutionnel de Veille Stratégique
IPS-CNPS	Institution de Prévoyance Sociale - Caisse Nationale de Prévoyance Sociale	MPD	Ministère du Plan et du Développement
IRD	Institut de Recherche pour le Développement	MPEDER	Ministère du Pétrole, de l'Energie et des Energies Renouvelables
IRES	Institut Régional d'Enseignement Supérieur	MRSC	Centre Secondaire de Recherche et Sauvetage Maritime
IRSF	Inspections Régionales des Services Fiscaux	MS	Ministère des Sports
ISMI	Institut de Sécurité Maritime Interrégional	MSCSLP	Ministère de la Solidarité, de la Cohésion Sociale et de la Lutte contre la Pauvreté
ISO	Organisation Internationale de normalisation	MSHP	Ministère de la Santé et de l'Hygiène Publique
ISPEC	Institut Supérieur Panafricain d'Economie Coopérative	MUPIA	Mutuelle des Agents du Ministère de l'Intégration Africaine et des ivoiriens de l'Extérieur
ISTC	Institut des Sciences et Techniques de la Communication	ND	Non Disponible
IT	Inspection du Travail	NEPAD	Nouveau Partenariat pour le Développement de l'Afrique
ITIE	Initiative pour la Transparence dans les Industries Extractives		

OCPV	Office d'Aide à la Commercialisation des Produits Vivriers	PAP	Projets d'Actions Prioritaires
OFT	Observatoire de la Fluidité des Transports	PARSSI	Projet d'Appui à la Redynamisation du Secteur de la Santé
OG	Objectif Global	PASET	Partenariat pour les Compétences en Sciences Appliquées, Ingénierie et Technologie
OGP	Open Government Partnership	PASP	Port Autonome de San Pedro
OIC	Office Ivoirien des Chargeurs	PASRES	Programme d'appui Suisse pour la Recherche Scientifique
OIE	Organisation Internationale des Epizooties	PAT	Personnels Administratif et Technique
OIF	Organisation Internationale de la Francophonie	PAVVIOS	Prise en charge et Assistance de Victimes de Violence Sexuelles
OIPC	Office Ivoirien du Patrimoine Culturel	PCBD	Palais de la Culture Bernard BINLIN DADIE
OIPI	Office Ivoirien de la Propriété Intellectuelle	PCSE-MIRAH	Projet de Construction des Services Extérieurs du MIRAH
OIPR	Office Ivoirien des Parcs et Réserves	PDMIO	Projet de Développement Minier Intégré de l'Ouest
OISSU	Office Ivoirien des Sports Scolaires et Universitaires	PDS	Plan de Développement Stratégique
OIT	Organisation International du Travail	PEC	Pôles Economiques Compétitifs
OMAOC	Organisation Maritime de l'Afrique de l'Ouest et du Centre	Pêche INN	Pêche illicite Non déclarée ou Non règlementée
OMC	Organisation Mondiale du Commerce	PEF	Poste des Eaux et Forêts
OMI	Organisation Maritime Internationale	PEFDDP	Programme Eau, Femmes, Développement Durable et Paix
ONAC-CI	Office National du Cinéma de Côte d'Ivoire	PER	Programme d'Entretien Routier
ONAD	Office National de l'Assainissement et du Drainage	PERH	Poste d'Elevage et de Ressources Halieutiques
ONAT	Observatoire National de l'Aménagement du Territoire	PETROCI	Société Nationale d'Opérations Pétrolières de Côte d'Ivoire
ONCE	Observatoire National sur la Compétitivité des Entreprises	PEV	Programme Elargi de Vaccination
ONDR/ADERIZ	Office National de Développement de la Riziculture /Agence pour le Développement de la Filière Riz en Côte d'Ivoire	PFVGB	Plateforme de Lutte contre les Violences basées sur le Genre
ONEG	Observatoire National de l'Equité et du Genre	PGA	Plateforme informatisée de Gestion de l'Aide
ONEP	Office National de l'Eau Potable	PGA	Paierie Générale des Armées
ONG	Organisation Non Gouvernementale	PGDP	Paierie Générale de la Dette Publique
ONI	Office National de l'Identification	PGE	Paierie Générale pour l'Etranger
ONP	Office National de la Population	PGI	Paierie Générale des Institutions
ONPC	Office National de la protection civile	PGSP	Paierie Générale du Secteur Parapublic
ONS	Office National des Sports	PGT	Paierie Générale du Trésor
ONU	Organisation des Nations Unies	PIB	Produit Intérieur Brut
ONUICI	Opérations des Nations Unies en Côte d'Ivoire	PIP	Programme d'Investissements Publics
OPJ	Officiers de Police Judiciaire	PK	Processus de Kimberley
OQSF-CI	Observatoire de la Qualité des Services Financiers de Côte d'Ivoire	PLBC-FTPADM	Politiques de Lutte contre le Blanchiment des Capitaux, le Financement du Terrorisme et de la Prolifération des Armes de Destruction Massive
OSCN	Office du Service Civique et du Volontariat	PLP	Planification Locale Participative
OSCS	Observatoire de la Solidarité et de la Cohésion Sociale	PME	Petites et Moyennes Entreprises
OSEP	Observatoire du Service Public	PME/PMI	Petites et Moyennes Entreprises / Petites et Moyennes Industries
OSER	Office de Sécurité Routière	PMH	Pompe à Motricité Humaine
OTC	normes techniques	PMI	Petite et Moyenne Industrie
PAA	Port Autonome d'Abidjan	PND	Plan National de Développement
PAD	Partenaires au Développement	PNDIC	Programme National de Développement Communautaire
PADCI	Programme des filières Agricoles Durables de Côte d'Ivoire	PNE	Politique Nationale de l'Emploi
PADE-CI	Projet d'Appui au Développement de l'Elevage en Côte d'Ivoire	PNES	Politique Nationale de l'Enseignement Supérieur
PADSAD	Projet d'Amélioration Durable de la Situation de l'Assainissement et du Drainage des Eaux Pluviales de la Ville d'Abidjan	PNEVGEA	Programme National d'Eradication du Ver de Guinée, Eau et Assainissement
DRH	Programme d'Appui à la Gestion Durable des Ressources Halieutiques	PNF	Politique Nationale de la Femme
PAO	Plan d'Actions Opérationnelles	PNL	Politique Nationale des Loisirs
		PNLCa	Programme National de Lutte Contre le Cancer

PNLCé	Programme National de Lutte Contre la Cécité	RGCP	Règlement Général sur la Comptabilité Publique
PNLHV	Programme National de Lutte contre les Hépatites Virales	RGF	Recette Générale des Finances
PNLP	Programme National de Lutte contre le Paludisme	RGI	Recette Générale des Impôts
PNLT	Programme National de Lutte contre la Tuberculose	RGPH	Recensement Général de la Population et de l'Habitat
PNLTA	Programme National de Lutte contre le Tabagisme	RICI-EPN	Réseau Informatique de Comptabilité Intégré des Etablissements Publics Nationaux
PNLTHA	Programme National d'Elimination de la Trypanosomiase Humaine Africaine	RID	Recette des Impôts Divers
PNLUB	Programme National de Lutte contre l'Ulcère de BURULI	RIF	Recette des Impôts Fonciers
PNMTN	Programme National de Maladies Tropicales non Négligées	RNA	Recensement National de l'Agriculture
PNN	Programme National de Nutrition	RPI	Redevance Pour Importation
PNOEV	Programme National de Prise en Charge des Orphelins et Enfants Vivant avec le VIH/SIDA	RRI	Réseau Radioélectrique Indépendant
PNP	Programme National de la Population	RSTI	Régime Social des Travailleurs Indépendants
PNPE	Politique Nationale de Protection de l'Enfant	RTI	Radio Télévision Ivoirienne
PNPEC	Programme National de Prise en Charge des Personnes Vivant avec le VIH/SIDA	SADI	Services des Archives, de la Documentation et de l'Informatique
PNPMNT	Programme National de Promotion des Maladies Non Transmissibles	SAID	Service d'Assiette Impôts Divers
PNPMT	Programme National de Promotion de la Médecine Traditionnelle	SAIF	Service d'Assiette Impôts Fonciers
PNPS	Plateforme Nationale de Protection Sociale	SAJ	Service des Affaires Juridiques
PNPSBD	Programme National de Promotion de la Santé Bucco – Dentaire	SAJRE	Service des Affaires Juridiques et de la Réglementation Economique
PNRO	Programme National de Rationalisation de l'Orpaillage	SBS	Service des Bourses et Stages
PNSI	Programme National de Santé Infantile	SC	Service Communication
PNSM	Programme National de Santé Mentale	SCA	Service de Communication des Armées
PNSSU	Programme National de Santé Scolaire et Universitaire	SCD	Service de la Communication et de la Documentation
PNV-CI	Programme National de Volontariat de Cote d'Ivoire	SCDA	Service de la Communication; de la Documentation et des Archives
PPC	Programmes Pluriannuels de Convergence	SCI	Service de Coopération Internationale
PPCB	Péripneumonie Contagieuse Bovine	SCIEA	Secrétariat exécutif de la Conférence Internationale pour l'Emergence de l'Afrique
PPP	Partenariat Public –Privé	SCMFE	Service de la Coopération et de la Mobilisation des Financements Extérieurs
PPPBE	Prospective, Planification, Programmation, Budgétisation et Suivi-Evaluation	SCMI	Service des Conférences et Missions Internationales
PPPSE	Prospective, Planification, Programmation et Suivi-Evaluation	SCNIESDF	Service du Comité National d'Information, d'Education et de sensibilisation pour la Défense de la Forêt
PPR	Peste des Petits Ruminants	SCPCI	Service de la Communication, de la Promotion et de la Coopération Internationale
PRECIS	Programme de Réhabilitation, d'Equipeement et de Construction d'Infrastructures Sportives	SCRIP	Service de la Communication et des Relations Publiques
PROGIRS	Projet de Gestion Intégrée des Ranchs et Stations	SCRPPDA	Service de la Communication, des Relations Publiques, de la Documentation et des Archives
PRONER	Programme National d'Electrification Rurale	SCV	Service des Conférences et Voyages
PS	Police Sanitaire	SCVD	Service Courrier et Valise Diplomatique
PSDEPA	Plan Stratégique de Développement de l'élevage, de la Pêche et de l'Aquaculture	SDA	Service de la Documentation et des Archives
PSRA	Plan Stratégique de Relance l'Aviculture moderne	SDAD	Schéma Directeur d'Assainissement et de Drainage
PTA	Plan de Travail Annuel	Secrétariat Permanent	Secrétariat Permanent Conseil Consultatif de l'Education Nationale
PTF	Partenaires Techniques et Financiers	CCEN	
PTG	Programme de Travail Gouvernemental	Secrétariat REDD+	Secrétariat chargé du programme de Réduction des émissions provenant du déboisement et de la dégradation forêts
PV	Procès- Verbal	SEPMBPE	Secrétariat d'Etat auprès du Premier Ministre, chargé du Budget et du Portefeuille de l'Etat
PVS	Procès-Verbal Simplifié	SEPMPIP	Secrétariat d'Etat auprès du Premier Ministre, chargé de la Promotion de l'Investissement Privé
RAP	Rapport Annuel de Performance	SERCOM	Service de Communication
RASS	Rapport Annuel de la Situation Sanitaire	SESES	Service de l'Evaluation, du Suivi Economique et de la Statistique
RCTI	Régime Complémentaire des Travailleurs Indépendants	SETAM	Service des Terrains Aménagés
RDEC	Recherche en Développement Culturel	SFD	Systèmes Financiers Décentralisés
RE	Recette d'Enregistrement		
REF	Rapport Economique et Financier		

SG	Secrétariat Général	SODEMI	Société de Développement des Mines
SGCAS	Système de Gestion et de Contrôle Automatisés du Spectre	SODERTOUR-LACS	Société de Développement Touristique de la Région des Lacs
SGG	Secrétariat Général du Gouvernement	SODEXAM	Société d'Exploitation et de Développement Aéroportuaire, Aéronautique et Météorologique
SGMT	Société de Gestion du Grand Marché de Treichville	SOGEPIE	Société de Gestion du Patrimoine Immobilier de l'Etat
SI	Service Informatique	SOMFP	Secrétariat de l'Ordre du Mérite de la Fonction Publique
SIAD	Service de l'Informatique, des Archives et de la Documentation	SONITRA	Société Nationale Ivoirienne de Travaux
SIB	Système d'Information Budgétaire	SOQ	Service de l'Organisation et de la Qualité
SICDS	Système Intégré de Collecte de Données Statistiques	SOSTECI	Système d'Observation et de Suivi du Travail des Enfants en Côte d'Ivoire
SICODA	Société Ivoirienne de Distribution Automobile et d'Equipements Industriels et Agricoles	SOTRA	Société des Transports Abidjanais
SICOGI	Société Ivoirienne de Construction et de Gestion Immobilière	SPCIACCI	Secrétariat Permanent de la Commission pour l'Interdiction des Armes Chimiques en Côte d'Ivoire
SICTA	Société Ivoirienne du Contrôle Technique Automobile	SPDC	Société des Palaces de Cocody
SIDA	Service Informatique, de la Documentation et des Archives	SPEE	Service de Promotion Economique Extérieure
SIG	Système d'Information et de Gestion	SPO	Service des Passeports Officiels
SIGBUD	Système Intégré de Gestion Budgétaire	SPS	Sanitaires et Phytosanitaires Internationales
SIGEP	Système d'Information et de Gestion des Entreprises Publiques	SPS	Service de la Planification et des Statistiques
SIGESCOD	Système Intégré de Gestion des Collectivités Décentralisées	SPSE	Service de la Planification et du Suivi-Evaluation
SIGFAE	Système Intégré de Gestion des Fonctionnaires et Agents de l'Etat	SPSEC	Service de la Planification, des Statistiques et de l'Economie Culturelle
SIGFiP	Système Intégré de Gestion des Finances Publiques	SPSI	Service de la Police Spéciale des Impôts
SIGMAP	Système Intégré de Gestion des Marchés Publics	SPSTD	Secrétariat Permanent pour la Simplification et la Transformation Digitale
SIM	Service Informatique et Maintenance	SQ	Service Qualité
SINAPSE	Système Intégré d'Analyse des Projets et du Suivi Evaluation	SQN	Service de la Qualité et de la Normalisation
SIPE	Système d'Information sur la Protection de l'Enfant	SR	Station Régionale
SIPF	Société Ivoirienne du Patrimoine Ferroviaire	SRADT	Schémas Régionaux d'Aménagement et de Développement de Territoire
SIR	Société Ivoirienne de Raffinage	SREFGPE	Service de la Recherche du Foncier pour les Grands Projets de l'Etat
SIT	Service de l'Interprétariat et de la Traduction	SRHMG	Service des Ressources Humaines et des Moyens Généraux
SITARAIL	Société Internationale de Transport Africain par Rail	SSDPP	Service de Suivi du Développement du Secteur Public et Parapublic
SITRAFISE	Système Informatique de Traçabilité Financière et de Suivi-Evaluation	SSSU	Service de Santé Scolaire et Universitaire
SIVAC	Société Ivoirienne d'Abattage et de Charcuterie	STL	Société de Transport Lagunaire
SJ	Service Juridique	SYGAD	Système de Gestion Appliquée de la Dette
SLE	Schémas de Libéralisation des Echanges	TAC	Traité d'Amitié et de Coopération
SMB	Société Multinationale de Bitumes	TD	Travaux Dirigés
SMHT	Secrétariat de la Médaille d'Honneur du Travail	TGE	Trésorerie Générale pour l'Etranger
SMIG	Salaires Minimum Interprofessionnel Garanti	THIMO	Travaux à Haute Intensité de Main d'œuvre
SMP	Service des Manifestations Promotionnelles	TIC	Technologies de l'Information et de la Communication
SMQ	Système de Management de la Qualité	TICE	Technologie de l'Information et de la Communication en Education
SNAC	Semaine Nationale des Arts et de la Culture	TMP	Programme pour la Mobilité des Talents
SNAPS	Service National d'Animation, de Promotion et de Suivi	TO	Taux d'Occupation
SNDER	Stratégie Nationale du Développement de l'Economie Régionale	TP	Travaux Pratiques
SNDI	Société Nationale de Développement Informatique	TVA	Taxe sur la Valeur Ajoutée
SNDS	Stratégie Nationale de Développement de la Statistique	UA	Union Africaine
SNE	Stratégie Nationale d'Exportation	UAO	Université Alassane Ouattara
SNPECI	Société Nouvelle de Presse et d'Edition de Côte d'Ivoire	UA-JE	Union Africaine- Union Européenne
SOAC	Système Ouest Africain d'Accréditation	UEMOA	Union Economique et Monétaire Ouest Africaine
Société Math	Société de Mathématiques	UFHB	Université Felix Houphouët Boigny
SODEFOR	Société de Développement des Forêts	UIGB	Université Internationale de Grand Bassam

UJLG	Université Jean Lorougnon Guédé
ULCT	Unité de Lutte contre la Criminalité Transnationale
UMAN	Université de Man
UMF	Unité Mobile de Formation
UNA	Université Nangui Abrogoua
UNESCO	Organisation des Nations Unies pour l'Education, la Science et la Culture
UNFPA	Fonds des Nations Unies pour la Population
UPGC	Université Peleforo Gon Coulibaly
UPPH	Unité de Pilotage du Programme Hospitalier
UVCI	Université Virtuelle de Côte d'Ivoire
VBG	Violence Basée sur le Genre
VGE	Valéry Giscard d'Estaing
VITIB SA	Village des Technologies de l'Information et de la Biotechnologie
VMS	Vessel Monitoring System (Système d'informations halieutiques)
VRD	Voirie et Réseaux Divers
ZEE	Zone Economique Exclusive
Zones EX CNO	Zones Ex Centre Nord-Ouest
ZOO	Parc Zoologique national d'Abidjan

RECAPITULATIF DES PROGRAMMES

TABLEAUX RECAPITULATIF DES PROGRAMMES

MISSIONS	MINISTERES / PROGRAMMES
<p>Pouvoirs publics, Organes de Souveraineté et Gouvernance</p>	<p>Ministère des Affaires Etrangères Programme 1 : Administration Générale Programme 2 : Relation bilatérale Programme 3 : Relation multilatérale Programme 4 : Protocole d'Etat, Affaires Juridiques et Consulaires</p> <p>Ministère de l'Administration du Territoire et de la Décentralisation Programme 1 : Administration Générale Programme 2 : Décentralisation Programme 3 : Administration territoriale et identification Programme 4 : Comptes Spéciaux du Trésor</p> <p>Ministère de l'Intégration Africaine et des Ivoiriens de l'Extérieur Programme 1 : Administration Générale Programme 2 : Intégration Africaine Programme 3 : Ivoiriens de l'extérieur</p>
<p>Défense, Sécurité et Justice</p>	<p>Ministère d'Etat, Ministère de la Défense Programme 1 : Administration Générale Programme 2 : Défense Programme 3 : Sécurité</p> <p>Ministère de la Sécurité et de la Protection Civile Programme 1 : Administration Générale Programme 2 : Sécurité Intérieure Programme 3 : Protection civile</p> <p>Ministère de la Justice et des Droits de l'Homme Programme 1 : Administration Générale Programme 2 : Juridictions Programme 3 : Etablissements pénitentiaires, centres d'observation et de rééducation des mineurs</p> <p>Secrétariat d'Etat auprès du Garde des Sceaux, Ministre de la Justice et des Droits de l'Homme, chargé des Droits de l'Homme Programme 1 : Administration Générale Programme 2 : Droits de l'homme</p>

MISSIONS	MINISTERES / PROGRAMMES
Administration Générale et Développement Economique	<p>Ministère de l'Economie et des Finances</p> <p>Programme 1 : Administration Générale Programme 2 : Gestion macroéconomique et politique économique et financière Programme 3 : Trésor et Comptabilité Publique Programme 4 : Comptes Spéciaux du Trésor</p> <p>Ministère du Budget et du Portefeuille de l'Etat</p> <p>Programme 1 : Administration Générale Programme 2 : Douanes Programme 3 : Impôts Programme 4 : Budget Programme 5 : Portefeuille de l'Etat Programme 6 : Comptes Spéciaux du Trésor</p> <p>Ministère du Plan et du Développement</p> <p>Programme 1 : Administration Générale Programme 2 : Prospective, planification, programmation, suivi et évaluation Programme 3 : Aménagement du territoire, développement régional et local Programme 4 : Coordination de l'aide, population et productions statistiques</p> <p>Ministère de la Fonction Publique</p> <p>Programme 1 : Administration Générale Programme 2 : Fonction Publique</p> <p>Ministère de la Modernisation de l'Administration et de l'Innovation du Service Public</p> <p>Programme 1 : Administration Générale Programme 2 : Modernisation de l'Administration</p> <p>Ministère de la Ville</p> <p>Programme 1 : Programme 1 : Programme 2 : Programme 2 :</p> <p>Secrétariat d'Etat au Renforcement des Capacités</p> <p>Programme 1 : Administration Générale Programme 2 : Renforcement des capacités</p>

MISSIONS	MINISTERES / PROGRAMMES
<p align="center">Enseignement, Formation et Recherche</p>	<p>Ministère de l'Education Nationale, de l'Enseignement Technique et de la Formation Professionnelle Programme 1 : Administration Générale Programme 2 : Enseignement préscolaire et primaire Programme 3 : Enseignement secondaire général Programme 4 : Alphabétisation et Education non formelle</p> <p>Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique Programme 1 : Administration Générale Programme 2 : Enseignement supérieur Programme 3 : Oeuvres universitaires et vie estudiantine Programme 4 : Recherche scientifique et innovation</p> <p>Secrétariat d'Etat auprès du Ministre de l'Education Nationale, de l'Enseignement Technique et de la Formation Professionnelle, chargé de l'Enseignement Technique et de la Formation Professionnelle Programme 1 : Administration Générale Programme 2 : Formation professionnelle Programme 3 : Enseignement secondaire technique Programme 4 : Comptes Spéciaux du Trésor</p>
<p align="center">Santé et Action Sociale</p>	<p>Ministère de la Santé et de l'Hygiène Publique Programme 1 : Administration Générale Programme 2 : Amélioration de l'offre et l'accessibilité aux soins Programme 3 : Renforcement de la lutte contre la maladie Programme 4 : Comptes Spéciaux du Trésor</p> <p>Ministère de la Femme, de la Famille et de l'Enfant Programme 1 : Administration Générale Programme 2 : Promotion de la Femme et du genre Programme 3 : Promotion et consolidation de la Famille Programme 4 : Protection des Enfants et des adolescents vulnérables</p> <p>Ministère de l'Emploi et de la Protection Sociale Programme 1 : Administration Générale Programme 2 : Emploi Programme 3 : Travail Programme 4 : Protection sociale</p>

MISSIONS	MINISTERES / PROGRAMMES
<p align="center">Santé et Action Sociale (Suite)</p>	<p>Ministère de la Solidarité, de la Cohésion Sociale et de la Lutte contre la Pauvreté Programme 1 : Administration Générale Programme 2 : Solidarité et cohésion sociale Programme 3 : Lutte contre la pauvreté</p> <p>Secrétariat d'Etat auprès du Ministre de la Femme, de la Famille et de l'Enfant, chargé de l'Autonomisation des Femmes Programme 1 : Administration générale Programme 2 : Autonomisation des femmes</p>
<p align="center">Culture, Jeunesse, Sports et Loisirs</p>	<p>Ministère de la Communication et des Médias Programme 1 : Administration Générale Programme 2 : Communication et médias Programme 3 : Comptes Spéciaux du Trésor</p> <p>Ministère des Sports Programme 1 : Administration Générale Programme 2 : Sport Programme 3 : Comptes Spéciaux du Trésor</p> <p>Ministère de la Culture et de la Francophonie Programme 1 : Administration Générale Programme 2 : Animation culturelle et industries culturelles et créatives Programme 3 : Patrimoine culturel Programme 4 : Enseignement artistique et culturel Programme 5 : Comptes Spéciaux du Trésor</p> <p>Ministère du Tourisme et des Loisirs Programme 1 : Administration Générale Programme 2 : Offre de services du tourisme Programme 3 : Promotion du tourisme Programme 4 : Loisirs Programme 5 : Comptes Spéciaux du Trésor</p> <p>Ministère de la Promotion de la Jeunesse et de l'Emploi des Jeunes Programme 1 : Administration Générale Programme 2 : Promotion de la jeunesse Programme 3 : Emploi des jeunes</p>

MISSIONS	MINISTERES / PROGRAMMES
<p>Culture, Jeunesse, Sports et Loisirs (suite)</p>	<p>Ministère de l'Artisanat Programme 1 : Administration Générale Programme 2 : Artisanat</p> <p>Secrétariat d'Etat chargé du Service Civique Programme 1 : Administration Générale Programme 2 : Service civique</p>
<p>Développement des Infrastructures et Equipements Collectifs</p>	<p>Ministère de l'Equipement et de l'Entretien Routier Programme 1 : Administration Générale Programme 2 : Infrastructures routières et ouvrages d'arts Programme 3 : Comptes Spéciaux du Trésor</p> <p>Ministère du Pétrole, de l'Energie et des Energies Renouvelables Programme 1 : Administration Générale Programme 2 : Hydrocarbures Programme 3 : Energie Programme 4 : Comptes Spéciaux du Trésor</p> <p>Ministère des Transports Programme 1 : Administration Générale Programme 2 : Transport aérien Programme 3 : Transport terrestre</p> <p>Ministère des Affaires Maritimes Programme 1 : Administration Générale Programme 2 : Transport maritime et fluvio-lagunaire</p> <p>Ministère des Mines et de la Géologie Programme 1 : Administration Générale Programme 2 : Développement des mines et de la géologie</p> <p>Ministère de l'Economie Numérique et de la Poste Programme 1 : Administration Générale Programme 2 : Economie numérique et poste Programme 3 : Comptes Spéciaux du Trésor</p> <p>Ministère de la Construction, du Logement et de l'Urbanisme Programme 1 : Administration Générale Programme 2 : Foncier et urbanisme Programme 3 : Construction et maintenance</p>

MISSIONS	MINISTERES / PROGRAMMES
<p align="center">Développement des Infrastructures et Equipements Collectifs (Suite)</p>	<p>Ministère de la Promotion de l'Investissement Privé Programme 1 : Administration Générale Programme 2 : Promotion de l'investissement privé</p> <p>Ministère de l'Hydraulique Programme 1 : Administration Générale Programme 2 : Infrastructures de l'hydraulique humaine</p> <p>Secrétariat d'Etat auprès du Ministre de la Construction, du Logement et de l'Urbanisme, chargé du Logement Social Programme 1 : Administration Générale Programme 2 : Logement social</p>
<p align="center">Production, Développement industriel et Commercial</p>	<p>Ministère de l'Agriculture et du Développement Rural Programme 1 : Administration Générale Programme 2 : Productions et Sécurité alimentaire Programme 3 : Développement rural Programme 4 : Comptes Spéciaux du Trésor</p> <p>Ministère du Commerce et de l'Industrie Programme 1 : Administration Générale Programme 2 : Commerce intérieur Programme 3 : Commerce extérieur Programme 4 : Développement industriel</p> <p>Ministère des Ressources Animales et Halieutiques Programme 1 : Administration Générale Programme 2 : Développement de l'élevage Programme 3 : Gestion durable des ressources halieutiques Programme 4 : Amélioration de la santé animale, du bien être animal et de l'hygiène publique vétérinaire</p>

MISSIONS	MINISTERES / PROGRAMMES
<p align="center">Production, Développement industriel et Commercial (Suite)</p>	<p>Ministère de la Promotion de la Riziculture Programme 1 : Administration Générale Programme 2 : Promotion de la riziculture</p> <p>Ministère de la Promotion des PME Programme 1 : Administration Générale Programme 2 : Promotion des PME</p>
<p align="center">Environnement, Cadre de Vie et Protection de la Nature</p>	<p>Ministère de l'Environnement et du Développement Durable Programme 1 : Administration Générale Programme 2 : Environnement et développement durable</p> <p>Ministère des Eaux et Forêts Programme 1 : Administration Générale Programme 2 : Gestion durable des ressources forestières Programme 3 : Gestion durable des ressources fauniques Programme 4 : Gestion intégrée des ressources en eau</p> <p>Ministère de l'Assainissement et la Salubrité Programme 1 : Administration Générale Programme 2 : Assainissement et drainage Programme 3 : Salubrité et lutte contre les nuisances Programme 4 : Comptes Spéciaux du Trésor</p>

SECTION 226 : MINISTERE D'ETAT, MINISTERE DE LA DEFENSE

I. PRESENTATION GENERALE DU MINISTERE

Le Ministère d'Etat, Ministère de la Défense ambitionne de bâtir une défense qui intègre la performance et la culture du résultat, avec des ressources humaines de qualité au service du citoyen et de la nation autour de trois (03) axes majeurs que sont :

- La réduction des effectifs, l'optimisation et la réorganisation des ressources humaines ;
- La réorganisation des structures et la réforme du cadre institutionnel ;
- Le renforcement des capacités opérationnelles.

I.1 Rappel des orientations stratégiques du ministère

Principales orientations

- Le renforcement des capacités des Armées et de la Gendarmerie Nationale en moyens humains, matériels et financiers ;
- La participation aux opérations de soutien de la paix ;
- La lutte contre la criminalité.

Résultats stratégiques

- La reconstruction cohérente et réfléchie des moyens de travail et d'existence des militaires (soldes, règlement, casernes, habillement) ;
- La contribution à la paix et à la sécurité sur le continent africain et dans le monde notamment par la participation aux Opérations de Soutien à la Paix (OSP) ;
- L'acquisition d'une capacité autonome et cohérente d'appréciation (renseignement, réflexion stratégique) et de décision (commandement, contrôle politique des forces, capacités opérationnelles maîtrisées) à la hauteur des ambitions politiques ;
- L'organisation/adaptation des structures de conduite, de coordination et de gestion de crises ;
- Le suivi de la politique de défense nationale de manière globale, déclinée en politique sectorielle, elle-même en loi de programmation militaire puis en budget annuel par tranches de cinq ans.

Objectifs

Globalement, les objectifs visés sont :

- Mettre en place des stratégies favorisant l'exécution de la politique de défense nationale ;
- Mettre en œuvre de la politique de défense nationale au sein des Armées et des Forces Spéciales ;
- Mettre en œuvre de la politique de défense nationale au sein de la Gendarmerie nationale.

I.2 Synthèse des principaux résultats

Au regard des objectifs visés, les capacités requises et moyens à mettre en œuvre ont permis d'atteindre à moyen terme, les résultats suivants :

➤ Les stratégies destinées à favoriser l'exécution de la politique de défense nationale sont mises en place par :

- Le rétablissement de l'autorité de l'Etat sur les aires protégées occupées par des clandestins et la lutte contre le grand banditisme (exemple : pour la première fois une mission conjointe organisée en mai 2020 par les Armées Ivoirienne et Burkinabè a permis la neutralisation de 08 djihadistes et l'arrestation de 38 suspects et une base détruite);
- La sécurisation de la zone exclusive économique par la marine ;
- La sécurisation des fêtes, des cérémonies et des manifestations nationales ;
- La poursuite de la politique de réduction des effectifs des forces armées de côte d'ivoire à travers une nouvelle loi de programmation militaire ;
- L'amélioration des conditions de vie et de travail des militaires ;
- L'augmentation progressive de la part des budgets consacrés aux investissements et aux équipements pour atteindre à terme 40% ;
- La professionnalisation des armées et de la gendarmerie ;
- L'optimisation des capacités opérationnelles des armées ;
- Le renforcement des capacités pour une meilleure prise en charge des nouvelles menaces (terrorisme, piraterie maritime, criminalité transfrontalière, ...) ;
- La restauration de l'esprit de discipline ;
- L'affermissement du lien armée-nation ;
- La préparation de nos forces pour le déploiement dans les opérations de soutien à la paix.

➤ La politique de défense nationale au sein des Armées et des Forces Spéciales est mise en œuvre par :

- le renforcement des programmes de formation dans les écoles militaires ;
- la formation continue des cadres militaires à l'intérieur comme à l'extérieur ;
- l'organisation de sessions de l'institut des études stratégiques de la défense.

➤ Les stratégies en vue de sécuriser les personnes et les biens, et points vitaux sont mises en place à travers :

- Des missions conjointes entre la gendarmerie et la police tels que le déguerpissement du périmètre de l'abattoir de Port-Bouët menée le 02 juillet 2018 dont l'objectif est de protéger des vies humaines et d'assainir le cadre de vie des riverains ;
- Les opérations de sécurisation des fêtes ;
- l'acquisition de véhicules, d'aéronefs, d'engins fluvio-lagunaires et d'équipements spécifiques ;
- la mise en place de diverses opérations de sécurisation des biens et des personnes ;
- la réhabilitation des casernes (phase 2) ;
- la construction de nouvelles infrastructures et installations militaires de fin d'année, de la pâque et tout autre évènement qui draine des personnes.

➤ Les stratégies relatives à l'application des lois sont élaborées à travers les lois et décrets qui nécessite le bon fonctionnement de la mission régaliennne des forces armées et l'organisation du ministère de la défense.

- la mise en œuvre de plusieurs textes (tels que le nouveau code de la fonction militaire, le code maritime) et la poursuite de l'élaboration des autres textes (textes de bonnes gouvernance et textes relatifs aux finances);
- l'accélération du processus de modernisation de la gestion des ressources humaines.

RESULTATS STRATEGIQUES	INDICATEURS DE PERFORMANCE	REALISATIONS (de 2017 à 2019)			2020		Commentaires
		2017	2018	2019	Prévision	Réalisation	
Les stratégies favorisant l'exécution de la politique de défense sont mises en place	Indicateur 1 : Indice de performance logistique et infrastructurel	-	-	-	40%	27%	Cadre de référence unique, les prévisions de la LPM ont été partiellement atteintes compte tenu de l'environnement budgétaire contraint
	Indicateur 2 : proportion de la population satisfaite de la qualité des services de sécurité et défense	-	-	-	-		
La politique de défense nationale au sein des Armées et des Forces spéciales est mise en œuvre	Indicateur 3 : indice de performance opérationnelle	-	-	-	80%	70%	Capacités opérationnelles renforcées, formations de tout niveau, formation, équipement et déploiement du bataillon projetable, participation aux opérations extérieures sous mandat ONU, sécurisation des élections
	Indicateur 4 : proportion de la population satisfaite de la qualité des services	-	-	-	-		
Les missions dévolues à la Gendarmerie nationale sont exécutées	Indicateur 5 : indice de performance opérationnelle	-	-	-	80%	70%	Création de légions et de brigades de Gendarmerie, participation aux opérations extérieures sous mandat ONU, sécurisation des élections
	Indicateur 6 : proportion de la population satisfaite de la qualité des services	-	-	-	-		

Les dotations budgétaires insuffisantes n'ont pas permis d'atteindre les résultats escomptés. Aussi les difficultés engendrées par la crise du COVID 19 ont-elles entravé fortement la réalisation des travaux prévues dans le cadre des constructions et des équipements.

L'indice de performance opérationnelle n'a pas été atteint en raison de la crise sanitaire qui a occasionné la reprogrammation de certaines formations et missions à l'extérieur et à l'intérieur du pays.

I.3 Résumé de l'exécution du budget

Au regard des contraintes budgétaires, le Ministère d'Etat Ministère de la Défense a mené les différentes activités avec les moyens reçus en s'appuyant sur les axes majeurs de la LPM. Les choix budgétaires ont permis de poursuivre la réhabilitation des casernes, le renforcement des équipements militaires portant notamment sur l'acquisition d'embarcations, navires et aéronefs et d'engins roulants.

Tableau 1 : Exécution du budget 2020

Unités	Budget 2020				Taux de réal = (Réalisé/Actuel) %
	Voté	Collectif	Actuel	Réalisation	
Opérations consolidées					
1. Ressources	349 405 821 144	383 827 676 379	382 791 192 843	303 912 678 942	79,39%
2. Charges	349 405 821 144	383 827 676 379	382 791 192 843	296 323 243 662	77,41%
1. Ressources	349 405 821 144	383 827 676 379	382 791 192 843	303 912 678 942	79,39%
1.1 Ressources intérieures	333 125 821 144	340 322 676 379	339 286 192 843	303 912 678 942	89,57%
1.1.1 Budget de l'Etat (Trésor)	333 125 821 144	340 322 676 379	339 286 192 843	303 912 678 942	89,57%
1.1.2 Recettes de services	-	-	-	-	0,0%
1.2 Ressources extérieures	16 280 000 000	43 505 000 000	43 505 000 000	-	0,0%
1.2.1 Emprunts projets	16 280 000 000	43 505 000 000	43 505 000 000	-	0,0%
1.2.2 Dons Projets	-	-	-	-	0,0%
1.2.3 Appuis budgétaires ciblés	-	-	-	-	0,0%
2 Charges	349 405 821 144	383 827 676 379	382 791 192 843	296 323 243 662	77,41%
.2.1 Personnel	159 403 285 099	159 247 392 811	158 173 032 328	147 080 964 019	92,99%
2.1.1 Solde y compris EPN	159 403 285 099	159 247 392 811	158 173 032 328	147 080 964 019	92,99%
2.1.2 Contractuels hors solde	-	-	-	-	0,0%
2.2 Biens et Services	132 437 581 849	134 772 712 415	134 810 589 362	111 300 472 413	82,56%
Biens et services sur budget Etat	132 437 581 849	134 772 712 415	134 810 589 362	111 300 472 413	82,56%
2.3 Transferts	353 984 197	744 504 857	744 504 857	654 149 226	87,86%
2.3.1 Transferts courants	-	-	-	-	0,0%
2.3.2 Transferts en capital	-	-	-	-	0,0%
2.4 Investissement	57 210 970 000	89 063 066 296	89 063 066 296	37 287 658 004	41,87%
2.4.1 Trésor	40 930 970 000	45 558 066 296	45 558 066 296	37 287 658 004	81,85%
2.4.2 Financement extérieur	-	-	-	-	0,0%
Dons	-	-	-	-	0,0%
Emprunts	16 280 000 000	43 505 000 000	43 505 000 000	-	0,0%
Total					

Source : SIB-situation d'exécution 2020 au 15/01/2021

De façon générale, la différence entre le budget voté et le collectif s'explique par les mesures prises pour lutter contre le COVID.

Le budget de la défense a eu une augmentation sur les dépenses d'investissement due à la dotation d'un nouveau projet relatif à la construction et réhabilitation de trente brigades de la gendarmerie nationale suite à l'arrêté N°0775/MEMDEF/DGAF/DF du 13 juillet 2020. De plus l'arrêté N°0082/MPMBPE/DGBF/DBE/SD-ADSS/KCO du 23 mars 2020 a autorisé la construction de l'Académie internationale de lutte contre le terrorisme.

Le rattachement du Centre national de coordination du mécanisme d'alerte précoce (CNCMR) au budget de la Défense a contribué à rehausser le budget actuel.

Pour les dépenses de personnel la dotation des bourses a connu une hausse significative.

Pour les biens et services la création de nouvelles structures en cours d'exercice selon l'arrêté N°0079/MPMBPE/DGBF/DBE/SDADSS/KCO/YT2 du 23 mars 2020 et le rattachement du CNCMR sont les facteurs de cette augmentation. A cela s'ajoute l'augmentation des baux administratifs.

Les services d'attachés de défense ont bénéficié de crédits complémentaires ce qui explique la différence entre le budget voté et l'actuel.

Au cours de l'exécution du budget 2020, le ministère de la défense a rencontré des difficultés notamment sur l'utilisation du système d'information budgétaire et le traitement des dossiers au niveau du contrôleur financier.

II. RAPPORT ANNUEL DE PERFORMANCE PAR PROGRAMME

II.1 Programme 1 : Administration Générale

1. Bilan du programme

Le programme « administration générale » a pour objectif global de mettre en œuvre les stratégies pour renforcer la bonne gouvernance du ministère. Il se décline en quatre actions exécutées par les services centraux du Ministère d'Etat, Ministère de la Défense. Pour l'année 2020 la priorité a été l'adaptation du format des armées aux standards internationaux et fournir un effectif efficient.

Conformément à la LPM 2016-2020, une opération de départ volontaire à la retraite a permis de réduire considérablement les effectifs des Armées.

a. Evolution des indicateurs de performance

La LPM prévoit 4400 départs volontaires à la retraite. Ces départs ont été échelonnés sur quatre années, de 2017 à 2020 à raison de 1100 par année, en fonction de la programmation budgétaire. Cependant les réalisations sont dues aux nombres de candidats répondant aux critères définis.

Le ratio des catégories de grade permettrait dans le long terme d'avoir une pyramide des grades équilibrés selon les normes officier 5%, sous-officier 30%, Militaire du rang 65%.

Tableau 3 : évolution des indicateurs du programme 1

Objectif global : Mettre en place des stratégies favorisant l'exécution de la politique de défense nationale						
Indicateur	Unité	REALISATIONS (de 2017 à 2019)			2020	
		2017	2018	2019	Prévision	Réalisation
Objectif spécifique 1 : Adapter le format des armées aux standards internationaux et assurer une gestion efficiente de ressources humaines, des finances et de la législation						
Indicateur 1 : Nombre de Militaires déflatés	Nombre	991	2166	1292	1100	355
Objectif spécifique 2 : Renforcer le suivi de la politique de défense						
Indicateur 2 : Proportion des militaires par catégorie 5% Sous- officier 30% Militaire du rang 65%	%	4%	5%	5%	6%	5%
		79%	85%	84%	64%	82%
		17%	10%	11%	30%	13%

b. Analyse détaillée et explication des résultats

L'optimisation et la réorganisation des ressources humaines constituent un axe majeur de la modernisation de l'outil de défense et de sécurité visant trois objectifs principaux :

- La réduction globale des effectifs des Armées tout en renforçant progressivement ceux de la Gendarmerie.
- Le rajeunissement de la population militaire.

Les objectifs de réduction et de rajeunissement des effectifs devraient être atteints par la mise en œuvre de différentes mesures :

- Une politique d'incitation au départ volontaire avec un objectif de 4 400 départs ;
- La création d'un organisme de reconversion des militaires ;
- La planification d'un recrutement mixte, répondant aux stricts besoins ;
- Une réorganisation de la gestion des carrières militaires permettant notamment de modifier la durée des contrats des sous-officiers et des militaires du rang.

Ainsi, au terme de la LPM, l'effectif cumulé des militaires déflatés s'élève à 4.807 contre 4.400 prévus.

Cet effort considérable pour ce qui concerne les départs volontaires n'a pas été accompagné d'un recrutement suffisant de militaires du rang comme initialement planifié, pour permettre un rajeunissement significatif des Armées ivoiriennes. L'effectif prévu de 1100 en 2020 n'a pas été réalisé à cause du faible taux de postulants.

Le faible recrutement de militaires du rang dans les Armées s'explique notamment par l'attente de promulgation du décret instaurant la contractualisation des militaires du rang, conditionnée elle-même par la capacité du Ministère d'Etat, Ministère de la Défense à garantir, en conséquence, la réussite de leur réinsertion professionnelle dans la vie civile.

Par ailleurs, un grand contingent de militaires du rang a été promu sous-officiers, à titre exceptionnel en 2017.

De ce fait, la pyramide des grades dans les armées ivoiriennes, caractérisée par une forte proportion de sous-officiers (près de 70 % de l'effectif global pour une norme internationale de 25%) ne pourra être modifiée que sur le long terme.

c. Exécution financière par action

Tableau 4 : exécution financière par action du programme 1

Actions	Personnel	Biens et Services	Transferts	Investissements	Total
Action 1 : Coordination et animation	14 401 012 077	6 157 538 165	-	500 000 000	21 058 550 242
Action 2 : Gestion des ressources humaines, financières et matérielles	3 383 077 113	63 646 541 772	654 149 226	16 755 346 283	84 439 114 394
Action 3 : Planification, programmation et suivi évaluation	-	91 739 846	-	-	91 739 846
Action 4 : Gestion des systèmes d'information et de communication	-	976 562 225	-	1 332 423 570	2 308 985 795
Total	17 784 089 190	70 872 382 008	654 149 226	18 587 769 853	107 898 390 277

Source : SIB – situation d'exécution 2020 du 15/01/2021

d. Exécution des investissements du programme

L'exécution des investissements du programme est présentée ci-dessous.

Tableau 5 : exécution des investissements du programme

Tous les projets du programme ont été exécuté à quasiment 100%. Sauf le projet de construction des hôpitaux militaires qui bénéficie d'un financement extérieur de la société EXIM BANK INDE. A cet effet, les travaux architecturaux ont été réalisés et soumis l'approbation du bailleur. Cette étape est obligatoire avant de pouvoir passer à la sélection des entreprises devant exécuter les travaux.

	Année de démarrage	Année de fin	Coût total	Budget Voté 2020	Budget Actuel 2020	Mandat PEC 2020
Projet 1 : Equipement de Forces Spéciales	2018	2022	20 874 400 000	500 000 000	500 000 000	500 000 000
Sur financement intérieur			20 874 400 000	500 000 000	500 000 000	500 000 000
Sur financement extérieur			-	-	-	-
Projet 2 : Opération de sécurisation des personnes et des biens	2017	2020	20 000 000 000	10 000 000 000	9 620 643 707	9 165 911 003
Sur financement intérieur			20 000 000 000	10 000 000 000	9 620 643 707	9 165 911 003
Sur financement extérieur			-	-	-	-
Projet 3 : Financement de la déflation et de la réinsertion des militaires	2017	2020	60 000 000 000	5 000 000 000	5 000 000 000	5 000 000 000
Sur financement intérieur			60 000 000 000	5 000 000 000	5 000 000 000	5 000 000 000
Sur financement extérieur			-	-	-	-
Projet 4 : Construction des centres de ravitaillement des essences	2014	2019	5 463 556 974	400 000 000	534 000 000	529 865 280
Sur financement intérieur			5 463 556 974	400 000 000	534 000 000	529 865 280
Sur financement extérieur			-	-	-	-

	Année de démarrage	Année de fin	Coût total	Budget Voté 2020	Budget Actuel 2020	Mandat PEC 2020
Projet 5 : Appui à la réinsertion des militaires démobilisés		-		5 059 570 000	2 059 570 000	2 059 570 000
<i>Sur financement intérieur</i>				5 059 570 000	2 059 570 000	2 059 570 000
<i>Sur financement extérieur</i>						
Projet 6 : Construction et équipement des hôpitaux militaires et de l'unité d'intervention rapide	2017	2020	52 000 000 000	16 912 426 420	16 912 426 420	632 423 577
<i>Sur financement intérieur</i>			52 000 000 000	632 426 420	632 426 420	632 423 577
<i>Sur financement extérieur</i>				16 280 000 000	16 280 000 000	-
Projet 7 : Equipement de l'Administration Centrale de la Défense	2017	-	34 718 000 000	700 000 000	700 000 000	699 999 993
<i>Sur financement intérieur</i>			34 718 000 000	700 000 000	700 000 000	699 999 993
<i>Sur financement extérieur</i>						
Total programme (Budget de l'Etat)			193 055 956 974	38 571 996 420	35 326 640 127	18 587 769 853
<i>Total sur financement intérieur</i>			193 055 956 974	22 291 996 420	19 046 640 127	18 587 769 853
<i>Total sur financement extérieur</i>			-	16 280 000 000	16 280 000 000	-

Source : SIB – situation d'exécution 2020 du 15/01/2021

e. Exécution des prévisions d'effectifs

L'exécution des prévisions d'effectifs du programme est présentée dans le tableau ci-dessous.

Tableau 6 : exécution des prévisions d'effectifs du programme 1

	2019	2020				Total fin d'année
		Besoin exprimé	Prévision	Besoin satisfait	Sorties	
Officier	312	-	-			312
Sous-officier	580	-	-			580
Militaire du rang	873	-	-			873
Catégorie A	51	-	-			51
Catégorie B	125					125
Catégorie C	58				01	57
Catégorie D	92				03	89
Non fonctionnaire	02				01	01
TOTAL	2093	-	-		05	2088

2. Commentaires et conclusion

Tous les objectifs fixés pour le programme ADMINISTRATION GENERALE de 2016-2020, ont fait l'objet de nombreux travaux et d'un grand investissement. Ils ont permis d'atteindre un niveau de résultats satisfaisant malgré les contraintes budgétaires rencontrées sur la période.

Plusieurs lois, décrets et arrêtés ont permis de renforcer le cadre institutionnel, ce sont :

- Loi N° 2016-414 du 15 juin 2016 portant organisation de la Défense et des Forces Armées de Côte d'Ivoire,
- Loi N° 2016-1109 du 8 décembre 2016 portant code de la fonction
- Décret portant organisation du commandement dans les FACI ;
- Décret N° 2016-257 du 03 mai 2016 portant organisation du Ministère de la Défense
- Décret Portant création des Bataillons de sécurisation de l'Ouest (BSO), de l'Est (BSE), du Nord-Ouest (BSNO) et du Sud-Ouest (BSSO) ;
- Décret Portant création du service de l'aumônerie auprès des Forces Armées de Côte d'Ivoire ;
- Décret Portant Code de déontologie du Militaire ;
- Décret N°2018-757 du 26 septembre 2018 portant création d'un Institut d'Etudes Stratégiques et de Défense ;
- Décret N° 2020-59 du 15 janvier 2020 portant nomination de chefs de Division de la Gendarmerie Nationale ;
- Décret N° 2020-58 du 15 janvier 2020 portant nomination du Commandant des Ecoles de la Gendarmerie Nationale ;
- Arrêté N° 656 du 03 mai 2018 portant création, organisation et fonctionnement du BARM ;
- Arrêtés N° 2020-0135 à 0144 du 17 mars 2020 portant créations de 10 brigades de Gendarmerie Territoriale.

Les ressources humaines ont été quasiment optimisées. La plupart des objectifs de la LPM 2016-2020 ont été atteints : la réduction des effectifs globaux, le renforcement des effectifs la gendarmerie et le renforcement du dispositif de formation des militaires. Un renforcement de la formation pour toutes les catégories de militaires s'est fait par le biais d'un réseau d'écoles de formation, allant du niveau tactique au niveau stratégique.

Le parc immobilier est en cours de rénovation et de nouvelles infrastructures ont été créées ainsi que l'acquisition d'équipements nouveaux. La contribution à la stabilité régionale et internationale a connu une amélioration.

Il est difficile de fournir exactement les effectifs au niveau du programme à cause du mode de recrutement du personnel qui se fait par les services ressources humaines du programme 2 et 3. La plupart du personnel employé est aussi recensé au niveau des autres programmes.

II.2 Programme 2 : Défense

1. Bilan du programme

Le Programme 2 « Défense », qui comprend les Armées (Terre, Air, Marine), les Forces Spéciales ainsi que les unités rattachées à l'Etat-Major Général des Armées (UREMGA), est placé sous la responsabilité du Chef d'Etat-Major Général des Armées (CEMGA) désigné Responsable de Programme au sein du Ministère d'Etat, Ministère de la Défense par décret.

Pour l'année 2020, les objectifs fixés au niveau du Programme Défense ont été déclinés à travers un objectif global et deux (02) objectifs spécifiques :

OBJECTIF GLOBAL	Mettre en œuvre la politique de défense nationale au sein des Armées et des Forces Spéciales
OBJECTIFS SPECIFIQUES	1. Contribuer à la sécurité régionale et internationale
	2. Préserver les intérêts vitaux et stratégiques de la nation et protéger les populations et les biens

La performance du Programme Défense se mesure à l'aune des résultats atteints dans le domaine opérationnel.

Au niveau de la contribution à la sécurité régionale et internationale, en 2020, les Armées sont engagées au sein de la MINUSMA avec le déploiement du 1er bataillon Pilote Projetable au Mali.

Au niveau de la préservation des intérêts vitaux et stratégiques de la nation et la protection des populations et des biens, les Armées et Forces Spéciales ont assuré l'exécution des opérations de sécurisation sur le territoire national et la sécurisation des élections présidentielles de 2020.

Sur l'ensemble des indicateurs du RAP 2020, tous les objectifs sont globalement atteints, même si le Programme a connu un ralentissement d'exécution compte tenu des restrictions budgétaires et opérationnelles liées à la pandémie à Covid19.

En 2021, les efforts seront maintenus pour :

- Renforcer les capacités opérationnelles et améliorer la disponibilité des matériels avec la LPM 2021-2025 ;
- Optimiser la préparation opérationnelle des forces à travers la reprise des entraînements, formations et stages à pleine capacité ;
- Renforcer les actions de sécurisation aux frontières avec la mise en place de la Zone Opérationnelle Nord ;
- Exécuter les opérations de sécurisation du territoire national ;
- Sécuriser les élections législatives de Mars 2021.

a. Evolution des indicateurs de performance

Tableau 2 : évolution des indicateurs du programme 2

Indicateur	Unité	REALISATIONS			2020	
		2017	2018	2019	Prévision	Réalisation
Objectif spécifique 1 : Contribuer à la sécurité régionale et internationale						
Nombre d'exercices conjoints	Nombre	SD	SD	SD	SD	SD
Nombre d'observateurs déployés dans les missions	Nombre	SD	SD	SD	21	21
Nombre de bataillons déployés ou déployables en Opérations Extérieures	Nombre	ND	01	01	02	02
Objectif spécifique 2 : Préserver les intérêts vitaux et stratégiques de la nation et protéger les populations et les biens						
Nombre d'opérations de sécurisation du territoire	Nombre	SD	SD	SD	SD	SD

Source des données : Bilan d'activités du Bureau OPEX (EMGA /B. OPEX)

b. Analyse détaillée et explication des résultats

Indicateur 1 : Nombre d'exercices conjoints

La prévision des exercices conjoints est décidée en liaison avec les partenaires de défense au niveau régional et international. Aucune analyse ne peut être faite en raison de Données classées Secret Défense.

Indicateur 2 : Nombre d'observateurs déployés dans les missions

Les objectifs sont globalement atteints, les observateurs ont pu être déployés dans les différentes missions de sécurité régionale et internationale.

Il n'y a pas d'écart entre les prévisions et les réalisations.

Indicateur 3 : Nombre de bataillons déployés ou déployables en Opérations Extérieures

Les objectifs sont globalement atteints, les formations ont débuté pour le 2E bataillon projetable et la fin du déploiement du 1er Bataillon Pilote Projetable a connu un ralentissement du fait de l'application des dispositions sanitaires liées à la pandémie à Covid19.

Il n'y a pas d'écart entre les prévisions et les réalisations.

Indicateur 4 : Nombre d'opérations de sécurisation du territoire

Les Armées et les Forces Spéciales ont assuré l'exécution des actions de sécurisation sur le territoire national suivant le plan d'actions du CEMGA et des instructions du Conseil National de Sécurité (CNS).

Certaines activités du plan d'action ont été suspendues ou reportées au regard de la crise sanitaire et des mesures liées à l'état d'urgence sanitaire toujours en vigueur depuis Mars 2020.

Aucun écart ne peut être enregistré entre les prévisions et les réalisations en raison de données classées Secret Défense.

c. Exécution financière par action

Tableau 4 : exécution financière par action du programme 2

Actions	Personnel	Biens et Services	Transferts	Investissement	Total
2207501 Renforcement des capacités opérationnelles des Armées et des Forces Spéciales	64 684 698 177	39 676 314 537		24 189 323 431	128 550 336 055
2207502 Amélioration des conditions de vie, de travail et la sécurité sociale du militaire		62 581 423			62 581 423
2207503 : Participation à la sécurité régionale et internationale		31 882 652			31 882 652

Source : SIB – situation d'exécution 2020 du 15/01/2021

d. Exécution des investissements du programme

L'exécution des investissements du programme est présentée ci-dessous.

Tableau 5 : exécution des investissements du Programme 2

	Année de démarrage	Année de fin	Coût total	Budget Voté 2020	Budget Actuel 2020	Mandat PEC 2020
Projet 8 : Rénovation de l'EMPT	2015	2020	4 526 600 000	800 000 000	448 424 412	448 331 034
Sur financement intérieur			4 526 600 000	800 000 000	448 424 412	448 331 034
Sur financement extérieur						
Projet 8 : Construction et Extension de Centres de Secours GSPM	2017	2020	27 566 490 000	2 900 000 000	2 653 151 592	2 653 151 592
Sur financement intérieur			27 566 490 000	2 900 000 000	2 653 151 592	2 653 151 592
Sur financement extérieur				-	-	-
Projet 9 : Construction des Unités des Forces Spéciales	2017	2020	25 109 000 000	1 854 106 580	1 413 239 059	1 191 742 752
Sur financement intérieur			25 109 000 000	1 854 106 580	1 413 239 059	1 191 742 752
Sur financement extérieur				-	-	-

	Année de démarrage	Année de fin	Coût total	Budget Voté 2020	Budget Actuel 2020	Mandat PEC 2020
Projet 10 : Construction des Unités des Forces Terrestres	2017	2020	95 610 858 192	6 249 747 500	4 427 997 091	4 427 997 091
<i>Sur financement intérieur</i>			95 610 858 192	6 249 747 500	4 427 997 091	4 427 997 091
<i>Sur financement extérieur</i>				-	-	-
Projet 11 : Construction et Réhabilitation des Unités des Forces Aériennes	2017	2020	44 285 975 000	2 571 377 500	2 297 828 727	2 297 828 727
<i>Sur financement intérieur</i>			44 285 975 000	2 571 377 500	2 297 828 727	2 297 828 727
<i>Sur financement extérieur</i>				-	-	-
Projet 12 : Construction des Unités de la Marine Nationale	2017	2020	24 315 386 477	1 126 268 420	1 341 038 765	1 340 527 521
<i>Sur financement intérieur</i>			24 315 386 477	1 126 268 420	1 341 038 765	1 340 527 521
<i>Sur financement extérieur</i>						
Projet 13 : Réhabilitation des Ouvrages Maritimes				29 973 580	29 746 523	29 744 714
<i>Sur financement intérieur</i>				29 973 580	29 746 523	29 744 714
<i>Sur financement extérieur</i>						

Source : SIB – situation d'exécution 2020 du 15/01/2021

e. Exécution des prévisions d'effectifs

L'exécution des prévisions d'effectifs du programme est présentée dans le tableau ci-dessous.

Tableau 6 : exécution des prévisions d'effectifs du programme

	2019	2020				
		Besoin exprimé	Prévision	Besoin satisfait	Sorties	Total fin d'année
Officier	1425	80	80	66	36	1455
Sous-officier	12077	200	200	119	614	11582
Militaire du rang	4105	580	580	1194	502	4797
Catégorie A	160				02	158
Catégorie B	58				02	56
Catégorie C	45				01	44
Catégorie D	92				01	91
Non fonctionnaire	01				01	00
TOTAL	17963	860	860	1379	1159	18183

2. Commentaires et conclusion

a. Commentaires

Le programme Défense a globalement exécuté convenablement le budget, les objectifs spécifiques ont été pour la plupart atteints.

Pour cet exercice, de nombreuses difficultés ont été constatées dans l'utilisation de l'applicatif SIB du fait des nombreuses mises à jour et de la non-fluidité de l'applicatif.

Il conviendra d'améliorer l'applicatif d'exécution budgétaire en 2021 afin de donner une meilleure fluidité dans l'exécution des dépenses par programme.

b. Conclusion

Au total, malgré les fortes contraintes liées à la nouveauté des budgets-programmes, l'exécution 2020 du budget-Programmes Défense a été globalement maîtrisée grâce à la mise en place des structures techniques ainsi que des moyens en personnel et matériels pour répondre convenablement aux exigences de cette réforme et atteindre les objectifs de performance prévus.

Les forces de l'exécution du Programme défense ont été dans les structures techniques existantes aux différents niveaux de responsabilité ainsi que dans les moyens en personnel et matériels qui ont facilité la transition et l'adaptation rapide au fonctionnement en programme.

Les contraintes liées à la pandémie à Covid19 ainsi que les difficultés d'ordre technique au niveau de l'applicatif budgétaire SIB ont été des faiblesses pour la mise en œuvre du programme avec pour effets, d'une part un ralentissement voire des reports dans l'exécution de certains volets des activités de formation, d'autre part, des difficultés dans la réalisation de certaines actions au niveau des Budgets opérationnels de Programme.

Aussi, les perspectives d'amélioration du Programme Défense sont :

- Le renforcement des capacités opérationnelles et l'amélioration de la disponibilité des matériels avec la LPM 2021-2025 ;
- L'optimisation de la préparation opérationnelle des forces à travers la reprise des entraînements, formations et stages à pleine capacité ;
- Le renforcement des actions de sécurisation aux frontières avec la mise en place de la Zone Opérationnelle Nord ;
- La montée en puissance du 2^{ème} bataillon projetable en vue des opérations extérieures.
- La mise à jour des indicateurs de performance au regard des activités prioritaires au sein du programme.

II.3 Programme 3 : Sécurité

1. Bilan du programme

Il faut noter que l'objectif global du programme « SECURITE » est : « mettre en œuvre la politique de défense nationale au sein de la Gendarmerie nationale ».

Ainsi, le programme Sécurité se décline en trois (03) objectifs spécifiques et en trois (03) actions ; Les objectifs spécifiques contribuent à l'atteinte des résultats contenus et spécifiés dans le PND.

Description de la stratégie du programme « SECURITE » se présente comme suit :

- **Objectif spécifique 3.1:** Coordonner les activités du COSUPGEND, de la Gendarmerie Territoriale, Mobile et des Unités Spécialisées.
- **Objectif spécifique 3.2:** Renforcer les capacités opérationnelles de la Gendarmerie Nationale.
- **Objectif spécifique 3.3:** Contribuer à la sécurité régionale et internationale.

Description des actions (sous-programme) du programme « SECURITE »

PROGRAMME	ACTIONS
PROGRAMME 3 : SECURITE	Action 1 : Renforcement des capacités opérationnelles de la Gendarmerie Nationale.
	Action 2 : Amélioration des conditions de vie, de travail et la sécurité sociale du gendarme.
	Action 3 : Participation à la sécurité régionale et internationale.

Les objectifs seront atteints au travers des actions définies ci-dessus.

a. Evolution des indicateurs de performance

Les indicateurs de performance sont fonction des objectifs spécifiques précités

Tableau 3 : évolution des indicateurs du programme 3

Objectif 3.1 : Assurer les missions ordinaires et spécifiques de la Gendarmerie

Nous constatons au vu des données, une baisse de l'insécurité de 2017 à 2019. La réalisation de l'Indice Général de Sécurité à 1,2 est due probablement aux récentes attaques.

Indicateurs	Unité	REALISATIONS (de 2017 à 2019)			2020	
		2017	2018	2019	Prévision	Réalisation
Indice général Ivoirien de Sécurité (IGS)	Nombre	1,1	1,4	1,1	0	1,2

Objectif spécifique 3.2 : Contribuer à la sécurité régionale et internationale

Indicateurs	Unité	REALISATIONS (de 2017 à 2019)			2020	
		2017	2018	2019	Prévision	Réalisation
Nombre d'exercices conjoints	Nombre	4	SD	SD	SD	SD
Nombre d'observateurs déployés dans les missions	Nombre	0	SD	SD	SD	SD
Nombre de gendarmes déployés ou déployables aux missions extérieures	Nombre	17	SD	SD	SD	SD

Source : Division Organisation-emploi

b. Analyse détaillée et explication des résultats

Pour l'exercice 2017, les données sont connues parce que le personnel avait déjà été déployé.

Concernant les années 2018, 2019 et 2020, les données sont classées « secret défense » parce que la décision est prise par le grand commandement selon les besoins exprimés au niveau régional ou international. Aucune prévision ne peut se faire dans ce cas.

c. Exécution financière par action

Tableau 4 : exécution financière par action du programme 3

Actions	Personnel	Biens et Services	Transferts	Investissements	Total
Renforcement des capacités opérationnelles de la Gendarmerie Nationale.	64.612.176.652	656.311.793	0	2.100.000.000	67.368.488.445
Amélioration des conditions de vie, de travail et la sécurité sociale du gendarme.					
Participation à la sécurité régionale et internationale		1.000.000			1.000.000

Source : SIB – situation d'exécution 2020 du 15/01/2021

d. Exécution des investissements du programme

L'exécution des autorisations d'engagement du programme est présentée ci-dessous.

Tableau 5 : exécution des investissements du programme 3

L'exécution des prévisions d'effectifs du programme est présentée dans le tableau ci-dessous.

	Année de démarrage	Année de fin	Coût Total	Budget Voté 2020	Budget Actuel 2020	Mandat PEC 2020
Projet 1 : Construction et Réhabilitation des Unités de la Gendarmerie Nationale	2017	2020		3 107 500 000	2 100 000 000	2 100 000 000
<i>Sur financement intérieur</i>				3 107 500 000	2 100 000 000	2 100 000 000
<i>Sur financement extérieur</i>						
Projet 2 : Construire et Réhabiliter trente (30) Brigades de la Gendarmerie Nationale				0	27 225 000 000	0
<i>Sur financement intérieur</i>						
<i>Sur financement extérieur</i>					27 225 000 000	0
Total programme (Budget de l'Etat)				3 107 500 000	29 325 000 000	2 100 000 000
<i>Total sur financement intérieur</i>				3 107 500 000	2 100 000 000	2 100 000 000
<i>Total sur financement extérieur</i>				0	27 225 000 000	0

Source : SIB – situation d'exécution 2020 du 15/01/2021

Le financement pour la construction et la réhabilitation trente (30) Brigades de la Gendarmerie Nationale a été mis à disposition en fin d'exercice. La procédure des marchés de gré à gré est en cours d'approbation.

e. Exécution des prévisions d'effectifs

Tableau 7 : exécution des prévisions d'effectifs du programme 3

	2019	2020				
		Besoin exprimé	Prévision	Besoin satisfait	Sorties	Total fin d'année
Officiers	563			10	13	560
Sous-officiers	19 547			665	238	19 974
Catégorie A	03					03
Catégorie B	12					12
Catégorie C	09					09
Catégorie D	35				01	34
Non fonctionnaire	02				01	01
TOTAL	20 171			675	253	20 593

2. Commentaires et conclusion

L'année 2020 a permis des avancées au niveau de la GENDARMERIE NATIONALE dans un contexte marqué par la gestion de crises majeures telles que La COVID 19, les vellétés d'attaques terroristes et les violences électorales.

La synthèse des actions majeures se présente ainsi qu'il suit :

- Pour les biens et services, ce programme a permis notamment de :
 - Juguler les tensions et de circonscrire les dégâts faces aux violentes manifestations survenues lors des élections présidentielles,
 - Améliorer l'environnement sécuritaire des populations avec une baisse significative des attaques d'environ 50% à travers la conduite des opérations de lutte contre les coupeurs de route et l'orpaillage clandestin, le renforcement de maillage territoriale, l'intensification du renseignement dans les zones criminogènes ;
 - Entraîner le personnel et acquérir des moyens dédiés au maintien et rétablissement de l'ordre public,
 - Mettre en œuvre la doctrine de la police de proximité ;
- Pour les investissements, il a permis de :
 - acquérir des équipements d'analyse de traces numériques
 - renforcer la logistique par l'amélioration des infrastructures, des équipements spécifiques.

Toutes fois il convient de relever l'insuffisance des dotations du programme SECURITE et la non prise en compte des unités opérationnelles créées depuis 2019 et toujours dépourvues de budget de fonctionnement.

En outre, les difficultés liées à l'exploitation du SIB et la nouveauté du mode budget programme n'ont pas permis la réalisation de toutes les activités notamment celles liées à la formation des acteurs de la chaîne de dépenses et l'acquisition de biens et services au profit de diverses unités.

Par ailleurs, la Gendarmerie Nationale est allée au-delà de ses objectifs fixés dans le PAP 2020 grâce au financement direct de certaines activités par le Conseil National de Sécurité (CNS). En effet, le CNS a financé plusieurs opérations et acquisitions pour accroître très rapidement les capacités de la Gendarmerie en vue d'assurer la sécurité des personnes et des biens et particulièrement de maintenir efficacement l'ordre public au cours des échéances électorales.

Une très bonne appropriation du SIGOBE, SIGIMAP et des procédures subséquentes permettra au programme sécurité de poursuivre ses efforts pour la qualité des offres de service de sécurité notamment à travers :

- Le renforcement du cadre juridique et institutionnel
- Le renforcement des capacités en termes de recrutement et de formation ;
- La redynamisation du renseignement à travers l'installation de centres opérationnels et de renseignements ;
- Le renforcement de la logistique par l'amélioration des infrastructures, des équipements ;
- La conduite des opérations et des exercices pour juguler les nouvelles menaces sécuritaires ;
- Le renforcement du lien Gendarmerie - Nation

CONCLUSION

L'année 2020, constitue la fin de la première loi de programmation militaire, qui consacre la mise en cohérence des Forces Armées de Côte d'Ivoire avec le nouveau contexte géostratégique, l'évolution sociale, en tenant compte des engagements internationaux, des intérêts, en vue d'atteindre le statut de pays émergent.

Socle indispensable pour redonner à la Défense les capacités requises ainsi que les moyens consacrés par la Nation, la mise en œuvre de la Loi portant Programmation Militaire (LPM) a contribué à l'optimisation et à la réorganisation des ressources humaines, au renforcement des capacités opérationnelles des unités, à l'amélioration des conditions de vie et de travail des militaires et gendarmes et à la préparation pour la participation aux opérations de soutien à la paix régionale et internationale, malgré l'environnement de contrainte budgétaire .

Elle n'a certes pas permis de réaliser tous les projets initiaux mais a permis d'améliorer sans conteste les conditions de vie et de travail des militaires, facteur essentiel de stabilité.

Avec des capacités opérationnelles accrues, des formations de tout niveau, les Forces Armées et de Sécurité ont renforcé leur efficacité et leur professionnalisme. Ils concourent ainsi à redonner à la Côte d'Ivoire toute sa place dans le concert des nations et à être un acteur incontournable de la stabilisation de la paix dans la sous-région.

Ainsi, le budget 2021 devrait concourir à consolider ces acquis et poursuivre sur cette dynamique. C'est pourquoi, l'élaboration de ce budget sous le format budget-programmes, a permis de décliner les principales activités réalisées dans le cadre des missions régaliennes dévolues au Ministère de la Défense, ainsi que les activités de projets prioritaires.

Le budget 2021 est élaboré en prélude de la prochaine LPM 2021-2025.

Pour atteindre les objectifs fixés par la future LPM, l'engagement financier de l'Etat ainsi que la responsabilité des différents acteurs de mise en œuvre de ce budget-programmes, doivent être primordiaux et novateurs.

SECTION 321 : MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES

SECTION 321 : MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES

I- PRESENTATION GENERALE DU MINISTERE

Conformément au Décret n°2019-755 du 18 septembre 2019 portant attributions des membres du Gouvernement, la mission du Ministère des Affaires Etrangères, est la mise en œuvre et le suivi de la politique du Gouvernement en matière de politique extérieure de la Côte d'Ivoire.

I.1 Rappel des orientations stratégiques du Ministère

L'objectif principal assigné à la diplomatie ivoirienne à travers le Plan de la Réforme de l'Administration Diplomatique 2013-2018, le Plan National de Développement (PND 2016-2020) et le Plan d'Actions Prioritaires (PAP 2017-2020) est le renforcement de l'intégration régionale et la coopération internationale.

A cet objectif principal, sont associées trois (03) orientations stratégiques que sont :

- le développement de la diplomatie économique ;
- la modernisation de l'outil diplomatique ;
- le renforcement des relations bilatérale et multilatérale.

Ces orientations stratégiques nous permettrons d'atteindre les résultats stratégiques suivants :

- la diplomatie économique est mise au service du développement ;
- la diplomatie est efficace, modernisé, performante et proactive ;
- la côte d'ivoire est repositionnée sur la scène internationale à travers le renforcement des relations bilatérale et multilatérale.

I.2 Synthèse des principaux résultats

De manière générale, les résultats attendus sont à la fois divers et importants. Il s'agit principalement de :

- la diplomatie économique est mise au service du développement à travers la mobilisation en 2020 de ressources extérieures d'un montant de 1 100 000 000 000 Francs CFA par les Représentations Nationales à l'Etranger (RNE) ;
- la diplomatie est efficace, modernisée, performante et proactive à travers les résultats suivants :
 - le renforcement de la politique de communication et d'information (institution des réunions régulières et périodiques du Comité de Direction, création et diffusion d'un bulletin bimensuel « Côte d'Ivoire Diplomatie », édition et publication des guides et répertoires diplomatiques, la modernisation de la gestion du courrier par la généralisation de l'application Emeraude) ;
 - la dématérialisation administrative, à travers la demande en ligne (légalisation des documents, bourses de coopération et passeports officiels) ;
 - le renforcement de la diplomatie économique (mobilisation des investisseurs et hommes d'affaires étrangers et organisation des missions de prospection économique et commerciale par les Ambassades de Côte d'Ivoire à l'étranger).
- la Côte d'Ivoire est repositionnée sur la scène internationale à travers le renforcement des relations bilatérales et multilatérale.
 - la signature de plusieurs accords de coopération bilatérale (Liban, Corée du Sud, Turquie, Cameroun, Maroc, Inde, Tunisie, Ethiopie, Algérie) ;
 - Le paiement régulier des contributions dues par la Côte d'Ivoire aux organisations internationales

Tableau 2 : Evolution des indicateurs du Ministère

OBJECTIFS GLOBAUX (OG)	RESULTATS STRATEGIQUES (RS)	INDICATEURS DE PERFORMANCE	2020		COMMENTAIRES
			Prévision	Réalisation	
OG 1 : Promouvoir une administration moderne et performante	RS 1.1 : l'Administration est moderne et performante	IP 1.1.1 : Nombre de textes adoptés et mis en œuvre pour renforcer le cadre institutionnel et réglementaire de la diplomatie	01	0	Dénombrement Source : service juridique
		IP 1.1.2 : Nombre de projets réalisés pour la dématérialisation des actes administratifs	04	03	Dénombrement Source : DSIN
OG 2 : Redynamiser les relations bilatérales	RS 2.1 : la Côte d'Ivoire est largement représentée dans le monde	IP 2.1.1 : Taux de couverture diplomatique de la Côte d'Ivoire dans le monde	71,20%	71,20%	Nombre de pays couverts / Nombre total de pays Sources : DGRB / DSP
	RS 2.2 : le volume des échanges commerciaux à travers les accords bilatéraux est important	IP 2.2.1 : Volume des échanges commerciaux à travers les accords bilatéraux	150	158	Dénombrement Source : DGRB
OG 3 : Renforcer les relations multilatérales	RS 3.1 : la présence de la Côte d'Ivoire dans les organisations internationales est renforcée	IP 3.1.1 : Nombre de cadres ivoiriens placés dans les Organisations Internationales	05	02	Dénombrement Source : DGRM / DFPI
	RS 3.2 : les stratégies sont élaborées et suivies dans la relation multilatérale entre la Côte d'Ivoire et les Organisations Internationales	IP 3.1.2 : Nombre d'Organisations Régionales et Internationales dont le document de stratégies a été élaboré.	02	0	Dénombrement Source : DGRM
OG 4 : Améliorer la qualité des services du protocole d'Etat des Affaires Juridiques et Consulaires	RS 4.1 : les services du Protocole sont plus efficaces	IP 4.1.1 : Taux de satisfaction des usagers des services du protocole	95%	50%	Enquête de satisfaction (collecte et traitement des données) Source : DGPE
	RS 4.2 : le délai d'obtention des actes administratifs est amélioré	IP 4.1.2 : Délai d'obtention des actes administratifs	5 jours	5 jours	Dénombrement Source : DGPE

Source : Direction des Affaires Financières/Direction de la Stratégie et de la Planification

Indicateur 1 : le nombre de textes adoptés et mis en œuvre pour renforcer le cadre institutionnel et réglementaire de la diplomatie n'a pas évolué du fait de la Covid-19.

Indicateur 2 : le nombre de projets réalisés pour la dématérialisation des actes administratifs est de trois (03) pour une prévision de quatre (04) projets.

Indicateur 3 : le taux de couverture diplomatique de la Côte d'Ivoire dans le monde a augmenté suite à l'ouverture en 2020 du Consulat général de Lyon en France

Indicateur 4 : le volume des échanges commerciaux à travers les accords bilatéraux est passé de 132 en 2019 à 158 en 2020 avec seize (16) missions de prospection économique et commerciale en Côte d'Ivoire (RDC : 1 ; Brésil : 5 ; Ordre Souverain de Malte : 1 ; Afrique du Sud : 3 ; Portugal : 2 ; Canada, Espagne : 4 et de 10 missions de prospection économique réalisées par 10 entreprises ivoiriennes à l'Etranger.

Indicateur 5 : le nombre de cadre ivoiriens placé dans les organisations Internationales n'a pas évolué. La Côte d'Ivoire a porté la candidature de Madame Marguerite Yoli BI pour l'élection au CEDEF, à l'issue du scrutin qui a eu lieu le 9 novembre 2020, 11 candidats sur 20, ont été élus. Notre compatriote qui n'a obtenu que 62 voix, n'a pu être retenue.

Indicateur 6 : le nombre d'Organisations Régionales et Internationales dont le document de stratégies a été élaboré n'a pas connu d'évolution.

Indicateur 7 : le taux de satisfaction des usagers des services du protocole est à 50%, des initiatives sont en cours en vue d'améliorer ce taux.

Indicateur 8 : le délai d'obtention des actes administratifs est passé de 08 jours en 2019 à 05 jours en 2020 suite aux différentes réformes engagées.

I.3 Résumé de l'exécution du budget

Tableau 3 : Exécution du budget 2020

Unités	2020				
	Voté	Collectif	Actuel	Réalisation	Taux de réal.
1. Ressources	96 857 033 212	90 714 831 970	89 269 777 099	39 031 494 444	43,7%
2. Charges	96 857 033 212	90 714 831 970	89 269 777 099	39 031 494 444	43,7%
1. Ressources	96 857 033 212	90 714 831 970	89 269 777 099	39 031 494 444	43,7%
1.1. Ressources intérieures	-	-	-	-	-
1.1.1. Budget de l'Etat (Trésor)	96 857 033 212	90 714 831 970	89 269 777 099	39 031 494 444	43,7%
1.1.2. Recettes de services	-	-	-	-	-
1.2. Ressources extérieures	-	-	-	-	-
1.2.1. Emprunts projets	-	-	-	-	-
1.2.2. Dons Projets	-	-	-	-	-
1.2.3. Appuis budgétaires ciblés	-	-	-	-	-
2. Charges	96 857 033 212	90 714 831 970	89 269 777 099	39 031 494 444	43,7%
2.1. Personnel	55 746 886 452	55 746 886 452	53 818 600 678	30 603 781 986	56,9%
2.1.1. Solde y compris EPN	32 706 984 738	32 706 984 738	30 698 088 500	30 603 781 986	99,7%
2.1.2. Contractuels hors solde	23 039 901 714	23 039 901 714	23 120 512 178	0	0,0%
2.2. Biens et Services	28 348 727 465	28 419 968 130	28 658 513 820	4 172 713 825	14,6%
Biens et services sur budget Etat	28 348 727 465	28 419 968 130	28 658 513 820	4 172 713 825	14,6%
2.3. Transferts	9 011 419 295	3 634 419 295	3 659 904 508	3 652 677 106	99,8%
2.3.1. Transferts courants	9 011 419 295	3 634 419 295	3 659 904 508	3 652 677 106	99,8%
2.3.2. Transferts en capital	-	-	-	-	-
2.4. Investissement	3 750 000 000	2 913 558 093	3 132 758 093	602 321 527	19,2%
2.4.1. Trésor	3 750 000 000	2 913 558 093	3 132 758 093	602 321 527	19,2%
2.4.2. Financement extérieur	-	-	-	-	-
Dons	-	-	-	-	-
Emprunts	-	-	-	-	-
Total	96 857 033 212	90 714 831 970	89 269 777 099	39 031 494 444	43,7%

Source : situation d'exécution du Système d'Information Budgétaire (SIB) au 15/01/2021

Pour l'exercice 2020, le budget du Ministère est passé de 96 857 033 212 FCFA à 90 714 831 970 FCFA suite à un collectif budgétaire. Au 31 décembre 2020, cette dotation s'élève à un montant de 89 269 777 099 FCFA. Elle a été exécutée à hauteur de 39 031 494 444, soit 43,7% selon les données issues du Système d'Information Budgétaire (SIB) et de 82 813 619 023 FCFA, soit 92,8% en prenant en compte les données du Système Intégré de Gestion des Finances Publiques (SIGFIP- Ambassade), outil de gestion financière de nos RNE qui retrace la situation d'exécution financière de nos Représentations Nationales à l'Etranger (RNE). Le montant non exécuté est dû à la régulation budgétaire en vigueur.

Les difficultés rencontrées dans l'exécution du budget :

- l'instabilité de l'applicatif SIB entraînant des dysfonctionnements dans l'engagement, le mandatement et l'ordonnancement ;
- la non connexion des Ambassades au SIB, ce qui rend difficile le suivi de l'exécution de leurs budgets ;
- la méconnaissance du nouveau cadre budgétaire par les acteurs du Ministère des Affaires Etrangères ;
- l'insuffisance des crédits budgétaires consacrés à la vulgarisation de ce nouvel outil et au renforcement des capacités des acteurs sur les enjeux du DPPD-PAP et les modalités pratiques de sa mise en œuvre ;
- la reconduction systématique des enveloppes budgétaires ne tenant pas compte des réalités du Ministère ;
- la régulation budgétaire appliquée à certaines lignes qui fondent la spécificité du Ministère des Affaires Etrangères rend difficile la bonne exécution de sa mission, notamment les crédits des fêtes nationales à l'Etranger, des mouvements des Ambassadeurs et des Diplomates et des contributions dues aux Organisations Internationales ;
- le financement partiel pour la mise en œuvre du système d'archivage électronique ;
- le manque de financement adéquat pour la mise en œuvre du Schéma Directeur Informatique, en vue de la dématérialisation des actes administratifs.

II- RAPPORT ANNUEL DE PERFORMANCE PAR PROGRAMME

II.1. Programme 1 : Administration Générale

II.1.1. Bilan du programme

Le programme « Administration Générale » dont le Responsable est le Directeur de la Stratégie et de la Planification, Monsieur KANTE Kouassi Joachim, assure la coordination et l'animation en matière de politique extérieure, une organisation efficace et une gestion efficiente des ressources humaines, matérielles et financières, la planification générale des activités du Ministère ainsi que l'information et la communication, en vue de renforcer le cadre institutionnel. Il comprend les directions et les services qui suivent :

- Secrétariat Général
- Cabinet du Ministre
- Inspection Générale des Affaires Etrangères
- Direction de la Diplomatie Economique
- Service de la Documentation et des Archives
- Direction de la Stratégie et de la Planification
- Service des Passeports Officiels
- Services de bourses et stages
- Direction des Enjeux Globaux
- Direction du Patrimoine et de la Logistique
- Direction des Affaires Financières
- Direction de la Fonction Publique internationale
- Direction des Ressources Humaines
- Cellule de Passation des marchés Publics/MAE
- Direction de la Communication et des Relations Publiques
- Service de la Traduction et de l'Interprétation
- Direction des Systèmes d'Information Numérique
- Service courrier et Valise diplomatique
- Service des Conférences et des Missions Internationales

Des réformes ont été entreprises et ont permis l'élaboration du Plan de la Réforme de l'Administration Diplomatique (2013- 2018) et du Plan d'Actions Prioritaires 2017-2020, en vue d'apporter des réponses idoines aux différentes préoccupations du Ministère.

Ce sont :

- L'institution des réunions régulières et périodiques du Comité de Direction, création et diffusion d'un bulletin bimensuel « Côte d'Ivoire Diplomatie », édition et publication des guides et répertoires diplomatiques, la modernisation de la gestion du courrier par la généralisation de l'application Emerald ;
 - La validation du document d'orientation en matière de Diplomatie Economique ;
 - La demande de légalisation des documents, de bourses de coopération et de passeports officiels en ligne ;
 - La mobilisation des investisseurs et hommes d'affaires étrangers et l'organisation des missions de prospection économique et commerciale par les Ambassades de Côte d'Ivoire à l'étranger.
- ✓ Au titre de la coordination et animation en matière de politique extérieure, l'on note :
- la mise en place d'une équipe tripartite composée de la Direction de la Diplomatie Economique, du BNETD, et du Ministère du Plan pour la mise aux normes, de l'édition et de la diffusion du document d'orientation en matière de Diplomatie Economique ;
 - le traitement de 1 474 correspondances et notes dans le cadre des affaires humanitaires, de veille, de crise, d'analyses géopolitiques et stratégiques ;
 - la validation et la participation aux réunions intra ministérielles sur l'élaboration du PND (Plan National de Développement) 2021-2025 ;
 - la mise en place d'une cellule de veille stratégique avec le Secrétariat National de la Prospective ;
 - L'élaboration de cinq travaux de cartographie des risques du Ministère des Affaires Etrangères ;
 - l'autorisation pour la délivrance de visa d'Affaires de longue durée aux opérateurs économiques étrangers ;
 - le financement publics acquis au niveau de cinq Ambassades : Vienne, Corée, OIF, Londres, Berne ;
 - l'investissement directs étrangers : diverses entreprises privées (Nestlé, SIKA CI, la Roche, Lafarge, Groupe Buhler, HPW Fresh, Weidong, GIOBELQ) ;
 - l'intensification du lobbying et de promotion de la destination Côte d'Ivoire (promotion commerciale, organisation et animation de forum) ;
 - les missions de prospection économique en Côte d'Ivoire dans 6 pays : RDC, Brésil, Ordre Souverain de Malte, Afrique du sud, Espagne, Portugal ;
 - les missions de prospection économique d'entreprises ivoiriennes en Côte d'Ivoire dans 3 pays : Espagne, Cameroun, Congo ;
 - les manifestations d'intérêt d'entreprises étrangères dans 17 pays entre autres RDC, Japon, Qatar...
- ✓ Au titre de la planification, suivi et évaluation les réalisations s'articulent autour de :
- l'élaboration de l'annuaire statistique ;
 - l'étude sur la rationalisation des OI ;
 - l'élaboration du DPPD-PAP 2021-2023 ;
 - l'étude sur l'optimisation de la Carte Diplomatique et des postes Diplomatiques et Consulaires.
- ✓ Au titre de la gestion des ressources humaines, matérielles et financières, l'on note
- la prise en charge effective des salaires du personnel des services centraux ;
 - le renforcement de capacités des agents du MAE ;
 - le redéploiement des agents au Département Central (201 agents redéployés) ;
 - le mouvement des Ambassadeurs et des Diplomates ;
 - l'exécution budget du Ministère ;
 - l'organisation des fêtes nationales par toutes les Ambassades ;
 - l'élaboration de trois (03) Dossiers d'Appels d'Offres (entretien de locaux, climatisation et acquisitions de mobilier et matériel) ;
 - l'approbation de cinq (05) conventions (gardiennage, entretien de l'espace vert et trois (03) conventions BNETD) ;
 - le suivi effectif de tous les marchés en cours.
- ✓ Au titre de l'information et communication, l'on note
- la conception et la mise en œuvre de la stratégie de communication et d'information du Ministère ;
 - la traduction de 106 documents officiels ;
 - l'interprétation de 20 documents en anglais et arabe ;

- la réalisation du schéma directeur informatique ;
- le traitement de 19 514 courriers arrivés ;
- le traitement de 21 914 courriers départ ;
- la réalisation effective de 05 conférences et de 14 voyages officiels dans le cadre des conférences et missions internationales.

a. Evolution des indicateurs de performance

Les indicateurs de performance du Programme « Administration Générale » n'ont pas tous évolué au cours de l'année 2020 à cause de la pandémie à coronavirus qui n'a permis la réalisation de certaines activités tant au Département Central qu'à l'extérieur. Cela se traduit par les niveaux programmés des indicateurs de performance qui n'ont pas tous été atteints.

Tableau 3 : Evolution des indicateurs du Programme 1

Programme 1 : Administration générale					
Objectifs Spécifiques	Indicateurs de performance	Unité	Réalisation 2019	2020	
				Prévision	Réalisation
OS 1 : Assurer une gestion efficiente des ressources humaines, financières et matérielles	Nombre d'agents ayant bénéficié d'un renforcement de capacité	Nombre	191	200	0
	Taux de réalisation des besoins exprimés avec les ressources financières disponibles	Pourcentage	93	100	85,5
OS 2 : Moderniser l'outil d'information, de communication et d'archivage	Nombre d'outils d'information et de communication	Nombre	03	04	03
	Nombre de projets informatiques réalisés	Nombre	03	04	03
OS 3 : Améliorer l'efficacité et la qualité des services en matière de gestion des conférences internationales, des bourses, des formations et stages professionnels et de délivrance des passeports officiels	Taux d'absorption des bourses, formations et stages professionnels offerts à la Côte d'Ivoire	Pourcentage	70%	80%	27,4
	Durée de délivrance d'un passeport officiel	Jours	14 jours	7 jours	7 jours
OS4 : Renforcer la diplomatie économique	Existence de documents d'orientation en matière de diplomatie économique	Document	NON	OUI	OUI
	Montant des ressources financières extérieures mobilisées (en milliards de FCFA)	Milliards de FCFA	897	900	1100

Source : Direction des Affaires Financières/Direction de la Stratégie et de la Planification

b. Analyse détaillée et explication des résultats

L'analyse détaillée des résultats montre que :

- **I1** : Nombre d'agents ayant bénéficié d'un renforcement de capacité

Source : Direction des Ressources Humaines

Méthode de calcul : dénombrement

Cible : agents du Ministère

Le nombre d'agent ayant bénéficié d'un renforcement de capacité en 2020 n'a pas évolué. Cette situation s'explique par les mesures gouvernementales prises pour freiner la propagation de la pandémie de la Covid-19.

- I2** : Taux de réalisation des besoins exprimés avec les ressources financières disponibles
 Source : Direction des Affaires Financières
 Méthode de calcul : activités réalisées / le Budget Total x 100
 Cible : Ministère des Affaires Etrangères
 Le taux de réalisation des besoins exprimés avec les ressources financières disponibles n'a pas été atteint à cause de la régulation budgétaire.
- I3** : Nombre d'outils d'information et de communication
 Source : Direction de la Communication et des Relations Publiques
 Méthode de calcul : dénombrement
 Cible : Ministère des Affaires Etrangères
 Le nombre d'outils d'information et de communication réalisés est resté le même à cause des difficultés liées à l'exécution du budget. Suite à un collectif budgétaire, la dotation initiale de 245 000 000 FCFA est passée à un montant de 190 352 462 FCFA, seulement 87 049 941 F CFA a pu être engagé. Les crédits non engagés résultent d'un rejet intervenu après la clôture des opérations budgétaires.
- I4** : Nombre de projets informatiques réalisés
 Source : Direction des Systèmes d'Informations Numériques
 Méthode de calcul : dénombrement
 Cible : Ministère des Affaires Etrangères
 La dotation initiale de 205 000 000 FCFA octroyée en 2020 est passée à 159 274 509 FCFA suite à un collectif budgétaire. Ce qui n'a pas permis la réalisation des composantes du projet d'interconnexion prévues. Toutefois, des activités intermédiaires nécessaires à son achèvement ont pu être réalisées.
- I5** : Taux d'absorption des bourses, formations et stages professionnels offerts à la Côte d'Ivoire
 Source : Service des Bourses et Stages
 Méthode de calcul : Nombre de bourses octroyées sur nombre total de bourses offertes
 Cible : étudiants et fonctionnaires
 Le taux d'absorption des bourses de formations et de stages professionnels offerts à la Côte d'Ivoire a subi une grande baisse suite à la faible demande enregistrée par le Ministère à cause de la pandémie à coronavirus ;
- I6** : Durée de délivrance d'un passeport officiel
 Source : Service des Passeports Officiels
 Méthode de calcul : dénombrement
 Cible : tous les Officiels
 La durée de délivrance des passeports officiels est passée de 14 jours à 07 jours.
- I7** : Existence de documents d'orientation en matière de diplomatie économique
 Source : Direction de la Diplomatie Economique
 Méthode de calcul : Disponibilité du document
 Cible : Ministère des Affaires Etrangères
 Le nombre de missions de prospection économique et commerciale a augmenté de 26 missions dont 16 missions de prospection en Côte d'Ivoire et 10 à l'extérieur suite à la mise en œuvre du document stratégique en matière de Diplomatie Economique ;
- I8** : Montant des ressources financières extérieures mobilisées (en milliards de FCFA)
 Source : Direction de la Diplomatie Economique
 Méthode de calcul : dénombrement

Cible : Etat de Côte d'Ivoire

Le montant des ressources financières extérieures mobilisées est passé à 1 100 milliards de francs CFA, soit une augmentation de 200 milliards de F CFA.

c. Exécution financière par action

Tableau 4 : Exécution financière par action du programme 1

Actions	2020				
	Personnel	Biens et Services	Transferts	Investissement	Total
Coordination et animation	-	158 672 571	-	87 049 941	245 722 512
Planification, programmation et suivi-évaluation	-	60 596 800	-	-	60 596 800
Gestion des ressources humaines, matérielles et financières	30 603 781 986	3 156 741 562	3 648 485 213	356 932 150	37 765 940 911
Information et communication	-	321 411 504	-	158 339 436	479 750 940

Source : situation d'exécution du Système d'Information Budgétaire (SIB) au 15/01/2021

En vue de réussir de façon efficiente les missions assignées au Ministère, l'Administration Générale a bénéficié de dotations budgétaires réparties en actions.

Pour cet exercice 2020, le début de la mise en œuvre de la gestion en mode Budget-Programmes, la dotation du programme du Programme « Administration Générale est passée de 46 306 522 336 FCFA à 39 431 919 841 FCFA. Elle a été exécutée à hauteur de 38 552 011 163 FCFA, soit 97,8 %. Le montant exécuté se décline en actions comme suit :

- ✓ La coordination et animation, elle a été exécutée à hauteur de 245 722 512 FCFA. Ces crédits ont permis au Ministère de :
 - réviser les documents d'orientation stratégique en matière de politique extérieure ;
 - valider le document d'orientation en matière de Diplomatie Economique ;
 - coordonner et contrôler les activités des services centraux et extérieurs ;
 - assurer dix (10) missions de prospection économique et commerciale ;
 - participer aux réunions virtuelles sur la mise en place de l'API (Advanced passenger informations ou Renseignement préalable concernant les voyageurs) et le PNR (Passenger Name Record ou données passagers) organisées par le Bureau des Nations Unies contre le Terrorisme(UNOCT), au séminaire sur l'exercice du plan POLLUMAR organisé par le centre Ivoirien Antipollution (CIAPOL) ;
- ✓ la planification, la programmation et le suivi-évaluation pour un montant exécuté de 60 596 800 FCFA a permis de :
 - valider l'annuaire statistique ;
 - poursuivre les études sur la rationalisation des adhésions aux Organisations Internationales et sur l'optimisation de la Carte Diplomatique et des postes Diplomatiques et Consulaires ;
 - élaborer le Document de Programmation Pluriannuelle des Dépenses – Projets Annuels de Performance (DPPD-PAP 2021-2023) ;
- ✓ la gestion des ressources humaines, matérielles et financières dont l'exécution s'élève à 37 765 940 911 FCFA, a permis de :
 - prendre en charge les dépenses de personnel et d'abonnements des services centraux et extérieurs ;
 - redéployer des agents au Département Central (201 agents redéployés) ;
 - effectuer le mouvement des Ambassadeurs et des Diplomates ;

- acquérir les biens meubles et immeubles du Ministère ;
 - financer les audiences, les réunions et les diners d'Adieu ;
 - former les Ambassadeurs, les Directeurs et Sous-Directeurs ainsi que les Chefs de Services à la mise en œuvre du budget-programmes ;
 - offrir des bourses d'études hors Côte d'Ivoire et des stages aux étudiants et fonctionnaires Ivoiriens (389 offres définies attribuées à 100%, offres non définies de cinq(5) pays (Brésil, Mexique, Corée du Sud, Japon, Turquie) attribuées à 100%, 153 stages obtenus et réalisés à l'étranger à 100%).
- ✓ l'information et la communication ont bénéficié d'un montant de 479 750 940 FCFA exécuté pour la conception et la mise en œuvre de la stratégie de communication et d'information du Ministère.

a. Exécution des investissements du programme

L'exécution des autorisations d'engagement du programme est présentée ci-dessous.

Tableau 5 : exécution des investissements du programme 1

	Année de démarrage	Année de fin	Coût total	Budget Voté 2020	Budget Actuel 2020	Mandat PEC 2020
Projet 1 : Mettre en œuvre le système de Gestion Electronique des Documents du Ministère	2020	2025	909 645 984	245 000 000	190 352 462	87 049 941
<i>Sur financement intérieur</i>			909 645 984	245 000 000	190 352 462	87 049 941
<i>Sur financement extérieur</i>				-	-	-
Projet 2 : Réhabiliter et équiper le Ministère	2020	2025	9 146 329 934	79 000 000	357 378 959	356 932 150
<i>Sur financement intérieur</i>			9 146 329 934	79 000 000	357 378 959	356 932 150
<i>Sur financement extérieur</i>						
Projet 3 : Réaliser Système Intégré d'Informatisation et Communication	2020	2025	6 836 000 000	205 000 000	159 274 509	158 339 436
<i>Sur financement intérieur</i>			6 836 000 000	205 000 000	159 274 509	158 339 436
<i>Sur financement extérieur</i>						
Total programme (Budget de l'Etat)			16 891 975 918	529 000 000	707 005 930	602 321 527
<i>Total sur financement intérieur</i>						
<i>Total sur financement extérieur</i>						

Source : situation d'exécution du Système d'Information Budgétaire (SIB) au 15/01/2021

Pour la réhabilitation et l'équipement du Ministère, l'Administration Générale a bénéficié d'une dotation de 300 000 000 FCFA au titre de la gestion 2019. Elle a permis d'achever les deux bâtiments annexes et de procéder à leur équipement à hauteur de 356 932 150 FCFA pour l'année 2020.

La mise en œuvre du système de Gestion Electronique des Documents du Ministère a fait l'objet d'une convention entre le Ministère et le Bureau Nationale d'Etudes Techniques et de Développement (BNETD). La dotation de 190 352 462 FCFA au titre de l'exercice 2020 a été exécutée à hauteur de 87 049 941 FCFA. Elle a permis d'acheter le rayonnage pour l'archivage des documents, qui est la première phase du Projet.

L'écart de 103 302 521 FCFA est dû au retard dans la signature des Conventions.

Quant au Système Intégré d'Informatisation et Communication, la dotation exécutée de 158 339 436 FCFA pour l'exercice 2020 a permis de finaliser la première phase de l'interconnexion (équipement du département central en matériel d'interconnexion).

d. Exécution des prévisions d'effectifs

L'exécution des prévisions d'effectifs du programme est présentée dans le tableau ci-dessous.

Tableau 6 : Exécution des prévisions d'effectifs du programme 1

	2019	2020				
		Besoin exprimé	Prévision	Besoin satisfait	Sorties	Total fin d'année
Catégorie A	121	0	0	0	1	120
Catégorie B	61	0	0	0	6	55
Catégorie C	17	0	0	0	0	17
Catégorie D	10	0	0	0	1	9
Non Fonctionnaires	20	0	0	0	0	20
TOTAL	229	0	0	0	8	221

Source : Direction des Ressources Humaines

Les services concernés n'ont exprimé aucun besoin et n'ont fait aucune prévision pour l'exercice 2020. (Voir catalogue des mesures nouvelles).

II.1.2. Commentaires et conclusion

Au terme de l'exercice 2020, le programme « Administration générale » a bénéficié d'une dotation actuelle de 39 431 919 841 FCFA, exécutée à hauteur de 38 552 011 163 FCFA, soit 97,8 %. Celle-ci a permis de payer le salaire des fonctionnaires du Ministère, de mobiliser des ressources financières extérieures à hauteur de 1 100 milliards, de moderniser et de permettre un fonctionnement adéquat des services du Ministère, de réduire le délai de délivrance des passeports officiels et d'élaborer et valider le document d'orientation en matière de diplomatie économique.

Ce programme sera encore plus performant si la dotation pour le financement des projets en vue de la modernisation de l'outil Diplomatique (archivage électronique des documents du Ministère, interconnexion des Ambassades au Département Central et réhabilitation et rééquipement du Ministère) est revue à la hausse.

II.2 Programme 2 : RELATION BILATERALE

II.2.1. Bilan du programme

Le programme « Relation Bilatérale » a pour Responsable SEM Maes ENNIO, Directeur Général des Relations Bilatérales. Il est composé de :

- la Direction Générale des Relations Bilatérales ;
- la Direction Europe ;
- la Direction Asie Pacifique et Océanie ;
- la Direction Afrique ;
- la Direction Amériques et Caraïbes ;
- 47 Ambassades Bilatérales ;
- 05 consulats Généraux.

Ce programme assure l'opérationnalisation de la mission de renforcement et de repositionnement de la Côte d'Ivoire sur la scène régionale et internationale en garantissant l'efficacité de son outil diplomatique à travers deux actions majeures que sont :

- ✓ le renforcement de la coordination des initiatives en matière de relation bilatérale ;
- ✓ la définition de stratégies et le suivi de la relation bilatérale.

Au cours de la l'exercice 2020, la mise en œuvre de ces actions s'est traduite par le renforcement de la coopération bilatérale et par l'optimisation de la carte diplomatique avec, d'une part, la signature et la ratification de plusieurs accords de coopération, et d'autre part, par la création du Consulat Général de Lyon.

Les activités majeures réalisées par ce programme au cours de l'exercice 2020 en vue de repositionner la Côte d'Ivoire sont :

- **Au titre des visites du Président de la République et audiences accordées**

- **28 décembre 2020** : participation du Président Alassane Ouattara à l'investiture de S.E.M. Roch Marc Christian KABORE, Président du Faso, réélu à l'issue du scrutin présidentiel du 22 novembre 2020 ;
- **15 septembre 2020** : participation du Président Alassane Ouattara au Sommet extraordinaire de la CEDEAO à Accra, au Ghana, consacré à la crise politique malienne ;
- **07 septembre 2020** : participation du Président Alassane Ouattara au 57^{ème} Sommet de la CEDEAO à Niamey, au Niger, sur la situation socio-politique du Mali ;
- **8 février 2020** : Participation Président Alassane OUATTARA au 33^{ème} Sommet des Chefs d'Etat et de Gouvernement de l'Union Africaine à Addis-Abeba (Ethiopie) ;
- **30 décembre 2020** : Audience accordée à S.E.M. Frederick Daniel LARYEA, Ambassadeur du Ghana en Côte d'Ivoire, en fin de mission dans le cadre de ses adieux au Président de la République.

- **Au titre des visites du Ministre des Affaires Etrangères et des personnalités ivoiriennes**

- **15 décembre 2020** : participation de S.E.M. Ally COULIBALY, Ministre des Affaires Etrangères, à l'investiture de S.E.Pr. Alpha CONDE, Président de la République de Guinée, suite à sa réélection à l'issue du scrutin présidentiel du 18 octobre 2020 ;
- **17 novembre 2020** : Participation de S.E.M. Ally COULIBALY, Ministre des Affaires Etrangères aux obsèques d'Amadou Toumani TOURE, ancien Président de la République du Mali ;
- **18 juin 2020** : Participation du Ministre des Affaires Etrangères à la Mission de médiation des Ministres des Affaires Etrangères de la CEDEAO, à Bamako, au Mali.
- **19-24 octobre 2020** : visite de travail de Son Excellence **Monsieur Daouda DIABATE, Secrétaire Général des Affaires Etrangères**, accompagné de Son Excellence MAHAN Gueu Paul, Directeur Afrique, à Rabat au Maroc, en vue de lever les obstacles relatifs à l'achèvement des projets exécutés par les entreprises marocaines en Côte d'Ivoire ;
- **18 février 2020** : ouverture du Consulat Général de Côte d'Ivoire à Laâyoune (Sahara Occidental marocain) par Monsieur Ally COULIBALY, Ministre de l'Intégration Africaine et des Ivoiriens de l'Extérieur, en présence de Son Excellence Monsieur Nasser BOURITA, Ministre des Affaires Etrangères, de la Coopération Africaine et des Marocains résidant à l'Etranger ;
- **15 février 2020** : participation à Malabo de Madame Patricia AHOUSSOU-KOUADIO, épouse du Président du Sénat, représentant la Première Dame, Madame Dominique OUATTARA, à la cérémonie de lancement de la Fondation de la Première Dame de Guinée Equatoriale ;
- **12 février 2020** : visite à Djibouti de Monsieur Hamed BAKAYOKO, Ministre d'Etat, Ministre de la Défense, porteur d'un message de Son Excellence Monsieur Alassane OUATTARA à Son Excellence Monsieur Omar GUELLEH, Président de la République de Djibouti ;
- **28-29 janvier 2020** : Participation à Dakar, au Sénégal d'une forte délégation ivoirienne conduite par M. Amadou SOUMAHORO, Président de l'Assemblée Nationale, à la Réunion du Bureau de l'Assemblée Parlementaire de la Francophonie (APF).

Au titre des visites en Côte d'Ivoire de hautes personnalités étrangères

- **14 décembre 2020** : Participation de :
S.E.M. Roch Marc Christian KABORE, Président du Faso ;
S.E.M. Bah N'DAW, Chef de l'Etat, Président de la Transition du Mali ;

S.E.M. Macky SALL, Président de la République du Sénégal ;
 S.E.M. Nana Addo Dankwa AKUFO-ADDO, Président de la République du Ghana et Président en exercice des chefs d'Etat de la CEDEAO ;
 S.E.M. Faure Essozimna GNASSINGBE, Président de la République Togolaise ;
 S.E.M. Mahamadou ISSOUFOU, Président de la République du Niger ;
 S.E.M. George WEAH, Président de la République du Libéria ;
 S.E.M. Umaru Cissoko EMBALLO, Président de la République de Guinée Bissau ;
 S.E.M. Patrice TALON, Président de la République du Bénin ;
 Monsieur Kassory FOFANA, Premier Ministre de la République de Guinée ;

une délégation équato-guinéenne, conduite par l'Honorable Gaudencio MUHABA MESU, Président de la Chambre des Députés, accompagnée de Son Excellence Monsieur Siméon OYONO ESONO ANGUE, Ministre des Affaires Extérieures et de la Coopération ; Vaney SIRLEAF, Ministre de l'Intérieur de la République du Libéria, à la cérémonie de prestation de Serment du Président Alassane OUATTARA, organisée au Palais Présidentiel d'Abidjan à l'issue de l'élection présidentielle du 31 octobre 2020 ;

- **06 décembre 2020** : Visite de travail de M. Vaney SIRLEAF, Ministre de l'Intérieur de la République du Libéria, avec son homologue ivoirien relative à la sécurisation de la frontière ivoiro-libérienne ;
- **05 décembre 2020** : Mission de Diplomatie Préventive de la CEDEAO et de l'Union Africaine, conduite par S.E. Mme. Shirley Ayokor BOTCHWEY, Ministre des Affaires Etrangères et de l'Intégration Régionale du Ghana et Président du Conseil des Ministres de la CEDEAO, en vue de l'élection présidentielle apaisée en Côte d'Ivoire ;
- **22 juillet 2020** : Mission du gouvernement ghanéen conduite par S.E. Mme. Shirley Ayokor BOTCHWEY, Ministre des Affaires Etrangères et de l'Intégration Régionale du Ghana, pour la présentation de condoléances suite au décès le 08 juillet 2020 à Abidjan du Premier Ministre, Chef du Gouvernement, Ministre du Budget et du Portefeuille de l'Etat, Amadou Gon COULIBALY ;
- **14-17 juillet 2020** : Participation de S.E.M. Macky SALL, Président de la République du Sénégal, de S.E.M. Faure Essozimna GNASSINGBE, Président de la République Togolaise, et de M. Boubou CISSE, alors Premier Ministre de la République du Mali, à la cérémonie d'hommage de la Nation à feu Amadou Gon COULIBALY, Premier Ministre, chef du Gouvernement, Ministre du Budget et du Portefeuille de l'Etat décédé le 08 juillet 2020, à Abidjan ;
- **14 mars 2020** : Participation de S.E.M. Faure Essozimna GNASSINGBE, Président de la République Togolaise, aux obsèques à Bouaflé de S.E.M. Charles Koffi DIBY, Président du Conseil Economique, Social, Environnemental et Culturel et ancien Ministre des Affaires Etrangères, décédé le 07 décembre 2019 ;
- **13 janvier 2020** : participation d'une délégation ministérielle centrafricaine au lancement du « Forum for Bangui », composée de Monsieur Rameaux Claude BIREAU, Ministre, Conseiller Economique et Monsieur Gilbert POUMANGUE, Ministre Conseiller des Relations avec les Institutions de Financement du Développement.

Au titre des Instruments de Coopération bilatérale

Trois (03) instruments de coopération bilatérale étaient inscrits au calendrier des Conférences et Réunions internationales au titre de l'année 2020. Il s'agit notamment de :

- la Grande Commission Mixte de Coopération Ivoir-Egyptienne ;
- l'Accord de Partenariat Stratégique (APS) Côte d'Ivoire-Ghana ;
- la 9^{ème} Conférence au Sommet des Chefs d'Etat du Traité d'Amitié et de Coopération (TAC9) entre la Côte d'Ivoire et le Burkina Faso. Cette 9^{ème} Conférence au Sommet devait être précédée de la 4^{ème} réunion du Conseil Conjoint de Suivi et d'Evaluation (CCSE) des décisions et recommandations du TAC8.

Des préparatifs ont été entamés en vue de la tenue effective de toutes ces importantes réunions mais malheureusement l'avènement en mars 2020 de la pandémie à COVID-19, fléau de portée mondiale, a empêché la tenue de ces rencontres bilatérales.

Au titre des dossiers spécifiques, dans le cadre de la politique commune de la Côte d'Ivoire et du Ghana, les deux pays ont signé un Accord de coopération instituant la Prime de Revenu Vital (PRV) ou Living Income Differential (LID) de 400 dollars par tonne qui sera entièrement reversée aux agriculteurs.

Un autre Accord porte sur l'harmonisation du prix du cacao bord champs dans les deux pays pour la campagne 2020-2021.

A toutes ces activités, s'ajoutent la consolidation et l'extension du patrimoine immobilier de la Côte d'Ivoire à l'Etranger, par la poursuite de la réhabilitation et de la construction de Chancelleries et Résidences, à savoir :

- Réhabilitation Résidence et Chancellerie MADRID ;
- Acquisition de Chancellerie à Lisbonne ;
- Réhabilitation de la chancellerie et résidence BRUXELLES ;
- Construction de la chancellerie Monrovia (Liberia) ;
- Démolition & reconstruction Chancellerie & Résidence Dakar ;
- Construction de la Résidence et de la Chancellerie à Riyad ;
- Réhabilitation résidence Washington ;
- Réhabilitation Chancellerie Pretoria ;
- Réhabilitation la Chancellerie et la Résidence à Londres.

b. Evolution des indicateurs de performance

Tableau 7 : évolution des indicateurs du programme 2

Objectifs Spécifiques	Indicateurs de performance	Unité	Réalizations (de 2017 à 2019)	2020	
				Prévision	Réalisation
OS 1 : Renforcer la relation bilatérale	Taux de couverture diplomatique (pays couverts)	Pourcentage	71,13	71,2	71,2
	Nombre de pays dont le document de stratégies a été élaboré	Nombre	02	03	02
OS 2 : Promouvoir les relations bilatérales bénéfiques pour la Côte d'Ivoire	Nombre d'accords et traités internationaux ratifiés.	Nombre	7	5	15
	Nombre d'accords bilatéraux signés	Nombre	48	15	2

Source : Direction des Affaires Financières/Direction de la Stratégie et de la Planification

c. Analyse détaillée et explication des résultats

L'analyse détaillée des résultats de l'activité du programme relation bilatérale se présente comme suit :

- **I1** : Taux de couverture diplomatique (pays couverts)
Source : Direction Générale des relations Bilatérales
Méthode de calcul : Nombre de pays couverts / Nombre total de pays
Cible : Tous les pays du monde
le taux de couverture diplomatique (pays couverts) s'est amélioré avec l'ouverture du consulat général de Lyon ;

- **I2** : Nombre de pays dont le document de stratégies a été élaboré
Source : Direction Générale des relations Bilatérales
Méthode de calcul : dénombrement
Cible : Les pays avec lesquels la Côte d'Ivoire a des relations diplomatiques
le nombre de pays dont le document de stratégies a été élaboré est resté à 02 à savoir le Burkina Faso et le Ghana ;
- **I3** : Nombre d'accords et traités internationaux ratifiés
Source : Direction Générale des affaires Juridiques, Consulaires et de l'Etat Civil
Méthode de calcul : dénombrement
Cible : Les pays avec lesquels la Côte d'Ivoire a des relations diplomatiques
le nombre d'accords et traités internationaux ratifiés est de 15 pour une prévision de 5 soit une hausse de 10 ;
- **I4** : Nombre de pays dont le document de stratégies a été élaboré
Source : Direction Générale des relations Bilatérales
Méthode de calcul : dénombrement
Cible : Les pays avec lesquels la Côte d'Ivoire a des relations diplomatiques
le nombre d'accord bilatéraux signés est de 02 pour une prévision de 15 soit un gap de 13.

d. Exécution financière par action

Tableau 8 : exécution financière par action du programme

Actions	2020				
	Personnel	Biens et Services	Transferts	Investissement	Total
Renforcement de la coordination des initiatives en matière de relation bilatérale	-	68 052 500	-	-	68 052 500
Définition de stratégies et suivi de la relation bilatérale	-	-	-	-	-

Source : situation d'exécution du SIB du 15/01/2021 cf fichier PDF

NB : Bien que nulle dans le SIB, l'exécution financière de l'action « Définition de stratégies et suivi de la relation bilatérale », selon le SIGFiP-Ambassades est de 37 080 917 230 FCFA, dont :

- personnel : 15 716 688 525 FCFA ;
- biens et services : 17 868 478 081 FCFA ;
- transferts : 0 FCFA ;
- investissements : 3 401 161 669 FCFA .

Le renforcement des partenariats économiques stratégiques à destination et en provenance de la Côte d'Ivoire nécessite une coordination des initiatives en matière de relation bilatérale.

Ainsi, l'exécution à hauteur de 68 052 500 FCFA a permis la réalisation de plusieurs activités majeures, bien qu'ayant été ralenties par les conséquences de la pandémie de la COVID-19 sur les relations internationales.

- ✓ les relations avec les Etats de l'Afrique ont été marquées par les visites officielles effectuées par des hautes personnalités ivoiriennes dans les pays Africains et vice versa.

Ces activités ont nécessité l'élaboration de certains documents et la tenue de sept (07) rencontres et audiences, ce sont :

- l'élaboration des dossiers pour les audiences du Chef de l'Etat, du Vice-Président, du Premier Ministre et du Ministre des Affaires Etrangères ;
- la production des éléments de langage, les points de coopération, les discours, les fiches techniques sur les pays de la Zone Afrique, les Communications en Conseils des Ministres, ainsi que divers rapports et comptes rendus ;
- **1^{er} décembre 2020** : audience accordée par Son excellence MAHAN Gueu Paul, Directeur Afrique, au Directeur de la Formation du Conseil Supérieur des Imans, des Mosquées et Affaires Islamiques, en vue d'introduire auprès des autorités marocaines compétentes la demande d'admission des candidats ivoiriens à la formation des imans et prédicateurs à l'Institut Mohammed VI de Rabat (Maroc) ;
- **novembre 2020** : audience accordée par Son Excellence Monsieur Ally COULIBALY, Ministre des Affaires Etrangères, à Son Excellence Madame Vatma Vall Mint SOUEINA, Ambassadeur de la République Islamique de Mauritanie en Côte d'Ivoire, dans le cadre du renforcement de la coopération entre la Côte d'Ivoire et la Mauritanie ;
- **juillet 2020** : audience accordée par Son Excellence Monsieur Ally COULIBALY, Ministre des Affaires Etrangères, à Son Excellence Monsieur André PANZO, Ambassadeur de la République d'Angola en Côte d'Ivoire ;
- **octobre 2020** : audience accordée par Son Excellence Monsieur MAHAN Gueu Paul, Directeur Afrique, à Son Excellence Monsieur Sakaria KONE, suite à sa nomination en qualité d'Ambassadeur Extraordinaire et Plénipotentiaire de Côte d'Ivoire en Afrique du Sud ;
- **20 octobre 2020** : travaux préparatoires entre la Direction Afrique et les Ministères techniques concernés, en vue de la mission du Secrétaire Général des Affaires Etrangères à Rabat au Maroc, relative aux projets exécutés par le Maroc en Côte d'Ivoire ;
- **24 juin 2020** : audience accordée par Son Excellence Monsieur Ally COULIBALY, Ministre des Affaires Etrangères, à Son Excellence Bernardino MBA ONDO, Ambassadeur de Guinée Equatoriale en Côte d'Ivoire ;
- **Janvier 2020** : travaux préparatoires en vue de la tenue de la cérémonie officielle d'inauguration du buste Nelson Mandela au parc Nelson Mandela dans la Commune du Plateau (Abidjan).

Dans le cadre des relations avec les Etats de l'Europe

En Côte d'Ivoire :

- ✓ Des entretiens téléphoniques du Chef de l'Etat et du Ministre des Affaires Etrangères avec leurs homologues européens ;
- ✓ Des consultations bilatérales ivoiro-allemandes par visioconférence le 17 septembre 2020 ;
- ✓ (05) visites de travail.

En Europe :

- ✓ (02) visites de travail du Président de la République en France ;
- ✓ (01) visite de travail du Président de la République au Royaume-Uni ;
- ✓ (01) visite du Ministre de la Sécurité et de la Protection Civile en Italie et en Espagne.

Les accords signés (05)

- ✓ Côte d'Ivoire-Allemagne (02)

- Accords de coopération financière signés le 11 décembre 2020 d'un montant de vingt-deux millions cinq cent mille d'euros (22.500.000€) reparti entre « le renforcement des systèmes de santé (phase II) », pour lequel un montant de douze millions cinq cent d'euros (12.500.000€) est alloué et la « conservation du Parc National de la Comoé (phase II) » qui bénéficie d'un financement de dix millions d'euros (10.000.000€) ;
- Accord de coopération financière signé le 22 juin 2020 d'un montant de neuf million d'euros (9.000.000 €), portant sur la « promotion de l'économie agricole II ».
- ✓ Côte d'Ivoire-Royaume-Uni (01)
 - Accord de partenariat économique d'étape signé le 15 octobre 2020 dans le cadre du BREXIT.
- ✓ Côte d'Ivoire-Italie (01)
 - Déclaration d'Intention conjointe pour le renforcement de la coopération en matière de migration et de sécurité entre la République de Côte d'Ivoire et la République Italienne signée le 31 janvier 2020.
- ✓ Côte d'Ivoire –Espagne (01)
 - Mémoire d'Entente en matière de protection Civile signé le 03 février 2020 à Madrid.

Dans le cadre des relations avec les Etats de de l'Asie, Pacifique et Océanie, en raison de la pandémie de la COVID-19, les visites du Président de la République, des membres du gouvernement et des hautes personnalités de l'Etat prévues pour se tenir en 2020 dans les pays de la zone Asie, Pacifique et Océanie, n'ont pu avoir lieu.

De même, les visites en Côte d'Ivoire de personnalités des pays de la zone Asie, Pacifique et Océanie ont été annulées ou reportées à des dates ultérieures, ainsi que les 2^{ème} Sessions des Grandes Commissions Mixtes ivoiro-indienne et ivoiro-iranienne prévues pour se tenir courant 2020 à Abidjan du fait de la COVID-19.

Quatre (04) accords ont été signés.

- ✓ Côte d'Ivoire-Chine : un (01)
 - Échange de lettres portant sur l'envoi en Côte d'Ivoire d'une mission d'expertise médicale chinoise, signé le 30 avril 2020.
- ✓ Côte d'Ivoire-Japon : trois (03)
 - Echange de notes portant don hors projet de 400 millions de Yens à la Côte d'Ivoire, dans sa lutte contre la COVID-19, signé le 06 juillet 2020 ;
 - Echange de notes, au siège de l'UNICEF, relatif à la contribution du Gouvernement japonais au Fonds des Nations Unis pour l'Enfance (UNICEF) en faveur de la Côte d'Ivoire d'un montant de 3 682 095 USD, dans le cadre de l'appui d'urgence en Afrique pour stopper et prévenir la propagation de la COVID-19, signé le 15 juin 2020 ;
 - Accord pour la Promotion et la Protection réciproques des Investissements entre la Côte d'Ivoire et le Japon, signé le 13 janvier 2020.
- ✓ dans le cadre des relations avec les Etats des Amériques et Caraïbes, Il s'est agit de la participation à la bonne conduite de dossiers particuliers, de l'élaboration de correspondances diverses, de messages et autres télégrammes afin de maintenir les relations d'amitié, d'échanges culturels, commerciaux et diplomatiques. Il s'est tenu entre autre :
 - une série de rencontres avec des émissaires de la « Nation de Cherokee, Etat du SCNRFP, entité située sur le territoire des Etats-Unis d'Amérique ».
 - la participation à la 1^{ère} édition du BND (Brésilien Networking day) organisée le 06 mars 2020, par l'Ambassade du Brésil en Côte d'Ivoire. Il s'agissait d'un forum économique qui visait à renforcer la collaboration stratégique en matière de commerce en créant de nouveaux points de contacts entre les entreprises brésiliennes et ivoiriennes.
 - plusieurs réunions avec le Ministère de l'Agriculture et le Conseil Café-Cacao, au sujet de la publication le 28 avril 2020, par les Autorités brésiliennes, d'une instruction normative sur de nouvelles exigences phytosanitaires dans la cacao culture.

Les activités de Représentation, exécutées à hauteur de, ont été réalisées par les Ambassades de Côte d'Ivoire, ce sont :

- ✓ les activités d'information ;

- ✓ les activités de négociation ;
- ✓ les activités de protection.
- Au titre des activités d'information

Plusieurs Ambassadeurs nouvellement affectés ont procédé à ma présentation des lettres de créance aux autorités de leurs pays d'accueil respectifs, notamment en Algérie le 15 mars 2020,

- Au titre des activités de négociation

Afin de réussir les missions qui leurs sont assignées dont Le renforcement des partenariats économiques stratégiques à destination et en provenance de la Côte d'Ivoire, plusieurs de nos représentations ont réussi, malgré la pandémie de Covid-19, à entreprendre des rencontres.

En Algérie

- visite de prospection du 21 au 23 décembre 2020 effectuée par l'Ambassadeur sur les sites de productions de la Société SARL VMS Industrie à Bejaia ;
- participation de l'Ambassadeur à la Visioconférence organisée par l'Organisation Internationale pour les Migrations le 17 décembre 2020 ;
- audience de l'Ambassadeur, pour une séance de travail, avec le Ministre algérien délégué auprès du Premier Ministre, chargé des Micro-Entreprise.

Au Cameroun

La partie camerounaise et la diplomatie ivoirienne devaient se rendre à Abidjan en novembre 2019 dans le cadre de la mission de prise de contact et de prospection de potentiels opérateurs économiques en CI dans le cadre des travaux de la 2^{ème} session de la grande commission mixte de coopération entre la CI et le Cameroun tenue du 04 au 06 mars 2014 à Abidjan. Cependant elle a été reprogrammée en raison du covid-19.

- Au titre des activités de protection

L'un des objectifs à atteindre par nos Représentations est la délivrance des actes consulaires afin d'assister et de protéger les Ivoiriens et faciliter le mouvement des investisseurs vers la Côte d'Ivoire.

En Algérie

- Délivrance de cent cinquante-deux (152) visas au cours de l'année 2020 ;
- Etablissement de trente- deux (32) cartes consulaires par l'Ambassade en 2020 ;
- Délivrance de cent treize (113) laissez-passer ;
- Délivrance de dix (10) actes de naissances ;
- Délivrance de cinq (05) fiches individuelles ;
- Légalisations de onze actes ;
- Inhumation du compatriote BOLOU GUY décédé à Alger ;
- Délivrance gracieuse de cent cinq (105) laissez-passer à l'Organisation Internationale pour les Migrations au profit de compatriotes désireux de retourner en Côte D'Ivoire ;
- Rencontre de l'Ambassadeur avec trente-cinq (35) Ivoiriens candidats au retour volontaire.

Au Cameroun

- **14 mai 2020**, 61 ivoiriens en mission au Cameroun et en Centrafrique, bloqués par la fermeture des frontières du fait de la COVID-19. A travers l'intervention de l'Ambassade, le gouvernement a ouvert un couloir humanitaire pour leur rapatriement en affrétant un vol Air Côte d'Ivoire ;
- **03 octobre 2020**, le gouvernement ivoirien a accordé un appui financier de 2.500.000 FCFA à l'Ambassade pour aide et assistance aux ivoiriens face à la pandémie ;
- Etat Civil : 43 transcriptions d'actes de naissance ;
- deux (02) mariages célébrés ;
- cent soixante-sept(167) cartes consulaires ont été délivrées aux ressortissants ivoiriens ;

- cent trente-trois (133) laissez-passer délivrés aux ressortissants ivoiriens suite à la perte de leur titre de voyage ;
- quarante-huit (48) légalisations de documents ;
- quatre cent trois (403) visas délivrés ;

Au Liban

- retour en côte d'ivoire de treize (13) ivoiriens en situation irrégulière.

e. Exécution des investissements du programme

L'exécution des investissements du programme est présentée ci-dessous.

Tableau 10 : exécution des investissements du programme

	Année de démarrage	Année de fin	Coût total	Budget Voté 2020	Budget Actuel 2020	Mandat PEC 2020
Projet 1 : Réhabilitation Résidence et Chancellerie MADRID	15/04/2009	2021	1 947 798 716	300 000 000	233 084 647	233 084 647
<i>Sur financement intérieur</i>			1 947 798 716	300 000 000	233 084 647	233 084 647
<i>Sur financement extérieur</i>						
Projet 2 : Acquisition de Chancellerie à Lisbonne	2018	2022	3 542 167 800	734 671 840	570 802 423	570 802 423
<i>Sur financement intérieur</i>						
<i>Sur financement extérieur</i>						
Projet 3 : Réhabilitation de la chancellerie et résidence BRUXELLES	2020	2025	1 634 100 000	300 000 000	233 084 647	233 084 647
<i>Sur financement intérieur</i>						
<i>Sur financement extérieur</i>						
Projet 4 : Construction de la chancellerie Monrovia (Liberia)	04/01/2019	2021	1 380 545 971	150 000 000	116 542 324	87 500 027
<i>Sur financement intérieur</i>						
<i>Sur financement extérieur</i>						
Projet 5 : Démolition & reconstruction Chancellerie & Résidence Dakar	2020	2025	10 863 267 030	280 000 000	450 326 504	450 326 504
<i>Sur financement intérieur</i>						
<i>Sur financement extérieur</i>						
Projet 6 : Construction de la Résidence et de la Chancellerie à Riyad	28/11/2019	2020	4 892 784 640	220 000 000	170 928 741	169 094 425
<i>Sur financement intérieur</i>						
<i>Sur financement extérieur</i>						
Projet 7 : Réhabilitation résidence Washington	01/05/2019	2020	3 781 681 122	400 000 000	1 550 997 812	1 550 997 812
<i>Sur financement intérieur</i>						
<i>Sur financement extérieur</i>						
Projet 8 : Réhabilitation Chancellerie Pretoria	2020	2022	999 940 000	130 000 000	320 203 347	320 203 347
<i>Sur financement intérieur</i>						
<i>Sur financement extérieur</i>						
Projet 9 : Réhabiliter la Chancellerie et la Résidence à Londres	2013	2015	2 881 025 376	0	20 000 000	8 438 787
<i>Sur financement intérieur</i>						
<i>Sur financement extérieur</i>						

	Année de démarrage	Année de fin	Coût total	Budget Voté 2020	Budget Actuel 2020	Mandat PEC 2020
Projet 10 : Construction Chancellerie Bamako (Mali)	14/12/2016	2020	2 733 815 720	206 328 160	0	0
<i>Sur financement intérieur</i>						
<i>Sur financement extérieur</i>						
Projet 11 : Réhabilitation Résidence et Chancellerie à Ottawa	2020	2025	1 502 712 500	300 000 000	0	0
<i>Sur financement intérieur</i>						
<i>Sur financement extérieur</i>						
Projet 12 : Démolition & Reconstruction Résidence à Tokyo	2020	2025	6 000 000 000	200 000 000	0	0
<i>Sur financement intérieur</i>						
<i>Sur financement extérieur</i>						
Total programme (Budget de l'Etat)			44 107 637 591	3 221 000 000	3 899 055 092	3 856 617 266
<i>Total sur financement intérieur</i>						
<i>Total sur financement extérieur</i>						

Source : situation d'exécution du SIB du 15/01/2021

f. Exécution des prévisions d'effectifs

L'exécution des prévisions d'effectifs du programme est présentée dans le tableau ci-dessous.

Tableau 11 : exécution des prévisions d'effectifs du programme 2

	2019	2020				
		Besoin exprimé	Prévision	Besoin satisfait	sorties	Total fin d'année
Catégorie A	349	0	0	0	9	340
Catégorie B	63	0	0	0	3	60
Catégorie C	16	0	0	0	0	16
Catégorie D	9	0	0	0	0	9
Non Fonctionnaires	742	0	0	0	0	742
TOTAL	1179	0	0	0	12	1167

Source : Direction des Ressources Humaines

Les services concernés n'ont exprimé aucun besoin et n'ont fait aucune prévision pour l'exercice 2020. (Voir catalogue des mesures nouvelles).

II.2.2. Commentaires et conclusion

Pour l'exercice 2020, ce programme a bénéficié d'une dotation de 41 998 446 066 FCFA. Au terme de ses activités, le budget exécuté s'élève à 37 148 969 730 FCFA, soit 88,5 %. Cela a permis d'améliorer les conditions de travail du personnel Diplomatique à travers la réhabilitation des Chancelleries et des Résidences à Madrid, à Bruxelles, à Pretoria, à Londres et à Washington, de poursuivre l'acquisition de la Chancellerie à Lisbonne et de la Résidence et de la Chancellerie au Libéria ainsi que la construction des Chancellerie et des Résidences à Ryad et à Dakar.

Ces ressources ont également permis l'extension du réseau diplomatique de la Côte d'Ivoire par un taux de couverture de 71,20% et la réalisation des missions de prospections économiques. Aussi faut-il noter que la Covid 19 a entravé la réalisation de certaines activités de ce programme dans nos Représentations Diplomatiques et postes consulaires.

II.3 Programme 3 : Relation Multilatérale

II.3.1. Bilan du programme

Conformément aux missions et objectifs du Ministère des Affaires Etrangères, le programme 3 intitulé « Relation Multilatérale », dirigé par le Directeur Général des Relations Multilatérales, SEM Alcide DJEDJE ILAHIRI, a pour mission de mettre en œuvre les orientations gouvernementales relatives à la coopération entre la Côte d'Ivoire et le Système des Nations Unies ainsi que l'ensemble des Organisations Internationales.

Il est constitué de :

- la Direction Générale des Relations Multilatérales ;
- la Direction des Organisations Internationales ;
- la Direction de l'ONU et des Institutions Spécialisées des Nations-Unies ;
- six (06) Missions Permanentes

Les principales orientations de ce programme s'articulent autour de deux grandes actions, à savoir :

- ✓ la coordination des initiatives en matière de relation multilatérale ;
- ✓ le suivi de la relation multilatérale.

La mise en œuvre de ces actions a nécessité la réalisation des activités ci-après :

- ✓ Au titre des visites de personnalités étrangères en Côte d'Ivoire

La Côte d'Ivoire a accueilli plusieurs visites de délégations étrangères, en particulier au cours des trois (03) derniers mois ayant précédé l'élection présidentielle du 31 octobre 2020.

- visite de Monsieur Mohamed Ibn Chambas.

Du 20 au 26 septembre 2020, Monsieur Mohamed Ibn Chambas, Représentant Spécial du Secrétaire Général des Nations Unies et Chef du Bureau des Nations Unies pour l'Afrique de l'Ouest et le Sahel (UNOWAS), a effectué une mission dite de solidarité et d'appui au processus électoral en Côte d'Ivoire. Il s'agissait d'une mission pré-électorale pour le Représentant spécial, dont l'objectif était de s'enquérir des préparatifs de l'élection présidentielle d'octobre 2020.

- mission d'expertise électorale de l'Union Européenne

Une Mission d'expertise européenne a séjourné en Côte d'Ivoire, du 4 octobre jusqu'à la fin du processus électoral. Elle était composée de quatre (04) personnes :

- Monsieur Vincent De Herdt, Chef d'équipe et expert électoral ;
- Madame Sandrine Espinoza Martins, Experte juriste ;
- Madame Marie- Violette César, Experte politique ;
- Madame Charlotte Farah Souibes, Experte en médias et réseaux sociaux.

A la différence d'une mission d'observation ordinaire, cette mission d'expertise électorale était mandatée pour formuler, pour le compte de l'UE, une évaluation de l'ensemble des aspects (juridique, institutionnel, organisationnel) du processus avant, pendant et après le vote.

- mission d'information et de contact de l'OIF

Une importante mission de l'Organisation Internationale de la Francophonie (OIF) conduite par l'Ambassadeur Désiré NYARUHIRIRA, Conseiller spécial, politique et diplomatique de la Secrétaire générale, a séjourné à Abidjan du 26 octobre au 02 novembre 2020.

Cette mission avait pour objectifs d'évaluer les conditions d'organisation et de déroulement des différentes étapes du processus électoral et d'échanger avec les autorités, les organes de gestion de l'élection, les candidats, les représentants de la société civile et les partenaires internationaux sur place.

Il convient de relever que cette mission était précédée d'une visite du Conseiller spécial, début octobre. Par ailleurs, l'Ambassadeur NYARUHIRIRA a pris une part à la cérémonie d'investiture du Président de la République, S.E.M Alassane OUATTARA, le 14 décembre 2020.

✓ Au titre des audiences du Ministre, du Secrétaire Général et du Directeur Général

- Audiences du Ministre

Les audiences du Ministre ont généralement été accordées aux Représentants des Institutions Spécialisées et à des Ambassadeurs accrédités en Côte d'Ivoire, en l'occurrence :

- Madame Gloria AKUFFO, Procureure, Ministre de la Justice de la République du Ghana, en février 2020 ;
- Madame Anita BHATIA, Sous-Secrétaire Générale à la Gestion des Ressources, à la Durabilité et aux Partenariats et Directrice Exécutive Adjointe de l'Entité des Nations Unies pour l'Egalité des Sexes et l'Autonomisation des Femmes (ONU-Femmes), en février 2020 ;
- Monsieur David Hale, Secrétaire d'Etat Américain chargé des Affaires politiques, en mars 2020 (échange téléphonique) ;
- Délégation japonaise conduite par Madame YAMADA Makiko, Vice-Ministre de la Coopération de la Politique du Ministère des Affaires Intérieures et de la Communication, en mars 2020 ;
- Madame Carol FLORE-SMEREZNIAK, Représentante Résidente du Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD), en mai 2020 ;
- Monsieur Philippe POINSOT, Coordonnateur Résident des Activités Opérationnelles du Système des Nations Unies pour le Développement (SNUD), en juin 2020 ;
- Monsieur SAMY Gajji, Représentant de l'Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture (FAO), en juin 2020 ;
- Messieurs les Ambassadeurs des Etats Unis d'Amérique et de la République Française, en juillet 2020 ;
- S.E.M Wael BADAWI, Ambassadeur de la République Arabe d'Egypte, en septembre 2020 ;
- S.E.M WAN Li, Ambassadeur de la République Populaire de Chine, en octobre 2020 ;
- S.E. Mme Joséphine GAULD, Ambassadeur du Royaume Uni, en novembre 2020.

- Audiences du Secrétaire Général.

Le Secrétaire Général a également accordé une audience au Professeur Rodrigo Fernandes MORE, candidat à un poste de Juge du Tribunal International du Droit de la Mer, le 16 mars 2020,

- Audiences du Directeur Général des Relations Multilatérales

Le DGRM a accordé plusieurs audiences aux Ambassadeurs accrédités en Côte d'Ivoire, dans le cadre de leur mission et des demandes de soutien à candidatures. Il s'agit de :

- S.E.M Ricardo Lopez-Aranga JAGU, Ambassadeur du Royaume d'Espagne, en mars 2020 ;
- S.E. Mme HAVVA Yonca Gündüz Özcei, Ambassadeur de la République de Turquie, en juin 2020 ;
- S.E.M Richard BELL, Ambassadeur des Etats Unis d'Amérique, en juillet 2020 ;
- S.E.M Wael BADAWI, Ambassadeur de la République Arabe d'Egypte, en septembre 2020.

✓ Au titre de la participation aux rencontres de haut niveau

- la participation au Sommet ordinaire de l'Union Africaine (UA), rencontres des Chefs d'Etat et de Gouvernement de l'UA, tenue en février 2020, à Addis-Abeba (Ethiopie) ;
- la participation au débat de haut niveau de la 43^{ème} Session du Conseil des Droits de l'Homme à Genève (Suisse), du 24 au 26 février 2020 - Délégation conduite par Son Excellence Monsieur Marcel AMON-TANOH, Ministre des Affaires Etrangères ;
- la participation à la 57^{ème} Session ordinaire de la Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement de la Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), tenue le 07 septembre 2020, à Niamey, (Niger), en présentiel – Délégation conduite par le Président de la République, Son Excellence Monsieur Alassane OUATTARA ;
- la participation à la 47^{ème} Session du Conseil des Ministres des Affaires Etrangères des Etats membres de l'OCI à Niamey (Niger), du 27 au 29 novembre 2020 - Délégation conduite par Son Excellence Monsieur Ally COULIBALY, Ministre des Affaires Etrangères ;

- la participation au Sommet de haut niveau de la 75^{ème} Session de l'Assemblée Générale de l'ONU du 15 au 29 septembre 2020 ;
- la participation au Sommet extraordinaire de la Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement de la CEDEAO, tenu le 23 avril 2020 ;
- la participation à la Session extraordinaire de la Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement de l'Union Economique et Monétaire Ouest Africaine (UEMOA), tenue le 27 avril 2020 ;
- la participation à la Première réunion ministérielle de la Coalition Internationale pour le G5 Sahel, tenue le 12 juin 2020 ;
- la participation aux Sommets extraordinaires des Chefs d'Etat et de Gouvernement de la Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) sur la situation au Mali, tenues respectivement les 27 juillet et 28 août 2020 ;
- la participation au 13^{ème} Sommet extraordinaire de l'UA consacré à la Zone de Libre-Echange Continentale Africaine (ZLECA), tenu le 05 décembre 2020 ;
- la participation à la 37^{ème} Session ordinaire du Conseil Exécutif de l'Union Africaine, tenue les 13 et 14 octobre 2020 ;
- la participation au 14^{ème} Sommet extraordinaire de l'UA sur « l'initiative faire taire les armes », tenu le 06 décembre 2020 ;

Outre les réunions internationales de haut niveau, le programme « Relation Multilatérale » a pris part à des missions d'observation électorale dans des pays de la sous-région, dans les cadres suivants:

- élection présidentielle au Togo, tenue le 22 février 2020 ;
- élection présidentielle au Burkina Faso, tenue le 22 novembre 2020 ;
- élections présidentielle et législative au Niger, tenues le 27 décembre 2020.

Il a également contribué à l'élection de la Côte d'Ivoire à des postes de membres au sein d'instances internationales, d'une part, et à la promotion de candidatures ivoiriennes à des postes individuels, d'autre part.

En effet, Après deux mandats, de 2013 à 2015 et de 2016 à 2018, la Côte d'Ivoire brigait un siège de membre du Conseil des Droits de l'Homme, pour la période 2021-2023.

La candidature ivoirienne, endossée par l'Union Africaine, a été officiellement portée à la connaissance des Etats membres de l'ONU lors de la 43^{ème} session du Conseil des Droits de l'Homme, en février 2020, à Genève. Pour maximiser nos chances, des accords de soutien réciproque de candidature ont été conclus entre la Côte d'Ivoire et un certain nombre d'Etats. A l'issue des élections qui ont eu lieu le 13 octobre 2020, notre pays a été élu avec 182 voix sur 192 votants.

A cela s'ajoute les réunions du dialogue politique Côte d'Ivoire – Union Européenne, un cadre d'échanges de haut niveau visant à mettre en œuvre les actions prescrites par les articles 8, 9 et 10 de l'Accord de Cotonou.

a. Evolution des indicateurs de performance

Présenter l'évolution des indicateurs de performance du programme.

Tableau 12 : évolution des indicateurs du programme 3

Objectifs Spécifiques	Indicateurs de performance	Unité	Réalisation 2019	2020	
				Prévu	Réalisé
OS 1 : Accroître l'influence et le leadership de la Côte d'Ivoire dans les organismes internationaux.	Nombre d'organisations internationales pour lesquelles la Côte d'Ivoire est à jour de ses contributions sur les 308	Nombre	92	100	99
	Nombre de cadres ivoiriens placés dans les Organismes Internationaux à l'initiative du Gouvernement	Nombre	02	05	0
OS 2 : Diversifier les leviers de la relation multilatérale	Existence de documents de stratégie	Document	NON	OUI	NON
	Nombre d'Organisations Régionales et Internationales dont le document de stratégies a été élaboré.	Nombre	0	02	0

Source : Direction des Affaires Financières/Direction de la Stratégie et de la Planification

b. Analyse détaillée et explication des résultats

Les indicateurs de ce programme ont connu une stagnation comme la plupart de ceux des autres programmes, du fait du ralentissement des activités de l'année 2020.

- **I1** : Nombre d'organisations internationales pour lesquelles la Côte d'Ivoire est à jour de ses contributions sur les 308

Source : Direction Générale des Relations Multilatérales

Méthode de calcul : dénombrement

Cible : Organisations Internationales

Au niveau des contributions dues aux organisations Internationales (OI), la Côte d'Ivoire est à jour de 99 OI sur 308, soit une augmentation de 7,6% par rapport à 2019 ;

- **I2** : Nombre de cadres ivoiriens placés dans les Organismes Internationaux à l'initiative du Gouvernement

Source : Direction Générale des Relations Multilatérales

Méthode de calcul : dénombrement

Cible : Cadres ivoiriens

S'agissant des cadres Ivoiriens placés dans les Organismes Internationaux à l'initiative du Gouvernement, la Côte d'Ivoire a porté la candidature de Madame Marguerite Yoli BI pour l'élection à la Convention sur l'Elimination de toutes les formes de Discrimination à l'Egard des Femmes (CEDEF), à l'issue du scrutin qui a eu lieu le 9 novembre 2020, 11 candidats sur 20, ont été élus. Notre compatriote qui n'a obtenu que 62 voix, n'a pu être retenue ;

- **I3** : Existence de documents de stratégie

Source : Direction Générale des Relations Multilatérales / Direction de la Stratégie et de la Planification / Direction Des Affaires Financières

Méthode de calcul : disponibilité du document

Cible : Ministère des Affaires Etrangères

Le document de stratégie en matière de relations multilatérales n'a pu être élaboré en 2020 ;

- **I4** : Nombre d'Organisations Régionales et Internationales dont le document de stratégies a été élaboré

Source : Direction Générale des Relations Multilatérales

Méthode de calcul : dénombrement

Cible : Ministère des Affaires Etrangères

Le nombre d'Organisations Régionales et Internationales dont le document de stratégies a été élaboré n'a pas également évolué.

Cependant, plusieurs initiatives ont été entreprises afin d'améliorer ces résultats pour les années à venir.

c. Exécution financière par action

Tableau 13 : exécution financière par action du programme 3

Actions	2020				
	Personnel	Biens et Services	Transferts	Investissement	Total
Coordination des initiatives en matière de relation multilatérale	0	227 548 246	0	0	227 548 246
Suivi de la relation multilatérale	0	0	7 805 594	0	7 805 594

Source : situation d'exécution du SIB du 15/01/2021

NB : l'exécution financière de l'action « Suivi de la relation multilatérale », selon le SIGFIP-Ambassades est de 6 707 512 943 FCFA, dont :

- personnel : 3 821 584 712 FCFA ;
- biens et services : 2 878 122 637 FCFA ;
- transferts : 7 805 594 FCFA ;
- investissements : 0 FCFA .

Au titre l'exercice 2020, la dotation budgétaire du Programme *Relation Multilatérale* a été exécutée à hauteur de 6 935 061 189, soit 91,1% par rapport à la dotation globale de 7 609 895 192 FCFA.

Elle a permis de :

- participer aux Réunions internationales, dont les Sommets des Chefs d'Etats et de Gouvernement ;
- promouvoir les candidatures ivoiriennes dans les Institutions internationales ;
- organiser des visites de personnalités étrangères en Côte d'Ivoire ;

En effet, au cours de l'année 2020, les crédits du programme « Relation Multilatérale » ont contribué à :

- l'élection de la Côte d'Ivoire à des postes de membres au sein d'instances internationales et à la promotion de candidatures ivoiriennes à des postes individuels ;
- la Nomination de la Côte d'Ivoire au projet de partenariats Glolitter OMI/FAO/Norvège, car la candidature de la Côte d'Ivoire a été retenue pour participer, en qualité de Pays partenaire principal du Projet de Partenariats Glolitter OMI/FAO/Norvège.
L'objectif principal de ce projet est d'engager un processus visant à aider les pays à prévenir et à réduire les déchets plastiques rejetés dans le milieu marin qui proviennent des transports maritimes et de la pêche et à recenser les possibilités qui existent de réduire l'utilisation de plastiques dans ces deux secteurs ;
- L'organisation d'élections au sein des organes et Institutions Spécialisées des Nations Unies tels que le Conseil de sécurité, le Conseil des Droits de l'Homme, le Conseil Economique et Social, le Comité pour l'Elimination de toutes les formes de Discriminations à l'égard des Femmes, et le Comité des Droits des Personnes Handicapées ;
- La coordination de l'organisation du Dialogue politique Côte d'Ivoire-Union Européenne, ces dialogues s'inscrivent dans un cadre d'échanges de haut niveau visant à mettre en œuvre les actions prescrites par les articles 8, 9 et 10 de l'Accord de Cotonou ;
- L'organisation de la signature de l'APE Côte d'Ivoire – Royaume Uni. En prélude au Brexit, les parties ivoirienne et britannique ont initié des discussions en vue de la conclusion d'un Accord de Partenariat Economique calqué sur le modèle APE CI-UE. Cet accord a été signé à Londres (Royaume Uni), le 15 octobre 2020 ;
- La conduite du dossier de rationalisation des adhésions et contributions financières de la Côte d'Ivoire aux Institutions Internationales ;

- la collaboration avec le Système des Nations Unies en Côte d'Ivoire par la participation à une Séance de travail avec la Délégation du Bureau du Coordonnateur Résident des Activités Opérationnelles du Système des Nations Unies pour le Développement en Côte d'Ivoire, le 1er juillet 2020, aux Ateliers du processus de validation du Cadre de Coopération des Nations Unies pour le Développement Durable (CCDD), le 26 novembre 2020 ; et à la première journée internationale des personnes disparues, le 28 août 2020 ;
- le suivi du Prix Félix HOUPHOUET-BOIGNY – UNESCO pour la Recherche de la Paix.

d. Exécution des autorisations d'engagement

L'exécution des autorisations d'engagement du programme est présentée ci-dessous.

A ce jour, aucun projet d'investissement n'existe dans ce programme.

e. Exécution des prévisions d'effectifs

L'exécution des prévisions d'effectifs du programme est présentée dans le tableau ci-dessous.

Tableau 15 : exécution des prévisions d'effectifs du programme 3

	2019	2020				Total fin d'année
		Besoin exprimé	Prévision	Besoin satisfait	Sorties	
Catégorie A	79	0	0	0	2	77
Catégorie B	11	0	0	0	0	11
Catégorie C	5	0	0	0	0	5
Catégorie D	0	0	0	0	0	0
Non Fonctionnaires	64	0	0	0	0	64
TOTAL	159	0	0	0	2	157

Source : Direction des Ressources Humaines

Les services concernés n'ont exprimé aucun besoin et n'ont fait aucune prévision pour l'exercice 2020. (Voir catalogue des mesures nouvelles).

II.3.2. Commentaires et conclusion

Pour une dotation octroyée de 7 609 895 192 FCFA, un montant de 6 935 061 189 FCFA a été exécuté, soit 91,1%. Il a permis de participer aux réunions internationales, dont les Sommets des Chefs d'Etats et de Gouvernement, de promouvoir les candidatures ivoiriennes dans les Institutions internationales, dont celle de Madame Marguerite Yoli BI pour l'élection à la Convention sur l'Elimination de toutes les formes de Discrimination à l'Egard des Femmes (CEDEF) et d'organiser des visites et rencontres de haut niveau avec des personnalités étrangères en Côte d'Ivoire.

Cependant, les indicateurs de performance de ce programme sont peu satisfaisants. Cette situation s'explique par la crise sanitaire due à la pandémie de la Covid 19 qui a empêché la réalisation de certaines activités des Missions Permanentes.

Toutefois, il faut retenir que des efforts ont été déployés pour réaliser des activités conformément aux ressources allouées.

II.4. Programme 4 : Protocole d'Etat, Affaires Juridiques et Consulaires

II.4.1. Bilan du programme

Le programme 4, intitulé « Protocole d'Etat, Affaires Juridiques et Consulaires », dont le Responsable est Madame ZADI ANICK BIDIA HELENE, Directrice Générale des Affaires Juridiques, Consulaires et de l'Etat Civil, est chargé d'assurer :

- la mise en œuvre des initiatives en matière du protocole d'Etat, des affaires juridiques et consulaires, c'est-à-dire la gestion de l'Etat Civil des Ivoiriens à l'étranger, les authentications et les légalisations, en liaison avec les Ministères Techniques concernés, les documents administratifs sollicités par les administrations étrangères ;
- la protection des réfugiés et apatrides.

Il est composé des structures suivantes :

- Direction Générale des Affaires Juridiques, Consulaires et de l'Etat Civil ;
- Direction Générale du Protocole d'Etat ;
- Direction des Affaires Juridiques ;
- Direction du Protocole et des Visas ;
- Direction de l'Accueil, du Cérémonial, des Accréditations et des Audiences ;
- Direction de l'Etat Civil et des Affaires Consulaires ;
- Direction des Privilèges et des Immunités ;
- Direction d'Aide et d'Assistance aux Réfugiés & Apatrides.

Les activités menées par ce programme, au cours de l'année 2020, se présentent comme suit :

✓ **Les légalisations**

- sur un total de 5773 demandes formulées, 5778 actes de diverses natures ont été légalisés ;
- 222 actes signés par l'autorité compétente mais n'ayant pas encore fait l'objet de retrait à ce jour selon le tableau qui suit.

✓ **Les avis de mentions**

Les avis de mention sont les dossiers qui concernent la situation d'une personne dont l'état a subi un changement. Il peut s'agir de mention de décès, de mariage ou de divorce ou de reconnaissance. L'intervention du Ministère des Affaires Etrangères, dans un tel cas, consiste à faire porter la mention de cet état, en marge de l'acte d'état civil de la personne concernée, dans le registre d'état civil consulaire dans lequel ledit acte avait été préalablement transcrit. Pour l'année 2020, un total de 964 dossiers ont été reçus. 878 ont été traités.

✓ **Les actes d'état civil**

Le rapport de l'Etat Civil présente les demandes introduites par les usagers et les actes effectivement traités et signés, en considérant que chaque demande correspond, en moyenne, à deux (02) copies d'actes produits.

En 2020, les actes d'état civil traités et délivrés s'élèvent à 4501 actes.

✓ **Les séances de travail**

- séance de travail interne en vue de la réorganisation du service, suite au redéploiement du personnel du Ministère ;

- séance de travail avec l'Ambassade de Grande-Bretagne à Abidjan relative à l'identification de présumés ivoiriens en situation irrégulière en Grande-Bretagne en vue de leur rapatriement ;
- réunion sur la riposte nationale contre la covid-19 destinée aux ivoiriens de l'extérieur le vendredi 26 juin 2020 avec pour objectifs le renforcement des moyens d'intervention, l'amélioration de la résilience des Ivoiriens de l'Extérieur, la gestion de la période post crise et la mobilisation des ressources ;
- Participation au séminaire de formation sur l'élaboration de la cartographie des risques, de plan de mitigation et d'audit interne, au profit de cinq (05) ministères du 14 au 25 septembre 2020.

✓ **Accords négociés 2020**

- **Afrique**

- Convention d'extradition : (01)
- Convention de transfèrement des condamnés : (01)
- Convention d'entraide judiciaire : (03)
- Accords cadre de coopération : (01)
- Accords aériens : (02)
- Accords de coopération militaire : (02)
- Accords de non double imposition : (02)
- Accords dans le domaine énergétique : (02)
- Accords dans le domaine agricole : (02)
- Accords de suppression de visas officiels : (02)
- Accords de coopération en matière de sécurité : (01)
- Accords en matière de ressources halieutiques : (01)
- Accords en matière d'enseignement Supérieur et de Recherche Scientifique : (02)
- Accord dans le domaine du Tourisme : (01)
- Accords dans le domaine du sport : (01)
- Accords dans le domaine de la sécurité nucléaire : (01)
- Accords dans le domaine de la santé : (01)
- Accords dans le domaine économique : (01)
- Accord dans le domaine de l'Education : (01)
- Accord dans le domaine de l'Habitat : (01)

- **Europe**

- Convention d'extradition : (01)
- Convention de transfèrement des condamnés : (01)
- Convention d'entraide judiciaire : (02)
- Accords de coopération militaire : (01)
- Accords de non double imposition : (02)
- Accords de Protection réciproque des Investissements : (02)
- Accords dans le domaine agricole : (01)
- Accords de suppression de visas officiels : (01)
- Accords dans le domaine de la santé : (01)
- Accords dans le domaine commercial et industriel : (01)

- **Amérique**

Convention d'extradition : (02)
Convention de transfèrement des condamnés : (01)
Convention d'entraide judiciaire : (01)
Accords de coopération entre les Ministères des Affaires Etrangères : (01)
Accords cadre de coopération : (01)
Accords aériens : (02)
Accords de suppression de visas officiels : (01)
Accords en matière maritime : (01)
Accord dans le domaine social : (01)

- **Asie-Moyen-Orient**

Accords cadre de coopération : (02)
Accords de Protection réciproque des Investissements : (01)
Accords dans le domaine énergétique : (01)
Accords dans le domaine agricole : (01)
Accords de suppression de visas officiels : (01)
Accords en matière de ressources halieutiques : (01)
Accords en matière d'enseignement Supérieur et de Recherche Scientifique : (01)
Accords dans le domaine culturel : (02)
Accords dans le domaine économique : (01)
Accords dans le domaine commercial et industriel : (01)
Accord dans le domaine de la Géologie : (01)
Accord dans le domaine des ressources forestières : (01)

• **Accords bilatéraux**

- **Afrique**

Accords de promotion et de protection des investissements : (01)
Accord économique: (03)
Accord dans le domaine du sport: (02)
Accord dans le domaine de la sécurité: (01)

- **Europe**

Accord économique: (03)
Accord dans le domaine de la sécurité: (01)

• **Accords multilatéraux**

- **Ancien ACP**

Traité révisé de Georgetown de 2019 : (01)

- **Accords de siège**

Accord entre le Gouvernement de la République de Côte d'Ivoire et l'Organisation Mondiale des experts (OMEX) : Signé le 21 août 2020

- **Accords d'Etablissement**

Accord d'Etablissement entre le Gouvernement de la République de Côte d'Ivoire et la Nouvelle Compagnie Africaine de réassurance : Signé le 02 décembre 2020

✓ **Accords ratifiés en 2020**

- **Accords bilatéraux**

- **Asie**

Accord de promotion et de protection des investissements : (01)

- **Moyen Orient**

Accord dans le domaine de la culture : (01)

Accord dans le domaine du sport : (01)

Accord dans le domaine maritime : (01)

- **Accords multilatéraux**

CEDEAO : (02)

Nations Unies : (06)

Union Africaine : (03)

- **Accords de siège en cours**

CEDEAO : (01)

Nations Unies : (01)

Union Africaine : (02)

- **Accords d'établissement en cours**

Les dossiers de ce type d'accord en cours de traitement sont au nombre de 13.

✓ **Points des dossiers relatifs aux contentieux résolus**

contentieux de travail : (01)

contentieux fonciers et immobiliers : (02)

contentieux financiers : (02)

✓ **Actes Judiciaires et extrajudiciaires**

(06) Commissions rogatoires et demandes d'entraides exécutés sur un total de (53), dont (07) de la Côte d'Ivoire vers les autres pays ou Organisations Internationales et (46) des autres pays vers la Côte d'Ivoire ;

(36) Notifications d'actes exécutés sur une demande de (76)

(02) Mandats d'arrêt et Demande d'Extradition non exécutés

Il faut noter que la grande majorité des demandes de coopération judiciaire ne sont pas encore exécutées à ce jour, à l'exception de celles qui l'ont été, après plusieurs relances.

✓ **Demande d'assistance**

	<i>Ambassades</i>	<i>Organisations internationales et ONG</i>	<i>Particuliers</i>	<i>Exécutés</i>	<i>Non encore exécutés</i>	<i>Total</i>
<i>Braquages ou vols</i>	01	00	00	01	00	01
<i>Escroquerie</i>	07	00	05	12	00	12
<i>Autres</i>	44	20	15	17	62	79
TOTAL	52	20	20	30	62	92

Source : Direction Générale des Affaires Juridiques, Consulaires et de l'Etat Civil

✓ **Immunités**

Traitement de trois (03) dossiers relatifs à l'inviolabilité concernant les :

- Ambassade du Royaume d'Arabie Saoudite ;
- La République fédérale de Russie ;
- Consulat Honoraire du Bénin à Korhogo.

✓ **Franchises**

Traitement de dossiers relatifs aux franchises : 3021 dossiers, dont :

- 2123 dossiers de franchises carburant, immatriculations et divers ;
- 487 dossiers d'autorisations préalables de ventes, mutations et réexportations ;
- 411 dossiers d'autorisations définitives de ventes, mutations et réexportations.

✓ **Exonérations**

Traitement de dossiers relatifs aux exonérations TVA : 2747 dossiers traités, dont :

- Ambassades et Consulats : 565 ;
- Organisations Internationales : 776 ;
- ONG Etrangères : 1406.

✓ **Plaques d'immatriculation diplomatique**

Traitement de 323 dossiers de plaques d'immatriculation, dont :

- 321 demandes ;
- 02 dossiers de mise en épave.

Traitement de 299 dossiers de dépôts de plaques, dont :

- 29 ONG Etrangères ;
- 195 Organisations Internationales ;
- 75 Missions Diplomatiques.

✓ **Engagements internationaux**

Traitement de trois (03) dossiers sur les engagements internationaux :

- Examen de la réglementation interne en application des engagements internationaux (Décret de 1968 relatif aux privilèges diplomatiques et consulaires en matière de Douane) ;
- Elaboration d'un tableau récapitulatif des privilèges, facilités et immunités accordées aux Consuls Honoraires par l'Etat de Côte d'Ivoire ;
- Travaux de toilettage de l'avant-projet de décret relatif aux privilèges et immunités diplomatiques accordés aux Missions Diplomatiques et Consulaires par l'Etat de Côte d'Ivoire.

✓ **Application de la réciprocité**

Traitement de 03 dossiers sur l'application de la réciprocité, à savoir :

- Côte d'Ivoire / République fédérale d'Allemagne sur les privilèges diplomatiques ;
- Côte d'Ivoire / République Arabe d'Egypte ;
- Côte d'Ivoire / Canada.

✓ **Délivrance de visas de séjour**

Traitement et production de 2442 visas de séjour soit :

- Ambassades et Consulats 1105 ;
- Organisations Internationales : 1072 ;
- ONG Etrangères : 265 ;

✓ **Cartes Diplomatiques, Attestations et autres**

Traitement et production de 2470 cartes soit :

- Ambassades et Consulats : 1014 ;
- Organisations Internationales : 1152 ;
- ONG Etrangères : 145.

✓ **Laissez passer**

Traitement de sept (07) dossiers :

- États-Unis d'Amérique ;
- République arabe d'Egypte.

✓ **Protection des réfugiés et apatrides**

Les activités de protection des réfugiés et Apatrides sont regroupées autour de trois (3) projets :

- Le retour volontaire des réfugiés ivoiriens ;
- La protection et l'assistance en faveur des réfugiés vivant en Côte d'Ivoire ;
- La lutte contre l'apatridie en Côte d'Ivoire.

Sur une population d'ivoiriens encore en exil d'environ vingt mille (20 000) individus, le Ministère des Affaires Etrangères a rapatrié 327 personnes en 2020 dont 162 femmes et 152 hommes.

✓ **Protection et Assistance des réfugiés vivant en Côte d'Ivoire en 2020**

Les activités relatives à la protection et à l'assistance de **2 240** réfugiés sont les suivantes :

- la réalisation et diffusion de films et spots télévisés ;
- l'organisation de deux (2) ateliers de renforcement sur la protection internationale ;
- la sensibilisation de masse sur la protection à Abidjan et dans les Zones d'Accueil des Réfugiés (ZAR) ;
- l'organisation de 15 Commissions Nationales d'Eligibilité (CNE) et de 2 Commissions de Recours (CR) ;
- la prise en charge de 3 interprètes ;
- la formation des membres de la CNE ;
- l'établissement de 10 extraits d'actes de naissance ;
- l'établissement de 10 Casiers judiciaires ;
- l'établissement d'un (01) certificat d'âge physiologique ;
- l'établissement de 06 Jugements supplétifs ;
- l'établissement de 100 nouvelles Cartes d'Identité de Réfugiés (CIR) ;
- la réalisation d'enquêtes : Détermination de l'Intérêt Supérieur de l'enfant (DIS) ;
- le renforcement des capacités du panel ;
- l'organisation d'une session de formation sur les Violences Basées sur le Genre (VBG) ;
- l'organisation d'une réunion bilan avec les réfugiés ;
- l'organisation de la Journée Mondiale des Réfugiés ;
- l'organisation de l'évaluation participative selon l'approche Age, Genre et Diversité (AGD) ;
- l'organisation de la journée du 8 mars en faveur du droit des femmes ;
- les assistances ponctuelles ;
- l'appui en besoins en subsistance ;
- l'appui à la santé ;
- l'appui funéraire ;
- l'organisation d'un arbre de Noël ;
- l'organisation des 16 jours d'activisme ;
- l'appui en hébergement (Zone d'Accueil des Réfugiés Nord (ZN) et Zone d'Accueil des Réfugiés Sud (ZS)) ;
- l'appui à la scolarité au Primaire, à la scolarité au secondaire, à la formation professionnelle et à l'apprentissage.

✓ **Lutte contre l'apatridie en 2020**

Les actions suivantes ont été menées pour la lutte contre l'apatridie :

- l'établissement de 22 053 jugements supplétifs et extraits d'acte de naissance en faveur des personnes qui n'ont jamais été déclarées à l'Etat Civil ;

- l'organisation de plusieurs sessions de renforcement des capacités sur l'Apatridie et les déclarations de naissance à l'intention des officiers et agents d'état civil, des élèves magistrats, des membres du Conseil National des Droits de l'Homme, des journalistes ainsi que des parlementaires aussi bien à Abidjan qu'à l'intérieur du pays ;
- l'organisation de plusieurs campagnes de sensibilisation sur l'Apatridie et les déclarations de naissance ;
- l'organisation d'émissions télévisées et radiophoniques sur l'Apatridie et les déclarations de naissance ;
- la confection et la distribution de plusieurs affiches et flyers sur l'Apatridie et les déclarations de naissance ;
- l'adoption en Conseil de Gouvernement du 07 janvier 2020, du Plan d'Actions pour l'Eradication de l'apatridie en Côte d'Ivoire.
- la signature, le 02 septembre 2020, de deux arrêtés interministériels portant création, organisation et fonctionnement des Commissions Nationales d'Eligibilité et de Recours au statut d'Apatride par le Ministre des Affaires Etrangères, et celui de la Justice et des Droits de l'Homme.

a. Evolution des indicateurs de performance

Présenter l'évolution des indicateurs de performance du programme.

Tableau 16 : évolution des indicateurs du programme 4

Objectifs Spécifiques	Indicateurs de performance	Unité	Réalisations	2020	
			2019	Prévision	Réalisation
OS 1 : Gérer et améliorer la qualité des services des privilèges et immunités diplomatiques et des corps assimilés	Délai moyen de traitement des dossiers (visa, cartes d'identité diplomatiques et consulaires, plaque d'immatriculation, exonération et carburant) (jours)	Nombre de jours	08	05	05
OS 2 : Améliorer la qualité du service de l'état civil et l'assistance des ivoiriens de l'étranger	Durée de traitement des dossiers d'état civil et authentification ((jours)	Nombre de jours	14	08	07

Source : Direction des Affaires Financières/Direction de la Stratégie et de la Planification

b. Analyse détaillée et explication des résultats

L'analyse détaillée des résultats de ce programme est la suivante :

- **I1** : Délai moyen de traitement des dossiers (visa, cartes d'identité diplomatiques et consulaires, plaque d'immatriculation, exonération et carburant) (jours)

Source : Direction Générale du Protocole d'Etat

Méthode de calcul : dénombrement

Cible : Représentations diplomatiques, Organisations Internationales et ONG

Le délai moyen de traitement des dossiers est passé de 08 en 2019 à 05 jours en 2020 suite aux différentes réformes engagées ;

- **I2** : Durée de traitement des dossiers d'état civil et authentification ((jours)

Source : Direction Générale des Affaires Juridiques, Consulaires et de l'Etat Civil

Méthode de calcul : dénombrement

Cible : Usagers ivoiriens

La durée de traitement des dossiers de l'état civil est passée de 14 à 7 jours suite aux réformes initiées.

c. Exécution financière par action

Tableau 17 : exécution financière par action du programme 4

Actions	2020				
	Personnel	Biens et Services	Transferts	Investissement	Total
Coordination de la mise en œuvre des initiatives en matière du protocole d'Etat, des affaires juridiques et consulaires	-	124.788.096	-		124.788.096
Protection des réfugiés et apatrides	-	51 288 845	-	-	51 288 845

Source : situation d'exécution du SIB du 15/01/2021

d. Exécution des autorisations d'engagement

Tableau 18 : exécution des autorisations d'engagement du programme 4

	Année de démarrage	Année de fin	Coût total	Budget Voté 2020	Budget Actuel 2020	Mandat PEC 2020
Projet 1 :	-	-	-	-	-	-
<i>Sur financement intérieur</i>	-	-	-	-	-	-
<i>Sur financement extérieur</i>	-	-	-	-	-	-
Projet 2 :	-	-	-	-	-	-
<i>Sur financement intérieur</i>	-	-	-	-	-	-
<i>Sur financement extérieur</i>	-	-	-	-	-	-

e. Exécution des prévisions d'effectifs

L'exécution des prévisions d'effectifs du programme est présentée dans le tableau ci-dessous.

Tableau 19 : exécution des prévisions d'effectifs du programme 4

	2019	2020				
		Besoin exprimé	Prévision	Besoin satisfait	Sorties	Total fin d'année
Catégorie A	52	0	0	0	1	51
Catégorie B	24	0	0	0	0	24
Catégorie C	11	0	0	0	0	11
Catégorie D	3	0	0	0	0	3
Non Fonctionnaires	1	0	0	0	0	1
TOTAL	91	0	0	0	1	90

Source : Direction des Ressources Humaines

Les services concernés n'ont exprimé aucun besoin et n'ont fait aucune prévision pour l'exercice 2020. (Voir catalogue des mesures nouvelles).

II.4.2. Commentaires et conclusion

Au niveau du programme 4, un montant de 229 516 000 FCFA a été octroyé et exécuté à hauteur de 177 576 941 FCFA, soit 77,4%. Ce montant a permis la modernisation de l'outil Diplomatique à travers la réduction du délai moyen de traitement des dossiers (visa, cartes d'identité diplomatiques et consulaires, plaque d'immatriculation, exonération et carburant) de huit (08) à cinq (05) jours et de la durée de traitement des dossiers d'état civil et d'authentification de quatorze (14) à sept (07) jours.

Tous les indicateurs ont connu une évolution. Ces résultats ont été possibles grâce à la mise en œuvre des différentes activités. Certes, certaines activités ont connu des retards en raison de la pandémie à Covid-19. Ces performances pourront être améliorées au cours de l'exercice 2021.

Conclusion Générale

Dans le cadre de la mise en œuvre effective du Budget-Programmes, le Ministère des Affaires Etrangères a été structuré en quatre (04) programmes, qui sont :

- Programme 1 : Administration Générale ;
- Programme 2 : Relation Bilatérale ;
- Programme 3 : Relation Multilatérale ;
- Programme 4 : Protocole d'Etat, Affaires Juridiques et Consulaires.

En vue de permettre au Ministère d'atteindre les objectifs qu'il s'est fixé pour l'exercice 2020 et qui sont contenus dans son document de Programmation Pluriannuelle des Dépenses-Projet Annuel de Performance (DPPD-PAP) 2020-2022, une dotation initiale de **96 857 033 212 FCFA** lui a été allouée. Suite à un collectif budgétaire, elle est passée à **89 269 777 099 FCFA** en fin d'exercice.

Cette dotation exécutée à **92,8%**, a permis la réalisation de plusieurs activités en vue du rayonnement de la Côte d'Ivoire sur la scène internationale.

L'action du Ministère des Affaires Etrangères au cours de l'année a permis, en effet, à l'Etat de Côte d'Ivoire de mobiliser des ressources financières extérieures à hauteur de **1 100 milliards, d'étendre son réseau Diplomatique, d'améliorer les conditions de travail du personnel Diplomatique à l'étranger, de promouvoir les candidatures ivoiriennes dans les Institutions internationales et de moderniser l'outil Diplomatique.**

La pandémie liée à la covid-19 a entraîné un ralentissement voire dans certain cas un arrêt des activités du Ministère à l'étranger, suite au confinement des populations intervenu au cours de l'année 2020. Ces mesures ont été prises pour freiner l'action du virus. Aussi, la dotation budgétaire octroyée au Ministère des Affaires Etrangères n'a pu permettre de couvrir tous les besoins exprimés.

Ainsi, afin de permettre au Ministère des Affaires Etrangères de réaliser les activités programmées en 2021, notamment la construction de la Chancellerie et de la Résidence à Dakar, l'acquisition de la Chancellerie et de la Résidence à Monrovia et la réalisation du mouvement diplomatique, il serait souhaitable, d'une part, de renforcer les crédits liés à ces actions prioritaires et d'autre part que les crédits du Ministère ne soient pas soumis à la régulation budgétaire.

SECTION 322 : MINISTERE DE L'ECONOMIE ET DES FINANCES

SECTION 322 : MINISTERE DE L'ECONOMIE ET DES FINANCES

I. PRESENTATION GENERALE DU MINISTERE

I.1 Rappel des orientations stratégiques du ministère

La vision du Ministère s'énonçant comme suit : « construire une administration plus moderne dans la gestion des politiques économiques, financières et monétaires grâce à une équipe forte et efficace » se décline en un objectif général et cinq (05) objectifs spécifiques :

- Objectif général : contribuer à l'atteinte de l'émergence de la Côte d'Ivoire par une gestion efficace de la politique économique, financière et monétaire du Gouvernement.
- Objectifs spécifiques :
 - mobiliser et optimiser les ressources pour le financement de l'économie ;
 - soutenir la transformation structurelle de l'économie ;
 - moderniser l'administration économique et financière ;
 - conduire les réformes économiques, financières et monétaires ;
 - améliorer la gouvernance et promouvoir l'éthique.

Pour atteindre ces objectifs, le MEF a défini huit (08) axes d'intervention suivants :

- l'amélioration de la gouvernance de l'administration économique et financière ;
- la mobilisation des financements nécessaires à l'action gouvernementale ;
- la formulation et le pilotage efficace des politiques économiques et des programmes économique et financier ;
- l'assainissement des finances publiques, la gestion optimale et fiable de la trésorerie et la tenue d'une comptabilité publique conforme aux meilleures pratiques et normes internationales ;
- la poursuite de la mise en œuvre de la réforme du secteur financier ;
- le soutien au secteur privé et l'amélioration continue du climat des affaires ;
- la contribution à l'intégration du marché régional ;
- la mise en œuvre des mesures de soutien à l'activité économique confrontée aux effets de la COVID-19.

Au cours de l'année 2020, les principaux résultats obtenus par les actions du Ministère sont indiqués dans la section suivante.

I.2 Synthèse des principaux résultats

Tableau 4 : Tableau de l'évolution des indicateurs du Ministère

INDICATEURS DE PERFORMANCE	REALISATIONS (de 2017 à 2019)			2020		Commentaires
	2017	2018	2019	Prévision	Réalisation	
IP 1.1.1 : Taux d'exécution du budget du Ministère	84,62%	97,86%	88,81%	90% du plafond autorisé	78,25%	Ces résultats s'expliquent en partie par : -les impacts négatifs de la COVID-19 sur la réalisation de certaines activités ; -le dysfonctionnement récurrent du Système d'Information Budgétaire (SIB)
IP 1.1.2 : Taux de réalisation des activités planifiées du Ministère	84,70%	81,70%	92,5%	85%	83,18%	
IP 2.1.1 : Ecart de prévision sur le taux de croissance du PIB réel	-0,7	-0,4	-0,6	<=1	5,4	Cet écart de prévision est en lien avec un environnement international moins favorable (effet néfaste de la COVID-19 et entraves au commerce international).
IP 2.2.1 : Nombre de jours de retard moyen de transmission des documents de politiques économiques nationales et Communautaires (REF, documents de Politiques Economiques et Financières, PPC, Rapport à fin décembre de la surveillance multilatérale, Rapport à fin décembre de suivi de l'exécution des projets communautaires)	79 jours	69 jours	79 jours	75 jours	71 jours	Cet indicateur a connu une amélioration entre 2017 et 2018 passant de 79 jours à 69 jours. Le nombre de jours élevé en 2019 (79 jours) est dû au fait que nous avons décidé d'envoyer le rapport à fin décembre 2018 après la mission du FMI de Mars et la prise en compte des données de la mission de septembre dans le rapport à fin juin 2019. En 2020, il est observé une bonne évolution de cet indicateur passant de 79 jours en 2019 à 71 jours en 2020.
IP 2.3.1 : Taux moyen de diffusion des productions dans les délais	100%	100%	100%	100%	100%	Cet indicateur a connu une performance remarquable sur la période 2017-2020. La réalisation de cette performance reflète le respect des engagements nationaux et internationaux pris par notre pays notamment dans le cadre du Programme Economique et Financier conclu avec le FMI.
IP 3.1.1 : Taux de mobilisation des ressources publiques	100%	110%	128,95%	100%	108,79%	Ce taux global de réalisation de 108,79% est supérieur aux prévisions quoiqu'en baisse par rapport aux années antérieures. Cette situation s'explique principalement par l'impact de la COVID sur l'économie.
IP 3.2.1 : Variation nette des exigibles	-76,2	-53,1	+106,2	-25	+76	La réalisation est en deçà des prévisions et ce résultat indique qu'il y a eu un accroissement des Restes A Payer, au regard du contexte sanitaire. Cependant, il faut relever une nette amélioration par rapport à l'année 2019.
IP 3.3.1 : Proportion de structures respectant la réglementation du secteur financier	-	75%	75%	85%	80%	Cette relative contreperformance est justifiée par la non-réalisation de certaines missions, in situ, des structures financières et de la baisse des activités économiques, en raison des contingences sanitaires dues à la COVID-19.
IP 3.4.1 : Valeur nominale de la dette	10 045,1	11 607,8	13 300,2	-	16 802,3	Ces résultats s'expliquent en partie par : -les impacts négatifs de la COVID-19 sur la réalisation de certaines activités ; -le dysfonctionnement récurrent du Système d'Information Budgétaire (SIB)

Source : Données des Programmes 1,2 et 3

Comme le montre le tableau 1, le Ministère a défini neuf (09) indicateurs de performance pour l'exercice 2020. Au nombre de ces indicateurs, cinq (05) n'ont pu atteindre leurs cibles pour diverses raisons. Ce sont :

IP 1.1.1 : Taux d'exécution du budget du Ministère (78,25%)

La méthode de calcul de cet indicateur est le rapport du montant des engagements du Ministère sur celui du plafond autorisé. Toutefois, au titre de l'exercice budgétaire 2020, la situation globale des plafonds autorisés des crédits du Ministère n'était pas disponible au niveau du SIB.

Ainsi, le calcul utilisé pour l'obtention du taux d'exécution de 78,25% est le rapport du montant des engagements sur celui du budget actuel du Ministère au 15 janvier 2021.

IP 1.1.2 : Taux de réalisation des activités planifiées du Ministère (83,18%)

C'est le nombre d'activités planifiées et réalisées par rapport au nombre d'activités planifiées. Cette année le taux est en baisse par rapport à l'année 2019 qui donnait un taux de 92,5%. La baisse s'explique en grande partie par le contexte sanitaire marqué par le COVID 19.

IP 2.1.1: Ecart de prévision sur le taux de croissance du PIB réel (5,4%)

C'est un indicateur qui s'est bien comporté sur la période 2017-2019. Après un taux de croissance de 6,2% en 2019, l'économie ivoirienne devrait se situer à 1,8 % en 2020 contre 7,2% projeté en septembre 2019, soit un écart de réalisation de 5,4 points de pourcentage contre un écart prévisionnel de 1 point. Sur la période 2017-2019, les projections de taux de croissance se sont bien comportées en comparaison aux taux de croissance réalisés, en tenant compte des écarts prévisionnel fixés à 1 point de pourcentage. Cependant, Cet écart de prévision important observé en 2020 par rapport à la norme fixée est en lien avec un environnement international moins favorable, marqué par la Covid-19 et des entraves au commerce international, très peu prévisible.

IP 3.2.1 : Variation nette des exigibles

La réalisation est en deçà des prévisions et ce résultat indique qu'il y a eu un accroissement des Restes A Payer, au regard du contexte sanitaire. Cependant, il faut relever une nette amélioration par rapport à l'année 2019.

IP 3.3.1 : Proportion de structures respectant la réglementation du secteur financier

Cette relative contreperformance est justifiée par la non-réalisation de certaines missions, in situ, des structures financières et de la baisse des activités économiques, en raison des contingences sanitaires dues à la COVID-19.

Par contre, les quatre (04) autres indicateurs ont tous atteints, voire dépassé, leurs cibles escomptées pour l'année 2020. Il s'agit des indicateurs suivants :

IP 2.2.1 : Nombre de jours de retard moyen de transmission des documents de politiques économiques nationales et Communautaires (71 jours)

Cet indicateur a connu une amélioration entre 2017 et 2018 passant de 79 jours à 69 jours. Le nombre de jours élevé en 2019 (79 jours) est dû au fait que nous avons décidé d'envoyer le rapport à fin décembre 2018 après la mission du FMI de Mars et la prise en compte des données de la mission de septembre dans le rapport à fin juin 2019.

En 2020, il est observé une bonne évolution de cet indicateur passant de 79 jours en 2019 à 71 jours en 2020.

IP 2.3.1 : Taux annuel moyen de diffusion des productions dans les délais¹ (100%)

Cet indicateur a connu une performance remarquable sur la période 2017-2020. La réalisation de cette performance reflète le respect des engagés nationaux et internationaux pris par notre pays notamment dans le cadre du Programme Economique et Financier conclu avec le FMI. Ainsi les documents produits portent sur :

- la Note de conjoncture trimestrielle et le TOFE trimestriel sont produits et diffusés dans les délais prescrits conformément aux accords du Programme Economique et Financier.

¹ Les productions concernées sont la Note de conjoncture trimestrielle, le Rapport trimestriel de mise en œuvre des politiques économiques et financières, le TOFE trimestriel. Pour chacun de ces documents, il s'agira de calculer par an, la proportion de documents trimestriels publiés au plus tard 60 jours après la fin du trimestre. Ainsi, l'indicateur « Taux annuel moyen de publication des productions » calcule la moyenne des proportions obtenues précédemment pour chacun des documents.

- le Rapport Economique et Financier (REF) a été produit et diffusé dans les délais. Le REF est un document joint au projet de Loi de finances qui est transmis et voté au Parlement dans des délais fixés par la législation ivoirienne.
- le rapport de suivi des activités des SPEE et le rapport sur la coopération économique bilatérale et multilatérale sont élaborés dans les délais arrêtés selon les accords avec les institutions communautaires et les partenaires internationaux.

Pour l'exercice 2021, la modification de certains indicateurs du Ministère s'est avérée nécessaire pour une meilleure évaluation de la performance. Cette révision a permis d'avoir les résultats suivants :

Indicateurs actuels à retirer
Taux moyen de diffusion des productions dans les délais
Proportion de structures respectant la réglementation du secteur financier
Valeur nominale de la dette
Nouveaux indicateurs pour l'exercice 2021
Taux annuel moyen de diffusion des productions dans les délais
Proportion des systèmes financiers décentralisés n'ayant pas d'irrégularités majeures
Taux de remboursement du service de la dette publique

I.3 Résumé de l'exécution du budget

L'exécution financière du budget 2020 par grandes catégories de dépense et par programme est présentée dans le tableau suivant :

Tableau 5 : Exécution du budget 2020

Unités	REALISATIONS (de 2017 à 2019)			2020		Taux de réalisation
	2017	2018	2019	Budget	Réalisation	
Opérations consolidées						
1. Ressources	66 569 767 972	89 443 790 376	57 150 245 538	75 329 236 842	62 849 508 509	83,43%
2. Charges	66 569 767 972	89 443 790 376	57 150 245 538	75 329 236 842	62 849 508 509	83,43%
1. Ressources	66 569 767 972	89 443 790 376	57 150 245 538	75 329 236 842	62 849 508 509	83,43%
<i>1.1 Ressources intérieures</i>	<i>66 569 767 972</i>	<i>89 443 790 376</i>	<i>57 150 245 538</i>	<i>62 401 036 842</i>	<i>55 001 183 773</i>	<i>88,14%</i>
1.1.1 Budget de l'Etat (Trésor)	66 569 767 972	89 443 790 376	57 150 245 538	62 401 036 842	55 001 183 773	88,14%
1.1.2 Recettes de services	0	0	0	0	0	-
<i>1.2 Ressources extérieures</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>12 928 200 000</i>	<i>7 848 324 736</i>	<i>60,71%</i>
1.2.1 Emprunts projets	0	0	0	12 928 200 000	7 848 324 736	60,71%
1.2.2 Dons Projets	0	0	0	0	0	-
1.2.3 Appuis budgétaires ciblés	0	0	0	0	0	-

Unités	REALISATIONS (de 2017 à 2019)			2020		Taux de réalisation
	2017	2018	2019	Budget	Réalisation	
2 Charges	66 569 767 972	89 443 790 376	57 150 245 538	75 329 236 842	62 849 508 509	83,43%
<i>2.1 Personnel</i>	<i>17 968 875 131</i>	<i>23 673 795 830</i>	<i>24 948 794 914</i>	<i>20 211 073 528</i>	<i>19 288 049 723</i>	<i>95,43%</i>
2.1.1 Solde y compris EPN	14 553 528 857	20 602 701 198	23 584 165 799	20 211 073 528	19 288 049 723	95,43%
2.1.2 Contractuels hors solde	3 415 346 274	3 071 094 632	1 364 629 115	0	0	-
<i>2.2 Biens et Services</i>	<i>15 598 428 379</i>	<i>18 008 907 924</i>	<i>11 298 328 380</i>	<i>12 964 412 764</i>	<i>24 034 795 494</i>	<i>185,39%</i>
2.2.1 Biens et services sur budget Etat	15 598 428 379	18 008 907 924	11 298 328 380	12 964 412 764	24 034 795 494	185,39%
<i>2.3 Transferts</i>	<i>8 069 148 726</i>	<i>8 269 415 508</i>	<i>5 824 787 400</i>	<i>12 846 042 418</i>	<i>5 880 085 163</i>	<i>45,77%</i>
2.3.1 Transferts courants	8 069 148 726	8 269 415 508	5 824 787 400	12 846 042 418	5 880 085 163	45,77%
2.3.2 Transferts en capital	0	0	0	0	0	-
<i>2.4 Investissement</i>	<i>24 933 315 736</i>	<i>39 491 671 114</i>	<i>15 078 334 844</i>	<i>29 307 708 132</i>	<i>13 646 578 129</i>	<i>46,56%</i>
2.4.1 Trésor	24 933 315 736	39 491 671 114	15 078 334 844	16 379 508 132	5 798 253 393	35,40%
2.4.2 Financement extérieur	0	0	0	12 928 200 000	7 848 324 736	60,71%
Dons	0	0	0	0	0	-
Emprunts	0	0	0	12 928 200 000	7 848 324 736	60,71%
Total	66 569 767 972	89 443 790 376	57 150 245 538	75 329 236 842	62 849 508 509	83,43%

Source : Données SIB au 15/01/2021

Pour la gestion 2020, le budget voté alloué au ministère de l'Économie et des Finances est de 75 329 236 842 FCFA. Le taux de réalisation au 15 janvier 2021 est de 83,43%.

Ce résultat s'explique par quelques difficultés suivantes :

- les impacts négatifs de la pandémie due à la maladie à COVID-19;
- le dysfonctionnement récurrent du Système d'Information Budgétaire (SIB) ;
- le retard dans la mise en place de dispositifs de gestion des programmes ;
- l'insuffisance de formation des nouveaux acteurs, notamment les Responsables de Programmes, Ordonnateurs Délégués des crédits de leurs programmes.

II. RAPPORT ANNUEL DE PERFORMANCE PAR PROGRAMME

Les actions du MEF portant sur huit (08) axes sont regroupées autour de trois (3) programmes budgétaires à savoir :

- Programme 1 : Administration Générale ;
- Programme 2 : Gestion macroéconomique et politique économique et financière ;
- Programme 3 : Trésor et Comptabilité publique.

Au terme de l'exercice 2020, les Responsables des programmes ont fait une synthèse des activités de leur département.

II.1 PROGRAMME 1 : « ADMINISTRATION GENERALE »

1. Bilan du programme 1

Le programme 1 « Administration Générale » est un programme de coordination et de soutien mis en place pour assurer une gestion efficiente des ressources humaines, matérielles et financières de sorte à promouvoir une administration financière s'appuyant sur les règles de bonne gouvernance.

Les objectifs spécifiques associés à ce programme sont :

- Objectif spécifique 1 : Améliorer la coordination des activités ;
- Objectif spécifique 2 : Assurer une gestion optimale des ressources humaines, matérielles et financières du Ministère ;
- Objectif spécifique 3 : Améliorer la planification, le suivi-évaluation des activités et la production statistique du Ministère.

En vue d'atteindre ces objectifs, des activités opérationnelles ont été planifiées par les structures dudit programme. Au cours de l'année 2020, le programme a réalisé plusieurs activités dont les principaux résultats sont les suivants :

- ✓ Au titre du Cabinet du MEF
 - l'organisation de réunions de coordination sur les questions de politiques économiques et monétaires (la préparation de la mission de revue du FMI et de la Banque Mondiale, Comité de trésorerie, Comité Monétaire Economique et Financier) ;
 - la supervision et le suivi de la Restructuration des Banques ;
 - la gestion des fonds créés dans le cadre de la lutte contre la COVID-19.
- ✓ Au titre de la Commission Nationale pour Fonds Environnement Mondial (CNFEM)
 - la rédaction de requête en vue de financement de deux (02) programmes : le projet SCOLLUR relatif au programme international sur la sécurité alimentaire et le programme mondial de soutien aux pays en transition vers la mobilité électrique ;
 - la participation aux réunions nationales et internationales ;
 - le suivi semestriel des douze (12) projets FEM en cours d'exécution.
- ✓ Au titre du Service de la Planification et du Suivi-Evaluation (SPSE)
 - l'organisation de séminaires pour l'élaboration et le suivi-évaluation du Plan d'Actions Opérationnel (PAO) ;
 - le renforcement de capacité des points focaux sur les nouveaux outils de planification ;
 - l'élaboration des différents documents de planification (PND, PIP, PTA).
- ✓ Au titre de l'Observatoire National sur la Compétitivité des Entreprises (ONCE)
 - la création d'un site Web de l'ONCE (www.once.ci) et de l'organisation de deux (02) réunions de concertations avec des principaux acteurs du secteur du ciment et de la télécommunication.
- ✓ Au titre du Programme du Développement du Secteur Financier (PDSFI)
 - le Suivi de la restructuration de deux (02) banques notamment la BHCI et la BPCI ;

- la réalisation de session de formation des établissements de crédit et des institutions financières respectivement sur le crédit-bail et sur la finance islamique ;
- la réalisation d'un atelier de validation d'un mécanisme de financement pérenne de l'agriculture ivoirienne.
- ✓ Au titre du Projet d'Appui à la Gestion Economique et Financière (PAGEF)
 - la Fourniture et l'installation de matériels et équipements informatiques aux profits du Ministère de la Femme, de la Famille et de l'Enfant, du Ministère de la Fonction Publique, du Ministère du Plan et du Développement, de la Cour des Comptes, de l'Inspection Générale d'Etat, de l'Inspection Générale des Finances, de la Direction Générale du Trésor et de la Comptabilité Publique et de la Direction Générale des Impôts ;
 - la réalisation de diverses études dans le cadre du projet PAGEF, notamment le Recensement Economique des Entreprises Industrielles et Etablissements de Côte d'Ivoire (REEIE-CI), l'élaboration d'un modèle de projection des recettes fiscales et la réalisation de l'étude sur le renforcement du dispositif national d'appui à l'autonomisation de la femme en Côte d'Ivoire ;
 - l'organisation de huit (8) sessions de formation au profit de 307 agents dans le cadre de la mise en œuvre du projet PAGEF.
- ✓ Au titre de l'Agence de Promotion de l'Inclusion Financière (APIF-CI)
 - la mise en place d'un système informatisé pour la collecte des données en vue de faciliter le suivi et l'évaluation des initiatives d'inclusion financière ;
 - la réalisation des études relatives à l'amélioration de l'accès et de l'utilisation des services financiers.
- ✓ Au titre de l'Observatoire de la Qualité des Services Financiers de Côte d'Ivoire (OQSF)
 - la mise en place d'un site Web (www.oqsf.ci) et d'un centre d'appel (Tel : +225 27 22 528 100) ;
 - l'organisation d'une campagne TV / Radio ;
 - la création et favorisation d'une synergie d'actions entre les acteurs de l'inclusion financière.
- ✓ Au titre du Comité de Mobilisation des Ressources Extérieures (COMOREX)
 - la finalisation et validation du manuel d'utilisation de la Plateforme informatisée de Gestion des Financements publics Extérieurs (PGFE) ;
 - l'organisation d'une revue des portefeuilles de programmes et projets des ministères ;
 - la formation de nouveaux points focaux des ministères bénéficiaires des financements publics extérieurs.
- ✓ Au titre de la Bourse de Sous-Traitance et de Partenariat de Côte d'Ivoire (BSTP-CI)
 - la mise en place d'un Système de Production de données et de gestion de la Bourse de sous-traitance (SYSPRODEST-BSTP) ;
 - la réalisation d'une mission d'audit auprès des entreprises du secteur BTP, membres de la BSTP/Projet Label de Compétences.
- ✓ Au titre du « Projet d'Amélioration de la Gouvernance pour la Délivrance des Services de base aux citoyens (PAGDS) » :
 - Sur un total de six (06) indicateurs retenus dans le cadre du projet PAGDS pour l'exercice budgétaire 2020, cinq (05) ont été atteints dont un en partie. Ce sont :
 - loi de finance 2020-2022 exécutée au moyen du module d'exécution du système d'information budgétaire (SIB) et les rapports trimestriels générés à partir du SIB ;
 - pourcentage d'élèves effectivement affectés dans les écoles privées et faisant l'objet de contrôle de présence électronique au moins tous les trois mois ;
 - pourcentage d'élèves des cours préparatoires (CP1, CP2) qui reçoivent les manuels de lecture et de mathématiques au début de l'année scolaire ;
 - rendre opérationnel un outil de suivi de la mise en œuvre en ligne des contrats de travaux routiers (attribution, bénéficiaire, progrès) et des performances (qualité, coût et délais) avec classification des entreprises en fonction de leur performance ;

- augmentation du pourcentage des paiements gouvernementaux (G2P et P2G) numérisés. Ce dernier indicateur est composé de trois (03) sous-indicateurs. Ce n'est qu'un sous-indicateur qui a été atteint : « Proportion des Communes utilisant des paiements digitalisés des recettes fiscales (1,740 millions d'Euro par an/03 ans) » ;
- Avec l'exécution des activités au titre de l'année 2020, l'ensemble des résultats atteints permettront de décaisser en 2021 au total 7,989 milliards FCFA.
- ✓ Au titre de l'Agence Judiciaire du Trésor (AJT)
 - l'organisation par visioconférence d'atelier de sensibilisation des personnes morales de droit public et des entreprises publiques, sur l'exécution volontaire des décisions de justice et de leurs engagements.
 - la plateforme de collaboration avec les organismes nationaux de lutte contre la corruption, le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme a été créée, et elle est fonctionnelle.
 - l'étude sur le stage-école dans l'Administration Publique a été menée.
- ✓ Au titre de la Direction des Affaires Financières et du Patrimoine (DAFP)
 - la mise en ligne du site internet de la DAFP (www.dafp.finances.gouv.ci) ;
 - l'assistance des Responsables de Programmes du Ministère de l'Economie et des Finances dans l'élaboration du Budget et de la production du DPPD-PAP 2021-2023 ;
 - l'organisation d'un dialogue horizontal inter-programmes sur l'exécution du Budget ;
 - la sensibilisation des Gestionnaires de Crédits au respect des règles de gestion budgétaire ;
 - la communication régulière du taux d'exécution du budget au Ministre et aux Responsables de Programme ;
 - la réalisation d'un inventaire physique du Patrimoine du MEF des gestions 2018 et 2019 ;
 - la sensibilisation des Responsables des Services Administratifs et Financiers du MEF sur la procédure d'acquisition et d'utilisation des véhicules administratifs ;
 - le maintien de la certification ISO 9001 version 2015 ;
 - l'organisation d'un atelier de présentation des missions du RFFiM et des outils de gestion budgétaires aux acteurs de la dépense publique du Ministère de l'Economie et des Finances.
- ✓ Au titre de la Direction des Ressources Humaines (DRH)
 - la conception de bandes dessinées de sensibilisation sur la bonne gouvernance, la promotion de la charte d'éthique et le respect du code de déontologie ;
 - la formation de 30 Responsables d'Unité Opérationnelle (RUO) du programme 1 sur l'élaboration du budget-programme ;
 - la formation de 40 agents sur le thème « comment gérer les risques éthiques dans votre organisation » au profit des points focaux du MEF.
- ✓ Au titre de l'Institut des Finances (IdF)
 - la réalisation des sessions de renforcement des capacités au profit de 302 agents ;
 - la réalisation du lot des travaux de Voirie et Réseaux Divers (VRD) de pré-construction sur le dernier trimestre 2020, permettant la préparation du terrain (abattage des arbres, dessouchage, aplanissement du terrain) en vue de la construction d'un premier bâtiment en 2021.
- ✓ Au titre de la Direction de la Documentation, des Archives et de la Publication (DDAP)
 - la production de deux numéros de la Revue Economiques et Financières (REFI) en vue d'assurer une large diffusion des données économiques.

a. Evolution des indicateurs de performance

L'évolution des indicateurs de performance du programme 1 est présentée dans le tableau ci-dessous :

Tableau 3 : évolution des indicateurs du programme 1

Objectif spécifique 1 : Améliorer la coordination des activités et l'image du Ministère						
Indicateurs	Unité	Réalizations (de 2017 à 2019)			2020	
		2017	2018	2019	Prévision	Réalisation
Nombre de réunions de suivi du Plan d'Actions Opérationnel (PAO) du Ministère tenues	Nombre	1	2	2	2	2
Taux de réalisation des activités du Plan d'Actions Opérationnel (PAO) du Ministère	Pourcentage	84,7%	81,7%	92,5%	90%	83,18%
Nombre de rapports trimestriels de suivi du PAO produits dans les délais	Nombre	1	2	4	4	4
Objectif spécifique 2 : Assurer une gestion optimale des ressources humaines, matérielles et financières du Ministère						
Taux de satisfaction des besoins en matériel exprimés	Pourcentage	-	-	-	55%	-
Taux de réalisation du plan de formation du MEF	Pourcentage	-	42%	33,33%	75%	29,02%
Taux de satisfaction des besoins en personnel	Pourcentage	88%	100%	96.79%	100%	84,61%
Objectif spécifique 3 : Améliorer la planification, le suivi-évaluation des activités et la production des statistiques						
Nombre de documents de planification élaborés et transmis dans les délais	Nombre	1	2	2	2	4
Nombre de rapports de suivi de la mise en œuvre des documents de planification du MEF	Nombre	1	0	7	8	8

Source : Données du Programme 1

b. Analyse détaillée et explication des résultats

Au nombre de huit (08) indicateurs définis pour la gestion 2021 au niveau du programme « Administration Générale », quatre (04) indicateurs n'ont pu atteindre leurs objectifs prévus selon la spécificité de l'indicateur. Ainsi, l'analyse de chaque indicateur est la suivante :

- Nombre de réunions de suivi du Plan d'Actions Opérationnel (PAO) du Ministère tenues (02)

Les deux réunions de suivi du Plan d'Actions Opérationnel (PAO) ont eu effectivement lieu respectivement à la fin du premier semestre et en fin d'année comme en 2019.

- Taux de réalisation des activités du Plan d'Actions Opérationnel (PAO) du Ministère (83,18%)

Le taux de réalisation des activités est de 83,18% en baisse par rapport à l'année 2019 avec un taux de 92,5%. Cette baisse s'explique en grande partie par le contexte sanitaire marqué par le COVID 19.

- Nombre de rapports trimestriels de suivi du PAO produits dans les délais (04)

Dans le cadre de suivi du PAO, quatre rapports ont été produits comme l'année 2019. Ce sont les trois (03) rapports trimestriels et le rapport bilan.

- Taux de satisfaction des besoins en matériel exprimés

Cet indicateur planifié devrait être renseigné sur la base de réalisation d'une enquête de satisfaction des besoins en matériels de l'ensemble des structures du programme « Administration Générale ».

Par ailleurs, compte tenu de la difficulté à renseigner cet indicateur, il sera retiré de la liste des indicateurs des exercices à venir.

- Taux de réalisation du plan de formation du MEF (29,02%)

De 2018 à 2020, la Direction des Ressources Humaines n'a reçu aucun financement pour la mise en œuvre et la coordination du plan de formation du Ministère. Le budget estimatif pour la mise en œuvre dudit plan était de 1 850 036 215 FCFA dont 655 344 625 FCFA pour l'année 2018, 784 552 590 FCFA pour l'année 2019 et 110 139 000 FCFA pour l'année 2020. Les résultats obtenus concernent les formations réalisées par la Direction Générale du Trésor et de la Comptabilité Publique (DGTCP).

- Taux de satisfaction des besoins en personnel (84,61%)

Au titre de l'année 2020, le taux de réalisation est de 84.61% contre un taux de prévision de 100%. Ce taux de réalisation inférieur à la prévision s'explique par le fait que certains besoins n'ont pas pu être satisfaits du fait de l'indisponibilité des profils demandés. De ce fait, la procédure de traitement des dites demandes est en cours au Ministère de la Fonction Publique.

- Nombre de documents de planification élaborés et transmis dans les délais (04)

Les documents de planification élaborés et transmis dans les délais sont au nombre de quatre (04) pour deux (02) attendus. Ce sont :

- le rapport semestriel du Plan National de Développement (PND) ;
 - le rapport annuel du Plan National de Développement (PND) ;
 - le Projet d'Investissement Public (PIP) ;
 - le Plan de Travail Annuel (PTA).
- Nombre de rapports de suivi de la mise en œuvre des documents de planification du MEF (08)

Au total huit (08) rapports de suivi ont été produits. On peut citer :

- les quatre (04) rapports de suivi de la mise en œuvre du Plan d'Actions Opérationnel (PAO) ;
- le rapport du Plan National de Développement (PND) ;
- le rapport du Projet d'Investissement Public (PIP);
- le rapport du Plan de Travail Annuel (PTA)
- et le rapport du Plan d'Actions Stratégique (PAS).

Par contre, les mêmes rapports ont été produits en 2019, à l'exception du PAS qui couvrait la période 2017-2020.

Pour l'exercice 2021, la modification de certains indicateurs du programme 1 s'est avérée nécessaire pour une meilleure évaluation de la performance. Cette modification est récapitulée dans le tableau ci-après :

Indicateurs actuels à retirer
Nombre de rapports trimestriels de suivi du PAO produits dans les délais
Nombre de documents de planification élaborés et transmis dans les délais
Nombre de rapports de suivi de la mise en œuvre des documents de planification du MEF
Taux de satisfaction des besoins en matériel exprimés
Taux de satisfaction des besoins en personnel
Nouveaux indicateurs pour l'exercice 2021
Proportion des rapports trimestriels de suivi du PAO produits dans les délais
Proportion de documents de planification (PTA ; PIP) élaborés dans les délais
Proportion de documents de planification produits et diffusés
Taux d'exécution du budget du programme 1
Taux de réalisation du plan de formation du MEF

c. Exécution financière par action

Tableau 4 : exécution financière par action du programme 1

Gestion 2020															
Actions	Personnel			Biens et Services			Transferts			Investissement			Total		
	Budget Initial	Collectif	Réalisation	Budget Initial	Collectif	Réalisation	Budget Initial	Collectif	Réalisation	Budget Initial	Collectif	Réalisation	Budget Initial	Collectif	Réalisation
Total	18 563 963 649	18 563 963 649	18 293 899 268	9 806 200 993	12 838 684 140	19 890 535 229	5 179 042 418	9 798 227 479	5 880 085 163	28 566 051 179	32 511 731 729	13 077 430 726	62 115 258 239	73 712 606 997	57 141 950 386
Coordination et animation des activités du ministère	410 056 996	410 056 996	240 001 064	2 511 951 058	5 671 988 978	5 407 004 286	0	3 600 000 000	0	0	0	0	2 922 008 054	9 682 045 974	5 647 005 350
Information et communication	0	0	0	81 524 398	81 524 398	67 117 587	0	0	0	0	0	0	81 524 398	81 524 398	67 117 587
Gestion des contentieux de l'Etat	0	0	0	13 658 465	13 658 465	8 951 507 070	0	0	0	0	0	0	13 658 465	13 658 465	8 951 507 070
Gestion des ressources humaines, financières et matérielles	18 153 906 653	18 153 906 653	18 053 898 204	7 172 728 014	7 045 173 241	5 442 068 736	5 179 042 418	6 198 227 479	5 880 085 163	28 566 051 179	32 511 731 729	13 077 430 726	59 071 728 264	63 909 039 102	42 453 482 829
Planification, programmation et suivi-évaluation	0	0	0	26 339 058	26 339 058	22 837 550	0	0	0	0	0	0	26 339 058	26 339 058	22 837 550

Source : Données SIB au 15/01/2021

Le budget voté alloué au Programme 1 pour l'exercice 2020 était de 62 115 258 239 FCFA. Ce budget était reparti comme suit :

- Personnel : 18 563 963 649 FCFA ;
- Biens et services : 9 806 200 993 FCFA ;
- Transfert : 5 179 042 418 FCFA ;
- Investissement : 28 566 051 179 FCFA.

A la date du 15 janvier 2021, le taux d'exécution du budget du programme 1 « Administration Générale » est de 91,99%.

De façon spécifique, la situation d'exécution du budget alloué aux actions du programme 1 est la suivante :

- Action 1.1 : 193,26% du budget initial de l'action ;
- Action 1.2 : 82,33% du budget initial de l'action ;
- Action 1.3 : 65 538,16% du budget initial de l'action ;
- Action 1.4 : 71,87% du budget initial de l'action ;
- Action 1.5 : 86,71% du budget initial de l'action.

d. Exécution des autorisations d'engagement

L'exécution des autorisations d'engagement du programme est présentée ci-dessous.

Tableau 5 : exécution des autorisations d'engagement du programme 1

	AE			Réalizations (R)			Ecart(E) E = AE - R		
	2018	2019	2020	2018	2019	2020	2018	2019	2020
	Total programme (Budget de l'Etat)	27 573 275 394	27 421 873 327	28 566 051 179	33 045 520 928	13 417 208 838	13 077 430 726	-5 472 245 534	14 004 664 489
Sur financement intérieur	23 295 155 394	20 720 730 797	15 637 851 179	23 769 011 048	6 716 066 308	5 229 105 990	-473 855 654	14 004 664 489	10 408 745 189
Sur financement extérieur	4 278 120 000	6 701 142 530	12 928 200 000	9 276 509 880	6 701 142 530	7 848 324 736	-4 998 389 880	0	5 079 875 264
PROJET D'APPUI A LA GESTION ECONOMIQUE ET FINANCIERE / (PAGEF 2)	4 278 120 000	3 951 142 530	637 975 000	9 776 509 880	3 951 142 530	637 975 000	-5 498 389 880	0	0
Sur financement intérieur	0	250 000 000	209 775 000	500 000 000	250 000 000	209 775 000	-500 000 000	0	0
Sur financement extérieur	4 278 120 000	3 701 142 530	428 200 000	9 276 509 880	3 701 142 530	428 200 000	-4 998 389 880	0	0
PROJET MIGRATION DE LOGICIEL GESPERS VERS ORACLE/SNDI	15 516 182	15 516 182	9 916 392	15 516 182	15 516 182	9 916 392	0	0	0
Sur financement intérieur	15 516 182	15 516 182	9 916 392	15 516 182	15 516 182	9 916 392	0	0	0
Sur financement extérieur	0	0	0	0	0	0	0	0	0
FONDS D'ETUDES	10 000 000 000	15 000 000 000	10 000 000 000	9 973 879 787	5 999 275 626	4 505 136 238	26 120 213	9 000 724 374	5 494 863 762
Sur financement intérieur	10 000 000 000	15 000 000 000	10 000 000 000	9 973 879 787	5 999 275 626	4 505 136 238	26 120 213	9 000 724 374	5 494 863 762
Sur financement extérieur	0	0	0	0	0	0	0	0	0
CONSTRUCTION DE L'INSTITUT DES FINANCES	0	25 575 403	32 345 240	0	25 000 000	13 351 700	0	575 403	18 993 540
Sur financement intérieur	0	25 575 403	32 345 240	0	25 000 000	13 351 700	0	575 403	18 993 540
Sur financement extérieur	0	0	0	0	0	0	0	0	0
ACQUISITION DE TERRAIN NU ET REALISATION DES ETUDES POUR LA CONSTRUCTION DE LA SECONDE CITE FINANCIERE DU MINISTERE DE L'ECONOMIE ET DES FINANCES	0	0	122 116 980	0	0	0	0	0	122 116 980
Sur financement intérieur	0	0	122 116 980	0	0	0	0	0	122 116 980
Sur financement extérieur	0	0	0	0	0	0	0	0	0
OUVERTURE DE 14 BUREAUX RELAIS DU FGA	0	0	20 000 000	0	0	15 260 458	0	0	4 739 542
Sur financement intérieur	0	0	20 000 000	0	0	15 260 458	0	0	4 739 542
Sur financement extérieur	0	0	0	0	0	0	0	0	0

	AE			Réalizations (R)			Ecart(E) E = AE - R		
	2018	2019	2020	2018	2019	2020	2018	2019	2020
	PROJET D'AMÉLIORATION DE LA GOUVERNANCE POUR LA DÉLIVRANCE DES SERVICES DE BASE AUX CITOYENS (PAGDS)	0	3 150 000 000	12 564 980 147	0	3 150 000 000	7 485 104 883	0	0
Sur financement intérieur	0	150 000 000		0	150 000 000	64 980 147	0	0	0
Sur financement extérieur	0	3 000 000 000	12 500 000 000	0	3 000 000 000	7 420 124 736	0	0	5 079 875 264
APPUI A LA CELLULE DE COOPERATION CÔTE D'IVOIREUNION EUROPEENNE (APPUI A L'ORDONNATEUR NATIONAL DU FED)	279 639 212	279 639 212	178 717 420	279 615 079	276 274 500	175 686 055	24 133	3 364 712	3 031 365
Sur financement intérieur	279 639 212	279 639 212	178 717 420	279 615 079	276 274 500	175 686 055	24 133	3 364 712	3 031 365
Sur financement extérieur	0	0	0	0	0	0	0	0	0
COORDONNER LE PROJET DE RESTRUCTURATION BANQUES ET ETABLISSEMENTS FINANCIERS	13 000 000 000	5 000 000 000	5 000 000 000	13 000 000 000	0	0	0	5 000 000 000	5 000 000 000
Sur financement intérieur	13 000 000 000	5 000 000 000	5 000 000 000	13 000 000 000	0	0	0	5 000 000 000	5 000 000 000
Sur financement extérieur	0	0	0	0	0	0	0	0	0
METTRE EN OEUVRE LE PROJET LABEL DE COMPETENCE A DESTINATION DES PROFESSIONNELS DU SECTEUR BTP	0	0	0	0	0	235 000 000	0	0	-235 000 000
Sur financement intérieur	0	0	0	0	0	235 000 000	0	0	-235 000 000
Sur financement extérieur	0	0	0	0	0	0	0	0	0

Source : Lois des Finances 2019 et 2020 / Données SIB au 15/01/2021

Les projets d'investissement du programme 1 sont au nombre de dix (10) pour la gestion 2020. Ces projets sont tous inscrits aux Projets d'Investissement Public de la période 2020-2022 du ministère excepté le projet PAGDS qui a été créée au cours de l'année 2019 après l'élaboration de la fiche PIP du Ministère et le projet Label de Compétence à Destination des Professionnels du Secteur BTP introduit lors de l'exercice de l'année 2020.

Au cours de l'exercice 2020, les budgets alloués aux sept (07) projets n'ont pu être exécutés en totalité pour diverses raisons selon la spécificité du projet.

Au titre du projet de « Construction de l'institut des Finances » :

Le lot des travaux de Voiries et Réseaux Divers (VRD) de pré-construction du projet a été réalisé sur le dernier trimestre 2020, permettant la préparation du terrain (abattage des arbres, dessouchage, aplanissement du terrain) en vue de la construction d'un premier bâtiment en 2021. Le reliquat des crédits alloués pour l'exercice 2020 (11 778 896 FCFA) fût insuffisant pour le lancement d'un appel d'offre.

Au titre du « Fonds d'Etudes » :

Suite au collectif budgétaire la dotation est passée de 10 milliards à 5 milliards soit une baisse de 50% par rapport à la dotation initiale. Sur la base de cette nouvelle dotation, cinquante-deux (52) dossiers de paiement ont fait l'objet d'engagement pour un coût total de 4,505 milliards représentant un taux de 90,1% sur les crédits alloués aux Fonds d'Etudes.

Au titre du projet « Acquisition de terrain nu et réalisation des études pour la construction de la seconde cite financière du ministère de l'économie et des finances » :

Le budget initial de ce projet était de 122 116 980 FCFA pour l'année 2020. Cette dotation est passée à 94 878 645 FCFA soit une baisse de 22,30% suite au collectif budgétaire. Cette nouvelle dotation n'a pu être exécutée en raison de sa modicité face à l'acquisition de terrain.

Au titre du projet « Ouverture de 14 bureaux relais du FGA » :

Malgré le budget voté de 20 000 000 FCFA pour ce projet, au final celui alloué au cours de l'exercice 2020 a été de 15 538 976 FCFA. Ce qui justifie le taux réalisation de 76,30% du budget initial d'où l'écart de 4 739 542 FCFA.

Au titre du « Projet d'Amélioration de la Gouvernance pour la Délivrance des Services de base aux citoyens (PAGDS) » :

Avec un budget initial 12 564 980 147 FCFA dont 64 980 147 FCFA pour la part Etat et 12 500 000 000 FCFA pour la part bailleur, nous notons une exécution de 100% en ce qui concerne la part Etat. Relativement à la part bailleur, après une exécution totale des crédits en fin de gestion, 5 079 875 264 FCFA a fait l'objet d'annulation par la Direction Générale Budget et des Finances (DGBF).

Au titre du projet « Appui à la Cellule de Coopération Côte d'Ivoire Union-Européenne (Appui à l'Ordonnateur National du FED) » :

Cet appui a été réalisé à 98,30% au cours de l'exercice 2020.

Au titre du projet « Coordonner le Projet de Restructuration Banques et Etablissements Financiers » :

Le montant inscrit sur cette activité est destiné à la prise en charge des dépenses effectuées par avances dans le cadre de la restructuration de banques et établissements financiers, élaboré à la suite de la survenue des difficultés de banques publiques. En 2018, les montants ont été exécutés à 100% au profit du cabinet Rothschild. Pour les années 2019 et 2020, aucune lettre d'avance n'a été prise dans ce cadre d'où la non-exécution des crédits alloués.

e. Exécution des prévisions d'effectifs

L'exécution des prévisions d'effectifs du programme est présentée dans le tableau ci-dessous.

Tableau 7 : exécution des prévisions d'effectifs du programme 1

	2019	2020				
		Besoin exprimé	Prévision (MEF)	Besoin satisfait	Sorties	Total fin d'année
Catégorie A	313	6	31	6	41	359
Catégorie B	191	5	21	4	31	204
Catégorie C	79	2	00	2	16	81
Catégorie D	45	4	01	4	11	53
Non Fonctionnaires	270	00	00	00	00	275
EPN	00	00	00	00	00	00
TOTAL	898	17	53	16	99	972

Source : DRH-MEF / Catalogue des mesures nouvelles (Prévision)

Les besoins en ce qui concerne les non-fonctionnaires (contractuels, forces de l'ordre, etc.) ne sont pas exprimés auprès de la DRH-MEF.

2. Commentaires et conclusion

A la date du 15 janvier 2021, le Programme 1 « Administration Générale » a fait un taux de réalisation du budget initial de 91,99%. La réalisation au niveau des natures de dépense est de 202,84% pour les biens et services, de 98,55% pour le personnel, de 113,54% pour le transfert et de 45,78% pour l'investissement.

Ainsi, de façon générale, le programme a pu obtenir des résultats relativement satisfaisants pour la gestion 2020.

Après la première année d'exécution du budget-programme, les leçons ont été tirées afin de garantir une meilleure performance lors de l'exercice budgétaire 2021.

II.2 PROGRAMME 2 : « GESTION MACROECONOMIQUE ET POLITIQUE ECONOMIQUE ET FINANCIERE »

1. Bilan du programme 2

La Direction Générale de l'Economie (DGE) a pour missions essentielles de contribuer à définir, suivre et évaluer la politique économique et financière de l'Etat, suivre les questions d'intégration économique régionale et promouvoir la coopération économique.

La réalisation de ces missions tient compte de la nécessité de répondre de façon permanente et efficace aux besoins et attentes de ses parties intéressées. Pour ce faire, la DGE ambitionne, à travers son engagement à la démarche qualité, d'être une « Administration moderne et performante au service du développement de la Côte d'Ivoire ».

Cette vision s'articule autour de trois axes majeurs, à savoir :

- ✓ élaborer et piloter la politique économique de Côte d'Ivoire ;
- ✓ promouvoir les affaires économiques extérieures ;
- ✓ poursuivre l'amélioration de la gouvernance et la modernisation de la DGE.

Ces axes sont déclinés en cinq (05) objectifs qualités :

- Renforcer les statistiques, les prévisions et les études économiques ;
- Améliorer le suivi des politiques économiques et stratégiques de développement ;
- Promouvoir l'économie de Côte d'Ivoire au plan national, régional et international ;
- Renforcer la coopération économique régionale et sous régionale ;
- Renforcer la coopération économique internationale ;

Pour atteindre ces objectifs, la DGE s'est engagée à fournir les ressources nécessaires à la satisfaction aux exigences applicables et à améliorer en permanence son efficacité.

Cependant, le Budget 2020 alloué (986 249 131 FCFA hors dépenses de personnel), pour la conduite de ces activités enregistre une baisse de 78 660 285 FCFA et devrait couvrir les loyers et charges locatives qui passent de 397 020 000 FCFA en 2019 à 525 168 000 FCFA. De cette dotation budgétaire, le point d'exécution suivant peut-être fait.

a. Evolution des indicateurs de performance

Tableau 8 : évolution des indicateurs du programme 2

Indicateurs	Unité	Réalizations (de 2017 à 2019)			2020	
		2017	2018	2019	Prévision	Réalisation
Objectif spécifique 1 : Renforcer le dispositif d'élaboration et de pilotage de la politique économique de la Côte d'Ivoire						
Nombre de rapport d'étape de mise en œuvre des politiques économiques et financières élaborés et transmis dans les délais	Nombre	-	2	2	2	1
Ecart (en point de %) de prévision sur le taux de croissance du PIB réel	Pourcentage	-0,7	0,4	-0,6	<=1	5,4
Proportion de modèles utilisés	Pourcentage	-	1/5	2/5	4/5	3/5
Nombre de rapports d'études d'impact de politiques économiques produits et transmis dans les délais	Pourcentage	-	2	1	2	2
Objectif spécifique 2 : Promouvoir le développement de la coopération économique régionale et internationale						
Nombre de SPEE créés	Nombre	-	2	2	3	2
Proportion de SPEE fonctionnels	Pourcentage	-	100%	100%	100%	100%
Retard moyen de transmission des documents communautaires (Rapport sur la surveillance multilatérale, Rapport sur l'exécution des projets communautaires, Rapport du programme Pluriannuel de Convergence)	Nombre	79 jours	69 jours	79 jours	75 jours	71 jours

Source : Données du programme 2

b. Analyse détaillée et explication des résultats

Nombre de rapport d'étape de mise en œuvre des politiques économiques et financières élaborés et transmis dans les délais (01)

Cet indicateur connaît généralement une performance remarquable. La réalisation de cette performance reflète le respect des engagements internationaux pris par notre pays notamment dans le cadre du Programme Economique et Financier conclu avec le FMI. Ainsi les documents produits portent sur : La Note de conjoncture trimestrielle, le TOFE trimestriel et le cadrage macroéconomique sont produits et diffusés dans les délais prescrits conformément aux accords du Programme Economique et Financier.

Ecart (en point de %) de prévision sur le taux de croissance du PIB réel (5,4%)

C'est un indicateur qui s'est bien comporté sur la période 2017-2019. Après un taux de croissance de 6,2% en 2019, l'économie ivoirienne devrait se situer à 1,8 % en 2020 contre 7,2% projeté en septembre 2019, soit un écart de réalisation de 5,4 points de pourcentage contre un écart prévisionnel de 1 point. Sur la période 2017-2019, les projections de taux de croissance se sont bien comportées en comparaison aux taux de croissance réalisés, en tenant compte des écarts prévisionnel fixés à 1 point de pourcentage. Cependant, Cet écart de prévision important observé en 2020 par rapport à la norme fixée est en lien avec un environnement international moins favorable, marqué par la Covid-19 et des entraves au commerce international, très peu prévisible.

Proportion de modèles utilisés (3/5)

Cet indicateur a connu une contre-performance au cours de ces dernières années avec un taux de réalisation de 60% à fin 2020 contre un taux de réalisation prévisionnel de 80%.

En 2019, l'indicateur est ressorti avec un taux de réalisation de 40% contre 60% prévu.

Les principales raisons des contre-performances s'expliquent d'une part l'insuffisance du Budget pour le développement des modèles et d'autre part par un retard dans les procédures de passation des marchés sur le modèle macro-économétrique qui bénéficie d'un financement BAD dans le cadre du projet PAGEF.

Nombre de rapports d'études d'impact de politiques économiques produits et transmis dans les délais (02)

Deux études étaient prévues pour la gestion 2020 au niveau de la DGE à savoir :

- étude relative à la croissance et la création d'emploi ;
- étude sur la structure des prix et la chaîne de valeur de l'anacarde en Côte d'Ivoire.

Les rapports de ces deux études prévues ont été produits et transmis à la hiérarchie au cours de l'année 2020 d'où le taux d'exécution de 100%.

En ce qui concerne l'étude relative à la croissance et la création d'emploi, à fin 2019, ladite étude a été réalisée. Cependant, suite à des travaux avec la hiérarchie, une réorientation de l'étude a été faite. Ainsi, en 2020, cette étude a pris en compte cette réorientation. Des analyses complémentaires ont été réalisées et le rapport de l'étude a été élaboré et est disponible.

Relativement à l'étude sur la structure des prix et la chaîne de valeur de l'anacarde en Côte d'Ivoire, cette étude a démarré en 2019. Cependant, l'absence de données pour la réalisation de l'étude n'a pas permis de finaliser cette étude au cours de la même année. Elle a donc été reconduite pour la gestion 2020. Ainsi, le rapport de l'étude a été produit et transmis à la hiérarchie au cours de l'année 2020.

Les difficultés suscitées lors de l'exécution de ces études ont entaché la bonne tenue de cet indicateur à fin 2019.

Proportion de SPEE fonctionnels (100%)

Les Services de Promotion Economique ont pour principale mission de promouvoir l'économie ivoirienne dans toutes ses composantes, en vue de rendre attrayante la destination Côte d'Ivoire et d'accroître les investissements étrangers. A ce jour deux SPEE sont fonctionnels à savoir celui des USA et celui de l'Afrique du Sud. Depuis leurs créations (2012 à 2018), l'évaluation de cet indicateur se traduisait par la rédaction d'un rapport bilan. Mais depuis 2019, le rapport bilan a laissé place à deux rapports semestriels. Depuis lors, tous ces rapports prévus ont été produits et sont disponibles.

Les activités de promotion économiques effectuées par les SPEE opérationnels ont permis d'obtenir les résultats appréciables. Il s'agit, entre autres :

- contribution aux négociations avec les Experts du Airport Council International (ACI) ayant abouti à la certification de l'Aéroport International Félix Houphouët BOIGNY ;
- contribution aux négociations avec les autorités américaines et la compagnie Ethiopian Airlines ayant abouti aux vols directs Abidjan-New-York (USA) ;
- lobbying pour l'installation de la banque sud-africaine STANBIC BANK/STANDARD BANK en Côte d'Ivoire;
- lobbying pour le financement de la réalisation de la route Séguéla-Kani par le Groupe WBHO ;
- signature du contrat construction de bateaux entre NAUTIC et CITRANS nouvelle société de transport lagunaire ;
- signature d'un accord de partenariat entre la SICOGLI et MEGATRON, société Sud-Africaine, spécialisée dans les domaines du logement, de l'énergie, de l'eau et de l'assainissement.

Nombre de SPEE créés (02)

Aucun SPEE n'a été installé depuis 2019. L'installation des SPEE dans les zones économiques programmées s'est heurtée à la non-finalisation du cadre institutionnel et réglementaire et à l'insuffisance des ressources financières mises à disposition pour l'aménagement et l'équipement desdits Services.

En effet, le budget 2020 mis à la disposition de la Direction en charge des SPEE pour l'installation des SPEE France et Maroc était de 5 000 000 sur 186 millions de FCFA sollicités. Aussi, les projets de textes des SPEE sont toujours en attente des observations des acteurs de la réforme.

Retard moyen de transmission des documents communautaires (Rapport sur la surveillance multilatérale, Rapport sur l'exécution des projets communautaires, Rapport du programme Pluriannuel de Convergence) (71 jours)

Cet indicateur a connu une amélioration entre 2017 et 2018 passant de 79 jours à 69 jours. Le nombre de jours élevé en 2019 (79 jours) est dû au fait que nous avons décidé d'envoyer le rapport à fin décembre 2018 après la mission du FMI de Mars et la prise en compte des données de la mission de septembre dans le rapport à fin juin 2019.

En 2020, il est observé une bonne évolution de cet indicateur passant de 79 jours en 2019 à 71 jours en 2020.

Pour l'exercice 2021, la modification de certains indicateurs du programme 2 s'est avérée nécessaire pour une meilleure évaluation de la performance. Cette modification est récapitulée dans le tableau ci-après :

Indicateurs actuels à retirer
Nombre de rapport d'étape de mise en œuvre des politiques économiques et financières élaborés et transmis dans les délais
Proportion de modèles utilisés
Nombre de SPEE créés
Proportion de SPEE fonctionnels
Retard moyen de transmission des documents communautaires (Rapport sur la surveillance multilatérale, Rapport sur l'exécution des projets communautaires, Rapport du programme Pluriannuel de Convergence)
Nouveaux indicateurs pour l'exercice 2021
Taux de respect des délais de transmission des rapports de mise en œuvre des politiques économiques et financières
Taux de respect des délais de transmission des rapports d'études d'impact de politiques économiques
Taux de production de rapport de suivi des activités des SPEE
Taux de production de rapport sur la coopération économique bilatérale et multilatérale
Délai de transmission des documents communautaires (UEMOA - CEDEAO)
Taux d'exécution du budget du programme 2
Taux de réalisation des activités du programme 2

c. Exécution financière par action

Tableau 9 : exécution financière par action du programme 2

Gestion 2020															
Actions	Personnel			Biens et Services			Transferts			Investissement			Total		
	Budget Initial	Collectif	Réalisation	Budget Initial	Collectif	Réalisation	Budget Initial	Collectif	Réalisation	Budget Initial	Collectif	Réalisation	Budget Initial	Collectif	Réalisation
Total Programme 2	285 980 000	285 980 000	209 835 000	1 159 400 000	1 504 900 000	1 433 493 988	0	0	0	40 660 592	32 706 455	27 612 000	1 486 040 592	1 823 586 455	1 670 940 988
Action 2.1 : Pilotage des Politiques Economiques et Financières	0	0	0	89 909 270	414 909 270	397 619 240	0	0	0	0	0	0	89 909 270	414 909 270	397 619 240

Gestion 2020															
Actions	Personnel			Biens et Services			Transferts			Investissement			Total		
	Budget Initial	Collectif	Réalisation	Budget Initial	Collectif	Réalisation	Budget Initial	Collectif	Réalisation	Budget Initial	Collectif	Réalisation	Budget Initial	Collectif	Réalisation
Action 2.2 : Soutien au développement du Secteur Privé et Contribution à l'orientation des Politiques Economiques	285 980 000	285 980 000	209 835 000	41 034 950	41 034 950	33 724 302	0	0	0	35 660 592	27 706 455	27 612 000	362 675 542	354 721 405	271 171 302
Action 2.3 : Contribution au développement de l'entrepreneuriat Public	0	0	0	8 377 240	8 377 240	8 377 237	0	0	0	0	0	0	8 377 240	8 377 240	8 377 237
Action 2.4 : Promotion et Coopération Economiques Internationales	0	0	0	41 034 950	41 034 950	41 034 666	0	0	0	5 000 000	5 000 000	0	46 034 950	46 034 950	41 034 666
Action 2.5 : Contribution au renforcement de l'intégration Economique Régionale	0	0	0	41 167 661	61 667 661	55 657 834	0	0	0	0	0	0	41 167 661	61 667 661	55 657 834
Action 2.6 : Coordination des activités du Programme 2	0	0	0	119 513 670	119 513 670	118 861 485	0	0	0	0	0	0	119 513 670	119 513 670	118 861 485
Action 2.7 : Gestion efficiente des Ressources du Programme	0	0	0	818 362 259	818 362 259	778 219 224	0	0	0	0	0	0	818 362 259	818 362 259	778 219 224

Source : Données SIB au 15/01/2021

Le budget voté alloué au Programme 2 pour l'exercice 2020 était de 1 486 040 592 FCFA. Ce budget était reparti comme suit :

- Personnel : 285 980 000 FCFA ;
- Biens et services : 1 159 400 000 FCFA ;
- Investissement : 40 660 592 FCFA.

A la date du 15 janvier 2021, le taux d'exécution du budget du programme 2 « Gestion Macroéconomique et Politique Economique et Financière » est de 112,44%.

De façon spécifique, la situation d'exécution du budget alloué aux actions du programme 2 est la suivante :

Action 2.1 : 442,24% du budget initial de l'action ;
 Action 2.2 : 74,77% du budget initial de l'action ;
 Action 2.3 : 100% du budget initial de l'action ;
 Action 2.4 : 89,14% du budget initial de l'action ;
 Action 2.5 : 135,20% du budget initial de l'action ;
 Action 2.6 : 99,45% du budget initial de l'action ;
 Action 2.7 : 95,09% du budget initial de l'action.

d. Exécution des autorisations d'engagement

Tableau 10 : exécution des autorisations d'engagement du programme 2

	AE			Réalizations (R)			Ecart(E) E = AE - R		
	2018	2019	2020	2018	2019	2020	2018	2019	2020
	Total programme (Budget de l'Etat)	32 604 831	16 680 632	40 660 592	17 800 000	1 900 000	27 612 000	14 804 831	14 780 632
Sur financement intérieur	32 604 831	16 680 632	40 660 592	17 800 000	1 900 000	27 612 000	14 804 831	14 780 632	13 048 592
Sur financement extérieur	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Aménager et équiper les SPEE	32 604 831	16 680 632	5 000 000	17 800 000	1 900 000	0	14 804 831	14 780 632	5 000 000
Sur financement intérieur	32 604 831	16 680 632	5 000 000	17 800 000	1 900 000	0	14 804 831	14 780 632	5 000 000
Sur financement extérieur	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Système national de production de l'information socio-économique en Côte d'Ivoire, dénommé « La Côte d'Ivoire en chiffres »	0	0	35 660 592	0	0	27 612 000	0	0	8 048 592
Sur financement intérieur	0	0	35 660 592	0	0	27 612 000	0	0	8 048 592
Sur financement extérieur	0	0	0	0	0	0	0	0	0

Source : Données SIB au 15/01/2021

L'activité relative à l'aménagement et l'équipement des SPEE, n'a pu être réalisée en 2020 du fait de la pandémie de la COVID-19 qui n'a pas permis d'effectuer les voyages hors de la Côte d'Ivoire.

Pour ce qui est du projet : Système national de production de l'information socio-économique en Côte d'Ivoire, dénommé « La Côte d'Ivoire en chiffres », le point ci-après peut être fait :

- ✓ Actions déjà menées sur la base du TDR et du cahier des charges fournis :
 - acquisition du serveur d'hébergement en ligne pour le développement de l'application CIC_ version Web ;
 - acquisition du nom de domaine + le certificat de sécurité : <https://cic-stats.net> ;
 - mise en place de la logique métier ;
 - mise en place des modules de gestion du système ;
 - mise en place des modules de gestion des profils utilisateurs ;
 - conception de la base de données numériques de CIC ;
 - conception de premières interfaces utilisateurs ;
 - mise en œuvre de la version démo. Lien d'accès : <http://demo.cic-stats.net>

Admin - CIC
admin login
demo.cic-stats.net

- tests préliminaires
- ✓ Actions restantes à mener :
 - audit complet du système actuel de production des données de CIC ;
 - analyse et spécification de toutes les fonctionnalités de CIC_version Web ;
 - mise en place du DataCenter de CIC_Web ;
 - conception (Installation et intégration sur le serveur dédié) ;
 - déploiement de l'application CIC_Web sur le serveur dédié ;
 - mise en place du Callcenter de ticketing des incidents et réclamations concernant l'application CIC Web ;
 - test et Validation ;
 - recette finale ;
 - formation et transfert de compétence.

e. Exécution des prévisions d'effectifs

L'exécution des prévisions d'effectifs du programme est présentée dans le tableau ci-dessous.

Tableau 11 : exécution des prévisions d'effectifs du programme 2

	2019	2020				
		Besoin exprimé	Prévision (MEF)	Besoin satisfait	Sorties	Total fin d'année
Catégorie A	201	43	31	26	04	223
Catégorie B	106	10	21	18	01	123
Catégorie C	32	02	00	09	01	40
Catégorie D	20	01	01	04	00	24
Non Fonctionnaires	54	04	00	04	01	57
EPN	-	-	00	-	-	-
TOTAL	413	60	53	61	07	467

Source : Données Programme 2 / Catalogue des mesures nouvelles (prévision)

2. Commentaires et conclusion

A la date du 15 janvier 2021, le taux de réalisation du budget du programme 2 « Gestion Macroéconomique et Politique Economique et Financière » s'établit à 123,64% pour les biens et services, 73,37% pour le personnel et 67,91% pour l'investissement.

De façon générale, les prévisions 2020 ont été pour la plupart réalisées à 100 %.

L'analyse des résultats sur la période 2017 à 2020 laisse apparaître une évolution positive des indicateurs de performance du programme.

Pour l'année 2021, la Direction Générale de l'Economie ambitionne de renforcer son rôle de pilotage de l'économie de la Côte d'Ivoire et d'œuvrer efficacement à l'atteinte des objectifs du Ministère de l'Economie et des Finances.

II.3 PROGRAMME 3 : « TRESOR ET COMPTABILITE PUBLIQUE »

1. Bilan du programme 3

Le Trésor Public est une administration qui se trouve au cœur de la gestion économique et financière de l'État. Ses missions essentielles se résument en ces activités ci-après :

- mobiliser les ressources publiques ;
- gérer la trésorerie de l'État et de ses démembrements ;
- payer les dépenses publiques ;
- tenir la comptabilité de l'État et de ses démembrements ;
- contrôler et surveiller le secteur bancaire et financier ;
- rendre compte de la gestion ;
- élaborer et appliquer la réglementation relative aux banques et au secteur financier ;
- définir la politique monétaire en liaison avec la BCEAO, etc.

Dans le cadre de l'exécution budgétaire, les activités réalisées au titre de la gestion 2020 se regroupent autour de neuf (09) actions que sont :

- coordination des activités du programme 3 ;
- mobilisation des recettes publiques ;
- gestion de l'endettement et des dons ;
- optimisation de la gestion de la trésorerie et des dépôts ;
- exécution efficace des dépenses publiques ;
- réglementation et suivi de la comptabilité publique ;
- réglementation et surveillance du secteur financier et des relations financières avec l'étranger ;
- réalisation des études, collecte et production des données statistiques économiques et financières ;
- gestion efficiente des ressources du programme 3.

Pour son fonctionnement, le programme 3 « Trésor et Comptabilité Publique » a bénéficié d'un financement de 4 290 175 426 FCFA (1 163 861 350 FCFA en investissements et 3 126 314 076 FCFA en Biens et Services). Ce financement est réparti sur des activités diversement exécutées par les différents acteurs de la dépense (le Responsable de Programme, les Responsables de Budget Opérationnel de Programme et les Responsables d'Unités Opérationnelles).

a. Evolution des indicateurs de performance

Tableau 12 : évolution des indicateurs du programme 3

Indicateurs	Unité	Réalizations (de 2017 à 2019)			2020	
		2017	2018	2019	Prévision	Réalisation
Objectif spécifique 1 : mobiliser les ressources, régler les dépenses et tenir la comptabilité publique						
Taux de mobilisation des ressources publiques assignées au Trésor (fiscales, non fiscales et mobilisations sur le marché.)	Pourcentage	100%	110%	128,95%	100%	108,79%
Délais de production du Compte Général de l'Administration des Finances (CGAF) en année n+1	Mois	12 mois	10 mois	10 mois	6 mois	-
Variation nette des exigibles	En milliards	-76,2	-53,1	+106,2	-25	+76
Taux de remboursement du service de la dette publique	Pourcentage	100%	100%	100%	100%	100%
Objectif spécifique 2 : réglementer, surveiller le secteur financier et améliorer le système d'information financière						
Proportion de banques et établissements financiers n'ayant pas d'irrégularités majeures	Pourcentage	-	85%	85%	90%	85%
Proportion de compagnies d'assurance n'ayant pas d'irrégularités majeures	Pourcentage	-	80%	80%	90%	85%
Proportion des systèmes financiers décentralisés n'ayant pas d'irrégularités majeures	Pourcentage	-	60%	60%	80%	70%
Taux d'exécution des programmes d'audit, contrôle et d'inspection des structures (assurances, banques, SFD, etc.)	Pourcentage	60%	70%	70%	90%	77,77%
Objectif spécifique 3 : assurer la gouvernance du programme						
Taux de satisfaction en besoin de personnel	Pourcentage	50%	75%	-	90%	96,96%
Taux de déploiement du SMQ	Pourcentage	75%	80%	-	100%	100%
Taux d'exécution du plan de formation	Pourcentage	75%	80%	-	90%	85,97%

Source : Données programme 3

b. Analyse détaillée et explication des résultats

Taux de mobilisation des ressources publiques assignées au Trésor (fiscales, non fiscales et mobilisations sur le marché.) (108,79%)

L'exécution s'élève à 108,79% sur une prévision de 100%. Ce taux de réalisation se décompose comme suit :

- Au titre des recettes fiscales, le taux est de 103,93% et s'explique par la revue de l'objectif de recouvrement de 12,10 milliards à 10,10 milliards au regard de la COVID 19 et le bon niveau de vente des timbres fiscaux pour l'établissement des documents relatifs aux élections d'octobre 2020 ;
- Au titre des recettes non fiscales, le taux qui s'élève à 116,44% est dû à une plus-value au niveau des dividendes et des recettes de service ;
- Au titre des mobilisations sur le marché, l'objectif a été atteint car 1 716 milliards ont été mobilisés sur une prévision de 1 620,4 milliards, soit un taux est de 106%.

Ce taux global de réalisation de 108,79% quoiqu'en baisse par rapport aux années antérieures s'explique principalement par l'impact de la COVID sur l'économie.

Délais de production du Compte Général de l'Administration des Finances (CGAF) en année n+1

La réalisation de cet indicateur n'est pas encore disponible à ce jour. Toutefois, en dépit des difficultés rencontrées lors de la réforme financière et comptable de 2020, les dispositions idoines ont été prises en vue de respecter le délai réglementaire de 6 mois pour la production du Compte Général de l'Administration des Finances.

Concernant les années précédentes, il convient de relever que l'indicateur n'est généralement pas atteint au regard des problèmes liés à la consolidation des données.

Variation nette des exigibles (+76 milliards de FCFA)

La réalisation est de + 76 au lieu des – 25 initialement prévus. Ce résultat indique qu'il y a eu un accroissement des Restes A Payer.

Cependant, il faut relever une nette amélioration par rapport à l'année 2019.

Taux de remboursement du service de la dette publique (100%)

Le taux est de 100% conformément aux prévisions et aux exercices précédents. Cette situation permanente s'explique par la ferme volonté de l'Etat de Côte d'Ivoire de respecter ses engagements internationaux, de garantir la crédibilité et de renforcer sa qualité de signature.

Proportion des banques et établissements financiers n'ayant pas d'irrégularités majeures (85%)

Cet indicateur met en lumière la proportion des banques et établissements financiers dont les activités sont conformes à la réglementation prudentielle.

Sur une prévision de 90%, il est à noter une réalisation de 85 % à fin 2020. Cette relative contreperformance est justifiée par la non-réalisation de certaines missions, in situ, des structures contrôlées, en raison de la pandémie à COVID-19.

Toutefois, en comparant les résultats des gestions 2018 et 2019, une progression est observée en 2020. Cela s'explique par le renforcement des activités de surveillance et de sensibilisation réalisés par les services du Trésor Public auprès des structures sous tutelle.

Proportion des compagnies d'assurance n'ayant pas d'irrégularités majeures (85%)

Cet indicateur présente le ratio des compagnies d'assurances conformes à la réglementation prudentielle.

Il appert une réalisation de 85% contre une cible de 90%. Cette relative contreperformance est justifiée par la non-réalisation de certaines missions, in situ, des compagnies d'assurance, en raison des contingences sanitaires dues à la COVID-19.

Néanmoins, en comparant les résultats des gestions 2018 et 2019, une progression est observée en 2020. Cela s'explique par le renforcement des activités de surveillance réalisées par les services du Trésor Public auprès des structures sous tutelle.

Proportion des Systèmes Financiers Décentralisés (SFD) n'ayant pas d'irrégularités majeures (70%)

Relativement à cet indicateur, il convient de noter une évolution satisfaisante en comparaison des gestions 2018 et 2019. Cela dénote de la dynamique de la stratégie déployée par les services du Trésor Public au niveau du secteur des SFD.

Toutefois, pour l'année 2020, le résultat est en deçà de la cible fixée à 80%, en raison de la non-exécution, du programme des missions, in situ, des structures contrôlées, en raison de la pandémie à COVID-19.

Taux d'exécution des programmes d'audits, de contrôle et d'inspections (77,77%)

Au titre de la gestion 2020, le taux de réalisation de cet indicateur s'établit à 77,77% contre une prévision de 90%. Cette contreperformance est justifiée par la réalisation partielle du programme de mission auprès des services et structures cibles, en raison de la pandémie à Coronavirus ou la COVID-19.

Sur la période 2017-2019, les réalisations des programmes de mission de contrôle et d'inspections ont connu une stabilité qu'il convient de souligner.

Taux de satisfaction des besoins en personnel (96,96%)

Cet indicateur affiche une performance de 96,16% justifiée par la mise en œuvre, au sein du Trésor Public depuis plus de deux ans, des outils modernes de gestion des ressources humaines, notamment le Cadre Organique des Emplois et la mobilité Professionnelle.

Taux de déploiement du SMQ (100%)

Dans le cadre du renforcement de son Système de Management de la Qualité, la Direction Générale du Trésor et de la Comptabilité Publique a mené diverses actions qui lui ont valu l'obtention du Certificat à la norme Iso 9001 version 2015 en novembre 2019.

Dans cette dynamique, la gestion 2020, dédiée à la consolidation des acquis du SMQ, a permis de réaliser plusieurs activités en vue du raffermissement de la démarche qualité au sein du Trésor Public. Toutes choses qui justifient l'atteinte de la cible qui ressort à 100%.

Taux d'exécution du plan de formation (85,97%)

Cet indicateur connaît généralement une relative stabilité quand bien même, au titre de la gestion 2020, la cible n'est pas atteinte.

En effet, sur une prévision de 90%, il est à noter une réalisation de 85,77% due à l'impact négatif de la COVID-19 sur la bonne tenue des activités du Trésor Public.

Le plan de formation n'a pas été validé dans les délais requis et sa mise en œuvre fut perturbée par les contingences sanitaires.

Pour l'exercice 2021, la modification de certains indicateurs du programme 3 s'est avérée nécessaire pour une meilleure évaluation de la performance. Cette modification est récapitulée dans le tableau ci-après :

Indicateurs actuels à retirer
Taux de satisfaction en besoin de personnel
Taux de déploiement du SMQ
Taux d'exécution du plan de formation
Nouveaux indicateurs pour l'exercice 2021
Taux d'exécution du budget du programme 3
Taux de réalisation des activités du programme 3

c. Exécution financière par action

Tableau 13 : exécution financière par action du programme 3

Gestion 2020															
Actions	Personnel			Biens et Services			Transferts			Investissement			Total		
	Budget Initial	Collectif	Réalisation	Budget Initial	Collectif	Réalisation	Budget Initial	Collectif	Réalisation	Budget Initial	Collectif	Réalisation	Budget Initial	Collectif	Réalisation
Total	1 361 129 879	1 361 129 879	784 315 455	1 998 811 771	3 106 852 372	2 710 766 277	0	0	0	700 996 361	1 163 861 350	541 535 403	4 060 938 011	5 631 843 601	4 036 617 135
Action 3.1 : Coordination des activités du programme 3	29 200 000	29 200 000	0	580 488 217	1 331 689 419	1 292 988 102	0	0	0	699 996 361	543 861 350	541 535 403	1 309 684 578	1 904 750 769	1 834 523 505
Action 3.2 : Mobilisation des recettes publiques	0	0	0	32 451 691	32 451 691	42 873 564	0	0	0	0	0	0	32 451 691	32 451 691	42 873 564
Action 3.3 : Gestion de l'endettement et des dons	724 994 699	724 994 699	558 544 740	4 600 000	4 600 000	3 076 200	0	0	0	0	0	0	729 594 699	729 594 699	561 620 940
Action 3.4 : Optimisation de la gestion de la trésorerie et des dépôts	0	0	0	15 988 524	15 988 524	11 191 967	0	0	0	1 000 000	620 000 000	0	16 988 524	635 988 524	11 191 967
Action 3.5 : Exécution efficace des dépenses publiques	0	0	0	123 920 493	335 208 392	179 670 917	0	0	0	0	0	0	123 920 493	335 208 392	179 670 917
Action 3.6 : Réglementation et suivi de la comptabilité publique	111 250 000	111 250 000	62 767 100	7 940 000	22 870 000	15 815 356	0	0	0	0	0	0	119 190 000	134 120 000	78 582 456
Action 3.7 : Réglementation et surveillance du secteur financier et des relations financières avec l'étranger	456 277 180	456 277 180	163 003 615	10 700 000	141 321 500	138 028 899	0	0	0	0	0	0	466 977 180	597 598 680	301 032 514
Action 3.8 : Réalisation des études, collecte et production des données statistiques économiques et financières	39 408 000	39 408 000	0	11 300 000	11 300 000	7 683 238	0	0	0	0	0	0	50 708 000	50 708 000	7 683 238
Action 3.9 : Gestion efficiente des ressources du programme 3	0	0	0	1 211 422 846	1 211 422 846	1 019 438 034	0	0	0	0	0	0	1 211 422 846	1 211 422 846	1 019 438 034

Source : Données SIB au 15/01/2021

L'exécution financière des actions du programme 3 : « Trésor et comptabilité Publique » varie diversement en fonction des actions (Cf. Tableau 13). Les taux d'exécution varient de 58,57% à 99,25 %, avec trois actions en dessous des 70 % d'exécution financière.

Les difficultés qui ont été un frein à la bonne exécution financière des actions du Programme 3 sont entre autres :

- Les Difficultés liées à l'organisation
 - L'absence d'un référentiel de prix ;
 - L'insuffisance des carnets de demande d'engagement en début de gestion ;
 - L'insuffisante sensibilisation des acteurs de la dépense publique du Programme 3.
- Les Difficultés liées à la programmation
 - La baisse drastique des crédits budgétaires alloués à la DGTCP mettant à mal le fonctionnement normal des services et l'exécution à bonne date des projets d'investissement ;
 - Le faible niveau des dotations en début d'année ce qui entraîne de nombreuses demandes de rallonges budgétaires ou de réaménagement de crédits ;
 - L'omission de quinze (15) structures, entraînant un retard dans la mise en œuvre de leurs activités.
- Les Difficultés liées à la gestion budgétaire :
 - la lenteur et l'instabilité du Système d'Information Budgétaire ;
 - l'instabilité récurrente des plafonds des activités (engagement fait sur la base d'un plafond qui change au moment de la saisie) ;
 - le bas niveau du taux de régulation au second trimestre (en moyenne 20%) ;
 - changement du code de certaines natures économiques en cours d'engagement (2310 qui devient 2311) ;
 - L'impossibilité pour l'ordonnateur de différer un dossier pour correction, ce qui lui donne la seule option de rejet qui annule l'opération ;
 - L'omission de certaines structures dans les notifications du budget 2020.
- Autres Difficultés :

Les acteurs du circuit de la dépense de la DGTCP n'ont pas bénéficié de formation dans le cadre du budget programme, ce qui constitue une des principales difficultés dans la mise en œuvre du budget-programme.

d. Exécution des autorisations d'engagement

Tableau 14 : exécution des autorisations d'engagement du programme 3

	AE			Réalizations (R)			Ecart(E) E = AE - R		
	2018	2019	2020	2018	2019	2020	2018	2019	2020
Total programme (Budget de l'Etat)	832 499 135	1 263 136 768	700 996 361	714 926 244	1 205 322 872	541 535 403	117 572 891	57 813 896	159 460 958
Sur financement intérieur	832 499 135	1 263 136 768	700 996 361	714 926 244	1 205 322 872	541 535 403	117 572 891	57 813 896	159 460 958
Sur financement extérieur	0	0	0	0	0	0	0	0	0
22034010081 Projet de Construction de 22 Postes comptables	300 564 438	901 518 356	599 480 000	288 003 752	880 322 872	541 535 403	12 560 686	21 195 484	57 944 597
Sur financement intérieur	300 564 438	901 518 356	599 480 000	288 003 752	880 322 872	541 535 403	12 560 686	21 195 484	57 944 597
Sur financement extérieur	0	0	0	0	0	0	0	0	0
22034010161 Projet de Réhabilitation Immeuble Ex-BCEAO	5 000 000	36 618 412	100 516 361	0	0	0	5 000 000	36 618 412	100 516 361
Sur financement intérieur	5 000 000	36 618 412	100 516 361	0	0	0	5 000 000	36 618 412	100 516 361
Sur financement extérieur	0	0	0	0	0	0	0	0	0

	AE			Réalizations (R)			Ecart(E) E = AE - R		
	2018	2019	2020	2018	2019	2020	2018	2019	2020
22034040002 Opérationnaliser le Compte Unique du Trésor, gérer la trésorerie de l'Etat et tenir la comptabilité	526 934 697	325 000 000	1 000 000	426 922 492	325 000 000	0	100 012 205	0	1 000 000
Sur financement intérieur	526 934 697	325 000 000	1 000 000	426 922 492	325 000 000	0	100 012 205	0	1 000 000
Sur financement extérieur	0	0	0	0	0	0	0	0	0

Source : Données SIB au 15/01/2021

L'exécution financière des autorisations d'engagement s'est réalisée à 99,80%. Au cours de la gestion 2020, les dépenses d'investissement ont fait l'objet d'un réaménagement de crédits d'un montant 78 096 069 FCFA, de l'activité 22034010161 « Projet de Réhabilitation Immeuble Ex-BCEAO », au profit de l'activité 22034010081 « Projet de Construction de 22 Postes comptables ». Les crédits, ainsi virés, ont permis le paiement des décomptes des marchés exécutés au titre de l'année 2020 dans le cadre du projet de construction des 22 postes comptables.

e. Exécution des prévisions d'effectifs

Tableau 15 : exécution des prévisions d'effectifs du programme 3

	2019	2020				
		Besoin exprimé	Prévision (MEF)	Besoin satisfait	Sorties	Total fin d'année
Catégorie A	1 619	81	31	75	22	1 672
Catégorie B	1 163	124	21	97	10	1 236
Catégorie C	709	90	00	69	15	768
Catégorie D	282	54	01	47	15	314
Non Fonctionnaires	420	63	00	55	18	457
EPN	-	05	00	02	-	02
TOTAL	4193	417	53	345	80	4 449

Source : Données du Programme 3 / Catalogue des mesures nouvelles (prévisions)

2. Commentaires et conclusion

Le programme 3, à l'instar des autres programmes, a su faire preuve de sa capacité de résilience au cours de l'année 2020 face aux effets néfastes de la pandémie à coronavirus et a démontré une bonne appropriation de la réforme des finances publiques en dépit des difficultés constatées.

Ainsi, sous les instructions appropriées du Ministre de l'Economie et des Finances et grâce aux efforts conjugués de tous les acteurs, ledit programme a pu obtenir des résultats relativement satisfaisants.

A l'aune du bilan de la gestion annuelle sus-présenté, une lueur d'espoir est perceptible pour la gestion 2021 au cours de laquelle les indicateurs de performance devraient être améliorées en vue d'accompagner vigoureusement la politique économique et financière de notre pays.

SECTION 323: MINISTERE DE L'ADMINISTRATION DU TERRITOIRE ET DE LA DECENTRALISATION

SECTION 323: MINISTERE DE L'ADMINISTRATION DU TERRITOIRE ET DE LA DECENTRALISATION

INTRODUCTION

Le Rapport Annuel de Performance (RAP) s'inscrit dans la mise en œuvre des huit (08) directives du cadre harmonisé des finances publiques transposées dans la législation ivoirienne par la Loi Organique 2014-336 du 05 juin 2014 relative aux lois de Finances.

Ce rapport institué par le principe de rédevabilité rend compte de la gestion budgétaire projetée par le Document de Programmation Pluriannuelle des Dépenses et Projet Annuel de Performance (DPPD-PAP) de la période 2020-2022. La Côte d'Ivoire ayant basculé en mode budget-programme en janvier 2020, ce premier RAP rend compte de l'exercice budgétaire 2020.

A cette fin, il traitera des points suivants :

- Présentation générale du Ministère ;
- Rapport annuel de performance par programme.

I PRESENTATION GENERALE DU MINISTERE

I.1 Orientations stratégiques du Ministère

Le Ministère de l'Administration du Territoire et de la Décentralisation (MATED) a été créé à lors du remaniement ministériel du 04 septembre 2019. Ces actions s'inscrivent dans la volonté du Gouvernement d'œuvrer à la cohésion sociale, d'assurer l'autorité de l'Etat sur l'ensemble du territoire national, d'assurer le transfert des compétences de l'Etat aux Collectivités, de moderniser le système d'identification et de garantir la laïcité de l'Etat.

Ses missions sont contenues dans le décret n°2019-755 du 18 Septembre 2019 portant attributions des membres du Gouvernement. Conformément audit décret, le MATED est chargé de la mise en œuvre et du suivi de la politique du Gouvernement en matière :

- d'administration du territoire;
- de décentralisation;
- de dépôt légal;
- d'identification des populations, d'immigration et d'émigration;
- de cultes.

La vision stratégique du Ministère qui s'articule autour de trois (03) orientations auxquelles sont rattachées cinq (05) résultats.

Les orientations stratégiques se déclinent comme suit :

- améliorer la gouvernance du Ministère ;
- contribuer à assurer le processus de décentralisation ;
- contribuer à une administration de proximité efficiente et à la modernisation du processus d'identification des populations.

Les résultats stratégiques attendus sont les suivants :

- l'administration est moderne et performante;
- un climat de confiance et de paix est instauré au sein des populations ;
- le fichier unique de la population est disponible ;

- la laïcité de l'Etat est assurée ;
- la gouvernance territoriale et locale est renforcée ;
- la réconciliation nationale et la cohésion sociale sont assurées.

Ces orientations déclinées dans le Plan National de Développement 2016-2020 contribuent à l'atteinte du résultat stratégique 1 « le renforcement de la qualité des institutions et de la gouvernance ».

Elles se déploient à travers quatre (04) programmes que sont :

- Programme 21038 : Administration Générale ;
- Programme 22040 : Décentralisation ;
- Programme 22041 : Administration Territoriale et Identification ;
- Programme 23200 : Comptes Spéciaux du Trésor.

La déclinaison de ces programmes en actions se présente comme suit :

Au niveau de l'administration générale :

PROGRAMME	ACTIONS
Programme 1 : Administration Générale	Action 1.1: Coordination et animation
	Action 1.2: Gestion des ressources humaines, Matérielles et financières
	Action 1.3: Planification, programmation et suivi-évaluation
	Action 1.4: Information et communication

En matière de décentralisation :

PROGRAMME	ACTIONS
Programme 2 : Décentralisation	Action 2.1 : Renforcement du cadre institutionnel du processus de décentralisation
	Action 2.2 : Renforcement des capacités des structures de tutelle et des Collectivités Territoriales

Relativement à l'administration territoriale et l'identification :

PROGRAMME	ACTIONS
Programme 3 : l'Administration Territoriale et Identification	Action 3.1 : Renforcement et amélioration de l'offre de service de l'Administration du Territoire
	Action 3.2 : Modernisation du processus d'identification des populations
	Action 3.3 : Renforcement de l'encadrement de la vie culturelle et promotion de la laïcité de l'Etat

Au titre des comptes spéciaux du Trésor :

PROGRAMME	ACTIONS
Programme 4 : Comptes Spéciaux du Trésor	Action 4.1 : Gestion des Comptes spéciaux du trésor

I.2 Synthèse des principaux résultats

En 2020, les activités réalisées par le Ministère de l'Administration du Territoire et de la Décentralisation ont contribué à maintenir un climat de confiance, à asseoir l'autorité de l'Etat sur l'ensemble du territoire national, à assurer le transfert des compétences de l'Etat aux Collectivités et à participer à la modernisation du système d'identification. Ainsi, des réponses ont été apportées à 80% des sollicitations des usagers (populations, Etat, etc.) grâce à plusieurs résultats.

- En matière de cohésion sociale, un climat de paix et de confiance a été maintenu au sein des populations au travers des missions quotidiennes de sensibilisation dans toutes les régions de la Côte d'Ivoire de même que par l'organisation de dialogues pour la résolution des crises intercommunautaires survenues. Par ailleurs, le dialogue politique initié entre le pouvoir et l'opposition a contribué à apaiser les tensions liées aux élections présidentielles d'octobre 2020.
- Au niveau du suivi et de la coordination, la supervision de 03 élections présidentielles (élection présidentielle en Côte d'Ivoire, coordination des élections présidentielles pour les ressortissants du Burkina Faso et de la Guinée Conakry) ainsi que de 02 visites d'Etat dans le Moronou et la Marahoué a été assurée.
- Concernant l'administration du territoire, le renforcement des capacités de 30 Autorités préfectorales, la création de 03 nouvelles Préfectures et la mise à niveau de 05 bureaux et 10 résidences au profit des Autorités préfectorales ont permis d'offrir des services de qualité aux usagers et d'asseoir l'autorité de l'Etat sur l'ensemble du territoire national.
- S'agissant du processus de décentralisation, le dispositif législatif et réglementaire a été renforcé par la promulgation de la loi sur le régime financier des Collectivités et la signature de 02 partenariats de jumelage. Dans le même élan, l'installation des structures de promotion de l'économie et l'écologie dans les régions s'est soldée par la mise en place de 03 instances régionales de gestion locale et d'un cadre de concertation dénommé Comité Régional de Développement (CRD). Ces actions ont permis à la Côte d'Ivoire de mobiliser des concours extérieurs pour le financement de certains projets clés comme le projet de construction des marchés de Bouaké et de Yopougon (MABY) financé en partie par l'Agence Française de Développement à travers un prêt de 59 milliards de francs CFA hors TVA.
- Relativement à l'identification, le processus d'enrôlement entamé en 2019 s'est poursuivi pour permettre l'enrôlement de 2 415 110 personnes suivi de la production de 1 037 411 cartes d'identité après validation. A cela, s'ajoute les travaux d'installation de l'unité de gestion du projet d'identification de base (WURI Côte d'Ivoire) qui ont été réalisés à 80%.

Tableau 1 : Evolution des indicateurs du Ministère

Indicateurs de performance	Réalisation 2017 à 2019			2020		Commentaires
	2017	2018	2019	Prévision	Réalisation	
OG 1 : Améliorer la gouvernance du Ministère						
Taux de réalisation des activités planifiées	75%	80%	85%	87%	90%	Méthode de calcul : (Nombre d'activités réalisées / Nombre d'activités planifiées) x 100 Source : Cabinet. La cible a été dépassée de 13% grâce à une bonne planification et programmation des activités
Taux de réponses apportées aux sollicitations des usagers	50%	60%	70%	80%	80%	Méthode de calcul : (Nombre de sollicitations traitées / Nombre total de sollicitations) x 100 Source : Cabinet.
OG 2 : Contribuer à assurer le processus de décentralisation						
Nombre de projet de lois et décrets pris	00	00	00	05	01	Méthode de calcul : Dénombrement Source : DGDDL Seule la loi relative au régime financier des Collectivités a été prise sur les 5 textes prévus. Il faut noter, cependant que tous les projets de lois et décrets ont été transmis pour signature
Nombre de formations dispensées	05	05	05	05	05	Méthode de calcul : Dénombrement Source : DGDDL. La cible a été atteinte
OG 3 : Contribuer à une administration de proximité efficiente et à la modernisation du processus d'identification des populations						
Nombre d'enregistrement des naissances	78,8%	55,40%	60,80%	62%	62%	Méthode de calcul : Dénombrement Source : DEPSE (Annuaire statistique)

I.3 Résumé de l'exécution du budget

Tableau 2 : Exécution budgétaire globale 2020 du Ministère

FCFA	BUDGET 2020				Taux de réalisation
	Voté	Collectif	Actuel	Réalisation	
OPERATIONS CONSOLIDEES					
1. Ressources	326 779 131 347	297 937 676 853	298 154 992 902	130 771 521 905	43,86
2. Charges	326 779 131 347	297 937 676 853	298 154 992 902	130 771 521 905	43,86
1. RESSOURCES	326 779 131 347	297 937 676 853	298 154 992 902	130 771 521 905	43,86
1.1 Ressources intérieures	316 179 131 347	287 337 676 853	287 554 992 902	129 492 737 747	45,03
1.1.1 Budget de l'Etat (Trésor)	316 179 131 347	287 337 676 853	287 554 992 902	129 492 737 747	45,03
1.1.2 Recettes de services	0	0	0	0	0,00
1.2 Ressources extérieures	10 600 000 000	10 600 000 000	10 600 000 000	1 278 784 158	12,06
1.2.1 Emprunts projets	10 600 000 000	10 600 000 000	10 600 000 000	1 278 784 158	12,06
1.2.2 Dons projets	0	0	0	0	0,00
1.2.3 Appuis budgétaires ciblés	0	0	0	0	0
2. CHARGES	326 779 131 347	297 937 676 853	298 154 992 902	130 771 521 905	43,86
2.1 Personnel	54 628 390 474	54 628 390 474	53 193 320 478	51 731 209 087	97,25
2.1.1 Solde y compris EPN	54 628 390 474	54 628 390 474	52 851 179 921	51 395 097 931	97,24
2.1.2 Contractuels hors solde	0	0	342 140 557	336 111 156	98,24
2.2 Biens et services	10 849 450 253	11 506 258 416	11 506 258 416	9 915 706 074	86,18
2.3 Transferts	187 898 130 768	165 853 464 603	166 053 464 603	22 554 515 342	13,58
2.3.1 Transferts courants	187 820 784 078	165 776 117 913	166 010 923 923	22 511 974 662	13,56
2.3.2 Transferts en capital	77 346 690	77 346 690	42 540 680	42 540 680	55,00
2.4 Investissement	73 403 159 852	65 949 563 360	67 401 949 405	46 570 091 402	69,09
2.4.1 Trésor	62 803 159 852	55 349 563 360	56 801 949 405	45 291 307 244	79,74
2.4.2 Financement extérieur	10 600 000 000	10 600 000 000	10 600 000 000	1 278 784 158	12,06
Dons	0	0	0	0	0,00
Emprunts	10 600 000 000	10 600 000 000	10 600 000 000	1 278 784 158	12,06
y/c Comptes Spéciaux du Trésor	326 779 131 347	297 937 676 853	298 154 992 902	130 771 521 905	43,86
23200 Comptes Spéciaux du Trésor	159 936 000 000	132 792 728 615	132 792 728 615	0	0,00
PROGRAMME					
PROGRAMME 21038	10 065 497 294	9 585 770 294	9 936 910 851	8 959 167 604	90,16
PROGRAMME 22040	90 079 641 858	78 931 658 388	80 232 903 876	69 530 727 518	86,66
PROGRAMME 22041	66 697 992 195	76 627 519 556	75 192 449 560	52 281 626 783	69,53
TOTAL PROGRAMMES (hors CST)	166 843 131 347	165 144 948 238	165 362 264 287	130 771 521 905	79,08

Sources : Etat d'exécution SIB à la date du 15 janvier 2021

Le tableau ci-dessus montre que les crédits budgétaires dont a bénéficié le Ministère de l'Administration du Territoire et de la Décentralisation (MATED) sont apportés par l'Etat ivoirien (Trésor public) à plus de 90%. La prévision, pour l'année 2020 était de 326 779 131 347 FCFA (166 843 131 347 FCFA hors Comptes spéciaux du Trésor - CST). Toutefois, ce niveau a baissé de 28 624 138 445 FCFA (1 480 867 060 FCFA hors CST), au cours de la gestion en raison de l'impact de la pandémie COVID 19 pour s'établir à 298 154 992 902 FCFA (165 362 264 287 FCFA hors CST).

Au 15 janvier 2020, les crédits totaux exécutés par le Ministère se chiffrent à 130 771 521 905 FCFA, soit un taux de réalisation de 43,86% (79,08% hors CST). Ce taux se justifie par la contreperformance enregistrée par les dépenses de d'investissement qui ont enregistré un taux d'exécution 69,09% avec un montant consommé de 46 570 091 402 FCFA. Cela est lié au faible taux de réalisation enregistré par le projet d'identification unique – WURI (11,38% sur les 11 240 000 000 FCFA prévus). En effet, le plan de travail et de budget annuel (PTBA) élaboré par l'Unité de gestion du projet n'a pas été approuvé par la Banque Mondiale, ce qui a conduit à une faible exécution du financement extérieur (12,06%).

Les dépenses de personnel ont été réalisées à 97,25% en 2020 pour une consommation de 51 731 209 087 FCFA contre 46 691 856 386 FCFA en 2019. S'agissant des dépenses d'achats de biens et services, elles sont ressorties à 9 915 706 074 FCFA pour un taux de 86,18%. Les dépenses de transferts, quant à elles, se sont exécutées à hauteur de 22 554 515 342 FCFA, soit un taux de réalisation de 13,58% (67,81% hors Comptes Spéciaux du Trésor).

Au niveau des programmes, la situation des réalisations se présente comme ci-après :

- Programme 21038 « Administration Générale » : 8 859 167 604 FCFA, soit un taux d'exécution de 90,16% ;
- Programme 22040 « Décentralisation » : 69 530 727 518 FCFA exécutés pour un taux d'exécution de 86,66% ;
- Programme 22041 « Administration Territoriale et Identification » : 52 281 626 783 FCFA réalisés, soit à un taux de réalisation de 69,53% ;
- Programme 23200 « Comptes Spéciaux du Trésor » : 0 FCFA réalisés, soit à un taux de réalisation de 0%.

Un écart de 196 007 609 442 FCFA (36 071 609 442 FCFA hors Comptes spéciaux du Trésor) est constaté par rapport à la prévision. Il résulte de diverses sources, à savoir :

- la non intégration des données de l'exécution des Comptes Spéciaux du Trésor, soit un gap de 159 936 000 000 FCFA (l'exécution ne relève pas du MATED) ;
- le non décaissement du financement extérieur (emprunt) du projet WURI (non approbation du PTBA de l'unité projet) par la Banque Mondiale ;
- l'impact COVID 19 ayant réduit les dépenses d'investissement du Ministère ;
- la régulation budgétaire.

Il importe de noter que le Ministère a rencontré certaines difficultés liées au changement institutionnel. Pour rappel, le Ministère a connu une scission à la suite du remaniement du 04 septembre 2019 qui a conduit à la réorganisation de ses services au cours de l'année 2020. Cependant, au dernier trimestre de la même année, il a été de nouveau fusionné en une seule entité ce qui a impacté négativement la réalisation de certains résultats attendus. Ce changement institutionnel a engendré des retards dans la maîtrise du nouvel applicatif de gestion budgétaire (Système d'Information Budgétaire -SIB). En outre, certaines difficultés techniques liées à l'implémentation du SIB ont également été rencontrées (retards dans l'opérationnalisation du module « ordre de paiement, soldes erronés après édition de certains actes de dépenses, lenteur etc.).

II RAPPORT ANNUEL DE PERFORMANCE PAR PROGRAMME

II.1 Rapport annuel de performance du programme 21038 Administration Générale

1. Bilan du programme 21038 Administration Générale

Pour la gestion 2020, le programme 21038 Administration Générale a conduit plusieurs activités qui ont contribué à l'atteinte des objectifs du Ministère.

- Au niveau du pilotage, le suivi et la supervision de 03 élections présidentielles (Côte d'Ivoire, Burkina Faso et Guinée Conakry) ont été assurées. Cela a nécessité la réalisation de 06 missions de supervision des opérations de délivrance de pièces administratives dans 06 régions (N'ZI, Moronou, IFOU, Bélier, Tonkpi et Agnéby-Tiassa) et de multiples rencontres initiées par le Ministère

avec l'ensemble du Corps préfectoral. Le Ministère a également conduit avec succès l'organisation de 02 visites d'Etat en effectuant 24 missions (reconnaissance, lancement et organisation). Enfin, l'organisation des cérémonies officielles (fête d'indépendance, festivités de la Saint Sylvestre et de fin d'année) a été assurée.

- En matière de cohésion sociale, le Ministère a accompagné les actions visant à maintenir un climat de paix et de confiance au sein des populations. A cet effet, il a contribué à la réalisation du dialogue politique et supervisé les dialogues intercommunautaires qui ont permis la résolution de plusieurs conflits intercommunautaires survenus à Daoukro, Bongouanou, Bocanda, Dabou, Bonoua, Gagnoa, Divo etc.
- Sur le plan budgétaire, le budget du Ministère a été exécuté à un taux satisfaisant de 78,38%. Ce résultat a été atteint grâce à l'opérationnalisation de la déconcentration de l'ordonnancement. En effet, divers actes instituants et désignant les nouveaux acteurs (RUO, BOP et Ordonnateurs secondaires) ont été pris et vulgarisés. Tenant compte des enjeux liés au basculement en mode budget-programme, un appui particulier a été apporté à ces nouveaux acteurs en termes de formation, de séances d'information et d'explication sur ce nouveau mode de gestion ainsi que sur le nouvel applicatif (Système d'Information Budgétaire).

a. Evolution des indicateurs du programme 21038 Administration Générale

Tableau 3 : Evolution des indicateurs du programme 21038 Administration Générale

Indicateurs de performance	Réalisation 2017 à 2019			2020	
	2017	2018	2019	Prévision	Réalisation
OS1 : Améliorer la coordination et le fonctionnement des structures					
Existence du document de politique sectorielle du MATED	Non	Non	Non	Non	Non
Production des rapports de mise en œuvre de la lettre de mission du MATED	4	4	4	4	4
Disponibilité de l'annuaire statistique	Non	Oui	Oui	Oui	Oui
OS2 : Assurer une gestion efficiente des ressources humaines, financières et matérielles du Ministère					
Taux d'exécution budgétaire	80%	97%	96%	70%	79,08%
Ratio personnel	10%	20%	30%	40%	30%
Ratio équipement	0,30	0,35	0,40	0,45	0,45
Pourcentage d'agents ayant bénéficié par an d'au moins une formation	20%	50%	60%	70%	70%
OS3 : Mettre en place un système performant de planification, de suivi-évaluation et de communication sur les activités du Ministère					
Nombre de directions ou services ayant des plans d'actions	1	2	3	4	4
Nombre de services ayant des activités médiatisées	2	2	2	3	3

b. Analyse détaillée et explication des résultats du programme 21038 Administration Générale

b.1 Existence d'un document de politique sectorielle du MATED

Le résultat n'a pas été atteint, car l'activité n'a pas été programmée en raison de son coût élevé comparativement aux crédits budgétaires du programme.

b.2 Production du rapport de mise en œuvre de la lettre de mission du MATED

Dans l'optique d'œuvrer à la cohésion sociale, d'assurer l'autorité de l'Etat sur l'ensemble du territoire national, de moderniser le système d'identification et de garantir la laïcité de l'Etat, une lettre de mission du Ministère de l'Administration du Territoire et de la Décentralisation (MATED) a été notifiée. Celle-ci a pour but de maintenir l'efficacité de l'action publique qui doit être au service de l'intérêt général et de tenir compte des attentes de la population qui souhaite une autorité renouvelée de l'Etat. Au total, quatre (04) rapports trimestriels de mise en œuvre de ladite lettre ont été produits au cours de l'année 2020 afin d'y établir le bilan des actions du MATED.

b.3 Production de l'annuaire statistique

Dans sa marche vers le développement, la Côte d'Ivoire s'est dotée d'un Plan National de Développement (PND) 2016-2020 dont l'une des actions prioritaires demeure la réforme du système de l'état civil. A ce titre, le Gouvernement ivoirien a pris deux (02) lois portant sur l'état civil : la loi n°2018-862 du 19 novembre 2018 relative à l'état civil et la loi n°2018-863 du 19 novembre 2018 instituant une procédure spéciale de déclaration de naissance, de rétablissement d'identité et de transcription d'acte de naissance. Pour les besoins de programmation et de planification du développement, le Ministère de l'Administration du Territoire et de la Décentralisation (MATED), à travers la Direction des Etudes, de la Programmation et du Suivi-Evaluation (DEPSE) élabore et édite, chaque année, l'annuaire statistique des faits d'état civil.

b.4 Taux d'exécution budgétaire

Ce taux est obtenu de la manière suivante : $(\text{Crédits budgétaires consommés} / \text{Montant des crédits actuels}) \times 100$.

La prévision de 70% est inférieure au taux d'exécution moyen de la période 2017-2019 qui est d'environ 91%. Cela tient compte des risques anticipés liés à l'élection présidentielle 2020, au basculement en mode budget-programme, à l'utilisation du nouvel applicatif (Système d'Information Budgétaire) et à la déconcentration de l'ordonnancement dans le cadre de la gestion 2020. Malgré ces risques, l'équipe du Responsable de la Fonction Financière Ministérielle (RFFIM) a assisté techniquement les acteurs du Ministère qui interviennent dans l'exécution budgétaire. De plus, elle a poursuivi son appui en matière de renforcement de capacités de ces acteurs. Ces efforts ont permis d'atteindre un taux d'exécution de 79,08%, soit 9,08% de plus que la prévision.

b.5 Taux de satisfaction des besoins en personnel

Ce taux est calculé en suivant la procédure ci-après : $(\text{Besoins en personnel satisfait} / \text{Besoins en personnel exprimés}) \times 100$.

Globalement, il est ressorti à un niveau faible de 30% pour des besoins exprimés de 865 agents, soit 10% de moins que la prévision. Toutefois, ce niveau cache en réalité un taux de satisfaction réel de 12% si l'on prend pour base les emplois demandés. Cela se justifie par le fait que plusieurs emplois non sollicités tels que (comptables, techniciens de commerce et diplômés du secteur éducation formation) sont régulièrement mis à la disposition du Ministère.

b.6 Ratio équipement

Pour connaître le ratio personnel équipement la procédure suivante est utilisée : $(\text{Nombre de structure équipées} / \text{Nombre total de structures à équiper})$.

Les décennies de crise qu'a connue la Côte d'Ivoire ont engendré la destruction des équipements dans plusieurs structures du Ministère. Depuis la sortie de la crise, le Ministère met en œuvre une politique de renouvellement de ces équipements. A fin décembre 2020, cette politique s'est soldée par l'acquisition d'équipements mis à la disposition des agents des différents services. Ainsi, le ratio équipement s'est établi à 0,45 comme prévu.

b.7 Pourcentage d'agents ayant bénéficié par an d'au moins une formation

Le pourcentage d'agents ayant bénéficié par an d'au moins une formation est déterminé en procédant comme suit : $(\text{Nombre d'agents ayant bénéficié par an d'au moins une formation}) / (\text{Nombre d'agents devant bénéficier par an d'au moins une formation}) \times 100$.

Le Ministère de l'Administration du Territoire et de la Décentralisation (MATED) a mis en place une politique de redynamisation innovante, en matière de Formation Continue et de perfectionnement de son capital humain. L'objectif de 70% a été atteint.

b.8 Nombre de directions ou services ayant des plans d'actions

Dans le cadre de la mise en place d'une chaîne de Prospection, Planification, Programmation, Budgétisation et Suivi-Evaluation (PPPBSE) au sein du Ministère, celui-ci a prévu de doter ses services d'outils de planification dont les plans d'actions. Pour ce faire quatre (04) structures étaient visées, à savoir : le Cabinet, l'ONECI, l'Unité de projet WURI et la Direction des Affaires Financières (DAF). A la fin de la gestion budgétaire 2020, les quatre (04) structures prévues disposent de plans d'actions.

b.9 Nombre de services ayant des activités médiatisées

En vue d'améliorer la visibilité du Ministère, une stratégie de communication a été définie et mise en œuvre par les services en charge de la communication du Ministère. Celle-ci vise à faire connaître les activités de trois (03) entités du Ministère que sont : le Cabinet, la Direction Générale des Cultes et l'Office National de l'Etat-Civil et de l'Identification (ONECI). Au terme de l'exercice budgétaire 2020, les activités de ces trois (03) entités ont été médiatisées.

c. Exécution financière par action du programme 21038 Administration Générale

Tableau 4 : Exécution financière par action du programme 21038 Administration Générale

ACTIONS (FCFA)	PROGRAMME 21038 ADMINISTRATION GENERALE PAR ACTION EN 2020				
	PERSONNEL	BIENS ET SERVICES	TRANSFERTS	INVESTISSEMENTS	TOTAL
2103801 Coordination et animation du ministère	0	420 053 253	3 000 000 000	0	3 420 053 253
2103802 Planification, suivi et évaluation	0	259 212 550	0	0	259 212 550
2103803 Gestion des ressources matérielles et financières du ministère	336 111 156	4 932 205 153	0	0	5 268 316 309
2103804 Information et communication	0	11 585 492	0	0	11 585 492
TOTAL	336 111 156	5 623 056 448	3 000 000 000	0	8 959 167 604

Source : Etat d'exécution SIB à la date du 15 janvier 2021

L'exécution financière en 2020 est prédominée par l'action 2103803 « Gestion des ressources matérielles et financières » avec une part de 58,80% liée à la présence des crédits destinés à la prise en charge des dépenses d'abonnement et consommation en eau, électricité et téléphone fixe (4 883 033 707 FCFA). Cette action est suivie par l'action 2103801 « coordination et animation du ministère » (38,17%) sous l'effet des transferts au profit des partis politiques (3 000 000 000 FCFA).



Source : Cabinet MATED/RFFIM

d. Exécution des investissements du programme 21038 Administration Générale

Tableau 5 : Exécution des investissements du programme 21038 Administration Générale

	Année de démarrage	Année de fin	Coût total	Budget voté 2020	Budget actuel 2020	Mandat PEC 2020
TOTAL PROGRAMME 21038			10 557 395 632	0	0	0
Sur financement intérieur			10 557 395 632	0	0	0
Sur financement extérieur			0	0	0	0
Achever la Construction d'un bâtiment annexe du cabinet du Ministère	2006	2007	10 557 395 632	0	0	0
Sur financement intérieur			10 557 395 632	0	0	0
Sur financement extérieur			0	0	0	0

Source : Etat SIB à la date du 15 janvier 2021

Dans le cadre de l'exercice budgétaire 2020, le projet de construction du bâtiment annexe du Cabinet du Ministère n'a pas été programmé, en raison des difficultés rencontrées en 2018 et 2019 sur les marchés. En vue de permettre l'achèvement du chantier, un partenariat public-privé a été initié.

e. Exécution des prévisions d'effectifs

Tableau 6 : Exécution des prévisions d'effectifs du programme 21038 Administration Générale

	2019	2020				
		Besoin exprimé	Prévision	Besoin satisfait	Sorties	Total fin d'année
Catégorie A	48	19	15	15	01	62
Catégorie B	35	22	16	16	06	45
Catégorie C	18	06	03	03	02	19
Catégorie D	45	08	06	06	02	49
Non fonctionnaires	07	07	08	08	02	13
TOTAL	153	62	48	48	13	188

Source : DRH DGAT

Le tableau 6 met en relief un taux de satisfaction global en personnel de 77,42%. L'on note une progression de l'effectif de 22,88% de 2019 à 2020.

Au terme de l'exercice budgétaire 2020, le nombre total d'agents relevant du programme 21038 « Administration Générale » s'élève à 188 composés principalement d'agents de catégorie A (33%) suivi des agents de la catégorie D (26%) et d'agents de la catégorie B (24%).

2. Commentaires et conclusion du programme 21038 Administration Générale

Les performances du programme 21038 « Administration Générale » sont appréhendées à travers neuf (09) indicateurs de performance. Au titre de l'année budgétaire 2020, les cibles de sept (07) indicateurs ont été atteintes. En conséquence, les résultats du programme 21038 « Administration Générale » peuvent être jugés satisfaisants. En effet, les performances observées au niveau de l'exécution budgétaire (79,08%), la supervision de 03 élections présidentielles et l'organisation de dialogues intercommunautaires ont permis de maintenir un climat de paix et de confiance au sein des populations grâce à la résolution de plusieurs conflits intercommunautaires survenus en 2020.

Malheureusement, l'absence d'un document de programmation de politiques sectorielles à moyen terme constitue un défi à relever. Il est bon de noter également que la réalisation de certaines activités du programme a quelque peu été perturbée par les difficultés d'installation du Cabinet du Ministre provisoirement installé dans les locaux de la Direction Générale de l'Administration du Territoire avant d'être réinstallé à la Tour A de la Cité Administrative.

II.2 Rapport annuel de performance du programme 22040 Décentralisation

1. Bilan du programme 22040 Décentralisation

Le processus de décentralisation a été renforcé à travers plusieurs actions.

- En matière de formation, un séminaire portant sur le transfert et répartition de compétences de l'Etat aux collectivités territoriales au regard de l'article 174 de la Constitution ivoirienne a été organisé. Ce séminaire a permis de s'accorder sur la méthodologie et l'adoption de l'agenda des séminaires à l'effet que tout transfert de compétences entre l'Etat et les collectivités territoriales s'accompagne de l'attribution de ressources équivalentes à celles qui étaient consacrées à leur exercice. La survenance de la pandémie à coronavirus a contraint les organisateurs à réduire non seulement le nombre de séminaires (un seul) mais aussi celui des participants à 50.
- Au niveau de la gouvernance du secteur, le dispositif législatif et réglementaire a été renforcé par la promulgation de la loi sur le régime financier des Collectivités. 533 arrêtés portant approbation des budgets ont été également signés. De plus, 234 Collectivités dont 201 Communes, 31 Régions et 02 Districts ont bénéficié, en permanence, d'assistance-conseil dans le domaine économique et financier à travers les activités de la Commission de Coordination du Développement Communal (CCDC). En outre, après la validation des programmes triennaux et des budgets respectifs, les travaux hebdomadaires de la CCDC ont permis de renforcer les capacités des Collectivités sur les thématiques liées à la décentralisation. De même, la Direction du Développement Local (DDL) appuyée par les comités départementaux de contrôle ont procédé à la vérification des réalisations dans les 234 Collectivités Territoriales en appuyant, au besoin, les missions sur le terrain de l'Inspection Générale des Services de l'Administration du Territoire (IGAT).
- Dans le cadre du projet de construction des marchés de Bouaké et de Yopougon (MABY), le lancement a été effectué. Par ailleurs, les travaux du grand marché de Bouaké ont démarré.
- Relativement à la mise en œuvre des projets de développement économique et écologique dans les régions, le projet ECOTER a été officiellement lancé dans 06 régions sur les 08 visées (Bafing, Béré, Bounkani, Cavally, Tonkpi et Gontougo). Du matériel et des outils ont également été acquis à leur profit (08 véhicules, 01 progiciel de gestion financière et de gestion de passation de marché, 02 manuels relatifs aux programmes structurant et guide budgétaire). A cela s'ajoute, la réalisation de missions de suivi et d'évaluation qui ont conduit à l'identification de 16 projets structurants dont 8 à caractère économique et 8 relatifs à la gestion des ressources naturelles.

a. Evolution des indicateurs du programme 22040 Décentralisation

Tableau 7 : Evolution des indicateurs du programme 22040 Décentralisation

Indicateurs de performance	Réalisation 2017 à 2019			2020	
	2017	2018	2019	Prévision	Réalisation
OS 1 : Améliorer le cadre institutionnel du processus de décentralisation					
Nombre de lois promulguées	0	0	0	2	1
Nombre de décrets pris	0	0	0	3	0
Nombre de formations dispensées	5	5	5	5	5
OS 2 : Renforcer les dispositifs de sécurité					
Nombre d'agents formés	1 000	1 305	1 305	1 438	150

b. Analyse détaillée et explication des résultats du programme 22040 Décentralisation

b.1 Nombre de lois promulguées

Sur les deux (02) projets de lois prévues en 2020, seule la loi relative au régime financier des Collectivités a été promulguée. Cela procède du retard de la longueur dans la procédure de promulgation des lois. Il importe d'indiquer que les deux (02) projets lois prévues ont été introduites et suivent la procédure en vigueur. Après leur validation par le Ministre technique, les projets de lois sont ensuite transmis au Secrétariat Général du Gouvernement (SGG) pour analyse et approbation.

b.2 Nombre de décrets pris

Pour les mêmes raisons évoquées précédemment, ce résultat n'a pu être atteint. Le Ministère est dans l'attente du retour sur les projets de décrets soumis au SGG.

b.3 Nombre de formations dispensées

Les 05 formations prévues ont été réalisées malgré la situation sanitaire liée à la COVID 19. Cependant, certains changements ont été opérés dans la stricte application des mesures barrières, du couvre-feu et de l'isolement du Grand-Abidjan. A titre d'exemple, le séminaire portant sur le transfert et répartition de compétences de l'Etat aux collectivités territoriales qui aurait dû regrouper 15 experts de l'Administration centrale ou de la tutelle et 232 élus locaux a finalement vu la participation de 50 bénéficiaires.

b.4 Nombre d'agents formés

Sur les 201 communes et 31 régions, seules 02 communes (Botro, Bingerville) et 01 région (Cavally) ont pu bénéficier de formation ou de renforcement des capacités. Quant à la DGDDL, des séances de renforcement des capacités ont été organisées au profit des 04 directions centrales. Au final, ce sont 74 fonctionnaires qui ont été formés sur une cible sur 1 438 managers territoriaux (1 053 pour les communes, 385 pour les régions). La tutelle a, dans le cadre de sa mission d'assistance conseil, renforcé les capacités de 76 agents de conception et d'exécution de la DGDDL. Au total, 150 agents ont été formés, soit 1 250 de moins que la prévision.

Il convient de souligner, en outre, que l'absence d'un fonds d'étude dédié ou d'une enveloppe conséquente ne permet pas de mettre en œuvre le plan de formation des agents de la Direction Générale. En somme, dans l'expectative de l'opérationnalisation de l'Institut National de Renforcement des Capacités des Collectivités Territoriales (INRCCT), l'on devrait allouer une enveloppe plus importante à la formation des acteurs de la décentralisation.

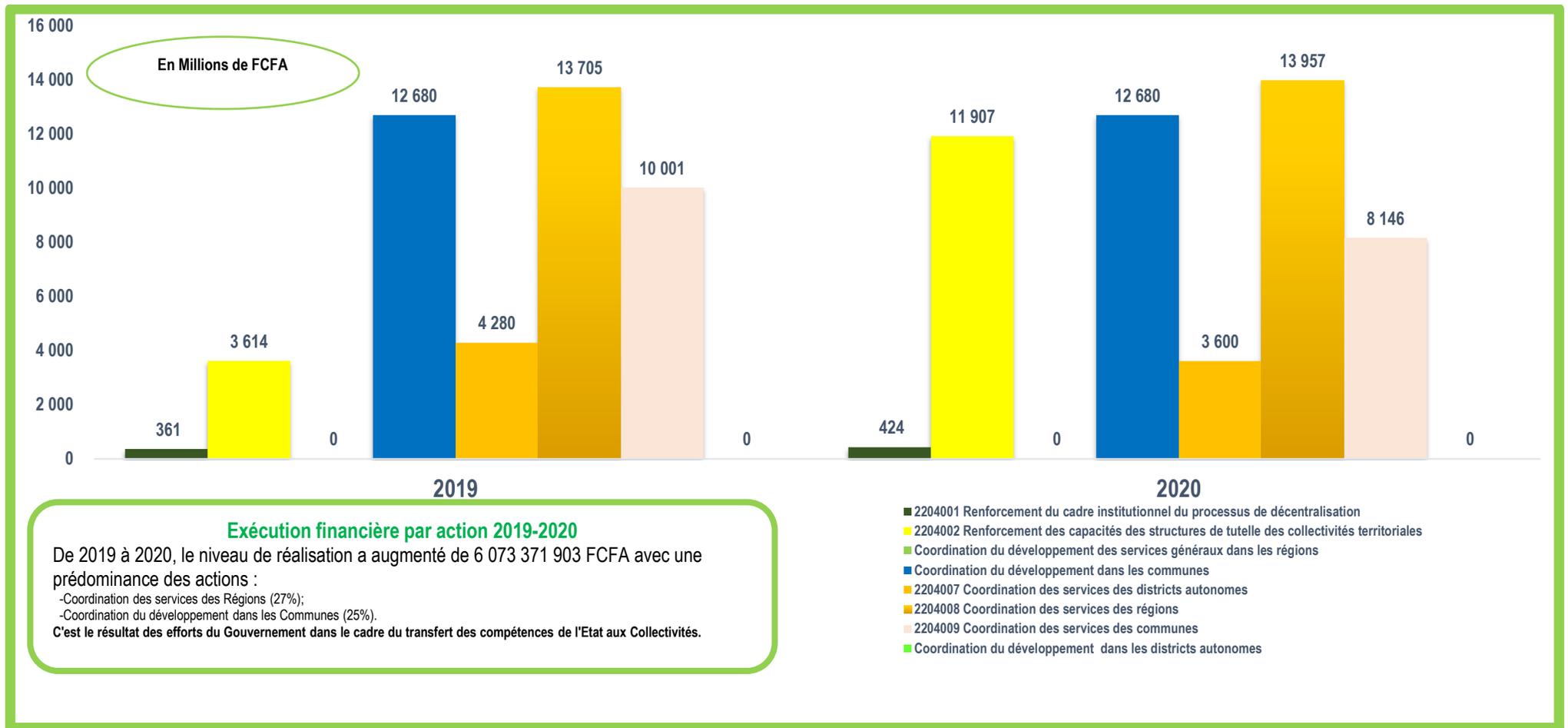
c. Exécution financière par action du programme 22040 Décentralisation

Tableau 8 : Exécution financière par action du programme 22040 Décentralisation

ACTIONS (FCFA)	PROGRAMME 22040 DECENTRALISATION PAR ACTION EN 2020				
	PERSONNEL	BIENS ET SERVICES	TRANSFERTS	INVESTISSEMENTS	TOTAL
2204001 Renforcement du cadre institutionnel du processus de décentralisation	0	415 377 905	0	0	415 377 905
2204002 Renforcement des capacités des structures de tutelle des collectivités territoriales	0	99 812 663	0	11 749 240 232	11 849 052 895
2204007 Coordination des services des districts autonomes	485 316 543	0	3 114 819 704	0	3 600 136 247
2204008 Coordination des services des régions	5 666 196 704	0	8 290 716 121	0	13 956 912 825
2204009 Coordination des services des communes	0	0	8 057 604 367	71 453 174	8 129 057 541
2204013 Coordination du développement de l'ordre et de la sécurité dans les districts autonomes	0	0	0	69 438 170	69 438 170
2204016 Coordination du développement des affaires économiques dans les districts autonomes	0	0	0	144 310 632	144 310 632
2204019 Coordination du développement de la protection de l'environnement dans les districts autonomes	0	0	0	15 095 255	15 095 255
2204022 Coordination du développement des logements et équipements collectifs dans les districts autonomes	0	0	0	165 426 478	165 426 478
2204025 Coordination du développement de la santé dans les districts autonomes	0	0	0	47 097 194	47 097 194

ACTIONS (FCFA)	PROGRAMME 22040 DECENTRALISATION PAR ACTION EN 2020				
	PERSONNEL	BIENS ET SERVICES	TRANSFERTS	INVESTISSEMENTS	TOTAL
2204031 Coordination du développement de l'enseignement dans les districts autonomes	0	0	0	162 442 447	162 442 447
2204016 Coordination du développement des affaires économiques dans les districts autonomes	0	0	0	144 310 632	144 310 632
2204011 Coordination du développement des services généraux dans les régions	0	0	0	137 447 126	137 447 126
2204014 Coordination du développement de l'ordre et de la sécurité dans les régions	0	0	0	254 615 644	254 615 644
2204017 Coordination du développement des affaires économiques dans les régions	0	0	0	2 557 178 631	2 557 178 631
2204020 Coordination du développement de la protection de l'environnement dans les régions	0	0	0	96 851 153	96 851 153
2204023 Coordination du développement des logements et équipements collectifs dans les régions	0	0	0	3 519 084 777	3 519 084 777
2204026 Coordination du développement de la santé dans les régions	0	0	0	3 395 130 685	3 395 130 685
2204029 Coordination du développement des loisirs, culture et culte dans les régions	0	0	0	456 313 706	456 313 706
2204032 Coordination du développement de l'enseignement dans les régions	0	0	0	7 896 962 610	7 896 962 610
2204012 Coordination du développement des services généraux dans les communes	0	0	0	99 019 487	99 019 487
2204015 Coordination du développement de l'ordre et de la sécurité dans les communes	0	0	0	264 294 198	264 294 198
2204018 Coordination du développement des affaires économiques dans les communes	0	0	0	3 587 395 103	3 587 395 103
2204021 Coordination du développement de la protection de l'environnement dans les communes	0	0	0	484 551 394	484 551 394
2204024 Coordination du développement des logements et équipements collectifs dans les communes	0	0	0	2 724 361 786	2 724 361 786
2204027 Coordination du développement de la santé dans les communes	0	0	0	1 286 659 603	1 286 659 603
2204030 Coordination du développement des loisirs, culture et culte dans les communes	0	0	0	613 001 642	613 001 642
2204033 Coordination du développement de l'enseignement dans les communes	0	0	0	3 448 248 925	3 448 248 925
2204035 Coordination du développement de la protection sociale dans les régions	0	0	0	41 059 094	41 059 094
2204036 Coordination du développement de la protection sociale dans les communes	0	0	0	114 204 365	114 204 365
TOTAL	6 151 513 247	515 190 568	19 463 140 192	43 400 883 511	69 530 727 518

Source : Etat d'exécution SIB à la date du 15 janvier 2021



Source : Cabinet MATED/RFFIM (exploitation des états d'exécution SIGFIP et SIB)

La situation d'exécution financière par action du programme 3 (Décentralisation) est prédominée par les actions suivantes :

- 2204008 « Coordination des services des régions » qui représente 27,60% des crédits pris en charge au titre de l'année 2020 avec un montant consommé de 13 956 912 825 FCFA ;
- 2204002 « Renforcement des capacités des structures de tutelle des collectivités territoriales » (22,66%) pour un niveau de prise en charge de 11 849 052 895 FCFA ;
- 2204032 « Coordination du développement de l'enseignement dans les régions », soit 15,10% des crédits exécutés (7 896 962 610 FCFA consommés) ;
- 2204018 « Coordination du développement des affaires économiques dans les communes », environ 6,86% des réalisations (3 587 395 103 FCFA exécutés).

d. Exécution des investissements du programme 22040 Décentralisation

Tableau 9 : Exécution des investissements du programme 22040 Décentralisation

Projets d'investissement (FCFA)	Année de démarrage	Année de fin	Coût total	Budget voté 2020	Budget actuel 2020	Mandat PEC
TOTAL PROGRAMME 22040			148 746 829 733	58 142 249 733	54 000 528 332	43 400 883 511
Sur financement intérieur			83 579 729 733	58 142 249 733	53 026 689 113	42 427 044 292
Sur financement extérieur			65 167 100 000	0	973 839 219	973 839 219
22040020322 Mettre en œuvre le projet d'Economie et d'Ecologie des Territoires Ruraux	2018		22 958 000 000	8 000 000 000	10 598 168 006	10 598 168 006
Sur financement intérieur			22 958 000 000	8 000 000 000	10 598 168 006	10 598 168 006
Sur financement extérieur			0	0	0	0
22040020008 Réhabiliter le bâtiment central de la Direction Générale de la Décentralisation et du Développement Local	2019		125 000 000	125 000 000	104 925 394	46 466 140
Sur financement intérieur			125 000 000	125 000 000	104 925 394	46 466 140
Sur financement extérieur			0	0	0	0
22040020009 Renforcer les Communes pour la cohésion sociale du Gd Abidjan-COSAY	2018		3 261 100 000	51 960 000	43 796 327	41 803 153
Sur financement intérieur			279 000 000	51 960 000	43 796 327	41 803 153
Sur financement extérieur			2 982 100 000	0	0	0
22040020010 Renforcer les Ressources Humaines de l'administration locale des zones affectées par la crise (PCN-CI)	2018		3 494 000 000	56 560 000	48 641 683	47 498 226
Sur financement intérieur			309 000 000	56 560 000	48 641 683	47 498 226
Sur financement extérieur			3 185 000 000	0	0	0
22040020326 Mettre en œuvre le projet de construction des Marchés de Bouaké et Yopougon (MABY)	2020		69 000 000 000	0	1 030 386 045	1 015 304 707
Sur financement intérieur			10 000 000 000	0	128 000 000	112 918 662
Sur financement extérieur			59 000 000 000	0	902 386 045	902 386 045
22040090203 Réhabiliter les locaux de la Mairie de Guity	2020		0	0	71 453 174	71 453 174
Sur financement intérieur			0	0	0	0
Sur financement extérieur			0	0	71 453 174	71 453 174
Exécuter les projets de développement dans les Districts	2020		1 000 000 000	1 000 000 000	805 080 233	603 810 176
Sur financement intérieur			1 000 000 000	1 000 000 000	805 080 233	603 810 176
Sur financement extérieur			0	0	0	0
Exécuter les projets de développement dans les Régions	2020		30 484 314 739	30 484 314 739	24 542 319 195	18 313 584 332
Sur financement intérieur			30 484 314 739	30 484 314 739	24 542 319 195	18 313 584 332
Sur financement extérieur			0	0	0	0
Exécuter les projets de développement dans les Communes	2020		18 424 414 994	18 424 414 994	16 755 758 275	12 662 795 597
Sur financement intérieur			18 424 414 994	18 424 414 994	16 755 758 275	12 662 795 597
Sur financement extérieur			0	0	0	0

Source : Etat d'exécution SIB à la date du 15 janvier 2021

Le tableau précédent indique qu'en 2020 les dépenses d'investissement du programme 2 (Décentralisation) ont été pris en charge à hauteur de 43 400 883 511 FCFA sur les 58 142 249 733 FCFA prévus, soit un taux d'exécution de 80,37%.

Le financement intérieur a été exécuté à 72,97% avec une consommation de 42 427 044 292 FCFA. Cette réalisation a été boostée par l'obtention d'un financement extérieur en cours de gestion dans le cadre de la mise en œuvre le projet de construction des Marchés de Bouaké et Yopougon (MABY). La prise en charge comptable de ce projet se situe à 1 015 304 707 FCFA au terme de l'exercice budgétaire 2020.

Le projet de mise en œuvre le projet d'Economie et d'Ecologie des Territoires Ruraux a enregistré, quant-à-lui, un taux de réalisation de 132,5% après l'accroissement des crédits budgétaires initiaux de 2 598 168 006 FCFA en cours d'année.

En plus de ces projets, le programme « Décentralisation » met en œuvre des projets d'investissement dans les Districts autonomes, les Régions et Communes dont le taux d'exécution s'est établi à 75% au terme de l'année budgétaire 2020. Ces projets affichent des taux de réalisation de 75,57% dans les Communes, 75% enregistré au niveau des Districts autonomes et 74,62% pour ce qui est des projets de développement exécutés dans les Régions.

e. Exécution des prévisions d'effectifs du programme 22040 Décentralisation

Tableau 10 : Exécution des prévisions d'effectifs du programme 22040 Décentralisation

	2019	2020				
		Besoin exprimé	Prévision	Besoin satisfait	Sorties	Total fin d'année
Catégorie A	1 043	25	25	121	127	1 037
Catégorie B	577	85	85	20	41	556
Catégorie C	52	0	0	03	01	54
Catégorie D	32	0	0	02	01	33
Non fonctionnaires	13	0	0	0	0	13
TOTAL	1 717	110	110	146	170	1 693

Source : Sous-direction du Personnel DGDDL

Le tableau ci-dessus met en exergue un taux de satisfaction global en personnel de 132,72%. En apparence, les besoins en personnel semblent être satisfaits au-delà des demandes. Mais en réalité, le taux de satisfaction des emplois demandés (agents financiers et techniques) est de 18,18%. Cela s'explique par la mise à disposition de personnel relevant des emplois non sollicités tels que les diplômés du secteur éducation-formation. En effet, sur un total de 110 agents de ces domaines demandés en 2020, seuls 20 agents ont été affectés dans le programme Décentralisation, soit un gap de 90 agents, ce qui ne permet pas l'utilisation optimale des ressources humaines.

2. Commentaires et conclusion du programme 22040 Décentralisation

Au regard des indicateurs de performance, les résultats du programme « Décentralisation » apparaissent mitigés dans l'ensemble.

Cette situation résulte de plusieurs facteurs, notamment :

- la non création, jusqu'à présent, de l'Institut National de Renforcement des Capacités des Collectivités Territoriales, conçu pour être un outil permanent dédié à la formation préparatoire des fonctionnaires destinés à être affectés dans les collectivités territoriales, et au renforcement des capacités des agents des collectivités, des élus locaux et des cadres de la DGDDL ;
- l'inexistence de lignes budgétaires consacrées au financement des missions de contrôle et d'assistance conseil que la DGDDL devrait organiser au profit des collectivités territoriales, afin de mieux les encadrer sur le terrain ;
- l'inexistence de mesures appropriées, notamment indemnitaires, pour sédentariser les agents au niveau de la DGDDL et éviter la tentation permanente de la majorité d'entre eux qui cherche à intégrer d'autres administrations ;
- l'insuffisance en ressources matérielles, notamment en véhicules de mission.

Cependant, quelques points de satisfaction ont été enregistrés au cours de l'année 2020 et portent principalement sur :

- la formation : le séminaire portant sur le transfert et répartition de compétences de l'Etat aux collectivités territoriales au regard de l'article 174 de la Constitution ivoirienne a permis de s'accorder sur la méthodologie et l'adoption de l'agenda des séminaires à l'effet que tout transfert de compétences entre l'Etat et les collectivités territoriales s'accompagne de l'attribution de ressources équivalentes à celles qui étaient consacrées à leur exercice
- la gouvernance du secteur : le dispositif législatif et réglementaire a été renforcé par la promulgation de la loi sur le régime financier des Collectivités.

II.3 Rapport annuel de performance du programme 22041 Administration Territoriale et Identification

1. Bilan du programme 22041 Administration Territoriale et Identification

Les activités initiées au cours de la gestion 2020 par les services du programme Administration Territoriale et Identification ont contribué au maintien d'un climat de confiance et de paix au sein des populations et à la modernisation du processus d'identification.

- La cohésion sociale mise en mal par les manifestations de rue a connu une accalmie grâce aux multiples missions de sensibilisations et de dialogue social intercommunautaire initiées par les Autorités préfectorales. En 2020, en raison de la tension politique et sociale liée à l'organisation des élections présidentielles d'octobre de la même année, plusieurs crises intercommunautaires ont éclaté dans plusieurs localités du pays. La résolution de ces crises a fait appel, en premier lieu, aux Autorités préfectorales, chefs des circonscriptions concernées. Ainsi, plusieurs dialogues ont été organisés dans le cadre de la gestion des crises intercommunautaires survenues à Daoukro, Bongouanou, Bocanda, Dabou, Bonoua, Gagnoa et Divo.
- Au niveau de la supervision, trois (03) processus électoraux ont été suivis en Côte d'Ivoire, au Burkina Faso et en Guinée Conakry grâce à des actions de terrain menées sur tout le territoire national par les 588 Autorités préfectorales (113 Préfets et 475 Sous-préfets). Dans le cadre des visites d'Etat, ces Autorités ont participé à la réalisation de 22 missions dont 10 pour la reconnaissance, 06 pour le suivi techniques et 06 autres pour la coordination. Enfin, l'organisation des cérémonies officielles, de la fête d'indépendance et des festivités de la Saint Sylvestre et de fin d'année a été assurée.
- Sur le plan opérationnel, les capacités des structures de l'administration du territoire ont été renforcées à travers l'amélioration du cadre de vie et de travail des Autorités Préfectorales (réhabilitation de 15 bureaux et résidence préfectoraux et achèvement de plusieurs travaux de construction dans les préfectures et sous-préfectures). Parallèlement, 32 véhicules de commandement ont été mis à la disposition de ces Autorités, ce qui porte le nombre de bénéficiaires de véhicules à 512 sur 731, soit un taux de 70%.
- En matière d'identification, malgré les difficultés liées à la pandémie de la COVID 19 et des soucis d'ordre technique au niveau du système central de production (besoin de formation des agents), le processus d'enrôlement entamé en 2019 s'est poursuivi pour permettre l'enrôlement de 2 415 110 personnes ainsi que la production de 1 037 411 cartes d'identité après validation. A cela, s'ajoute les travaux d'installation de l'unité de gestion du projet d'identification de base (WURI Côte d'Ivoire) qui ont été réalisés à 80%
- Au plan social, quelques difficultés liées à la pandémie de COVID19 n'ont pas permis l'organisation des différents pèlerinages extérieurs. Seuls les pèlerinages chrétiens internes ont pu être réalisés avec la prise en charge de 3500 pèlerins.

a. Evolution des indicateurs du programme 22041 Administration Territoriale et Identification

Tableau 11 : Evolution des indicateurs du programme 22041 Administration Territoriale et Identification

Indicateurs de performance	Réalisation 2017 à 2019			2020	
	2017	2018	2019	Prévision	Réalisation
OS1 : Garantir une administration déconcentrée efficace et efficiente					
Disponibilité de manuel de procédure dans les administrations déconcentrées	Non	Non	Non	Oui	Non
OS2 : Assurer un fonctionnement optimal des services de l'Etat-Civil					
Taux d'enregistrement des naissances	78,8%	55,4%	60,80%	62%	62%
OS 3 : Renforcer l'encadrement de la vie culturelle et promouvoir la laïcité de l'Etat					
Nombre de régions intégrées dans la base de données géo-référencées des sites religieux et des associations culturelles	1	0	0	10	0
Nombre de pèlerins chrétiens pris en charge	3 500	3 148	3 500	3 148	3 500
Nombre de pèlerins (chrétiens et musulmans) pris en charge	5 000	5 000	5 000	6 000	0

b. Analyse détaillée et explication des résultats du programme 22041 Administration Territoriale et Identification

b.1 Disponibilité de manuel de procédure dans les administrations déconcentrées

Ce résultat n'a pas été atteint, cependant, toutes les directions ont élaboré des manuels de procédures qui attendent leurs validations au cours d'un atelier. Cet atelier n'a pu être réalisé en raison des contraintes financières qui n'ont pas permis la budgétisation dudit atelier.

b.2 Taux d'enregistrement des naissances

L'instauration de la mise en place des nouveaux mécanismes d'enregistrement des naissances et décès dans les délais a permis d'atteindre les objectifs en 2020.

b.3 Nombre de régions intégrées dans la base de données géo-référencées des sites religieux et des associations culturelles

Le projet a débuté en 2018 avec une région en l'occurrence le district d'Abidjan. Les prévisions faites en 2019 et 2020 n'ont pas pu se réaliser en raison du financement qui n'a pas été mis en place par l'Etat.

b.4 Nombre de pèlerins chrétiens pris en charge

De 2017 à 2019, on note une progression sensible des prises en charge en raison de sollicitations. Ces prises en charge ont diminué en 2020 du fait de la COVID 19. Elles visaient uniquement les pèlerinages effectués en Côte d'Ivoire. En termes de renforcement de l'encadrement de la vie culturelle et de la promotion de la laïcité de l'Etat le nombre de participants aux pèlerinages a connu des difficultés considérables du fait de la crise sanitaire mondiale (COVID-19) passant ainsi de : 11 450 participants en 2019 à 3 500 participants en 2020, soit un taux de 30%.

b.5 Nombre de pèlerins (chrétiens et musulmans) pris en charge

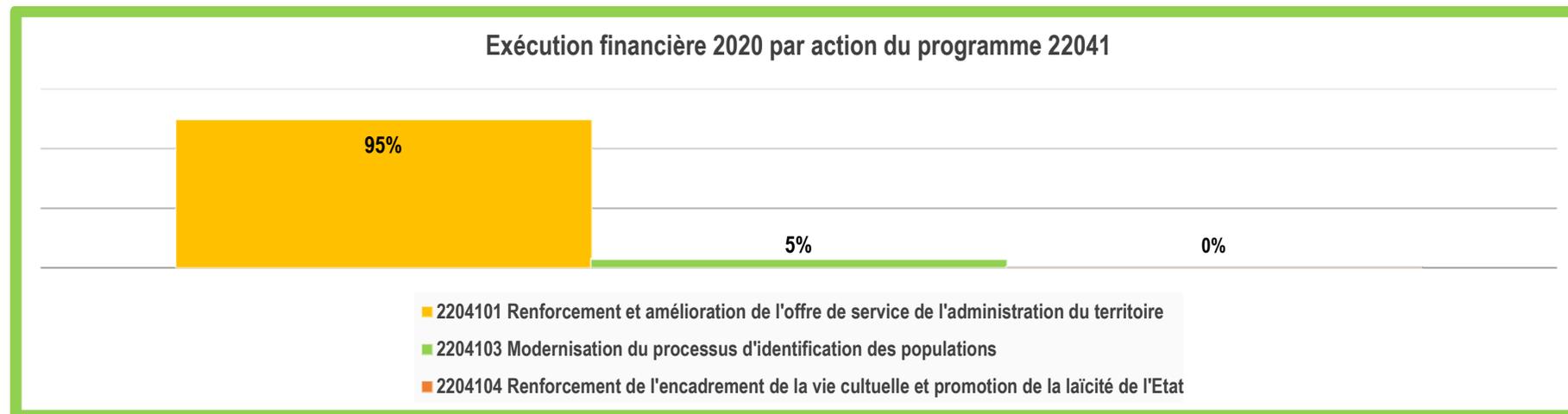
Cet indicateur permet de mesurer le nombre de pèlerins (chrétiens et musulmans) pris en charge dans le cadre des pèlerinages effectués en dehors du territoire ivoirien. L'activité n'a pu être réalisée en raison de la crise sanitaire mondiale (COVID-19). Cependant, les crédits budgétaires destinés à cette activité ont servi à la prise en charge des pèlerinages qui se sont déroulés en Côte d'Ivoire.

c. Exécution financière par action du programme 22041 Administration Territoriale et Identification

Tableau 12 : Exécution financière par action du programme 22041 Administration Territoriale et Identification

DEPENSES (FCFA)	PROGRAMME 22041 ADMINISTRATION TERRITORIALE ET IDENTIFICATION PAR ACTION				
	PERSONNEL	BIENS ET SERVICES	TRANSFERTS	INVESTISSEMENTS	TOTAL
2204101 Renforcement et amélioration de l'offre de service de l'administration du territoire	43 968 584 684	3 758 959 173	0	1 890 423 733	49 617 967 590
2204103 Modernisation du processus d'identification des populations	1 275 000 000	0	70 250 157	1 278 784 158	2 624 034 315
2204104 Renforcement de l'encadrement de la vie culturelle et promotion de la laïcité de l'Etat	0	18 499 885	21 124 993	0	39 624 878
TOTAL	45 243 584 684	3 777 459 058	91 375 150	3 169 207 891	52 281 626 783

Source : Etat SIB à la date du 15 janvier 2021



Source : Etats d'exécution SIGFIP/SIB (Tableau) et Cabinet MATED/RFFIM (Graphiques)

L'exécution financière par action 2020 du programme 3 (Administration Territoriale et Identification) est dominée par l'action 2204101 « Renforcement et amélioration de l'offre de service de l'administration du territoire ». Cette forte proportion est justifiée par les dépenses de personnel exécutées à hauteur de 43 968 584 684 FCFA.

d. Exécution des investissements du programme 22041 Administration Territoriale et Identification

Tableau 13 : Exécution des investissements du programme 22041 Administration Territoriale et Identification

FCFA	Année de démarrage	Année de fin	Coût total	Budget voté 2020	Budget actuel 2020	Mandat PEC 2020
TOTAL PROGRAMME 22041			97 290 195 632	13 616 532 193	13 558 631 545	3 169 207 891
Sur financement intérieur			59 366 495 632	3 016 532 193	2 958 631 545	2 369 207 891
Sur financement extérieur			37 923 700 000	10 600 000 000	10 600 000 000	800 000 000
22041010013 Achever la construction du bâtiment annexe au cabinet du Ministère	2006	2 007	10 557 395 632	150 000 000	0	0
Sur financement intérieur			10 557 395 632	150 000 000	0	0
Sur financement extérieur			0	0	0	0
22041010623 Construire la clôture et la résidence du Secrétaire Général de la Préfecture d'Akoupé	2020		0	0	120 778 400	0
Sur financement intérieur			0	0	120 778 400	0
Sur financement extérieur			0	0	0	0
22041010014 Construire des bureaux et résidences des Préfectures et Sous-Préfectures	1996		9 300 000 000	150 000 000	0	0
Sur financement intérieur			9 300 000 000	150 000 000	0	0
Sur financement extérieur			0	0	0	0
22041010017 Construire, réhabiliter et équiper les bureaux et résidences des Préfectures	2016	2 020	20 670 000 000	626 532 193	521 197 581	336 955 006
Sur financement intérieur			20 670 000 000	626 532 193	521 197 581	336 955 006
Sur financement extérieur			0	0	0	0
22041010019 Construire, réhabiliter et équiper les bureaux et résidences des Sous-Préfectures	2016	2 020	18 199 100 000	1 090 000 000	458 399 806	341 168 739
Sur financement intérieur			18 199 100 000	1 090 000 000	458 399 806	341 168 739
Sur financement extérieur			0	0	0	0
22041010617 Acquérir des véhicules au profit des Autorités Préfectorales	2019		0	360 000 000	1 218 255 758	1 212 299 988
Sur financement intérieur			0	360 000 000	1 218 255 758	1 212 299 988
Sur financement extérieur			0	0	0	0
22041030010 Mettre en place un système d'identification unique de base/Projet WURI	2018		38 563 700 000	11 240 000 000	11 240 000 000	1 278 784 158
Sur financement intérieur			640 000 000	640 000 000	640 000 000	478 784 158
Sur financement extérieur			37 923 700 000	10 600 000 000	10 600 000 000	800 000 000

Source : Etat SIB à la date du 15 janvier 2021

Le tableau ci-dessus met en relief un taux de réalisation global de 23,37% enregistré au niveau des projets d'investissement du programme 3 (Administration Territoriale et Identification) au titre de l'année 2020. Ce faible taux de réalisation est principalement dû à la contreperformance constatée au niveau du financement extérieur (emprunt) exécuté à 7,55% contre 80,08% pour le financement intérieur.

Il convient de préciser qu'un réaménagement budgétaire a été opéré par l'arrêté 0714/MATED/RPROG 22041/RFFIM/SSD du 23 juillet 2020 qui a procédé au virement de 822 011 857 FCFA (des projets de construction et réhabilitation) pour l'acquisition de véhicules de commandement au profit des Autorités préfectorales en réponses aux besoins formulés.

e. Exécution des prévisions d'effectifs du programme 22041 Administration Territoriale et Identification

Tableau 14 : Exécution des prévisions d'effectifs du programme 22041 Administration Territoriale et Identification

	2019	2020				
		Besoin exprimé	Prévision	Besoin satisfait	Sorties	Total fin d'année
Catégorie A	1 730	56	15	15	47	1 698
Catégorie B	1 154	138	06	06	05	1 155
Catégorie C	2 863	239	40	40	10	2 893
Catégorie D	2 194	277	15	15	25	2 184
Non fonctionnaires	3 614	0	0	0	165	3 449
TOTAL	11 555	710	76	76	252	11 379

Source : DRH DGAT

Le tableau 6 indique que sur un total de 710 agents demandés, seuls 76 ont été mis à la disposition du programme « Administration Territoriale et Identification », soit un taux de satisfaction global des besoins en personnel de 10,70%. Il est observé un écart de 639 agents par rapport aux besoins exprimés. L'effectif d'agents mis à la disposition est constitué essentiellement d'emplois non sollicités (comptables, techniciens de commerce et diplômés du secteur éducation formation). Cela creuse davantage l'écart entre besoins satisfaits et ceux exprimés (secrétaire, chauffeur et adjoint administratif). Cette situation ne permet pas l'utilisation optimale des ressources humaines affectées au programme.

En réponse à ce manque d'agents de ces domaines, l'institution recrute du personnel non-fonctionnaire qui représente la part la plus importante de l'effectif du programme, soit 30% au 31 décembre 2020. Le concours de l'ensemble de ce personnel contribue à la mise en œuvre de la politique d'administration du territoire et d'identification.

2. Commentaires et conclusion du programme 22041 Administration Territoriale et Identification

Le programme « Administration Territoriale et Identification » n'a pu réaliser que quatre dixième (4/10) de ses objectifs durant l'exercice 2020. Plusieurs obstacles ont entravé la réalisation des objectifs visés par le programme, à savoir :

- des difficultés dans l'adaptation et la maîtrise du nouveau système budgétaire (SIB) ;
- l'absence de logement de fonction dans certaines circonscriptions administratives si bien que plusieurs Autorités préfectorales résident encore en dehors de leurs circonscriptions ou dans des bâtiments sous bail ;
- le déficit structurel de véhicules lié au nombre croissant des circonscriptions administratives et donc des autorités préfectorales ainsi qu'au nombre croissant des véhicules devenus vétustes du fait de l'utilisation intense qui en sont faits ou qui ont atteint l'âge de la réforme ;
- le faible niveau de crédits budgétaires alloués à la coordination des 475 centres d'Etat Civil occasionnant par moments des pénuries d'imprimés et de registres d'Etat-Civil. Au niveau du fonctionnement de l'Etat-Civil, la DGAT assure la coordination, non compris les centres secondaires d'Etat-Civil.
- le non recouvrement de la part bailleur (emprunt) relativement au projet d'identification de base (WURI) et la non signature du projet d'arrêté de création, d'organisation et de fonctionnement de l'Unité de gestion constituant un handicap majeur au plan administratif.

Au regard de ce qui précède, plusieurs actions sont à mener :

- l'organisation de sessions de formation et de renforcement des capacités des Autorités Préfectorales sur les nouvelles règles d'exécution de la dépense publique;
- la poursuite des projets de construction et de réhabilitation des bureaux et résidences au profit des Autorités préfectorales ;
- l'accroissement des capacités de mobilité des Autorités préfectorales.

CONCLUSION

Au cours de la gestion budgétaire 2020, le Ministère de l'Administration du Territoire et de la Décentralisation (MATED) a été confronté à la pandémie de la COVID 19 qui a entraîné la réduction des ressources allouées. Toutefois, le Ministère a pu réaliser ses activités dans l'ensemble, ce qui a permis de maintenir la cohésion sociale et la paix au sein des populations. La Gouvernance locale a également été renforcée et les efforts de modernisation de l'administration et de l'identification se sont poursuivis. De même, l'élection présidentielle a été faite et le Ministère a assuré son rôle d'acteur majeur.

Nonobstant les délais d'appropriation des nouveaux outils de gestion, les acteurs du Ministère ont pu accomplir leurs missions, ce qui a conduit à un taux de réalisation global de 79,08% hors Comptes spéciaux du Trésor.

Le basculement en budget-programme dès janvier 2020 a engendré des innovations importantes matérialisées par un nouvel applicatif de gestion (Système d'Information Budgétaire) et de nouveaux acteurs dans le circuit d'exécution. Cela rend nécessaire la poursuite de la formation de ces acteurs et la mise en place d'un dispositif de contrôle interne budgétaire en vue de l'amélioration des performances au cours des exercices à venir.

Par ailleurs, des actions demeurent au centre des priorités pour les exercices à venir ; il s'agit entre autres de :

- la cohésion sociale sur l'ensemble du territoire ;
- le renforcement des capacités opérationnelles des services du Ministère ;
- le renforcement du processus de décentralisation ;
- la modernisation de l'Etat-civil ;
- l'identification des populations et la délivrance de titres d'identité à travers le Registre National des Personnes Physiques (RNPP) ;
- la maîtrise du flux migratoire dans le respect des règles de l'UEMOA et de la CEDEAO ;
- la réforme dans le cadre de l'organisation et le fonctionnement des villages.

SECTION 324 : MINISTERE DE LA SECURITE ET DE LA PROTECTION CIVILE

INTRODUCTION

Le Rapport Annuel de Performance (RAP) s'inscrit dans la mise en œuvre des huit (08) directives du cadre harmonisé des finances publiques transposées dans la législation ivoirienne par la Loi Organique 2014-336 du 05 juin 2014 relative aux lois de Finances.

Ce rapport, institué par le principe de rédevabilité, rend compte de la gestion budgétaire projetée par le Document de Programmation Pluriannuelle des Dépenses et Projet Annuel de Performance (DPPD-PAP) de la période 2020-2022. La Côte d'Ivoire ayant basculé en mode budget-programme en janvier 2020, ce premier RAP rend compte de l'exercice budgétaire 2020.

A cette fin, il traitera des points suivants :

- Présentation générale du Ministère ;
- Rapport annuel de performance par programme.

I PRESENTATION GENERALE DU MINISTERE

I.1 Orientations stratégiques du Ministère

Le Ministère de la Sécurité et de la Protection Civile (MSPC) est né du remaniement ministériel intervenu le 04 septembre 2019. Il s'inscrit dans la volonté du Gouvernement d'œuvrer au renforcement des liens entre les services de Police et la population, d'assurer l'autorité de l'Etat et la sécurité sur l'ensemble du territoire national. Ses missions ont été déclinées dans le décret n°2019-755 du 18 Septembre 2019 portant attributions des membres du Gouvernement.

Ledit décret indique que le MSPC est chargé de la mise en œuvre et du suivi de la politique du Gouvernement en matière de :

- Sécurité ;
- Protection Civile.

Le Ministère s'appuie sur une vision stratégique qui s'articule autour de deux (02) objectifs globaux et trois (03) orientations auxquelles sont rattachés trois (03) résultats.

Les objectifs globaux visés sont :

- améliorer la gouvernance du Ministère ;
- contribuer à la sécurité des personnes et de leurs biens.

Les orientations stratégiques sont les suivantes :

- l'amélioration de la gouvernance du Ministère ;
- le renforcement de la sécurité des personnes et de leurs biens ;

Les résultats stratégiques attendus sont indiqués comme suit :

- l'administration est moderne et performante ;
- les capacités opérationnelles des forces de sécurité sont renforcées ;
- les dispositifs de sécurité sont renforcés ;
- l'offre de service en matière de protection civile est renforcée.

Ces orientations, déclinées dans le Plan National de Développement 2016-2020, contribuent à l'atteinte du résultat stratégique 1 « le renforcement de la qualité des institutions et de la gouvernance ». Elles se déploient à travers trois (03) programmes que sont :

- Programme 1 Administration Générale ;
- Programme 2 Sécurité Intérieure ;
- Programme 3 Protection Civile.

La structure de ces programmes est déclinée comme suit :

Pour le programme Administration Générale, il s'agit de :

PROGRAMME	ACTIONS
Programme 1 : Administration Générale	Action 1.1 : Coordination et animation
	Action 1.2 : Planification, programmation et suivi-évaluation
	Action 1.3 : Gestion des ressources humaines, matérielles et financières
	Action 1.4 : Gestion des systèmes d'information et de communication

S'agissant du programme Sécurité Intérieure, ses actions sont les suivantes :

PROGRAMME	ACTIONS
Programme 2 : Sécurité Intérieure	Action 2.1 : Recrutement, formation et gestion du personnel de Police
	Action 2.2 : Amélioration des conditions de santé des fonctionnaires de Police
	Action 2.3 : Sécurité et protection des personnes et des biens
	Action 2.4 : Construction, réhabilitation, et équipement des infrastructures de la Police Nationale

Pour ce qui est du programme Protection Civile, la seule action est :

PROGRAMME	ACTION
Programme 3 : Protection Civile	Action 3.1 : Renforcement de la protection civile

Les activités réalisées pour le compte de ces actions ont permis l'atteinte de plusieurs résultats.

I.2 Synthèse des principaux résultats

Les actions menées par les services du Ministère de la Sécurité et de la Protection Civile (MSPC), dans le cadre de la gestion budgétaire 2020, ont contribué à renforcer le lien entre les services du Ministère et la population, à assurer la sécurité des personnes et de leurs biens ainsi qu'à améliorer l'offre de service en matière de protection civile.

- Dans le cadre du renforcement des liens entre les services du Ministère et la population, la confiance a été renforcée grâce à l'amplification des dialogues socio-sécuritaires au travers des Comités Consultatifs d'Ethique (CCE) installés dans tous les Commissariats de Police fonctionnels. Cet élan a été appuyé par la mise en service de 06 postes frontières, de même que la création de 09 Groupements Mobiles d'Intervention (GMI) dans 09 Préfectures de Police, 03 Compagnies Républicaines de Sécurité et 125 Bureaux d'Accueil Genre (BAG) dans chaque Commissariat de Police.
- En termes de sécurité, l'opérationnalisation du mécanisme d'alerte précoce à travers des missions d'enquêtes, de renseignements, de sécurisation et de maintien d'ordre a permis de garantir la sécurité et le processus électoral. Par ailleurs, dans le cadre de la lutte contre la COVID 19, les services de Police ont veillé au respect de la mesure d'isolement du Grand-Abidjan par l'instauration de plusieurs postes de contrôle et d'assurer la sécurité des sites de dépistage COVID 19. Ces efforts combinés ont permis de sécuriser les populations, l'élection présidentielle 2020 et de contenir l'Indice Général Ivoirien de Sécurité (IGIS) à 1,2 soit une légère hausse de (+0,1 point) relativement à 2019. Cependant, la valeur de l'indice, en 2020, reste largement inférieure à la prévision fixée à 1,5 en raison des risques liés à l'élection présidentielle de 2020. En outre, le taux de réalisation du plan de construction des commissariats de Police est passé de 20% en 2019 à 25% en 2020 après l'achèvement des travaux de construction de 03 nouveaux Commissariats (Bocanda, N'dotrè et Anokoi-Kouté-Abobo. Il importe de relever que 09

Commissariats sont en cours de construction dont les réalisations physiques sont déclinées comme ci-après : Kong (95%), Katiola (90%), Méagui (80%), Niakara (80%), Doropo (70%), Cocody-Château fin goudron (95%), 2^{ème} Arrondissement de Korhogo (80%), Cocody-Angré Chu (78%) et Jacqueville (55%).

- En matière de protection civile, 15 191 interventions pour des cas de feux, accidents, asphyxies etc. ont été réalisées avec succès en 2020. Ce résultat est imputable à l'accroissement des infrastructures de protection civile répondants aux normes et au renforcement des capacités opérationnelles des Centres de Secours d'Urgence (CSU). En effet, la proportion d'infrastructures de protection civile fonctionnelles dans les Régions est passée de 43,33% en 2019 à 53,33% en 2020 suite à l'inauguration de 03 nouveaux CSU dans les régions du Worodougou (Séguéla), de la Bagoué (Boundiali) et de l'Agnéby-Tiassa (Agboville). Ces actions ont été accompagnées de mesures d'équipement des 30 CSU.

Tableau 1 : Evolution des indicateurs du Ministère

Indicateurs de performance	Réalisation 2017 à 2019			2020		Commentaires
	2017	2018	2019	Prévision	Réalisation	
Nombre de textes législatif et réglementaires pris	0	0	0	10	12	Méthode de calcul : Dénombrement Source : Rapport d'activités Cabinet La cible de 2020 a été dépassée de 2 unités
Personnels formés et qualifiés	100%	100%	100%	100%	100%	Méthode de calcul : Dénombrement Source : Rapport d'activités DRH La cible a été atteinte
Taux d'exécution du budget	88,80%	84,80%	60%	70%	78,39%	Méthode de calcul : (Crédits actuels / Crédits consommés) x 100 Source : Rapport d'activités DAF La cible a été dépassée de 8,39%
Taux d'usagers satisfaits des services du Ministère	60%	65%	75%	80%	80%	Méthode de calcul : (Nombres d'usagers satisfaits/ Nombre d'usagers interrogés) x 100 Source : Rapport d'activités Sous-direction du Suivi et de l'Evaluation La cible a été atteinte
Indice Général Ivoirien de Sécurité (IGIS)	1,1	1,1	1,1	1,5	1,2	Méthode de calcul : il est déterminé par le Comité National de Sécurité (CNS) Source : Rapport d'activités DGPN La prévision initiale fixée 1,1 a été revue à la hausse à 1,5 en raison des risques liés à l'élection présidentielle 2020. Il est ressorti à un niveau inférieur à cette cible grâce aux efforts des services de Police
Proportion d'infrastructures de protection civile fonctionnelles dans les régions	13,33%	20,00%	43,33%	53,33%	53,33%	Méthode de calcul : (Nombre de CSU inaugurés / Nombre de CSU à construire fixé à 30) x 100 Source : Rapport d'activités ONPC La cible a été atteinte (voir section précédente)
Taux de recrues de pompiers civils formés	0%	0%	100%	100%	100%	Méthode de calcul : (Nombre de recrues pompiers-civils / Nombre de recrues pompiers-civils formés) x 100 Source : Rapport d'activités ONPC La cible a été atteinte (voir section précédente)

I.3 Résumé de l'exécution du budget

Tableau 2 : Exécution budgétaire globale 2020

FCFA	BUDGET 2020				Taux de réalisation
	Voté	Collectif	Actuel	Réalisation	
OPERATIONS CONSOLIDÉES					
1. Ressources	165 364 574 101	160 146 928 572	158 120 591 866	123 949 394 890	78,39
2. Charges	165 364 574 101	160 146 928 572	158 120 591 866	123 949 394 890	78,39
1. RESSOURCES	165 364 574 101	160 146 928 572	158 120 591 866	123 949 394 890	78,39
1.1 Ressources intérieures	165 364 574 101	160 146 928 572	158 120 591 866	123 949 394 890	78,39
1.1.1 Budget de l'Etat (Trésor)	165 364 574 101	160 146 928 572	158 120 591 866	123 949 394 890	78,39
1.1.2 Recettes de services	0	0	0	0	0,00
1.2 Ressources extérieures	0	0	0	0	0
1.2.1 Emprunts projets	0	0	0	0	0
1.2.2 Dons projets	0	0	0	0	0
1.2.3 Appuis budgétaires ciblés	0	0	0	0	0
2. CHARGES	165 364 574 101	160 146 928 572	158 120 591 866	123 949 394 890	78,39
2.1 Personnel	99 948 997 704	99 948 997 704	97 691 660 998	97 004 997 003	99,30
2.1.1 Solde y compris EPN	99 948 997 704	99 948 997 704	97 691 660 998	97 004 997 003	99,30
2.1.2 Contractuels hors solde	0	0	0	0	0,00
2.2 Biens et services	24 726 449 911	27 966 773 755	28 016 773 755	4 507 270 548	16,09
2.3 Transferts	5 762 926 486	1 528 488 582	1 709 488 582	1 519 044 413	88,86
2.3.1 Transferts courants	5 706 887 602	1 472 449 698	1 653 449 698	1 463 005 529	90,04
2.3.2 Transferts en capital	56 038 884	56 038 884	56 038 884	30 241 063	53,96
2.4 Investissement	34 926 200 000	30 702 668 531	30 702 668 531	20 918 082 926	68,13
2.4.1 Trésor	34 926 200 000	30 702 668 531	30 702 668 531	20 918 082 926	68,13
2.4.2 Financement extérieur	0	0	0	0	0
Dons	0	0	0	0	0
Emprunts	0	0	0	0	0
TOTAL	165 364 574 101	160 146 928 572	158 120 591 866	123 949 394 890	78,39
PROGRAMME					
PROGRAMME 21207	633 270 162	43 621 131 792	43 671 131 792	12 278 470 851	28,12
PROGRAMME 22039	157 939 945 344	110 034 438 185	107 777 101 479	105 215 655 277	97,62
PROGRAMME 22016	6 791 358 595	6 491 358 595	6 672 358 595	6 455 268 762	96,75
TOTAL	165 364 574 101	160 146 928 572	158 120 591 866	123 949 394 890	78,39

Source : Etat d'exécution SIB à la date du 15 janvier 2021

Le tableau 2 indique que la totalité des crédits budgétaires dont a bénéficié le Ministère, pour l'année 2020, provient du financement Etat (Trésor public).

A la fin de l'exercice budgétaire 2020, les crédits totaux exécutés par le Ministère se situent à 123 949 394 890 FCFA contre 150 550 148 344 FCFA en 2019 et 124 771 422 008 FCFA en 2018 pour des taux de réalisation respectifs de 78,39% en 2020 contre 87,46% en 2019 et 81,91% en 2018.

Ce niveau d'exécution a été obtenu grâce aux performances enregistrées par les dépenses de personnel et de transfert. Le taux de réalisation des dépenses de personnel s'élève à 99,30% en 2020 avec une consommation de 97 004 997 003 FCFA contre 91 073 483 147 FCFA en 2019 et 85 940 322 627 FCFA en 2018. Quant aux dépenses de transfert, elles ont affiché un taux de consommation de 88,86% avec un niveau de 1 519 044 413 FCFA en 2020.

La situation d'exécution du 15 janvier 2021 présente un taux de réalisation de 16,09% pour les dépenses d'achats de biens et services (4 507 270 548 FCFA). Pour les dépenses d'investissement, le taux affiché est de 68,13% (20 918 082 926 FCFA), environ 24,14% de moins que le taux moyen de réalisation de la période 2018-2019 (87,57% en 2019 et 96,97% en 2018).

Cela pourrait s'interpréter comme une contreperformance. Cependant, ces taux ne traduisent pas la situation d'exécution réelle, car certains mandats de dépenses, bien qu'ayant été transmis au Comptable assignataire avant la clôture budgétaire, n'ont été pris en charge qu'après le 15 janvier 2021 (date de tirage de l'état d'exécution). A titre d'illustration, l'on peut citer entre autres :

Au titre des dépenses d'achats de biens et services :

- la prise en charge des baux de la Police pour un montant total de 18 448 050 000 FCFA ;
- la formation commune de base des recrues de la Police (725 989 344 FCFA) etc.

S'agissant des dépenses d'investissement :

- les actions et interventions urgentes (3 756 631 257 FCFA) ;
- l'entretien et la maintenance des véhicules d'intervention (1 860 298 122 FCFA) ;
- le ravitaillement des véhicules d'intervention en carburant (1 657 000 000 FCFA) ;
- la construction et de l'équipement de l'Ecole de Police de Korhogo pour un montant total de 828 128 203 FCFA.

Situation d'exécution réelle

Les données relatives à la réalisation financière utilisées dans ce présent rapport sont celles de la prise en charge comptable à la date du 15 janvier 2021. Ces dernières ne reflètent pas la situation d'exécution budgétaire réelle puisqu'elles n'intègrent pas l'ensemble des mandats pris en charge par le Comptable assignataire après le 15 janvier 2021.

La prise en compte de ces mandats modifie considérablement la situation d'exécution qui se présente comme suit :

FCFA	SITUATION AU 15/01/2021		SITUATION APRES LE 15/01/2021		ECART	
	NIVEAU	TAUX	NIVEAU	TAUX	NIVEAU	TAUX
Par grande nature de dépense						
Personnel	97 004 997 003	99,30%	97 689 905 998	99,75%	- 684 908 995	- 0,45%
Biens et services	4 507 270 548	16,09%	20 181 434 297	85,85%	- 15 674 163 749	- 69,76%
Transferts	1 519 044 413	88,66%	1 519 044 413	88,66%	0	0%
Investissement	20 918 082 926	68,13%	29 429 178 529	95,85%	- 8 511 095 603	- 27,72%
Par programme						
Programme 21207 « Administration Générale »	12 278 470 851	28,12%	39 946 480 063	91,47%	- 27 668 009 212	- 63,35%
Programme 22039 « Sécurité Intérieure »	105 215 655 277	97,62%	106 288 129 338	98,40%	- 1 072 474 061	- 0,78%
Programme 22216 « Protection Civile »	6 455 268 762	96,75%	6 455 268 762	96,75%	0	0%
TOTAL	123 949 394 890	78,39%	152 689 878 163	96,52%	- 28 740 483 273	- 18,13%

Au niveau des programmes, la situation de réalisation au 15 janvier 2021 se présente comme ci-après :

- Programme 21207 « **Administration Générale** » : **12 278 470 851 FCFA** consommés, soit un taux d'exécution de **28,12%** ;
- Programme 22039 « **Sécurité Intérieure** » : **105 215 655 277 FCFA** exécutés pour un taux d'exécution de **97,62%** ;
- Programme 22216 « **Protection Civile** » : **6 455 268 762 FCFA** réalisés correspondant à un taux de **96,75%**.

Au niveau du programme 21207 « Administration Générale », il est observé une contreperformance apparente qui ne reflète pas l'état d'exécution réel. Cela s'explique par les raisons évoquées précédemment.

Les prévisions budgétaires initiales (165 364 574 101 FCFA) ont connu, en cours de gestion, de profondes mutations consacrées par plusieurs actes dont :

- l'arrêté interministériel n°0324/MSPC/MBPE/RPROG 22039-21207/RFFIM/SSD du 26 août 2020 (22 595 015 929 FCFA) ;
- l'arrêté n°0208/MPMBPE/DGBF/DBE/SD-ADSS/KKA/OM du 18 mai 2020 (21 388 000 934 FCFA).

La prise en compte de ces actes et de bien d'autres a conduit à l'accroissement des crédits budgétaires du programme 21207 « Administration Générale » qui sont passés de 633 270 162 FCFA (budget voté) à 43 671 131 792 FCFA (budget actuel).

Il convient de noter que les objectifs visés par le Ministère n'ont pu être totalement atteints, car les crédits alloués ont été réduits de 7 243 982 235 FCFA en cours de gestion pour s'établir à 158 120 591 866 FCFA (Budget actuel).

Cet écart résulte des facteurs suivants :

- l'impact de la COVID 19 ayant engendré une baisse des crédits destinés aux dépenses d'investissement (environ 10,80% de taux de réduction) ;
- la régulation budgétaire, notamment, au niveau des dépenses d'achats de biens et services plafonnées à 70%.

En outre, certaines difficultés ont émaillé la bonne réalisation des activités du Ministère ; il s'agit entre autres :

- du changement institutionnel qui a engendré des retards dans la maîtrise du nouvel applicatif de gestion budgétaire (Système d'Information Budgétaire) ;
- des difficultés techniques liées à l'implémentation du Système d'Information Budgétaire (retards dans l'opérationnalisation du module « ordre de paiement, soldes erronés après édition de certains actes de dépenses, lenteur etc.) ;
- des difficultés dans la régularisation de certaines dépenses assujetties à la procédure des marchés publics, mais payées par la Régie d'Avances spéciale auprès du Ministère (dépenses de carburant pour les véhicules d'intervention de la Police).

II RAPPORT ANNUEL DE PERFORMANCE PAR PROGRAMME

II.1 Rapport annuel de performance du programme 1

1. Bilan du programme 1

En 2020, plusieurs résultats du programme 1 (Administration Générale) ont contribué à l'amélioration des performances du Ministère.

- En matière de pilotage, le Ministère de la Sécurité et de la Protection Civile a été au centre du plan de riposte contre la maladie à COVID 19. Dans cette optique, le Cabinet a coordonné avec d'autres acteurs les actions entreprises par le Gouvernement dès le déclenchement de la crise sanitaire. Il s'agit entre autres de la mise en place du comité de suivi, de la sensibilisation et de la diffusion de mesures préventives, d'initiatives pour le respect de la quarantaine et du confinement. La coordination des opérations de sécurisation de l'élection présidentielle a été assurée.
- Au niveau du logement, 16 896 policiers ont été logés par l'Etat, essentiellement, par le mécanisme des baux administratifs (15 787) avec la signature de 437 nouveaux contrats en 2020.
- Le parc automobile du Ministère a été renforcé par 11 nouveaux véhicules. Il faut noter également qu'une commande de 05 véhicules blindés est en cours de livraison. Par ailleurs, le ravitaillement en carburant de 1 096 engins du Ministère a été assuré (02 ravitaillements par semaine). Enfin, 308 véhicules en panne ont pu être réparés, 438 autres engins ont fait l'objet d'entretien dont 334 pour vidange et 104 pour peinture et sérigraphies.
- Au titre de la formation, 1 753 élèves-policiers ont reçu la formation initiale dont 127 Commissaires de Police, 317 Officiers de Police et 1 309 Sous-officiers. Dans ce cadre, ils ont bénéficié d'une prise en charge alimentaire et sanitaire (kits sanitaires, vaccins, médicaments et autres dépenses médicales). L'année 2020 a aussi été marquée par l'ouverture de l'Ecole de Police de Korhogo qui a accueilli les premiers élèves-policiers pour leur formation. Des travaux de construction et d'équipement ont été effectués pour permettre l'ouverture effective de cette école. Ainsi, des travaux d'aménagement du site en vue de la réalisation d'infrastructures de l'administration, d'hébergement, d'espace pédagogique et de restauration. Relativement à l'équipement, l'Ecole de Police de Korhogo a bénéficié de 600 tables métalliques et réfectoires, 1 800 chaises métalliques pour réfectoire, 1 800 lits superposables métalliques une place et 1 800 matelas une place d'épaisseur 5.

- Dans le cadre de la mise en œuvre du nouveau cadre de gestion des finances publiques, un séminaire de validation des DPPD-PAP et de renforcement des capacités des acteurs des différents programmes sur le Budget-Programme a été organisé les 27, 28 et 29 août 2020, à N'SAH Hôtel à Grand-Bassam. A cette occasion, les capacités de 75 acteurs des programmes du Ministère ont été renforcées. Démarrées dès l'entame du second trimestre, les dialogues de gestion et les conférences budgétaires internes se sont poursuivis après la mi-août 2020 pour s'achever le 26 août 2020 avec l'édition du projet de DPPD-PAP 2021-2023 soumis à la validation lors du séminaire de Grand-Bassam. Au terme de ces activités, le projet de budget 2021 en mode budget-programme a été rendu disponible avant le 03 septembre 2020 (passage du Ministère en conférences budgétaires). Ces efforts se sont traduits par un taux d'exécution global de (96,52%)².

a. Evolution des indicateurs du programme 1

Tableau 3 : Evolution des indicateurs du programme 1

Indicateurs de performance	Unité	Réalisation 2017 à 2019			2020	
		2017	2018	2019	Prévision	Réalisation
OS 1 : Améliorer la coordination et le fonctionnement des structures						
Existence d'un document de politique sectorielle du MSPC	Oui/non	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui
Production du rapport de mise en œuvre de la lettre de mission du MSPC	Nombre	4	4	4	4	4
Production de l'annuaire statistique	Oui/non	Oui	Oui	Oui	Non	Non
OS 2 : Promouvoir et mettre en œuvre une politique de gestion optimale des ressources humaines, matérielles et financières						
Taux d'acteurs formés au Cadre de Dépenses à Moyen Terme	Taux	50%	57%	60%	70%	75%
Existence d'une base de données des équipements	Oui/non	Non	Non	Non	Non	Non

b. Analyse détaillée et explication des résultats du programme 1

b.1 Existence d'un document de politique sectorielle du MSPC

Une stratégie de sécurité nationale pour la période 2014-2024 a été élaborée afin de procéder à la réorganisation du secteur sécurité. A cet effet, la loi n°2016-09 du 13 janvier 2016 portant Programmation des Forces de Sécurité Intérieure a été promulguée pour la période allant de 2016 à 2020. Au niveau du Ministère de la Sécurité et de la Protection Civile, la Loi de Programmation de Sécurité Intérieure (LPSI) est mise en œuvre depuis le 13 janvier 2016 pour relever les défis sécuritaires relatifs aux moyens humains, matériels et financiers de la Police Nationale sur la période 2016-2020.

b.2 Production du rapport de mise en œuvre de la lettre de mission du MSPC

Dans l'optique de doter notre pays d'un appareil de sécurité et de protection fort, une lettre de mission du Ministère de la Sécurité et de la Protection Civile a été notifiée. Celle-ci a pour but de maintenir l'efficacité de l'action publique qui doit être au service de l'intérêt général et de tenir compte des attentes de la population qui souhaite une autorité renouvelée de l'Etat. C'est dans cette optique, qu'un rapport de mise en œuvre de ladite lettre est produit, afin d'y établir le bilan des actions du MSPC. Au total, quatre (04) rapports trimestriels ont été produits au cours l'année 2020 (Cf. Rapport d'activités Cabinet).

b.3 Production de l'annuaire statistique

Initialement créé au sein du Ministère de l'Intérieur et de la Sécurité, la Direction des Etudes, de Programmation et du Suivi-Evaluation (DEPSE) est chargée de produire et diffuser l'annuaire statistique dudit Ministère. Après la scission du ministère, les crédits alloués à cette activité ont été transférés à la DEPSE volet Administration du Territoire, ce qui a entraîné la non réalisation de l'activité prévue à cet effet.

^{2 2} Si l'on intègre les mandats pris en charge par le Comptable assignataire après le 15 janvier 2021 (78,39% taux d'exécution budgétaire globale du programme 1 au 15/01/2021).

b.4 Taux d'acteurs formés au Budget-Programme

Le taux d'acteurs formés au Budget-Programme est obtenu suivant ce procédé : (Nombre d'acteurs formés au Budget-programme / Nombre d'acteurs planifiés) x 100. La Direction des Affaires Financières (DAF), depuis la réforme instituant le passage du budget de moyens au budget-programme, a instauré des séminaires de renforcement de capacités pour tous les acteurs intervenant dans ce nouveau système de gestion. En 2020, ce taux a atteint le niveau de 75% contre 60% en 2019 (Cf. Rapport d'activités DAF). La cible a été dépassée de 5%.

b.5 Existence d'une base de données des équipements

Ce résultat n'a pu être atteint, car l'activité n'a pas été programmée en raison des contraintes financières.

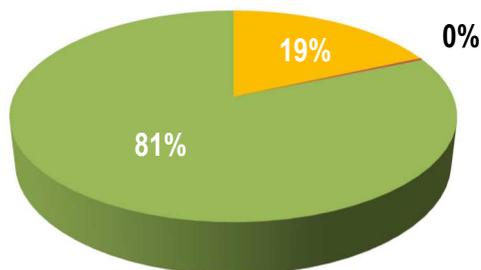
c. Exécution financière par action du programme 1

Tableau 4 : Exécution financière par action du programme 1

ACTIONS (FCFA)	PROGRAMME 21207 ADMINISTRATION GENERALE PAR ACTION				
	PERSONNEL	BIENS ET SERVICES	TRANSFERTS	INVESTISSEMENTS	TOTAL
2120701 Coordination et animation du Ministère	0	193 798 586	0	2 063 477 901	2 257 276 487
2120702 Information et communication	0	36 131 105	0	0	36 131 105
2120703 Gestion des ressources humaines, financières et matérielles	0	3 035 824 581	0	6 949 238 678	9 985 063 259
TOTAL	0	3 265 754 272	0	9 012 716 579	12 278 470 851

Exécution budgétaire 2020 par action

- 2120701 Cordination et animation du Ministère
- 2120702 Information et communication
- 2120703 Gestion des ressources humaines, financières et matérielles



En 2020, l'exécution budgétaire programme 21207 Administration Générale est dominée par les performances des activités relevant de l'action 2120703 « Gestion des ressources humaines, financières et matérielles » qui représente 81% du total des crédits exécutés.

Ce poids se justifie essentiellement par les performances enregistrées par les activités transférées du programme 22039 Sécurité Intérieure vers le 21207 « Administration Générale », à savoir :

Au titre des achats de biens et services

- 21207030007 Apurer les passifs des baux de la Police (1 659 070 000 FCFA) ;
- 21207030035 Gérer les bourses des élèves-policiers (908 235 934 FCFA).

Au niveau des projets d'investissement

- 21207030041 Acquérir des véhicules au profit du ministère (1 680 259 716 FCFA) ;
- 21207030042 Effectuer la maintenance et l'entretien du matériel roulant du ministère (1 630 625 066 FCFA) ;
- 21207030044 Acquérir des équipements pour la sécurité intérieure (1 454 580 000 FCFA) ;
- 21207030037 Doter les fonctionnaires de Police en effet d'habillement (1 361 838 000 FCFA) ;
- 21207030043 Ravitailler les véhicules d'intervention du ministère en carburant (543 000 000 FCFA).

d. Exécution des investissements du programme 1

Tableau 5 : Exécution des investissements du programme 1

En FCFA	Année de démarrage	Année de fin	Coût total	Budget voté 2020	Budget actuel 2020	Mandat PEC 2020
TOTAL PROGRAMME 1			17 477 361 563	0	17 477 361 563	9 012 716 579
Sur financement intérieur			17 477 361 563	0	17 477 361 563	9 012 716 579
Sur financement extérieur			0	0	0	0
21207010015 Gérer les situations d'urgence du ministère	2020	2020	4 115 000 000	0	4 115 000 000	358 368 743
Sur financement intérieur			4 115 000 000	0	4 115 000 000	358 368 743
Sur financement extérieur			0	0	0	0
21207030037 Doter les fonctionnaires de Police en effet d'habillement	2020	2020	1 362 479 048	0	1 362 479 048	1 361 838 000
Sur financement intérieur			1 362 479 048	0	1 362 479 048	1 361 838 000
Sur financement extérieur			0	0	0	0
21207030043 Ravitailler les véhicules d'intervention du ministère en carburant	2020	2020	2 200 000 000	0	2 200 000 000	543 000 000
Sur financement intérieur			2 200 000 000	0	2 200 000 000	543 000 000
Sur financement extérieur			0	0	0	0
21207030042 Effectuer la maintenance et l'entretien du matériel roulant du ministère	2020	2020	3 490 923 188	0	3 490 923 188	1 630 625 066
Sur financement intérieur			3 490 923 188	0	3 490 923 188	1 630 625 066
Sur financement extérieur			0	0	0	0
21207010018 Construire et équiper le centre de formation de la DTSI	2020	2020	59 776 183	0	59 776 183	59 733 799
Sur financement intérieur			59 776 183	0	59 776 183	59 733 799
Sur financement extérieur			0	0	0	0
21207030044 Acquérir des équipements pour la sécurité intérieure	2020	2020	1 456 580 000	0	1 456 580 000	1 454 580 000
Sur financement intérieur			1 456 580 000	0	1 456 580 000	1 454 580 000
Sur financement extérieur			0	0	0	0
21207010016 Equiper la police en moyens de communication moderne	2020	2020	621 559 060	0	621 559 060	621 427 034
Sur financement intérieur			621 559 060	0	621 559 060	621 427 034
Sur financement extérieur			0	0	0	0
21207010017 Construire le siège de l'Inspection Générale de Bingerville	2020	2020	0	0	84 647	0
Sur financement intérieur			0	0	84 647	0
Sur financement extérieur			0	0	0	0
21207030036 Appuyer la formation continue des fonctionnaires	2020	2020	0	0	542 324	0
Sur financement intérieur			0	0	542 324	0
Sur financement extérieur			0	0	0	0
21207030039 Construire et équiper le centre de la formation continue de la police à Yamoussoukro	2020	2020	0	0	34 647	0
Sur financement intérieur			0	0	34 647	0
Sur financement extérieur			0	0	0	0
21207030045 Construire et équiper le magasin central et l'armurerie à l'Ecole de Police d'Abidjan	2020	2020	0	0	4 000 000	0
Sur financement intérieur			0	0	4 000 000	0
Sur financement extérieur			0	0	0	0
21207030047 Construire et équiper l'Hôpital de la Police à N'djem (Jacqueville)	2020	2020	0	0	542 324	0

En FCFA	Année de démarrage	Année de fin	Coût total	Budget voté 2020	Budget actuel 2020	Mandat PEC 2020
TOTAL PROGRAMME 1			17 477 361 563	0	17 477 361 563	9 012 716 579
Sur financement intérieur			0	0	542 324	0
Sur financement extérieur			0	0	0	0
21207030046 Construire et équiper 9 commissariats à Abidjan: 3 à Yopougon, 2 à Cocody, 3 à Abobo Gare et 1 à Koumassi	2020	2020	225 077 631	0	225 077 631	102 053 376
Sur financement intérieur			225 077 631	0	225 077 631	102 053 376
Sur financement extérieur			0	0	0	0
21207030038 Construire et équiper 11 Commissariats à l'intérieur du pays: Bloléquin, Bocanda, Doropo, Gbéléban, Jacquenville, Katiola, Kong, Korhogo, Tafiré, Méagui, et Niakara	2020	2020	375 862 819	0	375 862 819	176 882 520
Sur financement intérieur			375 862 819	0	375 862 819	176 882 520
Sur financement extérieur			0	0	0	0
21207030041 Acquérir des véhicules au profit du ministère	2020	2020	1 686 450 867	0	1 686 450 867	1 680 259 716
Sur financement intérieur			1 686 450 867	0	1 686 450 867	1 680 259 716
Sur financement extérieur			0	0	0	0
21207010014 Mettre en place le Système Intégré de Gestion des Applications et Procédures de la Police(SIGAPP)	2020	2020	1 022 948 825	0	1 022 948 825	1 022 948 325
Sur financement intérieur			1 022 948 825	0	1 022 948 825	1 022 948 325
Sur financement extérieur			0	0	0	0
21207030040 Construire et équiper l'Ecole de Police de Korhogo	2020	2020	838 000 000	0	838 000 000	0
Sur financement intérieur			838 000 000	0	838 000 000	0
Sur financement extérieur			0	0	0	0
21207010026 Organiser la planification générale des activités du Ministère	2020	2020	0	17 500 000	17 500 000	1 000 000
Sur financement intérieur			0	17 500 000	17 500 000	1 000 000
Sur financement extérieur			0	0	0	0

Source : Etat d'exécution SIB à la date du 15 janvier 2021

Le tableau 5 met en relief des dépenses d'investissement de 17 477 361 563 FCFA pour le compte du programme 1 (Administration Générale).

Selon ce tableau, ces investissements ont été pris en charge par le Comptable assignataire à hauteur de 9 012 716 579 FCFA, soit un taux de 51,57%.

Ce taux est surtout tiré par les performances affichées par les projets suivants :

- dotation des fonctionnaires de Police en effet d'habillement (99,95%) de réalisation pour un montant consommé de 1 361 838 000 FCFA ;
- acquisition d'équipement pour la sécurité intérieure, exécutée à 99,86% avec 1 454 580 000 FCFA de crédits consommés ;
- équipement de la Police en moyens de communication moderne pour une consommation de 621 427 034 FCFA, soit 99,98% ;
- construction et équipement du centre de formation de la DTSI (99,93%) d'exécution avec une prise en charge comptable de 59 733 799 FCFA.

Malgré ces résultats, il est ressorti un écart de 8 464 644 984 FCFA par rapport au budget actuel de l'année 2020 en se référant à la situation d'exécution du 15 janvier 2021. Les projets ayant enregistré de faibles taux de réalisation apparents comprennent :

- le programme d'urgence sécurité (Gérer les situations d'urgence du ministère) qui a affiché un taux de réalisation de 8,71% pour une consommation de 358 368 743 FCFA sur les 4 115 000 000 FCFA (budget actuel).
- le ravitaillement des véhicules d'intervention en carburant exécuté à 24,68% correspondant 543 000 000 FCFA de crédits consommés sur un total de 2 200 000 000 FCFA ;
- la maintenance et l'entretien des véhicules d'intervention consommés à un niveau de 1 630 625 066 FCFA, soit 46,71% ;
- la maintenance et l'entretien des véhicules d'intervention consommés à un niveau de 1 630 625 066 FCFA, soit 46,71%.

- la construction et l'équipement de l'Ecole de Police de Korhogo 0% de consommation sur 838 000 000 FCFA de crédits actuels.

Il convient de relever que ces contreperformances apparentes ne reflètent pas l'état de prise en charge comptable réel. En réalité, les mandats de régularisation de certaines dépenses liées à ces projets d'investissement payées par la Régie d'Avances spéciale, bien que transmis avant la clôture budgétaire, ont été pris en charge de façon comptable après la date du 15 janvier 2021. En conséquence, ces crédits consommés ne sont pas pris en compte par le tableau précédent qui présente la situation d'exécution des projets d'investissement du programme au 15 janvier 2021³.

e. Exécution des prévisions d'effectifs du programme 1

Tableau 6 : Exécution des prévisions d'effectifs du programme 1

	2019	2020				
		Besoin exprimé	Prévision	Besoin satisfait	Sorties	Total fin d'année
Catégorie A	132	56	54	54	13	173
Catégorie B	02	0	0	0	0	02
Catégorie C	683	57	53	53	27	709
Catégorie D	0	0	0	0	0	0
Non fonctionnaires	0	0	0	0	0	0
TOTAL	817	113	107	107	40	884

Source: Cabinet MSPC-DRH

Le personnel du programme 1 a progressé d'environ 8% entre 2019 et 2020. Il est essentiellement composé d'agents de catégorie C (80%). On note également que l'ensemble des besoins exprimés a été satisfait.

f. Commentaires et conclusion du programme 1

Au terme de cet exercice, trois (03) indicateurs sur cinq (05) ont pu atteindre leur cible (l'existence du document de politique sectorielle, la production du rapport de mise en œuvre de la lettre de missions du MSPC et le taux d'acteurs formés au cadre de dépenses à moyen terme). Au regard de ce qui précède, les résultats du programme « Administration Générale » peuvent être jugés satisfaisants. En effet, les performances enregistrées au niveau de l'exécution budgétaire (91,47%⁴) et l'encadrement de proximité du personnel ont permis entre autres de faire face à la crise sanitaire survenue en début mars 2020, d'assurer de meilleures conditions de vie et de travail aux policiers à travers la signature de 437 nouveaux contrats de bail et la dotation en matériel roulant. Enfin, au titre de la formation des recrues, 1 753 élèves-policiers ont reçu la formation initiale avec l'ouverture de la deuxième école de formation de la Police.

En dépit de ces résultats, la production de l'annuaire statistique des services de Police demeure un défi à relever. A cet effet, des études sont en cours pour l'intégration de cette activité dans le portefeuille de projets du Ministère dans le cadre des gestions budgétaires à venir.

³ Voir commentaire à page 9

⁴ Si l'on intègre les mandats pris en charge par le Comptable assignataire après le 15 janvier 2021.

Au 15 janvier le taux d'exécution budgétaire globale du programme 1 se situe à 28,12%.

II.2 Rapport annuel de performance du programme 2

1. Bilan du programme 2

Il est à noter que la sécurité du processus électoral 2020, des personnes et des biens sur l'ensemble du territoire national a été assurée grâce à des actions réalisées au cours de la gestion budgétaire 2020 en termes d'opérations de sécurisation, de réhabilitation, de construction et d'équipement.

- Au niveau de la sécurisation, le mécanisme d'alerte précoce a été dynamisé par la réalisation de plusieurs missions d'enquêtes, de renseignements et de maintien d'ordre. En outre, le dispositif de vidéo protection a été élargi pour couvrir 06 Préfectures de Police y compris la ville d'Abidjan. Ainsi, la proportion de Préfectures de Police couvertes par la vidéo protection est passée de 25% en 2019 à 50% en 2020. Parallèlement, des opérations de sécurisation et de lutte contre la grande criminalité ont été menées sur l'ensemble du territoire ivoirien (Epervier 5 et Vacances sécurisées) avec l'interpellation de 3867 personnes, auxquelles s'ajoutent la participation aux opérations conjointes (THEMIS, Bouclier d'Ivoire, Quiétude affirmée) et la resocialisation d'une centaine d'enfants en conflit avec la loi.
- S'agissant de l'équipement, les capacités opérationnelles des services de Police ont été renforcées grâce à l'acquisition de stocks d'armement, de munitions, de grenades et de matériel de maintien d'ordre composés notamment de : 48 242 grenades, 3 398 ROBOCOP, 3 120 casques balistiques, 3 277 matraques, 2 760 masques à gaz intégral plus cartouche à oxygène anti gaz et anti chimique, 2 048 boucliers de maintien de l'ordre, 2 000 cartouches pour masque à gaz, 130 splits, 895 radios portatives numériques, 700 batteries de recharge, 154 ordinateurs complets de bureau etc.
- En termes de mobilité, 146 nouveaux véhicules de Police, 01 zodiac et 156 nouvelles motos ont renforcé le parc automobile de la Police en 2020. A cela s'ajoute, l'acquisition de 35 chevaux et la construction de 30 box pour le compte de la Brigade de Police des Montées.
- Sur le plan vestimentaire, les fonctionnaires de Police ont été dotés en effets d'habillement composés essentiellement de 20 000 complets de tenue de travail homme (pantalon plus chemise), 17 000 complets treillis Police, 3 400 tenues d'intervention RIPSTOP de couleur noire, 3 258 complets tenue de cérémonies dont 1 500 vareuses, 2 400 complets de tenue de travail femme.
- En matière de lutte contre la drogue, les actions réalisées par les services de la Police impliqués dans la lutte contre la drogue se sont soldées par le déferrement de 1 220 personnes, la destruction de 1 106 fumoirs et 2 413 plants de cannabis ainsi que la saisie de 08 tonnes 727kg de Cannabis, 66 tonnes 883 kg de MQIF (Médicaments de Qualité Inférieure) et 12 kg 957 grammes d'Héroïne.
- Dans le cadre de la lutte contre la COVID 19, le dispositif de contrôle des postes frontières a été renforcé, les services de Police ont garanti la sécurité des sites de prélèvement et d'analyse tout en veillant au respect des mesures barrières, de couvre-feu et d'isolement du Grand-Abidjan par l'instauration de plusieurs postes de contrôle afin d'éviter la propagation du virus.

Ces réalisations ont permis de sécuriser l'élection présidentielle 2020 et de ramener l'Indice Général Ivoirien de Sécurité (IGIS), projeté de 1,5, à 1,2, car les Forces de Défense et de Sécurité (FDS) ont réussi à déjouer plusieurs séries d'attaques et ont contenu des situations de troubles.

a. Evolution des indicateurs du programme 2

Tableau 7 : Evolution des indicateurs du programme 2

Indicateurs de performance	Unité	Réalisation 2017 à 2019			2020	
		2017	2018	2019	Prévision	Réalisation
OS 1 : Renforcer les capacités opérationnelles des forces de sécurité						
Ratio Fonctionnaires de Police sur Population urbaine	Ratio	1 policier pour 700 habitants	1 policier pour 695 habitants	1 policier pour 685 habitants	1 policier pour 530 habitants	1 policier pour 675 habitants
Taux de policiers logés par l'Etat	Taux	80,09%	87,88%	88%	95%	97%
Taux de policiers dotés en arme automatique individuelle	Taux	75%	78%	80%	85%	85,20%
OS 2 : Renforcer les dispositifs de sécurité						
Indice Général Ivoirien de Sécurité (IGIS)	Nombre	1,1	1,1	1,1	1,1	1,2
Taux de fonctionnalité des Commissariats de Police	Taux	96%	96%	100%	100%	100%
Taux de personnes formées à la lutte contre la drogue	Taux	0%	44%	35%	44%	15,6%
Taux d'usagers de drogue ayant bénéficié d'un accompagnement	Taux	100%	100%	100%	100%	100%

b. Analyse détaillée et explication des résultats du programme 2

b.1 Ratio population urbaine sur fonctionnaires de Police

Ce ratio est obtenu en rapportant la population en zone urbaine à l'effectif des policiers qui passera de 19 140 en 2019 à 26 770 en 2023, selon la Loi de Programmation de la Sécurité Intérieure (LPSI).

Selon le Rapport d'activités de la Direction Générale de la Police Nationale (DGPN), il est ressorti à 1 policier pour 675 habitants très loin de la prévision (1 policier pour 530 habitants). Cela s'explique essentiellement par la limitation imposée par le Ministère de la Fonction Publique en matière de recrutement. En effet, le nombre d'admis pour la formation policière de l'année 2020 s'élève à 1 755 (effectif autorisé par le Ministère de la Fonction Publique) contre 2 249 prévus par la LPSI.

b.2 Taux de policiers logés par l'Etat

Pour obtenir le taux de policiers logés par l'Etat, le nombre de policiers bénéficiant d'un logement est divisé par le nombre de policiers ayant droit à un logement⁵ puis multiplié par 100. En vue de garantir un logement décent aux policiers, trois (03) mécanismes de logements sont utilisés : i) les contrats de bail administratif, ii) les cités policières et iii) les casernes.

Conformément au Rapport d'activités de la Sous-direction de la Solde et des Baux de la Police Nationale (SDSBPN), en fin de gestion 2020, 16 896 policiers sont logés par l'Etat majoritairement par le mécanisme des baux administratifs (15 787 contrats de bail). Ceci représente un taux de 98% soit un écart positif de 3% par rapport à la prévision de 95%.

b.3 Taux de policiers dotés en arme automatique individuelle

Le taux de policiers dotés en arme automatique individuelle est déterminé de la façon ci-après : (Nombre de policiers dotés en arme automatique individuelle / Nombre total de policiers) x 100. Pour mener à bien sa mission régaliennne, les fonctionnaires de Police des promotions 2015-2017 et 2017-2019 ont bénéficié d'une dotation en arme individuelle, ce qui porte le nombre total de policiers dotés en arme automatique individuelle à 17 321 (86,57%), soit plus 1,57% par rapport à la prévision (Cf. Rapport d'activités Direction de la Logistique et des Infrastructures). La réalisation de ce taux a permis aux fonctionnaires de Police d'assurer efficacement la sécurité des personnes et de leurs biens.

b.4 Indice Général Ivoirien de Sécurité (IGIS)

Cet indice est déterminé par le Comité National de Sécurité (CNS) et sa valeur prévue était de 1,1. Toutefois, cette valeur a été revue à la hausse au cours de la gestion 2020 pour la fixer à 1,5 en raison des risques de troubles et d'attaques. En effet, la Côte d'Ivoire a connu en 2020 plusieurs séries de menaces et d'attaques terroristes au niveau de certaines frontières du pays (celle de Kafolo). A cela, s'ajoute les troubles survenus lors de l'élection présidentielle durant laquelle des conflits intercommunautaires (Abidjan, Bonoua, Dabou, Daoukro, Toumodi, M'batto, Bongouanou, Yamoussoukro etc.) sont survenus. Cette situation a créé un climat d'insécurité dans le pays. En réponse, des activités liées aux renseignements et aux opérations de maintien d'ordre ont été conduites sur le terrain ; ce qui a permis de contenir l'Indice Général Ivoirien de Sécurité (IGIS) à 1,2 ; soit une légère hausse de (+0,1 point) relativement à 2019.

b.5 Taux de fonctionnalité des Commissariats de Police

Ce taux calculé par la Direction Générale de la Police Nationale (DGPN) est obtenu en procédant de la façon suivante : (Nombre de Commissariats fonctionnels / Nombre total de Commissariats créés) x 100. Au 31 décembre 2020, ce taux affiche une valeur de 100% qui indique que la totalité des Commissariats a fonctionné, toute chose qui a assuré la sécurité urbaine à travers la réalisation de 140 400 patrouilles et l'assistance aux populations sur l'ensemble du territoire national.

b.6 Taux de personnes formés à la lutte contre la drogue

Le taux de policiers formés à la lutte contre la drogue est calculé comme suit : (Nombre de personnes formées à la lutte contre la drogue / Nombre de personnes à former selon les recommandations de l'ONU DC soit 250 agents par an) x 100. Ce taux, prévu à 44%, s'est établi à 15,6% selon le Rapport d'activités du Centre Régional de Formation à la Lutte contre la Drogue (CRFLD). En effet, la situation sanitaire due à la pandémie de la COVID 19 n'a pas permis la réalisation de toutes les activités de formations planifiées. Pour combler ce gap, la méthodologie de formation devra être adaptée pour prévoir des modules de formation en vidéo-conférence.

⁵ La méthode de calcul de cet indicateur a été modifiée par rapport à celle du l'annexe 4 DPPD-PAP 2020-2022. Ce taux était obtenu en rapportant le nombre de policiers bénéficiaires de bail au nombre total de policiers. Cette méthode a été revue étant donné qu'en réalité les policiers stagiaires n'ont pas droit au bail jusqu'à leur titularisation.

b.7 Taux d'usagers de drogue ayant bénéficié d'un accompagnement

Cet indicateur se calcule en procédant ainsi : (Nombre d'usagers de drogue internés ayant bénéficié d'accompagnement / Nombre total d'usagers de drogue internés) x 100. Le Rapport d'activités du Centre Régional de Formation à la Lutte contre la Drogue (CRFLD) indique que les 76 internés de l'année 2020 ont tous bénéficié d'accompagnements spécifiques jusqu'à leur insertion socio-professionnelle, d'où un taux de réalisation de 100%.

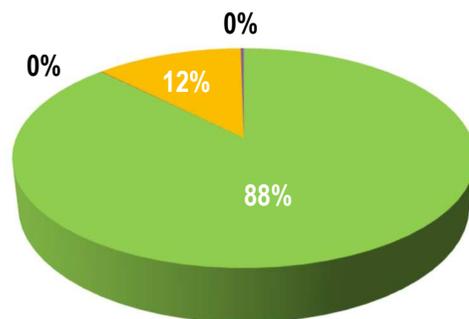
c. Exécution financière par action du programme 2

Tableau 8 : Exécution financière par action du programme 2

ACTIONS	PROGRAMME 22039 SECURITE INTERIEURE PAR ACTION				
	PERSONNEL	BIENS ET SERVICES	TRANSFERTS	INVESTISSEMENTS	TOTAL
2203901 Recrutement, formation et gestion du personnel de Police	91 987 220 357	6 099 999	0	0	91 993 320 356
2203902 Amélioration des conditions de santé des fonctionnaires de Police	0	65 441 950	0	0	65 441 950
2203903 Sécurité et protection des personnes et des biens	239 452 722	1 169 974 327	711 858 512	10 769 641 371	12 890 926 932
2203904 Construction, réhabilitation et équipement des infrastructures de la Police Nationale	0	0	30 241 063	235 724 976	265 966 039
TOTAL	92 226 673 079	1 241 516 276	742 099 575	11 005 366 347	105 215 655 277

Exécution budgétaire 2020 par action

- 2203901 Recrutement, formation et gestion du personnel de Police
- 2203902 Amélioration des conditions de santé des fonctionnaires de Police
- 2203903 Sécurité et protection des personnes et des biens
- 2203904 Construction, réhabilitation et équipement des infrastructures de la Police Nationale



La situation d'exécution financière du programme 2 « Sécurité Intérieure » est prédominée par les activités exécutées pour le compte de l'action 2203901 « Recrutement, formation et gestion du personnel de Police ». Les réalisations enregistrées par cette action représentent une part de 88% avec un montant consommé de 91 993 320 356 FCFA.

Cette forte proportion est liée aux dépenses de personnel supportées par ladite action.

Source : Etat d'exécution SIB (Tableau) et Cabinet MSPC-RFFIM (pour le diagramme)

d. Exécution des investissements du programme 2

Tableau 9 : Exécution des investissements du programme 2

En FCFA	Année de démarrage	Année de fin	Coût total	Budget voté 2020	Budget actuel	Mandat PEC
TOTAL PROGRAMME 2			170 663 576 732	33 626 200 000	12 225 306 968	11 005 366 347
Sur financement intérieur			170 663 576 732	33 626 200 000	12 225 306 968	11 005 366 347
Sur financement extérieur			0	0	0	0
22039030258 Gérer les situations d'urgence				3 820 000 000	0	0
Sur financement intérieur				3 820 000 000	0	0
Sur financement extérieur				0	0	0
22039030259 Doter les fonctionnaires de Police en effet d'habillement				6 000 000 000	3 629 213 900	3 629 213 900
Sur financement intérieur				6 000 000 000	3 629 213 900	3 629 213 900
Sur financement extérieur				0	0	0
22039030260 Ravitailler les véhicules d'intervention de la Police Nationale en carburant	2016	2020	66 663 400 000	2 200 000 000	0	0
Sur financement intérieur				2 200 000 000	0	0
Sur financement extérieur				0	0	0
22039030261 Effectuer la maintenance et l'entretien du matériel roulant de la Police Nationale				1 856 200 000	0	0
Sur financement intérieur				1 856 200 000	0	0
Sur financement extérieur				0	0	0
22039030014 Acquérir des équipements pour la sécurité intérieure	2016	2020	15 667 000 000	5 400 000 000	4 487 470 000	4 487 470 000
Sur financement intérieur			15 667 000 000	5 400 000 000	4 487 470 000	4 487 470 000
Sur financement extérieur			0	0	0	0
22039040007 Poursuivre les travaux de réhabilitation des 14 Commissariats	2016	2020	1 965 400 000	1 000 000 000	162 069 809	60 067 981
Sur financement intérieur			1 965 400 000	1 000 000 000	162 069 809	60 067 981
Sur financement extérieur			0	0	0	0
22039030020 Equiper la Police en moyens de communication modernes	2016	2020	9 671 600 000	800 000 000	0	0
Sur financement intérieur			9 671 600 000	800 000 000	0	0
Sur financement extérieur			0	0	0	0
22039030263 Equiper les Commissariats de Police	2016	2020	2 430 000 000	1 095 414 994	1 095 414 994	270 738 610
Sur financement intérieur			2 430 000 000	1 095 414 994	1 095 414 994	270 738 610
Sur financement extérieur			0	0	0	0

En FCFA (Suite1)	Année de démarrage	Année de fin	Coût total	Budget voté 2020	Budget actuel	Mandat PEC
TOTAL PROGRAMME 2			170 663 576 732	33 626 200 000	12 225 306 968	11 005 366 347
Sur financement intérieur			170 663 576 732	33 626 200 000	12 225 306 968	11 005 366 347
Sur financement extérieur			0	0	0	0
22039040003 Construire et équiper le centre de la formation continue de la police à Yamoussoukro	2017	2020	2 700 000 000	300 000 000	0	0
Sur financement intérieur			2 700 000 000	300 000 000	0	0
Sur financement extérieur			0	0	0	0
22039040001 Achever l'extension des bâtiments de la Direction de la Police Economique et Financière	2015	2015	138 800 000	69 974 431	31 824 789	20 267 230
Sur financement intérieur			138 800 000	69 974 431	31 824 789	20 267 230
Sur financement extérieur			0	0	0	0
22039040010 Construire et équiper 9 Commissariats à Abidjan: 3 à Yopougon, 2 à Cocody, 3 à Abobo Gare et 1 à Koumassi	2017	2020	2 801 800 000	1 401 946 134	0	0
Sur financement intérieur			2 801 800 000	1 401 946 134	0	0
Sur financement extérieur			0	0	0	0
22039040002 Construire et équiper 11 Commissariats à l'intérieur du pays : Bloléquin, Bocanda, Doropo, Gbéléban, Jacquenville, Katiola, Kong, Korhogo, Tafiré , Méagui et Niakara	2017	2020	6 000 000 000	1 500 000 000	0	0
Sur financement intérieur			6 000 000 000	1 500 000 000	0	0
Sur financement extérieur			0	0	0	0
22039030025 Acquérir des véhicules au profit de la Police	2015	2020	11 798 700 000	3 400 000 000	1 367 413 310	1 367 401 893
Sur financement intérieur			11 798 700 000	3 400 000 000	1 367 413 310	1 367 401 893
Sur financement extérieur			0	0	0	0
22039030019 Equiper la Police scientifique en matériels spécifiques	2017	2020	1 649 700 000	412 664 441	507 091 106	409 226 166
Sur financement intérieur			1 649 700 000	412 664 441	507 091 106	409 226 166
Sur financement extérieur			0	0	0	0
22039010014 Appuyer la formation continue des fonctionnaires de Police	2018	2020	200 000 000	150 000 000	0	0
Sur financement intérieur			200 000 000	150 000 000	0	0
Sur financement extérieur			0	0	0	0
22039030024 Mettre en place le Système Intégré de Gestion des Applications et Procédures de la Police (SIGAPP)	2017	2020	16 277 376 732	1 000 000 000	0	0
Sur financement intérieur			16 277 376 732	1 000 000 000	0	0
Sur financement extérieur			0	0	0	0

	Année de démarrage	Année de fin	Coût total	Budget voté 2020	Budget actuel	Mandat PEC
En FCFA (Suite 2 et fin)						
TOTAL PROGRAMME 2			170 663 576 732	33 626 200 000	12 225 306 968	11 005 366 347
Sur financement intérieur			170 663 576 732	33 626 200 000	12 225 306 968	11 005 366 347
Sur financement extérieur			0	0	0	0
22039040006 Construire et équiper une Ecole de Police de Korhogo	2017	2020	7 000 000 000	1 000 000 000	0	0
Sur financement intérieur			7 000 000 000	1 000 000 000	0	0
Sur financement extérieur			0	0	0	0
22039040005 Construire et équiper le centre de formation de la DTSI	2015	2020	814 800 000	270 000 000	0	0
Sur financement intérieur			814 800 000	270 000 000	0	0
Sur financement extérieur			0	0	0	0
22039040012 Construire et équiper l'Hôpital de la Police à N'djem (Jacqueville)	2017	2020	7 000 000 000	150 000 000	0	0
Sur financement intérieur			7 000 000 000	150 000 000	0	0
Sur financement extérieur			0	0	0	0
22039040004 Construire le siège de l'Inspection Générale des Services de Police à Bingerville	2017	2020	10 000 000 000	300 000 000	0	0
Sur financement intérieur			10 000 000 000	300 000 000	0	0
Sur financement extérieur			0	0	0	0
22039040009 Construire et équiper le magasin central et l'armurerie à l'Ecole Nationale de Police d'Abidjan	2017	2020	5 000 000 000	700 000 000	0	0
Sur financement intérieur			5 000 000 000	700 000 000	0	0
Sur financement extérieur			0	0	0	0
22039040018 Construire le siège de la Commission Nationale de Lutte Contre la Prolifération et la Circulation des Armes Légères et de Petit Calibre	2019	2021	1 480 000 000	200 000 000	155 389 765	155 389 765
Sur financement intérieur			1 480 000 000	200 000 000	155 389 765	155 389 765
Sur financement extérieur			0	0	0	0
22039030017 Lutter contre la prolifération et la circulation illicite des armes légères et de petits calibres	2019	2020	705 000 000	200 000 000	304 639 765	304 639 765
Sur financement intérieur			705 000 000	200 000 000	304 639 765	304 639 765
Sur financement extérieur			0	0	0	0
22039030281 Equiper l'Unité de lutte contre la Criminalité Transnationale organisée (UCT)	2020	2022	350 000 000	150 000 000	290 542 324	136 513 888
Sur financement intérieur			350 000 000	150 000 000	290 542 324	136 513 888
Sur financement extérieur			0	0	0	0
22039030262 Mettre en place la brigade des montées	2019	2021	350 000 000	250 000 000	194 237 206	164 437 149
Sur financement intérieur			350 000 000	250 000 000	194 237 206	164 437 149
Sur financement extérieur			0	0	0	0

Source : Etat d'exécution SIB à la date du 15 janvier 2021

Le tableau ci-dessus indique des consommations de 11 005 366 347 FCFA au niveau des projets d'investissement du programme 2 (Sécurité Intérieure), ce qui correspond à un taux de réalisation global de 90,02% par rapport au budget actuel (12 225 306 968 FCFA).

Ce résultat a été acquis grâce aux performances affichées par certains projets d'investissement exécutés à 100%. Ces projets se déclinent comme suit :

- l'acquisition d'effets d'habillement dans le cadre du Programme d'Urgence Sécurité⁶ⁱ pour une consommation de 3 629 213 900 FCFA ;
- l'acquisition d'équipements pour la sécurité intérieure avec un niveau de réalisation de 4 487 470 000 FCFA ;
- l'acquisition de véhicules au profit de la Police dont le montant pris en charge se situe à 1 367 401 893 FCFA.

Il importe de noter que ces projets ont connu un début d'exécution dans le programme 2 (Sécurité Intérieure) avant qu'elles ne soient transférées au programme 1 (Administration Générale) par l'arrêté interministériel n°0324/MSPC/MBPE/RPROG 22039-21207/RFFIM/SSD du 26 août 2020 (Cf. Commentaire du tableau 5 à la page 19).

Malgré cette dynamique en termes d'exécution financière, il est ressorti un écart 1 219 940 621 FCFA par rapport au budget révisé. Cet écart constaté provient principalement du faible niveau d'exécution enregistré par les projets ci-après :

- 22039040007 « Poursuivre les travaux de réhabilitation des 14 Commissariats » (60 067 981 FCFA), soit 37,06% de taux de réalisation ;
- 22039030263 « Equiper les Commissariats de Police » (270 738 610 FCFA), environ 24,72% de taux d'exécution ;
- 22039030281 « Equiper l'Unité de lutte contre la Criminalité Transnationale organisée (UCT) » (136 513 888 FCFA), approximativement 47%.

Comparativement au budget voté (33 626 200 000 FCFA), les crédits alloués au programme 2 (Sécurité Intérieure) ont été réduits de 21 400 893 032 FCFA sous l'action de deux (02) facteurs que sont :

- le transfert de certaines activités du présent tableau vers le programme 1 (Administration Générale) ;
- la baisse des crédits engendrée par la pandémie à COVID 19 (taux de réduction d'environ 10,80%).

e. Exécution des prévisions d'effectifs du programme 2

Tableau 10 : Exécution des prévisions d'effectifs du programme 2

	2019	2020				
		Besoin exprimé	Prévision	Besoin satisfait	Sorties	Total fin d'année
Catégorie A	3 259	506	334	262	104	3 417
Catégorie B	0	0	0	0	0	0
Catégorie C	15 071	2 162	1 314	945	304	15 712
Catégorie D	0	0	0	0	0	0
Non fonctionnaires	0	0	0	0	0	0
TOTAL	18 330	2 668	1 648	1 207	408	19 129

Source : DRH MSPC

L'effectif d'agents (policiers) du programme 22039 « Sécurité Intérieure », au 31 décembre 2020, s'élève à 19 129 contre 18 330 à fin 2019, soit une hausse de 799 policiers. Cet effectif est principalement constitué d'agents de la catégorie C (Sous-officiers de Police), pour un effectif de 15 712, soit 82% de l'ensemble des policiers de l'année 2020.

Le nombre de policiers intégrés audit programme, au titre de l'année 2020, est de 1 207 personnes sur les 1 648 prévus. Deux écarts sont constatés : d'une part, un écart entre les besoins exprimés et les prévisions ; et d'autre part, un gap entre l'effectif recruté et l'effectif qui intègre la Police au cours de l'année budgétaire. S'agissant de l'écart entre les besoins exprimés et les prévisions, il est imputable à la contrainte imposée par le Ministère de la Fonction Publique relativement aux quotas de recrutement autorisés par le catalogue des mesures nouvelles (2 668 agents sollicités contre 1 648 agents autorisés, soit un écart de 1 020 agents). Quant au gap entre l'effectif admis au recrutement et l'effectif qui intègre la Police au cours de l'année budgétaire, il se justifie par les retards dans le processus d'intégration après l'admission au concours, les manquements à l'appel (renonciation volontaire) ainsi que les décès et radiations au cours de la formation.

⁶ⁱ Le Programme d'Urgence Sécurité (PUS) est constitué de quatre (04) composantes que sont : i) 22039030258 Gérer les situations d'urgence, ii) 22039030259 Doter les fonctionnaires de Police en effet d'habillement, iii) 22039030260 Ravitailler les véhicules d'intervention de la Police Nationale en carburant et iv) 22039030261 Effectuer la maintenance et l'entretien du matériel roulant de la Police Nationale.

2. Commentaires et conclusion du programme 2

Au terme de la gestion budgétaire 2020, quatre (04) des sept (07) indicateurs que compte le programme 2 « Sécurité Intérieure » ont été réalisés. Il s'agit, entre autres : du taux de policiers logés par l'Etat (2% de plus que la cible), du taux de policiers dotés en arme automatique individuelle (0,2% de plus que la cible), du taux de fonctionnalité des Commissariats de police (100%) et du taux d'usagers de drogue ayant bénéficié d'un accompagnement (100%).

Ce résultat jugé satisfaisant a permis d'assurer la sécurité du processus électoral 2020, des personnes et des biens sur l'ensemble du territoire national à travers diverses actions réalisées en termes d'opérations de sécurisation, de réhabilitation, de construction et d'équipement. Ce résultat a été obtenu grâce à la bonne exécution des ressources financières mises à disposition (98,40%)⁷ et aux concours de tous les acteurs relevant du programme. Par ailleurs, ce programme a joué un rôle majeur dans la lutte contre la propagation du virus de la COVID 19 par la sécurisation des sites de prélèvement et d'analyse ainsi que l'isolement du Grand-Abidjan par l'instauration de plusieurs postes de contrôle. Les effets conjugués des efforts déployés dans le programme ont permis de maintenir l'Indice Général Ivoirien de Sécurité (IGIS) à un niveau raisonnable (1,2) malgré les troubles survenus lors des échéances présidentielles.

Toutefois, le ratio population urbaine sur fonctionnaires de Police fixé à 1 policier pour 530 habitants est loin d'être atteints en raison de l'insuffisance d'infrastructures de formation et du quota imposé par le Ministère de la Fonction Publique en matière de recrutement.

En vue d'atteindre la cible de cet indicateur, la poursuite du renforcement de l'offre d'infrastructures dédiées à la formation s'impose. Ainsi, les travaux de mise à niveau de l'école de Police de Korhogo se poursuivront pour permettre à ladite école de répondre aux normes internationales. Dans ce même élan, des études sont en cours pour la construction d'une troisième école de formation au profit de la Police.

II.3 Rapport annuel de performance du programme 3

1. Bilan du programme 3

L'exercice budgétaire 2020 a été marqué par plusieurs résultats qui ont amélioré l'offre de services en matière de protection civile.

En matière de construction, outre la poursuite des travaux du siège de l'ONPC pour atteindre un taux de réalisation physique de 60% (revêtement et carrelage), on note la construction de la clôture du CSU de San-Pedro et la réhabilitation du CSU provisoire de Grand-Bassam.

De plus, 176 pompiers civils ont achevé la formation initiale entamée en 2019. Ce qui fait passer le nombre total de pompiers civils opérationnels à 1 791.

Par ailleurs, l'activation du Plan Bleu relatif à l'assistance aux victimes des inondations, les activités des 07 Comités départementaux d'Organisation des Secours (Plan ORSEC) ainsi que la dotation des 30 CSU en équipements de protection individuels et collectifs ont permis d'apporter assistance à 20 137 victimes en 2020 au cours des 15 191 interventions.

Enfin, les campagnes de sensibilisation de proximité auprès des populations habitant les zones à risque effectuées par les CSU sur l'ensemble du territoire national et la campagne à travers les masses-média au niveau central ont contribué à la réduction du nombre d'interventions passant de 24 974 en 2019 à 15 191 en 2020 soit une baisse de 9 783.

⁷ Si l'on intègre les mandats pris en charge par le Comptable assignataire après le 15 janvier 2021.

Au 15 janvier le taux d'exécution budgétaire globale se situe à 97,62%.

a. Evolution des indicateurs du programme 3

Tableau 11 : Evolution des indicateurs du programme 3

Indicateurs de performance	Unité	Réalisation 2017 à 2019			2020	
		2017	2018	2019	Prévision	Réalisation
OS 1 : Améliorer l'offre de services en matière de protection Civile						
Taux de couverture du territoire en infrastructures de protection civile	Taux	12,90%	20%	43,33%	60%	53,33%

b. Analyse détaillée et explication des résultats du programme 3

b.1 Taux de couverture du territoire en infrastructures de protection civile

La formule de calcul de ce taux est : (Nombre de CSU construits / Nombre de CSU à construire) x 100, le nombre de CSU à Construire étant égal à 30.

L'offre d'infrastructures de protection civile a été renforcée par l'inauguration de 03 nouveaux Centres de Secours Urgence (CSU) au profit des régions du Worodougou (Séguéla), de la Bagoué (Boundiali) et de l'Agnéby-Tiassa (Agboville), ce qui porte le nombre de CSU fonctionnels sur l'ensemble du territoire national à 16 sur les 30 prévus. Le taux de couverture du territoire en infrastructures de protection civile passe ainsi de 43,33% en 2019 à 53,33% en 2020, soit 6,67% de moins que la cible (Cf. Rapport d'activités Office National de la Protection Civile).

Trois (03) raisons expliquent cette contre-performance, à savoir : les retards accusés par certains prestataires dans l'exécution des travaux, l'inadéquation de sites et les litiges fonciers. L'inadéquation de certains sites engendre par moment des délocalisations de chantiers qui impactent les délais de livraison. S'agissant des litiges fonciers, ils entraînent souvent la destruction des travaux réalisés sur certains sites (celui de Dabou).

Une politique d'acquisition de terrains sur fonds propres est souhaitable pour permettre l'atteinte des objectifs en matière de couverture du territoire national en infrastructures de protection civile.

c. Exécution financière par action du programme 3

Tableau 12 : Exécution financière par action du programme 3

ACTIONS	PROGRAMME 22216 PROTECTION CIVILE PAR ACTION				
	PERSONNEL	BIENS ET SERVICES	TRANSFERTS	INVESTISSEMENTS	TOTAL
2221601 Protection Civile	4 778 323 924	0	776 944 838	900 000 000	6 455 268 762
TOTAL	4 778 323 924	0	776 944 838	900 000 000	6 455 268 762

Source : Etat d'exécution SIB

Comme l'indique le tableau, le programme 3 (Protection Civile) est constitué d'une seule action qui affiche des crédits exécutés de 6 455 268 762 FCFA, soit un taux de réalisation de 95,05% par rapport à la prévision fixée à 6 791 358 595 FCFA. En effet depuis le 1^{er} janvier 2020, le budget de l'ONPC supporte le salaire du personnel à hauteur de 4 778 323 924 F CFA représentant 74% du budget global.

d. Exécution des investissements du programme 3

Tableau 13 : Exécution des investissements du programme 3

En FCFA	Année de démarrage	Année de fin	Coût total	Budget voté 2020	Budget actuel 2020	Mandat PEC 2020
TOTAL PROGRAMME 3			26 426 000 000	1 300 000 000	1 000 000 000	900 000 000
Sur financement intérieur			26 426 000 000	1 300 000 000	1 000 000 000	900 000 000
Sur financement extérieur			0	0	0	0
22216010009 Construire et équiper des infrastructures de protection civile	2016		26 426 000 000	1 300 000 000	1 000 000 000	900 000 000
Sur financement intérieur			26 426 000 000	1 300 000 000	1 000 000 000	900 000 000
Sur financement extérieur			0	0	0	0

Source : Etat d'exécution SIB

Les dépenses d'investissement du programme 3 ont été consommées à hauteur de 900 000 000 FCFA, soit un taux de réalisation de 90,00%.

Cependant, il est observé un gap de 400 000 000 FCFA par rapport à la prévision. Celui-ci est expliqué par la réduction du budget au cours de l'année (300 000 000 FCFA) en lien avec la pandémie COVID 19 et les mesures d'encadrement du budget de 100 000 000 F CFA (régulation budgétaires).

e. Exécution des prévisions d'effectifs du programme 3

Tableau 14 : Exécution des prévisions d'effectifs du programme 3

	2019	2020				
		Besoin exprimé	Prévision	Besoin satisfait	Sorties	Total fin d'année
Catégorie A	14	5	5	5	2	17
Catégorie B	213	29	29	217	9	421
Catégorie C	1624	161	161	344	13	1 955
Catégorie D	10	0	0	0	0	10
Non fonctionnaires	08	01	01	01	02	07
TOTAL	1 869	196	196	567	26	2 410

Source : DRH MIS/Sous-DRH ONPC

L'effectif du programme 22216 Protection Civile est de 2 410 agents dont 2339 pompiers civils qui représentent 97% de l'effectif global au 31 décembre 2020.

Cet effectif révèle un accroissement de 541 agents par rapport à l'effectif de 2019 (1 869).

Il est à noter que le personnel de l'ONPC est composé de pompiers civils, de militaires, des policiers, des membres du Corps préfectoral et d'autres personnels administratifs.

2. Commentaires et conclusion du programme 3

En 2020, le programme 22216 Protection Civile visait le renforcement des capacités opérationnelles des CSU par l'accroissement de la proportion des infrastructures de protection civile, la dotation des 30 CSU en équipement individuels et collectifs ainsi que la formation continue et initiale des pompiers civils.

Au terme de l'exécution, l'examen des indicateurs de résultat révèle des taux de réalisation allant de 97% pour la formation à 100% pour la construction et l'équipement des CSU. Ces actions ont permis aux pompiers civils de réaliser 15 191 interventions dans les 30 Régions au cours desquelles ils ont pu apporter assistance à 20 137 victimes.

Toutefois, la mise à niveau des Pompiers Civils sur les nouvelles techniques de secourisme et les nouveaux gestes internationaux en matière de protection civile reste l'une des priorités pour les exercices futurs. A cette fin, des sessions de renforcement des capacités sont prévues dans les pays partenaires tels que la Tunisie, le Maroc, le Burkina et la France etc.

CONCLUSION

La gestion budgétaire 2020 s'est déroulée dans un contexte marqué par la crise sanitaire (COVID 19) qui a entraîné une réduction des ressources allouées aux programmes du Ministère et l'organisation de l'élection présidentielle.

Malgré l'environnement mondial défavorable, le Ministère de la Sécurité et de la Protection Civile (MSPC) a pu mener ses activités pour la quête d'une administration moderne et performante, le renforcement des capacités opérationnelles de la Police Nationale ainsi que l'amélioration de l'offre de service en matière de protection civile. La réalisation de ces activités s'est soldée par un taux d'exécution global de 96,42% obtenu grâce aux efforts de tous les acteurs du Ministère.

Cependant, des défis restent à relever ; il s'agit de la formation des acteurs pour une meilleure appropriation des outils, des procédures et de la mise en place d'un dispositif de contrôle interne budgétaire pour accroître les performances au cours des exercices budgétaires à venir.

Ces exercices devront s'appuyer sur les priorités ci-après :

- la sécurité sur l'ensemble du territoire national des personnes et des biens ;
- la poursuite du renforcement des capacités opérationnelles des services du Ministère ;
- la lutte contre le terrorisme, la criminalité transnationale, le racket et la corruption ;
- la protection des populations contre les catastrophes et sinistres ;
- le maillage du territoire national en infrastructure de sécurité et de protection civile.

SECTION 325 : MINISTERE DE LA JUSTICE ET DES DROITS DE L'HOMME

I. PRESENTATION GENERALE DU MINISTÈRE

I.1 Rappel des orientations stratégiques du ministère

Le Ministère de la Justice et des Droits de l'Homme (MJDH) est chargé :

- de la gestion de l'activité des juridictions ;
- du suivi de la bonne application des lois et règlements ;
- de l'élaboration des projets de lois et règlements ;
- de veiller à la promotion et à la protection des droits de l'homme.

En vue de renforcer l'état de droit, la sécurité, la cohésion sociale et améliorer l'environnement des affaires, le Gouvernement a adopté le 27 juin 2018 le Plan d'Action de Politique Sectorielle (PAPS2) du Ministère de la Justice et des Droits de l'Homme. Ledit PAPS couvrant la période 2016-2020 et cohérent avec le Plan National de Développement (PND) s'articule autour des principales orientations stratégiques :

- amélioration de l'accessibilité des citoyens au système judiciaire ;
- transparence, crédibilité et régulation des institutions judiciaires ;
- modernisation du système pénitentiaire

Les objectifs globaux de cette politique portent sur :

- La promotion d'une administration moderne et performante ;
- L'amélioration de l'accessibilité des citoyens au système judiciaire et de la qualité des institutions judiciaires ;
- La modernisation du système pénitentiaire.

Les résultats stratégiques visent à :

- rapprocher la justice du citoyen : réduction des distances géographiques, socio-économique et temporaire ;
- mettre en place/renforcement des modes alternatifs de résolution de conflits ;
- renforcer les capacités des structures du MJDH ;
- moraliser le système judiciaire ;
- renforcer l'indépendance de la justice ;
- renforcer la régulation des professions judiciaires ;
- lutter contre la surpopulation carcérale ;
- améliorer le bien-être des détenus ;
- rationaliser la gestion des établissements pénitentiaires.

Le présent document a pour objectif d'établir le Rapport Annuel de Performance de l'exécution du budget au titre de l'année 2020.

I.2 Synthèse des principaux résultats

Au terme de l'année 2020, les principaux résultats obtenus portent sur :

- au niveau de l'accessibilité socio-économique de la justice, la prise en charge de 82,5% des demandes de l'assistance judiciaires contre 80% prévues;
- en ce qui concerne la couverture géographique en juridictions :

- ✓ la poursuite des travaux de construction du TPI d'Abobo (passe de 60% à 75%) ;
 - ✓ la poursuite des travaux de la cour d'appel de Daloa et Korhogo avec des taux de réalisations respectifs de 60% en 2020 contre 45% en 2019 et 90% en 2020 contre 70% en 2019.
 - ✓ le démarrage des travaux de construction du TPI de Bingerville : le taux d'exécution des travaux passe de 0% en 2019 à 41% en 2020 ;
- concernant le renforcement des infrastructures pénitentiaires, cinq (05) établissements pénitentiaires ont été réhabilités. Il s'agit des MAC d'Abidjan, de Bondoukou, de Korhogo, d'Agboville et du COM de Man ;
 - en ce qui concerne l'amélioration des conditions de détentions, le budget alloué a permis de livrer 2 rations alimentaires par jour et par détenu en cohérence avec les prévisions.

Tableau 6 : Tableau de l'évolution des indicateurs du Ministère

INDICATEURS DE PERFORMANCE	REALISATIONS			2020		Commentaires
	2017	2018	2019	Prévision	Réalisation	
Indicateur 1 : Nombre d'inspections réalisées par an	3	3	3	8	1	La cible de cet indicateur n'a pas été atteinte du fait de la COVID 19 mais aussi par insuffisance de ressources humaines, matérielles et financières
Indicateur 2 : Taux de couverture du territoire national en juridictions (en %)	30	30	33,3	35	33,3	Les constructions de nouvelles infrastructures judiciaires programmées en 2020 sont toujours en cours de réalisation. Il s'agit : - du TPI d'Abobo : le taux d'exécution des travaux passe de 60% en 2019 à 75% en 2020 ; - de la cour d'appel de Daloa avec un taux de réalisation de 60% en 2020 contre 45% en 2019 ; - de la cour d'appel de Korhogo : le taux d'exécution des travaux passe de 70% en 2019 à 90% en 2020 ; Du TPI de Bingerville : le taux d'exécution des travaux passe de 0% en 2019 à 41% en 2020
Indicateur 3 : Nombre de personnes ayant bénéficié d'assistance judiciaire	30	134	184	250	118	Cette contre-performance s'explique par la prise en charge de certains dossiers qui nécessitent une plus grande dotation budgétaire.
Indicateur 4 : Nombre de juridictions mises en réseau	0	0	2	2	0	Les dossiers d'appels d'offres qui ont été lancés pour le démarrage des travaux d'informatisation du système judiciaire et pénitentiaire n'ont pas été validés
Indicateur 5 : Nombre d'établissements pénitentiaires et de centres de mineurs construits et réhabilités	-	-	12	3 MAC et 1 COM	6 MAC et 1 COM	Taux de réalisation des travaux : - 100% MAC Abidjan, Bondoukou, Korhogo, Agboville COM de Man ; - 98% CRM de Dabou - 60% MAC Bongouanou et Dimbokro ; 0% Toumodi et Bouaké
Indicateur 6 : 03 rations alimentaire par détenu et par jour (FCFA)	850	1 100	1 116	1 250	1 250	Cette amélioration, quoique la cible ne soit pas atteinte, s'explique par le fait que le budget alloué à l'alimentation a progressivement augmenté

I.3 Résumé de l'exécution du budget

Tableau 7 : Exécution du budget 2020

Unités	BUDGET 2020				Tx de réal
	Voté	Collectif	Actuel	Réalisation	
Opérations consolidées					
1. Ressources	67 749 179 991	80 365 452 203	80 248 785 614	76 457 499 713	95,28%
2. Charges	67 749 179 991	80 365 452 203	80 248 785 614	76 457 499 713	95,28%
1. Ressources	67 749 179 991	80 365 452 203	80 248 785 614	76 457 499 713	95,28%
1.1 Ressources intérieures	67 749 179 991	80 365 452 203	80 248 785 614	76 457 499 713	
1.1.1 Budget de l'Etat (Trésor)	67 749 179 991	80 365 452 203	80 248 785 614	76 457 499 713	95,28%
1.1.2 Recettes de services	0	0	0	0	0,00%
1.2 Ressources extérieures			0	0	
1.2.1 Emprunts projets			0		
1.2.2 Dons Projets			0		
1.2.3 Appuis budgétaires ciblés			0		
2 Charges	67 749 179 991	80 365 452 203	80 248 785 614	76 457 499 713	95,28%
2.1 Personnel	39 997 899 037	39 997 899 037	38 060 121 160	37 838 931 683	99,42%
2.1.1 Solde y compris EPN	39 997 899 037	39 997 899 037	38 060 121 160	37 838 931 683	99,42%
2.1.2 Contractuels hors solde	0	0	0	0	
2.2 Biens et Services	18 075 132 330	18 349 262 769	20 097 374 057	17 443 652 919	86,80%
Biens et services sur budget Etat	18 075 132 330	18 349 262 769	20 097 374 057	17 443 652 919	86,80%
2.3 Transferts	1 306 814 624	1 539 174 473	1 539 174 473	1 521 189 009	100%
2.3.1 Transferts courants	1 306 814 624	1 513 222 927	1 513 222 927	1 503 022 927	99%
2.3.2 Transferts en capital	0	25 951 546	25 951 546	18 166 082	70%
2.4 Investissement	8 369 334 000	20 479 115 924	20 552 115 924	19 653 726 102	96%
2.4.1 Trésor	8 369 334 000	20 479 115 924	20 552 115 924	19 653 726 102	96%
2.4.2 Financement extérieur			0		
Dons			0		
Emprunts			0		
Total	67 749 179 991	80 365 452 203	80 248 785 614	76 457 499 713	95,28%

- Les mouvements de crédits en gestion

Au titre de l'exercice 2020, plusieurs mouvements de crédits ont été effectués dans les trois Programmes. Ces mouvements sont en général dus aux différentes rallonges budgétaires.

- Les lois de finances rectificatives

Le budget du Ministère a connu une hausse de quatorze milliards quatre cent quarante-deux millions cent soixante-onze mille sept cent cinquante-neuf (14 442 171 759) FCFA après la loi de finances rectificative 2020.

Cette augmentation s'explique notamment par les rallonges obtenues par certaines structures entres autres :

	Budget Voté	Collectif	Variation
21044020003 Gérer les dépenses centralisées du Ministère	7 260 559 203	9 083 116 723	1 822 557 520
21044010006 Enquêter sur la crise post-électorale	125 525 764	301 298 220	175 772 456
21044020005 Gérer le Programme Spécial justice	200 779 480	532 028 062	331 248 582
21044020007 Faire face aux opérations urgentes du Ministère	163 000 000	902 093 358	739 093 358
21044020029 Appuyer le ministère par le programme justice /2eme C2D	6 969 334 000	16 841 141 611	9 871 807 611
22045010012 Prendre en charge les dépenses liées aux activités des conseillers consulaires	0	138 600 000	138 600 000
22045020302 Appuyer la Réforme & la modernisation du système judiciaire & pénitentiaire	159 920 000	1 523 012 232	1 363 092 232
TOTAL	14 879 118 447	29 321 290 206	14 442 171 759

- La régulation budgétaire

La régulation budgétaire est conforme aux différents plafonds fixés par le Ministère du Budget et du Portefeuille de l'Etat.

Au cours de l'exercice 2020, le Ministère de la Justice et des Droits de l'Homme a rencontré plusieurs difficultés dans l'exécution de son budget.

En effet, la mise en place tardive du Système d'Information Budgétaire (SIB) a retardé les engagements des crédits budgétaires par les différents gestionnaires de crédit.

- La fongibilité asymétrique.

Il n'y a pas eu de cas de fongibilité asymétrique dans le budget du ministère au titre de l'année 2020.

II. RAPPORT ANNUEL DE PERFORMANCE PAR PROGRAMME

II.1 Programme 1 : Administration Générale

1. Bilan du programme 1

En ce qui concerne le programme 1, quatre (04) actions ont été programmées pour être réalisées en 2020. Il s'agit de :

- La coordination et animation du Ministère ;
- La gestion des ressources humaines, matérielles et financières ;
- La planification, programmation et suivi-évaluations ;
- La documentation, Gestion des systèmes d'information et de communication.

a) *La coordination et animation du Ministère*

Au titre de la coordination et animation du ministère, les activités portent sur (i) l'orientation et le pilotage des activités du Ministère ; et (ii) l'inspection des structures du Ministère.

(i) Orienter et piloter les activités du ministère

Cette activité consiste à assurer la coordination générale des axes d'interventions du ministère pour un montant de 99 764 671 FCFA. Pour l'année 2020, il s'agit d'organiser des réunions de direction et de cabinet. Le résultat obtenu porte sur 43 réunions de direction et de cabinet, soit un taux de réalisation de 27,9%, pour 100% du budget alloué.

(ii) Inspecter les structures du Ministère

Elle devrait renforcer la moralisation du système judiciaire à travers notamment les activités d'inspections. Pour 2020 l'inspection générale a prévu organisée deux (02) missions d'inspection pour un budget de 67 698 939 FCFA. En fin de l'exercice 2020 ; le résultat obtenu porte sur 1 mission d'inspection soit un taux de 50% pour 100 % du budget alloué.

b) La gestion des ressources humaines, matérielles et financières

En ce qui la Gestion des Ressources Humaines, Matérielles et Financières les activités ont porté sur (i) la gestion des dépenses centralisées du ministère ;(ii) l'organisation des ateliers de validation des reformes de textes relatifs à l'atteinte des indicateurs du MCC ; (iii) la gestion prévisionnelle du personnel du Ministère ;(iv) la gestion du programme Spécial Justice et (vi) Faire face aux opérations urgentes du Ministère.

(i) Gestion des dépenses centralisées du ministère

Cette activité consiste à améliorer le cadre de vie, le bien être en termes d'hygiène alimentaire et médical des détenues. Pour 2020, les résultats attendus portaient sur l'amélioration du cadre de vie et du bien-être de 21500 détenus pour un budget de 7 260 559 203 FCFA. À la fin de l'exercice 2020, les résultats obtenus porte sur 21500 détenus pris en charge soit un taux de 100% pour un budget de 7 260 559 203 FCFA Soit 100% du budget alloué.

(ii) Organiser des ateliers de validation des reformes de textes relatifs à l'atteinte des indicateurs du MCC

Cette activité a pour objectif d'élaborer et transmettre au cabinet du ministre des projets de texte pour adoption. Pour 2020, le résultat attendu portait sur l'élaboration de 13 projets de textes pour adoption pour un budget de 201 000 000 FCFA. À la fin de l'exercice 2020, les résultats obtenus portent sur 4 soit un taux de 30,8% pour 100% du budget alloué.

(iii) Assurer la gestion prévisionnelle du personnel du Ministère

Cette activité vise à doter les services du Ministère en personnel. Pour 2020, il s'agissait d'affecter 453 personnes dans les différentes structures du Ministère, pour un budget de 86 476 986 FCFA.À la fin de l'exercice 2020, les résultats obtenus portent sur 361 personnes affectées soit un taux de 79,7%, pour 100% du budget alloué.

(iv) Gérer le programme Spécial Justice

En 2020, le programme spécial justice visait à doter les services du MJDH de mobilier, de matériel de bureau (y compris informatique), de véhicules et de terrains, pour un budget global de 530 522 362 FCFA. Au terme de l'année 2020, le résultat attendu a porté sur l'acquisition de mobilier, du matériel de bureau et de véhicules, Soit 100% du budget alloué.

(v) Faire face aux opérations urgentes du Ministère.

Cette activité consiste à faire face aux opérations d'urgences portant notamment sur la sureté des bâtiments et la sécurisation des détenus suites à des intempéries et l'assainissement. En 2020, les travaux ont porté sur la réhabilitation des MAC de Gagnoa, Abidjan, Boundiali, du tribunal de première instance de Gagnoa, de la maison du régisseur de la MACA, pour un budget de 902 093 358 FCFA, soit 100% du budget alloué.

c) La planification, programmation et suivi-évaluations

Afin de donner une meilleure lisibilité aux actions du ministère, la Planification, programmation et suivi-évaluations permettra d'élaborer l'ensemble des documents stratégiques du ministère, de favoriser la collecte d'informations et de mettre en place un cadre de suivi et d'évaluation.

(i) Organiser la planification générale des activités du ministère, suivi et évaluation des dites activités

Cette activité a pour objectif l'élaboration des plans d'actions et programmes d'activité du Ministère, ainsi que le suivi et l'évaluation des projets et programmes. Pour 2020, il s'agissait d'élaborer le plan d'action de politique sectorielle 2021-2025. Cette activité est en cours de réalisation. Cependant, plusieurs autres activités ont été réalisées portant notamment, sur la Programmation des Investissements Publics, l'élaboration du Plan de Travail Annuel, la rédaction des rapports d'exécution des projets et programmes et la contribution à l'élaboration du PND 2021-2025. Ces activités ont pu se tenir pour un budget de 25 005 875 FCFA, soit 100% des ressources allouées.

d) La documentation, Gestion des systèmes d'information et de communication.

Cette action vise la gestion des archives judiciaires, l'informatisation du système judiciaire et pénitentiaire, l'élaboration des textes et de la communication des missions et attribution du MJDH

a. Evolution des indicateurs de performance

Tableau 3 : évolution des indicateurs du programme 1

Objectif : Promouvoir une administration moderne et performante						
Indicateur	Unité	REALISATIONS (de 2017 à 2019)			2020	
		2017	2018	2019	Prévision	Réalisation
OS 1 : Contribuer à la moralisation du système judiciaire						
Indicateur 1 : Nombre d'inspections réalisées par an	Nbre	3	3	3	3	1
Indicateur 2 : Proportion d'agents promus par rapport au nombre d'agents évalués	%	-	-	30%	30%	30%
OS 2 : Améliorer la gestion des ressources humaines, financières et matérielles						
Indicateur 3 : Nombre de juridictions en sous-effectif	Nbre	-	-	9	9	23
Indicateur 4 : Taux d'exécution du budget	%	100	100	100	100	98,9
OS 3 : Moderniser le système d'information judiciaire et pénitentiaire						
Indicateur 5 : Nombre de publications produites	Nbre	0	0	2	2	2
Indicateur 6 : Nombre de juridictions mises en réseau	Nbre	0	0	0	2	0

b. Analyse détaillée et explication des résultats

Indicateur 1 : Le nombre d'inspections réalisées par an permet de mesurer le contrôle des activités des juridictions, des établissements pénitentiaires et des professions judiciaires. Il contribue à renforcer la transparence et à la crédibilité et la moralisation du système judiciaire.

Cet indicateur peut être vérifié dans les rapports d'activités de l'IGSJP et s'obtient par dénombrement.

En 2020, une seule mission d'inspection a été effectuée sur trois attendues. Cette contre-performance s'explique par les difficultés de déplacement liées à la maladie à COVID 19, ainsi que les insuffisances de ressources humaines, matérielles et financières de l'Inspection générale des services judiciaires et pénitentiaires. Pour que les inspections se tiennent régulièrement, il convient de renforcer les capacités techniques et opérationnelles de l'IGSJP.

Indicateur 2 : Proportion d'agents promus par rapport au nombre d'agents évalués mesure la qualité des services de justice rendue par les acteurs. Cet indicateur peut être vérifié dans les rapports d'activités de la Direction des Services Judiciaires et des Ressources Humaines et se calcule comme suit : (Nombre d'agents promus / Nombre d'agent évalués).

En 2020, l'objectif de 30% des agents promus a été atteint.

Indicateur 3 : Nombre de juridictions en sous-effectif permet d'effectuer une meilleure répartition des ressources humaines pour ainsi contribuer au renforcement de la célérité dans le traitement des dossiers. Le nombre de juridictions en sous-effectif s'obtient par dénombrement. Cet indicateur peut être vérifié dans les rapports d'activités de la Direction des Services Judiciaires et des Ressources Humaines s'obtient par dénombrement.

Au terme de l'année 2020, le nombre de juridictions en sous-effectif s'élève à 23 contre 9 prévues. Cette contre-performance s'explique par le fait que le recrutement programmé de 50 magistrats par an sur 5 ans dans le plan de politique sectoriel n'a pu se tenir du fait de ressources insuffisantes.

Indicateur 4 : Taux d'exécution du budget, s'obtient de la façon suivante : $(\text{Budget exécuté} / \text{crédits autorisés du budget actuel}) \times 100$. En 2020 cet indicateur, vérifiable dans les rapports d'activités de la DAF, se situe à 98,9% contre 100% prévue. Cet écart s'explique par le fait que les activités suivantes :

« 201044010006 : Enquêter sur la crise post-électorale » ; « 201044010008 : Prendre en charge les frais d'abonnement et de factures d'eau, d'électricité et de téléphone » et « 201044020001 » : Prendre en charge les missions hors Côte d'Ivoire n'ont été entièrement engagées.

Indicateur 5 : Nombre de publications produites est un indicateur qui permet de mesurer la transparence en vue du renforcement de la qualité du système judiciaire. Cet indicateur est vérifiable dans les rapports d'activités du CNDJ et de la DPS, il s'obtient par dénombrement.

A fin 2020, 2 publications (1 publication de jurisprudence et 1 publication d'annuaire statistique du ministère) ont été produites contre 2 prévues. Cette performance s'explique par la disponibilité des ressources allouées.

Indicateur 6 : Nombre de juridictions mises en réseau dans le cadre de l'informatisation du système judiciaire permet de mesurer le niveau de modernisation ainsi que la célérité dans le traitement des dossiers. Cet indicateur qui est vérifiable dans les rapports d'activités du service informatique s'obtient par dénombrement.

En 2020, deux (02) juridictions ont été programmées pour être mis en réseau. Au terme de l'année, le budget alloué n'a pas permis d'atteindre les objectifs visés. Ce budget a plutôt permis de doter les juridictions de Yopougon et Dabou en matériels informatiques. Par ailleurs le projet bénéficie d'un appui du C2D qui suit son cours. A cet effet, les Dossiers d'Appels d'Offres (DAO) qui ont été lancés pour le démarrage des travaux dans les juridictions du ressort de la cour d'appel d'Abidjan ont été validés pour le câblage des tribunaux de Yopougon et Dabou. Deux solutions peuvent être proposées pour pallier les contre-performances de cet indicateur. Il s'agit de la validation des DAO et la finalisation les travaux de la mise en réseau.

c. Exécution financière par action

Tableau 4 : exécution financière par action du programme 1

Actions	Personnel	Biens et Services	Transferts	Investissement	Total
	2020	2020	2020	2020	
Action 1: Coordination et animation du ministère	0	1 954 459 275	0	0	1 954 459 275
Action 2: Gestion des ressources humaines, matérielles et financières	37 751 462 198	8 371 469 613	0	18 199 202 542	64 322 134 353
Action 3: Planification, programmation et suivi-évaluation	0	11 338 936	0	0	11 338 936
Action 4: Formation, documentation, gestion des systèmes d'informations et de communication	87 469 485	53 372 530	0	44 892 700	185 4 715

d. Exécution des investissements du programme 1

Tableau 5 : Exécution des investissements du programme 1

	Année de démarrage	Année de fin	Coût total	Budget Voté 2020	Budget Actuel 2020	Mandat PEC 2020
Projet 1 : Gérer le Programme Spécial justice			6 910 075 307	200 779 480	532 028 062	407 488 481
Sur financement intérieur	2010	2022	6 910 075 307	200 779 480	532 028 062	407 488 481
Sur financement extérieur						
Projet 2 : Faire face aux opérations urgentes du Ministère			1 965 531 435	163 000 000	950 582 526	903 372 450
Sur financement intérieur	2018	2022	1 965 531 435	163 000 000	950 582 526	903 372 450
Sur financement extérieur						
Projet 3 : Faire face aux journées institutionnelles			536 425 000	75 000 000	58 271 162	47 200 000
Sur financement intérieur	2018	2022	536 425 000	75 000 000	58 271 162	47 200 000
Sur financement extérieur						
Projet 4 : Informatisation du système judiciaire et pénitentiaire			6 143 638 000	84 000 000	65 263 702	44 892 700
Sur financement intérieur	2020	2022	6 143 638 000	84 000 000	65 263 702	44 892 700
Sur financement extérieur						
Total programme (Budget de l'Etat)			15 555 669 742	522 779 480	1 606 145 452	1 402 953 631
Total sur financement intérieur			15 555 669 742	522 779 480	1 606 145 452	1 402 953 631
Total sur financement extérieur						

e. Exécution des prévisions d'effectifs

Tableau 7 : exécution des prévisions d'effectifs du programme 1

	2 019	2 020				TOTAL FIN D'ANNEE
		BESOINS EXPRIMES	PREVISION	BESOIN SATISFAIT	SORTIES	
Catégorie A	112	16	15	5	3	114
Catégorie B	144	18	18	7	3	148
Catégorie C	219	15	7	16	3	232
Catégorie D	7	10	-	5	0	12
Non fonctionnaire	12	-	-	-	-	12
TOTAL	494	59	41	32	9	518

Les prévisions d'effectifs sont tirées du catalogue des mesures nouvelles

2. Commentaires et conclusion

En fin d'exercice 2020, le programme 1, à travers les résultats obtenus, a contribué à renforcer la transparence, la crédibilité et la qualité du système judiciaire, bien que confronté à quelques difficultés portant notamment sur la situation sanitaire en 2020 et à l'insuffisance des ressources humaines.

Pour une meilleure performance du programme 1, une répartition équilibrée des ressources humaines s'avère nécessaire. En 2021, les actions prioritaires à mettre en œuvre vont porter notamment sur le renforcement de la moralisation du système judiciaire et pénitentiaire à travers l'intensification de l'inspection ; le renforcement des capacités techniques et opérationnelles du MJDH; et la poursuite des réformes des textes relatifs à l'atteinte des indicateurs du MCC.

II.2 Programme 2 : Juridictions

1. Bilan du programme 2

Pour le programme 2 portant sur les juridictions, quatre (04) actions ont été programmées pour être réalisées en 2020. Elles portent sur :

- le renforcement de l'assistance judiciaire, la réalisation et la mise en œuvre de la carte judiciaire ;
- l'optimisation des conditions d'application de la législation en matière civile et pénale ;
- le renforcement de la coopération intersectorielle dans le domaine de la protection de la jeunesse et de l'enfance.
- La formation, documentation, gestion des systèmes d'information et de communication.

a) *Le renforcement de l'assistance judiciaire, la réalisation et la mise en œuvre de la carte judiciaire*

Au titre du renforcement de l'assistance judiciaire, la réalisation et la mise en œuvre de la carte, les activités ont porté sur (i) assurer l'assistance judiciaire des personnes vulnérables;(ii) construire, réhabiliter et équiper les tribunaux et résidences ; et (iii) construire le tribunal d'Abobo.

(i) Assurer l'assistance judiciaire des personnes vulnérables

Cette activité qui consiste à prendre en charges les personnes indigentes, notamment vulnérables, contribue à renforcer l'accessibilité socio-économique de la population au système judiciaire. Pour 2020, l'activité a prévu de prendre en charge 137 personnes pour un besoin budgétaire de 119515 458 FCFA. A fin de l'exercice 2020, le résultat obtenu porte sur 118 personnes assistées soit un taux de 86,1%, soit 100% du budget alloué.

(ii) Construire, réhabiliter et équiper les tribunaux et résidences

Cette activité vise l'objectif d'adaptation des infrastructures judiciaires aux besoins et aux standards. Ainsi, en 2020, le résultat attendu portait sur la réhabilitation de la résidence du président du tribunal de la section de Soubré et les travaux de réfection du siège et du parquet du TPI de Yopougon pour un budget global de 57395 443 FCFA. Au terme de l'année 2020, les résultats obtenus sont les suivants :

- 100% de la résidence de président du tribunal de la section de Soubré réalisée ;
- 100% du siège et du parquet du TPI de Yopougon réalisée.

Le montant de ces travaux s'élève à 57395 443FCFA soit 100% du budget exécuté.

(iii) Construire le tribunal d'Abobo

Dans sa politique d'amélioration de l'accès géographique de la population au système judiciaire, le Ministère a entrepris la construction d'infrastructures judiciaires.

Le projet portant construction du tribunal d'Abobo entamé depuis 2008, souffre d'un financement adéquat pour permettre l'achèvement. Au titre de l'année 2020, la demande budgétaire s'élève à 155 389 765 FCFA en vue d'atteindre un taux d'exécution des travaux de 70%. Le résultat obtenu à la fin de l'exercice est 75% pour 100% du budget alloué

b) L'optimisation des conditions d'application de la législation en matière civile et pénale

Au titre de l'optimisation des conditions d'application de la législation en matière civile et pénale, les activités programmées sont : (i) veiller à la tenue des assises judiciaires ; et (ii) appuyer la réforme et la modernisation du système judiciaire et pénitentiaire.

(i) Veiller à la tenue des assises judiciaires

Les assises judiciaires visent à améliorer la qualité des décisions de justice. Par ailleurs, le nouveau Code de Procédures Pénales prévoit les tribunaux criminels en lieu et place des assises dont le budget de fonctionnement au titre de l'année 2020 s'élève à 84 144 325 FCFA. En 2020, la bonne tenue des audiences des tribunaux criminels a permis d'absorber 100% du budget alloué.

(ii) Appuyer la réforme et la modernisation du système judiciaire et pénitentiaire

Cette activité vise la mise en œuvre des réformes dans le cadre de la coopération entre l'Etat de Côte d'Ivoire et l'UE portant sur le système judiciaire et pénitentiaire.

Le résultat attendu pour l'année 2020 portait sur la réalisation 02 indicateurs dans le cadre de l'appui budgétaire et la prise en charge des travaux confortatifs de la MAC et le TPI de San-Pedro. Au terme de l'année 2020, la réalisation des travaux a permis d'absorber 100% du budget alloué.

c) Le renforcement de la coopération intersectorielle dans le domaine de la protection de la jeunesse et de l'enfance

En ce qui concerne le renforcement de la coopération intersectorielle dans le domaine de la protection de la jeunesse et de l'enfance la seule activité programmée est de mettre en œuvre la politique de protection judiciaire de l'enfance et de la jeunesse.

Cette activité vise à créer les conditions de prise en charge des enfants en conflit avec la loi. Ainsi, pour l'année 2020, le résultat attendu portait sur la prise en charge de 7 833 mineurs pour un budget de 83431 549 FCFA. Le résultat obtenu a porté sur la prise en charge de 7 806, soit un taux de réalisation de 99,7% pour un taux d'absorption de 100% du budget alloué.

d) La formation, documentation, gestion des systèmes d'information et de communication.

Cette action vise le renforcement de capacité des acteurs ainsi que l'adoption de nouveaux outils et méthodes de travail en vue d'améliorer les performances du système judiciaire en termes de transparence et de célérité.

Les activités programmées en 2020 ont porté sur (i) le renforcement des capacités des ressources humaines à l'INFJ; (ii) la gestion de bourse des auditeurs de justice ; et (iii) la publication des actes de justice.

(i) Renforcer les capacités des ressources humaines à l'INFJ

Cette activité répond aux besoins de renforcement de la transparence, la crédibilité et la capacité du système judiciaire. Pour 2020, le résultat attendu portait sur le recrutement et la formation de 350 agents pour un budget de 711 625 914 FCFA. A la fin de l'exercice 2020, le résultat obtenu porte sur 251 recrutés et formés, soit un taux de 70,85% pour un budget de, 526 378 127 FCFA soit un taux d'exécution de 73,97 du budget alloué.

(ii) Gérer la bourse des auditeurs de justice

La bourse a pour but de mettre les auditeurs dans de meilleures conditions de formation. Ainsi pour 2020 l'objectif était de prendre en charge 551 auditeurs de justice pour un budget de 592 490 990 FCFA. Au terme de l'année 2020, 212 auditeurs de justice ont été pris en charge soit un taux de 38,48% pour un budget de 346 565 091 FCFA, soit un taux d'exécution de 58,49% du budget alloué.

(iii) Publier les actes de justice

La publication des actes de justice contribue à renforcer la transparence du système judiciaire. Pour l'exercice 2020, le résultat attendu portait sur la publication de 8 000 décisions pour un budget de 175 106 023 FCFA. A fin 2020, le résultat obtenu est 7 860 décisions, soit un taux de réalisation de 98,3%, pour 100% du budget alloué.

a. Evolution des indicateurs de performance

Tableau 3 : évolution des indicateurs du programme 2

Indicateur	Unité	REALISATIONS (de 2017 à 2019)			2020	
		2017	2018	2019	Prévision	Réalisation
OS 1 : Améliorer l'accès socio-économique à la Justice						
Indicateur 1 : Nombre personnes ayant bénéficiées d'assistance judiciaire	Nbre	66	142	252	184	118
Indicateur 2 : Taux de couverture du territoire national en juridictions	%	-	-	30	30	30
OS 2 : Renforcer la transparence, la crédibilité et la régulation des institutions judiciaires						
Indicateur 3 : Application des textes légaux	Oui/ non	oui	oui	oui	oui	oui
Indicateur 4 : Nombre de séances de formation continue dispensée	Nbre	-	-	3	3	0

b. Analyse détaillée et explication des résultat

Indicateur 1 : Le nombre de personne ayant bénéficiée d'assistance judiciaire permet de mesurer la prise en charge des personnes indigentes conformément à la politique de renforcement de l'accès économique à la justice. Cet indicateur qui est vérifiable dans les rapports d'activités de la DACP s'obtient par dénombrement.

En 2020, selon les prévisions, le nombre de personne devant bénéficier de l'assistance judiciaire est estimée à 184. Au terme l'année, le niveau de réalisation de l'indicateur se situe à 118. Cette contre-performance s'explique par la prise en charge de certains dossiers qui nécessitent une plus grande dotation budgétaire.

Indicateur 2 : Le taux de couverture du territoire national en juridictions permet de mesurer le rapprochement des services de la justice aux populations. Le taux de couverture du territoire national en juridictions se vérifie dans l'annuaire des statistiques de la DPS, il se calcule selon la formule suivante : (nombre de départements couvert en juridiction / nombre total de département) x 100

En 2020, les résultats obtenus pour l'amélioration de l'accessibilité géographique de la justice aux populations se situe à 30% comme prévu. Cependant la dotation 2020 a permis la réalisation des travaux de construction des Cours d'Appels de Daloa (Taux de réalisation = 45% à 60%) et Korhogo (Taux de réalisation =70% à 90%), les Tribunaux de Première Instance d'Abobo (Taux de réalisation = 60% à 75%) et de Bingerville (Taux de réalisation =0% à 41%).

Indicateur 3 : L'application des textes légaux contribue à renforcer la transparence, la crédibilité et la régulation des institutions judiciaires. C'est un indicateur qualitatif qui est vérifiable dans le rapport du CNDHCl.

En 2020, les textes légaux ont été appliqués. Cela s'explique par les contrôles initiés par l'IGSJP contribuant à la moralisation du système judiciaire.

Indicateur 4 : Nombre de séances de formation continue dispensée permet d'améliorer les services de la justice entre autres la célérité dans le traitement des dossiers dans l'optique de rendre le système crédible. Cet indicateur est vérifiable dans les rapports d'activités de l'INFJ, il s'obtient par dénombrement.

En 2020, trois (03) séances de formation continue étaient prévues pour être organisées. Malheureusement les formations n'ont pu se dérouler du fait de la COVID 19 et du défaut de financement. Il convient de renforcer le budget de l'INFJ en vue de prendre en charge les frais liés à la formation continue.

c. Exécution financière par action

Tableau 4 : exécution financière par action du programme 2

Actions	Personnel	Biens et Services	Transferts	Investissement	Total
	2020	2020	2020	2020	
Action 1: Renforcement de l'assistance judiciaire, réalisation et mise en œuvre de la carte judiciaire	0	254 703 259	18 166 082	212 763 127	485 632 468
Action 2: Optimisation des conditions d'application de la législation en matière civile et pénale	0	817 688 293	0	835 260 690	1 652 948 983
Action 3: Renforcement de la coopération intersectorielle dans le domaine de la protection de la jeunesse et de l'enfance	0	58 575 997	0	0	58 575 997
Action 4: Gestion de la formation et de la documentation	0		1 479 222 927	150 694 882	1 629 917 809

d. Exécution des investissements du programme 2

Tableau 5 : Exécution des investissements du programme 2

	Année de démarrage	Année de fin	Coût total	Budget Voté 2020	Budget Actuel 2020	Mandat PEC 2020
Projet 1 : Construire le tribunal d'ABOBO			8 484 804 298	200 000 000	155 389 765	155 389 703
Sur financement intérieur	2008	2023	8 484 804 298	200 000 000	155 389 765	155 389 703
Sur financement extérieur						
Projet 2 : Construire, Réhabiliter et Equiper les autres Tribunaux et Résidences			5 625 540 427	73 872 873	57 395 443	57 373 424
Sur financement intérieur	2012	2021	5 625 540 427	73 872 873	57 395 443	57 373 424
Sur financement extérieur						
Projet 3 : Appuyer la Réforme & la modernisation du système judiciaire & pénitentiaire			21 028 934 031	159 920 000	1 523 012 232	835 260 690
Sur financement intérieur	2010	2023	21 028 934 031	159 920 000	1 523 012 232	835 260 690
Sur financement extérieur						
Projet 4 : Acquérir et équiper le siège de la CNDJ			860 783 594	100 000 000	150 694 882	150 694 882
Sur financement intérieur	2017	2021	860 783 594	100 000 000	150 694 882	150 694 882
Sur financement extérieur						
Total programme (Budget de l'Etat)			36 000 062 350	533 792 873	1 886 492 322	1 198 718 699
Total sur financement intérieur			36 000 062 350	533 792 873	1 886 492 322	1 198 718 699
Total sur financement extérieur						

e. Exécution des prévisions d'effectifs

Tableau 7 : exécution des prévisions d'effectifs du programme 2

	2 019	2 020				TOTAL FIN D'ANNEE
		BESOINS EXPRIMES	PREVISION	BESOIN SATISFAIT	SORTIES	
Catégorie A	512	73	68	21	15	518
Catégorie B	656	81	84	32	14	674
Catégorie C	998	70	33	73	11	1 060
Catégorie D	30	48	0	21	2	49
Non fonctionnaire	55	0	0	0	0	55
TOTAL	2 252	271	186	148	42	2 356

Les prévisions d'effectifs sont tirées du catalogue des mesures nouvelles

2. Commentaires et conclusion

En fin d'exercice 2020, le programme 2, à travers les résultats obtenus, a contribué à renforcer l'accessibilité des populations au système judiciaire. Les difficultés rencontrées par le MJDH dans la mise en œuvre du programme 2 portent notamment sur la crise sanitaire en 2020.

Toutefois, une meilleure allocation des ressources budgétaires en 2021 et un renforcement du cadre de suivi et évaluation des plans pourrait améliorer les actions programmées.

En 2021, les actions à mener viseront le renforcement de l'accessibilité de la population au système judiciaire à travers, notamment la vulgarisation de l'assistance judiciaire et juridique ainsi que la construction et l'équipement des infrastructures judiciaires.

II.3 Programme 3 : Etablissements Pénitentiaires et centres d'observation et de rééducation des mineurs

1. Bilan du programme 3

Pour le programme 3, deux (02) actions ont été programmées pour être réalisées en 2020. Ce sont :

- La coordination et suivi de l'exécution des décisions privatives de liberté et amélioration des conditions et du cadre de vie des gardes pénitentiaires et des détenus ;
- L'exécution des décisions privatives de liberté et renforcement des structures d'apprentissages et de réinsertions.

a) La coordination et suivi de l'exécution des décisions privatives de liberté et amélioration des conditions et du cadre de vie des gardes pénitentiaires et des détenus

Au titre de la Coordination, les activités ont porté sur (i) la prise en charge des baux des gardes pénitentiaires ;(ii) l'amélioration du cadre de vie des détenus ; (iii) la construction et réhabilitation des MAC.

(i) Prendre en charge les baux des gardes pénitentiaires

Cette activité permet de couvrir la prise en charge du loyer des gardes pénitentiaires selon les dispositions en vigueur. En 2020, cette activité a prévu de payer 8 575 baux et 5 233 arriérés pour un besoin budgétaire de 3700000 000 FCFA. A fin de l'exercice 2020, le résultat obtenu porte sur 13 808 baux payés soit un taux de 100%, soit 100% du budget alloué.

(ii) Améliorer le cadre de vie des détenus dans les établissements pénitentiaires

Cette activité répond au besoin d'assurer les rations quotidiennes des détenus en raison de 02 repas par détenu et par jour, soit une dotation budgétaire de 9 931 687 424 FCFA en 2020 correspondant à 1 250 FCFA par détenu et par jour. L'exécution du budget en 2020 a permis d'assurer l'alimentation de plus de 21 000 détenus, soit 100% du budget alloué.

(iii) Construire et Réhabiliter les MAC

Cette activité vise la réduction de la surpopulation carcérale et l'adaptation des infrastructures pénitentiaires aux normes internationales. Au titre de l'année 2020, l'objectif fixé était de réhabiliter 5 MAC (Bongouanou, Dimbokro, Korhogo, COM de Man, CSU de la MACA) avec une demande budgétaire de 266 825 707 F CFA. Au terme de l'année 2020, pour 100% d'exécution du budget alloué, les taux de réalisation des travaux sont :

- 100% MAC Korhogo, COM de Man, CSU de la MACA
- 60% MAC Bongouanou et Dimbokro;

Ces travaux ont permis d'absorber 100% du budget alloué.

b) L'exécution des décisions privatives de liberté et renforcement des structures d'apprentissages et de réinsertions

Cette action vise le renforcement des structures d'apprentissage en milieu carcéral et de réinsertion sociale des mineurs, pour un budget alloué en 2020 de 242 100 304 F CFA. Au terme de l'exécution du budget en 2020, 389 enfants ont été pris en charge dans les COM et CRM pour une absorption 100% du budget alloué.

a. Evolution des indicateurs de performance

Tableau 3 : évolution des indicateurs du programme 3

Indicateur	Unité	REALISATIONS (de 2017 à 2019)			2020	
		2017	2018	2019	Prévision	Réalisation
OS 1 : Réhabiliter les établissements pénitentiaires existants et en construire de nouveaux						
Indicateur 1 : Nombre d'établissements pénitentiaires et de centres de mineurs réhabilités et équipés	Nbre	-	-	12	3 MAC et 1 COM	6 MAC et 1 COM
Indicateur 2 : Nombre d'établissements pénitentiaires et de centres de mineurs construits	Nbre	-	-	2 MAC construits	2 MAC et 2 Centres de mineurs construits et équipés	2 MAC (San-Pédro 80% ; Guiglo 50%)
OS 2 : Améliorer les conditions de vie des détenus et leur réinsertion						
Indicateur 3 : Pourcentage de détenus bénéficiant d'une formation en milieu carcéral	%	-	-	10%	30%	30%
Indicateur 4 : 03 Rations alimentaires par détenu et par jour	FCFA	850	1 100	1 116	1 250	1 250

b. Analyse détaillée et explication des résultats

Indicateur 1 : Nombre d'établissements pénitentiaires et de centres de mineurs réhabilités et équipés permet de mesurer l'amélioration du cadre de vie des détenus conformément à la politique de modernisation du système pénitentiaire. Cet indicateur qui est vérifiable dans le rapport d'activités de la DIEM et s'obtient par dénombrement.

En 2020, les travaux de réhabilitation des établissements pénitentiaires prévus ont été réalisés à 100% pour les MAC de Korhogo, de Bondoukou, d'Agboville, le COM de Man et le CSU de la MACA. En ce qui concerne les travaux des MAC de Bongouanou et Dimbokro, les retards sont dus aux difficultés rencontrées par les entreprises prestataires. Toutefois, les marchés ont été entièrement engagés pour leur permettre d'achever les travaux.

Indicateur 2 : Nombre d'établissements pénitentiaires et de centres de mineurs construits permet de mesurer l'amélioration du cadre de vie des détenus par la réduction du taux de surpopulation carcéral. Cet indicateur est vérifiable dans le rapport d'activités de la DIEM et s'obtient par dénombrement.

En 2020, les constructions d'établissements pénitentiaires en cours sont les MAC de Guiglo et de San-Pédro avec respectivement 50% et 80% de taux de réalisation en 2020. S'agissant des centres de mineurs, seul le COM de Bingerville est en cours avec un taux de réalisation de 40%

Indicateur 3 : Pourcentage de détenus bénéficiant d'une formation en milieu carcéral. Cet indicateur qui permet de mesurer les conditions de réinsertion des détenus se vérifie dans les rapports d'activités de la DAP, il se calcule selon la formule suivante : $(\text{nombre de détenus ayant bénéficiés de formation} / \text{nombre total de détenus}) \times 100$

A la fin de l'exercice 2020, 30% des détenus ont bénéficiés d'une formation en milieu carcéral comme prévu. Cette performance s'explique par la mise à disposition des ressources destinées aux formations des détenus.

Indicateur 4 : Le nombre de rations alimentaires par détenu et par jour permet de mesurer le bien être alimentaire des détenus. Cet indicateur est vérifiable dans les rapports de la DAF et s'obtient par dénombrement.

En 2020, le nombre de ration alimentaire est passé à 2 repas en moyenne par jour et par détenus contre 1,5 en 2019.

c. Exécution financière par action

Tableau 4 : exécution financière par action du programme 3

Actions	Personnel	Biens et Services	Transferts	Investissement	Total
Action 1: Coordination et suivi de l'exécution des décisions privatives de liberté et amélioration des conditions et du cadre de vie des gardes pénitentiaires et des détenus	0	5 858 775 141	0	210 912 161	6 069 687 302
Action 2: Exécution du volet correctionnel des détenus et renforcement des structures d'apprentissage	0	63 269 875	23 800 000	0	87 069 875

d. Exécution des investissements du programme 3

Tableau 5 : Exécution des investissements du programme 3

	Année de démarrage	Année de fin	Coût total	Budget Voté 2020	Budget Actuel 2020	Mandat PEC 2020
Projet 1 : Construire et Réhabiliter les MAC			6 783 098 181	343 427 647	218 336 539	210 912 161
Sur financement intérieur	2012	2022	6 783 098 181	343 427 647	218 336 539	210 912 161
Sur financement extérieur						
Total programme (Budget de l'Etat)			6 783 098 181	343 427 647	218 336 539	210 912 161
Total sur financement intérieur			6 783 098 181	343 427 647	218 336 539	210 912 161
Total sur financement extérieur						

e. Exécution des prévisions d'effectifs

Tableau 7 : exécution des prévisions d'effectifs du programme 3

	2 019	2 020				TOTAL FIN D'ANNEE
		BESOINS EXPRIMES	PREVISION	BESOIN SATISFAIT	SORTIES	
Catégorie A	625	89	84	26	18	633
Catégorie B	800	99	103	39	17	822
Catégorie C	1 218	85	41	90	14	1 293
Catégorie D	37	58	0	26	2	61
Non fonctionnaire	68	0	0	0	0	68
TOTAL	2 746	331	227	181	51	2 877

Les prévisions d'effectifs sont tirées du catalogue des mesures nouvelles

2. Commentaires et conclusion

Les résultats globalement obtenus dans la mise en œuvre des actions du programme 3, contribuent à l'amélioration des conditions de détention et de réinsertion des détenus. Les difficultés rencontrées portent essentiellement sur les problèmes techniques liés à la gestion de crédit budgétaire.

Les actions 2021 porteront sur la poursuite de l'amélioration des conditions de détention et de réinsertion des détenus à travers le renforcement de la prise en charge alimentaire, hygiénique et sanitaire des détenus

CONCLUSION

Au terme de l'exercice budgétaire 2020, les objectifs visés par les trois (03) programmes du MJDH ont été atteints en majorité malgré la situation sanitaire de la COVID 19 et la mise en place tardive du Système d'Information Budgétaire (SIB).

Toutefois, le budget exécuté s'élève à 79 031 542 917 FCFA contre 79 885 915 832 FCFA alloué, soit 98,9%.

Pour une meilleure exécution du budget, il convient de renforcer les capacités des gestionnaires de crédits quant à l'utilisation des outils de gestion, de mettre à disposition les ressources humaines, matérielles et financières et d'assurer le suivi de l'exécution budgétaire en cohérence avec le DPPD-PAP.

SECTION 327 : MINISTERE DU BUDGET ET DU PORTEFEUILLE DE L'ETAT

SECTION 327 : MINISTERE DU BUDGET ET DU PORTEFEUILLE DE L'ETAT

INTRODUCTION

Par l'Attestation n°456/SGG/CM du 20 mars 2019, le Gouvernement a autorisé le basculement en mode budgets-programmes à partir du 1^{er} janvier 2020. Ce nouveau mode de gestion budgétaire vise à insuffler une plus grande cohérence entre les objectifs de développement et les allocations budgétaires, afin de renforcer l'efficacité de la dépense publique et instaurer la redevabilité comme un principe général du budget par objectifs. Ainsi, tous les acteurs ayant une responsabilité budgétaire sont astreints à rendre compte de l'utilisation des ressources publiques mises à leur disposition.

Dans le cadre de l'application des exigences induites par ce nouveau paradigme budgétaire au sein des Ministères, le Gouvernement a autorisé, par l'attestation n°0081/SGG/CM, un cadre d'évaluation de la performance des budgets-programmes. Cette communication en Conseil des Ministres invite les acteurs au respect des délais de production des rapports périodiques de gestion.

A cet effet, le suivi et l'évaluation de la performance des programmes se fait à travers les Rapports Annuels de Performance (RAP) produits par les Responsables de Programmes et prenant en compte les rapports trimestriels des Responsables du Budget Opérationnel de Programmes (RBOP).

Ainsi, le présent Rapport Annuel de Performance (RAP), élaboré au titre de la gestion 2020, s'articule autour des points suivants :

- Présentation générale du Ministère ;
- Rapport Annuel de Performance par programme.

I. PRESENTATION GENERALE DU MINISTERE

I.1 Rappel des orientations stratégiques du Ministère

I.1.1. Orientations stratégiques

Le Ministère du Budget et du Portefeuille de l'État (MBPE) a bâti sa stratégie autour de trois (03) axes majeurs que sont :

- axe stratégique 1 : maîtrise des dépenses publiques ;
- axe stratégique 2 : optimisation des ressources de l'État ;
- axe stratégique 3 : gestion efficace du portefeuille de l'État.

L'impact recherché par cette politique est celui contenu dans le PND 2016-2020 : « la gestion des Finances Publiques est améliorée ». Cet impact sera obtenu grâce aux résultats suivants :

- le Plan d'Actions Stratégique (PAS) du Ministère disponible et mis en œuvre ;
- la mobilisation des ressources fiscales, non fiscales et douanières accrue ;
- la gouvernance des Finances Publiques renforcée ;
- la gestion des entreprises publiques et parapubliques améliorée.

Au regard de ce qui précède, le Ministère du Budget et du Portefeuille de l'État (MBPE) s'est fixé comme objectif global d'améliorer la gestion des Finances Publiques. Plus spécifiquement, il s'est agi :

- d'améliorer la gestion des marchés publics ;
- de maîtriser les dépenses publiques ;
- de contribuer à la protection économique du territoire ;
- d'accroître la mobilisation des ressources douanières ;

- d'optimiser le recouvrement des recettes fiscales et non-fiscales ;
- d'améliorer la gestion des entreprises publiques et parapubliques.

I.1.2. Missions du Ministère

Celles-ci sont définies par le décret n°2019-755 du 18 septembre 2019 portant attribution des membres du Gouvernement. Conformément aux dispositions dudit décret, le MBPE a pour mission d'assurer la mise en œuvre de la politique du Gouvernement en matière budgétaire, douanière, fiscale et de gestion du portefeuille de l'État.

I.1.3. Cartographie des programmes du Ministère

Pour la mise en œuvre de ses missions, le MBPE a identifié cinq (05) programmes, à savoir :

- Programme 1 : Administration Générale ;
- Programme 2 : Douane ;
- Programme 3 : Impôts ;
- Programme 4 : Budget ;
- Programme 5 : Portefeuille de l'État.

Ces programmes sont animés par les structures énoncées dans le tableau ci-dessous :

Programmes	Structures
Administration Générale	Cabinet du Ministre et deux (02) directions centrales (Direction des Affaires Administratives et Financières et la Direction du Contrôle Financier).
Douane	Douze (12) Directions Centrales, une (01) Inspection Générale, une Recette Principale, deux (02) structures rattachées au Directeur Général et les Services déconcentrés.
Impôts	Douze (12) Directions Centrales, une Inspection Générale, une Recette Générale, quatre (04) Services rattachés au Directeur Général et les Services déconcentrés.
Budget	Douze (12) Directions Centrales, trois (03) structures rattachées au Directeur Général et les Services déconcentrés.
Portefeuille de l'Etat	Trois (03) Directions Centrales et deux (02) Services rattachés au Directeur Général.

I.2 Synthèse des principaux résultats du Ministère

Pour la gestion 2020, le MBPE a déterminé les niveaux de performances matérialisés dans le tableau de performance ci-dessous :

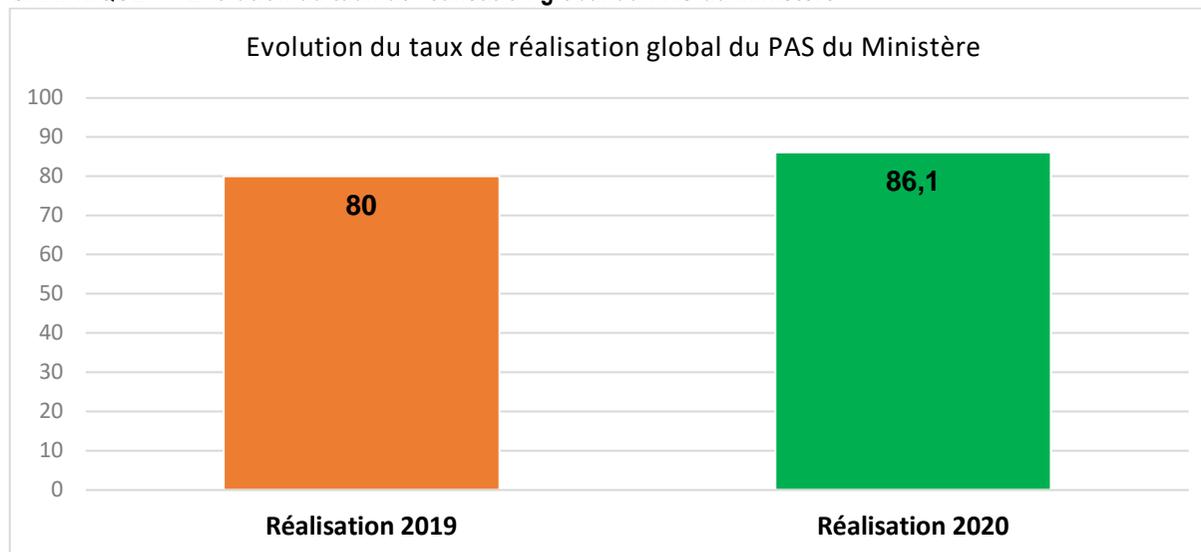
Tableau 8 : Tableau d'évolution des indicateurs du Ministère

OBJECTIFS GLOBAUX (OG)	RÉSULTATS STRATÉGIQUES (RS)	INDICATEURS DE PERFORMANCE (IP)	Unité	Réalisation			2020		Commentaire
				2017	2018	2019	Prévisions	Réalisations	
OG 1 : Assurer le pilotage des activités du Ministère	RS 1 : Plan d'Actions Stratégique (PAS) du Ministère disponible et mis en œuvre	IP 1.1 : Taux de réalisation global du PAS du Ministère	%	ND	ND	80	80	86,1	Objectif atteint avec un performance de +6,1 points
OG 2 : Accroître les recettes douanières	RS 2 : mobilisation des ressources fiscales, non fiscales et douanières accrue	IP 2.1 : Taux de réalisation des objectifs de recette	%	102	96,4	99,27	100	104,24	Objectif atteint avec un performance de +4,24 points
OG 3 : Mobiliser les ressources fiscales intérieures de l'État		IP 2.2 : Taux de réalisation des objectifs de recette	%	98,4	99	95,6	100	102,4	Objectif atteint avec un performance de +2,4 points
OG 4 : Renforcer la transparence et la gouvernance dans la gestion budgétaire.	RS 3 : gouvernance des Finances Publiques renforcée	IP 3.1 : Taux d'exécution du budget au 31 décembre de l'exercice budgétaire	%	94	89	93	90	54,24	Objectif non atteint
		IP 3.2 : Taux de mise en œuvre des réformes des finances publiques	%	-	55,7	74,4	60	80,7	Objectif atteint avec un performance de +20,7 points
OG 5 : Assurer la gestion efficace du portefeuille de l'État	RS 4 : gestion des entreprises publiques et parapubliques améliorée	IP 4.1 : Taux de contrats de performance signés	%	0	16	36	70	73	Objectif atteint avec un performance de +3 points

Source : Cabinet MBPE/DGD/DGI/DGBF/DGPE

1.2.1 En matière d'Administration Générale

GRAPHIQUE 1 : Evolution du taux de réalisation global du PAS du Ministère



Source : Cabinet MBPE

L'année 2020 a été marquée par le basculement en mode budget-programmes. Ce mode de gestion apporte des innovations majeures aussi bien dans la manière d'appréhender le budget de l'Etat que dans la chaîne managériale de l'administration. Ce choix nécessite un changement de paradigme dans le processus de planification, d'exécution et de suivi des activités du Ministère. Pour relever le défi du basculement, le MBPE s'est doté d'un plan d'actions stratégique 2020 qui s'articulait autour de 216 activités dont 186 exécutées, soit un taux d'exécution de 86,1% contre 80% en 2019, induisant une amélioration de 6,1 points.

Cette performance s'explique par les efforts importants déployés par le Cabinet et les Services. En effet, le renforcement du suivi des activités au niveau du Cabinet, à travers les réunions périodiques, les relances et une plus grande appropriation des activités par les Directions Générales ont été les éléments favorisant cette performance.

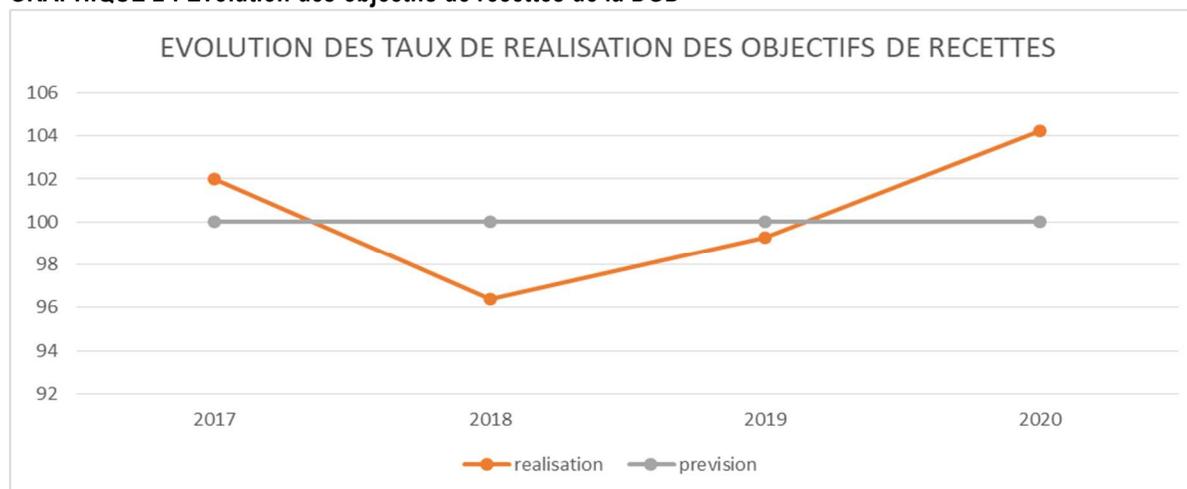
En plus de la coordination des activités, l'année 2020 a également été marquée par :

- l'amélioration du taux d'exécution du schéma directeur de la réforme des finances publiques qui est passé de 74,4% en 2019 à 80,7% en 2020, soit une hausse de 6,3 points ;
- la mise en place d'un comité chargé d'analyser les affectations des agents mis à la disposition du Ministère, en vue de s'assurer de l'adéquation entre les profils disponibles et les postes de travail ;
- l'harmonisation et la vulgarisation des procédures administratives en matière de ressources humaines par l'élaboration et la diffusion d'un manuel de procédures d'élaboration des actes administratifs ;
- le transfert des dotations au profit des institutions non judiciaires et l'exécution des budgets des passifs audités par l'Inspection Générale des Finances (IGF);

- la signature des lettres d'engagement de performance des programmes et des lettres d'engagement opérationnelles ;
- l'élaboration et la présentation du DPPD-PAP du Ministère devant les 02 chambres du parlement ;
- le renforcement de capacités des acteurs sur le budget-programmes ;
- le renforcement du cadre institutionnel du Contrôle Financier par la production d'un nouveau décret portant création, attribution et organisation du Contrôle Financier et le déploiement du Contrôle Financier auprès des Collectivités Territoriales ;
- le renforcement des outils stratégiques du Contrôle Financier ;
- la modernisation du système d'information de la DCF, notamment par l'opérationnalisation du système d'Information Décisionnel (SID-CF), le câblage de 15 nouvelles localités de l'intérieur du pays et de la ville d'Abidjan, l'interconnexion de tous les sites câblés de la DCF sur le territoire national ainsi que le déploiement du système d'archivage de la DCF sur le plan national.

1.2.2 En matière douanière

GRAPHIQUE 2 : Evolution des objectifs de recettes de la DGD



Source : DSEE/DGD

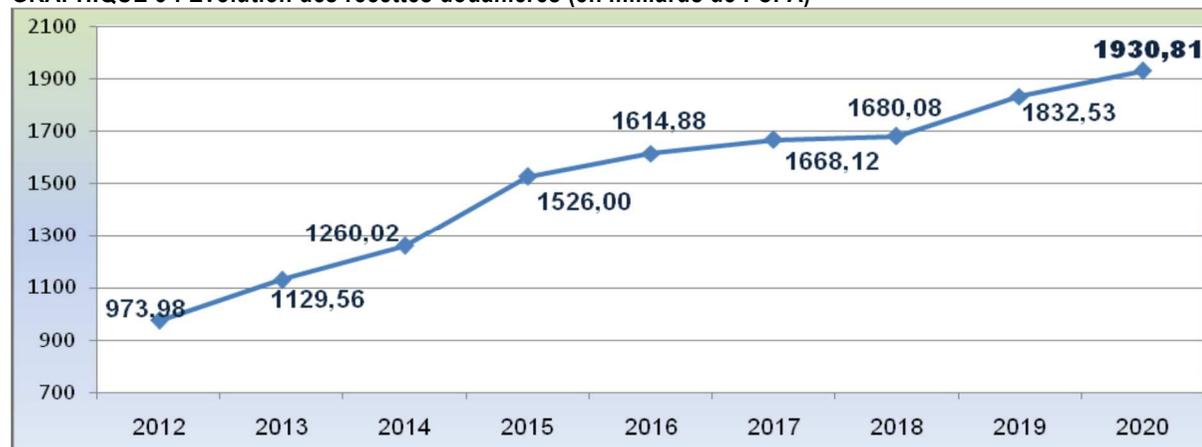
Le taux de réalisation des objectifs de recettes douanières en 2020 est de 104,24%. Cette performance s'explique principalement par une taxation favorable et un excédent de volume des principaux produits pétroliers (gasoil et super carburant).

La crise sanitaire mondiale liée à la pandémie de la COVID-19 et l'environnement économique mondial morose ont provoqué la chute du cours du pétrole. Cette baisse des cours internationaux a favorisé une taxation plus élevée des principaux produits pétroliers par rapport aux projections. Il convient de noter également que cet environnement économique mondial a induit une baisse relative des prix

moyens des marchandises générales. Toutefois, la hausse des volumes, comparativement aux projections, a pu contenir cette baisse des prix, avec pour résultat une hausse des recettes sur les marchandises générales.

Comme l'indique le graphique ci-dessous, en valeur absolue, sur la période 2017 à 2020, les recettes douanières sont passées de 1668,12 milliards à 1930,81 milliards, soit une hausse de 262,69 milliards.

GRAPHIQUE 3 : Evolution des recettes douanières (en milliards de FCFA)



Source : DSEE/DGD

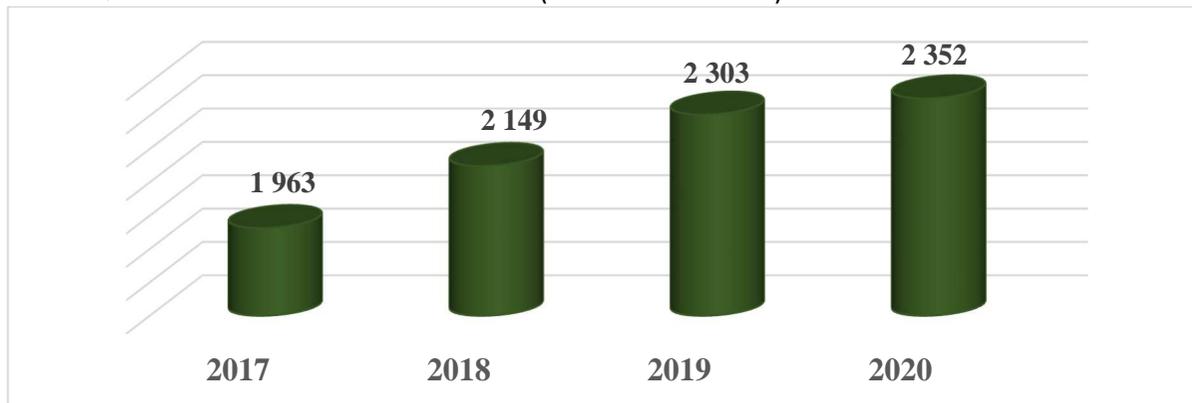
Pour l'exercice 2021, la Direction Générale des Douanes (DGD) s'attèlera à maintenir le cap dans l'exécution de ses missions à travers la rationalisation des contrôles, le raffermissement des actions de lutte contre la fraude, l'optimisation des procédures et la consolidation des mesures de facilitation des échanges.

1.2.3 En matière fiscale

Les recettes recouvrées par la DGI au cours de la période 2017 - 2020 affichent une progression globale de 19,8%.

En effet, les recettes fiscales sont passées de 1 963 milliards en 2017 à 2 352 milliards en 2020. Cette évolution s'explique d'une part, par le dynamisme de l'économie et, d'autre part, par la modernisation de l'administration fiscale, l'encadrement de proximité des agents ainsi que la sensibilisation des contribuables-clients au civisme fiscal.

GRAPHIQUE 4 : Evolution des recettes de la DGI (en milliards de FCFA)



Source : DPESF/DGI

Selon l'indicateur de performance global du programme, des marges d'amélioration du taux de réalisation des objectifs de recettes sont relevées au cours de la période. L'évolution des résultats a été moins favorable entre 2017 et 2019, avant de remonter en 2020 comme l'indique le graphique ci-dessous.

GRAPHIQUE 5 : Evolution du taux de réalisation des objectifs de recettes de la DGI



Source : DPESF/DGI

Les performances moins satisfaisantes enregistrées résultent principalement de l'érosion des assiettes des impôts et taxes, en raison des mesures dérogatoires. Ainsi, sur la période de 2017 - 2019, les pertes annuelles liées aux exonérations représentent en moyenne 4,1% des recouvrements.

Pour pallier les difficultés relatives au poids des mesures dérogatoires, un plan de rationalisation des exonérations a été adopté en avril 2019.

En outre, la DGI est passée à la digitalisation à travers la mise en place du SIGICI qui devrait permettre d'améliorer significativement l'information fiscale et par conséquent, dynamiser la qualité du contrôle fiscal.

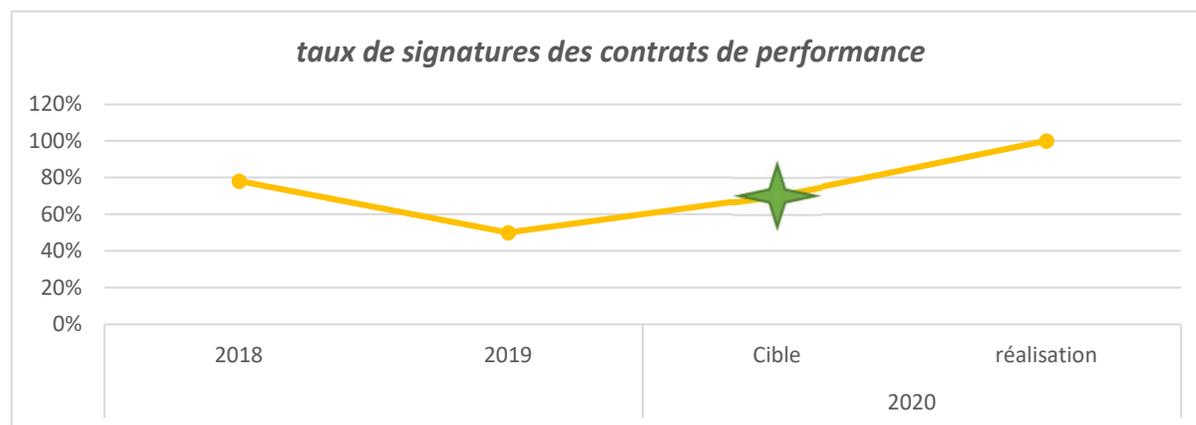
1.2.4 En matière budgétaire

Plusieurs activités significatives contenues dans le Plan d'Actions Stratégiques 2020 validé par le Ministre du Budget et du Portefeuille de l'Etat ont été exécutées au cours de l'exercice 2020 au titre du Programme « Budget ». Ces activités, quoique non répertoriées dans un cadre de performance chiffré, ont contribué à l'atteinte des principaux résultats stratégiques relatifs à la modernisation de l'administration et de la gestion budgétaire suivants :

- le budget de l'Etat a été élaboré et exécuté à partir du nouveau système d'information budgétaire dédié;
- le budget de l'Etat a été élaboré et exécuté en mode budget-programmes à l'aide d'outils de pilotage (lettre d'engagement, plan de travail, tableau de bord, référentiel du contrôle interne), d'outils d'élaboration (Document de Programmation Budgétaire et Économique Pluriannuelle (DPBEP), Document de Programmation Pluriannuelle des Dépenses (DPPD), Projets Annuels de Performance (PAP) ministériel et Programmation Budgétaire Initiale (PBI)) et d'outils de reddition (Compte-rendu, rapports annuels) ;
- la transparence dans l'activité budgétaire assurée notamment avec l'organisation à bonnes dates des conférences internes et budgétaires, l'adoption du DPBEP par le Gouvernement ainsi que l'organisation du Débat d'Orientation Budgétaire ;
- le citoyen informé des orientations de la loi de finances à travers le budget-citoyen.

1.2.5 En matière de gestion du portefeuille de l'Etat

GRAPHIQUE 6 : Evolution du taux de signature des contrats de performance entre la DGPE et les sociétés du portefeuille de l'Etat



Source : DGPE

Conformément aux articles 33 et 31 des lois n° 97-519 et n° 97-520 du 4 septembre 1997 repris par les articles 35 de la loi n° 2020-626 du 14 août 2020 et 26 de la loi n° 2020-886 du 21 octobre 2020, relatives aux Sociétés d'Etat et aux Sociétés à Participation Financière Publique et en vue de parvenir à une amélioration de l'efficacité des entreprises, l'Etat a entrepris de garantir les investissements consentis à travers un contrat de performance (COP) avec ces entreprises.

Ce contrat de performance définit :

- les objectifs quantifiables (techniques, économiques et financiers) à atteindre à une échéance pluriannuelle (de 3 à 5 ans) par l'entreprise publique ;
- les engagements de l'Etat et de l'entreprise publique sous forme d'un programme d'actions ;
- les moyens pour atteindre lesdits objectifs ;
- les modalités de suivi de l'exécution du plan d'actions.

Au cours de l'année 2020, la DGPE a pu finaliser, avec les entreprises, vingt (20) nouveaux contrats de performance dont dix-huit (18) signés par toutes les parties. Il s'agit des contrats avec les sociétés SIFP, FODI, LBTP, LONACI, BNI, PASP, SIR, INIE, AIGF, ANADER, VERSUS BANK, BPCI, PETROCI, CI-ENGINEERING, OIC, SNDI, I2T et RTI.

Ainsi, depuis le début du processus de signature des contrats de performance en 2018, ce sont au total trente-quatre (34) COP qui ont été finalisés dont 28 signés, soit un taux de signature global de 73% contre un taux de 70% ciblé en début d'année. Les objectifs assignés au titre de cet indicateur ont donc été atteints.

I.3 Résumé de l'exécution du budget du Ministère

Tableau 9 : Exécution du budget 2020

	2020				Taux de réal. (D/C) %
	Voté (A)	Collectif (B)	Actuel (C)	Réalisation (D)	
Opérations consolidées					
1. Ressources	302 116 550 077	293 486 292 734	298 423 614 623	161 869 829 429	54,24%
2. Charges	302 116 550 077	293 486 292 734	298 423 614 623	161 869 829 429	54,24%
1. Ressources	302 116 550 077	293 486 292 734	298 423 614 623	161 869 829 429	54,24%
1.1 Ressources intérieures	302 116 550 077	293 486 292 734	298 423 614 623	161 869 829 429	54,24%
1.1.1 Budget de l'Etat (Trésor)	302 116 550 077	293 486 292 734	298 423 614 623	161 869 829 429	54,24%
1.1.2 Recettes de services	-	-	-	-	-
1.2 Ressources extérieures	-	-	-	-	-
2 Charges	302 116 550 077	293 486 292 734	298 423 614 623	161 869 829 429	54,24%
2.1 Personnel	59 580 991 640	59 580 991 640	53 827 403 504	52 040 643 320	96,68%
2.1.1 Solde y compris EPN	56 483 882 918	56 483 882 918	51 159 694 782	50 463 525 865	98,64%
2.1.2 Contractuels hors solde	3 097 108 722	3 097 108 722	2 667 708 722	1 577 117 455	59,12%
2.2 Biens et Services	88 211 569 180	90 176 334 611	93 061 986 311	77 281 875 526	83,04%
2.2.1 Biens et services sur budget Etat	88 211 569 180	90 176 334 611	93 061 986 311	77 281 875 526	83,04%
2.3 Transferts	120 283 870 329	107 409 368 714	107 642 924 931	728 514 072	0,68%
2.3.1 Transferts courants	120 283 870 329	107 409 368 714	107 642 924 931	728 514 072	0,68%
2.3.2 Transferts en capital	-	-	-	-	-
2.4 Investissement	34 040 118 928	36 319 597 769	43 891 299 877	31 818 796 511	72,49%
2.4.1 Trésor	34 040 118 928	36 319 597 769	43 891 299 877	31 818 796 511	72,49%
2.4.2 Financement extérieur	-	-	-	-	-
Total	302 116 550 077	293 486 292 734	298 423 614 623	161 869 829 429	54,24%

Source : Système d'information budgétaire (15-01-2021)

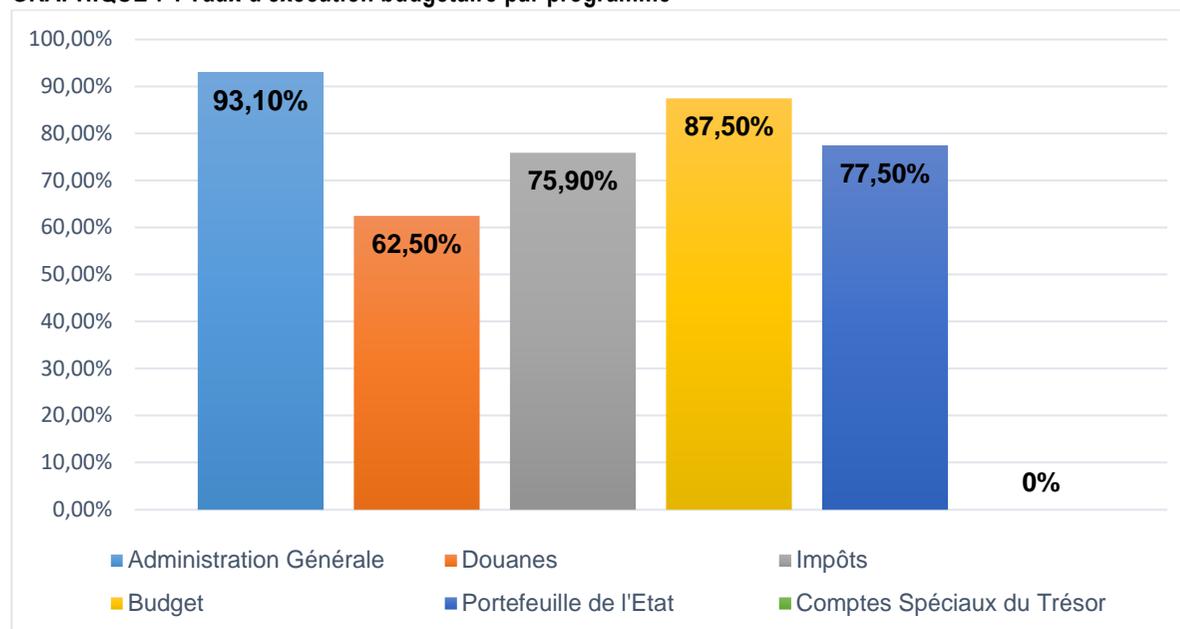
Pour l'exécution de ses missions, le MBPE a bénéficié d'un budget de 302 116 550 077 FCFA au titre de la loi de finances 2020. Ces crédits budgétaires ont connu successivement une baisse de (- 2,86%) passant de 302 116 550 077 FCFA à 293 486 292 734 FCFA lors du collectif budgétaire 2020 et une hausse de 1,68%, pour ressortir à 298 423 614 623 FCFA en budget actuel. Cette fluctuation du budget s'explique essentiellement par les variations subies par le programme « Budget ».

Au terme de l'exercice budgétaire 2020, sur un budget actuel de 298 423 614 623 FCFA (y compris les comptes spéciaux du trésor), le MBPE a exécuté 161 869 829 429 FCFA soit 54,24% contre un taux attendu de 90% (le taux du plafond autorisé).

Le budget exécuté est composé de 52 040 643 320 FCFA (32,15%) de dépenses de personnel, 77 281 875 526 FCFA (47,74%) d'achats de biens et services, 728 514 072 FCFA (0,45%) de transferts et 31 818 796 511 FCFA (19,66%) pour les opérations d'investissements.

Le niveau relativement faible du taux d'exécution est dû aux dépenses de transferts essentiellement constituées de comptes spéciaux du trésor, avec un taux de 0,68%. En effet, les comptes spéciaux du Trésor d'un montant global de 106 849 998 385 F CFA n'ont pas été exécutés. Hormis cette catégorie de dépense, les dépenses de personnel, de biens et services et d'investissement ont respectivement été exécutés à hauteur de 96,68%, 83,04% et 72,49%.

GRAPHIQUE 7 : Taux d'exécution budgétaire par programme



Source : Système d'information budgétaire (15-01-2021)

1.3.1 Exécution du programme « Administration générale »

En 2020, le programme « Administration Générale » a exécuté un budget global de 60 129 457 593 CFA contre un budget actuel de 64 598 123 452, soit 93,1%.

Les taux d'exécution les plus élevés concernent les dépenses de personnel (84,3% des dépenses du programme) exécutées à 98,6%. Les investissements du programme ont quant à eux été exécutés à hauteur de 40,3%, en raison de la non-exécution des projets adossées aux activités suivantes :

- Faire les audits et études du MBPE ;
- Renforcer les capacités des agents de l'Etat pour l'amélioration de l'efficacité de la politique budgétaire.

1.3.2 Exécution du programme « Douane »

Les crédits alloués à la Direction Générale des Douanes, au titre de l'année 2020, y compris les crédits de la Loi de Programmation de la Sécurité Intérieure (LPSI) s'élèvent à 12 983 171 651 FCFA. Ces ressources ont été exécutées à hauteur de 62,5%.

Dans le détail, le taux d'engagement du budget des achats de biens et services est de 81,45%, contre 76,15% en 2019, soit une progression de 5,30%. Toutes les lignes de crédits des achats de biens et services ont été entièrement exécutées, malgré le taux d'exécution inférieur à 100% ; ceci s'explique par le plafonnement systématique des crédits des achats de biens et services.

Le montant total des crédits d'investissement engagés, au titre de l'exercice 2020, s'élève à 4 787 928 340 FCFA. Ceux-ci ont été exécutés à 52,68% contre 80,29% en 2019, soit une régression de 27,61%.

Ce taux d'exécution relativement moyen est dû à des difficultés rencontrées dans l'aboutissement des appels d'offre pour la réhabilitation de certains bureaux des douanes des Directions régionales de Man, d'Aboisso et de San Pédro, et du bureau de Booko ainsi que la création d'une base navale en douane.

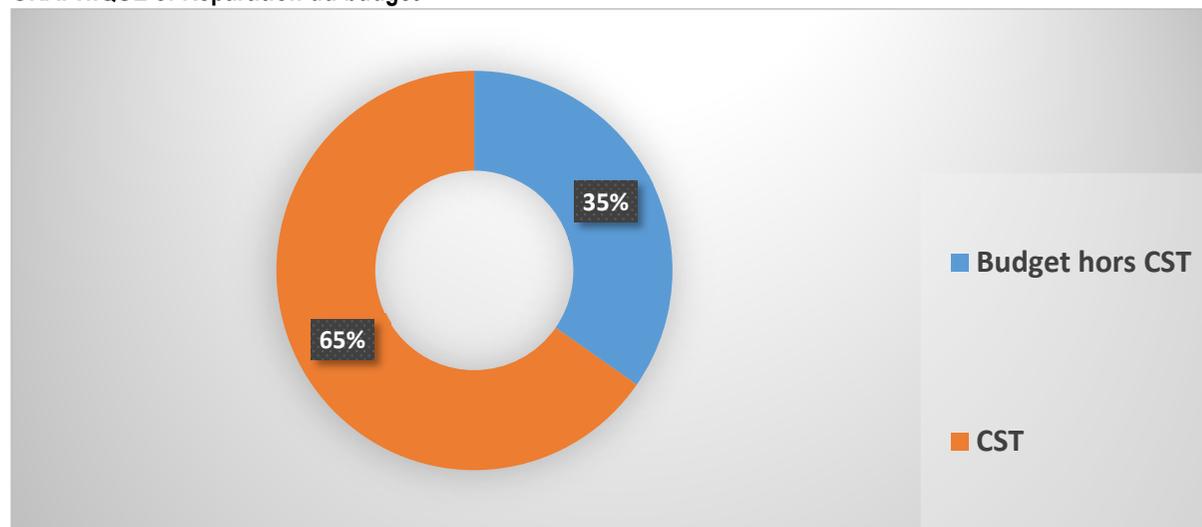
1.3.3 Exécution du programme « Impôts »

Le programme « Impôts » a, quant à lui, exécuté des dépenses d'un montant de 6 975 283 167 F CFA contre une dotation de 9 194 477 302 F CFA soit 75,9%. Ce niveau de taux relativement faible est imputable aux investissements qui, à la date du 15 janvier 2021, affichaient un taux d'exécution de 37,8%.

1.3.4 Exécution du programme « Budget »

Il importe de noter qu'en 2020, le Projet Annuel de Performance affiche en budget détaillé, un niveau de 101.071.241.232 FCFA. Ce montant prend en compte 35.058.041.232 FCFA de crédits exécutés par la Direction Générale du Budget et des Finances et 66.013.200.000 FCFA de crédits de Comptes Spéciaux du Trésor (CST) dont 57.522.427.338 FCFA pour les Prélèvements communautaires UEMOA-CEDEAO (PCS-PCC) et 8.490.772.662 FCFA pour la Taxe à l'importation de l'Union Africaine (UA).

GRAPHIQUE 8: Répartition du budget



Source : Annexe 4 relatives au DPPD-PAP 2020-2022

Pour la suite du rapport, seuls les crédits prévus pour le Programme 4 « Budget » feront l'objet d'analyse.

Ces crédits autorisés par la Loi de finances initiale pour la réalisation des activités du programme « Budget », pour un montant de 35.058.041.232 FCFA, comprenaient 19.780.285.404 FCFA destinés aux activités des services de la Direction Générale du Budget et des Finances et 15.277.755.828 FCFA de crédits centralisés pour le compte de diverses administrations. A la suite du Collectif budgétaire intervenu en cours d'année, ce montant est passé à 37.411.259.973 FCFA, soit une variation haussière de 6,7%.

Suite à divers actes modificatifs en cours d'exercice, le budget final (budget actuel) du Programme « Budget » s'est établi à 41.583.654.973 F CFA, soit une hausse de 6.525.613.741 FCFA (18,6%) par rapport au budget voté. Ce montant comprend 22.734.351.741 FCFA destinés aux activités des services de la Direction Générale du Budget et des Finances et 18.849.303.232 FCFA de crédits centralisés pour le compte de diverses administrations.

Ces crédits ont été exécutés à hauteur de 36.371.624.112 FCFA, soit un taux de 87,5 %.

1.3.5 Exécution du programme « Portefeuille de l'Etat »

Le programme « Portefeuille de l'État » a bénéficié d'un budget initial de 2 697 146 211 FCFA, qui a été modifié avec le budget de l'activité « Reformes Budgétaire CONAFIP » arrêté N°0216/MPMBPE/DGBF/DBE2/DFA/KKM2 du 18 mai 2020, d'un montant de 50 000 000 FCFA. Le budget final du programme était de 2 747 146 211 FCFA.

Le budget du Programme « Portefeuille de l'Etat » a été exécuté à hauteur de 77,5%, soit 2 128 962 129 FCFA ordonnancé sur 2 747 146 211 FCFA.

La quasi-totalité du « reste à engager » concerne les dépenses destinées à prendre en charge les audits des sociétés d'Etat et les sociétés à participation financière publique dont le programme n'a pu être exécuté convenablement en raison des restrictions de déplacement des consultants liées aux mesures de lutte contre la COVID-19.

II. RAPPORT ANNUEL DE PERFORMANCE PAR PROGRAMME

II.1 Programme « Administration Générale »

II.1.1 Bilan du programme

II.1.1.1 Evolution des indicateurs de performance

Tableau 10 : Evolution des indicateurs du Programme « Administration générale »

Indicateurs de performance	Unité	Réalisation			2020	
		2017	2018	2019	Prévision	Réalisation
Objectif Spécifique 1 : Assurer une meilleure coordination et animation des activités du Secrétariat d'Etat						
Taux de réalisation des diligences issues des réunions de cabinet	%	-	-	-	100	-
Objectif Spécifique 2 : Assurer une meilleure gestion des ressources humaines, Matérielles et Financières						
Taux d'affectation des agents issus des concours directs	%	-	-	-	85	76,38
Taux d'exécution du Ministère hors salaires abonnements, provisions et dotations	%	94	89	93	100	89
Objectif Spécifique 3 : Assurer le contrôle de l'exécution du budget de l'Etat						
Délai moyen de traitement des dossiers soumis au visa du CF	Jour	8,6	8,6	9,9	5	3.36

Source : Cabinet MBPE/DAAF/DCF

II.1.1.2 Analyse détaillée et explication des résultats

L'analyse détaillée des résultats porte sur les quatre (4) indicateurs du programme « Administration Générale » regroupés autour de trois (03) objectifs spécifiques contenus dans le DPPD-PAP 2020-2022.

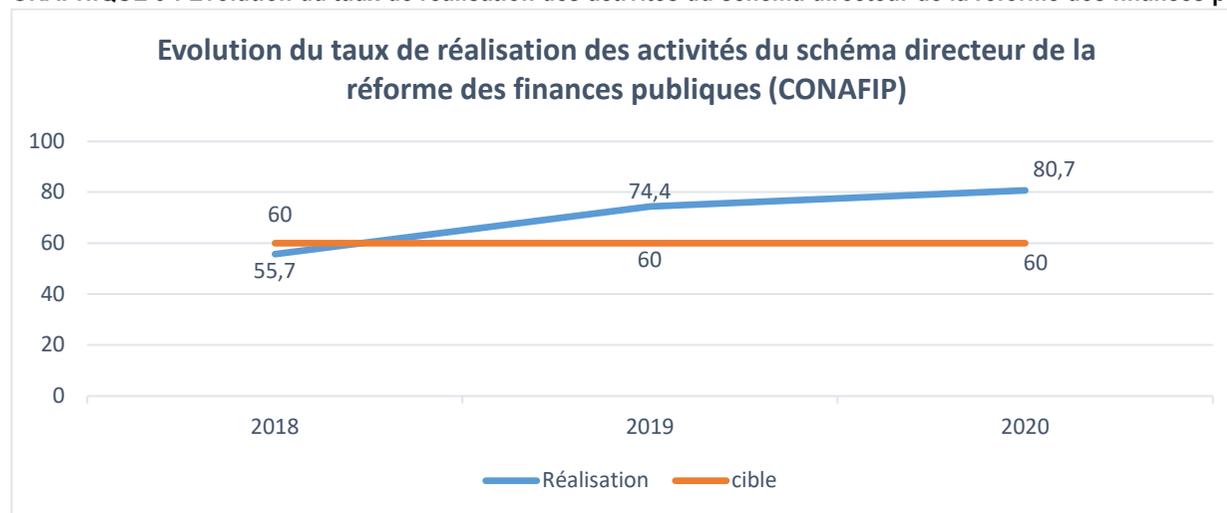
Objectif Spécifique 1 « Assurer une meilleure coordination et animation des activités du Ministère » a un (1) indicateur intitulé « Taux de réalisation des diligences issues des réunions de cabinet ».

❖ Taux de réalisation des diligences issues des réunions de cabinet

Cet indicateur, bien qu'ayant été retenu dans le DPPD-PAP 2020-2022 et en dépit de l'exécution de ces diligences par les membres du Cabinet, n'a pu faire l'objet d'évaluation, car il a été remplacé dans les faits par le « Taux de réalisation des activités du schéma directeur de la réforme des finances publiques (CONAFIP) » jugé plus pertinent. Ainsi, dans les prochains RAP, c'est le « Taux de réalisation des activités du schéma directeur de la réforme des finances publiques (CONAFIP) » qui fera l'objet d'évaluation en lieu et place « Taux de réalisation des diligences issues des réunions de cabinet ».

Au titre de l'exercice 2020, l'évolution du taux de réalisation des activités du schéma directeur de la réforme des finances publiques (CONAFIP) se présente comme suit :

GRAPHIQUE 9 : Evolution du taux de réalisation des activités du schéma directeur de la réforme des finances publiques (CONAFIP)



Source : Cabinet MBPE

Le schéma directeur de la réforme des finances publiques (SDRFP) pour la période 2018-2020, adopté le 1^{er} août 2018, constitue le cadre de référence de toutes les réformes en matière de finances publiques.

Dix-sept (17) structures comprenant des institutions de la République et des Ministères sont concernées par la mise en œuvre du schéma directeur. Le Ministère du Budget et du Portefeuille de l'Etat est représenté par ses Services compétents à savoir la DGBF, la DGI, la DGD, la DGPE, la DGMP et la DCF.

Le schéma directeur de la réforme des finances publiques 2018-2020 comprend 324 activités dont 243 relevant du Ministère du Budget et du Portefeuille de l'Etat. A fin 2020, 196 activités ont été exécutées au titre du Ministère du Budget et du Portefeuille de l'Etat, soit un taux d'exécution de **80,7%**.

Cette performance s'explique par la forte volonté du Gouvernement d'accélérer l'exécution des réformes, traduite par la mise en place d'un cadre institutionnel unique et des allocations de ressources budgétaires nécessaires.

Le renforcement du suivi des activités par le Secrétariat permanent du CONAFIP, à travers des tournées dans les Services et les réunions périodiques du Comité de pilotage du CONAFIP, ont permis de lever les obstacles à la réalisation de certaines réformes. Les efforts déployés par les Services en utilisant les technologies de l'information et de la communication face à la distanciation physique imposée par la Covid-19, ont atténué l'impact de la crise sanitaire.

Toutefois, les retards dans la délivrance des avis de non-objection pour les activités financées par les bailleurs et les difficultés de financement de certaines activités ont constitué un frein à l'atteinte d'une meilleure performance.

L'objectif Spécifique 2 « Assurer une meilleure gestion des ressources humaines, matérielles et financières » s'appuie sur deux (2) indicateurs, à savoir :

- le taux d'affectation des agents issus des concours directs ;
- le taux d'exécution du MBPE hors salaires abonnement, provisions et dotations.

❖ **Taux d'affectation des agents issus des concours directs :**

Dans le souci de mitiger les risques liés aux affectations des agents au sein des structures du MBPE, un comité de gestion des affectations a été mis en place en vue de s'assurer que les agents affectés répondent effectivement aux besoins des structures.

En 2020, sur un total de 762 nouveaux fonctionnaires affectés au MBPE, 582 ont effectivement reçu leur certificat de 1ère prise de service soit 76,38% contre une cible de 85%.

En plus des nouveaux fonctionnaires, 1 023 fonctionnaires ont été déclarés admis à un concours professionnel et réaffectés dans leur nouvel emploi. Sur ces 1 023 fonctionnaires réaffectés, 712 ont reçu leur certificat de prise de service en 2020 soit 69,60%.

Les retards dans l'édition des certificats de prise de service s'expliquent essentiellement par trois raisons :

- l'affectation tardive de l'agent à un poste de travail par la structure d'accueil ;
- la validation tardive de la prise de service de l'agent dans le SIGFAE ;
- la communication tardive à la DAAF des prises de service validées dans le SIGFAE.

La fréquence d'une telle situation est la preuve de la méconnaissance des procédures par les acteurs impliqués dans la gestion des ressources humaines du MBPE.

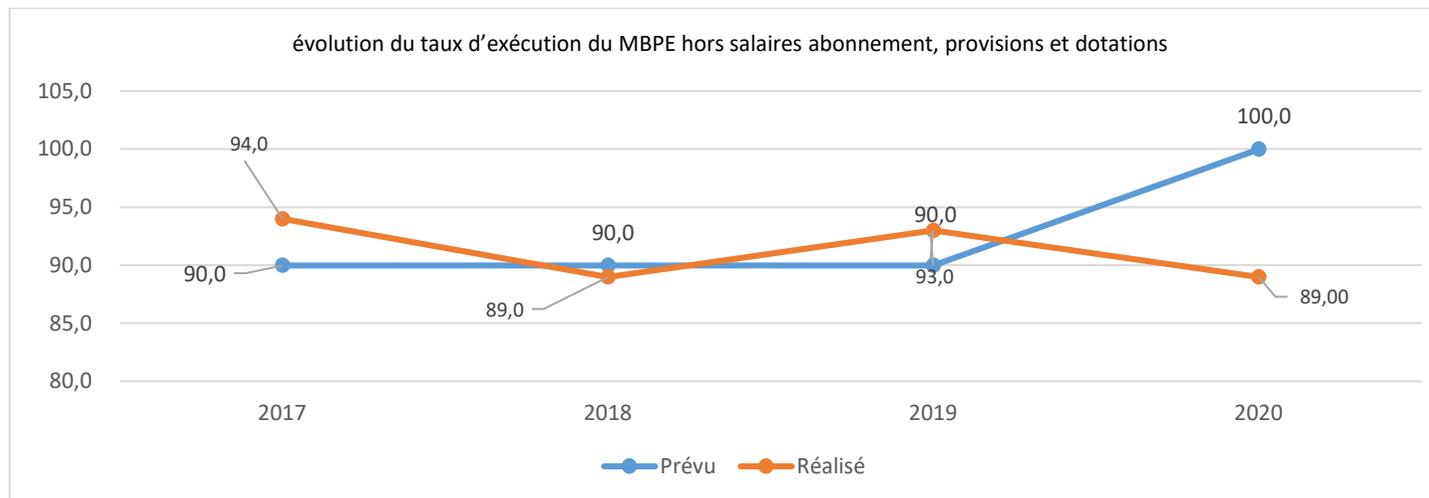
Face à ce constat, un manuel de procédures d'élaboration des actes administratifs en ressources humaines ainsi que le recueil des logigrammes, assortis auxdites procédures ont été élaborés et diffusés.

Par ailleurs, les Assistants-DRH (12) ont été désignés, habilités et formés à l'utilisation du module « Assistant RH », en collaboration avec la Direction des Systèmes d'Information (DSI) du Ministère de la Fonction Publique. Cette formation a porté sur le processus de mise à jour régulière des informations relatives à la situation administrative et civile des fonctionnaires.

Outre ces mesures, des dispositions doivent être prises, pour la transmission périodique de la situation des agents ayant effectivement pris service, par les structures.

❖ Taux d'exécution du budget du MBPE hors salaires abonnement, provisions et dotations

GRAPHIQUE 10 : Evolution du taux d'exécution du budget du MBPE hors salaires, abonnements, provisions et dotations



Source : Système d'information budgétaire (15-01-2021)

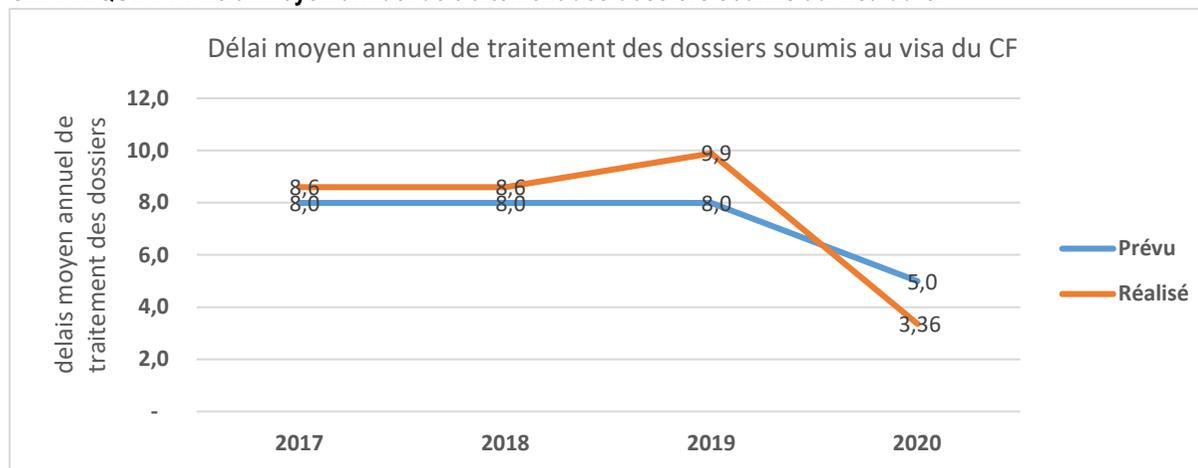
Sur un objectif de 90%, le budget 2020 hors salaires, abonnements, provisions et dotations a été exécuté à 89%. Ce taux connaît un recul de 4 point par rapport à son niveau de 2019 et un écart négatif de 1 point par rapport à la cible.

En 2020, en plus des difficultés techniques liées au Système d'information budgétaire, les raisons de la non atteinte des objectifs de cet indicateur sont les mêmes que celles exposées dans la partie I.3 énoncée plus haut.

L'objectif spécifique 3 « Assurer le contrôle de l'exécution du budget de l'Etat » a un (1) indicateur « Délai moyen de traitement des dossiers soumis au visa du CF ».

❖ Délai moyen de traitement des dossiers soumis au visa du CF

GRAPHIQUE 11 : Délai moyen annuel de traitement des dossiers soumis au visa du CF



Source : DCF

Sur la période de 2017 à 2019, les délais moyens annuels de traitement des dossiers soumis au CF sont légèrement au-delà de la norme de 8 jours. Un pic de **9,9 jours** est constaté en 2019, en lien notamment avec le sinistre qu'a connu le Bâtiment de la DCF.

Par contre, en 2020, il est observé une forte réduction du délai moyen annuel de traitement des dossiers qui passe de **9.9 jours** (2019) à **3.36 jours** (2020), une performance nettement en dessous de la norme. Cette performance a été favorisée par la forte dématérialisation de certains processus via la Gestion Electronique des Documents (**GED**) et le Système d'Information Décisionnel du Contrôle Financier (**SIDCF**).

Pour maintenir le cap, la DCF entend poursuivre la dématérialisation des procédures afin d'améliorer le délai de traitement des dossiers par les Contrôleurs Financiers.

II.1.1.3 Exécution financière par action du programme

Tableau 11 : Exécution financière par action du programme « Administration générale »

ACTIONS	Personnel	Biens et services	Transferts	Investissement	Total
Coordination et animation du ministère	50 463 525 865	3 793 350 928	684 484 098	0	54 941 360 891
Information et communication		25 000 000			25 000 000
Gestion des ressources humaines, matérielles et financières	14 350 000	1 482 925 730		333 442 500	1 830 718 230
Contrôle de l'exécution du budget	228 476 200	2 460 385 127		643 517 145	3 332 378 472
Total Général	50 706 352 065	7 761 661 785	684 484 098	976 959 645	60 129 457 593

Source : Système d'information budgétaire (15-01-2021)

Le tableau met en évidence la concentration des dépenses du programme au niveau de l'action « coordination et animation du Ministère » avec 91,37% des ressources. Cette situation s'explique par le fait que les dépenses de personnel (50,46 milliards), destinées à prendre en charge les salaires de l'ensemble des fonctionnaires du Ministère, ont été logées au programme « Administration Générale ».

Hormis les dépenses de personnel, la répartition du budget exécutée par actions se présente comme suit :

- Coordination et animation du ministère : 46,33% ;
- Information et communication : 0,26% ;
- Gestion des ressources humaines, matérielles et financières : 18,94% ;
- Contrôle de l'exécution du budget : 34,48%.

II.1.1.4 Exécution des investissements

L'exécution des investissements du programme est présentée ci-dessous.

Tableau 12 : Exécution des investissements du programme « Administration générale »

	Année de démarrage	Année de fin	Coût total	Budget Voté 2020	Budget Actuel 2020	Mandat PEC 2020
Projet 1 : Faire les Audits et Etudes du MBPE	-	-	-	332 324 000	849 375 916	0
<i>Sur financement intérieur</i>				332 324 000	849 375 916	0
<i>Sur financement extérieur</i>						
Projet 2 : Renforcer les Capacités des Agents de l'Etat pour l'Amélioration de l'Efficacité de la Politique Budgétaire	-	-	-	0	500 000 000	0
<i>Sur financement intérieur</i>				0	500 000 000	0
<i>Sur financement extérieur</i>						

	Année de démarrage	Année de fin	Coût total	Budget Voté 2020	Budget Actuel 2020	Mandat PEC 2020
Projet 3 : Réhabilitation de la Rotonde et la cité financière	2018	2020	-	30 000 000	23 308 465	23 303 715
Sur financement intérieur				30 000 000	23 308 465	23 303 715
Sur financement extérieur						
Projet 4 : Réhabilitation de la cité la financière	2013	2022	12 110 230 000	401 500 000	311 944 953	310 138 785
Sur financement intérieur			12 110 230 000	401 500 000	311 944 953	310 138 785
Sur financement extérieur						
Projet 5 : Construction du Siège de la Direction du Contrôle Financier	2020	2026	13 922 000 000	45 000 000	34 962 697	34 960 000
Sur financement intérieur			13 922 000 000	45 000 000	34 962 697	34 960 000
Sur financement extérieur						
Projet 6 : Renforcement des Outils de Contrôle et Mise en Œuvre de la Gestion Axée sur les Résultats (GAR) Volet Contrôle des Dépenses publiques	2018	2021	3 677 000 000	446 000 000	467 246 376	450 944 689
Sur financement intérieur			3 677 000 000	446 000 000	467 246 376	450 944 689
Sur financement extérieur						
Projet 7 : Construire et réhabiliter les représentations du Contrôle Financier à l'échelon local	2018	2024	1 785 312 985	20 000 000	15 538 976	15 538 240
Sur financement intérieur			1 785 312 985	20 000 000	15 538 976	15 538 240
Sur financement extérieur						
Projet 8 : Réhabiliter les services de contrôle financier	2020	2022	354 000 000	184 000 000	222 072 474	142 074 216
Sur financement intérieur			354 000 000	184 000 000	222 072 474	142 074 216
Sur financement extérieur						
Total programme (Administration Générale)			31 848 542 985	1 458 824 000	2 424 449 857	976 959 645
Total sur financement intérieur			31 848 542 985	1 458 824 000	2 424 449 857	976 959 645
Total sur financement extérieur			0	0	0	0

Source : Système d'information budgétaire (15-01-2021) / PIP 2020-2022

II.1.1.5 Exécution des prévisions d'effectifs

Tableau 13 : Exécution des prévisions d'effectifs du programme « Administration générale »

	Effectif en fin 2019	2020				Effectif en fin 2020
		Besoins exprimés	Prévisions	Besoins satisfaits	Sorties	
Catégorie A	271	1	56	62	10	323
Catégorie B	296	2	61	76	15	357
Catégorie C	76	-	1	11	2	85
Catégorie D	60	-	4	15	1	74
Contractuels	68	-	-	15	7	76
TOTAL	771	3	122	179	35	915

Source : CABINET MBPE / DAAF/DCF/ CATALOGUE DES MESURES NOUVELLES

Le programme « Administration générale » compte, à ce jour, 915 agents dont la plupart sont des catégories A et B soit respectivement 35% et 39% de l'effectif total.

Comparativement à 2019, l'effectif a connu une hausse de 144 agents, soit 18,68% avec 179 recrutements et 35 départs pour diverses raisons.

II.1.2 Commentaire et conclusion

L'exercice budgétaire 2020 s'est traduit par une amélioration du taux d'exécution du plan d'actions stratégique du Ministère qui est ressorti à 86,1% contre une cible de 80%, soit une performance de 6,1 points. Ce résultat a été possible grâce aux points forts suivants :

- La forte volonté du Gouvernement d'accélérer la mise en œuvre des réformes ;
- l'existence d'un plan d'actions stratégiques au sein du Ministère et d'un dispositif de suivi renforcé ;
- l'instauration de la culture de la performance à travers la signature des lettres d'engagement ;
- l'existence d'un manuel de procédures de gestion ressources humaines ;
- un cadre institutionnel et des outils de contrôle du budget de l'Etat renforcé.

Ainsi, pour mener à bien ses missions, le programme a exécuté un budget de 60 129 457 593 FCFA sur un budget actuel de 64 598 123 452 FCFA soit un taux 93,1%. Ce niveau d'exécution a permis au programme de mettre en œuvre la quasi-totalité des activités prévues en 2020. Le taux global est tiré à la hausse par les dépenses de personnel (84,3% des dépenses du programme) exécutées à 98,6%. Contrairement aux autres natures de dépenses, les investissements du programme affichent un taux relativement faible (40,3%) en raison de la non-exécution de certains projets.

Ces ressources budgétaires ont permis la réalisation des actions majeures suivantes :

- le renforcement du dispositif de suivi du PAS du Ministère et du schéma directeur de la réforme des finances publiques ;
- la mise en place d'un comité chargé d'analyser les affectations des agents mis à la disposition du Ministère ;
- l'élaboration et la diffusion d'un manuel de procédures d'élaboration des actes administratifs ;
- le transfert des dotations au profit des institutions non judiciaires et l'exécution des budgets des passifs audités par l'Inspection Générale des Finances (IGF);
- la signature des lettres d'engagement de performance des programmes et des lettres d'engagement opérationnelles ;
- l'élaboration et la présentation du DPPD-PAP du Ministère devant les 02 chambres du parlement ;
- le renforcement de capacités des acteurs sur le budget-programmes ;
- l'élaboration du décret portant création, attribution et organisation du Contrôle Financier et le déploiement du Contrôle Financier auprès des Collectivités Territoriales ;
- le renforcement des outils stratégiques du Contrôle Financier ;
- la modernisation du système d'information de la DCF, notamment par l'opérationnalisation du système d'Information Décisionnel (SID-CF).

La mise en œuvre de ces actions a rencontré quelques difficultés, à savoir :

- les dysfonctionnements du SIB qui ont induits des retards dans la passation des marchés pour certaines activités et la méconnaissance des procédures d'exécution de la dépenses publique par certains acteurs ;
- l'appropriation insuffisante, des nouveaux outils de gestion des budgets programmes (contrôle interne, comptabilité matière, plan de travail annuel), par certaines structures ;
- les retards dans la délivrance des avis de non objection (ANO) par certains Partenaires Techniques et Financiers (PTF) ;

Pour pallier ces difficultés, les mesures suivantes sont à adopter :

- le renforcement des capacités des acteurs sur les procédures de passation des marchés publics ;
- la poursuite du renforcement de capacités des acteurs sur les nouveaux outils de gestion du budget-programmes (contrôle interne, comptabilité des matières, plan de travail annuel) ;
- le renforcement de la sensibilisation des acteurs à la culture de planification, du suivi-évaluation et à la définition des indicateurs de performance ;

- la célérité dans les procédures de délivrance des avis de non objection (ANO) par certains Partenaires Techniques et Financiers (PTF) ;
- le renforcement des capacités techniques et financières du CONAFIP.

En définitive, les résultats obtenus par le programme « Administration Générale » sont satisfaisants malgré les difficultés liées à la mise en œuvre de certaines activités. La prise en compte des recommandations faites, permettra d'améliorer les résultats au cours de l'exercice 2021.

II.2 Programme « Douane »

II.2.1 Bilan du programme

II.2.1.1 Evolution des indicateurs de performance

Tableau 14 : Evolution des indicateurs du programme « Douane »

INDICATEURS DE PERFORMANCE	Unité	REALISATIONS 2017-2019			2020	
		2017	2018	2019	Prévisions	Réalisations
Objectif spécifique 1 : Améliorer la célérité du dédouanement des marchandises et des biens						
Taux de réalisation du PAS de la Douane	%	68	73,33	86,03	100	72,97
Objectif spécifique 2 : renforcer la lutte contre la fraude douanière et la contrebande						
Droit compromis moyen par PVS ⁸ (Procès-Verbal Simplifié)	En million	7,08	5,74	6,78	8	2,48
Taux d'efficacité des contrôles	%	1,4	1,4	3,9	5	5,1
Objectif spécifique 3 : Renforcer le système de recouvrement des droits et taxes douanières						
Taux de recouvrement	%	99,1	98,8	99	100	94,4
Taux de recouvrement des droits compromis	%	85	83	93	100	98

Source : DSEE/DGD

II.2.1.2 Analyse détaillée des résultats

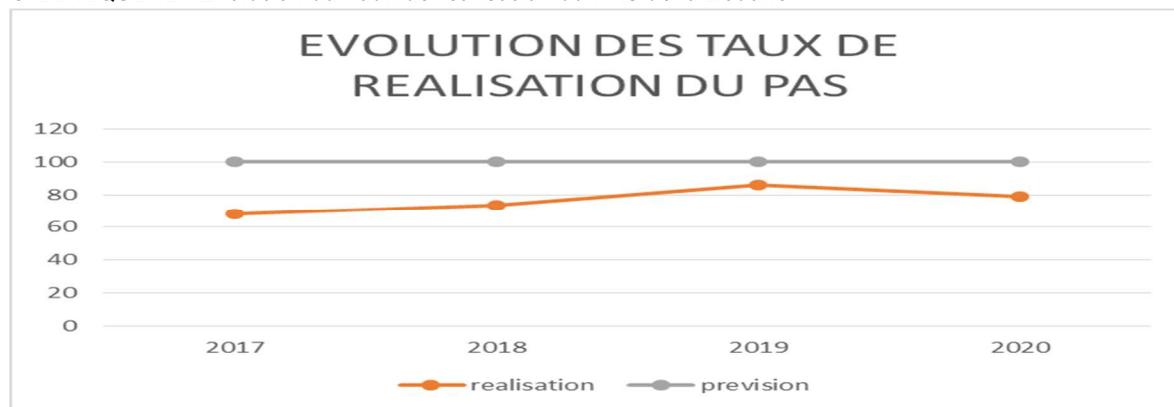
L'analyse détaillée des résultats porte sur les cinq (5) indicateurs du programme « Douane », axé sur trois (03) objectifs spécifiques contenus dans le DPPD-PAP 2020-2022.

⁸ PVS : Procès-Verbal Simplifié est un document de constat d'une infraction de fraude douanière

L'objectif spécifique 1 « Améliorer la célérité du dédouanement des marchandises et des biens » a un (01) indicateur décliné comme suit « Taux de réalisation du PAS de la Douane ».

❖ Taux de réalisation du PAS de la Douane

GRAPHIQUE 12 : Evolution du Taux de réalisation du PAS de la Douane



Source : DSEE/DGD

La Direction Générale des Douanes a identifié et planifié dans son Plan d'Actions Stratégique, douze (12) projets déclinés en trente-sept (37) actions, elles-mêmes subdivisées en cent vingt-cinq (125) tâches. À fin décembre 2020, elle a exécuté et finalisé 06 projets sur 12, soit, un taux d'exécution de 50% ; 27 actions sur 37, soit, un taux d'exécution de 72,97%.

Pour ce qui concerne les tâches, 99 ont été réalisées sur 125, soit, un taux d'exécution de 79,20%.

La forte dépendance de certaines activités de partenaires extérieurs a constitué une entrave à la finalisation de certains projets.

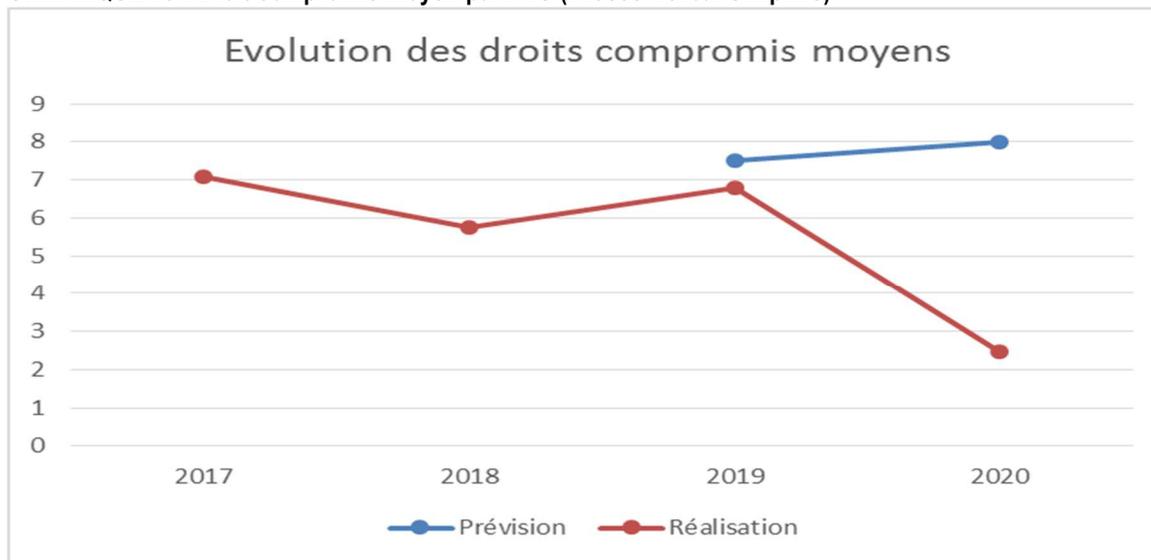
Pour le PAS à venir, la DGD envisage une forte communication à l'endroit de ses partenaires afin d'obtenir une plus grande implication de ceux-ci dans la mise en œuvre des activités communes.

L'objectif spécifique 2 « renforcer la lutte contre la fraude douanière et la contrebande » contient deux (2) indicateurs qui sont :

- Droit compromis moyen par PVS (Procès-Verbal Simplifié) ;
- Taux d'efficacité des contrôles.

❖ Droit compromis moyen par PVS (Procès-Verbal Simplifié)

GRAPHIQUE 13 : Droit compromis moyen par PVS (Procès-Verbal Simplifié)

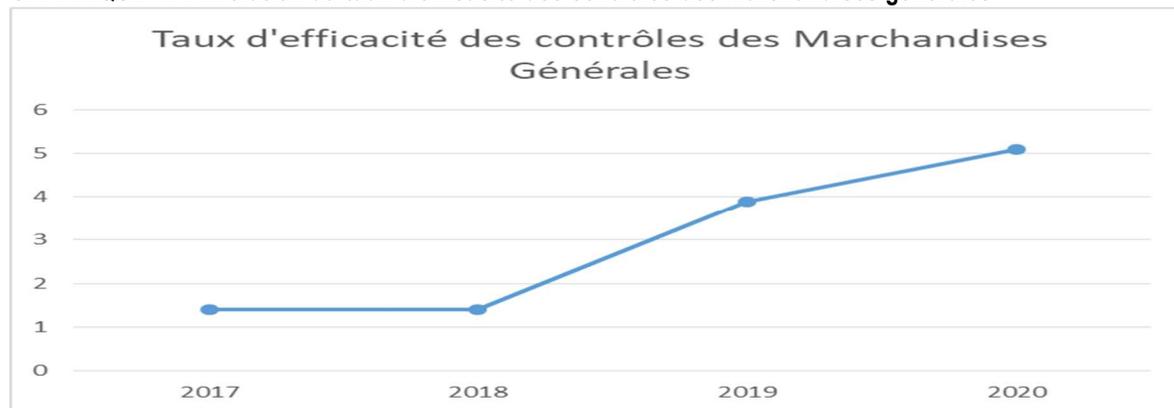


Source : DSEE/DGD

On note une forte baisse du droit compromis moyen par Procès-Verbal Simplifié (PVS). Ce résultat, de prime abord ne traduit pas une contre-performance. En effet, cette baisse est l'impact positif d'un ensemble d'activités mise en œuvre par la Direction Générale des Douanes pour amener les opérateurs économiques à plus de conformités. Aux nombres de celles-ci, l'on pourrait citer d'une part, la sensibilisation au civisme fiscal à travers le « RDV des douanes » organisé chaque mois de concert avec la Chambre de Commerce et d'Industrie de Côte d'Ivoire, et d'autre part, la formation des opérateurs économiques sur les procédures douanières avec l'appui de l'Observatoire pour la Célérité des Opérations de Dédouanement (OCOD). Ainsi, les constatations de fraude observées ne génèrent pas des droits compromis de grandes valeurs.

❖ Taux d'efficacité des contrôles des marchandises

GRAPHIQUE 14 : Evolution du taux d'efficacité des contrôles des marchandises générales



Source : DSEE/DGD

L'objectif principal est de réduire les contrôles, dans un souci de célérité des opérations de dédouanement tout en étant efficace. Cela doit se traduire par un meilleur ciblage des contrôles. Par rapport à 2019, le taux d'efficacité passe de 3,9% à 5,1%, soit une hausse de 0,1 point par rapport à l'objectif de 5%. Ce qui montre que le taux d'efficacité des contrôles s'est amélioré dans l'ensemble.

Un indicateur plus adapté pour une meilleure évaluation de l'objectif spécifique 3 (renforcer la lutte contre la fraude douanière et contrebande) est le **taux de pertinence des réquisitions** émises par la Direction de l'Analyse du Risque, du Renseignement et de la Valeur (DARRV). Il s'agit du rapport entre les suspicions avérées et les réquisitions émises qui ont fait l'objet de visites physiques. Il est passé de 65,57% en 2019 à 72,62% en 2020, soit une progression de 7,05 points.

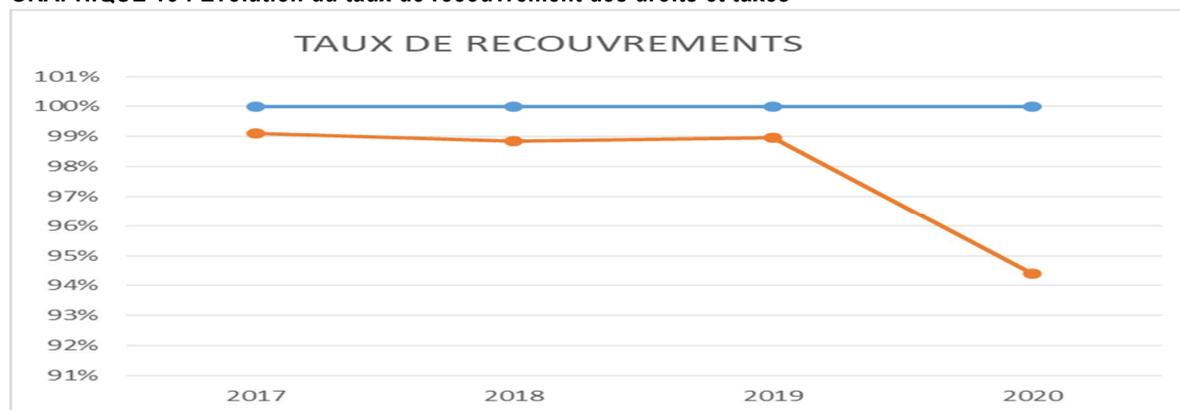
Cette hausse de 7,05 points s'explique par la multiplication des sources d'informations et les activités de renforcement de capacités initiées au profit du personnel. Par ailleurs, l'introduction des visites assistées par vidéo a fortement contribué à obtenir des résultats probants.

L'objectif spécifique 3 « Renforcer le système de recouvrement des droits et taxes douanières » contient deux (2) indicateurs. Il s'agit du :

- taux de recouvrement des droits et taxes ;
- taux de recouvrement des droits compromis.

❖ Taux de recouvrement des droits et taxes

GRAPHIQUE 15 : Evolution du taux de recouvrement des droits et taxes



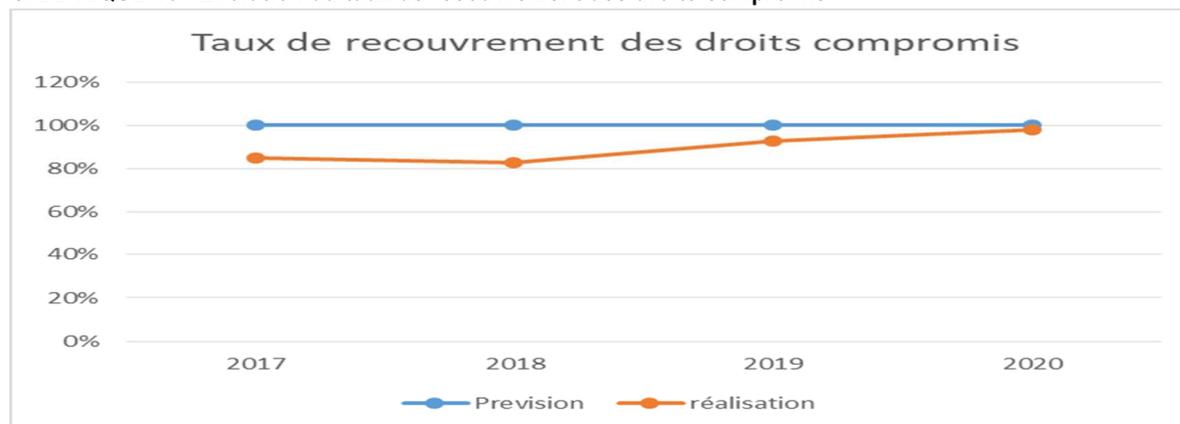
Source : DSEE/DGD

Le taux de réalisation des objectifs de recettes est supérieur à 100%. Cependant, le taux de recouvrement des droits et taxes est de 94,4%. Cela s'explique par le fait que les Commissionnaires en Douane Agréés (CDA) disposent d'une période de 10 jours pour payer les droits et taxes liquidés sur les déclarations tirées, ainsi, les droits et taxes des déclarations tirées pendant les 10 derniers jours de décembre ne seront entièrement recouverts qu'en début du mois de janvier de l'année suivante.

La modernisation des procédures de recouvrement apparait satisfaisante et sera poursuivie.

❖ Taux de recouvrement des droits compromis

GRAPHIQUE 16 : Evolution du taux de recouvrement des droits compromis



Source : DSEE/DGD

On observe un écart de 2 points entre le taux de 98% réalisé et les 100% attendus. Cependant, le taux de recouvrement des droits compromis connaît un accroissement depuis quelques années, passant de 85% en 2017 à 98% en 2020.

Cette croissance se justifie par la modernisation des procédures de gestion des contentieux. Il convient de poursuivre cette modernisation en vue de parvenir à l'atteinte de l'objectif fixé.

II.2.1.3 Exécution financière par action du programme

Tableau 15 : Exécution financière par action du programme « Douane »

ACTIONS	Personnels	Biens et services	Transferts	Investissements	Total (2020)
Pilotage, suivi et évaluation de l'administration douanière	-	2 272 998 601	-	4 756 219 970	7 029 218 571
Gestion des ressources informatiques	-	14 491 500	-	31 708 370	46 199 870
Contrôle des opérations douanières et gestion des contentieux	-	1 001 012 515	-	-	1 001 012 515
Emission, recouvrement et comptabilisation des recettes douanières	-	43 851 804	-	-	43 851 804
Total Général	0	3 332 354 420	0	4 787 928 340	8 120 282 760

Source : Système d'information budgétaire (15-01-2021)

Les budgets actuels de toutes les actions correspondent aux budgets votés. Cependant, pour l'action « Contrôle des opérations douanières et gestion des contentieux » au niveau de la nature des dépenses « Biens et Services », le budget voté 2020, de 41 309 688 FCFA, a considérablement subi des modifications à la hausse au cours de l'année, donnant un budget actuel 2020 de 1 013 415 683 FCFA. Cette hausse se justifie par les crédits mis à la disposition de la Douane en cours d'année pour le remboursement des trop perçus du DUS (Droit Unique de Sortie).

II.2.1.4 Exécution des investissements

Tableau 16 : Exécution des investissements du programme « Douane »

Projets	Année de démarrage	Année de fin	Coût total	Budget Voté 2020	Budget Actuel 2020	Mandat PEC 2020
Projet 1 : Equipement des Services des Douanes / LPSI	-	-	-	0	880 646 848	727 351 351
<i>Sur financement intérieur</i>				0	880 646 848	727 351 351
<i>Sur financement extérieur</i>						
Projet 2 : Réhabiliter les bâtiments Administratifs/DGD	2018	2021	1 063 507 233	399 286 437	310 225 128	309 481 417
<i>Sur financement intérieur</i>			1 063 507 233	399 286 437	310 225 128	309 481 417
<i>Sur financement extérieur</i>						
Projet 3 : Réhabiliter les Casernes des Douanes	2015	2022	2 000 000 000	236 841 817	184 013 971	183 262 967
<i>Sur financement intérieur</i>			2 000 000 000	236 841 817	184 013 971	183 262 967
<i>Sur financement extérieur</i>						
Projet 4 : Réhabiliter les Bureaux des Douanes	2016	2022	2 000 000 000	70 759 061	54 976 169	16 134 255
<i>Sur financement intérieur</i>			2 000 000 000	70 759 061	54 976 169	16 134 255
<i>Sur financement extérieur</i>						
Projet 5 : Acquérir et installer les Services Radio / Douanes	2016	2020	995 900 000	50 000 000	38 847 441	38 559 096
<i>Sur financement intérieur</i>			995 900 000	50 000 000	38 847 441	38 559 096
<i>Sur financement extérieur</i>						
Projet 6 : Acquérir les Scanners/ Direction Générale des douanes	2016	2022	6 694 000 000	2 712 073 482	5 158 410 824	3 381 430 884
<i>Sur financement intérieur</i>			6 694 000 000	2 712 073 482	5 158 410 824	3 381 430 884
<i>Sur financement extérieur</i>						
Projet 7 : Réhabiliter les Bureaux frontières Douanes	2020	2023	850 000 000	417 898 750	324 685 945	0
<i>Sur financement intérieur</i>			850 000 000	417 898 750	324 685 945	0
<i>Sur financement extérieur</i>						
Projet 8 : Gérer les Dépenses d'Investissement LPSI / DGD	-	-	-	4 500 000 000	0	0
<i>Sur financement intérieur</i>				4 500 000 000	0	0
<i>Sur financement extérieur</i>						

Projets	Année de démarrage	Année de fin	Coût total	Budget Voté 2020	Budget Actuel 2020	Mandat PEC 2020
Projet 9 : Gérer les Dépenses d'Investissement LPSI / DGD	-	-	-	0	993 253 152	0
Sur financement intérieur				0	993 253 152	0
Sur financement extérieur						
Projet 10 : Créer une Base Navale en Douane	2020	2023	2 642 000 000	0	1 112 000 000	100 000 000
Sur financement intérieur			2 642 000 000	0	1 112 000 000	100 000 000
Sur financement extérieur						
Projet 11 : Acquérir des serveurs (Refonte système d'information des Douanes)	2015	2020	100 000 000	41 148 996	31 970 664	31 708 370
Sur financement intérieur			100 000 000	41 148 996	31 970 664	31 708 370
Sur financement extérieur						
Total programme (Douane)	-	-	15 281 900 000	8 428 008 543	9 089 030 142	4 787 928 340
Total sur financement intérieur	0	0	15 281 900 000	8 428 008 543	9 089 030 142	4 787 928 340
Total sur financement extérieur	0	0	0	0	0	0

Source : Système d'information budgétaire (15-01-2021)

II.2.1.5 Exécution des prévisions d'effectifs

Tableau 17 : Exécution des prévisions d'effectifs du programme « Douane »

	Effectif en fin 2019	2020				
		Besoins exprimés	Prévisions	Besoins satisfaits	sorties	Effectif en fin 2020
Catégorie A	749	105	-	62	28	783
Catégorie B	544	32	--	40	24	560
Catégorie C	2857	-	-	6	56	2807
Catégorie D	62	10	-	6	2	66
Contractuels	-	-	-	-	-	-
TOTAL	4212	147	-	114	110	4216

Source : DRH/DGD

Au titre de l'année 2020, sur un ensemble de besoins exprimés de 147 agents, 114 agents ont été mis à la disposition de la Direction Générale des Douanes, soit un taux de satisfaction de 78%.

Nous notons que les besoins d'agents au niveau des catégories A (59%) et D (60%) ont été partiellement couverts tandis que les besoins d'agents des catégories B et C ont été plus que satisfaits.

Pour que les besoins exprimés en matière d'agents des catégories A, B, C et D soient tous satisfaits, la DGD s'est proposée d'établir une matrice prévisionnelle des besoins sur 3 et 5 ans. Cette matrice sera transmise à la structure en charge du recrutement.

La DGD a également inscrit dans son plan d'action sectoriel, la conférence des effectifs. Cet atelier permettra de faire un examen approfondi des besoins en personnel et de l'évolution de l'effectif en Douane.

II.2.2 Commentaire et conclusion

Au titre de l'exercice 2020, l'Administration douanière a connu un accroissement dans la mobilisation des recettes passant de 1832,53 milliards en 2019 à 1930,81 milliards en 2020.

Ces performances sont principalement liées aux points forts suivants :

- un appui institutionnel fort ;
- la consolidation du programme de réformes et de modernisation des Douanes ;
- l'existence d'un Système de Dédouanement Automatisé des Marchandises (SYDAM) ;
- la dématérialisation et la suppression de plusieurs procédures manuelles .

Pour la réalisation de son plan d'actions, le programme « Douane » a exécuté un budget qui s'élève à 8 120 282 776 FCFA contre une programmation 12 983 171 651 FCFA soit un taux de 62,5%.

Alors que les achats de biens et services ont été exécutés à 81,45%, les dépenses d'investissement n'ont été exécutées qu'à hauteur de 52,67% en raison des difficultés liées à certains projets.

Malgré ce niveau d'exécution relativement faible, le programme « Douane » a pu mettre en œuvre les actions majeures suivantes :

- l'effectivité du transfert des compétences de Webb Fontaine à la DGD depuis le 1er avril 2019. Le traitement intégral des RFCV est désormais fait par la Douane.
- l'extension du module de gestion automatisé aux régimes économiques ;
- la finalisation et l'opérationnalisation de l'interconnexion des systèmes informatiques des douanes de Côte d'Ivoire et du Burkina Faso ;
- la finalisation du module de gestion des visites des marchandises dans Sydam-World ;
- l'automatisation des Bordereaux de Livraison des Produits Pétrolier ;
- le déploiement du module informatique de dédouanement des véhicules usagés (SYDAM AUTO) et l'informatisation du Certificat de Mise à la Consommation (C.M.C.) des véhicules neufs.

Ce qui a permis de réaliser une performance de 104,24% de l'objectif de recette par rapport à une cible de 100%.

Toutefois, quelques difficultés ont été rencontrées dans la mise en œuvre du plan d'actions stratégiques, à savoir :

- ❖ Au niveau du projet d'interconnexion des Systèmes d'Informations des Douanes de la sous-région dans le cadre de la gestion du transit inter-Etats :
 - l'indisponibilité à un moment donné des experts de la CNUCED, liée à la pandémie de la COVID 19 ;
 - les difficultés d'intégration des codes sources dans l'environnement SYDAM test et dans le paramétrage du SYGMAT ;
 - les notifications d'erreurs lors d'envois et ou de réception des messages entre la Douane et certains acteurs (SITARAIL).
- ❖ Au niveau du projet d'acquisition du scanner de Takikro :
 - le retard dans la passation des marchés ;
 - le retard accusé pour le paiement de 80% du montant exigé par le fournisseur avant la réception du scanner à Abidjan.

Pour pallier ces difficultés, des dispositions ont été prises dans le plan d'actions stratégiques 2021 de la douane. Ainsi, la DGD envisage une forte communication à l'endroit de ses partenaires afin d'obtenir une plus grande implication de ceux-ci dans la mise en œuvre des activités communes.

Pour finir, l'on peut retenir que l'objectif global assigné au programme « Douane » pour l'année 2020 a été atteint. Les douanes ivoiriennes ont su faire preuve de résilience dans un contexte de crise sanitaire majeure.

II.3 Programme « Impôts »

II.3.1 Bilan du programme

II.3.1.1 Evolution des indicateurs de performance

Tableau 18 : Indicateurs de performance du programme « Impôts »

Indicateurs	Unité	Réalizations de 2017 à 2019			2020	
		2017	2018	2019	Prévision	Réalisation
Objectif spécifique 1: Assurer le recouvrement et la traçabilité des recettes fiscales intérieures						
Taux d'acceptation de la comptabilité	%	100	100	100	100	100
Taux moyen des contributeurs effectifs	%	36,6	37,3	39	60	27
Objectif spécifique 2: Renforcer les capacités opérationnelles des services de la DGI						
Proportion d'agents disposant d'un ordinateur dans les services	%	50	50	70,8	75	98,8
Proportion de services disposant d'au moins un véhicule	%	50	50	71	75	97,8
Objectif spécifique 3: Réduire la fraude fiscale						
Part des paiements spontanés dans les recettes	%	92,1	88,5	87,01	93,5	88,2
Taux d'accroissement annuel du nombre de contribuables contrôlés	%		37,7	7	5	-48,1
Objectif spécifique 4 : Elargir l'assiette fiscale						
Taux d'accroissement annuel des parcelles imposées	%	4,9	4,8	26	6,5	3,1
Taux d'accroissement annuel du nombre de contribuables du divers	%	5,2	7,2	21	5	38,1

Source : DPESF/DGI

II.3.1.2 Analyse détaillée des résultats

D'une façon générale, les activités de la DGI se sont déroulées en 2020 dans un contexte socio-économique globalement défavorable. En effet, la crise sanitaire liée à la pandémie de COVID-19 et les troubles socio-politiques ont négativement impacté l'activité économique nationale et le bon fonctionnement des services.

En vue de soutenir les opérateurs économiques face à la crise sanitaire, le Gouvernement a pris des mesures dont les principales sont :

- l'octroi de moratoire de trois (3) mois aux entreprises éprouvant des difficultés pour le paiement de l'impôt BIC, de l'IRC, de la patente ;
- la suspension des opérations de contrôles fiscaux et de recouvrement forcé des arriérés d'impôts ;
- la défiscalisation de certaines opérations...

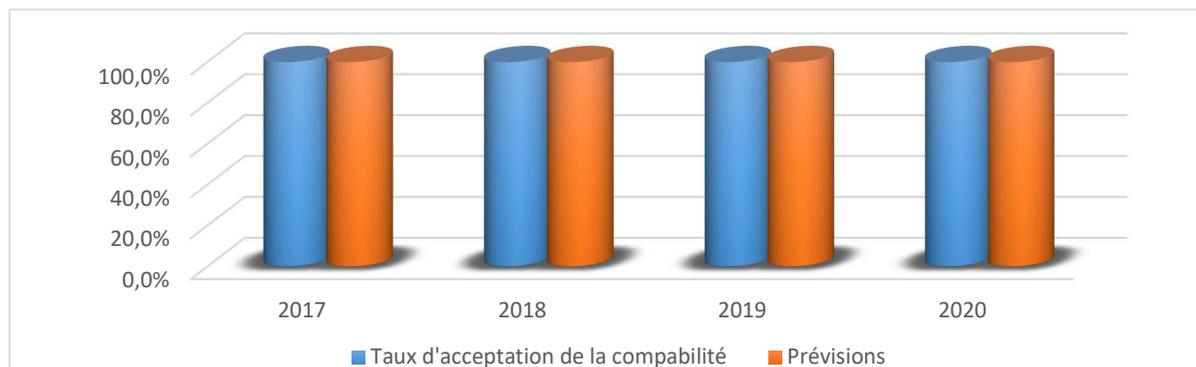
Ces facteurs ont considérablement affecté le niveau de la plupart des indicateurs de gestion.

L'analyse détaillée des résultats porte sur les huit (8) indicateurs du programme « Impôt », mesurant la réalisation des quatre (04) objectifs spécifiques contenus dans le DPPD-PAP 2020-2022.

L'objectif spécifique 1 « Assurer le recouvrement et la traçabilité des recettes fiscales intérieures » : deux (02) indicateurs sont associés à cet objectif. Ces indicateurs se déclinent ainsi qu'il suit :

❖ **Taux d'acceptation de la comptabilité**

GRAPHIQUE 17: Evolution du taux d'acceptation de la comptabilité de la DGI

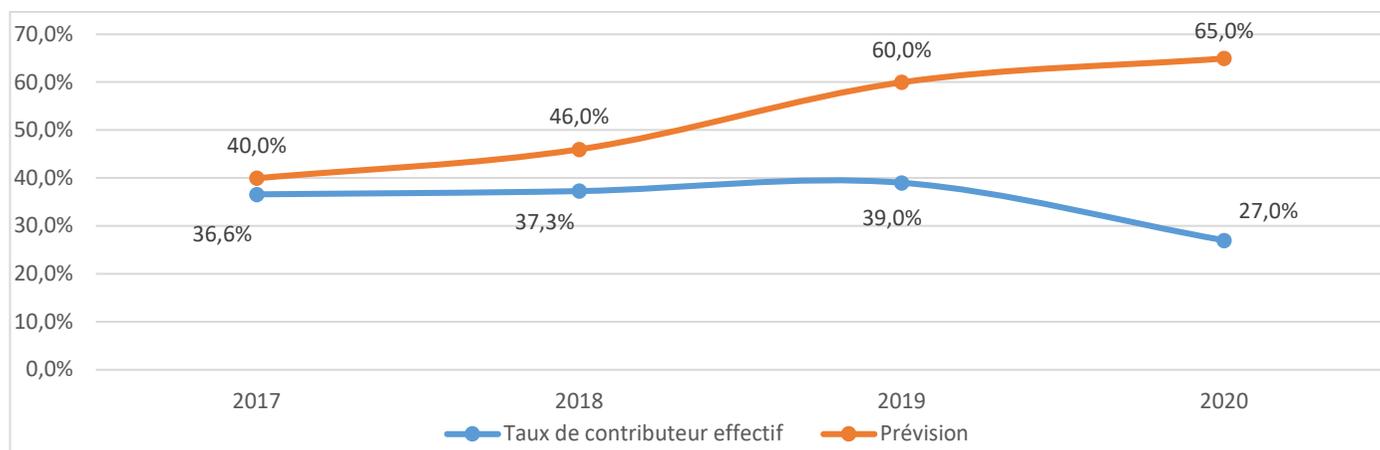


Source : DPESF/DGI

Tous les documents comptables produits par les services de la DGI sont validés et acceptés par la Direction Générale du Trésor et de la Comptabilité Publique. Cette situation est le reflet de l'encadrement et du suivi des agents dans les services de recettes.

❖ **Taux moyen de contributeurs effectifs**

GRAPHIQUE 18 : Evolution du taux moyen de contributeurs effectif



Source : DPESF/DGI

Cet indicateur se définit comme le nombre de contribuables ayant contribué aux recettes (quel que soit le montant) au cours de l'année rapporté au nombre total de contribuables redevables de l'impôt. Le taux est déterminé pour la TVA, les ITS et l'impôt BIC.

L'indicateur vise à mesurer la justice fiscale (chacun devant payer les droits dus). Il enregistre une évolution mitigée sur la période 2017 – 2020. En effet, de 36,6% en 2017, le taux a progressé continuellement pour atteindre 39% en 2019 ; grâce aux efforts de recouvrement des services, le suivi régulier des contribuables, les campagnes de sensibilisation des contribuables au civisme fiscal et l'encadrement de proximité des agents. Cette progression a été contrariée en 2020, en raison de la survenue de la maladie à Coronavirus qui a particulièrement affecté le bon fonctionnement des services et a aussi impacté le comported fiscal des contribuables.

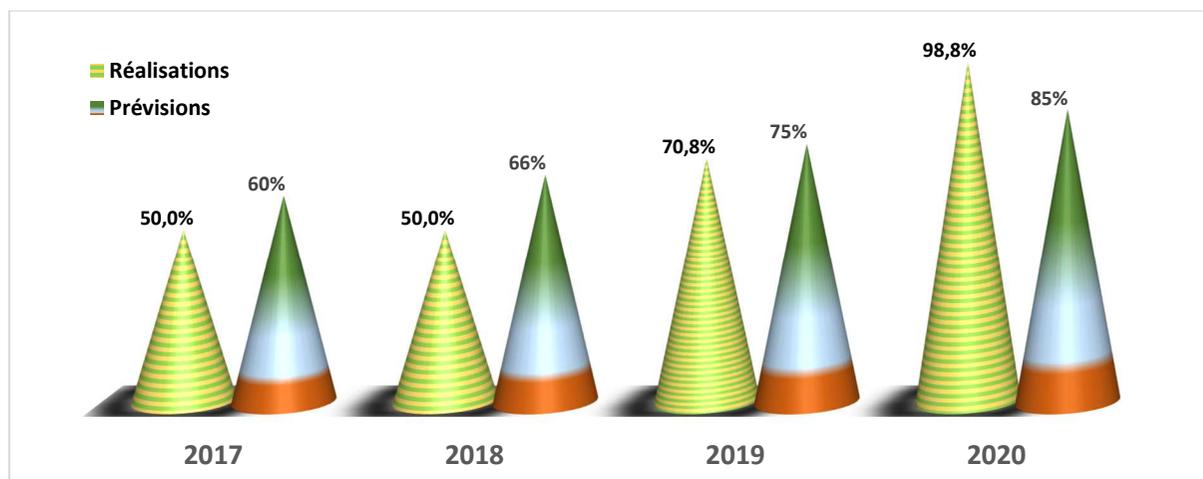
Par ailleurs, on note des écarts négatifs par rapport aux différentes prévisions. Cette situation résulte de l'érosion de l'assiette des différents impôts du fait des nombreuses exonérations. En effet, le nombre de bénéficiaires de mesures dérogatoires ne fait que progresser au fil des années. Il est passé de 18 916 contribuables en 2019 à 20 632 en 2020 selon le rapport sur l'évaluation des dépenses fiscales.

L'objectif spécifique 2 libellé comme suit :« renforcer les capacités opérationnelles des services » est également évalué par deux (2) indicateurs qui sont :

- Proportion d'agents disposant d'un ordinateur dans les services ;
- Proportion de services disposant d'au moins un véhicule.

❖ **Proportion d'agents disposant d'un ordinateur dans les services**

GRAPHIQUE 19 : Proportion d'agents disposant d'un ordinateur dans les services



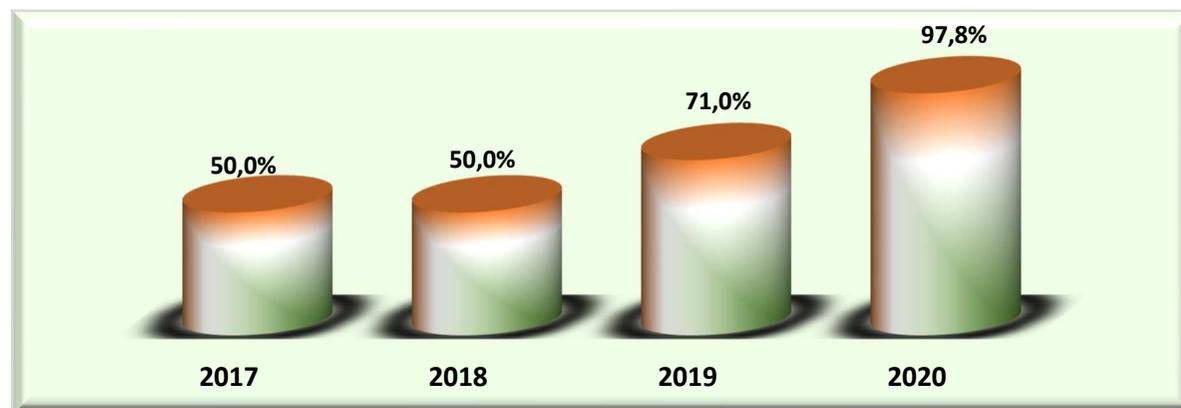
Source : DPESF/DGI

La modernisation des outils et méthodes de travail de la DGI à travers la digitalisation de ses processus exige une dotation plus importante de matériel informatique. C'est dans cette optique que la Banque Africaine de Développement ; à travers le projet PAGEF, a accompagné la DGI depuis 2019 afin d'atteindre en 2020, une proportion de 98,8% du personnel (4 349) dont l'activité nécessite la disponibilité d'un ordinateur ont effectivement un microordinateur.

Cependant, il convient de relever que 46% des microordinateurs (4 297) de la DGI ont plus de 7 années d'existence. Ils sont donc vétustes.

❖ **Proportion de services disposant d'au moins un véhicule**

GRAPHIQUE 20 : Evolution de la proportion de services disposant d'au moins un véhicule



Source : DPESF/DGI

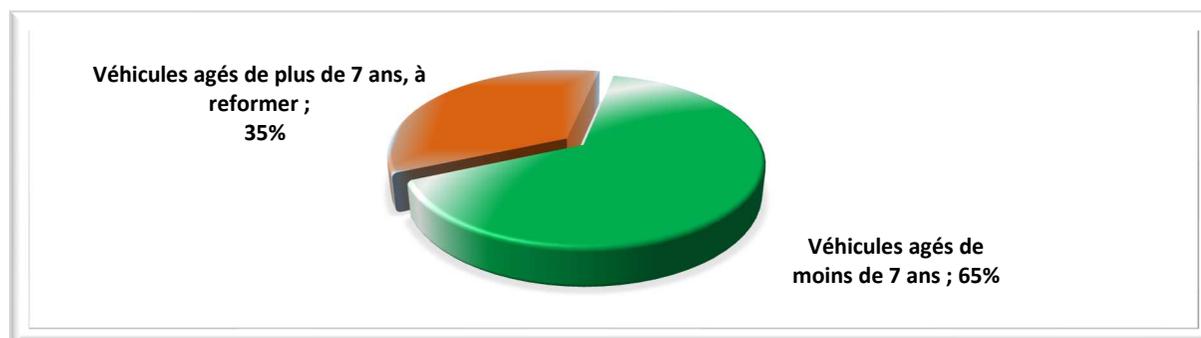
Le suivi des contribuables, la mise en œuvre des procédures de recouvrement et les autres opérations de terrain notamment les recensements et la distribution des avis d'imposition exigent la mise à disposition des services d'au moins un véhicule.

Cependant, les différents crédits budgétaires ainsi que les autres chantiers immobiliers (réhabilitation des locaux) n'ont pas permis d'équiper tous les services en matériel roulant.

Depuis 2019, avec l'appui de la tutelle, le ratio nombre de véhicules sur nombre de services indique qu'en moyenne 71% des services de base ont été dotés de véhicules. A fin 2020, la DGI dispose de 958 véhicules, portant le niveau de l'indicateur à 97,8% ; avec l'appui de la hiérarchie dont l'objectif est d'accroître la performance et l'efficacité des services.

Cependant, il convient de relever que 35% de ces véhicules sont à réformer car ayant plus de 7 années d'existence, comme l'indique le graphique suivant :

GRAPHIQUE 21 : Répartition des véhicules de 2020 selon l'année d'acquisition



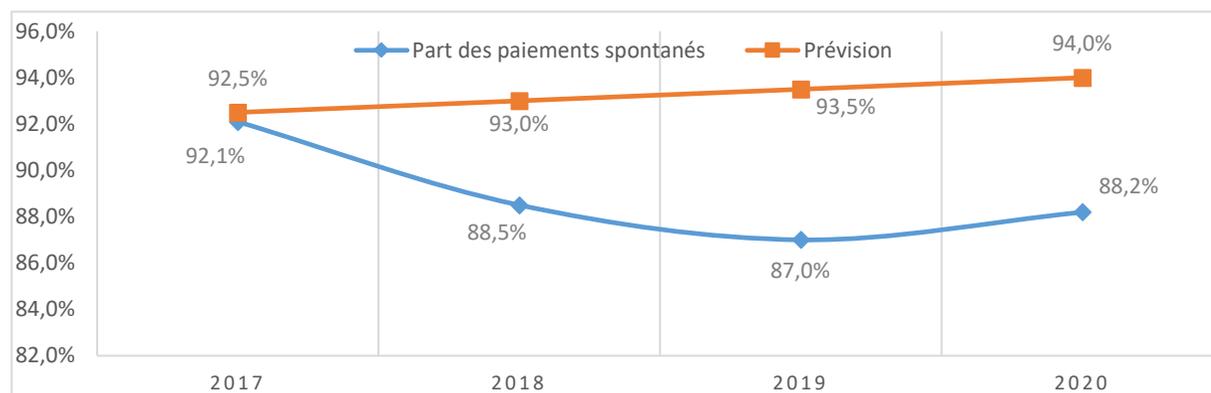
Source : DPESF/DGI

L'objectif spécifique 3 libellé comme suit : « réduire la fraude fiscale » est également évalué par deux (2) indicateurs qui sont :

- Part des paiements spontanés dans les recettes totales ;
- Taux d'accroissement annuel du nombre de contribuables contrôlés.

❖ **Part des paiements spontanés dans les recettes totales**

GRAPHIQUE 22: Evolution de la part des recettes spontanées dans les recettes totales de la DGI



Source : DPESF/DGI

Le contrôle fiscal ayant un rôle de dissuasion aux velléités de fraude fiscale, il devrait permettre d'améliorer l'esprit de civisme des contribuables. Ainsi, une progression de la part des paiements spontanés dans les recettes totales est l'expression de l'évolution positive du civisme fiscal. Le graphique ci – dessous indique une évolution mitigée de cet indicateur. En effet, non seulement l'indicateur affiche des écarts négatifs par rapport aux prévisions de la période, mais il se contracte par moments. Ce repli pourrait s'expliquer le nombre relativement faible de contribuables contrôlés par année au regard du fichier. En effet, moins de 5% du fichier fait l'objet de programmation de contrôle par année.

❖ Taux d'accroissement annuel du nombre de contribuables contrôlés.

L'objectif est d'enregistrer une progression de cet indicateur afin de contrôler le tiers des contribuables dans l'année ; en tenant compte de la période de prescription (3 ans) et des ressources humaines dédiées au contrôle fiscal (4% de l'effectif de la DGI).

Ainsi, un objectif annuel de progression annuel de 5% a été admis. Sur la période 2017 – 2019, cet objectif a été réalisé.

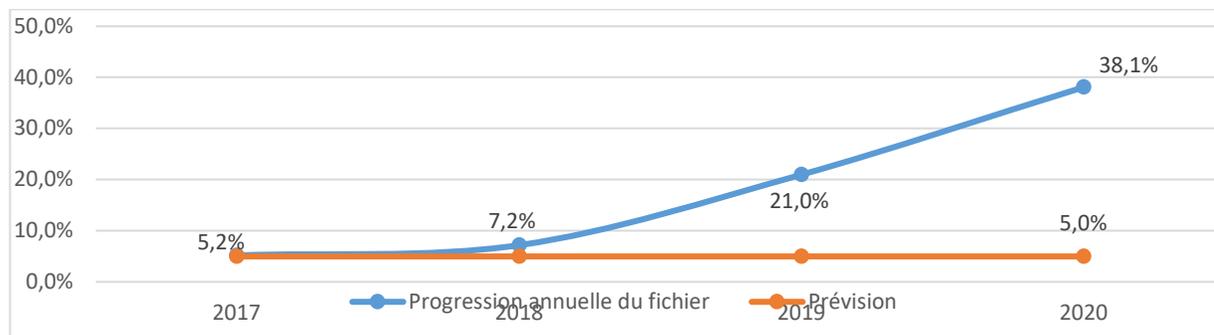
Cependant, en 2020, l'on enregistre une baisse du nombre de contribuables contrôlés au regard des performances de 2019 (-48,1%). Cette situation résulte de la survenue de la crise sanitaire qui a occasionné la suspension des opérations de contrôle fiscal au cours du deuxième trimestre 2020.

L'objectif spécifique 4 « Elargir l'assiette fiscale » contient deux (2) indicateurs. Il s'agit du :

- Taux d'accroissement annuel des parcelles imposées
- Taux d'accroissement du nombre de contribuables des impôts divers

❖ Taux d'accroissement annuel du nombre de contribuables des impôts divers

GRAPHIQUE 23 : Evolution annuelle du fichier des contribuables de la DGI

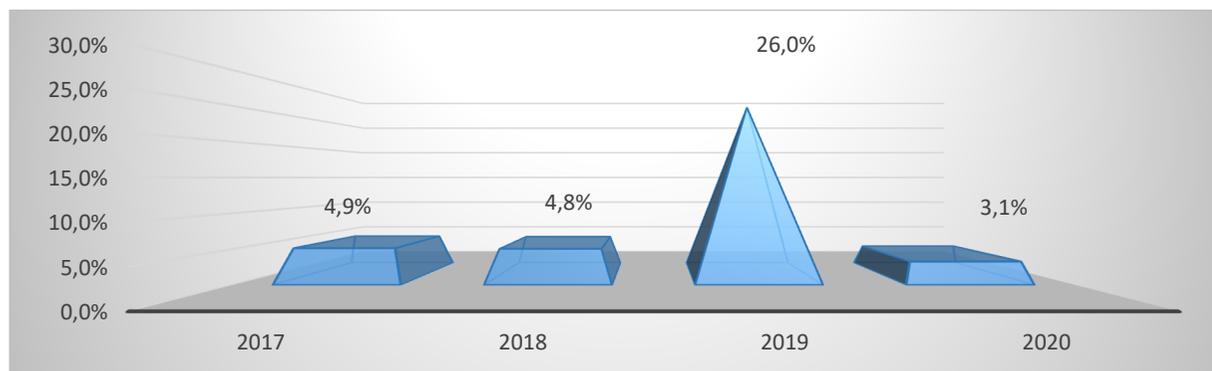


Source : DPESF/DGI

Le fichier des contribuables de la DGI enregistre au cours de ces deux dernières années une progression substantielles, en comparaison au rythme attendu. Cette situation s'explique par le déploiement de SIGICI à l'ensemble des services. En effet, lors de l'opération de déploiement, certains contribuables pourraient être rattachés à plusieurs services. L'opération d'assainissement du fichier, en cours, devrait permettre de renforcer la fiabilité des données.

❖ Taux d'accroissement annuel des parcelles imposées

GRAPHIQUE 24 : Evolution annuelle du nombre de parcelles imposées



Source : DPESF/DGI

L'objectif fixé est d'assurer une progression annuelle de 5%. Les réalisations au cours des années 2017 et 2018 sont conformes à cet objectif.

En 2019, le nombre de parcelles imposées affiche une importante progression de 26% par rapport à 2018. Les travaux de CORIF engagés fin 2018 ont permis de réaliser cette performance.

Cet élan a été ralenti en 2020 par la crise sanitaire qui a affecté le déroulement des opérations de terrain.

II.3.1.3 Exécution financière par action du programme

Tableau 19 : Exécution financière par action du programme « Impôts »

ACTIONS	Personnel	Biens et services	Transferts	Investissement	Total
Pilotage de l'administration fiscale et appui aux services	-	5 850 034 117	-	258 231 369	6 108 265 486
Etablissement de l'assiette de l'impôt	-	277 743 087	-	-	277 743 087
Contrôle de l'impôt	-	5 598 525	-	-	5 598 525
Recouvrement et comptabilisation des recettes	-	315 198 168	-	-	315 198 168
Cadastre et gestion de la propriété foncière	-	183 677 901	-	84 800 000	268 477 901
Total Général	-	6 632 251 798	-	343 031 369	6 975 283 167

Source : Système d'information budgétaire (15-01-2021)

La répartition du budget par action indique que l'action 1 « pilotage de l'administration fiscale et appui aux services » absorbe près de 90% du budget. Cette situation montre que la plupart des dépenses sont encore exécutées au niveau central. Aussi existe-t-il encore des efforts à faire en matière de déconcentration dans l'exécution budgétaire.

II.3.1.4 Exécution des investissements

Tableau 20 : Exécution des investissements du programme « Impôts »

	Année de démarrage	Année de fin	Coût total	Budget Voté 2020	Budget Actuel 2020	Mandat PEC 2020
Projet 1 : Réhabilitation des locaux de la DGI	2020	2023	5 119 000 000	896 650 000	774 346 046	258 231 369
Sur financement intérieur	-	-	5 119 000 000	896 650 000	774 346 046	258 231 369
Sur financement extérieur	-	-	-	-	-	-
Projet 2 : Faire les travaux Cadastraux (DGI)	2012	2022	16 000 000 000	100 000 000	0	0
Sur financement intérieur	-	-	16 000 000 000	100 000 000	0	0
Sur financement extérieur	-	-	-	-	-	-
Projet 3 : Contrôler les Flux et la Taxation des Services de Télécommunication / MERCURE-DGI	2020	2022	1 640 000 000	172 000 000	133 635 198	84 800 000
Sur financement intérieur	-	-	1 640 000 000	172 000 000	133 635 198	84 800 000
Sur financement extérieur	-	-	-	-	-	-
Total programme (Impôts)			22 759 000 000	1 168 650 000	907 981 244	343 031 369
Sur financement intérieur	-	-	22 759 000 000	1 168 650 000	907 981 244	343 031 369
Sur financement extérieur	-	-	-	-	-	-

Source : Système d'information budgétaire (15-01-2021)

II.3.1.5 Exécution des prévisions d'effectifs

Tableau 21 : Exécution des prévisions d'effectifs du programme « Impôts »

	Effectif en fin 2019	2020				Effectif en fin 2020
		Besoins exprimés	Prévisions	Besoins satisfaits	Sorties	
Catégorie A	2 098	64	-	128	49	2 177
Catégorie B	1 489	76	-	166	18	1 637
Catégorie C	1 248	35	-	53	18	1 283
Catégorie D	193	20	-	38	12	219
Contractuels	202	-	-	-	-	202
TOTAL	5 230	195	-	385	97	5 518

Source : DRH/DGI

L'effectif du personnel de la DGI à fin décembre 2020 se chiffre à **5 518** contre **5 230** agents à fin 2019, soit une hausse de **288** agents. Les agents de catégorie A occupent une part importante du personnel (39,5% contre 29,7% pour le personnel de catégorie B).

II.3.2 Commentaire et conclusion

Au terme de l'exercice 2020, l'objectif global assigné à la DGI qui est celui du taux de réalisation des objectifs de recettes a été atteint avec 102,4% sur une cible de 100%. Ce résultat a été obtenu grâce aux points forts suivants :

- la réorganisation des méthodes de travail et la disponibilité des acteurs ;
- la dématérialisation des procédures à travers le développement de plusieurs outils (SIGICI, DGI mobile, e-liasse)

Ainsi, pour la mise en œuvre de ses missions le programme « Impôts » a exécuté des dépenses d'un montant de 6 975 283 167 F CFA contre une dotation de 9 194 477 302 F CFA soit 75,9%. Ce niveau de taux est imputable aux investissements qui à la date du 15 janvier 2021 affichait un taux de mandat pris en charge de 37,8%.

Cette dotation budgétaire a permis de réaliser les actions majeures suivantes :

- la mise en place d'un Comité chargé du suivi de l'attribution des numéros uniques aux entreprises ;
- la réalisation de 150 enquêtes et 50 perquisitions sur des dossiers à fort enjeu ;
- la réduction progressive des exonérations fiscales à travers leurs rationalisations ;
- l'apurement du stock des restes à recouvrer dégagés au titre de l'année 2019 ;
- la poursuite des campagnes de sensibilisation et de communication sur le civisme fiscal, à l'utilisation des nouvelles applications et l'utilisation du Livre Foncier Electronique (LIFE) ;
- la signature de la convention DGI/LBTP pour rendre obligatoire la déclaration des nouveaux immeubles à l'impôt foncier avant tout branchement au réseau électrique ;
- la mise en exploitation de la solution e-cadastre Côte d'Ivoire pour renforcer le cadastrage et le recouvrement de l'impôt foncier ;
- l'accroissement du fichier des contribuables de l'impôt de 10% en 2020 à travers le recensement ciblé ;
- la finalisation de la solution d'informatique décisionnelle (reporting, tableaux de bord...) ;
- le déploiement du Système Intégré de Gestion des Impôts en Côte d'Ivoire (SIGICI) sur l'ensemble des Directions Régionales (DR) ;
- la finalisation et l'intégration dans SIGICI le progiciel Télé-Liasse, pour le dépôt en ligne des états financiers ;
- la mise en place d'une solution de dématérialisation et de gestion électronique des documents (GED) ;
- la finalisation du modèle de prévision des recettes fiscales.

Toutefois, certaines difficultés ont été rencontrées dans la mise en œuvre de ces actions en raison de la survenue du COVID-19 qui a impacté négativement le fonctionnement des services.

En définitive, nous pouvons retenir que le résultat du programme « Impôts » au titre de l'exercice 2020 est satisfaisant.

II.4 Programme « Budget »

II.4.1 Bilan du programme

II.4.1.1 Evolution des indicateurs de performance

Tableau 22 : Evolution des indicateurs de performance du programme « Budget »

Indicateur	Unité	Réalisations 2019	Prévision 2020	Réalisation 2020
Objectif spécifique 1 : améliorer la qualité de la gestion administrative, matérielle et financière				
Date de mise en ligne de la Loi des Finances	Mois	Janvier	Janvier	Janvier
Taux de satisfaction des demandes en personnel des Services de la DGBF	%	100	100	100
Taux d'exécution du plan de formation du personnel de la DGBF	%	100	100	100
Objectif spécifique 2 : coordonner les activités d'élaboration, d'exécution de suivi et de contrôle des lois de finances				
Taux d'exécution des dépenses du budget de l'Etat	%	103,6	100	92,4
Objectif spécifique 3 : renforcer les outils d'élaboration et d'exécution budgétaire				
Taux de réalisation des missions de suivi du déploiement SIGFIP Ambassades	%	100	100	0
Proportion de collectivités décentralisées connectées au SIGESCOD	%	100	100	100
Taux des marchés concurrentiels dans le SIGMAP	%	73,1	75	70,8

Source : DPSB / DAS / DOCD / DMP / DRHMG / DFDC

II.4.1.2 Analyse détaillée des résultats

L'analyse détaillée des résultats porte sur les sept (7) indicateurs du programme « budget », regroupés autour de trois (03) objectifs spécifiques contenus dans le DPPD-PAP 2020-2022.

L'**objectif spécifique 1 « Améliorer la qualité de la gestion administrative, matérielle et financière »** contient trois (3) indicateurs, à savoir :

- de la date de mise en ligne de la Loi de Finances ;
- du taux d'exécution du plan de formation du personnel de la DGBF ;
- du taux de satisfaction des demandes en personnel des Services de la DGBF.

Cette performance laisse apparaître que la mise en œuvre de la stratégie de coordination du programme a été bien menée. En effet, les activités liées à l'élaboration du budget, initiées en 2019, ont été achevées dans les premiers jours de l'année 2020 pour permettre la mise en place du budget dans le nouveau système d'information budgétaire le 8 janvier 2020.

En outre, le plan de formation des agents de la Direction Générale du Budget et des Finances prévoyait huit (8) activités qui ont toutes été réalisées. Il s'agit des activités de formation portant sur les thèmes ci-après :

- l'optimisation des performances des Attachées, Secrétaires et Assistantes de Direction ;
- le contrôle et l'audit des finances publiques ;

- la conduite de réunion et de la prise de parole publique ;
- la gestion du changement dans l'administration publique ;
- la rédaction administrative ;
- la sécurité des systèmes et réseaux (Niveau 2) ;
- l'audit et contrôle des marchés publics ;
- la gestion des contrats de Partenariat Public-Privé (PPP) : Conception, mise en œuvre et suivi des projets en PPP.

Enfin, les demandes en personnel ont été entièrement comblées. En effet, la demande de 335 agents dont 251 fonctionnaires et 84 contractuels a été satisfaite.

Pour l'**objectif 2 « Coordonner les activités d'élaboration, d'exécution de suivi et de contrôle des lois de finances »**, le seul indicateur y afférent est le « **Taux d'exécution des dépenses du budget de l'Etat** » qui présente une valeur de réalisation de 92,4% contre 103,6% en 2019. Cette valeur est provisoire et sera définitivement déterminée à la suite des travaux relatifs à la loi de règlement 2020, en cours.

Il convient de relever que dans le cadre de l'exécution budgétaire, certaines activités majeures ont été réalisées. Il s'agit de :

- la finalisation des interfaçages entre le SIB et le SIGMAP et entre le SIB et ASTER ;
- la conception d'un fichier de suivi du solde budgétaire pour une détermination dynamique des plafonds d'octroi de crédits complémentaires afin de permettre un suivi régulier de l'évolution de l'exécution budgétaire et des risques liés au respect des objectifs de solde budgétaire ;
- l'élaboration du DPBEP 2021-2023 qui a permis la tenue du Débat d'Orientation Budgétaire (DOB) à l'Assemblée Nationale le 30 juin 2020 et au Sénat le 24 juillet 2020 ;
- l'achèvement du processus d'évaluation des Directeurs des Affaires Financières au titre de l'année 2019 dont l'objectif principal est de créer un climat d'émulation au sein de cette corporation qui est au centre de l'activité budgétaire dans les Ministères.

En ce qui concerne l'**objectif 3 « Renforcer les outils d'élaboration et d'exécution budgétaire »**, l'évaluation des indicateurs se présente comme suit.

L'**indicateur « Proportion de collectivités décentralisées connectées au SIGESCOD »** a été réalisé à 100%. En effet, six (6) collectivités étaient prévues pour être connectées en 2020. A la suite des missions d'assistance effectuées auprès de trente-deux (32) collectivités et des inspections réalisées dans six (6) collectivités, en 2019. Elles ont toutes été effectivement connectées. Cela dénote de la bonne tenue des mécanismes de suivi mis en place.

L'indicateur « **Taux des marchés concurrentiels dans le SIGMAP** » affiche une valeur de réalisation de 70,8% pour une prévision de 75%. Si ce taux, qui est le rapport entre le nombre des marchés concurrentiels (appels d'offres ouverts et appels d'offres restreints) sur le nombre total des marchés passés, est en deçà des objectifs fixés, il n'en demeure pas moins qu'il résulte d'une bonne politique de suivi des procédures encadrant les marchés publics. En effet, les marchés non concurrentiels prennent également en compte les marchés bénéficiant de régimes spécifiques tels que les lettres de commande valant-marché, les conventions entre personnes morales de droit public et les avenants.

Le défi pour l'administration en charge des marchés publics est de réduire, année après année, la proportion des marchés hors procédures concurrentielles dans l'ensemble des marchés passés. En 2019, le taux de marchés concurrentiels était de 73,1%. Ce taux, prévu à 75% en 2020 a été réalisé à hauteur de 70,8%, soit une baisse de 2,3 points par rapport à l'année 2019 et de 4,2 points par rapport à la prévision. La hausse des procédures non concurrentielles, en lien avec les dépenses urgentes engagées pour faire face à la pandémie de la COVID-19, est à la base de la non-atteinte des objectifs de performance fixés.

Ce résultat contribue à renforcer la gouvernance au niveau de la gestion de la commande publique. En effet, au terme d'un processus démarré en 2016, la Direction des Marchés Publics (DMP) a été certifiée au référentiel ISO 9001 version 2015. La remise du certificat a eu lieu le 10 novembre 2020.

En outre, l'extension de la connexion du SIGMAP aux Établissements Publics Nationaux (EPN) et aux sociétés d'État a été poursuivie et a permis la connexion de 15 établissements Publics Nationaux, portant ainsi le nombre d'EPN connectés à 59, le nombre de sociétés d'État à 8 et le nombre de SODE connectés à 40.

Quant à l'indicateur « **Taux de réalisation des missions de suivi du déploiement SIGFIP Ambassades** », il n'a pu être réalisé.

En effet, des missions de suivi prévues dans 12 Représentations Nationales à l'Extérieur (RNE) n'ont pu se dérouler, en raison des restrictions de voyage dues à la pandémie de la COVID-19.

Cet indicateur devrait disparaître des Projets Annuels de Performance à venir dans la mesure où une nouvelle application dédiée à l'exécution du budget est mise en place, en remplacement du SIGFIP. Un nouvel indicateur pourra être formulé en lien avec le déploiement de cette nouvelle application dans les RNE.

Enfin, il convient de noter que des activités importantes attachées à l'objectif spécifique 3 « Renforcer les outils d'élaboration et d'exécution budgétaire » ont été réalisées. Il s'agit de :

- l'élaboration et de la publication de l'édition 2020 du Budget citoyen, dont l'objectif est de rapprocher les citoyens qui sont à la fois contribuables et usagers du service public de l'information sur l'utilisation des deniers publics, dans un langage qui leur est accessible ;
- l'élaboration du guide de contrôle de gestion et d'évaluation de la performance, dont la finalité est de mettre à la disposition des acteurs budgétaires les outils méthodologiques de gestion de la performance dans les programmes ;
- la finalisation du projet d'instruction interministérielle portant méthodologie de détermination du bilan d'ouverture 2020 dans le cadre de la mise en œuvre de la comptabilité en droits constatés et de la comptabilité patrimoniale, pour préparer la mise en œuvre de la comptabilité des matières.

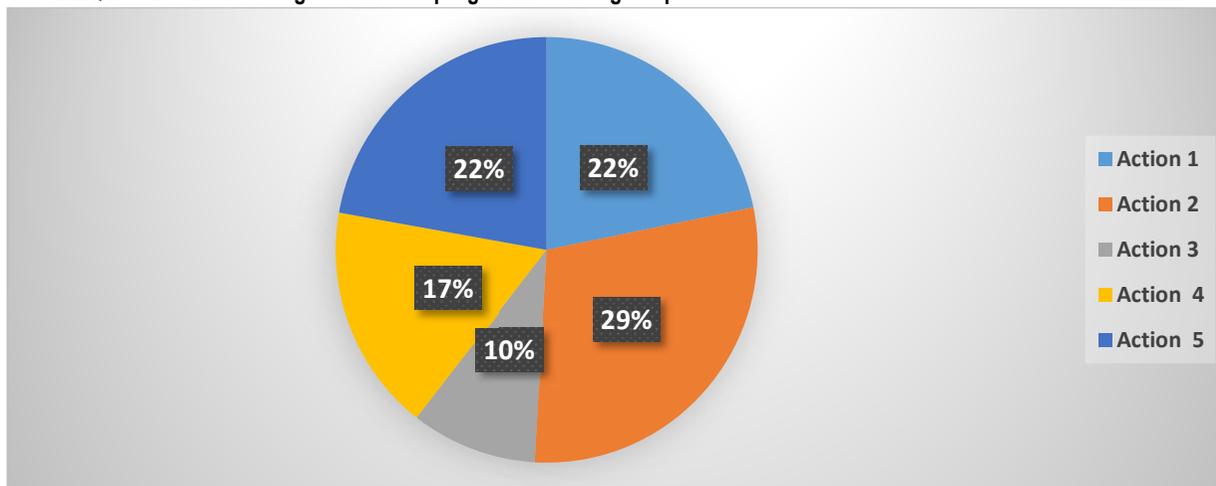
II.4.1.3 Exécution financière par action

Tableau 23 : Exécution financière du programme « Budget » par action en FCFA

	Personnel	Biens et Services	Transferts	Investissement	Total
Action 1	322 140 000	4 869 381 283	0	2 737 908 056	7 929 429 339
Action 2	537 295 255	1 201 140 232	0	8 844 655 877	10 583 091 364
Action 3	92 050 000	3 115 899 034	44 029 974	260 966 204	3 512 945 212
Action 4	96 084 000	804 143 648	0	5 377 725 304	6 277 952 952
Action 5	267 012 000	1 971 365 873	0	5 829 827 372	8 068 205 245
Total	1 314 581 255	11 961 930 070	44 029 974	23 051 082 813	36 371 624 112

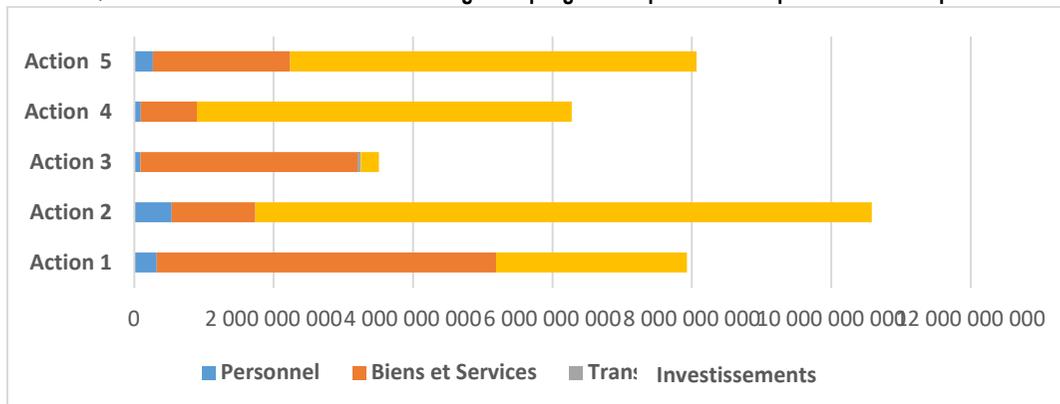
Source : Système d'information budgétaire

GRAPHIQUE 25 : Part du budget réalisé du programme « Budget » par action



Source : système d'information budgétaire

GRAPHIQUE 26 : Niveau de réalisation du budget du programme par action et par nature de dépenses



Source : système d'information budgétaire

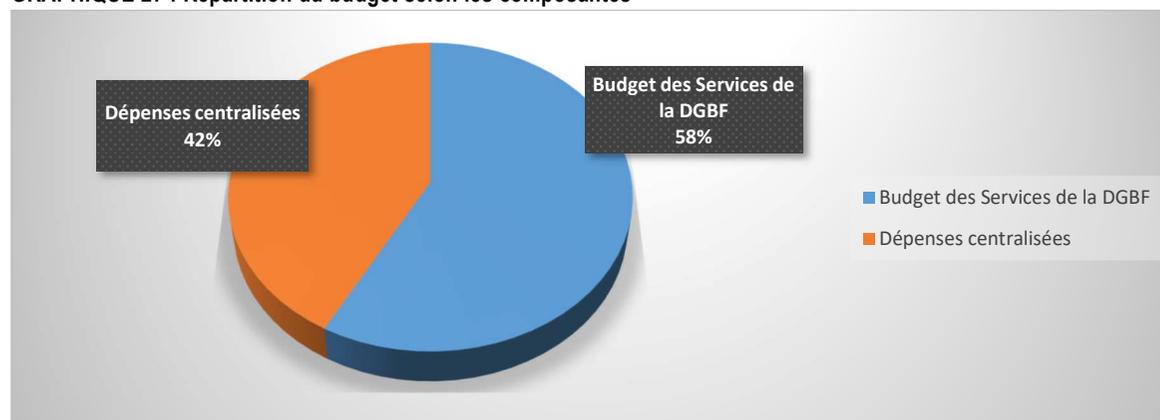
Le budget du programme « Budget » comprend deux (2) composantes, à savoir les crédits destinés aux activités des Services de la DGBF d'un montant de 21 093 868 284 (58%) et les dépenses centralisées pour le compte de diverses administrations d'un montant de 15.277.755.828 FCFA (42%).

Tableau 24 : Exécution du budget du programme « Budget » par composante

Composantes du budget	Montant	Proportion
Budget des Services de la DGBF	21 093 868 284	58%
Dépenses centralisées	15 277 755 828	42%
TOTAL	36 371 624 112	100%

Source : système d'information budgétaire

GRAPHIQUE 27 : Répartition du budget selon les composantes



Source : système d'information budgétaire

II.4.1.4 Exécution des investissements

L'exécution des investissements du programme est présentée ci-dessous.

Tableau 25 : Exécution des investissements

Projets	Année de démarrage	Année de fin	Coût total	Budget Voté 2020	Budget Actuel 2020	Mandat PEC 2020
Projet 1 : Projet de renforcement du suivi des opérations et d'amélioration de la gestion budgétaire/DBE	2017	2024	1 800 000 000	85 049 720	76 544 748	76 067 894
<i>Sur financement intérieur</i>			1 800 000 000	85 049 720	76 544 748	76 067 894
<i>Sur financement extérieur</i>			0	0	0	0
Projet 2 : Banque de données des prix de référence / DMP	2010	2020	889 100 000	136 330 271	122 697 244	32 154 574
<i>Sur financement intérieur</i>			889 100 000	136 330 271	122 697 244	32 154 574
<i>Sur financement extérieur</i>			0	0	0	0
Projet 3 : Réhabilitation DGBF	2009	2023	8 726 000 000	253 914 891	228 523 402	228 515 714
<i>Sur financement intérieur</i>			8 726 000 000	253 914 891	228 523 402	228 515 714
<i>Sur financement extérieur</i>			0	0	0	0
Projet 4 : Catégorisation des Entreprises	2016	2021	325 400 000	141 846 231	127 661 608	1 269 747
<i>Sur financement intérieur</i>			325 400 000	141 846 231	127 661 608	1 269 747
<i>Sur financement extérieur</i>			0	0	0	0
Projet 5 : Mise en œuvre CDMT et GAR/DGBF	2011	-	2 760 398 258	512 200 000	539 940 000	427 146 018
<i>Sur financement intérieur</i>			2 760 398 258	512 200 000	539 940 000	427 146 018
<i>Sur financement extérieur</i>			0	0	0	0
Projet 6 : Projet de refonte du système d'information budgétaire	2013	2021	11 799 289 004	858 597 978	822 430 774	704 294 109
<i>Sur financement intérieur</i>			11 799 289 004	858 597 978	822 430 774	704 294 109
<i>Sur financement extérieur</i>			0	0	0	0
Projet 7 : Prendre en charge les Opération d'Investissement Pcppte Diverses Administrations	2007	2021	36 342 603 466	1 251 893 461	1 251 893 461	800 000 000
<i>Sur financement intérieur</i>			36 342 603 466	1 251 893 461	1 251 893 461	800 000 000
<i>Sur financement extérieur</i>			0	0	0	0
Projet 8 : Appui à l'informatisation de la DGBF	2020	-	968 843 991	500 394 145	470 383 991	468 460 000
<i>Sur financement intérieur</i>			968 843 991	500 394 145	470 383 991	468 460 000
<i>Sur financement extérieur</i>			0	0	0	0
Projet 9 : Acquérir des Véhicules / Direction du Patrimoine de l'Etat	1999	-	56 502 403 706	5 000 000 000	8 850 000 000	8 844 655 877
<i>Sur financement intérieur</i>			56 502 403 706	5 000 000 000	8 850 000 000	8 844 655 877
<i>Sur financement extérieur</i>			0	0	0	0
Projet 10 : Mettre en œuvre en Comptabilité-Matière	2011	2021	763 363 680	77 295 301	77 565 771	77 290 000
<i>Sur financement intérieur</i>			763 363 680	77 295 301	77 565 771	77 290 000
<i>Sur financement extérieur</i>			0	0	0	0
Projet 11 : Géolocaliser le patrimoine de l'Etat	2012	2021	2 406 024 852	225 000 000	202 500 000	183 676 204
<i>Sur financement intérieur</i>			2 406 024 852	225 000 000	202 500 000	183 676 204
<i>Sur financement extérieur</i>			0	0	0	0

Projets	Année de démarrage	Année de fin	Coût total	Budget Voté 2020	Budget Actuel 2020	Mandat PEC 2020
Projet 12 : Extension de la Cité Financière	2020	2023	15 624 474 447	7 000 000 000	5 000 000 000	4 594 403 925
<i>Sur financement intérieur</i>			15 624 474 447	7 000 000 000	5 000 000 000	4 594 403 925
<i>Sur financement extérieur</i>			0	0	0	0
Projet 13 : Equipement de la Direction des Marchés Publics	2014	2021	1 259 100 000	110 000 000	99 000 000	84 762 423
<i>Sur financement intérieur</i>			1 259 100 000	110 000 000	99 000 000	84 762 423
<i>Sur financement extérieur</i>			0	0	0	0
Projet 14 : Réhabilitation et Equipement Clinique Médicale des Finances	2015	2021	2 267 570 702	567 000 000	510 300 000	484 437 095
<i>Sur financement intérieur</i>			2 267 570 702	567 000 000	510 300 000	484 437 095
<i>Sur financement extérieur</i>			0	0	0	0
Projet 15 : Construction Cités Financières Déconcentrées	2004	2021	11 065 673 150	1 000 000 000	492 000 000	214 121 861
<i>Sur financement intérieur</i>			11 065 673 150	1 000 000 000	492 000 000	214 121 861
<i>Sur financement extérieur</i>			0	0	0	0
Projet 16 : Rénover les 6 ascenseurs de la tour F de la cité financière	2020	-	1 408 920 000	1 436 820 000	1 436 820 000	1 408 920 000
<i>Sur financement intérieur</i>			1 408 920 000	1 436 820 000	1 436 820 000	1 408 920 000
<i>Sur financement extérieur</i>			0	0	0	0
Projet 17 : Modernisation et mutualisation des réseaux info. et tél./DTI	2012	2021	3 154 153 163	294 471 570	265 024 413	265 021 801
<i>Sur financement intérieur</i>			3 154 153 163	294 471 570	265 024 413	265 021 801
<i>Sur financement extérieur</i>			0	0	0	0
Projet 18 : Noeud Internet / SNDI	2012	2021	5 969 311 561	287 932 165	1 259 138 948	1 259 138 948
<i>Sur financement intérieur</i>			5 969 311 561	287 932 165	1 259 138 948	1 259 138 948
<i>Sur financement extérieur</i>			0	0	0	0
Projet 19 : Sécurisation et sauvegarde du système d'info. budgétaire/DTI	2012	2021	3 308 900 000	810 559 890	729 503 901	729 501 384
<i>Sur financement intérieur</i>			3 308 900 000	810 559 890	729 503 901	729 501 384
<i>Sur financement extérieur</i>			0	0	0	0
Projet 20 : Déconcentration des Services de la DGBF	2002	2021	12 078 300 000	225 618 987	198 907 088	198 844 438
<i>Sur financement intérieur</i>			12 078 300 000	225 618 987	198 907 088	198 844 438
<i>Sur financement extérieur</i>			0	0	0	0
Projet 21 : Mise en place SIGFiP Institutions-Ambassades/SNDI	2014	2023	1 802 200 000	131 033 100	117 929 790	117 929 790
<i>Sur financement intérieur</i>			1 802 200 000	131 033 100	117 929 790	117 929 790
<i>Sur financement extérieur</i>			0	0	0	0
Projet 22 : Interconnexion des EPN au RIC1	2014	2021	2 217 581 843	348 600 000	313 740 000	49 498 158
<i>Sur financement intérieur</i>			2 217 581 843	348 600 000	313 740 000	49 498 158
<i>Sur financement extérieur</i>			0	0	0	0
Projet 23 : Développement et Maintenance du SIGMAP/SNDI	2004	-	5 013 772 021	200 000 000	180 000 000	180 000 000
<i>Sur financement intérieur</i>			5 013 772 021	200 000 000	180 000 000	180 000 000
<i>Sur financement extérieur</i>			0	0	0	0

Projets	Année de démarrage	Année de fin	Coût total	Budget Voté 2020	Budget Actuel 2020	Mandat PEC 2020
Projet 24 : Système de Gestion des EPN/SNDI	2000	-	3 737 286 659	50 460 705	45 414 634	45 414 634
Sur financement intérieur			3 737 286 659	50 460 705	45 414 634	45 414 634
Sur financement extérieur			0	0	0	0
Projet 25 : Equipement des Services de la DGBF	2013	-	1 396 202 879	173 497 973	451 148 176	451 046 332
Sur financement intérieur			1 396 202 879	173 497 973	451 148 176	451 046 332
Sur financement extérieur			0	0	0	0
Projet 26 : Equipement des Services SIGFiP	2009	-	2 055 500 000	255 966 737	327 520 063	327 460 444
Sur financement intérieur			2 055 500 000	255 966 737	327 520 063	327 460 444
Sur financement extérieur			0	0	0	0
Projet 27: Déconcentration SIGFiP/SNDI	2002	-	27 075 600 000	100 000 000	90 000 000	90 000 000
Sur financement intérieur			27 075 600 000	100 000 000	90 000 000	90 000 000
Sur financement extérieur			0	0	0	0
Projet 28 : Mise en Place du SIGFiP/ SNDI	1999	-	25 004 500 000	500 000 000	1 796 055 000	1 796 055 000
Sur financement intérieur			25 004 500 000	500 000 000	1 796 055 000	1 796 055 000
Sur financement extérieur			0	0	0	0
Projet 29 : Système Intégré Gestion Collectivités Décentralisées	2009	-	4 442 700 000	252 040 042	231 636 038	231 616 864
Sur financement intérieur			4 442 700 000	252 040 042	231 636 038	231 616 864
Sur financement extérieur			0	0	0	0
Projet 30 : Système Intégré de Gestion des Conférences et Missions Hors Côte d'Ivoire/SNDI	2018	-	270 188 358	48 113 218	43 301 896	43 301 896
Sur financement intérieur			270 188 358	48 113 218	43 301 896	43 301 896
Sur financement extérieur			0	0	0	0
Projet 31 : Numériser les archives de la Solde	2020	2022	698 000 000	150 000 000	136 000 000	44 997 683
Sur financement intérieur			698 000 000	150 000 000	136 000 000	44 997 683
Sur financement extérieur			0	0	0	0
Projet 32 : Renforcer les infrastructures techniques de traitement de l'information de la DGBF	2020	-	4 679 257 688	0	4 679 257 688	953 994 737
Sur financement intérieur			4 679 257 688	0	4 679 257 688	953 994 737
Sur financement extérieur			0	0	0	0
Projet 33 : Dématérialiser les Marchés Publics (DEMAT/DMP)	2020	2022	626 900 000	0	297 000 000	296 879 607
Sur financement intérieur			626 900 000	0	297 000 000	296 879 607
Sur financement extérieur			0	0	0	0
Total programme (Budget)	-	-	258 439 519 428	22 984 636 385	31 469 838 634	25 710 877 157
Total sur financement intérieur			258 439 519 428	22 984 636 385	31 469 838 634	25 710 877 157
Total sur financement extérieur			0	0	0	0

Source : système d'information budgétaire/PIP DGBF

II.4.1.5 Exécution des prévisions d'effectifs

L'exécution des prévisions d'effectifs du programme est présentée dans le tableau ci-dessous.

Tableau 26 : Exécution des prévisions d'effectifs du programme « Budget »

	Effectif en fin 2019	2020				Effectif en fin 2020
		Besoins exprimés	Prévision	Besoins satisfaits	Sorties	
Catégorie A	762	138	-	138	23	877
Catégorie B	444	80	-	80	15	509
Catégorie C	177	21	-	21	11	187
Catégorie D	102	12	-	12	10	104
Contractuels	382	84	-	84	14	452
TOTAL	1 867	335	-	335	73	2 129

Source : DRHMG/DGBF

Les besoins exprimés en personnel ont été entièrement satisfaits.

II.4.2 Commentaire et conclusion

Pour les indicateurs de l'objectif 1, toutes les prévisions ont été réalisées :

- la mise en place du budget a respecté le délai fixé en janvier ;
- toutes les demandes de personnel formulées ont été comblées, d'où une valeur réalisée de l'indicateur « taux de satisfaction des demandes en personnel des services de la DGBF » de 100% ;
- en ce qui concerne l'indicateur « taux d'exécution du plan de formation du personnel de la DGBF », la valeur de l'indicateur prévue pour l'année 2020 a été totalement réalisée.

En ce qui concerne l'objectif 2, le taux de réalisation est de 92,4 % pour une prévision de 100%. Il s'agit d'une estimation à date du taux d'exécution qui peut évoluer. La valeur définitive du taux d'exécution du budget 2020 sera connue à l'issue des travaux de l'élaboration de la Loi de règlement.

Le point de mise en œuvre des indicateurs de l'objectif 3 se présente comme suit :

- indicateur 3.1 : les missions de suivi prévues dans 12 Représentations Nationales à l'Etranger n'ont pu se dérouler en raison des restrictions de voyage dues à la pandémie de la COVID-19, d'où le taux de 0% de réalisation ;
- indicateur 3.2 : la connexion des collectivités décentralisées enregistre, en 2020, un taux de réalisation de 100% ;
- indicateur 3.3 : En ce qui concerne l'indicateur « taux de marchés concurrentiels dans le SIGMAP », la valeur de réalisation prévue à 75% en 2020 a été réalisée à hauteur de 70,8%, soit une baisse de 2,3 points par rapport à l'année 2019 et de 4,2 points par rapport à la prévision.

Dans l'ensemble, les activités prévues au titre de l'exercice 2020 du Programme 4 « Budget » ont été globalement réalisées et les cibles prévues ont été atteintes pour la plupart des indicateurs.

L'exécution financière au 31 décembre 2020 enregistre également un taux d'exécution satisfaisant de 87,5 % par rapport au budget actuel.

II.5 Programme « Portefeuille de l'Etat »

II.5.1 Bilan du programme

II.5.1.1 Évolution des indicateurs de performance

Tableau 27 : Evolution des indicateurs de performance du programme « Portefeuille de l'Etat»

	Unité	Réalisation			2020	
		2017	2018	2019	Prévisions	Réalisation
Objectif spécifique 1 : Améliorer la gouvernance des entreprises publiques						
Proportion de contrat de performance élaboré et transmis pour signature (tutelle technique et financière)	%	0%	16%	36%	60%	73%
Objectif spécifique 2 : Améliorer le suivi de la performance du portefeuille de l'Etat						
Proportion d'entreprises produisant un bilan de gouvernance	%	100%	98%	70%	100%	98%
Taux de réalisation du contrôle des entreprises publiques	%	7%	0%	100%	75%	120%
Taux de réalisations des missions d'audit des entreprises publiques	%	50%	50%	50%	75%	80%
Objectif spécifique 3 : Redynamiser les entreprises du portefeuille de l'Etat						
Nombre de rapport sur la gestion active du portefeuille de l'Etat	1	1	1	1	1	1
Objectif spécifique 4 : Renforcer le système d'information du portefeuille de l'Etat						
Taux de déploiement du Système informatique	%	50%	0%	0%	75%	0%

Source : DGPE

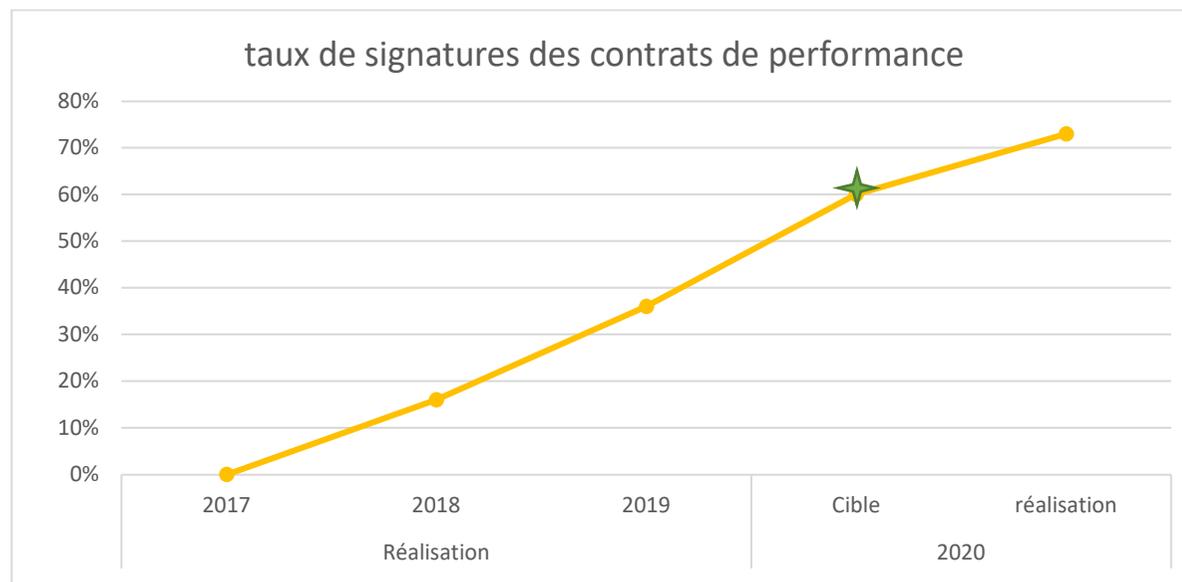
II.5.1.2 Analyse détaillée des résultats

L'analyse détaillée des résultats porte sur les six (6) indicateurs du programme « Portefeuille de l'Etat », regroupés autour de quatre (04) objectifs spécifiques contenus dans le DPPD-PAP 2020-2022.

Objectif spécifique 1 « Améliorer la gouvernance des entreprises »

Indicateur : Proportion de contrat de performance élaboré et transmis pour signature (tutelle technique et financière).

GRAPHIQUE 28 : Proportion de contrat de performance élaboré et transmis pour signature



Source : DGPE

Conformément aux articles 31 et 33 des lois n° 97-519 et n° 97-520 du 4 septembre 1997 repris par les articles 35 de la loi n° 2020-626 du 14 août 2020 et 26 de la loi n° 2020-886 du 21 Octobre 2020, relatives au Sociétés d'Etat et aux Sociétés à Participation Financière Publique, et en vue de garantir que les investissements consentis visent à parvenir à une amélioration de l'efficacité des entreprises, l'Etat est amené à conclure avec ces entreprises, un contrat de performance (COP).

Ce contrat de performance définit :

- les objectifs quantifiables (techniques, économiques et financiers) à atteindre à une échéance pluriannuelle (de 3 à 5 ans) par l'entreprise publique ;
- les engagements de l'Etat et de l'entreprise publique sous forme d'un programme d'actions ;
- les moyens pour atteindre lesdits objectifs ;
- les modalités de suivi de leur exécution.

Au cours de l'année 2020, la DGPE a pu finaliser, avec les entreprises, vingt (24) nouveaux contrats de performance dont dix-huit (18) signés par toutes les parties. Il s'agit des contrats avec les sociétés SIPF, FODI, LBTP, LONACI, BNI, PASP, SIR, INIE, AIGF, ANADER, VERSUS BANK, BPCI, PETROCI, CI-ENGINEERING, OIC, SNDI, I2T et RTI.

Ainsi depuis le début du processus en 2018, ce sont au total trente-quatre (34) COP qui ont été finalisés dont 28 signés, soit un taux de signature global de 73% contre un taux de 60% ciblé en début d'année.

Ainsi, les objectifs fixés au titre de cet indicateur ont été atteints.

Objectif spécifique 2 : Améliorer le suivi de la performance des entreprises publiques

Indicateur 1 : Proportion d'entreprises produisant un bilan de gouvernance

GRAPHIQUE 29 : Evolution de la proportion d'entreprises publiques produisant un bilan de gouvernance



Source : DGPE

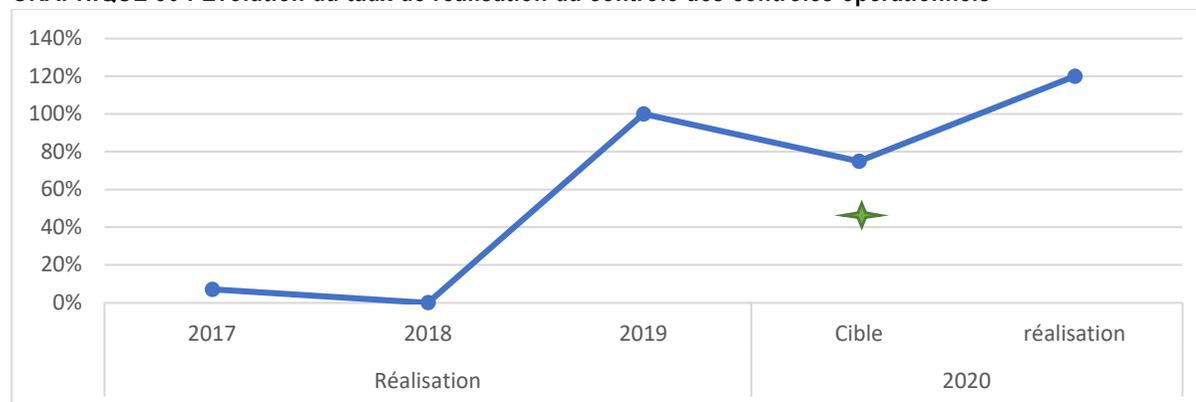
Dans le cadre de l'amélioration de la gouvernance des entreprises publiques, il est fait obligation aux Sociétés d'Etat (SODE) et aux Sociétés à Participation financière Publique Majoritaire (SPFP Maj.), à travers la Circulaire n°10/MPMB du 18 décembre 2014, d'élaborer un bilan de Gouvernance devant inclure des informations relatives notamment aux horaires et commissions versées à des tiers, aux dons, aux marchés passés, aux emprunts et aux activités du Conseil d'Administration.

En 2020 et au titre de l'exercice clos au 31 décembre 2019 l'ensemble des Sociétés d'Etat et Sociétés à Participation Financière Publique Majoritaire, à l'exception de la SODEFOR, ont élaboré et transmis leurs bilans de gouvernance à la DGPE, soit un taux de réalisation de 98%.

L'élaboration et la transmission des bilans de gouvernance de l'exercice clos au 31 décembre 2020 pourront être évaluées au plus tard le 30 juin 2021, date limite réglementaire de transmission des documents de l'Assemblée Générale Ordinaire (AGO) de fin d'exercice.

Indicateur 2 : Taux de réalisation du contrôle des entreprises publiques

GRAPHIQUE 30 : Evolution du taux de réalisation du contrôle des contrôles opérationnels



Source : DGPE

Dans le cadre de cette activité, la DGPE avait prévu réaliser cinq (5) contrôles dans les entreprises SIPF, ONEP, SONITRA, AGEF et CNRA. Ces différents contrôles ont pu être réalisés :

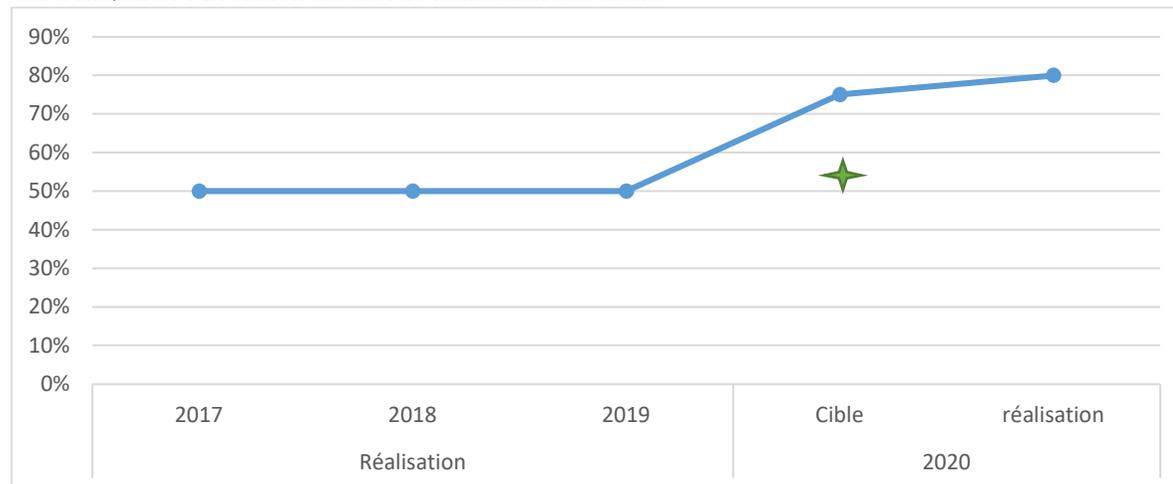
- **SONITRA** : mission réalisée du 11 au 12 juin 2020, le rapport provisoire a été transmis à l'entreprise le 4 août 2020 et celle-ci a transmis ses observations par courrier DK/my-024/DG-DF/20 du 29 septembre 2020. Le rapport définitif est en cours de finalisation ;
- **AGEF** : mission réalisée du 22 au 23 décembre 2020, le rapport de la mission est en cours de réalisation ;
- **SIPF** : la mission de contrôle du RanHotel de Bouaké s'est déroulée du 25 au 29 février 2020, le rapport provisoire a été transmis à l'entreprise le 25 mai 2020 et celle-ci a transmis ses observations par courrier DG/106/DAF/TGA/2020 du 12 août 2020. Le rapport définitif est en cours de finalisation ;
- **ONEP** : la mission s'est déroulée par télétravail du 6 au 10 avril 2020, en raison de la crise sanitaire, le rapport de mission a été transmis à l'entreprise par courrier n°1270/MBPE/DGPE/DSPSP/SDHEA/AP en date du 24 août 2020 ;
- **CNRA** : la mission s'est déroulée par télétravail, du 20 au 24 avril 2020, le rapport de mission a été transmis à l'entreprise en date du par courrier n°1791/MBPE/DGPE/DSPSP/SDAMIN/OAF en date du 14 octobre 2020.

En plus de ces cinq (5) sociétés, la DGPE a pu réaliser une autre mission de contrôle auprès de l'entreprise AGEF, portant le nombre de contrôle à six (6).

Le taux de réalisation de cette activité est donc de 120%. Les objectifs poursuivis au titre de cet indicateur ont été atteints.

Indicateur 3 : Taux de réalisations des missions d'audit des entreprises publiques

GRAPHIQUE 31 : Evolution du taux de réalisation des audits



Source : DGPE

Dans le cadre du plan d'audit 2020, une liste de dix (10) entreprises publiques à auditer a été arrêtée. Il s'agit des missions d'audits suivants :

- l'audit organisationnel, financier, comptable et de gestion de la société Ivoirienne de Technologie Tropicale (**I2T**) ;
- l'audit stratégique, financier, comptable et de gestion de l'Institut Ivoirien de l'Entreprise (**INIE**) ;
- l'audit stratégique, opérationnel, financier et de gestion de la Société Nouvelle de Presse et d'Edition de Côte d'Ivoire (**SNPECI**) ;
- l'audit stratégique, opérationnel, financier et de gestion de la Société des Palaces de COCODY (**SPDC**) ;
- l'audit stratégique, opérationnel, financier et de gestion de la **Compagnie Air Côte d'Ivoire** ;
- l'audit stratégique, organisationnel, financier, comptable et de gestion de la Radiotélévision Ivoirienne (**RTI**) ;
- l'audit comptable, financier et de gestion du Port Autonome de San Pedro (**PASP**) ;
- l'Office Ivoirien des Chargeurs (**OIC**) ;
- l'audit stratégique, comptable, financier, de gestion et organisationnel de la société **CI- ENGINEERING** ;
- l'étude portant sur la possibilité de délégation de service public de la Loterie Nationale de Côte d'Ivoire (**LONACI**).

De la mise en œuvre du plan d'audit 2020, il ressort que :

- Huit (8) missions d'audit ont été réalisées (**I2T**, **INIE**, **SNPECI**, **SPDC**, **AIR CI** et **LONACI** (rapports finaux), **OIC**, **CI- ENGINEERING** (rapports provisoires) ;
- Deux (2) missions d'audit, dont les procédures de sélection ont été finalisées en 2020, sont en cours de finalisation (**RTI** et **PASP**) ;

En somme, **80%** des missions d'audits prévues au titre de l'année 2020 ont été achevées et 42% en cours de finalisation. Les objectifs fixés au titre de cet indicateur ont été atteints.

Objectif spécifique 3 « Redynamiser les entreprises du portefeuille de l'Etat »

Indicateur : Nombre de rapports sur la gestion active du portefeuille de l'Etat

Dans le cadre de la redynamisation du portefeuille de l'Etat et s'appuyant sur les conclusions des travaux de la nouvelle stratégie de gestion du portefeuille de l'Etat sur la période 2021-2025, le rapport sur la gestion active du portefeuille de l'Etat a été élaboré.

Ce rapport présente à cet effet les cinq (5) mouvements clés en termes de gestion active qui devront s'opérer sur le portefeuille actuel pour répondre à la nouvelle vision qui est celle de positionner le portefeuille comme un « accélérateur de développement ».

Les mouvements envisagés comprennent l'intégration d'entités déjà existantes dans le portefeuille de l'Etat (I), la création de nouvelles entités (II), le désengagement des entités dilutives, non stratégiques (III), le réaménagement de la segmentation du portefeuille de l'Etat (IV), et l'intégration de certaines participations indirectes (V).

Cette activité a été totalement finalisée par la DGPE en 2020.

Objectif spécifique 4 « Renforcer le système d'information du portefeuille de l'Etat »

Indicateur : Taux de déploiement du Système informatique

Ce projet vise à mettre en place un schéma directeur fonctionnel et répondant aux attentes de la DGPE. Tenant compte des différents changements opérés dans le suivi du portefeuille (nouvelle stratégie 2016-2020), un diagnostic préliminaire du système d'information élaboré et utilisé à ce jour, a été réalisé en 2019 afin d'évaluer sa capacité à s'adapter à ces changements et aussi, faire ressortir les besoins éventuels pour évoluer vers un système mieux adapté aux réalités actuelles.

A l'issue de ce diagnostic, un modèle de système d'information, en adéquation avec les activités de la DGPE, a été proposé.

Au titre de l'année 2020, la DGPE visait l'implémentation et le déploiement du système d'information du portefeuille de l'Etat, relativement aux propositions exprimées.

Cependant, pour des raisons de contrainte budgétaire, l'implémentation de ce système d'information n'a pas pu être effective au cours de l'année 2020. Ainsi, l'activité de déploiement de ce système, de son interconnexion avec les entreprises publiques, n'a pas pu être menée.

II.5.1.3 Exécution financière par action du programme

Tableau 28 : Exécution financière par action du programme « Portefeuille de l'Etat »

ACTIONS	Personnels	Biens et services	Transferts	Investissements	Total
Coordination et animation de l'administration du portefeuille de l'Etat	18 450 000	1 828 151 260	-	-	1 846 601 260
Gestion active du portefeuille de l'Etat	-	282 360 869	-	-	282 360 869
Total Général	18 450 000	2 110 512 129	-	-	2 128 962 129

Source : Système d'information budgétaire (15-01-2021)

La situation d'exécution met en évidence la concentration des crédits au niveau de l'action « Coordination et animation de l'administration du portefeuille de l'Etat » avec 87% du budget. Cette situation s'explique par le fait que les ressources allouées aux audits des entreprises publiques, à hauteur de 1 007 893 819 FCFA (55%), y sont logées.

Par ailleurs il faut noter la prépondérance des dépenses d'achat de biens et services dans le budget du programme avec 99%.

II.5.1.4 Exécution des investissements

Pour la gestion 2020, le programme « Portefeuille de l'Etat » n'a pas exécuté de projets d'investissement.

II.5.1.5 Exécution des prévisions d'effectifs

Tableau 29 : Exécution des prévisions d'effectifs du programme « Portefeuille de l'Etat »

	Effectif en fin 2019	2020				
		Besoins exprimés	Prévisions	Besoins satisfaits	Sorties	Effectif en fin 2020
Catégorie A	75	07	-	07	01	81
Catégorie B	19	02	-	02	01	20
Catégorie C	11	01	-	0	00	11
Catégorie D	02	01	-	01	00	03
Contractuels	39	01	-	01	03	37
TOTAL	146	12	-	11	05	152

Source : DGPE

La demande en personnel exprimée par la DGPE est satisfaite à 92%. De 2019 à 2020, l'effectif de la Direction Générale est passé de 146 à 152, soit une croissance de 3,9%. Cinq (5) agents ont quitté la DGPE dont un (01) décès et quatre (04) pour d'autres directions.

L'effectif de la DGPE est conforme aux capacités des locaux disponibles. Cependant, en tenant compte des recommandations de la nouvelle stratégie de gestion du portefeuille de l'Etat sur la période 2021-2025, un accroissement de cet effectif devrait être observé.

II.5.2 Commentaire et conclusion

Dans l'ensemble, le niveau d'atteinte des objectifs assignés au programme « Portefeuille de l'Etat » est satisfaisant au titre de l'exercice 2020. Ces résultats ont été atteints grâce aux points forts suivants :

- la volonté du Gouvernement de renforcer la gouvernance des entreprises publiques ;
- l'existence d'un cadre de contrôle et de signature des contrats de performance ;
- l'existence d'un dispositif de reporting du suivi du processus budgétaire renforcé (Finalisation et transmission de l'ensemble des documents de reporting de suivi de la performance au Cabinet) ;
- l'existence d'un mécanisme de promotion de la bonne gouvernance au sein des Entreprises publiques ;
- un cadre juridique et de redynamisation du Portefeuille renforcé.

Ainsi, pour la mise en œuvre de son plan d'actions 2020, le programme « Portefeuille de l'État » a exécuté un budget de 2 128 962 129 FCFA sur 2 131 512 129 FCFA soit un taux de 77,5%. L'objectif d'exécution à 100% n'a pas pu être atteint en raison des difficultés liées aux dépenses destinées à prendre en charge les audits des sociétés d'Etat et les sociétés à participation financière publique compte tenu des restrictions de déplacement des consultants liées aux mesures de lutte contre la COVID-19.

Ces ressources ont permis au programme « Portefeuille de l'Etat » de réaliser les actions majeures suivantes :

- la signature de 18 contrats sur les 24 finalisés et la mise en place du comité de suivi des contrats de performances signés;
- la réalisation des audits et contrôles opérationnels de 6 entreprises ;
- la collecte du budget de 95,1% des Entreprises Publiques (EP) (39 budgets sur 41) ;
- l'élaboration de toutes les notes trimestrielles et de la CCM relatives à l'exécution budgétaire, aux risques budgétaires et à l'endettement, et à la contribution des EP au PND.
- l'organisation de la 2e Edition du Prix d'excellence.
- l'adoption des lois n° 2020-626 du 14 août 2020 et n° 2020-886 du 21 Octobre 2020 ;
- la prise des décrets d'application desdites lois ;
- l'élaboration de la stratégie 2021-2025 ;
- l'élaboration du rapport sur la gestion active ;

Toutefois, le programme a connu des difficultés:

- les restrictions liées à la pandémie à Covid-19 ;
- l'indisponibilité de certains documents de base nécessaires à l'élaboration des Contrats de performances pour certaines entreprises ;
- la lenteur dans la signature des contrats de performance.

Pour pallier ces difficultés, les mesures suivantes sont adoptées :

- la poursuite du dialogue stratégique avec les entreprises ;
- le suivi de la communication financière des entreprises et la transmission des comptes rendus à la hiérarchie ;
- l'implication des Administrateurs du MBPE dans le suivi de la relation avec la tutelle financière.

En somme, malgré la situation sanitaire due à la Covid-19, le programme « portefeuille de l'État » a été exécuté et le niveau d'atteinte des résultats est jugé satisfaisant.

CONCLUSION GENERALE

La gestion 2020 a permis d'enregistrer des avancées notables dans l'atteinte des résultats du MBPE. Au niveau des cinq programmes, on note une amélioration des indicateurs et une absorption relativement bonne des crédits alloués, malgré le contexte défavorable lié à la pandémie à COVID-19.

La synthèse des résultats majeurs présente la situation suivante :

- une évolution du taux de réalisation du PAS du Ministère ;
- une rationalisation de la gestion des effectifs ;
- l'opérationnalisation du dialogue de gestion à travers la signature des lettres d'engagement ;
- le renforcement du cadre institutionnel et des outils du Contrôle Financier ;
- l'accroissement des recettes fiscales et douanières ;
- la digitalisation des procédures au niveau des administrations fiscales et douanières ;
- l'élaboration et l'exécution du budget en mode budget-programmes à l'aide de nouveaux outils de pilotage (lettre d'engagement, plan de travail, tableau de bord, référentiel du contrôle interne), d'élaboration (Document de Programmation Budgétaire et Économique Pluriannuelle (DPBEP), Document de Programmation Pluriannuelle des Dépenses (DPPD), Projets Annuels de Performance (PAP) et Programmation Budgétaire Initiale (PBI)) et de reddition (Compte-rendu, rapports annuels) ;
- l'élaboration et l'exécution du budget exécuté à partir du nouveau système d'information budgétaire dédié ;
- l'organisation à bonnes dates des conférences budgétaires, l'adoption du DPBEP par le Gouvernement et l'organisation du Débat d'Orientation Budgétaire ;
- l'élaboration le budget-citoyen en vue d'informer le citoyen sur les orientations de la loi de finances ;
- l'optimisation de la gestion du portefeuille de l'Etat.

Par ailleurs, il est nécessaire de poursuivre le renforcement de capacités des acteurs pour mieux apprécier les résultats de l'imprégnation faite après ce premier exercice en mode budget-programmes. La gestion optimale et rationnelle des ressources induite par le budget-programmes requiert un dialogue de gestion entre les structures. Cette démarche participative pour être consolidée, nécessite un système d'information adéquat ainsi qu'un dispositif de suivi-évaluation de la performance des programmes efficaces, permettant de relever le défi de la redevabilité.

Au regard des efforts significatifs déjà consentis et des acquis à préserver, il est important que l'ensemble des acteurs respectent les dispositions contenues dans les lettres d'engagement signées au cours de l'année. Cette disposition permettra de renforcer la qualité des services aux usagers-clients et de poursuivre les efforts pour une gestion efficiente des finances publiques.

SECTION 328 : MINISTERE DU PLAN ET DU DEVELOPPEMENT

I. PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU MINISTÈRE

Conformément au décret n° 2018-648 du 1^{er} Août 2018 portant attributions des membres du Gouvernement, le Ministre du Plan et du Développement est chargé de la mise en œuvre et du suivi de la politique du Gouvernement en matière de planification et de programmation du développement. A ce titre, il a l'initiative et la responsabilité des actions majeures que sont :

- Planification, programmation et mise en œuvre des actions d'aménagement du territoire et de régionalisation, à travers notamment les fonds d'appui à l'aménagement du territoire ;
- Elaboration, coordination et suivi de l'exécution des matrices d'actions menées par l'Etat et du programme triennal d'investissement public ;
- Programmation et suivi de l'application des politiques et stratégies de développement économique, social et culturel à moyen et long termes et évaluation de leurs résultats ;
- Production, centralisation, analyse et diffusion de l'information statistique ;
- Formulation et suivi de la mise en œuvre des politiques et stratégies en matière de population ;
- Suivi des relations avec les organismes bilatéraux et multilatéraux de développement...

I.1. Rappel des orientations stratégiques du ministère

Pour la mise en œuvre de ses missions, le Ministère du Plan et du Développement a organisé ses actions autour des orientations stratégiques suivantes :

- renforcement de la gouvernance et du leadership du ministère ;
- consolidation des liens entre les maillons de la chaîne Prospective, Programmation, Planification, Suivi-Evaluation (PPPSE) ;
- développement des outils d'aménagement du territoire ;
- mise en place des outils de coordination stratégique et de mobilisation de l'aide ;
- développement des politiques nationales en matière de population.

Les résultats stratégiques et les objectifs arrimés à ces orientations sont présentés comme suit :

En matière de renforcement de la gouvernance et du leadership du ministère, deux (02) résultats stratégiques ont été retenus pour atteindre l'objectif de promouvoir une administration moderne et performante. Ce sont :

- le Plan de Travail Annuel (PTA) du Ministère du Plan et du Développement est élaboré et opérationnel ;
- la qualité de l'offre de service aux usagers/clients est assurée ;

S'agissant de la consolidation des liens entre les maillons de la chaîne PPPSE, deux (02) résultats stratégiques ont été retenus pour atteindre l'objectif de contribuer à l'orientation et à l'éclairage de l'action publique. Ce sont :

- Le Mécanisme Institutionnel de Veille Stratégique (MIVS) est mis en place ;
- le Plan National de Développement (PND) 2016-2020 est décliné au niveau sectoriel et mis en œuvre ;

Concernant le développement des outils d'aménagement du territoire, deux (02) résultats stratégiques ont été retenus pour atteindre l'objectif de contribuer à la mise en œuvre des politiques de développement régional et d'aménagement du territoire. Ce sont :

- Les projets issus des PEC sont réalisés ;
- Le Schéma National d'Aménagement du Territoire (SNAT) est vulgarisé au niveau régional et local ;

Dans l'objectif d'assurer la coordination de l'aide, la production statistique et le bien-être des populations, trois (03) résultats stratégiques ont été retenus pour la mise en place des outils de coordination stratégique et de mobilisation de l'aide ainsi que le développement des politiques nationales en matière de population. Ce sont :

- la mobilisation des ressources extérieures destinées au financement du PND est assurée ;
- Les populations sont imprégnées de la question du dividende démographique.

- la Stratégie Nationale de Développement de la Statistique 2017-2021 est mise en œuvre ;

I.2. Synthèse des principaux résultats

Sur la base des objectifs assignés aux principales orientations stratégiques susmentionnées, des résultats majeurs ont été acquis au regard des indicateurs de performance associés. La synthèse de ces résultats se présente comme suit :

- ❖ **En matière de renforcement de la gouvernance et du leadership du ministère**, le Plan de Travail Annuel (PTA) du Ministère du Plan et du Développement (MPD) est élaboré et opérationnel. Dans le cadre la mise en œuvre de ce PTA, onze (11) activités sur dix-huit (18) ont été réalisées, soit un taux de réalisation de 61%.

Les résultats majeurs sont les suivants :

- la célébration de la Journée Africaine de la Statistique (JAS) le 18 novembre 2020 ;
 - les travaux sur le changement de l'année de base des Comptes Nationaux Annuels (CNA) et la mise en œuvre du Système de Comptabilité Nationale (SCN) 2008 ;
 - les résultats de l'Enquête Harmonisée sur les Conditions de Vie des Ménages (EHCVM)
 - la Dissémination des documents de plaidoyer en faveur du Dividende Démographique ;
 - la Feuille de Route du Dividende Démographique de la Côte d'Ivoire intégrant un plan d'actions budgétisé et un mécanisme de coordination de sa mise en œuvre.
- ❖ **Concernant la consolidation des liens entre les maillons de la chaîne PPPSE**, notons que :
 - la déclinaison au niveau sectoriel et la mise en œuvre du PND 2016-2020 ont été effectuées. Cette réalité est illustrée par la disponibilité de 46 rapports sectoriels de mise en œuvre du PND 2019 ;
 - la mise en place du Mécanisme Institutionnel de Veille Stratégique (MIVS) qui se traduit par la couverture nationale en cellules de veille stratégiques opérationnelles, n'a pu être assurée en raison de la COVID-19 et des mesures barrières édictées par le Conseil National de Sécurité. Toutefois, un atelier de lancement de la phase pilote a été réalisé avec la participation de 30 principaux acteurs clés du Mécanisme Institutionnel de Veille Stratégique (MIVS) pour les informer de l'état d'avancement et arrêter la feuille de route de la mise en œuvre dudit mécanisme.
 - ❖ **Au niveau du développement des outils d'aménagement du territoire**, les résultats enregistrés sont :
 - la vulgarisation de l'étude sur les Pôles Economiques Compétitifs à travers quatre (04) ateliers organisés à l'échelle des quatre (04) grandes zones géoéconomiques de la Côte d'Ivoire ;
 - l'élaboration du Schéma National d'Aménagement du Territoire (SNAT) en attente de réalisation du fait de l'indisponibilité des ressources financières. En effet, la contrepartie financière attendue de l'Etat de Côte d'Ivoire dans le cadre de la convention conclue avec l'UEMOA pour financer ces travaux, n'a pas encore été mobilisée.
 - ❖ **Relativement à la mise en place des outils de coordination stratégique et de mobilisation de l'aide**, le groupe consultatif de Paris a favorisé un financement effectif des projets structurants issus du PND à hauteur de 51% des ressources extérieures attendues.
 - ❖ **Dans le cadre du Développement de la production statistique nationale**, retenons que le Système National de Développement Statistique (SNDS) 2017-2021 n'a pas obtenu les financements escomptés pour sa mise en œuvre. En effet, le mécanisme de mobilisation de ressources produit lors de son élaboration n'a pas connu d'aboutissement. Freinant ainsi la tenue des différentes activités programmées ainsi que les ateliers d'élaboration et de validation des Plans Annuels d'Activités Statistiques (PAAS) et des Rapports Annuels d'activités Statistiques (RAAS).
Ces rapports annuels s'avèrent être le cadre adéquat d'évaluation annuelle de ladite stratégie. N'ayant pu être effectuée annuellement par faute de financement, l'évaluation finale, prévue en 2021, sera le seul cadre d'évaluation pour la SNDS 2017-2021 contrairement à la pratique en vigueur. D'où l'incapacité pour l'INS de renseigner la matrice annuelle prévue à cet effet.
 - ❖ **Au titre du développement des politiques nationales en matière de population**, de nombreuses activités ont été menées afin que les populations soient imprégnées de la question du dividende démographique. Ainsi, quatre (04) activités ont été réalisées sur les six (06) prévues, soit un taux de réalisation de 66,67%.

Les activités majeures qui ont été menées sont les suivantes :

- la finalisation de la feuille de route du Dividende Démographique (collecte de données sur le dividende démographique, atelier d'examen et de validation des données et production de la feuille de route) ;
- l'organisation de trois (03) rencontres avec les organisations de jeunesse sur les enjeux du dividende démographique ;
- l'organisation de la campagne de communication pour le changement social et comportemental dans 5 régions (Korhogo, Man, Bondoukou, San-Pedro et Grand-Bassam) sur les défis prioritaires en matière de population et développement dans le contexte de la lutte contre la Covid-19 ;
- la dissémination en ligne des activités et documents de plaidoyer en faveur du dividende démographique.

Evolution des indicateurs de performance du Ministère du Plan et du Développement

Indicateur	Unité	2020		Commentaire
		Prévision	Réalisation	
Indicateur 1 : Niveau de mise en œuvre du Plan de travail annuel	%	100	61,11	Le PTA est disponible. Il permet d'observer que onze (11) activités ont été réalisées sur un ensemble de 18 activités prévues. La cible n'a pas été atteinte. Source : le bilan du Plan d'actions prioritaires du MPD à fin novembre 2020 / Cabinet / DCSE
Indicateur 2 : Niveau de satisfaction des clients	%	-	-	Cet indicateur dont les résultats sont attendus dans le cadre d'une enquête, n'a pas connu un début d'exécution en raison des restrictions liées à la situation sanitaire (COVID-19)
Indicateur 3 : Taux de d'exécution du PND 2016-2020	%	-	82,32	Sur un nombre total de 1 211 actions prévues au PND 2016-2020, 720 ont été entièrement réalisées et 277 sont en cours de réalisation. Source : Rapport d'activités DCSE
Indicateur 4 : Taux de couverture nationale en cellules de veille opérationnelles	%	-	-	La mise en place du Mécanisme Institutionnel de Veille Stratégique (MIVS) qui se traduit par la création et l'opérationnalisation à l'échelle nationale des cellules de veille stratégiques, n'a pu être assurée en raison de la COVID-19 et des mesures barrières édictées par le Conseil National de Sécurité. Source : Rapport BNPVS
Indicateur 5 : Niveau de vulgarisation de l'étude sur les Pôles Economiques Compétitifs (PEC)	%	2	2	L'année 2020 a été dédiée à la phase de sensibilisation et de vulgarisation où les tournées organisées ont permis de mobiliser les investisseurs potentiels pour la mise en œuvre des projets PEC. Au terme de cette phase un début d'implémentation des projets entamés a permis d'atteindre les 2% de réalisation. La cible prévue a été atteinte. Source : Rapport DGATDRL
Indicateur 6 : Niveau de vulgarisation du Schéma National d'Aménagement du Territoire (SNAT)	%	-	-	
Indicateur 7 : Taux de financement extérieur effectif du PND	%	100	51	Le groupe consultatif de Paris a favorisé un financement effectif des projets structurants issus du PND à hauteur de 51% des ressources extérieures attendues. Source : Rapport d'activités DGSCA
Indicateur 8 : Taux de mise en œuvre de la Stratégie Nationale de Développement de la Statistique 2017-2021	%	-	-	
Indicateur 9 : Indicateur synthétique de suivi du dividende démographique	Composite	-	-	

I.3. Résumé de l'exécution du budget

Unités	BUDGET 2020				Taux de réalisation = (Réalisé/Actuel) %
	Voté	Collectif	Actuel	Réalisé	
Opérations consolidées					
1. Ressources	21 582 134 982	33 056 776 680	33 008 873 278	28 107 557 585	85,15%
2. Charges	21 582 134 982	33 056 776 680	33 008 873 278	28 107 557 585	85,15%
1. RESSOURCES	21 582 134 982	33 056 776 680	33 008 873 278	28 107 557 585	85,15%
1.1 Ressources Intérieures	19 182 134 982	19 434 264 580	19 386 361 178	17 147 295 485	88,45%
1.1.1 Budget Etat (Trésor)	19 182 134 982	19 434 264 580	19 386 361 178	17 147 295 485	88,45%
1.1.2 Recettes de services					
1.2 Ressources Extérieures	2 400 000 000	13 622 512 100	13 622 512 100	10 960 262 100	80,46%
1.2.1 Emprunts projets		11 222 512 100			
1.2.2 Dons projets	2 400 000 000	2 400 000 000	13 622 512 100	10 960 262 100	80,46%
1.2.3 Appuis budgétaires ciblés					
2. CHARGES	21 582 134 982	33 056 776 680	33 008 873 278	28 107 557 585	85,15%
2.1 Personnel	2 393 380 098	2 393 380 098	2 398 760 186	2 359 925 480	98,38%
2.1.1 Solde y compris EPN	2 393 380 098	2 393 380 098	2 398 760 186	2 359 925 480	98,38%
2.1.2 Contractuels hors solde	-		0	0	-
2.2 Biens et services	4 100 918 492	3 688 414 121	3 688 414 121	2 754 830 422	74,69%
2.3 Transferts	4 079 300 835	4 155 857 594	4 102 574 104	3 290 260 233	80,20%
2.4 Investissement*	11 008 535 557	22 819 124 867	22 819 124 867	19 702 541 450	86,34%
2.1.4 Trésor	8 608 535 557	9 196 612 767	9 196 612 767	8 742 279 350	95,06%
2.1.4 Financement extérieur	2 400 000 000	13 622 512 100	13 622 512 100	10 960 262 100	80,46%

Source : Situation du 15/01/2021 extraite du Système d'Information Budgétaire (SIB)

Pour la mise en œuvre de ses missions en 2020, le Ministère du Plan et du Développement a bénéficié d'un budget voté de **21 582 134 982 FCFA** dont **2 393 380 098 FCFA** au titre des dépenses du personnel, **4 100 918 492 FCFA** au titre des dépenses de biens et services, **4 079 300 835 FCFA** pour les transferts et **11 008 535 557 FCFA** pour mener les opérations d'investissement.

Toutefois, suite à l'adoption le 23 novembre 2020 du projet de loi rectificative portant budget de l'année 2020 par l'Assemblée Nationale, le budget global actuel est de **33 008 873 278 FCFA** dont **2 398 760 186 FCFA** au titre des dépenses du personnel, **3 688 414 121 FCFA** au titre des dépenses de biens et services, **4 102 574 104 FCFA** pour les transferts et **22 819 124 867 FCFA** au titre des dépenses d'investissements.

Le taux de réalisation par nature de dépense s'établit comme suit :

- 98,38% au titre du personnel. Ce taux est à la limite des engagements autorisés par la régulation budgétaire ;
- 74,69% au titre des biens et services. Ce taux est conforme à la limite des crédits autorisés.

- 80,20% au titre des transferts. Ces transferts ont été réalisés dans la limite des crédits autorisés.
- 86,34% au titre des investissements. La gestion directe par certains bailleurs de leur financement impacte négativement la réalisation globale dont la part Etat est estimée à 95,06%.

En définitive, le taux de réalisation du budget 2020 au 31 décembre est estimé à **85.15%** (taux en relation avec la régulation budgétaire).

Toutefois, les difficultés observées au cours de cette session budgétaire sont essentiellement d'ordre technique et sont formulées comme suit :

- Le dysfonctionnement du nouveau système d'Information Budgétaire (SIB) qui rend pénible les saisies et les transmissions des dossiers entre les acteurs impliqués dans le circuit de la dépense publique ;
- Les problèmes inhérents aux assignations comptables non référencées dans le système d'Information Budgétaire (SIB) ;
- La non-maitrise des outils et des nouvelles procédures d'exécution de la réforme budgétaire par certains acteurs de la dépense publique.

Au regard de ces difficultés, les mesures correctrices souhaitées sont :

- L'amélioration du système d'Information Budgétaire (SIB) en vue de le rendre plus pratique, accessible et faciliter le traitement des dossiers entre les différents acteurs impliqués dans le circuit de la dépense publique ;
- La prise en compte dans le système d'Information Budgétaire (SIB) de toutes les assignations comptables conformément au changement opéré dans les paieries générales ;
- L'organisation de formation à l'intention de tous les acteurs impliqués dans le circuit de la dépense publique.

II. **RAPPORT ANNUEL DE PERFORMANCE PAR PROGRAMME**

II.1 **Programme 1 : Administration Générale**

1. **Bilan du programme**

Le programme **Administration Générale**, placé sous la responsabilité du Directeur de Cabinet du Ministre du Plan et du Développement, est organisé autour des directions et services rattachés suivants :

- Le Cabinet du Ministre
- Le Service de Communication et de Relations Publiques
- L'Inspection Générale du Plan (IGP)
- la Direction de l'informatique, de la Documentation et des Archives (DIDA)
- la Direction des Affaires Juridiques et du Contentieux (DAJC)
- la Direction des Affaires Financières (DAF)
- la Direction des Ressources Humaines (DRH)
- les Directions Régionales (D.R.)
- les Antennes Départementales (A.D.)

Ce programme a pour objectif global de promouvoir une administration moderne et performante.

Dans cette optique, cet objectif global inspiré de l'axe stratégique 1 du Plan National de Développement (PND 2016-2020) comprend trois (03) objectifs spécifiques. Il s'agit de :

- Renforcer le cadre institutionnel et réglementaire ;

- Améliorer la gestion des ressources humaines, financières et matérielles ;
- Améliorer le système d'information et de communication du Ministère.

Aux fins de satisfaire les objectifs spécifiques susmentionnés, les trois (03) actions définies sont les suivantes :

- la coordination et l'animation du ministère ;
- la gestion des ressources humaines, financières et matérielles ;
- l'information et la communication.

Ainsi, **au titre de la coordination et animation du ministère**, diverses activités transversales, notamment la mise en œuvre de la politique du Gouvernement en matière de planification et de développement, le suivi de la politique générale du ministère en Région et l'inspection des services du ministère ont été réalisées sous la haute supervision du Cabinet du Ministre.

Par ailleurs, cette action bénéficie de la mise en œuvre du programme intitulé Projet d'Appui à la Mise en œuvre du Programme de Développement pour une Prestation de Services Inclusive (PAME/PDSI). L'objectif général de ce projet est de favoriser une croissance économique forte et inclusive à travers le renforcement des capacités de la Côte d'Ivoire en matière de suivi-évaluation de la stratégie nationale de développement.

Au titre de la gestion des ressources humaines, financières et matérielles, les activités menées ont contribué à assurer la couverture des besoins en personnel du ministère et à rendre efficace la gestion du budget et du patrimoine du ministère. En 2020, à la faveur du basculement en mode budget-programmes, les missions de la Direction des Affaires Financières dans la gestion du budget ont connu des changements importants. Il en résulte de nouvelles charges confiées au Responsable de la Fonction Financière Ministérielle, conformément à la charte de gestion des programmes et des dotations.

Au titre de l'information et de la communication, les activités qui se sont déroulées avaient comme point de mire d'impulser une nouvelle dynamique à la communication, à l'information documentaire et à la gestion informatique au sein du ministère.

a. Evolution des indicateurs de performance

Tableau 3 : Evolution des indicateurs du programme

Indicateurs	Unité	2020	
		Prévision	Réalisation
Objectif spécifique 1 : Renforcer le cadre institutionnel et réglementaire			
Indicateur 1 : Proportion des textes juridiques élaborés et signés	%	40	75
Indicateur 2 : Niveau d'application de la charte fonctionnelle	%	25	35
Objectif spécifique 2 : Améliorer la gestion des ressources humaines financières et du matériel			
Indicateur 3 : Taux de couverture en besoin de personnel	%	60	26
Indicateur 5 : Taux d'exécution budgétaire	%	85	86
Objectif spécifique 3 : Améliorer le système d'information et de communication			
Indicateur 6 : Taux de mise en œuvre du schéma directeur informatique	%	45	25
Indicateur 7 : Nombre de parution de bulletins trimestriels d'information	Nombre	2	-

b. Analyse détaillée et explication du résultat

Dans le cadre de la mise en œuvre des activités du programme Administration Générale, plusieurs résultats ont été enregistrés et se présentent comme suit :

- **Indicateur 1 : Proportion des textes juridiques élaborés et signés** : au titre des textes juridiques devant renforcer le cadre institutionnel et réglementaire, neuf (09) projets de texte (02 projets de loi et 07 projets de décret) ont été élaborés et sont en attente de signature par la hiérarchie, soit un taux d'élaboration des textes de 75%.
- **Indicateur 2 : Niveau d'application de la charte fonctionnelle** : relativement à l'application de la charte fonctionnelle, le taux de réalisation estimé à 35%, indique que la cible fixée à 25% a été atteinte.
En effet, la Direction des Affaires Juridiques et du Contentieux (DAJC) a réussi à évaluer, à l'aune de la charte, le fonctionnement de huit (08) structures sur les vingt-trois (23) du ministère. Cette performance de huit (08) structures en 2020 est supérieure à la cible de six (06).
- **Indicateur 3 : Taux de couverture en besoin de personnel** : En matière de couverture des besoins en personnel, le besoin exprimé était de vingt-trois (23) emplois dont dix-sept (17) spécifiques et six (06) transversaux. Sur la base de cette requête, seulement les emplois transversaux ont été totalement satisfaits, représentant un taux de couverture de 26,08%.

Les emplois spécifiques (géographes, démographes, statisticiens, ...) n'ont pu être satisfaits du fait de la forte tendance de cette catégorie de personnel à s'orienter vers le secteur privé au terme de leur formation. Le Ministère de la fonction publique qui est le principal pourvoyeur en personnel de l'administration publique, devra se pencher sur cette question pour proposer des mesures d'incitation plus attractives.

- **Indicateur 4 : Taux de mise en œuvre du schéma directeur informatique** : la mise en œuvre du Schéma Directeur Informatique dont le taux de réalisation était de 25% en 2019, n'a pas connu d'évolution en 2020 car le Comité de Gestion du Fonds d'études qui devait se prononcer sur le financement de cette activité n'a pu tenir sa session de délibération en raison de la pandémie du COVID-19 ;
- **Indicateur 5 : Nombre de parution de bulletins trimestriels d'information** : aucune production de bulletin d'information n'a pu être effectuée en 2020 car la dotation budgétaire destinée à couvrir cette dépense a disparue à la faveur du collectif budgétaire dont a été l'objet le Projet d'Organisation de la Mémoire Documentaire en charge de cette activité. Une reprogrammation de cette activité est envisagée en 2021.

c. Exécution financière par action

Tableau 4 : Exécution financière par action du programme 1

Actions	Personnel	Biens et Services	Transferts	Investissement	Total
Action 1 : Coordination et animation du Ministère	-	728 610 007	-	7 339 062 500	8 067 672 507
Action 2 : Gestion des ressources humaines, financières et matérielles	1 838 702 048	1 475 353 073	40 663 101	-	3 354 718 222
Action 3 : Information et communication	-	14 527 180	-	24 138 680	38 665 860

Source : Situation du 15/01/2021 extraite du Système d'Information Budgétaire (SIB)

Les réalisations chiffrées du programme Administration Générale qui sont présentées dans le tableau ci-dessus représentent 91,76% du volume de crédits autorisés de ce programme. La contribution de chacune des actions à ce résultat est estimée à :

- 94,45% pour l'action 1 : coordination et animation du Ministère ;
- 85,90% pour l'action 2 : gestion des ressources humaines, financières et matérielles ;
- 88,67% pour l'action 3 : information et communication.

d. Exécution des autorisations d'engagement

Tableau 5 : exécution des autorisations d'engagement du programme 1

	Année de démarrage	Année de fin	Coût total	Budget Voté 2020	Budget Actuel 2020	Mandat PEC 2020
Projet 1 : Projet d'appui à la mise en œuvre du programme de développement pour une prestation du service inclusive (PAME/PDSI)	2020	2021	8 384 166 000	0	7 451 346 500	7 339 062 500
Sur financement intérieur			697 766 000	0	495 850 000	383 566 000
Sur financement extérieur			7 686 400 000	0	6 955 496 500	6 955 496 500
Projet 2 : Projet d'organisation de la mémoire documentaire du MPD	02/01/2019	02/01/2022	298 500 000	35 167 062	24 138 900	24 138 680
Sur financement intérieur			298 500 000	35 167 062	24 138 900	24 138 680
Sur financement extérieur			0	0	0	0
Total programme (Budget de l'Etat)			8 682 666 000	35 167 062	7 475 485 400	7 363 201 180
Total sur financement intérieur			996 266 000	35 167 062	519 988 900	407 704 680
Total sur financement extérieur			7 686 400 000	0	6 955 496 500	6 955 496 500

Source : Situation du 15/01/2021 extraite du Système d'Information Budgétaire (SIB)

NB : Le Projet d'Appui à la Mise en Œuvre du Programme de Développement pour une Prestation de Services Inclusive (PAME/PDSI), a été conclu après la tenue des conférences budgétaires de 2019. En effet, les négociations entre l'Etat de Côte d'Ivoire et le Fonds Africain de Développement (FAD) sur ledit Projet ont abouti à un accord de prêt en date du 08 novembre 2019.

e. Exécution des prévisions d'effectifs

Tableau 6 : exécution des prévisions d'effectifs du programme 1

	2019	2020				
		Besoin exprimé	Prévision	Besoin satisfait	Sorties	Total fin d'année
Catégorie A	72	17	-	-	3	69
Catégorie B	84	-	-	-	2	82
Catégorie C	45	-	-	-	1	44
Catégorie D	35	6	-	-	3	32
Non Fonctionnaires	41	-	-	-	2	39
TOTAL	277	23			11	266

Source : rapport de la Direction des Ressources Humaines (DRH)

En 2020, les besoins en personnel exprimés sont de vingt-trois (23). Mais, cette demande n'a pas été prise en compte au niveau du catalogue des mesures nouvelles. Par ailleurs, il est observé le départ de onze (11) agents.

2. Commentaire et conclusion

Dans le cadre de l'exercice budgétaire 2020, les activités du programme Administration Générale ont été réalisées avec succès au regard du taux d'exécution des crédits budgétaires qui se situe à 92,99%. Ces moyens ont été mis à profit pour obtenir les résultats majeurs suivants :

- l'opérationnalisation de la plateforme de Gestion Electronique des Documents (GED) qui est actuellement accessible en consultation par les utilisateurs locaux et qui sera mise en ligne dans les années à venir après l'acquisition d'équipements complémentaires notamment un serveur et des dispositifs de sécurité ;
- la revue du portefeuille des projets et programme BAD à travers l'organisation d'un atelier.

Les difficultés rencontrées pour la mise en œuvre du programme Administration Générale se résument aux points ci-dessous :

- le dysfonctionnement récurrent relatif à la mise en place d'un nouveau système d'information dans le cadre de la réforme budgétaire (Système d'Information Budgétaire (SIB)), qui a perturbé les saisies et les transmissions des dossiers entre les acteurs impliqués dans le circuit de la dépense publique ;
- les missions de coordination et de suivi de l'exécution du budget par le Responsable de la Fonction Financière Ministérielle ont été fortement éprouvées par son inaccessibilité au Système d'Information Budgétaire pouvant lui permettre d'avoir une vue d'ensemble sur toutes les opérations budgétaires ;
- les ressources nécessaires à l'actualisation et la mise en œuvre du Schéma Directeur du Système d'Information (SDSI) du Ministère du Plan et du Développement n'ont pu être mobilisées. Cette situation a entravé l'aboutissement du processus de dématérialisation prévue des actes et procédures au sien du ministère.

Les recommandations suivantes peuvent être faites :

- permettre au Système Intégré de Gestion des Opérations Budgétaires de l'Etat (SIGOBE) de combler toutes les insuffisances de son prédécesseur notamment le Système d'Information Budgétaire (SIB) ;
- autoriser le Responsable de la Fonction Financière Ministérielle à accéder au SIGOBE afin d'appréhender toutes les questions budgétaires du ministère et faire un bon diagnostic des difficultés rencontrées dans le cadre de ses missions d'encadrement et de supervision ;
- espérer que le comité de gestion du fonds d'études puisse siéger en dépit de la COVID-19 et se prononcer en faveur du financement, de l'actualisation et de la mise en œuvre du Schéma Directeur du Système d'Information (SDSI) du Ministère du Plan et du Développement.

II.2 Programme 2 : Prospective, Planification, Programmation, Suivi et Evaluation

1. Bilan du programme

Placé sous la responsabilité du Directeur Général du Plan et de la Lutte contre la Pauvreté (DGPLP), le Programme Prospective, Planification et Suivi-Evaluation est constitué des directions suivantes :

- Direction Générale du Plan et de la Lutte contre la Pauvreté (DGPLP)
- Direction de la Planification (DP)
- Direction de la Programmation des Investissements Publics (DPIP)
- Direction du Contrôle, du Suivi et de l'Evaluation (DCSE)
- Bureau National de la Prospective et de la Veille Stratégique (BNPVS)
- Département des Etudes Prospectives
- Département de la Veille Stratégique

L'objectif global de ce programme est de contribuer à l'orientation et à l'éclairage de l'action publique.

Les objectifs spécifiques procédant de cet objectif général sont : (i) Conduire les réflexions prospectives et stratégiques de l'Etat et (ii) Veiller à la bonne conduite de l'action publique.

La mise en œuvre du programme « Prospective, Planification, Programmation et Suivi-Evaluation » s'est effectuée au travers de quatre (4) actions, à savoir : (i) la pérennisation des réflexions prospectives ; (ii) la réalisation de la planification stratégique ; (iii) la programmation des investissements publics et ; (iv) la réalisation du suivi, de l'évaluation et du contrôle des actions de l'État.

L'exécution des activités émanant de ces actions a engendré les résultats majeurs suivants :

- la réalisation du Plan National de Développement 2021-2025 ;
- la réalisation du Programme d'Investissement Public (PIP) 2021-2023 qui a été transmis dans les délais au Ministère du Budget et du Portefeuille de l'Etat pour la confection du Budget de l'Etat 2021 ;
- la déconcentration et l'implantation du Système Intégré d'Analyse, de Programmation et Suivi-Évaluation des Projets d'Investissement Publics (SINAPSE) dans tous les ministères sectoriels ;
- la réalisation du Plan de Travail Annuel 2021 ;
- la réalisation des rapports de Performance du Plan National de Développement au titre de l'année 2020 ;
- la rédaction de l'avant-projet de textes normatifs pour l'évaluation des politiques publiques ;
- la réalisation du Plan de Suivi-Evaluation du Plan National de Développement 2021-2025 ;
- l'élaboration du Cadre de Coopération des Nations Unies pour le Développement (CCDD) en mai 2020 ;
- le renforcement de capacités des acteurs sectoriels sur les méthodes et outils de la prospective ;
- la présentation des principaux résultats de l'Etude Nationale Prospective Côte d'Ivoire 2040 (ENP-CI 2040) à quarante (40) structures publiques et parapubliques (Ministères sectoriels, les Institutions de la République), Organisations de la Société civile et des établissements d'enseignement supérieur ;
- la présentation de la plateforme de veille BNPVS SOFT 1.2 et la formation de quatre-vingt (80) acteurs techniques à son utilisation ;
- l'élaboration d'un plan d'action assorti d'un Programme de Travail Annuel qui a permis de contribuer efficacement à la réalisation de l'activité de veille stratégique.

a. Evolution des indicateurs de performance

Tableau 7 : Evolution des indicateurs du programme 2

Indicateurs	Unité	2020	
		Prévision	Réalisation
Objectif spécifique 1 : Conduire les réflexions prospectives et stratégiques de l'Etat			
Indicateur 1 : Proportion de structures ayant bénéficié de Communication pour le Changement de Comportement (CCC) en matière de prospective	%	15	50
Indicateur 2 : Proportion de structures de l'administration territoriale ayant bénéficié de renforcement de capacités pour l'anticipation de l'action régionale (prospective territoriale)	%	34	6,6
Indicateur 3 : Proportion de ministères dotés d'un document de politique sectorielle en lien avec le PND	%	85	51,22
Objectif spécifique 2 : Veiller à la bonne conduite de l'action publique			
Indicateur 4 : Nombre de rapports de veille produits et transmis aux décideurs dans le cadre du Mécanisme Institutionnel de Veille Stratégique (MIVS)	Nombre	1	-
Indicateur 5 : Nombre de rapports de suivi du PND disponibles (rapports annuels de suivi et revues).	Nombre	3	2

b. Analyse détaillée et explication du résultat

Indicateur 1 : Proportion de structures ayant bénéficié de Communication pour le Changement de Comportement (CCC) en matière de prospective : au niveau de cet indicateur, la réalisation est satisfaisante dans la mesure où la cible de 15% a été atteinte. En effet, quarante (40) acteurs issus de vingt (20) structures sur les quarante (40) programmées ont vu leurs compétences renforcées.

Indicateur 2 : Proportion de structures de l'administration territoriale ayant bénéficié de renforcement de capacités pour l'anticipation de l'action régionale (prospective territoriale) : concernant cet indicateur, les sessions de formation prévues en 2020 ont été perturbées par les restrictions imposées par la pandémie du COVID 19. Ainsi, seulement deux (02) structures de l'administration territoriale ont pu bénéficier de renforcement de capacités sur les 30 prévues. Une reprogrammation de ces sessions est envisagée en 2021.

Indicateur 3 : Proportion de ministères dotés d'un document de politique sectorielle en lien avec le PND : S'agissant de cet indicateur, sa valeur est passée de 53% en 2018, à 51,22% en 2019 avant de garder la même constante de (51,22%) en 2020 contre une prévision de 85%. Cette performance est liée à l'impossibilité d'initier des processus d'élaboration de politiques sectorielles par manque de dotations financières spécifiques adéquates et par la mise en place des mesures restrictives inhérentes à la pandémie. En définitive, la cible visée en 2020 n'a pas été atteinte.

Indicateur 4 : Nombre de rapports de veille produits et transmis aux décideurs dans le cadre du Mécanisme Institutionnel de Veille Stratégique (MIVS) : aucun rapport de veille n'a pu être produit et transmis aux décideurs dans le cadre du Mécanisme Institutionnel de Veille Stratégique (MIVS) en raison de l'impossibilité d'installer des cellules de veille (niveau central et décentralisé) consécutivement aux restrictions imposées par la COVID-19. Une reprogrammation de cette activité est envisagée à condition que les cellules de veille soient opérationnelles et que la situation sanitaire y soit favorable.

Indicateur 5 : Nombre de rapports de suivi du PND disponibles (rapports annuels de suivi et revues) : les rapports de suivi annuels et semestriels du PND ont été élaborés et sont disponibles. Cependant, la revue qui sert de cadre de présentation des progrès dans la mise en œuvre du PND au regard des objectifs de développement définis, n'a pu être réalisé en raison des mesures d'interdiction de rassemblement prises par le Gouvernement dans le cadre de la pandémie de Covid-19.

c. Exécution financière par action

Tableau 8 : exécution financière par action du programme 2

Actions	Personnel	Biens et Services	Transfert	Investissement	Total
Action 1 : Pérennisation des réflexions prospectives		20 094 948		138 347 957	158 442 905
Action 2 : Réalisation de la planification stratégique	47 930 000	346 439 969		314 710 343	709 080 312
Action 3 : Programmation des investissements publics		35 995 500		97 560 120	133 555 620
Action 4 : Réalisation du suivi, de l'évaluation et du contrôle des actions de l'Etat		5 040 000		339 961 250	345 001 250

Source : Situation du 15/01/2021 extraite du Système d'Information Budgétaire (SIB)

Les réalisations chiffrées du programme Prospective, Planification, Programmation et Suivi-Evaluation qui sont consignées dans le tableau ci-dessus représentent 64,60% du volume de crédits autorisés de ce programme. La contribution de chacune des actions à ce résultat est estimée à :

- 95,75% pour l'action 1 : pérennisation des réflexions prospectives ;
- 49,43% pour l'action 2 : réalisation de la planification stratégique ;
- 97,84% pour l'action 3 : programmation des investissements publics ;
- 99,32% pour l'action 4 : Réalisation du suivi, de l'évaluation et du contrôle des actions de l'Etat.

Au niveau de l'action 2, le taux de réalisation relativement bas s'explique par l'existence du projet Planification sociale, suivi-évaluation dotée d'une part bailleur de 700 000 000 FCFA dont l'exécution (en gestion directe) n'est pas retracée dans le Système d'Information Budgétaire (SIB).

d. Exécution des autorisations d'engagement

Tableau 9 : exécution des autorisations d'engagement du programme 2

	Année de démarrage	Année de fin	Coût total	Budget Voté 2020	Budget Actuel 2020	Mandat PEC 2020
Projet 1 : Projet Mise en place du Mécanisme Institutionnel de veille stratégique	2018		2 369 480 208	95 500 000	138 351 172	138 347 957
Sur financement intérieur			2 369 480 208	95 500 000	138 351 172	138 347 957
Sur financement extérieur			0	0	0	0
Projet 2 : Projet Planification sociale Suivi Evaluation	2010		3 632 468 695	986 100 000	986 100 000	286 068 695
Sur financement intérieur			867 568 695	286 100 000	286 100 000	286 068 695
Sur financement extérieur			2 764 900 000	700 000 000	700 000 000	0
Projet 3 : Projet Mise en œuvre et Suivi de l'UNDAF	2017	2022	2 500 000 000	30 516 283	25 605 525	18 942 000
Sur financement intérieur			2 500 000 000	30 516 283	25 605 525	18 942 000
Sur financement extérieur			0	0	0	0
Projet 4 : Projet Appui à la réalisation activités de la chaîne PPPSE	2013	2020	306 337 676	12 489 517	9 703 716	9 699 648
Sur financement intérieur			306 337 676	12 489 517	9 703 716	9 699 648
Sur financement extérieur			0	0	0	0
Projet 5 : Projet Déconcentration & Décentralisation du Système PIP	2015	2020	820 385 935	76 100 000	97 700 000	97 560 120
Sur financement intérieur			820 385 935	76 100 000	97 700 000	97 560 120
Sur financement extérieur			0	0	0	0
Projet 6 : Projet Suivi et Evaluation de la mise en œuvre du PND	2012	2025	9 896 811 912	200 000 000	340 151 934	339 961 250
Sur financement intérieur			5 750 000 000	200 000 000	340 151 934	339 961 250

	Année de démarrage	Année de fin	Coût total	Budget Voté 2020	Budget Actuel 2020	Mandat PEC 2020
Sur financement extérieur			4 146 811 912	0	0	0
Total programme (Budget de l'Etat)			19 525 484 426	1 400 705 800	1 597 612 347	890 579 670
Total sur financement intérieur			12 613 772 514	700 705 800	897 612 347	890 579 670
Total sur financement extérieur			6 911 711 912	700 000 000	700 000 000	0

Source : Situation du 15/01/2021 extraite du Système d'Information Budgétaire (SIB)

e. Exécution des prévisions d'effectifs

Tableau 10 : exécution des prévisions d'effectifs du programme 2

	2019	2020				
		Besoin exprimé	Prévision	Besoin satisfait	Sorties	Total fin d'année
Catégorie A	14	-	-	-	-	14
Catégorie B	9	-	-	-	-	9
Catégorie C	0	-	-	-	-	0
Catégorie D	2	-	-	-	-	2
Non Fonctionnaires	50	-	-	-	3	47
TOTAL	75	-	-	-	-	72

Source : Direction Générale du Plan et de la Lutte contre la Pauvreté (DGPLP)

En 2020, aucun besoin en personnel n'a été exprimé. Par contre, il est observé le départ de trois (03) agents à la Direction Générale de l'Economie (DGE) du Ministère de l'Economie et des Finances.

2. Commentaire et conclusion

Les résultats enregistrés par le Programme 2 peuvent être accrus si certains goulots sont levés.

En effet, la mobilisation tardive des ressources allouées pour la mise en œuvre des activités tend à annihiler les efforts et à mitiger les résultats. En outre, la forte mobilité des agents de la Direction vers d'autres ministères, conduit à un renouvellement incessant du personnel avec des besoins d'expertises difficiles à combler ainsi qu'en personnel technique qualifié pour l'accomplissement de certaines activités.

Aussi, dans l'optique d'assurer une meilleure performance du Programme, il est proposé de :

- procéder à l'amélioration des conditions de travail des agents à travers l'acquisition d'un équipement adéquat (matériels informatiques ; mobiliers de bureau) ainsi que la dotation en véhicule de liaison pour faciliter les interactions avec les divers acteurs ;
- recruter un personnel technique dont l'expertise n'est pas toujours disponible au niveau de la Fonction Publique.

II.3 Programme 3 : Aménagement du territoire, Développement Régional et Local

1. Bilan du programme

Le programme **Aménagement du territoire, Développement Régional et Local**, placé sous la responsabilité du Directeur Général de l'Aménagement du Territoire, du Développement Régional et Local (DGATDRL), est organisé autour des directions suivantes :

- Direction Générale de l'Aménagement du Territoire, du Développement Régional et Local (DGATDRL) ;
- Direction de la Planification Spatiale (DPS) ;
- Direction de la Promotion du Développement Régional et Local (DPDRL) ;
- Direction de la Cartographie et du Système d'Informations Géographiques (DCSIG).

L'objectif global de ce programme est de contribuer à la mise en œuvre des politiques d'aménagement du territoire, de développement régional et local.

Les objectifs spécifiques découlant de cet objectif global sont les suivants :

- opérationnaliser la politique d'aménagement du territoire ;
- assurer un développement régional harmonieux.

Pour ce faire, les trois (03) actions retenues pour le compte du programme « Aménagement du Territoire, Développement Régional et Local » ont été libellées comme suit :

- mise en place des outils d'aménagement du territoire ;
- appui à la mise en œuvre de la politique nationale de l'aménagement du territoire ;
- soutien à la mise en œuvre des politiques de développement régional et local.

Sur la base de ces actions, les principales activités réalisées ont consisté à :

- la production et la vulgarisation d'outils et normes techniques de référence ;
- la mise à disposition d'informations aux acteurs de développement ;
- l'appui technique aux collectivités décentralisées et autres acteurs locaux dans la mise en place des outils de planification territoriale ;
- l'assistance technique aux structures/projets du ministère.

a. Evolution des indicateurs de performance

Tableau 11 : évolution des indicateurs du programme 3

Indicateurs	Unité	2020	
		Prévision	Réalisation
Objectif spécifique 1 : Opérationnaliser la Politique d'Aménagement du Territoire			
Indicateur 1 : Proportion d'outils techniques élaborés et vulgarisés	%	12,86	41,7
Objectif spécifique 2 : Assurer un développement régional harmonieux			
Indicateur 2 : Niveau d'exécution des projets et programmes inscrits dans les PEC	%	2	2

b. Analyse détaillée et explication du résultat

Indicateur 1 : Proportion d'outils techniques élaborés et vulgarisés : en 2020, au titre des outils techniques élaborés et vulgarisés, on dénombre :

- le Manuel de Planification Locale Participative (PLP) ;
- le Manuel de procédure d'élaboration des Schémas Régionaux d'Aménagement et de Développement du Territoire (SRADT) ;
- la Plateforme de Cartographie Interactive (PCI) ;
- l'Atlas national de développement ;
- la Base de Données de l'Aménagement du Territoire (BDAT).

Soit un cumul de 5 outils sur les douze (12) prévus, d'où le taux de réalisation de 41,7%. Ce taux représente le quotient de la division du nombre d'outils élaborés et vulgarisés sur le nombre d'outils prévus à être élaborés et vulgarisés.

Indicateur 2 : Niveau d'exécution des projets et programmes inscrits dans les PEC : dans la perspective de l'exécution des projets et programmes inscrits dans les PEC, les tournées de sensibilisation et de vulgarisation organisées en 2020 ont permis de mobiliser des investisseurs potentiels. Au terme de cette phase, un début d'implémentation des projets entamés a permis d'atteindre les 2% de réalisation en conformité avec la cible projetée.

c. Exécution financière par action

Tableau 12 : exécution financière par action du programme 3

Actions	Personnel	Biens et Services	Transferts	Investissement	Total
Action 1 : Mise en place des outils d'aménagement du territoire	-	27 851 054	-	49 081 392	76 932 446
Action 2 : Appui à la mise en œuvre de la politique nationale de l'aménagement du territoire	-	10 830 000	-	-	10 830 000
Action 3 : Soutien à la mise en œuvre des politiques de développement régional et local	-	8 635 042	-	-	8 635 042

Source : Situation du 15/01/2021 extraite du Système d'Information Budgétaire (SIB)

Les réalisations chiffrées du programme aménagement du territoire, développement régional et local qui sont résumées dans le tableau ci-dessus représentent 22,71% du volume de crédits autorisés de ce programme. La contribution de chacune des actions à ce résultat est estimée à :

- 19,30% pour l'action 1 : mise en place des outils d'aménagement du territoire ;
- 75,21% pour l'action 2 : appui à la mise en œuvre de la politique nationale de l'aménagement du territoire ;
- 75,08% pour l'action 3 : soutien à la mise en œuvre des politiques de développement régional et local.

d. Exécution des autorisations d'engagement

Tableau 13 : exécution des autorisations d'engagement du programme 3

	Année de démarrage	Année de fin	Coût total	Budget Voté 2020	Budget Actuel 2020	Mandat PEC 2020
Projet 1 : Projet Production des Atlas des Districts de la Côte d'Ivoire	2015	Dernière dotation en 2020 (2017 en théorie)	478 550 957	0	50 000 000	49 081 392
Sur financement intérieur			478 550 957	0	50 000 000	49 081 392
Sur financement extérieur			0	0	0	0
Projet 2 : Projet Programme Pilote de développement des zones rurales	2020	2024	10 800 000 000	0	312 250 000	0
Sur financement intérieur			1 800 000 000	0	50 000 000	0
Sur financement extérieur			9 000 000 000	0	262 250 000	0
Total programme (Budget de l'Etat)			11 278 550 957	0	362 250 000	49 081 392
Total sur financement intérieur			2 278 550 957	0	100 000 000	49 081 392
Total sur financement extérieur			9 000 000 000	0	262 250 000	0

Source : Situation du 15/01/2021 extraite du Système d'Information Budgétaire (SIB)

e. Exécution des prévisions d'effectifs

Tableau 14 : exécution des prévisions d'effectifs du programme 3

	2019	2020				
		Besoin exprimé	Prévision	Besoin satisfait	Sorties	Total fin d'année
Catégorie A	31	7	2	0	0	31
Catégorie B	20	5	0	0	0	20
Catégorie C	5	3	1	0	0	5
Catégorie D	4	2	0	0	0	4
Non Fonctionnaires	3	0	0	0	2	1
TOTAL	63	17	03	0	2	61

Source : Direction Générale de l'Aménagement du Territoire du Développement Régional et Local (DGATDRL)

Pour l'exercice 2020, les besoins exprimés par la DGATDRL sont de 17 agents essentiellement constitués de sept (07) ingénieurs dont des génies civils option travaux publics et des informaticiens spécialisés en réseau -télécom ainsi que trois (03) adjoints administratifs. Dans le cadre du catalogue des mesures nouvelles, ont été retenus deux (02) ingénieurs et un (01) adjoint administratif. Ces besoins prévus en 2020 n'ont pas été satisfaits tandis que deux agents sont sortis de l'effectif.

2. Commentaire et conclusion

Le programme Aménagement du Territoire, Développement Régional et Local a réalisé d'importants efforts dans la mise en œuvre des activités au cours de l'année 2020, notamment l'organisation des ateliers de promotion des pôles économiques compétitifs et l'appui à l'élaboration des stratégies de développement local.

En outre, ce programme a également fait face des difficultés dans la réalisation de sa mission et de ses prestations ; réduisant ainsi l'impact de ses interventions sur le terrain.

Pour juguler la principale difficulté liée à l'insuffisance des ressources financières essentiellement constituées des dotations de l'Etat, il importe d'adopter et de mettre en œuvre une stratégie de mobilisation de financements auprès de Partenaires Techniques et Financiers (PTF), parties prenantes au développement régional et local en Côte d'Ivoire. Cela contribuera significativement à l'amélioration des actions de pilotage et de développement au niveau régional et local.

II.4 Programme 4 : Coordination de l'aide, Population et Productions Statistiques

1. Bilan du programme

Placé sous la responsabilité du Directeur Général de la Stratégie et de la Coordination de l'Aide (DGSCA), le Programme Coordination de l'aide, population et productions statistiques est constitué des directions et structures sous tutelle suivantes :

- Direction Générale de la Stratégie et de la Coordination de l'Aide (DGSCA)
- Direction de la Coopération et de la Coordination de l'Aide (DCCA)
- Direction du Partenariat (DP)
- Direction de la Stratégie et des Etudes (DSE)
- Cellule de Coordination et de Développement de la Statistique (CCDS)
- Institut National de la Statistique (INS)
- Office National de la Population (ONP)
- Ecole Nationale de la Statistique et de l'Economie Appliquée (ENSEA)

L'objectif global de ce programme est d'assurer la coordination de l'aide, la production statistique et le bien-être des populations.

A cet objectif général sont associés quatre (04) objectifs spécifiques à savoir :

- mettre en place la stratégie de coordination de l'aide et de partenariat ;
- contribuer à l'amélioration des conditions de vie des populations vivant sur le territoire national ;
- assurer le développement communautaire et la consolidation de la paix ;
- améliorer la production statistique.

Les actions définies pour l'atteinte de ces objectifs spécifiques sont les suivantes :

- gestion de l'aide et du partenariat ;
- gestion de la politique nationale de la population avec les acteurs nationaux et internationaux ;
- développement communautaire et consolidation de la paix ;
- gestion des statistiques.

Les résultats majeurs obtenus sont les suivants :

- la mise en place des outils et instruments opérationnels de coordination stratégique des interventions de l'Etat en matière de mobilisation des ressources et de l'aide. A cet effet, un document de Stratégie qui comporte entre autres un mécanisme de coordination et une matrice d'actions prioritaires a été élaboré et soumis pour validation ;

- la mise à disposition des structures techniques des résultats des études en matière d'aide et de développement. Pour ce faire, un guide de gestion de cycle de projets (GCP) a été élaboré et est en cours de diffusion. En outre, un atelier d'appui à la réalisation et à la valorisation des résultats d'études dans le cadre de l'élaboration, de la mise en œuvre et du suivi-évaluation des stratégies de développement a été organisé ;
- la coordination des activités des partenaires au développement, en liaison avec les structures techniques. Dans ce cadre, trois (3) revues de portefeuilles ont été réalisées (EXIMBANK INDE, BAD, FAO).
- la rédaction et la transmission au Secrétariat Général du Gouvernement (SGG) du décret de formalisation de l'Observatoire National du Dividende Démographique ;
- la finalisation de la Feuille de Route du Dividende Démographique de la Côte d'Ivoire ;
- l'organisation d'une campagne de Communication pour le Changement Social et Comportemental sur les défis prioritaires en matière de population et développement dans le contexte de la lutte contre la COVID-19 ;
- la dissémination des documents de plaidoyer en faveur du Dividende Démographique ;
- le renforcement des capacités en matière de pilotage de développement local au niveau des régions. Ainsi, vingt-trois (23) autorités locales issues de l'administration déconcentrée et décentralisée de 5 régions (la Bagoué, le Tchologo, le Folon, le Kabadougou, le Bounkani) ont bénéficié de formations en planification et suivi évaluation des actions de développement ;
- l'appui au développement des chaînes de valeur inclusives pour les filières riz, maïs, manioc et anacarde. Dans ce cadre, des activités de renforcement des capacités techniques et managériales de sept (7) coopératives (SCOOPS PROVINA, AGRIB, PROVI, PROCOMVI, SOCAB, FBK et SCBT) ont été menées pour une gestion efficiente de leurs activités coopératives et une meilleure maîtrise des méthodes culturales. De plus, des activités de renforcement des capacités de production, de transformation et de commercialisation des producteurs membres des organisations communautaires ont été réalisées. Il s'agit, entre autres, de fourniture d'intrants agricoles, de construction de magasins, d'équipements et d'outils de production ;
- l'appui à la commercialisation et à la transformation des produits à travers la mise en relation de 351 petits producteurs repartis en trois (3) coopératives avec des entreprises agro-industrielles afin de leur garantir des revenus stables est en cours de mise en œuvre ;
- le changement des comptes nationaux définitifs de 2016, 2017, 2018 et provisoires 2019 dans le Système de Comptabilité Nationale 2008 (SCN 2008) relativement au Projet de changement de l'année de base des comptes et des systèmes statistiques.
- Le démarrage des travaux de réropolation des comptes nationaux par la formation des comptables nationaux, la tenue d'un atelier de formation des acteurs du Système Statistique National (SSN) et la collecte de données manquantes ;
- l'adoption de la loi modifiant et complétant la loi n°2013-537 du 30 juillet 2013 relative à l'organisation du Système Statistique National (SSN) qui crée le Fond National de Développement de la Statistique (FNDS) dédié au financement des activités du SSN. Le projet de décret d'application de ce fonds a été élaboré et transmis au Secrétariat Général du Gouvernement.

a. Evolution des indicateurs de performance

Tableau 15 : évolution des indicateurs du programme 4

Indicateurs	Unité	2020	
		Prévision	Réalisation
Objectif spécifique 1 : Mettre en œuvre la stratégie de coordination de l'aide et de partenariat			
Indicateur 1 : Proportion d'outils de coordination et d'évaluation de l'efficacité de l'aide mis en place	%	33	33
Indicateur 2 : Nombre d'études en matière d'aide et de développement réalisées	Nombre	3	1
Indicateur 3 : Nombre de rapports de revue de portefeuille des projets et programmes de coopération réalisés	Nombre	5	3
Objectif spécifique 2 : Contribuer à l'amélioration de vie des populations vivant sur le territoire national			
Indicateur 4 : Taux de mise en œuvre des PTA du Plan Prioritaire de Consolidation de la Paix (PACOP)	%	90%	-
Indicateur 5 : Linéaires cumulés de piste rurales réhabilitées	km	158	-
Indicateur 6 : Montant cumulé octroyé dans le cadre des opérations de micro finance	Mds CFA	0,5	-
Objectif spécifique 2 : Améliorer la production statistique			
Indicateur 7 : Nombre de statisticiens formés par an	Nombre	136	143

b. Analyse détaillée et explication du résultat-

Indicateur 1 : Proportion d'outils de coordination et d'évaluation de l'efficacité de l'aide mis en place : au niveau des outils de coordination et d'évaluation de l'efficacité de l'aide, le Plaidoyer pour la validation de la Politique Nationale de Coopération et de Partenariat au Développement (PNCPD) est le seul outil mis en place sur une cible de trois (3) outils initialement prévus à l'horizon 2022.

Indicateur 2 : Nombre d'études en matière d'aide et de développement réalisées : S'agissant de ces études, la cible de trois (3) études visées en 2020 n'a pu être atteinte pour insuffisance de ressources financières. Toutefois, les résultats de la seule étude qui a été réalisée ont permis d'élaborer le guide de Gestion de Cycle de Projets (GCP).

Indicateur 3 : Nombre de rapports de revue de portefeuille des projets et programmes de coopération réalisés : Concernant cette revue de portefeuille des projets et programmes de coopération, trois (3) rapports ont été produits relativement au portefeuille de la BAD, de la FAO et d'EXIMBANK INDE. Mais ces réalisations n'ont pas permis d'atteindre l'objectif 2020 des cinq (05) rapports de revue de portefeuille attendus. Cette situation résulte non seulement de l'insuffisance des ressources de financement mais aussi des restrictions liées à la pandémie du COVID-19.

Indicateur 7 : Nombre de statisticiens formés par an : En matière de formation des statisticiens, l'Ecole Nationale Supérieure de Statistique et d'Economie Appliquée (ENSEA) a obtenu un résultat supérieur à sa prévision de 2020. En effet, cette école a formé 143 statisticiens pour une cible 2020 de 136. Cette performance s'explique par les bons résultats obtenus en 2020 procédant de la réussite aux examens de fin de cycle des 136 étudiants prévus en 2020 et des sept (07) redoublants de 2019.

Par ailleurs, le Programme National de Développement Communautaire et le Plan Prioritaire pour la Consolidation de la Paix (PACOP) ont migré en début d'exercice budgétaire 2020 sous la tutelle du Ministère en charge de la Cohésion Sociale. En conséquence, les résultats attendus au niveau du taux de mise en œuvre des PTA du Plan Prioritaire de Consolidation de la Paix (PACOP), des linéaires cumulés de pistes rurales réhabilitées et du montant cumulé octroyé dans le cadre des opérations de micro finance ne sauraient avoir de suite.

c. Exécution financière par action

Tableau 16 : exécution financière par action du programme 4

Actions	Personnel	Biens et Services	Transferts	Investissement	Total
Action 1 : Gestion de l'aide et du partenariat		80 023 414			80 023 414
Action 2 : Gestion de la politique nationale de la population avec les acteurs nationaux et internationaux	205 170 492		313 203 772	14 275 230	532 649 494
Action 3 : Développement communautaire				407 374 200	407 374 200
Action 4 : Gestion des statistiques.	268 122 940	1 430 235	2 936 393 360	10 978 029 778	14 183 976 313

Source : Situation du

15/01/2021 extraite du Système d'Information Budgétaire (SIB)

Les réalisations chiffrées du programme Coordination de l'aide, population et productions statistiques qui sont mentionnées dans le tableau ci-dessus représentent 84,42% du volume de crédits autorisés de ce programme. La contribution de chacune des actions à ce résultat est estimée à :

- 93,54% pour l'action 1 : gestion de l'aide et du partenariat ;
- 99,39% pour l'action 2 : gestion de la politique nationale de la population avec les acteurs nationaux et internationaux ;
- 18,87% pour l'action 3 : développement communautaire ;
- 93,13% pour l'action 4 : gestion des statistiques.

Au niveau de l'action 3, le taux de réalisation bas s'explique par l'existence du Programme d'Appui au Développement des Chaines de Valeurs Inclusives (PACIPI) doté d'une part bailleur de 1 700 000 000 FCFA dont l'exécution (en gestion directe) n'est pas retracée dans le Système d'Information Budgétaire (SIB).

d. Exécution des autorisations d'engagement

Tableau 17 : exécution des autorisations d'engagement du programme 4

	Année de démarrage	Année de fin	Coût total	Budget Voté 2020	Budget Actuel 2020	Mandat PEC 2020
Projet 1 : Projet Appui à la mise en œuvre de la Politique Nationale de la Population	2015	2020	1 753 579 384	14 275 230	14 275 230	14 275 230
Sur financement intérieur			1 753 579 384	14 275 230	14 275 230	14 275 230
Sur financement extérieur			0			
Projet 2 : Programme d'Appui au Développement des Chaines de Valeurs Inclusives	2017	2022	4 000 000 000	2 158 387 465	2 158 387 465	407 374 200
Sur financement intérieur			1 200 000 000	458 387 465	458 387 465	407 374 200
Sur financement extérieur			2 800 000 000	1 700 000 000	1 700 000 000	0
Projet 3 : Projet de Mise en place Centre d'Excellence Africain Formation Statistiques / ENSEA	2018	2020	2 325 195 600	0	554 165 600	554 165 600
Sur financement intérieur			29 400 000	0	29 400 000	29 400 000
Sur financement extérieur			2 295 795 600	0	524 765 600	524 765 600

	Année de démarrage	Année de fin	Coût total	Budget Voté 2020	Budget Actuel 2020	Mandat PEC 2020
Projet 4 : Projet Recensement Général de la Population et de l'Habitat/ RGPH - 2018			20 854 600 000	6 400 000 000	6 400 000 000	6 400 000 000
Sur financement intérieur			14 854 600 000	6 400 000 000	6 400 000 000	6 400 000 000
Sur financement extérieur			6 000 000 000	0	0	0
Projet 5 : Fonds pour l'appui à l'appareil statistique (production de statistiques économique, suivi du marché du travail)	2018	2020	4 000 000 000	1 000 000 000	776 948 825	543 864 178
Sur financement intérieur			4 000 000 000	1 000 000 000	776 948 825	543 864 178
Sur financement extérieur			0	0	0	0
Projet 6 : Projet d'Harmonisation et d'Amélioration des Statistiques en Afrique de l'Ouest	2020	2021	34 258 600 000	0	3 480 000 000	3 480 000 000
Sur financement intérieur			2 117 600 000	0	0	0
Sur financement extérieur			32 141 000 000	0	3 480 000 000	3 480 000 000
Total programme (Budget de l'Etat)			67 191 974 984	9 572 662 695	13 383 777 120	11 399 679 208
Total sur financement intérieur			23 955 179 384	7 872 662 695	7 679 011 520	7 394 913 608
Total sur financement extérieur			43 236 795 600	1 700 000 000	5 704 765 600	4 004 765 600

Source : Situation du 15/01/2021 extraite du Système d'Information Budgétaire (SIB)

NB : Le Projet de Mise en place du Centre d'Excellence Africain de Formation Statistiques et le Projet d'Harmonisation et d'Amélioration des Statistiques en Afrique de l'Ouest ont été conclus après la tenue des conférences budgétaires de 2019. En effet, ces deux projets ont fait l'objet d'accords de financement entre l'Etat de Côte d'Ivoire et la Banque Mondiale au cours du quatrième trimestre 2019.

e. Exécution des prévisions d'effectifs

Tableau 18 : Exécution des prévisions d'effectifs

	2019	2020				
		Besoin exprimé	Prévision	Besoin satisfait	Sorties	Total fin d'année
Catégorie A	39	14	2	0	0	39
Catégorie B	18	2	1	0	3	15
Catégorie C	4	7	0	0	0	4
Catégorie D	5	2	1		1	4
Non Fonctionnaires	422	3		0	16	406
TOTAL	488	28	4	0	20	468

Source : Direction Générale de la Stratégie et de la Coordination de l'Aide (DGSCA)

Pour l'exercice 2020, les besoins exprimés par le programme 4, sont de 28 agents. Dans le cadre du catalogue des mesures nouvelles, ont été retenus un (01) ingénieur statisticien économiste, un (01) ingénieur des travaux statistiques, une (01) secrétaire de direction et un (01) agent spécialisé des travaux publics. Ces besoins prévus en 2020 n'ont pas été satisfaits tandis que 20 agents sont sortis de l'effectif.

2. Commentaire et conclusion

Dans l'ensemble, les résultats obtenus sont mitigés. En effet, même si des résultats satisfaisants ont pu être réalisés relativement au niveau des outils de coordination et d'évaluation de l'efficacité de l'aide et au nombre de statisticiens formés, de nombreux efforts restent à accomplir pour satisfaire les objectifs relatifs aux études en matière d'aide et de développement et à l'élaboration des rapports de revue de portefeuille des projets et programmes de coopération.

La crise sanitaire et économique engendrée par la COVID-19 a été un véritable obstacle à la bonne réalisation des activités de ce programme qui sont essentiellement des études, des enquêtes, des formations, des ateliers et des séminaires.

Avec les grands espoirs suscités par la découverte des vaccins contre la COVID-19 et les campagnes de vaccinations massives organisées dans divers pays, un retour à la vie normale est souhaité pour que toutes les activités prévues tant au niveau national qu'international se tiennent et que tous les défis de ce programme puissent être relevés.

SECTION 329 : MINISTERE DE L'AGRICULTURE ET DU DEVELOPPEMENT RURAL

INTRODUCTION GENERALE

Conformément à la directive n°06/2009/CM/UEMOA portant loi des finances au sein de l'UEMOA, adoptée en juin 2009 par l'Union Economique et Monétaire Ouest Africaine (UEMOA), la Côte d'Ivoire s'est appropriée à partir de 2010, d'un instrument de programmation budgétaire triennal glissant permettant de placer la gestion budgétaire dans une perspective pluriannuelle.

Ainsi, l'ensemble des activités du MINADER ont été regroupées au sein de trois programmes qui sont :

- Programme 1 : Administration Générale ;
- Programme 2 : Productions et Sécurité Alimentaire ;
- Programme 3 : Développement Rural.

De nombreuses activités de formations et de sensibilisations ont été initiées par le Ministère en charge du budget ainsi qu'au sein du MINADER en vue de vulgariser les outils d'élaboration et de gestion des Documents de Programmation Pluriannuelle des Dépenses - Projets Annuels de Performance (DPPD-PAP) au profit des différents acteurs (Responsables de Programme (RPROG), Responsables de Budget Opérationnel (RBOP) et des Responsables d'Unités Opérationnelles (RUO) de la chaîne de la dépense publique.

Les initiatives de renforcement des capacités ont permis la mise en œuvre des Actions et Activités structurant le Budget-Programmes de la gestion 2020. Au terme de cette gestion, des résultats stratégiques ont été globalement réalisés en dépit des difficultés qui ont émaillé cet exercice budgétaire.

Le présent rapport annuel de performances rend compte des performances réalisées par les trois (3) Programmes du Ministère. Il est structuré autour de deux parties :

- la première est consacrée à la présentation du MINADER,
- la seconde porte sur le bilan des programmes.

I. PRESENTATION GENERALE DU MINISTERE

Conformément au décret n°2020-688 du 23 septembre 2020 portant attribution des membres du Gouvernement, le Ministère de l'Agriculture et Développement Rural est chargé des missions suivantes :

- améliorer la productivité et la compétitivité des productions végétales par le renforcement du cadre institutionnel, la promotion de nouveau matériel végétal et de nouvelles techniques culturales et par le renforcement des capacités des acteurs de l'agriculture ;
- améliorer la coopération internationale en matière agricole à travers la négociation des conventions et accords internationaux sur les produits d'exportation et l'information périodique sur l'évolution des cours des matières premières agricoles ;
- conduire le développement rural en renforçant le système de gestion du domaine rural.

A ce titre, le Ministère de l'Agriculture et du Développement Rural, élabore et met en œuvre la politique nationale agricole, en matière de productions végétales et d'environnement propice à la promotion du développement rural.

Le Ministère de l'Agriculture et du Développement Rural, est structuré comme suit :

Le Cabinet ministériel composé de la façon suivante :

- un Directeur de Cabinet ;
- un Directeur de Cabinet Adjoint ;
- un Chef de Cabinet ;
- les Conseillers Techniques ;
- les Chargés d'Etudes ;
- un Chargé de missions ;
- un Chef de Secrétariat Particulier.

Les Directions et Services rattachés au Cabinet, il s'agit de :

- l'Inspection Générale ;
- la Direction des Affaires Juridiques, du Contentieux et de la Coopération Internationale ;
- la Direction de la Communication et de la Promotion Agricole ;
- la Direction des Affaires Financières et du Patrimoine ;
- la Direction des Ressources Humaines et de la Formation ;
- la Direction du Développement Local et des Services Extérieurs assurant la coordination des activités des Directions Régionales et Départementales;
- la Cellule de Passation des Marchés Publics.

Les Directions Générales se présentent comme suit :

- la Direction Générale des Productions et de la Sécurité Alimentaire réunissant la Direction des Productions Vivrières et de la Sécurité Alimentaire, la Direction des Cultures de Rente, la Direction de la Protection des Végétaux, du Contrôle et de la Qualité.;
- la Direction Générale du Développement Rural et de la Maîtrise de l'Eau dans le Domaine Agricole coordonnant les activités de la Direction des Organisations Professionnelles Agricoles, la Direction de la Maîtrise de l'Eau et de la Modernisation des Exploitations, la Direction du Foncier Rural, la Direction de la Valorisation des Produits Agricoles.;
- la Direction Générale de la Planification, des Statistiques et des Projets comprenant comme directions centrales, la Direction de la Planification, de la Programmation et du Financement, la Direction des Statistiques, de la Documentation et de l'Informatique, la Direction de l'Evaluation des Projets.

Outre ces services, le Ministère compte neuf (09) structures sous tutelle qui sont :

- l'Agence du Foncier Rural (AFOR) ;
- l'Agence Nationale d'Appui au Développement Rural (ANADER) ;
- la Chambre Nationale d'Agriculture,
- le Conseil du Café Cacao ;
- le Conseil du Coton et de l'Anacarde ;
- le Conseil Hévéa Palmier à Huile ;
- le Fonds Interprofessionnel pour la Recherche et le Conseil Agricole (FIRCA) ;
- l'Institut National de Formation Professionnelle Agricole (INFPA) ;
- le Laboratoire National d'Appui au Développement Agricole (LANADA).

L'effectif global des ressources humaines du MINADER est d'environ **4 932** agents.

Rappel des orientations stratégiques du Ministère

I.1.1 Politique ministérielle

La vision du Ministère de l'Agriculture et du Développement Rural, telle que formulée par le Programme National d'Investissement Agricole (PNIA), se décline dans les principales orientations du MINADER qui se présente comme suit : parvenir à une agriculture ivoirienne durable, compétitive, et créatrice de richesses équitablement partagées.

I.1.2 Principales orientations

La politique de développement agricole de la Côte d'Ivoire est définie dans la Loi d'Orientation Agricole de Côte d'Ivoire (LOACI), adoptée et promulguée en 2014. Elle couvre tout le secteur agricole. Elle s'applique notamment à l'agriculture, la foresterie, l'agroforesterie, l'aquaculture, l'élevage et la pêche.

Au niveau du secteur des productions végétales et du développement rural porté par le MINADER, la LOACI vise à :

- préciser les actions pour la valorisation optimale du potentiel agro-écologique et des savoir-faire agricoles du pays ;
- créer un environnement propice au développement d'un secteur agricole structuré ;

- créer les conditions de la modernisation de l'agriculture familiale et de l'entreprise agricole, pour favoriser l'émergence d'un secteur agro-industriel structuré, compétitif et intégré dans l'économie sous régionale et internationale ;
- développer un secteur agricole qui contribue à la souveraineté alimentaire, à la sécurité alimentaire et nutritionnelle, à la lutte contre la pauvreté et à la création d'emplois ;
- améliorer le cadre et les conditions de vie en milieu rural.

De cette LOACI, découlent les différentes stratégies et programmes d'investissement du secteur agricole. Sur la base de la LOACI et du PND 2016-2020, la Côte d'Ivoire a élaboré à travers un processus participatif et inclusif, son PNIA de deuxième génération dont les actions sont rattachées à l'Axe stratégique 3 « Accélération de la transformation structurelle de l'économie par l'industrialisation » du PND 2016-2020. Le PNIA résume les orientations stratégiques du secteur agricole en termes d'investissement.

Pour rappel, le PNIA 2 comprend six programmes libellés comme suit :

- Productivité et développement durable de production agro-sylvo-pastorale et halieutique ;
- Amélioration de la valeur ajoutée et de la performance des marchés ;
- Gestion durable des ressources environnementales et résilience climatique ;
- Amélioration des conditions de vie des acteurs, et promotion du secteur agro-sylvo-pastoral et halieutique ;
- Expansion de l'accès au financement et des canaux d'investissements privés ;
- Renforcement du cadre institutionnel, de la gouvernance du secteur et de l'environnement des affaires.

Les détails de ces axes stratégiques ou programmes du PNIA 2 sont déclinés ci-après :

Axe stratégique 1 : Productivité et développement durable de la production agro-sylvo-pastorale et halieutique

Cet axe vise à répondre de façon conjointe à deux enjeux majeurs du secteur : le développement de la productivité des différentes filières et le respect de l'environnement naturel national.

En réponse aux défis persistants de productivité et de production durable du secteur, cet axe stratégique se fixe trois objectifs :

- améliorer en continu la performance et la pertinence de la recherche et du conseil agricole, au service des besoins du secteur ;
- améliorer la liaison recherche-développement-conseil dans l'optique d'améliorer la productivité des filières ;
- promouvoir l'adoption de technologies et d'infrastructures innovantes favorisant à la fois la productivité et la compétitivité, tout en préservant l'environnement.

Axe stratégique 2 : Amélioration de la valeur ajoutée et de la performance des marchés

Cet axe fait directement écho à l'ambition de la Côte d'Ivoire inscrite dans son Plan National de Développement (PND 2016-2020), notamment en son axe stratégique 3 : « Accélération de la transformation structurelle de l'économie par l'industrialisation ».

Il a trois objectifs qui sont :

- promouvoir la valorisation des produits et sous-produits agro-sylvo-pastoraux et halieutiques, au travers d'infrastructure de transformation, d'infrastructures de base (eau, énergie), d'incitations, etc.
- améliorer l'accès aux marchés locaux, régionaux et internationaux : qualité, normes, labels, etc.
- améliorer la performance des marchés (infrastructures de stockage et de transport, infrastructures de marché, bourses de matières premières, systèmes d'information de marché, TIC etc).

Axe stratégique 3 : Gestion durable des ressources environnementales et résilience climatique

Ce troisième axe favorise une coordination étroite entre les activités agro-sylvo-pastorales et halieutiques, et les efforts de gestion de l'environnement

Il a pour objectifs : (i) le renforcement des dispositifs légaux pour la protection de l'environnement et des institutions gouvernementales habilitées à la gestion des règlements, (ii) l'accélération de la restauration de la couverture forestière et la protection de la biodiversité faunique, (iii) la promotion de la valorisation durable de l'environnement aquatique et (iv) le renforcement de la résilience de la production agricole aux changements climatiques.

Axe stratégique 4 : Amélioration des conditions de vie des acteurs, et promotion du secteur agro-sylvo-pastoral et halieutique

A travers ce programme, il est proposé une stratégie intégrée de sécurité alimentaire, des mesures sociales en faveur du développement humain des populations rurales (populations vulnérables en particulier), et une promotion du secteur dans son ensemble.

Cet axe s'attelle à répondre à ces enjeux au travers de cinq objectifs :

- développer une stratégie de sécurité alimentaire prenant en compte les enjeux sociaux, de nutrition et de sécurité sanitaire ;
- favoriser l'accès des acteurs aux activités génératrices de revenu ;
- développer des infrastructures socio-économiques en milieu rural ;
- promouvoir l'anoblissement et la reconnaissance de la valeur du secteur.

Axe stratégique 5 : Expansion de l'accès au financement et des canaux d'investissements privés

Arriver à une agriculture durable, inclusive, compétitive, transformée et contribuant pleinement à l'émergence socio-économique de Côte d'Ivoire à l'horizon 2025 nécessite un accès à des ressources financières adéquates face aux besoins de mise en œuvre du PNIA 2.

Le présent axe vise la résolution de trois défis persistant dans le financement du secteur, par l'atteinte des trois objectifs ci-après :

- stimuler un accès au financement inclusif des différents acteurs du secteur agricole agro-sylvo-pastoral et halieutique ;
- soutenir l'autonomisation financière des filières et promouvoir la mutualisation des ressources des filières ;
- proposer des systèmes de financement innovants dans l'optique de catalyser les investissements du secteur privé dans le secteur agro-sylvo-pastoral et halieutique.

Axe stratégique 6 : Renforcement du cadre institutionnel, de la gouvernance du secteur et de l'environnement des affaires.

Cet axe a pour enjeu majeur la mise en place d'un cadre de gouvernance efficace, inclusif d'une diversité d'acteurs multisectoriels, et soutenue par des institutions efficaces, afin de constituer le socle du développement agricole.

De manière spécifique, il vise :

- le renforcement de l'organisation des acteurs et la professionnalisation des Organisations Professionnelles Agricoles, des sociétés coopératives et des interprofessions du secteur agro-sylvo-pastoral et halieutique ;
- la définition et la vulgarisation de l'application de la réglementation et des systèmes de régulation stimulant le développement du secteur ;
- la facilitation de la collaboration publique-privée pour le développement du secteur ;
- le renforcement des capacités techniques et de gestion des acteurs institutionnels du secteur pour la planification de politiques et la production, collecte et diffusion de statistiques.

I.1.3 Les objectifs et résultats stratégiques

Le cadre logique ci-après a été défini pour l'atteinte des objectifs du MINADER. Il comprend trois (03) objectifs stratégiques et six (06) résultats stratégiques :

Objectifs stratégiques	Résultats stratégiques
OG 1 : Objectif global ou stratégique : Promouvoir une administration moderne et performante, axée sur les résultats et la performance	RS 1 : l'administration est moderne et performante
OG 2 : Objectif global ou stratégique : améliorer la compétitivité du secteur agricole et d'assurer la sécurité alimentaire et de revenus décents aux agriculteurs	RS 2 : Les filières agricoles sont développées
	RS 3 : Les services de recherche, d'appui-conseil et de contrôle qualité sont renforcés
OG 3 : Objectif global ou stratégique : améliorer l'environnement de l'agriculteur (fonction productive et bien-être social) par la promotion de l'innovation (modernisation des exploitations, amélioration des infrastructures, etc.)	RS 4 : L'agriculture est modernisée.
	RS 5 : La gestion du foncier rural est améliorée
	RS 6 : La promotion du métier d'agriculteur est assurée.

Synthèse des principaux résultats

L'exercice 2020 a été fortement marqué par la crise sanitaire liée à la COVID 19, limitant ainsi les résultats du Ministère de l'Agriculture et du Développement Rural, dont les actions sont alignées sur calendrier agricole. Toutefois, des résultats satisfaisants ont pu être enregistrés et sont détaillés dans le présent rapport.

Il s'agit notamment :

En matière d'Administration générale

Le résultat stratégique attendu était « L'administration est moderne et performante ». Pour l'atteinte de ce résultat stratégique, les activités majeures suivantes ont été réalisées. Il s'agit de l'adoption de nombreux textes réglementaires (Décrets et arrêtés), de la mise en œuvre et de l'évaluation de 19 projets d'investissement sur 20 prévus, du nombre élevé d'élèves formés aux métiers de l'Agriculture, de la réhabilitation des écoles de formation agricole et de l'amélioration de la mobilité des Directions Régionales et Départementales.

En matière de Production et Sécurité alimentaire

Deux résultats stratégiques étaient attendus « les filières agricoles sont développées » et « les services de recherche, d'appui-conseil et de contrôle qualité sont renforcés ». En vue d'atteindre ces résultats stratégiques, les activités majeures ont été réalisées entre autres la couverture des besoins des producteurs en semences améliorées et en produits phytosanitaires et la croissance continue et soutenue des productions agricoles, la vulgarisation des technologies et techniques agricoles et l'appui-conseil.

En matière de Développement rural

Trois résultats stratégiques étaient attendus « l'agriculture est modernisée », « la gestion du foncier rural est améliorée » et « la promotion du métier d'agriculteur est assurée ». La promotion de la modernisation de l'agriculture a été effective grâce aux actions mises en œuvre notamment la distribution des équipements modernes (tracteurs, pulvérisateurs), l'aménagement de périmètres agricoles et la professionnalisation des filières agricoles et la délimitation de terroirs villageois et à la délivrance de certificats fonciers.

Ces résultats stratégiques sont traduits par trente (30) indicateurs globaux comme le montre le tableau ci-après :

Tableau 1 : Tableau de l'évolution des indicateurs du Ministère

INDICATEURS DE PERFORMANCE (IP)	2020		COMMENTAIRE
	Prévision	Réalisation	
IP 1.1 : Nombre de textes pris	20	19	Sur les 20 textes prévus, 19 ont été pris et adoptés par en Conseil des Ministres. Le seul texte restant est passé en Conseil de Gouvernement, mais n'a pas encore été programmé en Conseil des Ministres. Il s'agit du projet de décret fixant les modalités de la dissolution du FER-Palmier .
IP 1.2 : Nombre d'événements promotionnels organisés par le MINADER	3	2	Il était prévu l'organisation de trois (03) activités promotionnelles qui sont les Journées de l'Administration Agricoles Délocalisées (JAAD), les Journées Nationales du Café et du Cacao (JNCC) et le Salon International des Technologies de Transformation de l'Anacarde (SITTA). Sur ces trois (03) activités, deux (02) ont été réalisées sauf celle relative aux JAAD qui n'a pas été réalisée en raison de l'annulation des crédits dans le cadre du collectif budgétaire 2020. .
IP 1.3 : Nombre de participations aux événements promotionnels nationaux et internationaux	7	5	Le MINADER devrait participer à sept (7) événements promotionnels qui sont le Salon International de l'Agriculture (SIA) de Paris, le Salon International de l'Agriculture du Maroc (SIAM), les JAAD, les JNCC, le SITTA, la Journée de Valorisation de l'Agriculture (JVA) et la Journée Mondiale de l'Agriculture (JM). Le MINADER a participé à cinq (05) activités soit 71,42% sauf le SIAM qui a été annulé pour cause de COVID-19 par les organisateurs et les JAAD pour annulation des crédits.
IP 1.4 : Nombre de rapports d'inspection disponible	11	3	Sur 11 missions programmées, trois (03) ont été réalisées dont les rapports sont disponibles. Les autres n'ont pas été réalisées en raison de l'insuffisance de crédits. Une affectation conséquente des crédits et une bonne palification permettront d'améliorer la réalisation des missions de l'inspection Générale du MINADER.
IP 1.5 : Nombre de rapports de suivi-évaluation de projets disponible	20	19	Sur 20 missions de suivi-évaluation programmées, 19 ont été effectuées, soit 95% de réalisation. La seule mission non réalisée concerne la mission conjointe avec le Bailleur sur le 2PAI-Bélier. Elle a été annulée par le Bailleur lui-même en raison de la survenue de la Covid-19.

INDICATEURS DE PERFORMANCE (IP)	2020		COMMENTAIRE
	Prévision	Réalisation	
IP 1.6 : Délai de publications des statistiques agricoles (en année n+1)	Fin juin 2019	Fin juin 2020	Le document est disponible en version numérique et est en attente d'édition, une fois les ressources financières disponibles. Il est bon de rappeler que le rapport est à cheval sur deux années consécutives. Une affectation de crédits permettra d'améliorer le délai d'édition et de publication des statistiques agricoles.
IP 1.7 : Taux d'exécution du plan de formation	100%	16,7%	Sur six (06) formations prévues dans le plan de formation 2020, une (01) seule a été réalisée en raison de l'insuffisance des crédits affectés à la réalisation du plan de la formation. Le seul module de formation, a porté sur la rédaction administrative. Une augmentation des ressources consacrées à la formation permettra d'améliorer le taux d'exécution du plan de formation du MINADER.
IP 1.8 : Nombre d'agents formés	60	16	Seize (16) agents ont été formés au lieu de 60 prévus soit, un taux de formation de 26,66%. Ce faible taux est lié à l'insuffisance des ressources financières affectées à la formation. A l'avenir, les ressources devront être revues à la hausse afin de former plus d'agents ou bien adapter la prévision des agents à former aux crédits budgétaires disponibles.
IP 1.9 : Nombre d'écoles et de centres de formations agricoles réhabilités	4	3	Il était prévu en 2020, la réhabilitation 04 écoles qui sont : l'EFAP-Bouafé, l'ESPPEC de Tiébissou, l'ESEM de Bingerville et l'EFA-Ferentella. Les trois (03) premières, soit 75%, ont été entièrement réhabilitées. Il reste l'EFA-Ferentella qui est cours d'achèvement. Ce retard est dû à la lenteur de paiement des factures du prestataire. Ce problème en cours de résolution, devrait accélérer la finition de la quatrième école de formation agricole.
IP 2.1 : Taux de couverture des besoins en semences améliorées	100	98%	Les besoins des producteurs en semences améliorées sont couverts à 98%. Ce taux élevé est attribuable à trois facteurs : - Les producteurs des cultures conventionnelles (café-cacao, hévéa, coton, palmier à huile) bénéficient de semences améliorées de la part de leur faitière pour être en conformité avec les normes internationales, - Tous les projets distribuent aux producteurs des semences sectionnées ou améliorées ; - Des acheteurs des produits agricoles comme la banane désert, maïs, manioc, mangues etc fournissent aux producteurs des semences améliorées afin d'acheter leur production. Les 2% non couverts sont dus aux producteurs individuels qui utilisent souvent des semences traditionnelles ou tout venant. La poursuite de la vulgarisation de l'utilisation des semences améliorées contribuera à réduire cet écart.
IP 2.2. : Volume de Production totale à l'échelle nationale	30 255 616 (t)	30 552 804 (t)	La production agricole à l'échelle nationale prévisionnelle en 2020 était estimée à un volume de 30 255 616 (t) . Les prévisions ont été dépassées pour se hisser à un volume de 30 552 804 (t) . Cette production est attribuable à la distribution massive de semences améliorées, à l'usage des produits phytosanitaires, au renforcement du conseil agricole et à la réforme des filières. Il est à noter que depuis 2012, la production agricole nationale connaît un taux de croissance moyen annuel d'au moins 6%.
IP 2.3 : Taux de couverture des besoins en engrais	7%	5%	Le taux n'est pas atteint en raison de l'inaccessibilité physique et financière des engrais de qualité aux producteurs. Il faut donc poursuivre la vulgarisation et l'appui- conseil auprès des producteurs.
IP 2.4. : Taux de couverture des besoins en produits phytosanitaires	85%	66%	Ce résultat est lié à des ruptures qui sont quelques fois observées dans la fourniture des herbicides totaux pour le désherbage des parcelles emblavées. On note aussi l'absence de pesticides homologués sur certaines cultures dites mineures qui nécessitent pourtant un usage de produits phytosanitaires. Ce résultat va connaître une amélioration progressive à travers des actions de sensibilisation des importateurs afin de satisfaire les petites et les grands producteurs, ainsi que des produits pour les cultures dites mineures.
IP 3.1. : Nombre de producteurs ayant bénéficié d'appui à l'utilisation des technologies/techniques vulgarisées	38%	28%	La mise en œuvre des programmes a connu un ralentissement voire un arrêt momentané à cause de l'avènement de la maladie à corona virus (COVID-19) et la crise liée à l'élection présidentielle 2020. Plusieurs exploitants (787 474) dont l'encadrement devait se faire de mars en novembre 2020, n'ont pu être suivis soit par réticence ou par respect des mesures de distanciation sociale, de limitation des rassemblements et du confinement du grand Abidjan ou pour éviter les violences sociales. Ces contraintes ont entraîné la suspension ou la réduction du financement de projets de certains partenaires ou la révision des objectifs contribuant ainsi à réduire le nombre d'exploitants prévus pour l'encadrement à 576 348 .

INDICATEURS DE PERFORMANCE (IP)	2020		COMMENTAIRE
	Prévision	Réalisation	
IP 3.2. Proportion d'agriculteurs ayant adopté les technologies et techniques vulgarisées	53%	43%	La survenue de la maladie à corona virus COVID-19 et la crise liée à l'élection présidentielle 2020 ont conduit à la suspension des formations pendant une durée de 3 mois. La reprise qui s'est faite de façon progressive, a été impactée par le respect des mesures barrières obligeant à réduire le nombre de sessions et de participants aux sessions de formation. Les chronogrammes d'exécution des programmes ont ainsi été réaménagés en tenant compte des perturbations afin de conduire au mieux les activités planifiées en début d'exercice. L'appareil national de production agricole et de distribution de denrées alimentaires n'a pas connu de désorganisation majeure du fait de la pandémie. Les actions d'anticipation de l'ANADER dès la mise en place du PURGA - COVID 19 et les initiatives d'urgence ont permis de maîtriser les menaces de la COVID 19 sur les filières de productions vivrières
IP 4.1. : Superficie irriguée réhabilitée	452,4 ha	348 ha	Sur une prévision de 452.4 ha de superficies irriguées réhabilitées, 348 ha ont été réalisées par les projets, soit 70%. La non atteinte des superficies prévues est liée au ralentissement des travaux en raison de la survenue du covid-19 et la défaillance de certaines entreprises. Ce résultat peut s'améliorer en doublant de rigueur dans la sélection des entreprises commises pour la réalisation de ces travaux.
IP 4.2. : Superficie irriguée créée	Néant	Néant	Compte tenu du nombre important de marchés en cours, le MINADER avait décidé en 2019 de mettre l'accent sur la bonne exécution des travaux de réhabilitation. Les nouvelles superficies à créer ont été gelées en 2020.
IP 4.3. : Nombre d'OPA ayant bénéficié de matériels de mécanisation	306	306	Trois cent six (306) OPA issues de quatre (04) filières agricoles (maïs, oignon, coton et riz), ont reçu comme prévu, en 2020 de la part du MINADER, vingt (20) chaînes motorisées composées chacune d'un tracteur, une charrue, un pulvérisateur et une remorque, pour la mécanisation de leurs exploitations. L'ANADER en a reçu trente et une (31) chaînes motorisées pour des prestations de services en faveur des petits producteurs agricoles.
IP 4.4. : Linéaire de routes rurales aménagées (km).	1 254 km	938, 29 km	Il était prévu l'aménagement de 1 254 km de pistes rurales. Au terme de l'exercice 2020, 938,29 km de pistes ont été réalisés, soit un taux de 74,82%. Les 315,71 km non réalisés est attribuable au retard de paiements des décomptes et des saisons de pluies qui ont contraint les entreprises à l'arrêt momentané des travaux.
IP 4.5. : Taux de transformation des productions agricoles	100% (palmier)	100%	Le taux de transformation global des productions comme indicateurs n'est pas très opérationnel. Il est bâti autour de chaque spéculation. Quatre productions phares sont retenues. Au niveau du palmier, le taux de transformation est de 100% en raison des unités industrielles bien implantées dans les zones de production. Au niveau du cacao, on note un taux de broyage de 30% dû au fait que la capacité de broyage de 810 000 tonnes ne tourne pas toujours à plein régime en raison d'impératifs commerciaux. Ce taux doit être amélioré grâce une capacité de broyage supplémentaire de 250 000 tonnes fonctionnelle dans 18 mois et des mesures incitatives liées au DUS différentiel. Au niveau de la noix de cajou, le taux est de 12,15% dû à une faible capacité des usiniers. Ce taux va s'améliorer car les unités actuelles (21) seront portées à 30 auxquelles s'ajoutera une dizaine de petites unités en cours d'installation. Quant au caoutchouc, le taux de transformation est de 60%. Cela est dû à une croissance rapide de la production qui dépasse les capacités des usiniers. Les mesures incitatives prises par le Gouvernement vont impacter positivement la transformation.
	50% (cacao)	30%	
	50% (Cajou)	12,15%	
	100% (caoutchouc)	60%	
IP 4.6. : Nombre d'unités de conservation installées	39	39	Trente-neuf (39) magasins de stockage ont été construits et livrés comme prévus. Ils sont repartis dans plusieurs régions du pays.
IP 4.7. : Taux de perte post-récolte	30%	40%	Le taux de perte post-production relativement élevé, est dû à l'insuffisance des unités de conservation, de transformation, du mauvais état des pistes rurales et des moyens de transport inadaptés. Des mesures sont prises pour réduire les pertes post-récolte. Il s'agit de la construction des magasins de stockage, des ventes anticipées avec la mise en place de la Bourses des matières premières agricoles et du rapprochement des marchés de gros des zones de production.
IP 4.8. : Nombre de bonnes pratiques agricoles mises à l'échelle (par filière)	* Cacao : 18 thèmes 30 %	12 thèmes 66,66%	Les thèmes relatifs aux tailles et aux opérations de récolte et post récolte sont les plus appliquées car elles ne demandent pas de dépenses supplémentaires aux producteurs.
	Riz pluvial : 50% Riz irrigué : 80% Maïs : 90%	Riz pluvial : 30% Riz irrigué : 67% Maïs : 70%	Au niveau du riz pluvial l'adoption des bonnes pratiques est encore très faible du fait de son caractère encore artisanal et de l'éparpillement des parcelles de culture. Au niveau du riz irrigué les anciennes pratiques culturelles tendent à disparaître des périmètres d'exploitation. La difficulté réside encore dans le séchage, le stockage et le conditionnement et aussi dans la faible mécanisation de certaines activités (la récolte, le battage, le vannage). Au niveau du maïs, l'adoption des bonnes pratiques est plus importante du fait des difficultés de production rencontrées avec la rareté des pluies.

INDICATEURS DE PERFORMANCE (IP)	2020		COMMENTAIRE
	Prévision	Réalisation	
	Anacarde : 52 100%	52 100%	Selon le plan de charge du conseil agricole anacarde de la campagne agricole 2020, 52 messages sur les Bonnes Pratiques Agricoles de la culture de l'anacardier ont été diffusés auprès de 54 800 producteurs, dont 8 643 femmes. Ces messages ont été diffusés à travers des démonstrations pratiques au champ dans le strict respect des mesures barrières liées à la COVID-19. Les messages diffusés ont porté sur l'entretien des plantations la réhabilitation des vergers denses, les maladies et insectes ravageurs, la récolte des noix et la qualité du produit.
IP 5.1. : Taux de territoires de villages délimités	58	46 (4002 Terri.)	Total villages officiels : 8 576 Ce résultat s'explique par les mesures sanitaires prises durant 2020 face à la pandémie du COVID-19 qui ont fortement perturbé les travaux de délimitation des territoires des villages. Aussi, faudrait-il prendre en compte les nombreux conflits fonciers qui entravent sérieusement l'avancée des travaux.
IP 5.2. : Taux de superficies des terres objet de certificats fonciers	2,2%	2,53% (581 986 ha 55 à 50 ca)	Estimation du nombre total CF : 1 000 000 pour une superficie de 23 000 000 ha (Domaine Foncier Rural) . Ce résultat s'explique par l'intensification des actions de sensibilisation, l'appui du PAMOFOR pour le financement de la sécurisation foncière rurale qui a entraîné un fort engouement pour la sécurisation du domaine foncier rural.
IP 6.1. : Nombre de société coopérative immatriculée	4700	4532	Les sociétés coopératives sont dans les filières importantes avec une forte dominance dans la filière café-cacao. Quant aux filières vivrières, les sociétés coopératives qui les représentent rencontrent beaucoup de difficultés financières pour se faire immatriculer. D'où l'écart constaté entre prévision et réalisation
IP 6.2. : Nombre d'interprofessions conformes à l'Ordonnance sur les Interprofessions Agricoles (OIA) et reconnues	10	7	Dix (10) filières ont introduit leurs dossiers pour être reconnu comme des interprofessions : Sept (07), soit 70% ont été reconnues. Ces interprofessions sont : coton, palmier à huile, volaille, oignon, cola, riz, hévéa. Les filières dont les dossiers sont en instruction pour la reconnaissance en interprofession sont : la filière porcine, la filière mangue et la filière maïs.
IP 6.3. : Nombre de métiers ruraux formalisés	10	0	Cet indicateur n'a pas été atteint pour insuffisances de crédits budgétaires. A l'avenir, le PNMR devra prévoir ses activités en fonction des ressources disponibles et prendre toutes les dispositions pour affecter des ressources nécessaires à la formalisation de métiers ruraux.
IP 6.4. : Nombre de personnes formées aux métiers ruraux	700	0	En 2020, il était prévu la formation de 700 ruraux répartis comme suit : 200 ruraux à former en agriculture, 200 ruraux à former en élevage, 200 ruraux à former en artisanat, 200 ruraux à former en entrepreneuriat et 100 ruraux à alphabétiser. Au terme de l'année 2020, aucune formation n'a été réalisée. Cette contreperformance du Programme National des Métiers Ruraux (PNMR) est attribuée à l'insuffisance des crédits budgétaires. En effet, sur une demande de 446 634 489 FCFA, seulement 106 150 737 ont été notifiés au PNMR soit 23,76% de la demande. Ces crédits ont été affectés aux charges du personnel estimées à 94 864 272 FCFA qui correspondent à 89,36% du budget notifié. Au-delà de cette explication, il faut noter une planification en inadéquation avec les ressources disponibles. Par conséquent, il faut améliorer le processus de planification des activités du PNMR.
IP 6.5. : Nombre de personnes formées insérées	30	0	Au terme des formations, trente (30) ruraux devraient bénéficier d'un appui à une insertion économique. Les formations n'ayant pas été réalisées, l'insertion n'a pas été possible.

Sources : MINADER

Au terme de la réalisation des activités, les trente (30) indicateurs peuvent être classés en trois (03) groupes :

- **Indicateurs atteints à 100%** : 06, soit un taux de 20% ;
- **Indicateurs atteints à plus de 50%** : 16, soit un taux de 53% ;
- **Indicateurs atteints à moins de 50%** : 08, soit un taux de 27%.

Résumé de l'exécution du budget

Tableau 2 : Exécution du budget 2020

Unités	BUDGET 2020				Taux de réalisation (Réalisé/Actuel)
	Voté	Collectif	Actuel	Réalisé	
1. RESSOURCES	150 208 831 345	253 295 699 529	268 646 483 417	89 812 655 637	33%
1.1 Ressources Intérieures	114 344 631 345	216 211 499 529	231 118 501 417	58 990 737 044	26%
1.1.1 Budget Etat	105 952 631 345	207 819 499 529	207 792 065 392	42 813 531 414	21%
1.1.2 Recettes propres (structures)	8 392 000 000	8 392 000 000	23 326 436 025	16 177 205 630	69%
1.2. Ressources Extérieures	35 864 200 000	37 084 200 000	37 527 982 000	30 821 918 593	82%
1.2.1 Part bailleurs des projets (Dons/ Emprunts)	35 864 200 000	37 084 200 000	37 527 982 000	30 821 918 593	82%
1.2.2 Appuis budgétaires ciblés	-	-	-	-	-
1.2.3 Financement direct projets (hors PIP, hors Budget) *	-	-	-	-	-
2. CHARGES	150 208 831 345	253 295 699 529	268 646 483 417	89 812 655 637	33%
2.1 Personnel	8 785 184 235	8 785 184 235	8 757 750 098	8 617 079 784	98%
2.1.1 Solde y compris EPN	8 785 184 235	8 785 184 235	8 757 750 098	8 617 079 784	98%
2.1.2 Contractuels hors solde	-	-	-	-	-
2.2 Biens et services	10 964 773 009	10 841 551 952	25 775 987 977	18 147 084 316	70%
2.3 Transferts et subventions	83 484 279 054	175 722 660 794	175 722 660 794	12 101 273 654	7%
2.4 Investissement*	46 974 595 047	57 946 302 548	58 390 084 548	50 947 217 883	87%
Trésor	11 110 395 047	20 862 102 548	20 862 102 548	20 125 299 290	96%
Financement extérieur (Dons/Emprunts)	35 864 200 000	37 084 200 000	37 527 982 000	30 821 918 593	82%
Don	3 230 900 000	3 230 900 000	3 230 900 000	3 230 900 000	100%
Emprunt	32 633 300 000	33 853 300 000	34 297 082 000	27 591 018 593	80%

Sources : MINADER/Données du SIB au 15 janvier 2021

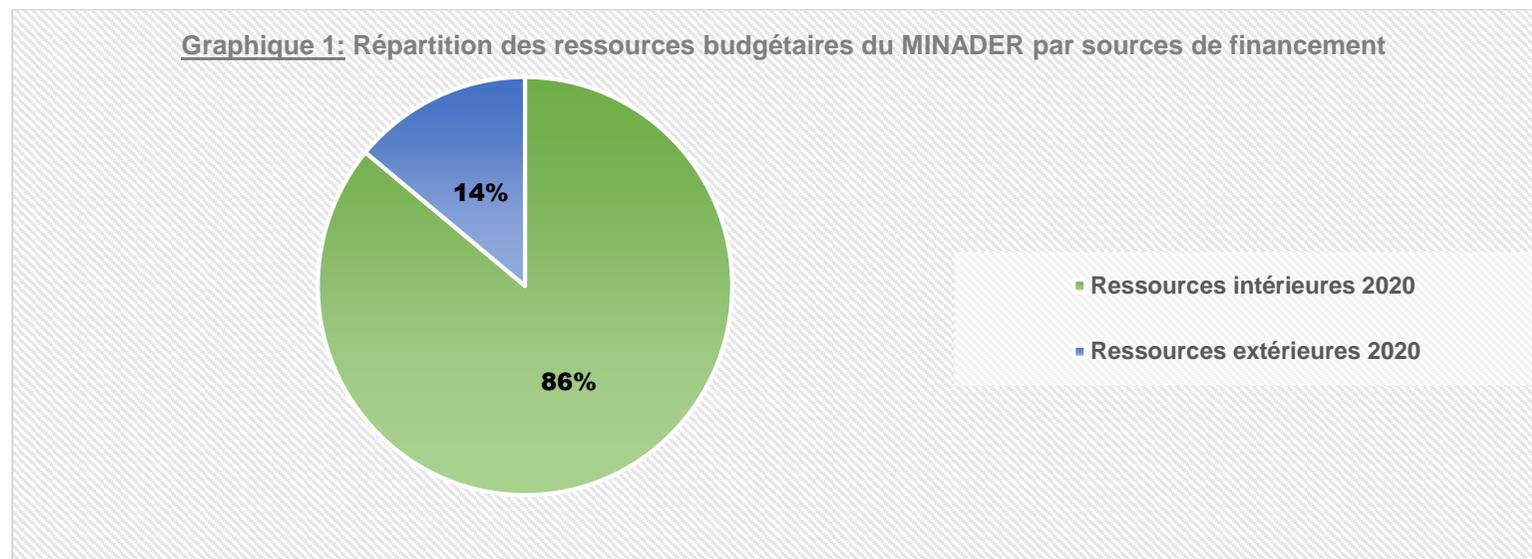
Commentaires :

Dans le cadre de la mise en œuvre de ses missions, le Ministère de l'Agriculture et du Développement Rural a bénéficié d'un **budget initial global** de **141 816 831 345 FCFA** au titre de l'exercice budgétaire 2020 (*tous programmes confondus*). En cours de gestion, ce budget a subi plusieurs variations pour s'établir à **245 320 047 392 FCFA**, soit une hausse de **103 503 216 047 FCFA**, représentant un taux de **73%** par rapport au budget initial. Ce budget s'équilibre en ressources et en charges à un montant de **245 320 047 392 FCFA** dont **163 209 000 000 FCFA** soit **66, 52%** affecté aux programmes spéciaux (covid-19 et comptes spéciaux) et **82 111 047 392 FCFA**, soit **33, 75%** affecté aux programmes effectivement mis en œuvre par le MINADER.

Au niveau des ressources, le budget est financé par deux principales sources qui sont :

- Les **Ressources Intérieures (RI)** d'un montant de **231 118 501 417 FCFA**, soit **86%** des ressources globales ;
- Les **Ressources Extérieures (RE)** d'un montant de **37 527 982 000 FCFA**, soit **14%** des ressources globales.

Cette configuration de financement du budget du MINADER est illustrée dans le graphique 1 ci-dessous :



Sources : Etabli à partir des données du SIB au 15 janvier 2021

Les **Ressources Intérieures (RI)** sont constituées de :

- **Budget de l'Etat** d'un montant de **207 792 065 392 FCFA**, soit **90%** des RI ;
- **Ressources Propres** générées par les structures sous tutelles qui s'élèvent à **23 326 436 025 FCFA**, soit **10%** des RI.

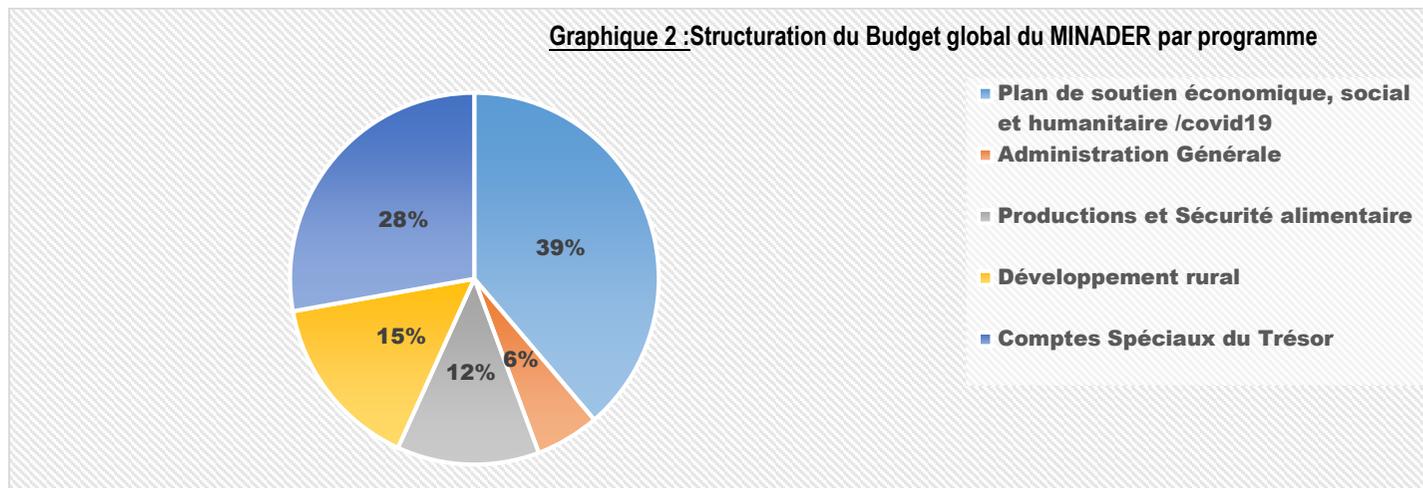
Quant aux **Ressources Extérieures (RE)**, elles sont composées comme suit :

- **Dons** d'un montant de **3 230 900 000 FCFA**, soit **9%** des RE. Ces Dons proviennent de l'Union Européenne ;
- **Emprunts** d'un montant de **34 297 082 000 FCFA**, soit **91%** des RE. Ils proviennent de plusieurs Bailleurs dont les plus importants sont la Banque Mondiale (BM) ; la Banque Africaine de Développement (BAD), Fonds International de Développement Agricole (FIDA).

Ces ressources sont réparties comme suit par programme :

- **Programme** « Plan de soutien économique, social et humanitaire /covid19 » : **95 000 000 000 FCFA**, soit **39%** du budget global ;
- **Programme 1** « Administration générale » : **13 732 019 105 FCFA**, soit **6%** du budget global ;
- **Programme 2** « Production et sécurité alimentaire » : **30 616 446 182 FCFA**, soit **12%** du budget global ;
- **Programme 3** « Développement rural » : **37 762 582 105 FCFA**, soit **15%** du budget global ;
- **Programme 4** « Comptes Spéciaux du trésor » : **68 209 000 000 millions FCFA**, soit **28%** du budget global.

Cette structuration par programme peut mieux se présenter à travers le graphique 2 ci-après :

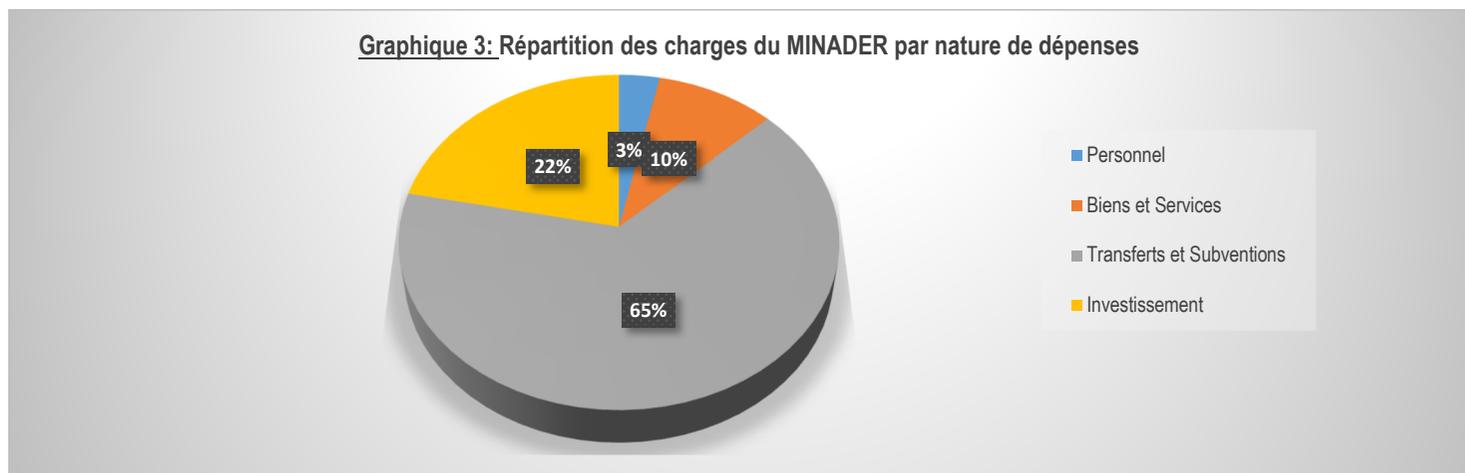


Sources : Etabli à partir des données du SIB au 15 janvier 2021

Au niveau des charges, elles sont réparties par natures de dépenses :

- Les dépenses de **Personnel** d'un montant de **8 757 750 098 FCFA**, représentant **3%** des charges globales ;
- Les dépenses de **Biens et Services** d'un montant de **25 775 987 977 FCFA**, représentant **10%** des charges globales ;
- Les dépenses de **Transferts et Subventions** d'un montant de **175 722 660 794 FCFA**, représentant **65%** des charges globales ;
- Les dépenses d'**Investissements** d'un montant de **58 390 084 548 FCFA**, représentant **22%** des charges globales.

Cette répartition est illustrée sur le graphique 3 ci-dessous :



Sources : Etabli à partir des données du SIB au 15 janvier 2021

Après une brève présentation des ressources et des charges, analysons à présent l'exécution des ressources et des charges

❖ Exécution des ressources

Pour rappel, les ressources globales du MINADER au titre de la gestion budgétaire 2020 s'élève à **268 646 483 417 FCFA**. Au terme de la gestion, il a été exécuté un montant de **89 812 655 637 FCFA**, soit un taux de **33%**. Ce taux est réparti comme suit :

- ressources intérieures **26%** dont **budget de l'Etat (21%) et ressources propres (69%)** ;
- ressources extérieures **82%** dont **Emprunt (80%) et Don (100%)**.

Il convient de préciser que le taux d'exécution globale hors ressources propres est de **30,02%**. Ce faible taux s'explique principalement par les raisons suivantes :

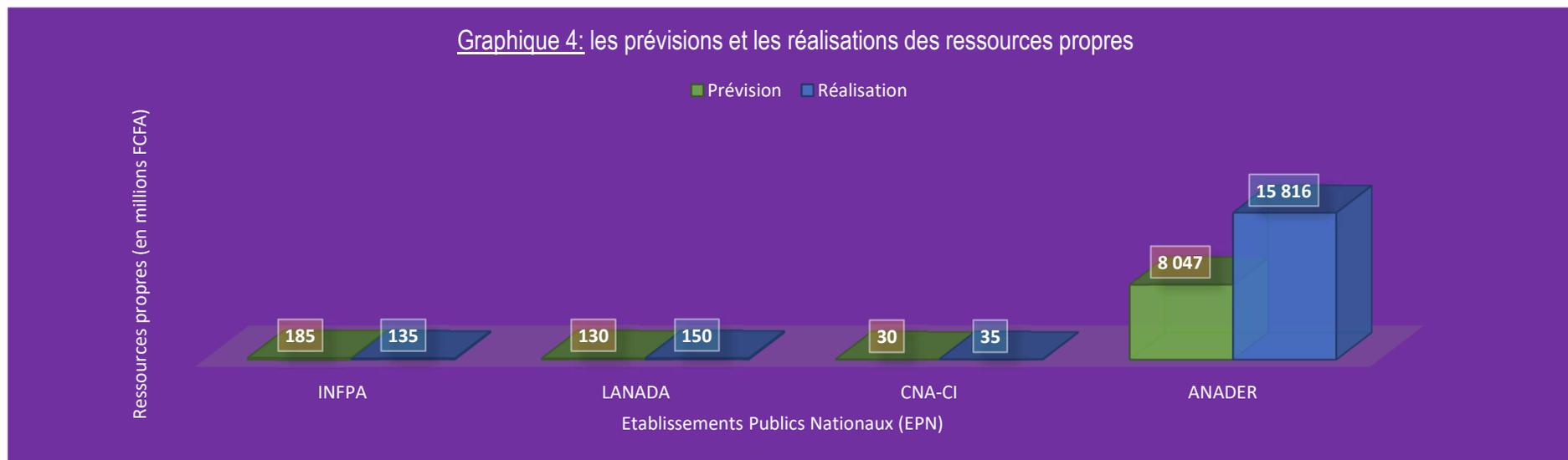
- la **non régularisation dans le SIB** des crédits des activités du programme 4 "**Comptes Spéciaux du Trésor**" d'un montant cumulé de **68 209 000 000 FCFA**. Ces ressources sont généralement régularisées par la Direction Générale du Budget et des Finances (DGBF) ;
- la **non régularisation dans le SIB** des crédits intégrés en fin de gestion (après la clôture budgétaire). Il s'agit des crédits d'un montant de **95 000 000 000 FCFA** affectés aux producteurs dans le cadre du programme du plan **de soutien économique, social et humanitaire /COVID-19**. Ces ressources ont été exécutées hors SIB et intégrées dans le budget après la clôture budgétaire. Par conséquent, elles n'ont pas été régularisées ;
- les **crédits budgétaires non exécutoires** en fin de gestion de la **part Bailleurs** de certaines activités notamment **4 991 063 407 FCFA** du Projet d'Appui au Pôle Agro-industriel du Bélier et **1 715 000 000 FCFA** du Projet d'Amélioration et de Mise en œuvre de la Politique Foncière ;
- la **non régularisation dans le SIB des crédits de la convention BNEDT**, d'un montant **360 058 024 FCFA**, généralement régularisés par le **Ministère de l'Economie et des Finances (MEF)** ;
- le **plafonnement des crédits budgétaires** de certaines activités à **70%**.

En réalité, hors ces crédits non régularisés, le taux d'exécution des crédits affectés aux activités du DPPD-PAP 2020-2022 s'élève à **89,77% (hors ressources propres)**. Ce taux est ventilé comme suit dans les programmes :

- **93,06%** pour le Programme 1 « Administration générale » ;
- **98,05%** pour le Programme 2 « Production et sécurité alimentaire » ;
- **81,66%** pour le Programme 3 « Développement rural ».

Quant aux ressources propres, elles ont enregistré un taux d'exécution de **69%**. Les prévisions et les réalisations sont illustrées dans le graphique 4 ci-dessous :

Graphique 4: les prévisions et les réalisations des ressources propres



Sources : Etabli à partir des données des structures concernées

- **L'Institut National de la Formation Professionnelle (INFPA)** : sur une prévision de **185 000 000 FCFA**, il a été réalisé **176 13 300 FCFA**, soit un taux de **95%**.
- **Le Laboratoire National d'Appui au Développement Agricole (LANADA)** : sur une prévision de **130 000 000 FCFA**, il a été réalisé **149 538 740 FCFA**, soit un taux de **115%**.
- **La Chambre Nationale d'Agriculture de Côte d'Ivoire (CNA-CI)** : sur une prévision de **30 000 000 FCFA**, il a été réalisé **35 000 000 FCFA**, soit un taux de **116%**.
- **L'Agence Nationale d'Appui au Développement Rural (ANADER)** : La prévision initiale des ressources de l'ANADER était de **8 047 000 000 FCFA**. Au cours de la gestion, ces ressources ont connu une hausse de **14 934 435 025 FCFA** portant la prévision à **22 981 435 025 FCFA**. En effet, avec l'avènement de la maladie à coronavirus, l'ANADER a été sollicité dans le cadre de la mise en œuvre du PURGA COVID 19. Sur une prévision de **22 981 435 025 FCFA**, il a été réalisé **15 816 253 590 FCFA**, soit un taux de **70%**.

❖ Exécution des charges

L'exécution des charges sera analysée autour des quatre (04) natures de dépenses. Les charges comme les ressources ont été exécutées à un taux de **33%**.

- Au niveau des dépenses de Personnel

Les dépenses de personnel sont passées de **8 785 184 235 FCFA** à **8 785 184 235 FCFA**, soit une **baisse** de **27 434 137 FCFA**, soit un taux de **0,3%**. Cette baisse est due à la réduction des crédits budgétaires de l'activité **21047050028 « Prendre en charge les salaires du personnel du MINADER »**.

Les dépenses de **8 617 079 784 FCFA** relatives aux charges du personnel ont été réalisées à hauteur de **98%**.

- Au niveau des dépenses de Biens et Services

Les dépenses de Biens et Services ont connu une hausse de **14 811 214 968 FCFA**, passant de **10 964 773 009 FCFA** à **25 775 987 977 FCFA**, soit une **augmentation** de **135%**. Cette hausse correspond aux dépenses supplémentaires générées par les activités réalisées dans le cadre du Covid 19. Il s'agit des activités de l'ANADER, Agence fiduciaire de l'exécution du plan de soutien Covid des producteurs de maraîchers et de vivriers.

Les dépenses de cette nature ont été réalisées à **70%**.

- **Au niveau des dépenses de Transferts et Subventions**

Les dépenses de Transferts et Subventions sont passées de **83 484 279 054 FCFA** à **175 722 660 794 FCFA**, soit une **hausse** de **92 238 381 740 FCFA**, représentant un taux de **135%**. Cette hausse est due au montant de **95 000 000 000 FCFA** du **plan de soutien économique, social et humanitaire /COVID-19** intégré en fin de gestion (après la clôture budgétaire) pour apporter un soutien économique, social et humanitaire aux producteurs dans le cadre de la lutte contre la pandémie de la COVID19.

Ces dépenses de Transferts et Subventions ont enregistré un faible taux de réalisation de **7%**. Ces dépenses ont été réellement effectuées par les structures concernées mais elles n'ont pas été régularisées dans le SIB. Ainsi, ces activités réalisées et non régularisées dans le SIB sont détaillées ci-après :

❖ **Les dépenses effectuées dans le cadre du Plan de soutien économique, social et humanitaire /COVID-19**

- Les dépenses d'un montant de **53 030 000 000 FCFA** dans le cadre de l'activité 14989010001 « **Apporter un appui aux producteurs des filières organisées** »;
- Les dépenses d'un montant de **41 970 000 000 FCFA** dans le cadre de l'activité 14989010002 « **Apporter un appui exceptionnel à l'acquisition des intrants agricoles** ».

Les filières bénéficiaires de ces fonds sont :

- La filière Anacarde et Coton ;
- La filière Mangue ;
- La filière Banane plantain ;
- La filière Manioc ;
- La Filière Hévéa et Palmier ;
- La filière Maïs ;
- La filière Riz ;
- La filière légumes et maraîchers.

❖ **Les dépenses effectuées sur les Comptes Spéciaux du Trésor**

- Les dépenses relatives à l'activité 23190010001 « **Transférer les recettes affectées aux Fonds Interprofessionnels pour la Recherche et le Conseil Agricole (FIRCA)** » pour un montant de **10 179 000 000 FCFA** ;
- Les dépenses relatives à l'activité 23190010002 « **Transférer les recettes affectées au Fonds d'Investissement Agricole (2QC)** » pour un montant de **4 667 000 000 FCFA** ;
- Les dépenses relatives à l'activité 23190010003 « **Soutenir le secteur anacarde (Parafiscalité anacarde)** » pour un montant de **25 564 000 000 FCFA** ;
- Les dépenses relatives à l'activité 23190010004 « **Transférer les recettes affectées au secteur café cacao** » pour un montant de **27 799 000 000 FCFA**.

Les structures ayant réalisé ces dépenses sont :

- Le Fonds Interprofessionnels pour la Recherche et le Conseil Agricole (FIRCA) ;
- Le Conseil Café Cacao (CCC) ;
- Le Conseil Coton Anacarde (CCA).

Au total, **163 209 000 000 FCFA** ont été effectivement dépensées mais non régularisées dans le SIB. Avec la régularisation desdites dépenses, le taux de réalisation passerait de **7%** à **99%**.

- **Au niveau des dépenses d'investissement**

Les dépenses d'investissement d'un montant cumulé de **58 390 084 548 FCFA** ont été absorbées dans le cadre de la réalisation des différents projets. Ainsi, le taux des dépenses réalisées est de **87%**. Ce taux s'explique par les dépenses de **4 991 063 407 FCFA** qui n'ont pu être effectuées par le Projet d'Appui au Pôle Agro-industriel du Béliér et d'un montant de **1 715 000 000 FCFA** par le Projet d'Amélioration et de Mise en œuvre de la Politique Foncière.

LES DIFFICULTES RENCONTREES ET RECOMMANDATIONS

❖ Les difficultés relevées

Les difficultés relevées peuvent être classées selon les spécificités suivantes :

Au titre organisationnel et réglementaire

A ce titre, les difficultés suivantes ont été relevées :

- l'insuffisance de formation des acteurs de la réforme budgétaire à l'utilisation du nouvel outil de gestion (Système d'Information Budgétaire), ce qui entraîne des lenteurs au niveau du traitement des dossiers;
- la non implication du Responsable de la Fonction Financière ministérielle dans le circuit de l'exécution de la dépense publique, ce qui rend la tâche de coordination difficile et surtout le processus du suivi et de coordination de l'exécution du budget ;
- l'absence de textes définissant les attributions des Assistants Financiers auprès des Responsable de Programmes, ce qui ne permet pas de contribuer efficacement à la gestion du programme ;
- l'absence d'actes définissant la liste des pièces justificatives par type de dépenses ; ce qui entraîne la demande d'autres pièces complémentaires par le Contrôleur Financier (CF) et le Comptable Assignataire ;
- le nombre élevé d'étapes à effectuer dans le cadre des engagements par bon de commande, ce qui rallonge le délai d'exécution d'une dépense publique.

Au titre des progiciels de gestion :

Il faut noter le dysfonctionnement récurrent au niveau du Système d'Information Budgétaire (SIB), ce qui rend pénible les saisies et les transmissions des dossiers entre les acteurs impliqués dans le circuit de la dépense publique.

Au titre budgétaire

Il faut retenir les difficultés ci-après :

- la faible maîtrise des nouvelles procédures d'exécution de la réforme budgétaire par les Responsables de programmes, ce qui entraîne la lenteur au niveau de l'exécution du budget;
- le non accès du RFFIM au SIB ne lui permet pas de suivre l'exécution du budget en temps réel ;
- le plafonnement des lignes à contrats (entretiens, réparations, etc.) ; ce qui peut conduire à la constitution de passifs ;
- la faible dotation des projets d'investissement ; ce qui rallonge leur durée d'exécution ; ainsi que les délais de paiement des prestataires ;
- La sous dotation de la part Etat dans le cadre des projets cofinancés ; ce qui entraîne des demandes de rallonges budgétaires et des plaintes des Bailleurs ;
- Le verrouillage de crédits de certains projets, ce qui impacte significativement le taux d'exécution global du MINADER.

Au titre sanitaire

On peut noter la difficulté suivante :

- la crise sanitaire liée à la COVID 19 (les mesures prises par le Gouvernement pour atténuer la propagation de la maladie ont considérablement impacté la réalisation des activités).

❖ les recommandations et suggestions

Au regard des difficultés ci-dessus énumérées, les recommandations suivantes sont formulées :

Au titre organisationnel et réglementaire

- Former davantage tous les acteurs impliqués dans le circuit de la dépense publique sur les nouvelles réformes budgétaires et sur le nouvel outil de gestion (SIB) afin de les rendre plus performants et les mettre au même niveau d'information, notamment les Contrôleurs Financiers et les Responsables de Programmes ;

- Réduire les étapes de transmissions des dossiers afin de permettre d'exécuter une dépense publique dans un délai raisonnable (en moins de trente jours) ;
- Définir les attributions des Assistants Financiers auprès des Responsable de Programmes afin qu'ils puissent contribuer de façon efficace et efficiente à la gestion des programmes ;
- Prendre un arrêté fixant les pièces constitutives des dépenses publiques par nature de dépense.

Au titre des progiciels de gestion

- Améliorer le Système d'Information Budgétaire (SIB) pour le rendre plus pratique et faciliter le traitement des dossiers entre les acteurs impliqués dans le circuit de la dépense publique.

Au titre budgétaire

- Impliquer le Responsable de la Fonction Financière Ministérielle dans le circuit de l'exécution de la dépense publique afin qu'il puisse connaître toutes les questions budgétaires du Ministère et de faire une bonne préparation budgétaire ;
- Réserver l'accès du SIB au RFFIM pour lui permettre bien assurer ses fonctions de coordination et de suivi de l'exécution des opérations budgétaires ;
- Déplafonner les lignes à contrat pour éviter la constitution de passifs ;
- Doter les projets de crédits afin de réduire la durée des projets ;
- Projeter l'échéancier relatif à l'affectation des crédits aux projets cofinancés ;
- Notifier uniquement aux projets les crédits exécutables au niveau des parts Bailleurs.

Au titre sanitaire

- Compte tenu de la COVID 19, relever les plafonds à 100% pour permettre aux différentes structures d'atténuer l'impact de la maladie sur les activités à réaliser.

RAPPORT ANNUEL DE PERFORMANCE PAR PROGRAMME

PROGRAMME 1 : Administration Générale

1. Bilan du programme

Le programme Administration Générale du MINADER est placé sous la responsabilité du Directeur de Cabinet dudit ministère. Il compte en son sein, les structures suivantes :

- au titre des services centraux et régionaux : le Cabinet, l'Inspection Générale, Direction des Affaires Juridiques, du Contentieux et de la Coopération Internationale (DAJCCI), Direction des Affaires Financières et du Patrimoine (DAFP), Direction des Ressources Humaines et de la Formation (DRHF), Direction de la Communication et de la Promotion Agricole (DCPA), Direction du Développement Local et des Services Extérieurs (DDLSE), Directions Régionales de l'Agriculture (DRA), Directions Départementales de l'Agriculture (DDA), Direction Générale de la Planification, des Statistiques et des Projets (DGSPS), Direction de la Planification, de la Programmation et du Financement (DPPF), Direction des Statistiques, de la Documentation et de l'Informatique (DSDI), Direction de l'Evaluation des Projets (DEP), Cellule de Passation des Marchés Publics (CPMP) du MINADER, Cellule Genre ;
- au titre des organismes sous tutelle directe : Institut National de Formation Agricole (ERA-SUD, ERA-EST, ESEMVB, ESF du Banco, EFAP de Bouaflé, ESPPEC de Tiébissou, CAPP de Bingerville, CAPP de Kossou, CAPP de Jacquenville, CAPP de Bocanda, Ecole agricole de Ferentella), Conseil Café Cacao, Conseil Coton Anacarde, Conseil Hévée Palmier ;
- au titre des organismes privés et organisations non gouvernementales subventionnées : Convention Bureau National d'Etudes Techniques et de Développement, Conférence des Ministres de l'Agriculture de l'Afrique de l'Ouest et du Centre (CMAOC), Institut Supérieur Panafricain Economique et de Coopération (ISPEC), Association Ivoirienne des Sciences Agronomiques (AISA) ;
- au titre des projets d'investissements publics : Projet de réhabilitation des Directions Régionales et départementales du MINADER, Projet d'appui à l'Opérationnalisation du PNIA, Recensement des exploitants et exploitations agricoles, Projet d'appui à la formation agricole / INFPA, Projet d'appui à la sécurité alimentaire/Programme Social de Gouvernement.

Au cours de la gestion 2020, ces structures ont conduit plusieurs activités afin d'atteindre les résultats attendus. Toutefois, la pandémie sanitaire COVID-19 n'a pas permis de réaliser toutes les activités du programme. Pour rappel, le programme a bénéficié d'un crédit budgétaire d'un montant de **13 732 019 105 FCFA** pour l'atteinte du résultat stratégique de parvenir à une administration moderne et performante. Les activités majeures ayant eu un impact positif sur l'atteinte de ce résultat stratégique du programme sont ci-après énumérées :

Au niveau de l'amélioration du cadre réglementaire et de la visibilité des actions dans le secteur agricole, les activités de la Direction des Affaires Juridiques, du Contentieux et de la Coopération Internationale (DAJCCI) ont permis l'élaboration et la signature de **77 textes législatifs et réglementaires**, soit :

- 1 loi ;
- 18 décrets ;
- 32 arrêtés ;
- 26 décisions.

En outre, au niveau international, **39 Accords de Coopération** ont été élaborés, signés et suivis.

Ces actes réalisés, représentent de véritables instruments pour assurer la gouvernance du secteur agricole dans ces entités.

Concernant l'amélioration du système de planification, de programmation et de suivi évaluation des programmes et projets, **19 projets** d'investissement ont été évalués par la Direction de l'Evaluation des Projets (DEP) sur **20 prévus**. Cette activité traduit une amélioration du système de planification, de programmation et de suivi-évaluation des programmes et projets. En effet, à l'issue de cette activité, plusieurs projets jugés non performants ont subi un recadrage et une redéfinition des objectifs. Elle a été marquée par plusieurs réunions des équipes projets avec les Bailleurs.

Enfin, pour l'amélioration de la formation agricole et de la gestion des ressources budgétaires, matérielles et humaines, les activités permettant de réaliser et d'obtenir cet objectif sont les formations réalisées par les écoles de l'Institut National de Formation Professionnelle Agricole (INFPA).

En effet, ces derniers ont formé **1 398 élèves** aux métiers de l'agriculture sur **1 395 élèves prévus**. C'est un véritable vivier pour l'administration agricole, les entreprises et les organisations agricoles.

Quant à l'équipement des Directions Régionales et Départementales, la Direction des Affaires Financières et du Patrimoine (DAFP) a acquis, pour leur compte **6 véhicules** d'une valeur totale de **124 999 999 FCFA**, **4 Motos** et 4 casques d'un montant cumulé de **7 200 001 FCFA** afin d'améliorer la mobilité des DR et DD dans la conduite des activités agricoles dans les différentes régions.

Par ailleurs, pour offrir un meilleur cadre de travail aux agents dans les services déconcentrés plusieurs locaux (bureaux, logements, et clôtures) ont été réhabilités ou construits.

En somme, la formation agricole et la gestion des ressources budgétaires, matérielles et humaines ont été améliorées.

Par contre, du fait de la pandémie de la COVID-19, la non-réalisation de certaines activités, a impacté négativement les résultats stratégiques. C'est le cas de la plupart des activités promotionnelles prévues en 2020 qui ont été annulées par les organisateurs et le faible niveau d'exécution du plan de formation continue du MINADER.

a. Evolution des indicateurs de performance

Tableau 3 : Evolution des indicateurs du programme 1

INDICATEURS DE PERFORMANCE	Unité	2020	
		Prévision	Réalisation
Objectif spécifique: Améliorer la gouvernance et la visibilité des actions dans le secteur agricole.			
<i>Nombre de textes adoptés en Conseil des Ministres par rapport au Nombre de textes initiés par an</i>	Pourcentage	100%	95%
<i>Nombre d'organisations et de participations aux événements promotionnels par an</i>	Dénombrement	7	2
Objectif spécifique : Améliorer le système de planification, de programmation et de suivi-évaluation des programmes et projets (la chaîne PPBSE).			
<i>Nombre de missions de suivi-évaluation effectuées par rapport aux missions annuelles planifiées</i>	Pourcentage	100%	95%
<i>Délai de production des publications (rapport bilan du PNIA, annuaires statistiques, flash)</i>	Période	Fin juin 2020	Fin juin 2020
Objectif spécifique : Améliorer la formation agricole, la gestion des ressources budgétaires, et le cadre de travail			
<i>Nombre d'élèves formés par les centres de formation agricoles du MINADER</i>	Nombre	1395	1398
<i>Taux de couverture des DD et DR en matériel de mobilité</i>	Pourcentage	95%	90,74%
<i>Taux d'exécution du Plan de passation des marchés (PPM)</i>	Pourcentage	100%	70%

Sources : MINADER/DPPD-PAP 2020-2022

b. Analyse détaillée et explication des résultats

La performance de ce programme est mesurée à travers **sept (07) principaux indicateurs** comme mentionnés dans le tableau ci-dessus et dont l'analyse est appréhendée comme suite.

Le premier indicateur concerne le **Nombre de textes adoptés en Conseil des Ministres par rapport au nombre de textes initiés par an.**

Définition de l'indicateur : Il s'agit du nombre de textes adoptés en Conseil des Ministres par rapport au nombre de textes initiés par an.

Source des données : Direction des Affaires Juridiques, du Contentieux et de la Coopération Internationale.

Mode de calcul : (Nombre de textes soumis au Conseil des Ministres pour l'année n / Nombre de textes prévus pour l'année n) x100.

Valeur cible : 100% en 2021 et 100% en 2022.

Sur les **textes vingt (20) prévus, dix-neuf (19)** ont été pris et adoptés en Conseil des Ministres. Le seul texte restant est passé en Conseil de Gouvernement, mais n'a pas encore été programmé en Conseil des Ministres. Il s'agit du projet de **décret fixant les modalités de la dissolution du FER-Palmier**. Des actions de rappel sont formulées par le Cabinet du MINADER auprès du Secrétariat Général du Gouvernement à l'effet de procéder à la programmation du texte restant en Conseil des Ministres.

Le second indicateur concerne le **Nombre d'organisations et de participations aux évènements promotionnels par an.**

Définition de l'indicateur : Il s'agit du nombre d'expositions, foires, salons, journées et autres évènements promotionnels organisés au cours de l'année ou auxquels le MINADER a participé ou que le ministère a organisé pour assurer sa visibilité, sur ce qui était prévu.

Source des données : Direction de la Communication et de la Promotion Agricole.

Mode de calcul : Dénombrement

Valeur cible : 08 en 2021 et 07 en 2022.

Sur les **sept (7) évènements promotionnels** prévus aussi bien au niveau international qu'au niveau national (SIAM, JAAD, SIETTA, EXPO DUBAI, JMA, SIA, JNCC), **deux (2)** ont enregistré la participation du MINADER (**SIA 2020 et JNCC 2020**). Les autres ont été annulés par les organisateurs en raison de la pandémie de la COVID 19. L'amélioration de la situation sanitaire globale mondiale liée à la maladie à COVID 19 permettra aux organisateurs de relancer ces différentes activités promotionnelles auxquelles le MINADER prendra toutes les dispositions pour y participer.

Pour ce qui est le **nombre de missions de suivi-évaluation effectuées par rapport aux missions annuelles planifiées,**

Définition de l'indicateur : C'est le nombre de missions de suivi-évaluation effectuées par rapport au nombre de missions planifiées pour l'année.

Source des données : Direction de l'Evaluation des Projets.

Mode de calcul : (Nombre de missions de suivi-évaluation effectuées / nombre de missions planifiées) / 100.

Valeur cible : 100% en 2021 et 100% en 2022.

Sur **vingt (20) missions** prévues pour l'exercice budgétaire, **dix-neuf (19)** ont pu être réalisées. Une seule mission, notamment la mission d'évaluation de 2PAI-Bélier a été annulée par le Bailleurs en raison de la pandémie de Covid-19. Ce qui porte le taux à 95% au lieu de 100% prévu initialement. Ce taux sera atteint avec l'amélioration de la situation sanitaire du pays par rapport à la COVID-19.

L'indicateur sur le **Délai de production des publications (rapport bilan du PNIA, annuaires statistiques, flash)**

Définition de l'indicateur : Quantité des annuaires fournissant les données statistiques du secteur agricole et produits au plus tard fin juin de l'année n+1.

Source des données : Direction des Statistiques, de la Documentation et de l'Informatique (DSDI).

Mode de calcul : Dénombrement.

Valeur cible : 1 2021 et 1 en 2022.

La production des statistiques agricoles est en attente de ressources pour son édition en vue de sa publication. Celui de 2019 devrait être disponible en juin 2020. Malheureusement, il est prêt dans sa conception numérique, seulement le support papier n'a pas encore été édité car, il est financé par les Bailleurs. La production et la publication de l'annuaire statistique pourront se faire dans le délai prévu en affectant des crédits budgétaires conséquents sur le budget d'Etat afin d'éviter la dépendance aux ressources des bailleurs.

Celui sur le **Nombre d'élèves formés par les centres de formation agricoles du MINADER**.

Définition de l'indicateur : Proportion de personnes ayant obtenu leur diplôme de fin de cycle sur l'ensemble des personnes admises au concours d'entrée dans les écoles agricoles agréées par le MINADER.

Source des données : Institut National de Formation Professionnelle Agricole (INFPA).

Mode de calcul : Dénombrement

Valeur cible : 1283 en 2021 et 1283 en 2022

Il a été réalisé au-delà des prévisions. En effet, sur une prévision de **mille trois cents quatre-vingt-quinze (1395)** élèves à former, **mille trois cents quatre-vingt-dix-huit (1398)** ont été formés. Soit **trois (3) élèves formés de plus** pour des raisons des reports d'années.

L'indicateur concernant le **Taux de couverture des DD et DR en matériel de mobilité**.

Définition de l'indicateur : Nombre de DR et DD équipés en véhicules par rapport au nombre total de DR et DD dans l'année.

Source des données : Direction des Affaires Financières et du Patrimoine (DAFP).

Mode de calcul : (Nombre de DR et DD équipés en véhicules / nombre total de DR et DD dans l'année) x 100.

Valeur cible : 100% en 2021 et 100% en 2022.

Sur une prévision de **95%**, le MINADER a réalisé **95,37%**. Ce taux a été atteint car **quatre (4) motos** supplémentaires ont pu être acquises grâce à une économie consécutive à la baisse des coûts des véhicules sur le marché.

Enfin, l'indicateur sur le **Taux d'exécution du Plan de passation des marchés (PPM)**.

Définition de l'indicateur : Nombre de marchés passés pour l'année par rapport au nombre total de marchés prévus dans l'année.

Source des données : Cellule de Passation des Marchés Publics (CPMP).

Mode de calcul : (Nombre de marchés passés pour l'année / nombre total de marchés prévus dans l'année) / 100.

Valeur cible : 100% en 2021 et 100% en 2022.

Il a été réalisé à **70%** sur une prévision de **100%**. Cette baisse s'explique par le fait que les mesures correctives du COVID 19, limitant le nombre de personnes aux rassemblements à cinquante (50) maximum, n'ont pas permis l'organisation des séances d'ouvertures des plis de certains appels d'offres initialement planifiées dans le Plan de Passation de Marché (PPM). Ce taux sera atteint avec l'amélioration de la situation sanitaire du pays par rapport à la COVID-19

En somme, pour les indicateurs au niveau desquels une contre-performance a été observée, deux principales causes ont été relevées. Il s'agit de l'indisponibilité des ressources financières et des mesures restrictives liées à la pandémie de la COVID-19. En termes de solution, il convient d'allouer aux activités concernées, les montants requis au moment indiqué pour permettre une meilleure performance. Concernant les contraintes liées à la COVID-19, la réduction du taux de prévalence va permettre de réaliser les activités suspendues ou reportées.

En résumé, les **sept (07) indicateurs** ont été réalisés comme suit :

- **Indicateurs atteints à 100%** : 02, soit un taux de 29% ;
- **Indicateurs atteints à plus de 50%** : 4, soit un taux de 57% ;
- **Indicateurs atteints à moins de 50%** : 1, soit un taux de 14% ;

c. Exécution financière par action

Tableau 4 : Exécution financière par action du programme 1

Actions	Personnel	Biens et Services	Transferts	Investissements	Total
2104701 Animation et coordination de la politique gouvernementale en matière agricole	400 593 686	590 079 652	500 000 000	1 269 550 000	2 760 223 338
2104702 Information et communication			193 470 771		193 470 771
2104703 Renforcement de l'assistance juridique et de la coopération internationale			21 000 000		21 000 000
2104704 Planification, programmation, suivi évaluation des projets et statistiques				336 678 092	336 678 092
2104705 Gestion des ressources humaines, financières et matérielles	7 191 812 593	1 120 074 925	80 000 000	883 817 460	9 275 704 978
2104707 Amélioration des conditions de travail		49 999 661			49 999 661
2104708 Information, communication et promotion		2 359 500	42 500 000		44 859 500
2104709 Planification et programmation des activités de développement agricole		65 860 286			65 860 286
2104710 Suivi et évaluation des projets et statistiques		31 996 746			31 996 746

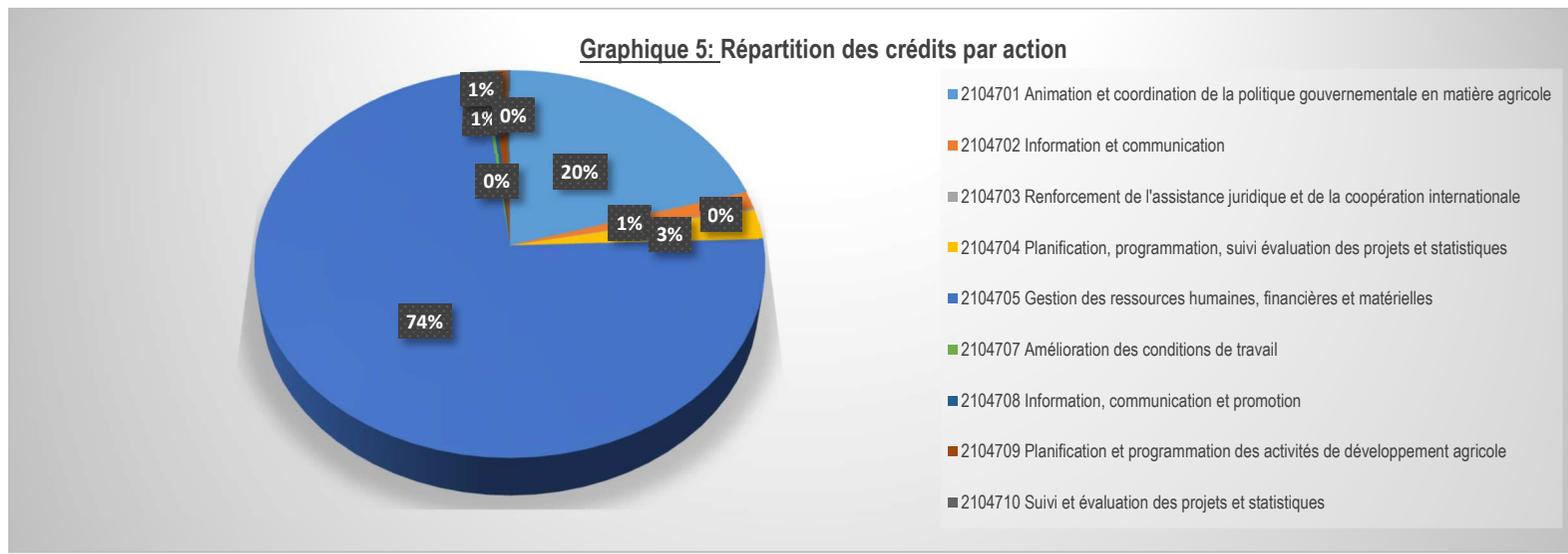
Sources : Extrait de la situation d'exécution du SIB au 15 janvier 2021

Commentaires :

L'analyse du tableau ci-dessus porte sur la répartition des crédits par actions et par natures de dépense, les mouvements de crédits enregistrés par actions et par natures de dépense et enfin, l'exécution des crédits par actions et par natures de dépense.

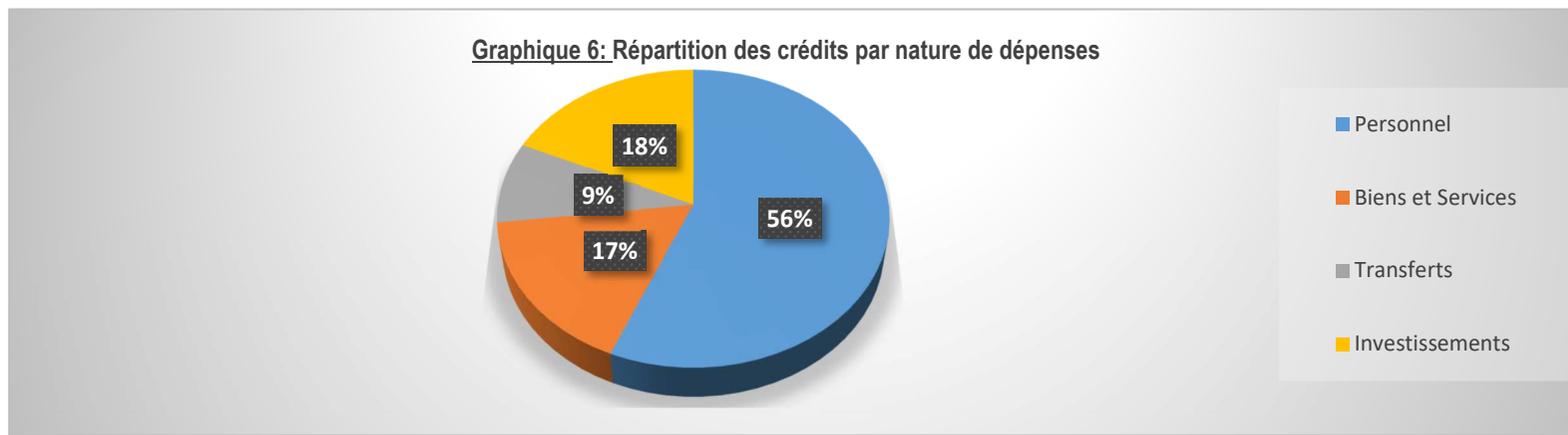
Le programme 1 « Administration générale » est structuré autour de **neuf (09) Actions**. Le cumul des crédits budgétaires initialement alloués à la mise en œuvre des activités au niveau des actions s'élevaient à **11 764 465 136 FCFA**. Au cours de l'exercice budgétaire, ces crédits sont passés de **11 764 465 136** à **13 732 019 105 FCFA**, soit une hausse de **1 967 553 969 FCFA**, représentant un taux de **17%**.

La répartition des crédits par action est illustrée par le graphique 5 ci-dessous. Ainsi, par ordre d'importance numérique des crédits, l'action 2104705 « Gestion des ressources humaines, financières et matérielles », a bénéficié de **74%** des crédits. Cette importance est due essentiellement aux crédits de la nature de dépense Personnel qui s'élèvent à **7 332 482 907 FCFA**. Cette action est suivie des crédits de l'action 2104701 « Animation et coordination de la politique gouvernementale en matière agricole » qui représente **20%** des ressources du programme et s'explique par les crédits de la nature de dépense d'investissement qui sont de **1 269 550 000 FCFA** affectés à l'activité PSGouv.



Sources : Etabli à partir des données du SIB du 15 janvier 2022

Les crédits des actions du programme sont structurés autour des natures économiques comme le montre le graphique 6



Sources : Etabli à partir des données du SIB du 15 janvier 2021

Comme le montre le graphique, les crédits des actions affectés à la nature personnel (**56%**) représentent plus de la moitié des crédits du programme. Cette situation est due à une forte concentration des ressources humaines du MINADER dans le programme 1. Ainsi, les salaires sont payés à travers l'action 2104705 Gestion des ressources humaines, financières et matérielles qui bénéficie de **74%** des crédits comme souligné plus haut. Après cette nature, suivent l'investissement avec **18%** des crédits et les biens et services avec une proportion de **17%**.

Au-delà de ces répartitions par action et par nature, les crédits de certaines actions ont subi des mouvements ou des variations ; ce qui a entraîné une hausse au niveau du budget du programme. Ces mouvements sont constatés au niveau des natures « **Transferts** » et « **Investissements** ». Ils sont soit des rallonges budgétaires, soit des intégrations de ressources.

Ainsi, les actions 2104701 Animation et coordination de la politique gouvernementale en matière agricole et 2104705 « Gestion des ressources humaines, financières et matérielles » ont bénéficié des mouvements.

❖ **Au titre de l'action 2104701 « Animation et coordination de la politique gouvernementale en matière agricole », l'on peut noter :**

- une rallonge budgétaire d'un montant de **98 000 000 FCFA** de l'activité 21047050012 « Prendre en charge les honoraires des agents sous contrats BNETD ». Ces crédits étaient destinés à payer la rémunération de nouveaux experts recrutés pour apporter un appui technique dans la réalisation des activités du MINADER ;
- une intégration de ressources d'un montant de **500 000 000 FCFA** au profit de l'activité 21047010297 « Transférer les crédits en vue de prendre en charge les activités du Conseil Hévéa Palmier à huile ». Il s'agit d'un appui substantiel accordé au Conseil Hévéa Palmier à huile nouvellement créé en vue du démarrage effectif de ses activités pour la régulation de la filière Palmier Hévéa ;
- une intégration de ressources d'un montant de **1 269 550 000 FCFA** au profit de l'activité 21047010298 « Suivre l'exécution du PSGOUV/MINADER » du projet PS GOUV. Ces crédits étaient destinés à la réalisation de diverses activités de portée sociale au profit des populations.

Ces opérations ont entraîné une augmentation du montant des crédits de l'action en passant de **1 029 593 686 à 2 799 143 686 FCFA**.

❖ **Au titre de l'action 2104705 « Gestion des ressources humaines, financières et matérielles », une rallonge budgétaire d'un montant de 470 370 132 FCFA au profit de l'activité 21047050023 « Projet d'Appui à la formation Agricole / INFPA » a été destinée à prendre en charge les factures des prestataires en charge de la réhabilitation des écoles. Cette opération a porté les crédits de l'action de 9 787 285 632 à 10 120 140 738 FCFA, soit une hausse de 3,4%.**

Globalement, sur un montant **13 732 019 105 FCFA** de crédits notifiés, **12 779 793 372 FCFA** ont été exécutés, soit un taux de réalisation de **93%**. Pour mieux apprécier la performance du programme, une analyse par action s'impose :

- ❖ Au titre de l'action **2104701 « Animation et coordination de la politique gouvernementale en matière agricole »**, sur un crédit de **2 799 143 686 FCFA** notifié, il a été exécuté **2 760 223 338 FCFA**, soit un taux de **98,6%**. Ce taux élevé s'explique par le fait que les crédits du Personnel, de transferts et d'investissement ont été exécutés à 100%, à l'exception des crédits de Biens et services exécutés dans la limite des crédits autorisés.
- ❖ Au titre de l'action **2104702 « Information et Communication »**, les crédits d'un montant de **193 470 771 FCFA** ont été entièrement exécutés. Il s'agit des crédits affectés à la participation de la Côte d'Ivoire au salon International de l'agriculture de Paris en 2020. Il est bon de rappeler que les crédits de cette action ont connu une réduction de **76 529 229 FCFA**, soit un taux de **28,34%**.
- ❖ Au niveau de l'action **2104703 « Renforcement de l'assistance juridique et de la coopération internationale »**, sur un crédit de **22 500 000 FCFA** notifié, il a été exécuté **21 000 000 FCFA**, soit un taux de **93,3%**. Ce crédit est essentiellement composé de la nature de dépense Transferts au profit de divers organismes. Il s'agit de :
 - l'activité 21047030006 « Transférer les crédits en vue de contribuer au financement de l'Association Ivoirienne des Sciences Agronomiques (AISA) »,
 - l'activité 21047030007 « Prendre en charge la contribution de la Côte d'Ivoire au financement de l'Institut Supérieur Panafricain Economique et de. Coopération » ;
 - l'activité 21047030009 « Contribuer au financement de la Conférence des Ministres de l'Agriculture de l'Afrique de l'Ouest et du Centre ».
- ❖ **Au titre de l'action 2104704 « Planification, programmation, suivi évaluation des projets et statistiques »**, les crédits d'un montant de **336 678 092 FCFA** ont été exécutés à **100%**. Il s'agit principalement des crédits de la nature de dépense d'investissement et concerne les activités ci-après :
 - 21047040013 « Projet d'appui à l'opérationnalisation du PNIA », d'un montant de **146 325 630 FCFA**, qui a permis d'assurer le fonctionnement du secrétariat Technique du PNIA et le manuel de procédure de suivi –évaluation des investissements agricoles ;
 - 21047040010 « Recensement des Exploitants et Exploitations Agricoles (REEA) », d'un montant de **190 352 462 FCFA**.
- ❖ **Au titre de l'action 2104705 « Gestion des ressources humaines, financières et matérielles »**, sur un crédit de **10 120 140 738 FCFA** notifié, il a été exécuté **9 275 704 978 FCFA**, soit un taux de **91,7%**. Ce taux a été obtenu grâce aux activités ci-après :
 - l'activité 21047050028 « Prendre en charge les salaires du personnel du MINADER », d'un montant de **7 191 812 593 FCFA**, exécutée à **98,08%** ;
 - l'activité 21047050008 « Prendre en charge les frais d'abonnement et de factures d'eau, d'électricité et de téléphone », d'un montant de **610 433 667 FCFA**, exécuté à **81,13%** ;

- l'activité 21047050013 « Équiper les DD et DR en matériels roulants ». », d'un montant de **132 200 000 FCFA**; réalisé à **99,40%** pour l'achat de quatre véhicules de types 4x4 et un véhicule de liaison ;
- l'activité 21047050024 « Réhabilitation des Directions Régionales et Départementales du MINAGRI/DAAF », d'un montant de **213 447 328 FCFA**, réalisé à **99,85%** pour la prise en charge des factures des travaux ;
- l'activité 21047050023 « Projet d'Appui à la formation Agricole / INFGA », d'un montant de **670 370 132 FCFA**, exécutée à **100%**.

❖ **Au titre de l'action 2104707 « Amélioration des conditions de travail »**, Les crédits de cette action d'un montant de **50 085 818 FCFA** ont été exécutés à hauteur de **49 999 661 FCFA**, soit un taux de **99,8%**. Il s'agit de la prise en charge des prestations de suivi des travaux de réhabilitation des DR et DD.

❖ **Au titre de l'action 2104708 « Information, communication et promotion »**, Les crédits de cette action d'un montant de **60 000 000 FCFA** ont été exécutés à **74,8%**. Les activités concernées sont

- l'activité 21047080006 « Transférer les crédits en vue d'organiser le Salon de l'Agriculture et des Ressources Animales (SARA) », d'un montant de **42 500 000 FCFA** ; exécuté à **97%**. Il s'agit des dépenses de fonctionnement du secrétariat général du SARA ;
- l'activité 21047080005 « Gérer la communication institutionnelle de l'administration agricole »,

❖ **Au titre de l'action 2104709 « Planification et programmation des activités de développement agricole »**, les crédits d'un montant de **110 000 000 FCFA**, exécutés à **69%**. Ils concernent les dépenses de fonctionnement des activités ci-après :

- l'activité 21047090004 « Coordonner l'élaboration et la mise en œuvre de la politique agricole (PNIA II) », d'un montant de **56 860 286 FCFA** ;
- l'activité 21047090005 « Formuler des projets, des stratégies et réaliser des études », d'un montant de **9 000 000 FCFA**.

❖ **Au titre de l'action 2104710 « Suivi et évaluation des projets et statistiques »**, les crédits d'un montant de **40 000 000 FCFA** ont été exécutés à **80%**. Il s'agit des activités de la nature de dépenses de biens et services exécutées dans la limite du plafonnement autorisé :

- 21047100006 « Suivre et évaluer l'exécution des projets agricoles contrôler la gestion et analyser les rapports d'audit des projets et des structures sous-tutelle », d'un montant de **8 997 000 FCFA** ;
- 21047100007 « Collecter les données et publier l'annuaire des statistiques », d'un montant de **6 999 746 FCFA** ;
- 21047100008 « Suivre, entretenir le matériel informatique et intégrer les réseaux informatiques », d'un montant de **7 000 000 FCFA** ;
- 21047100009 « Evaluer les projets agricoles », d'un montant de **9 000 000 FCFA**.

d. Exécution des investissements du programme 1

L'exécution des investissements du programme 1 est présentée ci-dessous.

Tableau 5 : exécution des investissements du programme 1

	Année de démarrage	Année de fin	Coût total	Budget Voté 2020	Budget Actuel 2020	Mandat PEC 2020
21047010298 Suivre l'exécution du PSGOUV/Ministère de l'Agriculture et du Développement Rural	2020	2023	9 396 542 986	0	1 269 550 000	1 269 550 000
<i>Sur financement intérieur</i>				<i>0</i>	<i>49 550 000</i>	<i>49 550 000</i>
<i>Sur financement extérieur</i>			<i>9 396 542 986</i>	<i>0</i>	<i>1 220 000 000</i>	<i>1 220 000 000</i>
21047040010 Recensement des Exploitants et Exploitations Agricoles (REEA)	2013	2018	7 273 785 000	245 000 000	190 352 462	190 352 462
<i>Sur financement intérieur</i>			<i>3 994 000 000</i>	<i>245 000 000</i>	<i>190 352 462</i>	<i>190 352 462</i>
<i>Sur financement extérieur</i>			<i>3 279 785 000</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>
21047040013 Projet d'appui à l'opérationnalisation du PNIA	2018	2025	2 455 000 000	150 000 000	146 325 630	146 325 630
<i>Sur financement intérieur</i>			<i>2 455 000 000</i>	<i>150 000 000</i>	<i>146 325 630</i>	<i>146 325 630</i>

	Année de démarrage	Année de fin	Coût total	Budget Voté 2020	Budget Actuel 2020	Mandat PEC 2020
21047050023 Projet d'Appui à la formation Agricole / INFPA	2017	2021	9 530 000 000	200 000 000	670 370 132	670 370 132
<i>Sur financement intérieur</i>			9 530 000 000	200 000 000	670 370 132	670 370 132
21047050024 Réhabilitation des Directions Régionales et Départementales du MINAGRI/DAAF	2014	2019	9 588 474 213	266 908 621	213 763 541	213 447 328
<i>Sur financement intérieur</i>			9 588 474 213	266 908 621	213 763 541	213 447 328
Total programme (Budget de l'Etat)			38 243 802 199	861 908 621	2 490 361 765	2 490 045 552
<i>Total sur financement intérieur</i>			25 567 474 213	861 908 621	1 270 361 765	1 270 045 552
<i>Total sur financement extérieur</i>			12 676 327 986	0	1 220 000 000	1 220 000 000

Sources : MINADER / Etabli à partir des données du SIB au 15 janvier 2021

Commentaire :

Le portefeuille projets du **programme 1 « Administration Générale »** est constitué de **cinq (05) projets** pour un coût global de **38 243 802 199 FCFA** et se répartit par sources de financement comme suit :

- **Financement intérieur (Trésor) : 25 567 474 213 FCFA** soit, un taux de financement de **67%** ;
- **Financement extérieur (Bailleur) : 12 676 327 986 FCFA** soit, un taux de financement de **33%**.

En 2020, les crédits initialement notifiés pour mettre en œuvre les activités de ces projets s'élevaient à **861 908 621 FCFA**. En cours de la gestion, ces crédits ont connu une hausse. Ils sont passés de **861 908 621 FCFA** à **2 490 361 765 FCFA**, soit une hausse de **1 628 453 144 FCFA**, représentant un taux de **188,94%** par rapport aux crédits initiaux d'investissement. Cette hausse est due essentiellement à :

- l'intégration de ressources d'un montant de **1 269 550 000 FCFA** au profit de l'activité 21047010298 « Suivre l'exécution du PSGOUV/MINADER »;
- la rallonge des crédits budgétaires d'un montant de **470 370 132 FCFA** au profit de l'activité 21047050023 « Projet d'Appui à la formation Agricole / INFPA ».

Au total, sur **2 490 361 765 FCFA** de crédits d'investissements ont été alloués au portefeuille projet du programme, **2 490 045 552 FCFA** ont été entièrement mandatés au profit de ces projets, soit un taux d'exécution financière de **99,99%**.

Pour mieux apprécier le taux d'exécution global, une analyse détaillée par projet permettra de mieux appréhender la consommation des crédits ainsi que les réalisations obtenues.

❖ **Au titre de l'activité 21047010298 « Suivre l'exécution du PSGOUV/Ministère de l'Agriculture et du Développement Rural »**

Démarré en 2020, le **Projet d'Appui au programme social du Gouvernement de l'Agriculture et du Développement Rural (PA-PSGOUV)**, a bénéficié des crédits budgétaires d'un montant de **1 269 550 000 FCFA** affectés par intégration en cours de gestion. Ces crédits ont été entièrement mandatés au profit du projet, soit un taux d'exécution de **100%**.

Au terme de la gestion 2020, le projet n'a pas enregistré de réalisations physiques. Les réalisations programmées étaient assises sur les marchés à passer notamment, sur la Convention d'ANADER pour le conseil-agricole et des marchés sur les Kits d'intrant et de petits matériels et les kits post récoltes. Malheureusement, les demandes d'Avis de Non-Objection sur la Convention d'ANADER et les Dossiers d'Appel d'Offre concernant les Kits d'intrant et de petits matériels et les kits post récoltes transmis à la Banque Africaine de Développement sont restées sans suite au terme de l'exercice 2020. C'est cette contrainte qui justifie la non-réalisation des activités prévues en 2020.

Il faut donc que la BAD accélère le processus d'Avis de Non-Objection afin que le projet puisse réaliser les activités prévues dans les délais.

❖ **Au titre de l'activité 21047040010 « Recensement des Exploitants et Exploitations Agricoles (REEA) »**

Démarré en 2013, le **Recensement des Exploitants et Exploitations Agricoles (REEA)** a bénéficié au titre 2020, des crédits d'un montant de **245 000 000 FCFA**. Dans le cadre du collectif budgétaire ce budget a subi une baisse **54 647 538 FCFA**, soit une baisse de **22,30%** par rapport au crédit initial. Au terme de l'exécution budgétaire 2020, les crédits de **190 352 462 FCFA** notifiés ont été entièrement mandatés au profit du projet, soit un taux d'exécution de **100%**.

En 2020, les activités programmées ont été reportées en 2021 pour cause de COVID 19. En effet, après le recensement agricole, les activités prévues portaient sur la préparation des modules complémentaires. La phase préparatoire de ces modules portait sur la formation de 562 enquêteurs en 2020 répartis dans 9 régions du pays. En raison du COVID et l'observation des mesures de distanciation sociale, ces formations n'ont pu être réalisées.

❖ **Au titre de l'activité 21047040013 « Projet d'appui à l'opérationnalisation du PNIA »**

Ce projet a démarré en 2018. Les crédits budgétaires notifiés d'un montant de **150 000 000 FCFA** ont connu une réduction de **3 674 370 FCFA**, soit une baisse de **2,5%** par rapport au crédit initial. Cette réduction est due au collectif budgétaire lié à la pandémie de COVID 19. Au terme de l'exécution budgétaire 2020, les crédits de **146 325 630 FCFA** notifiés ont été entièrement exécutés, soit un taux d'exécution de **100%**.

Ces ressources ont permis d'assurer le fonctionnement du secrétariat technique du PNIA, qui est en charge de la mobilisation des ressources pour l'investissement agricole. A ce titre en 2020, un manuel de procédure du suivi évaluation du PNIA a été élaboré, ainsi que l'informatisation dudit manuel en attente de lancement.

❖ **Au titre de l'activité 21047050023 « Projet d'Appui à la formation Agricole / INFPA »**

Démarré en 2017, le **Projet d'Appui à la formation Agricole / INFPA**, a enregistré d'abord des crédits budgétaires d'un montant de **200 000 000 FCFA**, ensuite une hausse de **470 370 132 FCFA** portant ainsi les crédits à **670 370 132 FCFA**. Les crédits ont été entièrement mandatés au profit du projet, soit un taux d'exécution de **100%**. Ces crédits ont permis de prendre en charge les factures des travaux des marchés de réhabilitations et de constructions des quatre (04) écoles de l'INFPA qui sont : l'EFAP-Bouaflé, l'ESPPEC de Tiebissou, l'ESEMV de Bingerville et l'EFA-Ferentella

Les trois (03) premières, soit 75%, ont été entièrement réhabilitées. Il reste l'EFA-Ferentella qui est en cours d'achèvement.

Ce retard est dû à la lenteur de paiement des factures des prestataires. Ce problème en cours de résolution, devrait accélérer la finition de la 4e école de formation agricole.

❖ **Au titre de l'activité 21047050024 « Réhabilitation des Directions Régionales et Départementales du MINAGRI/DAAF »**

Le dernier projet du portefeuille du Programme 1 concerne le projet **Réhabilitation des Directions Régionales et Départementales du MINAGRI/DAAF**. Celui-ci a démarré en **2014**, au titre de **2020**, une allocation des crédits budgétaires d'un montant de 266 908 621 a été accordée. Ce crédit a subi une réduction de **53 145 080 FCFA**, soit une baisse de **19,91%** par rapport au crédit initial. Au terme de l'exécution budgétaire 2020, les crédits de **213 763 541 FCFA** notifiés ont été exécutés à **99,8%**. Ces crédits ont permis de prendre en charge le paiement des décomptes pour les travaux réalisés dans 7 localités (Dianra, Madinani, Koun Fao, Alépé, Minignan, Séguélon et Téhini) par 6 entreprises, après les missions de vérification des dits travaux.

e. Exécution des prévisions d'effectifs

L'exécution des prévisions d'effectifs du programme est présentée dans le tableau ci-dessous.

Tableau 6 : Exécution des prévisions d'effectifs du programme 1

	Effectifs 2019	2020				
		Besoin exprimé	Prévision	Besoin satisfait	Sorties	Total fin d'année
Catégorie A	297	51	6	30	38	289
Catégorie B	660	139	3	89	59	690
Catégorie C	435	130	5	45	34	446
Catégorie D	113	33	0	1	5	109
Non fonctionnaires	255	41	0	14	2	267
TOTAL	1760	394		179	138	1801

Sources : MINADER/DRHF

Commentaire :

Le Programme 1, dispose d'un effectif de **1801 agents** toutes catégories confondues sur **4932**, représentant un taux de **36%** de l'effectif global du ministère. Ce personnel est issu de **seize (16)** unités Administratives, une structure sous tutelle et cinq (5) projets d'investissement. Il est composé à **85,15%** de fonctionnaires du fait que le programme 1 est consacré à l'Administration Générale et **14,84%** de non-fonctionnaires issus des Unités d'Exécution des Projets, de l'INFPA, de la Convention BNETD et de quelques contractuels du Cabinet.

Les besoins exprimés en Ressources Humaines de ce programme sont satisfaits à **45,43%** ; ce qui est relativement faible par rapport aux autres programmes dont les taux sont comblés à plus de **80%**. Néanmoins, ce programme dirigé par le Directeur de Cabinet parvient à exécuter l'ensemble des activités dont les résultats sont ressentis dans la mise en œuvre et réalisations physiques. Cependant, un effort doit être fait pour combler le gap de la demande des ressources humaines encore insatisfaites.

2. Commentaire et conclusion

Au terme de la gestion 2020, le programme 1 « Administration générale » a pu mettre en œuvre l'ensemble de ses activités malgré le contexte sanitaire marqué par la maladie de la Covid-19 et les autres difficultés liées à la gestion.

Certaines activités ont été réalisées au-delà des prévisions. Comme il est constaté, tous les indicateurs ont réalisé des performances dans leur grande majorité, à l'exception de l'indicateur relatif aux activités promotionnelles qui a réalisé deux activités sur sept prévues. Ce résultat est la conséquence directe de l'impact de la maladie de la Covid 19.

Ces performances sont à mettre à l'actif des acteurs qui, malgré, les difficultés ont fourni des efforts et obtenus des résultats exceptionnels.

Les acquis enregistrés au niveau du programme 1 portent sur le taux d'exécution des crédits à hauteur de **93,59%** dans un contexte d'instabilité fréquent du progiciel de gestion SIB et ce, en dépit du plafonnement de crédits. Ce taux se traduit par le niveau de réalisation des activités qui ont impactées positivement les réalisations stratégiques du programme ainsi que des indicateurs de performance. L'on peut noter entre autres activités majeures le nombre d'élèves formés au métier d'agriculture, le nombre d'écoles de formation agricoles réhabilitées, le nombre de directions départementales construites ou réhabilitée

Ces résultats sont en à point douter l'œuvre de l'ensemble des ressources humaines compétentes et déterminées. En dépit des résultats enregistrés, des ponts sont à améliorer. Il s'agit par exemple du faible taux de couverture des besoins en ressources humaines estimées qui est de **45%**, et un faible niveau de formation continue des agents, une réduction de crédits budgétaires encours de gestion qui a affecté la réalisation de certaines activités, une planification parfois inadéquate de certaines activités et enfin, la non maîtrise de la réforme budgétaire par les principaux acteurs.

Au regard de ce qui précède, l'amélioration du nouveau système de gestion plus stable, permettra d'une exécution budgétaire plus efficace. Ce programme continuera de réaliser les résultats probants à la hauteur des objectifs assignés si un effort pour combler le gap des ressources humaines du programme est réalisé. De plus, un effort devra également consenti pour éviter les réductions de crédits pour permettre au programme de réaliser les activités planifiées. Par ailleurs, la formation des acteurs doit être intensifiée pour une parfaite maîtrise de la réforme.

PROGRAMME 2 : Productions et Sécurité Alimentaire

1. Bilan du programme

Le Programme « Productions et Sécurité Alimentaire » est coordonné par le Directeur Général des Productions et de la Sécurité Alimentaire. Il regroupe en son sein, les structures suivantes :

- au titre des services centraux et régionaux : la Direction Générale des Productions et de la Sécurité Alimentaire (DGPSA), la Direction de la Protection des Végétaux et du Contrôle Qualité (DPVCQ), la Direction des Cultures de Rente (DCR), la Direction des Productions Vivrières et de la Sécurité Alimentaire (DPVSA), la Cellule en charge des mesures d'accompagnement au Secteur Banane 2013 ;
- au titre des organismes sous tutelle directe : le Laboratoire d'Appui au Développement Agricole (LANADA), l'Agence Nationale d'Appui au Développement Rural (ANADER), le Fonds Interprofessionnel pour la Recherche et le Conseil Agricole (FIRCA) ;
- au titre des organismes privés et des Organisations Non Gouvernementales subventionnés : Africa Seeds ;
- au titre des Projets d'investissements publics : Programme des filières Agricoles Durables de Côte d'Ivoire (FADCI), Projet d'Appui au Développement des Filières Agricoles (PADFA), projet de Construction, de réhabilitation et d'équipement du LANADA, Programme sécurité alimentaire, Projet soja, Projet d'Appui au secteur vivrier, Projet de lutte contre les mouches de fruits, Projet d'Appui à l'Agriculture Sensible, à la Nutrition et au Développement des Capacités des Petits Agriculteurs.

Pendant la gestion 2020, le programme **Production et Sécurité Alimentaire** a bénéficié d'un montant **30 616 446 182 FCFA** pour l'atteinte de l'objectif global ou stratégique 2 (OG2) ainsi libellé : « Améliorer la compétitivité du secteur agricole et assurer la sécurité alimentaire et des revenus décents aux agriculteurs ».

Deux (2) résultats stratégiques (RS 2 et RS 3) ont permis d'atteindre cet objectif général.

❖ Le résultat stratégique 2 : « les filières agricoles sont développées »

Les organes de régulation notamment le Conseil Café Cacao, le Conseil du Coton et de l'Anacarde et le Conseil Hévéa Palmier à Huile, ont permis l'organisation, l'amélioration de la commercialisation et de la gestion de toute la chaîne des valeurs du coton, de l'anacarde, du café, du cacao, de l'hévéa, du palmier à huile.

En outre, il y a eu la mise en place de parcelles de production pour les programmes couvrant les filières céréales (riz, maïs, etc.), les racines et tubercules (banane plantain, manioc, igname) et les cultures maraîchères grâce au Fonds Covid 19, notamment **159 504 ha** de parcelles de riz et **7 854,855 ha** de cultures maraîchères, **38 672 ha** de parcelles de manioc.

De plus, des appuis importants ont été apportés aux producteurs, individuels ou en groupement, notamment :

- **241,40 Kg** de semences de maraîchers et fruits et **46 200 Kg** d'engrais distribués à **3 339 bénéficiaires** dans le cadre du Projet d'appui à l'agriculture sensible, à la nutrition et au développement des capacités des petits agriculteurs ;
- **40 t de NPK, 20 t d'urée** et **1 200 l** d'herbicides distribués aux bénéficiaires, **1 400 000 boutures** de base de manioc distribuées à **70 pépiniéristes** installés et **60 tricycles** distribués à des unités artisanales de transformation de manioc dans le cadre du Projet d'appui au développement des filières manioc et maraîchers (PRO2M) du Programme d'Appui au Secteur Vivrier en Côte d'Ivoire (PASVCI) ;
- **495, 865 t de NPK 10-18-18, 350 t d'urée, 200 Kg de semences de chou, 400 Kg de semences de concombre, 250 Kg de semences de laitue, 85 000 Kg de semences** de soja distribués aux producteurs dans le cadre du Projet SOJA.

❖ Le résultat stratégique 3 : « les services de recherche, d'appui-conseil et de contrôle qualité sont renforcés »

Les actions conjuguées de l'ANADER, du FIRCA en termes d'encadrement, d'appui conseil, de recherche de financement et de promotion de nouvelles variétés plus résistantes et plus productives face au changement climatique, ont contribué à la réalisation des résultats suivants :

- appui-conseil ou formation apporté à **822 386 producteurs** sur **765 318 prévus** par l'ANADER ;
- **3 365 ménages formés** aux techniques de production maraîchère dans le cadre du Projet d'appui à l'agriculture sensible, à la nutrition et au développement des capacités des petits agriculteurs.

Par contre la non réalisation, le retard de réalisation ou la réalisation partielle de certaines activités ont négativement impacté le résultat du programme. Il s'agit entre autres du retard dans l'aménagement de **180 ha** de parcelles et la réhabilitation de **130 ha** de périmètres irrigués pour la production maraîchère dans le cadre du Projet d'Appui au développement des filières Manioc et Maraîchère (PRO2M) et de formations non réalisées dans plusieurs projets.

a. Evolution des indicateurs de performance

Tableau 3 : Evolution des indicateurs du programme 2

INDICATEURS DE PERFORMANCE	Unité	2020	
		Prévision	Réalisation
Objectif spécifique : Développer les filières agricoles			
Taux d'accroissement moyen annuel de la production agricole	%	6%	7%
Taux d'agrément d'importation d'engrais délivrés	%	60%	86,95%
Taux de produits phytosanitaires homologués sur l'étendue du territoire	%	88%	85%
Objectif spécifique : Renforcer les services de recherche, d'appui-conseil et de contrôle qualité			
Taux de producteurs ayant bénéficié d'un appui-conseil ou de formation	%	38 ⁽¹⁾	28
Quantité de semences certifiées (tonnes).	Tonnes	200	538

Sources : MINADER/DPPD-PAP 2020-2022

⁽¹⁾Un taux de **62%** avait été mis comme cible de l'indicateur « Taux de producteurs ayant bénéficié d'un appui-conseil ou de formation ». Il s'agit d'une erreur, la cible est en réalité de **38%**.

b. Analyse détaillée et explication des résultats

Cinq **(05) indicateurs** permettent de mesurer la performance de ce programme.

Le premier indicateur est relatif au **Taux d'accroissement moyen annuel de la production agricole**.

Définition de l'indicateur : Il s'agit d'apprécier le développement des filières agricoles à travers l'augmentation des productions agricoles par année.

Source des données : Direction Générale de la Planification, des Statistiques et des Projets (DGSPS).

Mode de calcul : $(\text{Production année en cours} / \text{production année 2012})^{1/n} - 1$.

Valeur cible : 8% en 2021 et 8% en 2022.

Le niveau d'atteinte de cet indicateur en 2020 est de 7% sur un objectif de 6%. Cette performance est due au fait que tous les projets, les agropoles font de la distribution d'engrais et de semences. Le plan Covid 19 a procédé aussi à une forte distribution d'intrants et de semences ainsi que du matériel roulant.

Le second indicateur concerne le **Taux d'agrément d'importation d'engrais délivrés**.

Définition de l'indicateur : C'est le nombre d'agrément d'importation d'engrais délivrés par rapport au nombre de demandes reçues.

Source des données : Direction des Productions Vivrières et de la Sécurité Alimentaire (DPVSA).

Mode de calcul : $(\text{Nombre d'agrément d'importation d'engrais délivrés} / \text{nombre de demandes reçues}) \times 100\%$.

Valeurs cible : 75% en 2021 et 75% en 2022

Cet indicateur avait une prévision de **60%** et a réalisé **86,95%**, soit un écart positif de **26, 95%**. Cet écart s'explique par le fait que **dix-neuf (19)** agréments importateurs ont été délivrés sur **vingt-deux (22)** demandes reçues, soit un taux de **86,36 %**. Les essais sont en cours pour les dernières demandes introduites.

Un (01) agrément revendeur délivré sur une demande reçue, soit un taux de **100%**.

L'indicateur sur le **Taux de produits phytosanitaires homologués sur l'étendue du territoire**.

Définition de l'indicateur : Il est question d'apprécier l'amélioration de la qualité de la protection agricole à travers le contrôle des produits phytosanitaires.

Source des données : Direction de la Protection des Végétaux et du Contrôle Qualité.

Mode de calcul : 100% - Taux de fraude.

Valeur cible : 90% en 2021 et 95% en 2022.

Le taux de **88%** avait été prévu en vue de réduire le taux de fraude. Mais, ce taux est resté constant à **15%**. En effet, La mise en œuvre de dispositifs plus vigoureux de lutte contre les produits phytosanitaires frauduleux n'a pu être réalisée en raison principalement de la crise de la COVID19

Ce taux de 15% a été donné par CROPLIFE CI (Association des firmes phytosanitaires).

Formulation d'indicateur adapté à la mesure de la performance des services de contrôle : « Nombre de produits phytosanitaires homologués sur le nombre de demandes reçues ». Pour faire baisser le taux de fraude, deux actions sont à mener : poursuivre l'homologation des produits phytosanitaires et sensibiliser les producteurs afin qu'ils distinguent les produits homologués des produits frauduleux.

Concernant l'indicateur sur le **Taux de producteurs ayant bénéficié d'un appui-conseil ou de formation**.

Définition de l'indicateur : Il s'agit de la proportion des producteurs ayant reçu un appui-conseil ou une formation dans le cadre de son activité, au regard du nombre d'exploitants prévus pour en recevoir dans le cadre des activités de l'Agence Nationale d'Appui au Développement Rural.

Source des données : Agence Nationale d'Appui au Développement Rural (ANADER).

Mode de calcul : (Nombre d'exploitants agricoles ayant bénéficié d'un appui-conseil ou de formation / Nombre d'exploitants prévus) x 100.

Valeur cible : 66% en 2021 et 75% en 2022.

Sur un taux de **38%** prévu, **28%** a été réalisé. La mise en œuvre des programmes a connu un ralentissement voire un arrêt momentané à cause de l'avènement de la maladie a corona virus COVID-19 et la crise liée à l'élection présidentielle 2020. Plusieurs exploitants (**787 474**) dont l'encadrement devait se faire de mars en novembre n'ont pu être suivis soit par réticence ou par respect des mesures de distanciation sociale, de limitation des rassemblements et du confinement du grand Abidjan ou pour éviter les violences sociales. Ces contraintes ont entraîné la suspension ou la réduction du financement de projets de certains partenaires ou la révision des objectifs contribuant ainsi à réduire le nombre d'exploitants prévus pour l'encadrement à **576 348**. L'amélioration de la situation sanitaire liée à la COVID-19 va permettre de former plus de producteurs dans le cadre du conseil agricole.

Enfin, celui sur la **Quantité de semences certifiées (tonnes)**

Définition de l'indicateur : c'est le nombre de tonnage de semences certifiées.

Source des données : Direction des Productions Vivrières et de la Sécurité Alimentaire (DPVSA).

Mode de calcul : Dénombrement.

Valeur cible : 250 Tonnes en 2021 et trois cents (300) Tonnes en 2022.

La forte quantité de semences certifiées en 2020 par rapport aux prévisions est liée à une importante demande d'AFRICA RICE, pour ravitailler des pays de la sous-région.

En définitive, les cinq (**05**) indicateurs ont été réalisés dans les proportions suivantes :

- **Indicateurs atteints à 100%** : 03, soit un taux de 60% ;
- **Indicateurs atteints à plus de 50%** : 02, soit un taux de 40%.

c. Exécution financière par action

Tableau 4 : Exécution financière par action du programme 2

Actions	Personnel	Biens et Services	Transferts	Investissements	Total
2204801 Coordination de la mise en œuvre des stratégies de production et de sécurité alimentaire		12 593 000		3 643 900 000	3 656 493 000
2204802 Amélioration de l'accès aux intrants de qualité		6 499 900	138 600 000		145 099 900
2204803 Renforcement du potentiel de production des produits d'exportation		35 926 316	16 071 731		51 998 047
2204804 Dynamisation des productions alimentaires végétales		6 996 000		1 209 274 509	1 216 270 509
2204805 Renforcement des capacités d'analyse qualité, de contrôle et de recherche agricole	613 272 546		51 429 540	14 860 570 423	15 525 272 509
2204806 Dynamisation du dispositif national du conseil agricole et de la vulgarisation des résultats de la recherche agricole	123 493 144		9 300 000 000		9 423 493 144

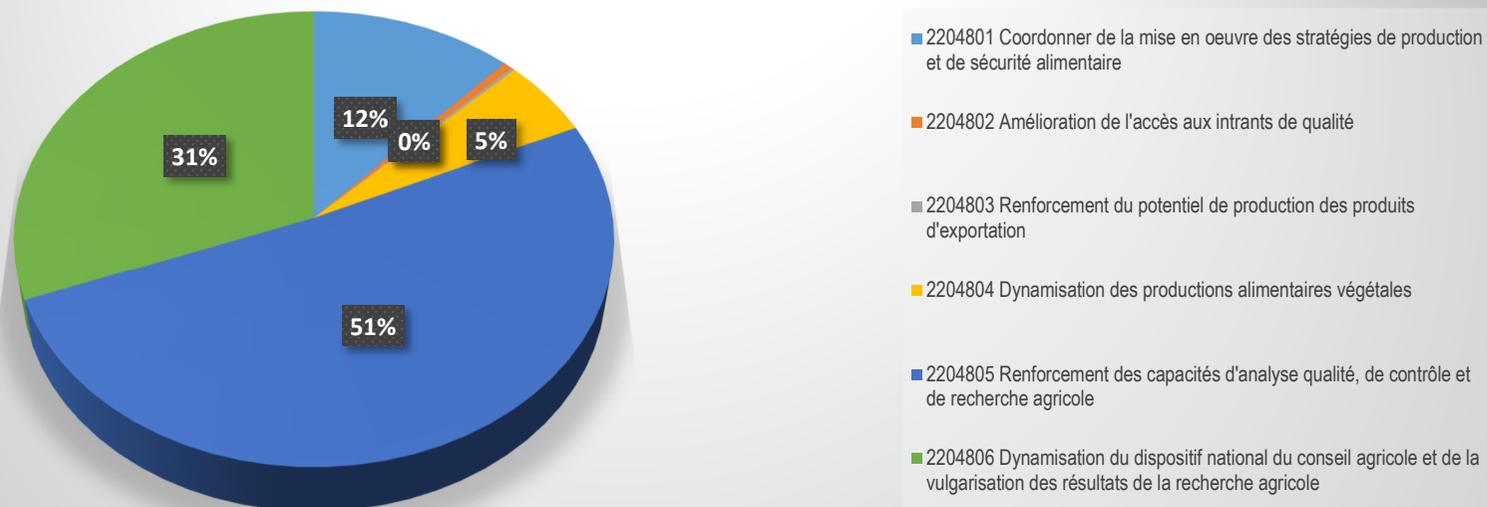
Sources : Etabli à partir des données du SIB au 15 janvier 2021

Commentaire :

Le programme 2 « Productions et Sécurité Alimentaire » est constitué de **six (06) Actions**. Les crédits budgétaires initialement prévus pour la mise en œuvre des activités s'élevaient à **20 503 337 337 FCFA**. Au cours de la réalisation des activités, ces crédits sont passés de **20 503 337 337** à **30 616 446 182 FCFA**, soit une hausse de **10 113 108 845 FCFA**, représentant un taux de **49%**. Cette hausse est due principalement à la rallonge budgétaire et à l'intégration de ressources au profit des natures de dépenses « **Personnel** » et « **Investissements** » :

Ces crédits sont repartis par actions comme le montre le graphique 7 ci-dessous :

Graphique 7: Répartition des crédits par action

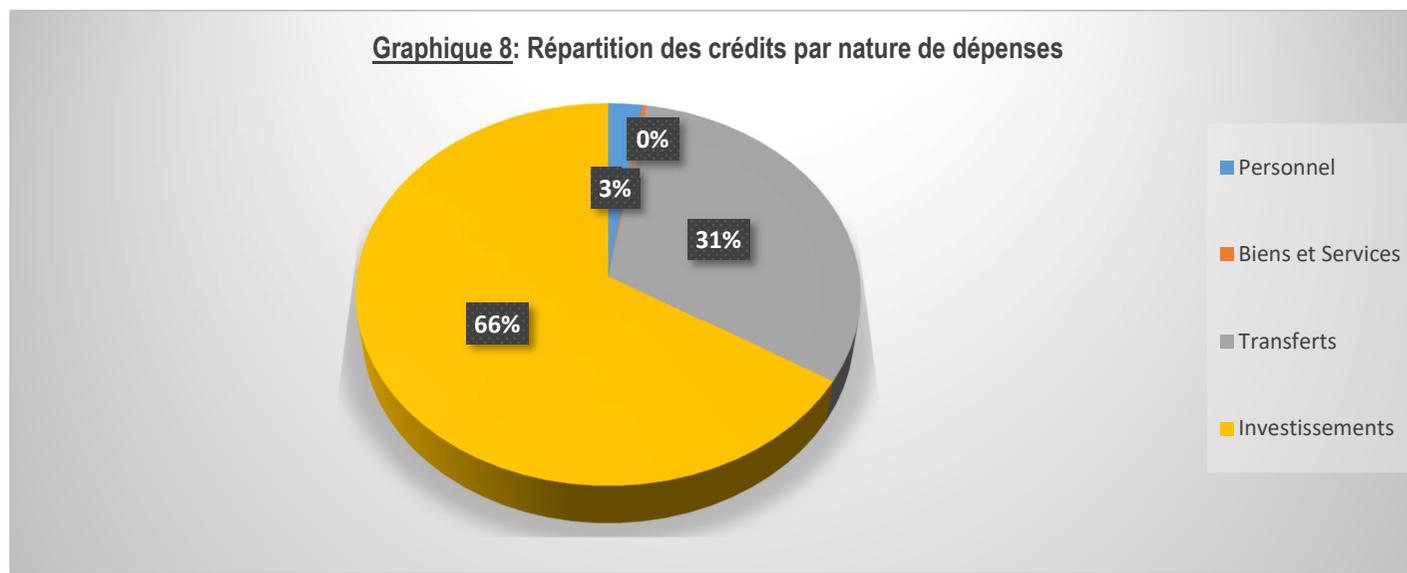


Sources : Données du SIB.

Par ordre d'importance de crédits budgétaires, l'action **2204805 « Renforcement des capacités d'analyse qualité, de contrôle et de recherche agricole »** représente **51%** de l'ensemble des crédits du programme. Cette importance est dû aux crédits de la nature des dépenses d'investissement de l'activité 22048050010 « Filières Agricoles Durables en C.I (FADCI)/2ème C2D » au profit du projet FADCI/C2D d'un montant de **14 928 421 364 FCFA**. Cette action est suivie des crédits de l'action **2204806 « Dynamisation du dispositif national du conseil agricole et de la vulgarisation des résultats de la recherche agricole »**, d'un montant de **9 423 493 144 FCFA**, réalisée essentiellement par l'ANADER.

Les crédits du programme sont aussi ventilés par nature de dépenses comme illustré sur le graphique 8 ci-dessous :

Graphique 8: Répartition des crédits par nature de dépenses



Sources : Données du SIB.

Au regard du graphique, l'on constate que les crédits du programme sont essentiellement consacrés à l'investissement qui représente **66%** du budget du programme. La nature de dépenses transfert suit avec un taux de **31%** des crédits.

L'action 2204805 « Renforcement des capacités d'analyse qualité, de contrôle et de recherche agricole » a enregistré des mouvements au niveau la nature de dépense Personnel et Investissement.

Au niveau du **Personnel**, les crédits budgétaires de l'activité 22048050011 « Transférer les subventions équilibre personnel au LANADA » ont connu une hausse de **31 714 752 FCFA**. Tandis que qu'au niveau des investissements, une augmentation des crédits budgétaires d'un montant de **9 760 183 162 FCFA** au profit de l'activité 22048050010 « Filières Agricoles Durables en C.I (FADCI)/2^{ème} C2D » et une intégration de ressources extérieures d'un montant de **443 782 000 FCFA** au profit de l'activité 22048050009 « Programme d'Appui au Développement des Filières Agricoles (PADFA) » ont été enregistrées.

Globalement, sur un budget de **30 616 446 182 FCFA** du programme 2, **30 018 627 109 FCFA** ont été réalisés, soit un taux de **98%**. La performance du programme est analysée à travers l'exécution des actions suivantes :

- ❖ Au titre de l'action **2204801 « Coordination de la mise en œuvre des stratégies de production et de sécurité alimentaire »**, sur un crédit budgétaire de **3 663 900 000 FCFA** alloué à cette action, il a été exécuté un montant de **3 656 493 000 FCFA**, soit un taux de **99,8%**. Ce taux a été obtenu grâce aux activités suivantes :
 - l'activité 22048010015 « Projet Appui au Secteur Vivrier », d'un montant de **3 430 900 000 FCFA** ;
 - l'activité 22048010014 « Projet de lutte contre les mouches de fruits », d'un montant de **213 000 000 FCFA** ;
 - l'activité 22048010010 « Coordonner la mise en œuvre des stratégies de productions et de sécurité alimentaire », d'un montant de **12 593 000 FCFA**.
- ❖ Au titre de l'action **2204802 « Amélioration de l'accès aux intrants de qualité »**
Pour réaliser les activités de cette action, les crédits budgétaires d'un montant de **163 000 000 FCFA** ont été notifiés. Sur ces crédits, **145 099 900 FCFA** ont été exécutés, soit un taux de **89%**. Les activités concernées sont :
 - l'activité 22048020007 « Transférer les crédits en vue de contribuer au financement de Africa seed », d'un montant de **138 600 000 FCFA** ;
 - l'activité 22048020011 « Protéger les végétaux et contrôler la qualité des produits phytosanitaires aux ports maritimes et à l'aéroport d'Abidjan », d'un montant de **6 499 900 FCFA**.

- ❖ Au titre de l'action **2204803 « Renforcement du potentiel de production des produits d'exportation »**
 Pour réaliser les activités de cette action, les crédits budgétaires d'un montant de **64 959 616 FCFA** ont été notifiés. Sur ces crédits, **51 998 047 FCFA** ont été exécutés, soit un taux de **80%**.
 Les activités concernées sont :
 - l'activité 22048030034 « Transférer les crédits au Fer Palmier », d'un montant de **16 071 731 FCFA** ;
 - l'activité 22048030033 « Suivre l'évolution des marchés locaux et internationaux », d'un montant de **6 999 996 FCFA** ;
 - l'activité 22048030036 « Mettre en œuvre les mesure d'accompagnement banane », d'un montant de **28 926 320 FCFA**.

- ❖ Au titre de l'action **2204804 « Dynamisation des productions alimentaires végétales »**, sur **1 685 928 741 FCFA** de crédits budgétaires prévus, **1 216 270 509 FCFA** ont été exécutés, soit un taux de **72,1%**. Ce taux a été obtenu grâce aux activités suivantes :
 - l'activité 22048040046 « Projet Soja», d'un montant de **1 050 000 000 FCFA**;
 - l'activité 22048040013 « Programme de sécurité alimentaire », d'un montant de **132 081 300 FCFA**;
 - l'activité 22048040048 « Projet d'Appui à l'Agriculture Sensible, à la Nutrition et au Développement des Capacités des Petits Agriculteurs», d'un montant de **27 193 209 FCFA** ;
 - l'activité 22048040015 « Mettre en œuvre et suivre les activités du Codex alimentarius et la situation alimentaire et nutritionnelle (DISSAN) », d'un montant de **6 996 000 FCFA**.

- ❖ Au titre de l'action **2204805 « Renforcement des capacités d'analyse qualité, de contrôle et de recherche agricole »**
 La plus grande part du budget de ce programme est consacrée à cette action. Comme signifié plus haut, elle représente **66%**, soit un montant de **15 615 164 681 FCFA**. Sur ce montant, **15 525 272 509 FCFA** ont été exécutés, soit un taux de **99,4%**. Ce taux a été obtenu grâce aux activités suivantes :
 - l'activité 22048050008 « Transférer les crédits en vue de renforcer les capacités opérationnelles des laboratoires d'analyse nationaux», d'un montant de **51 429 540 FCFA**;
 - l'activité 22048050010 « Filières Agricoles Durables en C.I (FADCI)/2ème C2D», d'un montant de **14 258 469 561 FCFA**;
 - l'activité 22048050009 « Programme d'Appui au Développement des Filières Agricoles (PADFA)», d'un montant de **553 153 086 FCFA** ;
 - l'activité 22048050011 « Transférer les subventions équilibre personnel au LANADA », d'un montant de **613 272 546 FCFA**.

- ❖ Au titre de l'action **2204806 « Dynamisation du dispositif national du conseil agricole et de la vulgarisation des résultats de la recherche agricole »**, les crédits budgétaires d'un montant de **9 423 493 144 FCFA** alloués pour réaliser les activités ont été entièrement exécutés, soit un taux de **100%**. Les activités concernées sont :
 - l'activité 2048060003 « Transférer les crédits à l'ANADER dans le cadre du service public », d'un montant de **9 300 000 000 FCFA** ;
 - l'activité 22048060008 « Transférer les subventions équilibre personnel au FER-PALMIER », d'un montant de **123 493 144 FCFA**.

d. Exécution des investissements du programme 2

L'exécution des investissements du programme 2 est présentée ci-dessous.

Tableau 5 : exécution des investissements du programme 2

	Année de démarrage	Année de fin	Coût total	Budget Voté 2020	Budget Actuel 2020	Mandat PEC 2020
22048010014 Projet de lutte contre les mouches de fruits	2017	2021	864 066 555	213 000 000	213 000 000	213 000 000
<i>Sur financement intérieur</i>			<i>526 000 000</i>	<i>213 000 000</i>	<i>213 000 000</i>	<i>213 000 000</i>
<i>Sur financement extérieur</i>			<i>338 066 555</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>
22048010015 Projet Appui au Secteur Vivrier	2018	2022	14 411 200 000	3 430 900 000	3 430 900 000	3 430 900 000
<i>Sur financement intérieur</i>			<i>1 300 000 000</i>	<i>200 000 000</i>	<i>200 000 000</i>	<i>200 000 000</i>
<i>Sur financement extérieur</i>			<i>13 111 200 000</i>	<i>3 230 900 000</i>	<i>3 230 900 000</i>	<i>3 230 900 000</i>
22048040013 Programme de sécurité alimentaire	2012	2018	37 720 490 107	170 000 000	132 081 300	132 081 300
<i>Sur financement intérieur</i>			<i>15 865 140 107</i>	<i>170 000 000</i>	<i>132 081 300</i>	<i>132 081 300</i>
<i>Sur financement extérieur</i>			<i>21 855 350 000</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>

	Année de démarrage	Année de fin	Coût total	Budget Voté 2020	Budget Actuel 2020	Mandat PEC 2020
22048040046 Projet Soja	2016	2020	15 000 000 000	1 500 000 000	1 500 000 000	1 050 000 000
<i>Sur financement intérieur</i>			<i>15 000 000 000</i>	<i>1 500 000 000</i>	<i>1 500 000 000</i>	<i>1 050 000 000</i>
22048040048 Projet d'Appui à l'Agriculture Sensible, à la Nutrition et au Développement des Capacités des Petits Agriculteurs	2019	2021	1 545 157 602	50 000 000	38 847 441	27 193 209
<i>Sur financement intérieur</i>			<i>195 157 602</i>	<i>50 000 000</i>	<i>38 847 441</i>	<i>27 193 209</i>
<i>Sur financement extérieur</i>			<i>1 350 000 000</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>
22048050007 Construction, réhabilitation et équipement du LANADA	2020	2022	474 000 000	90 000 000	69 925 394	48 947 776
<i>Sur financement intérieur</i>			<i>474 000 000</i>	<i>90 000 000</i>	<i>69 925 394</i>	<i>48 947 776</i>
22048050009 Programme d'Appui au Développement des Filières Agricoles (PADFA)	2018	2024	43 800 000 000	201 100 000	600 026 409	553 153 086
<i>Sur financement intérieur</i>			<i>2 562 000 000</i>	<i>201 100 000</i>	<i>156 244 409</i>	<i>109 371 086</i>
<i>Sur financement extérieur</i>			<i>41 238 000 000</i>	<i>0</i>	<i>443 782 000</i>	<i>443 782 000</i>
22048050010 Filières Agricoles Durables en C.I (FADCI)/2ème C2D	2016	2022	47 068 000 000	4 498 286 399	14 258 469 561	14 258 469 561
<i>Sur financement intérieur</i>			<i>47 068 000 000</i>	<i>4 498 286 399</i>	<i>14 258 469 561</i>	<i>14 258 469 561</i>
Total programme (Budget de l'Etat)			160 882 914 264	10 153 286 399	20 243 250 105	19 713 744 932
<i>Total sur financement intérieur</i>			<i>82 990 297 709</i>	<i>6 922 386 399</i>	<i>16 568 568 105</i>	<i>16 039 062 932</i>
<i>Total sur financement extérieur</i>			<i>77 892 616 555</i>	<i>3 230 900 000</i>	<i>3 674 682 000</i>	<i>3 674 682 000</i>

Sources : Etabli à partir des données du SIB au 15 janvier 2021

Commentaire :

Le portefeuille projet du programme 2 « Productions et Sécurité alimentaire » est constitué de **huit (08) projets** pour un coût global de **160 882 914 264 FCFA**. Ce coût se répartit par source de financement comme suit :

- **Financement intérieur** : **82 990 297 709 FCFA**, soit un taux de financement de **52%** du budget investissement global du portefeuille ;
- **Financement extérieur** ; **77 892 616 555 FCFA**, soit un taux de financement de **48%** du budget investissement global du portefeuille.

Au titre de 2020, le portefeuille projet a bénéficié d'un montant global de **10 153 286 399 FCFA**. Ces crédits ont connu une hausse en passant de **10 153 286 399 à 20 243 250 105 FCFA**, soit un taux de **99,38%** par rapport aux crédits initiaux d'investissement. Cette hausse est due essentiellement à :

- Une rallonge budgétaire d'un montant de **9 760 183 162 FCFA** de l'activité 22048050010 « Filières Agricoles Durables en C.I (FADCI)/2ème C2D » au profit du projet FADCI/C2D ;
- Une intégration de ressources extérieures d'un montant de **443 782 000 FCFA** au profit de l'activité 22048050009 « Programme d'Appui au Développement des Filières Agricoles (PADFA) ».

Les crédits du portefeuille d'un montant de **20 243 250 105 FCFA ont été mandatés** au profit de ces projets, **à hauteur de 19 713 744 932 FCFA**, soit un taux de **97,38%**.

L'analyse détaillée de l'exécution financière et physique de chaque projet permettra d'apprécier le niveau de mise en œuvre du programme 2.

❖ **Au titre de l'activité 22048010014 « Projet de lutte contre les mouches de fruits »**

Démarré en 2017, les crédits notifiés à ce projet s'élevaient à **213 000 000 FCFA**. Ce crédit a été mandaté à **100%** au profit du projet, et a permis les réalisations ci-après :

- Remplacement et installation de 73 pièges et 480 para- phéromones dans les 30 vergers de la surveillance
- Mission de suivi des vergers de mangues dans le cadre de la lutte contre les mouches des fruits.

Ces activités ont permis de collecter les mouches dans les 30 vergers pilotes, de les identifier et de les analyser au Laboratoire de CNRA à KORHOGO.

La réalisation de ces missions permet aujourd'hui de mieux contrôler la dynamique des mouches, l'apparition de nouvelles espèces et la production d'alerte afin de déclencher des traitements dans les zones les plus infestées.

Toutefois, certaines formations initialement prévues n'ont pas pu être réalisées en raison de la pandémie Covid 19. Il s'agit notamment de la formation des Inspecteurs Phytosanitaires, des Récolteurs et du personnel des stations de conditionnement. La non tenue des dites formations et la fermeture des frontières ont impacté négativement la campagne de mangue de 2020. Ces contraintes ont eu pour conséquence la baisse considérable des revenus des producteurs et des exportateurs.

❖ **Au titre de l'activité 22048010015 « Projet Appui au Secteur Vivrier »**

Ce projet a démarré en 2018 et les crédits alloués en 2020 s'élevaient à **3 430 900 000 FCFA**. Ces crédits ont été entièrement mandatés à hauteur de **100%** au profit du projet. Ces ressources ont permis de réaliser les activités ci-après :

- 75 pépiniéristes de boutures de manioc sélectionnés dont 70 installés ;
- 40 tonnes de NPK, 20 tonnes d'Urée et 1 200 litres d'herbicides ont été acquis et distribués ;
- 1 400 000 Boutures de bases fournies aux pépiniéristes ;
- EPI (cache-nez, paire de gants) et Kits de matériels (séateurs, décimateurs et cordeaux) acquis et livrés aux pépiniéristes en février 2020 ;
- 5 328 160 Boutures produites ;
- 532 ha de manioc emblavés ;
- Etude de faisabilité pour l'installation de 4 GUMA réalisée ;
- 8 tracteurs + système d'attelage acquis et positionnés au niveau des DR MINADER de Bouaké, Bouaflé, Yamoussoukro et la DD MINADER de Toumodi ;
- 60 tricyles acquis et stockés au niveau des DR MINADER ;
- Etude de faisabilité pour la mise en place et l'appui au fonctionnement d'une centrale d'achat d'emballages adaptés réalisée ;
- 10 cantines scolaires sélectionnées ;
- 8 Comités régionaux formellement mis en place par arrêté préfectoral, formés et équipés ;
- Un dispositif informatisé de collecte et de transmission des données installé et opérationnel ;
- 28 enquêteurs formés et équipés ;
- 2 enquêtes régionales de sécurité alimentaire réalisées en janvier et août 2020.
- Collecte et diffusion chaque semaine des prix des produits dans les médias et par SMS.
- 99 experts nationaux en production maraîchère formés ;
- Aménagements en cours (Travaux de défrichage sur 11 sites sur 32 pour les aménagements et 9 sites sur 33 pour les réhabilitations) ;
- 1 mission annuelle d'évaluation du MINADER, 1 mission de suivi externe de l'UE et 10 missions conjointes MINADER/FIRCA/ONS/DUE de suivi ont été réalisées, 2 sessions du Comité Technique de suivi et 1 session du Comité de pilotage organisées.
- Acquisitions de cinq (5) ordinateurs complets pour l'équipe de coordination.

En dépit, de ces réalisations, certaines missions de suivi évaluations et d'encadrement n'ont pu être réalisées en raison de la pandémie du COVID 19.

❖ **Au titre de l'activité 22048040013 « Programme de sécurité alimentaire »**

Démarré en 2012, les crédits budgétaires notifiés à ce projet d'un de **170 000 000 FCFA**, ont connu une réduction de **37 918 700 FCFA**, soit une baisse de **22,3%**, ramenant ainsi les crédits à **132 081 300 FCFA**. Au terme de l'exécution budgétaire 2020, les crédits de **132 081 300 FCFA** ont été entièrement mandatés au profit du projet, soit un taux d'exécution de **100%**.

Les réalisations physiques obtenues aux termes de la gestion sont :

- 100 tonnes de NPK ;
- 48 tonnes Engrais Urées.

❖ **Au titre de l'activité 22048040046 Projet Soja**

Ce projet a démarré en 2016 et a bénéficié d'un crédit budgétaire de **1 500 000 000 FCFA** dans le cadre de la gestion budgétaire 2020. Ces crédits ont été mandatés à hauteur de **1 050 000 000 FCFA**, soit un taux de **70%**. Ces ressources ont permis de réaliser les activités ci-après :

- 1050 ha de parcelles labourées ;
- Intrants : engrais, semences et produits phyto ;
- 450 exploitants formés aux bonnes pratiques agricoles ;
- 495,865 tonnes d'engrais NPK ;
- 350 tonnes Urées ;
- 1160 paires de bottes ;
- 1500 pulvérisateurs ;
- 85 tonnes de semences de Soja.

Ces réalisations ont été effectuées grâce à une partie des ressources. Le disponible permet de poursuivre les activités en 2021.

❖ **Au titre de l'activité 22048040048 « Projet d'Appui à l'Agriculture Sensible, à la Nutrition et au Développement des Capacités des Petits Agriculteurs »**

Démarré en 2019, les crédits budgétaires alloués à ce projet d'un montant **50 000 000 FCFA**, ont connu une réduction de **11 152 559 FCFA**, soit une baisse de **22,3%** par rapport au crédit initial. Au terme de l'exécution budgétaire 2020, les crédits de **38 847 441 FCFA** ont été mandatés dans la limite du plafonnement à **70%**. Les grandes réalisations de ce projet sont :

- Encadrement de 3 668 bénéficiaires de productions maraichères et de volailles ;
- 22 clôtures de fermes modernes villageoises réalisées ;
- Acquisition et distribution de 241,40 kg de semences au sein des 52 groupements de production identifiés ;
- Distribution de 46 200 kg d'engrais aux bénéficiaires ;
- Livraison imminente de la première vague de 1500 sujets avicoles ;
- Formation de 20 prestataires de soins (PNN) et de 62 agents vulgarisateurs aux actions essentielles en nutrition et wash.

❖ **Au titre de l'activité 22048050007 « Construction, réhabilitation et équipement du LANADA »**

Les crédits budgétaires notifiés à ce projet d'un montant de **90 000 000 FCFA**, ont connu une réduction de **20 074 606 FCFA**, soit une baisse de **22,3%** par rapport au crédit initial. Au terme de l'exécution budgétaire 2020, les crédits de **69 925 394 FCFA** notifiés ont été mandatés selon la régulation budgétaire à **70%**.

Ce montant a permis le démarrage de la réhabilitation des laboratoires. Cependant ce montant est très faible face aux besoins du projet estimés à **1 200 000 000 FCFA**, pour la mise aux normes des laboratoires (Réhabilitation totale et équipement) et l'accréditation de celle-ci.

❖ **Au titre de l'activité 22048050009 « Programme d'Appui au Développement des Filières Agricoles (PADFA) »**

Démarré en 2018, ce projet a connu d'abord une intégration de ressources extérieures d'un montant de **443 782 000 FCFA**. Ensuite, les ressources intérieures notifiées au projet ont connu une réduction de **44 855 591 FCFA**, soit une baisse de **22,3%** par rapport au crédit initial. En termes d'exécution financière, les ressources extérieures ont été exécutées à **100%**. Tandis que les ressources intérieures l'ont été dans la limite de la régulation budgétaire à **70%**.

Grâce à ces ressources les grandes réalisations de ce projet se dressent comme suit :

- 01 Interprofession (OIA RIZ) formalisée ;
- 07 Contrats passés entre les organisations de producteurs, les transformateurs, les commerçants et les circuits de distribution ;
- 264 membres des coopératives mangues formées ;
- 4613 producteurs de mangue appuyés pour le traitement des vergers de mangues ;
- 24 Coopératives appuyées pour l'acquisition d'équipement agricole ;
- 167,67 ha de Bas-fonds rizicoles emblavés ;
- 24,8 ha de Périmètres maraichers emblavés ;
- 32 tonnes de semences certifiées de riz R1 produites ;
- 947 Producteurs ont bénéficié de l'appui conseil (itinéraires techniques climato-intelligents) et de la vulgarisation des bonnes pratiques ;
- 19214 vergers de manguiers ont reçu un traitement phytosanitaire biologique ;
- 84 membres des OPA ont été formés sur la gouvernance et la gestion des organisations.

❖ **Au titre de l'activité 22048050010 « Filières Agricoles Durables en C.I (FADCI)/2^{ème} C2D »**

Démarré en 2016, les crédits budgétaires notifiés à ce projet en 2020 s'élèvent à **4 498 286 399 FCFA**. Ils ont connu une augmentation de **9 760 183 162 FCFA**, ils sont passés de **4 498 286 399 à 14 58 469 561 FCFA**. Ces crédits ont été entièrement mandatés, soit un taux d'exécution de **100%**. Les activités majeures réalisées sont :

- **Travaux de réhabilitation du barrage de Solomougou**

Taux de réalisation physique de 40% (débroussaillage des talus du barrage, protection des talus en enrochement, remise en état des risbermes et fossés de pied).

- **Aménagement 810 ha de plaines en aval du barrage de Solomougou**

Taux de réalisation physique de 46% (350 ha de plaines débroussaillées, 391 ha de parcelles pré-planées, 15 km de terrassement canaux primaires et secondaires dont 08 km de canaux primaires bétonnés).

- **Installation et opérationnalisation des Centres de Gestion et d'Economie Rurale**

Trois centres opérationnels à Korhogo, Bouaké et Daloa, Formation de 12 conseillers de gestion et des membres du Comité Régional d'Orientation Stratégique (CROS), Déploiement de l'ingénierie de conseil de gestion dans les 03 régions (Poro, Gbêkê, Haut-Sassandra).

- **Fonds compétitif pour l'innovation agricole durable de Côte d'Ivoire**

Financement des projets innovants (44 projets innovants financés pour un montant global de 5,607 milliards FCFA dont une contribution du C2D de 3, 725 milliards).

Concours d'innovation agricole (21 projets primés à la suite des 04 éditions du concours de l'innovation agricole durable. Le montant des primes distribuées aux lauréats est de 25 millions FCFA).

- **Cacao Ami des forêts**

Pour la traçabilité de la fève de cacao (226 Tonnes de cacao enregistrés dans le logiciel de traçabilité ; 100/3000 T (3,3%) de cacao racheté aux coopératives (octobre-décembre 2020).

Professionnalisation des producteurs (Coaching de 135/600 producteurs sur les BPA et l'entrepreneuriat agricole).

Agroforesterie (Mise en place du comité de suivi du centre de ressources ; 8 166 plants produits dont 232 vendus).

e. Exécution des prévisions d'effectifs

L'exécution des prévisions d'effectifs du programme est présentée dans le tableau ci-dessous.

Tableau 6 : Exécution des prévisions d'effectifs du programme 2

	Effectifs 2019	2020				
		Besoins exprimés	Prévision	Besoins satisfaits	Sorties	Total fin d'année
Catégorie A	104	9	9	3	9	98
Catégorie B	92	2	6	1	3	90
Catégorie C	24	0	9	1	0	25
Catégorie D	9	0	0	0	1	8
Non fonctionnaires	2413	245	0	214	8	2619
TOTAL	2642	256	24	219	21	2840

Sources : MINADER/DRHF

Commentaire :

Le programme 2 est mis en œuvre par une (01) Direction Générale, quatre (4) Directions Centrales, quatre (4) Structures sous tutelle et huit (8) Projets d'Investissement.

L'effectif global des Ressources Humaines de ce programme s'élève à **2840 agents** toutes catégories confondues, représentant **57,60%** de l'effectif du MINADER. Il est composé à **99,21%** de Non-Fonctionnaires qui proviennent de l'ANADER, des Unités d'exécution des Projets et **07,78%** de Fonctionnaires qui se trouvent dans la Direction Générale et les Directions Centrales.

En termes de besoin en ressources humaines, le taux de couverture est de **85,54%** et celui de départ est de **0,73%**.

On peut conclure que le Programme 2 a du personnel stable pour mener à bien les activités. Le gap non couvert de **14,46%** doit être examiné avec attention afin de combler l'écart progressivement.

2. Commentaires et conclusion

En guise de conclusion, l'on peut retenir que le programme 2 a pu obtenir des résultats satisfaisants pour la gestion budgétaire 2020. Ces résultats ont été possibles grâce à la mise en œuvre des différentes activités. Certes, certaines activités ont connu des retards en raison de la pandémie à COVID-19. Cependant, d'autres activités ont été réalisées au-delà des prévisions avec l'appui des fonds covid-19 dont le programme a bénéficié. Les résultats peuvent également être appréhendés à travers les indicateurs de performance dont les cibles ne sont pas loin d'être atteints à 100

Le programme 2 Production et Sécurité Alimentaire a connu dans la mise en œuvre de ses activités, des points importants qui sont entre autres un taux élevé de **98,05%** d'exécution des crédits du programme. Ce taux a permis la réalisation des activités comme qui ont contribué à la croissance des volumes de productions agricoles, à couverture des besoins des producteurs en semences améliorées et en produits phytosanitaires mais aussi de l'effectifs et de la qualité des ressources humaines qui ont œuvré à la réalisation des activités du programme. Néanmoins des points à améliorer subsistent. Il s'agit de l'incapacité de certains projets à consommer les ressources allouées pour la réalisation des activités la lenteur dans la réalisation de certaines activités notamment de travaux et le faible niveau de transformation de certains produits agricoles.

Face à cette situation, les acteurs doivent être plus proactifs afin d'absorber les crédits en vue de la réalisation des activités et améliorer le processus de sélection des entreprises commises à la réalisation des ouvrages agricoles.

PROGRAMME 3 : Développement Rural

1. Bilan du programme

La mise en œuvre du Programme Développement Rural est coordonnée par le Directeur Général du Développement Rural et de la Maîtrise de l'Eau dans le domaine agricole (DGDRME).

Le programme est mis en œuvre par les structures suivantes :

- au titre des services centraux et régionaux : Direction Générale du Développement Rural et de la Maîtrise de l'Eau dans le domaine agricole (DGDRME), Direction de la Maîtrise de l'Eau et de la Modernisation des Exploitations (DMEME), Direction des Organisations Professionnelles Agricoles (DOPA), Direction de la Valorisation des Produits (DVP), Direction du Foncier Rural (DFR) ;
- au titre des organismes sous tutelle directe : Chambre Nationale d'Agriculture, Agence du Foncier Rural (AFOR);
- au titre des Projets d'investissements publics : Projet d'Appui au Développement des Chaînes de valeur dans l'Indénié-Djuablin, Projet d'accélération de la valorisation de la noix de cajou, Programme d'Appui au Foncier Rural, Projet d'Amélioration et de mise en œuvre de la politique foncière (PAMOFOR), Projet d'Appui à la Production Agricole et à la Commercialisation (PROPACOM) Extension Ouest, Projet d'agriculture sous contrat, MCC Volet Sécurisation foncière rurale, Projet Bourse des matières premières agricoles, Projet aménagement 1000 ha de bas-fonds, Projet de Pôle Agro-industriel (2PA) Bélier, Programme National des Métiers Ruraux (PNMR), Projet de construction de magasins de stockage.

La mise en œuvre de plusieurs activités de ce programme ont permis d'atteindre les résultats du programme Développement Rural. Pour rappel, le programme a bénéficié d'un crédit budgétaire d'un montant de **37 762 582 105 FCFA** pour l'atteinte des trois (03) résultats stratégiques énumérées ci-après :

Pour le résultat stratégique 4 « la promotion de la modernisation de l'agriculture », la somme de **2,84 milliards** a été mobilisée dans le cadre de la lutte contre la pandémie à Covid19 au profit des filières ananas, bananes, mangues. Ces ressources ont permis à ces filières de préserver leurs outils de production grâce à la poursuite des activités de plantation et de conditionnement. Elle a aussi permis de maintenir les emplois dans ces filières.

L'Organisation Interprofessionnelle de la filière Coton, INTERCOTON, a poursuivi ses activités de mécanisation agricole par le suivi et des appuis à la culture attelée. Elle introduit progressivement la motorisation agricole à travers l'opérationnalisation de ses trois (03) Centres de Prestations de Services de travaux Agricoles Motorisés (CPSAM), dotés chacun de dix chaînes motorisées. Face à l'engouement suscité, elle a dû recourir à des prestataires privés de travaux agricoles motorisés pour réduire le gap entre la demande et l'offre. L'Etat est intervenu en octroyant 5 chaînes motorisées supplémentaires à cette filière.

Les filières oignons, maïs et riz ont également bénéficiées chacune de 5 chaînes motorisées, tout comme l'ANADER (31 chaînes).

Concernant la maîtrise de l'eau, le projet Pole Agro-industriel du Bélier a finalisé les dossiers techniques de huit périmètres irrigués. Il a réhabilité 818,28 ha de périmètres rizicoles et démarré les travaux de construction du barrage de Raviart, entretenu **226,29 Km** de piste rurale pour faciliter et l'évacuation des produits sur les marchés ou vers les centres de groupage.

Grace à l'appui de l'UEMOA, le MINADER a construit et équipé 27 magasins de stockage, repartis sur toute l'étendue du territoire, d'une capacité de 7 100 tonnes pour la conservation des graines et des récoltes. Vingt-six de ces magasins ont été rétrocédés aux OPA. Le 27^{ième} sera l'objet de quelques réparations avant sa cession aux OPA.

Quant au résultat stratégique 5 « La gestion du foncier rural », l'Agence du Foncier Rural (AFOR) a réalisé la délimitation de **46,66% de territoire de village, 2,53% de superficies des terres** objet de certificat foncier, douze (12) Secrétariats Villageois créés et fonctionnels, 75% de couverture en personnel du programme, 20% de réalisation liée à la conception du Système d'Information sur le Foncier Rural, bornes géodésiques réhabilitées, 302 processus de clarification réalisés, quatre-vingt-six (86) processus de Consolidation du dispositif de gestion foncière locale effectués, trois (03) Délimitations de Territoires Villageois réalisées, mille cent dix-huit (1 118) Certificats Fonciers établis. De plus, il y a eu la création de treize (13) modules de formations, quarante-quatre (44) Etudiants de l'Ecole Supérieure d'Agronomie de Yamoussoukro niveau Master Professionnel formés, cent sept (107) techniciens formés, 50% de mise en œuvre des outils de gestion, 100% de certification de gestion financière (oui=100%), 100% de réalisation Evaluation sociale approfondie, 40% de réalisation mesures atténuation & compensation risques, 100% de réalisation de la stratégie de communication.

De plus, la DMEME a aussi formé lors d'une session, **vingt-quatre (24) tractoristes** issus des filières maïs, oignon et riz à Yamoussoukro., **vingt (20) prestataires de services** de mécanisation au Centre de Formation en Mécanisation Agricole de Grand-Lahou.

Le projet Pole Agro-industriel du Bélier a réalisé 15 systèmes d'Hydraulique Villageoise Améliorée et en a réhabilité une dizaine. Il a finalisé la formation de 54 jeunes agri-preneurs et poursuit celle de 300 autres jeunes.

Les services agricoles (DOPA, FIRCA, PPCA) ont apporté des appuis techniques et financiers aux filières hévéa, riz qui ont permis la reconnaissance de leur Organisation Interprofessionnelle Agricole (OIA) et la création des OIA Maïs et karité dont la reconnaissance devrait intervenir en 2021.

a. Evolution des indicateurs de performance

Tableau 3 : Evolution des indicateurs du programme 3

INDICATEURS DE PERFORMANCE	Unité	2020	
		Prévision	Réalisation
Objectif spécifique : Promouvoir la modernisation de l'agriculture			
Nombre de projets ayant des activités de distribution d'équipements modernes de distribution	Dénombrement	16	13
Proportion de superficies aménagées par les projets bénéficiant d'un système d'irrigation	Pourcentage	100%	60%
Nombre de projets ayant des activités d'unités de conservation et de transformation des productions agricoles	Dénombrement	7	7 (PADFA, PROPACOM ouest, Magasins (UEMOA), FADCI, PDC ID, 2PAI Nord, PPCA)
Objectif spécifique : Améliorer la gestion du foncier rural			
Taux de territoires de villages délimités	%	58%	46% (4002 TVD)
Taux de superficies des terres objet de certificats fonciers	%	2,2%	2,53% (581 986 ha 55 à 50 ca)

Sources : MINADER/DPPD-PAP 2020-2022

b. Analyse détaillée et explication des résultats

La performance de ce programme est mesurée à travers les cinq (5) indicateurs dont les résultats sont analysés dans les lignes qui suivent.

Nombre de projets ayant des activités de distribution d'équipements modernes de distribution

Définition de l'indicateur : C'est le Nombre de projets ayant des activités de distribution d'équipements modernes de distribution.

Source des données : Direction de l'Evaluation des Projets (DEP).

Mode de calcul : Dénombrement.

Valeur cible : 13 en 2021 et 12 en 2021

La variation du nombre de projets sur la période s'explique par la sortie de plusieurs projets du portefeuille. Par ailleurs, dans le cadre de la mise en œuvre du PNIA 2, la stratégie retenue est de mettre en œuvre des projets d'envergure et intégré sur la chaîne des valeurs au niveau des neufs agro pôles. Cela engendrera une baisse du nombre de projets. Cependant, la mise en œuvre des agropoles qui sont de grands projets intégrés à l'image de l'agropole Bélier vont intégrer ces dimensions de distribution d'équipement modernes à plus de producteurs que dans les précédents petits projets.

Proportion de superficies aménagées par les projets bénéficiant d'un système d'irrigation.

Définition de l'indicateur : Il s'agit du ratio entre les superficies ayant un système d'irrigation au niveau des projets et la superficie totale aménagée au niveau des projets.

Source des données : Direction de l'Evaluation des Projets.

Mode de calcul : (Superficies ayant un système d'irrigation au niveau des projets / Superficie totale aménagée au niveau des projets) x 100.

Valeurs cible : 100% en 2021 et 100% en 2021.

Sur un taux de **100%** prévu, **60%** a été réalisé. Cette baisse du taux prévisionnel s'explique par l'incapacité technique et financière des entreprises attributaires de ces marches à exécuter ces travaux d'aménagements.

Pour l'indicateur relatif au **Nombre de projets ayant des activités d'unités de conservation et de transformation des productions agricoles.**

Définition de l'indicateur : Il s'agit du nombre de projets ayant des activités d'unités de conservation et de transformation des productions agricoles.

Source des données : Direction de l'Evaluation des Projets (DEP).

Mode de calcul : Dénombrement.

Valeur cible : Sept (7) en 2021 et (5) en 2021.

Sur une **prévision de sept (7) projets, sept (7) ont été réalisés**, soit un objet de réalisation de **100%**. Cela s'explique par le fait qu'aucun nouveau projet n'a intégré le portefeuille.

Pour l'indicateur lié au **Taux de territoires de villages délimités.**

Définition de l'indicateur : C'est le ratio moyen annuel entre le nombre de territoires de villages délimités et le nombre total de village à délimiter.

Source des données : Direction du Foncier Rural (DFR) / Agence du Foncier Rural (AFOR).

Mode de calcul : (Nombre de territoires de villages délimités / Nombre total de territoires de villages) x 100.

Valeur cible : 64% en 2021 et 70% en 2021.

Sur une **prévision de 58%, 46% ont été réalisés**. Ce résultat s'explique par les mesures sanitaires prises durant l'année 2020 face à la pandémie du COVID-19 qui ont fortement perturbé les travaux de délimitation des territoires des villages. De plus, cette contre-performance est essentiellement due aux conflits fonciers qui retardent l'avancée des travaux. En guise de solution pour accélérer le processus de délimitation de territoires de village, il faut intensifier la sensibilisation et la communication auprès des populations et l'impliquer la chefferie traditionnelle et surtout les acteurs politiques dans la prévention et la résolution des conflits fonciers.

Pour l'indicateur relatif au **Taux de superficies des terres objet de certificats fonciers**

Définition de l'indicateur : Proportion de terres rurales ayant fait l'objet de certificats fonciers par rapport à la superficie totale des terres rurales

Source des données : Direction du Foncier Rural (DFR) / Agence du Foncier Rural (AFOR).

Mode de calcul : (Superficies des terres objet de certificats fonciers ruraux / superficie totale des terres rurales) x 100.

Valeurs cible : 3.2% en 2021 et 4.1% en 2021.

Sur une **prévision de 2,2%** ; il y a eu une **réalisation de 2,53%**, soit un **dépassement de 0,33%**. Cette performance s'explique par le fort engouement enregistré au niveau de la sécurisation du domaine foncier rural. En effet, une forte campagne de sensibilisation est menée par le PAMOFOR, le Corps Préfectoral, les Comités villageois à l'endroit des populations en vue de prendre conscience de l'importance et de la protection des terres rurales.

Au total, sur cinq (05) indicateurs, deux (02) ont été atteints à **100%**, soit un taux de 40% des indicateurs tandis que trois (03) ont été réalisés à plus de **50%**, soit un taux de 60%.

c. Exécution financière par action

Tableau 4 : Exécution financière par action du programme 3

Actions	Personnel	Biens et Services	Transferts	Investissements	Total
2204901 Coordination de la mise en œuvre des stratégies de développement rural	-	13 499 900	-	-	13 499 900
2204902 Promotion de la maîtrise de l'eau et de l'équipement rural	-	10 493 000	-	9 374 802 293	9 385 295 293
2204903 Développement et vulgarisation des technologies de conservation et de valorisation	-	7 499 986	-	1 062 509 392	1 070 009 378
2204904 Sécurisation du domaine foncier rural	-	7 000 000	1 540 000 000	5 375 853 127	6 922 853 127
2204905 Accompagnement de la professionnalisation des opa et promotion du secteur agricole	287 907 815	8 999 814	218 201 612	104 662 587	619 771 828
2204906 Développement de mécanismes innovants de financement et de commercialisation	-	-	-	12 825 600 000	12 825 600 000

Sources : Etabli à partir des données du SIB au 15 janvier 2021

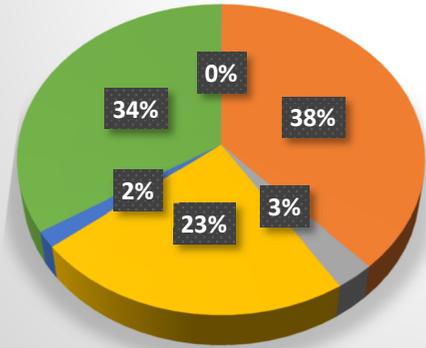
Commentaire :

En 2020, le programme 3 « Développement rural est constitué de **six (06) Actions**. Les crédits budgétaires initialement prévus pour la mise en œuvre des activités de ces actions s'élevaient à **37 937 307 842 FCFA**. Au cours de la réalisation des activités, ces crédits sont passés de **37 937 307 842 FCFA** à **37 762 582 105 FCFA**, soit **une baisse de 174 725 737 FCFA**, représentant un taux de **0,5%**. Cette baisse est constatée au niveau des crédits d'investissement de deux actions. Il s'agit de :

- l'action **2204902 « Promotion de la maîtrise de l'eau et de l'équipement rural »**. Elle est passée de **14 443 700 000** à **14 380 865 700 FCFA**, soit une baisse de **62 834 300 FCFA**. Les activités 22049020005 « Projet d'Appui à la Production et à la Commercialisation Extension » et 22049020010 « Projet d'aménagement de 1000 Ha de périmètre Agro sylvo-pastorale et halieutique de CI » sont celles concernées par cette réduction.
- l'action **2204904 « Sécurisation du domaine foncier rural »** a connu une baisse de **319 632 334 FCFA**. Les crédits sont passés **9 127 836 373** à **8 808 204 039 FCFA**. Cette réduction concerne l'activité 22049040003 « Programme d'Appui au foncier rural ».

Au-delà de l'analyse portée au niveau des mouvements des crédits, la répartition de ces crédits par action permet de mieux comprendre l'importance de chacune de ces actions. Cette répartition est illustrée par le graphique 9 ci-dessous :

Graphique 9: Répartition des crédits par action



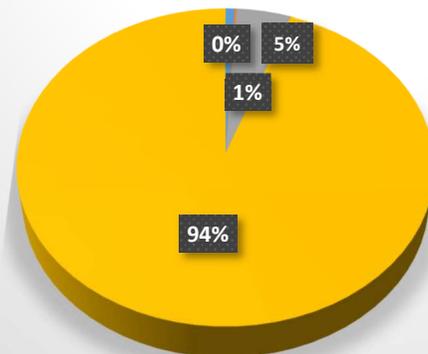
- 2204901 Coordination de la mise en oeuvre des stratégies de développement rural
- 2204902 Promotion de la maîtrise de l'eau et de l'équipement rural
- 2204903 Développement et vulgarisation des technologies de conservation et de valorisation
- 2204904 Sécurisation du domaine foncier rural
- 2204905 Accompagnement de la professionnalisation des opa et promotion du secteur agricole
- 2204906 Développement de mécanismes innovants de financement et de commercialisation

Sources : Etabli à partir des données du SIB au 15 janvier 2021

Par ordre d'importance des crédits budgétaires, l'action **2204902 Promotion de la maîtrise de l'eau et de l'équipement rural** représente **38%** de l'ensemble des crédits du programme. Cette importance est due aux crédits de la nature des dépenses d'investissement de l'activité 22049020009 « Projet d'Appui au Pôle Agro-industriel du Bélier », d'un montant de **9 092 636 593 FCFA**. Cette action est suivie des crédits des actions **2204906 Développement de mécanismes innovants de financement et de commercialisation** et **2204904 « Sécurisation du domaine foncier rural »** représentant respectivement de **34%** et **23%**.

Les crédits du programme sont aussi ventilés par nature de dépenses comme illustré sur le graphique 10 ci-dessous.

Graphique 10: Répartition des crédits par nature de dépenses



- Personnel
- Biens et Services
- Transferts
- Investissements

Sources : Etabli à partir des données du SIB au 15 janvier 2021

Au regard du graphique, l'on constate que les crédits du programme sont essentiellement consacrés à l'investissement qui représente **94%** du budget du programme. La nature de dépense Transfert suit avec un taux de **5%** des crédits.

Globalement, sur les **37 762 582 105 FCFA** de crédits notifiés, **30 837 029 526 FCFA** ont été réalisés, soit un taux d'exécution de **81,66%**. La performance du programme est analysée à travers l'exécution des actions suivantes :

❖ Au titre de l'action **2204901 « Coordination de la mise en œuvre des stratégies de développement rural »**

Cette action est composée d'une seule activité ayant pour nature dépense Biens et Services. Il s'agit de l'activité 22049010001 « Coordonner la mise en œuvre des stratégies du programme développement rural » d'un montant de **15 000 000 FCFA**. Ce montant a été exécuté à **90%**.

❖ Au titre de l'action **2204902 « Promotion de la maîtrise de l'eau et de l'équipement rural »**

Les crédits budgétaires de cette action s'élèvent à **14 380 865 700 FCFA** et fortement représentés par ceux de l'investissement. Sur ces crédits notifiés, **9 385 295 293 FCFA** ont été mandatés au profit des activités ci-après :

- l'activité 22049020005 « Projet d'Appui à la Production et à la Commercialisation Extension », d'un montant de **91 813 238 FCFA** ;
- l'activité 22049020010 « Projet d'aménagement de 1000 Ha de périmètre Agro sylvo-pastorale et halieutique de CI », d'un montant de **190 352 462 FCFA** ;
- l'activité 22049020009 « Projet d'Appui au Pôle Agro-industriel du Bélier », d'un montant de **9 092 636 593 FCFA** ;
- l'activité 22049020024 « Suivre les exploitations agricoles mécanisées dans les différentes zones de production (région du Poro, de la Bagoué, du Kabadougou, du Bafing, du Worodougou, de la Marahoué et du Béré) », d'un montant de **7 000 000 FCFA** ;
- l'activité 22049020025 « Etablir un partenariat avec les centres techniques et de formation professionnelles (Bimbresso, Mankono, Bouaké et Odienné) », d'un montant de **3 493 000 FCFA**.

❖ Au titre de l'action **2204903 « Développement et vulgarisation des technologies de conservation et de valorisation »**

Les activités de cette action sont composées des natures de dépenses de **Biens et services** et d'**Investissements**. Le cumul des crédits budgétaires alloués à ces deux natures de dépenses est **1 072 509 392 FCFA**. Ces crédits ont été exécutés à hauteur de **99,8%**. Ce taux a été obtenu grâce à la performance des activités suivantes :

- l'activité 22049030002 « Projet de construction des magasins de stockage », d'un montant de **74 509 392 FCFA** ;
- l'activité 22049030006 « Projet de développement des chaînes de valeurs dans la région de l'Indénié Djuablin », d'un montant de **988 000 000 FCFA** ;
- l'activité 22049030001 « Actualiser la banque des données agro-industrielles et élaborer des portefeuilles des technologies », d'un montant de **7 499 986 FCFA**.

❖ Au titre de l'action **2204904 « Sécurisation du domaine foncier rural »**,

Cette action a bénéficié d'un montant de **8 808 204 039 FCFA** pour la réalisation des activités qui la composent. Sur ces crédits, **6 922 853 127 FCFA** ont été mandatés, soit un taux de **78,6%**. Les activités concernées sont :

- l'activité 22049040010 « Transférer les crédits à l'AFOR en vue de la gestion du foncier rural », d'un montant de **1 540 000 000 FCFA**;
- l'activité 22049040003 « Programme d'Appui au foncier rural », d'un montant de **900 367 666 FCFA** ;
- l'activité 22049040009 « Projet d'amélioration et de mise en œuvre de la politique foncière », d'un montant de **4 475 485 461 FCFA** ;
- l'activité 22049040001 « Mettre en œuvre et suivre la loi sur le foncier rural », d'un montant de **7 000 000 FCFA**.

❖ Au titre de l'action **2204905 « Accompagnement de la professionnalisation des opa et promotion du secteur agricole »**

Les crédits budgétaires de cette action s'élèvent à **636 402 974 FCFA** dont **287 907 815 FCFA** consacrés au paiement des salaires du personnel de la Chambre Nationale d'Agriculture, soit un taux de **45%** des crédits de l'action. Le reste des **55%** est reparti entre les natures de dépenses Biens et services, Transferts et Investissement. Au terme de l'exécution budgétaire, cette action a enregistré un taux d'exécution de **97,4%**. Les activités concernées sont :

- l'activité 22049050660 « Transférer les subventions équilibre personnel à la Chambre d'Agriculture », d'un montant de **287 907 815 FCFA** ;
- l'activité 22049050648 « Transférer les crédits à la Chambre d'Agriculture », d'un montant de **209 017 766 FCFA**;
- l'activité 2049050656 « Programme National de Formation aux Métiers Ruraux », d'un montant de **104 662 587 FCFA** ;
- l'activité 22049050659 « Organiser la structuration des filières agricole », d'un montant de **8 999 814 FCFA**.

❖ Au titre de l'action **2204906 « Développement de mécanismes innovants de financement et de commercialisation »**

L'activité de cette action est constituée de la nature de dépense d'**Investissement**. Les activités concernées sont :

- l'activité 222049060001 « Fonds de promotion de l'Agriculture sous contrat », d'un montant de **825 600 000 FCFA**;
- l'activité 22049060003 « Projet de la compétitivité de la chaîne de valeurs anacarde », d'un montant de **12 000 000 000 FCFA**.

Sur **12 849 600 000 FCFA** de crédits budgétaires notifiés, **12 825 600 000 FCFA** ont été exécutés, soit un taux de **99,8%**.

d. Exécution des investissements du programme 3

L'exécution des investissements du programme 3 est présentée ci-dessous.

Tableau 5 : exécution des investissements du programme 3

	Année de démarrage	Année de fin	Coût total	Budget Voté 2020	Budget Actuel 2020	Mandat PEC 2020
22049020005 Projet d'Appui à la Production et à la Commercialisation Extension	2014	2019	10 834 355 695	100 000 000	91 813 238	91 813 238
<i>Sur financement intérieur</i>			1 963 818 949	100 000 000	91 813 238	91 813 238
<i>Sur financement extérieur</i>			8 870 536 746	0	0	0
22049020009 Projet d'Appui au Pôle Agro-industriel du Bélier	2017	2021	80 993 732 000	14 083 700 000	14 083 700 000	9 092 636 593
<i>Sur financement intérieur</i>			13 970 791 000	820 000 000	820 000 000	820 000 000
<i>Sur financement extérieur</i>			67 022 941 000	13 263 700 000	13 263 700 000	8 272 636 593
22049020010 Projet d'aménagement de 1000 Ha de périmètre Agro sylvo-pastorale et halieutique de CI	2019	2021	4 154 000 000	245 000 000	190 352 462	190 352 462
<i>Sur financement intérieur</i>			500 000 000	245 000 000	190 352 462	190 352 462
<i>Sur financement extérieur</i>			3 654 000 000	0	0	0
22049030002 Projet de construction des magasins de stockage	2018	2020	3 800 000 000	95 900 000	74 509 392	74 509 392
<i>Sur financement intérieur</i>			318 000 000	95 900 000	74 509 392	74 509 392
<i>Sur financement extérieur</i>			3 482 000 000	0	0	0
22049030006 Projet de développement des chaînes de valeurs dans la région de l'Indénié Djuablin	2017	2019	3 993 200 000	880 000 000	988 000 000	988 000 000
<i>Sur financement intérieur</i>			444 900 000	80 000 000	188 000 000	188 000 000
<i>Sur financement extérieur</i>			3 548 300 000	800 000 000	800 000 000	800 000 000
22049040003 Programme d'Appui au foncier rural	2016	2046	300 000 000 000	1 220 000 000	900 367 666	900 367 666
<i>Sur financement intérieur</i>			300 000 000 000	1 220 000 000	900 367 666	900 367 666
<i>Sur financement extérieur</i>				0	0	0
22049040009 Projet d'amélioration et de mise en œuvre de la politique foncière	2018	2022	25 538 000 000	6 357 836 373	6 357 836 373	4 475 485 461
<i>Sur financement intérieur</i>			4 688 000 000	557 836 373	557 836 373	390 485 461
<i>Sur financement extérieur</i>			20 850 000 000	5 800 000 000	5 800 000 000	4 085 000 000
22049050656 Programme National de Formation aux Métiers Ruraux	2016	2020	5 342 396 568	127 363 654	120 293 547	104 662 587
<i>Sur financement intérieur</i>			5 342 396 568	127 363 654	120 293 547	104 662 587

	Année de démarrage	Année de fin	Coût total	Budget Voté 2020	Budget Actuel 2020	Mandat PEC 2020
22049060001 Fonds de promotion de l'Agriculture sous contrat	2016	2019	6 903 600 000	849 600 000	849 600 000	825 600 000
<i>Sur financement intérieur</i>			<i>1 000 000 000</i>	<i>80 000 000</i>	<i>80 000 000</i>	<i>56 000 000</i>
<i>Sur financement extérieur</i>			<i>5 903 600 000</i>	<i>769 600 000</i>	<i>769 600 000</i>	<i>769 600 000</i>
22049060003 Projet de la compétitivité de la chaîne de valeurs anacarde	2018	2022	131 440 000 000	12 000 000 000	12 000 000 000	12 000 000 000
<i>Sur financement extérieur</i>			<i>131 440 000 000</i>	<i>12 000 000 000</i>	<i>12 000 000 000</i>	<i>12 000 000 000</i>
Total programme (Budget de l'Etat)			572 999 284 263	35 959 400 027	35 656 472 678	28 743 427 399
<i>Total sur financement intérieur</i>			<i>328 227 906 517</i>	<i>3 326 100 027</i>	<i>3 023 172 678</i>	<i>2 816 190 806</i>
<i>Total sur financement extérieur</i>			<i>244 771 377 746</i>	<i>32 633 300 000</i>	<i>32 633 300 000</i>	<i>25 927 236 593</i>

Sources : Etabli à partir des données du SIB au 15 janvier 2021

Commentaire :

Le portefeuille projet du programme 3 « Développement Rural » est de **dix (10) projets** pour un coût global de **572 999 284 263 FCFA** et se répartit par sources de financement comme suit :

- **Financement intérieur 328 227 906 517 FCFA**, soit un taux de **57%** par rapport au budget de financement global du programme ;
- **Financement extérieur 244 771 377 746 FCFA**, soit un taux de financement de **43%**.

En 2020, le cumul des crédits initialement alloués aux activités de ces projets s'élevaient à **35 959 400 027 FCFA**. Au cours de la gestion, ces crédits sont passés de **35 959 400 027 à 35 656 472 678 FCFA**, soit une baisse de **302 927 349 FCFA**, représentant un taux de **0,84%** par rapport aux crédits initiaux d'investissement.

Cette baisse est due essentiellement à :

- la réduction des crédits budgétaires d'un montant de **8 186 762 FCFA** de l'activité 22049020005 « Projet d'Appui à la Production et à la Commercialisation Extension »;
- la réduction des crédits budgétaires d'un montant de **54 647 538 FCFA** de l'activité 22049020010 « Projet d'aménagement de 1000 Ha de périmètre Agro sylvo-pastorale et halieutique de CI »;
- la réduction des crédits budgétaires d'un montant de **21 390 608 FCFA** de l'activité 22049030002 « Projet de construction des magasins de stockage »;
- la réduction des crédits budgétaires d'un montant de **319 632 334 FCFA** de l'activité 22049040003 « Programme d'Appui au foncier rural »;
- la réduction des crédits budgétaires d'un montant de **7 070 107 FCFA** de l'activité 22049050656 « Programme National de Formation aux Métiers Ruraux ».

Globalement, sur **35 656 472 678 FCFA** de crédits notifiés en 2020 au titre des dépenses d'investissements de ce programme, **28 743 427 399 FCFA** ont été entièrement mandatés au profit de ces projets, soit un taux d'exécution financière de **80,61%**. Pour mieux apprécier ce taux, une analyse spécifique sera faite au niveau chaque projet de ce programme.

❖ Au titre de l'activité 22049020005 Projet d'Appui à la Production et à la Commercialisation Extension

Démarré en 2014, les crédits budgétaires notifiés à ce projet s'élèvent à **100 000 000 FCFA**, ont connu une réduction de **8 186 762 FCFA**, soit une baisse de **8,19%** par rapport au crédit initial. Au terme de l'exécution budgétaire 2020, les crédits de **91 813 238 FCFA** notifiés ont été mandatés selon la régulation budgétaire fixée) à **70%**.

Ces activités ont été réalisées avec les ressources des crédits du bailleur et de l'Etat.

Les réalisations majeures de ce projet sont :

- 170,8 ha de sites rizicoles aménagés ; 6 ha de sites maraîchers aménagés au système goutte à goutte ;
- Installation de 229 pluviomètres ; 7 stations agro métrologiques ; Reboisement de 229,5 ha de terres

- Production de 1640,28 tonnes de riz pluvial ; 4730,96 tonnes de maïs ; 10746 tonnes de manioc
- Acquisition et livraison de 02 motoculteurs ; 01 tracteur ; 05 batteuses vanneuses ; 01 charrue à trois disques
- Acquisition et livraison de 12 égreneuses ; 06 broyeuses ; 01 tricycle ;
- Construction de 10 abris pour équipements ordinaires (broyeuse/décortiqueuse) ;
- une unité de prétraitement du manioc ;
- 2 abris pour unité transformation et conditionnement du manioc ;
- d'un abri pour unité transformation et conditionnement du manioc ;
- 5 Aires de séchage ;
- d'un centre de groupage ;
- 10 magasins de stockage ;
- Alphabétisation de 2318 personnes ; structuration de 147 OPA.

❖ **Au titre de l'activité 22049020009 Projet d'Appui au Pôle Agro-industriel du Bélier**

Ce projet a démarré en 2017 et a bénéficié des crédits budgétaires de **14 083 700 000 FCFA** pour la mise en œuvre de ses activités en 2020. Au terme de la gestion budgétaire, sur ces crédits notifiés, **9 092 636 593 FCFA** ont été entièrement mandatés, soit un taux d'exécution global de **65%**. Ce taux est reparti comme suit :

- Taux d'exécution de la part Etat : 100% ;
- Taux d'exécution part bailleur : 62%. Ce taux est dû à un gel d'un montant de **4 991 063 407 FCFA**, correspondant à 38%. Ce gel permettait d'aligner les crédits aux capacités d'absorption de ces crédits par le projet,

Ainsi les réalisations majeures de ce projet sont les suivantes :

- 1 116 ha de périmètres rizicoles aménagés pour 1 540 exploitants dont 292 femmes ;
- 105 ha de périmètres maraichers aménagés pour 292 exploitants dont 83 femmes ;
- Appui à la production de 3 259,24 ha de maïs/manioc pour 4 083 exploitants ;
- Aménagement de 92 étangs piscicoles pour la production d'alevins ;
- Réhabilitation de 542 km de pistes rurales ;
- Sécurisation d'une réserve de 250 ha de terrains industriels à Yamoussoukro par la purge des droits coutumiers (3,75 milliards F CFA) ;
- Formation des 354 jeunes agri-preneurs ;
- Réalisation de 177 infrastructures hydrauliques humaines pour l'accès à l'eau potable.

❖ **Au titre de l'activité 22049020010 Projet d'aménagement de 1000 Ha de périmètre Agro sylvo-pastorale et halieutique de CI**

Démarré en 2019, les crédits budgétaires notifiés à ce projet s'élevaient à **245 000 000 FCFA**, ont connu une réduction de **54 647 538 FCFA**, soit une baisse de **22,3%** par rapport au crédit initial. Au terme de l'exécution budgétaire 2020, les crédits de **190 352 462 FCFA** notifiés ont été mandatés au profit du projet. Ce montant était prévu pour la formation des acteurs et transmission des actifs aux bénéficiaires. Ces activités n'ont pu être effectuées pour cause de COVID 19

❖ **Au titre de l'activité 22049030002 Projet de construction des magasins de stockage**

Le projet a démarré en 2018, les crédits budgétaires notifiés à ce projet d'un montant de **95 900 000 FCFA**, ont connu une réduction de **21 390 608 FCFA**, soit une baisse de **22,3%** par rapport au crédit initial. Au terme de l'exécution budgétaire 2020, les crédits de **74 509 392 FCFA** notifiés ont été mandatés au profit du projet.

Les réalisations majeures de ce projet portent sur l'équipement des magasins de stockages.

- Acquisition de Petits matériels, fournitures de bureau et documentation (64 calculatrices, 2200 stylos, 540 blocs notes) ;
- Acquisition Matériel et outillage (24 balances, 30 machines à coudre, 30 extincteurs) ;
- Mobiliers et matériels de bureaux (17 bureaux, 68 chaises)

Ces acquisitions permettent de rendre les magasins fonctionnels pour l'amélioration des activités post récoltes.

❖ **Au titre de l'activité 22049030006 Projet de développement des chaînes de valeurs dans la région de l'Indénié Djuablin**

Démarré en 2017, les crédits budgétaires notifiés à ce projet sont de **880 000 000 FCFA**, ont connu une augmentation de **108 000 000 FCFA**. Ils sont passés de **880 000 000** à **988 000 000 FCFA**. Les crédits de **988 000 000 FCFA** ont été entièrement mandatés au profit du projet, soit un taux d'exécution de **100%**. Les grandes réalisations sont :

- Identification des **1020** bénéficiaires composés de **303** hommes (30%) et **717** femmes (70%). Jeunes (moins de 40 ans) sont représentés pour 46% contre 54% pour les adultes ;
- 13 camions (**93%**) et 55 tricycles (**100%**) ont été acquis et livrés aux bénéficiaires. Le dernier camion est en cours d'acquisition ;
- 2 tracteurs (**100%**) ont été acquis et réceptionnés par le projet. Les tracteurs seront livrés aux bénéficiaires après paiement de la totalité de leurs contributions.

❖ **Au titre de l'activité 22049040003 Programme d'Appui au foncier rural**

Le projet a démarré en 2016, les crédits budgétaires notifiés à ce projet qui sont de **1 220 000 000 FCFA**, ont connu une réduction de **319 632 334 FCFA**, soit une baisse de **26,20%** par rapport au crédit initial. Au terme de l'exécution budgétaire 2020, les crédits de **900 367 666 FCFA** notifiés ont été mandatés au profit du projet à 100%. Les réalisations majeures de ce projet sont :

- 46,66% de Territoire de village délimités (Nombre de villages délimités / nombre de villages officiels : 8 576 villages) ;
- 2,53% de superficies des terres objet de certificat foncier (superficies des terres objet de certificat foncier / estimation superficie des terres rurales : 23 000 000 Ha).

Cependant, les mesures sanitaires prises en raison du covid 19 en 2020 ont fortement perturbé la délimitation des territoires villageois et la délivrance des certificats fonciers.

❖ **Au titre de l'activité 22049040009 Projet d'amélioration et de mise en œuvre de la politique foncière**

Démarré en 2018, ce projet a bénéficié des crédits budgétaires de **6 357 836 373 FCFA** pour la mise en œuvre de ses activités en 2020. Au terme de la gestion budgétaire, sur ces crédits notifiés, **4 475 485 461 FCFA** ont été mandatés, soit un taux d'exécution de **70%**.

Au niveau des sources de financement, la part financée sur les ressources intérieures a été exécutée dans la limite de la régulation budgétaire fixée à **70%**. Quant à la part financée sur les ressources extérieures, elle a été exécutée à **70%** sur un taux de **100%** prévu. Il en résulte un taux de **30%** non exécuté, soit un montant de **1 715 000 000 FCFA**.

Les ressources mandatées ont permis d'obtenir les réalisations majeures suivantes :

- 12 Secrétariats Villageois créés et fonctionnels ;
- 75% de couverture en personnel du programme ;
- 20% de réalisation liée à la conception du SIFOR ;
- 302 processus de clarification réalisés ;
- 86 processus de Consolidation CDGFL effectués ;
- 3 DTV réalisés ;
- 1 118 CF établis ;
- 13 modules de formations créées ;
- 44 Etudiants ESA niveau Master Professionnel formés (Cumul) ;
- 107 techniciens formés (cumul) ;
- 50% de mise en œuvre des outils de gestion ;
- 100% de certification de gestion financière (oui=100%) ;
- 100% de réalisation Evaluation sociale approfondie ;
- 40% de réalisation mesures atténuation & compensation risques ;
- 100% de réalisation de la stratégie de communication.

❖ **Au titre de l'activité 22049050656 Programme National de Formation aux Métiers Ruraux**

Démarré en 2016, les crédits budgétaires notifiés à ce projet d'un montant de **127 363 654 FCFA**, ont connu une réduction de **7 070 107 FCFA**, soit une baisse de **5,88%** par rapport au crédit initial. Au terme de l'exécution budgétaire 2020, les crédits de **120 293 547 FCFA** notifiés ont été exécutés dans la limite de la régulation budgétaire à **70%**.

Aucune réalisation majeure n'a été enregistrée par ce projet. En effet, en 2020, il était prévu la formation de 700 ruraux répartis comme suit : de 200 ruraux à former en Agriculture, 200 ruraux à former en Elevage 200 ruraux à former en Artisanat, 200 ruraux à Former en entrepreneuriat et 100 ruraux à alphabétiser. Au terme de l'année 2020, aucune formation n'a été réalisée. Cette contreperformance du Programme National des Métiers Ruraux (PNMR) est attribuée à l'insuffisance des crédits budgétaires. En effet, sur une demande de 446 634 489 FCFA, seulement 106 150 737 ont été notifié au PNMR soit 23,76% de la demande. Ces crédits ont été affectés aux charges du personnel estimé à 94 864 272 FCF ce qui correspond à 89,36% du budget notifié. Au terme des formations, trente (30) ruraux devraient bénéficier d'un appui à une insertion économique. Les formations n'ayant pas été réalisées, l'insertion n'a pas été possible.

Au-delà de cette explication, il faut noter une planification en inadéquation avec les ressources disponibles. Par conséquent, il faut améliorer le processus de planification des activités du PNMR.

❖ **Au titre de l'activité 22049060001 Fonds de promotion de l'Agriculture sous contrat**

Ce projet a démarré en 2016 et a bénéficié des crédits budgétaires de **849 600 000 FCFA** pour la mise en œuvre de ses activités en 2020. Au terme de la gestion budgétaire, sur ces crédits notifiés, **825 600 000 FCFA** ont été entièrement mandatés, soit un taux d'exécution de **97%**.

Au niveau des sources de financement, la part financée sur les ressources intérieures a été exécutée dans la limite de la régulation budgétaire fixée à **70%**. Quant à la part financée sur les ressources extérieures, elle a été exécutée à **100%**.

Les réalisations majeures de ce projet sont :

- Acquisition de 2 véhicules de fonctionnement ;
- Organisation de la 5^{ème} session ordinaire du Comité Technique le 27 octobre 2020 pour la présentation des schémas d'agriculture sous contrat sur le cacao et sur le maïs ;
- Organisation de la 6^{ème} session ordinaire du Comité Technique sur la présentation du système de suivi-évaluation TOLADATA.

❖ **Au titre de l'activité 22049060003 Projet de la compétitivité de la chaîne de valeurs anacarde**

Ce projet a bénéficié d'un crédit budgétaire **12 000 000 000 FCFA** dans le cadre de la gestion budgétaire 2020. Ce crédit a été entièrement exécuté, soit un taux d'exécution de **100%**. Les réalisations majeures sont :

- Le Système Permanent de collecte de données (SYSPER) du CCA est opérationnel ;
- Mise à disposition de 4 571 ha de plants greffés par 25 pépiniéristes agréés ;
- 138 920 producteurs formés aux Bonnes Pratiques Agricoles dont 15 % de femmes ;
- 79 Opérateurs Professionnels du Cajou (OPCA) formés pour la réhabilitation des vergers ;
- 45 504 ha de vergers réhabilités (mise à densité et taille) en 2019 et 2020 ;
- 266 km de routes rurales réhabilitées dans les régions du Gbêkê, Hambol et du Gontougo ;
- Trois (3) industriels retenus dans le cadre du programme pilote d'accompagnement pour l'entrée sur les marchés d'exportation (UE, USA, Moyen Orient) ;
- Indemnisation des populations pour les ZAI de Korhogo et Bondoukou ;
- 1,325 milliards engagés au profit des industriels pour lever 5,3 milliards FCFA auprès des banques dans le cadre du Mécanisme de Dépôt de Garantie (MDG) ;
- 273 demandes approuvées dans le cadre des Subventions à Coûts Partagés dont 4 dossiers au titre du Guichet A et 269 au titres des Guichets B et C ;
- 3,4 milliards F CFA décaissés au profit de 15 entreprises de transformation dans le cadre de l'appui du Gouvernement au plan de riposte contre la Covid-19.

e. Exécution des prévisions d'effectifs

L'exécution des prévisions d'effectifs du programme est présentée dans le tableau ci-dessous.

Tableau 6 : Exécution des prévisions d'effectifs du programme 3

	Effectifs 2019	2020				
		Besoins exprimés	Prévision	Besoins satisfaits	Sorties	Total fin d'année
Catégorie A	52	5	2	4	3	53
Catégorie B	42	4	1	4	1	45
Catégorie C	5	0	1	0	0	5
Catégorie D	8	0	0	0	0	8
Non fonctionnaires	157	23	0	23	0	180
TOTAL	264	32	4	31	4	291

Sources : MINADER/DRHF

Commentaire :

Le Programme 3 « Développement Rural » est composé d'une (1) Direction Générale, de cinq (5) Directions Centrales, de deux (2) structures sous tutelle et de dix (10) Projets d'investissement.

L'ensemble de ces structures et projets ont mobilisé **291 agents** toutes catégories confondus pour la mise en œuvre du programme. Cet effectif représente **5,90%** de l'effectif global du MINADER.

Ces agents sont composés de **111 Fonctionnaires** représentant **38%** de l'effectif et **61,85%** de Non-Fonctionnaires qui sont des contractuels recrutés par les Unités d'exécution des Projets et par les structures sous tutelle. La synergie de l'ensemble des Ressources Humaines a permis de mettre en œuvres la plupart des activités du programme et d'obtenir des résultats stratégiques. En termes de prévision, on peut noter que les besoins en ressources humaines ont été satisfaits à **96,87%**. Quant au taux de départ, il est de **1,61%**. Ce taux assez faible dénote une structure de personnel stable garant de l'exécution du Programme.

2. Commentaire et conclusion

Trois résultats stratégiques étaient attendus de ce programme. Les activités majeures sont organisées autour de 10 (dix) projets d'investissement. L'impact de ces activités à travers ces 10 projets a significativement boosté les résultats de ce projet. Les points forts de ce programme, sont entre autres l'excellent taux d'exécution du budget de l'ordre de **81,66%**, la réalisation des activités majeures relevées du programme comme par exemple la délivrance des certificats fonciers, la modernisation de l'agriculture à travers les OPA, la professionnalisation du secteur à travers la constitution des interprofessions, le renforcement du conseil agricole. Ces activités ont été portées par des ressources humaines de qualité et motivées.

Néanmoins, la prise en compte des difficultés dans la mise en œuvre du budget programme 2021 permettra d'améliorer les résultats obtenus au cours de cette première année d'exercice.

Malgré ces résultats qui ont impacté fortement les indicateurs du programme, des points restent à améliorer Il s'agit entre autres des réductions des crédits encours de gestion, l'insuffisance de crédits pour certaines activités, le délai d'exécution des projets au-delà des délais prévus, l'instabilité de certaines équipes d'unité de coordination de projet qui vont d'un projet à un autre, la faible allocation de ressources aux activités planifiées.

Les performances de ce programme peuvent être améliorées en stabilisant les unités de coordination de ce programme en allouant des crédits à la hauteur des objectifs poursuivis afin d'éviter la prolongation.

Au-delà de ces propositions, l'amélioration de la situation sanitaire liée au COVID-19 permettra de reprendre certaines activités suspendues.

CONCLUSION GENERALE

Au terme de la rédaction du Rapport Annuel de Performance du MINADER, que peut-on retenir ? En substance, la première année de la mise en œuvre des activités des différents programmes a été émaillée par d'énormes difficultés. Le budget -programmes a été conduit par de nouveaux acteurs maîtrisant peu les outils les outils de gestion. En outre, les formations dispensées aux acteurs en vue d'une maîtrise du SIB ont été peu capitalisées du fait des nombreux dysfonctionnements du système. A cela, s'ajoute la crise sanitaire COVID 19 qui a fortement perturbée la réalisation des activités. Cet environnement peu favorable aurait pu impacter négativement et durablement les résultats attendus des programmes. Toutefois, grâce à la détermination des acteurs, des résultats majeurs ont été enregistrés dans tous les programmes. Certes, certains résultats ont été en deçà du niveau attendu, par contre, d'autres ont connu des performances exceptionnelles.

Ainsi, sur **dix-sept (17) indicateurs** retenus pour mesurer la performance des trois programmes, **sept (07)** ont été réalisés à **100%**, soit un taux de **41%** des indicateurs, **neuf (09)** à plus de **50%**, soit un taux de **53%** des indicateurs et **un (01)** seulement à moins de **50%**, soit un taux de **6%** des indicateurs. Par ailleurs, si le taux global d'exécution des ressources est de l'ordre de **30,02 %** en raison des contraintes évoquées plus haut, le taux d'exécution budgétaire des trois (3) programmes effectivement mis en œuvre par le MINADER, s'élève à **89,77%**. Au regard des résultats enregistrés dans un contexte difficile, on peut conclure que le MINADER a obtenu un niveau de résultat satisfaisant. Ces résultats seront certainement améliorés en 2021 grâce aux mesures correctives.

SECTION 330 : MINISTERE DE L'EQUIPEMENT ET DE L'ENTRETIEN ROUTIER

SECTION 330 : MINISTERE DE L'EQUIPEMENT ET DE L'ENTRETIEN ROUTIER

I. PRESENTATION GENERALE DU MINISTERE

I.1 Rappel des orientations stratégiques du ministère

Dans le cadre de la mise en œuvre de la politique du Gouvernement en matière d'équipement et d'entretien routier, le décret n°2018-648 du 1^{er} Août 2018 portant attributions des membres du Gouvernement fixe les attributions du Ministère de l'Équipement et de l'Entretien Routier (MEER).

A ce titre, le Ministère de l'Équipement et de l'Entretien Routier « **est chargé de la mise œuvre et du suivi de la politique du Gouvernement en matière d'équipement du pays dans les domaines des travaux publics** ».

Pour la gestion budgétaire 2020, le MEER a renforcé le cadre institutionnel de ses services (la gestion administrative et financière) et rendu compétitives les infrastructures routières et ouvrages d'art. Ainsi, les principales orientations stratégiques qui se dégagent sont :

- ✓ le renforcement des cadres légaux et réglementaires des services des infrastructures routières ;
- ✓ l'entretien régulier des infrastructures routières ;
- ✓ la réhabilitation des infrastructures routières ;
- ✓ la construction des infrastructures routières de qualité ;
- ✓ le renforcement des capacités des acteurs du secteur des infrastructures routières.

A ces orientations stratégiques sont adossées deux objectifs stratégiques qui sont :

- ✓ **promouvoir une administration moderne et performante ;**
- ✓ **assurer un meilleur niveau des infrastructures routières.**

Pour ce faire, au cours de cette gestion 2020, les deux principaux résultats stratégiques attendus tels que définis dans le DDPD-PAP sont :

- ✓ l'administration du ministère est moderne et performante ;
- ✓ le niveau des infrastructures et ouvrages d'arts est amélioré.

I.2 Synthèse des principaux résultats

Prise de textes réglementaires et institutionnels

Elaboration de 05 textes : 02 Arrêtés + une nouvelle disposition de la gestion de la Direction du Domaine Public de l'Etat (DDPE) dans l'annexe fiscale 2021 + 2 actes administratifs sur la DDPE.

Entretien, Renforcement et Développement des infrastructures routières et ouvrages d'art :

Les réalisations physiques majeures enregistrées au terme de l'année budgétaire 2020 sont :

- ✓ le bitumage de 316,86 km de routes interurbaines sur l'ensemble des projets de routes neuves ;
- ✓ le renforcement de 261,24 km de routes interurbaines ;
- ✓ la construction de 06 ouvrages d'art ;
- ✓ la réalisation de 147 km de voiries.

Pour l'exercice 2020, deux indicateurs stratégiques ont été retenus à savoir : nombre de textes appliqués et taux d'accroissement du réseau routier bitumé. Ce second indicateur a été traduit dans sa réalisation par deux indicateurs ; ce sont :

- le taux de routes neuves bitumées conformément au plan annuel : il s'agit d'évaluer les nouvelles routes qui ont reçu du bitume à partir de la dotation annuelle ;
- le taux de routes renforcées conformément au plan annuel : il s'agit d'évaluer les anciennes routes qui ont reçu de nouvelles couches de bitume à partir de la dotation annuelle.

Tableau 1 : Tableau de l'évolution des indicateurs du Ministère

INDICATEURS DE PERFORMANCE	REALISATIONS 2017-2019			2020		Commentaires
	2017	2018	2019	Prévision	Réalisation	
Indicateur 1 : Nombre de textes appliqués	1	1	0	3	05	Elaboration de 05 textes (02 Arrêtés + une nouvelle disposition de la gestion de la DPE dans l'annexe fiscale 2021 + 2 actes administratifs sur le DPE)
Indicateur 2 a: Taux de routes bitumées conformément au plan annuel	33%	50%	57%	90%	95%	Les dotations 2020 inscrites sur les projets permettent de réaliser 316,86 Km de routes bitumées.
Indicateur 2 b: Taux de routes renforcées conformément au plan annuel	50%	87%	62%	90%	95%	Les dotations 2020 inscrites sur les projets permettent de réaliser 275,70 Km.

Au niveau des routes bitumées, les dotations budgétaires des différents projets permettaient de réaliser 333,10 km. Le Responsable du Programme, à travers l'Agence de Gestion des Routes (AGEROUTE), a prévu réaliser 90% de ces kilomètres prévus, soit 299,76 km. A la fin de la gestion, 316,86 km ont été réalisés, soit 95%. On peut donc dire que la cible a été atteinte et même dépassée.

En ce qui concerne les routes renforcées, les crédits inscrits en 2020 sur les différents projets permettaient de réaliser 275,70 Km. Il a été prévu d'en réaliser effectivement 90%, soit 248,713 Km. A la fin de la gestion 261,24 Km de routes ont été renforcées, soit 95%. A ce titre, on peut également indiquer que la cible est atteinte et même dépassée.

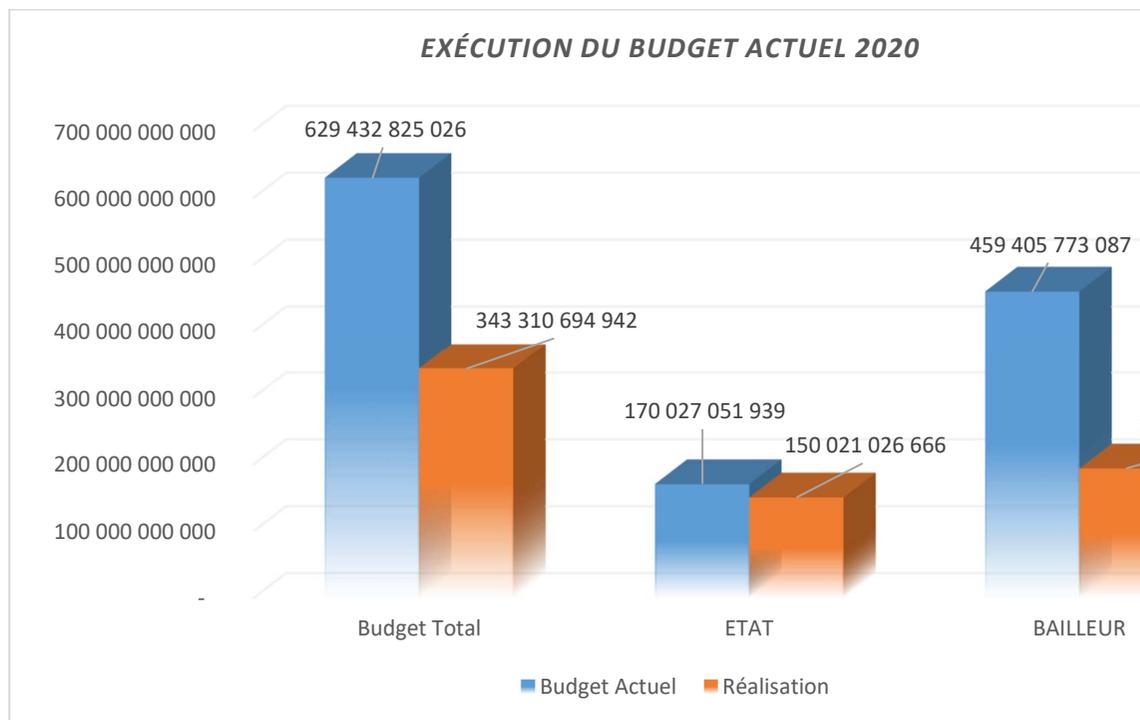
Au regard de tout ce qui précède, nous pouvons affirmer qu'en 2020, le réseau routier bitumé s'est accru de façon satisfaisante en tenant compte des dotations budgétaires.

I.3 Résumé de l'exécution du budget

Tableau 2 : Exécution du budget 2020

Unités	2020				Tx de réal = (b/a)*100
	Budget voté	Collectif	Budget actuel (a)	Réalisation PEC (b)	
Opérations consolidées					
1. Ressources	613 293 311 642	602 529 693 576	629 432 825 026	343 310 694 942	54.54
2. Charges	613 293 311 642	602 529 693 576	629 432 825 026	343 310 694 942	54.54
1 Ressources	613 293 311 642	602 529 693 576	629 432 825 026	343 310 694 942	54.54
1.1 Ressources intérieures	180 918 838 555	168 078 920 489	170 027 051 939	150 021 026 666	88.23
1.1 Budget de l'Etat	180 918 838 555	168 078 920 489	170 027 051 939	150 021 026 666	88.23
1.1.2 Recettes de services	00	00	00	00	0.00
1.2 Ressources extérieures	432 374 473 087	434 450 773 087	459 405 773 087	193 289 668 276	42.07
1.2.1 Emprunt projets	422 549 573 087	424 625 873 087	449 580 873 087	183 464 768 276	40.81
1.2.2 Dons projets	9 824 900 000	9 824 900 000	9 824 900 000	9 824 900 000	100.00
1.2.3 Appuis budgétaires ciblés	00	00	00	00	0.00
2 Charges	613 293 311 642	602 529 693 576	629 432 825 026	343 310 694 942	54.54
2.1 Personnel	1 807 416 920	1 807 416 920	1 769 548 370	1 742 005 938	98.44
2.1.1 Soldes y compris EPN	1 807 416 920	1 807 416 920	1 769 548 370	1 742 005 938	98.44
2.1.2 contractuels hors solde	00	00	00	00	0.00
2.2 Biens et Services	2 297 926 832	2 312 890 701	2 312 890 701	1 934 098 550	83.62
2.3 Transferts	12 106 730 783	14 216 797 731	14 106 730 783	13 145 319 455	93.18
2.3.1 Transferts courants	12 106 730 783	14 216 797 731	14 106 730 783	13 145 319 455	93.18
2.3.2 Transferts en capital	0	0	0	0	0.00
2.4 Investissements	597 081 237 107	584 282 588 224	611 243 655 172	326 489 270 999	53.08
2.4.1 Trésor	164 706 764 020	149 831 815 137	151 837 882 085	133 199 602 723	86.39
2.4.2 Financement extérieur	432 374 473 087	434 450 773 087	459 405 773 087	193 289 668 276	42.07
Dons	9 824 900 000	9 824 900 000	9 824 900 000	9 824 900 000	100.00
Emprunts	422 549 573 087	424 625 873 087	449 580 873 087	183 464 768 276	40.81

Source : SIB 15/01/2021



Pour l'atteinte de ses objectifs, le Ministère de l'Équipement et de l'Entretien Routier a bénéficié, pour la gestion 2020, d'un budget de 629.432.825.026 de FCFA. Ce budget est alimenté par un apport de l'Etat à hauteur de 170.027.051.939 de FCFA, soit 27.01 % du budget total. Quant à la part bailleurs, elle représente 72,99 %, soit un montant de 459.405.773.087 de FCFA.

Cette forte proportion de la part bailleur dans le budget général s'explique par la prise en compte de nombreux projets financés par les partenaires techniques et financiers. La part Etat est inscrite généralement pour le financement des taxes et quelques travaux.

Par ailleurs, il convient de noter que le budget voté a connu une hausse au cours de la gestion 2020, passant ainsi de 613.293.311.642 FCFA à 629.432.825.026 FCFA, soit 16.139.513.384 FCFA d'augmentation.

En effet, au cours de cette gestion, des actes modificatifs ont été pris par le Ministre en charge du Budget à la demande des gestionnaires de crédits pour diverses raisons. Ces opérations sont contenues dans le tableau ci-dessous :

LISTE DES ACTES MODIFICATIFS 2020						
N°	TYPE ACTES	REFERENCE N°	DATE DE SIGNATURE	OBJET	NATURE DE DEPENSE	MONTANT
1	Arrêté	0227/MPBPE/DGBF/DBE/SD1-AELEC/kkm du 25/05/2020	25/05/2020	Intégration de ressources extérieures	Investissement	2 017 300 000
2	Arrêté	0321/MBPE/DGBF/DBE/SD-AELEC/kkm du 29/06/2020	29/06/2020	Prendre en charge les travaux d'aménagement du drain de Yopougon (YP1)	Investissement	3 191 848 980
3	Arrêté	0409/MBPE/DGBF/DBE/SD-AELEC/kkm du 29/07/2020	29/07/2020	Prendre en charge les indemnités d'expropriation dans le cadre des travaux d'aménagement du Boulevard de France redressé	Investissement	442 950 000
4	Arrêté	0582/MBPE/DGBF/DBE/SD-AELEC/AE du 12/10/2020	12/10/2020	Prendre en charge les salaires et le fonctionnement de la Centrale d'Adressage	Investissement	181 414 404
5	Arrêté	0613/MBPE/DGBF/DBE/SD-AELEC/kkm du 20/10/2020	20/10/2020	Prendre en charge les indemnités d'évictions des personnes affectées par les travaux d'aménagement du Boulevard de France redressé	Investissement	306 000 000
6	Arrêté	0649/MBPE/DGBF/DBE/SD-AELEC/kkm du 09/11/2020	09/11/2020	Prendre en charge les factures de SOCOPRIM/Pont HKB	Transferts	2 000 000 000
7	Arrêté	0658/MBPE/DGBF/DBE/SD-AELEC/kkm du 09/11/2020	09/11/2020	Prendre en charge les décomptes de l'entreprise SODISTRA dans le cadre des travaux d'aménagement et de bitumage de la route Maféré-Kouakro	Investissement	3 000 000 000
8	Collectif Budgétaire	Loi de Finances Rectificatives	23/11/2020	Transfert au FER dans le cadre du Millenium Challenge Corporation (MCC)	Transferts	5 000 000 000
TOTAL						16 139 513 384

Ces actes ont modifié le niveau général du budget voté en 2020. C'est pourquoi une Loi de Finance Rectificative a été votée le 23 novembre 2020 afin de régulariser cette situation dans le Budget Général de l'Etat.

En outre, pour tenir compte de l'évolution des procédures de passation des marchés et des travaux en cours d'exécution sur le terrain, des Arrêtés du Ministre de l'Equipeement et de l'Entretien Routier ainsi que des Décisions des Responsables de Programme ont été pris pour réajuster les crédits afin de prendre en charge des décomptes et diverses préoccupations en souffrance. Ces modifications n'ont pas eu d'incidence sur le niveau général du Budget du Ministère puisqu'il s'agissait de virement de crédits soit au sein des activités, soit entre activités du même programme et de même nature économique. Ces opérations sont contenues dans le tableau ci-dessous :

LISTE DES ACTES MODIFICATIFS 2020						
N°	TYPE ACTES	REFERENCE N°	DATE DE SIGNATURE	OBJET	NATURE DE DEPENSE	MONTANT (Variation débit/crédit)
01	Décision	00025/MEER/RPROG-2/RRFiM/eet du 14/04/2020	14/04/2020	Virement de crédits dans diverses activités	Investissement	1 890 000 000
02	Décision	0001/MEER/RPROG-1/RRFiM/eet du 12/06/2020	12/06/2020	Virement de crédits dans diverses activités	Biens & Services	75 500 000
03	Décision	00067/MEER/DGIR/RPROG-2/ya du 29/05/2020	29/05/2020	Virement de crédits dans diverses activités	Investissement	13 018 664 710
04	Arrêté	0006/MEER/RFFiM/RPROG-2/eet du 28/08/2020	28/08/2020	Création d'activités, de natures économiques et virement de crédits	Investissement	5 766 695 648
05	Arrêté	0007/MEER/RFFiM/RPROG-2/eet du 30/11/2020	30/11/2020	Création d'activités, de natures économiques et virement de crédits	Investissement	3 224 992 130
TOTAL						23 975 852 488

Le budget mis à la disposition du Ministère a été exécuté à 54,54%, soit 343.310.694.942 FCFA engagés et pris en charge sur un crédit total de 629.432.825.026 FCFA.

La part Etat représente 88,23% des crédits exécutés soit 150.021.026.666 FCFA pris en charge. Ce taux est très satisfaisant au regard des plafonds mis en place par la Direction Générale du Budget et des Finances (DGBF).

Les ressources extérieures ont connu un taux d'exécution de 42,07 %, soit 193.289.668.276 FCFA pris en charge pour un budget de 459.405.773.087 FCFA notifié. Ce faible taux s'explique par diverses difficultés rencontrées au cours de la gestion. Il s'agit notamment :

- ✓ du ralentissement des activités au cours de l'exécution des projets à cause de la COVID-19 ;
- ✓ de l'interruption de certains projets suite aux difficultés d'approvisionnement du fait de la fermeture des frontières et de l'isolement du Grand Abidjan ;
- ✓ de la régulation budgétaire des dépenses de fonctionnement et d'investissement ;
- ✓ de l'absence de montants par sources de financement dans le SIB ;
- ✓ du dysfonctionnement du SIB relatif à l'absence des marchés cofinancés;
- ✓ des problèmes de connexion et de saisies dans le SIB (perturbation quasi permanente au cours de l'année) ;
- ✓ de l'annulation de certains mandats par la DGBF : ce sont des crédits de transfert qui ont été entièrement engagés et par la suite annulé en partie pour tenir compte des travaux effectivement réalisés sur le terrain (PTUA, PACOGA, PIDUCAS...) ;
- ✓ de l'inscription de crédits budgétaires sur certains projets alors que les procédures de passation des marchés ne sont pas encore achevées.

II. RAPPORT ANNUEL DE PERFORMANCE PAR PROGRAMME

II.1 Programme 1 : Administration Générale

Ce programme est conduit par Monsieur **YAO Aristide Armand, Directeur de Cabinet, ingénieur des Travaux Publics (TP)**. Les différentes activités ont été réalisées à travers le Cabinet et ses services rattachés, l'Inspection Générale et les quatre Directions Centrales.

1. Bilan du programme

L'objectif global de ce programme est de promouvoir une administration moderne et performante. Pour se faire, il est décomposé en actions qui se déclinent comme suit :

Action 1 : Coordination et animation du ministère

Cette action est déclinée en 09 activités dont une (01) activité d'investissement qui est le Projet d'Appui au Programme Social du Gouvernement (PA-PSGov).

Les activités de coordination et d'animation, sous l'égide du cabinet, ont été menées à bien au cours de l'année. Des réunions de supervision se sont tenues avec les différents acteurs du système (Responsable de Programme, Responsable de Budget Opérationnel de Programme, Responsable d'Unité Opérationnelle) au cabinet, dans la structure opérationnelle (AGEROUTE), à la DGIR ainsi qu'avec les Partenaires Techniques et Financiers.

Action 2 : Gestion des ressources financières, matérielles et humaines

Cette action est déclinée en 10 activités dont 01 projet. Les activités ont été toutes bien exécutées notamment celles relatives à :

- la préparation et la gestion du budget du ministère ;
- la planification et la gestion des salaires des agents du ministère ;
- l'élaboration et la mise en œuvre du DPPD-PAP ou CDMT ;
- la coordination et la gestion des dépenses centralisées du ministère.

L'activité de projet "Programme de réhabilitation des locaux des Directions Territoriales" consiste à réhabiliter les locaux des Services du Ministère qui sont dégradés tant à Abidjan qu'à l'intérieur du pays. Ainsi, 11 marchés ont été attribués pour prendre en compte les locaux suivants : Direction Générale des Infrastructures Routières (DGIR), Direction des Ressources Humaines (DRH), Directions régionales et départementales de Bouaflé, Soubré, Oumé, Vavoua, Issia, Tiebissou, Adzopé, Agboville, Tiassalé, Dabou, Aboisso, Grand-Bassam et Adiaké.

Sur les 15 sites répertoriés ci-dessus, 9 connaissent un début de travaux (DGIR, DRH, Adzopé, Agboville, Tiassalé, Dabou, Aboisso, Grand-Bassam et Adiaké). La moyenne d'exécution est de 60%. Les plus avancés sont la DGIR (80%), la DRH (98%), Agboville et Tiassalé (90 %).

Les autres, au nombre de 6, connaissent un retard (Bouaflé, Soubré, Oumé, Vavoua, Issia, Tiebissou). Cela est dû aux procédures de passation des marchés consécutifs aux changements de sites qui nécessitent des avenants après attribution desdits marchés initiaux. Les locaux initialement identifiés ont été réquisitionnés par l'Etat. Des séances de travail avec le Service Marché ont permis de débloquer la situation. Les travaux démarreront effectivement en 2021.

Pour la question des ressources humaines, il faut noter la bonne maîtrise de la gestion des carrières des agents, de leur mise à disposition aux différents services demandeurs dans la mesure du possible ainsi que le renforcement des capacités de certains agents notamment les secrétaires. Celles-ci ont pu participer à un séminaire.

Action 3 : Planification, programmation et suivi-évaluation

Cette action, déclinée en une activité principale qui est « organiser la planification, le suivi et l'évaluation des activités du Ministère », consiste concrètement à évaluer l'ensemble des activités du Ministère, singulièrement les activités de projet qui constituent l'essence même des missions.

Ainsi, sur deux évaluations prévues, une a pu se réaliser. Il s'agit du recueil de données brutes sur les activités principales du Ministère, surtout les activités de projet. Il a aussi abouti à la production du rapport de mise en œuvre du PND 2016-2020. Le deuxième rapport n'a pu être produit. Les raisons seront évoquées au cours de l'analyse détaillée des résultats.

Action 4 : Gestion du Domaine Public de l'Etat

Cette action, déclinée en une activité principale qui est « gérer l'occupation et l'exploitation du Domaine Public de l'Etat », consiste à recenser de manière progressive les domaines publics routiers du Ministère en vue d'en assurer leur gestion par leur mise en valeur et/ou leur cession temporaire à des demandeurs. Cette activité n'a pu se réaliser entièrement. Seuls les TDR élaborés ont été revus et actualisés. Les difficultés rencontrées seront évoquées au cours de l'analyse détaillée des résultats.

Action 5 : Information et communication

Les activités du ministère ont été couvertes par les services concernés à savoir les services de la communication et relation publique, de la documentation et des archives et de l'informatique. Ensemble, ils ont mené des activités notamment à travers des reportages sur les activités du Ministère (lancement des travaux sur toute l'étendue du territoire, réception des travaux achevés ...). Quand la situation l'exige, le Ministère organise des conférences de presse qui sont couvertes et relayées dans la presse (déguerpissement dans le cadre de la construction du 4^{ème} pont, libération d'emprises de sites inondables ...). Ainsi, la couverture médiatique des activités du Ministre a été assurée. Le site internet est constamment actualisé.

Finalement, on peut indiquer que la réalisation de ces différentes actions a concouru à l'atteinte des objectifs spécifiques de ce programme que sont :

- améliorer le système de planification et de suivi évaluation des activités du ministère ;
- assurer une gestion efficace, moderne et efficiente des ressources humaines, matérielles et financières du ministère ;
- améliorer le système d'information et de communication interne et externe.

Pour ce qui concerne l'objectif « Améliorer la gestion du domaine public de l'Etat » des efforts sont envisagés pour la rendre effective.

a. Evolution des indicateurs de performance

Le tableau ci-dessous présente l'évolution des indicateurs de performance du programme Administration Générale.

Tableau 3: Evolution des indicateurs du programme Administration Générale

Objectif spécifique 1 : Améliorer le cadre légal et institutionnel de gouvernance des infrastructures routières						
Indicateur	Unité	REALISATIONS 2017-2019			2020	
		2017	2018	2019	Prévision	Réalisation
Indicateur 1 : Nombre de textes législatifs et réglementaires adoptés	Nbre	00	03	0	3	5
Objectif spécifique 2 : Améliorer le système de planification et de suivi-évaluation des activités du ministère						
Indicateur 2 : Nombre de rapport d'évaluation des projets produit	Nbre	2	2	1	2	1
Objectif spécifique 3 : Assurer une gestion efficace, moderne et efficiente des ressources humaines, matérielles et financières du ministère						
Indicateur 3 : Nombre de formations annuelles	Nbre	0	1	2	3	1
Indicateur 4 : Cartographie des effectifs du ministère élaborée	Nbre	1	1	0	1	0
Indicateur 5 : Taux d'exécution du budget	Taux	56,09%	71,14%	50,60%	100%	54,54%
Objectif spécifique 4 : Améliorer le système d'information et de communication interne et externe						
Indicateur 6 : Taux de satisfaction de la population par rapport aux actions du Ministère	Taux	44%	60%	75%	85%	0%
Objectif spécifique 5 : Améliorer la gestion du domaine public de l'Etat						
Indicateur 7 : Nombre de cartographie du domaine public élaboré	Nbre	0	0	1	1	0

Source : DPPD-PAP 2020-2022

b. Analyse détaillée et explication des résultats

Indicateur 1 : Nombre de textes législatifs et réglementaires adoptés.

05 textes ont été élaborés : 02 Arrêtés + une nouvelle disposition de la gestion de la DDPE dans l'annexe fiscale 2021 + 2 actes administratifs sur la DDPE. Ce sont :

- Arrêté n°0018/MEER/DDPE du 26 Juin 2020 fixant les conditions d'ouverture d'enquête publique de commodo et incommodo pour l'occupation du domaine public de l'Etat ;

- Arrêté n°0019/MEER/DDPE du 26 Juin 2020 fixant les modalités et conditions de Transfert de Droits issus des arrêtés d'occupation du domaine public de l'Etat ;
- Nouvelle disposition dans l'annexe fiscale 2021 : il s'agit de l'article 11 relative à la redevance pour occupation du domaine public par les stations-services. Le texte a été voté en 2020 ;
- Acte administratif 1 de la DDPE portant problématique d'acquisition des terrains privés par les sociétés d'hydrocarbures et solution : c'est un document élaboré en accord les sociétés d'hydrocarbures ;
- Acte administratif 2 de la DDPE portant collaboration de la Gestion des panneaux publicitaires sur le domaine public de l'Etat avec le Conseil Supérieur de la Publicité (CSP).

La prise de ces actes (même non prévus en début de gestion) a été rendue nécessaire en raison des urgences à résoudre pour le bon fonctionnement des services concernés.

Indicateur 2 : Nombre de rapports d'évaluation produit (DPE)

Un rapport de mise en œuvre du PND 2016-2020 élaboré après le recueil des données brutes notamment sur les activités de projet. Le deuxième rapport devrait être produit après une visite de terrain pour des constats physiques sur certains projets. Il a fait l'objet de TDR mais les restrictions de déplacement en raison de la Covid 19 et le manque de moyens matériels (véhicules) et financiers (frais de mission) ne l'ont pas permis.

Pour pallier cette insuffisance, il est envisagé pour les gestions futures, d'insister sur cet aspect lors des conférences budgétaires pour la prise en compte du budget dédié à la réalisation complète de cette activité.

Indicateur 3 : Nombre de formations (DRH)

Sur trois formations prévues, une seule a été réalisée. Il s'agit de la formation sur le thème « Fondement et droits de la femme, cas des femmes de la DRH ». Elle a été organisée dans le cadre de la journée internationale des droits de la femme. Les deux autres formations devaient concerner les chauffeurs et la deuxième vague des secrétaires mais les crédits sollicités lors de la conférence budgétaire n'ayant pu être obtenus en raison des contraintes budgétaires, le budget alloué ne pouvait prendre en charge qu'un seul séminaire. Les deux autres formations devront se tenir au cours de la gestion budgétaire 2021 si la dotation budgétaire sollicitée à cet effet était accordée.

Indicateur 4 : Cartographie des effectifs du MEER élaboré (DRH)

Il n'y a pas eu de contrôle des effectifs fonctionnaires et agents de l'Etat en 2020. Le budget alloué a servi à l'animation de la Direction notamment la gestion des carrières des agents, leur mise à disposition aux différents services demandeurs.

La difficulté principale était le recensement des contractuels qui constituent plus de la moitié de nos effectifs. Pour le faire, une tournée était envisagée avant la fin de l'année, mais les moyens matériels et financiers ont fait défaut. Il ne faut non plus pas ignorer les effets de la COVID 19 qui ont entraîné un mouvement des agents soit vers Abidjan, soit vers différentes villes de l'intérieur du pays rendant ainsi difficile leur recensement.

Pour pallier cette difficulté, une autre approche qui consiste à solliciter nos responsables en région est envisagée dans un premier temps. Le contrôle de présence sur le terrain, nécessaire et fortement recommandé, sera réalisé lorsque le budget le permettra dans un second temps.

Indicateur 5 : Taux d'exécution du budget

Le Budget 2020 du Ministère (Programme 1 et 2) a été exécuté à 54,54% pour une prévision de 100%. Ce faible taux reflète bien les difficultés rencontrées, notamment :

- ✓ la difficile maîtrise du nouvel outil : il a été porté à notre connaissance pour utilisation effective en début de gestion. La familiarisation avec ce nouvel applicatif ainsi que les formations nécessaires à sa maîtrise effective ont nécessité environ un trimestre ;
- ✓ les problèmes récurrents de connexion qui rendaient les engagements lents ;
- ✓ la mauvaise détermination des plafonds : le système affichait des plafonds différents d'un jour à l'autre et parfois par ligne budgétaire ;
- ✓ les récurrents changements de mode d'exécution : le système confondait la procédure d'exécution de certains crédits budgétaires (engagement direct ou par bon de commande) ;
- ✓ l'enregistrement des nouvelles imputations budgétaires : elle n'a pu se faire lors du basculement. Il fallait saisir la DMP pour régularisation ;

- ✓ la mauvaise interconnexion entre le SYGMAP et le SIB : cela a constitué notre plus grosse difficulté. A partir de juin, il était très difficile d'engager l'ensemble de nos projets cofinancés. Il fallait résoudre les problèmes au cas par cas ;
- ✓ l'inscription de crédits budgétaires sur certains projets qui ne sont pas encore en phase de travaux. Dans ce cas, la consommation de ces crédits est quasiment nulle.

Ces difficultés ont impacté négativement l'exécution du programme 2 « Infrastructures routières et ouvrages d'arts », surtout les activités de projets cofinancés. Le taux d'exécution de ce programme s'élève à 54,06 % contre 94,60 % pour le programme 1 « Administration Générale ».

Pour remédier à ces difficultés, des séances de renforcement des capacités en interne comme en externe avec la DGBF se sont tenues.

Indicateur 6 : Taux de satisfaction de la population par rapport aux actions du Ministère

Cette enquête n'a pu se réaliser en raison de l'insuffisance du budget. En effet, il fallait recruter un cabinet faute de compétence en interne actuellement. Les montants inscrits jusqu'à ce jour ne le permettent pas.

Il est envisagé d'en faire une activité de projet à travers la saisine du PIP. Ce projet va s'exécuter sur 2 ou 3 ans avec en prime un fort renforcement des capacités des agents de la DRH de sorte qu'à sa clôture, un basculement soit fait au niveau des activités récurrentes. Ceci permettra aux agents de la DRH de prendre le relais et amoindrir ainsi le coût de réalisation.

Indicateur 7 : Cartographie du domaine public élaboré (DDPE)

Cette activité n'a pu se réaliser en raison de l'insuffisance des crédits alloués à la Direction. Les TDR élaborés ont été actualisés. Mais le projet est toujours en attente de sa prise en compte par le Fonds d'Etude.

Au cas où cette requête n'aboutirait pas, il est envisagé d'élargir l'assiette pour instaurer des taxes sur l'occupation du Domaine Public. Les recettes ainsi engendrées pourront financer l'activité sans recourir au budget de l'Etat.

c. Exécution financière par action

Tableau 4 : Exécution financière par action du programme 1

Actions	Personnel	Biens et Services	Transferts	Investissement	Total
	2020	2020	2020	2020	2020
Action 1 : Coordination et animation du ministère	0	276 864 129	00	3 374 050 000	3 650 914 129
Action 2 : Gestion des ressources financières, matérielles et humaines	1 742 005 938	1 381 741 658	00	244 909 739	3 368 657 335
Action 3 : Planification, programmation et suivi-évaluation	00	16 516 600	00	0	16 516 600
Action 4 : Gestion du Domaine Public de l'Etat	00	8 624 942	0	0	8 624 942
Action 5 : Système d'Information et Communication	00	15 220 311	00		15 220 311
TOTAL	1 742 005 938	1 698 967 640	0	3 618 959 739	7 059 933 317

Source : SIB 15/01/2021

- **Au niveau des biens et services** : le budget 2020 exécuté s'élève à 1,698 milliards. L'action 2 « Gestion des ressources financières, matérielles et humaines » concentre la majorité des crédits exécutés (1,381 milliards) soit 81,32 %. Cette activité prend en compte les salaires des agents contractuels pour près de 880 millions de même que les abonnements pour environ 400 millions. L'action 1 « coordination et animation du ministère » prend en compte les 31 Directions Régionales que compte le Ministère ;

- **Concernant les Investissements** : le budget 2020 exécuté s'élève à 3,618 milliards. Depuis cette gestion 2020, en plus du projet de réhabilitation des Directions territoriales, le programme est doté d'un nouveau projet « Projet d'Appui au PSGouv », qui est la poursuite des activités du Programme Social du Gouvernement, initialement piloté par la Primature. Il est doté d'un crédit de 3.3 milliards, accordé par la BAD et inscrit en transfert. Les travaux (acquisition de matériels techniques et de véhicules, reprofilage de routes rurales, construction de dalots,...) seront réalisés au cours de la gestion en 2021.

Au total, le budget alloué à ce programme s'élève à 7,462 milliards. Il a été exécuté à 94,60%, soit 7,059 milliards pris en charge en fin de gestion.

d. Exécution des investissements du programme

L'exécution des investissements du programme est présentée dans le tableau ci-dessous :

Tableau 5: Exécution des investissements du programme 1

	Année de démarrage	Année de fin	Coût Total	Budget Voté	Budget Actuel 2020	Mandant PEC 2020
Suivre l'exécution du PSGOUV/Ministère de l'Équipement et de l'Entretien Routier	2020	2022	17 114 178 601	-	3 374 050 000	3 374 050 000
Sur financement intérieur			2 940 722 160	-	54 050 000	54 050 000
Sur financement Extérieur			14 173 456 441	-	3 320 000 000	3 320 000 000
Réhabilitation des locaux des Directions territoriales	2020	2022	1 580 000 000	249 820 198	245 359 174	244 909 739
Sur financement intérieur			1 580 000 000	249 820 198	245 359 174	244 909 739
Sur financement Extérieur				-	-	-
Total programme			18 694 178 601	249 820 198	3 619 409 174	3 618 959 739
Sur financement intérieur			4 520 722 160	249 820 198	299 409 174	298 959 739
Sur financement extérieur			14 173 456 441	-	3 320 000 000	3 320 000 000

Source: SIB 15/01/2021

Globalement, pour 2020, le budget a été bien exécuté. La quasi-totalité des crédits ont été engagés pour prendre en charge les activités correspondantes notamment le suivi du PSGouv et les réhabilitations des locaux du Ministère.

On constate que les crédits d'investissement du budget actuel sont plus élevés que ceux du budget voté. Cela est dû aux transferts d'une partie des activités du Programme Social du Gouvernement à hauteur de trois milliards sur financement extérieur de la BAD (voir détails des activités dans le commentaire du tableau 4). Au demeurant, ce programme était entièrement financé sur les ressources intérieures de 2018 à 2019.

e. **Exécution des prévisions d'effectifs**

L'exécution des prévisions d'effectifs du programme est présentée dans le tableau ci-dessous

Tableau 6 : Exécution des prévisions d'effectifs du programme 1

	2019 (a)	2020				
		Besoin exprimé	Prévision	Besoin satisfait (b)	Sorties (c)	Total fin d'année ((a+b)-c)
Catégorie A	62	09	03	06	01	67
Catégorie B	55	10	02	08	01	62
Catégorie C	25	03	00	03	05	23
Catégorie D	27	0	05	01	01	27
Non Fonctionnaires	255	12	0	12	12	255
TOTAL	424	34	10	30	20	434

Source : DRH/ MEER et catalogue des mesures nouvelles

A l'analyse du tableau, l'effectif de ce programme a connu une hausse de 10 agents soit 2,35 % de 2019 à 2020.

En effet, 434 agents dont 179 fonctionnaires soit 41,24% et 255 non-fonctionnaires soit 58,76% ont contribué à la conduite des activités de ce programme. Parmi les fonctionnaires, ceux de la catégorie A sont les plus nombreux (37,43%), suivent ensuite les catégories B (34,63%) et D (15,08%).

Sur un besoin total de 22 agents fonctionnaires en 2020, 18 ont été satisfaits. Les non-fonctionnaires représentent plus de la moitié de nos effectifs, soit 58,76%. Cette situation est due au fait que le Ministère ne bénéficie pas de prime. De sorte que les agents fonctionnaires n'y viennent que par « contrainte » et partent aussitôt qu'une occasion « plus intéressante » se présente ailleurs.

Pour pallier cette difficulté, des décrets sont en cours d'élaboration pour instituer des primes aux agents et rendre le Ministère plus attractif.

Enfin, en 2020, 20 agents dont 08 fonctionnaires et 12 non-fonctionnaires ont fait valoir leur droit à la retraite.

2. Commentaires et Conclusion

Au total, le programme « Administration Générale » est essentiellement destiné aux activités de coordination quoi qu'en 2020, deux projets y ont été exécutés. A la fin de la gestion, nous pouvons affirmer qu'il a été bien exécuté en dépit des difficultés inhérentes à tout début de nouveau processus.

L'environnement institutionnel a été assaini à travers la prise de textes majeurs. Les actions de planification pour un meilleur suivi des projets sont en cours d'opérationnalisation de même que se poursuit le renforcement des capacités des agents au niveau des ressources humaines.

En 2020, nous avons passé en revue l'ensemble des indicateurs au cours des séances de travail avec la Direction de la Réforme. Il ressort que certains indicateurs, au regard des missions assignées au Ministère, ne semblent pas pertinents. Il a été procédé, pour certains, à leur remplacement ou annulation et pour d'autres à leur reformulation. Ces nouveaux indicateurs ont été intégrés dans le DPPD-PAP 2021-2023.

II.2 Programme 2 : Infrastructures routières et ouvrages d'art

Le responsable qui a conduit ce projet est **Monsieur KOUAKOU Germain, Ingénieur Général des TP, Directeur Général des Infrastructures Routières**. Les différentes activités ont été réalisées à travers une Direction Générale et quatre Directions Centrales. Elles ont été menées en liaison avec l'AGEROUTE qui assure la maîtrise d'ouvrage déléguée.

1. Bilan du programme

Les principales orientations du programme s'inscrivent dans la gouvernance, l'entretien, la réhabilitation et le développement des infrastructures du réseau routier. Pour la gestion budgétaire 2020, le programme « infrastructures routières et ouvrages d'art » est décliné en 4 actions :

Action 1 : Réalisation des études pour le développement et le fonctionnement des infrastructures routières et ouvrages d'art

Les activités de coordination et d'animation, sous l'égide du Directeur Général des Infrastructures Routières, ont été menées à bien au cours de l'année en tenant compte du budget alloué. Des réunions de supervision se sont tenues avec les différents acteurs en l'occurrence les Directeurs Territoriaux des Infrastructures Routières. Chaque Directeur, en Central comme en Région, en fonction des activités de coordination qui lui sont dévolues, a organisé des séances de travail et des visites de terrain. Pour 2020, la supervision s'est appesantie sur la surveillance du réseau routier avec les opérations de réhabilitations massives des routes rurales, le débroussaillage des accotements et le comptage routier.

Cette action est déclinée en 16 activités dont 03 projets qui sont :

- indemnisation des travaux routiers;
- inventaire du Réseau Routier National ;
- désenclavement, développement et entretien des routes rurales.

Au niveau de cette action, des études ont été réalisées ainsi que l'indemnisation des personnes affectées par les projets routiers dans le cadre de la réalisation des travaux (2,020 milliards ont été engagés et pris en charge en 2020).

Action 2 : Construction de nouvelles routes

De nombreux projets de routes neuves figurent dans le budget 2020. Le bilan global d'exécution physique se présente comme suit:

- ✓ cinq (5) projets (aménagement de la Route Adzopé-Yakassé Attobrou, Tiebissou-Didievi et Autoroute Abidjan-Grand Bassam; bitumage axe Mankono-Teningoué et Bouna-Doropo) ; Ils sont achevés physiquement dans les exercices antérieurs. Le budget 2020 a permis de poursuivre le désintéressement des Entreprises ;
- ✓ quatre (4) projets achevés en 2020 [bitumage axe Odiénné-Gbeleban et Agboville-Céchi, aménagement de la route Boundiali-Odiénné et Projet de Facilitation du Commerce et du Transport sur le Corridor Abidjan Lagos (PFCTCAL)] ;
- ✓ un (1) projet dont les travaux principaux sont achevés : aménagement de la voirie de Noé ;
- ✓ Treize (13) projets en cours avec le taux d'avancement le plus élevé de 90% pour la route Fadiadougou – Boundiali suivi de la route de Tiapoum dans le département d'Aboisso (70%). Le projet enregistrant le plus faible taux est celui de la construction des routes du Centre Ouest (4%) qui a démarré en août 2020 ;
- ✓ six (6) projets dont les travaux n'ont pas démarré pour non achèvement des procédures de financement. Il s'agit principalement des projets de type préfinancement.

A ces travaux de construction s'ajoutent des projets de voiries ou d'aménagement dont :

- ✓ sept (7) projets en cours notamment les travaux d'aménagement de bord de mer de l'autoroute Abidjan – Grand Bassam (91%).
- ✓ au niveau du PIDUCAS, deux routes construites sur les six (06) prévues dans le projet. Il s'agit des routes de l'aéroport de San-Pedro (2140 m) et la route de Tolakouadiokro-Bouaké (5724 m).

Action 3 : Réhabilitation et entretien des infrastructures routières et ouvrages d'art

Treize (13) projets de renforcement de routes interurbaines et un projet de réhabilitation d'ouvrage d'art sont inscrits au budget 2020. L'état d'exécution se décline comme suit:

- ✓ trois (3) projets achevés physiquement [Réhabilitation de l'Autoroute du Nord, de la route Akoupé-Kotobi-Bongouanou et de la Route Bouaké-Ferké (lot 2)] dans les exercices antérieurs. Le budget 2020 a permis de poursuivre le désintéressement des entreprises ;
- ✓ deux (2) projets achevés en 2020 [Réhabilitation de la Route Bouaké-Ferké (lot 1) et Bassam N'Zikro (Section Bassam – Samo)] ;
- ✓ trois (3) projets en cours dont le taux d'avancement le plus élevé de 98% est enregistré au niveau de la route PK109 – Divo- Gagnoa ;
- ✓ quatre (4) projets non démarrés (Renforcement du réseau routier Bouaké-Mbahiakro-Kotobi-Arrah-Bonahouin, M'Bahiakro-Daoukro et Boungouanou-Dimbokro; Renforcement du réseau routier Gagnoa-Issia, Bondoukou-Bouna, Sinfra-Gagnoa et Issia-Guessabo; Renforcement du réseau routier Boundiali-Korhogo, Ouangolo-frontière Mali et Séguela-kani; Travaux de bitumage des voiries de Séguela et de Kong) pour non achèvement des procédures de financement ;
- ✓ un (1) projet de réhabilitation d'ouvrage en cours : le pont Félix Houphouët Boigny avec un taux de 73%.

Par ailleurs, au niveau du PRICI, 98,7 km de voiries urbaines ont été réhabilitées dans des quartiers à forte densité de populations à Adzopé, Daloa, Divo, etc ...; 1 205 km pistes rurales réhabilitées dans les régions de la Nawa, du Gontougou, de l'Iffou, du Hambol et du Gbêkê.

Action 4 : Construction des ouvrages d'arts

Pour l'exercice 2020, 7 projets d'ouvrages d'arts sont inscrits au budget. Le bilan donne ce qui suit :

- ✓ projet de Transport Urbain d'Abidjan : pour la réalisation du 4^{ème} Pont : les travaux sont en cours (35% de taux de réalisation sur 80% de délai d'exécution échue) ; Ce faible taux est en grande partie dû aux difficultés de libération des emprises. Les populations impactées ne sont pas encore toutes dédommagées ;
- ✓ construction d'ouvrages métalliques : réalisation de 7 ponts prévus à Gbéléban, Douagué, Kouroukoro, Bassehoua, Sokourouba, Gragbazo et Attiékoua : les 6 premiers cités sont achevés, le dernier est cours, environ 70% de taux de réalisation ;
- ✓ échangeur Ivoirio-Japonais : achevé en 2019 : les crédits sont inscrits pour désintéresser les Entreprises ;
- ✓ construction de 3 ouvrages d'art : les crédits ont servi à désintéresser la Mission de contrôle ;
- ✓ construction d'ouvrages à tablier métallique : le projet n'a pu démarrer pour défaut de financement ;
- ✓ les 2 derniers projets concernent les ponts HKB et FHB : pour le premier, c'est la prise en compte d'arriérés de travaux. En ce qui concerne le second, il s'agit de crédit destiné à la mission de contrôle ivoirienne dans le cadre de la réhabilitation.

Au total, l'exécution de l'ensemble des actions de ce programme a permis de doter le pays d'un peu plus d'infrastructures routières de qualité et d'ouvrages d'art qu'il n'en possédait auparavant, améliorant ainsi de façon sensible le déplacement des populations et des biens.

a. **Evolution des indicateurs de performance**

Le tableau ci-dessous présente l'évolution des indicateurs de performance du programme Infrastructures routières et ouvrages d'art.

Tableau 7 : Evolution des indicateurs du programme Infrastructures routières et ouvrages d'art.

Objectif spécifique 1 : Améliorer le cadre légal et l'opérationnalité des structures du secteur routier							
Indicateurs	Unité	Réalizations 2017-2019			2020		Structures
		2017	2018	2019	Prévision	Réalisation	
Indicateur 1 : Taux de satisfaction des usagers sur le réseau routier	%	44%	60%	75%	70%	0%	DGIR
Objectif spécifique 2 : Améliorer la qualité des infrastructures routières et ouvrages d'art							
Indicateur 2 : Linéaires de routes entretenues (en km)	Km	124,5	257	192,7	637	261,24 (41,01%)	AGEROUTE
Indicateur 3: Linéaires de routes construites (en km)	Km	153	397	340	920	316,86 (34,44%)	AGEROUTE
Indicateur 4 : Nombre d'études réalisées	Nombre	01	01	02	6	5	
Indicateur 5 : Nombre d'ouvrages d'arts réalisés	Nombre	02	03	12	15	6 (40%)	

Source : DPPD-PAP 2020-2022

b. **Analyse détaillée et explication des résultats**

Indicateur 1 : Taux de satisfaction des usagers sur le réseau routier :

Cette enquête n'a pu se réaliser faute de budget suffisant mais compte tenu de l'importance de cette activité et en raison des récurrentes insuffisances de crédits, il est envisagé de recourir à un décret pour instaurer des taxes sur les péages et pesages. Les recettes engendrées pourront financer l'activité sans recourir au budget de l'Etat.

Indicateur 2 : Linéaire de routes entretenues (en km)

Sur l'ensemble des projets en cours, 261,24 km ont été réalisés sur un linéaire attendu de 637 km soit une performance de 41,01%. Ce taux est relativement faible au regard de la prévision. Il convient cependant de rappeler que le budget sollicité pour l'entretien des 637 km n'a pu être obtenu. La dotation inscrite, comme nous l'avons indiqué dans le commentaire du tableau 1, permettait de réhabiliter 275,70 km de route. Dans ce cas, le taux de réalisation est de 94,75 % (261,24/275,70).

Deux (2) projets sur quatre (4) prévus sont achevés. Il s'agit des travaux de renforcement de la route Bouaké–Ferké et de la Route Bassam - Samo qui enregistrent respectivement 132,7 km et 13 km réalisés cette année. Les autres sont en cours et connaissent des tronçons bitumés bien que les travaux continuent.

Certains projets ont connu de fortes avancées au niveau des travaux. Ce sont notamment :

- ✓ route Yamoussoukro – Bouaflé –Daloa (145 km) : 97% pour 115,54 km réalisés
- ✓ route PK109 – Gagnoa (167 km) (Guitry-Divo) : 98% ;
- ✓ route Thomasset – Agboville (50 km) : 67%.

Il s'agit essentiellement des contrats Public/Privé qui ont permis aux entreprises concernées de bénéficier de fonds au niveau des banques, ce qui a permis de payer plus vite les décomptes et donc

d'accélérer les travaux. La régularisation budgétaire se fera ultérieurement.

Indicateur 3 : Linéaires de routes construites (en km)

316,85 km de routes neuves dont 140 km de voiries ont été construites sur un linéaire attendu de 920 km pour l'année 2020 soit un taux de 34,44%. Ce taux est faible au regard de la prévision mais il faut indiquer ici également que le budget prévisionnel pour la construction des 920 km de route n'a pu être inscrit en raison des contraintes budgétaires. La dotation allouée permettait de réaliser 333,10 km. Dans ce cas, le taux s'établit à 95,12% (316,86 /333,10).

Le renforcement du suivi et de l'accompagnement des Entreprises par la réorganisation des Unités de Gestion a été l'un des principaux facteurs de l'atteinte de cet objectif. Toutefois, la lenteur dans l'obtention des Avis de Non-Objection (ANO), l'insuffisance des capacités organisationnelles et techniques de certaines Entreprises et la lenteur dans la validation des dossiers techniques constituent toujours des facteurs qui freinent l'avancement de certains chantiers.

Les détails des réalisations ayant permis d'obtenir le linéaire annoncé sont :

- ✓ 87,19 km réalisés sur les projets achevés : Danané – frontière Guinée, Divo – Guitry – Côtière, Ferké – Nassian – Kong ;
- ✓ 88,97 km réalisés sur les travaux de routes interurbaines en cours : Fadiadougou-Boundiali (90%), route de Tiapoum (70%) ;
- ✓ 140,7 km réalisés sur les travaux de voiries dans les villes dont les plus importants en linéaire sont : Yamoussoukro (57,27 km) ; Korhogo (13.41), Traversée de Bingerville (11 km), Sinématiali – Kouto – Gbon – Kolia (12,97 km), Bouna – Bouko – Doropo (10,59 km) ;

Les autres projets en cours enregistrant des taux d'avancement physiques de plus de 35% sont les suivants : autoroute Yamoussoukro – Tiébissou (66%), autoroute Tiébissou – Bouaké (37%), Bingerville – Eloka – Ebrah (67%).

Indicateur 4 : Nombre d'études réalisées

Cinq (05) études sont réalisées sur 6 prévues. Il s'agit de :

- l'étude hydro-sédimentaire de la baie de Cocody ;
- l'étude pour la Station de Traitement des Eaux Usées de l'Indénié. ;
- l'étude sur 3 823 000 personnes en zones urbaines ayant accès à une route carrossable en toute saison dans un rayon de 500 mètres ;
- l'étude sur 1 425 000 personnes vivant dans les zones rurales et qui ont accès à une route praticable en toutes saisons dans le cadre du projet ;
- l'étude pour la construction de 3 ouvrages d'art dans les Départements de Man, Guiglo et Taï.

L'étude qui n'a pu se réaliser est l'inventaire du réseau routier national : la dotation de 2020 a permis de boucler les opérations de passation de marché. L'étude elle-même démarrera en 2021.

Indicateur 5 : Nombre d'ouvrages d'arts réalisés

Les nouveaux ouvrages à réaliser selon le budget 2020 sont au nombre de 8 alors que la prévision initiale est de 15 en fonction de la dotation budgétaire sollicitée et qui n'a pu être obtenue en raison des contraintes budgétaires. Ce sont le 4^{ème} Pont et les 7 Ponts issus du projet de construction d'ouvrages métalliques. Il a été prévu d'achever 7. A la fin de la gestion, 6 l'ont été effectivement soit un taux de 85,71%. Le dernier n'a pu l'être en raison des troubles dans la zone.

En fin de compte, pour plusieurs projets de ce programme, les principales difficultés ayant entravées l'atteinte des objectifs fixés est la lenteur de la procédure d'acquisition effective du financement et les délais trop longs pour obtenir les ANO auprès des bailleurs à l'issue des procédures internes de passation des marchés.

Il est envisagé d'approcher ces bailleurs, à travers des séances de travail, pour leur indiquer l'importance de la réduction considérable des délais d'examen des ANO. La lenteur constatée impacte les délais de réalisation des projets et souvent le coût initial déterminé.

c. Exécution financière par action

Tableau 8 : Exécution financière par action du programme 2

Actions	Personnel	Biens et Services	Transferts	Investissements	Total
	2020	2020	2020	2020	
Action 1 : Réalisation des études pour le développement et fonctionnement des infrastructures routières et ouvrage d'art	00	235 130 910	56 678 176	2 020 066 948	2 311 876 034
Action 2 : Construction de nouvelles routes	00	00	00	131 314 460 495	131 314 460 495
Action 3 : Réhabilitation et Entretien des infrastructures routières et ouvrages d'art	00	00	13 088 641 279	104 459 259 558	117 547 900 837
Action 4 : Construction des ouvrages d'arts	00	00	00	85 076 524 259	85 076 524 259
TOTAL	00	235 130 910	13 145 319 455	322 870 311 260	336 250 761 625

Source : SIB 15/01/2021

➤ **Au niveau de la Construction de nouvelles routes** : la dotation exécutée en 2020 est de 131,314 milliards pour un budget total de 320,655 milliards soit 40,95 sur 100% attendu. Cet écart s'explique par des problèmes de procédures administratives diverses. Il s'agit notamment des projets suivants:

- Programme d'Aménagement de routes et Facilitation du Transport au sein de l'Union du Fleuve Mano (PARFT-UFM) : 5.087.973.932 FCFA exécutés sur un budget alloué de 23.971.930.569 FCFA, cela est dû à la résiliation de certains contrats sur le marché (le marché de Bloléquin-Toulépleu résilié pour faute de l'Entreprise) ;
- Aménagement route Kokonou Aproponou/Yamoussoukro-Bouaflé-Daloa : budget alloué 16.000.000.000 FCFA, aucun montant n'a été engagé. Toutefois, le projet est exécuté physiquement sur le terrain mais les engagements ne sont pas retracés dans le SIB. Une régularisation est faite à la fin de la gestion dans les livres du Payeur Général de la Dette Publique. Le tronçon Yamoussoukro-Bouaflé-Daloa est quasiment achevé (98%) ;
- Construction de la route Odienné-Frontières du Mali et de la Guinée: le budget alloué de 30 100 000 000, est exécuté à hauteur de 10 091 094 563 FCFA, compte tenu du retard de mobilisation de l'entreprise ; le financement de l'avance de démarrage ayant connu un retard important ;
- Aménagement de la route et désenclavement des zones transfrontalières phase 1: Bondoukou-soko-frontière Ghana : budget alloué 5 253 000 00, exécuté à hauteur de 1 240 000 000 FCFA, compte tenu du retard de mobilisation de l'Entreprise dû aux difficultés d'indemnisation des populations affectées par le projet.

➤ **Au niveau de la réhabilitation et de l'entretien des infrastructures routières et ouvrages d'arts** : la dotation exécutée en 2020 est de 117,547 milliards pour un budget total de 141,783 milliards soit un taux de 82,90% sur 100% attendu. Cela s'explique par des difficultés au niveau du projet « Aménagement du Boulevard de Marseille »: le budget alloué de 15,227 milliards a été exécuté à hauteur de 1,301 milliard, compte tenu du retard au niveau de l'indemnisation des personnes affectées par le projet.

➤ **Au niveau de la construction des ouvrages d'arts** : la dotation exécutée en 2020 est de 85,076 milliards pour un budget total de 157,087 milliards soit un taux de 85,076 % sur 100% attendu. Cet écart s'explique également par des problèmes de procédures administratives diverses. Il s'agit notamment des projets suivants:

- Construction des ouvrages métalliques: le budget alloué est de 10,280 milliards. Il a été exécuté à hauteur de 1,045 milliard, compte tenu du retard dans la finalisation des études;
- Réhabilitation des Ponts FHB: le budget alloué de 590,420 millions a été exécuté à hauteur de 249,889 millions, compte tenu de l'avancement des travaux. Il s'agit des honoraires du BNETD.

Au total, le budget de ce programme s'élève à 621,970 milliards. Il a été exécuté à hauteur de 336,250 milliards soit 54,06 %.

Il convient de rappeler qu'en dehors des raisons spécifiques évoquées par indicateurs et actions, la survenance de la COVID-19 a constitué un véritable frein à l'atteinte des objectifs visés ; cette pandémie a entraîné une forte démobilité des équipes et des ouvriers sur la quasi-totalité des chantiers.

d. **Exécution des investissements du programme**

L'exécution des investissements du programme est présentée dans le tableau ci-dessous:

Tableau 9 : Exécution des investissements du programme 2

	Année de démarrage	Année de fin	Coût Total en Francs CFA	Budget Voté	Budget Actuel 2020	Mandant PEC 2020
Inventaire du Réseau Routier National (Investissement)	2020	2023	1 219 000 000	50 000 000	38 847 441	-
Sur financement intérieur			1 219 000 000	50 000 000	38 847 441	-
Sur financement Extérieur					-	-
Indemnisation des travaux routiers/AGEROUTE	2014		31 359 675 590	2 600 000 000	2 020 066 948	2 020 066 948
Sur financement intérieur			31 359 675 590	2 600 000 000	2 020 066 948	2 020 066 948
Sur financement Extérieur			-		-	-
Aménagement de la route pt Comoé-Abengourou	2014	2016	6 205 381 203	1 650 000 000	1 850 000 000	1 650 000 000
Sur financement intérieur			6 205 381 203	1 650 000 000	1 850 000 000	1 650 000 000
Sur financement Extérieur					-	-
Bitumage axe Ferké-Kong	2015	2020	88 621 201 482	100 000 000	44 904 882	-
Sur financement intérieur			88 621 201 482	100 000 000	44 904 882	-
Sur financement Extérieur					-	-
Aménagement de la route Tiébissou-Didiévi-Bocanda	2016	2019	18 753 853 850	2 745 047 752	2 021 491 752	122 466 022
Sur financement intérieur			4 753 853 850	865 318 022	141 762 022	122 466 022
Sur financement Extérieur			14 000 000 000	1 879 729 730	1 879 729 730	-
Bitumage axe Agboville-Cechi	2016	2019	48 053 193 709	2 000 000 000	1 500 861 463	1 407 903 649
Sur financement intérieur				2 000 000 000	1 500 861 463	1 407 903 649
Sur financement Extérieur					-	-
Bitumage axe Odienné -Gbéléban	2016	2020	41 155 824 022	1 205 255 762	615 235 632	495 974 913
Sur financement intérieur			8 578 867 038	1 205 255 762	615 235 632	495 974 913
Sur financement Extérieur			32 576 956 984		-	-
Aménagement du bord de Mer de l'Autoroute Abidjan-Grand-Bassam	2017	2020	8 730 620 220	1 030 000 000	62 155 906	62 155 906
Sur financement intérieur			8 730 620 220	1 030 000 000	62 155 906	62 155 906
Sur financement Extérieur					-	-
Aménagement de l'autoroute Yamoussoukro- Bouaké	2017	2022	270 614 905 248	74 489 750 277	73 227 343 464	15 237 882 325
Sur financement intérieur			29 541 450 078	4 600 000 000	3 337 593 187	3 151 196 568
Sur financement Extérieur			241 073 455 170	69 889 750 277	69 889 750 277	12 086 685 757
Aménagement de l'autoroute Abidjan Grand- Bassam	2012	2015	5 578 948 259	1 000 000 000	776 948 825	773 925 730
Sur financement intérieur			5 578 948 259	1 000 000 000	776 948 825	773 925 730
Sur financement Extérieur					-	-
Bitumage Axe Mankono-Teningboue	2017	2020	35 489 828 635	2 521 300 000	378 236 611	219 799 479
Sur financement intérieur			35 489 828 635	2 521 300 000	378 236 611	219 799 479
Sur financement Extérieur					-	-

	Année de démarrage	Année de fin	Coût Total en Francs CFA	Budget Voté	Budget Actuel 2020	Mandant PEC 2020
Programme d'Aménagement de routes et de facilitation de transport au sein du fleuve MANO	2016	2021	107 584 884 238	21 629 915 968	23 971 930 569	8 918 259 625
Sur financement intérieur			28 263 791 780	3 000 000 000	4 334 014 601	4 181 538 581
Sur financement Extérieur			79 321 092 458	18 629 915 968	19 637 915 968	4 736 721 044
Construction des routes centre Ouest Toulepleu-Zouan-Houien et Séguela Mankono	2020	2022	65 993 734 708	11 879 437 561	11 906 308 931	4 274 645 639
Sur financement intérieur			11 221 325 208	1 010 000 000	1 036 871 370	1 026 871 370
Sur financement Extérieur			54 772 409 500	10 869 437 561	10 869 437 561	3 247 774 269
Projet d'aménagement et de bitumage de la route Ahoussoukro-Koliakro	Non démarré		59 415 515	59 415 515	11 594 621	-
Sur financement intérieur			59 415 515	59 415 515	11 594 621	-
Sur financement Extérieur					-	-
Projet de route Bouna Doropo frontière BF	2015	2020	49 789 000 000	13 352 739 741	13 239 551 069	4 932 791 939
Sur financement intérieur			8 789 000 000	1 661 684 958	1 548 496 286	1 460 214 637
Sur financement Extérieur			41 000 000 000	11 691 054 783	11 691 054 783	3 472 577 302
Projet Facilitation Commerce Transport Abj-Lagos (PFCTCAL)	2012	2020	96 508 208 362	3 000 000 000	2 000 000 000	1 850 500 000
Sur financement intérieur			32 104 808 028	3 000 000 000	2 000 000 000	1 850 500 000
Sur financement Extérieur			64 403 400 334		-	-
Aménagement de la route Adzopé-Yakasse Attobrou	2016	2018	26 060 000 000	275 000 000	502 991 317	502 991 317
Sur financement intérieur			6 060 000 000	275 000 000	502 991 317	502 991 317
Sur financement Extérieur			20 000 000 000		-	-
Projet de route corridor Bamako- Zantiébogou Kani Boundiali San-Pédro (CI)	2017	2020	79 817 439 593	20 575 390 106	19 608 581 765	16 963 128 575
Sur financement intérieur			12 748 519 953	4 404 251 120	2 369 142 779	2 244 386 890
Sur financement Extérieur			67 068 919 640	16 171 138 986	17 239 438 986	14 718 741 685
Aménagement route Kokonou Aproponou/Yamousoukro-Bouaflé-Daloa	2018	2021	151 158 152 874	16 335 704 548	16 000 000 000	-
Sur financement intérieur			151 158 152 874	16 335 704 548	16 000 000 000	-
Sur financement Extérieur					-	-
Aménagement route Boundiali Odienné frontière Guinée	2016	2019	87 238 962 606	12 633 231 881	11 039 194 694	6 896 522 172
Sur financement intérieur			19 591 067 744	3 044 931 881	1 450 894 694	232 388 144
Sur financement Extérieur			67 647 894 862	9 588 300 000	9 588 300 000	6 664 134 028
Travaux d'Aménagement et de bitumage de la route Bouaké-satama-sokoro et voirie et brételle de satama-sokoro	2021	2024	74 852 756 115	10 000 000	3 884 744	-
Sur financement intérieur			74 852 756 115	10 000 000	3 884 744	-
Sur financement Extérieur						
Travaux d'Aménagement et de bitumage de la route N'golodougou-kong et de la voirie à N'golodougou	2020	2023	60 250 067 731	10 000 000	3 884 744	-
Sur financement intérieur			60 250 067 731	10 000 000	3 884 744	-
Sur financement Extérieur					-	-

	Année de démarrage	Année de fin	Coût Total en Francs CFA	Budget Voté	Budget Actuel 2020	Mandant PEC 2020
Bitumage de routes Boundiali-Dianra	2021	2024	83 849 579 343	10 000 000	3 884 744	-
Sur financement intérieur			83 849 579 343	10 000 000	3 884 744	-
Bitumage de routes dans la ville de Ouangolodougou	2019	2020	6 399 959 239	10 000 000	3 884 744	-
Sur financement intérieur			6 399 959 239	10 000 000	3 884 744	-
Sur financement Extérieur					-	-
Bitumage de routes dans la ville de Korhogo	2020	2021	14 705 907 497	10 000 000	3 884 744	-
Sur financement intérieur			14 705 907 497	10 000 000	3 884 744	-
Sur financement Extérieur					-	-
Bitumage de routes dans les villes de Sinématiali-Gbon et Kolia	2018	2019	14 700 894 319	10 000 000	3 884 744	-
Sur financement intérieur			14 700 894 319	10 000 000	3 884 744	-
Sur financement Extérieur					-	-
Travaux de réhabilitation des voiries de NOE	2019	2020	7 447 199 881	715 450 000	555 868 037	-
Sur financement intérieur				715 450 000	555 868 037	-
Sur financement Extérieur			7 447 199 881		-	-
Travaux de construction de la route de TIAPOUM	2018	2021	49 812 816 848	700 000 000	310 779 530	-
Sur financement intérieur			49 812 816 848	700 000 000	310 779 530	-
Sur financement Extérieur					-	-
Aménagement de la route Boundiali- Tengréla-Mali	2016	2020	-	218 600 000	213 023 721	192 827 949
Sur financement intérieur				218 600 000	213 023 721	192 827 949
Sur financement Extérieur					-	-
Travaux de bitumage de la route Korhogo-M'bengué	Non démarré		75 573 186 291	10 000 000	7 769 488	-
Sur financement intérieur			75 573 186 291	10 000 000	7 769 488	-
Sur financement Extérieur					-	-
Construction de la route Odienné-Frontière du Mali et de la Guinée	2020	2023	154 928 670 500	30 100 000 000	30 100 000 000	10 091 094 563
Sur financement intérieur			31 228 170 500	100 000 000	100 000 000	-
Sur financement Extérieur			123 700 500 000	30 000 000 000	30 000 000 000	10 091 094 563
Travaux de bitumage de la route Tioroniaradougou-Guimbé-Dikodougou	2021	2022	49 612 055 557	10 000 000	7 769 488	-
Sur financement intérieur			49 612 055 557	10 000 000	7 769 488	-
Construction de l'autoroute de contournement de la ville de Yakro	Non démarré		94 650 491 693	10 000 000	7 769 488	-
Sur financement intérieur			94 650 491 693	10 000 000	7 769 488	-
Sur financement Extérieur					-	-
Travaux d'élargissement de la traversée de Bingerville et son prolongement à Ebrah	2019	2021	43 001 742 619	5 000 000	3 884 744	-
Sur financement intérieur			43 001 742 619	5 000 000	3 884 744	-
Sur financement Extérieur					-	-

	Année de démarrage	Année de fin	Coût Total en Francs CFA	Budget Voté	Budget Actuel 2020	Mandant PEC 2020
Bitumage de l'axe Touba-Saoula et renforcement de routes dans la région de l'Ouest	2020	2022	258 673 024 004	10 000 000	7 769 488	-
Sur financement intérieur			258 673 024 004	10 000 000	7 769 488	-
Sur financement Extérieur					-	-
Aménagement de la Route Guitry-Divo	2017	2020	123 294 594 577	-	715 882 563	715 882 563
Sur financement intérieur			123 294 594 577	-	715 882 563	715 882 563
Sur financement Extérieur					-	-
Travaux de renforcement et d'aménagement de la route kanawolo-Korhogo	Non démarré		73 750 000 000	-	200 000 000	-
Sur financement intérieur			11 750 000 000	-	200 000 000	-
Sur financement Extérieur			62 000 000 000		-	-
Travaux de bitumage de la route Kabala-Salonkourani	2020	2022	22 446 794 457	10 000 000	7 769 488	-
Sur financement intérieur			3 367 019 169	10 000 000	7 769 488	-
Sur financement Extérieur			19 079 775 288		-	-
Aménagement de route de désenclavement des zones transfrontalières phase 1: bkou-soko-frontière Ghana	Non démarré		22 937 429 984	5 253 000 000	5 253 000 000	1 240 000 000
Sur financement intérieur			5 844 093 792	980 000 000	980 000 000	740 000 000
Sur financement Extérieur			17 093 336 192	4 273 000 000	4 273 000 000	500 000 000
Projet d'Aménagement de la Baie de Cocody (PABC)	2017	2020	347 965 090 710	32 483 137 129	31 189 008 129	31 189 008 129
Sur financement intérieur			158 575 090 710	15 000 000 000	13 705 871 000	13 705 871 000
Sur financement Extérieur			189 390 000 000	17 483 137 129	17 483 137 129	17 483 137 129
Projet d'Appui à la Compétitivité du Grand Abidjan (PACOGA)	2018	2021	218 000 000 000	55 203 000 000	54 785 000 000	6 946 000 000
Sur financement intérieur			9 000 000 000	2 250 000 000	1 832 000 000	1 832 000 000
Sur financement Extérieur			209 000 000 000	52 953 000 000	52 953 000 000	5 114 000 000
Projet d'Infrastructures pour le Développement Urbain et la Compétitivité des Agglomérations Economiques Secondaires (PIDUCAS)	2018	2021	103 854 000 000	15 526 000 000	15 510 000 000	13 630 700 000
Sur financement intérieur			5 210 000 000	2 000 000 000	1 984 000 000	1 958 800 000
Sur financement Extérieur			98 644 000 000	13 526 000 000	13 526 000 000	11 671 900 000
Travaux d'Aménagement et bitumage de la route Maféré - Kouakro	2020	2022	17 026 000 000	-	3 000 000 000	3 000 000 000
Sur financement intérieur			17 026 000 000	-	3 000 000 000	3 000 000 000
Sur financement Extérieur					-	-
Désenclavement développement et entretien des routes rurales	2019	2021	20 000 000 000	50 000 000	38 847 441	-
Sur financement intérieur			20 000 000 000	50 000 000	38 847 441	-
Sur financement Extérieur					-	-
Infrastructures Route/ 2ème C2D	2014	2021	125 287 787 000	25 287 787 000	31 571 873 871	31 571 873 871
Sur financement intérieur			125 287 787 000	25 287 787 000	31 571 873 871	31 571 873 871
Sur financement Extérieur					-	-

	Année de démarrage	Année de fin	Coût Total en Francs CFA	Budget Voté	Budget Actuel 2020	Mandant PEC 2020
Réhabilitation Autoroute du Nord	2017	2018	13 421 030 768	350 306 512	1 415 791 892	1 415 791 892
Sur financement intérieur			13 421 030 768	350 306 512	1 415 791 892	1 415 791 892
Sur financement Extérieur					-	-
Projet de renaissance des Infrastructures de CI (PRICI)	2016	2020	86 230 633 362	3 000 000 000	6 534 432 342	6 522 232 342
Sur financement intérieur			50 874 633 362	3 000 000 000	6 534 432 342	6 522 232 342
Sur financement Extérieur			35 356 000 000		-	
Aménagement du Boulevard de Marseille	2018	2021	50 612 000 000	16 048 965 204	15 227 075 204	9 468 865 155
Sur financement intérieur			18 612 000 000	2 179 433 000	1 357 543 000	1 166 119 234
Sur financement Extérieur			32 000 000 000	13 869 532 204	13 869 532 204	8 302 745 921
Réhabilitation de la route Bouaké-Ferké	2018	2020	126 550 573 613	48 245 822 219	71 835 822 219	55 081 632 078
Sur financement intérieur			26 382 869 244	6 088 345 762	9 088 345 762	9 088 345 762
Sur financement Extérieur			100 167 704 369	42 157 476 457	62 747 476 457	45 993 286 316
Réhabilitation de la route Akoupé-Kotobi	2016	2018	8 728 550 820	950 000 000	671 494 882	-
Sur financement intérieur			8 728 550 820	950 000 000	671 494 882	-
Sur financement Extérieur					-	-
Aménagement voiries de Kouto	2018	2020	1 686 910 894	600 000 000	487 876 105	398 864 220
Sur financement intérieur			1 686 910 894	600 000 000	487 876 105	398 864 220
Sur financement Extérieur					-	-
Travaux de réhabilitation de la voirie de Yamoussoukro	2019	2021	33 883 690 204	10 000 000	7 769 488	-
Sur financement intérieur			33 883 690 204	10 000 000	7 769 488	-
Sur financement Extérieur					-	-
Renforcement du réseau routier des sections: Bouaké-M'Bahiakro; Kotobi-Arrah-Bonahouin; M'Bahiakro-Daoukro et Bongouanou-Dimbokro	Non démarré		142 641 938 091	10 000 000	7 769 488	-
Sur financement intérieur			142 641 938 091	10 000 000	7 769 488	-
Sur financement Extérieur					-	-
Renforcement du réseau routier des sections: Gagnoa-Issia Bondoukou-Bouna Sinfra-Gagnoa Issia-Guéssabo	Non démarré		172 578 784 036	10 000 000	7 769 488	-
Sur financement intérieur			172 578 784 036	10 000 000	7 769 488	-
Sur financement Extérieur					-	-
Renforcement du réseau routier des sections: Boundiali-Korhogo Ouangolo-Frontière Mali et Séguéla-Kani	Non démarré		126 664 342 785	10 000 000	7 769 488	-
Sur financement intérieur			126 664 342 785	10 000 000	7 769 488	-
Sur financement Extérieur					-	-
Travaux de bitumage des voiries de Séguéla et de Kong	2019	2020	11 979 505 334	10 000 000	3 884 744	-
Sur financement intérieur			11 979 505 334	10 000 000	3 884 744	-
Sur financement Extérieur					-	-

	Année de démarrage	Année de fin	Coût Total en Francs CFA	Budget Voté	Budget Actuel 2020	Mandant PEC 2020
Travaux de bitumage des voiries de Boundiali et Tengréla	2020	2020	14 115 885 228	10 000 000	3 884 744	-
Sur financement intérieur			14 115 885 228	10 000 000	3 884 744	-
Sur financement Extérieur					-	-
Projet Transport Urbain Abidjan	2017	2021	631 026 773 531	150 181 700 000	137 181 700 000	75 011 870 262
Sur financement intérieur			168 394 366 853	47 350 000 000	34 350 000 000	34 350 000 000
Sur financement Extérieur			462 632 406 678	102 831 700 000	102 831 700 000	40 661 870 262
Construction des ouvrages métalliques	2018	2020	18 142 647 143	12 313 855 676	10 280 155 676	1 045 000 000
Sur financement intérieur			864 063 907	3 252 555 684	173 855 684	
Sur financement Extérieur			17 278 583 236	9 061 299 992	10 106 299 992	1 045 000 000
Construction de l'échangeur de l'amitié Ivoir-Japonais	2016	2020	32 689 952 233	8 879 161 431	8 609 492 360	8 369 691 549
Sur financement intérieur			4 440 302 233	1 379 161 431	1 109 492 360	869 691 549
Sur financement Extérieur			28 249 650 000	7 500 000 000	7 500 000 000	7 500 000 000
Réhabilitation du Ponts FHB	2017	2021	52 263 059 245	537 742 627	417 798 502	400 072 618
Sur financement intérieur			537 742 627	537 742 627	417 798 502	400 072 618
Sur financement Extérieur			51 725 316 618		-	-
22059040007 Construction du Pont HKB	2020	2021	3 962 291 785	800 000 000	590 420 058	249 889 830
Sur financement intérieur			3 962 291 785	800 000 000	590 420 058	249 889 830
Sur financement Extérieur					-	-
Construction d'ouvrages d'arts à tablier métalliques en Côte d'Ivoire	Non démarré		27 171 189 525	10 000 000	7 769 488	-
Sur financement intérieur			27 171 189 525	10 000 000	7 769 488	-
Sur financement Extérieur					-	-
Construction de 03 ouvrages d'art dans les départements Man – Guiglo – Taï	2017	2019	84 794 000	69 700 000	-	-
Sur financement intérieur			84 794 000	69 700 000	-	-
Sur financement Extérieur					-	-
Total programme			4 664 105 850 367	596 831 416 909	607 624 245 998	322 870 311 260
Sur financement intérieur			2 528 477 249 157	164 456 943 822	151 538 472 911	129 580 642 984
Sur financement extérieur			2 135 628 601 210	432 374 473 087	456 085 773 087	193 289 668 276

Source : Sib 15/01/2021

A l'analyse du tableau, il apparaît que le budget alloué aux projets d'investissement du programme a connu une hausse de 10,793 milliards, du budget voté au budget actuel, passant ainsi de 596,831 milliards à 607,624 milliards. Cette augmentation s'est faite au niveau des financements extérieurs (432,374 à 456,085). Les ressources internes ont plutôt connu une baisse (164,456 à 151,538).

Les prises en charge donnent un taux d'exécution de 54,09% pour le budget voté et 53,13% pour le budget actuel. Quel que soit le budget considéré (voté ou actuel), le taux d'exécution est plus élevé au niveau des financements intérieurs (78,79% pour le budget voté et 85,50% pour le budget actuel). Ces taux sont très satisfaisants et traduisent les efforts faits par les différents acteurs. La quasi-totalité de ces crédits ont servi à la prise en charge des taxes qui représentent la contrepartie des projets cofinancés.

Pour les financements extérieurs, les taux sont plus faibles. Ils s'établissent à 44,70% pour le budget voté et 42,38% pour le budget actuel. Ces taux démontrent une faible mobilisation des ressources extérieures due en très grande partie à la COVID19 qui a entraîné une démobilitation des équipes sur le terrain. En outre, d'autres difficultés peuvent aussi expliquer ces taux. Elles ont été largement évoquées dans les chapitres précédents (voir commentaire sur l'exécution du budget 2020 après les tableaux des actes modificatifs et tout au long de l'analyse des actions et indicateurs du programme 2).

On remarque également que certains projets n'ont pu démarrer. Les montants inscrits (très faibles par rapport aux coûts totaux) devaient servir, pour cette gestion, à entamer les procédures de passation des marchés avant d'envisager, pour 2021, le démarrage effectif des travaux.

Enfin, pour les projets achevés, les dotations inscrites permettent de désintéresser les Entreprises qui ont effectué les travaux.

e. **Exécution des prévisions d'effectifs**

Tableau 10 : Exécution des prévisions d'effectifs du programme 2

	2019 (a)	2020				
		Besoin exprimé	Prévision	Besoin satisfait (b)	Sorties (c)	Total fin d'année ((a+b)-c)
Catégorie A	71	45	28	08	02	77
Catégorie B	31	40	35	31	02	60
Catégorie C	13	00	00	01	00	14
Catégorie D	10	30	15	01	03	08
Non Fonctionnaires	181	07	07	03	08	176
TOTAL	306	122	85	44	15	335

Source : DRH/ MEER catalogue de mesures nouvelles

A l'analyse du tableau, l'effectif de ce programme a connu une hausse de 29 agents soit 9,47 % de 2019 à 2020.

En effet, 335 agents dont 159 fonctionnaires soit 47,50% et 176 non-fonctionnaires soit 52,50% ont contribué à la conduite des activités de ce programme. Parmi les fonctionnaires, ceux des catégories A sont les plus nombreux (48,40%), suivent ensuite les catégories B (37,73%) et C (8,80%).

Sur un besoin total de 115 agents fonctionnaires en 2020, 41 ont été satisfaits. Les non-fonctionnaires représentent plus de la moitié de nos effectifs soit 52,53%. Cette situation est due au fait que le Ministère ne bénéficie pas de prime, de sorte que les agents fonctionnaires n'y viennent que par « contrainte » et partent aussitôt qu'une « meilleure » occasion se présente ailleurs. Le Ministère est fortement déficitaire en agents techniques (ingénieurs et techniciens supérieurs de TP). Beaucoup de nos services déconcentrés ne sont pas pourvus en cadres techniques. Le besoin s'élève à 30 ingénieurs et 45 Techniciens supérieurs soit 75 agents techniques.

Pour pallier cette difficulté, des décrets sont en cours d'élaboration pour instituer des primes aux agents et rendre le Ministère plus attractif.

Enfin, en 2020, 15 agents dont 07 fonctionnaires et 08 non-fonctionnaires ont fait valoir leur droit à la retraite.

2. Commentaires et Conclusion du programme

Au total, le programme « Infrastructures routières et ouvrages d'arts » regroupe l'ensemble des activités qui constituent le cœur des missions assignées au Ministère. Il s'agit essentiellement des activités de projet.

Dans l'ensemble, le taux d'exécution obtenu est satisfaisant au regard du contexte sanitaire qui a prévalu au cours de la gestion. En effet, la crise due à la survenue de la COVID19 a fortement entravé le déroulement des travaux routiers sur toute l'étendue du territoire national. Beaucoup d'équipes ont été démobilisées pendant de longs mois. Néanmoins, de nouvelles routes ont été bitumées sur l'ensemble du territoire national reliant ainsi des localités jusque-là accessibles difficilement. De nombreuses routes et pistes rurales ont été réhabilitées facilitant ainsi le déplacement des populations et des produits agricoles vers les centres urbains. Enfin, des ponts ont été construits et réhabilités afin de désenclaver certaines agglomérations.

Au-delà de ce contexte général, des difficultés spécifiques ont émaillé la gestion budgétaire. Il s'agit notamment du :

- ✓ retard dans la délivrance des ANO par les bailleurs ;
- ✓ retard dans les procédures de passation et d'exécution des marchés publics;
- ✓ retard dans l'exécution des travaux dus à l'insuffisance organisationnelle de certaines entreprises ;
- ✓ retard de paiement et de la faible mobilisation des Entreprises en matière de personnel et de matériels.

Par ailleurs, en 2020, nous avons passé en revue l'ensemble des indicateurs au cours des séances de travail avec la Direction de la Réforme. Il ressort que certains indicateurs, au regard des missions assignés au Ministère, ne semblent pas pertinents ou sont mal formulés. Il a été procédé pour certains à leur remplacement ou annulation, pour d'autres, à leur reformulation. Ces nouveaux indicateurs ont été intégrés dans le DPPD-PAP 2021-2023.

**SECTION 331 : MINISTERE DE L'EDUCATION NATIONALE, DE
L'ENSEIGNEMENT TECHNIQUE ET DE LA FORMATION
PROFESSIONNELLE**

AVANT-PROPOS

Pour cette année budgétaire 2020 qui a été marquée par le basculement de la gestion budgétaire en mode budget programme, il importe de rendre hommage aux initiateurs de cet important outil, en occurrence le Ministère du Budget et du Portefeuille de l'Etat, et les acteurs du système éducatif pour les efforts consentis dans l'application de ce nouveau mode de gestion.

Au regard de la vision affichée par le gouvernement et du dynamisme qui en découle au sein de notre secteur, le **civisme et l'engagement de tous pour une école de qualité** qui traduit notre aspiration à l'excellence et à la recherche de la qualité du système éducatif a été adopté comme thème de cette année scolaire 2019-2020. Ce thème est en effet un vaste champ qui donne du sens à l'action éducative tant dans sa dimension préventive, pédagogique et aux enjeux qui la sous-tendent.

L'École, faut-il le rappeler, a pour mission d'inculquer les valeurs essentielles à l'édification du citoyen. Elle constitue un creuset du développement de la nation et un véritable moyen d'enracinement du civisme dans notre société.

La qualité, c'est l'aboutissement de la pratique du civisme et de l'engagement individuel et collectif. Par conséquent, il a été impérieux pour nous d'insister sur la pédagogie, le respect et l'achèvement des programmes, la vitalité du fonctionnement des conseils de formation, des conseils de maîtres, des conseils d'enseignement et des unités pédagogiques.

Dans la perspective d'améliorer la qualité de notre système éducatif, les réformes majeures en cours ont été renforcées; il s'agit notamment de la poursuite de la réforme du collège ; la formation initiale des instituteurs qui s'étend désormais sur trois années ; le renforcement du module du préscolaire dans la formation initiale des instituteurs ; l'extension de l'expérimentation de la prise en charge des élèves en situation de handicap auditif et visuel au primaire et au collège ; la mise en œuvre du Contrat d'Objectifs et de Performance ; l'instauration d'un environnement scolaire apaisé ; la poursuite de la réforme de l'enseignement technique et de la formation professionnelle en vue de répondre au mieux aux besoins de qualification et de réaliser l'adéquation entre la formation et l'emploi.

Cette situation a exigé de nous une utilisation rationnelle et optimale des ressources allouées à notre département ministériel pour la réalisation de ces différents chantiers.

Lors de la survenue de la pandémie du coronavirus et la fermeture des écoles intervenue du 16 mars 2020 au 10 mai 2020, un programme d'enseignement à distance, « Mon école à la maison », a été mis en œuvre en direction des élèves des classes d'examen (CM2, 3ème et Terminale) afin d'assurer la continuité éducative.

Ce rapport présente l'analyse des performances, le point des activités réalisées, met en relief les difficultés rencontrées et dégage des perspectives par Programme conformément au principe de redevabilité instauré par la réforme des Finances Publiques.

I. PRESENTATION GENERALE DU MINISTERE

Le Ministère de l'Éducation Nationale, de l'Enseignement Technique et de la Formation Professionnelle (MENETFP) s'occupe de l'ensemble des niveaux de l'Enseignement Général, de l'Enseignement Technique ainsi que du Préscolaire, de l'Alphabétisation et de l'Éducation Non Formelle.

L'Enseignement Préscolaire et Primaire :

- L'Enseignement préscolaire s'adresse théoriquement aux enfants d'un âge variant entre 3 et 5 ans. Cette étape, quoiqu'elle soit nécessaire pour la préparation des enfants au cycle primaire, reste facultative.
- Le Cycle primaire dure six (6) années. Il est organisé en trois sous-cycles de deux ans chacun : les cours préparatoires (CP1 et CP2), les cours élémentaires (CE1 et CE2) et les cours moyens (CM1 et CM2). Ce cycle est sanctionné par le Certificat d'Études Primaires Élémentaires (CEPE) donnant accès au 1er cycle du secondaire (général ou professionnel). L'âge officiel de fréquentation de ce cycle se situe entre 6 et 11 ans.

L'enseignement Secondaire Général et Technique

L'Enseignement Secondaire Général : Il comprend deux cycles :

- L'Enseignement Secondaire Général premier cycle : Il comprend un premier cycle de quatre (4) ans, appelé le collège ou le premier cycle du secondaire général. Ce cycle est sanctionné par le Brevet d'Etudes du Premier Cycle (BEPC). Il concerne la population d'âge 12-15 ans. Au cours de ce niveau d'étude, une orientation vers un cursus professionnel est possible à partir de la fin de la deuxième année (5ème) par voie de concours.
- L'Enseignement Secondaire Général second cycle : Il est composé d'un cycle de trois (3) ans appelé Lycée d'enseignement général. Il est sanctionné par le Baccalauréat et concerne la population d'âge 16-18 ans. Dans ce cycle, les spécialisations commencent dès la classe de seconde. Elles concernent les séries littéraires (A) et les séries scientifiques (C à dominante Mathématiques et Sciences Physiques, et D à dominance Sciences de la Vie et de la Terre).

L'Enseignement Secondaire Technique :

Il est composé d'un cycle de trois (3) ans appelé Lycée d'enseignement technique. Il est sanctionné par le Baccalauréat et concerne la population d'âge 16-18 ans. Dans ce cycle, les spécialisations commencent aussi dès la classe de seconde. Elles concernent les filières tertiaires (B, G1 et G2) et les filières industrielles (E, F1, F2, F3, F4 et F7).

L'Alphabétisation et l'Education Non Formelle

En dehors de sa partie formelle, le système connaît également un développement progressif de sa partie non formelle, organisé principalement par les ONG et les centres d'alphabétisation qui permettent aux jeunes non scolarisés ou déscolarisés ainsi qu'aux adultes analphabètes d'acquérir les bases de la lecture, de l'écriture et du calcul.

I.1 Rappel des orientations stratégiques du ministère

Les Principales orientations stratégiques

- une politique rénovée de recrutement et de gestion des carrières enseignantes, utilisant toutes les possibilités des grilles statutaires d'emplois et privilégiant à la fois les recrutements initiaux dans les échelons les plus modestes et des progressions plus ouvertes ;
- des parcours scolaires facilités et régulés dans tout le cycle de base ;
- des mécanismes pour faciliter les transitions sans rupture entre les cycles scolaires
- des passerelles entre l'enseignement général et les formations professionnelles ;
- une politique de la qualité orientée vers une gestion administrative et pédagogique centrée sur des normes ;
- une politique d'assainissement de l'environnement des formations et des apprentissages ;
- une politique d'optimisation de l'emploi des ressources en enseignants (formation des enseignants bivalents) ;
- l'adoption de nouveaux modes de fonctionnement des établissements autorisant la double vacation.

Les Résultats stratégiques attendus

- une couverture de 25 % des enfants de 4 à 5 ans en 2025 ;
- la prise en compte de 27% des effectifs préscolarisés dans les écoles maternelles existantes qui seront restructurées en réduisant de trois à deux ans la durée de l'encadrement ;
- le développement d'une offre de pré-primaire à l'intention des enfants de 5 ans dans les écoles primaires par la prise en compte de 27% des effectifs préscolarisés.
- la prise en compte d'environ 18 % des effectifs préscolarisés dans une formule communautaire encadrée au plan pédagogique et dont l'État assure l'essentiel des charges ;
- un taux brut de scolarisation de 110 % ;
- un taux de redoublement de 10 % ;
- le développement de classes passerelles (éducation alternative) pour 30 000 enfants par an dont l'âge est compris entre 10 et 14 ans et qui sont en dehors du système éducatif ;
- le recrutement exclusif d'Instituteurs Adjoints (IA), parmi lesquels 20 % pourront devenir Instituteurs Ordinaires (IO) après 5 ans ;
- la promotion, après formation, de 15% du stock initial d'IO dans le corps des professeurs de collège ;
- l'adoption d'une enveloppe représentant 1,3% des dépenses courantes pour stimuler la demande d'éducation ;
- la multiplication par 6,5 des dépenses de fonctionnement par élève au niveau des écoles ;

- l'optimisation de la gestion et l'utilisation des salles de classes (1,5 division pédagogique par salle de classe en 2025 au lieu de 1,4 en 2013) et du service hebdomadaire effectif des enseignants (21 heures en 2025 au lieu de 16,63 en 2018) ;
- la réduction du taux de redoublement à 8% contre 12,9% en 2018 ;
- la poursuite du processus de réforme des collèges ;
- la baisse de la part des effectifs du privé à 40% en 2025 contre 47,73% en 2018 ;
- le passage de la taille moyenne des divisions de 75 en 2018 à 50 en 2025 ;
- la multiplication par 1,6 des dépenses de fonctionnement par élève au niveau des établissements d'ici à 2020 ;
- une diminution du taux de transition passant de 55,62% en 2018 à 25 % en 2025 ;
- une maîtrise des flux d'élèves à l'entrée du secondaire général et technique pour permettre de consacrer plus de moyens au renforcement des apprentissages plus particulièrement dans les disciplines scientifiques et technologiques ;
- une multiplication par 1,6 des dépenses de fonctionnement par élève au niveau des établissements ;
- une stabilisation du niveau actuel de la part des effectifs du privé (50%) ;
- la capacité de traitement des centres de 22 000 à 50 000 par an ;
- une progression du taux de transition transversal du niveau 1 au niveau 2 de 42% à 80% ;
- le maintien du pourcentage d'adultes alphabétisés après le niveau 2 à 70% ;
- une progression du taux de transition transversal du niveau 2 au niveau post-alpha de 38 à 50%.

Les Objectifs globaux du Ministère

- promouvoir une administration moderne et performance, axée sur les résultats de développement ;
- favoriser l'accès à une éducation préscolaire et primaire sur toute l'étendue du territoire national ;
- contribuer à l'accroissement de l'accès au secondaire du fait de l'insuffisance des capacités d'accueil de ce cycle scolaire, des taux de redoublement assez importants constatés ;
- réduire le taux d'analphabétisme en Côte d'Ivoire.

1.2 Synthèse des principaux résultats

Pour l'année 2020, les résultats majeurs qui ont contribué à l'atteinte des objectifs globaux du ministère se résument essentiellement autour de quatre (4) axes majeurs que sont la gouvernance, l'accès, la qualité et la réduction de l'analphabétisme en Côte d'Ivoire.

Au niveau de la gouvernance, le cadre institutionnel a été amélioré grâce au projet de décret portant organisation et mise en œuvre de l'éducation entrepreneuriale en milieu scolaire, transmis au Secrétariat Général du Gouvernement et est en attente de programmation en Conseil des Ministres.

Dans le domaine de l'amélioration de la qualité du pilotage du système, la réalisation du système d'information et de gestion des COGES se poursuit avec l'immatriculation de 549 comités de gestion sur les 3 375 subventionnés. Une étude de l'impact de l'allocation des subventions et des ressources financières a été également menée auprès de 2 064 COGES dans l'enseignement primaire.

En ce qui concerne la codification des postes de travail, environ 138 000 agents du MENETFP sont répertoriés sur la plateforme CODIPOST.

Le Système d'Information et de Gestion de l'Education (SIGE) pour le suivi des carrières scolaires a été étendu au cycle primaire où 678 983 élèves y ont été inscrits sur 1 190 000. Il faut noter aussi que 1 324 nouveaux établissements scolaires ont été géoréférencés, ce qui donne en tout 23 243 établissements intégrés au SIG-Carte Scolaire.

Le processus de signature des contrats d'objectif et de performance en milieu scolaire a été entamé avec 36 Directeurs régionaux et 150 responsables de structures d'enseignement.

Le cadre de gestion a été amélioré à travers la mise en œuvre effective du suivi des carrières scolaires au cycle primaire. Ce qui a permis d'intégrer dans le Système d'Information et de Gestion de l'Education, 678 983 élèves sur 1 190 000. Les visites de contrôle et de conformité des infrastructures qui vont permettre d'ouvrir pour la rentrée 2020-2021 : 449 SDC (Salle De Classe) du préscolaire, 2 227 SDC du primaire 43 Collèges (35 collèges à base 2, deux (2) collèges à base 3 et six (6) collèges à base 4, treize (13) collèges érigés en lycées, quinze (15) salles de 2nde C et quinze classes de 2nde A, ouvertes.

Au titre de l'Emergence d'un Ivoirien nouveau, le cadre réglementaire du Prix National du Meilleur Enseignant a été défini et est en cours de validation.

Au titre de la transformation de l'économie, les journées carrières ayant pour thème « Quelle formation professionnelle pour le développement socio-économique de la Côte d'Ivoire ? » ont connu leur 8ème édition du 12 au 14 mars 2020. Des organismes nationaux au nombre de 102 et 5 organismes étrangers (en provenance du Maroc, de Chypre du Nord et des Etats-Unis) y ont exposé. Environ 30.000 visiteurs y ont été enregistrés.

Au niveau de l'amélioration de l'accès à l'éducation, 7 centres préscolaires communautaires ont été rendus fonctionnels à Korhogo.

La tenue des assises de la carte scolaire 2020 a permis d'entrevoir l'ouverture de 449 salles de classe dans le préscolaire, de 2 228 dans le primaire, de 68 collèges débutant avec des classes de 6ème, de 17 collèges ouvrant des classes de 2nde et de 14 collèges érigés en lycées.

Lors de la survenue de la pandémie du coronavirus, la fermeture des écoles est intervenue le 16 mars 2020 et elle s'est poursuivie jusqu'au 10 mai 2020. Aussi, un programme d'enseignement à distance, « Mon école à la maison », a été mis en œuvre en direction des élèves des classes d'examen (CM2, 3ème et Terminale) afin d'assurer la continuité éducative. Au total, 1 161 ressources pédagogiques et 307 capsules vidéo ont été produites et diffusées.

Sur le plan de l'amélioration de la qualité des enseignements et apprentissages, l'analyse des données est achevée dans le cadre de l'évaluation des classes du cours élémentaire 1ère année (CE1) en lecture et en mathématiques.

Des activités de renforcement de capacités dans l'enseignement primaire ont concerné 5 000 enseignants sur 10 000 prévus en matière d'amélioration des pratiques pédagogiques pour l'enseignement de la lecture et des mathématiques. Dans la même veine, 2 452 instituteurs de 613 écoles primaires ont été formés à l'enseignement de la lecture. Un premier groupe de 5 000 directeurs d'école sur 15 000 prévus ont été également formés en gestion de l'administration scolaire et en techniques managériales. Il en est de même pour 5 325 enseignants, directeurs d'école éducateurs des établissements privés formés à la fonction enseignante et à l'encadrement scolaire.

En ce qui concerne l'enseignement secondaire, 82 professeurs sur 825 prévus ont été formés à l'appropriation des méthodologies et de la didactique des disciplines.

Des efforts notables ont été accomplis dans la mise à disposition de vivres dans les cantines scolaires, notamment 1 401,250 tonnes de vivres distribués à 613 cantines dans les régions du Cavally, du Bafing, de la Bagoué, du Poro, du Tchologo, du Boukani et du Gontougo. Dans le cadre de la riposte contre la Covid-19, 750 tonnes de vivres supplémentaires ont été acquis pour l'alimentation de 117 740 élèves dans les régions susmentionnées. En vue de la promotion de la scolarisation des filles dans ces régions, 750 tonnes de vivres ont été distribués à 15 000 filles. En plus, les 50 meilleurs groupements autour des cantines ont été dotés d'équipement et de matériel agricoles : décortiqueurs de riz, broyeuses multifonctionnelles, tricycles, broyeurs mobiles et presses-manioc.

Tableau 30 : Tableau de l'évolution des indicateurs du Ministère

OBJECTIFS GLOBAUX	RESULTATS STRATEGIQUES	INDICATEURS DE PERFORMANCE	REALISATIONS (de N-4 à N-2)			2020		Commentaires	
			2017	2018	2019	Prévision	Réalisation		
OG 1 : Promouvoir une administration moderne et performance, axée sur les résultats de développement	RS1.1 : le cadre institutionnel du secteur est amélioré	IP 1.1.1 : Nombre de texte portant réforme de l'enseignement général pris		0	0	1	1	La cible de 2020 a été atteinte	
		IP 1.1.2 : Nombre de texte portant réforme de l'enseignement technique et professionnel pris		0	1	1	1	La cible de 2020 a été atteinte	
		IP 1.1.3 : Texte instituant des centres d'alphabétisation au niveau des écoles pris et mis en œuvre		0	0	1	0	La cible de 2020 n'a pas été atteinte	
	RS 1.2 : Amélioration de la gestion financière, des ressources humaines et matérielles	IP 1.2.1 : Proportion des actes engagés rejetés dans le circuit de la dépense publique.		5,28%	3%	3%	-	Données en cours de traitement dû à la défaillance de l'applicatif SIB <i>Source : DGBF/DTI</i>	
		IP 1.2.2 : Proportion des actes mandatés rejetés dans le circuit de la dépense publique.		2,57%	2,5%	2,5%	-		
		IP 1.2.3 : Proportion des actes engagés différés dans le circuit de la dépense publique		4,86%	4,5%	3%	-		
		IP 1.2.4 : Proportion des actes mandatés différés dans le circuit de la dépense publique		4,07%	4%	3,5%	-		
		IP 1.2.5 : Taux d'exécution du budget		99%	99%	100%	85,90%	La cible de 2020 n'a pas été atteinte	
		IP 1.2.6 : la durée moyenne de délivrance des actes produits par la DRH (en jour)		5	2	2	2	La cible de 2020 a été atteinte	
		IP 1.2.7: Nombre d'heure de cours hebdomadaires dispensés par les enseignants du secondaire 1 ^{er} cycle (Norme : 21h)		16,63	17	18,1	18,1	La cible de 2020 a été atteinte	
	OG 2 : Favoriser l'accès à l'éducation préscolaire et primaire sur toute l'étendue du territoire national ;	RS 2.1 :: Améliorer la qualité de l'éducation préscolaire et primaire	IP 2.1.1 : Ratio élève-maître au primaire	43	44	44	42,2	42	La cible de 2020 est dépassée
			IP 2.1.2 : Taux de succès au CEPE	80,98	83,57%	83,57%	85%	82,12%	La cible de 2020 n'a pas été atteinte
			IP 2.1.3 : Taux de redoublement au primaire	11%	11%	8,4%	10,5%	9,45%	La cible de 2020 a été dépassée
RS 2.2 : Améliorer l'accès à l'éducation préscolaire et primaire		IP 2.2.1: le taux brut de préscolarisation	8,8%	9%	9,4%	10,3%	10,5%	La cible de 2020 n'a pas été atteinte	
		IP 2.2.2 : Indice de parité entre les sexes au primaire	0,97	0,98	0,99	0,99	1,00	La cible de 2020 a été dépassée	
		IP 2.2.3 : taux d'achèvement au primaire	75,1%	77,70%	80,52%	81,4%	82,15%	La cible de 2020 a été dépassée	
		IP 2.2.4 : Taux brut de scolarisation au primaire	104,6%	100,6%	100,5%	100,40%	100,3%	La cible de 2020 a été dépassée	
		IP 2.2.5 : Taux net d'admission au primaire	87,8%	72,10%	73,20%	74,13%	73,59%	La cible de 2020 n'a pas été atteinte	

OBJECTIFS GLOBAUX	RESULTATS STRATEGIQUES	INDICATEURS DE PERFORMANCE	REALISATIONS (de N-4 à N-2)			2020		Commentaires
			2017	2018	2019	Prévision	Réalisation	
		IP 2.2.6 : Taux net de scolarisation au primaire	91%	91,06%	91,30%	91,28%	91,5%	La cible de 2020 a été dépassée
OG 3 : contribuer à l'accroissement de l'accès au secondaire du fait de l'insuffisance de capacités d'accueil de ce cycle scolaire, des taux de redoublement assez importants constatés	RS 3.1 : La qualité de l'enseignement secondaire général est améliorée	IP 3.1.1 : Taux de succès au BEPC	60,08%	60,14%	57,31%	61,18%	53,17%	La cible de 2020 n'a pas été atteinte
		IP 3.1.2 : Taux de succès au BAC	44,98%	46,09%	41,23%	44,15%	40,08%	La cible de 2020 n'a pas été atteinte
		IP 3.1.3 : Taux Brut d'Admission dans le 1 ^{er} cycle	65,7%	66,9%	69,10%	71,38%	74,9%	La cible de 2020 a été dépassée
		IP 3.1.4 : Taux d'accès en seconde (transition 3 ^e /2 nd)	46,41%	52,57%	41,07%	55,86%	40,43%	La cible de 2020 n'a pas été atteinte (MASIR 2020)
	RS 3.2 : L'accès à l'enseignement secondaire général est amélioré	IP 3.2.1 : Taux brut de scolarisation du 1 ^{er} cycle	63,50%	66,6%	70,52%	73,30%	72,60%	La cible de 2020 n'a pas été atteinte
		IP 3.2.2 : Taux brut de scolarisation au 2 nd cycle	28,40%	35%	35,78%	44,64%	37,80%	La cible de 2020 n'a pas été atteinte
		IP 3.2.3 : Taux d'achèvement du 1 ^{er} cycle du secondaire	49,30%	54,60%	59,7%	64,80%	60,50%	La cible de 2020 n'a pas été atteinte
		IP 3.2.4 : Taux d'achèvement du 2 nd cycle du secondaire	23,30%	27,70%	30,80%	34,30%	36,30%	La cible de 2020 a été dépassée
OG 4 : Réduire le taux d'analphabétisme en Côte d'Ivoire	RS 4.1 : Le taux d'analphabétisme en Côte d'Ivoire est réduit.	IP 4.1.1 : Nombre d'enfants hors du système éducatif inscrits dans les classes passerelles	-	30 000	50 000	70 000	2 072	La cible de 2020 n'a pas été atteinte
		IP 4.1.2 Proportion des enfants issus des classes passerelles intégrés dans le système éducatif	100%	100%	100%	100%	100%	La cible de 2020 a été atteinte
		IP 4.1.3 : proportion de femmes parmi les apprenants	57,33%	57%	61,08%	65%	62,48%	La cible de 2020 n'a pas été atteinte
OG 5 : Développer l'accès à l'enseignement technique	RS 5.1 : l'accès et la qualité de l'enseignement secondaire technique sont améliorés	IP 5.1.1 : Taux d'accroissement des effectifs des établissements de l'Enseignement Technique		5%	10,2%	20%	12%	La cible n'a pas été atteinte

I.3 Résumé de l'exécution du budget

Pour la gestion budgétaire 2020 sur une programmation budgétaire de 1 075,76 Milliards, le Ministère a exécuté 924,07 Milliards soit un taux d'exécution 85,90%.

Cette dotation budgétaire est composée des natures de dépenses suivantes :

- Charges de personnel : **782,54** Milliards soit **72,74%** ;
- Achats de biens et Services : **35,22** Milliards soit **03,27%** ;
- Subventions et transferts : **110,37** Milliards soit **10,26%** ;
- Investissements : **147,63** Milliards soit **06,11%**.

Dans l'ensemble, le taux d'exécution du budget (85,90%) a baissé par rapport à la moyenne des trois dernières années (99%). Cette situation est dû essentiellement aux problèmes liés à l'instabilité du Système d'Information Budgétaire (SIB) et à la faible productivité des services liées aux mesures de restriction prises par le gouvernement face à la pandémie du COVID-19.

Par nature de dépenses, le taux d'exécution se présente comme suit :

- Les charges du personnel ont été exécutées à 97,88%, : Les charges de personnels ont été exécutées par avance de trésorerie ce qui explique le taux d'exécution élevé, enregistré au niveau du personnel.
- les subventions et transfert ont été exécutés à 71,60% et
- les achats de biens et services ont été exécutés à 64,24%. Le niveau pas satisfaisant de ce taux s'explique par le fait qu'en cours d'exécution, les structures ont connu d'énorme difficultés dans l'exécution de leur budget du fait des bugs récurrents du SIB (Applicatif dans lequel s'est exécuté le budget 2020).
- Les investissements : sur une programmation de 147,63 milliards, le ministère a exécuté 56,46 milliards soit un taux d'exécution de 38,24%. L'investissement est financé à 82,58% sur budget de l'Etat et 17,42% grâce à l'appui des partenaires au développement. S'agissant de la part trésor d'un montant de 121,91 milliards, l'exécution a été faite à 35,45%. La part bailleurs n'a été exécutée qu'à hauteur de 13,25 milliards sur une programmation de 25,72 milliards, soit 51,49%.

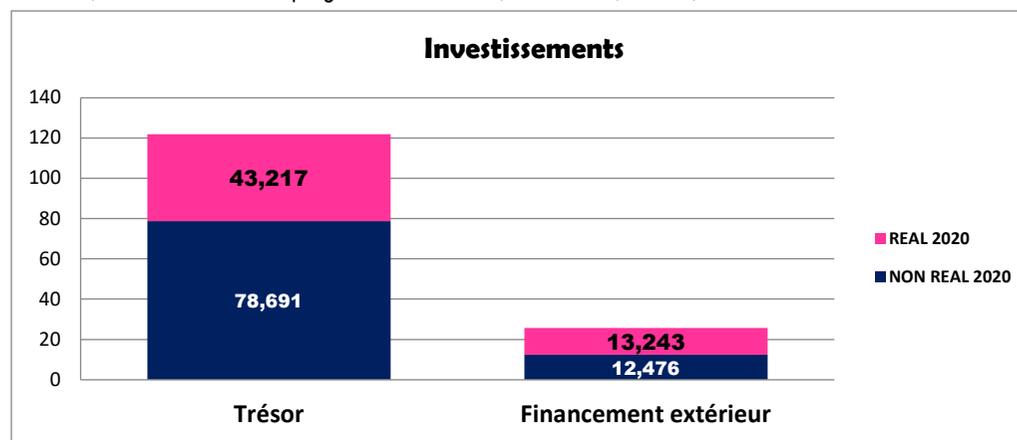


Illustration graphique du taux d'exécution du budget par nature de dépenses

	PROG 2020	REAL 2020	NON REAL 2020	TAUX D'EXECUTION
Personnel	782,545	765,963	16,582	97,88%
Biens et Services	35,225	22,627	12,598	64,24%
Transferts	110,365	79,019	31,346	71,60%
Investissements	147,627	56,46	91,167	38,24%

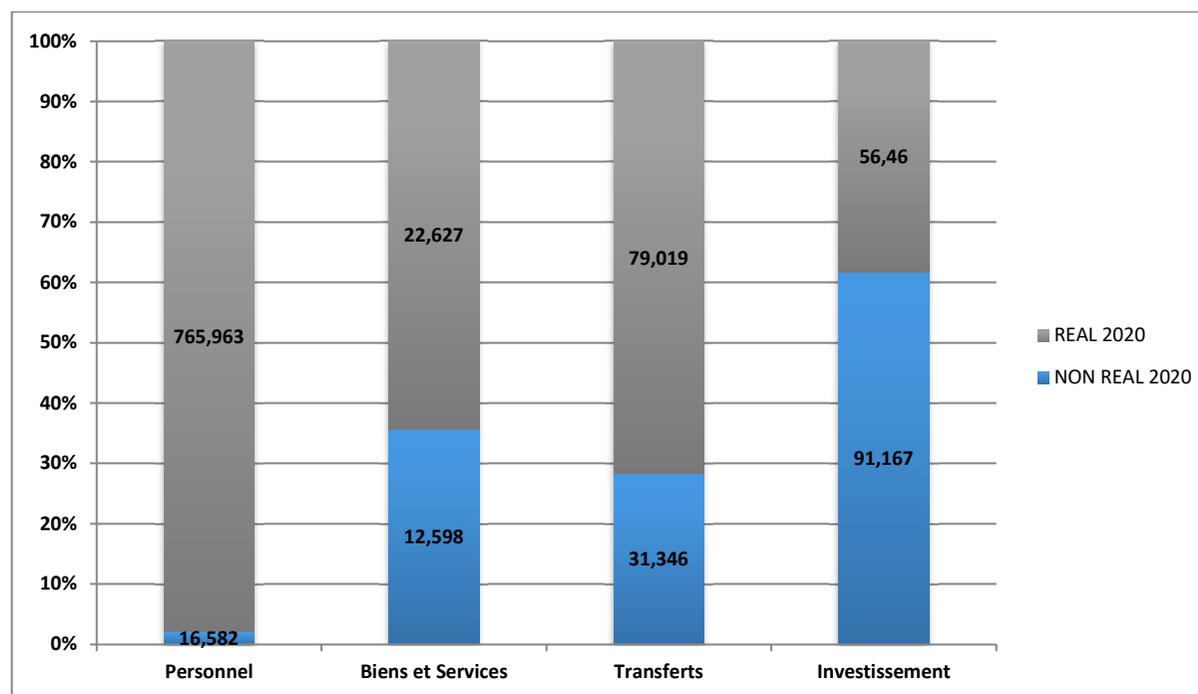


Tableau 31 : Exécution du budget N-1

Unités	BUDGET 2020				Tx de réal Réalisé/Actuel
	Voté	Collectif	Actuel	Réalisé	
1. Ressources	965 783 802 242	1 044 702 353 321	1 075 761 943 977	924 069 025 673	85,90%
2. Charges	965 783 802 242	1 044 702 353 321	1 075 761 943 977	924 069 025 673	85,90%
1. Ressources	965 783 802 242	1 044 702 353 321	1 075 761 943 977	924 069 025 673	85,90%
1.1 Ressources intérieures	944 297 902 242	1 018 983 468 911	1 050 043 059 567	910 826 338 853	86,74%
1.1.1 Budget de l'Etat (Trésor)	944 297 902 242	1 018 983 468 911	1 050 043 059 567	910 826 338 853	86,74%
1.1.2 Recettes de services	-	-	-	-	-
1.2 Ressources extérieures	21 485 900 000	25 718 884 410	25 718 884 410	13 242 686 820	86,74%
1.2.1 Emprunts projets	5 000 000 000	5 000 000 000	5 000 000 000	3 226 202 410	64,52%
1.2.2 Dons Projets	16 485 900 000	20 718 884 410	20 718 884 410	10 016 484 410	48,34%
1.2.3 Appuis budgétaires ciblés	-	-	-	-	-
2 Charges	965 783 802 242	1 044 702 353 321	1 075 761 943 977	924 069 025 673	85,90%
.2.1 Personnel	753 830 900 319	753 830 900 319	782 544 708 578	765 963 312 055	97,88%
2.1.1 Solde y compris EPN	753 830 900 319	753 830 900 319	782 544 708 578	765 963 312 055	97,88%
2.1.2 Contractuels hors solde	-	-	-	-	-
2.2 Biens et Services	34 545 191 662	32 408 068 085	35 224 702 108	22 627 230 422	64,24%
Biens et services sur budget Etat	34 545 191 662	32 408 068 085	35 224 702 108	22 627 230 422	64,24%
2.3 Transferts	136 069 634 209	110 877 130 114	110 365 223 462	79 018 711 333	71,60%
2.3.1 Transferts courants	136 069 634 209	110 877 130 114	110 365 223 462	79 018 711 333	71,60%
2.3.2 Transferts en capital	-	-	-	-	-
2.4 Investissement	41 338 076 052	147 586 254 803	147 627 309 829	56 459 771 863	38,24%
2.4.1 Trésor	19 852 176 052	121 867 370 393	121 908 425 419	43 217 085 043	35,45%
2.4.2 Financement extérieur	21 485 900 000	25 718 884 410	25 718 884 410	13 242 686 820	51,49%
Dons	16 485 900 000	20 718 884 410	20 718 884 410	10 016 484 410	48,34%
Emprunts	5 000 000 000	5 000 000 000	5 000 000 000	3 226 202 410	64,52%
Total	965 783 802 242	1 044 702 353 321	1 075 761 943 977	924 069 025 673	85,90%

II. RAPPORT ANNUEL DE PERFORMANCE PAR PROGRAMME

II.1 Programme 1 : Administration Générale

1. Bilan du programme

Activités majeures réalisées

- Un décret portant organisation et mise en œuvre de l'éducation entrepreneuriale en milieu scolaire a été transmis au Secrétariat Général du Gouvernement et est en attente de programmation en Conseil des Ministres.
- Les journées carrières ayant pour thème « Quelle formation professionnelle pour le développement socio-économique de la Côte d'Ivoire ? » ont connu leur 8ème édition du 12 au 14 mars 2020. Des organismes nationaux au nombre de 102 et 5 organismes étrangers (en provenance du Maroc, de Chypre du Nord et des Etats-Unis) y ont exposé. Environ 30.000 visiteurs y ont été enregistrés.
- Lors de la survenue de la pandémie de la COVID-19, la fermeture des écoles est intervenue le 16 mars 2020 et elle s'est poursuivie jusqu'au 10 mai 2020. Aussi, un programme d'enseignement à distance, dénommé « Mon école à la maison », a été mis en œuvre en direction des élèves des classes d'examen (CM2, 3ème et Terminale) afin d'assurer la continuité du service pédagogique et de permettre à tous les élèves de continuer leurs apprentissages et d'achever leurs programmes éducatifs dans les conditions de fermeture des classes. Au total, 1 161 ressources pédagogiques et 307 capsules vidéo ont été produites et diffusées.
- Des campagnes de sensibilisation en faveur de la lutte contre les IST/VIH-SIDA, les grossesses en cours de scolarité et en éducation sexuelle complète ont atteint plus de 6 000 élèves et membres des personnels d'éducation.
- Le système d'information et de gestion des COGES se poursuit avec l'immatriculation de 549 comités de gestion sur les 3 375 subventionnés (soit 16,26%). Une étude de l'impact de l'allocation des subventions et des ressources financières a été également menée auprès de 2 064 COGES dans l'enseignement primaire.
- Le Système d'Information et de Gestion de l'Education (SIGE) pour le suivi des carrières scolaires a été étendu au cycle primaire où 678 983 élèves y ont été inscrits sur 1 190 000. Il faut noter aussi que 1 324 nouveaux établissements scolaires ont été géo référencés, ce qui donne en tout 23 243 établissements intégrés au SIG-Carte Scolaire.
- Dans le cadre du Projet d'Amélioration pour la Délivrance des Services de base aux Citoyens (PAGDS) sur 549 827 élèves admis en 6ème, 495 844 ont été affectés en ligne, soit 90,18% des affectés ; les élèves de 744 établissements privés dans 7 DREN ont fait l'objet de contrôle biométrique.
- Le processus de signature des Contrats d'Objectif et de Performance (COP) en milieu scolaire a été entamé avec les 36 Directeurs régionaux et 150 Responsables de structures d'enseignement.
- En ce qui concerne la codification des postes de travail, environ 138 000 agents du MENETFP ont été répertoriés sur la plateforme CODIPOST.
- **16 869** enseignants ont été recrutés selon la répartition suivante :
 - ✓ **Enseignement primaire :**
 - **Contractuels : 5 300**
 - **Sortants des CAFOP : 5 004**

Soit un Total de 10 304 enseignants du Préscolaire et du Primaire.

✓ **Enseignement secondaire :**

▪ **Premier Cycle :**

- **Contractuels : 3 000**
- **Sortants des Centres de Formation Professionnel : 944**

Soit un Total de 3 944 enseignants du Secondaire premier cycle.

▪ **Second Cycle :**

- **Contractuels : 2 000**
- **Sortants des Centres de Formation Professionnel : 261**

Soit un Total de 2 261 enseignants du Secondaire second cycle.

e. Evolution des indicateurs de performance

Présentation des objectifs, des indicateurs de performance et des cibles

Tableau 32 : Tableau de l'évolution des indicateurs du Ministère pour le programme 1

Objectif : Promouvoir une administration moderne et performante, axée sur les résultats de développement							
OBJECTIFS SPECIFIQUES	INDICATEURS DE PERFORMANCE	Unité	REALISATIONS (de N-4 à N-2)			2020	
			2017	2018	2019	Prévision	Réalisation
Amélioration du cadre institutionnel du secteur	Indicateur 1.1 : Nombre de texte portant réforme de l'enseignement général pris	Nombre		0	0	1	1
	Indicateur 1.2 : Nombre de texte portant réforme de l'enseignement technique et professionnel pris	Nombre		0	1	1	1
	Indicateur 1.3 : Texte instituant des centres d'alphabétisation au niveau des écoles pris et mis en œuvre	Nombre		0	0	1	0
Amélioration de la gestion financière et des ressources humaines	Indicateur 2.1 : Proportion des actes engagés rejetés dans le circuit de la dépense publique.	%		5,28%	3%	3%	-
	Indicateur 2.2 : Proportion des actes mandatés rejetés dans le circuit de la dépense publique.	%		2,57%	2,5%	2,5%	-
	Indicateur 2.3 : Proportion des actes engagés différés dans le circuit de la dépense publique	%		4,86%	4,5%	3%	-
	Indicateur 2.4 : Proportion des actes mandatés différés dans le circuit de la dépense publique	%		4,07%	4%	3,5%	-
	Indicateur 2.5 : Taux d'exécution du budget	%		99%	99%	100%	85,90%
	Indicateur 2.6 : la durée moyenne de délivrance des actes produits par la DRH (en jour)	Jour		5	2	2	2
	Indicateur 2.7: Nombre d'heure de cours hebdomadaires dispensés par les enseignants du secondaire 1 ^{er} cycle (Norme : 21h)	Heure		16,63	17	18,1	18,1

Source : MASIR 2020, TASK FORCE-Revue du Plan Sectoriel Education (PSE)

f. Analyse détaillée et explication des résultats

Indicateur 1.1 : Nombre de texte portant réforme de l'enseignement général pris

Les données de 2020 du programme Administration Générale, indiquent qu'un texte portant réforme de l'enseignement général ciblé en 2020 a été pris. Il s'agit du décret portant organisation et mise en œuvre de l'éducation entrepreneuriale en milieu scolaire, transmis au Secrétariat Général du Gouvernement. Il est en attente de programmation en Conseil des Ministres.

Indicateur 1.3 : Nombre de texte portant réforme de l'enseignement technique et professionnel pris

Le texte portant réforme de l'enseignement technique et professionnel a été pris au cours de l'année 2020. La cible est atteinte. Ce résultat est dû à l'engagement politique sur la Période 2016-2020 et à l'implication des partenaires techniques et financiers pour la mise en œuvre des réformes structurelles majeures de l'Enseignement Technique et de la Formation Professionnelle.

Indicateur 1.2 : Texte instituant des centres d'alphabétisation au niveau des écoles pris et mis en œuvre

L'analyse des données montrent qu'aucun texte instituant des centres d'alphabétisation au niveau des écoles n'a été pris et mis en œuvre au cours de l'année 2020. Le texte est en cours de finalisation. La cible de 1 fixée en 2020 n'a donc pas été atteinte. Le retard dans la finalisation de ce texte est la conséquence des insuffisances et des dysfonctionnements du système éducatif en matière de promotion de l'alphabétisation. Le MENETFP envisage d'agir sur cette difficulté afin de redynamiser et rendre accessible l'alphabétisation et l'éducation non formelle.

Indicateur 2.1 Proportion des actes engagés rejetés dans le circuit de la dépense publique

Les proportions des actes engagés rejetés dans le circuit de la dépense publique en 2019, étaient de 3%. En 2020, du fait des problèmes qui subsistent toujours dans l'applicatif SIB, la requête en vue de l'obtention de cette proportion est en cours de traitement par la Direction du Traitement Informatique (DTI) et la Direction de l'Administration du SIGFiP (DAS). C'est l'une des raisons pour lesquelles, un nouvel applicatif dénommé SIGOBE (Système Intégré de Gestion des Opérations Budgétaires de l'Etat) a été déployé pour l'exécution des opérations budgétaires de l'Etat pour l'exercice 2021. Cet applicatif doit permettre de rendre disponibles en 2021, les données sur les actes engagés rejetés dans le circuit de la dépense publique.

Indicateur 2.2 : Proportion des actes mandatés rejetés dans le circuit de la dépense publique

L'analyse des données sur la proportion des actes mandatés rejetés dans le circuit de la dépense publique en 2019, étaient de 2,5%. Ces données ne sont pas encore disponibles, du fait des problèmes qui subsistent toujours dans l'applicatif SIB. Le traitement est en cours par la Direction du Traitement Informatique (DTI) et la Direction de l'Administration du SIGFiP (DAS). Le nouvel applicatif SIGOBE déployé pour l'exécution des opérations budgétaires de l'Etat permettra en 2021 d'obtenir les données sur la proportion des actes mandatés rejetés dans le circuit de la dépense publique.

Indicateur 2.3 : Proportion des actes engagés différés dans le circuit de la dépense publique

Les données sur la proportion des actes engagés différés dans le circuit de la dépense publique, étaient de 4,5% en 2019. En 2020, les données sur les actes engagés différés n'ont pas encore été obtenues du fait des problèmes qui subsistent toujours dans l'applicatif SIB. Le traitement est en cours par la Direction du Traitement Informatique (DTI) et la Direction de l'Administration du SIGFiP (DAS). Avec le nouvel applicatif dénommé SIGOBE (Système Intégré de Gestion des Opérations Budgétaires de l'Etat) qui a été déployé pour l'exécution des opérations budgétaires de l'Etat, ces données seront plus facilement disponibles pour la gestion 2021.

Indicateur 2.4 : Proportion des actes mandatés différés dans le circuit de la dépense publique

En 2019, la proportion des actes mandatés différés dans le circuit de la dépense publique étaient de 4%. Les données de 2020 ne sont également pas disponibles du fait des problèmes qui subsistent toujours dans l'applicatif SIB, le traitement est en toujours cours par DAS et la DTI. Avec le nouvel applicatif SIGOBE déployé pour l'exécution des opérations budgétaires de l'Etat, les données seront disponibles en 2021.

Indicateur 2.5 : Taux d'exécution du budget

Le taux d'exécution du budget en 2020 est de 85,90% contre 99% en 2019. Ce taux en baisse n'atteint pas les 100% prévus pour 2020. Cela s'explique par les difficultés rencontrées dans l'exécution du budget 2020 dues à l'instabilité du nouvel applicatif SIB (Système d'Information Budgétaire) utilisé en remplacement du SIGFIP. L'applicatif SIGOBE doit permettre de combler le gap et atteindre les 100% d'exécution du budget en 2021.

Indicateur 2.6 : Durée moyenne de délivrance des actes produits par la DRH (en jour)

L'analyse montre que la durée moyenne de délivrance des actes produits par la DRH en 2019 était de 2 jours. En 2020, la durée est restée la même atteignant ainsi la cible prévue en 2020.

Indicateur 2.7: Nombre d'heure de cours hebdomadaires dispensés par les enseignants du secondaire 1^{er} cycle

Le nombre d'heure de cours hebdomadaires dispensés par les enseignants du secondaire 1^{er} cycle est de 17 en 2019. En 2020, il est passé à 17,68. Il n'a pas pu atteindre la cible de 18,1 prévue à la même année. Cela peut être dû aux inégales répartitions des enseignants dans les différentes Directions Régionales de l'Education Nationale. Pour une bonne qualité des services offerts, un système de codification des postes de travail a été mis en place. Il a permis de répertorier sur la plateforme CODIPOST, environ 138 000 agents du MENETFP. Ce système permettra d'optimiser la gestion et l'utilisation des salles de classes et du service hebdomadaire effectif des enseignants.

c. Exécution financière par action

Tableau 4 : exécution financière par action du programme 1

Programme	Action	Personnel	Biens et services	Transferts	Investissement	Total	Total Programme
Programme 21060 : Administration Générale	Action 2106001 : Coordination et animation du ministère	0	6 769 430 315	12 630 690 502	17 070 516	19 417 191 333	20 583 701 789
	Action 2106002 : Planification, programmation et suivi-évaluation	86 294 581	96 784 335	0	10 896 524	193 975 440	
	Action 2106003 : Information et communication	0	21 481 939	0	0	21 481 939	
	Action 2106004 : Gestion des ressources humaines, financières et matérielles	0	567 015 074	0	384 038 003	951 053 077	
	TOTAL Programme 21060		86 294 581	7 454 711 663	12 630 690 502	412 005 043	

d. Exécution des investissements

L'exécution des investissements du programme est présentée ci-dessous :

Tableau 5 : exécution des investissements du programme 1

	Année de démarrage	Année de fin	Coût total	Budget Voté 2020	Budget actuel 2020	Mandat PEC 2020
Total programme 21060 Administration Générale (Budget de l'Etat)			3 693 509 375	227 000 000	816 676 758	412 005 043
<i>Sur financement intérieur</i>			3 693 509 375	227 000 000	816 676 758	412 005 043
<i>Sur financement extérieur</i>			0	0	0	0
21060010133 Projet d'Appui au Renforcement du Pilotage et à l'Encadrement de Proximité de l'Education	2017	-	2 455 900 000	150 000 000	116 542 323	17 070 516
<i>Sur financement intérieur</i>			2 455 900 000	150 000 000	116 542 323	17 070 516
<i>Sur financement extérieur</i>			0	0	0	0
21060020017 Renforcement Dispositif collecte des données statistiques	2013	-	597 300 000	77 000 000	59 825 060	10 896 524
<i>Sur financement intérieur</i>			597 300 000	77 000 000	59 825 060	10 896 524
<i>Sur financement extérieur</i>			0	0	0	0
21060040061 Réhabiliter les établissements scolaires de San Pedro	2020	2020	640 309 375	0	640 309 375	384 038 003
<i>Sur financement intérieur</i>			640 309 375	0	640 309 375	384 038 003
<i>Sur financement extérieur</i>			0	0	0	0

Source : Situation d'exécution du budget 2020 à la date du 15/01/2021 ; DGBF

e. Exécution des prévisions d'effectifs

L'exécution des prévisions d'effectifs du programme est présentée dans le tableau ci-dessous :

Tableau 6 : exécution des prévisions d'effectifs du programme 1

Catégories	Existant 2019	2020				Total fin d'année (Existant 2020)
		Besoin exprimé	Prévision	Besoin satisfait	sorties	
Catégorie A	2 752	468	708	434	152	3 034
Catégorie B	6 563	290	330	43	397	6 209
Catégorie C	1 109	125	200	37	5	1 141
Catégorie D	380	85	100	184	38	526
Non Fonctionnaire	50	0	0	0	5	45
TOTAL	10 854	968	1 338	698	597	10 955

Les prévisions d'effectifs sont tirées du catalogue des mesures nouvelles

2. Commentaires et conclusion

Les résultats obtenus au niveau du programme, ont permis d'apprécier les progrès et la pertinence des stratégies et des interventions prévues ainsi que leur contribution à l'amélioration significative du système éducatif. Globalement pour l'année 2020, deux textes sur trois prévus pour améliorer le cadre institutionnel ont été pris. Ces résultats ont été possibles grâce à l'engagement du gouvernement.

En termes de perspectives, les grandes actions suivantes sont envisagées pour l'année 2021 :

- La prise de textes législatifs et réglementaires pour formaliser les cadres d'exercice ;
- L'amélioration de la qualité du pilotage du système scolaire ;
- Le renforcement de la coordination et de l'animation du ministère ;
- La planification, la programmation et le suivi-évaluation des activités ;
- L'amélioration de la gestion du système d'information et de communication

Ces actions permettront d'améliorer la performance du programme, au regard des enjeux.

II.2 Programme 2 : Enseignement Préscolaire et Primaire

1. Bilan du programme

Activités majeures réalisées

Au plan de l'accès

- La tenue des assises de la carte scolaire 2020 a permis d'entrevoir l'ouverture de 449 salles de classe dans le préscolaire, de 2 228 dans le primaire.
- Dans le cadre du Projet PAPSE II, 7 centres préscolaires communautaires ont été rendus fonctionnels à Korhogo.

Au plan de la qualité

- Sur le plan de l'amélioration de la qualité des enseignements et apprentissages, l'analyse des données est achevée dans le cadre de l'évaluation des classes du cours élémentaire 1ère année (CE1) en lecture et en mathématiques.
- Des activités de renforcement de capacités dans l'enseignement primaire ont concerné 5 000 enseignants sur 10 000 prévus en matière d'amélioration des pratiques pédagogiques pour l'enseignement de la lecture et des mathématiques. Dans la même veine, 2 452 instituteurs de 613 écoles primaires ont été formés à l'enseignement de la lecture. Un premier groupe de 5 000 directeurs d'école sur 15 000 prévus ont été également formés en gestion de l'administration scolaire et en techniques managériales. Il en est de même pour 5 325 enseignants, directeurs d'école éducateurs des établissements privés formés à la fonction enseignante et à l'encadrement scolaire.
- En matière de renforcement de la politique de protection sociale en vue de la stimulation de la demande d'éducation, 4 900 113 (4 257 600) kits scolaires ont été acquis et distribués et 3 375 526 manuels scolaires des cours préparatoires (CP1 et CP2) ont été édités et sont en cours de distribution.
- Des efforts notables ont été accomplis dans la mise à disposition de vivres dans les cantines scolaires, notamment 1 401,250 tonnes de vivres distribués à 613 cantines dans les régions du Cavally, du Bafing, de la Bagoué, du Poro, du Tchologo, du Boukani et du Gontougo. Dans le cadre de la riposte contre la Covid-19, 750 tonnes de vivres supplémentaires ont été acquis pour l'alimentation de 117 740 élèves dans les régions susmentionnées. En vue de la promotion de la scolarisation des filles dans ces régions, 750 tonnes de vivres ont été

distribués à 15 000 filles. En plus, les 50 meilleurs groupements autour des cantines ont été dotés d'équipement et de matériel agricoles : décortiqueurs de riz, broyeuses multifonctionnelles, tricycles, broyeurs mobiles et presses-manioc.

a. Evolution des indicateurs de performance

Présentation des objectifs, des indicateurs de performance et des cibles

Tableau 7 : Tableau de l'évolution des indicateurs du Ministère pour le Programme 22061 ENSEIGNEMENT PRESCOLAIRE ET PRIMAIRE

Objectif : Favoriser l'accès à l'éducation préscolaire et primaire sur toute l'étendue du territoire national							
OBJECTIFS SPECIFIQUES	INDICATEURS DE PERFORMANCE	Unité	REALISATIONS (de N-4 à N-2)			2020	
			2017	2018	2019	Prévision	Réalisation
Améliorer la qualité de l'éducation préscolaire et primaire	Indicateur 1 : Ratio élève-maître	Point	43	43,44	42	42,2	42
	Indicateur 2 : Taux de succès au CEPE	%	80,98	83,05%	84,48%	85%	82,12%
	Indicateur 3 : Taux de redoublement au primaire	%	11%	11%	8,4%	10,5%	9,45%
Améliorer l'accès à l'éducation préscolaire et primaire	Indicateur 1 : taux brut de préscolarisation	%	8,8%	9%	9,6%	10,3%	10,5%
	Indicateur 2 : Indice de parité entre les sexes au primaire (par rapport au TBS)	Point	0,97	0,98	1,00	0,99	1,00
	Indicateur 3 : taux d'achèvement au primaire	%	75,1%	77,70%	80,50 %	81,4%	82,15%
	Indicateur 4 : Taux brut de scolarisation au primaire	%	104,6%	100,60%	100,50%	100,40%	100,3%
	Indicateur 5 : Taux net d'admission au primaire	%	87,8%	72,10%	73,20%	74,13%	73,59%
	Indicateur 6 : Taux net de scolarisation au primaire	%	91%	91,06%	91,30%	91,28%	91,5%

b. Analyse détaillée et explication des résultats

▪ Taux d'achèvement du primaire :

Le Taux d'achèvement du primaire est passé de 80,50% en 2019 à 82,15% en 2020. La cible est dépassée de 0,75 soit environ 1%. Une analyse tendancielle de 2017 à 2019 montre une hausse constante de 2% entre chaque année (2017: 75,10%; 2018: 77,70% et 2019: 80,50%). Par contre entre 2019 et 2020, on observe une chute de 2% vers 1%. La cible fixée à 81,4% est dépassée. Cette hausse s'explique dans les conditions de la crise sanitaire à corona virus par la résilience éducative développée à travers un paradigme expérimenté en occident: les cours à distance. Ce principe de continuité éducative a permis de développer un programme dénommé "Mon école à la maison" en partenariat avec les partenaires au Développement et le Ministère de la Communication. L'objectif de ces cours était de maintenir les services d'éducation et d'aider les élèves en fin de cycle.

- **Le Taux Net d'Admission au CP1 :**

Le Taux Net d'Admission au CP1 est de 73,20 en 2019. En 2020, il est passé à 73,59%. La cible fixée à 74,13. On note une différence négligeable de 0,54% qui fait que la cible n'est pas atteinte. Cela s'explique par la persistance de la crise sanitaire et l'amorce des joutes électorales avec leurs effets de déplacement de la population. Pour atteindre la cible, il convient d'accroître la sensibilisation sur la politique de Scolarisation Obligatoire.

- **Taux brut de scolarisation :**

Le Taux brut de scolarisation est de 100,5% en 2019. Ce taux en 2020 a chuté à 100,30%, soit 0,20% de différence. La cible fixée pour cet indicateur en 2020 est de 100,40. Cette cible est largement dépassée car l'indicateur est de 0,10% en dessous de la cible fixée. Des mesures sont prises par le Cabinet pour réduire la scolarisation précoce (enfants de moins de 6 ans) et orienter les enfants de plus de 6 ans vers les classes passerelles, surtout dans les zones à faible scolarisation.

- **Indice de parité entre les sexes au primaire :**

L'Indice de Parité entre les Sexes (IPS) au primaire par rapport au Taux Brut de Scolarisation (TBS) était de 0,99 en 2019. Il est meilleur en 2020 avec 1,00 et il a dépassé la cible de 0,99 prévue en 2020. Cette progression indique qu'il y a autant de filles inscrites que de garçons, globalement dans les salles de classe du primaire. Cela est dû aux efforts croissants de sensibilisation liés à la Politique de Scolarisation Obligatoire (PSO) entamés depuis 2015 et aux campagnes de scolarisation de la jeune fille et contre les grossesses.

- **Taux Net de Scolarisation**

Le Taux net de scolarisation au primaire est de 91,17% en 2019. Il a connu une légère hausse de 0,33% pour atteindre 91,5%. L'analyse de l'atteinte de la cible (91,28%) nous montre qu'elle est aussi en dépassement de 0,22%. Cette performance peut être mise à l'actif des initiatives de sensibilisation sur la scolarisation obligatoire.

- **Ratio élèves/maître (REM) :**

Le Ratio élèves/maître est de 43,25 en 2019. En 2020, la valeur de cet indicateur est passée à 42. Il est meilleur que la cible de 42,5 prévue pour la même année. Des efforts ont été faits par le Gouvernement pour recruter des Enseignants et combler les déficits.

- **Taux Brut de Préscolarisation :**

Le Taux Brut de Préscolarisation est de 9,6% en 2019. En 2020 il se chiffre à 10,5%. Il est en progression de 0,20% par rapport à la cible de 10,30% prévue en 2020. Cette progression s'explique par la construction de classes de grande section de la maternelle dans les écoles primaires publiques depuis 2016 pour établir l'équité en milieu rural et en milieu urbain ; et la hausse du nombre de salles de classes dans le public et le privé.

- **Taux de redoublement au primaire**

Le Taux de redoublement au primaire en 2019 se chiffrait à 10,80%. En 2020, il baisse à 9,45% et devient meilleur que la cible de 10,5% prévue en 2020 car l'écart de réalisation est de 1,05 point de pourcentage en dessous de ladite cible. Cela s'explique par les mesures prises par le MENETFP pour lutter contre le redoublement au primaire.

- **Taux de succès au CEPE**

Le Taux de succès au CEPE était de 84,48% en 2019 contre 82,12% en 2020. Le taux de 2020 n'a atteint la cible 2020 qui est de 84,55%. Cette baisse du résultat de l'examen qui ouvre la porte du premier cycle de l'enseignement secondaire, est due à la situation d'urgence sanitaire due au COVID-19 qui a contraint à la fermeture temporaire des écoles et affectés de nombreux élèves. En vue d'améliorer la situation et renforcer la qualité de l'école, il est nécessaire d'améliorer les conditions d'apprentissage des élèves et mettre à leur disposition les manuels.

c. Exécution financière par action

Tableau 8 : exécution financière par action du programme 2

Programme	Action	Personnel	Biens et services	Transferts	Investissement	Total (a+b+c+d)	Total Programme
Programme 22061 : Enseignement Préscolaire et Primaire	Action 2206101 : Gestion des écoles préscolaires et primaires	523 205 509 318	5 077 082 519	4 649 876 031	215 528 765	533 147 996 633	581 714 679 957
	Action 2206102 : Suivi pédagogique, contrôle et évaluation du préscolaire et du primaire	0	1 564 569 094	0	0	1 564 569 094	
	Action 2206103 : Formation initiale des enseignants du préscolaire et du primaire	0	1 586 491 756	3 255 972 000	0	4 842 463 756	
	Action 2206104 : Construction, réhabilitation et équipement des infrastructures du préscolaire et du primaire	79 262 500	1 068 982 716	0	41 011 405 258	42 159 650 474	
	TOTAL Programme 22061	523 284 771 818	9 297 126 085	7 905 848 031	41 226 934 023	581 714 679 957	

d. Exécution des investissements

L'exécution des investissements du programme 22061 Enseignement préscolaire et primaire est présentée ci-dessous :

Tableau 9 : exécution des investissements du programme 2

	Année de démarrage	Année de fin	Coût total	Budget Voté 2020	Budget actuel 2020	Mandat PEC 2020
Total programme 22061 Enseignement préscolaire et primaire (Budget de l'Etat)			163 381 830 984	16 003 073 542	119 788 282 212	41 226 934 023
Sur financement intérieur			115 580 782 097	3 010 373 542	102 562 597 802	33 662 349 613
Sur financement extérieur			47 801 048 887	12 992 700 000	17 225 684 410	7 564 584 410
22061010472 Programme Intégré de Pérennisation des Cantines Scolaires/PAM-CI	1999	-	103 906 936 235	8 858 100 000	8 858 100 000	215 528 765
Sur financement intérieur			79 006 788 968	2 358 000 000	2 358 000 000	215 528 765
Sur financement extérieur			24 900 147 267	6 500 100 000	6 500 100 000	0
22061040015 Projet d'Amélioration de la Prestation des Services dans l'Education (PAPSE)	2018	2022	14 736 881 220	3 531 600 000	7 764 584 410	7 764 584 410
Sur financement intérieur			1 600 000 000	200 000 000	200 000 000	200 000 000
Sur financement extérieur			13 136 881 220	3 331 600 000	7 564 584 410	7 564 584 410

	Année de démarrage	Année de fin	Coût total	Budget Voté 2020	Budget actuel 2020	Mandat PEC 2020
22061040016 Projet éducation de base / UNICEF	1999	-	10 176 474 940	3 186 000 000	3 186 000 000	25 000 000
<i>Sur financement intérieur</i>			412 454 540	25 000 000	25 000 000	25 000 000
<i>Sur financement extérieur</i>			9 764 020 400	3 161 000 000	3 161 000 000	0
22061040138 Réhabilitation Etablissements d'enseignement primaire	2015	-	1 393 800 000	280 000 000	217 545 671	0
<i>Sur financement intérieur</i>			1 393 800 000	280 000 000	217 545 671	0
<i>Sur financement extérieur</i>			0	0	0	0
22061040155 Projet de Développement de l'Enseignement de Base (PDEB phase I)	2005	2021	5 547 500 000	147 373 542	147 373 542	147 373 542
<i>Sur financement intérieur</i>			681 500 000	147 373 542	147 373 542	147 373 542
<i>Sur financement extérieur</i>			4 866 000 000	0	0	0
22061040185 Education de base (2ème C2D)	2020	2020	32 486 238 589	0	32 486 238 589	32 486 238 589
<i>Sur financement intérieur</i>			32 486 238 589	0	32 486 238 589	32 486 238 589
<i>Sur financement extérieur</i>				0	0	0
22061040186 Construire et équiper les Ecoles Primaires Publiques de la région du Bafing	2020	2020	888 440 000	0	888 440 000	588 208 717
<i>Sur financement intérieur</i>			888 440 000	0	888 440 000	588 208 717
<i>Sur financement extérieur</i>			0	0	0	0
22061040187 Construire 3000 salles de classes	2020	2020	1 240 000 000	0	1 240 000 000	0
<i>Sur financement intérieur</i>			1 240 000 000	0	1 240 000 000	0
<i>Sur financement extérieur</i>			0	0	0	0
22061040188 Construire, réhabiliter et équiper les infrastructures scolaires du primaire	2020	2020	65 000 000 000	0	65 000 000 000	0
<i>Sur financement intérieur</i>			65 000 000 000	0	65 000 000 000	0
<i>Sur financement extérieur</i>			0	0	0	0

e. Exécution des prévisions d'effectifs

L'exécution des prévisions d'effectifs du programme est présentée dans le tableau ci-dessous :

Tableau 10 : exécution des prévisions d'effectifs du programme 2

	Existant 2019	2020				
		Besoin exprimé	Prévision	Besoin satisfait	sorties	Total fin d'année (Existant 2020)
Catégories A	/	/	/	/	/	0
Catégories B	58 085	150	0	0	2 708	55 377
Catégories C	21 838	16 815	5 000	4 945	1 937	24 846
Catégories D	/	/	/	/	/	0
Non Fonctionnaire	0	0	5 300	5 300	0	5 300
TOTAL	79 923	16 965	10 300	10 245	4 645	85 523

2. Commentaires et conclusion

Les performances atteintes en 2020 dans le programme, portent sur l'accès et la qualité de l'éducation au préscolaire et primaire.

Au niveau de l'accès, quatre résultats sur six attendus, ont dépassé les cibles prévues en 2020. Il s'agit du Taux Brut de Scolarisation au préscolaire, de l'Indice de Parité entre les Sexes au primaire (par rapport au TBS), du Taux d'Achèvement au primaire et du Taux Net de Scolarisation au primaire.

Au niveau de la qualité, deux résultats sur trois attendus ont dépassé les cibles prévues en 2020 notamment le Ratio Elève-Maître au primaire et le Taux de Redoublement au primaire.

Ces résultats performants contribuent à l'amélioration de la qualité de l'éducation et à l'accès à l'éducation au préscolaire et au primaire Ce qui traduisent l'atténuation des problèmes posés par le ministère.

Au regard des quelques résultats non atteints, le MENETFP entend renforcer les campagnes de sensibilisation en faveur de la scolarisation de la jeune fille ; construire les salles de Grande Section au Primaire ; inscrire prioritairement les enfants qui ont 6 ans révolus ; mesurer la barre d'admission à l'entrée en sixième ; lutter contre le redoublement au primaire ; créer des classes passerelles pour les EHS ; accroître les ressources dédiées à l'implantation des structures préscolaires ; accélérer les procédures et la mobilisation des ressources.

II.3 Programme 3 : Enseignement Secondaire Général

1. Bilan du programme

Activités majeures réalisées

- **Au plan de l'accès**

2 lycées à base 4 (Agboville et Yopougon) sont respectivement à 61% et 94% d'exécution, 2 collèges à bases 4 et 2 sont achevés à Dianra et à Sran-Bondossou. En outre, 5 collèges à base 4 (Kongonou, Assandré, Gbonné, Assikro, Badikaha, Guinteguella) et 2 collèges à base 2 (Mahou-Sokourala,) oscillent respectivement entre 95% et 97% d'exécution physique.

La tenue des assises de la carte scolaire 2020 a permis d'entrevoir l'ouverture de 449 salles de classe dans le préscolaire, de 2 228 dans le primaire, de 68 collèges débutant avec des classes de 6ème, de 17 collèges ouvrant des classes de 2nde et de 14 collèges érigés en lycées.

Au titre du Programme Social du Gouvernement (PSGouv), deux mesures phares sont en cours d'exécution. En premier lieu, les travaux de construction de 56 collèges de proximité sur 60, en fin de compte, ont démarré. Ensuite, 62 566 tables-bancs sur 200 000 (250 000) ont été livrés.

On note la construction de 68 collèges débutant avec des classes de 6ème, de 17 collèges ouvrant des classes de 2nde et de 14 collèges érigés en lycées.

- **Au plan de la qualité**

82 professeurs sur 825 prévus ont été formés à l'appropriation des méthodologies et de la didactique des disciplines.

a. Evolution des indicateurs de performance

Présentation des objectifs, des indicateurs de performance et des cibles

Tableau 11 : Tableau de l'évolution des indicateurs du Ministère pour le programme 22062 ENSEIGNEMENT SECONDAIRE GENERAL

Objectif : Contribuer à l'accroissement de l'accès au secondaire du fait de l'insuffisance de capacité d'accueil de ce cycle							
OBJECTIFS SPECIFIQUES	INDICATEURS DE PERFORMANCE	Unité	REALISATIONS (de N-4 à N-2)			2020	
			2017	2018	2019	Prévision	Réalisation
Amélioration de la qualité de l'enseignement secondaire général	Indicateur 1 : Taux de succès au BEPC	%	60,08%	60,14%	57,31%	61,18%	53,17%
	Indicateur 2 : Taux de succès au BAC	%	44,98%	46,09%	41,23%	44,15%	40,08%
	Indicateur 3 : Taux Brut d'Admission dans le 1 ^{er} cycle	%	65,7%	66,9%	69,10%	71,38%	74,9%
	Indicateur 4 : Taux d'accès en seconde (transition 3 ^e /2 nd)	%	46,41%	52,57%	41,07%	55,86%	40,43%
Améliorer l'accès à l'enseignement secondaire général	Indicateur 1 : Taux brut de scolarisation du 1 ^{er} cycle	%	63,50%	66,6%	70,52%	73,30%	72,60%
	Indicateur 2 : Taux brut de scolarisation au 2 nd cycle	%	28,40%	35%	35,78%	44,64%	37,80%
	Indicateur 3 : Taux d'achèvement du 1 ^{er} cycle du secondaire	%	49,30%	54,60%	59,7%	64,80%	60,50%
	Indicateur 4 : Taux d'achèvement du 2 nd cycle du secondaire	%	23,30%	27,70%	30,80%	34,30%	36,30%

Source : MASIR 2020, TASK FORCE-Revue du Plan Sectoriel Education (PSE)

b. Analyse détaillée et explication des résultats

▪ Taux Brut d'Admission dans le 1^{er} cycle

Le Taux Brut d'Admission (TBA) dans le 1^{er} cycle en 2019 était de 69,1%. En 2020, ce taux a progressé et se chiffre à 74,9%. Le TBS a largement dépassé la cible de 73,73% en 2020. Cette performance est mise à l'actif de la mise en œuvre des mesures prises par le MENETFP pour réduire le redoublement et lutter contre les VBG et les grossesses en milieu scolaire.

▪ Taux d'achèvement du premier cycle secondaire :

Le Taux d'Achèvement du Premier cycle secondaire en 2019 était de 59,7%. Ce taux se chiffre à 60,50% en 2020. Il a largement dépassé la cible de 54% en 2020 soit un écart de 6,50%. Cette performance est mise à l'actif de la mise en œuvre des mesures prises par le MENETFP pour réduire le redoublement et lutter contre les VBG et les grossesses en milieu scolaire.

▪ Taux d'Achèvement du 2nd cycle du Secondaire

Le Taux d'Achèvement du Second cycle secondaire en 2019 était de 30,8%. En 2020 ce taux est passé à 36,30%. Il a dépassé les 25,3% ciblés en 2020 soit un écart de 11%. Ce résultat s'explique par les mesures prises par le MENETFP pour réduire le redoublement et lutter contre les VBG et les grossesses en milieu scolaire.

▪ Taux brut de scolarisation au premier cycle du secondaire :

Le Taux Brut de Scolarisation au premier cycle du secondaire est passé de 70,52% en 2019 à 72,60% en 2020. C'est une performance qui dépasse la cible de 2020 qui est fixée à 69,00% soit un écart de 3,6. Cela s'explique par les efforts conjugués dans la sensibilisation des parents sur la scolarisation de la jeune fille et du développement d'un programme de construction de nouveaux collèges.

▪ Taux brut de scolarisation au 2nd cycle du secondaire

Le Taux brut de scolarisation au second cycle du secondaire était de 35,78% en 2019. En 2020, il est en hausse et se chiffre à 37,8%. Cependant, on note que ce TBS reste largement insuffisant pour atteindre la cible de 50,41% prévue en 2020. Le MENETFP envisage de maîtriser des flux d'élèves à l'entrée du secondaire général et technique pour permettre de consacrer plus de moyens au renforcement des apprentissages plus particulièrement dans les disciplines scientifiques et technologiques et de multiplier par 1,6 les dépenses de fonctionnement par élève au niveau des établissements.

▪ Taux de succès au BEPC général

A la fin de premier cycle de l'enseignement secondaire, les connaissances et les compétences acquises par les élèves sont évalués à travers l'examen du BEPC. Le taux de réussite à l'examen du BEPC était de 57,31 en 2019. En 2020, ce taux a chuté à 53,17% soit un écart de 4,14 point de pourcentage par rapport à 2019. La cible de 62% attendue en 2020 n'a pu être atteinte. Ces baisses de résultats s'expliquent par la situation d'urgence sanitaire due au covid 19 qui a contraint à la fermeture temporaire des écoles et affectés de nombreux élèves. Cette baisse peut s'expliquer par les perturbations dues aux départs des élèves en congé avant les dates fixées par le MENETFP. Au vu de ces résultats, des efforts restent à faire pour améliorer la qualité du système éducatif. Les efforts concernent l'amélioration des conditions d'apprentissage des élèves, le renforcement des capacités didactiques et pédagogiques des enseignants, la mise des manuels à la disposition des élèves, ainsi que le suivi et l'évaluation périodique des acquis scolaires.

▪ Taux de succès au BAC général

A la fin du second cycle de l'enseignement secondaire, les connaissances et les compétences acquises par les élèves sont évalués à travers l'examen du BAC. Le taux de réussite au BAC général de 47,2% ciblé en 2020 n'a pas été atteint. Le taux de réussite se chiffre à 40,08% en 2020. Plus de la moitié des candidats au BAC général n'ont pas réussi à cet examen en fin du second cycle de l'enseignement secondaire.

Ces baisses de résultats s'expliquent par la situation d'urgence sanitaire due au covid 19 qui a contraint à la fermeture temporaire des écoles et affectés de nombreux élèves. Cette baisse peut s'expliquer par les perturbations dues aux départs des élèves en congé avant les dates fixées par le MENETFP. Des efforts doivent être faits pour l'amélioration des conditions d'apprentissage des élèves et le renforcement des capacités didactiques et pédagogiques des enseignants.

▪ **Taux d'accès en seconde (transition 3è/2nd)**

Le Taux d'accès en seconde qui permet d'apprécier le passage de la troisième à la seconde était de 54,19% en 2019. Il a chuté à 40,43% en 2020 soit une baisse de 13,76 points de pourcentage. Sur cette période, la cible prévue est de 55,86%. On note qu'en 2020, le taux d'accès en seconde est en deçà des attentes avec un écart de 15,43%. Un tel niveau de transition montre que plus de la moitié des élèves inscrits en troisième n'ont pas accès à la seconde générale. Ce taux bas peut s'expliquer par le fait que de nombreux élèves ont des difficultés à franchir les classes d'examen car ils n'ont pas les connaissances et les compétences requises par rapport à leur niveau d'études. Pour remédier à cela, le MENETFP a entamé le processus de signature des Contrats d'Objectif et de Performance (COP) en milieu scolaire avec les 36 Directeurs régionaux et 150 Responsables de structures d'enseignement.

c. Exécution financière par action

Tableau 12 : exécution financière par action du programme 3

Programme	Action	Personnel	Biens et services	Transferts	Investissement	Total (a+b+c+d)	Total Programme
Programme 22062 : Enseignement Secondaire Général	Action 2206201 : Gestion des établissements du secondaire général du premier et du second cycle	242 592 245 656	5 764 444 259	53 274 971 300	0	301 631 661 215	316 405 947 576
	Action 2206203 : Construction, réhabilitation et équipement des infrastructures du secondaire général et technique	0	0	0	14 774 286 361	14 774 286 361	
	TOTAL Programme 22062	242 592 245 656	5 764 444 259	53 274 971 300	14 774 286 361	316 405 947 576	316 405 947 576

d. Exécution des investissements

L'exécution des investissements du programme est présentée ci-dessous :

Tableau 13 : exécution des investissements du programme 22062

	Année de démarrage	Année de fin	Coût total	Budget Voté 2020	Budget actuel 2020	Mandat PEC 2020
Total programme (Budget de l'Etat)			115 286 795 709	24 724 002 510	26 724 002 510	14 774 286 361
<i>Sur financement intérieur</i>			62 547 688 399	16 230 802 510	18 230 802 510	9 096 183 951
<i>Sur financement extérieur</i>			52 739 107 310	8 493 200 000	8 493 200 000	5 678 102 410
22062030008 Construction et équipement de collèges et lycées			48 136 527 608	14 700 000 000	10 700 000 000	1 938 331 629
<i>Sur financement intérieur</i>	2017	-	48136527608	14 700 000 000	10 700 000 000	1 938 331 629
<i>Sur financement extérieur</i>			0	0	0	0
22062030027 Construction et Equipement d'un Lycée de Jeunes Filles avec Internat / OFID			8 337 246 750	1 350 000 000	1 350 000 000	1 240 076 025
<i>Sur financement intérieur</i>	2016	2022	1 548 091 800	350 000 000	350 000 000	240 076 067
<i>Sur financement extérieur</i>			6 789 154 950	1 000 000 000	1 000 000 000	999 999 958
22062030028 Construction et Equipement de 05 Lycées de Jeunes Filles avec Internats/BID			43 748 256 351	4 800 802 510	4 800 802 510	2 763 978 707
<i>Sur financement intérieur</i>	2016	2021	11 291 503 991	800 802 510	800 802 510	537 776 255
<i>Sur financement extérieur</i>			32 456 752 360	4 000 000 000	4 000 000 000	2 226 202 452
22062030037 Projet de construction du Lycée d'excellence de Grand Bassam			15 064 765 000	3 873 200 000	3 873 200 000	2 831 900 000
<i>Sur financement intérieur</i>	2017	2020	1 571 565 000	380 000 000	380 000 000	380 000 000
<i>Sur financement extérieur</i>			13 493 200 000	3 493 200 000	3 493 200 000	2 451 900 000
22062030039 Construction de 60 Collèges de Proximité/2ème C2D			6 000 000 000	0	6 000 000 000	6 000 000 000
<i>Sur financement intérieur</i>	2020	2021	6 000 000 000	0	6 000 000 000	6 000 000 000
<i>Sur financement extérieur</i>			0	0	0	0

e. Exécution des prévisions d'effectifs

L'exécution des prévisions d'effectifs du programme est présentée dans le tableau ci-dessous.

Tableau 14 : exécution des prévisions d'effectifs du programme 3

Catégories	Existant 2019	2020				
		Besoin exprimé	Prévision	Besoin satisfait	sorties	Total fin d'année (Existant 2020)
A	22 776	3 906	3 906	1 520	21	24 275
B	0	0	0	7	0	7
C	0	0	0	0	0	0
D	0	0	0	0	0	0
Non Fonctionnaire	0	0	0	0	0	0
TOTAL	22 776	3 906	3 906	1 527	21	24 282

2. Commentaires et conclusion

Les performances atteintes en 2020 dans le programme 3 portent sur l'accès et la qualité de l'enseignement secondaire général.

Au niveau de l'accès trois résultats sur quatre attendus, ont dépassé les cibles prévues en 2020. Il s'agit du Taux brut de Scolarisation au 1^{er} cycle, du Taux d'Achèvement du 1^{er} cycle du secondaire et du Taux d'Achèvement du 2nd cycle du secondaire.

Concernant la qualité, un seul résultat sur quatre attendus, a dépassé la cible prévue en 2020 notamment le Taux Brut d'Admission dans le 1^{er} cycle.

Ces résultats montrent une performance du programme en matière d'accès à l'enseignement secondaire général et des résultats insuffisants en termes de qualité.

Une réforme structurelle du collège est nécessaire pour améliorer la performance du programme. Il s'agira entre autres de réduire le redoublement à 8% et multiplier les dépenses de fonctionnement par élève au niveau des établissements.

II.4 Programme 4 : Alphabétisation et Education non Formelle

1. Bilan du programme

Activités majeures réalisées

- ✓ 3 500 femmes en zone à faible taux de scolarisation ont été alphabétisées dont 3000 femmes en alphabétisation traditionnelle et 500 femmes en alphabétisation numérique pour un coût de **500.000.000** FCFA ;
- ✓ Des actions de lutte contre l'analphabétisme ont été menées et des programmes d'éducation non formelle conduites pour un coût de **59.659.630** FCFA.
 - ✓ 120 futurs animateurs sélectionnés
 - ✓ 120 animateurs formés
 - ✓ 120 animateurs du projet équipés en kits de formation
 - ✓ 120 centres d'alphabétisation équipés en kits
 - ✓ 120 centres alpha créés
 - ✓ 3500 bénéficiaires du projet formés
 - ✓ 3500 bénéficiaires du projet équipés en kits de formation

a. Evolution des indicateurs de performance

Présentation des objectifs, des indicateurs de performance et des cibles

Tableau 15 : Tableau de l'évolution des indicateurs du Ministère pour le programme 4

Objectifs : Contribuer à l'accroissement de l'accès au secondaire du fait de l'insuffisance de capacités d'accueil de ce cycle scolaire							
OBJECTIFS SPECIFIQUES	INDICATEURS DE PERFORMANCE	UNITÉS	REALISATIONS (de N-4 à N-2)			2020	
			2017	2018	2019	Prévision	Réalisation
PROGRAMME 22064 ALPHABETISATION ET EDUCATION NON FORMELLE							
Redynamiser et rendre accessible l'alphabétisation et l'éducation non formelle	Indicateur 4.1 : Nombre d'enfants hors du système éducatif inscrits dans les classes passerelles	nombre	30 000	30 000	50 000	70 000	2 072
	Indicateur 4.2 : Proportion des enfants issus des classes passerelles intégrés dans le système éducatif	%	100%	100%	100%	100%	100%
	Indicateur 4.3 : proportion de femmes parmi les apprenants	%	57,33%	57%	61,08%	65%	62,48%

Source : MASIR 2020, TASK FORCE-Revue du Plan Sectoriel Education (PSE)

b. Analyse détaillée et explication des résultats

- Nombre d'enfants de 10 à 13 ans hors du système éducatif inscrits dans les classes passerelles :

Le nombre d'enfants de 10 à 13 ans hors du système éducatif inscrits dans les classes passerelles était de 50 000 en 2019. En 2020, ce nombre a largement chuté à 2 072. Il est largement inférieur à la cible de 70 000 enfants à inscrire dans les classes passerelles en 2020. L'écart de 67 928 entre la cible de 2020 et la réalisation de la même année indique que la cible est non atteinte. Cela peut s'expliquer par le manque d'information et de sensibilisation d'une partie de la communauté bénéficiaire, dû à l'insuffisance des ressources financières et matérielles nécessaires pour accentuer les campagnes d'information et de sensibilisation des communautés bénéficiaires.

- Proportion des enfants issus des classes passerelles intégrés dans le système éducatif formel :

En 2019, la proportion des enfants issus des classes passerelles intégrés dans le système éducatif formel était de 100%. En 2020, la proportion n'a pas varié. Le niveau de réalisation est resté chiffré à 100% pour une projection de 100% la même année. Cela s'explique par le fait que tous les enfants fréquentant les classes passerelles sont systématiquement admis en classe supérieure et intégrés dans le système formel.

- Proportion de femmes parmi les apprenants

La proportion des femmes parmi les apprenants est passée de 61,08% en 2019 à 62,48% en 2020. Cette proportion est en progression chaque année mais reste encore insuffisante au regard de la cible 65% prévue en 2020 qui n'a pas été atteinte. Ce rythme lent d'évolution de la proportion des femmes parmi les apprenants peut s'expliquer par le manque d'information et de sensibilisation d'une partie de la communauté bénéficiaire, dû en partie à l'insuffisance des ressources financières et matérielles nécessaires pour accentuer les campagnes d'information et de sensibilisation des communautés bénéficiaires.

c. Exécution financière par action

Tableau 16 : exécution financière par action du programme 4

Programme	Action	Personnel	Biens et services	Transferts	Investissement	Total (a+b+c+d)	Total Programme
Programme 22064 : Alphabétisation et Education non Formelle	Action 2206401 : Gestion de l'alphabétisation	0	6 161 265	0	46 546 436	52 707 701	52 707 701
	TOTAL Programme 22064	0	6 161 265	0	46 546 436	52 707 701	52 707 701

d. Exécution des investissements

L'exécution des investissements du programme est présentée ci-dessous :

Tableau 17 : exécution des investissements du programme 4

	Année de démarrage	Année de fin	Coût total	Budget Voté 2020	Budget actuel 2020	Mandat PEC 2020
Total programme 22064 : Alphabétisation et Education non Formelle (Budget de l'Etat)			18 916 891 259	384 000 000	298 348 349	46 546 436
<i>Sur financement intérieur</i>			18 916 891 259	384 000 000	298 348 349	46 546 436
22064010002 Stratégie Nationale d'Alphabétisation	2016	-	18 916 891 259	384 000 000	298 348 349	46 546 436
<i>Sur financement intérieur</i>			18 916 891 259	384 000 000	298 348 349	46 546 436
<i>Sur financement extérieur</i>						

Source : DGBF / Situation d'exécution du budget 2020 au 15/01/2021

e. Exécution des prévisions d'effectifs

L'exécution des prévisions d'effectifs du programme est présentée dans le tableau ci-dessous.

Tableau 18 : exécution des prévisions d'effectifs du programme 4

	N-1	N				
		Besoin exprimé	Prévision	Besoin satisfait	Sorties	Total fin d'année
Catégorie A	383	640	0	46	58	371
Catégorie B	111	03	0	08	07	112
Catégorie C	07	00	0	00	00	07
Catégorie D	01	02	0	00	00	01
Non Fonctionnaires	00	00	0	00	00	00
TOTAL	502	645	0	54	65	491

2. Commentaires et conclusion

Les performances attendues en 2020 portaient sur la redynamisation et l'accessibilité de l'alphabétisation et de l'éducation non formelle. Au regard des indicateurs de performance, globalement, un seul résultat sur trois a atteint la cible prévue en 2020. Il s'agit de la proportion des enfants issus des classes passerelles intégrés dans le système éducatif.

Pour la prochaine période, des mesures sont envisagées pour développer l'alphabétisation de masse et de qualité de façon à fournir les aptitudes de base nécessaires à une meilleure insertion socioéconomique et à accroître la sensibilisation des femmes dans les zones à faible taux de scolarité en Côte d'Ivoire.

II.5 Programme 5 : Enseignement Secondaire Technique

1. Bilan du programme

Activités majeures réalisées

Au plan de l'accès

- Les frais de scolarité des élèves affectés dans les établissements du secondaire technique privé ont été pris en charge à hauteur de **8.057.550.000** FCFA.

Au plan de la qualité

- Des activités d'encadrement et d'enseignement dans les lycées techniques ont été réalisées pour un coût de **162.915.838** FCFA.

a. Evolution des indicateurs de performance

Présentation des objectifs, des indicateurs de performance et des cibles

Tableau 19 : Tableau de l'évolution des indicateurs du Ministère pour le programme 22219 ENSEIGNEMENT SECONDAIRE TECHNIQUE

OBJECTIF : Développer l'accès à un enseignement technique de qualité dans le secondaire							
OBJECTIFS SPECIFIQUES	INDICATEURS DE PERFORMANCE	UNITÉS	REALISATIONS (de N-4 à N-2)			2020	
			2017	2018	2019	Prévision	Réalisation
Améliorer le cadre institutionnel et réglementaire du secteur de l'Enseignement Technique et de la Formation Professionnelle	<u>Indicateur 5.1</u> : Taux d'accroissement des effectifs des établissements de l'Enseignement Technique	%		5%	10,2%	20%	12%

Source : Cabinet/DFPI/DPEM/DPS/IG

b. Analyse détaillée et explication des résultats

▪ Taux d'accroissement des effectifs des établissements de l'Enseignement Technique

Le taux d'accroissement des effectifs des établissements de l'Enseignement Technique était de **10,2% en 2019**. En **2020**, ce taux est passé à **12%** soit une progression de **1,2 points de pourcentage** par rapport à **2019** grâce à l'engagement de l'Etat d'introduire dans le dispositif ETFP de classes passerelles avec les autres ordres d'enseignement et au renforcement de la communication sur les filières de l'ETFP. Cependant, la cible **de 20%** projetée **en 2020** n'a pu être atteinte. Cela s'explique par la faible capacité d'accueil de l'enseignement technique et la faible couverture du territoire en établissements avec comme cause structurelle l'insuffisance des investissements dans le sous-secteur. En vue d'améliorer cette situation de l'enseignement technique, le MENETFP envisage d'accroître le dispositif public de l'ETFP afin d'admettre dans l'ETFP au **moins 25%** des effectifs du secondaire en **2025**. Des accords de financement signés par l'Etat, sont en attente de mise en vigueur et des négociations sont en cours pour la construction et l'équipement de nouveaux établissements.

c. Exécution financière par action

Tableau 20 : exécution financière par action du programme 5

Programme	Action	Personnel	Biens et services	Transferts	Investissement	Total (a+b+c+d)	Total Programme
Programme 22219 Enseignement Secondaire Technique	Action 2221901 Gestion des établissements du secondaire technique	0,000	104 787 150	5 207 201 500	0	5 311 988 650	5 311 988 650
	TOTAL Programme 22219	0,000	104 787 150	5 207 201 500	0	5 311 988 650	5 311 988 650

d. Exécution des investissements

Pour l'exercice budgétaire 2020, ce programme ne comporte de projet dédié uniquement à l'Enseignement Technique. Le projet de création et rénovation d'établissement technique et professionnel qui a un volet enseignement technique et qui est en cours de réalisation est rattaché au 22063 Programme Formation Professionnelle dans la section 534 Secrétariat d'Etat auprès du Ministre de l'Education Nationale, de l'Education Nationale et de l'Enseignement Technique chargé de l'Enseignement Technique et de la Formation Professionnelle.

Tableau 21 : exécution des investissements du programme 5

(Voir le programme formation professionnelle)

e. Exécution des prévisions d'effectifs

L'exécution des prévisions d'effectifs du programme est présentée dans le tableau ci-dessous.

Tableau 22 : exécution des prévisions d'effectifs du programme 5

	N-1	N				
		Besoin exprimé	Prévision	Besoin satisfait	Sorties	Total fin d'année
Catégorie A	385	35	35	0	0	385
Catégorie B	18	10	10	1	0	19
Catégorie C	12	3	3	0	0	12
Catégorie D	0	0	0	0	0	0
Non Fonctionnaires	25	18	18	0	0	25
TOTAL	440	66	66	1	0	441

2. Commentaires et conclusion

Les résultats clés se résument à la qualité de l'enseignement secondaire technique. Sur trois indicateurs de résultats attendus en 2020, un seul a été atteint. Il s'agit du taux de transition du premier Cycle secondaire général à l'Enseignement Technique.

Afin de corriger ses faiblesses, il importe d'accroître la capacité d'accueil des structures de l'Enseignement Technique afin d'absorber au moins 25% des effectifs du secondaire et de renforcer les initiatives de communication sur les filières de l'Enseignement Technique.

CONCLUSION

De façon globale, les résultats obtenus au cours de cette année 2020 ont permis d'apprécier la pertinence des stratégies et des interventions prévues ainsi que leur contribution à l'amélioration significative du système éducatif.

Sur le plan de la performance du système éducatif, on note aussi bien des progrès que des régressions du niveau des indicateurs.

Les améliorations ont été possibles grâce à l'effort du gouvernement et aux divers appuis techniques et financiers des partenaires au développement.

Le recul est quant à lui, lié à plusieurs facteurs dont l'impact de la pandémie du corona virus, la mobilisation insuffisante des ressources pour l'exécution des activités, le dysfonctionnement relatif au système de gestion. Ces difficultés rencontrées ont permis de dégager de nouvelles perspectives pour la prochaine période au regard des enjeux à prendre en compte.

SECTION 333 : MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE

I. PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU M.E.S.R.S.

Le Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique (M.E.S.R.S.) a pour mission la mise en œuvre et le suivi de la politique du Gouvernement en matière d'Enseignement Supérieur et de Recherche Scientifique (cf. **Décret N° 2018-648 du 01 août 2018 portant attributions des membres du gouvernement**).

À ce titre, il assure, en liaison avec les autres départements ministériels concernés, l'enseignement et la formation au niveau supérieur et développe la recherche scientifique et l'innovation en vue de contribuer efficacement au développement continu et dynamique de la Côte d'Ivoire.

Pour la mise en œuvre de sa politique, le M.E.S.R.S. dispose en 2020 de :

- 9 304 agents ;
- 262 418 étudiants ;
- 42 établissements publics dont 07 universités et 02 grandes écoles sous-tutelle, et 33 grandes écoles hors M.E.S.R.S. ;
- 396 établissements privés ;
- 06 Centres Régionaux des Œuvres Universitaires (C.R.O.U-A1, C.R.O.U-A2, C.R.O.U-B, C.R.O.U-D, C.R.O.U-K et C.R.O.U MAN) ;
- 02 Instituts et Centres de recherche autonomes (C.R.O., I.P.C.I.) ;
- des Instituts et Centres de recherche rattachés aux universités (C.I.R.E.S., C.R.E., I.R.M.A...) ;
- et d'autres de type particulier (C.N.R.A., C.S.R.S...).

I.1 Orientations stratégiques du ministère

La politique du M.E.S.R.S. repose sur **06 axes stratégiques majeurs** en adéquation avec le PND, 04 résultats stratégiques et 04 objectifs majeurs.

• Axes stratégiques :

- le développement des infrastructures de l'enseignement supérieur et de la recherche ;
- le renforcement de la gouvernance du M.E.S.R.S. et des Institutions d'Enseignement Supérieur et Recherche ;
- l'amélioration de la qualité et de la pertinence de la formation en vue de favoriser l'insertion professionnelle des diplômés ;
- l'organisation d'une recherche scientifique et d'une innovation technologique d'excellence au service du développement ;
- l'amélioration des conditions de vie et de travail des acteurs de la communauté universitaire ;
- la promotion de l'émergence d'une communauté universitaire responsable et engagée pour le développement de l'enseignement et de la recherche.

• Résultats stratégiques :

- une administration moderne, efficace et performante ;
- une formation de qualité en vue d'une insertion professionnelle réussie ;
- des conditions de vie et travail des étudiants améliorées ;
- une recherche scientifique et une innovation technologique diversifiée au service du développement du pays.

• Objectifs :

- Promouvoir une Administration moderne et efficace, axée sur les résultats et la performance ;
- Assurer une formation de qualité du capital humain en vue d'une insertion professionnelle des diplômés ;
- Améliorer les conditions de vie et de travail des étudiants ;
- Développer une recherche scientifique et d'innovation technologique d'excellence au service du développement du pays.

I.2 Synthèse des principaux résultats

Les principaux résultats obtenus par le M.E.S.R.S. au cours de l'année 2020.

- **En matière de gouvernance**

Pour améliorer la gouvernance et le pilotage du système, le Ministère a pris des textes réglementaires dont :

- l'élaboration et validation de l'avant-projet de la Loi sur l'Enseignement Supérieur, la Recherche Scientifique et l'Innovation Technologique ;
- l'adoption de la loi portant ratification de l'ordonnance N°2018-593 du 27 juin 2018 portant création et organisation du F.O.N.S.T.I. ;
- l'élaboration des Contrats de Performances (CDP) de 06 universités (U.F.H.B., U.N.A., U.A.O., U.J.L.O.G., U.P.G.C. et U Man) et l'I.N.P-H.B.

- **En matière d'infrastructures**

Pour pallier l'insuffisance des capacités d'accueil dans les structures publiques, le M.E.S.R.S. a obtenu, entre autres, les résultats suivants :

- la mise en œuvre du Programme de Décentralisation des Universités (P.D.U.) ;
- l'augmentation des capacités d'accueil des I.E.S. et des C.R.O.U. grâce aux programmes de réhabilitations et d'extensions ;
- la réhabilitation et extension des infrastructures des Centres et Instituts de Recherche ;
- le renforcement des plateaux techniques des Centres et Instituts de Recherche.

- **En matière d'amélioration de la qualité et de la pertinence de la formation**

Pour faire face à l'insuffisance de l'encadrement des apprenants, le Ministère a opté pour :

- l'amélioration du taux d'encadrement des étudiants par le recrutement de personnel ;
- le renforcement du dispositif en matière d'utilisation des T.I.C.E.

Le tableau 1 présente l'évolution des indicateurs du Ministère après la mise en œuvre des activités sur la période 2017-2019 et l'année 2020.

Tableau 33 : Évolution des indicateurs du Ministère

INDICATEURS DE PERFORMANCE	Unité	REALISATIONS 2017-2019			2020		Commentaires
		2017	2018	2019	Prévision	Réalisation	
Indicateur 1 : Proportion de services certifiés (CIAQ)	%	0	0	0	50	ND	
Indicateur 2 : Nombre de cellules internes d'assurance qualité mises en place dans l'administration centrale	-	0	0	0	10	ND	
Indicateur 3 : Nombre d'outils de gestion conçus	-	0	2	4	6	4	La cible non atteinte
Indicateur 4 : Taux d'encadrement (Ratio Etudiant/Enseignant) (Université et Grande Ecole Publique)	-	28	26	25	25	25	
Indicateur 5 : Taux d'exécution du budget	%	80	70	70	100	83,98	Régulation budgétaire
Indicateur 6 : Taux d'admissibilité à l'examen du B.T.S.	%	70,5%	56,79%	60%	72%	52,3%	La cible non atteinte
Indicateur 7 : Pourcentage de bacheliers orientés dans les universités publiques	%	43%	45%	47%	48%	47%	

INDICATEURS DE PERFORMANCE	Unité	REALISATIONS 2017-2019			2020		Commentaires
		2017	2018	2019	Prévision	Réalisation	
Indicateur 8 : Proportion d'U.F.R. ayant terminé l'année académique précédente au démarrage de l'année académique en cours	%	ND	25%	25%	30%	ND	
Indicateur 9 : Nombre d'étudiants pour 100 000 habitants	-	891	936	962	984	992	
Indicateur 10 : Pourcentage de capacité d'accueil théorique	%	33%	33%	40%	50%	ND	
Indicateur 11 : Ratio étudiant/salle de TD (Universités et grandes écoles publiques)	-	60	60	50	45	ND	
Indicateur 12 : Ratio étudiant/salle de TP (Universités et grandes écoles publiques)	-	60	60	50	45	ND	
Indicateur 13 : Pourcentage des bourses dans le budget de fonctionnement du MESRS		6.91%	6.91%	6.91%	7%	8%	
Indicateur 14 : Pourcentage d'étudiants boursiers	%	10%	10%	10%	10%	10%	
Indicateur 15 : Nombre de campagnes de sensibilisation à la non-violence tenue	-	01	01	02	03	00	
Indicateur 16 : Nombre de repas servis par jour	-	14 000	17 000	19 000	22 000	25 000	
Indicateur 17 : Ratio étudiant/lit	-	20	20	20	10	20	
Indicateur 18 : Taux de satisfaction des demandes en chambres dans les résidences universitaires	%	10%	10%	13%	15%	13%	
Indicateur 19 : La part du budget de la recherche-développement (R-D) dans le PIB	%	0,08%	0,09%	0,15%	0,17%	0,17%	
Indicateur 20 : proportion de programmes nationaux de recherche élaborés	%	80	100	100	100	100	
Indicateur 21 : proportion de programmes nationaux de recherche mis en œuvre	%	0	0	0	7,14%	ND	
Indicateur 22 : Nombre de résultats de recherche valorisés	-	-	20	25	25	ND	
Indicateur 23 : Nombre de résultats de recherche vulgarisés	-	-	5	7	7	ND	
Indicateur 24 : Nombre de Brevets acquis	-	25	25	27	30	20	L'objectif projeté n'a pas pu être atteint
Indicateur 25 : Nombre de structures de recherche réhabilitées et équipées	-	03	03	03	03	06	
Indicateur 26 : Nombre de moyens communautaires fonctionnels	-	00	00	01	02	01	Absence de financement pour la mise en place du Centre d'Analyse
Indicateur 27 : Nombre d'unités de production Agropastorales fonctionnels	-	01	00	01	02	03	

Source : DPPD-PAP 2020-2022 / MESRS

*ND : Non Disponible

I.3 Résumé de l'exécution du budget

Cette partie vise à présenter et commenter l'exécution financière de la tranche 2017 à 2020 du DPPD par grandes catégories de dépenses et par programme (Tableau 2).

Tableau 34 : Exécution du budget 2020

UNITES	BUDGET 2020				Taux de Réalisation (Réalisé/Actuel) X 100 en %
	Voté	Collectif	Actuel	Réalisé	
Opérations Consolidées					
1.Ressources	259 844 657 558	298 555 570 857	302 947 200 293	254 418 432 761	83,98
2.Charges	259 844 657 558	298 555 570 857	302 947 200 293	254 418 432 761	83,98
1. RESSOURCES	259 844 657 558	298 555 570 857	302 947 200 293	254 418 432 761	83,98
1.1. Ressources intérieures	215 484 160 297	249 510 109 734	253 901 739 167	206 514 950 337	81,34
1.1.1 Budget de l'Etat (Trésor)	215 484 160 297	249 510 109 734	253 901 739 167	206 514 950 337	81,34
1.1.2 Recettes de Services	0	0	7 846 000 000	7 846 000 000	100,00
1.2. Ressources Extérieures	44 360 497 261	48 504 674 133	48 504 674 133	47 427 274 133	97,78
1.2.1 Emprunts Projets	27 604 497 261	27 604 497 261	27 604 497 261	26 527 097 261	96,10
1.2.2 Dons Projets	0	0	0	0	
1.2.3 Appuis Budgétaires Ciblés	16 756 000 000	20 900 176 872	20 900 176 872	20 900 176 872	100,00
2. CHARGES	259 844 657 558	298 014 783 867	302 406 413 300	253 942 224 470	83,97
2.1 Personnel	88 141 962 417	88 141 962 417	89 302 938 299	87 289 864 980	97,75
2.1.1 Solde y compris EPN	88 141 962 417	88 141 962 417	89 302 938 299	87 289 864 980	97,75
2.1.2 Contractuels hors Solde	0	0	0	0	
2.2. Biens et Services	8 779 857 245	9 605 857 245	10 419 286 015	8 770 806 562	84,18
Biens et Services sur budget de l'Etat	8 779 857 245	9 605 857 245	10 419 286 015	8 770 806 562	84,18
2.3 Transferts	103 543 017 566	92 485 929 379	94 903 154 160	87 162 354 276	91,84
2.3.1 Transferts courants	102 393 017 566	91 373 929 379	93 791 154 160	86 079 354 276	91,78
2.3.2 Transferts en capital	1 150 000 000	1 112 000 000	1 112 000 000	1 083 000 000	97,39
2.4 Investissements	59 379 820 330	107 781 034 826	107 781 034 826	70 719 198 652	65,61
2.4.1 Trésor	15 019 323 069	59 276 360 693	59 276 360 693	23 291 924 519	39,29
2.4.2 Financements Extérieurs	44 360 497 261	48 504 674 133	48 504 674 133	47 427 274 133	97,78
2.4.2.1 Emprunts Projets	27 604 497 261	27 604 497 261	27 604 497 261	26 527 097 261	96,10
2.4.2.2 Dons Projets	0	0	0	0	
2.4.2.3 Appuis Budgétaires Ciblés	16 756 000 000	20 900 176 872	20 900 176 872	20 900 176 872	100,00
TOTAL GENERAL	259 844 657 558	298 555 570 857	302 947 200 293	254 418 432 761	83,98

Source : MBPE/DGBF/SIB/ situation d'exécution au 15/01/2021

NB : Les recettes de service des structures sous-tutelles ne sont pas prises dans les différents budgets du tableau.

La dotation budgétaire initiale du M.E.S.R.S. est de **259 844 657 558 F CFA** en 2020. Ce budget est passé à **298 555 570 857 F CFA** en collectif budgétaire.

En outre, des rallonges budgétaires obtenues, l'ont stabilisé à **302 947 200 293 F CFA**. Le budget actuel a été exécuté à hauteur de **254 418 432 761 F CFA**, soit un taux d'exécution de **83,98%**.

Ces ajustements ont été opérés en cours d'exercice afin de tenir compte à la fois de la situation sanitaire liée à la COVID-19 et à la prise en charge d'opérations prioritaires non prévues dans le budget initial. Il s'agit, notamment, des opérations ci-après :

- réhabilitation des infrastructures du MESRS dans le cadre du programme 2017 : 35 milliards ;
- enseignement supérieur /2^{ème} C2D : 21 milliards ;
- renforcement des frais de transport des étudiants à l'étranger : 1,2 milliards ;
- mise à niveau des marchés de restauration des CROU et de l'INHP : 2 milliards.

II. RAPPORT ANNUEL DE PERFORMANCE PAR PROGRAMME

II.1 PROGRAMME 1 : ADMINISTRATION GENERALE

1. Bilan du programme

En matière de pilotage et de gouvernance du système d'enseignement supérieur et de la recherche scientifique, les principales activités réalisées sont :

- l'adoption de la Loi portant ratification de l'Ordonnance N°2018-593 du 27 juin 2018 portant création et organisation du F.O.N.S.T.I. ;
- la finalisation de l'avant-projet de Loi sur l'Enseignement Supérieur et la Recherche Scientifique et de l'Innovation Technologique ;
- l'élaboration des plans d'orientation stratégiques des 06 universités et de l'I.N.P-H.B.
- l'élaboration des Contrats de performance des 06 universités et de l'I.N.P-H.B.
- le développement des systèmes d'information pour une administration moderne et efficace ;
- le recrutement des enseignants-chercheurs et chercheurs pour l'amélioration de l'encadrement des étudiants.

Quelques résultats obtenus :

- 07 plans stratégiques et 07 C.D.P. des I.E.S. ;
- 01 application web dénommée (carte universitaire de Côte d'Ivoire) ;
- 01 application web de gestion intégrée des ressources humaines (SY.G.R.H.) du M.E.S.R.S ;
- 282 assistants de l'enseignement supérieur, 28 assistants chefs de clinique et 44 attachés de recherche soit 354 agents recrutés sur des besoins prioritaires de 432 ;
- 176 Personnels Administratifs et Techniques de toute catégorie ont pris service en 2020.

a. Evolution des indicateurs de performance

Le tableau 3 montre l'évolution des indicateurs de performance du programme 1 (Administration Générale)

Tableau 35 : Evolution des indicateurs du programme 1

Objectif : Promouvoir une administration moderne et efficace, axée sur les résultats et la performance							
Objectifs spécifiques (OS)	INDICATEURS DE PERFORMANCE	Unité	REALISATIONS 2017-2019			2020	
			2017	2018	2019	Prévision	Réalisation
OS1 : Améliorer la gouvernance et le pilotage du Système d'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique	Indicateur 1 : Proportion de services certifiés (CIAQ)	%	0	0	0	50	ND
	Indicateur 2 : Nombre de cellules internes d'assurance qualité mises en place dans l'administration centrale	-	0	0	0	10	ND
	Indicateur 3 : Nombre d'outils de gestion conçus	-	0	2	4	6	4
OS1 : Assurer une gestion efficiente et efficace des ressources humaines, matérielles et financières	Indicateur 4 : Taux d'encadrement (Ratio Etudiant/Enseignant) (Université et Grande Ecole Publique)	-	28	26	25	25	25
	Indicateur 5 : Taux d'exécution du budget	%	80	70	70	100	83,98

Source : DPPD-PAP 2020-2022 / MESRS

ND : Non Disponible

b. Analyse détaillée et explication des résultats

L'analyse des indicateurs du programme 1 donne les informations suivantes :

- pour les indicateurs 1 et 2, les données ne sont pas disponibles, cependant le processus de la démarche qualité est en cours au sein du ministère. À cet effet, un séminaire de formation des différents points focaux des services de l'administration centrale sur la démarche qualité a été organisé par la D.G.Q.E. Cet indicateur met en relief le nombre de services ayant bénéficié en assurance qualité. Les indicateurs 1 et 2 seront disponibles dans le prochain RAP 2021 ;
- sur 06 outils de gestion prévus (indicateur 3), 05 outils ont été réalisés. Le dernier est en cours d'élaboration sous financement des bailleurs de fond (B.I.D, BANQUE MONDIALE);
- au niveau de l'indicateur 4, la cible visée a été atteinte par le recrutement de 354 fonctionnaires dont 282 nouveaux assistants de l'enseignement supérieur, 28 assistants chef de clinique et 44 attachés de recherche ;
- le budget a été exécuté à 83,98%, contrairement à la régulation budgétaire fixée à 70%, soit un gain de 13,98%. Cela a été possible grâce aux différentes rallonges budgétaires obtenues en cours d'exercice pour la résolution de problèmes spécifiques.

c. Exécution financière par action

Le tableau 4 présente l'exécution financière par actions du programme 1.

Tableau 36 : Exécution financière par actions du programme 1 en 2020

Actions	Dépenses de personnel	Biens et Services	Transferts	Investissement	Total
Action 1.1: Coordination et Animation	0	4 185 732 893	0	0	4 185 732 893
Action 1.2: Planification, Programmation et Suivi-Evaluation	0	1 500 000	0	50 049 998	51 549 998
Action 1.3: Gestion des systèmes d'information et de Communication	0	27 499 070	0	0	27 499 070
Action 1.4: Développement de la démarche qualité du système d'ESRS	0	49 499 973	0	0	49 499 973
Action 2.1: Gestion des ressources humaines, matérielles et financières	8 023 247 690	449 840 507	340 482 216	0	8 813 570 413
Total	8 023 247 690	4 714 072 443	340 482 216	50 049 998	13 127 852 347

Source : MBPE/DGBF/SIB/ situation d'exécution au 15/01/2021

d. Exécution des investissements

Le tableau 5 présente l'exécution des *investissements* du programme 1.

Tableau 37 : Exécution des *investissements* du programme 1

	Année de démarrage	Année de fin	Coût total	Budget Voté 2020	Budget actuel 2020	Mandat PEC 2020
Assurer le suivi de la mise en œuvre de la carte universitaire/ PDU (projet)	2014	2025	11 825 100 000	100 000 000	77 999 014	50 040 998
<i>Sur financement intérieur</i>			11 825 100 000	100 000 000	77 999 014	50 040 998
<i>Sur financement extérieur</i>			0	0	0	0
Réhabiliter et Equiper la Direction de la Planification (DP)	2020	2023	450 000 000	30 000 000	23 308 465	0
<i>Sur financement intérieur</i>			450 000 000	30 000 000	23 308 465	0
<i>Sur financement extérieur</i>			0	0	0	0
Total programme (Budget de l'Etat)			12 275 100 000	130 000 000	101 307 479	50 040 998
<i>Sur financement intérieur</i>			12 275 100 000	130 000 000	101 307 479	50 040 998
<i>Sur financement extérieur</i>			0	0	0	0

Source : MBPE/DGBF/SIB/ situation d'exécution au 15/01/2021

Commentaire :

Dans le cadre du projet « Assurer le suivi de la mise en œuvre de la carte universitaire/ PDU » les résultats suivants ont été obtenus :

- Acquisition de 2 véhicules livrés en 2021 pour le suivi des projets de constructions des universités et des PIP des structures sous tutelle. Ils permettront de collecter les informations relatives aux deux projets cités plus haut.

- Actualisation de l'application web carte universitaire par l'insertion des données sur les établissements, les filières, le personnel et les étudiants. Elle permet également de saisir en ligne les informations relatives aux PIP. Cette application

Le deuxième projet du programme 1 qui concerne la réhabilitation et l'équipement des locaux de la DP, située au 8^{ème} étage de l'immeuble symphonie s'est faite à près de 6%, pour une dotation budgétaire de 23 millions exécutés sur le montant total du projet de 430 millions. Ce faible niveau de décaissement a un impact négatif sur les conditions de travail.

e. Exécution des prévisions d'effectifs

L'exécution des prévisions d'effectifs du programme est présentée dans le tableau ci-dessous.

Tableau 38 : Exécution des prévisions d'effectifs du programme 1

	2019	2020				
		Besoin exprimé	Prévision	Besoin satisfait	Sorties	Total fin d'année
Catégorie A	152	434	413	356	2	506
Catégorie B	52	9	11	2	2	52
Catégorie C	21	0	4	0	0	21
Catégorie D	18	5	2	0	0	18
Non Fonctionnaire	68	0		0	12	56
Total P1	311	448	430	358	16	653

Source : MESRS/DRH

Les prévisions d'effectifs sont tirées du catalogue des mesures nouvelles

2. Commentaires et conclusion

L'observation des indicateurs révèle que la majorité de ceux-ci n'ont pas été renseignés.

Cela s'explique d'une part, par l'insuffisance du système d'information existant, d'autre part, l'impact du plafonnement à 70% du budget sur l'exécution de certaines activités.

Cependant, des améliorations ont été possibles grâce aux efforts du Ministère pour la réalisation de certaines activités (recrutement de 354 fonctionnaires, l'adoption de la Loi sur le F.O.N.S.T.I., actualisation de la carte universitaire...) dans le cadre du pilotage du système.

En outre, les résultats obtenus au niveau du taux d'exécution budgétaire (83,98%) sont appréciables par rapport à la cible de 100%.

Au vu des difficultés rencontrées dans la mise en œuvre de la stratégie de ce programme, les mesures correctrices suivantes sont à envisager :

- finaliser le processus de la mise en place du S.I.G.A. ;
- mettre en place un mécanisme efficace de mobilisation des ressources pour assurer la pérennité des interventions sur le terrain ;
- renforcer les capacités de tous les acteurs dans le cadre de la mise en œuvre de la réforme budgétaire.

II.2 PROGRAMME 2 : ENSEIGNEMENT SUPERIEUR

1. Bilan du programme

Le bilan du programme Enseignement Supérieur s'articule autour des points suivants :

- la mise en œuvre du Programme de Décentralisation des Universités (P.D.U.) ;
- l'augmentation des capacités d'accueil des universités et grandes écoles publiques ;
- l'utilisation des T.I.C.E. dans l'enseignement et le travail à distance pour faire face à la pandémie à COVID-19.

Résultats obtenus

Les résultats obtenus pour l'année 2020 sont :

- la construction de la première tranche de l'Université de San-Pedro avec un taux de réalisation de 40% ;
- le paiement des purges aux ayants droits des sites devant abriter les universités d'Odienné (64%) et d'Adiaké (83%) ;
- la livraison des équipements didactiques et de laboratoires dans les universités et grandes écoles publiques ;
- le renforcement des infrastructures de l'U.F.H.B. (04 bâtiments R+2 dans 04 U.F.R et 01 amphithéâtre de 530 places) ;
- la mise en place de 03 studios d'enregistrement ;
- la mise en place du réseau wifi dans les universités et grandes écoles publiques ;
- la mise en place de 06 Espaces Numériques Ouverts (E.N.O.) dont 04 à l'U.F.H.B. et 02 à l'U.N.A.

a. Evolution des indicateurs de performance

Le tableau 7 montre l'évolution des indicateurs de performance du programme 2 (Enseignement Supérieur)

Tableau 39 : Evolution des indicateurs du programme 2

Objectifs spécifiques (OS)	INDICATEUR	Unité	REALISATIONS 2017-2019			2020	
			2017	2018	2019	Prévision	Réalisation
Objectif : Améliorer la qualité et la pertinence des formations en vue de favoriser l'insertion professionnelle des diplômés							
OS 1 : Améliorer la qualité des formations et de l'orientation des étudiants dans l'Enseignement Supérieur	Indicateur 1 : Taux d'admissibilité à l'examen du B.T.S.	%	70,5%	56,79%	60%	72%	52,3%
	Indicateur 2 : Pourcentage de bacheliers orientés dans les universités publiques	%	43%	45%	47%	48%	47%
	Indicateur 3 : Proportion d'U.F.R. ayant terminé l'année académique précédente au démarrage de l'année académique en cours	%	ND	25%	25%	30%	ND
OS 2 : Améliorer l'accès à l'Enseignement Supérieur	Indicateur 4 : Nombre d'étudiants pour 100 000 habitants	-	891	936	962	984	992
	Indicateur 5 : Pourcentage de capacité d'accueil théorique	%	33%	33%	40%	50%	ND
	Indicateur 6 : Ratio étudiant/salle de TD (Universités et grandes écoles publiques)	-	60	60	50	45	ND
	Indicateur 7 : Ratio étudiant/salle de TP (Universités et grandes écoles publiques)	-	60	60	50	45	ND

Source : DPPD-PAP 2020-2022/MESRS

ND : Non Disponible

b. Analyse détaillée et explication des résultats

- Pour une prévision de 72%, le taux d'admission à l'examen du BTS a été de 52,3%. La non-atteinte de la cible s'explique par la fermeture des établissements pendant 02 mois, de mars à avril 2020, en raison de la pandémie à COVID-19, les difficultés liées à la continuité pédagogique (sous équipement des établissements privés en matériels de T.I.C.E.) et les mesures prises pour lutter contre la fraude pendant l'examen.
- La cible de l'indicateur 2 n'a pas été réalisée à cause de la non-ouverture des universités de San-Pedro et de Bondoukou, initialement prévue en 2020.
- Les réalisations relatives aux indicateurs 3, et 5 à 7 n'ont pas été renseignés parce que non fournis par les structures de productions de ces données. En effet, les données statistiques de l'année 2019 2020 ont été collectées mais leur traitement est en cours.

Cependant, certains indicateurs d'activités qui concourent à l'amélioration de l'accès et à la qualité des formations sont disponibles comme indiqué plus haut dans les résultats.

c. Exécution financière par action

Le tableau 8 présente l'exécution financière par actions du programme 2.

Tableau 40 : Exécution financière par action du programme 2 en 2020

Actions	Dépenses de personnel	Biens et Services	Transferts	Investissement	Total
Action 2.1.1 : Gestion des Universités et Grandes Ecoles	75 889 640 874	139 994 600	51 744 686 722	165 294 882	127 939 617 078
Action 2.1.2 : Amélioration de l'insertion professionnelle des diplômés	0	0	16 500 000	29 550 176 872	29 566 676 872
Action 2.2.1 : Réhabilitation et équipement des infrastructures des universités et grandes écoles publiques	0	0	0	1 264 639 961	1 264 639 961
Action 2.2.2 : Construction, Extension, et Equipement des infrastructures des universités et grandes écoles publiques	0	0	459 708 291	38 932 889 484	39 392 597 775
Total	75 889 640 874	139 994 600	52 220 895 013	69 913 001 199	198 163 531 686

Source : MBPE/DGBF/SIB/ situation d'exécution au 15/01/2021

d. Exécution des investissements

L'exécution des investissements du programme est présentée ci-dessous.

Tableau 41 : Exécution des investissements du programme 2

	Année de démarrage	Année de fin	Coût total	Budget Voté	Budget actuel	Mandat PEC 2020
Projet 1 : Enseignement supérieur / C2D2	2016	2025	42 700 175 872	16 756 000 000	20 900 176 872	20 900 176 872
<i>Sur financement intérieur</i>			0	0	0	0
<i>Sur financement extérieur</i>			42 700 175 872	16 756 000 000	20 900 176 872	20 900 176 872
Projet 2 : Mettre en œuvre le télé-enseignement (équiper l'université virtuelle)	2015	2021	3 200 000 000	100 000 000	77 694 882	77 694 882
<i>Sur financement intérieur</i>			3 200 000 000	100 000 000	77 694 882	77 694 882
<i>Sur financement extérieur</i>			0	0	0	0
Projet 3 : Evaluer le projet CEA Mines et Environnement	2020	2025	0	40 000 000	31 077 953	0
<i>Sur financement intérieur</i>			0	40 000 000	31 077 953	0
<i>Sur financement extérieur</i>			0	0	0	0
Projet 4 : Projet de mise en place d'un Centre d'Excellence Africain (CEA MEM/Phase 2)	2020	2024	2 574 040 900	0	29 400 000	29 400 000
<i>Sur financement intérieur</i>			147 000 000	0	29 400 000	29 400 000
<i>Sur financement extérieur</i>			2 427 049 900	0	0	0
Projet 5 : Projet de mise en place d'un Centre d'Excellence Africain pour la valorisation des déchets en produits à haute valeur ajoutée (VALOPRO)	2020	2024	3 554 976 400	0	28 800 000	28 800 000
<i>Sur financement intérieur</i>			144 000 000	0	28 800 000	28 800 000
<i>Sur financement extérieur</i>			3 410 976 400	0	0	0
Projet 6 : Projet de mise en place d'un Centre d'Excellence Africain d'Excellence CCBAD/Phase 2	2020	2024	2 574 040 900	0	29 400 000	29 400 000
<i>Sur financement intérieur</i>			147 000 000	0	29 400 000	29 400 000
<i>Sur financement extérieur</i>			2 427 049 900	0	0	0
Projet 7 : Mettre en œuvre le Projet d'Appui au développement de l'Enseignement Supérieur (PADES)	2019	2024	0	8 500 000 000	8 650 000 000	8 650 000 000
<i>Sur financement intérieur</i>				0	150 000 000	150 000 000
<i>Sur financement extérieur</i>				8 500 000 000	8 500 000 000	8 500 000 000

	Année de démarrage	Année de fin	Coût total	Budget Voté	Budget actuel	Mandat PEC 2020
Projet 8 : Réhabilitation et équipement des infrastructures de l'Institut National Polytechnique Houphouët-Boigny (INPHB)	2015	2022	9 038 000 201	100 000 000	77 694 882	77 694 882
<i>Sur financement intérieur</i>			9 038 000 201	100 000 000	77 694 882	77 694 882
<i>Sur financement extérieur</i>			0	0	0	0
Projet 9 : Réhabilitation, équipement des locaux et construction de la clôture de l'Institut National Polytechnique Houphouët-Boigny (INPHB)	2020	2022	1 500 000 000	0	975 000 000	975 000 000
<i>Sur financement intérieur</i>			1 500 000 000	0	975 000 000	975 000 000
<i>Sur financement extérieur</i>			0	0	0	0
Projet 10 : Construction, réhabilitation et équipements des Universités/SIMDCI	2011	2020	0	0	35 000 000 000	0
<i>Sur financement intérieur</i>			0	0	35 000 000 000	0
<i>Sur financement extérieur</i>			0	0	0	0
Projet 11 : Renforcement et équipement des infrastructures de l'UNIV/UPGC-Korhogo	2015	2021	875 668 219	60 000 000	46 616 929	32 631 850
<i>Sur financement intérieur</i>			875 668 219	60 000 000	46 616 929	32 631 850
<i>Sur financement extérieur</i>			0	0	0	0
Projet 12 : Renforcement et équipement des infrastructures de l'UNIV/UJLoG-DALOA	2015	2022	1 528 000 000	60 000 000	46 616 929	21 000 000
<i>Sur financement intérieur</i>			1 528 000 000	60 000 000	46 616 929	21 000 000
<i>Sur financement extérieur</i>			0	0	0	0
Projet 13 : Renforcement et équipement des infrastructures de l'UNIV/UAO-BOUAKE	2015	2022	963 700 000	80 100 000	62 233 601	41 770 905
<i>Sur financement intérieur</i>			963 700 000	80 100 000	62 233 601	41 770 905
<i>Sur financement extérieur</i>			0	0	0	0
Projet 14 : Renforcement et équipement des infrastructures de l'UNIV/UNA- Abobo Adjamé	2015	2021	1 635 040 220	70 000 000	54 386 418	54 386 418
<i>Sur financement intérieur</i>			1 635 040 220	70 000 000	54 386 418	54 386 418
<i>Sur financement extérieur</i>			0	0	0	0
Projet 15 : Renforcement des infrastructures techniques et Administratifs de l'Ecole Normale Supérieure (ENS)	2015	2021	548 050 812	35 000 000	27 193 209	27 193 209
<i>Sur financement intérieur</i>			548 050 812	35 000 000	27 193 209	27 193 209
<i>Sur financement extérieur</i>			0	0	0	0
Projet 16 : Renforcement équipement pédagogiques et académiques de l'Ecole Normale Supérieure (ENS)	2015	2022	593 100 000	45 000 000	34 962 697	34 962 697
<i>Sur financement intérieur</i>			593 100 000	45 000 000	34 962 697	34 962 697
<i>Sur financement extérieur</i>			0	0	0	0
Projet 17 : Extension des Infrastructures des UFR/Universités de Cocody	2015	2022	6 812 700 000	230 000 000	375 291 813	262 704 269
<i>Sur financement intérieur</i>			6 812 700 000	230 000 000	375 291 813	262 704 269
<i>Sur financement extérieur</i>			0	0	0	0

	Année de démarrage	Année de fin	Coût total	Budget Voté	Budget actuel	Mandat PEC 2020
Projet 18 : Extension des infrastructures de l'Université Lorougnon Guédé/UJLoG	2018	2022	48 871 730 650	1 544 246 476	1 044 246 476	1 044 246 476
Sur financement intérieur			48 871 730 650	1 544 246 476	1 044 246 476	1 044 246 476
Sur financement extérieur			0	0	0	0
Projet 19 : Extension des infrastructures de l'Université Peleforo Gon Coulibaly / UPGC	2015	2022	60 180 000 000	1 000 000 000	700 000 000	700 000 000
Sur financement intérieur			60 180 000 000	1 000 000 000	700 000 000	700 000 000
Sur financement extérieur			0	0	0	0
Projet 20 : Construction de l'Université de Man	2017	2023	61 780 000 000	3 500 000 000	2 000 000 000	2 000 000 000
Sur financement intérieur			61 780 000 000	3 500 000 000	2 000 000 000	2 000 000 000
Sur financement extérieur			0	0	0	0
Projet 21 : Construction de l'Université de Bondoukou	2018	2022	83 554 076 871	19 079 938 739	18 879 938 739	18 879 938 739
Sur financement intérieur			16 727 160 739	1 052 841 478	852 841 478	852 841 478
Sur financement extérieur			66 826 916 132	18 027 097 261	18 027 097 261	18 027 097 261
Projet 22 : Construction de l'Université de San-Pedro	2019	2024	95 000 000 000	600 000 000	13 400 000 000	13 046 000 000
Sur financement intérieur			0	600 000 000	13 400 000 000	13 046 000 000
Sur financement extérieur			95 000 000 000	0	0	0
Projet 23 : Construction de l'Université d'Odienné/	2020	2022	7 845 375 862	3 000 000 000	2 000 000 000	2 000 000 000
Sur financement intérieur			7 845 375 862	3 000 000 000	2 000 000 000	2 000 000 000
Sur financement extérieur			0	0	0	0
Projet 24 : Construction de la ville universitaire d'Adiaké/	2020	2022	9 200 000 000	2 000 000 000	1 000 000 000	1 000 000 000
Sur financement intérieur			9 200 000 000	2 000 000 000	1 000 000 000	1 000 000 000
Sur financement extérieur			0	0	0	0
Total programme (Budget de l'Etat)			503 002 892 907	56 800 285 215	105 470 731 400	69 913 001 199
Sur financement intérieur			232 486 526 703	13 517 187 954	58 043 457 267	22 485 727 066
Sur financement extérieur			270 516 366 204	43 283 097 261	47 427 274 133	47 427 274 133

Source : MBPE/DGBF/SIB/ situation d'exécution au 15/01/2021 et PIP 2020-2022

Commentaire :

L'analyse du tableau ci-dessus fait ressortir les éléments qui ont pu impacter la performance du programme enseignement supérieur :

La construction de la première tranche de l'Université de San-Pedro permettra d'accueillir 3 000 étudiants en 2024 pour un coût de 95 milliards. Les travaux de cette tranche réalisés à 40% va permettre d'accueillir 1 000 étudiants pour la rentrée universitaire 2021-2022.

Le paiement des purges aux ayants droits des sites devant abriter les universités d'Odienné et d'Adiaké permettra l'acquisition définitive de ces terrains en vue de la construction desdites universités, gage pour le financement par les bailleurs (PPP). A cet effet 03 milliards de F CFA ont déjà été décaissés par l'Etat de Côte d'Ivoire en 2020 pour le paiement de ces purges.

Le renforcement des infrastructures de l'U.F.H.B. a permis entre autres la construction d'un bâtiment R+2 comprenant 10 salles de TD, 09 bureaux, 01 salle de réunion et un local technique. Pour un coût 254,23 millions. L'effet immédiat est l'augmentation des capacités d'accueil et l'amélioration des conditions de travail.

Le développement du numérique éducatif a été marqué par la mise en place de 03 studios d'enregistrement, du réseau wifi dans les universités et grandes écoles publiques et de 06 Espaces Numériques Ouverts (E.N.O.) dont 04 à l'U.F.H.B. et 02 à l'U.N.A. Cela a permis d'assurer la continuité pédagogique pendant la pandémie à COVID-19 et la réduction du nombre d'étudiant en présentiel.

Le projet de réhabilitation, équipement des locaux et construction de la clôture de l'Institut National Polytechnique Houphouët-Boigny (INPHB) permettra à terme de sécuriser le patrimoine foncier de cet établissement menacé par les riverains à travers un appui budgétaire de 975 millions F CFA.

Le projet de la Construction de l'Université de Bondoukou a bénéficié d'un décaissement de 18 milliards de F CFA de la part du bailleur, BID, pour la réalisation des voies d'accès et la construction des plates-formes devant abriter les bâtiments de la première phase.

e. Exécution des prévisions d'effectifs

Le tableau 10 présente l'exécution des prévisions d'effectifs du programme 2.

Tableau 42 : Exécution des prévisions d'effectifs du programme 2

	2019	2020				
		Besoin exprimé	Prévision	Besoin satisfait	Sorties	Total fin d'année
Catégorie A	5 418	22	-	35	22	5 431
Catégorie B	391	86	-	30	39	382
Catégorie C	143	0	-	13	22	134
Catégorie D	162	32	-	5	26	141
Non Fonctionnaire	1 291	0	-	74	0	1 365
Total	7 405	140	-	157	109	7 453

Les prévisions d'effectifs sont tirées du catalogue des mesures nouvelles

2. Commentaires et conclusion

Le taux d'admissibilité au BTS mesure le progrès réalisé par la formation des techniciens supérieurs. En 2020, la cible n'a pas été atteinte car il est passé à 52,3% contre une prévision de 72%.

Par ailleurs, les investissements consentis au cours de l'année 2020 démontrent l'importance de ce programme. Malgré ces efforts, les capacités d'accueil du public demeurent insuffisantes face à l'augmentation de la demande sociale en éducation.

Toutefois, il faut souligner l'utilisation généralisée des T.I.C.E, pour assurer la continuité pédagogique dans les programmes d'enseignement au cours de cette période dominée par la Pandémie à la COVID-19, contribuant ainsi à l'amélioration de la qualité des formations. Ce qui a permis d'achever l'année académique dans des délais raisonnables (10 mois) alors que la durée académique était habituellement de 12 ou 14 mois. Aussi, le MESRS s'engage-t-il à normaliser les années académiques prochaines.

Les besoins en recrutement satisfaits en 2020, ont permis d'améliorer le taux d'encadrement des étudiants. Cependant, le déficit en enseignant demeure dans certaines disciplines et spécialités (mathématiques, informatiques, anglais, grammaire...). Par ailleurs, la construction de nouvelles universités nécessitera le recrutement de personnel pour son fonctionnement.

Pour améliorer la performance de programme, l'accent devra être mis sur l'achèvement de la construction de la première tranche des universités de Bondoukou et de SAN-PEDRO. Par ailleurs, les travaux d'extension des universités de Daloa et de Korhogo devront se poursuivre pour accroître les capacités d'accueil. Il en est de même pour les projets de renforcement des infrastructures et équipements dont bénéficient les structures universitaires et grandes écoles publiques.

L'amélioration de la qualité des formations passe également par la mise en œuvre effective du Système Licence Master Doctorat (LMD) et l'interconnexion des universités à travers le projet RITER.

II.3 PROGRAMME 3 : ŒUVRES UNIVERSITAIRES ET VIE ESTUDIANTINE

1. Bilan du programme

Au niveau de ce programme, les activités menées pour améliorer les conditions de vie et de travail des étudiants sont :

- l'achèvement et la réception des résidences universitaires du C.R.O.U-K, C.R.O.U-Man et la résidence universitaire des 220 logements d'Adjamé (C.R.O.U-A2) ;
- l'achèvement et la réception des infrastructures socio-sportives et culturelles du C.R.O.U-K et du C.R.O.U-Man ;
- l'achèvement et la réception des restaurants universitaires du C.R.O.U-D et du C.R.O.U-K ;
- la poursuite de la réhabilitation des résidences universitaires du C.R.O.U-A1 et du C.R.O.U-A2 ;
- l'augmentation substantielle du montant alloué aux bourses.

Résultats obtenus :

- les capacités d'accueil des résidences universitaires sont passées de 9 672 lits à 11 551 lits ;
- 12 604 689 repas servis en 2020 dans les restaurants universitaires ;
- 3 milliards d'augmentation de l'enveloppe allouée aux bourses en 2020.

a. Evolution des indicateurs de performance

Le tableau 11 présente l'évolution des indicateurs de performance du programme 3 (Œuvres Universitaires).

Tableau 43 : Evolution des indicateurs du programme 3

Objectif : Améliorer les conditions de vie et de travail des étudiants							
Objectifs spécifiques	INDICATEURS	Unité	REALISATIONS 2017- 2019			2020	
			2017	2018	2019	Prévision	Réalisation
OS 1 : Améliorer la gestion des œuvres universitaires	Indicateur 1 : Pourcentage des bourses dans le budget de fonctionnement du MESRS	%	6.91%	6.91%	6.91%	7%	8%
	Indicateur 2 : Pourcentage d'étudiants boursiers	%	10%	10%	10%	10%	10%
	Indicateur 3 : Nombre de campagnes de sensibilisation à la non-violence tenue	-	01	01	02	03	00
OS 2 : Accroître les capacités d'accueil des œuvres universitaires	Indicateur 4 : Nombre de repas servis par jour	-	14 000	17 000	19 000	22 000	25 000
	Indicateur 5 : Ratio étudiant/lit	%	20	20	20	10	20
	Indicateur 6 : Taux de satisfaction des demandes en chambres dans les résidences universitaires	%	10%	10%	13%	15%	13%

Source : DPPD-PAP 2020-2022/MESRS

b. Analyse détaillée et explication des résultats

- Le pourcentage des bourses dans le budget du M.E.S.R.S. s'est accru de 1% de 2019 à 2020. Elle correspond à une augmentation de 3 milliards sur la même période et a permis de satisfaire un plus grand nombre d'étudiants ;
- la constance de la proportion d'étudiants boursiers de 2019 à 2020 à 10% est la conséquence de l'augmentation de l'indicateur 1, en tenant compte de l'augmentation de l'effectif des étudiants ;

- le nombre de campagne de sensibilisation à la non-violence prévue en 2020, n'a pas pu être réalisé à cause de la pandémie à COVID-19 ;
- Sur une prévision de 22 000 repas servis par jour aux étudiants, 25 000 repas ont été effectivement servis. Cette hausse s'explique par l'ouverture de nouveaux restaurants ;
- le ratio étudiant /lit n'a pas pu être amélioré en raison de la non livraison de certaines résidences universitaires (Port-Bouët 1 et 2, Vridi, Williamsville, Abobo 1 et 2).

Pour l'atteinte de la cible de l'indicateur 3, il faudra organiser les manifestations de sensibilisation à la non-violence en milieu universitaire avec des effectifs réduits dans le strict respect mesures barrières. Quant à l'indicateur 6, seulement 13% de la demande ont été atteinte à cause de la non livraison de certaines résidences universitaires d'Abidjan (Port-Bouët 1 et 2, Vridi, Williamsville, Abobo 1 et 2).

c. Exécution financière par action

Le tableau 12 présente l'exécution financière par action du programme 3 (Œuvres Universitaires).

Tableau 44 : Exécution financière par action du programme 3 en 2020

Actions	Dépenses de personnel	Biens et Services	Transferts	Investissement	Total
Action 3.1 : Gestion des Œuvres Universitaires	1 136 699 250	3 885 739 737	26 619 810 338	0	31 642 249 325
Action 3.2 : Pacification de l'environnement universitaire	0	0	0	0	0
Action 3.3 : Réhabilitation et Equipement des Infrastructures des œuvres universitaires	0	0	0	221 829 997	221 829 997
Action 3.4 : Construction, Extension et Equipement des Infrastructures des œuvres universitaires	0	0	0	38 847 441	38 847 441
Total	1 136 699 250	3 885 739 737	26 619 810 338	260 677 438	31 902 926 763

Source : MBPE/DGBF/SIB/ situation d'exécution au 15/01/2021

d. Exécution des investissements

Le tableau 13 indique l'exécution des investissements du programme 3.

Tableau 45 : Exécution des investissements du programme 3

	Année de démarrage	Année de fin	Coût total	Budget Voté	Budget actuel	Mandat PEC 2020
Projet 1 : Renforcement et Equipement des Infrastructures CROU D	2015	2022	879 106 872	50 000 000	38 847 441	38 847 441
Sur financement intérieur			879 106 872	50 000 000	38 847 441	38 847 441
Sur financement extérieur			0	0	0	0
Projet 2 : Renforcement et Equipement des Infrastructures CROU B	2017	2022	988 210 000	50 000 000	38 847 441	38 847 441
Sur financement intérieur			988 210 000	50 000 000	38 847 441	38 847 441
Sur financement extérieur			0	0	0	0
Projet 3 : Renforcement et Equipement des Infrastructures CROU A2	2018	2022	4 454 077 665	144 135 115	144 135 115	144 135 115
Sur financement intérieur			4 454 077 665	144 135 115	144 135 115	144 135 115
Sur financement extérieur			0	0	0	0
Projet 4 : Renforcement et Equipement des Infrastructures CROU A1	2020	2022	1 471 700 000	40 000 000	31 077 953	0
Sur financement intérieur			1 471 700 000	40 000 000	31 077 953	0
Sur financement extérieur			0	0	0	0

	Année de démarrage	Année de fin	Coût total	Budget Voté	Budget actuel	Mandat PEC 2020
Projet 5 : Construction et Equipement Restaurant CROU-Bouaké	2014	2020	1 287 600 000	50 000 000	38 847 441	38 847 441
<i>Sur financement intérieur</i>			1 287 600 000	50 000 000	38 847 441	38 847 441
<i>Sur financement extérieur</i>			0	0	0	0
Total programme (Budget de l'Etat)			9 080 694 537	334 135 115	291 755 391	260 677 438
<i>Sur financement intérieur</i>			9 080 694 537	334 135 115	291 755 391	260 677 438
<i>Sur financement extérieur</i>			0	0	0	0

Source : MBPE/DGBF/SIB/ situation d'exécution au 15/01/2021

Commentaire :

L'analyse du tableau ci-dessus fait ressortir les éléments qui ont pu impacter la performance du programme œuvres universitaires et vie estudiantine :

Les projets du programme œuvres universitaires et vie estudiantine dans leur ensemble ont permis une amélioration substantielle des conditions de vie des étudiants notamment la construction de 4 cafeterias à Bouaké et 2 autres à Daloa, l'augmentation de la capacité d'accueil du restaurant du CROU A2.

Le démarrage de la construction de l'administration du CROU D et l'achèvement de celle du CROU B assure de meilleures conditions de travail aux personnels.

e. Exécution des prévisions d'effectifs

Le tableau 14 montre l'exécution des prévisions d'effectifs du programme 3.

Tableau 46 : Exécution des prévisions d'effectifs du programme 3

	2019	2020				
		Besoin exprimé	Prévision	Besoin satisfait	Sorties	Total fin d'année
Catégorie A	171	5	-	24	5	190
Catégorie B	86	12	-	11	1	96
Catégorie C	38	0	-	14	0	52
Catégorie D	114	4	-	2	25	91
Non Fonctionnaire	352	0	-	34	0	386
Total	761	21	-	85	31	815

Les prévisions d'effectifs sont tirées du catalogue des mesures nouvelles

2. Commentaires et conclusion

De manière générale, les indicateurs du programme 3 montrent une amélioration substantielle des conditions de vies des étudiants.

25 000 repas ont été servis par jour pour une prévision de 22 000 repas par jour.

La part des bourses dans le budget du MESRS est passée de 7% à 8%. Cette performance s'explique par la hausse du budget alloué aux Œuvres Universitaires qui est passé de 23,111 milliards en 2019 à 31, 939 milliards en 2020.

Cependant, des insuffisances demeurent au niveau des capacités d'hébergement et des infrastructures socio-culturelles et sportives.

La performance de ce programme pourra être améliorée au cours des prochaines années grâce à la livraison de nouvelles infrastructures en construction et en cours de réhabilitation.

Le renforcement des effectifs personnels permettra d'améliorer l'encadrement socio-culturel et sportif des étudiants.

II.4 PROGRAMME 4 : RECHERCHE SCIENTIFIQUE ET INNOVATION

1. Bilan du programme

Pour le compte du programme 4, au titre de l'année 2020, le bilan des activités s'articule autour de :

- la mise en place du F.O.N.S.T.I. pour accroître le financement des activités de recherche ;
- la restructuration des programmes nationaux de recherche ;
- la réhabilitation et la construction des infrastructures des Instituts et Centres de Recherche ;
- le renforcement des plateaux techniques des structures de recherche ;
- la mise en œuvre du programme de restructuration du C.N.R.A.

Résultats obtenus

- l'Etat s'est acquitté de son apport pour la constitution du capital au F.O.N.S.T.I. à hauteur de 5 milliards;
- 09 programmes nationaux de recherche sont en exécution pour tenir compte du P.N.D., des besoins du secteur privé, et des défis nouveaux ;
- le laboratoire P4 de l'Institut Pasteur de Côte d'Ivoire a été construit mais l'équipement n'est pas encore réalisé ;
- le C.N.C. a acquis 15 logiciels qui ont permis d'atteindre plus de 40 000 heures de calculs l'an ;
- une dotation de 5 milliards a été accordée au C.N.R.A. dans le cadre de son programme de restructuration.

a. Evolution des indicateurs de performance

Le tableau 15 indique l'évolution des indicateurs du programme 4 (Recherche Scientifique et Innovation)

Tableau 47 : Evolution des indicateurs du programme 4

Objectifs spécifiques (OS)	INDICATEUR	Unité	REALISATIONS 2017 - 2019			2020	
			2017	2018	2019	Prévision	Réalisation
Objectif : Développer une recherche scientifique et d'innovation technologique d'excellence au service du développement du pays							
OS 1 : Assurer une meilleure gestion de la recherche et l'innovation	Indicateur 1 : La part du budget de la recherche-développement (R-D) dans le PIB	%	0,08%	0,09%	0,15%	0,17%	0,17%
	Indicateur 2 : Proportion de programmes nationaux de recherche élaborés	%	80	100	100	100	100
	Indicateur 3 : Proportion de programmes nationaux de recherche mis en œuvre	%	0	0	0	7,14%	ND
	Indicateur 4 : Nombre de résultats de recherche valorisés	-	-	20	25	25	ND
	Indicateur 5 : Nombre de résultats de recherche vulgarisés	-	-	5	7	7	ND
	Indicateur 6 : Nombre de Brevets acquis	-	25	25	27	30	20
OS 2 : Accroître les capacités infrastructurelles et matérielles (plateaux techniques) du système de recherche et d'innovation	Indicateur 7 : Nombre de structures de recherche réhabilitées et équipées	-	03	03	03	03	06
	Indicateur 8 : Nombre de moyens communautaires fonctionnels	-	00	00	01	02	01
	Indicateur 9 : Nombre d'unités de production Agropastorales fonctionnels	-	01	00	01	02	03

b. Analyse détaillée et explication des résultats

- La part du budget de la recherche-développement (R-D) dans le PIB est de 0,38% alors que la prévision était de 0,40%. Cette contre-performance s'explique par le sous financement du programme de restructuration du C.N.R.A. et de l'équipement du labo P4 ;
- l'indicateur, le nombre de Brevets acquis : La cible n'est pas encore disponible car l'O.A.P.I. n'a pas encore validé les demandes déposées en 2020, qui sont au nombre de 419.
- l'indicateur, le nombre de projets de recherche mis en œuvre n'a pas pu être renseigné parce que l'activité de l'Inventaire du Potentiel Scientifique et Technologique (I.P.S.T.) n'a pas eu de financement ;
- les indicateurs, le nombre de résultats de recherche valorisés et le nombre de résultats de recherche vulgarisés, n'ont pu être renseignés en raison de la pandémie de la C.O.V.I.D-19 qui a empêché la tenue de l'activité de la Semaine de Promotion de la Recherche et de l'Innovation (S.E.P.R.I.) ;
- l'indicateur, le nombre d'unités de production de fermes Agropastorales fonctionnels n'a pas été atteint (03 au lieu de 04) en raison du non engagement des crédits destinés à cette activité. Cela s'explique par les problèmes liés à la défaillance du Système d'Information Budgétaire (S.I.B.) ;
- l'indicateur nombre de moyens communautaires fonctionnels : un seul moyen communautaire de recherche (Centre National de Calcul) est fonctionnel sur deux prévus. Le second, le Centre d'Analyse, n'a pu être réalisé par défaut de financement.

c. Exécution financière par action

Le tableau 16 présente l'exécution financière par action du programme 4 (Recherche Scientifique et Innovation).

Tableau 48 : Exécution financière par action du programme 4 en 2020

Actions	Dépenses de personnel	Biens et Services	Transferts	Investissement	Total
Action 4.1 : Gestion des centres et instituts de recherche et de l'innovation	2 240 277 166	30 999 782	8 457 375 000	0	10 728 651 948
Action 4.2 : Réhabilitation et équipement des centres et instituts de recherche	0	0	0	151 424 753	151 424 753
Action 4.3 : Construction, extension et équipement des centres et instituts de recherche	0	0	0	344 045 264	344 045 264
Total	2 240 277 166	30 999 782	8 457 375 000	495 470 017	11 224 121 965

Source : MBPE/DGBF/SIB/ situation d'exécution au 15/01/2021

d. Exécution des investissements

Le tableau 17 présente l'exécution des investissements du programme 4.

Tableau 49 : Exécution des investissements du programme 4

	Année de démarrage	Année de fin	Coût total	Budget Voté	Budget actuel	Mandat PEC 2020
Projet 1 : Suivre et mettre en œuvre les programmes de pôles de compétences	2013	2022	1 774 000 000	50 000 000	38 847 441	0
Sur financement intérieur			1 774 000 000	50 000 000	38 847 441	0
Sur financement extérieur			0	0	0	0
Projet 2 : Création des Fermes Agro-Pastorale	2015	2025	3 463 000 000	70 000 000	54 386 418	0
Sur financement intérieur			3 463 000 000	70 000 000	54 386 418	0
Sur financement extérieur			0	0	0	0
Projet 3 : Réhabilitation et Equipement des Bâtiments de LAMTO ECOLOGIE	2015	2021	488 900 000	50 000 000	38 847 441	8 000 000
Sur financement intérieur			488 900 000	50 000 000	38 847 441	8 000 000
Sur financement extérieur			0	0	0	0
Projet 4 : Réhabilitation et équipement du CEMV	2017	2022	819 000 000	70 000 000	54 386 418	48 403 912
Sur financement intérieur			819 000 000	70 000 000	54 386 418	48 403 912
Sur financement extérieur			0	0	0	0
Projet 5 : Réhabilitation et Equipement du CRO	2015	2023	1 664 200 000	70 000 000	54 386 418	48 403 912
Sur financement intérieur			1 664 200 000	70 000 000	54 386 418	48 403 912
Sur financement extérieur			0	0	0	0
Projet 6 : Réhabilitation et équipement du CNF	2018	2022	507 000 000	60 000 000	46 616 929	0
Sur financement intérieur			507 000 000	60 000 000	46 616 929	0
Sur financement extérieur			0	0	0	0

	Année de démarrage	Année de fin	Coût total	Budget Voté	Budget actuel	Mandat PEC 2020
Projet 7 : Réhabilitation et équipement Station Géophysique Lamto	2015	2022	1 614 000 000	60 000 000	46 616 929	46 616 929
<i>Sur financement intérieur</i>			1 614 000 000	60 000 000	46 616 929	46 616 929
<i>Sur financement extérieur</i>			0	0	0	0
Projet 8 : Construction et Equipement de l'Institut Pasteur/IPCI (Labo P3+Labo P4)	2013	2020	7 901 648 613	458 000 000	355 842 562	249 089 793
<i>Sur financement intérieur</i>			7 901 648 613	458 000 000	355 842 562	249 089 793
<i>Sur financement extérieur</i>			0	0	0	0
Projet 9 : Equipement du Centre National de Calcul	2018	2022	4 827 400 000	1 227 400 000	1 227 400 000	94 955 471
<i>Sur financement intérieur</i>			450 000 000	150 000 000	150 000 000	94 955 471
<i>Sur financement extérieur</i>			4 377 400 000	1 077 400 000	1 077 400 000	0
Total programme (Budget de l'État)			23 059 148 613	2 115 400 000	1 917 330 556	495 470 017
<i>Sur financement intérieur</i>			18 681 748 613	1 038 000 000	839 930 556	495 470 017
<i>Sur financement extérieur</i>			4 377 400 000	1 077 400 000	1 077 400 000	0

Source : MBPE/DGBF/SIB/ situation d'exécution au 15/01/2021

Commentaire :

L'analyse du tableau ci-dessus fait ressortir les éléments qui ont pu impacter la performance du programme recherche scientifique et innovation.

Les projets d'investissement du programme dans leur majorité ont permis une amélioration substantielle des conditions de travail des chercheurs par le renforcement des infrastructures et des plateaux techniques.

Ce sont entre autres :

- Réhabilitation et équipement de la station Géophysique Lamto au coût de 46 millions avec la construction de 04 bâtiments dont 05 studios américains pour le logement des chercheurs et 01 salle de conférence.
- Réhabilitation et équipement du CEMV pour un montant de 48 millions qui ont permis la construction du réfectoire, l'achat de mobiliers, de matériels informatiques et de climatisation ainsi que la pose de barbelés.
- Réhabilitation et équipement du CRO pour un montant de 48 millions qui ont permis l'acquisition de matériels scientifiques de laboratoire et d'un véhicule
- Equipement du Centre National de Calcul pour un montant de 95 millions qui ont permis l'acquisition de logiciels, la mise à niveau d'une salle informatique ainsi que la formation des utilisateurs et à l'utilisation du super ordinateur.

Pour accroître la performance de ce programme, il faut finaliser l'équipement du laboratoire P4 de l'IPCI et financer de façon durable la mise en œuvre effective des Programmes Nationaux de Recherche (PNR).

e. Exécution des prévisions d'effectifs

L'exécution des prévisions d'effectifs du programme est présentée dans le tableau ci-dessous.

Tableau 50 : Exécution des prévisions d'effectifs du programme 4

	2019	2020				
		Besoin exprimé	Prévision	Besoin satisfait	Sorties	Total fin d'année
Catégorie A	174	2	-	2	4	172
Catégorie B	105	3	-	0	0	105
Catégorie C	16	1	-	0	0	16
Catégorie D	20	4	-	0	0	20
Non Fonctionnaire	70	0	-	0	0	70
Total	385	10	-	2	4	383

Les prévisions d'effectifs sont tirées du catalogue des mesures nouvelles

2. Commentaires et conclusion

Vu son rôle de levier de développement social et économique et d'atteinte d'une société de connaissances, le développement de la recherche scientifique et de l'innovation constitue l'un des axes essentiels du Plan National de Développement.

À ce titre, la recherche scientifique et l'innovation devraient connaître un financement beaucoup plus important pour améliorer les indicateurs qui lui sont liés. Mais les résultats des principaux indicateurs indiquent une baisse du niveau de financement des activités de recherche par rapport aux prévisions.

Cependant, des résultats acceptables ont pu être obtenus grâce aux financements des programmes de réhabilitations et d'extensions des infrastructures ainsi que le renforcement des plateaux techniques.

Aussi, l'insuffisance des mécanismes de valorisation et de vulgarisation des résultats de la recherche n'a pas permis l'atteinte des résultats escomptés.

La performance de ce programme pourrait être améliorée à travers les mesures correctives, notamment la recherche de nouveaux mécanismes de financement, la mise en œuvre effective des Programmes Nationaux de Recherche, l'équiper les plateaux techniques des centres et instituts de recherche et la réalisation du deuxième moyen communautaire (Centre d'Analyse).

CONCLUSION GÉNÉRALE

L'année 2020 est la première année de mise en œuvre effective du budget-programme. Les résultats obtenus sont appréciés sur la base des indicateurs retenus pour le suivi-évaluation. Ces résultats s'inscrivent dans la continuité de ceux prévus pour l'atteinte des objectifs visés dans le PND 2016-2020. Ils ont permis d'apprécier la pertinence des stratégies et des interventions prévues à moyen terme ainsi que leur contribution à l'amélioration de la qualité des formations, de l'insertion professionnelle des diplômés, de l'amélioration des conditions de vie et au renforcement du dispositif de la recherche et de l'Innovation.

Nonobstant ces acquis, de nouvelles perspectives se dégagent en termes d'opportunités et de défis au regard des enjeux nationaux et internationaux à prendre en compte les années à venir. De façon globale, sur le plan de la performance, des progrès ont été accomplis. Toutefois, certaines cibles n'ont pas été atteintes, en raison notamment de l'insuffisance des ressources pour l'exécution des activités, du dysfonctionnement du système d'information budgétaire, des perturbations de l'année académique du fait de la pandémie à coronavirus (C.O.V.I.D-19) et du manque de renforcement de capacités des acteurs.

Par ailleurs, l'insuffisance du système d'information existant a été l'une des difficultés majeures pour disposer des données nécessaires au calcul des indicateurs prédéfinis.

En définitive, la mise en œuvre du budget-programme a été salubre pour une meilleure gestion des ressources accordées au M.E.S.RS.

Aussi, remercions-nous le Gouvernement et les partenaires techniques et financiers pour leurs appuis constants.

SECTION 335: MINISTERE DE LA SANTE ET DE L'HYGIENE PUBLIQUE

SECTION 335 : MINISTERE DE LA SANTE ET DE L'HYGIENE PUBLIQUE

INTRODUCTION

Conformément aux dispositions du décret N°2019-81 du 23 janvier 2019 portant charte de gestion des programmes et dotations, le Ministère de la Santé et de l'hygiène Publique élabore chaque année, à la clôture de l'exercice budgétaire, un rapport de performance qui permet de faire le suivi du progrès dans l'atteinte des résultats à tous les niveaux de la pyramide sanitaire. Le présent rapport de performance 2020 a été élaboré selon un processus participatif et consensuel des principales parties prenantes. L'analyse de la performance se fonde sur un cadre logique global basé sur une série d'indicateurs fondamentaux tirés du Plan de Suivi et Evaluation (PSE) du PNDS 2016-2020 et repris dans le Document de Programmation Pluriannuelle des Dépenses Projet Annuel de Performance (DPPD-PAP) 2020-2022. Ce rapport annuel de performance est un document de référence pour le gouvernement et ses partenaires du secteur de la santé pour apprécier ensemble la performance du secteur en 2020. Le présent rapport fait un rappel des missions, objectifs et priorités du ministère, présente les progrès dans l'atteinte des objectifs fixés, fait une analyse des ressources et des difficultés rencontrées dans la mise en œuvre et formule des recommandations.

I. PRESENTATION GENERALE DU MINISTERE

Le Ministre de la Santé et de l'Hygiène Publique est chargé de la mise en œuvre et du suivi de la politique du Gouvernement en matière de Santé et d'Hygiène Publique.

A ce titre, et en liaison avec les autres départements ministériels concernés, il a l'initiative et la responsabilité des actions suivantes :

En matière de santé :

- élaboration et suivi de l'application des textes en matière de santé ;
- protection sanitaire des populations ;
- organisation des soins ;
- formation professionnelle des agents de santé ;
- promotion de la recherche médicale, notamment pour les endémies, en liaison avec le Ministre chargé de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique ;
- lutte contre les grandes endémies, notamment le paludisme, la tuberculose, le VIH-SIDA, les infections sexuellement transmissibles, les maladies liées à la lèpre et à l'ulcère de Buruli ;
- prise en charge thérapeutique des maladies du VIH-SIDA, prévention thérapeutique de la transmission Mère-Enfant ;
- lutte contre la toxicomanie, l'alcoolisme, le tabagisme et autres addictions ;
- lutte contre le cancer ;
- développement de la médecine du travail, en liaison avec le Ministre chargé du Travail ;
- développement de la prévention des maladies et des soins de santé primaires ;
- surveillance épidémiologique et veille sanitaire ;
- mise à disposition à différents secteurs du développement, de données épidémiologiques sur l'infection à VIH-SIDA ;
- renforcement du système de santé ;
- renforcement de la sécurité sanitaire ;
- autorisation de création et Contrôle des établissements sanitaires privés ;
- facilitation de l'installation des acteurs de santé dans le secteur privé ;

- développement du système national de gestion de l'information sanitaire ;
- développement d'un réseau national de services d'urgence et de transport des malades ;
- développement d'un réseau national de laboratoires de biologie médicale ;
- réglementation et contrôle des médicaments et des services pharmaceutiques ;
- autorisation de création et promotion de l'industrie pharmaceutique, en liaison avec le Ministre en charge de l'Industrie ;
- promotion du médicament générique, notamment dans le domaine du traitement du SIDA ;
- organisation et promotion de la médecine et de la pharmacopée traditionnelles ;
- coordination de l'aide humanitaire en matière de Santé ;
- assistance aux collectivités locales pour le suivi et le Contrôle de l'implantation des formations sanitaires publiques ;
- promotion de la prise en charge des coûts et frais de santé par les populations à travers notamment les mutuelles et les assurances maladies, en liaison avec le Ministre en charge des Affaires Sociales ;
- promotion des associations de malades chroniques, notamment celles des malades du diabète, de l'hypertension artérielle, de l'asthme, de l'épilepsie, de la drépanocytose, du SIDA, et les associations des malades sous dialyse ;
- élaboration et mise en œuvre de programmes de santé spécifiques aux groupes vulnérables, notamment aux populations carcérales, déplacées, en situation de précarité, en liaison avec le Ministre en charge des Affaires Sociales ;
- mise en place et suivi d'un comité national d'éthique pour les sciences de la vie et la santé ;
- définition et mise en œuvre d'un plan de lutte contre les zoonoses, en liaison avec le Ministre chargé des ressources Animales et Halieutiques ;
- élaboration et suivi de la mise en œuvre de la réglementation sanitaire des produits cosmétiques et d'hygiène corporelle, en liaison avec les Ministres en charge du Commerce et de l'Industrie ;
- lutte contre les maladies transmissibles et les maladies tropicales et négligées.

En matière d'Hygiène Publique :

- élaboration et suivi de la réglementation en matière d'Hygiène Publique ;
- conception, mise en œuvre et suivi de la politique du Gouvernement en matière de déchets médicaux, en liaison avec le Ministre chargé de la Salubrité et de l'Environnement ;
- évaluation et suivi de la réglementation des produits alimentaires et médicamenteux, en liaison avec les Ministres chargés de l'Agriculture, des Ressources Animales et halieutiques ;
- proposition et mise en œuvre de mesures d'incitation, d'encouragement ou de sanctions pour les populations et les responsables de collectivités locales dans la réalisation des opérations d'hygiène publique ;
- élaboration et suivi de la mise en œuvre de la réglementation sanitaire des produits cosmétiques et d'hygiène corporelle, en liaison notamment avec les Ministres chargés du Commerce et l'Industrie.

11. Orientations stratégiques du Ministère⁹

a) Principales orientations

- ✓ un système de santé performant et intégré ;
- ✓ un système de santé garantissant une santé optimale à toutes les populations vivant en Côte d'Ivoire
- ✓ un système de santé soutenant la croissance et le développement durable du pays.

b) Résultats stratégiques

- ✓ la gouvernance du secteur de la santé publique est améliorée,
- ✓ l'offre et la qualité des services de santé sont accrues,
- ✓ la lutte contre la maladie est renforcée.

c) Objectifs globaux

- ✓ Améliorer la gouvernance du secteur de la santé
- ✓ Améliorer l'offre et la qualité des prestations des services de santé
- ✓ Lutte contre les maladies et les problèmes de santé prioritaires.

12. Synthèse des principaux résultats

Les principales réalisations et résultats au titre de la gestion 2020 sont tel qu'il suit :

- l'équipement de l'Hôpital Militaire d'Abidjan (HMA), de 126 Etablissements Sanitaires de Premier Contact (ESPC) et de 54 Centres de Santé des Armées (CSA) ainsi que la réhabilitation de 86 ESPC dans le cadre de la mise à niveau des établissements de santé pour la CMU.
- des travaux de réhabilitation, d'extension et la fourniture d'équipement aux CHR de Yamoussoukro, Korhogo et Daloa, dans les HG de Grand Bassam, Yopougon Attié, et d'Adjamé, ainsi qu'au CHU de Yopougon dans le cadre du Programme Hospitalier.
- le lancement d'un projet de construction, d'équipement et de mise en service de cinq (5) services neufs visant à relever le plateau technique des hôpitaux du pays dans cinq localités.
- la fourniture aux établissements sanitaires, d'intrants stratégiques au titre de la gratuité ciblée :
 - o 576 205 kits d'accouchement ;
 - o 42 998 kits de césarienne, 20 950 kits d'anesthésie générale-thiopental, 4 935 kits d'anesthésie générale-Propofol et 16 015 kits rachianesthésie nécessaires à la réalisation de césariennes ;
 - o 1 349 414 produits divers pour prendre en charge le paludisme.
- Une augmentation du nombre d'accouchements enregistré dans les services sanitaires publics (699 449 en 2020) par rapport à ceux de 2019 (679 655). Le Taux d'accouchement assisté dans ces établissements s'établit à 70,9% en 2020 (69,4% en 2019).

- 48 971 cas de césariennes qui ont été enregistrés dans les établissements publics en 2019 et 38 627 en 2020, soit 10 344 cas de césariennes en moins entre 2019 et 2020.
- 11 211 407 enfants de 0 à 5 ans vaccinés contre la poliomyélite lors de deux campagnes de vaccination en novembre et octobre 2020 pour faire face à l'épidémie de poliomyélite due au virus dérivé du vaccin type 2.
- un taux d'enfants complètement vaccinés avant 12 mois en DTC - HepB - Hib 3 pour de 91 % pour l'année 2020.
- la poursuite de la mise en œuvre de la réforme hospitalière par la formulation d'un corps de textes réglementaires, l'identification de l'offre de santé privée et la prise de plusieurs textes d'encadrement des activités de santé.
- la poursuite de la mise en œuvre du programme de financement basé sur la performance dans 63 districts sanitaires à travers l'expérimentation de la contractualisation, la vérification, l'évaluation de la qualité et la contre vérification communautaire.

De façon générale, en 2020, les résultats atteints sont plutôt satisfaisants. L'essentiel des activités programmées a été réalisé. Cependant, les résultats des indicateurs de performance inscrits dans le DPPD montrent que sur les huit (8) indicateurs, les cibles ont été dépassées pour six (6) indicateurs :

- le taux de complétude nationale des formulaires des rapports SIG ;
- le taux de promptitude nationale des formulaires des rapports SIG ;
- la proportion de la population habitant à moins de 5 Km d'un centre de santé ;
- le taux d'accouchement assisté par un personnel qualifié ;
- le nombre de personnes vivant avec le VIH sous traitement antirétroviral ;
- les cas de tuberculose ayant achevé avec succès leur traitement.

Pour deux (2) indicateurs, les résultats bien que satisfaisants car proches des résultats précédents n'ont pas pu atteindre les cibles fixées pour 2020. Ce sont :

- les cas de paludisme confirmé positif ayant reçu une CTA ;
- la proportion du Budget de l'Etat alloué au ministère de la santé.

La pandémie à COVID 19, qui a entraîné une baisse globale de près de 13% de fréquentation des structures de santé (source DIIS) explique largement ce niveau de performance.

Quant à la proportion du Budget de l'Etat alloué à la santé, sa cible fixée sur la base de la déclaration d'Abuja, était très largement surestimée au regard des niveaux atteints les années précédentes.

Tableau 51: Evolution des indicateurs du Ministère

INDICATEURS DE PERFORMANCE	REALISATIONS (de N-4 à N-2)			2020		Commentaires
	2017	2018	2019	Prévision	Réalisation	
Indicateur 1 : Taux de complétude nationale des formulaires des rapports SIG	95,4	98,5	99,3	95	100	Les résultats des formulaires des rapports SIG sont satisfaisants aussi bien au niveau de la complétude que de la promptitude. Toutefois les retards de validation en cascade jusqu'au niveau national ne permettent pas de disposer des rapports SIG à temps.
Indicateur 2 : Taux de promptitude nationale des formulaires des rapports SIG	51,8	63,1	88,1	85	98,2	
Indicateur 3 : Proportion du Budget de l'Etat alloué au ministère de la santé	5,9%	5,3%	5,7%	15%	6,22%	<i>Indicateur à remplacer par l'indicateur suivant</i> : « augmentation annuelle de 15% du Budget du Ministère chargé de la santé (engagement du Gouvernement en 2019) »
Indicateur 4 : Pourcentage de population vivant à moins de 5 km d'un centre de santé	67%	68%	69%	70	70	Le taux de réalisation de 70% attendu est atteint. Toutefois, des difficultés de réalisation de marchés de construction, de réhabilitation et d'équipement en cours ont été observées. Il sera amélioré avec les efforts de relance des constructions déjà entamés dans le cadre de la CMU et du Programme Hospitalier.
Indicateur 5 : Taux d'accouchement assisté par un personnel qualifié	64,6	69,1	69,4	69,9	70,9	Cet indicateur a été atteint. Cependant, cette performance a été limitée par l'insuffisance de disponibilité des personnels, des équipements, des intrants et de la sensibilisation en communauté. Une relance vigoureuse du Programme des soins obstétricaux et néonataux d'urgence (SONU) permettra de faire mieux en 2021.
Indicateur 6 : Nombre de personnes vivant avec le VIH sous traitement antirétroviral	225 839	252 125	269 135	272 978	281 369	L'objectif d'augmentation de la file active de plus de 100 000 personnes s'inscrivait dans une logique de dépistage agressif pour la réalisation de la stratégie des 90/90/90. La survenue de la pandémie avec son corollaire de restrictions de mouvements n'a pas permis de réaliser autant de dépistages que prévus. En 2021, une intervention de rattrapage pourra permettre de garder le cap.
Indicateur 7 : Proportion de cas de paludisme confirmé positif ayant reçu une CTA, conformément à la politique nationale, dans les établissements de santé	85,9	91,3	98,1	100%	97,8	Ce taux de réalisation de 97,8% contre 100% s'explique par le fait que les médicaments sont disponibles au niveau des districts mais on observe quelques ruptures de stocks dans quelques centres de santé périphériques
Indicateur 8 : Proportion de cas de tuberculose ayant achevé avec succès leur traitement	82,6	85,1	86,7	86%	86,1 %	Le résultat de l'année 2020 concerne les patients mis en traitement en 2019. La cible a été atteinte. L'amélioration du niveau de réalisation de cet indicateur a été limitée essentiellement par le taux de décès élevé à 9%.

13. Résumé de l'exécution du budget

De 2017 à 2020, les variations du budget par grande masse de dépenses sont tel qu'il suit :

- les dépenses de personnel ont connu une hausse de 23% de 2017 à 2020 liée au recrutement de nouveaux fonctionnaires pour répondre aux besoins du rapprochement des services et soins de la population ;
- l'investissement baisse de 25% entre 2017 et 2018, avant de faire un bond de 139% entre 2018 et 2019 et de 46% de 2019 à 2020.
- en matière d'achats de biens et services, l'on note une baisse moyenne annuelle de 12% de 2017 à 2020 ;
- s'agissant des transferts, ils sont marqués par une baisse moyenne annuelle de 9% sur la période 2017-2020. Cette baisse est remarquable entre 2017 et 2018 (14%), entre 2018 et 2019 soit 16%, suivi de celle puis de 3% entre 2019 et 2020.

Le budget sur la période est marqué par la hausse des coûts du baril de pétrole et une baisse des cours du cacao qui se sont traduites par une baisse tendancielle des biens et services et des transferts. Malgré tout, le Gouvernement a poursuivi sa politique volontariste de renforcement de la couverture en ressources humaines pour la santé et a lancé un vaste programme de construction, de réhabilitation et d'équipement d'établissements sanitaires.

L'analyse ex ante de l'exécution par programme, ne peut pour l'instant être réalisée, le budget-programme n'étant effectivement mis en œuvre qu'en 2020.

Tableau 52: Exécution du budget 2020

Unités	REALISATIONS (PEC) 2020				
	Budget voté	Collectif	Budget actuel	Réalisation (PEC)	Tx de réal
Opérations consolidées					
1. Ressources	446 035 223 013	594 018 706 823	587 709 098 470	368 380 083 402	63%
2. Charges	446 035 223 013	594 018 706 823	587 709 098 470	368 380 083 402	63%
1. Ressources	446 035 223 013	594 018 706 823	587 709 098 470	368 380 083 402	63%
1.1 Ressources intérieures	343 146 005 001	418 481 288 431	409 701 059 474	286 214 900 118	70%
1.1.1 Budget de l'Etat (Trésor)	343 146 005 001	418 481 288 431	409 701 059 474	286 214 900 118	70%
1.1.2 Recettes de services					
1.2 Ressources extérieures	102 889 218 012	175 537 418 392	178 008 038 996	82 165 183 284	46%
1.2.1 Emprunts projets	16 334 086 219	87 794 086 219	87 794 086 219	39 648 489 262	45%
1.2.2 Dons Projets	86 555 131 793	87 743 332 173	90 213 952 777	42 516 694 022	47%
1.2.3 Appuis budgétaires ciblés					
2 Charges	446 035 223 013	594 018 706 823	587 709 098 470	368 380 083 402	63%
2.1 Personnel	184 843 524 015	184 843 524 015	174 642 120 994	173 439 815 362	99%
2.1.1 Solde y compris EPN	184 843 524 015	184 843 524 015	174 642 120 994	173 439 815 362	99%
2.1.2 Contractuels hors solde	0	0	0	0	0%
2.2 Biens et Services	48 466 304 201	99 949 930 765	93 004 856 425	20 399 777 044	22%
Biens et services sur budget Etat	48 466 304 201	99 949 930 765	93 004 856 425	20 399 777 044	22%
2.3 Transferts	34 623 930 027	46 931 696 942	54 340 163 672	35 745 655 562	66%
2.3.1 Transferts courants	34 623 930 027	46 931 696 942	54 340 163 672	35 745 655 562	66%
2.3.2 Transferts en capital	0	0	0	0	0%
2.4 Investissement	178 101 464 770	262 293 555 101	265 721 957 379	138 794 835 434	52%
2.4.1 Trésor	75 212 246 758	86 756 136 709	87 713 918 383	56 629 652 150	65%
2.4.2 Financement extérieur	102 889 218 012	175 537 418 392	178 008 038 996	82 165 183 284	46%
Dons	86 555 131 793	87 743 332 173	90 213 952 777	42 516 694 022	47%
Emprunts	16 334 086 219	87 794 086 219	87 794 086 219	39 648 489 262	45%
Total	446 035 223 013	594 018 706 823	587 709 098 470	368 380 083 402	63%

NB : Le financement du ministère est composé du financement des programmes et de la dotation spéciale COVID19 présentés dans le tableau ci-dessous

	REALISATIONS (PEC) 2020				
	Budget voté	Collectif	Budget actuel	Réalisation (PEC)	Tx de réal
Programmes	446 035 223 013	498 138 706 823	491 829 098 470	348 380 083 402	71%
Dotation	0	95 880 000 000	95 880 000 000	20 000 000 000	21%
Total	446 035 223 013	594 018 706 823	587 709 098 470	368 380 083 402	63%

Situation d'exécution des mandats pris en charge à la date du 15/01/2021 des programmes

Les principaux constats sur l'exécution des crédits sont les suivants :

- des mouvements de crédits ont été effectués en cours de gestion pour prendre en compte les besoins nouveaux, notamment la réhabilitation et l'équipement des structures sanitaires dans le cadre de la mise en œuvre de la CMU ;
- les lois de finances rectificatives ont permis d'augmenter le budget du MSHP-CMU pour faire face à la pandémie COVID-19. Ceci, pour l'acquisition des intrants et la construction des stands de dépistage et de prise en charge des patients ;
- la régulation budgétaire a eu un effet ralentisseur sur la mise en œuvre des activités courantes du MSHP-CMU ;
- la fongibilité asymétrique a été respectée dans la mesure où aucun des crédits de personnel n'a fait l'objet d'une réallocation aux autres natures de dépenses ;
- l'année 2020 a connu un retard de l'exécution lié à la mise en place du cadre institutionnel d'exécution du budget programme : nomination des RPROG, des RBOP, des RUO ; recueil des spécimens de signature des gestionnaires de crédits ; formation rapide des gestionnaires de crédits à la réalisation des opérations de leurs ressorts ; formalisation des engagements à réaliser les résultats par les contrats... ;
- le taux d'exécution, sur la base des mandats pris en charge par le trésor au 15 janvier 2021 est de 71%. Il faut préciser que ces prises en charge ont continué au-delà du 15 janvier. Ainsi, ce taux d'exécution est passé à 84% au 17 mai 2021.

Le taux définitif d'exécution sera déterminé après un rapprochement avec les services compétents de la Direction Générale du Budget et des Finances (DGBF).

14. Exécution des prévisions d'effectifs

L'exécution des prévisions d'effectifs des programmes sont présentées dans le tableau ci-dessous.

Tableau 53: exécution des prévisions d'effectifs du MSHP

	2019	Besoins exprimés	Prévisions	Besoins satisfaits*	Sorties	Total fin d'année
Catégorie A	7 377	1 214	923	457	148	7 686
Catégorie B	22 185	2 988	2 241	1 782	170	23 797
Catégorie C	4 146	1 635	300	20	29	4 137
Catégorie D	-	1 324	0	-	82	-82
Non-Fonctionnaires	-	-	-	-	-	0
TOTAL	33 708	7 161	3 464	2 259	429	35 538

*En attendant d'inclure les effectifs des admis aux concours professionnels de santé

La situation de l'exécution des effectifs appelle quelques commentaires.

Ce tableau a pour source le catalogue des mesures nouvelles. Cela pose la question de la classification des ressources humaines par type de programme. Pour la gestion 2020, il n'est pas certain que chaque responsable de programme ait pu faire l'état du personnel du programme selon le canevas présenté, afin qu'une agrégation soit faite au niveau du catalogue.

En 2022, lorsque chaque responsable se sera exercé à présenter l'état de ses ressources humaines en 2021 selon son périmètre d'action, il sera alors possible d'en faire la présentation selon le format requis. Il faut également souligner que le catalogue des mesures nouvelles ne fait pas le point sur les personnels contractuels.

II. RAPPORT ANNUEL DE PERFORMANCE PAR PROGRAMME

II1. Programme 1 : Administration Générale

1. Bilan du programme

Le Programme Administration Générale est conçu pour mettre en œuvre le renforcement de la gestion rationnelle des ressources, des opérations et des résultats. Ses modalités d'actions sont de renforcer le cadre institutionnel, améliorer le cadre gestionnaire du système de santé et d'améliorer la disponibilité de l'information sanitaire de qualité. Il vise la réalisation des grands résultats des axes (1) gouvernance et leadership d'une part, (2) financement d'autre part auxquels s'ajoute un résultat de l'axe 3-offre et utilisation des services de santé.

Ce programme contribue aux grands résultats suivants :

- une meilleure coordination des interventions du secteur de la santé ;
- une utilisation des données factuelles pour la prise de décision à tous les niveaux ;
- une meilleure planification et un suivi-évaluation efficaces des interventions ;
- une mobilisation, une disponibilité et une utilisation efficaces des ressources à tous les niveaux de la pyramide sanitaire ;
- une réduction de l'inaccessibilité financière des populations aux soins ;
- une disponibilité de ressources humaines qualifiées, adéquates et adaptées à tous les niveaux de la pyramide sanitaire.

Les principales réalisations du programme sont tel qu'il suit :

En matière de coordination des interventions de santé

Le MSHP-CMU a régulièrement tenu des réunions de coordination avec ses instances techniques :

- réunions hebdomadaires du cabinet ;
- réunions thématiques du cabinet avec les Directeurs Régionaux et les Directeurs Départementaux ;
- réunions thématiques de la DGS avec les Directeurs Régionaux et les Directeurs Départementaux ;
- plusieurs ateliers techniques animés par les Directions centrales et les programmes verticaux pour établir des consensus, diffuser des connaissances ou former les agents.

Pour une meilleure coordination des activités, les Directions centrales et les Directions déconcentrées ont élaboré leur plan d'action basé sur les orientations stratégiques du PNDS, sous le leadership de la DGS. Les Régions et Districts ont par la suite décliné ce plan en un plan opérationnel.

Au niveau déconcentré, les Equipes Régionales de Santé (ERS) des 33 régions sanitaires et les Equipes Cadres de Districts (ECD) des 113 districts sanitaires ont fonctionné et tenu leurs réunions conformément aux textes en vigueur.

Le Ministère a également tenu des réunions stratégiques et techniques régulières avec les partenaires au développement et d'autres ministères dans le cadre de la multisectorialité notamment dans le cadre du développement d'une réponse nationale à la pandémie de la COVID-19.

Pour renforcer le pilotage global du secteur, le MSHP-CMU a poursuivi la mise en œuvre de la réforme hospitalière par la formulation d'un corps de textes réglementaires, l'identification de l'offre de santé privée, la prise de plusieurs textes d'encadrement des activités de santé. Ces textes visent à opérationnaliser les options suivantes retenues par la loi portant réforme hospitalière :

- la création d'une nouvelle catégorie d'Etablissement Public, dénommée Etablissement Public Hospitalier en abrégé EPH afin de donner un statut aux Hôpitaux Généraux/Centre Hospitaliers Régionaux et de réaffirmer le caractère social des hôpitaux. L'EPH est une personne morale de droit public disposant de l'autonomie administrative et financière ;

- le renforcement de la participation communautaire dans la planification, le suivi et le contrôle interne des EPH ;
- la motivation du personnel et l'autonomie de gestion des Ressources Humaines (RH) : les responsables des EPH bénéficient de primes et d'indemnités liées à leurs fonctions. La performance individuelle des agents est rémunérée à travers la réalisation du Contrat d'Objectifs et de Moyens de l'établissement. L'EPH a la possibilité de recruter du personnel aussi bien soignant que non soignant en cas de besoin ;
- la recherche continue de prestations de qualité : tous les établissements s'inscrivent dans une démarche qualité pour l'amélioration continue des soins et des services. Ils s'engagent dans une démarche de certification et d'accréditation ;
- l'institution d'un nouveau cadre organisationnel administratif, financier et comptable. L'administration des EPH repose sur deux organes : un Conseil d'Orientation et de Surveillance en abrégé COS et une Direction Générale. L'EPH bénéficie d'un régime financier et comptable spécifique en raison du caractère urgent de ses activités. L'EPH applique les règles de la comptabilité publique. Les EPH disposent de comptes bancaires ouverts à la banque du trésor.

Dans le cadre du contrôle interne, le MSHP-CMU a réalisé des missions d'inspection et de contrôle au sein des structures :

- vingt-quatre (24) missions d'inspection-contrôle de la mise en œuvre effective des mesures urgentes prises pour l'accélération de la réponse au VIH effectuées du 06 janvier 2020 au 15 février 2020, dans 75 sites prioritaires logés dans les établissements sanitaires de 20 régions sanitaires : Abidjan 1, Agneby Tiassa, Me, Gboklè, San Pedro, Abidjan 2, Iffou, Indenié Djuablin, Goh, Nzi, Tchologo, Worodougou, Béré, Haut Sassandra, Gontougo, Marahoué, Loh Djiboua, Tonkpi, Guémon, Cavally ;
- sept (07) missions d'évaluation de la performance effectuées dans 12 directions régionales (Sud Comoé, Gboklè, Nawa, San Pedro, Abidjan 2, Bélier, Hambol, Marahoué, Bounkani-Gontougo, Haut Sassandra, et Iffou) et 19 directions départementales de la santé (Buyo, Grand-Bassam, Méagui, San Pedro, Soubré, Cocody-Bingerville, Yamoussoukro, Sinfra, Anyama, Nassian, Bouna, Bouaflé, Vavoua, Issia, Prikro, M'Bahiakro, Tiébissou, Dabakala, Niakaramandougou) sous Financement Basé sur la Performance pour les trimestres T3 ;T4 2019 et T1 2020 du 27 septembre au 03 octobre 2020 puis du 05 au 16 octobre 2020 ;
- dix-neuf (19) missions d'investigation et de gestion de plaintes transmises par le biais des opérateurs de la Ligne Verte du MSHP-CMU de janvier à décembre 2020 ;
- trente-deux (32) missions d'investigation et d'inspection/contrôle secondaires à des dénonciations et plaintes contre des personnels de santé et des administrateurs d'établissements sanitaires effectuées dans plusieurs localités ;
- une (01) mission d'inspection portant sur le recouvrement des actes de santé et des médicaments au CHU de Cocody effectuée du 27 juillet au 10 août 2020.

En matière d'utilisation des données factuelles

Le MSHP-CMU a élaboré et rendu disponible le Rapport Annuel 2018 sur la Situation Sanitaire (RASS). Le RASS 2019 élaboré a connu quelques retards quant à sa validation du fait de la COVID 19 qui a conduit à un arrêt momentané des activités collectives de validation. Ce rapport présente l'évolution de certains indicateurs clés du système de santé notamment ceux en lien avec la fourniture des services de santé au niveau des districts et régions sanitaires

Plusieurs activités ont été conduites pour améliorer les infrastructures informatiques des structures sanitaires afin de renforcer la disponibilité des données notamment : (i) la dotation des DRS, DDS, CHR et HG en ordinateurs portables et kits de connexion internet ; (ii) la dotation des HG et CHR en ordinateurs de bureau et kits de connexion internet.

De plus, des formations ont été réalisées pour renforcer les compétences des gestionnaires de données et des décideurs. Il s'agit notamment de : i) la formation de Chargés de la Surveillance Epidémiologique de Régions et Districts et des Surveillants d'Unités de Soins/Gestionnaires de données des hôpitaux de référence (HG et CHR) sur le remplissage des outils de collecte de données et à l'utilisation de la plateforme DHIS 2 pour la gestion des données ; ii) la formation de DR et DD à l'utilisation de la plateforme DHIS 2, à l'analyse des données et l'utilisation pour la prise de décision.

En matière de planification, programmation et suivi-évaluation

Depuis 1996, le MSHP-CMU a eu pour tradition d'élaborer le Plan National de Développement Sanitaire (PNDS). Il convient de rappeler que ce Plan est le document national d'opérationnalisation de la politique publique de santé qui définit de manière quinquennale les axes stratégiques prioritaires du système de santé du pays. Le dernier plan (PNDS 2016-2020) étant arrivé à expiration, l'élaboration du nouveau plan pour les cinq prochaines années (PNDS 2021-2025) a débuté en 2020 par l'évaluation finale de la mise en œuvre du précédent plan et en élaborant les documents préparatoires, la feuille de route et la note méthodologique. Puis, la réflexion a été initiée sur le diagnostic stratégique, première étape d'une planification efficiente. De plus, les réflexions pour le développement d'un cadre intégré de planification adossé au processus budgétaire ont été abordées.

L'année 2020, fin d'un cycle de planification pour la plupart des plans, a été également l'occasion pour les programmes de santé d'élaborer leur plan stratégique pour les 5 prochaines années. Ce sont notamment les programmes : PNLP, PNLS, PNLT et le PNSME qui ont pu finaliser ce processus au cours de cette même année.

En dehors de la planification stratégique, la planification opérationnelle de 2020 du MSHP-CMU a été organisée avec les directions centrales et régionales sous le leadership de la DGS en collaboration avec la Direction en charge de la planification. Au cours d'atelier, les différentes activités en lien avec le PNDS en cours ont été recensées et un bilan à mi-parcours a été fait au mois de juillet de cette année 2020 pour le suivi de l'exécution de celles-ci.

Enfin, afin de lutter contre la maladie à coronavirus, Covid-19, le MSHP-CMU a élaboré un plan de riposte à cette pandémie. Ce plan avait pour objectif de (i) limiter la progression du COVID-19 ; (ii) prendre en charge correctement les cas de COVID-19 en assurant la sécurité de la chaîne des intervenants ; (iii) mener des interventions rapides en cas de flambées d'épidémies COVID-19 ; et (iv) renforcer le dispositif de sécurité sanitaire et le cadre institutionnel.

En matière de mobilisation, de disponibilité et d'utilisation efficiente des ressources

Le MSHP-CMU a mobilisé 592 239 098 470 FCFA dont 587 709 098 470 FCFA inscrits au Budget.

Le taux d'exécution du budget au 15 janvier 2021 est de 63%.

Les moyens mobilisés ont permis, outre la mise en œuvre effective des activités de toutes les unités opérationnelles du MSHP-CMU, des réalisations majeures en matière d'amélioration de la gestion des ressources.

Ainsi, pour les ressources humaines, une étude analytique des ressources humaines de santé (RHS) a été réalisée. Elle a porté sur l'organisation des soins, les compétences des ressources humaines en santé et leur pilotage. Surtout elle a fait des préconisations pour les projections de personnel tenant compte de l'évolution des infrastructures et des plateaux techniques.

En matière de patrimoine, le MSHP-CMU a poursuivi la mise en œuvre du programme hospitalier.

En matière de gestion financière, le MSHP-CMU a poursuivi son activité régulière de préparation et de suivi de l'exécution du Budget. La préparation du Budget 2021 a permis d'élaborer le Document Pluriannuel de programmation budgétaire pluriannuel 2021-2023 et du Projet Annuel de Performance 2020 (DPPD/PAP), ainsi que les Projets d'Investissements Publics (PIP) 2021-2023. Surtout, les services se sont attelés à traduire en réalité la décision du gouvernement de mettre en place le budget programme. Ainsi, après la prise du décret 2020-16 du 08 janvier 2020 portant désignation des responsables de programmes de Ministères et secrétariats d'Etat, six arrêtés ont été préparés et soumis à la signature du Ministre chargé de la santé pour la désignation de Responsables de Budgets Opérationnels de Programmes et de Responsables d'Unités Opérationnelles. Ces arrêtés ont été signés. Puis un arrêté portant délégation des pouvoirs d'ordonnancement a été signé le 28 mai 2020. Il organise la délégation de la fonction d'ordonnancement du Ministre chargé de la santé aux Responsables de Programmes et à certains Responsables de Budgets Opérationnels de Programme, notamment les Directeurs des EPN et les Directeurs régionaux.

Dans la suite de ces arrêtés, le MSHP-CMU a développé des formules de contrats de performance et opérationnels d'une part, des plans de travail annuels et leurs tableaux de bord d'autre part.

Enfin, la formation des ordonnateurs délégués et des RBOP a été organisée.

a. Evolution des indicateurs de performance

Quatre indicateurs clés permettent de mesurer la performance du programme 1 ; ceux-ci figurent dans le tableau ci-dessous.

Tableau 54: Evolution des indicateurs du programme 1

Indicateur	Unité	REALISATIONS			2020	
		2017	2018	2019	Prévision	Réalisation
Objectif spécifique 1 : Renforcer le cadre institutionnel du système de santé pour accroître son efficacité						
Indicateur 1 : Pourcentage des Directions régionales disposant d'un plan opérationnel	%	100	100	100	100	100
Objectif spécifique 2 Améliorer le cadre gestionnaire du système de santé en vue d'une utilisation efficiente des ressources						
Indicateur 2* : Pourcentage des structures du ministère de la santé en conformité avec les règles de gestion financières	%	-	-	-	50	22
Objectif spécifique 3 Améliorer l'articulation des orientations stratégiques avec la programmation budgétaire						
Indicateur 3 : Pourcentage des plans d'actions annuels cadrés sur les orientations stratégiques	%	100	100	100	100	100
Objectif spécifique 4 Améliorer la disponibilité de l'information sanitaire en vue de la mise en place du processus de décisions basées sur les résultats						
Indicateur 4 : Pourcentage de Régions Sanitaires disposant à temps d'un Rapport Régional Annuel sur la Situation Sanitaire	%	-	-	-	100	0

* Cet indicateur proposé dans la suite de la mission de contrôle de gestion effectuée en 2013 repose sur une définition opérationnelle incluant la disponibilité des textes, la bonne tenue des documents de gestion financière, la conformité des acquisitions avec les achats déclarés.

b. Analyse détaillée et explication des résultats

Pour l'indicateur 1 "pourcentage des Directions régionales disposant d'un plan opérationnel" a été réalisé à 100%, il faut noter que les Directions Régionales de la Santé (DRS) sont chargées de l'animation et de la coordination des actions de santé au niveau régional. Pour la réalisation de ces missions en vue d'améliorer la performance du système de santé au niveau régional, les trente-trois (33) DRS sont dotées de plans opérationnels conformément aux orientations stratégiques du MSHP-CMU. Cependant, ces plans opérationnels sont difficilement mis en œuvre car les DRS ne disposent pas de capacités opérationnelles suffisantes leur permettant de mener à bien leurs missions. Elles accusent un déficit en personnel, ressources matérielles, budgets adéquats et outils de travail. Le MSHP-CMU se met dans la perspective de doter cet important maillon de la chaîne de gestion en matériel, outils de travail et ressources humaines et financières adéquates.

En ce qui concerne l'indicateur relatif au **Pourcentage des structures du ministère de la santé en conformité avec les règles de gestion financières**, son dimensionnement le rend très sensible aux aléas de la vie publique puisqu'il est mesuré, pour l'instant, suivant par enquête. Son calcul et la détermination de sa valeur de base nécessitent une vaste mission de contrôle sur l'ensemble du territoire alors que la survenance de la COVID 19 a rendu une telle approche peu faisable du fait des restrictions des mouvements et des regroupements sur une bonne partie de l'année. Néanmoins, des missions de contrôle ont été effectuées par l'Inspection Générale de la santé dans 12 régions où le Financement Basé sur la Performance (FBP) est mis en œuvre. Elles ont conclu à une faiblesse de la gestion financière reposant sur les constats suivants :

- (i) **insuffisance dans la connaissance des outils de gestion financière,**
- (ii) **indisponibilité des documents financiers et comptables dans la majorité des ESPC,**
- (iii) **absence de suivi de la gestion financière des ESPC,**
- (iv) **non-respect des procédures de gestion financière dans la majorité des ESPC,**
- (v) **méconnaissance des procédures de répartition des subsides du FBP et leur utilisation.**

L'expérimentation programmée en 2021 d'un système de comptabilité de gestion au sein du MSHP-CMU doit permettre de mesurer cet indicateur à partir de données de suivi de routine couplées avec des enquêtes par sondage. Cette expérimentation qui comprendra l'élaboration et la mise en vigueur d'un manuel de gestion budgétaire permettra de mesurer cet indicateur à partir de données de suivi de routine couplées avec des enquêtes par sondage. Ce système de gestion nécessite (i) la mise à disposition des outils de gestion, (ii) la mise à jour de façon périodique des outils de gestion, (iii) des questionnaires de qualité par une formation des acteurs.

L'indicateur 3 "pourcentage des plans d'actions annuels cadrés sur les orientations stratégiques" a été réalisé à 100%. Sous la coordination de la Direction Générale de la Santé, les structures du MSHP-CMU ont élaboré des plans d'actions annuels qui déclinent la stratégie du MSHP-CMU en actions opérationnelles pouvant contribuer à l'atteinte des résultats. Cependant, des insuffisances sont constatées quant à l'alignement de ces plans avec le PNDS selon le rapport d'évaluation du PNDS 2015-2020. Pour y faire face, il est prévu de mener des activités en vue d'aider les acteurs à arrimer leurs plans d'actions au PNDS.

Le taux de réalisation de l'Indicateur 4 "Pourcentage de Régions Sanitaires disposant à temps d'un Rapport Régional Annuel sur la Situation Sanitaire" est nul. Cela s'explique par le niveau de maturation de la formulation des RASS régionaux qui ne permet pas pour l'instant sa production dans le délai de production du RAP. En effet, le MSHP-CMU en est à sa première expérience de production de RASS régionaux et les différentes équipes des Directions régionales ne disposant pas d'équipes suffisamment étoffées et outillées, la production des RASS est faite de manière centralisée par la Direction de l'Information Sanitaire et de l'Informatique (DIIS). Celle-ci fait dériver les RASS régionaux du RASS national. La production du RASS 2019 ayant connu en 2020 un retard du fait de la COVID 19, les RASS régionaux ne seront disponibles qu'à partir de la fin du premier semestre 2021. En vue d'une meilleure production des RASS régionaux dans le temps, il est prévu un renforcement des capacités des acteurs.

c. Exécution financière par action

Tableau 55: exécution financière par action du programme 1

ACTIONS	PERSONNEL	BIENS ET SERVICES	TRANSFERTS	INVESTISSEMENT	TOTAL (FRCS CFA)
	2020	2020	2020	2020	2020
Coordination et animation du ministère	31 991 000	1 783 933 912	466 637 240	31 671 529 554	33 954 091 706
Planification, programmation et suivi-évaluation	0	27 064 069	0	0	27 064 069
Gestion des ressources humaines, matérielles et financières	138 002 254 226	9 452 319 774	34 951 831	18 762 000	147 508 287 831
Information et communication	0	3 500 000	0	13 749 240	17 249 240
TOTAL					181 6 692 846

d. Exécution des investissements du programme

L'exécution des investissements du programme est présentée ci-dessous.

Tableau 56: exécution des autorisations d'engagement du programme 1

	ANNE DE DEMARRAGE	ANNEE DE FIN	COUT TOTOTAL	BUDGET VOTE 2020	BUDGET ACTUEL 2020	MANDAT PEC2020
Projet de Renforcement du Système de Santé + (PRSS+)/2Ème C2D	2016	en cours	11 500 000 000	0	8 649 999 978	8 649 999 978
Sur financement intérieur	2016	en cours	11 500 000 000	0	8 649 999 978	8 649 999 978
Sur financement extérieur			0	0	0	0
Projet de Renforcement du Système de Santé (PRSS)/C2D1	2013	2019	0	0	9 813 431 481	9 813 431 481
Sur financement intérieur	2013	2019	0	0	9 813 431 481	9 813 431 481
Sur financement extérieur	2015	2016	0	0	0	0

	ANNEE DE DEMARRAGE	ANNEE DE FIN	COUT TOTOTAL	BUDGET VOTE 2020	BUDGET ACTUEL 2020	MANDAT PEC2020
Projet de Renforcement du Système de Santé (PRSS) / 2ème C2D	2016	en cours	22 358 098 095	13 208 098 095		
Sur financement intérieur	2016	en cours	22 358 098 095	29 647 195 000	13 208 098 095	13 208 098 095
Sur financement extérieur			0	0		
Mise en œuvre activités du Doing Business / MSHP	2017	-	72 650 000	0	0	0
Sur financement intérieur	2017	-	72 650 000	0	0	0
Sur financement extérieur	-	-	0	0	0	0
Apporter un Appui à la redynamisation du secteur santé (PARSSI)	2016		5 225 000 000	2 612 500 000	2 612 500 000	0
Sur financement intérieur	2016		0	2612500000	2612500000	0
Sur financement extérieur	2016	2017	5 225 000 000	0		
Mettre en œuvre l'archivage électronique	2013	en cours	117 969 965	41 121 743	41 121 743	13 749 240
Sur financement intérieur	2013	en cours	117 969 965	41121743	41121743	13749240
Sur financement extérieur	-	-	0	0		
Appui aux activités institutionnelles/DAF	2016	en cours	489 207 870	146 700 000	146 700 000	18 762 000
Sur financement intérieur	2016	en cours	489 207 870	146700000	146700000	18762000
Sur financement extérieur	2016	en cours	0	0	0	0
Total programme (Budget de l'Etat) Administration Générale			39 273 718 060	15 861 719 838	21 117 053 202	18 477 180 699
Total sur financement intérieur			34 048 718 060	32 300 816 743	34 325 151 297	31 685 278 794
Total sur financement extérieur			5 225 000 000	0	0	0

2. Commentaires et conclusion

Globalement, les activités de pilotage du système se sont poursuivies et diversifiées en 2020, malgré la survenue de la COVID 19. Les dispositifs de pilotage (développement institutionnel et du cadre légal, chaînes de fixation d'objectifs, de suivi et de contrôle de leur réalisation, chaînes de mobilisation de ressources humaines, financières et matérielles) ont été à la hauteur des attentes. Cette performance est principalement liée à l'augmentation du financement du programme 1, du renforcement de la gouvernance et du leadership. Ce qui a permis au Ministère de garder le cap sur ses grands chantiers : l'extension de la couverture en infrastructures et équipements fonctionnels, la réforme hospitalière, l'extension du Financement basé sur la performance, l'opérationnalisation du budget programme.

Cependant, des efforts restent à faire d'une part pour le renforcement de capacités des acteurs sur la gestion financière et la mise à disposition des outils de gestion financière et d'autre part pour le renforcement de capacités des acteurs régionaux à l'élaboration des Rapport Annuel de la Situation Sanitaire (RASS régionaux).

La poursuite de la mise en œuvre des réformes au MSHP-CMU les années à venir devrait contribuer à améliorer l'offre de services de santé en Côte d'Ivoire.

II2. Programme 2 : Amélioration de l'offre et de l'accessibilité aux soins

1. Bilan du programme

Le Programme Amélioration de l'offre et l'accessibilité aux soins vise à accroître l'offre de services de santé de qualité en général et la prise en charge des affections courantes et des besoins de santé particulièrement pour le couple Mère-Enfant, par la mise aux normes des infrastructures et des équipements, la mise à disposition équitable des ressources humaines et financières, le renforcement de leurs capacités, la disponibilité des médicaments, des vaccins et autres intrants stratégiques ainsi que leur accessibilité.

Au terme de l'exercice budgétaire 2020, les activités réalisées par le Programme 2 sont tel qu'il suit.

- ✓ **Construction, réhabilitation, extension et équipement des infrastructures sanitaires**

- *Au titre de la CMU*

On note :

- l'équipement en radiologie numérique, accessoires de radiologie, tables d'opération, etc. de l'Hôpital Militaire d'Abidjan (HMA) ;
- l'équipement de 126 ESPC et de 54 Centres de Santé des Armées (CSA) effectué en 2019 dont une partie (26%) a été prise en charge sur le budget 2020 ;
- la réhabilitation de 86 ESPC en 2019 avec 12% de prise en charge sur le budget 2020.

Au-delà du champ de la CMU, le MSHP-CMU a poursuivi l'amélioration de la disponibilité de l'offre de service de santé.

- *Au titre de la réhabilitation, extension et équipement des infrastructures sanitaires*

Les activités ont été menées dans le cadre du Programme Hospitalier.

Les travaux ont été finalisés pour les CHR de Yamoussoukro et de Korhogo, avec la quasi-totalité des équipements installés. Les travaux se poursuivent pour le CHR de Daloa (83%) et les Hôpitaux Généraux de Grand-Bassam (100% pour la première phase, 17,08 % pour la deuxième phase, et 15,95% pour le noyau chaud), d'Adjamé (79%), de Yopougon Attié (62,17% pour la première phase et 88% pour le noyau chaud (imagerie médicale, laboratoire d'analyse médicale et urgences).

Les travaux de réhabilitation et de rééquipement du CHU de Yopougon avancent avec un taux d'exécution de 11,80%.

- *Au titre de la construction et de l'équipement des infrastructures sanitaires*

Les activités ont été essentiellement financées sur le Programme Hospitalier à travers des partenariats public-privé.

Le MSHP-CMU a lancé en 2020, le projet de construction, d'équipement et de mise en service de cinq (5) services neufs visant à relever le plateau technique des hôpitaux du pays dans cinq localités :

- le service d'imagerie médicale au CHR d'Abengourou ;
- un Noyau chaud à l'HG de Bouna ;
- les Urgences à l'HG de Daoukro ;
- les Urgences au CHR de Séguéla ;
- le service de traumatologie à l'HG de Toumodi.

Les travaux ont démarré officiellement le 25 mai 2020 et sont prévus sur chaque site pour un délai allant de 10 à 12 mois. La fin des travaux est attendue pour le 24 mai 2021. A la date du 31 décembre 2020, l'avancement global était de 68% contre 65% de délai contractuel global consommé.

En sus, divers travaux de construction d'Hôpitaux se poursuivent à San-Pedro (16%), Man (8,5%), Méagui (24,92%), Danané (11,80%). L'état d'avancement global des travaux se situe respectivement à 85% et 77% pour les CHR d'Aboisso et d'Adzopé. Les travaux de construction et d'équipement de six (6) Hôpitaux (CHR de Bouaké, CHR de Boundiali, HG de Katiola, HG de Ouangolodougou, HG de Kouto et HG de Minignan) ont démarré avec le débroussaillage et l'abattage des arbres. En ce qui concerne la construction du CHU d'Abobo, du Centre National de Radiothérapie et d'Oncologie Médicale (CNROM) et la création du pôle Mère-Enfant du CHU de Cocody, la passation des marchés est en cours.

Dans le cadre du renforcement de la couverture nationale en établissements de santé de base, on enregistre la construction du centre de santé de Kondoubo sous-préfecture de Diabo et du centre de santé de Kamassela. Les travaux de construction de 200 ESPC et de réhabilitation de 400 ESPC sont en attente de démarrage après l'approbation des marchés. Il faut aussi noter que le processus de passation de Marchés pour la réhabilitation et l'équipement de 40 ESPC (projet BAD) est en cours.

En matière de relèvement des plateaux techniques, le CHR de Touba et l'Hôpital Général de Lakota ont été équipés en mobilier et petits matériels médicaux, matériels de bloc opératoire et de stérilisation, matériels de radiologie, de laboratoire et d'ORL. L'hôpital général de Prikro a également été équipé en matériels de bloc opératoire et de stérilisation.

Par ailleurs, pour l'équipement du Centre National de Radiothérapie et d'Oncologie Médicale (CNROM), les études avant-projet sommaire sont achevées et le Dossier d'Appel d'Offre (DAO) validé a été transmis à la Direction des Marchés Publiques (DMP) et à EXIM Bank pour avis.

Au niveau des ambulances, en 2020, le MSHP-CMU s'est doté de 120 ambulances médicalisées dont 20 ambulances de réanimation et 100 ambulances de transfert.

✓ **Amélioration de la disponibilité des médicaments, vaccins et intrants stratégiques**

En matière de disponibilité des médicaments essentiels et intrants stratégiques, l'agence de Bouaké de la N-PSP est opérationnelle. L'inauguration a été faite le 16 octobre 2020. D'une manière générale, la disponibilité en médicaments dans les formations sanitaires s'est améliorée. Le taux général de disponibilité des médicaments dans les structures livrés par la nouvelle pharmacie de la santé publique de Côte d'Ivoire est passé de 71,44% en 2019 à 74,50% en 2020. Par contre, le taux de disponibilité d'intrants stratégiques a régressé passant de 83,39% en 2019 à 77,40% en 2020.

Dans le cadre du PSGOUV et au titre de la gratuité ciblée :

- **576 205 kits d'accouchement ont été mis à la disposition des établissements sanitaires, en vue de la prise en charge gratuite des coûts y afférents ;**
- **42 998 kits de césarienne ont été distribués dans les établissements sanitaires ;**
- **20 950 kits d'anesthésie générale-thiopental, 4 935 kits d'anesthésie générale-Propofol et 16 015 kits rachianesthésie nécessaires à la réalisation de césariennes ont été mis à la disposition des établissements sanitaires.**
- **1 349 414 divers produits ont été mis à la disposition des établissements sanitaires par la NPSP, afin de prendre en charge le paludisme au cours de l'année 2020.**

Au titre du Programme Elargi de Vaccination (PEV), afin d'améliorer la capacité opérationnelle à livrer les vaccins, sur la période 2019-2020, des acquisitions d'équipements et de moyens de mobilité ont été réalisées. Il s'agit notamment de l'acquisition de :

- **244 motos pour les déplacements des agents vaccinateurs ;**
- **9 motos et 9 véhicules type 4X4 pour les chambres froides de l'intérieur du pays ;**
- **4 camions frigorifiques et 4 camions utilitaires pour l'approvisionnement en vaccins et consommables des dépôts régionaux et de districts ;**
- **3 véhicules 4x4 et 2 berlines pour la direction de coordination du PEV destinés à la supervision;**
- **60 réfrigérateurs pour les directions régionales et départementales de la santé ;**
- **2 336 861 doses de vaccin pentavalent et 920 310 doses de vaccins contre la rougeole/rubéole.**

✓ **Prise en charge des affections dans les établissements sanitaires selon la pyramide (de base, du premier niveau de référence et EPN hospitaliers)**

Les indicateurs suivants traduisent le volume d'activités de fourniture de services de soins en routine réalisés dans les établissements de santé généraux et spécialisés aux trois niveaux de la pyramide sanitaire.

▪ **Au niveau de la consultation et de l'hospitalisation**

Le taux d'utilisation des services de santé au niveau national a régressé de 1 point passant de 49,7 % en 2019 et 48,7% en 2020. L'utilisation des ESPC au niveau des régions a connu une baisse de 6%, passant de 41,4% à 38,9% entre 2019 et 2020 tandis que celle des hôpitaux de référence a régressé de 9,63% passant de 8,3% à 7,5 de 2019 à 2020.

La capacité nationale en lits a augmenté de 902 lits d'hospitalisation entre 2019 et 2020, faisant état de 8 143 lits pour tous les établissements hospitaliers nationaux en 2020, soit une progression de 12,46%. Le nombre d'admissions en hospitalisation au niveau national a connu une hausse entre 2019 et 2020, passant de 392 398 à 438 141, soit une augmentation de 11,7 %. La durée moyenne de séjour au niveau national est passée de 3,0 jours à 2,7 jours de 2019 à 2020. Le Taux d'occupation moyen des lits (TOM) a régressé au niveau national de 44,1% à 40,5% de 2019 à 2020, soit une régression de 8,16%.

▪ **Au niveau de la santé de la mère et de l'enfant**

Les couvertures en consultations prénatales de rang un (CPN1) et de rang quatre (CPN4) sont en progression. Les CPN1 sont passées de 97,0% en 2019 à 99% en 2020, soit une variation de 2 %. Quant à la couverture en CPN4, elle a enregistré une évolution de 1,4 points entre 2019 et 2020 passant de 40,9% à 42,3%.

La couverture en consultations post-natales (CPoN) s'est également améliorée entre 2019 et 2020 passant de 39,0% à 42,4%.

S'agissant de la prévention du paludisme chez la femme enceinte par l'administration de la Sulfadoxine Pyriméthamine (SP), les taux de couverture de la SP2 et SP3 sont respectivement de 67,5% et 47,4% en 2020 contre 65,7% et 44,8% en 2019.

Le nombre d'accouchements enregistré dans les services sanitaires publics en 2020 (699 449) a augmenté par rapport à ceux de 2019 (679 655). Le Taux d'accouchement assisté dans ces établissements s'établit à 70,9% en 2020 (69,4% en 2019).

Le nombre de cas de césarienne est en baisse de 2019 à 2020. Ce sont 48 971 cas de césariennes qui ont été enregistrés dans les établissements publics en 2019 et 38 627 en 2020, soit 10 344 cas de césariennes en moins entre 2019 et 2020. Le taux de césarienne est de 4,3% en 2020 et 3,6% en 2019.

La proportion d'accouchements réalisés dans les établissements de santé publics et privés se situe à 91,3% en 2020 et 90,6% en 2019.

La proportion d'enfants malnutris pris en charge dans les établissements sanitaires est en baisse entre 2018 et 2019 passant de 2,3% à 1,2%. Le nombre de cas de malnutrition a augmenté et s'établit en 2020 à 52 953 et en 2019 à 32 422 cas de malnutris.

Au plan des ripostes vaccinales, au total 11 211 407 enfants de 0 à 5 ans ont été vaccinés contre la poliomyélite lors de deux campagnes de vaccination en novembre et octobre 2020 pour faire face à l'épidémie de poliomyélite due au virus dérivé du vaccin type 2.

Le taux d'enfants complètement vaccinés avant 12 mois en DTC - HepB - Hib 3 pour l'année 2020 est de 91 %.

▪ **Au niveau de la santé de la population générale**

Dans la population, 4 463 642 cas de paludisme simple et 110 740 cas de paludisme grave confirmés ont été diagnostiqués en 2020 et 3 999 927 patients ont été gracieusement pris en charge dans le cadre de leur traitement.

Le taux de succès thérapeutique de la prise en charge de la tuberculose a régressé de 1,14% passant de 87% en 2019 et 86% en 2020.

Le nombre de personnes sous ARV s'est accru de 12 234 personnes vivant avec le VIH entre 2020 (281 369 PVVIH) et 2019 (269 135 PVVIH).

✓ **Formation et renforcement des capacités des agents de santé.**

Les ressources humaines du secteur de la santé se caractérisent par une diversité de statuts et une pluralité de corps de métiers et de catégories. S'agissant du personnel médical, paramédical, le MSHP-CMU dénombre 4 435 médecins, 12 994 infirmiers et 6 744 Sages-femmes en 2020 contre respectivement 4 191 ; 12 146 et 6 047 en 2019.

En 2020, les standards de l'OMS en personnels soignant par population (1 pour 10 000 habitants) sont atteints avec des ratio de 1 médecin pour 5 965 habitants ; 2,5 infirmiers pour 5 000 habitants et 3,2 Sages-femmes pour 3 000 femmes en âge de reproduction.

Concernant la densité du personnel de santé (Médecin, infirmiers et sages-femmes) pour 10 000 habitants, ce ratio est passé en 2018 à 8 pour 10 000 et 9 pour 10 000 en 2020 (standard OMS de 23 personnels de santé pour 10 000 habitants).

Dans le cadre du renforcement des ressources humaines de santé, un concours pour le recrutement des Ressources Humaines pour la Santé a été lancé le 08 avril 2020 par le Ministère de la Fonction Publique : 2 933 agents de santé dont 320 médecins, 1200 infirmiers et 810 sages-femmes ont été recrutés.

Au niveau de l'introduction des spécialités dans les écoles de formation, les programmes de formation des Inspecteurs de soins et Auxiliaires de santé sont disponibles. Aussi, l'ouverture de la filière de formation des cadres gestionnaires administratifs et financiers d'hôpitaux à l'ENA est effective.

Au titre de la formation continue, 62 cadres et agents de santé ont bénéficié de formations de courtes et de longues durées à l'extérieur dans différents domaines de spécialités.

a. Evolution des indicateurs de performance

Le tableau suivant indique l'évolution des indicateurs de mesure de l'action du programme 2.

Tableau 57: évolution des indicateurs du programme 2

Indicateurs	Unité	REALISATIONS			2020	
		2017	2018	2019	Prévision	Réalisation
Objectif spécifique 1 : Accroître l'offre des services de santé						
Indicateur 1 : Proportion de la population habitant à moins de 5 Km d'un centre de santé	%	67	69	68	70	70
Objectif spécifique 2 : Maintenir la disponibilité et l'accessibilité aux médicaments, aux vaccins et aux autres intrants stratégiques de qualité						
Indicateur 2 : Taux de disponibilité des médicaments essentiels au niveau des établissements de soins	%	56,39	71,62	71,44	100	74,50
Indicateur 3 : Taux de disponibilité d'intrants stratégiques au niveau des établissements de soins	%	81,13	72,92	83,39	92	77,40
Indicateur 4 : Nombre de poches de sang collectées	Nbre	153 754	158 539	159 551	190 000	151 702

b. Analyse détaillée et explication des résultats

Les ressources mobilisées et exécutées par le programme 2 ont contribué à l'amélioration de l'offre de soins.

Concernant l'indicateur 1 « proportion de la population habitant à moins de 5 Km d'un centre de santé », il est à noter que l'accès aux services de santé demeure une des préoccupations majeures du gouvernement. Il y consacre d'importants efforts. Ces efforts ont permis l'accroissement du nombre d'établissements sanitaires entre 2019 et 2020. On dénombre 2 849 ESPC en 2020 contre 2 705 en 2019. Les HG sont restés à 134 en 2020 et les CHR à 17. Ces réalisations ont permis de relever la proportion de la population vivant à moins de 5 km d'un établissement sanitaire de 2 point de plus que 2019, soit passant de 68% en 2019 à 70% en 2020. La cible de cet indicateur est atteinte, toutefois, le MSHP-CMU devrait poursuivre le renforcement de la couverture en infrastructures sanitaires selon la carte sanitaire et la mise à niveau du plateau technique.

L'indicateur 2 « taux de disponibilité des médicaments essentiels au niveau des établissements de soins » s'est amélioré passant de 56,39% en 2017 à 74,50% en 2020, soit un accroissement de 18.11 points. Cette évolution se justifie par le renforcement de la chaîne d'approvisionnement entrepris par le MSHP-CMU ces dernières décennies sur tous ses maillons tant au niveau périphérique que central. Plusieurs initiatives ont été lancées dans le cadre du renforcement des capacités de distribution des produits de santé jusqu'au dernier kilomètre avec deux modèles pilotes de distribution :

- un modèle pilote de distribution basé sur le renforcement des capacités logistiques du district ;
- un modèle pilote de distribution basé sur le partenariat public privé et l'externalisation de services.

La cible de 100% de disponibilité des produits traceurs au niveau central et de 95% au niveau périphérique n'a pu être franchie surtout au niveau des établissements sanitaires de premier contact.

La valeur de l'indicateur 3 « taux de disponibilité d'intrants stratégiques au niveau des établissements de soins » est en baisse entre 2019 et 2020. La mise en œuvre de la réforme pharmaceutique a abouti, entre autres, à une disponibilité d'intrants stratégiques au-delà de 70% sur la période 2017-2020. Cependant, les efforts entrepris par le MSHP-CMU en 2020 ont été entravés par certains facteurs et n'ont pas permis l'atteinte de la cible de 92%.

La non atteinte de la cible est essentiellement due aux facteurs suivants au niveau central :

- la rupture prolongée de certains produits traceurs au niveau central ;
- le non-respect du chronogramme de livraison de certains clients directs de la NPSP ;
- le non-respect des plans d'approvisionnement par les bailleurs ;

- une faible qualité et insuffisance de données de quantification pour prévoir les besoins en produits de santé surtout pour les données de consommations réelles ;
- une insuffisance d'espaces de stockage des produits de santé au niveau central ;
- une insuffisance d'analyse et d'exploitation des données logistiques pour la prise de décision,
- la survenue de la pandémie à Covid-19.

Quant au niveau périphérique, on note :

- une insuffisance de ressources humaines dédiées à la gestion des produits de santé au niveau ESPC surtout dans les centres de santé ruraux ;
- une faible visibilité de la gestion des produits de santé au niveau communautaire ;
- s'agissant de la distribution au niveau déconcentré c'est-à-dire des districts vers les ESPC, on constate i) une insuffisance de moyens de fonctionnement (carburant, maintenance...) des véhicules ; ii) l'absence de moyens roulants pour les nouveaux districts ; iii) l'insuffisance de moyens de locomotion adaptés à la distribution des produits de santé pour certains sites ;
- une insuffisance d'espaces de stockage des produits de santé au niveau périphérique ;
- un faible taux de couverture national (12%) et un taux d'utilisation (85%) du logiciel de gestion au quotidien des consommations et des stocks (m Supply) en cours de déploiement.

Les solutions envisagées pour améliorer ces indicateurs sont :

- la poursuite de la mise aux normes les espaces de stockage de pharmacies des établissements sanitaires conformément aux standards d'organisation et de fonctionnement ;
- la construction d'autres agences de la NPSP afin de permettre l'accessibilité des produits de santé.
- le renforcement des capacités des ressources humaines dédiées à la gestion des produits de santé ;
- le renforcement de la coordination de la chaîne d'approvisionnements au niveau périphérique ;
- l'amélioration de la qualité des données par l'organisation de la consolidation des données au niveau régional avant transmission au niveau central ;
- le renforcement de la distribution des produits de santé par i) l'élaboration et la mise en œuvre d'un plan de maintenance et d'entretien en continu des moyens de locomotion pour la distribution ; ii) l'amélioration des moyens de fonctionnement pour la distribution des produits de santé (carburant, communication...) ; iii) l'évaluation des besoins en moyens de fonctionnement pour la distribution des produits de santé en se basant sur les réalités du terrain et iv) le renforcement de certains districts en moyens de distribution adaptés ;
- le renforcement des capacités des ressources humaines dédiées à la gestion de stock via le e-learning ;
- le renforcement de la gestion des produits de santé en i) Garantissant la connectivité internet en continu ii) Améliorant l'utilisation du logiciel de gestion de stock des produits de santé (m-supply) par la signature d'un arrêté ; iii) Etendant l'outil d'analyse et d'exploitation des données conçu par le PAM au niveau régional pour une prise de décision éclairée, iv) en mettant en place des procédures de gestion des produits de santé au niveau communautaire.

L'indicateur 4 « nombre de poches de sang collectées » connaît une progression entre 2017 et 2019 puis une baisse en 2020. Les activités de sensibilisation, de communications et de plaidoires menées par le MSHP-CMU ont permis une évolution du nombre de poches de sang collectées passant de 153 754 en 2017 à 159 551 en 2019, soit une hausse de 3,8%. Toutefois, l'objectif de 190 000 poches de sang prévues en 2020 n'a pu être atteint. En dépit des efforts consentis par le MSHP-CMU, le nombre de poches de sang collectées en 2020 (151 702) est en deçà du nombre de poches collectées en 2017, soit 2 052 poches de sang en moins. Cette situation est liée à l'insuffisance de financement des activités de collecte des poches de sang et au contexte de la pandémie à Coronavirus.

Le MSHP-CMU, dans l'optique de renforcer la sécurité transfusionnelle et assurer l'autosuffisance en produits sanguins envisage de :

- renforcer les capacités du CNTS pour la collecte, la qualification biologique des dons, la préparation, le stockage et la distribution de produits sanguins sécurisés;
- renforcer le Système de Management de la Qualité (SMQ) des services de transfusion sanguine;
- augmenter le nombre de nouveaux donneurs et renforcer la fidélisation des donneurs afin d'assurer une adéquation entre l'offre en produits sanguins sécurisés et la demande nationale ;
- renforcer le système d'information du CNTS et le suivi-évaluation des activités de transfusion sanguine;
- assurer le financement adéquat des activités du CNTS.

c. Exécution financière par action

Tableau 58: exécution financière par action du programme 2

ACTIONS	PERSONNEL	BIENS ET SERVICES	TRANSFERTS	INVESTISSEMENT	TOTAL (FRCS CFA)
	2020	2020	2020	2020	2020
Réhabilitation, extension et équipement des infrastructures sanitaires	0	29 982 990	0	16 235 402 957	16 265 385 947
Construction et équipement des infrastructures sanitaires	0	0	0	5 893 907	5 893 907
Approvisionnement en médicaments et autres intrants stratégiques	0	0	5 488 676 265	4 740 465 791	10 229 142 056
Prise en charge médicale et autres soutiens aux différents niveaux de la pyramide sanitaire	35 404 070 136	8 846 972 992	19 462 138 632	1 459 092 977	65 172 274 737
Former et renforcer les capacités des agents de santé	0	0	6 047 562 355	0	6 047 562 355
TOTAL					97 20 259 002

d. Exécution des investissements du programme

L'exécution des investissements du programme est présentée ci-dessous.

Tableau 59: exécution des investissements du programme 2

	ANNE DE DEMARRAGE	ANNEE DE FIN	COUT TOTOTAL	BUDGET VOTE 2020	BUDGET ACTUEL 2020	MANDAT PEC2020
Suivre l'exécution du PSGOUV/Ministère de la Santé et de l'Hygiène Publique	2019	2020	1 545 550 000	0	1 545 550 000	1 545 550 000
<i>Sur financement intérieur</i>	2019	2020	0	0	45 550 000	45 550 000
<i>Sur financement extérieur</i>			1 545 550 000	0	1 500 000 000	1 500 000 000
Améliorer les services de Cardiologie de Bouaké en C.I (PASCB-CI)	2015	en cours	2 405 100 000	400 000 000	400 000 000	340 000 000
<i>Sur financement intérieur</i>	2015	en cours	576 000 000	200 000 000	200 000 000	140 000 000
<i>Sur financement extérieur</i>	2015	2020	1 829 100 000	200 000 000	200 000 000	200 000 000
Réhabiliter et rééquiper le SAMU	1999	en cours	412 849 425	62 788 623	129 098 787	129 098 787
<i>Sur financement intérieur</i>	1999	en cours	412 849 425	62 788 623	129 098 787	129 098 787
<i>Sur financement extérieur</i>	-	-	0	0	0	0
Réhabiliter et rééquiper le Centre National de Transfusion Sanguine (CNTS)	1999	en cours	120 000 000	50 000 000	50 000 000	35 000 000
<i>Sur financement intérieur</i>	1999	en cours	120 000 000	50 000 000	50 000 000	35 000 000
<i>Sur financement extérieur</i>	-	-	0	0	0	0
Equiper et faire l'Extension de l'Institut de Cardiologie d'ABIDJAN (ICA)	1999	en cours	150 881 061	62 867 109	62 867 109	44 006 976
<i>Sur financement intérieur</i>	1999	en cours	150 881 061	62 867 109	62 867 109	44 006 976
<i>Sur financement extérieur</i>	-	-	0	0	0	0
Réhabiliter et rééquiper le CHU de TREICHVILLE	1999	en cours	603 823 209	141 274 403	141 274 403	141 274 403
<i>Sur financement intérieur</i>	1999	en cours	603 823 209	141 274 403	141 274 403	141 274 403
<i>Sur financement extérieur</i>	-	-	0	0	0	0
Réhabiliter et rééquiper le CHU de Bouaké	1999	en cours	488 338 124	54 940 046	254 940 046	254 940 046
<i>Sur financement intérieur</i>	1999	en cours	488 338 124	54 940 046	254 940 046	254 940 046
<i>Sur financement extérieur</i>	-	-	0	0	0	0
Réhabiliter et rééquiper le CHU de COCODY	1999	en cours	532 630 756	62 788 623	425 890 097	425 890 097
<i>Sur financement intérieur</i>	1999	en cours	532 630 756	62 788 623	425 890 097	425 890 097
<i>Sur financement extérieur</i>	-	-	0	0	0	0
Réhabiliter et rééquiper le CHU de Yopougon	1999	en cours	317 292 695	62 788 623	62 788 623	43 952 036
<i>Sur financement intérieur</i>	1999	en cours	317 292 695	62 788 623	62 788 623	43 952 036
<i>Sur financement extérieur</i>	-	-	0	0	0	0
Rééquiper et faire la Réfection de l'Institut Raoul Follereau (IRFCI)	1999	en cours	446 000 000	60 000 000	210 000 000	147 000 000
<i>Sur financement intérieur</i>	1999	en cours	446 000 000	60 000 000	210 000 000	147 000 000
<i>Sur financement extérieur</i>	-	-	0	0	0	0
Réhabiliter et rééquiper le CHU d'Angré	2014	2018	1 944 590 000	1 500 000 000	1 500 000 000	1 500 000 000
<i>Sur financement intérieur</i>	2014	2018	1 944 590 000	1 500 000 000	1 500 000 000	1 500 000 000
<i>Sur financement extérieur</i>	-	-	0	0	0	0

	ANNEE DE DEMARRAGE	ANNEE DE FIN	COUT TOTOTAL	BUDGET VOTE 2020	BUDGET ACTUEL 2020	MANDAT PEC2020
Réhabiliter et rééquiper 600 Etablissements Sanitaires de Premier Contacts (ESPC)	-	-	2 871 655 393	2 034 451 255	3 453 323 015	0
<i>Sur financement intérieur</i>	-	-	2 871 655 393	2 034 451 255	3 453 323 015	0
<i>Sur financement extérieur</i>	-	-	0	0	0	0
Programme de Mise à niveau des Etablissements Sanitaires	2017	en cours	11 780 782 369	10 281 000 000	4 219 472 935	1 980 117 659
<i>Sur financement intérieur</i>	2017	en cours	11 780 782 369	10 281 000 000	4 219 472 935	1 980 117 659
<i>Sur financement extérieur</i>	-	-	0	0	0	0
Acquérir 100 Véhicules de supervisions	2009	en cours	3 359 059 368	31 404 888	3 201 264 574	3 137 324 806
<i>Sur financement intérieur</i>	2009	en cours	3 359 059 368	31 404 888	3 201 264 574	3 137 324 806
<i>Sur financement extérieur</i>	-	-	0	0	0	0
Réhabiliter et rééquiper le LNSP	1999	en cours	235 000 000	50 000 000	50 000 000	35 000 000
<i>Sur financement intérieur</i>	1999	en cours	235 000 000	50 000 000	50 000 000	35 000 000
<i>Sur financement extérieur</i>	-	-	0	0	0	0
Réhabiliter et équiper les structures sanitaires en CI/BIDC	2019	2021	9 775 524 444	5 162 000 000	5 162 000 000	5 162 000 000
<i>Sur financement intérieur</i>	2019	2021	5 531 824 444	400 000 000	400 000 000	400 000 000
<i>Sur financement extérieur</i>	2019	2021	4 243 700 000	4 762 000 000	4 762 000 000	4 762 000 000
Réhabiliter et rééquiper l'INSP	1999	en cours	148 000 000	90 000 000	90 000 000	63 000 000
<i>Sur financement intérieur</i>	1999	en cours	148 000 000	90 000 000	90 000 000	63 000 000
<i>Sur financement extérieur</i>	-	-	0	0	0	0
Réhabiliter et rééquiper de l'INHP	2004	en cours	120 000 000	50 000 000	50 000 000	35 000 000
<i>Sur financement intérieur</i>	2004	en cours	120 000 000	50 000 000	50 000 000	35 000 000
<i>Sur financement extérieur</i>	-	-	0	0	0	0
Réhabiliter et rééquiper l'INFAS	1999	en cours	814 820 138	354 940 046	554 940 046	554 940 046
<i>Sur financement intérieur</i>	1999	en cours	814 820 138	354 940 046	554 940 046	554 940 046
<i>Sur financement extérieur</i>	-	-	0	0	0	0
Mettre en Œuvre le Programme hospitalier (PH)	-	-	9 960 000 000	0	1 116 000 000	0
<i>Sur financement intérieur</i>	-	-	9 960 000 000	0	1 116 000 000	0
<i>Sur financement extérieur</i>	-	-	0	0	0	0
Réaliser la couverture de nouveaux de GAVI (appui initiative indépendance vaccinale)	-	-	16 308 796 904	12 128 000 000	3 162 178 508	3 162 177 819
<i>Sur financement intérieur</i>	-	-	16 308 796 904	12 128 000 000	3 162 178 508	3 162 177 819
<i>Sur financement extérieur</i>	-	-	0	0	0	0
Appuyer la NPSP en médicament	-	-	11 526 665 000	359 000 000	359 000 000	359 000 000
<i>Sur financement intérieur</i>	-	-	11 526 665 000	359 000 000	359 000 000	359 000 000
<i>Sur financement extérieur</i>	-	-	0	0	0	0
Réaliser la riposte aux épidémies (urgences épidémies)	-	-	6 413 082 492	321 345 460	1 628 345 460	358 993 807
<i>Sur financement intérieur</i>	-	-	6 413 082 492	321 345 460	1 628 345 460	358 993 807
<i>Sur financement extérieur</i>	-	-	0	0	0	0

	ANNE DE DEMARRAGE	ANNEE DE FIN	COUT TOTOTAL	BUDGET VOTE 2020	BUDGET ACTUEL 2020	MANDAT PEC2020
22068010039 Mise  niveau des structures Sanitaires / Plan de continuitÉ de service dans le district sanitaire d'Abidjan	-	-	0	0	2 399 053 106	362 516 696
Sur financement intÉrieur	-	-	0		2 399 053 106	362 516 696
Sur financement extÉrieur	-	-	0	0	0	0
22068010040 RÉhabiliter et Equiper les centres de SantÉ des DÉpartements de TOUBA, KORO et OUANINOU	-	-	0	0	1 194 000 000	0
Sur financement intÉrieur	-	-	0	0	1 194 000 000	0
Sur financement extÉrieur	-	-	0	0	0	0
22068010042 RÉhabiliter et RÉequiper les Centres de SantÉ	-	-	0	0	5 042 369	0
Sur financement intÉrieur	-	-	0	0	5 042 369	0
Sur financement extÉrieur	-	-	0	0	0	0
22068010051 Mettre aux normes des plateaux techniques des structures sanitaires	-	-	0	0	2 152 603 034	61 950 000
Sur financement intÉrieur	-	-	0	0	2 152 603 034	61 950 000
Sur financement extÉrieur	-	-	0	0	0	0
22068010053 RÉhabiliter l'hôpital psychiatrique de bingerville	-	-	0	0	45 000 000	0
Sur financement intÉrieur	-	-	0	0	45 000 000	0
Sur financement extÉrieur	-	-	0	0	0	0
22068010057 RÉhabiliter et Réequiper l'Hopital de marcory	-	-	0	0	172 758 689	172 672 756
Sur financement intÉrieur	-	-	0	0	172 758 689	172 672 756
Sur financement extÉrieur	-	-	0	0	0	0
22068010067 RÉhabiliter le Centre de Santé Urbain de Ouaninou	-	-	0	0	34 314 542	0
Sur financement intÉrieur	-	-	0	0	34 314 542	0
Sur financement extÉrieur	-	-	0	0	0	0
22068010003 RÉhabilitation des infrastructures sanitaires	-	-	0	0	351 605 985	15 168 649
Sur financement intÉrieur	-	-	0	0	351 605 985	15 168 649
Sur financement extÉrieur	-	-	0	0	0	0
Renforcer le SystÉme de SantÉ Ivoirien(RSS-GAVI)	-	-	0	0	1 188 200 380	1 188 200 380
Sur financement intÉrieur	-	-	0	0	0	0
Sur financement extÉrieur	-	-	0	0	1 188 200 380	1 188 200 380
Soutenir les nouveaux vaccins antipoliomyÉlitiques InactivÉ (VPI) / GAVI	-	-	0	0	2 470 620 604	0
Sur financement intÉrieur	-	-	0	0	0	0
Sur financement extÉrieur	-	-	0	0	2 470 620 604	0
Total programme 2 (Budget de l'Etat) Amélioration de l'offre et l'accessibilité aux soins			82 280 441 378	33 319 589 076	37 842 132 312	21 254 774 963
Sur financement intÉrieur			74 662 091 378	28 357 589 076	27 721 311 328	13 604 574 583
Sur financement extÉrieur			7 618 350 000	4 962 000 000	10 120 820 984	7 650 200 380

2. Commentaires et conclusion

Le MSHP-CMU vise à accroître l'offre de services de santé. Cela passe par la mise aux normes des infrastructures et des équipements, la mise à disposition équitable des ressources humaines et financières, le renforcement de leurs capacités, la disponibilité des médicaments, des vaccins et autres intrants stratégiques ainsi que leur accessibilité. Les cibles des indicateurs en 2020 ne sont pas atteintes à l'exception de la proportion de la population habitant à moins de 5 Km d'un centre de santé.

Ces indicateurs sanitaires posent donc les problèmes d'accessibilité géographique aux soins pour une bonne frange de la population vivant à plus de 5 km d'un centre de santé et de qualité des soins offerts. Il convient néanmoins, de noter que l'offre de service a connu une légère progression du fait de la poursuite de la mise en œuvre du programme hospitalier. A cela, s'ajoute l'augmentation du personnel soignant qui a atteint les standards de l'OMS (1 pour 10 000 habitants) et l'accroissement des ressources financières mises à disposition. La survenance de la COVID 19 a, cependant, altéré la courbe des résultats croissants observés ces dernières années en matière de soins curatifs. Malgré tout, la tendance à la hausse des résultats se maintient globalement grâce à l'achèvement de divers projets en cours de réalisation. Toutefois, l'accroissement annuel du budget du MSHP-CMU de 15% conformément à l'engagement du Gouvernement et la poursuite de la mise en œuvre des réformes en cours au MSHP-CMU, restent déterminant pour une amélioration de l'offre de services de santé de qualité disponible et accessible.

II3. PROGRAMME 3 : Renforcement de la lutte contre la maladie

1. Bilan du programme

Le programme 3 « Renforcement de la lutte contre la maladie » est créé pour coordonner les différentes actions de lutte contre les maladies prioritaires et autres problèmes de santé publique. Le programme 3 réalise quatre actions principales :

- renforcer la lutte contre le VIH, le paludisme et la tuberculose ;
- renforcer la lutte contre les autres maladies transmissibles et non transmissibles et les maladies tropicales négligées ;
- améliorer la prévention de la santé et l'hygiène publique et la promotion des bonnes pratiques nutritionnelles ;
- améliorer la santé de la mère, du nouveau-né, de l'enfant, des adolescents et des jeunes.

Il s'appuie sur la mise en œuvre d'interventions d'aide à la prise en charge des cas, de suivi évaluation, de recherche opérationnelle, de communication et mobilisation sociale, de prévention et de promotion de la santé et de l'hygiène publique.

Les résultats obtenus en 2020 sont exprimés tel qu'il suit.

✓ Renforcement de la lutte contre le VIH, le paludisme et la tuberculose

▪ Paludisme

Les résultats liés à la *prise en charge du paludisme* indiquent que 4 940 502 personnes souffrant de paludisme simple ont été traitées. Quant au paludisme grave, ce sont 103 740 personnes qui ont été traitées dont 58 051 enfants de moins de 5 ans et 45 689 personnes de plus de 5 ans.

Au cours de l'année, les activités de prévention ont consisté à assurer la couverture en moustiquaires imprégnées à longue durée d'action (MILDA) de routine et en Sulfadoxine Pyriméthamine (SP). On note 1 183 720 MILDA et 1 771 086 SP distribués à la population cible.

En matière de lutte anti vectorielle, le Ministère de la santé en collaboration avec ses partenaires ont réalisé la pulvérisation intra domiciliaire d'insecticide dans deux districts (Sakassou et Nassian) .Ce qui a permis la protection théorique de 193 876 personnes dont 4 349 femmes enceintes et 30 053 enfants de moins de 5 ans¹⁰.

En outre, concernant la communication, les médias sociaux numériques ont servi pour la diffusion de publications et vidéos et ont permis de toucher environ 510 000 personnes. A ces activités s'ajoutent les sessions de mobilisation sociale de la population au cours des réunions sur les lieux de culte et à toute occasion de retrouvailles. De plus, des supports de communication ont été produits et des spots de sensibilisation ont été réalisés à travers les radios et télévisions nationales.

En ce qui concerne le suivi de la qualité des prestations, le PNLP a assuré les supervisions sur la mise en œuvre des directives de PEC par 120 prestataires de soins dans 60 établissements sanitaires privés ainsi que la supervision des acteurs de mise en œuvre des consultations en stratégies avancées dans 95 districts et des acteurs des sites sentinelles par les points focaux districts.

▪ **VIH**

Les activités de lutte contre le VIH / SIDA, ont consisté principalement à faire le dépistage et à prendre en charge des personnes infectées, à renforcer les compétences des prestataires et des patients pour une meilleure observance du traitement. A fin décembre 2020, 2 284 centres de santé offraient les services de prise en charge ARV aux personnes vivant avec le VIH. Le nombre de personnes conseillées et dépistées pour le VIH ayant reçu le résultat du test s'élevait à 569 951 dont 10 769 dépistées positives au VIH, soit un taux de positivité de 1.90%. Au total, la file active (nombre de PVVIH qui bénéficient du traitement ARV) était de 280 848. Le nombre de personnes ayant bénéficié de la mesure de la charge virale s'élève à 120 738. Parmi elles, 91 376 ont une charge virale supprimée soit 75,7 %.

▪ **Tuberculose**

En matière de lutte contre la tuberculose, les activités ont été axées sur le dépistage, la prise en charge et la formation.

S'agissant du dépistage et la prise en charge, on note la réalisation d'une mission de dépistage actif de la tuberculose dans les maisons d'arrêt et de correction, la prise en charge et le suivi de traitement de 401 cas de tuberculose pharmaco résistante et 19 720 nouveaux cas et rechutes de la tuberculose pharmaco sensible sur toutes les formes. A ces activités s'ajoutent le dépistage du VIH et des services de conseil aux patients diagnostiqués tuberculeux ou présumés tuberculeux comme activité de routine.

Le taux de succès thérapeutique des nouveaux cas et rechutes de tuberculose pharmaco sensible est estimé à 84% soit un taux de réalisation de 97%. En outre, les activités de décentralisation ont permis de rendre fonctionnel 358 structures : 27 centres régionaux (CAT) et 331 CDT. On note également l'intégration de la lutte contre la tuberculose au niveau de 4 structures privées de santé.

En matière de formation, l'on compte deux missions de coaching des sages-femmes sur le dépistage de la TB chez les femmes enceintes ou allaitantes dans le cadre de la mise en œuvre de l'option B+ et 3 missions de coaching des prestataires pour l'évaluation de la mise en œuvre des mesures du contrôle de l'infection dans les structures de santé dont les agents ont été infectés par la tuberculose. De plus, l'on note la formation de points focaux issus de centres de santé, des ASC des centres de santé non CAT/CDT, du personnel de santé des districts sanitaires, des techniciens de laboratoires au diagnostic microscopique de la tuberculose et la formation de gestionnaires de 49 sites clients de la NPSP-CI à la gestion des antituberculeux.

✓ **Renforcement de la lutte contre les autres maladies transmissibles et non transmissibles et les maladies tropicales négligées (MTNs)**

▪ **Ulcère de Buruli, pian et autres ulcères cutanés chroniques**

Les principales activités ont consisté en 2020, à la sensibilisation des communautés (Sensibilisation de 11668 personnes à l'occasion des campagnes, radios de proximité), au renforcement des compétences des professionnels (157 professionnels de la santé et 137 relais communautaires) et à la recherche active des cas lors des campagnes de masse. Quarante et un (41) cas de pian détectés dans 29 localités endémiques et 232 nouveaux cas de BURULI dont 46, 55% cas d'enfants de moins de 15 ans dépistés en consultation de routine. Ces malades ont bénéficié d'une prise en charge psychosociale et d'un traitement grâce au soutien financier des fondations ANESVAD et Raoul Follereau (les médicaments ont été fournis par la fondation Raoul Follereau à travers l'OMS). Quarante-deux (42) patients dont 43 anciens malades ont bénéficié d'interventions chirurgicales. Au total, 73 interventions chirurgicales ont été réalisées dont 54 greffes de peau et 19 excisions cutanées

▪ **Hépatites virales**

La lutte contre les hépatites virales a été menée par la prévention primaire, la sensibilisation au dépistage par le biais de l'information des populations en général et des groupes à risque en particulier, la promotion de l'accès aux médicaments et les recommandations de bonnes pratiques pour une prise en charge optimum des sujets infectés. En 2020, en plus de la communication de masse par des vidéos capsules et une participation à une émission de la RTI, 50 professionnels de santé ont vu leurs compétences en PEC des hépatites virales, renforcées. Dix mille (10000) personnes ont été sensibilisées à la lutte contre les hépatites virales lors de la célébration de la journée mondiale de lutte contre les hépatites et de la Journée de sensibilisation, de dépistage et de vaccination des usagers de drogues. La convention entre l'Etat de CI et le laboratoire ROCHE pour la prise en charge thérapeutique des patients n'a pas été effective.

- **Cancer**

La lutte contre le cancer a été conduite par la contribution à la réduction de l'impact de la maladie cancéreuse par des activités de types promotionnels, préventifs, curatifs et de recherches notamment le renforcement des compétences (42 nouveaux prestataires formés au dépistage précoce de certains cancers). L'appui aux sites de PEC (03 sites de PEC évalués dans le cadre du projet SUCCES). L'amélioration du système d'information par la mise à disposition d'outils de communication validés et la création de 02 réseaux de communication et la digitalisation du circuit du patient.

- **Maladies métaboliques et autres maladies non-transmissibles**

Cette lutte a été menée par la contribution à la réduction de l'impact des maladies métaboliques (diabète, HTA, dyslipidémie, obésité et dysthyroïdie) par le déploiement d'activités de type curatif et de recherche d'une part et la contribution à la réduction de la mortalité et de la morbidité dues aux maladies non transmissibles par des activités de type promotionnel, préventif et de recherche d'autre part. En 2020, dans 09 communes d'Abidjan, 3429 personnes ont été dépistées à l'occasion des Journées Mondiales du rein, diabète, drépanocytose et cœur. Six mille sept cent soixante-cinq (6765) dépliants d'information et de sensibilisation sur les bénéfices de l'activité physique pour prévenir ces pathologies ont été confectionnés et distribués. Deux cents (200) ESPC ont reçu des lecteurs de glycémie, 200 IDE et SFDE ont été formés au dépistage du diabète et de l'HTA. Le fonctionnement des unités de prise en charge du diabète et de l'hypertension artérielle a été évalué et des kits de protection contre la COVID-19 ainsi que du matériel de dépistage et de prise en charge du diabète gestationnel ont été remis.

- ✓ **Amélioration de la prévention de la santé et de l'hygiène publique et la promotion des bonnes pratiques nutritionnelles**

- **Promotion de la santé buccodentaire.**

En vue d'améliorer la santé bucco-dentaire, 4 caravanes de sensibilisation ont été organisées avec pour résultats : 210 481 personnes sensibilisées dont 206 355 enfants de 6 à 9 ans dotés en KIT de brossage, 3213 personnes consultées et 845 personnes traitées. Par ailleurs, 622 enseignants du primaire ont été formés à l'hygiène buccodentaire et un plan de lutte contre le NOMA a été élaboré et validé.

- **Amélioration de promotion de l'hygiène publique**

En matière d'amélioration de la promotion de l'hygiène publique, les activités réalisées se résument essentiellement à l'élaboration des documents de stratégie, de textes législatifs et réglementaires notamment : le Plan National de Gestion des Déchets Sanitaires, un projet de Code de l'Hygiène, 2 projets de décret et 5 arrêtés ; l'examen de 78 rapports d'études d'Impact Environnemental et Social pour évaluer les mesures sécuritaires et sanitaires liées aux impacts des activités des projets sur l'eau, l'air, le sol et le milieu humain ; la réalisation des missions d'évaluation et de coaching en matière de bonnes pratiques d'Hygiène et gestion des infrastructures WASH dans 16 des établissements sanitaires de référence de la zone du Programme de Coopération de Pays (CPD) de l'UNICEF ; l'organisation de la Journée Mondiale du Lavage des mains 2020.

- **En matière de promotion des bonnes pratiques nutritionnelles,**

En ce domaine, les activités réalisées au titre de l'année 2020 ont principalement consisté à faire la sensibilisation à l'allaitement maternel, la supplémentation en vitamine A, le dépistage et la prise en charge de la malnutrition chez les enfants et les PVVIH. Cinquante mille (50 000) personnes ont été sensibilisées par l'intermédiaire d'activités de communication de masse et de proximité, notamment : l'intensification de la communication digitale à travers les réseaux sociaux (Facebook, LinkedIn et Instagram), des spots radio et télé, la distribution et l'utilisation de supports physiques, ainsi que 211 898 séances de causeries éducatives sur l'allaitement Maternel Exclusif (AME) dans la communauté et 40 307 séances de causeries éducatives de groupe permettant à 219 605 ménages éligibles dans la communauté d'adopter l'Allaitement Maternel Exclusif (AME). Les activités de dépistage de masse portant sur 829 765 enfants de 6 à 59 mois, ont permis de détecter 9 283 malnutris (7308 malnutris modérées et 1975 malnutris sévères) dont 6 843 (74%) enfants pris en charge. Cinq millions cinq cent six huit cent trente (5 506 830) enfants de 6 à 59 mois ont été supplémentés en vitamine A et 4 981 103 enfants de 12 à 59 mois ont été déparasités ; la prise en charge nutritionnelle des PVVIH a permis d'évaluer 2.374 549 personnes parmi lesquelles 32 151 malnutris (4%) ont été détectés et 15 936 malnutris (62%) mis sous traitement nutritionnel.

- ✓ **Amélioration de la santé de la mère, du nouveau-né, de l'enfant, des adolescents et des jeunes.**

- **Santé de la Mère et de l'Enfant**

Pour améliorer la santé de la mère et de l'enfant les principales activités déployées sont : la vaccination des enfants de 0 à 11 mois et des femmes enceintes dans le cadre du PEV, les consultations prénatales, la prévention de la transmission du VIH de la mère à l'enfant (PTME), les accouchements assistés par un personnel qualifiés, les césariennes, la prise en charge de complications obstétricales, les consultations post natales, le traitement des fistules génitales, le dépistage précoce du cancer du col de l'utérus, la planification familiale et la contraception, la prise en charge des survivantes des

violences sexuelles. En 2020, 62 cas de fistules génitales ont été pris en charge sur les 237 dépistés. Quarante-cinq mille cent soixante-treize (45 173) femmes ont bénéficié d'un dépistage du cancer du col, 1.588.184 femmes ont utilisé une contraception moderne soit un taux de prévalence contraceptive de 23,9% et 2359 survivantes aux violences sexuelles ont été reçues en consultation. Six cent quatre-vingt-cinq mille six cent huit (685.608) accouchements dont 33 276 césariennes ont été réalisés donnant lieu à 681 930 naissances vivantes. Par rapport à l'année 2019, les résultats sont en amélioration, cependant le nombre d'accouchements à domicile (61.382) reste élevé. Le taux d'abandon CPN1/CPN4 reste important, 57,5% contre 58% en 2019. La proportion des femmes enceintes séropositives recevant les ARV dans le cadre de la PTME est en baisse : de 95,9% en 2019 à 92,3% en 2020. Le taux des décès néonataux dans les établissements augmente de 0,3 passant de 3,2% à 3,5% en 2020.

▪ Vaccination des enfants

S'agissant de la vaccination PEV des enfants de 0 à 11 mois et des femmes enceintes, tous les dépôts de vaccins de région ont été mis en service et la capacité de stockage du niveau périphérique a été renforcée. Du fait de la COVID 19, la baisse de la fréquentation des services de vaccinations PEV enregistrée a impacté les résultats finaux. Les couvertures vaccinales sont restées inférieures aux objectifs fixés, malgré une hausse appréciable pour certains vaccins. En effet, les objectifs de couverture n'ont été atteints que pour le Penta 1 et du PCV 13-1. La mise en place d'une veille communicationnelle pour la gestion des rumeurs et l'organisation de 02 semaines d'intensification du PEV de routine dans les 113 districts sanitaires ont contribué à améliorer les chiffres. La surveillance des PFA a été renforcée permettant de notifier 733 cas sur les 360 notifications attendues, cependant le taux de PFA non-poliomyéitique reste largement supérieur à 3 (5,4 cas pour 100 000 enfants de moins de 15 ans). Des cas de poliovirus dérivés de souches vaccinales ont été investigués dans les districts sanitaires. Concernant la disponibilité des vaccins et intrants de vaccination, des ruptures en VPO, VAA et HepB, ainsi qu'en seringues SAB 0,05 ml et SAD 5 ml ont été constatées au niveau central.

D'autres activités ont également contribué au renforcement de la santé de la mère et de l'enfant, notamment : un voyage d'étude de 15 jours au Japon sur le continuum des soins de santé maternelle et néonatale effectué par des membres du MSHP-CMU ; des missions d'appui aux directions régionales dans le cadre de la supervision des acteurs intervenants dans la gestion des produits de santé de la reproduction maternelle, néonatal et infantile (SRMNI) dans 8 régions sanitaires ; le renforcement des compétences de 27 prestataires de santé sur la prise en charge clinique des violences sexuelles en 2020 dans le cadre du projet « droit à l'éducation inclusive et maintien des filles à l'école ».

a. Evolution des indicateurs de performance.

Les indicateurs de performance clés inscrits dans le DPPD au titre du programme 3, interrogent la santé de la mère et de l'enfant (indicateurs 1, 2, 4 et 6), la prise en charge par les antirétroviraux (ARV), des personnes vivant avec le VIH (indicateur 3), le traitement des cas de tuberculose (indicateur 5). Sur les 4 années retenues, l'évolution des indicateurs clés (tableau 11) s'affiche positive. Toutefois les valeurs concernant la tuberculose connaissent une baisse légère.

Quant aux objectifs fixés pour l'année 2020, l'on note des écarts entre les cibles fixées dans le DPPD et celles retenues par les structures en charge des activités de lutte. Ainsi, la cible fixée par la DC-PEV pour l'indicateur 2 (95%) est largement au-delà des prévisions du DPPD (50%) et celle assignée par la DC-PNLP (80%) pour l'indicateur 4, est à l'inverse surestimée dans le DPPD (90%). Une revue des cibles et indicateurs du programme 3 pour le prochain DPPD est à envisager.

Tableau 60: évolution des indicateurs du programme 3 :

Objectif global : Renforcer la lutte contre les maladies et les problèmes de santé prioritaires						
Indicateur	Unité	Réalizations (de N-4 A N-2)			2020	
		2017	2018	2019	Prévision	Réalisation
Objectif spécifique 1 : Maitriser les risques liés à la grossesse par la prévention et la prise en charge des problèmes de santé de la femme en âge de procréer						
Indicateur 1 : Taux d'accouchement assisté par un personnel qualifié	%	64,6	64,5	69,4	69,9	70,9
Objectif spécifique 2 : Améliorer la couverture en services de prévention et de prise en charge des maladies de l'enfant						
Indicateur 2 : Taux d'enfants complètement vaccinés avant 12 mois en DTC-HepB-Hib3	%		32	42	42	91

Objectif global : Renforcer la lutte contre les maladies et les problèmes de santé prioritaires						
Indicateur	Unité	Réalizations (de N-4 A N-2)			2020	
		2017	2018	2019	Prévision	Réalisation
Objectif spécifique 3 : Accroître la couverture nationale en services de prévention et de prise en charge du VIH/sida						
Indicateur 3 : Nombre de PVVIH sous ARV (File active)	Nbre	225 839	252 125	269 135	272 978	281 369
Objectif spécifique 4 : Intensifier les interventions de prévention et de prise en charge du paludisme						
Indicateur 4 : Proportion de femmes enceintes, fréquentant les centres de consultations prénatales, ayant reçu au moins trois doses de Sulfadoxine Pyriméthamine (SP)	%	35,5	39,9	44,8	90	47,5
Objectif spécifique 5 : Intensifier les interventions de prévention et de prise en charge de la tuberculose						
Indicateur 5 : Proportion de cas de tuberculose ayant achevé avec succès leur traitement	%	82,6	85,1	86,7	86	86,1
Objectif spécifique 6 : Intensifier les interventions de nutrition						
Indicateur 6 : Proportion d'enfants malnutris aigus pris en charge et guéris	%	88,5	98,2	92,4	100	92,8

b. Analyse détaillée et explication des résultats

A l'analyse des résultats contenus dans le tableau ci-dessus, les objectifs fixés en 2020 par le DPPD n'ont pas pu être atteints pour 2 indicateurs sur 6. Il s'agit des indicateurs Proportion de femmes enceintes, fréquentant les centres de consultations prénatales, ayant reçu au moins trois doses de Sulfadoxine Pyriméthamine (SP) et Proportion d'enfants malnutris aigus pris en charge et guéris.

L'indicateur 2, Taux d'enfants complètement vaccinés avant 12 mois en DTC-HepB-Hib3 (91%) est largement au-dessus de la cible (50%). La cible fixée par le Ministère était de 95% en 2020. Les résultats ont été contrariés par les rumeurs négatives et les mesures barrières contre la COVID 19, lesquelles ont fortement impacté les services de vaccination. Une baisse importante de fréquentation a été observée en mars, avril et mai 2020. Des mesures de relance de la vaccination de routine ont heureusement été déployées, aboutissant à la reprise du niveau d'activité.

L'indicateur 1, le taux d'accouchement assisté par un personnel qualifié est passé de 69,4% à 70,9% entre 2019 et 2020. Cet indicateur mesure les accouchements réalisés en milieu de soins dont l'utilisation des services de maternités. Les données sont collectées dans les établissements sanitaires ce qui en limite l'interprétation car les accouchements réalisés dans la communauté et dans le secteur privé (du fait de la faible intégration des établissements privés dans le SNIS), ne sont pas pris en compte. Les accouchements à domicile sont nombreux particulièrement dans les zones Nord et ouest du pays. Les ressources allouées au programme ne prennent pas en compte les activités de sensibilisation nécessaires à l'accouchement en milieu assisté. D'autres facteurs exogènes interviennent dont un certain nombre échappent au MSHP-CMU tels que l'éloignement, l'état des routes, la disponibilité des moyens de transport et particulièrement l'insécurité nocturne.

Par ailleurs l'initiative de construction de blocs opératoires de proximité pour prendre en compte les accouchements compliqués permettra d'infléchir la courbe des décès maternels de même que l'amélioration du taux de prévalence contraceptive. En 2020, ce taux de prévalence s'est amélioré passant de 21% en 2019 à 23% en 2020 grâce aux consultations foraines gratuites réalisées, contribuant également à la réduction du taux de besoins non satisfaits (de 30% à 27%), d'où la nécessité de rendre gratuites la planification familiale (PF) et la contraception.

La file active des PVVIH (indicateur 3) a augmenté de 11 713 personnes par rapport à l'année 2019. Cette performance s'explique par les actions de sensibilisation des populations par l'intermédiaire des ONG financées par le fond mondial et PEPFAR. Sur 2.073 634 personnes sensibilisées et dépistées, 38 569 personnes (1.86%) ont été dépistées positives. Pour favoriser le dépistage systématique, les compétences des prestataires ont été renforcées en matière de directives de prise en charge des PVVIH, d'Education Thérapeutique des Patients (ETP) pour une meilleure observance du traitement, de prévention et de prise en charge des différents acteurs. Cela a contribué à l'atteinte de la cible de cet indicateur, malgré la baisse de fréquentation des établissements sanitaires du fait de la COVID 19.

Pour maintenir cette performance, dans le cadre de la mise en œuvre de la subvention VIH pour la période 2021-2023, plusieurs interventions seront mis en œuvre à savoir : changer la perception du VIH dans la population à travers une différenciation des messages de sensibilisation et des canaux utilisés pour que le VIH devienne enfin une affection ordinaire, Intensifier l'offre de service de dépistage VIH à travers des approches différenciées et le ciblage des populations clés et vulnérables, dans les structures publiques et privées, renforcer l'intégration de la prise en charge des populations clés dans les structures publiques , lever les barrières en lien avec les droits humains, qui grèvent l'accès aux services des PVVIH , renforcer l'offre de service de PTME y compris dans les cliniques privées, et agir sur les inégalités de genre pour améliorer l'utilisation des services par les femmes enceintes, renforcer la prise en charge du VIH chez les enfants et les adolescents.

L'indicateur 4, la proportion de femmes enceintes, fréquentant les centres de consultations prénatales, ayant reçu au moins trois doses de Sulfadoxine Pyriméthamine (SP) en traitement préventif intermittent, a également connu un progrès passant de 44,8% à 47,5% de 2019 à 2020. La cible fixée par le DPPD est de 90% et celle retenue par le PNLP est de 80%. Dans les 2 cas, les résultats obtenus sont en deçà des attentes. Cet indicateur 4 est fortement influencé par la fréquentation des services de consultations prénatales et la disponibilité de stocks de SP dans les établissements de santé. En tenant compte de ces réalités, la cible a été revue à la baisse par le MSHP-CMU pour la période de 2021 à 2023 pour passer de 80% à 65%. Les insuffisances justifiant la non-atteinte de l'objectif sont : les CPN tardives, la sous notification des SP par les prestataires, le faible approvisionnement des établissements de santé par les pharmacies de district, la qualité de l'accueil des femmes enceintes par les prestataires et les femmes enceintes perdues de vue. S'agissant des perdues de vue, des relais communautaires ont été mis à contribution pour rechercher des femmes enceintes perdues de vue. De plus, le MHSP a mis en œuvre un projet SMS pour rappeler les dates de rendez-vous de prise de la SP.

La proportion de cas de tuberculose ayant achevé avec succès leur traitement (Indicateur 5) (taux de succès thérapeutique des nouveaux cas et rechutes pharmaco sensible) est de 86,1% en 2020 soit un taux de réalisation de 100%. Quoique cette performance soit acceptable, les efforts du MSHPCMU dans la lutte contre la tuberculose ont été limitée essentiellement par une gestion difficile des médicaments et intrants touchant toute la chaîne d'approvisionnement. Il s'agit notamment de rupture de médicaments de 1^{ère} ligne (RHZ75, RHZE) au niveau central (NPSP-CI), de retard de livraison des médicaments antituberculeux à la centrale d'achat, retard de livraison des commandes de certains sites par la NPSP et non satisfaction des commandes de certains sites de prise en charge. Le taux de décès est élevé, à 9%, favorisé par le retard au diagnostic et à la prise en charge. En effet, en 2020, dans le contexte de la pandémie à COVID 19 on a noté une baisse de la notification des cas de tuberculose liée à la baisse de la fréquentation des centres de santé. La coinfection tuberculose/VIH est également une association particulièrement mortelle pour ces patients. Ce défi a été pris en compte dans le nouveau Plan Stratégique National 2021-2025.

Par ailleurs, la mise en place de mécanismes de gestion du dossier individuel des patients de la tuberculose (tracker TB élaboré par l'OMS) est prévue.

Afin de permettre une amélioration de cet indicateur, une stratégie différenciée de dépistage et de diagnostic entre Abidjan et les villes de l'intérieur sera mise en place pour favoriser le dépistage précoce. Compte tenu du poids important de la maladie à Abidjan, la stratégie consistera d'une part au dépistage systématique de tous les cas présumés de tuberculose dans les centres de santé tant publics que privés non-TB à travers un pré positionnement d'ASC aux portes d'entrée des structures de santé et d'autre part à l'accroissement de l'offre diagnostic par l'outil moléculaire.

A l'intérieur du pays, il s'agira de campagne de dépistage actif utilisant l'outil moléculaire LAMP TB.

Le diagnostic de certaines comorbidités sera réalisé pour tous les patients ; ceci permettra leur prise en charge précoce. De plus, en collaboration avec le PNLS, la recherche active de la tuberculose chez les personnes vivant avec le VIH sera intensifiée afin de permettre la détection rapide des cas de coinfection tuberculose/VIH et leur prise en charge précoce. Ces activités

La proportion d'enfants malnutris aigus pris en charge et guéris (indicateur 6), a légèrement augmenté de 0,4 points, passant 92,4% à 92,8%. En plus d'être freinée par la faiblesse des dotations financières pour la prise en charge du personnel (aides nutritionnistes) dans les hôpitaux généraux, la mise en œuvre des activités a été fortement perturbée, dès le premier semestre 2020, par la pandémie à COVID 19. La réalisation de la Semaine d'Intensification des Activités de Nutrition (SIAN) 2020 a toutefois permis de maintenir les acquis.

Le dépistage de la malnutrition et la prise en charge contribue en point douté à la baisse de la mortalité infantile. Le passage à échelle progressif de cette offre de service dans les 113 DDS d'ici 2022 permettra d'améliorer l'indicateur.

c. Exécution financière par action

Tableau 61: exécution financière par action du programme 3

PROGRAMME 3

ACTIONS	PERSONNEL	BIENS ET SERVICES	TRANSFERTS	INVESTISSEMENT	TOTAL (FRCS CFA)
	2020	2020	2020	2020	2020
Renforcement de la lutte contre le VIH, le paludisme et la tuberculose	1 500 000	0	166 102 021	37 977 597 813	38 145 199 834
Renforcement de la lutte contre les autres maladies transmissibles et non transmissibles et les maladies tropicales	0	0	0	7 376 802 769	7 376 802 769
Prévention de la santé et l'hygiène publique et promotion des bonnes pratiques nutritionnelles	0	0	0	143 422 894	143 422 894
Renforcement de la santé de la mère, du nouveau-né, de l'enfant, des adolescents et des jeunes	0	256 003 307	4 079 587 218	19 152 115 532	23 487 706 057
TOTAL					69 153 131 554

d. Exécution des investissements du programme

L'exécution des investissements du programme est présentée ci-dessous.

Tableau 62: exécution des investissements du programme 3

	ANNEE DE DEMARRAGE	ANNEE DE FIN	COUT TOTOTAL	BUDGET VOTE 2020	BUDGET ACTUEL 2020	MANDAT PEC2020
Renforcer la Lutte contre la Tuberculose (PNLT)	2021	2023	9 657 838 561	3 301 694 316	3 501 694 316	2 898 991 295
Sur financement intérieur	2021	2023	4 040 938 561	1 694 294 316	1 894 294 316	1 291 591 295
Sur financement extérieur	2021	2023	5 616 900 000	1 607 400 000	1 607 400 000	1 607 400 000
Faire la planification familiale et la prévention du VIH/SIDA Phase III et IV (AIMAS)	2019	2021	14 213 802 333	7 000 000 000	7 000 000 000	461 324 043
Sur financement intérieur	2019	2021	1 153 802 333	500 000 000	500 000 000	461 324 043
Sur financement extérieur	2019	2021	13 060 000 000	6 500 000 000	6 500 000 000	0
Renforcer la Lutte contre le Paludisme (PNLP)	2021	2023	97 345 897 954	37 241 260 848	40 891 160 848	34 144 517 403
Sur financement intérieur	2021	2023	12 933 144 353	5 583 207 247	9 233 107 247	2 486 463 802
Sur financement extérieur	2021	2023	84 412 753 601	31 658 053 601	31 658 053 601	31 658 053 601
Coordonner les activités de la lutte contre le Sida/Tuberculose/Paludisme par le Fonds Mondial	2021	2023	466 936 404	184 403 383	184 403 383	
Sur financement intérieur	2021	2023	466 936 404	184 403 383	184 403 383	113 594 174
Sur financement extérieur	2021	2023	0			
Renforcer la lutte contre le VIH/Sida (PNPEC)	2021	2023	41 494 318 049	11 852 600 549	11 852 600 549	359 170 898
Sur financement intérieur	2021	2023	9 738 167 695	3 790 550 195	3 790 550 195	359 170 898
Sur financement extérieur	2021	2023	31 756 150 354	8 062 050 354	8 062 050 354	0
Renforcer la lutte contre les maladies non transmissibles (STEPS)	2004	en cours	66 408 535	25 469 900	25 469 900	14 749 343
Sur financement intérieur	2004	en cours	66 408 535	25 469 900	25 469 900	14 749 343
Sur financement extérieur	-	-	0			
Renforcer le Programme National de Lutte contre le Cancer	2008	en cours	144 449 427	35 262 895	35 262 895	18 533 342
Sur financement intérieur	2008	en cours	144 449 427	35 262 895	35 262 895	18 533 342
Sur financement extérieur	-	-	0			
Lutter contre le Cancer du Sein/Access Roche	2015	en cours	214 282 420	50 000 000	50 000 000	0
Sur financement intérieur	2015	en cours	214 282 420	50 000 000	50 000 000	0
Sur financement extérieur	-	-	0			
Renforcer le Programme de Lutte contre le Diabète	2002	en cours	52 135 857	24 656 354	24 656 354	11 009 748
Sur financement intérieur	2002	en cours	52 135 857	24 656 354	24 656 354	11 009 748
Sur financement extérieur	-	-	0			
Renforcer le Programme de Lutte contre la Trypanosomiase Humaine Africaine PNETHA	2008	en cours	82 071 607	33 000 000	33 000 000	19 278 245
Sur financement intérieur	2008	en cours	82 071 607	33 000 000	33 000 000	19 278 245
Sur financement extérieur	-	en cours	0			

	ANNE DE DEMARRAGE	ANNEE DE FIN	COUT TOTOTAL	BUDGET VOTE 2020	BUDGET ACTUEL 2020	MANDAT PEC2020
Renforcer le Programme National de Promotion Santé Bucco-Dentaire (PNPSBD)	2002	en cours	38 374 021	20 210 364	20 210 364	6 006 875
Sur financement intérieur	2002	en cours	38 374 021	20 210 364	20 210 364	6 006 875
Sur financement extérieur	-	en cours	0			
Renforcer le Programme National Santé Mentale	2008	en cours	71 662 309	32 875 622	32 875 622	10 151 257
Sur financement intérieur	2008	en cours	71 662 309	32 875 622	32 875 622	10 151 257
Sur financement extérieur	-	en cours	0			
Renforcer le Programme National de Lutte contre le Tabagisme	2002	en cours	135 461 295	47 773 072	47 773 072	7 800 000
Sur financement intérieur	2002	en cours	135 461 295	47 773 072	47 773 072	7 800 000
Sur financement extérieur	-	en cours	0			
Renforcer le Programme Elargi de Vaccination	1999	en cours	26 893 851 588	15 570 300 000	18 266 452 281	3 283 407 019
Sur financement intérieur	1999	en cours	13 423 551 588	2 100 000 000	4 796 152 281	3 283 407 019
Sur financement extérieur	2001	en cours	13 470 300 000	13 470 300 000	13 470 300 000	0
Renforcer le Programme National de Lutte contre les Hépatites Virales	2010	en cours	223 089 197	82 297 716	128 770 416	107 506 888
Sur financement intérieur	2010	en cours	223 089 197	82 297 716	128 770 416	107 506 888
Sur financement extérieur	-	en cours	0			
Renforcer le Programme National de Lutte contre la schistosomiase, les Géo helminthiases et la filariose lymphatique	2008	en cours	698 888 764	311 370 014	311 370 014	284 627 499
Sur financement intérieur	2008	en cours	698 888 764	311 370 014	311 370 014	284 627 499
Sur financement extérieur	-	en cours	0			
Renforcer le Programme National de Développement de l'Activités Pharmaceutiques	2010	en cours	145 183 423	52 475 201	52 475 201	27 576 000
Sur financement intérieur	2010	en cours	145 183 423	52 475 201	52 475 201	27 576 000
Sur financement extérieur	-	en cours	0			
Renforcer le Programme de Lutte contre la lèpre	1999	en cours	153 554 897	46 207 133	76 207 133	47 294 926
Sur financement intérieur	1999	en cours	153 554 897	46 207 133	76 207 133	47 294 926
Sur financement extérieur	-	en cours	0			
Lutter contre l'Hépatite Virale/ Access Roche	2015	en cours	343 573 055	50 000 000	50 000 000	0
Sur financement intérieur	2015	en cours	343 573 055	50 000 000	50 000 000	0
Sur financement extérieur	-	-	0			
Renforcer le Programme de Lutte contre l'Ulçère Buruli	1999	-	163 879 671	133 610 688	133 610 688	2 775 000
Sur financement intérieur	1999	-	163 879 671	133 610 688	133 610 688	2 775 000
Sur financement extérieur	-	-	0			
Renforcer le système de santé et se préparer à la lutte contre Ebola (CA)	2015	2020	12 527 818 950	1 971 246 263	1 971 246 263	1 971 246 263
Sur financement intérieur	2015	2020	1 568 116 630	215 441 100	215 441 100	215 441 100
Sur financement extérieur	2015	2020	10 959 702 320	1 755 805 163	1 755 805 163	1 755 805 163

	ANNEE DE DEMARRAGE	ANNEE DE FIN	COUT TOTOTAL	BUDGET VOTE 2020	BUDGET ACTUEL 2020	MANDAT PEC2020
Renforcer le système de santé et se préparer à la lutte contre Ebola (CB)	2015	2020	17 673 648 859	1 311 793 778	1 485 321 078	1 485 321 078
Sur financement intérieur	2015	2020	1 034 209 088	284 558 900	458 086 200	458 086 200
Sur financement extérieur	2015	2020	16 639 439 771	1 027 234 878	1 027 234 878	1 027 234 878
Renforcer le Programme de Lutte contre la santé oculaire et l'onchocercose PNSOLO	2008	en cours	79 880 500	34 484 652	34 484 652	20 099 424
Sur financement intérieur	2008	en cours	79 880 500	34 484 652	34 484 652	20 099 424
Sur financement extérieur	-	-	0			
Eradiquer le Ver de Guinée / Eau et Assainissement (PNEV/EA)	1999	2018	52 462 784	35 000 000	35 000 000	16 764 763
Sur financement intérieur	1999	2018	52 462 784	35 000 000	35 000 000	16 764 763
Sur financement extérieur	2002	2018	0			
Renforcer Programme de Promotion de la Médecine Traditionnelle	2002	en cours	208 351 067	72 000 000	72 000 000	42 655 099
Sur financement intérieur	2002	en cours	208 351 067	72 000 000	72 000 000	42 655 099
Sur financement extérieur	-	-	0			
Renforcer le Programme de Coopération Côte d'Ivoire/UNICEF : Survie de l'Enfant /Santé Nutrition	1999	en cours	3 866 747 376	3 837 600 000	3 837 600 000	12 498 710
Sur financement intérieur	1999	en cours	44 147 376	15 000 000	15 000 000	12 498 710
Sur financement extérieur	2002	2017	3 822 600 000	3 822 600 000	3 822 600 000	0
Renforcer le Programme Hydraulique et Assainissement pour le Millénaire (PHAM)/Santé	2016	en cours	14 999 918	5 000 000	5 000 000	4 999 989
Sur financement intérieur	2016	en cours	14 999 918	5 000 000	5 000 000	4 999 989
Sur financement extérieur	-	-	0			
Renforcer le Projet de Promotion de l'Hygiène Publique	2016	en cours	123 844 457	38 475 839	38 475 839	15 261 664
Sur financement intérieur	2016	en cours	123 844 457	38 475 839	38 475 839	15 261 664
Sur financement extérieur	-	-	0			
Renforcer le Programme National de Nutrition	2000	en cours	1 025 640 290	230 800 889	230 800 889	110 662 531
Sur financement intérieur	2000	en cours	1 025 640 290	230 800 889	230 800 889	110 662 531
Sur financement extérieur	2000	2002	0			
Améliorer l'utilisation et la qualité des services de santé et réduire la mortalité maternelle et infantile	2019	2025	39 484 619 552	468 105 000	468 105 000	340 015 263
Sur financement intérieur	2019	2025	360 000 000	468 105 000	468 105 000	340 015 263
Sur financement extérieur	2019	2025	39 124 619 552			
Renforcer le Programme National de Santé Infantile (PNSI)	2013	en cours	298 675 000	88 917 350	88 917 350	24 986 724
Sur financement intérieur	2013	en cours	298 675 000	88 917 350	88 917 350	24 986 724
Sur financement extérieur	-	-	0			
Renforcer le Programme de Santé Scolaire et Universitaire (PNSSU)	1999	en cours	89 072 268	39 740 000	39 740 000	12 399 995
Sur financement intérieur	1999	en cours	89 072 268	39 740 000	39 740 000	12 399 995
Sur financement extérieur	-	-	0			

	ANNEE DE DEMARRAGE	ANNEE DE FIN	COUT TOTOTAL	BUDGET VOTE 2020	BUDGET ACTUEL 2020	MANDAT PEC2020
Améliorer la santé de la reproduction /Planification Familiale	1999	-	246 695 720	108 528 820	108 528 820	0
Sur financement intérieur	1999	-	246 695 720	108 528 820	108 528 820	0
Sur financement extérieur	2000	2000	0			
Améliorer le continuum des soins de santé Maternelle et néonatale	2019	2023	1 136 775 564	582 000 000	582 000 000	304 300 000
Sur financement intérieur	2019	2023	135 199 970	82 000 000	82 000 000	44 300 000
Sur financement extérieur	2019	2023	1 001 575 594	500 000 000	500 000 000	260 000 000
Appuyer la Prévention & la Prise en Charge des Violences Sexuelles	2008	en cours	25 653 492	3 924 289	3 924 289	3 924 288
Sur financement intérieur	2008	en cours	25 653 492	3 924 289	3 924 289	3 924 288
Sur financement extérieur	-	-	0			
Renforcer la Mise en œuvre du Cadre d'Accélération de la Réduction de la Mortalité Maternelle et Néonatale en Côte d'Ivoire	2014	en cours	27 722 609 191			
Sur financement intérieur	2014	en cours	645 809 191			
Sur financement extérieur	2014	-	27 076 800 000	8 538 400 000	8 538 400 000	0
Améliorer l'utilisation et la qualité des services de santé et réduire la mortalité maternelle et infantile	2019	2025	0	20 172 086 219	35 172 086 219	20 236 489 262
Sur financement intérieur	2019	2025		1 800 000 000	1 800 000 000	1 800 000 000
Sur financement extérieur	2019	2025		18 372 086 219	33 372 086 219	18 436 489 262
Total programme 3 (Budget de l'Etat) Renforcement de la lutte contre la maladie			297 347 034 026	113 767 181 842	135 563 234 123	66 422 714 008
Sur financement intérieur			50 406 192 834	18 453 251 627	25 249 303 908	11 677 731 104
Sur financement extérieur			246 940 841 192	95 313 930 215	110 313 930 215	54 744 982 904

2. Commentaires et conclusion

En matière de lutte contre la maladie, des avancées notables ont été réalisées par rapport à l'année 2019. Cela s'explique principalement par l'augmentation du budget du gouvernement en 2020 et l'appui financiers hors budget de l'Etat des partenaires techniques et financiers pour la lutte contre les maladies. De plus, des acquis ont été identifiés notamment l'appropriation des normes et procédures de prise en charge des maladies et directives nationales par programme de santé comme recommandé par l'OMS, le développement de mécanisme de suivi et évaluation des interventions et l'intégration de la prévention et de la prise en charge des pathologies à tous les niveaux de la pyramide sanitaire et au niveau communautaire. Toutefois, la mise en œuvre des activités du programme 3 a été fortement entravée par la pandémie à COVID 19 qui a favorisé :

- une baisse de fréquentation des services de soins et la limitation des activités de masse du fait du confinement et des mesures barrières ;
- le gel des contributions financières des partenaires notamment celle du PEPFAR au 4ème trimestre 2020 et la convention ROCHE pour la prise en charge des hépatites virales.

De même, cette situation a eu un impact négatif sur certaines activités notamment le démarrage tardif (avril-mai 2020) du nouveau programme budgétaire dont les procédures de gestion n'étaient pas maîtrisées par les responsables des unités opérationnelles. A cela, s'ajoutent certains obstacles constitués par l'inadéquation entre les objectifs assignés aux programmes et les ressources mises à leur disposition (dotations budgétaires faibles et insuffisance de moyens logistiques (matériel roulant).

Les défis du programme 3 restent nombreux :

- disposer de ressources humaines en qualité et en quantité pour une meilleure gestion du programme 3 ;
- disposer de ressources matérielles et logistiques suffisantes pour faciliter le fonctionnement du programme ;
- disposer de ressources financières adéquates pour pouvoir atteindre les objectifs fixés ;
- Redéfinir certains indicateurs de mesure de la performance pour une meilleure gestion des problèmes posés ;

- Assurer la pérennisation des activités soutenues par des partenaires en fin précoce ou non d'engagement ;
- Renforcer la capacité des acteurs impliqués dans la mise en œuvre de la réforme budgétaire en cours depuis 2019, notamment la maîtrise du SIGOBE.

Appendice - Exécution de la Dotation Covid 19

Le Ministère de la Santé et de l'Hygiène Publique, outre ses trois programmes budgétaires à administré une partie de la dotation inscrite en cours d'année pour la lutte contre la COVID 19.

En réponse à la pandémie de la COVID 19, la Côte d'Ivoire a très tôt mis en place un dispositif de riposte, au départ de prévention, puis un plan de riposte multisectoriel à deux volets (un volet sanitaire à travers un plan de riposte intégré d'environ 95 milliards de FCA et un volet de soutien économique et social de plus de 1700 milliards de FCA). Ce plan de riposte sanitaire qui a été révisé à mi-parcours a permis de mettre en œuvre la stratégie basée sur le triptyque : dépister, isoler et traiter, renforcée par le suivi des contacts.

Le plan a permis de : (i) renforcer les capacités des acteurs clés de la mise en œuvre de la riposte y compris les capacités de surveillance épidémiologique, de gestion des cas confirmés, de suivi et de traçage ; (ii) renforcer les capacités de prise en charge gratuite des cas liés à la COVID-19 au plan national avec un focus sur le grand Abidjan, épice de la pandémie en Côte d'Ivoire.

De même, les capacités du secteur santé à gérer l'épidémie au niveau national ont été accrues. Les premières mesures prises par le gouvernement dans le cadre de sa réponse à la pandémie comprenaient (1) la diffusion des directives aux acteurs de santé ; (2) la sensibilisation des populations ; (3) la réactivation des comités régionaux et départementaux de lutte contre les épidémies issus de la gestion de l'épidémie de la maladie à virus Ebola quelques années plus tôt (y inclus les Equipes d'Intervention Rapides – EIR) ; (4) la déclaration officielle du premier cas en Côte d'Ivoire ; (5) l'acquisitions des équipements et matériels ou intrants appropriés de la riposte dont les masques ; (6) la mise en place de sites dédiés d'hospitalisation, de mise en quarantaine et de centres de dépistage spécialisés ; (7) l'augmentation de la capacité des laboratoires à effectuer des tests ; (8) la formation des personnels de santé ; (9) la promotion des activités de sensibilisation communautaire ; (10) le renforcement des capacités du centre d'appel du MSHP-CMU « call center » ; (11) le renforcement de la surveillance sanitaire aux point d'entrées du pays en particulier l'aéroport.

Cette prise en charge est soutenue par le gouvernement et gratuite pour les populations dans le secteur public à l'exception des tests pour les voyageurs et des patients pris en charge dans les cliniques privées agréées.

A ces mesures techniques, le Gouvernement a ajouté une déclaration d'état d'urgence assortie de mesures générales afin de stopper la progression de la maladie à coronavirus (Covid-19). Il s'agit de :

- L'isolement du grand Abidjan, épice de la pandémie ;
- La fermeture des frontières terrestres, maritimes et aériennes de la Côte d'Ivoire à tout trafic de personnes ;
- L'instauration d'un couvre-feu de 21 h à 5 h du matin, à compter du mardi 24 mars ;
- La création de couloirs humanitaires (évacuation sanitaires, rapatriements de populations bloqués hors de leurs lieux de résidence du fait de la fermeture des frontières, transports de marchandises ou de produits indispensables etc.) ;
- La tenue de points de presse sanitaire et sécuritaire réguliers (journaliers, puis hebdomadaires et par quinzaine) ;
- La mise en quarantaine des cas suspects et des contacts des malades dans les centres réquisitionnés par l'Etat ;
- L'interdiction des rassemblements de population de plus de 50 personnes pour une période de 15 jours renouvelable à compter du 18 mars 2020 ;
- La suspension de tous les événements sportifs et culturels nationaux et internationaux pour une période de 15 jours renouvelable à compter du 18 mars 2020 ;
- Le maintien d'une distance d'au moins 01(un) mètre entre les personnes dans les lieux publics ;
- La fermeture des bars, restaurants et maquis jusqu'à nouvelle ordre ;
- La réduction du nombre de passagers dans les transports en commun.

Les mesures restrictives ont graduellement été levées en trois étapes à partir de la mi-mai en fonction de l'évolution sanitaire y compris le contrôle de septembre à la mi-décembre et, ne sont maintenues aujourd'hui que :

- La fermeture des frontières terrestres et maritimes ;
- Le maintien des mesures sanitaires toujours en vigueur dont les mesures barrières.

Au titre de la lutte contre la COVID-19, 13 centres d'accueil et de dépistage COVID-19 ont été construits et rendus opérationnels dans le Grand Abidjan. Le Gouvernement a décidé d'accroître les capacités de prise en charge sur toute l'étendue du territoire. A Abidjan (SMIT/CHU Treichville, CHU Yopougon, CHU Cocody, HMA, HG d'Anyama, Parc des sports), la capacité de prise en charge a été portée à 406 lits fonctionnels (dont 359 lits en hospitalisation et 47 lits en réanimation) contre 15 lits antérieurement. Pour ce qui est de l'intérieur du pays, tous les sites (Abengourou, Aboisso, Bouna, Bouaké, Daloa, Odienné, Man, San-Pedro, Korhogo et Gagnoa) sont achevés sauf celui de Bondoukou (75%). Les capacités de prise en charge dans ces localités sont portées à 434 lits dont 330 lits en hospitalisation et 104 lits en réanimation.

Le MSHP-CMU a renforcé les capacités de plusieurs acteurs dont :

- 663 personnels des 39 établissements sanitaires à base communautaire (ESCOM) du district autonome d'Abidjan et 20 superviseurs des ECD/ERS ;
- 221 personnels des 13 centres de conseil et dépistage de la COVID-19 d'Abidjan ;
- 30 personnels des EIR et 48 membres des ECD et ERS de 10 districts et 4 régions sanitaires ;
- 480 personnels des infirmeries privées des quartiers précaires d'Abidjan, 10 superviseurs des DDS/DRS et 10 contrôleurs de la DEPS ;
- 40 personnels des EIR et 10 points focaux supervision des DS ;
- 40 médecins référents des CHR et HG ;
- 9 733 professionnels de santé des établissements sanitaires publics et privés.

Par ailleurs, des supports de communication pour la sensibilisation dans le contexte COVID-19, ont été élaborés dont 50 000 exemplaires d'affiches de sensibilisation sur le lavage des mains ; 2 dessins animés respectivement sur la COVID-19 et sur le lavage des mains et 1 film institutionnel. Aussi, 1 000 personnes ressources des Ministères, Institutions, ONG, leaders communautaires, religieux et les speakers en langue, ont été formées sur l'hygiène des mains.

Les ressources dédiées par la Côte d'Ivoire aux différentes catégories de dépense dans le cadre de la Lutte contre le COVID 19 se répartissent comme suit (source : Plateforme de suivi de la performance des projets) :

Rubrique	Montant	Part dans le budget COVID
Communication	279 026 685	0,3%
Coordination et gestion	205 719 872	0,2%
Divers	119 669 723	0,1%
Entretien et maintenance	1 902 722 655	2,1%
Equipements	9 518 111 414	10,3%
Formation	531 309 618	0,6%
Frais de transport	150 688 252	0,2%
Gestion des corps	0	0,0%
Gestion des déchets	346 137 555	0,4%
Hébergement et restauration	3 582 116 558	3,9%
Infrastructures	8 824 600 857	9,6%
Médicaments et intrants	60 743 703 379	65,9%
Personnel	1 824 785 496	2,0%
Purification de l'air	1 148 407 655	1,2%
Recherche opérationnelle	169 427 783	0,2%
Sensibilisation	1 080 969 593	1,2%
Services de consultants	64 221 456	0,1%
Transfert monétaire aux	164 283 200	0,2%
Véhicules	1 545 165 352	1,7%
	92 201 067 103	100,0%

Le premier poste de dépense est constitué par les médicaments et intrants stratégiques (Production d'oxygène, Produits Barrières, Produits de désinfection, Produits de Nettoyage, Réactifs et intrants de dépistage, Réactifs et intrants de suivi des malades).

Les dépenses de personnel représentent seulement 2% de la dépense.

La structure de l'affectation des ressources en 2020 indique clairement l'effort du gouvernement pour dépister, isoler et traiter les cas suivant l'orientation du plan de riposte.

Les dépenses administrées par le MSHP-CMU ont été exécutées tel qu'il suit :

Activité	14979010026-Mettre en œuvre de riposte sanitaire contre la COVID-19	14979010024-Renforcer la Capacité de Préparation du Système de Santé aux Epidémies-Riposte au COVID-19/BM	14979010024-Renforcer la Capacité de Préparation du Système de Santé aux Epidémies-Riposte au COVID-19/BM2
Nature dépense	2 - Biens et services	4 - Investissements	4 - Investissements
Unité cout	66399000 Autres primes et indemnités	64990000 Autres transferts courants	64490000 Autres transferts en capital aux institutions à but non lucratif
Type procédure	DIRP Engagement Direct	NORM Engagement par bon de commande	NORM Engagement par bon de commande
Unité administrative	11010025 Cabinet du Ministère de la Santé et de l'Hygiène Publique	12010043 Direction Générale de la Santé et de l'Hygiène Publique	12010043 Direction Générale de la Santé et de l'Hygiène Publique
- Budget initial	0	0	0
- Budget actuel (a)	2 520 000 000	44 650 000 000	350 000 000
- Engage (b)	0	19 650 000 000	350 000 000
- Disponible (a-b)	2 520 000 000	25 000 000 000	0

CONCLUSION

L'année 2020 est la première année de mise en œuvre du budget programme. Les efforts consentis dans ce cadre ont engendré des résultats permettant d'apprécier la pertinence des stratégies et interventions prévues ainsi que leur contribution à l'amélioration de la santé des populations. De façon globale, on note sur le plan de la performance, aussi bien des progrès que des régressions du niveau des indicateurs. Ce recul est surtout lié à la survenance de la pandémie à Coronavirus. Toutefois, certaines améliorations ont été possibles grâce à l'effort du gouvernement et aux divers appuis techniques et financiers des partenaires au développement.

Aussi, pour une meilleure analyse de l'exécution du budget du MSHPCMU, l'inscription des dons et emprunts doit être faite de manière consensuelle pour éviter d'avoir un budget anormalement élevé, qui ne traduit pas la réalité des actions menées et qui donne un taux d'exécution pas réaliste

SECTION 336 : MINISTERE DE LA COMMUNICATION ET DES MEDIAS

I. PRESENTATION GENERALE DU MINISTERE

Conformément au décret N° 2020-688 du 23 septembre 2020, portant attribution des membres du Gouvernement, le Ministère de la Communication et des Médias (MINCOM) est chargé de la mise en œuvre et du suivi de la politique du Gouvernement en matière de Communication et des Médias.

En effet, la nécessité de disposer et de rendre accessible les informations de qualité aux populations fait du secteur de la communication et des médias un maillon essentiel dans une société moderne.

Le secteur de la Communication et des Médias est structuré principalement autour de l'audiovisuel, la presse et la communication publicitaire. Ce secteur, bien que confronté à des difficultés, est « un outil de développement et un facteur de cohésion sociale ».

Ainsi, pour consolider les acquis, le Ministère de la Communication et des Médias se propose de retracer la politique et les actions à réaliser pour résoudre les difficultés qui freinent le bon fonctionnement de ce secteur.

➤ **Situation du Secteur**

Problèmes majeurs

Sous-secteur presse écrite

- baisse de la vitalité économique des entreprises de presse ;
- défaillance du système de distribution de la presse écrite ou papier ;

Sous-secteur Audiovisuel

- baisse de la qualité des productions ;
- retard dans la migration vers la TNT ;

Sous-secteur Publicité et Presse en Ligne

- faible capacité managériale des promoteurs et difficile adaptation à l'évolution technologique ;
- absence de régulation et de réglementation des nouveaux médias ;
- coût élevé des productions de la presse écrite, des nouveaux médias et l'audiovisuel;
- inadaptation du cadre juridique et institutionnel du Conseil Supérieur de la Publicité(CSP) ;
- absence de moyen de coercition et d'une brigade de contrôle de l'activité publicitaire ;
- absence de textes juridiques encadrant l'hébergement des médias numériques hors Côte d'Ivoire ;
- dégradation de l'image des médias due au manque de professionnalisme et au non-respect du code d'éthique et de la déontologie ;
- vétusté de l'imprimerie de la Société Nouvelle de Presse et d'Edition de Côte d'Ivoire (SNPECI) ;
- lenteur du processus de libéralisation du secteur de l'audiovisuel;
- absence de données statistiques produites par le ministère ;
- prolifération des affichages anarchiques.

❑ Réponses apportées

Au titre du sous-secteur presse écrite

- travaux de réhabilitation de l'imprimerie de la Société Nouvelle de Presse et d'Édition de Côte d'Ivoire (SNPECI) ;
- construction de **neuf (09)** kiosques avec **huit (08)** dans la commune du Plateau et **une (01)** dans la commune de Treichville dans le cadre du renforcement des capacités opérationnelles d'EDIPRESSE en 2020 ;
- enregistrement dans le cadre de la régulation par l'Autorité Nationale de la Presse (ANP) de soixante-cinq (65) entreprises de presse qui éditent régulièrement soixante-douze (72) titres.
- attribution aux entreprises de presse privée d'une aide sous forme de dons en équipements et d'appui à la formation à hauteur de 650 millions de FCFA en 2014 par le FSDP ;
- subvention de soutien à l'innovation et à la modernisation accordée à quatorze (14) entreprises de presse par le Fonds de Soutien au Développement de la Presse (FSDP) en 2019 ;
- amélioration des conditions de vie et de travail des acteurs du secteur avec un seuil minimal de traitement des journalistes et des professionnels de la Communication fixé à 1 900 points, engageant toutes les entreprises de Presse bénéficiaires de subvention d'impression ;
- abonnement groupé de la Présidence de la République, de l'ensemble des Cabinets Ministériels, des Départements et Sous-Préfectures aux dépêches de l'Agence Ivoirienne de Presse ;
- mise en place d'un mécanisme de contrôle des droits d'accès à l'information et aux documents d'intérêt public et d'un guide d'explication du droit d'accès à l'information en français et en langues locales au niveau de la Commission d'Accès aux informations et documents d'intérêt Publics (CAIDP) en 2020.

Au titre du sous-secteur Audiovisuel

- conduite du processus de migration vers la Télévision Numérique Terrestre (TNT) à travers la finalisation des phases 1 & 2 du projet de mise en œuvre de la télévision numérique terrestre (TNT) avec douze (12) centres émetteurs connectés (Abidjan, Bouaké, Korhogo, Man, Bouaflé, Zoukougbeu, Dimbokro, Maféré, Bécouéfin, Niangué et Grand-Lahou) portant en 2020 la couverture TNT à 75% ;
- renouvellement du parc automobile et l'équipement en matériels de bureau de la RTI;
- réhabilitation des installations électriques de la RTI sur les sites de Cocody et du Plateau, avec un taux de réhabilitation en 2020 de 43,37% matérialisée par l'acquisition d'un régulateur de tension à 130 millions de FCFA ;
- diffusion de la RTI sur internet ;
- réhabilitation de vingt-six (26) des trente (30) centres émetteurs de la RTI soit un taux de 87%.
- équipement de l'ISTC- Polytechnique en matériels techniques de numérisation des régions télé et radio en 2020 dans le cadre de la formation et l'accès aux métiers de la Presse et de l'Audiovisuel ;
- libéralisation de l'espace audiovisuel.

Au titre des sous-secteurs Publicité et Presse en ligne

- démantèlement des Affichages anarchiques ;
- acquisition d'une cartographie numérique et d'un système d'information géographique (SIG) de l'affichage publicitaire en 2019 ;
- prise en compte de la presse en ligne dans l'élaboration de l'avant-projet de révision de la loi portant régime juridique de la presse en Côte d'Ivoire ;
- régulation de trente-huit (38) éditeurs d'informations numériques à travers leur enregistrement légal auprès de l'ANP en 2020. Ces entreprises produisent à ce jour quarante-cinq (45) titres.
- l'adoption de la loi portant régime juridique de la Communication publicitaire (loi n° 2020-522 du 16 juin 2020).
- la prise du décret n°2020-642 du 19 août 2020 portant adoption du schéma national d'arrêt de la diffusion analogique et le basculement vers la Télévision numérique Terrestre (TNT) ;
- la prise du décret n°2020-643 du 19 août 2020 portant renforcement des conditions d'accès à la TNT.

➤ **Défis et priorités**

- prise d'une ordonnance portant modification de la loi sur la presse ;
- accroissement du nombre de représentations régionales des Médias audiovisuels publics ;

- couverture des émissions de la RTI dans quarante-huit (48) représentations diplomatiques de la Côte d'Ivoire à l'extérieur ;
- ratification par le gouvernement de la convention de Florence et des accords de Nairobi, relatifs à l'exonération des taxes sur les intrants d'impression des journaux ;
- adoption d'un décret portant création d'un organisme public doté de la personnalité juridique et morale en charge de la conservation et de la mise en valeur du patrimoine audiovisuel national ;
- poursuite de la réhabilitation des infrastructures techniques et de l'équipement en matériel technique de l'ISTC-Polytechnique ;
- création d'un master en Management des organisations des médias, d'une imprimerie école et des unités de recherche en information et en communication à l'ISTC ;
- mise en place de l'Autorité de la Communication Publicitaire (ACP) et la prise des décrets d'application de la loi portant régime juridique de la communication publicitaire ;
- poursuite de la réhabilitation des installations électriques de la RTI sur les sites de Cocody et du Plateau ;
- Passage de la RTI à la haute définition ;
- finalisation de la seconde phase de la construction du réseau TNT ;
- octroi d'une (01) subvention d'exploitation à 188 radios privées non commerciales ;
- Elargir le champ actuel du F.S.D.P (Fonds de Soutien et de Développement de la Presse) aux secteurs du numérique et de l'audiovisuel ;
- subvention de trente-deux (32) entreprises d'impressions ;
- octroi des subventions d'équilibre pour la distribution de la presse privée, opérationnalisation de l'incubateur des médias, de la finalisation du renouvellement des équipements de la SNPECI (Fraternité matin) ;
- mise en place d'une plateforme de collecte de flux publicitaires sur toutes les plateformes numériques ;
- mise en place d'un système de taxation sur la publicité en ligne (e-pub) ;
- opérationnalisation d'une structure de mesure d'audiences et d'un système de communication publicitaire face aux catastrophes naturelles ;
- création d'une photothèque numérisée ;
- mise en place d'un système fédérateur de sauvegarde et d'archivage des données.

➤ Missions du ministère

Le Ministre de la Communication et des Médias est chargé de la mise en œuvre et le suivi de la politique du Gouvernement en matière de Communication et de Médias.

A ce titre, et en liaison avec les différents départements ministériels concernés, il a l'initiative et la responsabilité des actions suivantes :

- élaboration des lois et des règlements en matière de communication et des Médias ;
- promotion et la vulgarisation d'une information libre, neutre, favorisant l'éducation de la population, l'unité, la paix et la cohésion nationale ;
- vulgarisation des lois et règlements sur la presse et l'audiovisuel ;
- contrôle, suivi et évaluation du respect de la déontologie dans la diffusion de l'information écrite et audiovisuelle, et dans tout enregistrement sonore et filmé ainsi que dans tout message à caractère publicitaire ;
- renforcement du rôle des Autorités de Régulation ;
- respect de la neutralité et de l'impartialité dans la diffusion de l'information ;
- contribution à la création des conditions de l'autonomie financière des médias ;
- développement et la promotion de la presse écrite et des médias audiovisuels privés ;
- gestion technique des sondages ;
- suivi des relations avec la presse nationale et internationale ;
- promotion de l'image de la Côte d'Ivoire à l'extérieur, en liaison avec les Ministres chargés des Affaires Etrangères, du Tourisme et de la Culture ;
- création d'un cadre favorable à la libéralisation des médias audiovisuels et à la pluralité de la presse ;
- constitution d'une documentation à caractère promotionnel ;
- réhabilitation, l'extension et le contrôle du fonctionnement des infrastructures techniques.

I.1 Rappel des orientations stratégiques du ministère

I.1.1 Rappel des orientations stratégiques du ministère

Les principales orientations stratégiques du MINCOM sont :

- la promotion de l'action gouvernementale auprès des populations ;
- le redéploiement et l'utilisation efficiente du personnel ;
- l'accessibilité à une information de qualité pour le bien-être des populations.

I.1.2 Rappel des résultats stratégiques du ministère

Les principaux résultats stratégiques du MINCOM sont :

- la presse ivoirienne est économiquement viable et contribue pleinement au développement et à la cohésion sociale ;
- le sous-secteur de l'audiovisuel est diversifié, professionnel et à une vitalité économique accrue ;
- le sous-secteur des nouveaux médias est bien régulé ;
- la communication publicitaire bénéficie d'un bon encadrement juridique, économique et opérationnel.

I.1.3 Rappel des Objectifs Globaux du ministère

Les Objectifs globaux du MINCOM sont :

- mettre en place un dispositif de gestion susceptible d'amener tous les acteurs et animateurs à l'adoption de la culture de résultat ;
- garantir l'accessibilité à une information de qualité pour le bien-être des populations.

I.2 Synthèse des principaux résultats

Le MINCOM à travers ses missions a obtenu comme résultats stratégiques :

- l'adoption de la culture de résultats ;
- l'utilisation efficiente du personnel ;
- l'accessibilité de l'information à l'ensemble de la population ;
- une information de qualité.

Tableau 63 : Tableau de l'évolution des indicateurs du Ministère

INDICATEURS DE PERFORMANCE	REALISATIONS (de 2017 à 2019)			2020		Commentaires
	2017	2018	2019	Prévision	Réalisation	
Indicateur 1 : Ratio des services ayant produit des rapports trimestriels	70	75	80	100	90	Nombre de rapports trimestriels produits / nombre total de rapports à produire. Source : (DPS) Les 10% des rapports trimestriels non produits proviennent du fait que les Directeurs Régionaux n'ont pas été nommés au cours de l'exercice 2020.
Indicateur 2 : Existence de postes de travail sectoriel (Fiche de postes)	Non	Non	Oui	Oui	Oui	Dénombrement Source : (rapport DRH) La scission du ministère de la communication et des médias d'avec le ministère de l'économie numérique a entraîné la non-disponibilité des données (fiche de postes des années 2017-2018). A contrario, ces fiches ont été élaborées pour les années 2019-2020
Indicateur 3 : Taux de couverture des postes AIP par département	56,48%	56,48	67%	70%	67%	Nombre de départements ouvert / nombres total de département (102 départements) Source : (rapport AIP) La pandémie à coronavirus (COVID'19) a ralenti le déploiement des représentations dans certaines localités.
Indicateur 4 : Nombre de manquement dans l'audiovisuel et dans la presse	390	390	250	170	250	Dénombrement Source : (rapport ANP/HACA) La recrudescence des manquements constatés, est liée à l'année électorale (2020) en raison de la forte crispation de la situation socio-politique.
Indicateur 5 : Taux de Couverture du territoire national en radio nationale, en radio rurale, télévision	65,45%	65,45%	80%	90%	80%	Nombre de département couvert /nombre total de département Source : (AIP/RTI/DPDM)
	19,35%	19,35%	19,35%	25%	20 %	La couverture du territoire national en radio nationale, en radio rurale, télévision n'a pu être totalement effective parce que les centres émetteurs n'ont pas été réhabilités dans leur intégralité.
	43,83%	43,83%	65%	85%	65%	
Indicateur 6 : Taux d'accroissement de la professionnalisation des médias	2,63%	3 %	3,5%	5%	4%	Nombre de cartes professionnelles distribuées / nombres total de cartes professionnelles demandées. Source : (HACA/CIJP/ANP) On note l'intérêt de plus en plus croissant des journalistes de se procurer la carte professionnelle en raison de son importance dans la corporation.

✓ **Indicateur 1 : Ratio des services ayant produit des rapports trimestriels :**

Les 10% des rapports trimestriels non produits proviennent du fait que les directeurs régionaux n'ont pas été nommés au cours de l'exercice 2020. En effet, le Cabinet s'est trouvé confronté à une difficulté réelle qui concernait le déploiement des Directeurs Régionaux dans les locaux non réhabilités et qui connaissent une dégradation prononcée du fait des différentes crises successives.

✓ **Indicateur 2 : Existence de postes de travail sectoriel (Fiche de postes) :**

La scission du ministère de la communication et des médias d'avec le ministère de l'économie numérique a entraîné la non-disponibilité des données (fiche de postes des années 2017-2018). A contrario, ces fiches ont été élaborées pour les années 2019-2020.

A l'évidence, cette scission a eu pour corollaire la dispersion de certaines données et informations en raison du fait que les passations de service ne se sont pas déroulées entre Directeurs comme cela se devait. Les nombreuses tentatives pour corriger cet état de fait ce sont soldées par des échecs.

✓ **Indicateur 3 : Taux de couverture des postes AIP par département**

La pandémie à coronavirus (COVID-19) a ralenti le déploiement des représentations dans certaines localités. Alors que de réels efforts avaient été faits pour accentuer le déploiement des représentations de l'AIP sur l'ensemble du territoire, les contraintes liées à la COVID 19 ont grandement impacté cette volonté en ralentissant le déploiement.

✓ **Indicateur 4 : Nombre de manquement dans l'audiovisuel et dans la presse**

La recrudescence des manquements constatés est liée à l'année électorale (2020) en raison de la forte crispation de la situation socio-politique.

En effet, les années électorales en Côte d'Ivoire ces dernières décennies sont émaillées de violence. Les médias sont accusés à tort ou à raison d'alimenter ces violences et l'organe de régulation en prévision des dérapages ou même en guise de sanction des déviations constate des manquements qui accroissent avec l'évolution de la situation socio-politique et sécuritaire.

✓ **Indicateur 5 : Taux de couverture du territoire national en radio nationale, en radio rurale et télévision**

La couverture du territoire national en radio nationale, en radio rurale, télévision n'a pu être totalement effective parce que les centres émetteurs n'ont pas été réhabilités dans leur intégralité. La détérioration des centres émetteurs a eu un impact sur cette couverture en radios rurales.

✓ **Indicateur 6 : Taux d'accroissement de la professionnalisation des médias**

On note l'intérêt de plus en plus croissant des journalistes de se procurer la carte professionnelle en raison de son importance dans la corporation.

La Carte professionnelle est requise de plus en plus dans les actes officiels concernant les Journalistes en Côte d'Ivoire (accréditation, voyage, documents dans les ambassades et preuve d'appartenance à la corporation). Cette situation les conduits à se procurer cette carte qui elle-même fait l'objet d'une réforme avec une sélection plus rigoureuse.

I.3 Résumé de l'exécution du budget

Tableau 64 : Exécution du budget 2020

Unités	2020				Taux de réal (R/A)%
	Budget voté	Budget Collectif	Budget Actuel (A)	Réalisation (R)	
1. Ressources	30 801 754 054	40 906 944 575	40 930 055 085	22 404 914 913	54,74
2. Charges	30 801 754 054	40 906 944 575	40 930 055 085	22 404 914 913	54,74
1. Ressources	30 801 754 054	40 906 944 575	40 930 055 085	22 404 914 913	54,74
1.1 Ressources intérieures	0	0	0	0	0
1.1.1 Budget de l'Etat (Trésor)	30 801 754 054	40 906 944 575	40 930 055 085	22 404 914 913	54,74
1.1.2 Recettes de services	0	0	0	0	0
1.2 Ressources extérieures	0	0	0	0	0
1.2.1 Emprunts projets	0	0	0	0	0
1.2.2 Dons Projets	0	0	0	0	0
1.2.3 Appuis budgétaires ciblés	0	0	0	0	0
2 Charges	30 801 754 054	40 906 944 575	40 930 055 085	22 404 914 913	54,74
2.1 Personnel	4 205 279 298	4 205 279 298	4 233 545 620	4 223 080 932	99,75
2.1.1 Solde y compris EPN	4 205 279 298	4 205 279 298	4 233 545 620	4 223 080 932	99,75
2.1.2 Contractuels hors solde	0	0	0	0	0
2.2 Biens et Services	1 524 293 085	2 396 134 455	2 396 134 455	1 614 715 197	67,39
Biens et services sur budget Etat	1 524 293 085	2 396 134 455	2 396 134 455	1 614 715 197	67,39
2.3 Transferts	16 451 481 671	16 486 422 789	16 481 266 977	3 913 442 493	23,74
2.3.1 Transferts courants	0	0	0	0	0
2.3.2 Transferts en capital	16 451 481 671	16 486 422 789	16 481 266 977	3 913 442 493	23,74
2.4 Investissement	8 620 700 000	17 819 108 033	17 819 108 033	12 653 676 291	71,01
2.4.1 Trésor	8 620 700 000	17 819 108 033	17 819 108 033	12 653 676 291	71,01
2.4.2 Financement extérieur	0	0	0	0	0
Dons	0	0	0	0	0
Emprunts	0	0	0	0	0
Total	8 620 700 000	17 819 108 033	17 819 108 033	12 653 676 291	71,01

En 2020, le taux de réalisation des ressources et des charges s'élève à 54,74%.

L'activité "prendre en charge les missions hors côte d'Ivoire", initialement fixé à 32 000 000 000 F CFA, a vu son budget régresser de 12 000 000 000 F CFA après le collectif budgétaire, impactant ainsi les biens et services dont le taux de réalisation est de 67,39%, soit une baisse de 2,61% relativement au plafond de 70%.

S'agissant des transferts, ils ont été totalement exécutés à 100%. Cependant, on observe un taux de 23,74% dû au Comptes Spéciaux qui sont exécutés par la Direction Générale du Budget et des Finances.

Les Investissements ont connu un taux d'exécution de 71,01% et les dépenses de personnel 99,75%.

On peut donc estimer que le budget de l'année 2020 du MINCOM a été exécuté dans la totalité du plafond avec un taux de 54,74%.

Les difficultés rencontrées se situent au niveau de la programmation et de la gestion financière.

En effet, dans le fonctionnement du SIB les crédits plafonnés sont supérieurs aux crédits autorisés ou les crédits autorisés tels que notifiés aux gestionnaires sont inférieurs à ceux contenus dans le SIB. Dans la gestion financière, quelques structures ont bénéficié de crédits complémentaires de façon exceptionnelle par lettre d'avance et parfois sans couverture budgétaire rendant quasiment difficile leur régularisation. Les crédits budgétaires des Directions Régionales (DR), bien que leur gestion ait été autorisée en central par la Direction Générale du Budget et des Finances, ont connu beaucoup des difficultés avec le contrôleur financier.

II. RAPPORT ANNUEL DE PERFORMANCE PAR PROGRAMME

II.1 Programme 1 : Administration Générale

1. Bilan du programme

L'objectif global de ce programme est de mettre en place un dispositif de gestion susceptible d'amener tous les acteurs et animateurs à l'adoption de la culture de résultat, de permettre le redéploiement et l'utilisation efficiente du personnel et la rationalisation de l'utilisation des ressources budgétaires. Il comprend trois objectifs spécifiques et se décline en trois Actions qui sont :

❖ **Action 1 : Renforcement de la politique et du cadre législatif et réglementaire du secteur de la communication et des médias.**

➤ **En matière d'élaboration des textes législatifs et réglementaires régissant les secteurs de la Communication et des Médias**

La Direction des Affaires Juridiques et de la Coopération Internationale (DAJCI) a élaboré et transmis au Secrétariat Général du Gouvernement (SGG) vingt-sept (27) textes sur les trente-cinq (35) prévus soit un taux de réalisation de 77 %. Huit (8) décrets ont été adoptés notamment :

- la loi n° 2020-522 du 16 juin 2020 portant régime juridique de la communication publicitaire ;
- Le décret n°2020-642 du 19 août 2020 portant adoption du schéma national d'arrêt de la diffusion analogique et le basculement vers la Télévision numérique Terrestre (TNT) ;
- le décret n°2020-643 du 19 août 2020 portant renforcement des conditions d'accès à la TNT ;
- le décret n°2020-640 fixant les modalités d'accès des candidats à l'élection du président de la république aux organes officiels de presse, de production d'informations numériques et aux médias du service public de la communication audiovisuelle ;
- le décret n°2020-136 du 29 janvier 2020 portant nomination du Président de la HACA ;
- le décret n°2020-367 du 08 avril 2020 portant renouvellement partiel des membres du Conseil de la HACA ;
- le décret n°2020-137 du 29 janvier 2020 portant nomination du Président de l'ANP ;
- le décret n°2020-368 du 08 avril 2020 portant nomination des membres du Conseil de l'ANP.

➤ **En matière d'accès à l'information d'intérêt public**

La Commission d'Accès aux informations et documents d'intérêt Publics (CAIDP) a mis en place un mécanisme de contrôle des droits d'accès à l'information et aux documents d'intérêt public et d'un guide d'explication du droit d'accès à l'information en français et en langues locales.

❖ **Action 2 : Amélioration de la gestion des ressources humaines, matérielles et financières.**

➤ **Dans le cadre du renforcement des capacités du personnel**

La Direction des Ressources Humaines a réalisé deux (02) formations dont une (01) en accueil physique et téléphonique, classement et archivages à l'intention des secrétaires et assistantes de direction du Ministère de la Communication et des Médias et l'autre aux droits de la femme ivoirienne.

➤ **Concernant l'élaboration et le suivi de l'exécution du budget du Ministère**

La Direction des Affaires Financières de concert avec les responsables de programmes a exécuté à (70,93%) le budget du Ministère de la Communication et des Médias en tenant compte de la régulation Budgétaire.

➤ **S'agissant de l'élaboration et du suivi de la mise en œuvre du DPPD-PAP du Ministère**

La Direction des Affaires Financières a organisé deux (02) séminaires d'actualisation et d'élaboration du DPPD-PAP du Ministère de la Communication et des Médias pour les années 2019-2022. Relativement au suivi et à la mise en œuvre du DPPD-PAP, un (01) atelier a été organisé à l'intention de tous les acteurs.

➤ **Relativement à la Préparation et au suivi du processus de passation des Marchés publics**

La Cellule de Passation des Marchés Publics au titre du budget 2020 a planifié au total 223 marchés dont 82 au niveau de l'Administration Centrale et 141 au niveau des structures Sous-tutelle.

Il est à noter que sur 45 marchés de plus de 30 000 000 F CFA, 25 ont pu être réalisés par la Cellule.

Quant aux 178 marchés de moins de 30 000 000 F CFA leur réalisation a été effectuée par les bénéficiaires eux-mêmes.

❖ **Action 3 : Amélioration du système informatique, de la planification du suivi-évaluation du ministère**

➤ **En matière de Planification, de coordination et du suivi des projets du Ministère**

La Direction de la Planification et des Statistiques a initié un projet dénommé **Système Intégré de Gestion des Statistiques et Projets du Ministère de la Communication et des Médias « SYSGEPCOM »**. Ce projet triennal a débuté par la phase d'étude et de conception qui a abouti à la réalisation d'une plateforme informatique interactive avec trois (03) structures pilotes (AIP/RTI/DRH) en 2020.

a. Evolution des indicateurs de performance

Tableau 3 : évolution des indicateurs du programme 1

Indicateur	Unité	REALISATIONS (de 2017 à 2019)			2020	
		2017	2018	2019	Prévision	Réalisation
Objectif Spécifique 1: Améliorer le cadre institutionnel du secteur de la communication et des médias						
Indicateur 1 : Nombre de textes élaborés législatifs et réglementaires du secteur de la communication et des médias	Dénombrement	05	05	05	07	06
Objectif Spécifique 2 : Renforcer la gestion des ressources financières, humaines et matérielles						
Indicateur 1 : Taux d'exécution du plan de formation	Pourcentage	100	100	100	100	100
Indicateur 2 : Taux d'exécution du budget	Pourcentage	97,78	97,78	97,78	100	100
Objectif Spécifique 3 : Améliorer la planification, le suivi et l'évaluation de la mise en œuvre de la politique du secteur						
Indicateur 1 : Taux de suivi des activités planifiées	Pourcentage	70	70	100	100	100

b. Analyse détaillée et explication des résultats

Objectif spécifique 1 : Améliorer le cadre institutionnel du secteur de la communication et des médias

✓ **Indicateur 1** : Nombres des textes élaborés législatifs et réglementaires du secteur de la Communication et des Médias

En 2020, il a été initié au Ministère de la Communication et des Médias une vaste réforme tendant à régir les différents secteurs clés (audiovisuels, presses écrites et en lignes, publicités et nouveaux médias). Plus précisément la loi n° **2020-522 du 16 juin 2020** portant régime juridique de la Communication Publicitaire qui est venue encadrer cet important secteur ainsi que celui des nouveaux médias.

Cette réforme a engendré la prise de nombreux textes (lois, décrets, ...) expliquant ainsi la performance constatée au niveau de cet indicateur. Toutefois, il faut admettre que certains textes pris n'ont pas fait l'objet d'adoption dans les délais et sont encore au SGG, c'est l'exemple du texte encadrant la réforme du FSDP.

Objectif spécifique 2 : Renforcer la gestion des ressources financières, humaines et matérielles

✓ **Indicateur 1 :** Taux d'exécution du plan de formation :

Des formations ont été prévues par la DRH en vue de couvrir les besoins en renforcement de capacités du personnel. Ces formations ciblaient essentiellement d'une part le personnel d'appui (assistantes de Directions et agents de bureau) et d'autres parts les agents de conception (les Directeurs).

Ces formations ont pu se tenir à raison de deux (02) pour chacune des catégories de sorte à couvrir les quatre (04) trimestres de l'année. Cela explique ainsi la performance réalisée au niveau de cet indicateur.

✓ **Indicateur 2 :** Taux d'exécution du Budget

Dans le cadre de la gestion budgétaire 2020, le budget de l'Etat a été plafonné au titre des dépenses à 70%. Il est à noter que la pandémie à COVID-19 a quelque peu impacté le fonctionnement du ministère. Malgré cet état de fait, l'exécution du budget du MINCOM s'est faite dans la limite des plafonds autorisés.

Objectif spécifique 3 : Améliorer la planification, le suivi et l'évaluation de la mise en œuvre de la politique du secteur

✓ **Indicateur 1 :** Taux de suivi des activités planifiées

Toutes les activités prévues ont été exécutées au regard de la révision prioritaire et des ressources disponibles. Il faut aussi noter que les activités prévues dans le Plan d'Actions Prioritaires du gouvernement ont été exécutées au regard des exigences liées à l'environnement COVID-19. Les indicateurs majeurs prévus à cet effet ont été atteints.

La COVID-19 a impacté les activités prévues initialement, empêchant ainsi la poursuite de la dynamique engagée ; il s'agira donc en 2021, de finaliser les activités qui avaient été révisées à cause du collectif budgétaire qui est intervenu en cours d'exercice.

c. Exécution financière par action

Tableau 4 : exécution financière par action du programme 1 (coûts révisés)

Actions	Personnels	Biens et Services	Transferts	Investissement	Total
	2020	2020	2020	2020	2020
Action 1 : Renforcement de la politique et du cadre législatif et réglementaire du secteur de la communication et des médias.	358 952 000	141 057 107	170 716 465	0	670 725 572
Action 2 : Amélioration de la gestion de ressources humaines, matérielles et financières	1 144 228 013	498 071 695	50 238 373	0	1 692 538 081
Action 3 : Amélioration du système informatique, de la planification du suivi-évaluation du ministère	0	36 461 201	0	23 308 200	59 769 401

Relativement à l'exécution financière par action du programme 1, au niveau de l'action 1 nous constatons que les biens et services ont baissé de 37,69% de 2019 à 2020. Cela est dû à la baisse du budget du Cabinet.

Quant aux transferts, nous observons également une baisse d'environ 70,07% en 2020.

Au niveau de l'action 2, on constate une évolution considérable de 4,61% des biens et services en 2020.

Au niveau de l'action 3, nous avons une baisse de 46,75% concernant les biens et services en 2020.

Globalement, le programme s'est bien exécuté avec un taux moyen de 70,93% en relation avec le plafond indiqué par le budget. Les activités de coordination générale se sont bien déroulées.

d. Exécution des investissements du Programme

L'exécution des investissements du programme 1 est présentée ci-dessous.

Tableau 5 : exécution des investissements du programme 1

	Année de démarrage	Année de Fin	Cout Total	Budget Voté 2020	Budget Actuel 2020	Mandat PEC 2020
Activité : Acquérir et installer des équipements pour le système intégré de gestion	2020	2022	128 000 000	30 000 000	23 308 465	23 308 200
<i>Sur financement intérieur</i>	2020	2022	128 000 000	30 000 000	23 308 465	23 308 200
<i>Sur financement Extérieur</i>	0	0	0	0	0	0
Total Programme	2020	2022	128 000 000	30 000 000	23 308 465	23 308 200
<i>Total sur Financement Intérieur</i>	2020	2022	128 000 000	30 000 000	23 308 465	23 308 200
<i>Total sur Financement Extérieur</i>	0	0	0	0	0	0

Le projet "acquérir et installer des équipements du système intégré et de gestion" a été exécuté à hauteur de vingt-trois millions trois cent huit mille deux-cents (23 308 200 FCFA) au lieu de trente millions (30 000 000) initialement prévu soit 18,21% en 2020 sur le cout global du projet estimé à cent vingt-huit millions (128 000 000 FCFA).

Toutefois, la baisse du montant initial (30 000 000F CFA) en 2020 est due à la pandémie du COVID-19 qui a eu un impact sur l'économie mondiale et nationale.

e. Exécution des prévisions d'effectifs

L'exécution des prévisions d'effectifs du programme est présentée dans le tableau ci-dessous.

Tableau 7 : exécution des prévisions d'effectifs du programme 1

	2020	2021				Total fin d'année
		Besoin exprimé	Prévision	Besoin satisfait	Sorties	
Catégorie A	31	10	10	00	05	26
Catégorie B	30	23	23	00	04	26
Catégorie C	02	00	00	00	00	02
Catégorie D	06	07	07	00	01	05
Non Fonctionnaires	100	00	00	00	02	98
TOTAL	169	40	40	00	12	157

Les prévisions d'effectifs sont tirées du catalogue des mesures nouvelles

2. Commentaires et conclusion

A l'analyse du tableau, il ressort un nombre important de personnel contractuel avec un taux de 80% dans les Directions centrales. Les plus nombreux sont utilisés comme des agents d'exécutions. La faible représentativité des fonctionnaires au sein des directions centrales et services du programme I est due à la réticence des nouveaux fonctionnaires affectés à intégrer l'effectif du Ministère.

Il est important de signifier que le budget alloué à la Direction des Ressources Humaines est très insignifiant pour son bon fonctionnement (Atelier, Séminaire de Formation, Politique Sociale, Campagne de Sensibilisation, ...)

Malgré cet état de fait, la DRH a pu réaliser quelques activités telles que :

- Mise en place d'une cellule d'écoute et d'accompagnement du personnel en détresse ;
- Opération de dons de sang des Agents ;
- Séance de dépistage des maladies métaboliques (Hypertension Artérielle et Diabète).

En conclusion, les activités du Programme I ont été réalisées dans la quasi-totalité.

En raison de la crise sanitaire du COVID-19, les biens et services ont connu une baisse de 4,16 % après la révision du collectif budgétaire.

Au titre des perspectives, une (01) action prioritaire sera menée par le Ministère de la Communication et des Médias (MINCOM) à travers les projets majeurs tels que la création d'une photothèque numérisée, la mise en place d'un système fédérateur de sauvegarde et d'archivage des données, l'acquisition et l'installation d'équipements pour le système intégré de gestion des statistiques et des projets du Ministère de la Communication et des Médias dénommé « SYSGEPCOM » et l'organisation de campagnes nationales et internationales dans le but de promouvoir les actions gouvernementales en faveur des populations.

II.2 Programme 2 : Communication et Médias

1. Bilan du programme

L'objectif global visé à travers ce programme est de garantir l'accessibilité à une information de qualité pour le bien-être des populations. Il comprend **quatre (04) objectifs spécifiques** et se décline en **quatre (04) actions** qui sont :

❖ **Action 1 : Développement de la production et de la diffusion de l'information**

➤ **L'amélioration de la production et de la diffusion de l'information est garantie par :**

- **La finalisation des phases 1 & 2 du projet de mise en œuvre de la télévision numérique terrestre (TNT) avec six (06) centres émetteurs connectés (Abidjan, Bouaké, Korhogo, Man & Bouaflé) permettant à ce jour, une couverture TNT de 60% de la population et l'opérationnalisation de six (06) autres centres (Zoukougbeu, Dimbokro, Macéré, Bédouin, Nigogué et Grand-Lahou). A la date du 31 décembre 2020 la couverture TNT est de 75%.**
- **La réhabilitation des installations électriques de la RTI sur les sites de Cocody et du Plateau, avec un taux de réhabilitation de 43,37% matérialisée par l'acquisition d'un régulateur de tension à 130 millions de FCFA ;**
- **Le renforcement des capacités opérationnelles d'EDIPRESSE à travers, la construction de dix (10) kiosques dont neuf (09) sont achevés et repartis sur les communes du Plateau (08) et Treichville (01).**

❖ **Action 2 : Formation et accès aux métiers de la presse et de l'audiovisuelle**

➤ **Dans le cadre de la Formation et l'accès aux métiers de la Presse et de l'Audiovisuel**

L'Institut des Sciences et Techniques de la Communication (ISTC) polytechnique a été équipé en matériels techniques de numérisation des régies télé et radio. Cet outil rentre dans la première phase du vaste programme d'équipement en matériels techniques et rénovation de l'ISTC.

➤ **Délivrance de la carte de journaliste professionnel et de professionnel de la communication**

et des médias

La Commission Paritaire d'Attribution de la Carte d'Identité de Journaliste Professionnels et de Professionnels de la Communication (CIJP), sur 995 demandes, a délivré 922 cartes aux journalistes professionnels et aux professionnels de la communication. Par ailleurs, 73 demandes ont été rejetées.

❖ **Action 3 : Régulation du secteur de la communication et des médias**

➤ **En ce qui concerne la régulation de la Communication audiovisuelle.**

La Haute Autorité de la Communication Audiovisuelles (HACA) a, élaboré les statistiques mensuelles pour les temps d'antennes accordés aux parties politiques, assigné treize (13) fréquences, réalisé quatre (04) interpellations et fait passer cinq (05) communiqués en 2020.

➤ **Contrôle de l'affichage Publicitaire**

Relativement au processus d'assainissement du secteur de l'affichage publicitaire, la Brigade de la Communication Publicitaire (BCP) à la demande du Conseil Supérieur de la Publicité (CSP) a démantelé **quatre cent quatre-vingt-dix-huit (498)** dispositifs irréguliers au cours de l'année 2020.

➤ **En matière de régulation des activités de la presse et de la lutte contre les publications clandestines**

L'Autorité Nationale de la Presse (ANP), dans sa mission a enregistré en 2020, **soixante-cinq (65)** entreprises de presse qui éditent régulièrement **soixante-douze (72)** titres.

Au titre des entreprises de presse en ligne, **trente-huit (38)** éditeurs d'informations numériques sont légalement constitués auprès de l'ANP et produisent **quarante-cinq (45)** titres.

En ce qui concerne les sanctions, l'ANP a infligé **quatre cent quarante-sept (447)** sanctions de premiers degrés ou manquement avec cent **trente (130)** interpellations, **deux cent quatre-vingt-seize (296)** avertissements, **dix-sept (17)** blâmes et trois **(03)** sanctions de second degrés constituées exclusivement de **quatre (04)** suspensions.

❖ **Action 4 : Appui au développement du secteur de la communication et des médias**

➤ **Allocation de subventions aux entreprises de presse écrite, aux organisations Professionnelles et à l'association mutualiste des médias privés pour des projets d'intérêt collectif**

Plusieurs subventions ont été accordées aux entreprises de presse par le Fonds de Soutien et de Développement de la Presse (FSDP).

Il s'agit entre autres de :

- la subvention au fonctionnement ;
- la subvention à la digitalisation ;
- la subvention pour la caisse de solidarité de la mutuelle ;
- la subvention à la prime d'assurance maladie.

a. Evolution des indicateurs de performance

Tableau 3 : évolution des indicateurs du programme 2

Indicateur	Unité	REALISATIONS (de 2017 à 2019)			2020	
		2017	2018	2019	Prévision	Réalisation
Objectif Spécifique 1: Améliorer la production et la diffusion de l'information						
Indicateur 1 : Taux de couverture du territoire en radio	%	65,45	65,45	80	80	80
Indicateur 2: Taux de couverture du territoire en télé	%	43,83	43,83	65	65	65
Indicateur 3 : Taux de couverture régionale ou départementale de l'AIP	%	56,48	56,48	67	67	67
Objectif Spécifique 2 : Professionnaliser les acteurs du secteur des médias						
Indicateur 1 : Taux de professionnalisation des acteurs des médias	%	2,63	2,63	3,5	3,5	4
Objectif Spécifique 3: Améliorer l'environnement du secteur de la communication et des médias						
Indicateur 1 : Nombre de manquement de la presse écrite		390	390	250	250	250
Objectif Spécifique 4 : Améliorer les capacités techniques des structures du secteur						
Indicateur 1 : Taux de couverture en radio rurale	%	19,35	19,35	19,35	19,35	19

b. Analyse détaillée et explication des résultats

✓ **L'objectif spécifique 1 regroupe trois (03) indicateurs**

Indicateur 1 : Taux de couverture du territoire en radio.

Le taux de couverture du territoire en radio a connu une hausse de 14,55% de 2017 à 2019. Cela s'explique par l'élargissement de la couverture radio au niveau de nouvelles localités.

Indicateur 2 : Taux de couverture du territoire en télé.

Ce taux est passé de 43, 83% en 2017 à 65% en 2019. Cela est dû à l'augmentation du nombre de localités ayant accès au signal de la télé.

Indicateur 3 : Taux de couverture régionale ou départementale de l'AIP.

A ce niveau, il faut noter que le nombre de correspondants de l'Agence Ivoirienne de Presse a progressé, d'où un taux de couverture de 10,52% en 2019.

✓ **L'objectif Spécifique 2 se compose d'un indicateur**

Indicateur 1 : Taux de professionnalisation des acteurs des médias

On remarque une évolution de 0,87% au niveau de la professionnalisation des acteurs des médias entre 2017 et 2019.

- ✓ **L'objectif Spécifique 3 est composé également d'un indicateur**

Indicateur 1 : Nombre de manquement de la presse écrite.

On observe une baisse de nombre de manquement de 390 à 250 de la presse écrite de 2017 à 2019. Cela se traduit par une amélioration du respect de la déontologie régulée par l'ANP.

- ✓ **L'objectif Spécifique 4 : Améliorer les capacités techniques des structures du secteur.**

Indicateur 1 : Taux de couverture en radio rurale

Le taux de couverture en radio rurale reste inchangé.

c. Exécution financière par action

Tableau 4 : Exécution financière par action du programme 2

Actions	Personnel	Biens et Services	Transferts	Investissement	Total
	2020	2020	2020	2020	2020
Action 1 : le développement de la production et la diffusion de l'information	0	0	2 235 231 619	12 572 174 624	14 807 406 243
Action 2 : Formation et accès aux métiers de la presse et de l'audiovisuelle	570 212 725	9 350 191	553 883 748	58 193 467	1 191 640 131
Action 3 : Régulation du secteur de la Communication et des Médias	2 149 688 194	419 375 010	59 469 488	0	2 628 532 692
Action 4 : Appui au développement du secteur de la communication et des Médias	0	510 399 993	843 902 800	0	1 354 302 793

Le programme 2 dans son ensemble s'est bien exécuté en relation avec le plafond indiqué par le budget. Les activités de régulation et d'appui se sont bien déroulées.

d. Exécution des Investissements du Programme

L'exécution des autorisations d'engagement du programme est présentée ci-dessous.

Tableau 5 : exécution des Investissements du programme 2

	Année de démarrage	Année de Fin	Coût Total	Budget Voté 2020	Budget Actuel 2020	Mandat PEC 2020
Activité1 (SNPECI) : Renouveler les équipements de la SNPECI	2011	2015	3 798 000 000	25 000 000	19 423 721	13 596 605
<i>ancement intérieur</i>	2011	2015	3 798 000 000	25 000 000	19 423 721	13 596 605
<i>Sur financement extérieur</i>	0	0	0	0	0	0
Activité 2 (RTI) : réhabiliter les installations électriques de la RTI sur les sites de Cocody et du Plateau	2017	2024	1 616 700 000	50 000 000	38 847 441	27 193 209
<i>Sur financement intérieur</i>	2017	2025	1 616 700 000	50 000 000	38 847 441	27 193 209
<i>Sur financement extérieur</i>	0	0	0	0	0	0
Activité 3 (EQUIPEMENT RTI) : réhabiliter les installations des centres émetteurs de la RTI	2011	2021	7 620 000 000	100 000 000	77 694 882	77 694 810
<i>Sur financement intérieur</i>	2011	2021	7 620 000 000	100 000 000	77 694 882	77 694 810
<i>Sur financement extérieur</i>	0	0	0	0	0	0

	Année de démarrage	Année de Fin	Coût Total	Budget Voté 2020	Budget Actuel 2020	Mandat PEC 2020
Activité 4 (SIDT) : Mettre en place la télévision numérique terrestre	2018	2021	28 023 400 000	8 308 700 000	17 076 700 000	11 953 690 000
<i>Sur financement intérieur</i>	2018	2021	28 023 400 000	8 308 700 000	17 076 700 000	11 953 690 000
<i>Sur financement extérieur</i>	0	0	0	0	0	0
Activité 5 (ISTC) : Equiper en matériel technique et rénovation l'ISTC Polytechnique	2014	2016	2 440 143 139	107 000 000	83 133 524	58 193 467
<i>Sur financement intérieur</i>	2014	2016	2 440 143 139	107 000 000	83 133 524	58 193 467
<i>Sur financement extérieur</i>	0	0	0	0	0	0
Activité 6 (SIDT) : Réhabiliter les pylônes, les centres émetteurs FM et renouveler les équipements d'énergie	2020	2022	1 500 000 000	0	500 000 000	500 000 000
<i>Sur financement intérieur</i>	2020	2022	1 500 000 000	0	500 000 000	500 000 000
<i>Sur financement extérieur</i>	0	0	0	0	0	0
Total Programme (Budget de l'Etat)			44 998 243 139	8 590 700 000	17 795 799 568	12 630 368 091
Total Sur Financement Intérieur			44 998 243 139	8 590 700 000	17 795 799 568	12 630 368 091
Total Sur Financement Extérieur	0	0	0	0	0	0

A l'analyse du tableau, les investissements sont plus des activités de renouvellement d'équipements et de Réhabilitations des infrastructures des structures sous-tutelle du Ministère. Elles sont toutes subventionnées par l'Etat sans apport extérieurs. Ce sont en parties des anciens projets en fin d'exécution.

e. Exécution des prévisions d'effectifs

L'exécution des prévisions d'effectifs du programme est présentée dans le tableau ci-dessous.

Tableau 7 : exécution des prévisions d'effectifs du programme 2

	2020	2021				Total fin d'année
		Besoin exprimé	Prévision	Besoin satisfait	sorties	
Catégorie A	115	00	00	00	03	112
Catégorie B	39	00	00	00	01	38
Catégorie C	04	00	00	00	00	04
Catégorie D	05	00	00	00	00	05
Non Fonctionnaires	58	01	01	01	01	58
TOTAL	221	01	01	01	05	217

Les prévisions d'effectifs sont tirées du catalogue des mesures nouvelles

2. Commentaires et conclusion

Il faudra noter que les fonctionnaires mis à disposition des structures Sous-tutelle sont pour la plupart ceux de la catégorie A. Ces fonctionnaires sont plus sollicités au regard de la spécificité de leurs missions et leur capacité à la prise de décision.

En conclusion, les activités du Programme II principalement celles des structures sous tutelle ont été réalisées avec de nombreuses demandes de régularisation budgétaire, d'avance de trésorerie et de relèvement de plafond. Ces difficultés ont impacté un tant soit peu le processus d'exécution du budget.

Les budgets de certaines structures sous tutelle ont connu une baisse liée à la crise sanitaire que traverse le monde tandis que ceux de quelques-unes ont bénéficié d'une augmentation.

Les perspectives du programme II se situent au niveau de :

- **la régulation du secteur de la Communication et des Médias**, par la mise en œuvre de projets décisifs tels que : la mise en place et le suivi du fonctionnement d'un système de certification des décodeurs ; la mise en place d'une plateforme de collecte de flux publicitaires sur toutes les plateformes numériques ; la mise en place d'un système de taxation sur la publicité en ligne (e-pub) et surtout l'opérationnalisation d'une structure de mesure d'audiences et d'un système de communication publicitaire face aux catastrophes naturelles.

- **développement de la presse (écrite et en ligne)** à travers des projets d'appui au renforcement des capacités opérationnelles, techniques et financières des radios privées non commerciales et des médias privés de Côte d'Ivoire, de subvention de trente-deux (32) entreprises d'impressions, de renforcement des capacités opérationnelles de 20 entreprises de presse, d'octroi des subventions d'équilibre pour la distribution de la presse privée, d'opérationnalisation de l'incubateur des médias, de la finalisation du renouvellement des équipements de la SNPECI (Fraternité matin).

- **développement de l'audiovisuel** à travers le projet de réhabilitation des installations électriques de la RTI sur les sites de Cocody et du Plateau, le Passage de la RTI à la haute définition, la finalisation de la seconde phase de la construction du réseau TNT et l'octroi d'une (01) subvention d'exploitation à 188 radios privées non commerciales (à la faveur de la libéralisation du secteur de l'audiovisuel et de l'adoption de la Loi n° 2017-867 du 27 décembre 2017 portant régime juridique de la presse, l'actuel Fonds de Soutien et de Développement de la Presse verra son champ d'actions élargi aux secteurs du numérique et de l'audiovisuel).

- **Au niveau juridique**, il s'agira de faire adopter un décret portant création d'un organisme public doté de la personnalité morale et chargé de la conservation et de la mise en valeur du patrimoine audiovisuel national. La création de cet Établissement répond à la nécessité de doter la Côte d'Ivoire d'une structure autonome, capable de collecter, d'assurer la sauvegarde, la conservation et l'exploitation des données, archives et documents audiovisuels détenus par l'INA Français et gracieusement offerts en 2010 à la Côte d'Ivoire par le biais du Ministère de la Communication ainsi que ceux dont la gestion est assurée par la Radiotélévision Ivoirienne (RTI).

- **la formation et accès aux métiers de la Presse et de l'Audiovisuelle** à travers les projets novateurs tels que la réhabilitation des infrastructures techniques de l'ISTC-Polytechnique, l'équipement en matériel technique et rénovation de l'ISTC-Polytechnique, la création d'un master en Management des organisations des médias, d'une imprimerie école et des unités de recherche en information et en communication à l'ISTC.

- **développement de la communication publicitaire** à travers la mise en place de l'Autorité de la Communication Publicitaire (ACP) et la prise de tous les décrets d'application de la loi portant régime juridique de la communication publicitaire (sous le numéro 2020-522 du 16 juin 2020).

- **Poursuite des actions de vulgarisation du Programme Social Gouvernemental (PSGouv)**, les « Médias Tours » et les campagnes relatives à « la Voie du Développement ».

CONCLUSION

Dans le cadre de l'élaboration et l'exécution budgétaire, le Ministère de la Communication et des Médias à l'instar des autres ministères s'inscrit désormais en mode budget programme.

Ce basculement du budget de Moyens en mode budget programme se présente comme une opportunité d'appréhender les notions fondamentales liées à la budgétisation axée sur les résultats.

Cette nouvelle approche est certes une opportunité à l'atteinte des objectifs fixés, cependant le ministère, dans l'exécution de son budget, rencontre certaines difficultés liées à l'organisation, à la programmation et à la gestion financière. Il s'agit entre autres :

- de la non-nomination des Directeurs Régionaux ;
- de la non-maîtrise des procédures par les acteurs ;
- des procédures de régularisation des avances de trésoreries ;
- de la survenue du COVID'19 qui a occasionné la réduction des crédits budgétaires (Collectif Budgétaire) ;
- des demandes de rallonge budgétaire ;
- de la régulation budgétaire dans le SIB ;
- des demandes de relèvement de plafonds.

Malgré les difficultés énumérées ci-dessus, les crédits budgétaires du Ministère en charge de la Communication et des Médias ont été exécutés dans la limite des plafonds autorisés.

SECTION 337 : MINISTERE DE LA FONCTION PUBLIQUE

I. PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU MINISTÈRE

Le Ministère de la Fonction Publique est chargé de la mise en œuvre et du suivi de la politique du Gouvernement en matière de Fonction Publique. A ce titre, et en liaison avec les différents départements ministériels concernés, il a l'initiative et la responsabilité des actions suivantes :

- recrutement et gestion des personnels des Administrations de l'Etat, des établissements publics et des personnels engagés par contrat ;
- gestion prévisionnelle et Contrôle des effectifs ;
- mise en œuvre, suivi et évaluation de la politique générale de la fonction publique ;
- moralisation de la fonction publique ;
- formation et le perfectionnement des cadres de l'Administration et des Agents de l'Etat, en liaison avec le Ministre chargé de la Modernisation de l'Administration et de l'Innovation de Service public ;
- réforme et le suivi de l'application du Statut Général de la Fonction Publique ;
- continuité, organisation efficace et bon fonctionnement du Service Public, en liaison avec le Ministre chargé de la Modernisation de l'Administration et de l'Innovation de Service public.

I.1 Rappel des orientations stratégiques du ministère

- Gouvernance du Ministère de la Fonction Publique ;
- Renforcement des moyens et de la qualité des services publics.

Les résultats stratégiques sont :

- les stratégies en vue de renforcer la gouvernance du secteur sont mises en place ;
- la gestion des ressources humaines de l'Etat est efficace et efficiente.

I.2 Synthèse des principaux résultats

Au cours de la gestion budgétaire 2020, les résultats obtenus se présentent comme suit :

Au niveau de la Gouvernance du Ministère de la Fonction Publique

- L'élaboration et la transmission à la Présidence de l'avant-projet de loi portant Statut Général de la Fonction Publique ;
- Le renforcement des contrôles de présence au poste des fonctionnaires et agents de l'Etat dans l'administration publique ;
- Le renforcement des capacités des gestionnaires de crédits, les responsables des services financiers des Directions Centrales et les agents de la DAFP ;
- La création de nouvelles directions (Direction de la Qualité et Direction de la Coordination et du Suivi des Services Extérieurs) ;
- L'élaboration du manuel de procédure administrative du Ministère ;
- Le taux d'exécution budgétaire du Ministère de la Fonction Publique est de 88,58%.

Au niveau du Renforcement des moyens et de la qualité des services publics

- L'amélioration de la satisfaction de l'utilisateur-client ;
- Le SIGFAE est sécurisé et pérennisé ;
- Taux de couverture du SIGFAE dans les unités administratives et sur toute l'étendue du territoire est de 80% ;
- La production du Catalogue des Mesures Nouvelles 2021, validé par la hiérarchie et transmis à la Direction de la Solde ;
- La finalisation de l'élaboration des Référentiels des Emplois et Compétences (REC) de cinq (05) ministères pilotes, avant la phase de généralisation à l'ensemble des ministères ;
- La réalisation de 75% de couverture médiatique du Ministère ;
- L'organisation des concours administratifs 2020,
- La formation des acteurs du Ministère au système de planification.

Tableau 65 : Tableau de l'évolution des indicateurs du Ministère

OBJECTIFS GLOBAUX (OG)	RESULTATS STRATEGIQUES (RS)	INDICATEURS DE PERFORMANCE	REALISATIONS 2019	2020		Commentaires
				Prévision	Réalisation	
OG 1 : Mettre en place des stratégies en vue de renforcer la gouvernance du ministère	RS 1 : Les stratégies en vue de renforcer la gouvernance du secteur sont mises en place	Indicateur 1 : Proportion des agents du ministère satisfaits de la qualité de gestion	80%	82%	82%	Le Ministère de la Fonction Publique a mis en place des outils de traitement pour la satisfaction des besoins des agents.
OG 2 : Promouvoir une gestion efficace et efficiente des ressources humaines de l'Etat	RS 2 : La gestion des ressources humaines de l'Etat est efficace et efficiente	Indicateur 2 : Taux de satisfaction des fonctionnaires et agents de l'Etat	80%	82%	82%	Le Ministère de la Fonction Publique s'est doté de nouvelles directions notamment la Direction de la qualité qui élabore un manuel de procédures en vue d'améliorer les différents services du ministère.

Source : DPPD-PAP 2020-2022

NB : Le DPPD-PAP 2019-2022 du Ministère n'avait pas renseigné lors de son élaboration. Les chiffres renseignés dans ce tableau sont par défauts.

OG 1 : Les stratégies mises en place en vue de renforcer la gouvernance du secteur ont permis l'atteinte des résultats escomptés à hauteur de 82%. Cela se traduit par l'élaboration et la transmission à la Présidence de l'avant-projet de loi portant Statut Général de la Fonction Publique, le renforcement des contrôles de présence au poste des fonctionnaires et agents de l'Etat dans l'administration publique et aussi par un aménagement interne à savoir la délégation de la signature du Ministre au Directeur de cabinet en ce qui concerne les actes de promotion. Cet aménagement a contribué à la baisse des délais de traitement des dossiers. Elle fut promulguée par l'arrêté N° 074/MFP/CAB du 19 Sept 2019. Selon cet arrêté, le Ministre délègue au Directeur de Cabinet du Ministère de la Fonction publique, la signature des actes qui suivent :

- arrêtés de promotion ;
- arrêtés portant départ à la retraite ;
- arrêtés de changement ;
- arrêtés de mobilité professionnelle ;
- arrêtés de disponibilité ;
- décisions de mise en formation ;
- décisions de fin de formation.

OG 2 : Le taux de réalisation de 82% traduit la gestion efficace et efficiente des ressources humaines de l'Etat. Ce taux s'explique par la déconcentration de l'organisation des concours administratifs, la couverture du SIGFAE dans les unités administratives et sur toute l'étendue du territoire est de 80%, la production du Catalogue des Mesures Nouvelles 2021, validé par la hiérarchie et transmis à la Direction de la Solde et l'amélioration de la satisfaction de l'utilisateur-client.

I.3 Résumé de l'exécution du budget

La gestion budgétaire 2020 du Ministère de la Fonction Publique a fait l'objet d'une maîtrise des dépenses publiques dans les limites des plafonnements et des objectifs fixés.

Tableau 66 : Exécution du budget 2020

Unités	Budget 2020				Tx de réal
	Voté (a)	Collectif	Actuel	Réalisé	
Opérations consolidées					
1. Ressources	22 790 306 938	22 776 523 000	22 858 365 540	20 248 835 351	88,58%
2. Charges	22 790 306 938	22 776 523 000	22 858 365 540	20 248 835 351	88,58%
1. Ressources	22 790 306 938	22 776 523 000	22 858 365 540	20 248 835 351	88,58%
1.1 Ressources intérieures	-	-	-	-	-
1.1.1 Budget de l'Etat (Trésor)	22 790 306 938	22 776 523 000	22 858 365 540	20 248 835 351	88,58%
1.1.2 Recettes de services	-	-	-	-	-
1.2 Ressources extérieures	-	-	-	-	-
1.2.1 Emprunts projets	-	-	-	-	-
1.2.2 Dons Projets	-	-	-	-	-
1.2.3 Appuis budgétaires ciblés	-	-	-	-	-
2 Charges	22 790 306 938	22 776 523 000	22 858 365 540	20 248 835 351	88,58%
2.1 Personnel	8 314 069 801	8 314 069 801	8 385 112 341	8 317 111 731	99,19%
2.1.1 Solde y compris EPN	8 314 069 801	8 314 069 801	8 385 112 341	8 317 111 731	99,19%
2.1.2 Contractuels hors solde	-	-	-	-	-
2.2 Biens et Services	9 377 643 689	9 335 389 571	9 131 087 571	6 758 587 203	74,02%
Biens et services sur budget Etat	9 377 643 689	9 335 389 571	9 131 087 571	6 758 587 203	74,02%
2.3 Transferts	4 403 593 448	4 540 243 448	4 755 345 448	4 681 247 240	98,44%
2.3.1 Transferts courants	-	-	-	-	-
2.3.2 Transferts en capital	4 403 593 448	4 540 243 448	4 755 345 448	4 681 247 240	98,44%
2.4 Investissement	695 000 000	586 820 180	586 820 180	491 889 177	83,82%
2.4.1 Trésor	695 000 000	586 820 180	586 820 180	491 889 177	83,82 %
2.4.2 Financement extérieur	-	-	-	-	-
Dons	-	-	-	-	-
Emprunts	-	-	-	-	-
Total	22 790 306 938	22 776 523 000	22 858 365 540	20 248 835 351	88,58%

Source : Situation d'Exécution du SIB à la date du 15-01-2021

Analyse de l'exécution du budget 2020

- Biens et Services : l'écart de 25,98% s'explique par la non prise en compte du montant de la prime du quatrième trimestre ;
- Investissement : l'écart de 16,18% se traduit par la non prise en charge d'une partie des montants des projets (réhabilitation et équipement des Directions Régionales et des antennes de la Fonction Publique et le projet de délocalisation du CED-CI) dû aux différés du Contrôleur Financier qui ont coïncidé avec la clôture budgétaire.

- **Les mouvements de crédits en gestion**

Les écarts de crédits en gestion sont dus au collectif budgétaire effectué sur la majorité des projets d'investissements dont le montant s'élève à 108 179 820 F CFA.

- **Les lois de finances rectificatives**

Le budget du Ministère a subi un collectif budgétaire suite à la crise sanitaire (COVID-19).

- **La régulation budgétaire**

Les écarts relatifs à la régulation budgétaire notamment :

- Biens et services : en début d'année 2020, le montant de 6 186 444 000 FCFA a été notifié sur la ligne budgétaire 65990000 « Autres charges exceptionnelles » de l'activité « Gérer les charges exceptionnelles des agents ». Au cours du 2^{ème} trimestre cette ligne budgétaire de la même activité a subi une modification, elle est devenue 65999000 « Autres charges exceptionnelles ». Le montant disponible de 1 547 710 000 FCA correspond au montant initialement engagé au 1^{er} trimestre pour la prise en charges des primes des agents. Ce montant n'a pas été régularisé par DGBF/DAS d'où l'écart de 6,42 %.
- Investissements : 16,18% est dû aux différés qui ont coïncidé avec la clôture budgétaire.
- Transferts : 1,6% est dû au retard dans la mise en place et le démarrage effectif de l'exécution du budget.

Le Ministère de la Fonction Publique, dans la réalisation de ses missions, au cours de l'exercice 2020, a été confronté à certaines difficultés :

- L'instabilité de l'applicatif SIB a entraîné un retard dans la procédure d'exécution budgétaire des dépenses et la procédure de Passation des Marchés Publics ;
- L'adoption du nouveau mode de gestion budgétaire et les difficultés des acteurs internes à appréhender leur rôle dans le circuit de la dépense ont contribué ou occasionné des retards dans l'exécution du budget (à partir du 2^{ème} semestre de l'exercice) ;
- La restriction sur l'utilisation des crédits (plafonnement trimestriel et taux de régulation) en cours d'exécution budgétaire ne permet pas la prise en charge de certaines activités.

Pour une meilleure gestion budgétaire, le Ministère de la Fonction Publique propose :

- L'amélioration de l'applicatif SIB ;
- Le renforcement des capacités des acteurs dans le nouveau mode de gestion ;
- L'organisation de réunion interne de gestion des acteurs du Budget-programme ;
- L'allègement des restrictions sur l'utilisation des crédits budgétaires.

II. RAPPORT ANNUEL DE PERFORMANCE PAR PROGRAMME

II.1 Programme 1 : Administration Générale

L'objectif global du programme « Administration Générale » vise à renforcer la gouvernance du secteur à travers une gestion susceptible d'amener l'ensemble des acteurs du Ministère à adopter une culture de résultat. Cette vision se fera par une meilleure coordination des politiques sectorielles par l'entremise d'une gestion efficiente des ressources humaines, financières et matérielles et du renforcement du système de planification, d'information et de communication. Il se décline en objectifs spécifiques et en actions.

Objectifs spécifiques :

- **OS1** : Améliorer la transparence en matière de gestion administrative et budgétaire ;
- **OS2** : Renforcer le système de planification, d'information et de communication du Ministère.

Actions :

- **A1** : Coordination et animation du Ministère ;
- **A2** : Gestion des ressources (humaines, financières et matérielles) ;
- **A3** : Prospective, Planification, Programmation, Budgétisation et Suivi-Evaluation ;
- **A4** : Gestion des systèmes d'information et de communication.

1. Bilan du programme

Les réalisations du programme Administration Générale pour l'année 2020 du ministère se présentent comme suit :

- **La Coordination et l'animation du Ministère sont réalisées à hauteur de 79 %.**

Ces réalisations se déclinent par les mises en œuvre de la politique du Gouvernement en matière de Fonction Publique, des procédures disciplinaires des fonctionnaires et agents de l'Etat, de la distinction honorifique des fonctionnaires et agents de l'Etat, des contentieux, des affaires juridiques et de la politique de la qualité des services du MFP.

- **La Gestion des Ressources (humaines, financières et matérielles) est réalisée à hauteur de 80%.** Cela se traduit par La gestion des ressources humaines du Ministère, la prise en charge médicale du personnel du MFP et MMAISP, la gestion des ressources financières et matérielles du Ministère, la gestion des charges exceptionnelles des agents et la mise en œuvre du CDMT.
- **La Planification, programmation et suivi-évaluation sont réalisées à hauteur de 82%. La planification générale des activités,** la réalisation des études, la production des statistiques du Ministère et le projet de Processus Métiers ont été exécutés.
- **La Gestion du système d'information et de communication est réalisée à hauteur de 93%.** Elle se décline en l'organisation de la communication des activités du Ministère, de la gestion du SIGFAE, de la base de données des fonctionnaires et du projet de numérisation des archives.

En somme, les réalisations du programme ont été exécutées dans l'ensemble à hauteur de **80%**.

a. Evolution des indicateurs de performance

Tableau 3 : évolution des indicateurs du programme 1

Objectif	Indicateur	Unité	Réalisation	2020	
			2019	Prévision	Réalisation
OS1 : Améliorer la transparence en matière de gestion administrative et financière	I.1 : Taux de couverture des besoins en ressources humaines	Pourcentage	63,80%	100 %	70%
	I.2 : Taux de couverture des besoins en ressources financières et matérielles.	Pourcentage	94,06%	95%	88,58%
	I.3 : Taux de couverture des structures intégrées dans la planification et la redevabilité	Pourcentage	80%	100 %	82%
OS2 : Renforcer le système de Planification, d'information et de communication du Ministère	I.4 : Nombre de grandes plateformes informatiques existantes inter- reliées au SIGFAE	Dénombrement	2	2	2

Source : DPPD-PAP 2020-2022

b. Analyse détaillée et explication des résultats

Objectif Spécifique 1 : Améliorer la transparence en matière de gestion administrative et financière

Indicateur 1 : Taux de couverture des besoins en ressources humaines

Définition : Les besoins en ressources humaines satisfaits sur besoins exprimés

Source de données : Direction des ressources humaines

Mode de calcul : Besoins en ressources humaines satisfaits / besoins exprimés

Valeurs cibles : 100 % en 2020

Analyse de l'indicateur : le résultat de 70% soit un écart de 30%, s'explique par les difficultés nées de la survenance de la crise sanitaire COVID-19.

Indicateur 2 : Taux de couverture des besoins en ressources financières et matérielles.

Définition : les besoins des ressources financières et matérielles à satisfaire sur les besoins exprimés du ministère

Source de données : Direction des Affaires Financières et du Patrimoine

Mode de calcul : besoins en ressources financières et matérielles satisfaits/ besoins exprimés

Valeurs cibles : 95 % en 2020

Analyse de l'indicateur : le résultat de 88,58% obtenu s'explique par le budget pris en charge sur le budget actuel. L'écart de 6,42 % se traduit du fait qu'en début d'année 2020, le montant de 6 186 444 000 FCFA a été notifié sur la ligne budgétaire 65990000 « Autres charges exceptionnelles » de l'activité « Gérer les charges exceptionnelles des agents ». Au cours du 2ème trimestre cette ligne budgétaire de la même activité a subi une modification, elle est devenue 65999000 « Autres charges exceptionnelles ». Le montant disponible de 1 547 710 000 FCA correspond au montant initialement engagé au 1er trimestre pour la prise en charges des primes des agents. Ce montant n'a pas été régularisé par DGBF/DAS.

Indicateur 3 : Taux de couverture des structures intégrées dans la planification et la redevabilité

Définition : le nombre de structures couvertes sur le nombre total de structures

Source de données : Direction de la Planification, des statistiques et de l'évaluation.

Mode de calcul : nombre de structures couvertes/ nombres total de structures

Valeurs cibles : 100 % en 2020

Analyse de l'indicateur : le résultat de 82% obtenu s'explique par le nombre de structures intégrées dans la planification et la redevabilité (44). Seulement 10 structures ne sont pas encore intégrées dans la planification et la redevabilité soit un écart 18%.

Objectif Spécifique 2 : Renforcer le système de Planification, d'information et de communication du Ministère

Indicateur 4 : Nombre de grandes plateformes informatiques existantes inter- reliées au SIGFAE

Définition : les besoins en ressources humaines satisfaire sur besoins exprimés

Source de données : Direction des systèmes informatiques

Mode de calcul : dénombrement

Valeurs cibles : 2 en 2020

Analyse de l'indicateur : L'objectif fixé de 2 plateformes est atteint. Cela s'explique par le nombre de grandes plateformes informatiques existantes inter- reliées au SIGFAE (Solde et CGRAE).

Les difficultés rencontrées au cours de cette gestion sont :

- La modification budgétaire (lignes budgétaires) ;
- La non-actualisation systématique des données budgétaires ;
- La crise sanitaire a considérablement perturbé nos activités de formation.

Les solutions suggérées :

- Notifier aux gestionnaires de crédits les lignes budgétaires modifiées ;
- Actualiser dans un bref délai les données budgétaires modifiées.

c. Exécution financière par action

Tableau 4 : exécution financière par action du programme 1

Actions	Personnel	Biens et Services	Transferts	Investissement	Total
	2020	2020	2020	2020	
Action 1	0	438 671 240	0	0	438 671 240
Action 2	7 388 490 150	5 701 048 148	0	0	13 089 538 306
Action 3	0	23 896 000	0	77 560 360	101 456 360
Action 4	0	310 587 757	0	52 055 482	362 643 239

Source : Situation d'Exécution du SIB à la date du 15-01-2021

d. Exécution des autorisations d'engagement.

Tableau 5 : exécution des autorisations d'engagement du programme 1

	Année de démarrage	Année de fin	Coût total	Budget voté 2020	Budget actuel 2020	Mandat PEC 2020
Projet 1 : Modernisation des Processus Métiers	2019	2021	495 400 000	100 000 000	77 694 882	77 560 360
Sur financement intérieur			495 400 000	100 000 000	77 694 882	77 560 360
Sur financement extérieur			-	-	-	-
Projet 2 : Numérisation des archives	2017	2020	837 700 000	67 000 000	52 055 571	52 055 482
Sur financement intérieur			837 700 000	67 000 000	52 055 571	52 055 482
Sur financement extérieur			-	-	-	-
Total programme (Budget de l'Etat)			1 333 100 000	167 000 000	129 750 453	129 615 842
Sur financement intérieur			1 333 100 000	167 000 000	129 750 453	129 615 842
Sur financement extérieur			-	-	-	-

Source : Situation d'Exécution du SIB à la date du 15-01-2021

e. Exécution des prévisions d'effectifs

Tableau 7 : exécution des prévisions d'effectifs du programme 1

	2019	2020				
		Besoin exprimé	Prévision	Besoin satisfait	Sorties	Total fin d'année
Catégorie A	213	30	243	32	34	211
Catégorie B	183	19	202	19	11	191
Catégorie C	87	05	92	05	04	88
Catégorie D	35	03	38	05	06	34
Non Fonctionnaires	42	07	49	10	08	44
TOTAL	560	64	624	71	63	568

Notons qu'au cours des deux dernières années 2019-2020, les effectifs sont sensiblement égaux. Ce qui indique la maîtrise des effectifs et du bon fonctionnement des outils mis en place.

2. Commentaires et conclusion

Au regard de ce qui précède, nous constatons une légère amélioration du fonctionnement du programme due à la mise en place des outils de contrôle des effectifs, de l'élaboration du manuel de procédures, de l'organisation des formations et des renforcements des capacités des agents notamment sur le budget-programmes, la planification et la redevabilité. Cependant, quelques perturbations dues à la crise sanitaire qui a entraîné un collectif budgétaire. En vue d'améliorer la gestion du programme administration générale, le fonctionnement des services selon la démarche qualité, la vulgarisation des procédures disciplinaires et les distinctions honorifiques et le nivellement de la facture numérique du ministère à un niveau comparable à celui des pays émergents s'avèrent nécessaires.

II.2 Programme 2 : Fonction Publique

L'objectif global du programme 2 « Fonction Publique » vise à promouvoir les moyens et la qualité des services par la mise à disposition des ressources humaines compétentes et l'amélioration du cadre juridique et institutionnel de l'Administration publique. Il se décline en objectifs spécifiques et en actions.

Objectifs spécifiques :

- **OS1** : Maîtriser les effectifs des fonctionnaires et agents de l'Etat ;
- **OS2** : Renforcer les capacités des personnels de l'Administration Publique.

Actions :

- **A1** : Amélioration du système de recrutement des fonctionnaires et agents de l'Etat ;
- **A2** : Formation et perfectionnement des personnels de l'Administration Publique.

1- Bilan du programme

Les réalisations du programme Fonction Publique pour l'exercice 2020 du ministère se présentent comme suit :

- **L'amélioration du système de recrutement des fonctionnaires et agents de l'Etat est réalisée à hauteur de 72 %.**

Ces réalisations se déclinent par les mises en œuvre de la Coordination de la politique de recrutement et de gestion des Ressources Humaines de l'Etat, de la politique de recrutement des agents de l'Etat, de la gestion des concours administratifs, des effectifs des ressources humaines de l'Etat et de la Coordination et du suivi des activités des services extérieurs.

- **La formation et perfectionnement des personnels de l'Administration Publique sont réalisés à hauteur de 75%.**

Cela se traduit par la gestion du renforcement des capacités des agents de l'administration publique ivoirienne, la prise en charge des dépenses liées à la bourse des auditeurs de l'ENA, la formation des fonctionnaires et agents de l'Etat et des auditeurs en présentiel et par vidéoconférence.

En somme, les réalisations du programme ont été exécutées dans l'ensemble à hauteur de 82%.

a. Evolution des indicateurs de performance

Tableau 3 : évolution des indicateurs du programme 2

Objectif	Indicateur	Unité	Réalisation	2020	
			2019	Prévision	Réalisation
OS1 : Maîtriser les effectifs des fonctionnaires et agents de l'Etat	I.1 : Taux de couverture de personnel de l'Administration Publique	Pourcentage	90%	90 %	72%
OS2 : Renforcer les capacités des personnels de l'Administration Publique	I.2 : Taux de couverture en formation de l'Administration Publique	Pourcentage	75%	75%	75%

Source : DPPD-PAP 2020-2022

b. Analyse détaillée et explication des résultats

Objectif Spécifique 1 : Maîtriser les effectifs des fonctionnaires et agents de l'Etat

Indicateur 1 : Taux de couverture en personnel de l'Administration Publique

Définition : Le nombre de besoin en formation à satisfaire sur le nombre de besoins exprimés.

Source de données : Direction Générale de Fonction Publique et Direction de la Programmation et du Contrôle des Effectifs.

Mode de calcul : Nombre de besoin en personnel satisfaits/Nombre de besoins exprimés.

Valeurs cibles : 90% en 2020

Analyse de l'indicateur : Le résultat de 72% s'explique par le fait que sur les 30 364 dossiers restants de 2017-2018, seulement 14 168 dossiers ont été affectés et 16 122 dossiers n'ont pas encore été transmis à la DPCE, soit un écart de 18% au regard de la prévision.

Objectif Spécifique 2 : Renforcer les capacités des personnels de l'Administration Publique

Indicateur 2 : Taux de couverture en formation de l'Administration Publique

Définition : Le nombre de besoin en personnels à satisfaire sur le nombre de besoins exprimés.

Source de données : Direction de la Formation et du Renforcement des Capacités, Ecole Nationale d'Administration et Centre d'Education à Distance de Côte d'Ivoire.

Mode de calcul : Nombre de besoin en formation satisfaits/Nombre de besoins exprimés.

Valeurs cibles : 90 % en 2020

Analyse de l'indicateur : L'objectif fixé de 75% est atteint. Cela s'explique par la couverture en formation de l'Administration Publique de l'Ecole Nationale d'Administration (3 cycles) et du Centre d'Education à Distance.

Les difficultés rencontrées au cours de cette gestion sont :

- Les programmes de perfectionnement hors Côte d'Ivoire n'ont pas eu lieu en raison de la COVID-19 ;
- Le ralentissement des activités dû au respect des mesures adoptées par le Gouvernement concernant la covid-19 ;
- Le déficit de local pour la formation des auditeurs admis aux concours administratifs.

Les solutions apportées :

- Réaménagement des crédits budgétaires : Dans le cadre de ses activités, le Ministère de la Fonction Publique à travers la Direction de la Formation et du Renforcement des Capacités (DFRC) bénéficie d'une dotation budgétaire d'un montant de 599 000 000 Francs CFA, sur la ligne 6221 « rémunérations de prestations extérieurs ». Cette somme correspond au reliquat du budget non alloué sur les deux milliards (2 000 000 000) de francs CFA prévus pour la conduite à bonne fin du programme triennal (2017-2019) de formation en Management des Administrations Publiques en partenariat avec HEC-Paris, dénommé « CAP 2020 ».

Toutefois, il convient de relever qu'en raison de la situation sanitaire actuelle liée à la pandémie COVID-19, cette activité de formation a été suspendue (la fermeture des frontières a rendu impossible le déplacement des formateurs et le regroupement des fonctionnaires). Par conséquent, il est proposé que cette dotation budgétaire de cinq cent quatre-vingt-dix-neuf millions (599 000 000) francs CFA, soit réaffectée pour les activités suivantes :

- ✓ Elaboration des documents de cadrage de la formation continue des fonctionnaires et agents de l'Etat. Ce projet prendra en compte l'élaboration du document de politique nationale de formation et de stratégie nationale de formation des fonctionnaires et agents de l'Etat ;

- ✓ Elaboration du Plan National de Formation (PNF) des fonctionnaires et agents de l'Etat et opérationnalisation du dispositif de la formation continue ;
 - ✓ Evaluation des programmes de formation en management des administrations publiques, pour une meilleure capitalisation des actions de formation ;
 - ✓ Prise en charge d'une partie de la dette due à l'Institut National Polytechnique- Houphouët-Boigny (INP-HB) ;
 - ✓ Achat de véhicules de service ou de liaison.
- Mise en place des mesures barrières strictes pour la réception des usagers ;
 - Location de plusieurs sites pour la formation des admis aux concours.

c. Exécution financière par action

Tableau 4 : exécution financière par action du programme 2

Actions	Personnel	Biens et Services	Transferts	Investissements	Total
	2020	2020	2020	2020	
Action 1	0	269 334 243	1 700 000 000	60 904 153	2 030 238 396
Action 2	928 621 573	15 049 815	2 981 247 240	301 369 182	4 226 287 810

Source : Situation d'Exécution du SIB à la date du 15-01-2021

d. Exécution des autorisations d'engagement.

Tableau 5 : exécution des autorisations d'engagement du programme 2

	Année de démarrage	Année de fin	Coût total	Budget voté 2020	Budget actuel 2020	Mandat PEC 2020
Projet 1 : Réhabilitation et équipement des Directions Régionales et des antennes de la Fonction Publique	2020	2023	2 143 138 246	150 000 000	116 542 324	60 904 153
Sur financement intérieur			2 143 138 246	150 000 000	116 542 324	60 904 153
Sur financement extérieur			-	-	-	-
Projet 2 : Délocalisation du CED-CI	2019	2020	1 997 567 640	168 000 000	130 527 403	91 369 182
Sur financement intérieur			1 997 567 640	168 000 000	130 527 403	91 369 182
Sur financement extérieur			-	-	-	-
Projet 3 : Réhabilitation et équipement de l'Ecole Nationale d'Administration	2017	2021	2 500 000 000	210 000 000	210 000 000	210 000 000
Sur financement intérieur			2 500 000 000	210 000 000	210 000 000	210 000 000
Sur financement extérieur			-	-	-	-
Total programme (Budget de l'Etat)			6 640 705 886	528 000 000	457 069 727	362 273 335
Sur financement intérieur			6 640 705 886	528 000 000	457 069 727	362 273 335
Sur financement extérieur			-	-	-	-

Source : Situation d'Exécution du SIB à la date du 15-01-2021

Observation : le projet de délocalisation du CED-CI, initialement logé au budget de la Primature a été transféré depuis 2019 sous la tutelle du Ministère de Fonction Publique.

e. Exécution des prévisions d'effectifs

Tableau 7 : exécution des prévisions d'effectifs du programme 2

	2019	2020				
		Besoin exprimé	Prévision	Besoin satisfait	Sorties	Total fin d'année
Catégorie A	377	30	407	30	35	372
Catégorie B	292	40	332	50	29	313
Catégorie C	183	13	201	20	18	185
Catégorie D	102	10	102	12	02	112
Non Fonctionnaires	07	02	09	15	00	12
TOTAL	961	95	1051	117	84	994

Notons qu'au cours des années 2019-2020, les effectifs sont sensiblement égaux (961-994). Ce qui se caractérise par une maîtrise des effectifs et du bon fonctionnement des outils mis en place.

2- Commentaires et conclusion

En somme, nous constatons une légère régression au niveau de la couverture en personnel de l'Administration publique qui était de 90% pour une réalisation en 2019, est passé à 72% en 2020, soit un écart de 18% dû d'une part à la crise sanitaire et d'autre part aux affectations résiduelles. Par contre, une nette amélioration se fait ressentir dans le cadre du renforcement des capacités des personnels de l'Administration publique, dont le taux était de 75% en 2019, est passé à 87% en 2020, soit un écart positif de 12%.

Dans l'ensemble, ces résultats se traduisent par la production du Catalogue des Mesures Nouvelles 2021, ensuite par la production des Référentiels des Emplois et Compétences (REC), enfin par l'organisation des concours Administratifs 2020.

CONCLUSION GENERALE

Pour conclure, le Ministère de la Fonction Publique, dans l'atteinte de ses objectifs a mené à bien l'ensemble de ses activités. Toutefois des améliorations doivent être effectuées au niveau de l'ensemble des acteurs intervenants dans le processus du budget programme en s'imprégnant davantage de tous les mécanismes d'élaboration, d'exécution et de rédaction des différents documents.

SECTION 338 : MINISTERE DU PETROLE, DE L'ENERGIE ET DES ENERGIES RENOUVELABLES

I. PRESENTATION GENERALE DU MINISTERE

I.1 Rappel des orientations stratégiques du ministère

Les principales orientations du Ministère du Pétrole, de l'Énergie et des Énergies Renouvelables (MPEER) sont :

- ✓ la satisfaction de la demande en produits pétroliers des pays du golfe de Guinée en faisant de la Côte d'Ivoire le « Hub Pétrolier Régional » ;
- ✓ l'adéquation de l'offre et de la demande d'électricité afin de favoriser la croissance industrielle et répondre à l'aspiration des populations au mieux-être ;
- ✓ la satisfaction des besoins nationaux et régionaux en produits pétroliers et gaziers ;
- ✓ la distribution d'une énergie abondante, de qualité et à moindre coût aux populations.

Les résultats stratégiques du Ministère sont :

- ✓ la recherche et la production pétrolière sont accrues ;
- ✓ la disponibilité des produits pétroliers est assurée ;
- ✓ la gouvernance du secteur de l'énergie est améliorée ;
- ✓ les populations bénéficient de services énergétiques de qualité.

Ses objectifs globaux sont :

- ✓ Valoriser les potentiels pétroliers et gaziers
- ✓ Fournir aux populations de l'énergie de qualité et à moindre coût

I.2 Synthèse des principaux résultats

Au titre de l'année 2020, on note les résultats obtenus suivants :

- l'augmentation de la production de gaz naturel de 68 970,205 millions de pieds cubes (73 790 603 MMBTU) à 71 411,498 milliards de pieds cubes (76 369 439 MMBTU), soit 3,54%.
- La digitalisation de la gestion des autorisations d'exploitation des camions de transport des hydrocarbures, du traitement des déclarations de gaz butane, de la gestion des autorisations de création et d'exploitation de points de vente et dépôts d'hydrocarbures ;
- l'élaboration et l'adoption de la politique sectorielle de développement des énergies renouvelables et de l'efficacité énergétique (PSDEREE) ;
- Le renforcement du cadre réglementaire de l'efficacité énergétique par la prise de trois arrêtés majeurs ;
- l'élaboration et l'adoption du plan d'actions de l'électrification off Grid (PAEHR) ;
- L'adoption du code du réseau qui décrit les procédures de connexion et les exigences opérationnelles pour l'intégration de nouvelles centrales électriques à énergie renouvelable au réseau électrique.
- L'électrification de 1 841 localités dont 1 362 localités de plus 500 habitants et 479 localités de moins de 500 habitants dans le cadre du PRONER;
- La réalisation de 254 836 branchements électriques dans le cadre de la mise en œuvre du PEPT.

Tableau 67 : Tableau de l'évolution des indicateurs du Ministère

INDICATEURS DE PERFORMANCE	REALISATIONS			2020		Commentaires
	2017	2018	2019	Prévision	Réalisation	
Indicateur 1 : Nombre de demande de permis de recherche	17	9	9	ND	2	
Indicateur 2 : Nombre de permis de recherche octroyés	13	5	4	ND	0	
Indicateur 3 : Taux de couverture nationale en produits pétroliers	100%	100%	100%	100%	100%	
Indicateur 4 : Taux de satisfaction en matière de gestion de l'énergie	99,73%	99,75%	99,79%	99,83%	99,81%	- Méthode de calcul : Volume des besoins nationaux satisfaits /Volume total des besoins en énergie Ou - Méthode proxy : (Nombre d'heure dans l'année - Temps moyen de coupure) / Nombre d'heure dans l'année Le calcul a été fait sur la base de la méthode proxy
Indicateur 5 : Taux de satisfaction des usagers	ND	ND	ND	100%	ND	Cet indicateur fait référence aux usagers de l'énergie électrique. Il est prévu être calculé suite à une enquête d'opinion. La méthode de collecte des données, l'envergure de l'enquête et la méthode de calcul ne sont pas encore totalement définies

Source : services du Ministère

I.3 Résumé de l'exécution du budget

Le tableau ci-dessous donne l'état de l'exécution du budget 2020.

Tableau 68 : Exécution du budget 2020

Unités (FCFA)	BUDGET 2020				Tx de réal = (Réalisé/Actuel) %
	Voté	Collectif	Actuel	Réalisé	
Opérations consolidées					
1. Ressources	336 087 982 175	337 861 159 144	337 839 169 204	166 600 700 407	49%
2. Charges	336 087 982 175	337 861 159 144	337 839 169 204	166 600 700 407	49%
1. Ressources	336 087 982 175	337 861 159 144	337 839 169 204	166 600 700 407	49%
1.1 Ressources intérieures	131 954 411 909	133 727 588 878	133 705 598 938	40 600 981 141	30%
1.1.1 Budget de l'Etat (Trésor)	131 954 411 909	133 727 588 878	133 705 598 938	40 600 981 141	30%
1.1.2 Recettes de services	0	0	0	0	-
1.2 Ressources extérieures	204 133 570 266	204 133 570 266	204 133 570 266	125 999 719 266	62%
1.2.1 Emprunts projets	192 074 602 000	192 074 602 000	192 074 602 000	113 940 751 000	59%
1.2.2 Dons Projets	12 058 968 266	12 058 968 266	12 058 968 266	12 058 968 266	100%
1.2.3 Appuis budgétaires ciblés	0	0	0	0	-

Unités (FCFA)	BUDGET 2020				Tx de réal = (Réalisé/Actuel) %
	Voté	Collectif	Actuel	Réalisé	
2 Charges	336 087 982 175	337 861 159 144	337 839 169 204	166 600 700 407	49%
2.1 Personnel	2 740 538 153	2 740 538 153	2 718 691 945	2 703 476 153	99%
2.1.1 Solde y compris EPN	2 640 538 153	2 640 538 153	2 618 691 945	2 603 476 153	99%
2.1.2 Contractuels hors solde	100 000 000	100 000 000	100 000 000	100 000 000	100%
2.2 Biens et Services	1 240 085 386	1 201 855 470	1 201 855 470	855 889 689	71%
Biens et services sur budget Etat	1 240 085 386	1 201 855 470	1 201 855 470	855 889 689	71%
2.3 Transferts	118 273 788 370	106 197 888 370	106 197 744 638	16 181 744 638	15%
2.3.1 Transferts courants	118 273 788 370	106 197 888 370	106 197 744 638	16 181 744 638	15%
2.3.2 Transferts en capital	0	0	0	0	-
2.4 Investissement	213 833 570 266	227 720 877 151	227 720 877 151	146 859 589 927	64%
2.4.1 Trésor	9 700 000 000	23 587 306 885	23 587 306 885	20 859 870 661	88%
2.4.2 Financement extérieur	204 133 570 266	204 133 570 266	204 133 570 266	125 999 719 266	62%
Dons	12 058 968 266	12 058 968 266	12 058 968 266	12 058 968 266	100%
Emprunts	192 074 602 000	192 074 602 000	192 074 602 000	113 940 751 000	59%

Source : extraction SIB, tirage du 15/01/2021

Au titre de l'année 2020, le budget voté du Ministère était de **336 087 982 175 FCFA**, révisé suite à un collectif au montant de **337 861 159 144**. Enfin, le budget actuel s'est équilibré en ressources et en charges à un montant de **337 839 169 204 FCFA** donc **166 600 700 407 FCFA** ont été pris en charge au 15 janvier 2021, soit un taux de réalisation de **49%**.

L'exécution des différentes natures de dépense du budget actuel s'établit comme suit : **99%** pour les charges de Personnel, **71%** pour les Biens et Services, **15%** pour les Transferts et **64%** pour les Investissements. Pour cette dernière nature de dépense **88%** de la part trésor a été exécutée alors que **62%** des financements extérieurs l'ont été du fait de la faiblesse des décaissements sur les emprunts projets dû principalement au projet de la construction de la centrale hydroélectrique de Gribbo-Popoli. La faiblesse du taux d'exécution sur les biens et services est imputable au plafonnement budgétaire alors que celui des transferts est dû au bas niveau de l'exécution des fonds spéciaux.

Le taux d'exécution à hauteur de **49%** des ressources se décompose comme suit : **30%** pour les ressources intérieures, principalement représentées par la part trésor, et **62%** pour les ressources extérieures, constituées d'emprunts projets exécutés à hauteur de **59%** et de dons projets exécutés à hauteur de **100%**.

II. RAPPORT ANNUEL DE PERFORMANCE PAR PROGRAMME

II.1 Programme 1 : Administration Générale

1. Bilan du programme

Le programme « Administration Générale » vise à Assurer une gestion efficiente des ressources humaines, financières et Matérielles et Améliorer le système de gestion de l'information et du suivi-évaluation. A ce titre, ses actions portent la Coordination et animation des activités du Ministère ; la gestion des ressources humaines, matérielles et financières ; la planification, programmation et suivi-évaluation ainsi que la gestion des systèmes d'information et de communication.

les structures contenues dans ce programme sont : le Cabinet du Ministre, l'Inspection Générale, la Direction des Affaires Administratives et Financières, la Direction de la Planification et de la Statistique, la Direction des Ressources Humaines, la Cellule de Passation des Marchés/MPEDER, le Conseil National pour la Transparence des Industries Extractives (CN-ITIE), le Service de la Communication et de la Documentation, les Directions Régionales(10), les Directions Départementales(12) et Projet d'Informatisation du Ministère du Pétrole, de l'Energie et du Développement des Energies Renouvelables

La mise en œuvre des actions du programme a conduit aux performances ci-dessous :

a. Evolution des indicateurs de performance

Le tableau ci-dessous présente l'évolution des indicateurs de performance du programme Administration Générale.

Tableau 3 : évolution des indicateurs du programme Administration Générale

Indicateurs de performance	Unité	REALISATION (de 2017 à 2019)			2020	
		2017	2018	2019	Prévision	Réalisation
Objectif spécifique 1 : Assurer une gestion efficiente des ressources humaines, financières et Matérielles						
Indicateur 1 : Taux de satisfaction des besoins en personnel	%	94.44%	99,44%	100%	0%	100%
Indicateur 2 : Taux d'exécution budgétaire	%	90%	-	99,53%	0%	80,39%
Indicateur 3 : Taux de réalisation des modules de formation	%	-	100%	84,60%	0%	0 %
Indicateur 4 : Taux de couverture des besoins en matériels	%	25%	- %	50%	0%	30%
Objectif spécifique 2 : Améliorer le système de gestion de l'information et du suivi-évaluation						
Indicateur 5 : Pourcentage de structures centrales et déconcentrées (DR et DD) interconnectées	%	68%	68%	68%	0%	68%
Indicateur 6 : Taux d'applicatifs métiers opérationnels	%	67%	68%	67%	0%	67%
Indicateur 7 : Proportion de structures évaluées	%	0%	0%	75%	0%	0%

Source : services du Ministère

b. Analyse détaillée et explication des résultats

Contrairement aux prévisions initiales, des évaluations en cours d'année ont défini de nouvelles cibles pour les indicateurs. Les valeurs atteintes relativement à ces nouvelles valeurs prévisionnelles sont analysées dans la section ci-dessous en fonction de chaque objectif spécifique.

Objectif spécifique 1 : Assurer une gestion efficiente des ressources humaines, financières et matérielles

▪ **Indicateur 1 : Taux de satisfaction des besoins en personnel**

Au terme de la gestion 2020, l'effectif global du Ministère du Pétrole, de l'Energie et des énergies renouvelables est de 433 agents (y compris le Ministre). On note donc une hausse par rapport à 2019, où l'effectif en fin d'exercice était de 381 agents.

En effet, bien qu'ayant enregistré de nombreuses entrées (42 au total pour les mesures nouvelles dont 16 pour le programme administration générale, 04 pour l'Energie, 22 pour les hydrocarbures) puis 03 pour une mise à disposition et 07 contractuels.

Le Ministère a connu par ailleurs quelques sorties (16 au total dont 04 décès, 01 mise en disponibilité, 05 départs à la retraite, 05 mises à disposition à la Fonction Publique et 01 en fin de contrats).

Comparativement à l'année 2019, on note une légère baisse de départs en 2020.

De plus, comparativement à l'année 2019 où les mouvements d'entrées et de sorties ont essentiellement touché les Programmes Administration Générale et Energie qui ont enregistré respectivement 12 et 07 entrées sur 20 mises à disposition du Ministère puis 18 sorties sur 20 enregistrées, pour cette année 2020, nous remarquons que les programmes hydrocarbure et administration générale ont enregistré 36 entrées sur 42 mises à disposition contre 16 sorties desdits programmes sur 16 enregistrées au total.

On note que la majeure partie des mouvements d'effectifs (entrées et sorties) en 2020 ont profité essentiellement au programme Administration Générale et celui de l'Energie.

Pour rappel, le Cabinet a procédé au recrutement de 07 agents contractuels, exerçant des fonctions administratives ou connexes.

Aussi est-il apparu, en terme qualitatif, que les entrées de 2019 n'avaient pas permis de combler dans leur totalité, les besoins en personnels administratifs et techniques exprimés par les directions générales ainsi que les directions régionales et départementales ; besoins essentiellement techniques (Ingénieurs et techniciens des secteurs mines, et Ingénieurs énergies) , et administratifs.

En conséquence, en 2020, les recrutements nouveaux ont concerné le personnel technique des secteurs Mines et hydrocarbures surtout. La mise à disposition au sein du Ministère, d'Ingénieurs et techniciens des Mines et Energie au cours des exercices 2019 et 2020 a permis de satisfaire qualitativement les besoins exprimés par les services et d'entamer le processus de mise en place de services « Energie » au sein de plusieurs directions régionales et départementales et dont l'effectivité est déjà remarquable par leur prestation de serment organisée par l'inspection générale avec l'appui du cabinet.

Toutefois, l'objectif escompté de 381 agents en fin d'exercice a été atteint et au 31 décembre 2019, le taux de satisfaction des besoins en personnels est de 100 %.

▪ **Indicateur 2 : Taux d'exécution budgétaire.**

Au cours de l'exercice 2020, le budget du Ministère du Pétrole, de l'Energie et des Energies Renouvelables a été exécuté à 80,39 % sur une prévision de 100%.

Cette contreperformance observée dans l'exécution du budget s'explique d'une part par l'annulation des mandats de deux (2) activités du programme Energie pour tenir compte des décaissements effectifs réalisés par les bailleurs, sur l'initiative de la Direction des Politiques et Synthèses Budgétaires.

L'autre raison qui explique cette contreperformance est, d'autre part, liée au plafonnement des crédits.

▪ **Indicateur 3 : Taux de réalisation des modules de formation**

En ce qui concerne cet indicateur, il convient de souligner que conformément au calendrier des conférences et missions à l'étranger au profit du personnel, aucune formation n'a pu se tenir en raison de la pandémie de la COVID-19.

▪ **Indicateur 4 : Taux de couverture des besoins en matériels**

Pendant la préparation du budget 2020, l'ensemble des besoins en matériel exprimé par les services s'élevait à 175 000 000 FCFA. Seulement 52 500 000 FCFA ont été couverts par l'enveloppe allouée au Ministère, soit un taux de couverture de 30%.

Objectif spécifique 2 : Améliorer le système de gestion de l'information et du suivi-évaluation

Indicateur 5 : Pourcentage de structures centrales et déconcentrées (DR et DD) interconnectées

Depuis 2017, le taux de réalisation de cet indicateur est maintenu à 68 %. En effet, il s'explique par le fait que dix-sept (17) sites sur vingt-cinq (25) ont été réalisés, prenant en compte six (06) sites d'Abidjan à savoir :

- Immeuble SCIAM (5ème, 7ème et 15ème étages), Tour E (14ème et 15ème étages), Immeuble EECI (2ème et 3ème étages), Immeuble MACI (6ème étage), Immeuble Ex-Sitram (RDC au 5ème étage) et Direction de la cartographie) ; et
 - 11 sites de l'intérieur : (Aboisso, Agboville, Abengourou, Boundiali, Bondoukou, Bouna, Divo, Korhogo, Katiola, San-Pedro, Yamoussoukro) entièrement câblés et interconnectés au Data Center.
- En 2018 et 2019, ce taux n'a connu aucune variation en raison de l'inaction du prestataire qui peine à poursuivre les travaux de câblage et d'interconnexion des sites restants.
- En 2020, dans l'attente du rappel à l'ordre du prestataire ou tout simplement de la résiliation du marché concerné en vue de la passation d'un autre, aucun site ne sera réalisé d'où le taux de réalisation maintenu à 68 %.

Indicateur 6 : Taux d'applicatifs métiers opérationnels.

Le taux de réalisation de cet indicateur est à 67 %. En effet, huit (08) applications sur douze (12) ont été réalisées et sont soit en production soit en cours de déploiement dans les secteurs. Il s'agit de :

- l'application de gestion des demandes de permis d'exploitation, de recherche et de suivi des taxes ;
 - l'application de gestion des dépôts d'hydrocarbures et des établissements pétroliers ;
 - l'application de gestion des appareils à pression et des carrières ;
 - l'application de gestion des produits pétroliers et miniers;
 - l'application de gestion administrative et financière pour la réexportation des produits pétroliers ;
 - l'application gestion de la facturation de la consommation électrique de l'Administration Publique ;
 - l'application de gestion des ressources humaines avec un module formation et stage ;
 - la messagerie.
- En 2018 et 2019, ce taux n'a subi donc aucune variation car toutes les applications sont soit en production soit en phase de déploiement avec les validations et formations, ce qui maintient le taux de réalisation de 67 %.
- En 2020, aucune application ne sera développée. Toutefois, nous envisageons affiner l'existant en vue d'en garantir la performance opérationnelle, d'où le taux de réalisation de 67 %.

Indicateur 7 : Proportion de structures évaluées

L'évaluation des structures en 2020 est insatisfaisante par rapport à 2019 pour cause de la COVID 19.

c. Exécution financière par action

- **Tableau 4** : exécution financière par action du programme Administration Générale

Actions	Personnel	Biens et Services	Transferts	Investissement	Total
	2020	2020	2020	2020	2020
Action 1: Gestion des ressources humaines	2 603 476 153	32 920 830	0	0	2 636 396 983
Action 2: Gestion des ressources financières	0	74 377 510	0	0	74 377 510
Action 3: Gestion des ressources matérielles	0	171 679 359	0	0	171 679 359
Action 4: Mise en place d'un système d'information	0	8 117 999	0	76 933 580	85 051 579
Action 5: Mise en place d'un système de planification et de suivi-évaluation	100 000 000	472 277 009	350 000 000	0	922 277 009

Source : extraction SIB, tirage du 15/01/2021

d. Exécution des autorisations d'engagement

L'exécution des autorisations d'engagement du programme est présentée ci-dessous.

- **Tableau 5** : exécution des autorisations d'engagement du programme Administration Générale

	Année de démarrage	Année de fin	Coût total	Budget Voté 2020	Budget Actuel 2020	Mandat PEC 2020
Projet d'Informatisation du Ministère Mines & Energie	2009	ND	8 536 068 897	100 000 000	77 694 882	76 933 580
Sur financement intérieur				100 000 000	77 694 882	76 933 580
Sur financement extérieur				0	0	0
Total programme (Budget de l'Etat)				100 000 000	77 694 882	76 933 580
Sur financement intérieur				100 000 000	77 694 882	76 933 580
Sur financement extérieur				0	0	0

Source : extraction SIB, tirage du 15/01/2021

Prévu initialement pour durer 4 ans, ce projet court toujours. Du fait de la faiblesse des dotations et de l'inexistence d'une stratégie claire de mise en œuvre, sa date de fin ne peut pas être pour le moment définie. La prise en compte des conclusions d'un audit de gestion commandité en 2020 permettra de clarifier cette situation.

e. Exécution des prévisions d'effectifs

L'exécution des prévisions d'effectifs du programme est présentée dans le tableau ci-dessous.

▪ **Tableau 7** : exécution des prévisions d'effectifs du programme Administration Générale

	N-1	N				
		Besoins exprimés	Prévisions	Besoins satisfaits	Sorties	Total fin d'année
Catégorie A	63	0	2	8	3	68
Catégorie B	100	0	3	6	1	105
Catégorie C	41	0	2	1	2	40
Catégorie D	26	0	2	4	4	26
Non Fonctionnaires	24	0	2	7	3	28
TOTAL	254	0	11	26	13	267

Source : Catalogue des mesures nouvelles 2020

Nous constatons en ce qui concerne les mesures nouvelles, 16 entrées pour ce programme, 03 entrées concernant les mises à disposition issues d'autres départements ministériels puis le recrutement par le cabinet de 07 contractuels exerçant dans des fonctions diverses, (chargé de courrier, protocole du ministre et chauffeur.). Il convient par ailleurs de signaler que 12 agents, suite à leur promotion par concours ou fin de formation, ont connu des glissements catégoriels dans les Catégories A, B et C.

Le programme a connu également quelques sorties (13 au total dont 04 décès, 01 disponibilité, 02 départs à la retraite, 05 mises à disposition à la Fonction Publique et 01 fin de contrats).

L'on note que les mouvements d'effectifs (entrées et sorties) en 2020 ont profité au programme Administration Générale.

2. Commentaires et conclusion

Au terme du RAP 2020 du Programme Administration Générale, on note que sa performance a été satisfaisante, eu égard aux résultats atteints par ses secteurs.

Il est à relever particulièrement la mise en place formelle d'un cadre stratégique de développement des énergies renouvelables et efficacité énergétique, à travers l'élaboration et l'adoption de la PSDEREE, du PAEHR et des textes réglementaires y afférents en vue du renforcement de la gouvernance du secteur de l'énergie.

Toutefois, certains indicateurs ont besoin d'être affinés avec l'ensemble des acteurs du Programme. En outre, les moyens et procédures idoines de mesure des résultats de ces indicateurs sont nécessaires afin de les collecter de façon efficace et régulière.

En termes de perspectives, les réformes se poursuivront en vue du renforcement de la gouvernance du secteur du Pétrole, de l'Energie et des énergies renouvelables.

II.2 Programme 2 : Hydrocarbures

1. Bilan du programme

Le programme « hydrocarbures » vise à Accroître la recherche et la production pétrolière, assurer la disponibilité des produits pétroliers et renforcer la gouvernance du secteur des hydrocarbures. A ce titre, les principales actions de ce programme portent sur le renforcement du cadre institutionnel, légal et réglementaire du secteur des Hydrocarbures ; la sécurisation de l'approvisionnement des Marchés locaux et sous régionaux en produits pétroliers et la promotion des investissements nationaux et étrangers dans le secteur pétrolier et gazier.

Ce programme est mis en œuvre par la Direction Générale des Hydrocarbures (DGH) et ses Services Centraux qui sont :

- La Direction de l'Exploration et de la Production des Hydrocarbures ;
- La Direction des Approvisionnements, du Raffinage et de la Distribution ;
- La Direction du Suivi et de la Réglementation des Hydrocarbures ;
- Le Laboratoire des Hydrocarbures ;
- Le Service de l'Evaluation, du Suivi Economique et de la Statistique.

La conduite des activités du programme a conduit aux résultats ci-dessous :

a. Evolution des indicateurs de performance

Tableau 3 : évolution des indicateurs du Programme Hydrocarbures

INDICATEURS DE PERFORMANCE	Unité	REALISATIONS (de 2017 à 2019)			2020	
		2017	2018	2019	Prévision	Réalisation
Objectif spécifique 1 : Accroître la recherche et la production pétrolière						
Indicateur 1 : Proportion de surface de blocs attribués	%	29,42%	49,16%	50,78%	0	42,07%
Indicateur 2 : Taux d'évolution de la production du gaz naturel	%	-10,10%	-9,19%	6,84%	0	3,54%
Indicateur 3 : Taux d'évolution de la production de pétrole brut	%	-19,35%	-5,27%	11,96%	0	-19,34%
Objectif spécifique 2 : Assurer la disponibilité des produits pétroliers						
Indicateur 4 : Taux d'évolution de la capacité de stockage en GPL b en Butane		0,26%	0,00%	3,29%	0	0,14%
Indicateur 5 : Taux d'évolution de la capacité de stockage en produits pétroliers liquide	%	0,00%	0,00%	-3,47%	0	0,00%
Indicateur 6 :	%	10,00%	18,33%	16,67%	0	23,33%
1. Taux de couverture du stock de sécurité des produits pétroliers (super)	%	11,67%	13,33%	13,33%	0	25,00%
2. Taux de couverture du stock de sécurité des produits pétroliers (gas oil)	%					
Indicateur 7 : Taux de sous-préfecture abritant au moins une station-service fonctionnelle	%	100%	100%	100%	0	100%
Objectif spécifique 3 : Renforcer la gouvernance du secteur des hydrocarbures						
Indicateur 8 : Nombre de station-service non autorisées	Nombre	453	516	608	0	634
Indicateur 9 : Taux d'exécution des modules de formation	%	100%	100%	100%	0	0,00%
Indicateur 10 : Taux d'évolution des fraudes sur la qualité des produits pétroliers	%	ND	ND	100%	0	0%
Indicateur 11 : Taux de consommation des ressources allouées au renforcement de capacité	%	100%	100%	100%	0	0,00%

Source : services DGH

b. Analyse détaillée et explication des résultats

Contrairement aux prévisions initiales, des évaluations en cours d'année ont défini de nouvelles cibles pour les indicateurs. Les valeurs atteintes relativement à ces nouvelles valeurs prévisionnelles sont analysées dans la section ci-dessous en fonction de chaque objectif spécifique.

Objectif spécifique 1 : Accroître la recherche et la production pétrolière et gazière

Indicateur 1 (Proportion de blocs attribués) : La baisse du taux en 2020 est justifiée par le fait que 13 blocs pétroliers ont été rendus en 2020 ;

Indicateur 2 (Taux d'évolution de la production du gaz naturel) : La cible n'a pas été atteinte pour les raisons évoquées précédemment.

Indicateur 3 (Taux d'évolution de la production de pétrole brut) : La déplétion naturelle des puits et des effets conjugués : (i) du report des travaux d'Espoir phase 4 et de la prorogation de l'arrêt pour maintenance annuelle par rapport aux prévisions sur les blocs CI-26 et (ii) de la limitation des capacités de production de pétrole brut et de gaz suite à un arrêt technique sur le bloc CI-40 ont induit une baisse de la production.

Objectif spécifique 2 : Assurer la disponibilité des produits pétroliers

Indicateur 4 (Taux d'évolution de la capacité de stockage en GPL b en Butane) :

La capacité de stockage de GPL en 2020 n'a pas beaucoup évolué (0,14%) comme en 2019 (3,29%), un seul centre emplisseur a été construit, celui de la société DISTRICOM à Yamoussoukro.

Indicateur 5 (Taux d'évolution de la capacité de stockage en produits pétrolier liquide) :

La capacité de stockage de produits liquides n'a pas évolué (0,00%), elle est restée statique ; il n'y a pas eu de construction d'infrastructures de stockage au cours de l'année 2020.

Indicateur 6 (Taux de couverture du stock de sécurité des produits pétroliers)

Les taux de couverture du stock de sécurité du super et du gas oil en 2020 sont respectivement 23,33% et 25,00%. Les deux produits couvrent chacun deux (02) semaines de consommation.

Indicateur 7 (Taux de sous-préfecture abritant au moins une station-service fonctionnelle) : Toutes les circonscriptions sous préfectorales abritent au moins une station-service (100%).

Indicateur 8 : (Nombre de stations-services non autorisées)

Le nombre de stations-services non autorisées en 2020 est 634. L'on est passé de 608 stations-services non autorisées en 2019 à 634 stations-services non autorisées en 2020, ce nombre est évolutif. Cette tendance s'explique par le fait que ces stations-services fonctionnent pendant que le processus de régularisation suit son cours.

Indicateur 9 : (Taux d'exécution des modules de formation) :

Aucun module de formation n'a été exécuté du fait de la crise sanitaire à COVID 19 imposant des mesures barrières de distanciation

Indicateur 10 : (Taux d'évolution des fraudes sur la qualité des produits pétroliers) :

En 2020 le taux d'évolution des fraudes est nul. Le nombre de fraude est resté statique (2 en 2019 et 2 en 2020). Les fraudes se font de moins en moins rares.

Indicateur 11 : (Taux de consommation des ressources allouées au renforcement de capacité)

En 2020, aucun renforcement des capacités n'a été réalisé, et partant aucune ressource dédiée n'a été consommée.

c. Exécution financière par action

Tableau 4 : exécution financière par action du programme Hydrocarbures

Actions	Personnel	Biens et Services	Transferts	Investissement	Total
	2020	2020	2020	2020	2020
Action 1: Renforcement du cadre institutionnel, légal et réglementaire du secteur des Hydrocarbures	0	34 961 999	0	78 416 120	113 378 119
Action 2: Sécurisation de l'approvisionnement des marchés locaux et sous régionaux en produits pétroliers	0	6 018 995	0	0	6 018 995
Action 3: Promotion des investissements nationaux et étrangers dans le secteur pétrolier et gazier	0	5 945 000	0	0	5 945 000

Source : extraction SIB, tirage du 15/01/2021

d. Exécution des investissements du programme

L'exécution des autorisations d'engagement du programme Hydrocarbures est présentée ci-dessous.

Tableau 5 : exécution des investissements du programme

	Année de démarrage	Année de fin	Coût total	Budget Voté 2020	Budget Actuel 2020	Mandat PEC 2020
Equipement Laboratoire d'analyse des produits pétroliers	2017	04 ans	1 108 200 000	200 000 000	155 389 765	78 416 120
Sur financement intérieur				200 000 000	155 389 765	78 416 120
Sur financement extérieur				0	0	0
Total programme (Budget de l'Etat)				200 000 000	155 389 765	78 416 120
Sur financement intérieur				200 000 000	155 389 765	78 416 120
Sur financement extérieur				0	0	0

Source : extraction SIB, tirage du 15/01/2021

Les appels d'offres aboutissent à la sélection de fournisseurs ne disposant pas de capacité suffisante pour exécuter efficacement les dotations prévues, car le seul fournisseur ayant la capacité technique suffisante ne participe à la compétition. Il serait souhaitable d'obtenir une dérogation pour recourir à un appel d'offre restreint pour sélectionner ledit fournisseur, afin d'acquérir rapidement tous les équipements de ce laboratoire et éviter l'obsolescence des premiers équipements acquis.

e. Exécution des prévisions d'effectifs

Tableau 6 : Prévisions des effectifs du Programme Hydrocarbures

	2019	2020				
		Besoins exprimés	Prévisions	Besoins satisfaits	Sorties	Total fin d'année
Catégorie A	31	3	5	7	3	35
Catégorie B	18	2	6	15	0	33
Catégorie C	02	0	0	0	0	2
Catégorie D	05	0	0	0	0	5
Non Fonctionnaires	02	0	0	0	0	2
TOTAL	58	5	11	22	3	77

Source : Catalogue des mesures nouvelles 2020

Nous enregistrons des entrées au-delà des prévisions, à savoir 22 nouvelles, et 03 sorties émanant des départs à la retraite.

Il convient par ailleurs de signaler que 03 agents, suite à leur promotion par concours ou fin de formation ont connu des glissements catégoriels dans les Catégories A.

En terme qualitatif les entrées de 2019 n'avaient pas permis de combler dans leur totalité, les besoins en personnel technique exprimés par les Directions Générales ainsi que les Directions Régionales et Départementales ; besoins essentiellement techniques (Ingénieurs et techniciens des secteurs Pétrole et Mines).

En conséquence, en 2020, les recrutements nouveaux ont concerné le personnel technique des secteurs Mines et hydrocarbures, surtout.

En somme, La mise à disposition au Ministère d'Ingénieurs et techniciens des Mines au cours des exercices 2019 et 2020 a permis de satisfaire qualitativement les besoins exprimés par les services.

2. Commentaires et conclusion

Au terme de ce Rapport Annuel de Performance (RAP) 2020 qui commente les résultats atteints du Programme 2 Hydrocarbures du Ministère du Pétrole, de l'Energie et des Energies Renouvelables, il convient de noter qu'en dépit de la crise sanitaire liée à la COVID19, la performance a été satisfaisante, eu égard aux résultats atteints par le Responsable Programme et ces différents collaborateurs.

Malgré quelques difficultés énumérées ci-dessous, la nouvelle réforme budgétaire est un outil efficace de gestion des ressources de l'Etat. Elle donne dans son application des résultats satisfaisants qui pourraient encore s'améliorer par la prise en compte des solutions proposées et des perspectives annoncées.

- **DIFFICULTES RENCONTREES**

- **Liées à l'organisation**

Les difficultés d'ordre organisationnel sont liées essentiellement à un effectif peu suffisant du personnel en charge du budget et à un manque de renforcement des capacités en lien avec la nouvelle réforme budgétaire.

- **Liées à la programmation**

L'Autorité budgétaire dans le souci de la modernisation de l'outil de gestion des finances a initié pour le CDMT, l'utilisation d'un Système d'Information Budgétaire (SIB). La non-maîtrise de ce nouvel outil a été un facteur limitant pour la programmation budgétaire au cours de l'année 2020. Avec l'introduction pour l'exercice 2021 du nouvel outil SIGOBE, ce sera une source supplémentaire de lenteur dans le traitement des dossiers budgétaires ;

Il est à noter une faible connaissance des notions de la nouvelle réforme budgétaire, notamment « les actions » ; « les Activités » ; « les différents indicateurs » etc.

- **Liées à la gestion financière**

Pour ce qui concerne le budget d'investissement du programme Hydrocarbures (Equipement du Laboratoire des Hydrocarbures), les programmations des crédits budgétaires empêchent souvent l'atteinte de certains objectifs à cause de l'évolution rapide de la technologie. Si l'acquisition de l'ensemble des équipements n'est pas effective la même année, cela peut créer un risque d'obsolescence.

- **SOLUTIONS APPORTEES**

- **Liées à l'organisation**

Entreprendre au profit des agents en charge de la gestion budgétaire des formations pour une meilleure maîtrise de l'outil de gestion budgétaire en phase avec les nouvelles réformes budgétaires.

- **Liées à la programmation**

Renforcer les capacités relativement à l'utilisation du SIGOBE, et sur les notions de la nouvelle réforme budgétaire.

- **Liées à la gestion financière**

Accroître le budget d'investissement du programme Hydrocarbures (Equipement du Laboratoire des Hydrocarbures), afin de couvrir la totalité des besoins en équipement dans le temps.

- **PERSPECTIVES 2021**

- **Au niveau de la programmation**

Avoir la maîtrise de la programmation budgétaire avec la nouvelle réforme et le nouvel outil de gestion SIGOBE.

- **Au niveau de la performance**

Adapter les notions du système de gestion budgétaire et définir de nouveaux indicateurs de performance pertinents et objectifs pour les activités.

- **Au niveau de la gestion financière**

Tendre vers une gestion plus optimale (efficace et efficiente).

II.3 Programme 3 : Energie

1. Bilan du programme

Le programme « Energie » vise à assurer la disponibilité de l'énergie ; améliorer l'accès des populations aux services énergétiques de qualité et renforcer la gouvernance du secteur de L'Energie. A ce titre, les principales actions de ce programme portent sur le renforcement du cadre institutionnel, légal et réglementaire du secteur de l'énergie ; le renforcement des infrastructures de production, de transport et de distribution de l'énergie électrique ; la vulgarisation des technologies modernes d'exploitation des sources d'énergie et l'amélioration de l'accessibilité financière aux services énergétiques.

Ce programme est mis en œuvre par la Direction Générale l'Energie (DGE) et ses Services Centraux qui sont :

- Direction de l'Electrification Rurale ;
- Direction des Energies Nouvelles et Renouvelables ;
- Direction du Suivi et de la Réglementation de l'Energie ;

La conduite des activités du programme a conduit aux résultats ci-dessous :

a. Evolution des indicateurs de performance

Tableau 3 : évolution des indicateurs du programme Energie

INDICATEURS DE PERFORMANCE	Unité	REALISATIONS 2017-2019			2020	
		2017	2018	2019	Prévisions	Réalisations
Objectif spécifique 1 : Assurer la disponibilité de l'énergie						
Indicateur 1 : Contribution des ENR dans le mix électrique	%	31%	40%	40%	0	39,4%
Indicateur 2 : Nombre de kilomètres de ligne BT construits	Km	21 233	21 651	22 523	0	23 794
Indicateur 3 : Nombre de kilomètres de ligne HT construits	Km	5 133	5 453	6 062	0	7 103
Indicateur 4 : Puissance de production installée	MW	2 199	2199	2 229	0	2 229
Indicateur 5 : Taux de perte	%	15,17%	17,25%	16,90%	0	17,46%
Indicateur 6 : Taux de réserve à la pointe	%	39,97%	36,87%	35,26%	0	30,69%
Indicateur 7 : Temps Moyen de Coupure (TMC)	Heure	23,83	22,33	18,57	0	16,37
Objectif spécifique 2 : Améliorer l'accès des populations à des services énergétiques de qualité						
Indicateur 8 : Taux d'accès à l'électricité	%	82%	90%	94%	0	97,9%
Indicateur 9 : Taux de couverture	%	54%	58%	69%	0	79,61%
Objectif spécifique 3 : Renforcer la gouvernance du secteur de l'électricité						
Indicateur 10 : Nombre de Textes légaux et réglementaires adaptés pris	Nombre	5	7	11	0	13

Source : services DGE

b. Analyse détaillée et explication des résultats

Contrairement aux prévisions initiales, des évaluations en cours d'année ont défini de nouvelles cibles pour les indicateurs. Les valeurs atteintes relativement à ces nouvelles valeurs prévisionnelles sont analysées dans la section ci-dessous en fonction de chaque objectif spécifique.

Objectif spécifique 1 : Assurer la disponibilité de l'énergie

Indicateur 1: Contribution des ENR dans le mix énergétique

Ce taux est de 30%% en 2020. Il est resté constant car aucune unité de production n'a été mise en service en 2020.

Indicateur 2: Nombre de kilomètres de ligne BT construits et **Indicateur 3:** Nombre de kilomètres de ligne HT construits

Le renforcement des infrastructures de transport et de distribution a permis au secteur de disposer en 2020, de 23 794 km de lignes et câbles basse tension (BT), 26 163km de lignes et câbles moyenne tension (MT) et 7 103 km de lignes et câbles haute tension (HT) contre 22 523 km de lignes BT, 25 432 km de lignes MT et 6 062 km de lignes HT en 2019.

Indicateur 4 : Puissance de production installée (MW)

La puissance de production installée n'a pas varié car aucune unité de production n'a été mise en service en 2020. Par contre, plusieurs projets de production sont en cours d'exécution pour accroître la capacité installée. La puissance installée s'établira alors à 3 412 MW à l'horizon 2023, soit 1 035 MW (30,33%) pour les centrales hydroélectriques, 2 086 MW (61,14%) pour les centrales thermiques, 245 MW pour les centrales solaires (7,18%) et 46 MW (1,35%) pour la biomasse.

Indicateur 5 : Taux de pertes

En 2020, la consommation nationale totale a été de 8 045,1 GWhs, et 1333,4 GWhs ont été exportés pour production brut d'énergie injectée sur le réseau de transport de 11 135,1 GWh, soit un rendement global de 82,54%.

Indicateur 6 : Taux de réserve à la pointe

En 2020, la puissance à la pointe a été de 1 545 MW pour une puissance installée de 2 229 MW soit une réserve de 684 MW. Le taux de réserve à la pointe est donc de 30,69% : $(684/2229) \times 100$. Ce taux est en baisse de 4,57 points (35,26% en 2019).

Indicateur 7 : Temps Moyen de Coupure (TMC)

A fin 2020, les travaux de réhabilitation, développement et renforcement du réseau électrique ont permis au secteur de l'électricité d'enregistrer une amélioration du Temps Moyen de Coupure (TMC) qui s'établit à 982 mn soit 16 h 22 mn contre 18 h 34 mn en 2019. On note une baisse du TMC de 2 h 12 mn entre 2019 et 2020.

Objectif spécifique 2 : Améliorer l'accès des populations à des services énergétiques de qualité

Le taux d'accès des populations à l'électricité et le taux de couverture des localités contribuent à améliorer l'accès des populations aux services énergétiques.

Indicateur 8 : Taux de couverture et **Indicateur 9 :** Taux d'accès à l'électricité

Le nombre de localités électrifiées sur la période de janvier à fin décembre 2020 s'élève à 922. Ce qui porte le nombre total de localités électrifiées à fin décembre 2020 à 6781 sur un total de 8 513 localités que compte la Côte d'Ivoire, soit un taux de couverture de 79,61%. Le taux d'accès à l'électricité est passé de 94% en 2019 à 97,9% en 2020.

Objectif spécifique 3 : Améliorer la gouvernance du secteur de l'énergie

Les textes légaux et réglementaires adaptés pris contribuent à améliorer la gouvernance du secteur de l'énergie.

Indicateur 10: Textes légaux et réglementaires adaptés pris

La loi n° 2014-132 du 24 mars 2014 portant Code de l'Electricité a été promulguée en vue de permettre au secteur de l'électricité de poursuivre son développement tout en faisant face aux défis à venir. Le code apporte plusieurs innovations, notamment la libéralisation de la quasi-totalité des activités, en dehors de l'activité de dispatching relevant de l'Etat.

Ainsi, 21 textes d'application du Code de l'électricité élaborés par la DGE avec l'Appui de l'Union Européenne sont disponibles et comprennent 11 Décrets, 4 Arrêtés Interministériels et de 6 Arrêtés ministériels.

A fin 2019, quatorze (14) textes dont neuf (9) décrets, trois (3) arrêtés interministériels et deux (2) arrêtés ont été signés.

En 2020, aucun de ces textes n'a été signé. Les sept (7) textes restants ont été rédigés et sont en cours de traitement.

c. Exécution financière par action**Tableau 4** : exécution financière par action du programme

Actions	Personnel	Biens et Services	Transferts	Investissement	Total
	2020	2020	2020	2020	2020
Action 1: Renforcement du cadre institutionnel, légal et réglementaire du secteur de l'énergie	0	16 693 842	14 431 744 638	0	14 448 438 480
Action 2: Renforcement des infrastructures de production, du transport et de distribution de l'énergie électrique	0	0	0	92 460 441 642	92 460 441 642
Action 3: Diversification des sources d'énergie	0	27 422 684	0	0	27 422 684
Action 4: Amélioration de l'accessibilité aux services énergétiques	0	5 474 462	0	54 243 798 585	54 249 273 047

Source : extraction SIB, tirage du 15/01/2021

d. Exécution des investissements du programme

L'exécution des autorisations d'engagement du programme est présentée ci-dessous.

Tableau 5 : exécution des investissements du programme 3 Energie

	Année de démarrage	Année de fin	Coût total	Budget Voté 2020	Budget Actuel 2020	Mandat PEC 2020
Projet Dévpt et Réhabilitation réseau électrique en C.I	2016	2020	488 733 475 044	24 500 402 000	24 500 402 000	13 260 201 000
Sur financement intérieur				5 500 000 000	5 500 000 000	3 760 000 000
Sur financement extérieur				19 000 402 000	19 000 402 000	9 500 201 000
Projet ENERGOS 1	2017	2022	123 571 803 488	25 713 700 000	25 713 700 000	25 413 700 000
Sur financement intérieur				1 000 000 000	1 000 000 000	700 000 000
Sur financement extérieur				24 713 700 000	24 713 700 000	24 713 700 000

	Année de démarrage	Année de fin	Coût total	Budget Voté 2020	Budget Actuel 2020	Mandat PEC 2020
Aménagement Hydroélectrique de Gribo Popoli	ND	40 mois	246 248 315 810	67 909 000 000	67 909 000 000	44 140 850 000
Sur financement intérieur				0	0	0
Sur financement extérieur				67 909 000 000	67 909 000 000	44 140 850 000
Projet de Renforcement des Réseaux de Transport et de Distribution (PRETD)	2016	2022	106 357 639 693	69 931 000 000	69 441 358 060	35 059 390 642
Sur financement intérieur				2 195 200 000	1 705 558 060	1 193 890 642
Projet de transport et d'accès à l'électricité	2018	2023	212 639 158 727	67 735 800 000	67 735 800 000	33 865 500 000
Sur financement intérieur				4 800 000	4 800 000	0
Sur financement extérieur				67 731 000 000	67 731 000 000	33 865 500 000
Programme National d'Electrification Rurale (PRONER)	2014	2025	300 000 000 000	400 000 000	310 779 530	217 545 671
Sur financement intérieur				400 000 000	310 779 530	217 545 671
Sur financement extérieur				0	0	0
Projet d'accès à l'électricité	2019	2023	117 260 000 000	24 779 468 266	24 779 468 266	13 779 468 266
Sur financement intérieur				0	0	0
Sur financement extérieur				24 779 468 266	24 779 468 266	13 779 468 266
Programme d'Electrification Pour Tous (PEPT)	2019	2023	22 578 400 064	300 000 000	14 833 084 648	14 833 084 648
Sur financement intérieur				300 000 000	14 833 084 648	14 833 084 648
Sur financement extérieur				-	-	-
Total programme (Budget de l'Etat)				346 809 970 266	361 253 834 444	213 241 349 585
Sur financement intérieur				74 940 600 000	89 384 464 178	53 376 130 319
Sur financement extérieur				271 869 370 266	271 869 370 266	159 865 219 266

Source : extraction SIB, tirage du 15/01/2021

Le projet de Gribo popli est en attente du paiement de l'avance de démarrage de la Part EXIMBANK CHINE pour démarrer pour une durée d'exécution de 40 mois.

e. Exécution des prévisions d'effectifs

L'exécution des prévisions d'effectifs du programme est présentée dans le tableau ci-dessous.

Tableau 7 : exécution des prévisions d'effectifs du programme 3 Energie

	2019	2020				
		Besoin exprimé	Prévision	Besoin satisfait	Sorties	Total fin d'année
Catégorie A	26	11	2	4	2	28
Catégorie B	16	11	2	0	1	15
Catégorie C	7	0	0	0	0	7
Catégorie D	1	0	0	0	0	1
Agent de l'Etat	1	0	0	0	0	1
Non Fonctionnaires	1	0	0	0	0	1
TOTAL	52	22	4	4	3	53

Source : Catalogue des mesures nouvelles 2020

2. Commentaires et conclusion

La performance du programme Energie est globalement satisfaisante au regard des valeurs atteintes par ses indicateurs.

Les recommandations suivantes sont nécessaires afin d'obtenir un meilleur résultat :

- améliorer la sécurité de l'approvisionnement en électricité;
- améliorer l'accès des populations à l'électricité.

CONCLUSION

Le gouvernement, par Attestation n°456/SGG/CM du 26 mars 2019, avait autorisé le basculement en mode budget-programme au 1^{er} janvier 2020, permettant ainsi de passer à une phase importante de la réforme des finances publiques inspirée par l'UEMOA.

Depuis lors, les politiques publiques sont présentées, à l'aide de Documents de Programmation Pluriannuelle des Dépenses et de Projets Annuels de Performance (DPPD-PAP) et leurs exécutions dans un Rapport Annuel de Performance (RAP) qui commente les résultats atteints.

Au terme du RAP 2020 du Ministère du Pétrole, de l'Energie et du Développement des Energies Renouvelables, on note que sa performance a été satisfaisante, eu égard aux résultats atteints par ses secteurs.

Cependant, pour intensifier l'impact des actions entreprises, il est indispensable de rendre opérationnels tous ses services (la Direction de la Planification et des Statistiques et la Direction des Ressources Humaines) pour permettre la mise en œuvre de toutes les activités prévues ainsi que la mise à disposition des informations nécessaires dans le délai imparti.

SECTION 339 : MINISTERE DE L'INTEGRATION AFRICAINE ET DES IVOIRIENS DE L'EXTERIEUR

SECTION 339 : MINISTERE DE L'INTEGRATION AFRICAINE ET DES IVOIRIENS DE L'EXTERIEUR

I. PRESENTATION GENERALE DU MINISTERE

Le Ministère de l'Intégration Africaine et des Ivoiriens de l'Extérieur (MIAIE) est régi par le Décret n° 2014-548 du 1^{er} octobre 2014 portant organisation dudit département ministériel. Selon ce texte, le MIAIE est chargé de la mise en œuvre et du suivi de la politique du Gouvernement en matière d'intégration régionale, de relations techniques et économiques avec l'Union africaine et des autres Communautés Economiques Régionales.

Concernant la gestion des Ivoiriens de l'Extérieur, le MIAIE doit constituer le cadre formel d'écoute de la Diaspora, aider à mobiliser celle-ci autour des questions d'intérêt national et travailler à la mise en place d'une politique nationale en faveur de ces compatriotes résidant à l'étranger.

Pour l'année 2020, le Ministère est resté collé à ses missions en menant certaines activités essentielles lui permettant d'atteindre ces objectifs stratégiques. Tout ceci a pu se faire en relation étroite avec l'allocation budgétaire reçue lors des conférences.

La conduite de ces activités a permis de faire évoluer les objectifs du Ministère sur plusieurs volets comme la présentation des indicateurs de performance le montrera plus loin.

I.1 Résumé des activités du Ministère

1.1.1. Rappel des Orientations stratégiques du Ministère

Les orientations stratégiques du Ministère se déclinent de la manière suivante :

1.1.2. Principales orientations

- La Côte d'Ivoire joue un rôle accru dans l'intégration régionale ;
- Les opérateurs économiques tirent profit des accords régionaux et internationaux ;
- Les ivoiriens de l'extérieur contribuent au rayonnement et au développement de la Côte d'Ivoire.

1.1.3. Résultats stratégiques

Au cours de l'année 2020, le ministère a enregistré les résultats stratégiques suivants :

- L'administration est moderne et performante ;
- Les retombées de l'intégration africaine sont capitalisées ;
- Les ivoiriens de l'extérieur sont répertoriés et contribuent à l'amélioration du PIB.

1.1.4. Objectifs globaux

Les objectifs globaux poursuivis par les différents programmes visent à :

- Promouvoir une administration moderne et performante
- Tirer profit du renforcement de l'intégration Africaine
- Faire de l'ivoirien de l'extérieur un citoyen mieux intégré dans le pays d'accueil et partenaire du développement économique et social de son pays d'origine

1.1.5. Synthèse des principaux résultats

Le Ministère de l'Intégration Africaine et des Ivoiriens de l'Extérieur a fonctionné durant toute l'année 2020 avec une parfaite synergie entre ces trois Programmes, qui ont chacun mené des activités phares en rapport avec leur mission et objectifs initiaux.

Au niveau du programme administration générale, l'on peut retenir l'organisation des ateliers nationaux et internationaux de restitution du forum 2019, la formation des agents à l'utilisation de l'outil de gestion de projet (Ms Project) et à la formulation des indicateurs dans le cadre du budget-programmes. En outre, le Cabinet du Ministre a assuré la bonne coordination de plusieurs dossiers techniques tels que le SLE, les APE, les ateliers de sensibilisation des acteurs sur la libre circulation et la collaboration technique avec

plusieurs autres ministères sur la conduite de dossiers communs. Sur le plan de la représentativité de la Côte d'Ivoire aux réunions et instances internationales, l'avènement de la pandémie à coronavirus n'a pas permis une bonne mobilité en raison des restrictions liées aux déplacements dans plusieurs pays. Au titre des investissements, on enregistre également l'exécution d'un pan important du projet de schéma directeur informatique du Ministère.

Au niveau du programme Intégration Africaine, nous pouvons retenir essentiellement la finalisation du plan de recasement des personnes à déplacer dans le cadre de la construction du Port Sec de Ferkessédougou, la délivrance de trente-un (31) agréments aux entreprises dans le cadre de la mise en œuvre du Schéma de Libéralisation des Echanges de la CEDEAO et la signature de l'APEi avec le Royaume Uni. Des activités de contact ont été menées avec des partenaires extérieurs sur des projets tels la Construction de l'usine régionale des biolarvicides, le projet de développement intégré du Wassoulou et du Nimba, etc.

Au niveau du Programme des Ivoiriens de l'extérieur, les activités ont porté sur trois axes, à savoir la lutte contre l'immigration clandestine, la mobilisation du capital humain de la diaspora et l'assistance apportée à nos compatriotes en situation de détresse à l'extérieur.

L'année 2020 a vu la restitution des résolutions du forum 2019 au cours d'un atelier tenu au SOFITEL Abidjan, Hôtel Ivoire. Concernant la lutte contre l'immigration irrégulière, un centre d'appel destiné aux IRE a été mis en place et Cinq nouveaux (5) comités régionaux de lutte ont été installés dans les localités de Grand Bassam, Divo, Ferkessédougou, Dabakala et Aboisso

Au titre de la mobilisation du capital humain de la diaspora, la plateforme interactive de valorisation des compétences de la diaspora a été créée et officiellement présentée aux associations.

Enfin, pour le volet assistance, le Ministère en relation avec le Ministère des Affaires Etrangères et le Ministère en charge de la Solidarité a pu secourir plus de 700 ivoiriens bloqués dans les pays de transit du fait de la fermeture des frontières due à la COVID-19, en les ramenant au pays. Aussi, plus de 3000 étudiants dans les pays d'Asie, Europe et d'Amérique ont été soutenus financièrement à travers les Ambassades pour les aider à réduire l'impact de la pandémie sur leur quotidien. Plusieurs centaines d'étudiants résidant en Afrique ont aussi bénéficié de soutiens similaires. Ajoutons à cela que plusieurs ivoiriens ramenés au pays du fait de leur situation de détresse ont bénéficié d'assistance psychologique, de vivres et d'appuis divers pour leur réinsertion.

I.2 Présentation de l'évolution des indicateurs du Ministère

Tableau 69 : Tableau de l'évolution des indicateurs stratégiques du Ministère

INDICATEURS DE PERFORMANCE	Unité	REALISATIONS 2019			2020		Commentaires
		2017	2018	2019	Prévision	Réalisation	
OG1 : Promouvoir une administration moderne et performante							
Indicateur 1 : Taux de réalisation des activités planifiées	%			75	80	68	Les activités planifiées ont été réalisées à 68% pour des prévisions de 80%. Le respect des mesures barrières a freiné le déroulé normal des activités
Indicateur 2 : Nombre de réponses apportées aux sollicitations des usagers ou temps moyen mis pour répondre aux sollicitations des usagers	Dénombrement			15	15	12	S'inscrivant dans la dynamique d'une administration moderne et performante, 12 jours sont mis pour répondre aux sollicitations des usagers

INDICATEURS DE PERFORMANCE	Unité	REALISATIONS 2019			2020		Commentaires
		2017	2018	2019	Prévision	Réalisation	
OG 2 : Tirer profit du renforcement de l'intégration Africaine							
Indicateur 3 : Pourcentage des exportations de la Côte d'Ivoire à destination des pays de la CEDEAO	%	18	19	17	23	17	Les exportations ivoiriennes ont représenté 17% des exportations de la CI dans le monde. Les fermetures des frontières dans le cadre de la pandémie n'ont pas permis d'atteindre les objectifs fixés
Indicateur 4 : Taux moyen de couverture des échanges de la Côte d'Ivoire avec la CEDEAO	%	189	135	115	110	109	Les exportations ivoiriennes à destination de la CEDEAO sont de 109% et restent relativement importantes face aux importations en provenance de la CEDEAO. La COVID-19 a fortement impacté les échanges commerciaux
OG 3 Faire de l'ivoirien de l'étranger un citoyen mieux intégré dans le pays d'accueil et partenaire du développement économique et social de son pays d'origine							
Indicateur 5 : Nombre des Ivoiriens de l'étranger cartographiés par la DGIE	Nombre			300 000	400 000	150	150 IRE ont été cartographiés compte tenu des difficultés de mise en œuvre de l'outil de cartographie dans les pays pilotes (USA, France, Sénégal)
Indicateur 6 : Proportion des transferts de la diaspora dans le PIB	%			1,20	1,2	1,3	Les transferts de la diaspora se chiffrent à 1,3% du PIB. Ce taux est en hausse des prévisions.

Source : MIAIE 2020

I.3 Résumé de l'exécution du budget

L'exécution du budget 2020 se présente comme suit :

Tableau 70 : Exécution du budget 2020

Unités	Budget 2020				Taux de réal
	Voté (a)	Collectif	Actuel	Réalisé	
1. Ressources	2.636.546.302	2.533.805.838	2.562.654.866	2.239.234.133	87.37%
2. Charges	2.636.546.302	2.533.805.838	2.562.654.866	2.239.234.133	87.37%
1. Ressources	2.636.546.302	2.533.805.838	2.562.654.866	2.239.234.133	87.37%
1.1 Ressources intérieures					
1.1.1 Budget de l'Etat					
1.1.2 Dons					
2 Charges	2.636.546.302	2.533.805.838	2.562.654.866	2.239.234.133	87.37%
2.1 Personnel	652 671 298	625 671 298	651 069 143	647 313 023	99,42
2.2 Biens et Services	1 238 961 665	1 442 441 328	1 442 441 328	1 175 094 079	81,47
2.3 Transferts	544 913 339	283 303 447	305 985 142	266 792 714	87,19
2.4 Investissement	200 000 000	155 389 765	163 159 253	150 034 317	91,96
Total	2.636.546.302	2.533.805.838	2.562.654.866	2.239.234.133	87.37%

Source : situation d'exécution du SIB 15/01/2021

II-RAPPORT ANNUEL DE PERFORMANCE PAR PROGRAMME

II.1-Programme 1 : Administration Générale

1. Bilan stratégique du programme

Le programme 1 « administration générale », a pour objectif global de promouvoir une administration moderne et performante. Il assure le soutien général du Ministère afin de permettre aux autres composantes du ministère de se consacrer au cœur de métier les concernant. Il est administré par Monsieur SYLLA Kalilou, Directeur de Cabinet.

Spécifiquement, il s'est agi de :

(i) améliorer la collaboration avec les acteurs impliqués dans le processus d'intégration et dans la gestion de la diaspora (ii) accroître le personnel et l'équipement du Ministère (iii) assurer le bon fonctionnement des services du Ministère, (iv) Mieux gérer les ressources financières à travers le nouveau système de gestion budgétaire.

Le Cabinet a piloté et coordonné les politiques transversales du ministère exercées par ses Directions et Services fonctionnels (Direction des Affaires Financières, Direction des Ressources Humaines, Direction des Affaires Juridiques, Inspection Générale, services informatiques, communication et planification).

Le Cabinet assure l'interface interministérielle afin de faire connaître les particularités du Ministère, faire valoir ses intérêts et ses besoins et traduire en son sein les politiques gouvernementales (relations interministérielles, notamment avec les ministères en charge des Affaires Etrangères, de l'Économie, du budget, de l'intérieur et de la sécurité.

En 2020, il s'est agi notamment de :

- La participation de la Côte d'Ivoire aux réunions à caractère régional et sous régional, (i) la 33ème session ordinaire de la Conférence des Chefs d'Etat de Gouvernement de l'Union Africaine (U.A.) à Addis-Abeba, (ii) le 29ème forum des Chefs d'Etat et de Gouvernement du MAEP à Dakar, (iii) la 84ème session ordinaire du Conseil des Ministres de la CEDEAO à Niamey, (iv) la 28ème réunion du Comité de l'Administration et des Finances (CAF) à Abuja, (v) la 17ème réunion ordinaire du Conseil des Ministres du Conseil de l'Entente et la 19ème réunion des experts du Conseil de l'Entente à Lomé, (vi) la 57ème session ordinaire de la Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement de la CEDEAO à Niamey.
- Aussi, la Côte d'Ivoire a participé aux différents accords de partenariat économique et à savoir: (i) la signature de l'accord de l'APE, CI-RU, (ii) la ratification de l'accord de l'APE CI-RU, (iii) la mise en œuvre de la première phase de démantèlement tarifaire de l'APE CI-UE, (iv) la sensibilisation du secteur privé sur les outils de la mise en œuvre de l'APE, (v) la validation par le gouvernement des arbitres, (vi) l'actualisation des textes régissant la gouvernance de la mise en œuvre de l'APE CI-RU et CI-UE.

a. Evolution des indicateurs de performances

Tableau 3 : Evolution des indicateurs du programme 1

OBJECTIF GLOBAL : Promouvoir une administration moderne et performante						
INDICATEURS DE PERFORMANCE	Unité	REALISATIONS 2017-2019			2020	
		2017	2018	2019	Prévision	Réalisation
Objectif Spécifique 1 : Assurer une meilleure participation de la CI aux réunions à caractère régional						
Indicateur 1 : Pourcentage des réunions en Afrique ayant fait l'objet de consultation préalable avec le MIAIE	%			15	80	12
Indicateur 2 : nombre de rapports finaux de réunion collecté par le MIAIE	%			35	50	33
Indicateur 3 : Proportion des réunions en Afrique ayant fait l'objet de compte rendu en conseil de ministre	%			25	25	25

OBJECTIF GLOBAL : Promouvoir une administration moderne et performante						
INDICATEURS DE PERFORMANCE	Unité	REALISATIONS 2017-2019			2020	
		2017	2018	2019	Prévision	Réalisation
Objectif spécifique 2 : Assurer une gestion efficiente des ressources humaines, financières et matérielles du Ministère						
Indicateur 4: Taux d'exécution budgétaire	%			92	95	89,36
Indicateur 5: Ratio personnel/équipement	%			70	80	87
Indicateur 6 : Pourcentage d'agents ayant bénéficié par an d'au moins une formation	%			40	65	28
Objectif spécifique 3 : Mettre en place un système performant de planification, de suivi-évaluation et de communication sur les activités du Ministère						
Indicateur 7 : Proportion des Directions ou Services ayant des plans d'actions	%			10	80	26
Indicateur 8: Proportion des services rédigeant des rapports d'activités trimestrielles	%			10	60	13
Indicateur 9 : Pourcentage des services ayant des activités médiatisées	%			20	80	30

b. Analyses détaillées et explication des résultats

Il s'agit d'apprécier les réalisations des indicateurs par rapport aux prévisions.

Objectif spécifique 1 : Assurer une meilleure participation de la côte d'ivoire aux réunions à caractère régionales

Pour la réalisation de cet objectif, les résultats suivants ont été réalisés :

1. Pourcentage des réunions internationales ayant fait l'objet de consultation préalable avec le MIAIE. Pour une prévision de 50%, il a été réalisé à 12%, du fait de la pandémie à coronavirus d'où la majorité des réunions ont été tenue par visioconférence. Cet indicateur reste pertinent du fait qu'il permet à la partie ivoirienne d'avoir un point de vue commun sur les sujets à débattre.
 - Sa méthode de calcul : nombre de réunions de concertation auxquelles le MIAIE a participé par rapport à l'ensemble des réunions en Afrique (environ 90 CCM signées chaque année par le MIAIE) ;
 - Sa source provient du SGG et du rapport d'activités du Service Voyage et conférences.
2. Nombre de rapports finaux de réunions collecté par le MIAIE. Pour une prévision de 50%, il a été réalisé à 33% du fait de la pandémie à coronavirus qui a fortement influencé le cours normal des réunions, et sur dix-huit (18) réunions statutaires, la Côte d'Ivoire a participé à six (6) réunions.
 - Méthode de calcul : nombre de réunions en Afrique ayant fait l'objet de CCM / le nombre total de réunions auxquelles le Gouvernement a participé ;
 - Source : rapport service conférences et voyages
3. Proportion des réunions en Afrique faisant l'objet de compte rendu en conseil de ministres. Pour une prévision de 50%, il a été réalisé 25%, du fait de la pandémie à coronavirus. A cet effet plusieurs réunions se sont tenues par visio-conférence notamment celles de la CEDEAO. Sur trente-deux (32) missions prévues, seulement huit (8) missions ont fait l'objet de CCM correspondant au taux de 25% ;
 - Méthode de calcul : nombre de réunions en Afrique ayant fait l'objet de CCM / le nombre total de réunions auxquelles le Gouvernement a participé : source : rapport service conférences et voyages ;
 - Source : Rapport d'activités service Voyage et conférences.

OBJECTIF 2 : Assurer une gestion efficiente des ressources humaines, financières et matérielles du ministère

Pour la réalisation de cet objectif spécifique, trois indicateurs ont été identifiés.

1. Taux d'exécution budgétaire. Pour une prévision de 95%, il a été réalisé à 89,36%. Cet écart s'explique par la mise en place d'une nouvelle gestion du budget (budget-programme) qui n'était pas mieux maîtrisé par les différents acteurs de l'administration publique. Les difficultés liées au Système d'Information Budgétaire (SIB) dans la gestion des ressources publiques et l'apparition de la pandémie à coronavirus ont véritablement mis à mal le cours normal des activités. Des dotations budgétaires ont même été perdu du fait de ces perturbations ;
 - Méthode de calcul : Budget décaissé/Crédits autorisés du budget actuel ;
 - Source : Rapport de la DAF
2. Ratio personnel / équipement : pour une prévision de 80%, il a été réalisé à 87%. Des efforts supplémentaires ont été faits dans ce sens de sorte à rendre le personnel opérationnel ;
 - Méthode de calcul : nombre de personnes équipées/Effectif personnel (un ordinateur par agent) ;
 - Source : rapport d'activités de la DRH et de la DAF
3. Pourcentage d'agents ayant bénéficié par an d'au moins une formation : Initialement prévu à 65%, le taux de réalisation est de 28%. Les difficultés liées au budget programme n'ont pas permis de dérouler convenablement les programmes de renforcement de capacité du personnel comme prévu. Trois (3) ateliers de renforcement de capacités ont été réalisés par la DRH, l'Inspection générale et le Service Planification ;
 - Méthode de calcul : nombre d'agents formés par an/Effectif total du ministère ;
 - Source : Rapport ateliers DRH, Inspection générale et SPS.

Le nombre de personnes formées au ministère par thème (voir tableau ci-dessous).

Structure initiatrice de l'atelier de formation	Thèmes de formation	Coût de la formation	Nombre de participants
Direction des Ressources Humaines	Formation sur le MS-PROJET	5 000 000	20
Inspection Générale	Exposé sur le contrôle interne et l'audit	2 000 000	50
Service Planification et statistiques	Renforcement des capacités du personnel du ministère sur le suivi-évaluation des actions et activités axées sur les résultats et performance	3 000 000	25
TOTAL		10 000 000	95

Source: MIAIE/SPS/DRH/IGE

OBJECTIF 3 : Mettre en place un système performant de planification, de suivi-évaluation et de communication sur les activités du Ministère

Pour la réalisation de cet objectif spécifique, trois indicateurs ont été également identifiés :

1. Proportion des Directions ou services ayant des plans d'actions. Pour une prévision de 80%, il a été réalisé 26%, car tous les services n'ont pas encore de plans d'actions. Très peu de services du Ministère s'inscrivent dans la chaîne PPPBSE. Les recommandations des différents ateliers de formation et de sensibilisation n'ont pas été pris en compte par les services. Les efforts doivent se poursuivre pour améliorer cet indicateur ;

- Méthode de calcul : nombre de service ayant un plan d'actions/ensembles des services du ministère. (23 Directions ou Services, (10 au Cabinet, 5 à l'Intégration, 5 à la Diaspora et 3 au BIPIA.) ;
- Source : Rapport d'activité MIAIE.

2. Proportion des services rédigeant des rapports d'activités trimestrielles : Pour une prévision de 60%, il a été réalisé à 13%, car la rédaction de rapport trimestriel ne fait pas encore partie des habitudes des services. Cela dénote aussi de la non appropriation du Projet Annuel de Performance par les gestionnaires de crédit. Des efforts sont à faire pour améliorer ce résultat de gouvernance. Pour l'heure, les rapports trimestriels sont réalisés par la DAF dans le cadre du budget et le service planification dans le cadre du suivi du PND et du Plan d'Actions Prioritaires du Gouvernement ;

- Méthode de calcul : nombre de services ayants rédigé un rapport trimestriel / Nombre total de service ;
- Source rapport DAF/SPS.

3. Pourcentage des services ayant des activités médiatisées. Pour une prévision de 80%, il a été réalisé à 30,43% du fait de la pandémie à corona virus. Dans le respect des mesures barrières, très peu d'activités ont médiatisées. En effet, sur quarante-six (46) activités prévues et budgétisées seulement quatorze (14) activités ont fait l'objet de médiatisation tout en tenant compte de leur impact sur la population.

- Méthode de calcul : Nombre de services ayant médiatisé leurs activités / Nombre total de service ;
- Source service communication.

c. Exécution financière par action

Tableau 4 : Exécution financière par action du programme 1

Actions	Personnel	Biens et Services	Transferts	Investissements	Total
Action 1.1 : Coordination et animation du ministère	-	213 188 587		-	213 188 587
Action 1.2 : Gestion de ressources humaines, matérielles et financières	526.066 623	388.691.955	127.227.379 -	-	1 041 985 957
Action 1.3 : Planification, programmation et suivi-évaluation	-	24 044 003	-	-	24 044 003
Action 1.4 : Système d'Information et Communication	-	3 573 792	-	37 500 000	41 073 792

Source : situation d'exécution du SIB 15/01/2021

d. Exécution des investissements du programme

L'exécution des autorisations d'engagement du programme est présentée ci-dessous :

Tableau 5 : Exécution des autorisations d'engagement du programme 1

	Année de démarrage	Année de fin	Coût total	Budget voté 2020	Budget Actuel 2020	Mandat PEC 2020
Projet 1 : schéma directeur informatique	Mars 2014	Nov 2023	50 000 000	50 000 000	38 847 442	37 500 000
sur financement intérieur			50 000 000	50 000 000	38 847 442	37 500 000
sur financement extérieur						
Projet 2:						
sur financement intérieur						
sur financement extérieur						
Projet 3:						
sur financement intérieur						
sur financement extérieur						
Total programme (Budget de l'Etat)			50 000 000	50 000 000	38 847 442	37 500 000
Total sur financement intérieur			50 000 000	50 000 000	38 847 442	37 500 000
Total sur financement extérieur						

Source : situation d'exécution du SIB 15/01/2021

f. Exécution des prévisions d'effectifs : Programme 1

Tableau 6 : exécution des prévisions d'effectifs du programme 1

	2019	2020				
		Besoin exprimé	Prévision	Besoin satisfait	Sorties	Total fin d'année
Catégorie A	14	-	-	2	1	15
Catégorie B	14	-	-	2	1	15
Catégorie C	5	-	-	-	2	3
Catégorie D	4	-	-	1	-	5
Non Fonctionnaires	22	-	-	-	6	16
TOTAL	59			5	10	54

Source : MIAIE/DRH

2. Commentaires et Conclusion

La première expérience de la mise en œuvre et d'exécution du budget-programmes a mis en lumière les difficultés pour la maîtrise du SIB et de la pertinence des indicateurs identifiés. Ces difficultés sont aussi liées à la survenue de la pandémie à corona virus qui a impacté le bon déroulement des activités. Compte tenu des difficultés pour renseigner convenablement ces indicateurs, il apparaît nécessaire de faire une révision de ceux-ci pour les rendre SMART de sorte à les renseigner aisément.

II.2- Programme 2 : Intégration Africaine

1. Bilan stratégique du programme

Le programme 2 a pour objectif global de suivre les initiatives des organisations communautaires auxquelles la Côte d'Ivoire a adhéré et lui permettre de mieux tirer profit du processus de l'intégration africaine tout en contribuant à son avancement au niveau sous régional, régional et continental.

De façon spécifique il s'agit de :

- i. Contribuer au renforcement de la libre circulation des personnes et des biens et à l'intégration monétaire ouest-africaine ;
- ii. Promouvoir le développement des infrastructures et la mise en œuvre de politiques communautaires de promotion humaine et de développement durable ;
- iii. Assurer la coordination de l'ensemble des politiques d'intégration africaine.

1.1. Activités liées au renforcement de la libre circulation des personnes et des biens et à l'intégration monétaire ouest-africaine

La DGIA poursuit ses tâches régaliennes dans ce domaine. Au chapitre de l'année 2020, elle présente les réalisations suivantes :

- La participation aux travaux de réouverture des frontières des pays CEDEAO et l'élaboration d'une charte de voyage COVID-CEDEAO (mai-juin 2020).
- L'élaboration du plan de travail en vue de la rédaction d'un guide sur la libre circulation des personnes et la migration.
- Le Projet de création de la Zone Economique Spéciale SKBo, la tenue d'une concertation nationale (11-12 novembre 2020), Partage d'informations. Identification des besoins et des acteurs pressentis, validation de l'approche ONUDI pour la réalisation d'une étude de faisabilité.
- Le Projet Régional d'Appui à la Coopération Transfrontalière (PRACT CEDEAO), la participation à la conception des documents de gestion du fonds d'appui au PRACT CEDEAO et validation de ces documents de gestion par la réunion des Ministres sectoriels du 12 septembre 2020 ;
- Le Suivi de la mise en œuvre du Schéma de Libéralisation des Echanges (SLE) de la CEDEAO, l'étude des dossiers, la dispensation de 31 agréments aux entreprises pour 108 produits (gamme SH), l'appui aux opérateurs économiques en difficultés (05 cas traités).
- Le Renforcement des capacités des entreprises aux dispositions du commerce sous régional CEDEAO, la formation, sensibilisation des entreprises, Administrations et échanges sur la mise en œuvre du SLE le 30 septembre 2020 ; 40 personnes formées.
- La Réalisation d'une brochure sur le SLE, Prototype produit, 50 exemplaires imprimés et distribués.

1.2. Activités liées à la mise en œuvre des Accords de Partenariat Economique (APE) et à celles liées à l'intégration monétaire et financière en Afrique de l'ouest

Sous ce chapitre, trois activités majeures ont été réalisées, à savoir, (i) la mise en œuvre des Accords de partenariat économique (APE), (ii) la revue sur les réflexions théoriques de l'intégration monétaire et (iii) la réflexion sur la mise en place d'une base de données économiques et financières avec un accent particulier sur la monnaie électronique.

Concernant la mise en œuvre des APE, le financement contenu dans le Devis Programme mis en place par l'Union Européenne en vue d'appuyer le Ministère de l'Intégration Africaine et des Ivoiriens de l'Extérieur (MIAIE) à exercer efficacement son rôle de coordonnateur dans la mise en œuvre du programme d'appui à la compétitivité d'Afrique de l'ouest (volet côte d'Ivoire PACIR2) a permis des avancées notables dans la réalisation de l'objectif principal qui consiste à contribuer au renforcement de la compétitivité de la Côte d'Ivoire et la promotion de son intégration dans le régime des échanges régionaux et internationaux.

Le Coordonnateur, le Coordonnateur Adjoint-Régisseur et le Comptable désignés dans le DP-PACIR2 ainsi que l'Assistante comptable et de Communication recrutée en vue de la coordination et du suivi des activités et de l'exécution du financement conformément aux procédures de l'Union Européenne, ont régulièrement fonctionné.

Ce devis programme est défini pour une durée de quarante-six (46) mois, assortie d'une période de clôture de six (6) mois. Les produits attendus du DP-PACIR2 consiste à (i) disposer des ressources humaines, techniques et financières nécessaires pour la coordination du programme ;(ii) mettre en œuvre dans les délais de manière satisfaisante les différentes composantes du PACIR 2, (iii) faire connaître la stratégie APE aux entreprises du secteur privé, aux structures concernées du secteur public, aux organisations de la société civile et des autres partenaires techniques et financiers et (iv) assurer la communication et la visibilité autour du programme PACIR2.

Le plan d'actions opérationnels dans le cadre des activités de ce DP-PACIR2 a conduit : (i) au démantèlement effectif des tarifs douaniers en Côte d'Ivoire, (ii) à l'adoption des règles d'origine par décision et par décret, (iii) à l'adoption des règles d'arbitrage et de médiations, tout en impulsant... (iv) la mise en place des AT de coordination technique du PACIR2, (v) la subvention du Consortium EUROCHAM-CGECI-UGECI, (vi) la subvention de l'ADCI, (vii) la subvention du CNE et (viii) la subvention de l'Agence Côte d'Ivoire PME.

Dans le cadre de ce plan d'actions de la période d'avril 2019 à septembre 2020, 14 rencontres dont 2 réunions relatives aux missions en Europe et 3 ateliers au plan national ont été réalisés avec la participation d'au moins 50 participants et/ou experts issus des diverses structures des secteurs d'activités économiques, de la société civile et de l'administration publique. Toutes ces rencontres ont servi également de cadre de communication et de visibilité du PACIR2. Ces activités consistaient en l'occurrence en :

- La sensibilisation de la société civile et le secteur privé sur l'APE ;
- La coordination des réunions techniques de la CN APE pour la réalisation des travaux dans le sens de l'application de l'APEI CI-UE ;
- L'organisation et à la participation aux rencontres du comité APE CI-UE y compris les missions à Bruxelles.

Relativement à la revue sur les réflexions théoriques sur l'intégration monétaire, il ressort des différentes activités, la poursuite par les Etats de la région CEDEAO des efforts engagés en vue du respect des critères de convergence même si l'application est suspendue dans le cadre des mesures régionales de riposte à la covid19.

Pour ce qui est de la mise en place d'une base de données portant principalement sur la monnaie électronique, un atelier a été organisé. Il ressort ce qui suit :

- 13 des 15 marchés en Afrique de l'Ouest ont un environnement règlementaire favorable.
- Il y a maintenant trois fois plus de comptes Argent Mobile inscrits (92 millions) que d'abonnés Facebook dans la région.
- La croissance rapide des activités des comptes prouve que l'Argent Mobile devient plus pertinent dans la vie quotidienne des utilisateurs.
- Les réseaux d'agents ont grandi rapidement malgré que l'activité des agents reste un challenge.
- L'Afrique de l'Ouest traite le plus grand nombre de transactions Argent Mobile basé sur les versements et paiements internationaux dans le monde grâce à des prix bas et à une collaboration transfrontalière importante entre les fournisseurs.
- Un écosystème de transactions - comme marchand, facture et paiements en masse - doit encore s'épanouir dans la plupart des marchés.

1.3. Activités liées au développement des infrastructures et à la mise en œuvre de politiques communautaires de promotion humaine et de développement durable

Au titre des activités liées aux politiques communautaires de développement des infrastructures, la DGIA a réalisé ce qui suit :

- des campagnes de sensibilisation des acteurs de transport, à Abidjan et à Danané, pour une meilleure application des dispositions du mécanisme de suivi de la libre circulation des véhicules de transport inter-Etats des personnes, des biens et du bétail ;
- la mise en œuvre des diligences dans le cadre du projet de construction du port sec de Ferkessédougou, notamment :
 - la validation du plan de recasement des personnes à déplacer ;
 - l'organisation de missions techniques en vue de la délivrance des autorisations de construire ;
 - la réalisation de missions d'information et de sensibilisation en vue de la sécurisation du domaine foncier du port sec ;
 - l'appui à la mobilisation des financements du projet.

Au titre des activités liées à la mise en œuvre de politiques communautaires de promotion humaine et de développement durable, la DGIA a réalisé ce qui suit :

- La réalisation d'un profil de moyen d'existence des populations de la zone Ouest CI05 (Manioc, Riz, Café) et le renforcement des capacités de 25 acteurs nationaux en analyse de l'économie des ménages de juin à octobre 2020 dans le cadre de la mise en œuvre du Système Régional Intégré d'Information Agricole de la CEDEAO (ECAOGRIS) ;
- La mise en place d'un cadre/plateforme d'échanges et de partage d'expériences entre les acteurs intervenant dans les domaines de compétence du CILSS du 02 au 04 décembre 2020 à Grand-Bassam, dans le cadre de la mise en œuvre des activités du Comité Permanent Inter-Etats de Lutte contre la Sécheresse dans le Sahel (CONACILSS) en Côte d'Ivoire ;
- La réalisation d'une session d'orientation et de sensibilisation sur la riposte nationale en matière des IST et du VIH / SIDA en Côte d'Ivoire le 24 novembre 2020 à Abidjan ;
- La signature d'un protocole d'accord entre le Ministre chargé de l'intégration africaine, Docteur Albert FLINDE et la Présidente de la Confédération Africaine de Randonnée Pédestre et du bien-être pour tous (CARP), Madame ESSAN Marie-Laure, le 11 décembre 2020 à Abidjan ;
- La réalisation des travaux de nettoyage et de remblais du site de l'usine de production de bio-larvicides en octobre-novembre 2020 à PK 24 Yopougon-Abidjan ;
- L'élaboration de la stratégie nationale de développement du capital humain du 27 janvier au 06 février 2020 et la validation de cette stratégie en réunion des Ministres concernés le 21 septembre 2020 en visioconférence, dans le cadre de l'élaboration de la stratégie régionale de développement du capital humain de la CEDEAO ;
- La participation du Secrétariat Permanent du Comité National CILSS à l'atelier d'information des autorités et des parties prenantes et la mise en place de la plateforme d'innovation multi-acteurs de Korhogo du 25 au 30 novembre 2020 dans le cadre de la réalisation du Projet Régional de Dialogue et d'Investissement pour le Pastoralisme et la Transhumance au Sahel et dans les pays côtiers de l'Afrique de l'Ouest (PREDIP) ;
- L'organisation de la participation de la Côte d'Ivoire à la 55^{ème} session du Conseil des Ministres et à la 19^{ème} Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement du CILSS tenue respectivement les 09 et 20 juillet 2020 par visioconférence qui ont consacré la validation du rapport du consultant relatif à la mise en œuvre de la réforme du CILSS ;
- L'organisation de la participation de la Côte d'Ivoire à la session extraordinaire du Conseil des Ministres du CILSS du 03 novembre 2020, par visioconférence, relatif à l'installation des nouveaux Secrétaire Exécutif et Secrétaire Exécutif Adjoint et à l'opérationnalisation de la phase 2 du processus de réforme.

1.4. Activités de coordination

A l'échelle régionale, la DGIA a participé aux activités des organisations régionales et continentales, notamment, l'adoption des textes sur la mise en œuvre de la Zone de Libre Echange Continentale Africaine (ZLECAF), le renforcement de la coopération UE- ACP, UA-UE, UA-Chine, le processus de mise en place d'une stratégie de développement du capital humain aux niveaux sous régional et régional, le processus de création de l'Union Monétaire en Afrique de l'Ouest (ECO), le Mécanisme Africain d'Evaluation par les Pairs (MAEP), la contribution de la Côte d'Ivoire à la réflexion relative à la redynamisation du Comité permanent Inter-Etats de Lutte contre la sécheresse dans le Sahel (CILSS) et la participation aux instances statutaires et au suivi des projets et programmes des organisations comme l'Union Africaine, la CEDEAO, l'UEMOA, le CILSS, l'Union du Fleuve Mano, l'Autorité du Bassin du Niger, l'Autorité du Bassin de la Volta, l'Autorité du Bassin Bia-Comoé-Tanoé, etc.

Au plan national, les activités réalisées se résument à des rencontres, ateliers et missions tels que la finalisation du PSI, l'atelier national sur le projet de Zone Economique Spéciale, l'atelier pour la mise en place d'un Centre d'écoute et d'information des populations, l'atelier bilan de mise en œuvre du PSI, l'organisation de la Journée de l'Intégration régionale et l'organisation de la journée du CILSS.

a. Evolution des indicateurs de performances

Tableau 7 : Evolution des indicateurs de performance du programme 2

INDICATEURS DE PERFORMANCE	Unité	Réalisation 2017-2019			2020	
		2017	2018	2019	prévision	réalisation
Objectif spécifique 1 : profiter de l'intégration commerciale et monétaire						
Indicateur 1 : Nombre d'entreprises bénéficiant d'un agrément au SLE	Nbre	-	-	270	300	292
Indicateur 2 : Nombre de produits agréés		-	-	1050	1200	1176
Indicateur 3 : Proportion de capitalisation boursière régionale détenue par les entreprises ivoiriennes	%	-	-	20%	15%	10%
Indicateur 4 : Ratio des critères de convergence de premier rang UEMOA /CEDEAO respectés par la Côte d'Ivoire	Nbre	-	-	06/9-	08/9-	07/9-
Objectif spécifique 2 : bénéficiaire des programmes et projets communautaires de développement						
Indicateur 5 : Nombre de projets communautaires mis en œuvre en Côte d'Ivoire (NEPAD/PCD/PER)	Nbre	-	-	7	9	9
Indicateur 6 : Taux de réalisation des programmes communautaires de développement destinés à la Côte d'Ivoire	%	-	-	60	65	65
Objectif spécifique 3 : veiller à la mise en œuvre des politiques communautaires						
Indicateur 1 : Nombre de textes communautaires retranscrits ou ratifiés dans le droit ivoirien	Nbre	-	-	60	65	65
Indicateur 2 : Ratio de politiques communautaires déclinées en programmes ou projets par la Côte d'Ivoire	Nbre	-	-	15/20	20/30	18/30

b. Analyses détaillées et explication des résultats

Il s'agit d'apprécier les réalisations des indicateurs par rapport aux prévisions sur la période.

Objectif spécifique 1 : Profiter de l'intégration commerciale et monétaire

Pour la réalisation de cet objectif, les indicateurs suivants ont été identifiés :

1. Nombre d'entreprises bénéficiant d'un agrément au SLE
 - 31 entreprises ont été agréées au SLE en 2020 pour 126 nouveaux produits. Il faut rappeler qu'une entreprise peut être agréée autant de fois qu'il innove en termes de produit. De ce fait le nombre d'entreprises agréées n'est pas cumulatif. Les 31 entreprises agréées font passer le nombre total d'entreprises agréées à 292 entreprises agréées au SLE pour un total produit de 1176. Le processus a été fortement perturbé du fait de la pandémie à corona virus ;
 - Méthode de calcul : dénombrement d'entreprises agréées ;

- Source : Rapport activités Direction de la Libre Circulation.

2. Variation de la capitalisation boursière / Proportion de capitalisation boursière régionale détenue par les entreprises ivoiriennes.

Données fournies par la BRVM

3. Ratio des critères de convergence de premier rang UEMOA /CEDEAO respectés par la Côte d'Ivoire

Données fournies par la Commission de l'UEMOA

Objectif spécifique 2 : Bénéficiaire des programmes et projets communautaires de développement

Pour la réalisation de cet objectif, les indicateurs suivants ont été identifiés :

1. Nombre de projets communautaires mis en œuvre en Côte d'Ivoire (NEPAD/PCD/PER)
 - Par rapport à 2019, deux projets communautaires ont connu un début de réalisation en 2020, portant le nombre à 9 projets. Ce sont : L'élaboration de la stratégie nationale de développement du capital humain et Projet Régional de Dialogue et d'Investissement pour le Pastoralisme et la Transhumance au Sahel et dans les pays côtiers de l'Afrique de l'Ouest (PREDIP).
 - Méthode de calcul : dénombrement des projets réalisés en Côte d'Ivoire ;
 - Source : Rapport activités Direction du Développement Durable.
2. Taux de réalisation des programmes communautaires de développement destinés à la Côte d'Ivoire
 - Dans l'ensemble, le taux de réalisation des activités techniques des projets communautaires s'est amélioré grâce à un accent particulier mis sur le suivi régulier. Ce taux est passé de 60 % en 2019 à 65 % en 2020 ;
 - Méthode de calcul : rapport de décaissement sur dotations globales ;
 - Source : Rapport financier PTF/Direction du DD.

Objectif spécifique 3 : Veiller à la mise en œuvre des politiques communautaires

Pour la réalisation de cet objectif, les indicateurs suivants ont été identifiés :

1. Nombre de textes communautaires retranscrits ou ratifiés dans le droit ivoirien
 - Pour une meilleure prise en compte des textes communautaire dans le droit national, 65 textes ont été transcrits sur un total de 98 textes identifiés en 2016 ;
 - Méthode de calcul : dénombrement des textes communautaires ;
 - Source : Rapport activités de la Direction des Affaires Juridiques et institutionnelles.
- 2- Ratio de politiques communautaires déclinées en programmes ou projets par la Côte d'Ivoire
 - Les CER auxquelles appartient la Côte d'Ivoire mettent en œuvre des programmes locaux ou communautaires à destination des Etats-membres. Certains sont conduits conjointement avec le pays bénéficiaire ou menés directement par les institutions. Ils couvrent généralement les domaines de la santé, de l'éducation, de la bonne gouvernance, des infrastructures ou de l'économie. Il en a été dénombré 18.
 - Méthode de calcul : dénombrement des projets et programmes communautaires ;
 - Source : Services techniques du Ministère de l'Intégration Africaine/

c. Exécution financière par actions

Tableau 8 : Exécution financière par action du programme 2

Actions	Personnel	Biens et Services	Transferts	Investissement	Total
Action 2.1 : libre circulation et intégration monétaire	-	45 537 396		-	45 537 396
Action 2.2 : infrastructures et politiques communautaires de développement		57 248 360	-	104 764 867	162 013 227
Action 2.3 : coordination et promotion des politiques d'intégration africaine	121 246 400	64 800 000	139 565 335	7 769 450	333 381 185

Source : situation d'exécution du SIB 15/01/2021

d. Exécution des investissements du programme

Tableau 9 : Exécution des autorisations d'engagement du programme 2

	Année de démarrage	Année de fin	Coût total	Budget voté 2020	Budget Actuel 2020	Mandat PEC 2020
Projet 1 : Port sec de Ferkessedougou	Mai 2021	Juin 2023	254 milliards	130 000 000	101 003 347	96 995 379
sur financement intérieur				130 000 000	101 003 347	96 995 379
sur financement extérieur						
Projet 2 : Usine de biolarvicide			15 Milliards	10 000 000	15 538 976	7 769 488
sur financement intérieur				10 000 000	15 538 976	7 769 488
sur financement extérieur						
Projet 3 : Suivre la mise en œuvre du plan stratégiques de l'intégration régionale			77 Milliards	10 000 000	7 769 488	7 769 450
sur financement intérieur				10 000 000	7 769 488	7 769 450
sur financement extérieur						
Total programme (Budget de l'Etat)				150 000 000	124 311 811	112 534 317
Total sur financement intérieur				150 000 000	124 311 811	104 764 867
Total sur financement extérieur						

Source : situation d'exécution du SIB 15/01/2021

e. Exécution des prévisions d'effectifs : Programme 2

Tableau 10 : Exécution des prévisions d'effectifs du programme 2

	2019	2020				
		Besoin exprimé	Prévision	Besoin satisfait	Sorties	Total fin d'année
Catégorie A	17	-	-	1		18
Catégorie B	7	-	-	-	1	6
Catégorie C	1	-	-	-		1
Catégorie D	1	-	-	-		1
Non Fonctionnaires	3	-	-	-		3
TOTAL	29			1	1	29

Source : MIAIE/DRH

2. Commentaires et Conclusion

Les activités de la DGIA, dans la majorité, ont été négativement impactées par la pandémie à Corona virus, malgré les progressions enregistrées au niveau des indicateurs. S'inscrivant dans un nouveau paradigme qui se veut plus pragmatique et plus opérationnel sur le terrain, la DGIA a enregistré une latence dans la réalisation des grands dossiers du programme 2 à savoir le lancement des travaux de construction du port sec de Ferké, le démarrage des projets biolarvicides et Wassoulou, la réalisation des missions de terrain et des missions de mobilisation des partenaires techniques et financiers à l'extérieur.

Il est bon de noter l'insuffisance des ressources humaines et de locaux pour le personnel actuel et la faiblesse du budget alloué aux projets d'investissements.

II.3 Programme 3 : Ivoiriens de l'Extérieur

1. Bilan stratégique du programme

Dans le cadre du PND 2016-2020, il convenait de renforcer le repositionnement de la Côte d'Ivoire au sein d'une Afrique en mutation et d'accorder une place de choix aux ivoiriens de l'extérieur dans le cadre du développement du pays. Dans cette optique, les orientations stratégiques suivantes ont été identifiées :

1. La Côte d'Ivoire joue un rôle accru dans l'intégration régionale ;
2. Les opérateurs économiques tirent profit des accords régionaux et internationaux ;
3. Les ivoiriens de l'extérieur contribuent au rayonnement et au développement de la Côte d'Ivoire.

Relativement à l'orientation stratégique 3, il est prévu 8,4 Milliards FCFA pour améliorer les conditions de vie des ivoiriens de l'extérieur et 5,5 Milliards FCFA pour favoriser leur contribution aux efforts de développement de la Côte d'Ivoire. Quant au Forum de la Diaspora, il a été recommandé de l'organiser tous les deux ans pour maintenir le contact avec la diaspora et adapter les politiques nationales à leur profit.

Pour cette année 2020 le programme Ivoirien de l'Extérieur a mis en œuvre des activités suivantes : **Objectif global : Faire de l'Ivoirien de l'extérieur un citoyen mieux intégré dans le pays d'accueil et partenaire au développement économique et social de son pays d'origine.**

Ces différentes activités se sont déroulées autour des objectifs spécifiques suivants :

1. Favoriser le retour et une meilleure réinsertion des Ivoiriens de l'extérieur ;
2. Lutter contre la migration irrégulière ;

3. Faire de la diaspora ivoirienne un acteur du développement économique et social ;

4. Favoriser le dialogue entre le Gouvernement ivoirien et la diaspora.

Ce programme est administré par Monsieur Issiaka KONATE, Directeur Général des Ivoiriens de l'Extérieur.

a. Evolution des indicateurs de performance

Tableau 11 : évolution des indicateurs du programme ivoirien de l'extérieur

Indicateurs de performance	Unité	Réalizations			2020	
		2017	2018	2019	Prevision	Réalisation
Objectif spécifique 1 : favoriser le retour et une meilleure réinsertion des ivoiriens de l'extérieur						
Indicateur 1 : Le Nombre d'Ivoiriens candidats au retour rapatriés	Nbre			5 000	2 000	2 500
Indicateur 2 : Nombre d'Ivoiriens de l'extérieur en situation de détresse ayant reçu une assistance	Nbre			200	200	4600
Objectif spécifique 2 : organiser et faciliter la migration légale						
Indicateur 3: Nombre d'Ivoiriens de l'extérieur déclarés dans les ambassades	Nbre			35 809	40 809	37 000
Objectif spécifique 3 : faire de la diaspora ivoirienne un acteur de développement économique et social						
Indicateur 4: Nombre entreprises créées dans le cadre du mécanisme d'appui aux investissements de la diaspora	Nbre			ND	ND	0
Indicateur 5 : Nombre d'Ivoiriens de l'extérieur recensés dans le compendium de la diaspora	Nbre			700	1 000	50
Objectif spécifique 4 : favoriser le dialogue entre le gouvernement ivoirien et la diaspora						
Indicateur 6 : Nombre d'associations recensées auprès des Ambassades et Consulats	Nbre			350	500	26
Indicateur 7 : Pourcentage des Associations déclarées transmettant leur rapport annuel d'activités	%			15%	25%	10%
Indicateur 8 : Nombre d'Ivoiriens de la diaspora participant aux forums	Nbre			2 000	100	50

b. Analyse détaillée et explication des résultats

L'objectif général qui est de faire de l'Ivoirien de l'extérieur un citoyen mieux intégré dans le pays d'accueil et un partenaire au développement économique et social de son pays d'origine a été fortement bousculé pour deux raisons :

- La première, c'est la situation de morosité économique généralisée due au covid qui a entraîné un ralentissement général dans les pays de l'OCDE où résident la majorité des ivoiriens de l'extérieur ;
- La deuxième raison est que la DGIE travaille essentiellement avec la diaspora et les structures extérieures alors que les échanges sont rendus difficiles dans le contexte actuel.

L'objectif spécifique 1 : favoriser le retour et une meilleure réinsertion des ivoiriens de l'extérieur

Pour la réalisation de cet objectif, deux indicateurs ont été identifiés.

1. Nombre d'Ivoiriens candidats au retour rapatriés, 2500 personnes ont été rapatriées compte tenu de la situation de vulnérabilité due au Covid.
 - Méthode de calcul : dénombrement des Ivoiriens en détresse rapatriés
 - Source : Rapport d'activités de la DGIE.

2. Nombre d'Ivoiriens de l'extérieur en situation de détresse ayant reçu une assistance :
 - Une assistance a été apportée à 4600 ivoiriens de l'extérieur en situation de détresse due au Covid-19. Cette assistance prend aussi en compte les Ivoiriens bloqués du fait de la pandémie à l'extérieur ;
 - Méthode de calcul : dénombrement des Ivoiriens en détresse assistés ;
 - Source : Rapport d'activités de la DGIE

L'objectif spécifique 2 : organiser et faciliter la migration légale

1. Nombre d'Ivoiriens de l'extérieur déclarés dans les Ambassades :
 - En 2020, 3700 Ivoiriens ont été répertoriés par l'Ambassade de CI au Maroc. Il faut souligner que très peu d'Ivoiriens de l'Extérieur se font identifier dans leur ambassade du pays d'accueil. Des efforts devront être faits dans ce sens ;
 - Méthode de calcul : dénombrement à la suite des inscriptions au sein des Ambassades ;
 - Source : Rapport d'activités de la DGIE

L'objectif spécifique 3 : faire de la diaspora ivoirienne un acteur de développement économique et social :

1. Nombre d'entreprises créées dans le cadre du mécanisme d'appui aux investissements de la diaspora :
 - Le mécanisme n'étant pas encore mis en place, le dénombrement des entreprises n'est pas fait. Le processus de mise en place est en cours avec le Fonds de Solidarité dont la convention a été signée en juillet 2019. Des études de faisabilité ont été également réalisées en partenariat avec le ministère de l'Economie ;
 - Méthode de calcul : dénombrement des entreprises créées.
 - Source : Rapport d'activités de la DGIE
2. Nombre d'Ivoiriens de l'extérieur recensés dans le compendium de la diaspora
 - Compte tenu du non-déploiement de l'outil de cartographie des Ivoiriens de l'extérieur, 50 personnes ont été effectivement recensées dans la base de données.
 - Méthode de calcul : dénombrement progressif des compétences ;
 - Source : Statistiques de la Direction de la Mobilisation des Compétences de la Diaspora (DMCD).

L'objectif spécifique 4 : favoriser le dialogue entre le gouvernement ivoirien et la diaspora

1. Nombre d'associations recensées auprès des Ambassades et Consulats :
 - Pour cet indicateur, 26 Associations ont effectivement été recensées auprès de la DGIE comparativement au 500 attendues à cause du fait que les associations ne se bousculent pas aux portes de nos représentations. Des efforts sont faits au quotidien pour changer les données ;
 - Méthode de calcul : dénombrement,
 - Source : Rapport d'activités de la DGIE
2. Pourcentage des Associations déclarées transmettant leur rapport annuel d'activités.
 - Pour cet indicateur nous avons eu 10% (sur les 26 déclarées) qui ont effectivement déposés des rapports d'activités auprès de la DGIE comparativement au 25% attendues à cause du fait que les associations ne déposent pas toutes des rapports auprès des Consulats et Ambassades et aussi au fait que la situation de covid a fortement impacté les activités des Associations de la diaspora ;
 - Méthode de calcul : nombre d'association transmettant leur rapport sur le nombre total d'association déclarée dans le monde ;
 - Source : Sstatistiques de la DGIE.

3. Nombre d'Ivoiriens de la diaspora participant aux fora
- Pour cette édition de la restitution des résolutions du forum 2019, nous avons enregistré 50 participants de la diaspora tout en tenant compte des restrictions liées au Covid-19.

c. Exécution financière par action

Tableau 12 : exécution financière par action du programme 3

	Personnel	Biens et Services	Transferts	Investissement	Total
Action 1. : Assistance et facilitation du retour de la diaspora ivoirienne	-	289 779 986	-	-	289 779 986
Action 2. Lutte contre la migration irrégulière	-	25 600 000	-	-	25 600 000
Action 3. Mobilisation des compétences et ressources de la diaspora ivoirienne	-	37 135 000	-	-	37.135.000
Action 4 : Coordination des actions en faveur des ivoiriens de l'extérieur	-	25 495 000	-	-	25 495 000

Source : situation d'exécution du SIB 15/01/2021

d. Exécution des investissements du programme

Le programme 3 ne contient pas de projet d'investissement.

e. Exécution des prévisions d'effectifs

L'exécution des prévisions d'effectifs du programme est présentée dans le tableau ci-dessous.

Tableau 13 : exécution des prévisions d'effectifs du programme 3

	2019	2020				
		Besoin exprimé	Prévision	Besoin satisfait	sorties	Total fin d'année
Catégorie A	14	2	2	2	1	15
Catégorie B	14	2	2	2	1	15
Catégorie C	5	2	2	0	2	3
Catégorie D	4	1	1	1	-	5
Non Fonctionnaires	22	-	-	-	6	16
TOTAL	59			5	10	54

Source : MIAIE/DRH

2. Conclusion et commentaires

Les objectifs sont globalement atteints sur les 4 axes d'intervention de la DGIE :

- Assistance et facilitation au retour de la diaspora ivoirienne avec au total plus 2500 retours et 4600 Ivoiriens de l'extérieur assistés
- Lutte contre la migration irrégulière avec l'installation de 5 nouveaux comités et des sensibilisations de proximité qui ont atteint plus de 50 000 personnes.
- Mobilisation des compétences et ressources de la diaspora ivoirienne avec les travaux liés à l'opérationnalisation du Mécanisme d'Appui à la Création d'Entreprises de la diaspora et de l'outil interactif. Un arrêté interministériel vient soutenir les efforts de mobilisation nationale des compétences de la diaspora ;
- Coordination des actions en faveur des ivoiriens de l'extérieur avec le centre d'appel bientôt fonctionnel

Malgré ce tableau reluisant il n'en demeure pas moins que la réalisation de nos activités a été fortement impactée par la situation de covid, le manque de ressources et d'autonomie. La mobilisation totale de la diaspora passera par l'adoption de la Politique nationale validée par le dernier forum mais aussi par la mise en place d'une structure crédible fédérant les énergies de la diaspora ainsi que la mise à disposition de ressources conséquentes.

Les difficultés sont ainsi liées majoritairement à l'indisponibilité des ressources sans oublier la lourdeur des procédures administratives face à l'urgence des situations d'assistance de la diaspora.

La DGIE a besoin d'être soutenue tant sur le plan administratif que financier si nous devons relever les défis de la mobilisation de la diaspora pour le développement socio-économique de notre pays.

CONCLUSION GENERALE

Au terme de la première année de mise en œuvre effective du budget-programmes, un bilan s'avère nécessaire pour apprécier la nouvelle méthode d'exécution du budget. C'est dans cette logique que s'inscrit l'élaboration du présent Rapport Annuel de Performance (RAP). Cet exercice a mis en lumière le niveau de performance des administrations en éprouvant les liens entre les indicateurs et les activités dans l'exécution du budget.

Quelques difficultés sont apparues, notamment, au niveau de la formulation et du renseignement des indicateurs. En effet, plusieurs indicateurs initiaux se sont avérés inopérants ou difficilement évaluables à l'arrivée. Ce qui ouvre la nécessité de révision de ceux-ci dès l'entame de l'exercice 2021.

Avec l'implication de l'ensemble des acteurs, nous espérons que ses difficultés seraient levées au cours de l'élaboration des prochains RAP.

SECTION 340: MINISTERE DES TRANSPORTS

I. PRESENTATION GENERALE DU MINISTERE

I.1 Rappel des orientations stratégiques du ministère

Les principales orientations stratégiques sont :

- l'amélioration de la gouvernance dans le secteur des services de transport ;
- le renforcement de la sécurité et de la sûreté ferroviaire et routière ;
- la compétitivité et la facilitation des échanges économiques et commerciaux ;
- l'amélioration de l'accès des populations à des services de transport de qualité.

Les résultats attendus sont :

- L'administration des transports est moderne et performante ;
- les conditions d'accès des populations (usagers) à des services de transport routier et ferroviaire de qualité sont améliorées ;
- la compétitivité des services du transport aérien est accrue ;

Les objectifs sont :

- promouvoir une administration moderne et performante ;
- améliorer les conditions d'accès des populations (usagers) à des services de transport routier et ferroviaire de qualité ;
- accroître la compétitivité des services du transport aérien.

I.2 Synthèse des principaux résultats

Les principaux résultats obtenus sont :

- En matière de promotion d'une administration moderne et performante :
 - L'adoption des conventions de concession de service public révisées ;
 - La poursuite de la mise en place du système intégré de gestion des projets et statistiques du ministère ;
 - La création et la mise en place de deux autorités administratives indépendantes pour assurer la régulation du transport intérieur (l'ARTI et l'AMUGA) ;

Ces résultats participent à l'amélioration du cadre juridique et institutionnel de la gouvernance du secteur.

- En matière d'amélioration des conditions d'accès des populations (usagers) à des services de transport routier et ferroviaire de qualité :
 - Le démarrage de la mise en œuvre du PMUA dans ces différentes composantes ;
 - La poursuite de l'opération de renouvellement du parc automobile avec la remise de 1 032 véhicules aux entreprises de transport ;
- En matière d'amélioration de la compétitivité des services du transport aérien :
 - La poursuite de la réhabilitation de 7 aéroports de l'intérieur ;
 - Le maintien de la certification OACI de l'aéroport d'Abidjan ;
 - L'extension et la modernisation de l'aérogare fret d'Abidjan ;
 - Le développement et le renforcement des capacités de la compagnie nationale Air Côte d'Ivoire ;
 - La baisse du trafic total de passagers de 60% par rapport à l'année 2019 ;
 - La diminution de plus de 50% du fret aérien.

Le taux de croissance du trafic est en forte régression (-58,8%). Cela est une conséquence directe de la pandémie COVID-19 et des dispositions prises aussi bien au niveau national qu'international pour y faire face (fermeture des frontières, suspension des vols internationaux, mesures de confinement, etc.).

Tableau 71 : Evolution des indicateurs du Ministère

INDICATEURS DE PERFORMANCE	REALISATIONS (de N-4 à N-2)			N-1		Commentaires
	N-4	N-3	N-2	Prévision	Réalisation	
Indicateur 1 : Taux annuel de satisfaction des usagers de l'Administration Publique des Transports	-	-	-	-	-	-
Indicateur 2 : Taux annuel de satisfaction des usagers par rapport au transport terrestre	-	-	-	50%	-	-
Indicateur 3 : Taux de croissance du trafic aérien en Côte d'Ivoire	-	-	-	-2%	-58,8%	-
Indicateur 4 : Nombre de compagnies fréquentant les aéroports de Côte d'Ivoire	-	-	-	24	24	-

Le taux annuel de satisfaction des usagers n'a pu être évalué au travers d'une enquête. Cependant, si l'on s'en tient au rapport du Ministère de la Modernisation de l'Administration, l'on peut affirmer que les usagers des transports terrestres sont satisfaits à plus de 50% (voir courrier N156/MMAISP/CAB/OSEP du Ministre chargé de la Modernisation de l'Administration et de l'innovation du Service Public).

S'agissant de l'indicateur N° 3 relatif au taux de croissance du trafic aérien en Côte d'Ivoire, le grand écart constaté entre la prévision et la réalisation s'explique par la pandémie du COVID19 avec pour conséquences la fermeture temporaire de l'aéroport + arrêt temporaire de certains vols.

I.3 Résumé de l'exécution du budget

Tableau 2 : Exécution du budget 2020

Unités	Budget 2020				Taux de réal = (Réalisé/Actuel) %
	Voté	Collectif	Actuel	Réalisation	
Opérations consolidées					
1. Ressources	39 588 469 978	104 900 136 225	106 926 673 340	44 421 596 618	41,54%
2. Charges	39 588 469 978	104 900 136 225	106 926 673 340	44 421 596 618	41,54%
1. Ressources	39 588 469 978	104 900 136 225	106 926 673 340	44 421 596 618	41,54%
1.1 Ressources intérieures	39 588 469 978	92 900 136 225	94 926 673 340	34 069 247 962	35,89%
1.1.1 Budget de l'Etat (Trésor)	39 588 469 978	92 900 136 225	94 926 673 340	34 069 247 962	35,89%
1.1.2 Recettes de services	0	0	0	0	
1.2 Ressources extérieures	0	12 000 000 000	12 000 000 000	10 352 348 656	86,27%
1.2.1 Emprunts projets	0	12 000 000 000	12 000 000 000	10 352 348 656	86,27%
1.2.2 Dons Projets	0	0	0	0	-
1.2.3 Appuis budgétaires ciblés	0	0	0	0	-
2 Charges	39 588 469 978	104 900 136 225	106 926 673 340	44 421 596 618	41,54%
.2.1 Personnel	6 774 389 318	6 774 389 318	6 774 389 318	6 718 755 122	99,18%
2.1.1 Solde y compris EPN	6 774 389 318	6 774 389 318	6 774 389 318	6 718 755 122	99,18%
2.1.2 Contractuels hors solde	0	0	0	0	-

Unités	Budget 2020				Taux de réal = (Réalisé/Actuel) %
	Voté	Collectif	Actuel	Réalisation	
2.2 Biens et Services	1 223 651 859	2 050 494 843	2 050 494 843	1 548 813 190	75,53%
Biens et services sur budget Etat	1 223 651 859	2 050 494 843	2 050 494 843	1 548 813 190	75,53%
2.3 Transferts	3 957 815 844	66 227 008 166	68 253 545 281	8 713 166 433	12,77%
2.3.1 Transferts courants	3 957 815 844	65 627 008 166	67 653 545 281	8 113 166 433	11,99%
2.3.2 Transferts en capital	0	600 000 000	600 000 000	600 000 000	100,00%
2.4 Investissement	27 632 612 957	29 848 243 898	29 848 243 898	27 440 861 873	91,93%
2.4.1 Trésor	27 632 612 957	17 848 243 898	17 848 243 898	17 088 513 217	61,84%
2.4.2 Financement extérieur	0	12 000 000 000	12 000 000 000	10 352 348 656	86,27%
Dons	0	0	0	0	-
Emprunts	0	12 000 000 000	12 000 000 000	10 352 348 656	86,27%
Total	39 588 469 978	104 900 136 225	106 926 673 340	44 421 596 618	41,54%

Sources des données : DGBF (extraction du Système d'Information Budgétaire à la date du 15 janvier 2021)

Le budget notifié au Ministère des Transports, au titre de la gestion 2020, d'un montant de 39 588 469 978 F CFA, a connu une hausse de 67 338 203 362 F CFA en cours de gestion, soit 170,10%.

Cette variation, positive en valeur absolue, porte sur l'ensemble des natures de dépense, à l'exception des charges de personnel. La répartition de ce complément de crédits a été faite en dehors des services du Ministère des Transports.

D'un montant de **106 926 673 340** au 15 janvier 2021, le budget a été exécuté à **41,54%**.

Ce faible taux d'exécution s'explique par le fait que les crédits reçus dans le cadre du collectif budgétaire concernant le plan de soutien économique, social et humanitaire, d'un montant de 59 410 000 000 F CFA (soit 55,56% du budget actuel), n'aient pas été exécutés à ladite date.

Sans la prise en compte de ces crédits dont le ministère n'a eu connaissance que par le biais des données fournies par la Direction Générale du Budget et des Finances au moment de la rédaction du présent rapport (extraction du Système d'Information Budgétaire à la date du 15 janvier 2021), le taux de réalisation du budget s'élève à **93,49 %**.

Toutefois, il convient d'indiquer que la gestion a été émaillée de nombreuses difficultés. Ce sont :

- Les problèmes récurrents de fonctionnalité du SIB (allant des difficultés de connexion au blocage total du système) ;
- Le verrouillage momentané de certaines natures économiques pour raison de travaux dans le Système d'Information Budgétaire ;
- Les erreurs d'assignation comptable dans le Système provoquant des rejets de mandats visés ;
- La réduction du temps de travail et des effectifs, en application des mesures édictées par le Gouvernement dans le cadre de la lutte contre la maladie à coronavirus (COVID-19) ;
- La régulation budgétaire entraînant le plafonnement de certaines dépenses, notamment les projets gérés sous la forme de transfert qui ont connu un plafonnement de leurs dépenses ;
- Les collectifs budgétaires ayant entraîné des coupes importantes du budget de certaines structures.

II. RAPPORT ANNUEL DE PERFORMANCE PAR PROGRAMME

II.1 Programme 1 : Administration Générale

Le responsable de ce programme est Monsieur DIOMANDE Mamadou, Directeur de Cabinet du Ministère des Transports.

Les Directions et les services concernés sont : Cabinet, Secrétariat Général, Inspection Générale des Transports, Direction des Affaires Juridiques et du Contentieux, Direction des Affaires Financières, Direction de la Planification, des Statistiques et de la Prospective, Direction de la Formation et de la Coopération Internationale, Direction des Ressources Humaines, Service de la Communication et des Relations Publiques, Service de l'Informatique des Archives et de la Documentation, Cellule de Passation des Marchés Publics, Directions Régionales (20), Directions Départementales (07)

1. Bilan du programme

L'objectif global du programme est : « promouvoir une administration moderne et performante »

Les objectifs spécifiques sont :

- OS1 : Améliorer la gouvernance du secteur des transports
- OS2 : Améliorer le système d'information et de communication du Ministère

Les principales activités menées en 2020 par actions sont présentées dans le tableau ci-après :

Actions du programme	Activités majeures réalisées	Résultats obtenus
Action 1 : Animation et coordination du ministère	<ul style="list-style-type: none"> • La coordination des actions de sécurité routière (OSER ; PSSR) ; • La sensibilisation des acteurs du secteur des transports contre la pandémie de la COVID-19, dans le District d'Abidjan et à l'intérieur du pays ; • La réalisation de missions d'inspection des structures du ministère des transports (Aéroport FHB, SOTRA, etc.) ; • L'installation de nouvelles autorités de régulation du transport urbain, AMUGA et ARTI en vue de renforcer le cadre institutionnel de la gouvernance du secteur des transports. 	-

a. Evolution des indicateurs de performance

Tableau 3 : évolution des indicateurs du programme 1 : Administration Générale

Indicateurs	Unité	REALISATIONS (de N-4 à N-2)			(2020)	
		2017	2018	2019	Prévision	Réalisation
Objectif spécifique 1 : Améliorer la gouvernance du secteur des transports						
Indicateur 1 : L'annuaire statistique est disponible et actualisé	Nombre	-	-	-	01	0
Indicateur 2 : Taux annuel de couverture des besoins en formation exprimés	Pourcentage	-	-	-	50%	-
Objectif spécifique 2 : Elaborer et mettre en œuvre un plan de communication interne et externe						
Indicateur 3 : Nombre de bulletins d'information trimestriels	Nombre	-	-	-	04	0

b. Analyse détaillée et explication des résultats

Concernant l'indicateur N°1, à savoir la disponibilité d'un annuaire statistique des transports, ledit annuaire n'a pu être réalisé par manque de financement. En effet toute la documentation afférent à la production de l'annuaire statistique à savoir : TDR contenant les budgets estimatifs des différents ateliers devant déboucher à production de l'annuaire, rapport de l'appel à candidature pour la sélection des consultants, projet d'arrêté portant organisation et fonctionnement du Comité Technique Statistique des transports etc., nécessaires à la production du 1^{er} numéro dudit annuaire ont été élaborés et validés mais l'accompagnement financier n'a pas suivi à cause de la pandémie à COVID 19 et des restrictions y résultantes.

S'agissant de l'indicateur N° 2 relatif à la couverture des besoins en formation exprimés, la DFCl n'a réceptionné et traité aucune demande de formation en 2020. Cette situation exceptionnelle est liée à la COVID-19 qui a eu pour conséquence la fermeture des frontières aériennes et terrestres à partir de mars 2020.

Quant à l'indicateur N°3, les bulletins trimestriels d'information n'ont pu être produits faute de programmation budgétaire.

c. Exécution financière par action

Tableau 4 : Exécution financière par action du programme 1 : Administration Générale en 2020

Actions	Personnel	Biens et Services	Transferts	Investissement	Total
1-Coordination et animation	0	222 667 773	64 352 959	0	287 020 732
2-Planification, programmation et suivi-évaluation	0	6 649 987	0	77 694 882	84 344 869
3-Gestion des ressources humaines, matérielles et financières	6 399 910 203	379 173 070	0	0	6 779 083 273
4-Information et communication	8 580 000	12 718 595	0	0	21 298 595

Sources des données : DGBF (extraction du Système d'Information Budgétaire à la date du 15 janvier 2021)

d. Exécution des investissements du programme

L'exécution des investissements du programme est présentée ci-dessous.

Un seul projet figure au budget du programme, ayant fait l'objet d'un unique marché, d'un coût total de 340 millions FCA, passé en 2017.

Tableau 5 : exécution des investissements du programme 1

	Année de démarrage	Année de fin	Coût total	Budget Voté 2020	Budget Actuel 2020	Mandat PEC 2020
Projet 1 : Mettre en place un système de gestion des Projets Programmes et des statistiques des Transports (pro	2017	2021	340 000 000	100 000 000	77 694 882	77 694 882
<i>Sur financement intérieur</i>			340 000 000	100 000 000	77 694 882	77 694 882
<i>Sur financement extérieur</i>			0	0	0	0
Total programme (Budget de l'Etat)			340 000 000	100 000 000	77 694 882	77 694 882
<i>Total sur financement intérieur</i>			340 000 000	100 000 000	77 694 882	77 694 882
<i>Total sur financement extérieur</i>			0	0	0	0

Sources des données : DGBF (extraction du Système d'Information Budgétaire à la date du 15 janvier 2021)

e. Exécution des prévisions d'effectifs

L'exécution des prévisions d'effectifs du programme est présentée dans le tableau ci-dessous.

Tableau 6 : exécution des prévisions d'effectifs du programme 1

	N-1 (2019)	N (2020)				
		Besoin exprimé	Prévision	Besoin satisfait	Sorties	Total fin d'année
Catégorie A	89	11	06	42	05	126
Catégorie B	114	53	38	67	03	178
Catégorie C	40	12	08	10	03	47
Catégorie D	12	08	05	08	03	17
Non Fonctionnaires	49	-	-	-	0-	-
TOTAL	304	84	57	127	13	418

Source des données : DRH Ministère des Transports

L'accroissement observé au niveau des effectifs, est surtout lié, aux besoins en personnels des services extérieurs nouvellement créés. Pour plus d'efficacité dans l'accomplissement de leurs missions, il est apparu nécessaire de les doter en ressources humaines conséquentes. Les efforts doivent être poursuivis en vue d'atteindre un fonctionnement optimum des services centraux et extérieurs du Ministère des Transports.

2. Commentaires et conclusion

Le budget alloué au programme Administration Générale au titre de la gestion 2020, d'un montant de 7.665.592.102 F CFA, a été exécuté à 93,88%. Il a permis le renforcement du cadre juridique et institutionnel de la gouvernance du secteur des transports.

Toutefois, cette exécution s'est déroulée dans un environnement difficile marqué par la COVID-19, les dysfonctionnements répétés du nouveau Système d'Information Budgétaire (SIB) et la réduction de certains budgets en cours de gestion.

En vue d'obtenir de meilleurs résultats au titre du prochain exercice (2021), des dispositions doivent être prises afin que le nouvel applicatif qu'est le SIGOBE soit plus opérationnel que le précédent (le SIB).

Par ailleurs, il sera procédé au renforcement de façon continue, des capacités des acteurs internes de la gestion budgétaire aux fins d'une bonne appropriation de la réforme.

Enfin, les conditions de travail des agents seront améliorées à travers la mise à disposition du matériel informatique plus performant, l'accroissement des moyens de mobilité et de communication (notamment internet haut débit).

II.2 Programme 2 : Transport Terrestre

Le responsable de ce programme est monsieur TIESSE Lucien, Directeur de la Circulation et Directeur Général des Transports Terrestres et de la Circulation par intérim du Ministère des Transports.

Les Directions et les services relevant du programme sont : Direction de la DGTTTC (Direction Générale des Transports Terrestres et de la Circulation), DC (Direction de la Circulation), DTRF (Direction des Transports Routiers et Ferroviaires), DPET (Direction de la Promotion des Entreprises de Transport), DCRE (Direction de la Coordination des transports terrestres et des Relations Extérieures), DGUA (Direction du Guichet Unique Automobile), OFT (Observatoire de la Fluidité des Transports), OSER (Office de Sécurité Routière), SIPF (Société Ivoirienne de gestion du Patrimoine Ferroviaire), SOTRA (Société des Transports Abidjanais), FDTR (Fonds de Développement du Transport Routier), AMUGA (Autorité de la Mobilité Urbain dans le Grand Abidjan), ARTI (Autorité de Régulation du Transport Intérieur).

1. Bilan du programme

Les principales activités menées en 2020 sont :

Actions du programme	Activités majeures réalisées	Résultats obtenus
Action 3 : Renforcement de la sécurité routière et ferroviaire	<ul style="list-style-type: none"> Acquisition et pose de vingt-huit (28) panneaux routiers destinés aux services publics et collectivités territoriales ; Réalisation de campagne de sensibilisation à la sécurité routière en période de fêtes de fin d'année 2020, dans le District d'Abidjan et l'intérieur (Abengourou, Bouaké, Korhogo, Yamoussoukro, Man et Daloa) ; 88 missions de contrôles de vitesse sur le territoire national (l'autoroute du Nord, l'autoroute de Grand – Bassam et les routes de Dabou et d'Adzopé) ; Organisation de la 9ème Journée Africaine de la Sécurité Routière à Abidjan et à Abengourou ; Formation de plus de 700 moniteurs d'auto-écoles à l'enseignement du Programme National de Formation (PNF) à la conduite automobile ; Formation de plus de 3000 acteurs routiers (gestionnaires d'entreprise et conducteurs routiers) à la professionnalisation.- 	<ul style="list-style-type: none"> Augmentation du nombre d'accident de la route (1er semestre 2020 11,04% ; source : OSER) ; Augmentation du nombre des incidents ferroviaires (65 incidents en 2020 ; source : SIPF)
Action 4 : Accroissement et renouvellement de la flotte de transport terrestre et fluidité des transports	<ul style="list-style-type: none"> le démarrage de la phase d'avant-projet détaillé (APD) des études de la ligne de BRT ; le démarrage de la réalisation de l'étude de la technologie électrique de la ligne BRT (autobus électrique) ; Indemnités, sensibilisation des personnes affectées par les PCJ (Laléraba, Gbapleu, Prolo et Nigouni) ; Passation des marchés des activités connexes (école, centre de santé) ; Acquisition et remise de 832 Véhicules de marque ASHOK LEYLAND aux entreprises de transport dans les 31 chefs-lieux de Régions et Districts ; Acquisition et remise de 200 de marque TOYOTA à usage de taxis compteurs aux entreprises de transport, dans le District d'Abidjan ; 	<ul style="list-style-type: none"> Augmentation du nombre de barrages routiers au 100 km (4 en 2020 barrages contre 3 en 2019).

a. Evolution des indicateurs de performance

Tableau 7 : évolution des indicateurs du programme 2 : Transport Terrestre

Objectif spécifique 1 : Coordonner le développement des activités du transport terrestre						
Indicateur	Unité	REALISATIONS (de N-4 à N-2)			N-1 (2020)	
		N-4 (2017)	N-3 (2018)	N-2 (2019)	Prévision	Réalisation
Indicateur 1 : Rapport de suivi et d'évaluation des activités des transports Terrestres	Nombre	-	-	-	01	01
Objectif spécifique 2 : Offrir des services routiers et ferroviaires durables, de qualité et sécurisés						
Indicateur 2 : Nombre de nouveaux bureaux opérationnels par an Centre de Gestion Intégrée (CGI)	Nombre	-	-	-	03	00
Indicateur 3 : Taux annuel de régression des accidents routiers	Pourcentage	-	-	-	5%	-
Indicateur 4 : Nombre annuel des incidents ferroviaires	Nombre	-	52	65	46	65
Objectif spécifique 3 : Faciliter la mobilité terrestre des personnes et des biens						
Indicateur 5 : Nombre de barrages routiers au 100km	Nombre	-	-	-	03	04

b. Analyse détaillée et explication des résultats

L'indicateur N°1, **Rapport de suivi et d'évaluation des activités des transports Terrestres** a été satisfait.

L'indicateur N°2, **Nombre de nouveaux bureaux opérationnels par un Centre de Gestion Intégrée** n'a pas été satisfait. Cela est due au fait que l'Autorité Concédante a différé la construction de nouveaux locaux de CGI, compte tenu du contexte sanitaire et de la très faible demande de documents de transport dans les localités initialement identifiées.

Les données relatives à l'indicateur N°3, **Taux annuel de régression des accidents routiers** telles que communiquées par l'OSER ne sont pas en lien avec ledit indicateur mais se rapportent plutôt à un autre indicateur non retenu dans le PAP 2020, à savoir, le taux de gravité des accidents routiers ;

Quant à l'indicateur N°4, **Nombre annuel des incidents ferroviaires**, les prévisions du nombre d'incidents ont été dépassées en raison principalement de la vétusté des infrastructures et du matériel roulant. Pour rappel, ces prévisions ont été faites dans l'optique que le projet de réhabilitation du réseau ferroviaire démarrerait. Malheureusement, les travaux n'ont pas démarré à ce jour, la convention de concession révisée n'étant pas encore entrée en vigueur ;

Concernant l'indicateur 5, à savoir le **nombre de barrages routiers au 100 km**, l'on a enregistré quatre (04) barrages contre trois (03) en prévision soit une augmentation d'un (01) barrage. Cette augmentation s'explique par la situation du COVID-19 qui recommandait aux forces de contrôles de faire respecter les mesures barrières et les mesures de confinement et d'isolement général du grand Abidjan.

c. Exécution financière par action

Tableau 8 : exécution financière par action du programme 2 : Transport Terrestre en 2020

Actions	Personnel	Biens et Services	Transferts	Investissement	Total
1-Coordination et suivi des activités du transport terrestre	0	40 702 741	0	0	40 702 741
2-Réhabilitation et développement des infrastructures du transport terrestre	70 051 829	0	0	3 500 000 000	3 570 051 829
3-Renforcement de la sécurité routière et ferroviaire	240 213 090	0	257 096 161	0	497 309 251
4-Accroissement et renouvellement de la flotte de transport terrestre et fluidité des transports	0	817 420 253	3 380 717 313	11 408 219 528	15 606 357 094

Sources des données : DGBF (extraction du Système d'Information Budgétaire à la date du 15 janvier 2021)

d. Exécution des investissements du programme

Le programme contient huit (08) projets dont six cofinancés (financements extérieurs). L'exécution des investissements est résumée dans le tableau 9 ci-après.

Tableau 9 : exécution des investissements du programme 2 Transport Terrestre

	Année de démarrage	Année de fin	Coût total	Budget Voté 2020	Budget Actuel 2020	Mandat PEC 2020
Projet 1 : Construction Infrastructures Train Urbain d'Abidjan	2017		59 781 600 000	6 000 000 000	3 500 000 000	3 500 000 000
Sur financement intérieur			59 781 600 000	6 000 000 000	3 500 000 000	3 500 000 000
Sur financement extérieur			-	-	-	-

	Année de démarrage	Année de fin	Coût total	Budget Voté 2020	Budget Actuel 2020	Mandat PEC 2020
Projet 2 : Construction et équipement de 10 centres d'examen (code et conduite) du permis de conduire dans les chefs-lieux de région	2020	-	6 500 000 000	21 560 220	16 751 188	-
<i>Sur financement intérieur</i>			6 500 000 000	21 560 220	16 751 188	-
<i>Sur financement extérieur</i>			-	-	-	-
Projet 3 : Construction du poste de contrôle de LALERABA	2012	-	12 141 200 000	300 000 000	233 084 647	156 000 000
<i>Sur financement intérieur</i>			4 141 200 000	300 000 000	233 084 647	156 000 000
<i>Sur financement extérieur</i>			8 000 000 000	-	-	-
Projet 4 : Construction du poste de contrôle de GBAPLEU	2018	-	7 268 000 000	150 000 000	116 542 324	78 000 000
<i>Sur financement intérieur</i>			3 948 000 000	150 000 000	116 542 324	78 000 000
<i>Sur financement extérieur</i>			3 320 000 000	-	-	-
Projet 5 : Construction du poste de contrôle de PROLO	2018	-	7 320 000 000	150 000 000	116 542 324	78 000 000
<i>Sur financement intérieur</i>			4 000 000 000	150 000 000	116 542 324	78 000 000
<i>Sur financement extérieur</i>			3 320 000 000	-	-	-
Projet 6 : Construction du poste de contrôle de NIGOUNI	2018	-	10 348 500 000	150 000 000	116 542 324	78 000 000
<i>Sur financement intérieur</i>			3 948 500 000	150 000 000	116 542 324	78 000 000
<i>Sur financement extérieur</i>			6 400 000 000	-	-	-
Projet 7 : Projet d'Appui Modernisation du Secteur Transport et Facilitation Corridor du Commerce Abidjan-Ouaga (PAMOSSET)	2017		26 805 600 000	1 000 000 000	799 253 942	355 091 342
<i>Sur financement intérieur</i>			9 073 000 000	1 000 000 000	799 253 942	355 091 342
<i>Sur financement extérieur</i>			17 732 600 000	-	-	-
Projet 8 : Mettre en oeuvre le projet de Mobilité Urbaine d'Abidjan (Projet BRT)	2020		188 446 000 000	400 000 000	12 310 779 530	10 663 128 186
<i>Sur financement intérieur</i>			15 000 000 000	400 000 000	310 779 530	310 779 530
<i>Sur financement extérieur</i>			173 446 000 000	-	12 000 000 000	10 352 348 656
Total programme (Budget de l'Etat)			318 610 900 000	8 171 560 220	17 209 496 279	14 908 219 528
<i>Total sur financement intérieur</i>			106 392 300 000	8 171 560 220	5 209 496 279	4 555 870 872
<i>Total sur financement extérieur</i>			212 218 600 000	-	12 000 000 000	10 352 348 656

Sources des données : DGBF (extraction du Système d'Information Budgétaire au 15 janvier 2021) et PIP 2021 2023

Sur le projet 2 (construction et équipement de 10 centres d'examen (code et conduite) du permis de conduire dans les Chefs-lieux de Région) : l'AE est passé de 21 560 220 F CFA à 16 680 000 F CFA. Sur cette base, la DGTTC a entrepris de sécuriser le site du centre d'examen d'Abidjan (Adjamé) par la construction d'une clôture. Ces travaux ont été réalisés, mais le mandatement n'a pu être effectif avant la clôture des opérations budgétaires de 2020.

e. Exécution des prévisions d'effectifs

L'exécution des prévisions d'effectifs du programme est présentée dans le tableau ci-dessous.

Tableau 10 : exécution des prévisions d'effectifs du programme 2 Transport Terrestre

	N-1 (2019)	N (2020)				
		Besoin exprimé	Prévision	Besoin satisfait	Sorties	Total fin d'année
Catégorie A	69	04	-	20	03	86
Catégorie B	118	26	03	47	-	165
Catégorie C	12	04	01	03	01	14
Catégorie D	18	04	02	06	02	22
Non Fonctionnaires	20	-	-	-	-	20
TOTAL	237	38	06	76	06	307

Source des données : DRH Ministère des Transports

A regard des réformes de modernisation du secteur des transports, il se pose évidemment la question essentielle des ressources humaines nécessaires à l'accomplissement des missions assignées aux structures dédiées aux différents projets. L'affectation des personnels qualifiés dans ces structures, s'avère nécessaire selon une programmation efficiente des effectifs, en vue de disposer de ressources humaines à même de relever les défis qui se présentent au Ministère des Transports.

2. Commentaires et conclusion

Le budget alloué au programme 2 au titre de la gestion 2020, d'un montant de 9.454.825.139 F CFA, a été exécuté à 185,67%. Il a permis le démarrage de projets importants destinés à accroître la mobilité des personnes et des biens et la poursuite des efforts pour l'amélioration de la qualité et la sécurité des services de transport terrestre.

Cependant, l'avènement de la COVID-19 et les nombreuses difficultés liées au système d'information budgétaire ont perturbé la gestion.

De meilleurs résultats pourraient être enregistrés en 2021 si des mesures correctrices sont apportées, notamment l'amélioration du système d'information budgétaire et la mise en place de moyens conséquents pour assurer convenablement les missions assignées aux Responsables de Programme (moyens humains, logistiques et financiers).

II.3 Programme 3 : Transport Aérien

Le responsable de ce programme est Madame AMICHIA épouse EKRA Anne-Marie Cécile, Ingénieur Expert de l'Aviation Civile, Directeur du Bureau Enquêtes et Analyses des Accidents d'Aviation.

Les Directions et les services relevant du programme sont : Direction du Transport Aérien (DTA), Bureau Enquêtes Accidents d'Aviation (BEA), Autorité Nationale de l'Aviation Civile (ANAC), Société d'Exploitation, de Développement Aéroportuaire Aéronautique et Météorologique (SODEXAM), Compagnie Air Côte d'Ivoire, AERIA.

1. Bilan du programme

Les principales activités menées en 2020 sont :

Actions du programme	Activités majeures réalisées	Résultats obtenus
Action 1 : Coordination et suivi des activités du transport aérien	- L'équipement partiel du centre SAR (Acquisition d'un véhicule ; rétablissement de l'interconnexion du SAR) ;	-
Action 2 : Réhabilitation et développement des infrastructures aéroportuaires	- Le suivi des activités aéroportuaires et météorologiques ; La poursuite de la réhabilitation et l'équipement des aéroports de Bouaké, Daloa, Man, Odienné et Yamoussoukro ; - La poursuite de l'extension et la modernisation de l'aérogare fret de l'aéroport international d'Abidjan ;	
Action 3 : Renforcement de la sécurité et de la sûreté	- La clôture des enquêtes sur les accidents des aéronefs TUHAI (Ivoire Hélicoptère-région Agboville) et TUGAD (Piper PA28 Aéroclub Bingerville-2morts) ; - Instruction d'environ 20% des incidents aériens (125 incidents en 2020) ; - Acquisition de la base de données informatisée des incidents et accidents aériens ;	-
Action 4 : Développement de la compagnie aérienne nationale et des vols intérieurs	- Le développement et le renforcement des capacités de la compagnie nationale ;	

a. Evolution des indicateurs de performance

Tableau 11 : évolution des indicateurs du programme 3 : Transport Aérien

Indicateur	Unité	REALISATIONS			N-1 (2020)	
		2017	2018	2019	Prévision	Réalisation
Objectif spécifique 1 : Coordonner le développement des activités du Transport Aérien						
Indicateur 1 : Nombre de rapports de suivi-évaluation des activités de transport aérien	Nombre	-	-	-	04	1
Objectif spécifique 2 : Etendre et moderniser l'aérogare fret de l'aéroport international FHB et réhabiliter les infrastructures des aéroports de l'intérieur						
Indicateur 2 : Taux d'accroissement du fret aérien	Pourcentage	23.309	24.112	24.836	27.320 (Soit une augmentation de 10% par rapport à 2019)	26.601 (Soit une augmentation de 7,11% par rapport à 2019)
Indicateur 3 : Nombre d'aéroports opérationnels (07 aéroports à réhabiliter et 05 à construire)	Nombre	7	7	7	10	7
Objectif spécifique 3 : Obtenir la Classification de l'ANAC en catégorie 1 de la FAA						
Indicateur 4 : Certificats OACI et FAA	Pourcentage	-	0 (Préparation audit OACI)	100% Certification OACI 15% Classification FAA	Maintien certification OACI 50% Classification FAA	Maintien certification OACI 30% Classification FAA
Objectif spécifique 4 : Développer les vols intérieurs						
Indicateur 5 : Nombre annuel de passagers des aéroports de l'intérieur	Nombre	57.411	76.324	99.014	92.352	60.110
Indicateur 6 : Nombre annuel de vols à destination des aéroports de l'intérieur	Nombre	1 983	3 255	3 993	3.780	2 741

b. Analyse détaillée et explication des résultats

Indicateur 1 : Nombre de rapports de suivi-évaluation des activités de transport aérien

Les difficultés liées à la gestion de la COVID 19 dans ce secteur ont conduit à la production d'un rapport annuel au titre de l'exercice 2020 au lieu de 04 rapports trimestriels prévus.

Indicateur 2 : Taux d'accroissement du fret aérien

La prévision de croissance du fret aérien de **10%** en 2020 n'a pas été atteinte, en raison des dispositions de riposte sanitaire arrêtées par les autorités gouvernementales avec, notamment, la fermeture sur une bonne partie de l'année des aéroports aux vols commerciaux de passagers qui ont perturbé le secteur du transport aérien.

Cependant, l'on observe une augmentation du fret (**7,11%**) par rapport à l'année de référence (2019), ce qui fait passer d'un volume de 24.836 tonnes en 2019 à 26.601 tonnes en 2020.

Indicateur 3 : Nombre d'aéroports opérationnels (07 aéroports à réhabiliter et 05 à construire)

Au regard de la situation causée par la COVID 19, la réhabilitation des 03 aéroports prévus, ont aussi accusé un ralentissement dans le programme de construction et d'aménagement.

Indicateur 4 : Certificats OACI et FAA

Le taux de réalisation de la classification de l'ANAC s'explique à ce jour par :

- La prise en compte des exigences FAA dans le nouveau projet de Code d'Aviation Civile toujours en attente ;
- L'amendement des règlements nationaux ;
- La prise en compte des exigences FAA dans le programme de formation des inspecteurs d'Aviation Civile ;
- La prise en compte des exigences OACI et FAA dans le domaine des enquêtes sur les accidents et incidents aériens.

Il faut rappeler que ce projet évalué à 5 538 755 734 FCFA a débuté en 2019 avec un taux de réalisation des exigences de **15%**.

En 2020 le taux de réalisation atteint est de **30%**. L'objectif visé pour l'année 2021 est d'atteindre un taux de réalisation de **70%** et 100% en 2022, afin d'obtenir la classification FAA en catégorie 1 de l'ANAC.

Indicateur 5 : Nombre annuel de passagers des aéroports de l'intérieur

Par rapport à l'année de référence 2019, les performances du secteur aérien pour l'exercice 2020 ont été fortement impactées par la pandémie de la COVID 19. Comme pour les vols internationaux, cela a entraîné une baisse drastique du trafic total passager d'Abidjan vers les aéroports de l'intérieur et vice-versa, en respect des mesures sanitaires édictées, réduisant ainsi la mobilité des populations.

Indicateur 6 : Nombre annuel de vols à destination des aéroports de l'intérieur

Les conséquences de la COVID 19 sur le trafic passager des aéroports de l'intérieur et les mesures de riposte sanitaire ont impacté les vols à destination des aéroports de l'intérieur, pour les mêmes raisons évoquées au niveau de l'indicateur 5.

c. Exécution financière par action

Tableau 12 : exécution financière par action du programme 3 : Transport Aérien

Actions	Personnel	Biens et Services	Transferts	Investissement	Total
1-Coordination et suivi des activités du transport aérien	0	4 499 602	21 000 000	0	25 499 602
2-Réhabilitation et développement des infrastructures aéroportuaires	0	0	990 000 000	12 454 947 463	13 444 947 463
3-Renforcement de la sécurité et de la sûreté	0	64 981 169	2 000 000 000	0	2 064 981 169
4-Développement de la compagnie aérienne nationale et des vols intérieurs	0	0	2 000 000 000	0	2 000 000 000

Sources des données : DGBF (extraction du Système d'Information Budgétaire à la date du 15 janvier 2021)

d. Exécution des investissements du programme

L'exécution des investissements du programme est présentée ci-dessous.

Tableau 13 : exécution des investissements du programme 3 Transport Aérien

	Année de démarrage	Année de fin	Coût total	Budget Voté 2020	Budget Actuel 2020	Mandat PEC 2020
Projet 1 : Réhabiliter les aéroports de l'intérieur (Bouaké Daloa, Man, Odiéne et Yamoussoukro)			57 412 000 000	3 000 000 000	1 500 000 000	1 500 000 000
<i>Sur financement intérieur</i>			57 412 000 000	3 000 000 000	1 500 000 000	1 500 000 000
<i>Sur financement extérieur</i>			0	0	0	0
Projet 2 : Construire et faire l'extension des aéroports de Korhogo Kong Daoukro Séguéla	2018		81 031 800 000	15 000 000 000	10 000 000 000	10 000 000 000
<i>Sur financement intérieur</i>			81 031 800 000	15 000 000 000	10 000 000 000	10 000 000 000
<i>Sur financement extérieur</i>			0	0	0	0
Projet 3 : Moderniser et étendre l'aérogare fret de l'aéroport international FHB(projet, financement BID e)			38 854 800 000	1 361 052 737	1 061 052 737	954 947 463
<i>Sur financement intérieur</i>			10 373 000 000	1 361 052 737	1 061 052 737	954 947 463
<i>Sur financement extérieur</i>			28 481 800 000	0	0	0
Total programme (Budget de l'Etat)			177 298 600 000	19 361 052 737	12 561 052 737	12 454 947 463
Total sur financement intérieur			148 816 800 000	19 361 052 737	12 561 052 737	12 454 947 463
Total sur financement extérieur			28 481 800 000	0	0	0

Sources des données : DGBF (extraction du Système d'Information Budgétaire au 15 janvier 2021) et PIP 2021 2023

e. Exécution des prévisions d'effectifs

L'exécution des prévisions d'effectifs du programme est présentée dans le tableau ci-dessous.

Tableau 14 : exécution des prévisions d'effectifs du programme 3 **Transport Aérien**

	N-1 (2019)	N (2020)				
		Besoin exprimé	Prévision	Besoin satisfait	Sorties	Total fin d'année
Catégorie A	02	01	01	-	01	01
Catégorie B	-	01	01	-	-	-
Catégorie C	-	-	-	-	-	-
Catégorie D	-	-	-	-	-	-
Non Fonctionnaires	-	-	-	-	-	-
TOTAL	02	02	02	-	01	01

Source des données : DRH Ministère des Transports

Le transport aérien nécessite autant des équipements de haute technologie que des ressources humaines adaptées au secteur aérien. Cependant, il sied d'indiquer la rareté des ressources humaines qualifiées dans ce secteur. Le renouvellement des ressources humaines se fait aussi rarement compte tenu des recrutements des personnels qui n'ont plus lieu. Il reste à souhaiter la reprise des recrutements afin de remplacer au fur et à mesure ceux qui doivent faire valoir leur droit à la retraite.

2. Commentaires et conclusion

En somme, la crise sanitaire de la pandémie Covid19, avec les fermetures d'aéroports et les restrictions de voyages, a conduit à une baisse drastique du trafic de passagers, aussi bien à l'international qu'au niveau des vols domestiques.

Toutefois, au niveau du fret, malgré la non atteinte de la prévision de 10% d'accroissement, on enregistre une hausse du volume, de 24.836 tonnes en 2019 à 26.601 tonnes en 2020, soit un taux de croissance de 7,11%. Ces résultats ont pu être obtenus notamment grâce au maintien des vols des avions cargo conjugué avec l'augmentation des capacités de l'aérogare fret de l'Aéroport International d'Abidjan.

Par ailleurs, les efforts pour la réhabilitation et le développement des aéroports de l'intérieur doivent résolument se poursuivre pour accélérer la compétitivité du transport aérien sur les autres modes de transport et contribuer ainsi au développement des villes de l'intérieur par des liaisons passagers et marchandises rapides, sûres et régulières, source d'emplois et de richesses.

De même, le renforcement des capacités de la compagnie nationale et la classification de l'ANAC en catégorie 1, permettront d'ouvrir de nouvelles lignes aériennes pour accroître la mobilité des populations, tant au niveau national qu'à l'international.

CONCLUSION

Le Ministère des Transports a bénéficié, au titre de l'exercice 2020, d'un budget initial de 39 588 469 978 F CFA porté à 106 926 673 340 F CFA, soit une augmentation de 67 338 203 362 F CFA due aux mouvements de crédits en gestion et lois de finances rectificatives.

Au 15 janvier 2021, ce budget a été exécuté à **41,54%**. Ce faible taux d'exécution s'explique par le fait que les crédits reçus dans le cadre du collectif budgétaire concernant le plan de soutien économique, social et humanitaire, d'un montant de 59 410 000 000 F CFA (soit 55,56% du budget actuel), n'aient pas été exécutés à ladite date.

Sans la prise en compte de ces crédits dont le ministère n'a eu connaissance que par le biais des données fournies par la Direction Générale du Budget et des Finances au moment de la rédaction du présent rapport (extraction du Système d'Information Budgétaire à la date du 15 janvier 2021), le taux de réalisation du budget s'élève à **93,49 %**.

Cela a permis de mener des activités et actions au niveau de chaque programme de qui n'ont cependant pas pu atteindre la plupart des résultats escomptés dans le PAP. Plusieurs raisons expliquent cet état de fait, dont notamment, le dysfonctionnement du système d'information budgétaire (SIB), la pandémie de la COVID-19, la désignation de nouveaux acteurs non véritablement outillés à la gestion budgétaire.

La gestion 2021 devrait conduire à de meilleurs résultats si des mesures appropriées sont prises tant au niveau managérial qu'au niveau opérationnel.

SECTION 341 : MINISTERE DES AFFAIRES MARITIMES

I. PRESENTATION GENERALE DU MINISTERE

Le Ministère chargé des Affaires Maritimes a pour mission la mise en œuvre et le suivi de la politique du Gouvernement en matière d'affaires maritimes. Cette politique est principalement orientée vers le renforcement des capacités des acteurs du secteur du transport maritime et le renforcement de la sécurité et de la sûreté portuaire.

A ce titre, et en liaison avec les différents départements ministériels concernés, il a l'initiative et la responsabilité des actions suivantes :

- maîtrise d'ouvrage des infrastructures portuaires et fluviales ;
- promotion, organisation et contrôle du transport maritime et fluvio-lagunaire ;
- promotion, organisation, réglementation et contrôle des transports collectifs urbains et interurbains ;
- promotion, organisation, réglementation et contrôle du transport privé ;
- Initiation, application et contrôle de la réglementation relative à la sécurité et la sûreté des transports maritime et fluvio-lagunaire ;
- contribution à la formation des Gens de mer et assimilés et de l'ensemble des acteurs du transport maritime et fluvio-lagunaire.

I.1. Rappel des orientations stratégiques du ministère

I.1.1 Principales orientations

Les principales orientations sont :

- le renforcement des capacités des acteurs du secteur du transport maritime ;
- le renforcement de la sécurité et de la sûreté portuaire.

I.1.2 Résultats stratégiques

Les résultats stratégiques attendus sont :

- l'administration des transports maritimes est moderne et performante ;
- la compétitivité des services du transport maritime est accrue ;
- l'accès des populations aux services de transport maritime et fluvio-lagunaire durables et de qualité est amélioré.

I.1.3 Objectifs stratégiques

Les objectifs stratégiques sont :

- promouvoir une administration moderne et performante ;
- améliorer l'accès des populations à des services de transport maritime et fluvio-lagunaire durables et de qualité.

I.2 Synthèse des principaux résultats

Pour l'atteinte de ses objectifs, le Ministère chargé des Affaires Maritimes a posé des actes majeurs au cours de l'exercice 2020.

Il a renforcé le cadre juridique de l'Administration Maritime par la prise de treize (13) textes dont quatre (04) décrets et neuf (09) arrêtés. La signature de ces textes met fin à une gestion de fait et promeut de façon factuelle le secteur maritime en proie à d'énormes difficultés organisationnelles.

Conscient de l'importance de la formation des ressources humaines dans la modernisation de toute organisation, le département ministériel en charge des Affaires maritimes a organisé le stage pratique de 152 agents de la police maritime et formé en module de spécialité 417 agents de Police Maritime. Il a en outre renforcé les capacités de 20 agents du service recouvrement en régie douanier et les capacités des cadres ivoiriens du secteur maritime sur le développement des ports et du transport maritime. Il a par ailleurs mené des activités d'optimisation des recettes de la Direction Générale des Affaires maritimes

et Portuaires qui ont amélioré sensiblement les conditions de vie et de travail des agents. Ainsi, les services ont été fournis en équipements (matériels informatiques, matériels et mobiliers de bureau, voiture de service ou de liaison etc.) facilitant l'exécution des tâches à leur confiées.

Le ministère a promu et repositionné le secteur maritime ivoirien à travers :

- l'élaboration d'un plan stratégique ;
- l'élaboration de plans et documents pour la prise en compte des projets et activités du Ministère dans le budget-programme 2021-2023 et Plan National de Développement (PND) 2021-2025 de la Côte d'Ivoire;
- l'élaboration de son document de Programmation Pluriannuelle des Dépenses et Projet Annuel de Performance (DPPD-PAP);
- l'organisation de la journée mondiale des gens de mer le 25 juin 2020 ;
- l'examen et approbation du projet de statuts et l'installation du Comité stratégique de l'Institut de Sécurité Maritime Interrégionale (ISMI).

Ces activités ont contribué à améliorer la gouvernance et l'orientation des actions du Ministère dans le secteur maritime.

Le Centre de Coordination de Recherches et Sauvetage Maritime (MRCC) d'Abidjan a été érigé en Centre Principal de Coordination de Sauvetage Maritime de l'UEMOA par le Gouvernement au cours de l'exercice 2020. L'équipement de ce centre ainsi que des autres centres opérationnels de la Direction Générale des Affaires Maritimes et Portuaires en matériels techniques de surveillance contribuent à améliorer et sécuriser les services de transport maritime en proie dans la zone du Golfe de Guinée à des phénomènes d'insécurité et de piraterie. Indubitablement, la compétitivité des ports se trouve améliorée ainsi que le nombre de personnes ayant accès aux services de transport maritime et fluvio-lagunaire. Par ailleurs, le cadre juridique en matière de transports maritime et fluvio-lagunaire, de sécurité et de sûreté maritime a été renforcé. La prise de ces textes assure des services de transport maritime et fluvio-lagunaire durable et de qualité.

Conformément aux décisions du Conseil National de Sécurité, l'Administration Maritime a mené des actions de lutte contre la Covid-19. Ces actions ont permis de protéger non seulement les personnes transportées sur les voies d'eau intérieure mais aussi les personnes exerçant sur ces voies d'eau intérieure. Elles ont aussi contribué au fonctionnement continu du Ministère et des administrations sous sa tutelle.

Tableau 72 : Tableau de l'évolution des indicateurs du Ministère

INDICATEURS DE PERFORMANCE	REALISATIONS (de 2017 à 2019)			2020		Commentaires
	2017	2018	2019	Prévision	Réalisation	
Indicateur 1 : les manuels de procédures élaborés et actualisés tous les deux ans	-	-	12	15	18	Cible atteinte (+3) Source : DGAMP
Indicateur 2 : Accroissement du nombre d'usager du transport lagunaire de 45% à l'horizon 2021	-	21,69%	16,07%	6,03%	18,08%	Cible non atteinte (+12,05) Source : SOTRA, STL, CITRANS, DGAMP, DPPD PAP 2021-2023
Indicateur 3 : Accroissement du trafic marchandises global de 5% en 2021	-	4,32%	9%	-	-	Source : PAA, PASP

Concernant l'**Indicateur 1** : les manuels de procédures élaborés et actualisés tous les deux (02) ans

L'élaboration des procédures date de 2019. Les procédures devraient être actualisées en 2021. Mais déjà en 2020, le nombre de manuels élaborés et actualisés est supérieur à la cible 2020. Cela s'explique par la volonté de l'Autorité maritime d'organiser l'Administration maritime et le secteur maritime ivoirien.

Concernant l'**Indicateur 2** : Accroissement du nombre d'usager du transport lagunaire de 45% à l'horizon 2021

La prévision pour 2021 est de 45%. En 2020 (à mi-parcours), un accroissement du nombre d'usager du transport lagunaire de 18,08% a été constaté. Lorsque que le DPPD PAP 2021-2023 était en cours d'élaboration et pour tenir compte de la pandémie de la Covid-19, il a été prévu pour l'année 2020 un taux d'accroissement du nombre d'usager de transport lagunaire de 6,03%. La cible a été atteinte à (+12,05). Il apparait comparativement à la cible 2021 que des efforts (amélioration du service de transport lagunaire, lutte contre la Covid-19...) doivent être consentis de manière à l'atteindre.

Concernant l'Indicateur 3 : Accroissement du trafic marchandises global de 5% en 2021

Aucune prévision n'a été inscrite pour 2020 dans le DPPD PAP 2020-2022. La prévision de 5% concerne uniquement 2021. En termes de réalisation, les données statistiques du PAA et PASP ne sont disponibles qu'au second semestre de l'année 2021. C'est la raison pour laquelle aucune réalisation n'a été déclarée pour 2020.

I.3 Résumé de l'exécution du budget

Tableau 73 : Exécution du budget 2020

Unités	2020				
	Budget voté	Collectif	Budget actuel	Réalisation	Tx de réal.
Opérations consolidées					
1. Ressources	19 509 880 617	19 702 752 329	19 816 975 567	2 601 185 262	13,33%
2. Charges	19 509 880 617	19 702 752 329	19 816 975 567	2 601 185 262	13,33%
1. Ressources	19 509 880 617	19 702 752 329	19 816 975 567	2 601 185 262	13,33%
1.1 Ressources intérieures	3 509 880 617	3 702 752 329	3 816 975 567	2 601 185 262	74,11%
1.1.1 Budget de l'Etat (Trésor)	3 509 880 617	3 702 752 329	3 816 975 567	2 601 185 262	74,11%
1.1.2 Recettes de services	0	0	0	0	0
1.2 Ressources extérieures	16 000 000 000	16 000 000 000	16 000 000 000	0	0
1.2.1 Emprunts projets	16 000 000 000	16 000 000 000	16 000 000 000	0	0
1.2.2 Dons Projets	0	0	0	0	0
1.2.3 Appuis budgétaires ciblés	0	0	0	0	0
2 Charges	19 509 880 617	19 702 752 329	19 816 975 567	2 601 185 262	13,33%
2.1 Personnel	10 000 000	10 000 000	10 000 000	0	0
2.1.1 Solde y compris EPN	10 000 000	10 000 000	10 000 000	0	0
2.1.2 Contractuels hors solde	0	0	0	0	0
2.2 Biens et Services	775 000 000	1 084 891 093	1 084 891 093	793 330 663	102,37%
Biens et services sur budget Etat	775 000 000	1 084 891 093	1 084 891 093	793 330 663	102,37%
2.3 Transferts	321 129 108	504 482 756	618 705 994	558 803 423	174,01%
2.3.1 Transferts courants	321 129 108	504 482 756	618 705 994	558 803 423	174,01%
2.3.2 Transferts en capital	0	0	0	0	0
2.4 Investissement	18 403 751 509	18 103 378 480	18 103 378 480	1 249 001 176	6,79%
2.4.1 Trésor	2 403 751 509	2 103 378 480	2 103 378 480	1 249 001 176	51,96%
2.4.2 Financement extérieur	16 000 000 000	16 000 000 000	16 000 000 000	0	0
Dons	0	0	0	0	0
Emprunts	16 000 000 000	16 000 000 000	16 000 000 000	0	0
Total	19 509 880 617	19 702 752 329	19 816 975 567	2 601 185 262	13,33%

Source : situation d'exécution 2020 – section 540 Ministère des Affaires Maritimes extraite du SIB à la date du 15 janvier 2021.

Le taux de réalisation en Biens et Services est supérieur à 100% (102,37) soit un écart de 2,37% qui s'explique par l'allocation de crédits complémentaires d'un montant de **248 000 000 francs CFA** conformément à l'Arrêté N°0523/MBPE/DGBF/DBE/SD-AESG/SG du 25 SEPT 2020 au cours de l'Exercice 2020 suite à de nouvelles créations et à des besoins nouveaux.

Le taux de réalisation en transfert se situe également à plus de 100% (174,01) soit un écart de 74,01% qui se justifie par l'octroi de crédits complémentaires d'un montant de **114 223 238 francs CFA** au profit de l'Académie Régionale des Sciences et Techniques de la Mer (ARSTM) pour la prise en compte de ses arriérés CNPS en souffrance conformément à l'Arrêté N°0648/MBPE/DGBF/DBE/SD-AELEC/OKAS du 09 NOV 2020.

Au titre de la gestion 2020, le Ministère chargé des Affaires Maritimes a atteint un taux de réalisation de 6,79% en dépenses d'investissement. En effet, au regard du budget voté en 2020, les dépenses d'investissement du Ministère chargé des Affaires Maritimes s'élèvent à **18 403 751 509 francs CFA**, réparties comme suit :

- 16 000 000 000 francs CFA pour la construction du poste céréalier du Port Autonome d'Abidjan ;
- 2 403 751 509 francs CFA pour les autres projets.

Malgré nos relances, le Port Autonome d'Abidjan ne nous a pas fait le point de ce projet, pensant qu'il était inscrit au titre du Ministère des Transports. Nous n'avons donc pas reçu de facture émise par l'entreprise désignée, pour les décomptes. En conséquence, aucun engagement ne pouvait se faire sur cette ligne. Ainsi, sur ce chapitre, en 2020, le taux de consommation enregistré est de **0%**.

Quant aux projets d'investissement dont l'exécution est du ressort du Ministère chargé des Affaires Maritimes, ils ont connu un taux d'exécution de **51,96%**.

C'est donc la situation de non-consommation des crédits d'un montant de 16 000 000 000 francs CFA, représentant **82,01%** du budget global voté qui a une incidence négative sur le taux de réalisation des dépenses d'investissement du Ministère et partant sur le taux de réalisation global du budget qui se situe à **13,33%**.

Les difficultés relevées au cours de la gestion 2020 sont :

- Attribution tardive des codes d'engagement au niveau des Arrondissements maritimes ;
- Dysfonctionnement et instabilité du SIB ayant pour conséquence un ralentissement du niveau des engagements et un blocage de l'exécution des marchés ;
- Présence tardive des crédits complémentaires alloués au Ministère dans le SIB rendant ainsi difficile leur traitement avant la date de la clôture budgétaire ;
- Délai de mise à disposition des dossiers physiques par le Contrôle financier aux ordonnateurs est long ;
- Perte de factures définitive au niveau du Contrôle financier ;
- Indisponibilité parfois des Gestionnaires de crédits et/ou de l'ordonnateur pour la signature des documents comptables retardant ainsi leur transmission d'un acteur à un autre ;
- Insuffisance des matériels informatiques et de la dotation en consommable informatique en raison de l'importance des crédits budgétaires alloués ;
- Absence de véhicule de liaison pour l'acheminement des dossiers comptables au Contrôle financier, à la Paierie Générale des Affaires Economiques et à l'Agence Comptables Centrale du Trésor.

Les mesures correctrices proposées sont :

- Organisation d'une formation de courte durée des agents à la maîtrise du nouveau système d'engagement ;
- Réorganisation du Service du RFFIM avec le renforcement du personnel ;
- Acquisition de matériels informatiques pour renforcer l'existant ;
- Acquisition de véhicule de liaison pour faciliter le transport des dossiers comptables ;
- Augmentation de la dotation en consommables informatiques du Service du RFFIM pour une gestion efficiente des crédits budgétaires alloués au Ministère
- Nécessité pour les Gestionnaires de crédits et les ordonnateurs d'être disponibles pour une exécution efficace du Budget.

II. RAPPORT ANNUEL DE PERFORMANCE PAR PROGRAMME

II.1 Programme 1 : Administration Générale

1. Bilan du programme

Le Programme 1 « Administration Générale » se décline en quatre (04) actions qui sont :

- Action 1 : Coordination et animation du ministère ;
- Action 2 : Gestion des ressources humaines, financières et Matérielles ;
- Action 3 : Planification, programmation et suivi-évaluation ;
- Action 4 : Gestion du système d'information et de communication.

Sous la Conduite de Monsieur le Directeur de Cabinet SORO Daufanguy Benjamin, Responsable du Programme « Administration Générale », ce programme est animé par les Services suivants :

- Le Cabinet du Ministère chargé des Affaires Maritimes ;
- La Direction des Ressources Humaines ;

- La Direction des Affaires Financières et du Patrimoine ;
- La Cellule de Passation des Marchés Publics ;
- La Direction des Affaires Juridiques et de la Coopération Internationale ;
- La Direction de la Planification, des Statistiques, de la Prospectives et des Projets ;
- Le Service de la Communication et des Relations Publiques ;
- Le Service de l'Informatique, de la documentation et des archives.

Le bilan du Programme « Administration Générale » se présente comme suit :

- Au titre du renforcement du cadre juridique de l'Administration Maritime :

Quinze (15) textes majeurs ont été pris, à savoir :

- Décret n° 2020-591 du juillet 2019 relatif au remblayage, aux aménagements par endiguement, enrochement des rivages de la mer et des voies d'eau intérieures;
- Décret n° 2020-45 du 15 janvier 2020 portant création d'un registre international pour l'immatriculation des navires ;
- Décret n° 2020-125 du 29 janvier 2020 portant organisation et fonctionnement des services de recherche et de sauvetage maritime en temps de paix ;
- Décret n° 2020-330 du 11 mars 2020 fixant les modalités d'application des mesures relatives à la sûreté des navires et des installations portuaires ;
- Arrêté n° 082/MAM/CAB du 1er février 2021 portant organisation et fonctionnement du centre de coordination de sauvetage maritime, des centres secondaires de sauvetages maritimes et des stations de sauvetage maritime ;
- Arrêté n° 1186/MAM/CAB du 29 décembre 2020 portant conditions d'établissement des niveaux de sûreté par l'autorité désignée ;
- Arrêté interministériel n° 1185/MAM/MEF/MBPE du 29 décembre 2020 fixant les modalités de répartition et de gestion de la redevance due par les armateurs communautaires et étrangers exploitant un service de transport maritime international ;
- Arrêté n° 879/MAM/CAB du 21 septembre 2020 portant réglementation de la formation à la sûreté maritime et modalités de délivrance des titres de formation à la sûreté ;
- Arrêté n° 880/MAM/DGAMP/DGMRE du 21 septembre 2020 portant modalités de gestion et fonctionnement des associations ou conseils de bien-être des gens de mer ;
- Arrêté n° 677/MAM/CAB du 24 juin 2020 portant organisation et fonctionnement de la commission d'autorisation d'exploitation du domaine public maritime ou fluvio-lagunaire ;
- Arrêté n°332/SEPMTAF/CAB du 26février 2020 les conditions de visite et de certification des navires ivoiriens ;
- Arrêté n° 333/SEPMTAF/CAB du 26 février 2020 fixant les procédures de contrôle par l'Etat du port dans les eaux sous juridiction ivoirienne ;
- Arrêté n° 334/SEMTAM/DGAMP/DGMRE du 26 février 2020 portant règlement de l'activité de recrutement et de placement des gens de mer à bord des navires et des plateformes pétrolières ;
- Arrêté n°335/SEMTAM/DGAMP/DGMRE du 26 février 2020 portant procédure de retrait ou suspension de brevets, diplômes et certificats aux gens de mer ;
- Arrêté n°336/SEMTAM/DGAMP/DGMRE du 26 février 2020 portant prévention de l'abus de l'alcool et de l'usage de la drogue à bord des navires et plateformes pétrolières.

Résultats obtenus:

- Mise en œuvre de la Loi N°2017-442 du 30 juin 2017 portant Code Maritime ;
- Fin de la gestion de fait dans plusieurs domaines des affaires maritimes (bonne gouvernance maritime) ;
- Promotion du secteur maritime.
 - Au titre de la formation et du renforcement des capacités des agents :

Quatre (04) activités majeures ont été réalisées. Ce sont :

- Le stage pratique de 152 agents de Police Maritime ;
- La formation en module de spécialité de 417 agents de Police Maritime ;
- Le renforcement des capacités de 20 agents du service recouvrement en régie douanier ;
- Le renforcement des capacités des cadres ivoiriens du secteur maritime sur le développement des Ports et du transport maritime.

Résultats obtenus :

- Administration maritime plus efficace ;
- Développement organisationnel du ministère ;

- Développement des ressources humaines ;
- Optimisation des compétences.
- Au titre des activités de promotion et de repositionnement du secteur maritime ivoirien

Cinq (05) activités majeures ont été menées. Ce sont :

- L'élaboration d'un plan stratégique du Ministère ;
- L'élaboration des plans et documents pour la prise en compte des projets et activités du Ministère dans le budget-programme 2021-2023 et Plan National de Développement (PND) 2021-2025 de la Côte d'Ivoire.
- L'élaboration du document de Programmation Pluriannuelle des Dépenses et Projet Annuel de Performance (DPPD-PAP) ;
- L'organisation de la journée mondiale des gens de mer le 25 juin 2020 ;
- L'examen et l'approbation du projet de statuts et l'installation du Comité stratégique de l'Institut de Sécurité Maritime Interrégionale (ISMI).

Résultats obtenus :

- Amélioration de la gouvernance et de l'orientation des actions du Ministère dans le secteur maritime ;
- Elaboration du Budget du Ministère ;
- Mise en place et fonctionnement du Comité stratégique de l'Institut de Sécurité Maritime Interrégionale (ISMI).
- Au titre des mesures prise pour la lutte contre le coronavirus et conformément aux décisions du Conseil National de Sécurité

Cinq (05) activités majeures ont été accomplies. Ce sont :

- La prise d'un (01) Arrêté portant réglementation de la circulation des personnes à bord des bateaux et embarcations à passagers sur les voies d'eau intérieures en période de lutte contre la COVID-19 ;
- La prise d'un (01) Arrêté portant réglementation de la circulation des personnes à bord des bateaux et embarcations à passagers exploités sur les voies d'eau intérieure en période de lutte contre la COVID-19 ;
- La mise en place d'un système de relève d'équipage adapté à la situation de la crise sanitaire et autorisation des expéditions de pêche avec un équipage minimum de sécurité afin de continuer le ravitaillement des marchés en produits halieutiques ;
- L'exonération de certaines taxes au profit des entreprises du secteur maritime impactées par la pandémie à coronavirus ;
- Les visites de Monsieur le Ministre dans les gares lagunaires pour le contrôle du respect des mesures barrières et dons de matériels de protection ;
- La mise en œuvre d'un plan de continuité des activités à l'ARSTM et dons de kits sanitaires.

Résultats obtenus :

- Protection des personnes transportées sur les voies d'eau intérieure en période de lutte contre la COVID-19 ;
- Protection des personnes exerçant sur les voies d'eau intérieure en période de lutte contre la COVID-19 ;
- Réduction des cas de contamination dans le secteur maritime ;
- Viabilité des entreprises du secteur maritime impactées par la pandémie à coronavirus ;
- Fonctionnement continu de l'ARSTM et protection des étudiants dudit établissement.

a. Evolution des indicateurs de performance

Conformément au DPPD-PAP 2020-2022, l'évolution des indicateurs de performance se présente comme suit :

Tableau 3 : évolution des indicateurs du programme 1

Objectif spécifique 1 : Non Déterminé						
Indicateur	Unité	REALISATIONS (de 2017 à 2019)			2020	
		2017	2018	2019	Prévision	Réalisation
Indicateur 1 : NB	Non déterminé	NB	NB	NB	NB	NB

Source : Annexe 4 DPPD-PAP 2020-2022 et Budget des dotations 2020-2022, page 935.

b. Analyse détaillée et explication des résultats

Lors de l'élaboration du DPPD-PAP 2020-2022, le Ministère chargé des Affaires Maritimes n'existait pas. C'était un sous-secteur du Ministère des transports, à savoir le Programme 4 « Transport Maritime ». Le Programme « Administration Générale » de ce département était donc fondu dans celui du Ministère des Transports de sorte qu'il était pratiquement difficile en septembre 2019 à sa création et alors même que le DPPD-PAP 2020-2022 a été élaboré de lui trouver un cadre de performance assortis d'indicateurs. Néanmoins, l'Administration maritime a élaboré et actualisé dix-huit (18) procédures dont dix (10) procédures opérationnelles et huit (08) procédures de support qui émanent toutes d'actes et de textes réglementaires (4 décrets, 10 arrêtés, 1 arrêté interministériel et autres mesures) qu'elle a pris au cours de l'année 2020. Ces actes ont concouru à améliorer le cadre juridique de l'administration maritime. Ils démontrent la volonté ferme du Ministre d'assurer une bonne gouvernance au sein de son département ministériel.

c. Exécution financière par action

Tableau 4 : exécution financière par action du programme 1

Actions	Personnel		Biens et Services		Transferts		Investissement		Total
	2019	2020	2019	2020	2019	2020	2019	2020	
Action 1 : Coordination et animation du ministère	0	0	98 419 724	64 080 892	0	0	0	0	162 500 616
Action 2 : Gestion des ressources humaines, financières et Matérielles	0	0	111 836 443	252 869 361	0	0	0	0	364 705 804
Action 3 : Planification, programmation et suivi-évaluation	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Action 4 : Gestion du système d'information et de communication	0	0	0	27 660 511	0	0	0	0	27 660 511

Source : situation d'exécution 2020 – section 540 Ministère des Affaires Maritimes extraite du SIB à la date du 15 janvier 2021.

Au cours de l'exercice 2020, le Programme 1 « Administration Générale » a été exécuté à hauteur de 344 610 764, soit 85,83% d'exécution eu égard au budget voté à lui alloué.

d. Exécution des investissements du programme

L'exécution des investissements du programme est présentée ci-dessous.

Tableau 5 : exécution des investissements du programme 1

Aucun projet d'investissement n'a été prévu au titre du Programme 1 « Administration Générale ».

e. Exécution des prévisions d'effectifs

L'exécution des prévisions d'effectifs du programme est présentée dans le tableau ci-dessous.

Tableau 6 : exécution des prévisions d'effectifs du programme 1

	2019	2020				Total fin d'année
		Besoin exprimé	Prévision	Besoin satisfait	Sorties	
Catégorie A	25	35	35	35	0	60
Catégorie B	20	22	22	22	0	42
Catégorie C	23	24	24	24	4	47
Catégorie D	01	01	01	01	0	02
Non Fonctionnaires	08	10	10	10	0	18
TOTAL	76	92	92	92	0	168

Source : Direction des Ressources Humaines SEMTAM

En 2019, lors de la création du Secrétariat d'Etat, un personnel minimum de 76 agents a été mis à disposition pour le fonctionnement du programme 1. Il est à noter que l'organigramme du ministère n'étant pas disponible, l'organisation et son fonctionnement des services ont rencontré de réelles difficultés.

2. Commentaires et conclusion

Le bilan du programme 1 « Administration générale » est positif, car les actions menées dans ce programme ont significativement contribué à améliorer la gouvernance du ministère et à définir ses principales orientations. Plusieurs textes ont été pris au cours de l'année 2020. Ils promeuvent l'administration maritime et donnent suite à l'importante réforme institutionnelle opérée par le Président de la République en créant le département chargé des Affaires Maritimes. En outre, l'exécution budgétaire de ce programme se situe à 85,83%. Ce qui atteste de l'efficience dudit programme.

Malgré ce résultat, ce programme a été confronté à un problème d'ordre organisationnel. Le projet de décret portant organisation du Ministère n'a pas fait l'objet de validation en Conseil des Ministres. Toutefois, ce projet de décret a été actualisé et remis dans le circuit en vue de sa validation. De plus, l'indisponibilité parfois des Gestionnaires de crédits et/ou de l'ordonnateur pour la signature des documents comptables a retardé leur transmission d'un acteur à un autre du circuit de l'exécution budgétaire. Il apparaît donc nécessaire d'appeler l'attention des différents acteurs de l'exécution budgétaire à plus de disponibilité à l'effet de rendre plus performant et efficace ce programme.

II.2 Programme 2 : Transport maritime et fluvio-lagunaire

1. Bilan du programme

Le Programme 2 « Transport maritime et fluvio-lagunaire » se décline en quatre (04) actions qui sont :

- Action 1 : Coordination et suivi des activités de transport, de sécurité, de sûreté et de formation maritime ;
- Action 2 : Construction d'infrastructures et acquisition d'équipements techniques de sécurité et de sûreté maritime et portuaire ;
- Action 3 : Renforcement des capacités didactiques et opérationnelles des structures de formation maritimes ;
- Action 4 : Réhabilitation et développement des infrastructures et services portuaires.

Pour atteindre cet objectif, le Ministère proposait d'améliorer l'accès des populations à des services de transport maritime et fluvio-lagunaire durables et de qualité, d'accroître la mobilité des personnes et des biens par voie maritime et fluvio-lagunaire dans les meilleures conditions de sécurité et de sûreté, d'améliorer la compétitivité des ports ivoiriens.

Le Responsable du Programme « Transport maritime et fluvio-lagunaire » est le Colonel KOUASSI Yao Julien, Directeur Général par intérim de la Direction Générale des Affaires Maritimes et portuaires. Ce programme est animé par les Services suivants :

- La Direction Générale des Affaires Maritimes et Portuaires ;
- La Direction des Gens de Mer et des Relations Extérieures ;
- La Direction de la Sûreté, des Affaires Portuaires et du Domaine ;
- La Direction des Transports Maritimes et Fluvio-lagunaire et de la Plaisance ;
- La Directions des Moyens Généraux ;
- La Direction de la Navigation, de la Sécurité et de la Garde Côtière ;
- Le Port Autonome d'Abidjan ;
- L'Arrondissement Maritime d'Abidjan ;
- L'Arrondissement Maritime de Grand-Bassam ;
- L'Arrondissement Maritime d'Adiaké ;
- L'Arrondissement Maritime de Jacqueville ;
- L'Arrondissement Maritime de Grand-Lahou ;
- L'Arrondissement Maritime de San-Pedro ;
- L'Arrondissement Maritime de Tabou ;

Le bilan de ce programme se présente comme suit :

- Au titre du cadre de l'optimisation des opérations de recettes de la Direction Générale des Affaires Maritimes et Portuaires :

Un (01) arrêté interministériel a été pris et deux (02) activités majeures ont été menées. Ce sont :

- La mise en place d'une nouvelle équipe pour les opérations de recettes de la DGAMP ;
- La mise en place d'un Comité ad'hoc chargé des négociations directes avec la société Continental Maritime Services (CMS) en vue de la conclusion d'un contrat de partenariat public-privé portant sur la conception, le financement, la mise en place, la formation à l'utilisation, l'exploitation, l'entretien et le renouvellement de certains équipements et d'une solution informatique de sécurisation des opérations de recettes des droits de trafic liés aux activités de l'Administration des Affaires Maritimes.

Résultats obtenus :

- Optimisation des recettes ;
- Centralisation des recettes ;
- Réduction non négligeable des déperditions ;
- Amélioration des conditions de vie et travail des agents.

- Au titre de la sécurité et de la sûreté maritimes :

Huit (08) textes (03 décrets et 05 arrêtés) relatifs à la sécurité et à la sûreté maritime ont été pris et six (06) activités majeures ont été entreprises. Ce sont :

- L'érection du Centre de Coordination de Recherches et Sauvetage Maritime (MRCC) d'Abidjan en Centre Principal de Coordination de Sauvetage Maritime de l'UEMOA par le Gouvernement ;
- Le financement de la Construction de quais d'accostage flottants pour le Centre de Coordination de Recherche et Sauvetage Maritime d'Abidjan et pour les unités opérationnelles de la DGAMP ;
- L'extension du système de partage de données de sécurité maritime au Point de Contact ISPS d'Abidjan ;
- L'acquisition de matériels techniques pour le système de télésurveillance maritime de la DGAMP ;
- L'acquisition de matériel informatique pour les centres opérationnels de la DGAMP.

Résultats obtenus :

- Amélioration de la sécurité et de la sûreté en matière de transports maritimes et fluvio-lagunaires ;
- Accroissement de la mobilité des personnes et des biens par voie maritime et fluvio-lagunaire ;
- Développement du commerce international ;
- Amélioration de la compétitivité des ports.

- Au titre des transports maritimes et fluvio-lagunaires :

Un (01) décret portant organisation réglementation de la navigation sur les voies d'eau intérieures a été pris.

Résultats obtenus :

- Organisation et développement du secteur des transports par voies d'eau intérieure ;
- Accroissement de la mobilité des personnes et des biens par voies d'eau intérieure.

- Au titre des mesures prise pour la lutte contre le coronavirus et conformément aux décisions du Conseil National de Sécurité :

Cinq (05) activités majeures ont été menées. Ce sont :

- La sensibilisation du personnel de la DGAMP aux mesures et gestes barrières ;
- L'équipement des services en matériel de lutte contre le Covid-19 (masques, solution hydro alcoolique, gants, savon liquide, seau etc) ;
- Les contrôles sanitaires aux frontières maritimes, dans les gars lagunaires, dans les bateaux et sur les plages ;
- La mise en application des mesures du Conseil National de Sécurité (CNS) relatives à la fermeture des plages, des restaurants et des réceptifs hôteliers etc.

Résultats obtenus :

- Protection des personnes transportées sur les voies d'eau intérieure en période de lutte contre la COVID-19 ;

- Protection des personnes exerçant sur les voies d'eau intérieure en période de lutte contre la COVID-19 ;
- Réduction des cas de contamination aux frontières maritimes, dans les gars lagunaires, dans les bateaux et sur les plages;
- Protection du personnel des Affaires Maritimes ;
- Fonctionnement continu de la Direction Générale des Affaires Maritimes et Portuaires.

a. Evolution des indicateurs de performance

Conformément au D DPPD-PAP 2020-2022, l'évolution des indicateurs de performance se présente comme suit :

Tableau 3 : évolution des indicateurs du programme 2

Objectif spécifique 1 : Améliorer l'accès des populations a des services de transport maritime et fluvio-lagunaire durables et de qualité						
Indicateur	Unité	REALISATIONS (de 2017 à 2019)			2020	
		2017	2018	2019	Prévision	Réalisation
Indicateur 1 : Nombre de personnes transportées par voie lagunaire	Nombre	18 900 000	23 000 000	26 696 806	25 500 033	31 524 342
Objectif spécifique 2 : Accroître la mobilité des personnes et des biens par voie maritime et fluvio-lagunaire dans les meilleures conditions de sécurité et de sûreté						
Indicateur 2 : Nombre de missions de surveillance maritime et lagunaire par an	Nombre	796	842	723 586	939 624	939 624
Objectif spécifique 3 : Améliorer la compétitivité des ports ivoiriens						
Indicateur 3 : Trafic conteneurs en EVP	Nombre	907 650	924 596	994 646	916 939 690,478	-
Indicateur 4 : Trafic global de marchandises	Nombre	27 087 458	28 258 424	30 804 030	2 900 000 023,4 millions (t)	-
Indicateur 5 : Trafic navires (nombre d'escale)	Nombre	5 666	5 436	5 502	57 935 428	-

Source : Service statistique des Sociétés de transport lagunaire et du service transport lagunaire de la DGAMP/ statistiques du PAA et PASP

b. Analyse détaillée et explication des résultats

Indicateur 1 : Nombre de personnes transportées par voie lagunaire

La cible 2020 a été largement atteinte (+6 024 309). Ce résultat atteste que les services de transports maritime et fluvio-lagunaire ont connu une amélioration qualitative. Les offres de ces services doivent être soutenues et encouragées de manière à ce qu'ils s'améliorent de façon continue et progressive pour le bien des populations à transporter.

Indicateur 2 : Nombre de missions de surveillance maritime et lagunaire par an

La cible 2020 en termes de missions de surveillance maritime et lagunaire par an a été atteinte. Elles connaissent une évolution significative. Le nombre de mission de surveillance maritime et lagunaire est passé de 723 586 à 939 624, soit une hausse de 29,86%. Ce résultat montre la détermination de l'Autorité maritime à sécuriser les plans d'eau ivoiriens eu égard à l'équipement commandé mis à disposition. Ce résultat impacte positivement la mobilité des personnes et des biens par voie maritime et fluvio-lagunaire. Pour preuve, le nombre de personnes transportées par voie lagunaire en 2020 a été largement atteinte.

Indicateur 3 : Trafic conteneurs en EVP

Les données statistiques des ports d'Abidjan et de San Pedro ne sont disponibles ou mises à disposition des autres administrations qu'au second semestre de l'année 2021.

Indicateur 4 : Trafic global de marchandises

Les données statistiques des ports d'Abidjan et de San Pedro ne sont disponibles ou mises à disposition des autres administrations qu'au second semestre de l'année 2021.

Indicateur 5 : Trafic navires (nombre d'escale)

Les données statistiques des ports d'Abidjan et de San Pedro ne sont disponibles ou mises à disposition des autres administrations qu'au second semestre de l'année 2021.

c. Exécution financière par action

Tableau 4 : exécution financière par action du programme 2

Actions	Personnel		Biens et Services		Transferts		Investissement		Total
	2019	2020	2019	2020	2019	2020	2019	2020	
Action 1 : Coordination et suivi des activités de transport, de sécurité, de sûreté et de formation maritimes	0	0	314 840 687	448 719 899	241 850 000	558 803 423	0	0	1 564 214 009
Action : Construction d'infrastructures et acquisition d'équipements techniques de sécurité et de sûreté maritime et portuaire	0	0	0	0	0	0	842 904 201	1 004 262 297	1 847 166 498
Action 3 : Renforcement des capacités didactiques et opérationnelles des structures de formation maritimes	0	0	0	0	0	0	271 372 592	244 738 879	516 111 471
Action 4 : Réhabilitation et développement des infrastructures et services portuaires	0	0	0	0	0	0	18 000 000 000	0	18 000 000 000

Source : situation d'exécution 2020 – section 540 Ministère des Affaires Maritimes extraite du SIB à la date du 15 janvier 2021.

Le Programme 2 « Transport Maritime et Fluvio-lagunaire » a été exécuté à hauteur de 2 256 524 498 au cours de l'exercice 2020, soit 11,81% d'exécution du budget voté à lui affecté. Pensant que le projet de construction du poste céréalier du Port autonome d'Abidjan était inscrit au titre du Ministère des Transports, sa non-consommation a impacté négativement le résultat de ce programme.

d. Exécution des investissements du Programme 2

L'exécution des investissements du programme est présentée ci-dessous.

Tableau 5 : exécution des investissements du programme 2

	Année de démarrage	Année de fin	Coût total	Budget Voté 2020	Budget Actuel 2020	Mandat PEC 2020
Projet 1 : Acquisition de cinq (05) vedettes maritimes pour la garde côtière ivoirienne (DGAMP)	2010	FIN 2021	1 445 971 751	953 751 509	953 751 509	635 834 340
<i>Sur financement intérieur</i>			1 445 971 751	953 751 509	953 751 509	635 834 340
<i>Sur financement extérieur</i>			0	0	0	0
Projet 2 : Dépenses d'Investissement LPSI-Affaires Maritimes	2016		17 650 000 000	1 000 000 000	800 000 000	368 427 957
<i>Sur financement intérieur</i>			17 650 000 000	1 000 000 000	800 000 000	368 427 957
<i>Sur financement extérieur</i>			0	0	0	0
Projet 3 : Construction et équipement de l'Institut de Sécurité Maritime Interrégionale (ISMI)	2017	Déc. 2022	3 819 600 000	350 000 000	271 932 089	190 352 462
<i>Sur financement intérieur</i>			3 440 400 000	350 000 000	271 932 089	190 352 462
<i>Sur financement extérieur</i>			379 200 000	0	0	0
Projet 4 : Construction de classes polyvalentes a l'ARSTM	Janvier 2015	Déc. 2021	2 783 000 000	100 000 000	77 694 882	54 386 417
<i>Sur financement intérieur</i>			2 783 000 000	100 000 000	77 694 882	54 386 417
<i>Sur financement extérieur</i>			0	0	0	0

	Année de démarrage	Année de fin	Coût total	Budget Voté 2020	Budget Actuel 2020	Mandat PEC 2020
Projet 5 : Construction du Poste Céréalière du Port Autonome d'Abidjan			61 200 000 000	16 000 000 000	16 000 000 000	0
<i>Sur financement intérieur</i>			0	0	0	0
<i>Sur financement extérieur</i>			61 200 000 000	16 000 000 000	16 000 000 000	0
Total programme (Budget de l'Etat)			86 898 571 751	18 403 751 509	18 103 378 480	1 249 001 176
<i>Total sur financement intérieur</i>			25 319 371 751	2 403 751 509	2 103 378 480	1 249 001 176
<i>Total sur financement extérieur</i>			61 579 200 000	16 000 000 000	16 000 000 000	0

Source : données extraites du SIB du 15 janvier 2021/ Matrice d'actions prioritaires du programme du gouvernement (ptg) 2021/DPPSP du SEMTAM

La problématique de la tutelle du port a considérablement influencé l'exécution des investissements du Programme 2. Sur 18 403 751 509 alloués aux investissements, seulement 1 249 001 176 ont été exécutés, soit 6,79% d'exécution. Sans le projet de construction du poste céréalière du Port Autonome d'Abidjan, l'exécution budgétaire des investissements se situerait à **51,96%**.

Quelques observations relatives aux projets

Projet 1 : Acquisition de cinq (05) vedettes maritimes pour la garde côtière ivoirienne

Deux marchés portant "Fourniture de 05 vedettes maritimes d'un montant de 1 445 971 751 sont en cours d'exécution. 01 vedette de 12 mètres a été effectivement livrée. La date de livraison des vedettes ainsi que le règlement du solde de ces marchés (953 751 509 FCFA) programmés pour 2020 n'ont pu être tenus en raison de la pandémie Covid 19 et du dysfonctionnement du Système d'Information Budgétaire (SIB). Aussi, seulement 635 834 340 FCFA ont pu être consommés. Il reste à payer 317 917 169 après la livraison totale des vedettes prévue probablement d'ici à novembre 2021.

Projet 2 : Dépenses d'Investissement LPSI-Affaires Maritimes

Ce projet a plusieurs composantes à savoir :

- Construction des Arrondissements maritimes (Adiaké, Grand-lahou, San-pedro) ;
- Construction des quais ;
- Equipement des Centres médicaux de Gens de Mer ;
- Renforcement, extension et modernisation du réseau de radiocommunication maritime des Centres et Unités Opérationnelles de la DGAMP ;
- Equipement du Système de télésurveillance maritime de la DGAMP ;
- Equipement des Unités Opérationnelles de la DGAMP.

Les marchés de construction des Arrondissements maritimes d'Adiaké, Grand-lahou et San-pedro ont été passés et approuvés en 2017.

Les travaux de construction des Arrondissements maritimes de Grand-lahou et de San-pedro ont démarré en juin 2018 pour une durée de 06 mois. La construction de l'Arrondissement maritime d'Adiaké démarre en 2021 avec la résolution du problème du site.

La LPSI était programmée pour une durée de quatre ans (2016-2020) ; la première dotation étant intervenue en 2017. Au surplus, la faiblesse des dotations budgétaires ou la réduction de budget alloué à certains projets en 2020 du fait de la pandémie Covid 19, la non prise en compte avec diligence des décomptes présentés par certains opérateurs titulaires de marché de construction des Arrondissements maritimes expliquent le fait que la LPSI 2016-2020 arrive à son terme sans que les projets majeurs prévus pour garantir la sécurité et la sûreté dans les espaces maritimes et lagunaires dévolus à la DGAMP dans le cadre de l'Action de l'Etat en mer soient entièrement mis en œuvres.

De toute évidence, ces projets seront reprogrammés dans la LPSI 2021-2025 en cours de rédaction pour leur achèvement effectif.

Projet 3 : Construction et équipement de l'Institut de Sécurité Maritime Interrégionale (ISMI)

Projet 4 : Construction de classes polyvalentes a l'ARSTM

Ces projets en cours d'exécution ont fait l'objet de réduction de budget alloué en 2020 à hauteur de 22,30%. Les montants alloués étaient destinés à :

- règlement de l'échéance 2020 du marché de construction de classes polyvalentes à l'ARSTM
- règlement de l'échéance 2020 du marché de construction et équipement de l'ISMI.

e. Exécution des prévisions d'effectifs

Tableau 6 : exécution des prévisions d'effectifs du programme 2

	2019	2020				
		Besoin exprimé	Prévision	Besoin satisfait	Sorties	Total fin d'année
Catégorie A	213	0	0	19	2	230
Catégorie B	200	0	0	45	17	228
Catégorie C	343	50	100	151	47	447
Catégorie D	13	0	0	0	1	12
Non Fonctionnaires	4	0	0	0	1	3
TOTAL	773	50	100	215	68	920

Source : Sous-direction des Ressources Humaines DGAMP

Catégorie A : 0 besoin exprimé. 19 besoins satisfaits dont 3 issus de l'ENA, 13 issus du Concours Professionnels Exceptionnel (CPE) de la Fonction Publique et le recrutement de 03 agents interministériels. Les 02 sorties sont relatives à des départs à la retraite.

Catégorie B : 0 besoin exprimé. Les 45 besoins satisfaits correspondant à 16 issus de l'ENA, 26 du CPE et 3 du recrutement d'interministériels. Sur les 17 sorties, il y a eu 16 changements de catégorie à l'issu de concours professionnels et 1 agent décédé.

Catégorie C : sur une demande exprimée de 50 agents, 100 places ont été prévues pour le Concours Directe de la Fonction Publique à l'issu duquel 151 agents ont été finalement recrutés. Ce qui correspond à un dépassement de 200% de la demande exprimée.

Les sorties de 47 agents correspondent à 42 changements de catégorie à l'issu du Concours Professionnels et 5 décès.

Commentaire

En définitif, l'effectif de le DGAMP de 2019 à 2020 est passé respectivement de 773 à 920 agents, toutes catégories comprises et incluant le personnel non fonctionnaire. Ce qui correspond à un accroissement de 19% de son personnel en une année.

Cette tendance s'est accrue avec le recrutement par la fonction Publique, au titre du de l'année 2020, de 411 agents de catégorie C pour un besoin exprimé de 50 agents. Ceux-ci feront leur entrée à la DGAMP en 2021.

L'inadéquation entre les besoins exprimés et le recrutement effectif traduit le non-respect par la Fonction Publique des programmes et capacités de recrutement de la DGAMP (cf. LPSI).

Cette situation expose l'Administration Maritime à un sureffectif pouvant entrainer des problèmes d'organisation et d'encadrement de son personnel. Ce qui pourrait provoquer l'augmentation des cas d'indiscipline et l'accroissement des risques d'incidents pour un personnel paramilitaire entraîné au maniement des armes.

Par ailleurs, sur les 215 entrées enregistrées, toutes catégories confondues, 6 soit environ 3% proviennent de recrutement de fonctionnaires interministériels. 151 soit 70% issus du Concours Direct de la Fonction Publique. 39 soit 18% issus du Concours Professionnel Exceptionnel (CPE) n'ont à ce jour bénéficiés de formation complémentaire. Seulement 19 sortis de l'Ecole Nationale d'Administration (ENA), soit environ 9% des agents recrutés, ont bénéficié d'une formation de qualité.

Ce qui pose le problème de la qualité du recrutement.

Recommandations :

- Suspension du recrutement incontrôlé des agents de catégorie C ;
- Demande d'ouverture des concours directe d'accès à l'ENA pour les catégories A et B ;
- Formation des agents issus du CPE.

2. Commentaires et conclusion

Le bilan du programme 2 « Transport maritime et fluvio-lagunaire » est mitigé et sujet à de vives controverses. En effet, sans le projet de construction du poste céréalier du Port autonome d'Abidjan, ce programme enregistrerait un taux d'exécution de **72,59%**. Mais, pensant qu'il était inscrit au titre du Ministère des Transports, sa non-consommation a impacté négativement le résultat de ce programme.

Toutefois, en considérant l'objectif à lui fixé par le Ministère, il apparait pour des questions de sécurité et de sûreté du transport maritime et lagunaire que le bilan de ce programme est relativement positif.

Les indicateurs de performance l'attestent : Le nombre de mission de surveillance maritime et lagunaire et la mobilité des personnes et des biens par voie maritime et fluvio-lagunaire ont connu une évolution.

Par ailleurs, l'érection du Centre de Coordination de Recherches et Sauvetage Maritime (MRCC) d'Abidjan en Centre Principal de Coordination de Sauvetage Maritime de l'UEMOA par le Gouvernement constitue un véritable bénéfice pour la sous-région en proie à des phénomènes d'insécurité, de piraterie et singulièrement pour la Côte d'Ivoire.

CONCLUSION

Le Gouvernement ivoirien, en créant un département ministériel spécifique aux affaires maritimes, a exprimé sa ferme volonté de moderniser, sécuriser et rendre pérenne le secteur maritime ivoirien à travers de nombreuses réformes et d'actions probantes. Ces réformes se caractérisent par la prise de décrets et d'arrêtés qui mettent fin à un vide juridique et assainissent le secteur maritime et lagunaire. Ces actes impactent positivement les services des transports maritimes et lagunaires qui facilitent la mobilité des personnes et des biens par voies d'eau intérieure. En termes de réalisations physiques et d'équipements, les principaux résultats obtenus (acquisition de vedettes, construction des Arrondissements maritimes, acquisition de matériels de surveillance maritime, de sécurité et de sûreté, acquisition de matériels biomédicaux etc.) sont rassurants pour l'avenir du secteur. Malgré ces efforts, l'ensemble du secteur portuaire, maritime et fluvio-lagunaire ivoirien reste de façon générale encore confronté à un certain nombre de difficultés. C'est pourquoi, le Ministère chargé des Affaires Maritimes compte poursuivre avec le même élan sur cette lancée faites de réformes et d'équipements pour repositionner le secteur maritime ivoirien

SECTION 342 : MINISTERE DE LA MODERNISATION DE L'ADMINISTRATION ET DE L'INNOVATION DU SERVICE PUBLIC

I. PRESENTATION GENERALE DU MINISTERE

Dès son accession à l'indépendance, la Côte d'Ivoire s'est engagée dans un processus de réformes et de modernisation de son administration publique à travers plusieurs actions dont l'une des plus récentes est la création par décret n° 2017-475 du 19 juillet 2017 du Ministère de la Modernisation de l'Administration et de l'Innovation du Service Public (MMAISP).

Selon le décret n°2017-596 du 27 septembre 2017 portant attributions des membres du gouvernement, les missions du MMAISP se déclinent comme ci-dessous :

- coordination, au niveau interministériel, des travaux conduits par les administrateurs en vue de moderniser l'action de l'Administration publique, notamment afin d'améliorer le fonctionnement des services déconcentrés de l'État et le service rendu aux usagers du service public ;
- suivi et coordination des systèmes d'information et de développement du numérique visant à l'amélioration de la qualité, à l'efficacité, à l'efficience et à la fiabilité du service public ;
- simplification des relations entre les usagers et les administrations de l'État, et entre celles-ci et les autres autorités administratives ;
- promotion de la transparence dans la gestion publique ;
- adaptation de la formation à l'évolution des missions de l'Administration ;
- élaboration de la politique d'informatisation de l'Administration ;
- élaboration de propositions permettant d'assurer l'adaptation des services déconcentrés des administrations de l'État au développement de la décentralisation ;
- études sur les mutations de l'Administration notamment en matière de formation et de moralisation ;
- renforcement du suivi-évaluation et de l'imputabilité.

Au regard de ses missions, le ministère poursuit les objectifs globaux suivants :

- renforcer la gouvernance du secteur ;
- bâtir une administration moderne au service des populations.

I.1. Orientations stratégiques du Ministère

Depuis sa création en 2017, le MMAISP a déployé plusieurs axes stratégiques dont les plus récents sont déclinés ci-dessous :

- la recherche de l'efficacité à travers la création, l'organisation des services publics et la valorisation des ressources humaines de l'État ;
- la recherche de la transparence et de la célérité à travers la simplification de la vie des usagers,
- la moralisation de l'Administration à travers le renforcement de la déontologie et de l'éthique.

Les résultats stratégiques

La gouvernance du secteur est renforcée ;
Une Administration moderne et compétitive est mise en place.

I.2. Synthèse des principaux résultats

Au cours de l'année 2020 des activités ont été mises en œuvre et ont permis d'obtenir les résultats suivants :

Au niveau du renforcement de la gouvernance du secteur :

- 4^{ème} Edition de la tribune « La Matinale de la Modernisation » réalisée sur les innovations du Trésor public avec comme invité le DG du Trésor ;

- Cent quarante (140) agents formés sur les nouvelles procédures d'exécution du budget ; sur les principes de gestion, l'organisation, la coordination, le coaching, le suivi et évaluation des projets et sur les techniques d'élaboration d'un plan stratégique ;

- Cinq (05) structures du MMAISP (IG, Cabinet, DAFP, DAJC, DPSE) équipées en mobilier, matériel informatique et divers matériels ;
- Interconnexion (internet, Solution de téléphonie IP) entre le Cabinet et l'OSEP effective ;
- Plateforme sécurisée <https://www.modernisation.ci> hébergeant les outils développés pour le télétravail du MMAISP fonctionnelle ;
- Deux (02) applications fonctionnelles : Gestion Electronique des Courriers/Documents (GEC/GED) et Gestion des Ressources Humaines (GRH) respectivement accessibles aux l'adresses <https://www.modernisation.ci/courier> et <https://modernisation.ci/gerh> .

Au niveau de la modernisation et de la performance de l'Administration au service de la population :

- Cadre stratégique de modernisation de l'Administration publique :
 - ✓ Rapport de l'étude diagnostique réalisée et disponible ;
 - ✓ Rapport de l'atelier de pré-validation du cadre stratégique disponible.
- 9040 requêtes enregistrées et traitées en 2020 à la date du 17 décembre par l'OSEP dont 96,14% satisfaits ;
- Document de Politique Nationale d'Informatisation disponible ;
- 36 procédures dématérialisées mises en exploitation ;
- Dispositif d'accueil dans les services publics incluant la Charte et le référentiel disponible ;
- Maison du Citoyen ouverte à Yamoussoukro le 18 aout 2020 et fonctionnelle ;
- Rapports de l'étude sur le profilage et la codification des postes de travail au Ministère de la Modernisation de l'Administration et de l'Innovation du Service Public et au Ministère de la Fonction Publique disponibles.

Tableau 1 : Evolution des indicateurs du Ministère

RESULTATS STRATEGIQUES	INDICATEURS DE PERFORMANCE	REALISATIONS (de 2017 à 2019)			2020		Commentaires
		2017	2018	2019	Prévision	Réalisation	
O G 1 : Renforcer la gouvernance du secteur							
La gouvernance du secteur est renforcée	IP 1 : Taux de réalisation des activités planifiées du Ministère				70%	70%	Nombre d'activités planifiées réalisées/Nombre total d'activités planifiées Source : rapports d'activités Cabinet/DPSE
O G 2 : Bâtir une administration moderne au service des populations							
Une Administration moderne et performante est mise en place	IP 2 : Proportion de Ministères ciblés disposant d'une Démarche qualité				10%	0%	Nombre de ministères pratiquant la démarche qualité/ nombre de ministères ciblés Source : Rapports d'activités DGIMA/DSGAE
	IP 3 : Proportion de procédures Administratives dématérialisées et accessibles en ligne				22%	22%	Nombre de procédures administratives dématérialisées et accessible en ligne/ nombre total de procédures recensées Source : Rapports d'activités DGIMA/DSGAE

I.3. Résumé de l'exécution du budget

Tableau 2 : Exécution du budget

Unités	Budget 2020				Tx de réal
	Voté (a)	Collectif	Actuel	Réalisé	
Opérations consolidées					
1. Ressources	3 103 959 536	3 569 556 539	3 570 051 736	3 259 311 783	91,29
2. Charges	3 103 959 536	3 569 556 539	3 570 051 736	3 259 311 783	91,29
1. Ressources	3 103 959 536	3 569 556 539	3 570 051 736	3 259 311 783	91,29
1.1 Ressources intérieures	3 103 959 536	3 409 556 539	3 410 051 736	3 139 311 783	92,06
1.1.1 Budget de l'Etat	3 103 959 536	3 409 556 539	3 410 051 736	3 139 311 783	92,06
1.1.2 Dons	0	160 000 000	160 000 000	120 000 000	75,00
2 Charges	3 103 959 536	3 569 556 539	3 570 051 736	3 259 311 783	91,29
2.1 Personnel	966 663 390	966 663 390	959 548 247	949 503 152	98,95
2.2 Biens et Services	1 386 689 742	1 485 911 032	1 485 911 032	1 311 611 381	88,27
2.3 Transferts	80 606 404	80 606 404	88 216 744	88 216 744	100
2.4 Investissement	670 000 000	1 036 375 713	1 036 375 713	909 980 506	87,80
Total	3 103 959 536	3 569 556 539	3 570 051 736	3 259 311 783	91,29

Source : Situation d'Exécution du SIB à la date du 15-01-2021

Le budget initial du MMAISP au titre de l'année 2020, était de **3 103 959 536 FCFA**, dont **966 663 390 FCFA** pour le personnel, **1 386 689 742 FCFA** pour les biens et services, **80 606 404 FCFA** au titre des transferts et **670 000 000 FCFA** en investissement, le budget actuel est de **3 570 051 736 FCFA**.

Suite au collectif budgétaire une baisse du budget à hauteur de **172 777 800 a été enregistrée.**

Par ailleurs, l'intégration des ressources du Programme National d'Appui aux Réformes Institutionnelles et à la Modernisation de l'Etat (PRIME) à hauteur de **515 820 000 FCFA** (dont **160 000 000 FCFA** de financement extérieur) et l'obtention de rallonges budgétaires de **50 050 000 FCFA** destinées à la prise en charge des honoraires des agents du cabinet au titre de la convention BNETD – régie et **73 000 000 de FCFA** d'appui aux activités du cabinet ont augmenté le budget de **638 870 000 FCFA.**

Ce budget a été exécuté à hauteur de **3 259 311 783 FCFA**, soit un taux de réalisation de **91,29 %** du budget actuel et **105 %** du budget voté.

L'exécution du budget 2020 a connu quelques difficultés. Il s'agit notamment :

- de la suspension de certaines activités à cause de la COVID-19 ; (non-réalisation du projet **E-TREE.**).
- de la régulation budgétaire des dépenses de fonctionnement et d'investissement ;
- des Problèmes de connexion et de saisie dans le SIB (perturbations quasi permanentes au cours de l'année).

II. RAPPORT ANNUEL DE PERFORMANCE PAR PROGRAMME

II.1. Programme 1 : Administration Générale

1- Bilan stratégique du programme

L'objectif global du programme « Administration Générale » est **de renforcer la gouvernance du secteur.** Pour ce faire, le programme se décompose en quatre (04) actions prioritaires qui se déclinent comme suit :

- Coordination et animation du Ministère ;
- Gestion des ressources humaines, financières et matérielles du ministère ;
- Planification, programmation et suivi-évaluation ;
- Gestion du système d'information.

a. Evolution des indicateurs de performance

Tableau 3 : évolution des indicateurs du programme 1

Objectifs Spécifiques	Indicateur	Unité	2020	
			Prévision	Réalisation
OS 1 : Améliorer la coordination et le suivi des activités du ministère	Indicateur 1 : taux d'exécution des activités planifiées par les Directions et services	Pourcentage	70%	58%
	Indicateur 2 : proportion des Directions produisant des Rapports périodiques dans les délais	Pourcentage	75%	70%
OS : 2 assurer une gestion efficiente des ressources humaines, financières et matérielles du ministère	Indicateur 3 : Taux d'exécution budgétaire	Pourcentage	100%	91,29%
	Indicateur 4 : pourcentage d'agents ayant participé aux Sessions de formations continues	Pourcentage	50%	40%

b. Analyse détaillée et explication des résultats

Indicateur 1 : taux d'exécution des activités planifiées par les Directions et Services

Le taux de réalisation est inférieur à la prévision du fait la pandémie de la COVID19 qui a freiné la réalisation de certaines activités.

Indicateur 2 : proportion des Directions produisant des Rapports périodiques dans les délais

La production des rapports périodiques a connu quelques retards à cause de la non-disponibilité d'un canevas type ressortant les données à caractère pertinent des activités exécutées. La Direction de la Planification des Statistiques et de l'Évaluation a remédié à cette préoccupation.

Indicateur 3 : taux d'exécution du budget :

La situation d'exécution budgétaire du Ministère de la Modernisation de l'Administration et de l'Innovation du Service Public à la date du 31/12/2020 est de 91.29 % contre une prévision de 100%.

Indicateur 4 : proportion d'agents ayant participé aux sessions de formations continues

40% des agents ont bénéficié de formation contre une prévision de 50%. Cet indicateur n'a pu être entièrement réalisé à cause de la pandémie de la COVID19.

c. Exécution financière par action

Tableau 4 : Exécution financière par action

Actions	Personnel	Biens et Services	Transferts	Investissement	Total
Action 1 : Coordination et animation du ministère	-	301 298 017	-	107 882 792	409 180 809
Action 2 : Gestion des ressources humaines financières et matérielles	949 503 152	698 088 847	88 216 744	-	1 735 808 743
Action 3 : Planification, programmation et suivi-évaluation	-	24 992 060	-	-	24 992 060
Action 4 : Système d'Information et Communication	-	22 299 865	-	-	22 299 865
TOTAL	949 503 152	1 046 678 789	88 216 744	107 882 792	2 192 281 477

Source : données du SIB en date du 15/01/2021

d. Exécution des investissements du programme 1

L'exécution des investissements du programme est présentée ci-dessous.

Tableau 5 : Exécution des investissements du programme 1

	Année de démarrage	Année de fin	Coût total	Budget Voté 2020	Budget Actuel 2020	Mandat PEC 2020
Projet 1 : Réhabilitation bâtiment	2020	2020	35 000 000	35 000 000	27 193 209	27 193 209
Sur financement intérieur			35 000 000	35 000 000	27 193 209	27 193 209
Sur financement extérieur						
Projet 2 : mise en œuvre « Milié »	2020	2020	80 000 000	80 000 000	89 349 115	80 689 583
Sur financement intérieur			80 000 000	80 000 000	89 349 149	80 689 583
Sur financement extérieur						
Total programme (Budget de l'Etat)			115 000 000	115 000 000	116 542 324	107 882 792
Total sur financement intérieur			115 000 000	115 000 000	116 542 324	107 882 792
Total sur financement extérieur						

Source : données du SIB en date du 15/01/2021

Le programme administration générale du Ministère de la Modernisation de l'Administration et de l'Innovation du Service Public dispose de deux (2) projets d'investissement au titre de la gestion budgétaire 2020. Il s'agit des projets de mise en œuvre du portail du Citoyen « Miliê » et de celui relatif à la réhabilitation et équipement de bâtiments administratifs, exécutés respectivement à hauteur de 80 689 583 et 27.193.209 F CFA. *Exécution des prévisions d'effectifs.*

L'exécution des prévisions d'effectifs du programme est présentée dans le tableau ci-dessous.

e. Exécution des prévisions d'effectifs du programme 1

Tableau 6 : Exécution des prévisions d'effectifs du programme 1

	2019	2020				
		Besoin exprimé	Prévision	Besoin satisfait	Sorties	Total fin d'année
Catégorie A	89	10	20	48	03	134
Catégorie B	66	13	20	43	08	101
Catégorie C	12	10	10	21	00	33
Catégorie D	21	05	10	04	00	25
Non Fonctionnaires	40	10	10	08	08	40
TOTAL	228	48	70	124	19	333

Source DRH

A l'analyse du tableau, l'effectif de ce programme a connu une hausse de 124 agents soit 54,38% de 2019 à 2020. Au total 424 agents ont contribué à la conduite des activités du programme. Cet effectif comprend des agents contractuels qui représentent 5,70% de l'effectif global.

On peut noter que pour un besoin global exprimé de 48 agents en 2020, le programme a reçu 124 agents soit un effectif égal à plus de 2,5 fois le nombre d'agents sollicités.

Enfin, en 2020, 11 fonctionnaires ont été remis à la disposition de la fonction publique et 08 non-fonctionnaires ont intégré la fonction publique après admission à leur concours.

2- Conclusion et commentaire

Globalement, les crédits des activités des différentes actions du Programme 1 ont été exécutés au taux moyen de 91,29%.

Dans le cadre de la gestion dudit programme, et au regard des ressources engagées et de l'évolution des effectifs, quelques points forts et insuffisances ainsi que des perspectives d'amélioration de la performance du programme se dégagent.

Coordination et animation du ministère :

- **points forts**

L'ouverture de la Maison du Citoyen de Yamoussoukro dans le cadre de la convention de partenariat avec la Poste de Côte d'Ivoire.

En matière de communication, les activités de la Matinale de la modernisation et les différentes plateformes d'échanges ainsi que les points de presse accordés par le ministre aux organes des Médias ont fait la promotion des actions de modernisation. Ces activités ont été largement diffusées par la presse écrite, en ligne, radio et télévision.

L'équipement de deux (02) directions centrales du ministère (DPSE, DAJC) installées dans un nouveau local équipé.

La forte satisfaction des besoins en agents de catégorie A (cadre) issus d'horizons divers, a permis d'accélérer la mise en œuvre des activités du ministère.

La mise en place du télétravail à travers la connexion Internet et les équipements de la salle de conférence en matériel audio-visuel, a favorisé la continuité des réunions de cabinet et les conférences malgré la COVID-19.

- **Points faibles**

L'absence d'une politique d'orientation de la modernisation de l'Administration qui favoriserait un meilleur pilotage des projets et programmes sectoriels. Fort taux de satisfaction des besoins en ressources humaines soit un effectif égal à plus de 2,5 fois le nombre d'agents sollicités.

Quant aux perspectives du Programme 1 au titre de l'année 2021, elles se résument comme ci-dessous :

- Finaliser, valider les missions et plans d'actions annuels détaillés des différentes directions du ministère en vue de garantir l'efficacité d'actions ;
- Proposer des procédures internes de gestion accélérée des projets ;
- Finaliser les consultations régionales sur la modernisation de l'Administration ;
- Démarrer l'élaboration du Schéma Directeur National et du Cadre Stratégique National de l'Informatisation 2021-2025 ;
- Finaliser le PRIME 2 ;
- Démarrer l'élaboration de la loi d'orientation sur la Modernisation de l'Etat.

II-2. Programme 2 : Modernisation de l'Administration et Innovation du Service Public

1- Bilan stratégique du programme 2

L'objectif global du programme 2 « Modernisation de l'Administration et Innovation du Service Public » vise à bâtir une Administration moderne et performante au service des populations. Cet objectif se décline en deux (02) objectifs spécifiques qui sont : vulgariser les procédures administratives dématérialisées et renforcer la qualité des services d'accueil et d'orientation.

La Direction Générale de l'Innovation et de la Modernisation de l'Administration (DGIMA) coordonne les activités de quatre (4) Directions auxquelles s'ajoute le Programme National d'Appui aux Réformes Institutionnelles et à la Modernisation de l'Etat (PRIME). Il s'agit de :

- La Direction de la Transformation Digitale de l'Administration et de l'Innovation (DTDAI) ;
- La Direction des Systèmes de Gestion et de l'Appui l'Ethique (DSGAE) ;
- La Direction de la Modernisation de l'Organisation Administrative (DMOA) ;
- L'Observatoire du Service Public (OSEP).

a. Evolution des indicateurs de performance

Tableau 7 : évolution des indicateurs du programme 2

Objectifs spécifiques	Indicateur	Unité	2020	
			Prévision	Réalisation
OS 1 : vulgariser les procédures administratives dématérialisées	IP 1. Nombre de procédures dématérialisées accessibles en ligne	Dénombrement	66	36
	IP 2 Nombre de campagnes d'informations et de sensibilisation des Ministères et du grand public organisé	Dénombrement	1	1
OS : 2 renforcer la qualité des services d'accueil et d'orientation renforcer la qualité des services d'accueil et d'orientation	IP 3. Proportion de Ministères ciblés ayant les postes profilés et codifiés	Pourcentage	50 %	25%
	IP 4. Nombre de ministères ciblés disposant d'un service d'accueil et d'orientation des usagers	Dénombrement	1	1
	IP 5. Proportion d'usagers satisfaits de l'accueil et de l'orientation dans l'Administration Publique	Pourcentage	40%	42%

b. Analyse détaillée et explication des résultats

S'agissant de la vulgarisation des procédures administratives dématérialisées :

- En 2020, le ministère avait prévu la dématérialisation et la mise en exploitation de 66 procédures administratives. A cet effet, la convention signée avec la SNDI a été amendée pour la mise en exploitation des 36 procédures de la phase 1 en 2020 et les 30 autres en 2021.

Ces 36 procédures administratives dématérialisées mises en exploitation de la phase 1 sont issues des ministères suivants : Ministère de l'Education Nationale (DECO) avec 18 procédures, Ministère de la Santé (CHU Cocody) avec 6 procédures, Ministère de l'Agriculture (Direction des Végétaux du Contrôle et de la Qualité) avec 7 procédures et Ministère du Tourisme (Guichet Unique du Tourisme) avec 5 procédures.

- La campagne de sensibilisation sur les procédures dématérialisées opérationnelles a été réalisée auprès du grand public à travers la distribution de prospectus, les affiches publicitaires, les réseaux sociaux. Par ailleurs, les équipes techniques des différents ministères ont été formés sur l'utilisation de ces procédures afin de les approprier.

Pour ce qui est du renforcement de la qualité des services d'accueil et d'orientation :

- Projet de profilage et de codification des postes de travail dans huit (08) ministères : en 2020, la mise en œuvre de ce projet a permis de faire l'audit organisationnel du Ministère de la Fonction Publique après celui du Ministère de la Modernisation de l'Administration et de l'Innovation du Service Public. Les résultats de ces audits sont en attente de validation.
- Système de management de la qualité : en 2020, le Ministère de la Modernisation et de l'Innovation du Service Public a été ciblé pour la mise en place d'un dispositif d'accueil et d'orientation des usagers. Dans ce cadre, il a été élaboré un référentiel et une charte d'accueil validés au cours d'un atelier interministériel. Suite à cet atelier, un projet de décret portant création du dispositif d'accueil a été élaboré et est en cours de validation par les ministères impliqués (Budget, Economie et Finances et Fonction Publique).
- Satisfaction des usagers de l'Administration publique : l'Observatoire du Service Public (OSEP) a conduit une enquête de satisfaction des usagers sur l'accueil et l'orientation dans les services publics. Il ressort de cette enquête que 42% des usagers sont satisfaits. Le rapport de cette enquête est disponible.

c. Exécution financière par action

Tableau 8 : Exécution financière par action du programme 2

Actions	Personnel	Biens et Services	Transferts	Investissements	Total
Action 2.1: Développement de l'e-Administration	0	44 668 598	0	646 801662	691 470 260
Action 2.2: Renforcement de la politique de Modernisation de l'Administration	0	169 035 668	0	0	169 035 668
Action 2.3: Rationalisation de la création, de l'organisation des services de l'Administration centrale et simplification des procédures administratives	0	11 900 000	0	155 296 052	167 196 052
Action 2.4: Mise en place d'un Système de Management de la Qualité (SMQ) dans les Administrations publiques et parapubliques	0	264 932 592	0	0	39 328 326
TOTAL		264 932 592	0	802 097 714	1 067 030 306

Sources données du SIB en date du 15/01/2021

d. Exécution des investissements du programme

L'exécution des investissements du programme est présentée ci-dessous.

Tableau 9 : Exécution des investissements du programme

	Année de démarrage	Année de fin	Coût total	Budget Voté 2020	Budget Actuel 2020	Mandat PEC 2020
Projet 1 : E-démarches administrative	2016	2022	2 000 000 000	320 000 000	248 623 624	245 996 062
<i>Sur financement intérieur</i>			2 000 00 0000	320 000 000	248 623 624	245 996 062
<i>Sur financement extérieur</i>				0	0	0
Projet 2 : PRIME				0	515 820 000	400 805 600
<i>Sur financement intérieur</i>				0	355 820 000	280 805 600
<i>Sur financement extérieur</i>				0	160 000 000	120 000 000
Projet 3 : Profilage et Codification des postes de travail	2018	2022	832 310 000	200 000 000	155 389 765	155 296 052
<i>Sur financement intérieur</i>			832 310 000	200 000 000	155 389 765	155 296 052
<i>Sur financement extérieur</i>				0	0	0
Total programme (Budget de l'Etat)				520 000 000	919 833 389	802 097 714
<i>Total sur financement intérieur</i>				520 000 000	759 833 389	682 097 714
<i>Total sur financement extérieur</i>					160 000 000	120 000 000

Source : donnée du SIB en date du 15/01/2021

e. Exécution des prévisions d'effectifs

L'exécution des prévisions d'effectifs du programme 2 est présentée dans le tableau ci-dessous.

Tableau 10 : Exécution des prévisions d'effectifs

	2019	2020				
		Besoin exprimé	Prévision	Besoin satisfait	Sorties	Total fin d'année
Catégorie A	85	07	10	07	02	90
Catégorie B	47	05	10	05	00	52
Catégorie C	16	04	07	04	00	20
Catégorie D	02	05	10	05	00	07
Non Fonctionnaires	35	05	08	05	01	39
TOTAL	185	16	45	26	03	208

Source DRH

2- Conclusion et commentaire

Il ressort de la mise en œuvre des activités du programme 2, les constatations suivantes :

- **Points forts :**

- L'existence d'une Politique Nationale d'Informatisation (PNI) validée ;
- Le lancement effectif de la Maison du citoyen de Yamoussoukro ;
- La mise en ligne des 36 procédures dématérialisées ;
- Le portail du citoyen Miliê a permis recueillir et de traiter d'avantages de préoccupations soumises par les usagers et d'avoir le niveau de satisfaction de ceux-ci.

- **Insuffisance :**

La lenteur dans la mise en œuvre du projet de profilage et de codification des postes de travail et du projet de dématérialisation des procédures administratives due à la pandémie COVID-19 (confinement) et aux contraintes de l'année électorale.

Les perspectives pour l'année 2021 du Programme 2, consisteront à :

- Organiser un atelier de conduite du changement relatif à l'opérationnalisation des procédures dématérialisées ;
- Faire le bilan du projet pilote de la Maison du Citoyen ;
- Poursuivre le profilage et la codification des postes de travail ;
- Elaborer la déclaration de politique qualité et la charte d'éthique ;
- Vulgariser de la PNI et le du décret d'application ;
- Organiser le lancement officiel de E. Démarches ;
- Démarrer l'élaboration de la Politique Nationale de Modernisation de l'Etat ;
- Elaborer la feuille de route avec un modèle socio-économique et environnemental de La Maison du Citoyen ;
- Finaliser le rapport diagnostic du Cadre Stratégique de Modernisation de l'Etat ;
- Finaliser le Cadre Stratégique de Modernisation de l'Etat ;
- Elaborer la stratégie de mise en œuvre du Dispositif d'accueil et de conduite du changement ;
- Démarrer le projet pilote du Dispositif d'accueil.

Conclusion Générale

Au terme de l'année 2020, on peut noter que le Ministère de la Modernisation de l'Administration et de l'Innovation du Service Public a poursuivi les efforts de renforcement de la gouvernance du secteur dans un contexte de pandémie. Cela a permis de disposer d'un document de Politique Nationale d'Informatisation de l'Administration publique validé par les acteurs du secteur. L'adoption de ce document en conseil des Ministres permettra d'enclencher le processus de mise en œuvre des actions de ladite politique.

Grâce à une forte communication sur les actions de modernisation de l'Administration auprès des ministères, institutions de l'Etat et usagers du service public, le secteur est mieux connu.

S'agissant de la modernisation des méthodes de travail dans l'Administration publique, la mise en place du télétravail en réponse à la COVID-19 a permis d'assurer la continuité du service public aussi bien au niveau central que déconcentré.

En outre, l'opérationnalisation de 36 procédures administratives et l'ouverture de la Maison du Citoyen de Yamoussoukro ont permis à l'administration de se rapprocher des usagers par la création d'un guichet unique de services publics.

Enfin, l'interaction croissante entre les usagers et l'administration par le biais du portail du citoyen « Miliê » a permis de recueillir et de traiter davantage de préoccupations soumise par les citoyens et d'améliorer le niveau de satisfaction de ceux-ci.

Toutefois, malgré ces avancées, des défis majeurs restent à relever pour doter le secteur d'un cadre politique, institutionnel et juridique adéquat. Il s'agit de l'achèvement du cadre stratégique de modernisation de l'Etat, l'actualisation du cadre réglementaire de la Commission Nationale de Modernisation et l'adoption d'un document de politique de modernisation de l'Administration. Par ailleurs, la dématérialisation des procédures administratives au niveau de l'ensemble des administrations publiques, le profilage et la codification des postes de travail et l'extension de la maison du citoyen à d'autres localités constituent des défis à relever.

SECTION 343 : MINISTERE DE L'ENVIRONNEMENT ET DU DEVELOPPEMENT DURABLE

I. PRESENTATION GENERALE DU MINISTERE

Le Ministère de l'Environnement et du Développement Durable (MINEDD) est chargé de mettre en œuvre et de suivre la politique nationale en matière de protection de l'environnement et de développement durable conformément au décret n° 2018-949 du 18 Décembre 2018 portant organisation du Ministère. Les principales missions sont les suivantes :

- contribuer à la préservation de l'environnement ;
- contribuer à l'amélioration des conditions de vie des populations ;
- contribuer à la promotion du développement durable.

Rappel des orientations stratégiques du ministère

Les orientations stratégiques du MINEDD se déclinent comme suit :

- la poursuite du renforcement du cadre institutionnel et juridique ;
- la poursuite des actions de sensibilisation des populations en matière de protection de l'environnement ;
- la reconstitution du patrimoine forestier et stabilisation du couvert forestier à la norme internationale ;
- le renforcement de la capacité du centre ivoirien antipollution (CIAPOL) en laboratoires et équipements ;
- le renforcement de la lutte contre l'érosion côtière ;
- le renforcement de la préservation de la biodiversité ;
- le renforcement des filières vertes et le développement durable ;
- le renforcement de la protection durable de l'environnement ;
- le renforcement de la gestion des risques de catastrophe ;
- la mise en place des systèmes d'alerte précoce multirisques et un cadre approprié pour le partenariat public-privé ;
- la contribution et investissement dans les technologies et les pratiques pauvres en carbone ;
- la promotion de la gestion rationnelle des ressources forestières ;
- la promotion du développement durable et gestion rationnelle des ressources naturelles ;
- la promotion de la gestion rationnelle des déchets industriels et des substances chimiques dangereuses ;
- la prévention et la lutte contre les pollutions et nuisances
- le renforcement de la lutte contre les effets du changement climatique ;
- la prévention et réponse aux catastrophes naturelles et risques technologiques ;
- la promotion de l'économie verte et la de la Responsabilité Sociétale des Organisations ;
- la mise en place d'un système national d'information, d'éducation, de communication ;
- le renforcement des capacités techniques, matérielles et financières des acteurs du secteur dans l'exécution de leurs missions ;
- le renforcement des capacités humaines des structures en charge de la gestion du secteur ;

Les résultats stratégiques sur la période 2020-2022 sont les suivants :

- ◆ le cadre juridique et institutionnel et réglementaire de l'environnement et du développement durable est renforcé ;
- ◆ les populations sont sensibilisées en matière de l'environnement et du développement durable
- ◆ le patrimoine forestier est reconstitué et le couvert forestier stabilisé à la norme internationale ;
- ◆ la préservation de la biodiversité est renforcée ;

- ◆ la lutte contre l'érosion côtière et les effets pervers du changement climatique est renforcée ;
- ◆ les filières vertes et le développement durable sont renforcés ;
- ◆ la protection et la préservation de l'environnement sont prises en compte dans les projets et programmes de développement ;
- ◆ les ressources humaines qualifiées sont disponibles ;
- ◆ le profil de carrière des agents de l'environnement est renforcé avec la création de nouveaux emplois ;
- ◆ la protection durable de l'environnement est renforcée ;
- ◆ la transition vers une économie verte est effective en côtes d'Ivoire ;
- ◆ les risques de catastrophes sont réduits ;
- ◆ les Objectifs du Développement Durables (ODD) sont atteints :
- ◆ les populations changent de comportement et adoptent des gestes d'éco-citoyenneté ;
- ◆ la fiscalité environnementale incitative est disponible ;
- ◆ les taxes et redevances environnementales sont instaurées ;
- ◆ les populations de végétaux aquatiques envahissants sont réduites par la mise en œuvre d'actions de prévention et de lutte intégrée ;
- ◆ un comité permanent de suivi évaluation de mise en œuvre des ODD est mis en place et est fonctionnel ;
- ◆ les Comités de Développement Durables (CDD) sont mis en place dans toutes les organisations ;
- ◆ le PND (2016 – 2020) est verdi en 2018 ; les collectivités territoriales ont élaboré leur Agenda 21 local ;
- ◆ le rapport DD de la Côte d'Ivoire est élaboré, validé et disponible chaque année ;

Pour atteindre les résultats escomptés, le MINEDD s'est fixé pour objectifs :

1. Assurer la gestion efficace de la coordination administrative
2. Préserver l'environnement et promouvoir le développement durable dans tout le corps social

Synthèse des principaux résultats

La mise en œuvre des actions au niveau du secteur de l'environnement et du développement durable a permis d'obtenir plusieurs résultats. Quelques-uns de ces résultats qui ont eu un impact sur la performance du ministère en 2020 sont :

Au niveau de la gouvernance

En vue de renforcer le cadre institutionnel et réglementaire, différentes actions ont été menées. Il s'agit entre autres de : (i) l'adoption des décrets portant modification des limites du Parc National de Taï, du Parc National de la Comoé, du Parc national du Banco, du Parc national des îles Ehotilé, (ii) de la prise du décret portant création de la « Réserve Naturelle Volontaire N'Zi River Lodge, (iii) de la prise du décret portant création de l'aire marine protégée de Grand-Béréby couvrant une superficie d'environ 2600 Km² ; Elle prend en compte les villages de Roc, Mani, Kablaké, Pitiké, Dahoua, Taki, Ménolé, Ouro, Pétit Digboé, ainsi que les localités environnantes (iv) de la validation d'un avant-projet de loi portant sur les changements climatiques en Côte d'Ivoire, (v) de la validation du Plan National Sécheresse (PNS) 2020-2030 et du projet de lutte contre la sécheresse et ses impacts (vi) de la validation du Rapport d'Evaluation d'Impact Environnementale et Sociale (EIES) du projet de Construction de la Maison de l'Environnement et du Centre Numérique des Données ; (vii) de la validation l'avant-projet de la loi portant code de l'environnement et de ses décrets d'application.

Au titre du renforcement et la préservation de la biodiversité

Pour la réalisation des reboisements au titre de 2020, plus de 830 000 plants d'espèces forestières sont en cours de production pour une superficie de 550 ha à reboiser sur 1 400 ha prévus. A ce jour, 150 ha ont été reboisés sur les 550 ha. Il faut noter également la production et la distribution de plus de 11 000 plants d'arbres fruitiers forestiers au profit de plus de trois organisations de la périphérie du Parc national de Taï.

Dans le cadre du renforcement et de la protection durable de l'environnement,

Quatre (04) campagnes de mesure et d'analyses ont été réalisées sur la lagune Abby, le littoral ivoirien et les fleuves Comoé et Bandama. En vue de la préparation à une éventuelle pollution accidentelle, un exercice de simulation du Plan National d'Urgence de lutte contre les déversements d'hydrocarbure (Plan Pollumar) a été organisé à Abidjan et Jacqueville, à l'effet de développer le réflexe des parties prenantes audit plan.

Au niveau de l'amélioration de la gestion des pesticides obsolètes et des déchets associés, un inventaire national des pesticides a été réalisé à 90% sur l'ensemble des 6000 dépôts identifiés. Environ, 1000 tonnes de pesticides obsolètes ont été saisis à travers la déclaration volontaire des pesticides obsolètes et le contrôle des pesticides frauduleux. La base de données des pesticides est créée et est en cours de consolidation pour son exploitation.

En matière de lutte contre les changements climatiques,

Plusieurs activités de formation et de sensibilisation ont également été menées. Ce sont entre autres : (i) la sensibilisation des communautés rurales (ONG, planteurs) de la région de la Mé sur les changements climatiques et les solutions d'adaptation dans le monde agricole ; (ii) la formation sur les inventaires des émissions de gaz et polluants liés au climat et à la qualité de l'air; (iii) la formation sur le système de management Assurance Qualité/Contrôle Qualité des inventaires de gaz à effet de serre ; (iv) l'organisation d'un séminaire sur les changements climatiques et les éco gestes à l'attention de la communauté scolaire de Divo ; (v) l'animation de trois (3) panels sur les changements climatiques lors des 8èmes assises de l'Association Ivoirienne des Sciences Agronomiques (AISA) à Korhogo.

Il faut également noter, la signature entre la Côte d'Ivoire et la Banque Mondiale des premiers contrats d'achat des crédits de Réduction d'émissions d'un montant de 50 millions de dollars sur la période de 2020 à 2024. Cette signature marque une étape importante dans la mise en œuvre du mécanisme de Réduction des Emissions de gaz à effet de serres dues à la Déforestation et à la Dégradation des forêts (REDD+). Il faut aussi noter l'approbation de la version avancée du plan de partage des bénéfices devant permettre de rétribuer les efforts des bénéficiaires qui mèneront des activités de Réduction d'émissions dans les cinq régions administratives autour du Parc National de Taï, à savoir Nawa, San Pedro, Gboklè, Guémon et Cavally.

Au titre de la promotion du développement durable et des filières vertes

Il a été édité en 2020 un catalogue de 30 métiers verts dont les référentiels de compétence sont en cours de validation. Le MINEDD a également lancé la révision de l'engagement de la Côte d'Ivoire pour la révision de ses Contributions Déterminées au niveau national (CDN) avec un volet portant sur l'identification des emplois verts dans le domaine de l'atténuation et de l'adaptation climatique.

Le projet intitulé " La production industrielle durable de manioc et d'autres secteurs agro-alimentaires grâce à l'utilisation d'énergies renouvelables et de technologies à faibles émissions de carbone a démarré. Ce projet s'inscrit dans le cadre de l'engagement de la Côte d'Ivoire en vue d'atténuer ses émissions de gaz à effet de serre et à augmenter sa part des énergies renouvelables dans le mix énergétique.

◆ Synthèse des principaux résultats

La mise en œuvre des actions au niveau du secteur de l'environnement et du développement durable a permis d'obtenir plusieurs résultats. Quelques-uns de ces résultats qui ont eu un impact sur la performance du ministère en 2020 sont :

Au niveau de la gouvernance

En vue de renforcer le cadre institutionnel et réglementaire, différentes actions ont été menées. Il s'agit entre autres de : (i) l'adoption des décrets portant modification des limites du Parc National de Taï, du Parc National de la Comoé, du Parc national du Banco, du Parc national des îles Ehotilé, (ii) de la prise du décret portant création de la « Réserve Naturelle Volontaire N'Zi River Lodge, (iii) de la prise du décret portant création de l'aire marine protégée de Grand-Béréby couvrant une superficie d'environ 2600 Km²; Elle prend en compte les villages de Roc, Mani, Kablaké, Pitiké, Dahoua, Taki, Ménolé, Ouro, PétitDigboé, ainsi que les localités environnantes (iv) de la validation d'un avant-projet de loi portant sur les changements climatiques en Côte d'Ivoire, (v) de la validation du Plan National Sécheresse (PNS) 2020-2030 et du projet de lutte contre la sécheresse et ses impacts (vi) de la validation du Rapport d'Evaluation d'Impact Environnementale et Sociale (EIES) du projet de Construction de la Maison de l'Environnement et du Centre Numérique des Données ; (vii) de la validation l'avant-projet de la loi portant code de l'environnement et de ses décrets d'application.

Au titre du renforcement et la préservation de la biodiversité

Pour la réalisation des reboisements au titre de 2020, plus de 830 000 plants d'espèces forestières sont en cours de production pour une superficie de 550 ha à reboiser sur 1 400 ha prévus. A ce jour, 150 ha ont été reboisés sur les 550 ha. Il faut noter également la production et la distribution de plus de 11 000 plants d'arbres fruitiers forestiers au profit de plus de trois organisations de la périphérie du Parc national de Taï.

Dans le cadre du renforcement et de la protection durable de l'environnement,

Quatre (04) campagnes de mesure et d'analyses ont été réalisées sur la lagune Abby, le littoral ivoirien et les fleuves Comoé et Bandama. En vue de la préparation à une éventuelle pollution accidentelle, un exercice de simulation du Plan National d'Urgence de lutte contre les déversements d'hydrocarbure (Plan Pollumar) a été organisé à Abidjan et Jacqueline, à l'effet de développer le réflexe des parties prenantes audit plan.

Au niveau de l'amélioration de la gestion des pesticides obsolètes et des déchets associés, un inventaire national des pesticides a été réalisé à 90% sur l'ensemble des 6000 dépôts identifiés. Environ, 1000 tonnes de pesticides obsolètes ont été saisis à travers la déclaration volontaire des pesticides obsolètes et le contrôle des pesticides frauduleux. La base de données des pesticides est créée et est en cours de consolidation pour son exploitation.

En matière de lutte contre les changements climatiques,

Plusieurs activités de formation et de sensibilisation ont également été menées. Ce sont entre autres : (i) la sensibilisation des communautés rurales (ONG, planteurs) de la région de la Mé sur les changements climatiques et les solutions d'adaptation dans le monde agricole ; (ii) la formation sur les inventaires des émissions de gaz et polluants liés au climat et à la qualité de l'air; (iii) la formation sur le système de management Assurance Qualité/Contrôle Qualité des inventaires de gaz à effet de serre ; (iv) l'organisation d'un séminaire sur les changements climatiques et les éco gestes à l'attention de la communauté scolaire de Divo ; (v) l'animation de trois (3) panels sur les changements climatiques lors des 8èmes assises de l'Association Ivoirienne des Sciences Agronomiques (AISA) à Korhogo.

Il faut également noter, la signature entre la Côte d'Ivoire et la Banque Mondiale des premiers contrats d'achat des crédits de Réduction d'émissions d'un montant de 50 millions de dollars sur la période de 2020 à 2024. Cette signature marque une étape importante dans la mise en œuvre du mécanisme de Réduction des Emissions de gaz à effet de serres dues à la Déforestation et à la Dégradation des forêts (REDD+). Il faut aussi noter l'approbation de la version avancée du plan de partage des bénéfices devant permettre de rétribuer les efforts des bénéficiaires qui mèneront des activités de Réduction d'émissions dans les cinq régions administratives autour du Parc National de Taï, à savoir Nawa, San Pedro, Gboklè, Guémon et Cavally.

Au titre de la promotion du développement durable et des filières vertes

Il a été édité en 2020 un catalogue de 30 métiers verts dont les référentiels de compétence sont en cours de validation. Le MINEDD a également lancé la révision de l'engagement de la Côte d'Ivoire pour la révision de ses Contributions Déterminées au niveau national (CDN) avec un volet portant sur l'identification des emplois verts dans le domaine de l'atténuation et de l'adaptation climatique.

Le projet intitulé " La production industrielle durable de manioc et d'autres secteurs agro-alimentaires grâce à l'utilisation d'énergies renouvelables et de technologies à faibles émissions de carbone a démarré. Ce projet s'inscrit dans le cadre de l'engagement de la Côte d'Ivoire en vue d'atténuer ses émissions de gaz à effet de serre et à augmenter sa part des énergies renouvelables dans le mix énergétique.

Tableau 74 : Tableau de l'évolution des indicateurs du Ministère

INDICATEURS DE PERFORMANCE	REALISATIONS (de 2017 à 2019)			2020		Commentaires
	2017	2018	2019	Prévision	Réalisation	
Taux de production de rapport d'activité des structures				100	100	La cible a été atteinte
Quantité totale annuelle des eaux de surface renouvelable				-	-	Non disponible en raison de la complexité de sa mesure
Taux de réduction de la consommation des substances qui appauvrissent la couche d'ozone (SAO)				-	-	Non disponible en raison de la complexité de sa mesure
Nombres d'études nationales sur les changements climatiques				20	35	Taux largement dépassé
Superficie des terres affectées par des produits chimiques toxiques				-	-	Non disponible en raison de la complexité de sa mesure
Superficie d'aires protégées dégradées					135 784, 04 ha	

I.3- Résumé de l'exécution du budget

Tableau 75 : Exécution du budget N-1

Unités	BUDGET 2020			Réalisation (PEC)	Tx de réal
	Budget voté	Collectif	Actuel		
Opérations consolidées					
1. Ressources	17 882 646 630	21 105 540 193	21 268 469 449	19 200 116 254	90,28
2. Charges	17 882 646 630	21 105 540 193	21 268 469 449	19 200 116 254	90,28
1. Ressources	17 882 646 630	21 105 540 193	21 268 469 449	19 200 116 254	90,28
1.1 Ressources intérieures	8 986 094 122	9 629 215 010	9 792 143 966	9 464 820 771	96,66
1.1.1 Budget de l'Etat (Trésor)	8 986 094 122	9 629 215 010	9 792 143 966	9 363 035 248	96,66
1.1.2 Recettes de services	-	-	-	-	-
1.2 Ressources extérieures	8 896 552 508	11 476 325 183	11 476 325 483	9 735 295 483	84,82
1.2.1 Emprunts projets	3 000 000 000	3 000 000 000	3 000 000 000	3 000 000 000	100
1.2.2 Dons Projets	5 896 552 508	8 476 325 183	8 476 325 483	6 735 295 483	79,45
1.2.3 Appuis budgétaires ciblés	-	-	-	-	-

Unités	BUDGET 2020				
	Budget voté	Collectif	Actuel	Réalisation (PEC)	Tx de réal
2 Charges	17 882 646 630	21 105 540 193	21 268 469 449	19 200 116 254	90,28
2.1 Personnel	5 674 058 866	5 674 058 866	5 674 058 866	5 673 603 614	99,99
2.1.1 Solde y compris EPN	5 674 058 866	5 674 058 866	5 674 058 866	5 673 603 614	99,99
2.1.2 Contractuels hors solde	-	-	-	-	-
2.2 Biens et Services	1 330 347 977	1 297 751 943	1 399 934 499	1 259 005 360	89,93
Biens et services sur budget Etat	1 330 347 977	1 297 751 943	1 399 934 499	1 259 005 360	89,93
2.3 Transferts	804 287 279	783 284 778	783 284 778	645 451 258	82,40
2.3.1 Transferts courants	-	-	-	-	-
2.3.2 Transferts en capital	-	-	-	-	-
2.4 Investissement	10 073 952 508	13 350 444 606	13 411 191 306	11 622 056 022	86,66
2.4.1 Trésor	1 177 400 000	1 874 119 423	1 934 865 823	1 887 570 539	97,55
2.4.2 Financement extérieur	8 896 552 508	11 476 325 183	11 476 325 483	9 734 485 483	84,82
Dons	5 896 552 508	8 476 325 183	8 476 325 483	6 734 485 483	79,45
Emprunts	3 000 000 000	3 000 000 000	3 000 000 000	3 000 000 000	100
Total	17 882 646 630	21 105 540 193	21 268 469 449	19 200 116 254	90,28

Pour la mise en œuvre de ses missions, le Ministère de l'Environnement et du Développement Durable a bénéficié d'un budget initial de **17 882 646 630 FCFA** qui a évolué avec certains mouvements de crédits. Ce qui a permis au Ministère d'atteindre un budget global de **21 268 469 449 FCFA** (soit une augmentation de **11,89%**) dont **2 618 749 667 FCFA** au Programme Administration Générale et **18 649 719 782 FCFA** pour le Programme Environnement et Développement Durable.

Le collectif budgétaire du MINEDD supérieur au budget voté et inférieur au budget actuel (21 105 540 193 FCFA) s'explique d'une part par l'entrée en cours de gestion de 06 nouveaux projets, du projet Filières Agricoles Durables de CI (FADCI) MINEDD/2eme C2D, de rallonges budgétaires sur la part ETAT pour le projet REDD+ et sur la part Don pour le PROGEPIC et d'autre part par la crise sanitaire du COVID-19.

Le taux de réalisation global du budget du MINEDD est de **90,28%** qui s'explique d'abord par le fait que le plafond trimestriel est relativement élevé, ensuite par le fait que tous les mandats émis au terme du trimestre ont été visés par le CF et transmis au comptable assignataire.

Le taux de réalisation des biens et services est de 89,93%, qui s'expliquent par le fait que les crédits de certaines activités ont été exécutés à **100%** en raison de leur faible niveau (4 500 000 FCFA).

Le taux de réalisation des transferts est de **82,40%** qui s'explique par fait que le taux de régulation des crédits diffère d'une ligne à l'autre, soit **70%** pour certaine et **100%** pour d'autre.

Le taux de réalisation en investissement est de 86,66%, sur un objectif de **100%** soit un écart de **13%** qui s'explique par le fait que certains projets entrés en cours de gestion budgétaire n'ont pas pu exécuter tous leurs crédits par la faute de l'indisponibilité de certains actes liés à l'exécution tels que les arrêtés interministériels nommant les coordonnateurs des projets. Aussi, l'exécution de certains

financements extérieurs n'est pas retracée dans le Système d'Information Budgétaire (SIB), en référence à la part bailleur du Projet de conservation de la biodiversité dans le complexe Parc National Taï-Forêt de Grêbo-Sapo sur l'activité « 22080030025 Conserver la biodiversité dans le complexe du parc national de Taï forêts de Grêbo-Sapo ».

Il faut noter aussi que certaines modifications de crédits budgétaires portant sur la création de destination, virements de crédits, de lignes et intégration de ressources extérieures ont été faites par des arrêtés à savoir :

1-Arrêté N° 0238/MPMBPE/DGBF/DBE/SD-AELEC/kkm du 29 mai 2020 portant virements de crédits à hauteur de quatre milliards deux cent quarante-sept millions huit cent treize mille six cent soixante-onze (4 247 813 671) F CFA, opération de trésorerie et ouverture de crédits budgétaires d'un montant de sept milliards neuf cent vingt-deux millions huit cent cinquante-cinq mille trois cent cinquante (7 922 855 350) F CFA du Contrat de Désendettement et de Développement (C2D), au Budget de l'Etat, exercice 2020. Cette modification a permis de débiter l'activité 22080030040 « Filières Agricoles Durables en CI (FADCI)-Parcs et Réserves C2D » d'un montant de trois cent quatre-vingt-un millions neuf cent quatre-vingt mille cinq cent quatre-vingt (381 980 580) FCFA. Cette activité a été réalisée avec les crédits réservés en 2019, elle n'a donc pas bénéficié de dotations en 2020.

2- Arrêté N° 0262/MPMBPE/DGBF/DBE/SD-AELEC/KAC du 10 juin 2020 portant intégration de ressources extérieures « Don » d'un montant d'un milliard quarante millions huit cent quarante-deux mille neuf cents soixante-quinze (1 040 842 975) FCFA, au titre des recettes du Budget Général et ouverture de crédits additionnels, dans l'activité 22080010060 « Assurer le fonctionnement et la gestion du PROGECI », du Programme 22080 « Environnement et Développement Durable », au titre des dépenses d'investissement du budget du Ministère de l' Environnement et du Développement Durable , exercice 2020.

3-Arrêté N° 0372/MPMBPE/DGBF/DBE/SD-AELEC/KAC-OYM du 16 juillet 2020 portant transfert de crédits d'un montant de cent vingt-quatre millions trente-six mille sept cent quatre-vingt-quinze (124 036 795) FCFA, de l'activité 15022010012 « Provision pour Dépenses d'Investissement », de la dotation 15022 « Divers et Imprévus », au titre des dépenses d'investissement du budget du Ministère du Budget et du Portefeuille de l'Etat, au profit de l'activité 22080010055 « Assurer le fonctionnement et la gestion du projet REDD+ », du Programme 22080 « Environnement et Développement Durable », au titre des dépenses d'investissement du budget du Ministère de l' Environnement et du Développement Durable (MINEDD) , exercice 2020.

4-Arrêté N° 0725/MBPE/DGBF/DBE/SD-AELEC/KAC-OYM du 30 novembre 2020 portant transfert de crédits d'un montant de soixante millions sept cent quarante-six mille sept cents (60 746 700) FCFA, de l'activité 15022010012 « Provision pour Dépenses d'Investissement », de la dotation 15022 « Divers et Imprévus », au titre des dépenses d'investissement du budget du Ministère du Budget et du Portefeuille de l'Etat, au profit de l'activité 22080010055 « Assurer le fonctionnement et la gestion du projet REDD+ », du Programme 22080 « Environnement et Développement Durable », au titre des dépenses d'investissement du budget du Ministère de l' Environnement et du Développement Durable , exercice 2020.

II. RAPPORT ANNUEL DE PERFORMANCE PAR PROGRAMME

II.1. Programme 1 : Administration Générale

1. Bilan du programme

Ce programme permet d'assurer le pilotage de la composante opérationnelle du secteur Environnement et Développement Durable. Dans le cadre de ce programme, les actions à mettre en œuvre sont orientées autour : de la coordination et suivi des activités des services, des études stratégiques et planification, de la gestion financière et budgétaire, du développement du système d'information statistique, de l'amélioration du cadre de travail, du développement des ressources humaines , du développement des TICs, du suivi-évaluation, du conseil juridique, de la communication et relation publique et de la gestion des ressources documentaires au sein du MINEDD.

La zone d'intervention au niveau déconcentré est assurée par les Directions Régionales du MINEDD.

Action 1.1.1. : Coordination et animation du ministère

Pour l'année 2020, cette action s'est focalisée sur la coordination des activités des services centraux et déconcentrés, la coordination et suivi de la mise en œuvre des différents programmes et projets du MINEDD, le suivi-évaluation des activités des services centraux et déconcentrés du MINEDD. L'atteinte de cet objectif est mesurée à travers le niveau de mise en place du dispositif de pilotage axé sur la performance au ministère.

Action 1.1.2. : Gestion des ressources humaines, financières et matérielles

Au niveau des ressources financières et matérielles, l'objectif visé à travers cette action est d'optimiser la gestion des ressources financières du MINEDD. Pour l'année 2020, cette action a permis en particulier, la coordination de la gestion des ressources matérielles et financières. Cette activité a permis d'élaborer les documents de planification et de programmation produits annuellement dans les délais au ministère (DPPD-PAP).

Au niveau de la gestion des ressources humaines, il s'est agi d'améliorer le rendement du personnel à travers, la promotion de l'approche genre, l'animation de la vie associative et culturelle du MINEDD. Il s'est agi aussi de poursuivre la mise en œuvre du plan de formation des agents, la coordination et la gestion des ressources humaines, en vue de la mise à jour du fichier actualisé du personnel fonctionnaire et contractuel.

Action 1.1.3. : Planification, programmation, documentation et de suivi évaluation

Au niveau des études stratégiques et planification, l'objectif recherché ici est de mettre en cohérence la politique environnementale avec les politiques publiques pour la triennale 2021 -2023. Cette activité en 2020 a permis en particulier, l'actualisation des documents de programmation, de planification et le suivi-évaluation de la mise en œuvre de la stratégie ministérielle. De façon opérationnelle, cette activité a permis la production des documents suivants : (i) Programme d'Investissements Publics (PIP) 2021-2023, le programme sectoriel d'actions prioritaires du Gouvernement (PAP 2020) et ses rapports trimestriels de suivis, le Plan de Travail Annuel (PTA 2020) et ses rapports semestriels de suivi et le Rapport Annuel de Performance 2020 (RAP).

Relativement au développement du système d'information statistique au ministère, en 2020, cette activité s'est focalisée sur la conception, et l'opérationnalisation du Système d'information Environnementale (SIE). Elle a permis d'actualiser les données sur les indicateurs, environnementaux contenus dans le SIE.

Par ailleurs dans l'évaluation des services statistiques des différents ministères, il a été élaboré un rapport annuel d'activités statistiques en collaboration avec l'INS.

Au niveau de la gestion des ressources documentaires, l'objectif est d'améliorer la gestion des ressources documentaires au MINEDD. Pour l'année 2020, cette activité a permis la poursuite de la mise en place du système de classement de la documentation, la collecte, la centralisation et la conservation de la mémoire institutionnelle, la consolidation et le renforcement de la gestion de la documentation sur l'environnement et la protection de la nature.

Action 1.1.4. : Information et Communication

Le développement des TIC vise à optimiser les échanges des données informatiques entre les structures du Ministère. Il porte également sur la mise à jour permanente du site Web.

L'objectif visé ici est d'accroître la visibilité des actions menées par le MINEDD. Pour l'année 2020 cette action s'est accentuée sur la mise en œuvre de la stratégie de communication gouvernementale, l'exploitation des articles relatifs aux questions environnementales, de la protection de la nature et du développement durable publiés dans les médias nationaux et internationaux, la conception et la mise en forme des messages spécifiques du Ministre, la rédaction et la publication du bulletin d'informations et de toutes autres publications intéressant le Ministère.

Le Ministère à travers son service de communication a accru la visibilité de certaines activités institutionnelles à savoir, la Quinzaine de l'Environnement et du Développement Durable 2020.

Concernant le développement des TIC, cette activité vise à optimiser les échanges des données informatiques entre les structures du Ministère. Elle porte également sur la mise à jour permanente du site Web.

a. Evolution des indicateurs de performance

Le tableau 3 ci-dessous présente l'évolution des indicateurs du Programme Administration Générale. Au niveau de l'objectif global, l'indicateur relatif au taux de satisfaction du traitement des problématiques environnementales ne peut être renseigné du fait de la complexité de sa formulation. Pour l'année 2021, des indicateurs plus SMART seront élaborés pour mieux l'atteinte de cet objectif global.

b. Analyse détaillée et explication des résultats

Tableau 3 : évolution des indicateurs du programme 1

Indicateur	Unité	Réalizations 2017 à 2019			2020	
		2017	2018	2019	Prévision	Réalisation
Objectif spécifique 1 : Améliorer le cadre de coordination et de fonctionnement des structures						
Taux de satisfaction des activités réalisées	%			60	70	60
Taux de satisfaction des problèmes environnementaux	%			20	30	30
Objectif spécifique 2 : Rechercher les ressources humaines, techniques, matérielles et financières et en assurer la gestion efficace						
Taux de satisfaction des structures en matière d'équipement	%			60	80	70
Taux de satisfaction des dossiers administratifs du personnel	%			56	70	56
Taux d'exécution du budget	%		98,16	90,17	70	95,33
Objectif spécifique 3 : Améliorer le système de planification et de suivi-évaluation						
Taux de suivi des activités planifiées	%			80	100	100
Taux des indicateurs environnementaux mis à jour	%			60	90	60
Taux de personnel formé sur les outils de planification	%			70	90	74

- Taux de satisfaction des activités réalisées

Cet indicateur a été calculé à partir du nombre d'activités réalisés sur le nombre total d'activités programmées en 2020. La valeur de cet indicateur n'a pas varié entre 2019 et 2020 (Source : rapport bilan des activités, DEPS). Elle est restée à 60% alors que la valeur attendue était de 70%. Cette contreperformance s'explique par le fait que la plupart des activités prévues ont connu des retards d'exécution en raison de la COVID 19. La baisse du niveau des ressources financières accordée aux structures n'a aussi pas permis de mettre en œuvre de nombreuses activités. Pour rappel, il a été accordé aux directions centrales un budget de cinq millions (5 000 000) FCFA. Pour améliorer cet indicateur, il faut accroître le plafond du budget accordé aux différentes structures.

- Taux de satisfaction des problèmes environnementaux

Nombre de problématique environnementales traités / Nombre total de problématique environnementale recensée : 30% des problématiques environnementaux recensés à ce jour au niveau du MINEDD ont été traités. Ce nombre correspond aux prévisions (Source : rapport cabinet).

- Taux de satisfaction des structures en matière d'équipement

Cet indicateur est calculé à partir du nombre d'équipement acquis sur le nombre d'équipements demandés. En 2020, 70% des équipements informatiques ont été acquis contre 80% attendus en 2020 (Source : rapport, DAF). Comme solution il faudra mettre à disposition des directions ou voir avec les différents projets mis en œuvre au ministère, comment mobiliser des fonds pour la satisfaction des besoins du personnel en outils informatiques.

- **Taux de satisfaction des dossiers administratifs du personnel :**

Seulement 56% des dossiers administratifs ont été traités en 2020 (Source : rapport des activités, DRH). Cette contre-performance s'explique par le fait que la plupart des dossiers de mise à disposition, d'affectation ont connu un retard dans le traitement au niveau de la DRH. La DRH doit anticiper le traitement des dossiers pour être dans les délais quand la fonction publique rendra publique les périodes de dépôt de dossier pour les affectations, les mises à disposition, etc....

- **Taux d'exécution du budget :**

A la date du 31 décembre 2020, le budget alloué au programme Administration Générale a été exécuté globalement à 95,33% pour toutes les dépenses dont 95,24 % pour les dépenses de biens et services et 99,05 % pour les dépenses d'investissement.

- **Taux de suivi des activités planifiées**

Cet indicateur a été calculé à partir du nombre d'activités suivis sur le nombre total d'activités prévus.

En 2020, 100% des activités prévues ont été suivis. En effet, dans le cadre du suivi régulier du Plan National de Développement (PND 2016 - 2020), une matrice de suivi de la mise en œuvre des actions du PND (MASMO) a été élaborée et est mise à jour de façon trimestrielle ; dans le cadre d'un meilleur agencement et d'une cohérence entre les activités d'un ministère et de façon spécifique pour l'année 2020, un Plan de Travail Annuel (PTA) 2020 du MINEDD a été élaboré. Il a été élaboré le Plan d'Actions Prioritaires (PAP) 2020 qui fait l'objet d'un suivi trimestriel. (Source, rapport d'activités de la DEPS)

- **Taux des indicateurs environnementaux mis à jour**

Cet indicateur est calculé à partir du rapport entre le nombre d'indicateurs actualisés sur le nombre d'indicateurs identifié. La valeur obtenue en 2020 est de 60% contre 90% prévue (rapport, DLCC, SIE). Cette contreperformance s'explique par le fait le système d'information environnemental qui devra permettre d'avoir les informations de façon régulière n'est pas encore fonctionnel. Le Système d'information, une fois terminé permettra d'avoir un taux de réalisation de 100% au niveau de cette activité

- **Taux de personnel formé sur les outils de planification**

En 2020, le budget mis à la disposition de la Direction en charge de planification du MINEDD n'a pas permis de réaliser cette activité. La valeur de cet indicateur est donc restée inchangée entre 2019 et 2020.

c. Exécution financière par action

Tableau 4 : exécution financière par action du programme 1

Actions	Personnel	Biens et Services	Transferts	Investissement	Total
Coordination et animation		1 011 023 087			1 011 023 087
Gestion des ressources humaines, matérielles et financières	1 319 663 401	92 486 108			1 412 149 509
Gestion des systèmes d'information et de communication		11 214 999		57 973 542	69 118 541
Information et communication		4 114 969			4 114 969

La première action « **Coordination et animation** » de ce programme est composée uniquement de la nature de dépense biens et services d'un montant de **1 011 023 087FCFA**. La deuxième action « **Gestion des ressources humaines, matérielles et financières** » d'un montant de **1 412 149 509FCFA** est relative aux natures de personnel à hauteur de **1 319 663 401 FCFA** et de biens et services à hauteur de **92 486 108 F CFA**. La troisième action « **Gestion des systèmes d'information et de communication** » d'un montant de **69 118 541 FCFA** concerne les biens et services à

hauteur de **11 214 999 F CFA** et d'investissement à hauteur de **57 973 542 FCFA** et enfin la quatrième action « Information et communication » traite uniquement de biens et services d'un montant de **4 114 969 FCFA**.

d. Exécution des investissements du programme 1

L'exécution des investissements du programme est présentée ci-dessous.

Tableau 5 : exécution des investissements du programme1

	Année de démarrage	Année de fin	Coût total	Budget voté 2020	Budget actuel 2020	Mandat PEC 2020
Total programme (Budget de l'Etat)			679 250 000	65 000 000	58 531 515	57 973 542
11401912 - Unité de gestion du projet Mise en place Système d'Information Environnementale	2014	2021	679 250 000	65 000 000	58 531 515	57 973 542
<i>Sur financement intérieur</i>			679 250 000	65 000 000	58 531 515	57 973 542
<i>Sur financement extérieur</i>			0	0	0	0
Activité 1 : 21079030008 Développer et mettre en ligne les applicatifs de gestion des données et informations environnementales				13 000 000	11 706 303	11 149 400
<i>Sur financement intérieur</i>				13 000 000	11 706 303	11 149 400
<i>Sur financement extérieur</i>				0	0	0
Activité 2 : 21079030009 Susciter les structures et les parties prenantes à s'approprier les outils de gestions des données et informations environnementales				19 500 000	17 113 352	17 112 310
<i>Sur financement intérieur</i>				19 500 000	17 113 352	17 112 310
<i>Sur financement extérieur</i>				0	0	0
Activité 3: 21079030010 Mettre en place des dispositifs de collecte de données dans le cadre de la mise en œuvre d'un système d'Information environnementale				32 500 000	29 711 860	29 711 832
<i>Sur financement intérieur</i>				32 500 000	29 711 860	29 711 832
<i>Sur financement extérieur</i>				0	0	0

Ce programme contient un seul projet d'investissement dénommé Mise en place Système d'Information Environnementale avec trois activités. L'exécution est faite uniquement sur financement intérieur à hauteur de **57 973 542 FCFA**. Il faut retenir que le budget initial de ce projet était de **65 000 000 FCFA** en 2020 et a connu une réduction pour participer aux efforts de lutte contre la COVID-19. Il est passé **65 000 000 FCFA** à **58 531 515 FCFA** avec une prise en charge de **57 973 542 CFA**. Le système informatique mis en place par ce projet permet au programme de bien suivre l'exécution financière des gestionnaires de crédits et facilite la préparation du DPPD-PAP. Mais la réduction du budget en cours d'exercice budgétaire a ralenti un peu les activités de ce projet telles que la formation de tous les acteurs sur le système informatique mis en place.

e. Exécution des prévisions d'effectifs

L'exécution des prévisions d'effectifs du programme est présentée dans le tableau ci-dessous.

Tableau 6 : exécution des prévisions d'effectifs du programme 1

	2019	2020				
		Besoin exprimé	Prévision	Besoin satisfait	Sorties	Total fin d'année
Catégorie A	152		8	18	10	160
Catégorie B	100		8	31	9	122
Catégorie C	75			16	1	90
Catégorie D	26			4	5	25
Non Fonctionnaires	123			123		123
TOTAL	476		16	192	25	643

Les prévisions d'effectifs sont tirées du catalogue des mesures nouvelles

Le Ministère de l'Environnement et du Développement Durable (MINEDD) n'a pas exprimé de besoin d'agents en 2020 pour le programme Administration Générale mais a fait une prévision de 16 agents dont 8 de la catégorie A et 8 de la catégorie B. Les besoins satisfaits sont les agents affectés par le Ministère de la Fonction Publique et les demandes de mise à disposition satisfaites par la Direction des Ressources Humaines du MINEDD. Les sorties concernent les décès, les départs à la retraite et les demandes de mise à disposition accordées par la Direction des Ressources Humaines du MINEDD. On retient qu'en 2020, le MINEDD a reçu pour le compte du programme Administration Générale, 192 agents dont 18 de la catégorie A, 31 de la catégorie B, 16 de la catégorie C, 4 de la catégorie D et 123 non fonctionnaires issues de la Convention BNETD et des autres contractuels puis 25 agents sorties dont 10 de la catégorie A, 9 de la catégorie B, 1 de la catégorie C et 5 de la catégorie D. Au total, le personnel du MINEDD est de 643 agents au programme Administration Générale et composé de 160 agents de la catégorie A, 122 agents de la catégorie B, 90 agents de la catégorie C, 25 agents de la catégorie D et 123 non fonctionnaires.

2. Commentaires et conclusion

L'année 2020 est marquée par la pandémie de la maladie à Corona virus qui a plombée les activités de l'ensemble des programmes du MINEDD.

A l'instar des autres programmes, le Programme Administration Générale continue de subir de plein fouet les effets néfastes de cette crise sanitaire puisque les mesures restrictives prises ont retardé la réalisation de certaines activités de terrain et joués sur la performance du programme. Ainsi les difficultés majeures rencontrées au terme de cette année 2020 sont les suivantes :

- ◆ l'insuffisance de renforcement de capacités des acteurs sur le Budget Programme
- ◆ la formation des agents du MINEDD sur les outils de planification a concerné uniquement les chargés de planification des services dans le cadre de l'élaboration du Plan National de Développement (PND) 2021-2025
- ◆ la baisse continue du budget du programme depuis quelques années ;
- ◆ la défaillance du Système d'Information Budgétaire (SIB) a contribué à rendre plus lourde la procédure d'exécution déjà très longue avec la liquidation qui est devenue une phase entière.
- ◆ l'incompréhension entre les gestionnaires de crédits et le contrôleur financiers quant aux pièces justificatives à fournir.
- ◆ le non-respect des délais de traitement des dossiers dû à la défaillance du SIB ;
- ◆ le parc- auto vieillissant ;
- ◆ le personnel dispersé sur plusieurs sites ;

Nonobstant cet environnement morose, le budget mis à la disposition de ce programme a permis d'avoir quelques résultats escomptés.

Ainsi :

- ◆ la plupart des indicateurs de performance du programme 1 de satisfaction sont restés stables entre 2019 et 2020 ;
- ◆ la performance du MINEDD a été atteinte au niveau des indicateurs suivants : Taux de satisfaction des problèmes environnementaux, taux de suivi des activités planifiées et le taux d'exécution du budget ;
- ◆ le budget de ce programme a été exécuté à 95,33% ;
- ◆ quelques équipements ont été acquis par les structures ;
- ◆ dans le cadre de la diffusion et de la dissémination des actions, deux magazines ont été élaborés et le site internet du ministère mis à jour ;
- ◆ dans le cadre du suivi régulier du Plan National de Développement (PND 2016 - 2020), une matrice de suivi de la mise en œuvre des actions du PND (MASMO) a été élaborée et est mise à jour de façon trimestrielle ;
- ◆ dans le cadre d'un meilleur agencement et d'une cohérence entre les activités du ministère et de façon spécifique pour l'année 2020, un Plan de Travail Annuel (PTA) 2020 du MINEDD a été élaboré ;
- ◆ il a été élaboré le Plan d'Actions Prioritaires (PAP) 2020 qui fait l'objet d'un suivi trimestriel ;
- ◆ le recrutement de 192 nouveaux agents pour renforcer les effectifs a permis de mieux encadrer les gestionnaires de crédits et les responsables de programmes ;
- ◆ les conférences internes et ministérielles tenues ;
- ◆ le DPPD-PAP 2021-2023 élaboré ;
- ◆ un catalogue de la liste des fonctionnaires et contractuels a été élaboré et des dispositions sont en cours à la DRH pour accompagner les fonctionnaires faisant valoir leur droit à la retraite dans l'obtention de leur pension de retraite dans des délais raisonnables ;
- ◆ s'agissant de l'identification, la coordination et l'évaluation des besoins en formation continue du personnel, il est procédé à la vulgarisation des offres et au suivi des agents en situation de formation.

Au regard de tout ce qui précède, les recommandations suivantes sont nécessaires :

- ◆ former les responsables de programmes, les gestionnaires de crédits et les contrôleurs financiers sur le Budget Programme;
- ◆ renouveler le parc –auto du ministère ;
- ◆ doter les activités du ministère de budget suffisant;
- ◆ corriger les défaillances du Système d'Information Budgétaire (SIB) ;
- ◆ regrouper tout le personnel du ministère sur un même site pour faciliter le travail des agents des Ressources Humaines et de la Directions des Affaires Financières ;
- ◆ mettre en place un guide des pièces justificatives à la disposition des contrôleurs financiers et des gestionnaires de crédits ;
- ◆ Pour améliorer la performance au niveau du programme 1, il faut mettre à disposition des structures dont les activités contribuent à améliorer les différents indicateurs de performance, les budgets nécessaires.

Pour le prochain triennal, le secteur Environnement et Développement Durable, conformément à ses attributions, prévoit la révision de son document de Programmation DPPD-PAP.

Cette révision s'inscrit dans le cadre de la mise à jour de ses actions et indicateurs qui doivent effectivement permettre de faire ressortir la performance dudit secteur.

Le caractère transversal de la problématique environnementale exige qu'il soit véritablement identifié les actions à mener pour réduire l'empreinte environnementale de la population ivoirienne.

Cependant la mise en œuvre ne se fait sans difficultés dont les plus importantes sont énumérées dans le chapitre suivant.

La principale raison des résultats en dessous des prévisions s'explique pour la plupart par la crise sanitaire de la COVID 19 qui a impacté négativement l'exercice 2020.

Par ailleurs, les projets, plans, programmes, et stratégies sectorielles devront être mis en cohérence, aux fins d'une meilleure coordination et de suivi des actions de protection de l'environnement et de promotion du développement durable.

II.2. Programme 2 : Environnement et Développement Durable

1. Bilan du programme

Le programme « Environnement et Développement Durable » est le programme opérationnel du Ministère. Il a identifié le capital naturel (eau, sol, végétation, faune) comme l'un des principaux supports du développement et la production primaire, et a inscrit la préservation des ressources naturelles au rang des priorités de la période 2016-2020.

Ce programme vise plusieurs objectifs avec les principaux axes d'interventions qui se présentent comme suit :

- lutter contre la pollution des matrices environnementales, l'érosion côtière et les changements climatiques ;
- intégrer les principes, enjeux et stratégies de développement durable dans les politiques, plans, programmes et projets sectoriels et organisations ;
- conserver les ressources naturelles ;
- évaluer les politiques environnementales, plans et programmes sectoriels des projets et Organisations.

▪ Action 2.1.1 : Lutte contre la pollution des matrices environnementales, l'érosion côtière et les changements climatiques

En matière de lutte contre la pollution des matrices environnementales, le Ministère à travers le CIAPOL en 2020 a analysé des eaux naturelles (marines, lagunaires, fluviales, souterraines et météoriques), des déchets (solides, liquides et gazeux) et des résidus. Un certain nombre d'inspections est réalisé sur les installations classées. Le nombre d'installations classées est de 4351 sur toute l'étendue du territoire. 719 entreprises ont prévu être contrôlée en 2020 et 163 ont été effectivement inspectées, soit un taux d'inspection de 22,7%.

En matière de lutte contre les changements climatiques, conformément au respect des engagements de la côte d'ivoire, le MINEDD a préparé et soumis trois communications nationales, un rapport biennal actualisé et une Contribution Déterminée au niveau National (CDN). Le Ministère a prévu de :

- renforcer le cadre de gouvernance en matière de changement climatique ;
- mettre en place un système national d'inventaire des gaz à effet de serre (SN-IGES) en Côte d'Ivoire ;
- réaliser des études spécifiques de la vulnérabilité des écosystèmes des Régions aux changements climatiques ;
- mettre en place un mécanisme REDD+.

L'enjeu de cette action porte sur la limitation des effets néfastes des changements climatiques sur l'environnement biophysique, humain et socioéconomique. Les activités dans cette action ont consisté principalement à l'élaboration d'un cadre stratégique et réglementaire, le développement et l'exécution des programmes et projets d'adaptation, l'entretien des six (6) stations agro climatiques installées dans les 6 localités de la zone centre (Toumodi, Tiebissou, Ouellé) et zone nord (Niéle, Kouto, Dikodougou) à la mise en œuvre de la stratégie nationale REDD+ et la préparation au mécanisme REDD+, en vue d'accentuer ses efforts de réduction de gaz à effets de serres due à la déforestation et à la dégradation des forêts, ainsi qu'à la conservation de son massif forestier. Ce mécanisme a démarré à travers les projets pilotes dont celui de la Mé.

Il est aussi question à travers les formulations de projets à soumettre pour financement auprès des partenaires, dans le cadre de la Contribution Déterminée au niveau National (CDN), conformément aux engagements pris à la COP 21.

Au niveau de l'aménagement et Protection des zones côtières pour une résilience des populations et des biens contre les risques littoraux et les changements climatiques, la mise en œuvre du projet WACA a permis d'obtenir les résultats suivants :

- les Comités Locaux du Mécanisme de Gestion des Plaintes de la Commune de Grand-Lahou et des villages de Braffédon, Groguida, Lahou-Kpanda et Likpilassié ont été installés et renforcés; sur le MGP (principes, procédures, fonctionnement, documents de gestion);
- le projet de décret portant création, attributions, organisation et fonctionnement de l'Agence Nationale de Gestion Intégrée du Littoral (ANAGIL) a été soumis au Secrétariat du Gouvernement ;
- le rapport sur l'Etat de l'Environnement Marin et Côtier (REEM) de la Côte d'Ivoire a été validé par les parties prenantes des 4 régions et districts côtiers ;
- le rapport provisoire du diagnostic des capacités des structures nationales en équipements et logiciels est disponible ;

– le scénario préférentiel pour l'option d'aménagement du cordon sableux de Grand-Lahou a été choisi.

Pour la Gestion des produits chimiques, la mise à disposition d'informations stratégiques pour une gestion écologiquement rationnelle des déchets et substances chimiques est une nécessité. Plusieurs activités ont été menées dans ce sens. Ce sont :

- 329 tonnes de pesticides et déchets associés collectés, transportés et éliminés par l'entreprise RMG, sous la supervision du CIAPOL et du PROGEPCI, dans le respect des normes exigées.
- le Système d'Information sur les Pesticides opérationnel avec un accès d'exploitation jusqu'en mai 2021 ;
- les deux bios pesticides (Neco et Astoun) testés avec succès contre la pourriture brune du cacao.

▪ **Action 2.1.2 : Intégration des principes, enjeux et stratégies de développement durable dans les politiques, plans, programmes et projets sectoriels et organisations**

Le Ministère a fait la promotion des métiers ou filières verts. Ainsi, il a procédé à la validation du catalogue des métiers et emplois verts. Suite à cela, des séances de vulgarisation du catalogue des métiers et emplois verts ont été faites auprès des structures étatiques et des institutions internationales notamment le BIT et de l'Agence Emploi Jeunes.

▪ **Action 2.1.3. : Protection des matrices environnementales et conservation des ressources naturelles**

Au titre de la préservation et valorisation d'un échantillon de la diversité biologique nationale et le maintien des processus écologiques. Les principales activités réalisées à fin décembre 2020 ont porté sur :

- le renforcement de la protection des parcs nationaux et réserves ;
- l'assurance du suivi des habitats et de la faune dans les aires protégées ;
- la valorisation d'un échantillon d'aires protégées du réseau national ;
- le renforcement de la gouvernance des parcs nationaux et réserves naturelles, en collaboration avec les autres parties prenantes.

Concernant le renforcement de la protection des parcs nationaux et réserves, les opérations de surveillance ont comptabilisé un effort de patrouille de 32 389 Heures Jours (HJ) dans les parcs nationaux et réserves en 2020. Ces activités de surveillances ont permis d'appréhender 145 individus pour diverses agressions sur les aires protégées avec majoritairement des cas de braconnages, d'orpaillages et de pêches illicites. Ces agressions ont conduit à 47 condamnations dont 7 avec sursis. Concernant le suivi des habitats et de la faune dans les aires protégées, les activités de suivi écologique ont porté sur 47 missions de collecte de données. Aussi pour améliorer la qualité des données 154 agents et auxiliaires villageois ont été formés sur l'utilisation des caméras à déclenchement automatiques.

Pour la valorisation d'un échantillon d'aires protégées du réseau national, ceux sont au total 205 visiteurs touristiques qui ont été enregistrés dans les PNR parmi lesquels figurent des français et des hollandais. Les aires protégées jouant un rôle participatif, 16 visites guidées ont été organisées au profit des élèves.

Pour renforcer la gouvernance des parcs nationaux et réserves naturelles, en collaboration avec les autres parties prenantes, ceux sont cinq (5) sessions de Comité de Gestion Locale qui se sont tenues au PNC, Lamto, Abokouamékro, Marahoué, Haut Bandama.

▪ **Action 2.1.4. : Evaluation environnementale des politiques, plans et programmes sectoriels des projets et organisations**

Les actions pour l'année 2020 ont permis de garantir la prise en compte des considérations environnementales dans l'exécution des politiques, plans, programmes et projets de développement en Côte d'Ivoire. La mise en œuvre de la procédure d'étude d'impact ainsi que l'évaluation de l'impact environnemental des politiques macro- économiques a abouti à la validation de 382 Tdr sur 173 prévus, soit un taux de réalisation de 221% ; à la réalisation de 127 enquêtes publiques pour 103 prévues ; soit un taux de réalisation, pour la réalisation de 314 examens techniques pour 175 prévus et 107 suivis environnementaux réalisés pour 120 programmés ; soit un taux de réalisation 89,16%.

a. Evolution des indicateurs de performance

Le tableau 7 ci-dessous présente l'évolution des indicateurs du Programme Environnement et Développement Durable. Au niveau de l'objectif global, l'indicateur retenu est le taux de satisfaction de demandes d'audit et études d'impact environnemental qui en réalité mesure le taux de réalisation des audits et impact environnementaux. Il est calculé par le nombre d'audit et d'études d'impact environnementales demandés sur l'ensemble des demandes.

Pour l'année 2020, le taux de réalisation de cet indicateur se situe à 89,2%. On enregistre une nette progression de cet indicateur qui est due à la qualité du management de l'ANDE et la signature d'un protocole d'accord de collaboration avec le CEPICI.

Tableau 7 : Evolution des indicateurs du programme 2

Indicateur	Unité	2017	2018	2019	Prévision	Réalisation
Objectif spécifique 1 : Maitriser les impacts liés aux activités anthropiques sur les matrices environnementales						
Taux d'inspections réalisées dans les installations classées	%			60	70	22,7
Taux d'intégration des Changements Climatiques dans les Programmes de développement sectoriel	%			20	30	35
Nombre d'initiatives mise en œuvre en matière de Changements Climatiques	Denombrement			12	20	5
Objectif spécifique 2 : Assurer la prise en compte des principes du développement durable dans les politiques, plans et programmes sectoriels						
Nombre d'entreprises ayant adoptée une démarche de responsabilité sociétale	Denombrement			20	50	12
Taux de réduction de l'empreinte écologique de l'état	%			10	30	ND
Nombre de documents de politique intégrant les principes de développement durable	Denombrement			0	20	20
Objectif spécifique 3 : Conserver et élargir le réseau des aires protégées						
Taux de conservation des parcs nationaux et réserves	%			50	70	85,7
Objectif spécifique 4 : Assurer la veille environnementale						
Taux de satisfaction de demandes d'audit et études impact environnemental	%			10	50	89,2

b. Analyse détaillée et explication des résultats

Les niveaux des indicateurs principaux du secteur l'environnement et du développement durable permettent d'apprécier les résultats atteints. Tous les indicateurs du programme 2 ont connu des évolutions différentes en fonction du domaine d'activités entre 2019 et 2020. Les différentes actions menées au niveau de ce programme ont été mentionnées plus haut.

- **Taux d'inspections réalisées dans les installations classées : nombre de contrôles effectués dans les installations classées/nombre total d'installations classées x100.**

Le taux de réalisation des inspections classées a connu une forte baisse passant de 60% en 2019 à 22,7% en 2020. Pour l'année 2020, la Sous-Direction de l'Inspection des Installations Classées du CIAPOL a programmé 719 Entreprises à contrôler et seulement 163 Entreprises ont été inspectées. Le Nombre Total d'Installations Classées est de : 4.351 sur toute l'étendue du Territoire National. Cette contre-performance s'explique par la crise du COVID 19 qui a impacté le démarrage de nombreuses activités. Pour les prochaines avec le recul de cette pandémie, la performance de cet indicateur sera meilleure.

- **Taux d'intégration des Changements Climatiques dans les Programmes de développement sectoriel**

Après la tenue de la COP21, la Côte d'Ivoire s'est engagée à réduire de -28% ses émissions de gaz à effet de serre à l'horizon 2030, à travers l'amélioration du taux de pénétration de l'information environnementale de 20% en 2019 à 35% en 2020. L'atteinte de ce résultat est dû à une forte communication sur les questions liées aux changements climatiques et la prise en compte effective de cette question dans les plans et programmes nationaux (rapport DLCC).

- **Nombre d'initiatives mise en œuvre en matière de Changements Climatiques**

En 2020, seulement cinq (05) initiatives ont été mises en œuvre en matière de changement climatique sur 20 attendues. Ainsi, conformément au respect des engagements de la Côte d'Ivoire, le MINEDD a préparé et soumis trois communications nationales, un rapport biennal actualisé et une Contribution Déterminée au niveau National (CDN). **Beaucoup de retard dans le début des activités et une mise à disposition tardive du budget ont été identifiés comme facteurs explicatifs de cette contre-performance. (rapport DLCC)**

- **Nombre d'entreprises ayant adopté une démarche de responsabilité sociétale**

Au titre de l'adoption par les populations des modes de production et de consommation durable, il est prévu de développer les filières vertes et les modes de production durable par la promotion des métiers et emplois verts à travers l'entrepreneuriat. Aussi, la mise en œuvre des achats publics durables et le développement des compétences des acteurs dans les filières et technologies vertes faciliteront l'atteinte des résultats espérés. Ceci explique le faible nombre d'entreprises ayant adopté une démarche de responsabilité sociétale, sur une prévision de 50 entreprises seulement 12 ont adopté une démarche RS, soit 24%. la mise en œuvre effective des achats publics durables et le développement des compétences des acteurs dans les filières et technologies vertes permettront d'atteindre les cibles pour cet indicateur (voir rapport DEVRSO).

- **Taux de réduction de l'empreinte écologique de l'état**

Cet indicateur mesure la variation de la consommation énergétique et d'eau d'une année à une autre. Il a certes été retenu dans le DPPD-PAP 2020-2022, mais il est un peu ambitieux et ne saurait être calculé uniquement par le MINEDD. Le calcul de cet indicateur nécessite une étude. C'est pourquoi il est proposé de le retirer de la liste des indicateurs qui pourrait être calculé de manière routinière.

- **Nombre de documents de politique intégrant les principes de développement durable**

Le nombre de documents de politique intégrant les principes de développement durable est passé de 0 à 20 en 2020 (rapport DGDD)

- **Taux de conservation des parcs nationaux et réserves**

Cet indicateur se calcule à partir du rapport entre superficie des sites aménagés et la superficie totale des parcs nationaux et réserves. En 2020, ce sont 85,7% de la superficie des parcs et réserve qui ont été aménagés contre 70% attendu. Cette performance s'explique par la redéfinition des limites des Parcs Nationaux de la Comoé, de Tai, du Mont Sangbé, des Iles Ehotilé et du Banco, des Réserves naturelles du N'Zo, de Lamto et du Mont Nimba. A ce jour, 150 ha ont été reboisés au cours de cette année (rapport OIPR).

- **Taux de satisfaction de demandes d'audit et études impact environnemental : nombre de demandes satisfaites / Nombre total de demandes exprimées**

Le taux de satisfaction de demandes d'audit et études d'impact environnemental mesure en réalité le taux de réalisation des audits et études d'impacts environnementaux. Il est calculé par le nombre d'audit et d'études d'impact environnementales demandés sur l'ensemble des demandes.

Pour l'année 2020, le taux de réalisation de cet indicateur se situe à 89,2%. On enregistre une nette progression de cet indicateur qui est due à la qualité du management de l'ANDE et à la signature d'un protocole d'accord de collaboration avec le CEPICI (source, rapport ANDE).

c. Exécution financière par action

Tableau 2: exécution financière par action du programme 2

Actions	Personnel	Biens et Services	Transferts	Investissement	Total
Lutte contre la pollution des matrices environnementales, l'érosion côtière et les changements climatiques	586 668 758	74 189 882	152 539 711	6 161 729 336	6 975 127 687
Intégration des principes, enjeux et stratégies de développement durable dans les politiques, plans, programmes et projets sectoriels et organisations		61 655 935			61 655 935
Protection des matrices environnementales et conservation des ressources naturelles	3 610 719 630	4 320 380	393 866 488	5 402 353 144	9 411 259 642
Évaluation environnementale des politiques, plans et programmes sectoriels des projets et organisations	156 551 825		99 045 059		255 596 884

La première action « **lutte contre la pollution des matrices environnementales, l'érosion côtière et les changements climatiques** » d'un montant de 6 975 127 687FCFA de ce programme est composée des natures de dépenses personnels d'un montant de 586 668 758 FCFA, biens et services d'un montant de 74 189 882FCFA, de transferts à hauteur de 152 539 711 FCFA et d'investissement à hauteur de 6 191 729 336FCFA.

La deuxième action « **Intégration des principes, enjeux et stratégies de développement durable dans les politiques, plans, programmes et projets sectoriels et organisations** » d'un montant de 61 655 935FCFA traite uniquement de la nature de dépenses de biens et services.

La troisième action « **Protection des matrices environnementales et conservation des ressources naturelles**» d'un montant de 9 411 259 642FCFA regroupe des natures de dépenses personnels d'un montant de 3 610 719 630 FCFA, de biens et services à hauteur de 4 320 380F CFA, de transferts à hauteur de 393 866 488FCFA et d'investissement à hauteur de 5 402 353 144FCFA

La quatrième action « **Évaluation environnementale des politiques, plans et programmes sectoriels des projets et organisations**» d'un montant de 255 596 884 FCFA comprend les natures de dépenses personnels d'un montant de 156 551 825 FCFA, de transferts à hauteur de 99 045 059 FCFA.

d. Exécution des investissements du programme

L'exécution des investissements du programme est présentée ci-dessous.

Tableau 5 : exécution des investissements du programme 2

Total programme (Budget de l'Etat)	Année de démarrage	Année de fin	Coût total	Budget voté 2020	Budget actuel 2020	Mandat PEC
<i>Sur financement intérieur</i>			23 387 059 438	1 112 400 000	1 876 334 308	1 829 596 997
<i>Sur financement extérieur</i>			45 436 317 053	8 896 552 508	11 476 325 483	9 734 485 483
Projet 1: Projet d'amélioration de la résilience des populations face aux changements climatiques	2018	2020	317 700 000	25 000 000	24 107 795	24 107 795
Activité 22080010049 Renforcer les capacités techniques pour le fonctionnement de l'unité de coordination du projet			317 700 000	25 000 000	24 107 795	24 107 795
<i>Sur financement intérieur</i>			317 700 000	25 000 000	24 107 795	24 107 795
<i>Sur financement extérieur</i>			0	0	0	0

Total programme (Budget de l'Etat)	Année de démarrage	Année de fin	Coût total	Budget voté 2020	Budget actuel 2020	Mandat PEC
Projet 2 : Lutte contre les pollutions, marines, lagunaire et hydrocarbure	2013	2022	2 773 000 000	73 400 000	57 028 044	57 028 044
<i>Activité</i> 22080010050 Acquérir des matériels de lutte contre les déversements d'hydrocarbure sur les côtes de la Côte d'Ivoire			2 773 000 000	73 400 000	57 028 044	57 028 044
<i>Sur financement intérieur</i>			2 773 000 000	73 400 000	57 028 044	57 028 044
<i>Sur financement extérieur</i>			0	0		
Projet 3 : Projet de Renforcement des capacités et accès aux données satellitaires pour le suivi des forêts en Afrique	2018	2020	36 600 000	36 600 000	28 436 327	28 405 000
<i>Activité</i> 22080010054 Renforcer les capacités techniques en méthodologie et techniques des données satellitaires d'observation de la terre			36 600 000	36 600 000	28 436 327	28 405 000
<i>Sur financement intérieur</i>			36 600 000	36 600 000	28 436 327	28 405 000
<i>Sur financement extérieur</i>			0	0	0	0
Projet 4 : Unité de gestion du projet REDD+	17 Sept 2017	30 Juin 2021	3 489 649 438	1 213 336 003	1 213 336 003	1 213 336 003
<i>Activité</i> 22080010055 Assurer le fonctionnement et la gestion du projet REDD+			3 489 649 438	1 213 336 003	1 213 336 003	1 213 336 003
<i>Sur financement intérieur</i>			989 649 438	150 000 000	334 783 495	334 783 495
<i>Sur financement extérieur</i>			2 500 000 000	878 552 508	878 552 508	878 552 508
Projet 5 : Unité de Gestion projet WACA	14 Sept 2018	31 Déc 2021	17 308 528 803	1 663 500 000	1 663 500 000	1 663 500 000
<i>Activité</i> 22080010059 Assurer le fonctionnement et la gestion du projet WACA			17 308 528 803	1 663 500 000	1 663 500 000	1 663 500 000
<i>Sur financement intérieur</i>			1 500 000 000	163 500 000	163 500 000	163 500 000
<i>Sur financement extérieur</i>			15 808 528 803	1 500 000 000	1 500 000 000	1 500 000 000
Projet 6 : Unité de gestion du PROGEPCI	14 Jan 2016	31 Juin 2016	6 474 288 000	569 000 000	1 609 842 975	1 609 842 975
<i>Sur financement intérieur</i>			2 250 000 000	150 000 000	150 000 000	150 000 000
<i>Sur financement extérieur</i>			4 224 288 000	419 000 000	1 459 842 975	1 459 842 975
<i>Activité</i> 2080010060 Assurer le fonctionnement et la gestion du PROGEPCI			6 474 288 000	569 000 000	1 609 842 975	1 609 842 975
<i>Sur financement intérieur</i>			2 250 000 000	150 000 000	150 000 000	150 000 000
<i>Sur financement extérieur</i>			4 224 288 000	419 000 000	1 459 842 975	1 459 842 975
Projet 7: 22080010066 Projet de renforcement de l'intégration de l'adaptation aux changements climatiques dans la planification du développement en Côte d'Ivoire (NAP-GCF)	Juin 2019	Aout 2022	1 685 859250	0	614 750 000	1 299 050 000
<i>Sur financement intérieur</i>			585 000 000	0	168 750 000	168 750 000
<i>Sur financement extérieur</i>			1 100 859 250	0	446 000 000	312 200 000
Projet 8 : 22080010067 Projet d'amélioration du système de transparence pour une action climatique renforcée en Côte d'Ivoire (CBIT-FEM)	10Oct 2019	31 Déc 2022	755 000 000	0	516 500 000	516 500 000
<i>Sur financement intérieur</i>			175 000 000	0	124 500 000	124 500 000
<i>Sur financement extérieur</i>			580 000 000	0	392 000 000	392 000 000

Total programme (Budget de l'Etat)	Année de démarrage	Année de fin	Coût total	Budget voté 2020	Budget actuel 2020	Mandat PEC
Projet 9 : 22080010068 Projet NDC Support Programme en Côte d'Ivoire	1 Aout 2019	31 Déc 2022	957 300 000	0	591 580 000	522 950 000
<i>Sur financement intérieur</i>			159 500 000		69 350 000	69 350 000
<i>Sur financement extérieur</i>			797 800 000		522 230 000	365 000 000
Projet 10 : 22080010069 Projet de préparation de la Côte d'Ivoire à l'accès aux financements climatiques	7 Juin 2017	30 Juin 2021	392 200 000		36 400 000	36 400 000
<i>Sur financement intérieur</i>			156 910 000	0	36 400 000	36 400 000
<i>Sur financement extérieur</i>			235 290 000	0	0	0
Projet 11: 22080010071 Projet d'activités habilitantes pour la préparation de la 4ème CN et du 2ème BUR sous la CCNUCC	1 Déc. 2020	31 mars 2024	727 820 000	0	83 890 000	83 890 000
<i>Sur financement intérieur</i>			250 700 000	0	56 000 000	56 000 000
<i>Sur financement extérieur</i>			477 120 000	0	27 890 000	27 890 000
Projet 12 : 22080010070 Projet d'Appui à la mise en œuvre des CDN dans le secteur des déchets	6 Aout 2018	31 Déc 2021	347 500 000	0	174 810 000	13 419 519
<i>Sur financement intérieur</i>			100 000 000	0	24 000 000	13 419 519
<i>Sur financement extérieur</i>			247 500 000	0	150 810 000	0
Projet 13 : Projet de Gestion Intégré des Aires Protégées	16 février 2018	Déc 2021	3 034 000 000	733 000 000	730 811 058	730 811 058
<i>Sur financement intérieur</i>			422 000 000	84 000 000	81 811 058	81 811 058
<i>Sur financement extérieur</i>			2 612 000 000	649 000 000	649 000 000	649 000 000
Activité 1 : 22080030013 Renforcer la gestion des aires protégées en mettant un accent particulier sur le Parc National du BANCO				723 186 370	723 186 370	723 186 370
<i>Sur financement intérieur</i>				74 186 370	74 186 370	74 186 370
<i>Sur financement extérieur</i>				649 000 000	649 000 000	649 000 000
Activité 2 : 22080030014 Assurer les charges de fonctionnement du projet de gestion des aires protégées				9 813 630	7 624 688	7 624 688
<i>Sur financement intérieur</i>				9 813 630	7 624 688	7 624 688
<i>Sur financement extérieur</i>						
14 : Unité de gestion du PIF	7 Fév. 2018	26 Jan 2023	10 500 000 000	2 733 700 000	2 733 700 000	2 733 700 000
Activité 22080030020 Assurer le fonctionnement et la gestion du PIF			10 500 000 000	2 733 700 000	2 733 700 000	2 733 700 000
<i>Sur financement intérieur</i>			3 000 000 000	233 700 000	233 700 000	233 700 000
<i>Sur financement extérieur</i>			7 500 000 000	2 500 000 000	2 500 000 000	2 500 000 000
Projet 15 Projet de conservation du Parc Nationale de la Comoé	Jan 2017	Déc 2020	6 900 000 000	1 712 000 000	1 699 553 745	1 699 553 745
<i>Sur financement intérieur</i>			400 000 000	62 000 000	49 553 745	49 553 745
<i>Sur financement extérieur</i>			6 500 000 000	1 650 000 000	1 650 000 000	1 650 000 000
Activité 1 : 22080030021 Réhabiliter les infrastructures du parc national de la Comoé				27 900 000	21 676 872	21 676 872
<i>Sur financement intérieur</i>				27 900 000	21 676 872	21 676 872
<i>Sur financement extérieur</i>						
Activité 2 : 22080030022 Renforcer la surveillance et le suivi écologique				21 700 000	16 859 790	16 859 790
<i>Sur financement intérieur</i>				21 700 000	16 859 790	16 859 790
<i>Sur financement extérieur</i>						

Total programme (Budget de l'Etat)	Année de démarrage	Année de fin	Coût total	Budget voté 2020	Budget actuel 2020	Mandat PEC
Activité 3 : 22080030023 Apporter un appui au développement socio-économique de la zone périphérique				6 200 000	4 817 083	4 817 083
Sur financement intérieur				6 200 000	4 817 083	4 817 083
Sur financement extérieur						
Activité 4 : 22080030024 Assurer les charges de fonctionnement du projet Comoé				1 656 200 000	1 656 200 000	1 656 200 000
Sur financement intérieur				6 200 000	6 200 000	6 200 000
Sur financement extérieur				1 650 000 000	1 650 000 000	1 650 000 000
Projet 16 : Unité de Gestion du Projet de Conservation Biodiversité / Complexe Parc National de Taï Forêt de Grébo-Sapo	1 mars 2020	Fév. 2024	3 523 910 000	1 434 200 000	1 418 697 386	82 571 883
Sur financement intérieur			671 000 000	134 200 000	118 697 386	82 571 883
Sur financement extérieur			2 852 931 000	1 300 000 000	1 300 000 000	0
Activité 1 : 22080030025 Conserver la biodiversité dans le complexe du parc national de Taï forêts de Grébo-Sapo				1 353 897 500	1 353 897 500	17 791 670
Sur financement intérieur				53 897 500	53 897 500	17 791 670
Sur financement extérieur				1 300 000 000	1 300 000 000	0
Activité 2 : 22080030026 Assurer les charges de fonctionnement du projet de conservation de la biodiversité				80 302 500	64 799 886	64 780 213
Sur financement intérieur				80 302 500	64 799 886	64 780 213
Sur financement extérieur				0	0	0
Projet 17: 22080030036 Filières Agricoles Durables de CI (FADCI) - MINEDD/2eme C2D	2016	2021	9 600 000 000	0	155 716 458	155 716 458
Sur financement intérieur			9 600 000 000		155 716 458	155 716 458
Sur financement extérieur			0	0	0	0

Le programme Environnement et Développement Durable du MINEDD compte 17 projets avec un coût total de 68 823 376 491 FCFA (part Etat 23 387 059 438 FCFA et part bailleur 45 436 317 053 FCFA) un budget voté de 10 008 952 500 FCFA (part Etat 1 112 400 000 FCFA et part bailleur 8 896 552 508 FCFA) un budget actuel de 13 325 659 783 FCFA (part Etat 1 876 334 308 FCFA et part bailleur 11 476 325 483 FCFA) et des mandats pris en charge à hauteur de 11 564 082 480 FCFA (part Etat 1 829 596 997 FCFA et part bailleur 9 734 485 483 FCFA).

Tous les projets dotés lors de la préparation du budget 2020 ont des activités alors que les projets rentrés en cours de gestion budgétaire ont pour activités les noms de ces projets. Ainsi certains projets se retrouvent avec plusieurs activités.

Les crédits de certains projets ont connu une hausse par rapport au budget voté, il s'agit de :

- ◆ Unité de gestion du projet REDD+ avec une hausse de la part Etat de 184 783 495 FCFA par rapport au budget voté qui est de 150 000 000 FCFA (voir Arrêté N° 0372/MPMBPE/DGBF/DBE/SD-AELEC/KAC-OYM du 16 juillet 2020 et Arrêté N° 0725/MBPE/DGBF/DBE/SD-AELEC/KAC-OYM du 30 novembre 2020);
- ◆ Unité de gestion du projet PROGEPCI avec une hausse de la part bailleur de 1 040 842 975 FCFA par rapport au budget voté qui est de 419 000 000 FCFA (voir Arrêté N° 0262/MPMBPE/DGBF/DBE/SD-AELEC/KAC du 10 juin 2020).

Les crédits de certains projets ont connu une baisse en vue de contribuer aux efforts du gouvernement dans la lutte contre la pandémie de la COVID-19, il s'agit de :

- ◆ Projet de Conservation Biodiversité / Complexe Parc National de Taï Forêt de Grébo-Sapo avec une baisse de la part Etat de 15 502 614 FCFA par rapport au budget voté (134 200 000 FCFA)
- ◆ Projet de Renforcement des capacités et accès aux données satellitaires pour le suivi des forêts en Afrique avec une baisse de la part Etat de 8 163 673 FCFA par rapport au budget voté (36 600 000 FCFA)

- ◆ Projet d'amélioration de la résilience des populations face aux changements climatiques avec une baisse de la part Etat de 892 205 FCFA par rapport au budget voté (25 000 000 FCFA)
- ◆ Lutte contre les pollutions, marines, lagunaire et hydrocarbure avec une baisse de la part Etat de 16 371 956 FCFA par rapport au budget voté (73 400 000 FCFA).

Le transfert des crédits du Projet de renforcement de l'intégration de l'adaptation aux changements climatiques dans la planification du développement en Côte d'Ivoire (NAP-GCF) et du Projet NDC Support Programme en Côte d'Ivoire n'a pas été fait en totalité à la demande des coordonnateurs qui ont demandés l'arrêt des opérations car les bailleurs exécutent directement leurs parts.

Le faible montant des mandats pris en charge du Projet de Conservation Biodiversité / Complexe Parc National de Taï Forêt de Grébo-Sapo s'explique par le fait que les crédits de la part bailleur ont toujours été exécutés par le bailleur, ils échappent donc au contrôle de l'ordonnateur des crédits délégués d'une part et d'autre part par le fait que ce projet a fait une réservation de crédits d'un montant de 26 080 360 FCFA sur 36 100 000 FCFA de la ligne 622190000-autres rémunérations de prestations extérieures pour le recrutement d'un prestataire pour l'organisation des journées de la sensibilisation des populations environnantes du Complexe Taï Forêt de Grébo-Sapo pour la Conservation Biodiversité qui sera exécuté en 2021.

Le Projet de Renforcement des capacités et accès aux données satellitaires pour le suivi des forêts en Afrique et le Projet d'amélioration de la résilience des populations face aux changements climatiques sont arrivés à terme cette année 2020.

En plus de ce qui précède, certaines difficultés survenues ont eu un impact négatif sur la performance du programme. Il s'agit de :

- ◆ l'exécution du budget de certains bailleurs non retracée dans le SIB.
- ◆ le départ de 5 spécialistes de l'Unité Intégrée d'Administration des Projets (comptable, suivi-évaluation, sauvegarde environnementale, communication) ;
- ◆ le projet de décret portant création, attributions, organisation et fonctionnement de l'ANAGIL toujours en attente de signature au niveau du projet WACA ;
- ◆ la mise en place tardive de la notification budgétaire de certains projets (le budget 2020 du PIF a été notifié en Mai 2020).
- ◆ les arrêtés de nomination de certains coordonnateurs de projets en attente de signature ou signés tardivement (les arrêtés de création et de nomination du Coordonnateur général de l'UIAP ont été signés au mois de Juillet 2020).
- ◆ les difficultés dans la maîtrise du modèle budget-programmes.
- ◆ le retard dans le traitement des marchés d'acquisition de matériels roulants et techniques ;
- ◆ la suspension de la plupart des activités du PIF dans l'attente de la signature de la convention de financement entre l'UIAP et les structures d'exécution ;
- ◆ l'imminence de la date de clôture du projet avec des indicateurs non encore atteints ;
- ◆ la difficile mobilisation des fonds de la contrepartie Etat du PROGEPCI avec une demande complémentaire de 1 174 587 918 FCFA non satisfaite ;
- ◆ Le Projet d'activités habilitantes pour la préparation de la 4ème CN et du 2ème BUR sous la CCNUCC a rencontré des difficultés qui ont ralenti son exécution. Il s'agit notamment :
 - ◆ le retard dans la signature de l'arrêté interministériel portant fixation des salaires et indemnités du personnel de gestion du projet d'activités habilitantes pour la préparation de la 4ème CN et du 2ème BUR sous la CCNUCC ;
 - ◆ le retard de la mise à disposition du Contrôleur financier auprès du projet d'activités habilitantes pour la préparation de la 4ème CN et du 2ème BUR sous la CCNUCC ;
 - ◆ la validation tardive du document et recrutement tardif du personnel du projet de projet d'activités habilitantes pour la préparation de la 4ème CN et du 2ème BUR sous la CCNUCC par le bailleur (04 décembre 2020).
- ◆ Les bâtiments reconstruits ne sont pas équipés en meubles de laboratoire et en matériels d'analyses. Même le matériel déjà acquis ne peut être installé. Ce qui constitue un handicap sérieux pour la réalisation des activités d'analyses. Or, les missions de veille environnementale à réaliser par le CIAPOL et ses capacités d'intervention en cas de pollution doivent absolument être maintenues, et même renforcées. Cela afin de pouvoir faire face à tout incident ou accident pouvant affecter les milieux naturels de Côte d'Ivoire et à travers eux, les écosystèmes qui en dépendent ainsi que les populations qui y vivent ou qui en tirent leurs moyens de subsistance.

Tous ces événements ont eu un impact négatif sur la situation d'exécution physique et financière des projets de ce programme.

e. Exécution des prévisions d'effectifs

L'exécution des prévisions d'effectifs du programme est présentée dans le tableau ci-dessous.

Tableau 7 : exécution des prévisions d'effectifs du programme 2

	2019	2020				
		Besoin exprimé	Prévision	Besoin satisfait	sorties	Total fin d'année
Catégorie A	213			59	6	266
Catégorie B	246			55	3	298
Catégorie C	300			13	2	311
Catégorie D	228			10	1	237
Non Fonctionnaires	198			198		198
TOTAL	1185			335	12	1310

Les prévisions d'effectifs sont tirées du catalogue des mesures nouvelles

Le MINEDD n'a pas exprimé de besoin d'agents en 2020, ni fait des prévisions pour le compte du programme Environnement et Développement Durable. Les besoins satisfaits sont les agents affectés par le Ministère de la Fonction Publique et les demandes de mise à disposition satisfaites par la Direction des Ressources Humaines. Les sorties sont les décès, les retraités et les demandes de mise à disposition accordées par la Direction des Ressources Humaines. On retient qu'en 2020, le MINEDD a reçu pour le programme Environnement et Développement Durable, 335 agents dont 59 de la catégorie A, 55 de la catégorie B, 13 de la catégorie C, 10 de la catégorie D et 198 non fonctionnaires issues de la Convention BNETD et des autres contractuels payés par l'entreprise SIPSD après un appel d'offre ouvert et autres puis 12 agents sorties dont 6 de la catégorie A, 3 de la catégorie B, 2 de la catégorie C et 1 de la catégorie D. Au total, le personnel du MINEDD est de 1308 agents au programme Environnement et Développement Durable et composé de 266 agents de la catégorie A, 298 agents de la catégorie B, 311 agents de la catégorie C, 237 agents de la catégorie D et 198 non fonctionnaires.

Commentaires et conclusion

Nous constatons que le MINEDD au niveau du programme 2 n'a pas été performant au niveau des indicateurs suivants :

- Taux d'intégration des Changements Climatiques dans les Programmes de développement sectoriel ;
- Nombre de documents de politique intégrant les principes de développement durable ;
- Taux de conservation des parcs nationaux et réserves ;
- Taux de satisfaction de demandes d'audit et études impact environnemental.

La contre-performance est due à de nombreuses difficultés telles que :

- ◆ la plupart des activités prévues ont connu des retards d'exécution en raison de la COVID-19 ;
- ◆ l'insuffisance de renforcement de capacités des acteurs sur le Budget Programme ;
- ◆ la formation des agents du MINEDD sur les outils de planification a concerné uniquement les chargés de planification des services dans le cadre de l'élaboration du Plan National de Développement (PND) 2021-2025
- ◆ la faible éligibilité des projets du secteur au Programme d'Investissement Public (PIP), condition nécessaire pour le financement des projets;
- ◆ la défaillance du Système d'Information Budgétaire (SIB) a contribué à rendre plus lourde la procédure d'exécution déjà très longue avec la liquidation qui est devenue une phase entière.
- ◆ l'incompréhension entre les gestionnaires de crédits et le contrôleur financiers quant aux pièces justificatives à fournir.

- ◆ le non-respect des délais de traitement des dossiers dû à la défaillance du SIB ;
- ◆ le parc auto vieillissant ;
- ◆ le personnel dispersé sur plusieurs sites ;
- ◆ l'exécution du budget de certains bailleurs non retracée dans le SIB.
- ◆ le départ de 5 spécialistes de l'Unité Intégrée d'Administration des Projets (comptable, suivi-évaluation, sauvegarde environnementale, communication) ;
- ◆ le projet de décret portant création, attributions, organisation et fonctionnement de l'ANAGIL toujours en attente de signature au niveau du projet WACA ;
- ◆ la mise en place tardive de la notification budgétaire de certains projets (le budget 2020 du PIF a été notifié en Mai 2020).
- ◆ les arrêtés de nomination de certains coordonnateurs de projets en attente de signature ou signés tardivement (les arrêtés de création et de nomination du Coordonnateur général de l'UIAP ont été signés au mois de Juillet 2020).
- ◆ les difficultés dans la maîtrise du modèle budget-programmes.
- ◆ le retard dans le traitement des marchés d'acquisition de matériels roulants et techniques ;
- ◆ la suspension de la plupart des activités du PIF dans l'attente de la signature de la convention de financement entre l'UIAP et les structures d'exécution ;
- ◆ l'imminence de la date de clôture du projet avec des indicateurs non encore atteints ;
- ◆ la difficile mobilisation des fonds de la contrepartie Etat du PROGEPCI avec une demande complémentaire de 1 174 587 918 FCFA non satisfaite ;
- ◆ le Projet d'activités habilitantes pour la préparation de la 4ème CN et du 2ème BUR sous la CCNUCC a rencontré des difficultés qui ont ralenti son exécution. Il s'agit notamment :
- ◆ le retard dans la signature de l'arrêté interministériel portant fixation des salaires et indemnités du personnel de gestion du projet d'activités habilitantes pour la préparation de la 4ème CN et du 2ème BUR sous la CCNUCC ;
- ◆ le retard de la mise à disposition du Contrôleur financier auprès du projet d'activités habilitantes pour la préparation de la 4ème CN et du 2ème BUR sous la CCNUCC ;
- ◆ la validation tardive du document et recrutement tardif du personnel du projet de projet d'activités habilitantes pour la préparation de la 4ème CN et du 2ème BUR sous la CCNUCC par le bailleur (04 décembre 2020).
- ◆ les bâtiments reconstruits ne sont pas équipés en meubles de laboratoire et en matériels d'analyses. Même le matériel déjà acquis ne peut être installé. Ce qui constitue un handicap sérieux pour la réalisation des activités d'analyses, Or, les missions de veille environnementale à réaliser par le CIAPOL et ses capacités d'intervention en cas de pollution doivent absolument être maintenues, et même renforcées. Cela afin de pouvoir faire face à tout incident ou accident pouvant affecter les milieux naturels de Côte d'Ivoire et à travers eux, les écosystèmes qui en dépendent ainsi que les populations qui vivent où qui en tirent leurs moyens de subsistance.

Nonobstant cet environnement morose, Le budget mis à la disposition de ce programme a permis d'avoir quelques résultats escomptés.

Ainsi :

- ◆ quelques équipements ont été acquis par les structures ;
- ◆ dans le cadre de la diffusion et de la dissémination des actions, deux magazines ont été élaborés et le site internet du ministère mis à jour ;
- ◆ dans le cadre du suivi régulier du Plan National de Développement (PND 2016 - 2020), une matrice de suivi de la mise en œuvre des actions du PND (MASMO) a été élaborée et est mise à jour de façon trimestrielle ;
- ◆ dans le cadre d'un meilleur agencement et d'une cohérence entre les activités du ministère et de façon spécifique pour l'année 2020, un Plan de Travail Annuel (PTA) 2020 du MINEDD a été élaboré ;
- ◆ il a été élaboré le Plan d'Actions Prioritaires (PAP) 2020 qui fait l'objet d'un suivi trimestriel ;
- ◆ le budget de ce programme a été exécuté à 89,57% ;
- ◆ le recrutement de 335 nouveaux agents pour renforcer les effectifs a permis de mieux encadrer les gestionnaires de crédits et les responsables de programmes ;
- ◆ les conférences internes et ministérielles tenues ;

- ◆ le DPPD-PAP 2021-2023 élaboré ;
- ◆ un catalogue de la liste des fonctionnaires et contractuels a été élaboré et des dispositions sont en cours à la DRH pour accompagner les fonctionnaires faisant valoir leur droit à la retraite dans l'obtention de leur pension de retraite dans des délais raisonnables.

Au regard de tout ce qui précède, les recommandations suivantes sont nécessaires :

- ◆ former les responsables de programmes, les gestionnaires de crédits et les contrôleurs financiers sur le Budget Programme ;
- ◆ renouveler le parc –auto du ministère ;
- ◆ doter les activités du ministère de budget suffisant;
- ◆ corriger les défaillances du Système d'Information Budgétaire (SIB) ;
- ◆ regrouper tout le personnel du ministère sur un même site pour faciliter le travail des agents des Ressources Humaines et de la Directions des Affaires Financières ;
- ◆ mettre en place un guide des pièces justificatives à la disposition des contrôleurs financiers et des gestionnaires de crédits ;
- ◆ compte tenu de l'importance cruciale de ses missions, la reconstruction ex-nihilo du Laboratoire Central du CIAPOL est une urgence

Pour la prochaine période triennale, le secteur Environnement et Développement Durable, conformément à ses attributions, prévoit la révision de son document de Programmation Pluriannuelle de Dépenses Projets Annuels de Performance (DPPD-PAP).

Cette révision s'inscrit dans le cadre de la mise à jour de ses actions et indicateurs qui doivent effectivement permettre de faire ressortir la performance dudit secteur.

Le caractère transversal de la problématique environnementale exige qu'il soit véritablement identifié les actions à mener pour réduire l'empreinte environnementale de la population ivoirienne.

Cependant, la mise en œuvre ne se fait sans difficultés dont les plus importantes sont énumérées dans le chapitre suivant.

La principale raison des résultats en dessous des prévisions s'explique pour la plupart par la crise sanitaire de la COVID 19 qui a impacté négativement l'exercice 2020.

Par ailleurs, les projets, plans, programmes, et stratégies sectorielles devront être mis en cohérence, aux fins d'une meilleure coordination et de suivi des actions de protection de l'environnement et de promotion du développement durable.

CONCLUSION

Le présent document définit les performances de la politique du Gouvernement en matière d'environnement et de développement durable. Il met à la disposition des décideurs, des différents acteurs et partenaires nationaux et internationaux le cadre d'orientation globale qui permet la gestion rationnelle de l'environnement dans une optique de développement durable dans tous les secteurs d'activités.

Outre, les orientations stratégiques, ce document présente la gestion du budget alloué au secteur environnement et développement durable.

A l'analyse des moyens humains, financiers et matériels les défis exprimés au cours de l'année 2020 ont eu divers résultats. Les acteurs avec des rôles précis et des actions identifiées ainsi que des instruments appropriés de mise en œuvre sur le plan institutionnel, législatif et réglementaire n'ont pas été effectivement exprimés.

SECTION 344 : MINISTERE DES SPORTS

I. PRESENTATION GENERALE DU MINISTERE

I.1 Rappel des orientations stratégiques du ministère

La mission principale dévolue au Ministère des Sports est de « **Mettre en œuvre et suivre la Politique du Gouvernement en matière de Sport** ».

Cette mission consiste essentiellement à créer les conditions appropriées de la pratique des activités physiques et sportives et de leur promotion au profit des populations. Pour ce faire, le Gouvernement a adopté la Politique Nationale des Sports le 07 juin 2017, qui vise pour la période de 2016-2020, à faire du Sport, un facteur d'amélioration du bien-être des populations, de cohésion sociale, de création de richesse et de rayonnement de la Côte d'Ivoire.

Les axes d'intervention de cette politique s'articulent autour des points suivants :

- le renforcement du cadre réglementaire du sport ;
- le développement de l'offre d'infrastructures sportives ;
- la promotion de la pratique du sport ;
- la promotion de l'industrie du sport ;
- le financement du sport ;
- et le développement de l'offre de formation.

Les résultats stratégiques attendus de la mise en œuvre des actions programmées sont :

- l'administration est moderne et performante ;
- les infrastructures sont adaptées à la pratique des activités physiques et sportives ;
- les sports scolaires, universitaires, de masse et de haut niveau sont promus.

Les objectifs poursuivis par le ministère se présentent comme suit :

- Mettre en place une administration moderne et performante sur l'ensemble du territoire national répondant aux besoins du sport ;
- Créer les conditions appropriées pour la pratique des activités physiques et sportives et de leur promotion au profit des populations.

I.2 Synthèse des principaux résultats

Au titre de l'année 2020, des activités ont été mises en œuvre et ont permis d'obtenir les principaux résultats suivants :

- Stade olympique d'Ebimpé achevé ;
- Infrastructures de la CAN 2023 à Bouaké : 65% d'avancement global ;
- Infrastructures de la CAN 2023 à Yamoussoukro : 74% d'avancement global ;
- Infrastructures de la CAN 2023 à Korhogo : 58,8% d'avancement global ;
- Infrastructures de la CAN 2023 à San-Pedro : 51,8% d'avancement global ;
- centre sportif, culturel et des TICs ivoiro-coréen ALASSANE OUATTARA achevé ;
- infrastructures sportives des Lycées modernes 2 et 4 de Daloa et du lycée classique d'Abidjan réhabilités ;
- organisation des compétitions OISSU dans les 3 ordres d'enseignements ;
- participation de 33 sélections nationales aux compétitions internationales ;

- 13 médailles remportées lors des participations aux compétitions internationales statutaires, dont 07 en or, 02 en argent et 04 en bronze ;
- organisation de parcours de santé hebdomadaire et de tournois sportifs dans chaque localité du pays dans le cadre du PSGouv, dénommée « Journées sportives pour le bien-être et la cohésion sociale », avec la participation de plus de 200 participants par ville et par semaine, jusqu'à la suspension de l'activité du fait de la crise sanitaire.

L'année 2020 a été fortement marquée par la crise sanitaire de la COVID-19 qui a eu un impact fort sur la réalisation des activités du secteur. Face à cette situation, le Ministère des Sports a mis en place un plan de riposte en vue de contribuer à la lutte contre cette pandémie et créer les conditions minimales, pour la poursuite de ses activités. Grâce à ce plan de riposte, les projets de construction des infrastructures sportives et d'hébergement en vue de l'organisation de la CAN 2023 connaissent un niveau d'avancement global satisfaisant. En outre, les activités de promotion de la pratique sportive se sont poursuivies conformément aux recommandations du plan de riposte, dans le respect des mesures barrières.

Tableau 76 : Tableau de l'évolution des indicateurs du Ministère

INDICATEURS DE PERFORMANCE	REALISATIONS (de 2017 à 2019)			2020		Commentaires
	2017	2018	2019	Prévision	Réalisation	
Nombre de structures évaluées/contrôlées par an	-	111	111	129	-	La cible de 2020 n'a pas été atteinte
Nombre de plans/projets/programmes évalués par an	-	5	5	5	5	La cible a été atteinte
Nombre / type d'infrastructures sportives civiles réhabilitées et construites	-	08	08	15	11	La cible de 2020 non atteinte
Nombre d'infrastructures sportives scolaires et universitaires réhabilitées	-	2	2	5	5	La cible a été atteinte
Nombre / type de compétitions sportives scolaires et universitaires organisées par an	-	21 698	-	22 500	22 500	La cible a été atteinte
Nombre d'athlètes de haut niveau préparés aux grands événements sportifs par an	-	-	1 067	2 000	1 087	La cible de 2020 n'a pas été atteinte
Nombre d'équipes engagées dans des compétitions régionales, continentales et mondiales par an	-	140	121	121	33	La cible de 2020 n'a pas été atteinte
Nombre de médailles remportées aux compétitions internationales par an	-	-	1 303	1 800	1 336	La cible de 2020 n'a pas été atteinte
Nombre de participants aux activités d'animation sportive par région et par an	-	-	300 000	800 000	350 000	La cible de 2020 n'a pas été atteinte

Source : données programmes 1et 2

I.3 Résumé de l'exécution du budget

Cette partie vise à présenter et commenter l'exécution financière de la tranche 2017 à 2020 du DPPD par grandes catégories de dépenses et par programme.

Tableau 77 : Exécution du budget 2020

Unités	REALISATIONS (de 2017 à 2019)			2020				Tx de réal
	2017	2018	2019	Budget voté	Collectif	Budget actuel	Réalisation	
Opérations consolidées								
1. Ressources	60 939 894 898	68 590 983 328	77 352 417 619	133 984 786 107	112 552 261 704	114 391 035 786	26 657 427 352	23,30
2. Charges	60 939 894 898	68 590 983 328	77 352 417 619	133 984 786 107	112 552 261 704	114 391 035 786	26 657 427 352	23,30
1. Ressources	60 939 894 898	68 590 983 328	77 352 417 619	133 984 786 107	112 552 261 704	114 391 035 786	26 657 427 352	23,30
1.1 Ressources intérieures	38 369 894 898	44 720 983 328	72 192 417 619	52 410 692 139	30 978 167 736	32 816 941 818	26 657 427 352	81,23
1.1.1 Budget de l'Etat (Trésor)	38 369 894 898	44 720 983 328	72 192 417 619	52 410 692 139	30 978 167 736	32 816 941 818	26 657 427 352	81,23
1.1.2 Recettes de services	-	-	-	-	-	-	-	-
1.2 Ressources extérieures	22 570 000 000	23 870 000 000	5 160 000 000	81 574 093 968	81 574 093 968	81 574 093 968	0	0
1.2.1 Emprunts projets	-	-	-	81 574 093 968	81 574 093 968	81 574 093 968	0	0
1.2.2 Dons Projets	22 570 000 000	23 870 000 000	5 160 000 000	-	-	-	0	-
1.2.3 Appuis budgétaires ciblés	-	-	-	-	-	-	0	-
2 Charges	60 939 894 898	68 590 983 328	77 352 417 619	133 984 786 107	112 552 261 704	114 391 035 786	26 657 427 352	23,30
.2.1 Personnel	5 685 209 065	5 868 440 581	6 215 512 781	8 445 560 379	8 444 241 985	8 445 560 379	8 388 299 812	99,32
2.1.1 Solde y compris EPN	5 685 209 065	5 868 440 581	6 215 512 781	8 445 560 379	8 444 241 985	8 445 560 379	8 388 299 812	99,32
2.1.2 Contractuels hors solde	-	-	-	-	-	-	-	-
2.2 Biens et Services	3 707 346 347	1 838 648 301	1 299 840 082	1 602 997 563	1 357 479 111	1 927 144 962	1 729 375 651	89,74
Biens et services sur budget Etat	3 707 346 347	1 838 648 301	1 299 840 082	1 602 997 563	1 357 479 111	1 927 144 962	1 729 375 651	89,74
2.3 Transferts	13 386 787 691	12 255 852 664	15 438 728 557	13 808 202 274	7 373 597 391	12 084 105 135	7 201 555 541	59,60
2.3.1 Transferts courants	13 386 787 691	12 255 852 664	15 438 728 557	13 772 254 274	7 359 077 101	12 084 105 135	7 201 555 541	59,60
2.3.2 Transferts en capital	-	-	-	35 948 000	14 520 290	-	-	40,39
2.4 Investissement	38 160 551 795	48 628 041 782	54 398 336 199	109 694 093 968	91 669 757 431	91 934 225 310	9 338 196 348	10,16
2.4.1 Trésor	38 160 551 795	48 628 041 782	54 398 336 199	28 120 000 000	10 095 663 463	10 360 131 342	9 338 196 348	90,14
2.4.2 Financement extérieur	-	-	-	-	-	-	-	-
Dons	-	-	-	-	-	-	-	-
Emprunts	-	-	-	81 574 093 968	81 574 093 968	81 574 093 968	0	0
Total	487 519 159 184	548 727 866 624	618 819 340 952	-	0	-	0	0

Sources :

- Le collectif budgétaire intervenu en cours d'année a fait baisser de façon considérable le montant destiné à la réalisation de certaines activités. C'est le cas, par exemple, de l'activité « créer les infrastructures de la CAN 2023 » dont le budget est passé de 18 000 000 000 à 6 000 000 000 ; c'est aussi le cas de l'activité « prendre en charge la participation des équipes nationales aux compétitions internationales » qui est également passé de 2 125 000 000 à 1 125 000 000, dû au report ou à l'annulation de certaines compétitions (Exemple : les J.O de TOKYO 2020), pour ne citer que ces deux activités.
- Aussi le plafonnement dans l'exécution du budget à 70% du montant de l'activité est l'une des raisons du faible taux d'exécution du budget.
- Les charges et ressources du Ministère s'équilibrent au cours de la période 2017-2020 avec un taux de réalisation de **83,11%** pour l'exercice 2020.

Tableau 6 : exécution des prévisions d'effectifs du Ministère des Sports

	2019	2020				Total fin d'année
		Besoin exprimé	Prévision	Besoin satisfait	Sorties	
Catégorie A	620	285	285	70	18	672
Catégorie B	251	280	280	196	13	434
Catégorie C	58	100	100	29	04	83
Catégorie D	32			12	06	38
Non Fonctionnaires	166	-	-			166
TOTAL	1127	665	665	307	41	1393

Source :

Les prévisions d'effectifs sont tirées du catalogue des mesures nouvelles qui couvre les trois (03) programmes du MS. Ils prennent en compte l'ensemble du personnel fonctionnaire, des contractuels de la convention Bnetd, des contractuels de main d'œuvre occasionnelle, des agents des EPN (INJS, ONS et OISSU) et des Régies du Ministère des Sports.

II. RAPPORT ANNUEL DE PERFORMANCE PAR PROGRAMME

II.1 Programme 1 : Administration Générale

1. Bilan du programme Administration Générale

Au titre du programme administration générale, les actions mises en œuvre visent à (i) Promouvoir et coordonner la Politique du secteur ; (ii) Améliorer le système de planification, de suivi-évaluation et des statistiques ; (iii) Améliorer le cadre de gestion des ressources humaines ; (iv) Améliorer la gestion des finances et du patrimoine.

Les principaux résultats obtenus à l'issue de la mise en œuvre des activités se présentent ainsi qu'il suit :

❖ Coordination et communication

- Signature de l'arrêté conjoint MS-MENETFP-MESRS élaboré en vue de la mise en œuvre des résolutions issues de la plateforme de collaboration entre le Ministère des Sports (MS), les Ministères du secteur Éducation-Formation et le Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique ;
- Début d'élaboration des instruments d'enquête dans le cadre de l'évaluation de la PNS 2016-2020 ;
- Mission d'audit et de contrôle du projet de construction des infrastructures sportives scolaires réalisée ;
- Couverture médiatique des activités du Ministère sur les plateformes mobiles et à travers des animations TV, Radio, Presse ;
- Création d'un nouveau site web aux normes CIGG ;
- Système de gestion et d'archivage numérique de la documentation du Ministère des Sports en cours d'élaboration ;
- Magazine spécial 2020 élaboré et publié en version numérique.
- Système de restitution en temps réel des activités réalisées par service extérieur

❖ Renforcement du cadre réglementaire du sport et de la coopération

- 04 projets de décret relatifs à la loi sur le sport élaborés et transmis au SGG ;
- Les projets de décrets modificatifs relatifs à l'OISSU, à l'ONS et à l'ordre du Mérite Sportif élaborés et transmis au SGG.
- Projet d'accord avec la Tunisie validé par toutes les parties ;
- Projet d'accord avec la Russie transmis à la partie russe.
- Renouvellement des Conseils de Gestion des EPN (INJS, OISSU, ONS)

❖ Planification des activités et suivi-évaluation

Documents stratégiques élaborés :

- Plan Travail Annuel Budgétisé (PTAB 2020) ;
- Portefeuille de Projet d'Investissement Public (PIP 2021-2023) ;
- Plan d'Actions Prioritaires Gouvernementales (PAP 2020) ;
- Document de Programmation Pluriannuelle des Dépenses et Projets Annuels des Dépenses (DPPD-PAP 2021-2023) ;
- Cadre de résultats et matrice d'actions - secteur sport du Plan National de Développement (PND 2021-2025).

Suivi évaluation :

- Élaboration de la matrice de suivi des indicateurs du PND 2016-2020 ;
- Élaboration du cadre de performance ;
- Bilan à mi-parcours du PAP 2020 ;
- Revue du portefeuille des projets PIP du PND 2016-2020 ;
- Élaboration de la matrice des grands projets d'infrastructures sportives civiles, scolaires et universitaires ;
- Revue des études autorisées du MS.

Production des données statistiques

- Élaboration de la matrice des indicateurs ;
- Conception de la base de données statistiques.

❖ Formation et renforcement des capacités

- 50 agents du Ministère formés en rédaction administrative ;
- 75 étudiants formés en gestion administrative, d'infrastructures sportives et événementiel sportif ;
- 65 étudiants formés en Activités Physiques Adaptées (prévention des maladies métaboliques, prise en charge de populations spéciales dans la pratique des APS à des fins de remédiation) ;
- 450 entraîneurs formés (athlétisme, basketball, football, handball, judo, rugby, taekwondo, volleyball) ;
- 800 enseignants d'EPS pour les établissements publics d'enseignement secondaire formés ;
- 476 agents d'exécution formés en animation sportive dans les DR et DD ;

- 704 agents d'exécution formés en animation socio-culturelle dans les collectivités et autres ministères ;
- 43 étudiants formés en andragogie (formation des adultes) ;
- 73 gérontologues formés ;
- 76 étudiants formés en entrepreneuriat ;
- 89 spécialistes en loisirs formés ;
- 75 jeunes formés en animation de fitness ;
- 03 enseignants chercheurs ont bénéficié de l'assistance financière pour le CAMES ;
- 120 gestionnaires des infrastructures sportives civiles et des salles de conditionnement physique sur le dispositif de lutte contre la COVID 19 sensibilisés et formés ;
- 300 salles de conditionnement physique inspectées sur toute l'étendue du territoire.
- Validation de la décision portant création de 2 Licences et 2 Masters en STAPS et en STASE selon les normes LMD et transmis au Secrétariat général de l'Université FHB ;
- Financement acquis pour la détection des jeunes talents en Football et réhabilitation de la résidence qui abritera les bureaux et le réfectoire dans le cadre de la mise en place d'une académie sportive de football avec le Sporting du Portugal.

a. Evolution des indicateurs de performance

L'évolution des indicateurs de performance du programme 1 est présentée dans le tableau ci-dessous :

Tableau 3 : évolution des indicateurs du programme 1 : **Administration Générale**

Indicateur	Unité	REALISATIONS (de 2017 à 2019)			2020	
		2017	2018	2019	Prévision	Réalisation
Objectif spécifique : Améliorer la gouvernance du secteur						
Nombre de structures évaluées/contrôlées par an	Nombre	-	111	111	129	0
Nombre de plans/projets/programmes évalués par an	Nombre	-	5	5	5	5

Source : données programmes 1

b. Analyse détaillée et explication des résultats

Au nombre de deux (02) indicateurs définis pour la gestion 2020 au niveau du programme « Administration Générale », un (1) indicateur n'a pu atteindre son objectif selon la spécificité de l'indicateur. Ainsi, l'analyse de chaque indicateur est la suivante :

Nombre de structures évalués/contrôlés par an

Du fait de la crise à COVID 19, le suivi et évaluation des structures centrales et déconcentrées du ministère n'a pas pu avoir lieu en 2020. Cependant, les activités d'inspection ont porté sur le suivi de l'application des mesures barrières dans les salles de remise en forme.

Nombre de plans/projets/programmes évalués par an (5)

Au total cinq (05) documents de planification ont été produits. Il s'agit de :

- le plan Travail Annuel Budgétisé (PTAB 2020) ;
- le plan d'Actions Prioritaires Gouvernementales (PAP 2020) ;
- le cadre de résultats et matrice d'actions - secteur sport du Plan National de Développement (PND 2021-2025).
- la matrice des grands projets d'infrastructures sportives civiles, scolaires et universitaires ;
- le rapport de mise en œuvre du PND 2016-2020
- le rapport de mise en œuvre du Programme d'Actions Prioritaires du Gouvernement (PAP 2020) ;
- le rapport annuel d'activités 2020 du Ministère

c. Exécution financière par action

Tableau 4 : exécution financière par action du programme **Administration Générale**

Actions	Personnel		Biens et Services		Transferts		Investissement		Total
	2019	2020	2019	2020	2019	2020	2019	2020	
Promotion et coordination de la politique du secteur		1 404 198 962	252 379 409	810 378 333	4 000 000	1 528 554 798	0	0	3 734 132 098
Amélioration du système de planification, de suivi-évaluation et des statistiques	0	0	15 771 000	15 168 362	0	0	0	0	15 168 362
Amélioration du cadre de gestion des ressources humaines		0	60 106 288	18 585 620	0	0	0		18 585 620
Amélioration de la gestion des finances et du patrimoine	6 215 512 781	6 496 986 406	401 457 129	252 358 490	0	0	0	0	6 749 344 896

Source :

Le tableau ci-dessus présente les contributions financières à chacune des actions et nature de dépense à la réalisation des résultats obtenus par le programme Administration Générale au cours de l'exercice 2020.

d. Exécution des autorisations d'engagement

L'exécution des autorisations d'engagement du programme est présentée ci-dessous.

Tableau 5 : exécution des investissements du programme Administration Générale (Pas de projet)

	Année de démarrage	Année de fin	Coût total	Budget Voté 2020	Budget Actuel 02020	Mandat PEC 2020
Projet 1 :						
Sur financement intérieur			0			
Sur financement extérieur						
Total sur financement intérieur						
Total sur financement extérieur						

2. Commentaires et conclusion

Au cours de l'exercice 2020, les activités du programme Administration Général ont été réalisées avec un taux d'exécution physique de 90% des prévisions. Il a été fortement marqué par la sensibilisation des acteurs du sport à appliquer les mesures barrières prises par le gouvernement. Cependant la faible mobilité des services déconcentrés n'a pas permis d'étendre cette sensibilisation.

II.2 Programme 2 : Sport

1. Bilan du programme Sports

Au titre du programme sport, les actions mises en œuvre visent à (i) **Construire, réhabiliter et renforcer le parc des infrastructures sportives** ; (ii) **Promouvoir les Sports Scolaires, Universitaires, de Masse et le Sport pour Tous** ; et à (iii) **Encadrer la vie fédérale et Promouvoir le Sport de Haut Niveau**.

Les principaux résultats obtenus à l'issue de la mise en œuvre des activités se présentent ainsi qu'il suit :

❖ Construction, réhabilitation et renforcement du parc des infrastructures sportives

- **Stade olympique d'Ebimpé** : 100% de réalisation du stade proprement dit (Inauguré le 03 décembre 2020). Toutefois, les travaux de voiries et parking etc. de la partie ivoirienne sont en cours d'exécution ;
- **Infrastructures de la CAN 2023 à Bouaké** : 65% d'avancement global.
- **Infrastructures de la CAN 2023 à Yamoussoukro** : 74% d'avancement global.
- **Infrastructures de la CAN 2023 à Korhogo** : 58,8% d'avancement global.
- **Infrastructures de la CAN 2023 à San-Pedro** : 51,8% d'avancement global.
- **Stade Félix Houphouët Boigny**
 - Le marché est attribué à l'entreprise MOTA-ENGIL ;
 - Travaux de réhabilitation du stade Félix Houphouët Boigny lancés depuis le 13 novembre 2020 ;
 - L'installation de chantier et les travaux de levée topographique sont en cours ;
 - Les études APS et APD sont en cours.
- **PRECIS**
 - Complexe sportif JESSE JACKSON de Yopougon : Réhabilitation des aires de jeux des sports de main (100%) et Réhabilitation de la clôture (95%) ;
 - Complexe sportif d'Abobo : Réhabilitation de la clôture (100%) ;
 - Piscine d'État de Treichville : Réhabilitation du bassin (100%), Construction de vestiaire et bureau du maître-nageur (100%) et Réhabilitation du gradin existant, de la clôture et aménagement des espaces verts (100%) ;
 - Complexe sportif de Bingerville : Réhabilitation de la pelouse et des espaces verts (100%), réhabilitation des aires de jeux des sports de main basketball et handball (100%), et réhabilitation de la clôture Réhabilitation de la tribune (100%) ;
 - Complexe sportif de Koumassi : Réhabilitation de la pelouse et des espaces verts (20%), réhabilitation des aires de jeux des sports de main (30%) et réhabilitation de la clôture (70%) ;
 - Complexe sportif de Ferkessedougou : Construction de la pelouse et des espaces verts (12%), construction des aires de jeux des sports de main (15%) et construction de la clôture (66%) ;
 - Complexe sportif de Biafra Treichville : Construction de la pelouse et des espaces verts (100%), réhabilitation des aires de jeux des sports de main (100%) et réhabilitation de la clôture et des bâtiments annexes (100%) ;
 - Complexe sportif de Issia : Réhabilitation de la clôture (100%) ;
 - Complexe sportif d'Angré : Réhabilitation de la pelouse (98%), réhabilitation des aires de jeux sport de main (100%) et réhabilitation de la clôture (100%) ;
 - Complexe sportif de Korhogo : Réhabilitation de la pelouse et des espaces verts (50%), réhabilitation des aires de jeux des sports de main (15%), réhabilitation de la clôture et du gradin (70%) et construction de vestiaires et bureau du personnel d'ONS (80%) ;
 - Stade de Gagnoa : Réhabilitation des terrains des sports de main (20%) et fourniture et pose des équipements sauf celui du terrain de handball (85%) ;

- Clôture et Installations du Stade Champroux de Marcory : Travaux de Réhabilitation de la Clôture et des Installations du Stade Champroux (60%) ;
- Stade de Katiola : Réhabilitation des Tribunes et Construction de Vestiaires (100%), Construction de la Clôture (100%) et travaux de réhabilitation de la pelouse et des espaces verts (65%).
- **PRECIS SPÉCIAL**
 - Conception du projet au format conception, réalisation et financement ;
 - Lancement de l'AMI ;
 - Appel d'offres restreint acquis.
- **AGORA**
 - Réalisation de l'accord intergouvernemental précisant les conditions du prêt négocié entre la DG du Trésor français et le gouvernement ivoirien, avant la signature ;
 - Réalisation de la convention financière d'application du prêt qui précise les conditions de paiement et de remboursement (disponibilité du financement de 10 autres Agora).
- Cité olympique d'Ebimpé
 - Étude pour l'aménagement de la cité en cours.
- Centre sportif, culturel et des TICs ivoiro-coréen
 - Travaux du centre proprement dit achevés (100%). Toutefois, les travaux de stabilisation du talus sont cours.
- **Infrastructures sportives scolaires**
 - Lycées 2 et 4 de Daloa : réception provisoire en cours ;
 - Lycée San Pedro : réception provisoire effectuée ;
 - Lycées d'Abengourou et Bondoukou : travaux en cours d'achèvement ;
 - 08 délégations OISSU équipées ;
 - Réalisation de l'étude complète du lycée sport-études : Cabinet en cours de sélection.

❖ **Promotion des sports scolaires, universitaires, de masse et le sport pour tous**

a- Compétition OISSU

- Compétitions OISSU locales organisées avec 184 journées exécutées sur 332 programmées ;
- Finales départementales organisées du 12 au 19 décembre avec la participation de 24328 athlètes (6520 filles et 17808 garçons) issus de 1664 équipes ;
- 820 finales disputées avec 638 matchs de Football, 812 de Handball, 130 de Basketball, 56 de Volleyball et 14 de Rugby ;
- Participation de la DG de l'OISSU à l'AG de la Fédération Internationale du Sport scolaire (ISF) en Serbie.

b- Sport de masse

- 109 DR/DD sensibilisés à la promotion du sport de masse et du genre ;
- Cartographie des tournois permanents dans les DR/DD élaborée ;
- 370 centres de formation de football et 732 animateurs bénévoles recensés dans 107 localités ;
- 700 personnes en situation de handicap ont participé à la 3ème Edition du handi-marathon dans le cadre de la célébration de la journée des personnes vivant avec un handicap ;

- 100 jeunes filles sourdes muettes initiées à la pratique du Hand-ball ;
- 160 rencontres supervisées dans le cadre du tournoi des centres de formation de football (Nombre d'équipes nombre de jeunes, d'encadreurs participant) ;
- Des activités de promotion de boxe éducative et de loisir en lien avec la fédération ivoirienne de boxe supervisées (Lieu, nombres d'équipes, d'encadreurs, de jeunes concernés).

c- Sport pour tous

- Journées sportives hebdomadaires pour le bien-être et la cohésion sociale organisées dans chaque localité du pays avec 70 000 participants ;
- 245 centres de remise en forme recensés ;
- Cartographie des jeux et sports traditionnels des régions élaborées ;
- 300 salles de conditionnement physique inspectées sur toute l'étendue du territoire dans le cadre du suivi de l'application des mesures barrières ;
- Base de données numérique des salles de conditionnement physique élaborée ;
- Suivi de l'application des mesures barrières dans les salles de remise en forme, du fait de la COVID-19.

❖ **Encadrement de la vie fédérale et la promotion du sport de haut niveau**

- 17 participations aux compétitions internationales des équipes nationales autres que celles de la FIF prises en charge ;
- 12 participations aux compétitions internationales des clubs qualifiés prises en charge ;
- 04 participations des équipes nationales de football aux éliminatoires de la Coupe d'Afrique des Nations 2021 et de la Coupe du Monde 2022 prises en charge ;
- 20 athlètes de haut niveau préparés en vue de la participation aux grands événements sportifs ;
- 65 athlètes de haut niveau boursiers pris en charge ;
- 69 compétitions sur 507 supervisées au plan national et international ;
- 43 fédérations ont reçu la parafiscalité ;
- 15 fédérations sportives sensibilisées dans le cadre la lutte contre le dopage.

a. Evolution des indicateurs de performance

Tableau 7 : évolution des indicateurs du programme Sport

Indicateur	Unité	REALISATIONS (de 2017 à 2019)			2020	
		2017	2018	2019	Prévision	Réalisation
Objectif spécifique 1 : Développer l'offre d'infrastructures adaptées aux activités sportives						
Nombre / type d'infrastructures sportives civiles réhabilitées et construites	Nombre	-	08	08	15	11
Nombre d'infrastructures sportives scolaires et universitaires réhabilitées	Nombre	-	2	2	5	5
Objectif spécifique 2 : Promouvoir les sports scolaires, universitaires, de masse et de haut niveau						
Nombre / type de compétitions sportives scolaires et universitaires organisées par an	Nombre	-	21698	-	22500	22500
Nombre d'athlètes de haut niveau préparés aux grands événements sportifs par an	Nombre	-	-	1067	2000	1087
Nombre d'équipes engagées dans des compétitions régionales, continentales et mondiales par an	Nombre	-	140	121	121	33
Nombre de médailles remportées aux compétitions internationales par an	Nombre	-	-	1303	1800	1336
Nombre de participants aux activités d'animation sportive par région et par an	Nombre	-	-	300000	800000	350000

Source : données du programme 2

b. Analyse détaillée et explication des résultats

Les indicateurs du programme Sport sont au nombre de sept (07). Sur les sept indicateurs, cinq (05) n'ont pas pu atteindre les objectifs prévus :

A cet effet, l'analyse de ces indicateurs est la suivante :

Nombre / type d'infrastructures sportives civiles réhabilitées et construites (11)

Notons que les d'infrastructures sportives civiles à réhabiliter et à construire sont de deux types : Les infrastructures sportives de proximités et les infrastructures sportives aux normes internationales.

Aussi, La construction et la réhabilitation d'une infrastructure sportives peut durer plusieurs années selon le type le degré de vétusté. En outre la cible de cet indicateur est cumulative.

En ce qui concerne la réhabilitation et la construction des infrastructures sportives de proximités dans le cadre de la mise en œuvre du PRECIS au titre de l'année 2020, il n'y a pas eu de complexe sportif à réhabiliter.

Cette contreperformance s'explique par le fait que ce projet n'a pas été suffisamment doté pour l'atteinte des résultats escomptés sur la durée prévue. De plus, les entreprises attributaires avaient une faible capacité pour la réalisation des travaux.

En réponse aux difficultés rencontrées, le PRECIS a été reformaté en PRECIS SPECIAL pour une mise en œuvre en mode financement-conception-réalisation.

Au-delà du PRECIS, un autre projet a vu le jour à l'effet de renforcer le parc d'infrastructures sportives de proximité sur toute l'étendue du territoire national. Il s'agit du projet « AGORA » dont un démonstrateur a été construit à KOUMASSI et 17 milliards de financement acquis pour 10 autres AGORAS à partir de 2021.

Par ailleurs, dans le cadre de la coopération ivoiro-coréenne, un centre sportif, culturel et des Tics est acquis avec comme point d'achèvement la signature d'un accord tripartite (Côte d'Ivoire-Corée-Fédération Ivoirienne de taekwondo).

Quant aux infrastructures sportives aux normes internationales, la construction du stade d'Ebimpé étant achevée en 2020, cinq (05) autres sont en cours de construction pour accueillir des compétitions internationales et des grands événements sportifs.

Nombre d'infrastructures sportives scolaires et universitaires réhabilitées (03)

Les trois infrastructures sportives scolaires et universitaires prévues ont été réhabilités. Il s'agit du Lycées 2 et 4 de Daloa et du Lycée San Pedro.

Malgré ces résultats, ce projet connaît aussi des difficultés dans sa mise en œuvre à l'instar du PRECIS. En vue de palier à ces difficultés, des études sont en cours en vue de le reformuler pour plus d'efficacité, avec la contribution de l'ONS en tant que maître d'œuvre.

Nombre / type de compétitions sportives scolaires et universitaires organisées par an

Toutes les compétitions prévues ont été organisées avec succès sur toute l'étendue du territoire ivoirien.

Nombre d'athlètes de haut niveau préparés aux grands événements sportifs par an

Tous les athlètes de haut niveau n'ont pas été préparés pour prendre part aux grands événements sportifs au titre de l'année 2020. Certains grands événements sportifs ont été annulés ou reportés du fait de la crise sanitaire à COVID-19. La préparation des athlètes se fait en fonction grands événements sportifs

Nombre d'équipes engagées dans des compétitions régionales, continentales et mondiales par an

La réduction du nombre d'équipes engagées, s'explique par le fait de la crise sanitaire à COVID-19.

Nombre de médailles remportées aux compétitions internationales par an

Le nombre de médailles remportés est fonction de nombre de participations des équipes aux compétitions statutaires et à la participation des athlètes de haut niveau aux grands événements sportif. Or en 2020, la crise sanitaire à COVID-19 a fortement influencé le secteur sport au plan national et international.

Nombre de participants aux activités d'animation sportive par région et par an

La pratique des activités physiques et sportives a connu une baisse significative en 2020, du fait de la crise sanitaire à COVID-19.

c. Exécution financière par action

Tableau 8 : exécution financière par action du programme Sport

ACTION	PERSONNEL	BIENS ET SERVICE	TRANSFERTS	INVESTISSEMENT	TOTAL
	2020	2020	2020	2020	
Construction, réhabilitation et renforcement du parc des infrastructures sportives	144 719 537		168 952 368	9 338 196 348	9 651 868 253
Promotion des sports scolaires, universitaires, de masse et du sport pour tous	594 753 397	18 745 928	806 207 295		1 419 706 620
Encadrement de la vie fédérale et promotion des sports de haut niveau		614 146 918	4 697 841 080		5 311 987 988

Source :

d. Exécution des autorisations d'engagement

L'exécution des autorisations d'engagement du programme est présentée ci-dessous.

Tableau 9 : exécution des autorisations d'engagement du programme Sport

	Année de démarrage	Année de fin	Coût total	Budget Voté 2020	Budget Actuel 2020	Mandat PEC 2020
Equiper et réhabiliter les infrastructures sportives de l'OISSU	2014		4 097 010 900			
Sur financement intérieur			4 097 010 900	33 474 147	26 007 699	18 205 389
Sur financement extérieur			0	0	0	0
Construire, Réhabiliter et Renforcer le parc d'infrastructures sportives	2014	2020	34 580 608 881			
Sur financement intérieur			4 580 608 881	40 633 268	31 569 970	22 098 979
Sur financement extérieur			30 000 000 000			
Construire le Stade Olympique d'Abidjan	2016	2020	119 663 228 655	8 000 000 000	4 000 000 000	4 000 000 000
Sur financement intérieur			56 663 228 655			
Sur financement extérieur			63 000 000 000			
Construire les infrastructures sportives de la Can 2023	2017	2021	366 797 107 414	101 574 093 968	87 574 093 968	5 000 000 000
Sur financement intérieur			97 864 813 429	20 000 000 000	6 000 000 000	5 000 000 000
Sur financement extérieur			268 932 293 985	81 574 093 968	81 574 093 968	0
Construire le centre Sportif ivoiro-coréen	2015	2020	6 500 000 000	45 892 585		
Sur financement intérieur				45 892 585	302 553 673	297 891 980
Sur financement extérieur						
Total programme (Budget de l'Etat)				109 694 093 968	91 934 225 310	9 338 196 348
Total sur financement intérieur				28 120 000 000	10 360 131 342	9 338 196 348
Total sur financement extérieur				81 574 093 968	81 574 093 968	0

- L'écart de 14 021 934 994 est dû au collectif budgétaire qui occasionné une baisse sur la part trésor des projets cofinancés. Il s'agit notamment de la construction du stade Olympic d'Ebimpé et du projet de création des infrastructures de la CAN 2023.
- Les financements extérieurs sont importants ici à cause de ces projets cofinancés.

e. Exécution des prévisions d'effectifs (voir le tableau 6 à la page 10)

2. Commentaires et conclusion

En dépit de la crise sanitaire de la Covid-19, le Ministère des Sports à mis en œuvre les activités du programme Sports avec un taux d'exécution physique d'environ 80%. Toutefois, pour une meilleure efficacité des activités au cours de l'année 2021, il convient de renforcer l'enveloppe budgétaire du programme sport, en vue de :

- ✓ l'achèvement de la construction des ouvrages en vue de l'organisation de la CAN 2023 ;
- ✓ l'accroissement de l'accès aux infrastructures sportives de proximité par la population ;
- ✓ la participation à la coupe d'Afrique des Nations 2021 au Cameroun ;
- ✓ la participation aux Jeux Olympiques TOKYO 2021.

CONCLUSION

L'année 2020 a été fortement marquée par la crise sanitaire de la COVID-19. En dépit de cette situation, le Ministère des Sports à mis en œuvre les activités du programme administration générale avec un taux d'exécution physique d'environ 90% et les activités du programme Sports avec un taux d'exécution physique d'environ 80%. Toutefois, pour une meilleure efficacité des activités au cours de l'année 2021, il convient dans un premier temps de renforcer l'enveloppe budgétaire des actions de coordination pour l'achat de matériel roulant au profit des services déconcentrés et la production des données statistiques. Dans un second temps il s'agit de renforcer l'enveloppe budgétaire du programme sport en vue d'achever de la construction des ouvrages en vue de l'organisation de la CAN 2023, d'accroître l'accès aux infrastructures sportives de proximité par la population, de participer à la coupe d'Afrique des Nations 2021 au Cameroun et aux Jeux Olympiques TOKYO 2021.

SECTION 345 : MINISTÈRE DES EAUX ET FORÊTS

I. PRESENTATION GENERALE DU MINISTERE

I.1 Rappel des orientations stratégiques du ministère

Les Eaux et les Forêts restent l'un des principaux facteurs déterminants du développement économique et social en Côte d'Ivoire. Le Secteur « Eaux et Forêts » prend en compte les forêts, les ressources en eau et la faune. Ainsi, le MINEF contribue à « **assurer la gestion durable des ressources naturelles et le renforcement des capacités d'adaptation et d'atténuation des effets du changement climatique** ».

D'une manière plus opérationnelle, il s'agit :

- (1) d'améliorer la gouvernance dans le secteur ;
- (2) de reconstituer le patrimoine forestier et stabiliser le couvert à la norme international ;
- (3) de renforcer la préservation de la biodiversité ; (4) renforcer la gestion intégrée des ressources en eau.

Du fait de la déperdition des ressources forestières, une déclaration de politique forestière dont les orientations visent à rapprocher beaucoup plus les préoccupations environnementales des intérêts socio- économiques, a été adopté par le Gouvernement ivoirien en mai 2018. Cette politique envisage une nouvelle approche de reconquête et d'accroissement de l'espace forestier national. Ainsi, dans le cadre de la mise en œuvre du programme du Gouvernement, le Ministère des Eaux et Forêts entend conduire cette nouvelle Politique de Préservation, de Réhabilitation et d'Extension des Forêts (PPREF) qui s'articulera autour des trois axes suivants :

- la préservation de la biodiversité ;
- l'entretien d'un climat favorable au développement des activités socio-écologiques et agricoles;
- le respect des engagements internationaux de la Côte d'Ivoire.

L'innovation majeure contenue dans cette politique est que les efforts de préservation, de réhabilitation et d'extension des forêts reposeront, à côté de ceux de l'Etat et de la communauté nationale, surtout sur des partenariats publics privés indispensables au financement de la mise œuvre d'une politique qui se veut ambitieuse. Le Ministère des Eaux et Forêts en appelle par conséquent, à une prise de conscience nationale pour la réhabilitation des forêts en vue de la pérennisation des écosystèmes forestiers, facteur du développement harmonieux et durable de la Côte d'Ivoire.

Le DPPD bâtit autour des 4 objectifs globaux ci-dessous :

- promouvoir une administration moderne et performante ;
- reconstituer et stabiliser le patrimoine forestier ;
- reconstituer et préserver la biodiversité faunique ;
- assurer une gestion rationnelle des ressources en eau pour la satisfaction des besoins des différents usagers

I.2 Synthèse des principaux résultats

Les résultats stratégiques prévus dans le DPPD-PAP 2020-2022 sont les suivants :

1. les performances de l'agriculture et de la foresterie sont améliorées ;
2. les ressources forestières nécessaires au maintien et au développement durable d'une industrie du bois compétitive, constituer
3. le cadre institutionnel et réglementaire propice à la gestion durable des ressources forestières, fauniques et en eau est opérationnel ;
4. les structures chargées de l'exécution de la politique du Ministère sont devenues performantes ;

5. le système de financement pérenne du secteur est fonctionnel ;
6. le domaine forestier permanent est géré de façon durable par les acteurs publics et privés ;
7. les forêts du domaine rural sont gérées de façon durable par les propriétaires publics et privés ;
8. les ressources fauniques sont gérées de façon formelle et durable ;
9. la gestion participative est devenue une approche nationale de la gestion durable des ressources forestières et fauniques ;
10. les ressources forestières sont mieux valorisées ;
11. un appui scientifique et technique soutenu est apporté au développement des activités du secteur forestier.
12. la plantation d'arbre dans les systèmes agricoles et les paysages urbains se fait de manière systématique.

Au cours de l'année 2020, les activités du MINEF ont permis d'obtenir de nombreux résultats opérationnels encourageants tels que :

- le cadre institutionnel et réglementaire propice à la gestion durable des ressources forestières, fauniques et en eau est opérationnel : la prise de décrets d'application du Code Forestier, la vulgarisation du code forestier et des textes d'application déjà pris à travers des missions de sensibilisation par l'administration forestière, la société civile et le secteur privé ;
- les structures chargées de l'exécution de la politique du Ministère sont devenues performantes : l'équipement des services du MINEF en matériel roulant (103 véhicules), technique, informatique (ordinateurs de bureau, ordinateurs portables, serveurs, imprimantes, etc) et humain (recrutement et la formation de 650 agents à la BSSI et de 684 ATEF), l'élaboration et la mise en œuvre du logiciel SIG-RHCM;
- le renforcement de la surveillance et de protection des ressources forestières, fauniques et en eau : la réalisation de plus de 3 000 patrouilles et la création de 280 comités villageois de lutte contre les feux de brousse.
- en vue de la gestion du domaine forestier permanent de façon durable avec les acteurs publics et privés, une études pour l'implication des acteurs non étatiques est en cours ;
- les ressources fauniques sont gérées de façon formelle et durable : le démarrage du projet Promotion de l'Élevage des Espèces de Faune Sauvage, le transfert d'animaux dangereux en lieu sécurisé (Éléphant de Guित्रy transféré au N'Zi River Lodge), la tenue de séances de sensibilisation sur les conflits hommes faunes.
- les ressources en eau sont protégées et gérées durablement : le suivi hydrologique et de qualité des eaux des bassins de la Volta et du Bas Comoé, la réalisation de cartes numériques des ressources en eau des bassins du Bandama, de la Lobo et de la Volta ;
- la gouvernance forestière est améliorée : l'adoption d'une politique publique d'achat de bois légal et de son plan de mise en œuvre ; l'intégration du genre comme thématique transversale de la gouvernance forestière et la mobilisation des parties prenantes autour d'un plan d'action genre et gouvernance forestière ;
- la plantation d'arbre dans les systèmes agricoles et les paysages urbains se fait de manière systématique : la production de 10 561 835 plants d'essences forestières, l'élaboration du Guide du reboiseur la tenue de l'opération « 1 jour 5 millions d'arbres » avec 6 449 739 arbres plantés sur toute l'étendue du territoire le reboisement de 8 868 ha dont 3 450 ha par les Directions Régionales des Eaux et Forêts et projets, 2 545 par la SODEFOR et 2 873 ha par les autres acteurs.

Tableau 78 : Tableau de l'évolution des indicateurs du Ministère

INDICATEURS DE PERFORMANCE	REALISATIONS (de 2017 à 2019)			2020		Commentaires
	2017	2018	2019	Prévision	Réalisation	
Taux des missions de suivi des activités planifiées		30	69	90	17	Taux faible dû aux difficultés de réalisation des missions en raison de la COVID-19
Superficie reboisée (ha)	7 246	8 046	5 235	11 000	8 868	Taux faible dû aux difficultés de réalisation des travaux de reboisements en raison de la COVID-19
Augmentation du nombre de visiteurs	ND	ND	300 000	600 000	100 000	Taux faible de visite dû à la fermeture du Zoo pour travaux et à la COVID-19
Nombre de périmètres de protection de la ressource en eau	ND	ND	ND	ND	ND	Les travaux d'indentification des périmètres de protections de la ressource en Eau sont en cours de réalisations et les résultats seront disponible sous peu

I.3 Résumé de l'exécution du budget

Cette partie vise à présenter et commenter l'exécution financière de la tranche N-4 à N-1 du DPPD par grandes catégories de dépense et par programme.

Tableau 79 : Exécution du budget N-1

Unités	2020				
	Voté	Collectif	Actuel	Réalisation	Tx de réal
Opérations consolidées					
1. Ressources	35 738 607 847	35 873 820 936	35 198 888 850	34 283 444 420	97,40%
2. Charges	35 738 607 847	35 873 820 936	35 198 888 850	34 283 444 420	97,40%
1. Ressources	35 738 607 847	35 873 820 936	35 198 888 850	34 283 444 420	97,40%
1.1 Ressources intérieures	31 660 802 962	31 782 240 724	31 107 308 638	30 482 312 657	97,99%
1.1.1 Budget de l'Etat (Trésor)	31 660 802 962	31 782 240 724	31 107 308 638	30 482 312 657	97,99%
1.1.2 Recettes de services	0	0	0	0	#DIV/0!
1.2 Ressources extérieures	4 077 804 885	4 091 580 212	4 091 580 212	3 801 131 763	92,90%
1.2.1 Emprunts projets	2 892 635 952	2 892 635 952	2 892 635 952	2 611 930 962	90,30%
1.2.2 Dons Projets	1 185 168 933	1 198 944 260	1 198 944 260	1 189 200 801	99,19%
1.2.3 Appuis budgétaires ciblés	0	0	0	0	#DIV/0!

Unités	2020				
	Voté	Collectif	Actuel	Réalisation	Tx de réal
2 Charges	35 738 607 847	35 873 820 936	35 198 888 850	34 283 444 420	97,40%
.2.1 Personnel	21 033 731 201	21 033 731 201	20 032 948 393	19 782 869 583	98,75%
2.1.1 Solde y compris EPN	21 001 331 201	21 001 331 201	20 000 548 393	19 750 957 042	98,75%
2.1.2 Contractuels hors solde	32 400 000	32 400 000	32 400 000	31 912 541	98,50%
2.2 Biens et Services	6 428 893 335	6 414 808 629	6 414 808 629	6 104 594 427	95,16%
Biens et services sur budget Etat	6 428 893 335	6 414 808 629	6 414 808 629	6 104 594 427	95,16%
2.3 Transferts	204 378 426	204 378 426	276 429 148	215 115 620	77,82%
2.3.1 Transferts courants	204 378 426	204 378 426	276 429 148	215 115 620	77,82%
2.3.2 Transferts en capital	0	0	0	0	#DIV/0!
2.4 Investissement	8 071 604 885	8 220 902 680	8 474 702 680	8 180 864 790	96,53%
2.4.1 Trésor	3 993 800 000	4 129 322 468	4 383 122 468	4 379 733 027	99,92%
2.4.2 Financement extérieur	4 077 804 885	4 091 580 212	4 091 580 212	3 801 131 763	92,90%
Dons	1 185 168 933	1 198 944 260	1 198 944 260	1 189 200 801	99,19%
Emprunts	2 892 635 952	2 892 635 952	2 892 635 952	2 611 930 962	90,30%

Source : Situation d'Exécution/ Calend Dat:15/01/2021-DAS

Le budget du Ministère des Eaux et Forêts a été réalisé à 34 283 444 420 FCFA sur un budget actuel de 35 198 888 850 FCFA soit une exécution de 97,04% comme taux.

Ce taux de consommation très satisfaisant, fait ressortir cependant quelques variations liées au taux d'exécution par nature de dépense.

Au titre des dépenses de Biens et Services, l'exécution a été à hauteur de 95,16%. Ce taux prend en compte la régulation budgétaire plafonnée à 70% sur les natures économiques excepté la 62219 « autre rémunération de prestation extérieure » qui elle s'exécute à 100% pour l'ensemble des structures. Par ailleurs, ce taux se justifie également par le collectif de la dotation de l'activité portant sur les missions hors CI (21088030002 Prendre en charge les missions hors CI) d'un montant de 30.000.000 FCFA et une consommation en baisse des factures d'abonnement de 83.184.249 FCFA sur l'activité 21088030005 « Prendre en charge les factures des structures centrales du Ministère (Eau, Electricité) », approvisionnée à hauteur de 369 571 183 mais dont 83.184.249 FCFA ont devenu sans objet.

Au titre des dépenses de transferts, le taux d'exécution est de 77,82%.

Dotées à hauteur de 204 378 426 FCFA pour la mise en œuvre de l'activité 22089010003 « Transférer les crédits à la SODEFOR », le Ministère des Eaux et Forêts a bénéficié en cours de gestion d'un montant de 72 050 722 FCFA sur l'activité 21088030021 « Prendre en charge les honoraires des agents sous convention BNETD » pour prendre en compte le salaire des experts mis à la disposition du Ministère par le BNETD. Ainsi, le taux de 77,82% se justifie par le transfert de 143 064 898 FCFA à la SODEFOR, soit 70% de la dotation initiale conformément à la régulation du budget et l'exécution à 100% de la dotation dédiée aux honoraires des agents du BNETD.

Au titre des dépenses d'investissement, le taux d'exécution se situe au tour de 96,53%, dont le détail est le suivant :

- 99,92% en ce qui concerne la part trésor ;
- 99,19% sur la part dons du financement extérieure ;
- 90,30% portant sur les emprunts du financement extérieur.

La part trésor d'un montant initial de 3 993 800 000 FCFA, a été soumise à une coupe budgétaire 602 225 801 FCFA en cours de gestion. Cependant, à travers l'arrêté n° 0238/MPMBPE/DGBF/DBE/SD-AELEC/kkm du 29 mai 2020, le Ministère du Budget et du Portefeuille de l'Etat a accordé une rallonge budgétaire de 991 548 269 FCFA sur l'activité 21088050005 « Projet de Conservation des Ressources Naturelles (CORENA-MINEF) /C2D ». Cette loi rectificative a donc porté à 4 383 122 468, la dotation actuelle en investissement et permis une consommation de 4 379 733 027 FCFA en ce qui concerne la part trésor des investissements, au terme de l'exercice 2020.

La part dons, initialement de 1 185 168 933 FCFA, fut consommée à 1 189 200 801 FCFA grâce à un financement de la FAO à hauteur de 4 031 868 FCFA sur le projet 22090010011 « Etude des Eléphants en Conflits avec les Hommes en Côte d'Ivoire ». Par ailleurs, le montant exact de ce don est de 13 774 195 FCFA, relevant le budget actuel à 1 198 944 260. Un montant de 9 742 327 FCFA n'a donc pas été exécuté, suite à un retard pris dans le processus d'attribution du marché d'achat de tricycles.

La part emprunt, dotée initialement à hauteur de 2 892 635 952 FCFA a été consommée à hauteur de 2 611 930 962 FCFA, soit 90,30% de taux d'exécution. La différence de 9,70% résulte de la non-consommation de 280 704 990 FCFA qui représente le Fond Vert pour le Climat. Ce montant a certes été notifié mais l'accord de financement entre la BAD et la Côte d'Ivoire qui devait encadrer son exécution, n'a pu être signé au cours de l'année 2020, d'où l'impossibilité pour le Ministère de sa consommation.

Par ailleurs, il faut noter que le budget du Fonds GCF fait partie du coût global du projet PIDACC.

II. RAPPORT ANNUEL DE PERFORMANCE PAR PROGRAMME

II.1 Programme 1 : Administration Générale

1. Bilan du programme

L'objectif global du programme Administration Générale est de promouvoir une administration moderne et performante. Ce programme est dirigé par un responsable désigné par le Cabinet du Ministre des Eaux et Forêts et couvre la totalité des Directions Centrales et des Services qui lui sont rattachées ou dont le domaine d'intervention est transversal, par rapport aux différentes ressources.

Le programme 1 se décline en quatre (04) objectifs spécifiques et en cinq (05) actions.

➤ Objectif spécifique 1 : Renforcer le cadre de coordination des structures du MINEF

Cet objectif répond au besoin d'accroître la coordination des activités par la mise place d'un système réglementaire et institutionnel efficace, d'améliorer l'utilisation efficiente et la répartition équitable des ressources humaines dans les différentes directions.

Cet objectif vise à actualiser et renforcer le cadre légal et institutionnel du secteur. En effet, les lois régissant les ressources forestières, fauniques et en eau étant devenues caduques, une révision de ces lois est en cours. Ainsi, nous avons l'adoption de la loi n° 2019 – 675 du 23 juillet 2019 portant Code forestier et de la loi n°98-755 du 23 décembre 1998, portant code de l'Eau. Toutefois, il n'y a que quelques décrets d'application de ces lois qui ont été pris. Par ailleurs, une nouvelle politique nationale de préservation, de réhabilitation et d'extension des forêts a également été adoptée en 2018 ainsi que sa stratégie de mise en œuvre. L'actualisation de la politique nationale de l'eau a démarré en décembre 2019 et la loi sur la faune validée en atelier national n'a pas encore été adoptée. Quant à la loi sur les ressources en eau, elle est relativement plus récente. Il est donc prévu la prise des décrets d'application des trois lois.

➤ Objectif spécifique 2 : Améliorer le système d'informations, de planification et de suivi-évaluation

L'opérationnalisation du SIGSEPP au niveau des structures centrales et déconcentrées du MINEF, la tenue de missions de suivi évaluation des activités de projets et de Directions Régionales afin de suivre des activités et l'élaboration des rapports de suivi (PAP, PIP, PND, COMOREX, ...) ont permis de suivre et évaluer les réalisations effectives au niveau du Ministère.

➤ Objectif spécifique 3 : Optimiser la gestion des ressources humaines, financières et matérielles

Comme réalisation principale, la Direction en charge des ressources humaines du MINEF a élaboré et mis en œuvre un mécanisme de traitement des dossiers des agents mis à sa disposition à travers l'utilisation des logiciels SIGFAE et SIG-RHCM (système de documentation et d'archivage des informations). On peut également noter l'élaboration d'un catalogue des emplois, la réalisation de programmes d'actions de mobilité professionnelle, la finalisation du catalogue de formations.

La réhabilitation de 7 bâtiments à usage de bureau pour le compte du MINEF, l'acquisition de matériel informatique, mobilier et roulant sont aussi à noter au niveau des résultats.

➤ Objectif spécifique 4 : Réduire les infractions sur les ressources forestières, faunique et en eau

La réalisation d'environ 3000 missions de contrôle et de surveillance par l'ensemble des services du MINEF sur toute l'étendue du territoire ainsi que la production de 150 Procès-verbaux d'infractions constatées ont contribué à réduire les délits en matière de ressources forestières, faunique et en eau.

a. Évolution des indicateurs de performance

Les indicateurs de performance du programme 1 se résument au niveau du tableau ci-dessous.

Tableau 3 : évolution des indicateurs du programme 1

Objectif global : Promouvoir une administration moderne et performante						
Indicateur	Unité	REALISATIONS (de 2017 à 2019)			2020	
		2017	2018	2019	Prévision	Réalisation
Taux de satisfaction des besoins en personnel	%	ND	ND	ND	90	24
Proportion de projets suivis et évalués	%	ND	30	69	90	17
Délais de mise en application des textes	Nombre	ND	ND	0	10	3

Source : Rapport Annuel d'Activités 2020

b. Analyse détaillée et explication des résultats

Au niveau du taux de satisfaction des besoins en personnel, la valeur de référence est l'année 2020. Il faut noter que des agents sont recrutés chaque année et mis à la disposition du ministère des Eaux et forêts par le ministère de la fonction publique. En outre, pour le besoin en personnel complémentaire, le ministère a réalisé un recrutement spécial d'agents pour la mise en place d'une unité spéciale : la BSSI. Malgré cela, le besoin en agent se fait sentir sur toute l'étendue du territoire. En effet, sur le besoin complémentaire de 2833 agents, le MINEF n'a reçu que 684 agents en 2020 ce qui donne un taux de satisfaction de 24% sur les 90% prévus.

Concernant les proportions de projets suivis et évalués, la valeur de référence est l'année 2018. En 2020, les projets ont été évalués à un taux de 17% du fait de la crise sanitaire liée à la COVID-19.

Au niveau des textes réglementaires, la valeur de référence est l'année 2019. En effet, c'est en 2019 qu'a été pris le nouveau Code forestière qui doit être appuyé par ces décrets d'application et certains textes de lois. Par ailleurs, un certain nombre de politique et de stratégies de gestion des ressources forestières, fauniques et hydriques sont en cours d'élaboration pour assurer la gestion durable des ressources. Ainsi, trois (3) décrets d'application du Code Forestier ont été adoptés en Conseil des Ministres et sont donc disponibles.

L'on peut néanmoins déplorer le manque de données relatives à plusieurs indicateurs relevés notamment le taux de satisfaction en personnel et le délai de mise en application de données.

En matière de perspective pour ce programme, le Ministère compte poursuivre les discussions avec le ministère en charge de la fonction publique afin de relever le taux de satisfaction des besoins en personnel. Il compte également accentuer le suivi des activités et projets afin d'atteindre un taux proche des 100% et mettre tous les moyens à disposition des structures responsables de ces indicateurs afin d'améliorer l'évaluation des réalisations et la récolte des données.

c. Exécution financière par action

Tableau 4 : exécution financière par action du programme 1

Actions	Personnel	Biens et Services	Transferts	Investissement	Total
	N-1	N-1	N-1	N-1	
2108801 Coordination et animation	19 750 957 042	181 351 689			19 932 308 731
2108802 Planification, programmation, et suivi-évaluation		9 100 000		0	9 100 000
2108803 Gestion des ressources humaines, financières et matérielles		4 715 909 746	72 050 722	0	4 787 960 468
2108804 Information et communication		120 089 286			120 089 286
2108805 Protection, contrôle et surveillance des ressources forestières, fauniques et ressources en eau.		13 369 272		991 548 269	1 004 917 541
BUDGET PROGRAMME ADMINISTRATION GENERALE					25 854 376 026

Source : Situation d'Exécution/ Calend Dat:15/01/2021-DAS

d. Exécution des autorisations d'engagement

L'exécution des autorisations d'engagement du programme est présentée ci-dessous.

Tableau 5 : exécution des autorisations d'engagement du programme 1

	Année de démarrage	Année de fin	Coût total	Budget Voté 2020	Budget Actuel 2020	Mandat PEC 2020
21088050005 Projet de Conservation des Ressources Naturelles (CORENA-MINEF)/C2D	2 014	2 019	5 487 741 431	0	991 548 269	991 548 269
<i>Sur financement intérieur</i>	-	-	5 487 741 431	0	991 548 269	991548269
<i>Sur financement extérieur</i>	-	-		0		
Total programme (Budget de l'Etat)	-	-	5 487 741 431	0	991 548 269	991 548 269
<i>Total Sur financement intérieur</i>	-	-	5 487 741 431	0	991 548 269	991 548 269
<i>Total Sur financement extérieur</i>	-	-	0	0	0	

Source : Situation d'Exécution/ Calend Dat:15/01/2021-DAS

e. Exécution des prévisions d'effectifs

L'exécution des prévisions d'effectifs du MINEF est présentée dans le tableau ci-dessous.

Tableau 6 : exécution des prévisions d'effectifs du programme 1

Programme 1 : Administration Générale	2019	2020				
		Besoin exprimé	Prévision	Besoin satisfait	sorties	Total fin d'année (Total fin d'année 2020 = Effectif 2019 + Besoin satisfait - Sorties)
Catégorie A	146	368	368	21	15	152
Catégorie B	207	366	366	31	3	235
Catégorie C	320	905	905	12	5	327
Catégorie D	25	78	78	1	3	23
Non Fonctionnaires	0	0	0	0	0	0
TOTAL	698	1717	1717	65	26	737

Les prévisions d'effectifs sont tirées du catalogue des mesures nouvelles

Source : Direction des Ressources Humaines et de la Formation/MINEF

2. Commentaires et conclusion

Les actions entreprises au niveau de ce programme donnent des résultats moyens pour l'ensemble malgré les crédits alloués. Cela est dû particulièrement au faible taux de satisfaction en personnel et à l'impossibilité d'effectuer des suivis des activités sur le terrain du fait de la COVID-19. Ainsi, pour l'amélioration des performances de ce programme, des actions doivent être entreprises afin de combler les déficits en personnel et améliorer le suivi des activités du ministère.

II.2 Programme 2 : Gestion durable des ressources forestières

1. Bilan du programme

Le programme « Gestion durable des ressources forestières » vise à prendre en compte la nécessaire multifonctionnalité de la forêt ivoirienne, dans ses dimensions économiques, sociale et écologique. Son objectif principal est de reconstituer et stabiliser le patrimoine forestier afin de garantir le développement durable et le bien-être des populations. Il couvre huit structures administratives et les Services qui leur sont rattachés de même que les services déconcentrés.

Le programme 2 se décline en trois (03) objectifs spécifiques et cinq (05) actions.

➤ Objectif spécifique 2.1 : Renforcer la protection des massifs forestiers résiduels

Au niveau des réalisations l'on peut citer l'actualisation et la poursuite de la régularisation de la base de données concernant les occupations en forêts déclassées, la conception d'une base de données des reliques de forêts et des terres affectées à la foresterie dans le Domaine Rural.

➤ Objectif spécifique 2.2 : Réhabiliter les zones forestières dégradées

Le suivi de la réalisation des reboisements, la mise en œuvre de l'opération de planting de 5 millions d'arbres et la réalisation de missions d'appui à la création de forêts privées sont des réalisations liées à cet objectif spécifique

➤ Objectif spécifique 2.3 : Renforcer le cadre d'exploitation, de transformation et de commercialisation des produits forestiers

Pour l'atteinte de cet objectif, le Ministère a procédé à l'amélioration des bases de données statistiques des produits forestiers ainsi que du suivi des acteurs de la filière forêt-bois par l'organisation de missions d'information, de formation et de sensibilisation des opérateurs du secteur et la consolidation de la codification et la catégorisation des essences forestières. On peut aussi noter la mise en œuvre d'une politique d'exploitation rationnelle des forêts et le suivi des demandes de permis, d'autorisations et d'agréments.

a. Évolution des indicateurs de performance

Les indicateurs de performance du programme 2 se résument au niveau du tableau ci-dessous.

Tableau 7 : évolution des indicateurs du programme 2

Objectif global : Reconstituer et stabiliser le patrimoine forestier						
Indicateur	Unité	REALISATIONS (de 2017 à 2019)			2020	
		2017	2018	2019	Prévision	Réalisation
Réduction du taux des pertes de transformation du bois	%	ND	ND	40	40	47
Taux d'organisations professionnelles du secteur bois opérationnelles	%	ND	ND	20	30	20
Taux de périmètres d'exploitation forestière gérés suivant un plan simple de gestion	%	ND	ND	ND	ND	ND
Réduction des infractions forestières	Nombre	ND	46	172	-293	-292
Réduction du taux d'agression des forêts classées	%	ND	ND	ND	ND	ND
Superficie reboisée	ha	7246	8046	5235	11000	8 868
Taux de surfaces forestières aménagées	%	ND	ND	ND	ND	ND

Source : Rapport Annuel d'Activités 2020

b. Analyse détaillée et explication des résultats

Les effets de la crise sanitaire se sont également fait ressentir au niveau de ce programme.

Au niveau de la réduction du taux de transformation, la valeur de référence est de 40% en 2019. En 2020, cette valeur passe à 47%. Cela est dû au manque d'investissements pour l'acquisition de nouvelles unités de transformation du bois.

Concernant le taux d'organisations professionnelles, la valeur de référence est de 20% en 2019 ce qui traduit un faible taux d'organisation des opérateurs du secteur de la transformation du bois. Le ministère s'est engagé à améliorer ce secteur avec un taux prévisionnel de 30%. Malheureusement les activités n'ont pas pu être réalisées. Ce taux reste toujours à 20% en 2020.

Au niveau de la réduction des infractions forestières, la valeur de référence est de 46 pour l'année 2018. Cette valeur passe, en 2019 à 172, ce qui démontre une augmentation des infractions réalisées. Par contre, En 2020 cette valeur est à - 292 ce qui démontre d'une diminution des infractions forestières constaté par l'administration.

La valeur de référence des superficies reboisées est de 7246 ha pour l'année 2017. En 2020, une superficie de 8868 ha a pu être reboisée pour un objectif de 11000ha, soit un taux de 80,6% de réalisation.

L'on peut néanmoins déplorer le manque de données relatives à plusieurs indicateurs relevés dans ce programme notamment le taux de périmètres d'exploitations forestières gérés suivant un plan ; la réduction du taux d'agression des forêts classées et le taux de surfaces forestières aménagées.

Comme mesure correctrices à mettre en œuvre en vue d'améliorer la performance de ce programme, le Ministère compte mettre tous les moyens à disposition des structures responsables du suivi de ces activités afin d'améliorer l'évaluation des réalisations et une meilleure collecte des données précisément au niveau des indicateurs cités au paragraphe précédent.

c. Exécution financière par action

Tableau 8 : exécution financière par action du programme 2

Actions	Personnel	Biens et Services	Transferts	Investissement	Total
	2020	2020	2020	2020	2020
2208901 Gestion différenciée des forêts du domaine permanent de l'Etat		28 499 995	143 064 898	3 052 691 298	3 224 256 191
2208902 Développement du reboisement et reconstitution des forêts du domaine rural	2 399 940	94 345 444		104 222 103	200 967 487
2208903 Protection, contrôle et surveillance des forêts et des activités forestières.		514 082 960			514 082 960
2208904 Renforcement du cadre d'exploitation rationnelle, de transformation et de commercialisation des produits forestiers		127 755 159			127 755 159
2208905 Mise en oeuvre des activités du programme gestion durable des ressources forestières		25 518 153			25 518 153
TOTAL PROGRAMME 2					4 092 579 950

Source : Situation d'Exécution/ Calend Dat:15/01/2021-DAS

d. Exécution des autorisations d'engagement

L'exécution des autorisations d'engagement du programme est présentée ci-dessous.

Tableau 9 : exécution des autorisations d'engagement du programme 2

	Année de démarrage	Année de fin	Coût total	Budget Voté 2020	Budget Actuel 2020	Mandat PEC 2020
22089010007 Dépenses d'investissement LPSI - Eaux et Forêts (Projet)	2017	2020	24 533 000 000	3 603 800 000	3 053 768 174	3 052 691 298
Sur financement intérieur	-	-	24 533 000 000	3 603 800 000	3 053 768 174	3 052 691 298
Sur financement extérieur	-	-		0	0	0
22089020007 Aménagement du Jardin botanique de Bingerville (Projet)	2014	2020	987 000 000	45 000 000	34 962 697	34 605 360
Sur financement intérieur	-	-	987 000 000	45 000 000	34 962 697	34 605 360
Sur financement extérieur	-	-		0	0	0
22089020008 Projet de reboisement des flancs de montagnes dans la région du Tonkpi	2015	2020	2 589 000 000	20 000 000	16 877 284	15 777 178
Sur financement intérieur	-	-	2 589 000 000	20 000 000	16 877 284	15 777 178
Sur financement extérieur	-	-		0	0	0
22089020011 Projet de reboisement par les établissements scolaires	2013	2018	2 785 495 000	50 000 000	38 847 441	38 301 405
Sur financement intérieur	-	-	2 785 495 000	50 000 000	38 847 441	38 301 405
Sur financement extérieur	-	-		0	0	0
22089020012 Restauration des forêts dégradées (Projet)	2014	2017	780 000 000	20 000 000	15 538 976	15 538 160
Sur financement intérieur	-	-	780 000 000	20 000 000	15 538 976	15 538 160
Sur financement extérieur	-	-		0	0	0
Total programme (Budget de l'Etat)	-	-	31 674 495 000	3 738 800 000	3 159 994 572	3 156 913 401
Sur financement intérieur	-	-	31 674 495 000	3 738 800 000	3 159 994 572	3 156 913 401
Sur financement extérieur	-	-		0	0	0

Source : Situation d'Exécution/ Calend Dat:15/01/2021-DAS

e. Exécution des prévisions d'effectifs

L'exécution des prévisions d'effectifs du MINEF est présentée dans le tableau ci-dessous.

Tableau 6 : exécution des prévisions d'effectifs du programme 2

Programme 2 : Gestion durable des ressources forestières	2019	2020				Total fin d'année (Total fin d'année 2020 = Effectif 2019 + Besoin satisfait - Sorties)
		Besoin exprimé	Prévision	Besoin satisfait	sorties	
Catégorie A	274	381	381	9	10	273
Catégorie B	808	1724	1724	107	24	891
Catégorie C	2013	2925	2925	72	44	2041
Catégorie D	35	161	161	0	5	30
Non Fonctionnaires	446	0	0	0	30	416
TOTAL	3576	5191	5191	188	113	3651

2. Commentaires et conclusion

Les activités réalisées dans ce programme contribuent à assurer une meilleure gestion des ressources forestières notamment avec des crédits considérables alloués aux activités de reboisement et reconstitution ainsi que de protection, contrôle et surveillance des forêts et des activités forestières. La mise en œuvre de la nouvelle Politique de Préservation, de Réhabilitation et d'Extension des Forêts du Ministère devrait permettre de redonner au pays son couvert forestier à hauteur de 20% du territoire si tous les moyens (humains, matériels et financiers) s'accordent.

II.3 Programme 3 : Gestion durable des ressources fauniques

1. Bilan du programme 3

L'objectif global du programme « Gestion durable des ressources fauniques » est de reconstituer et préserver la biodiversité faunique, en vue, à la fois, de satisfaire les besoins des populations, d'assurer la conservation des espèces fauniques et de générer des ressources pour l'État.

Ce programme est dirigé par un responsable désigné par le Cabinet du Ministre des Eaux et Forêts et concerne la Direction de la Faune et des Ressources Cynégétiques (DFRC) et le Zoo d'Abidjan. Il se décline en deux (02) objectifs spécifiques.

➤ Objectif spécifique 3.1 : Restaurer et valoriser la faune sauvage

En termes de réalisation, on peut noter la validation des documents de procédures de travail de l'inspection de l'aéroport, le renforcement des capacités du personnel de l'Inspection en rédaction de PV et en lutte contre le trafic illégal, la formation des Chefs de service faune des Directions Régionales à la gestion des conflits, la formation des 100 recrues de la BSSI au refoulement d'éléphants, à la capture de crocodiles et à la lutte contre le trafic des espèces sauvages. Il y a également la diffusion du matériel de gestion des conflits homme-faune (les manuels de gestion des conflits homme-faune, les notes d'orientations des Directions Régionales en matière de gestion de la faune, 72 guides d'identification d'espèces CITES et 360 prospectus sur les conflits distribués aux Directions Régionales et Chefs de services faune).

➤ Objectif spécifique 3.2 : Valoriser les parcs zoologiques

A ce niveau, on note la réhabilitation des Infrastructures à usage de bureau ainsi que des enclos d'animaux.

a. Évolution des indicateurs de performance

Les indicateurs de performance du programme 3 se résument au niveau du tableau ci-dessous.

Tableau 10 : évolution des indicateurs du programme 3

Objectif global : Reconstituer et préserver la biodiversité faunique						
Indicateur	Unité	REALISATIONS (de 2017 à 2019)			2020	
		2017	2017	2017	Prévision	Réalisation
Nombre de sites aménagés à des fins cynégétiques	Nombre	0	0	0	2	0
Nombre de personnes sensibilisées sur la préservation de la faune	Nombre	ND	ND	ND	ND	ND
Nombre d'espèces animales sauvages élevées	Nombre	ND	ND	1	3	5
Taux d'augmentation du nombre d'individus/espèce/site	%	ND	ND	ND	ND	ND
Augmentation du nombre de visiteurs	Nombre	ND	ND	300000	600000	100000
Nombre de personnes formées à la gestion d'un parc zoologique	Nombre	ND	ND	ND	30	0

Source : Rapport Annuel d'Activités 2020

b. Analyse détaillée et explication des résultats

Au niveau du premier indicateur, l'activité n'a pas été réalisée car la recherche de financements est toujours en cours pour la réalisation de deux (2) sanctuaires de faune sur l'étendue du territoire.

Concernant l'indicateur sur le nombre de personnes sensibilisées sur la préservation de la faune, il faut noter la distribution de prospectus et la sensibilisation d'environ 1200 personnes pour une prévision de 1000 au cours de cette année. Les sensibilisations de masse n'ont pu être effectuées à cause de la pandémie liée à la COVID-19.

Quant aux d'espèces animales sauvages élevées, il est passé à 3 pour une prévision de 5 en partie grâce à la mise en œuvre du projet « Promotion de l'élevage des espèces de faune sauvage » dont l'objectif est de contribuer à l'atteinte de l'autosuffisance alimentaire en matière de productions de protéines animales et à réduire le braconnage de la faune sauvage.

Sur l'indicateur concernant le taux d'augmentation du nombre d'individus/espèce/site nous n'avons malheureusement pas pu avoir de données concernant les réalisations au cours de l'année 2020.

Le nombre de visiteurs au niveau du Zoo d'Abidjan (seul site zoologique du Ministère) a été de 100 000 sur une prévision de 600 000. Ce faible taux de visite est imputable à la pandémie liée à la COVID-19 et aussi à la fermeture du Zoo pour réhabilitation en septembre 2020.

L'indicateur relatif au nombre de personnes formées à la gestion d'un parc zoologique fait référence au personnel de travail du Zoo. Aucune formation n'a pu être réalisée sur la trentaine de personnes prévue. Cela est principalement dû aux difficultés rencontrées avec la pandémie liée à la COVID-19.

Au vu des analyses ci-dessus, il ressort qu'un seul indicateur dispose de résultats satisfaisants (Nombre d'espèces animales sauvages élevées) sur les six (6) qui composent ce programme ce qui donne un taux de 17%.

Comme mesure correctrices à mettre en œuvre en vue d'améliorer ce taux de réalisation, l'on peut noter :

- la finalisation de la recherche de financement pour la réalisation des deux (2) sanctuaires de faune ;
- la mise à niveau du Zoo d'Abidjan aux normes internationales afin de le rendre plus attrayant pour les populations ;
- la reprise des sensibilisations de masse et la formation du personnel en service au Zoo tout en respectant les mesures sanitaires liées à la COVID-19.

c. Exécution financière par action

Tableau 11 : exécution financière par action du programme 3

Actions	Personnel	Biens et Services	Transferts	Investissement	Total
	2020	2020	2020	2020	
2209001 Renforcement du dispositif de protection des ressources fauniques		3 449 958		50 576 351	54 026 309
2209002 Aménagement du zoo, prévention et éradication des zoonoses	29 512 601	215 164 447		15 451 510	260 128 558
2209003 Mise en oeuvre des activités du programme gestion durable des ressources fauniques		12 331 072			12 331 072
BUDGET PROGRAMME 3					326 485 939

Source : Situation d'Exécution/ Calend Dat:15/01/2021-DAS

d. Exécution des autorisations d'engagement

L'exécution des autorisations d'engagement du programme est présentée ci-dessous.

Tableau 12 : exécution des autorisations d'engagement du programme 3

	Année de démarrage	Année de fin	Coût total	Budget Voté 2020	Budget Actuel 2020	Mandat PEC 2020
22090010003 Projet d'amélioration de la Conservation des Espèces Animales Sauvages	2 018	2 023	530 000 000	20 000 000	15 538 976	15 510 164
<i>Sur financement intérieur</i>	-	-	530 000 000	20 000 000	15 538 976	15 510 164
<i>Sur financement extérieur</i>	-	-		0	0	0
22090010005 Gestion des conflits homme faune	2 014	2 020	3 778 000 000	25 000 000	19 423 721	19 412 420
<i>Sur financement intérieur</i>	-	-	3 778 000 000	25 000 000	19 423 721	19 412 420
<i>Sur financement extérieur</i>	-	-		0	0	0
22090010010 PROMOTION DE L'ELEVAGE DES ESPECES DE FAUNE SAUVAGE	2 020	2 025	370 000 000	15 000 000	11 654 232	11 621 899
<i>Sur financement intérieur</i>	-	-	370 000 000	15 000 000	11 654 232	11 621 899
<i>Sur financement extérieur</i>	-	-		0	0	0
22090010011 Etude des Eléphants en Conflits avec les Hommes en Côte d'Ivoire	-	-	0	0	13 775 327	4 031 868
<i>Sur financement intérieur</i>	-	-		0	0	0
<i>Sur financement extérieur</i>	-	-		0	13 775 327	4 031 868
22090020001 Réhabiliter le Parc Zoologique d'Abidjan	2 013	2 018	1 598 100 000	20 000 000	15 538 976	15 451 510
<i>Sur financement intérieur</i>	-	-	1 598 100 000	20 000 000	15 538 976	15 451 510
<i>Sur financement extérieur</i>	-	-		0	0	0
Total programme (Budget de l'Etat)	-	-	6 276 100 000	80 000 000	75 931 232	66 027 861
<i>Sur financement intérieur</i>	-	-	6 276 100 000	80 000 000	62 155 905	61 995 993
<i>Sur financement extérieur</i>	-	-	0	0	13 775 327	4 031 868

Source : Situation d'Exécution/ Calend Dat:15/01/2021-DAS

e. Exécution des prévisions d'effectifs

L'exécution des prévisions d'effectifs du MINEF est présentée dans le tableau ci-dessous.

Tableau 13 : exécution des prévisions d'effectifs du programme 3

Programme 3 : Gestion durable des ressources fauniques	2019	2020				Total fin d'année (Total fin d'année 2020 = Effectif 2019 + Besoin satisfait - Sorties)
		Besoin exprimé	Prévision	Besoin satisfait	Sorties	
Catégorie A	9	42	42	3	1	11
Catégorie B	13	11	11	3	0	16
Catégorie C	23	16	16	2	0	25
Catégorie D	2	8	8	0	0	2
Non Fonctionnaires	0	0	0	0	0	0
TOTAL	47	77	77	8	1	54

2. Commentaires et conclusion

Dans le cadre de l'exécution du programme 3, le taux satisfaisant d'exécution des crédits alloués à ce programme (principalement pour les activités concernant les Projets d'amélioration de la Conservation des Espèces Animales Sauvages, Promotion de l'élevage des espèces de faune sauvage et de Réhabilitation du Parc Zoologique d'Abidjan) et le personnel mis à, dans l'ensemble contribué tant bien que mal à l'atteinte de quelques objectifs du ministère dans ce secteur malgré l'impact négatif de la COVID-19. Il faut néanmoins mener des actions telle que l'accroissement de la sensibilisation/formation, la création effective de sanctuaires de faune et la mise à niveau du Zoo en vue d'améliorer la performance de ce programme.

II.4 Programme 4 : Gestion Intégrée des Ressources en Eau

1. Bilan du programme 4

L'objectif global du programme 4 est d'assurer une gestion rationnelle des ressources en eau, pour la satisfaction des besoins des différents usagers.

Ce programme est dirigé par un responsable désigné par le Cabinet du Ministre des Eaux et Forêts et concerne la Direction Générale des Ressources en Eau (DGRE). Il se décline en deux (02) objectifs spécifiques et (02) actions.

- **Objectif spécifique 4.1** : Mettre en place un cadre de gestion durable des ressources en eau et des ouvrages hydrauliques

Au niveau des activités réalisées pour l'atteinte de cet objectif, l'on peut citer l'organisation d'activités de collaboration avec les structures intervenant sur les ressources en eau, le suivi des activités de l'ABN (l'Autorité du Bassin du Niger), de l'Union du Fleuve Mano et de l'AMCOW.

- **Objectif spécifique 4.2** : Protéger les ressources en eaux

Pour l'atteinte de cet objectif, le MINEF a réalisé la cartographie des ressources en eau ainsi que le suivi hydrologique et de la qualité des ressources en eau.

a. Évolution des indicateurs de performance

L'évolution de ces activités mesurée par des indicateurs est représentée par le tableau suivant.

Tableau 14 : évolution des indicateurs du programme 4

Objectif global : Assurer une gestion rationnelle des ressources en eau pour la satisfaction des besoins des différents usagers						
Indicateur	Unité	REALISATIONS (2017 à 2019)			2020	
		2017	2018	2019	Prévision	Réalisation
Nombre d'outils de régulation	Nombre	ND	ND	0	1	1
Nombre de périmètres de protection de la ressource en eau	Nombre	ND	ND	ND	ND	ND
Quantité d'eau de surface et souterraine disponible sur le territoire ivoirien	m ³	ND	ND	77 milliards	77 milliards	ND

Source : Rapport Annuel d'Activités 2020

b. Analyse détaillée et explication des résultats

Au niveau du premier indicateur, la valeur de référence est l'année 2019. En effet, c'est au cours de cette année qu'il s'est agi d'identifier les outils qui permettent une meilleure gestion des ressources en eau. Or en 2019, aucun outil de gestion n'avait été mis en place. D'où la valeur de référence nulle (0). En 2020, il était prévu la mise en place d'au moins un outil de gestion. Effectivement cette activité a été réalisée avec succès.

Concernant le deuxième indicateur sur le « Nombre de périmètres de protection de la ressource en eau » nous n'avons malheureusement pas pu avoir de données concernant les réalisations au cours de l'année 2020.

Quant au troisième indicateur, relatif à la quantité d'eau de surface et souterraine disponible sur le territoire ivoirien les données prévisionnelles étaient fixées à 77 milliards de m³. Cette donnée n'a pu être confirmée pour l'année 2020 car il n'y a pas encore eu d'étude en vue d'évaluer la quantité réelle d'eau mobilisable.

Les analyses ci-dessus donnent il ressort qu'un seul indicateur dispose de résultats satisfaisants (Nombre d'outils de régulation) sur les trois (3) qui composent ce programme ce qui donne un taux de 33%.

c. Exécution financière par action

Tableau 15 : exécution financière par action du programme 4

Actions	Personnel	Biens et Services	Transferts	Investissement	Total
	2020	2020	2020	2020	
2209101 Évaluation, protection et régulation des ressources en eau.		30 497 992		19 275 364	49 773 356
2209102 Mise en oeuvre des activités du programme gestion intégrée des ressources en eau		13 129 254		3 947 099 895	3 960 229 149
BUDGET PROGRAMME 4					4 010 002 505

Source : Situation d'Exécution/ Calend Dat:15/01/2021-DAS

d. Exécution des autorisations d'engagement

L'exécution des autorisations d'engagement du programme est présentée ci-dessous.

Tableau 16 : exécution des autorisations d'engagement du programme 4

	Année de démarrage	Année de fin	Coût total	Budget Voté 2020	Budget Actuel 2020	Mandat PEC 2020
22091010007 Projet pilote d'opérationnement de l'observatoire des ressources en eau	2 015	2 018	300 000 000	25 000 000	19 423 722	19 275 364
<i>Sur financement intérieur</i>	-	-	300 000 000	25 000 000	19 423 722	19 275 364
<i>Sur financement extérieur</i>	-	-		0	0	0
22091020002 Programme Integre de Developpement et d'Adaptation au Changement Climatique dans le Bassin du Niger (PIDACC)	2 019	2 024	16 146 511 372	4 227 804 885	4 227 804 885	3 947 099 895
<i>Sur financement intérieur</i>	-	-	1 842 827 677	150 000 000	150 000 000	150 000 000
<i>Sur financement extérieur</i>	-	-	14 303 683 695	4 077 804 885	4 077 804 885	3 797 099 895
Total programme (Budget de l'Etat)	-	-	16 446 511 372	4 252 804 885	4 247 228 607	3 966 375 259
<i>Sur financement intérieur</i>	-	-	2 142 827 677	175 000 000	169 423 722	169 275 364
<i>Sur financement extérieur</i>	-	-	14 303 683 695	4 077 804 885	4 077 804 885	3 797 099 895

Source : Situation d'Exécution/ Calend Dat:15/01/2021-DAS

e. Exécution des prévisions d'effectifs

L'exécution des prévisions d'effectifs du MINEF est présentée dans le tableau ci-dessous.

Tableau 17 : exécution des prévisions d'effectifs du programme 4

Programme 4 : Gestion Intégrée des Ressources en Eau	2019	2020				
		Besoin exprimé	Prévision	Besoin satisfait	sorties	Total fin d'année (Total fin d'année 2020 = Effectif 2019 + Besoin satisfait - Sorties)
Catégorie A	24	60	60	6	2	28
Catégorie B	4	24	24	4	0	8
Catégorie C	1	12	12	0	1	0
Catégorie D	2	13	13	0	0	2
Non Fonctionnaires	0	0	0	3	0	3
TOTAL	31	109	109	13	3	41

2. Commentaires et conclusion

Dans le cadre de l'exécution du programme 4, le taux satisfaisant d'exécution des crédits alloués à et le personnel compétant mis à la disposition de la DGRE, contribuent dans l'ensemble à l'atteinte des objectifs du ministère dans ce secteur malgré l'impact négatif de la COVID-19. Mais de nombreuses actions restent encore à mener, telles que l'accroissement de la création de périmètres de protection de la ressource en eau et l'actualisation de la quantité d'eau de surface et souterraine mobilisable en vue d'améliorer la performance de ce programme exécutées dans le cadre du programme et promouvoir une exploitation responsable des ressources en eau gérées par le MINEF.

CONCLUSION

Pour le compte de l'année 2020, le MINEF a pu réaliser la plupart de ses activités malgré le contexte de pandémie lié à la COVID 19. Les quatre programmes ont été mis en œuvre conformément au DPPD-PAP élaboré. L'on peut néanmoins déplorer le manque de données relatives à plusieurs indicateurs relevés dans les programmes mais aussi au niveau des performances générales du Ministère.

En matière de perspective, le Ministère compte mettre tous les moyens à la disposition des structures responsables du suivi des activités afin d'améliorer l'évaluation des réalisations et la récolte des données.

Cependant, en termes de gestion budgétaire, il faut signaler que le faible niveau de dotation pour le fonctionnement des structures opérationnelles du Ministère des Eaux et Forêts reste une difficulté pour la mise en œuvre de la politique du gouvernement en matière d'Eau, de Forêts et de faune.

TYPE DE STRUCTURES	BUDGET MOYEN
DIRECTIONS GENERALES	20.000.000
DIRECTIONS CENTRALES	5.000.000
DIRECTIONS REGIONALES	5.000.000
DIRECTIONS DEPARTEMENTALES	3.000.000
CANTONNEMENT FORESTIERS	2.000.000
POSTES FORESTIERS	1.250.000

A ce jour, la politique de reboisement est soutenue par l'activité, « **Un jour, X millions d'arbres** », portée par monsieur le Ministre Alain-Richard DONWAHI.

Aussi, la BSSI dont le fonctionnement s'articule autour d'une organisation en unités territoriales d'intervention a été dotée à hauteur de **5.000.000** FCFA. Cette brigade est composée de six (06) unités qui sont basés dans les localités suivantes : Abidjan, Bouaflé, Korhogo, Bondoukou, San-Pedro et Man. Elles sont composées de Compagnies de 100 éléments et d'une escouade lagunaire de cinquante (50) éléments, spécialisée pour les missions en milieu aquatique, soit un effectif de six cent cinquante (650). Ce dispositif permet à la BSSI d'être en mesure d'appuyer les vingt-quatre (24) Directions Régionales que compte le Ministère en cas de nécessité, mais aussi, de répondre aux sollicitations de forces amies à l'image de la BRICM du Ministère des Mines (lutte contre l'orpaillage clandestin), des FACI (sécurisation des frontières).

Un relèvement du budget du Ministère des Eaux et Forêts, permettrait de relever le défi lié à l'environnement dans ce contexte de changement climatique à l'échelle mondiale résultant d'une surexploitation des ressources naturelles, notamment la déforestation.

SECTION 346 : MINISTERE DE LA CULTURE ET DE LA FRANCOPHONIE

I. PRESENTATION GENERALE DU MINISTERE

Les attributions du Ministère de la Culture et de la Francophonie sont définies par le décret N°2016 21 du 27 janvier 2016 portant attribution des membres du gouvernement, tel que modifié par le décret N° 2016-339 du 25 mai 2016.

Le Ministre est chargé de la mise en œuvre et du suivi de la politique du gouvernement en matière de Culture et de Francophonie.

A ce titre, et en liaison avec les différents départements ministériels concernés, il a l'initiative et la responsabilité des actions suivantes :

En matière de culture

- promotion de la création littéraire et artistique, des arts et des traditions populaires ;
- formation dans les domaines des arts et activités culturelles ;
- développement des infrastructures culturelles ;
- préservation et valorisation du patrimoine culturel national ;
- protection des œuvres de l'esprit ;
- promotion de l'édition et de la diffusion du livre ;
- promotion des échanges internationaux en matière culturelle ;
- promotion de la production cinématographique ;
- promotion d'une industrie culturelle nationale ;
- promotion d'une économie de la culture ;
- promotion des langues nationales ;
- valorisation des conventions des pratiques traditionnelles de régulation sociale ;
- promotion des artistes nationaux à l'étranger ;
- renforcement de l'unité nationale par l'organisation d'activités culturelles.

En matière de francophonie

- représentation de la Côte d'Ivoire dans les organes de la francophonie ;
- suivi de l'évolution juridique et institutionnelle de la francophonie ;
- organisation de la participation de la Côte d'Ivoire aux instances des divers sommets de la francophonie ;
- renforcement des relations culturelles avec les Ambassades et organismes francophones en Côte d'Ivoire ;
- contrôle de la mise en œuvre des décisions des sommets de la francophonie ;
- promotion et vulgarisation de la francophonie auprès des populations ;
- contribution au suivi et à l'évaluation des opérations de coopération culturelle francophones en Côte d'Ivoire.

I.1 Rappel des orientations stratégiques du ministère

Le Ministère de la Culture et de la Francophonie a pour objectifs d'assurer la mise en œuvre et le suivi de la politique du gouvernement en matière d'arts, de cultures et de francophonie à travers les principales orientations suivantes :

- le renforcement de la gouvernance du secteur, de la coopération culturelle et de la Francophonie ;
- l'amélioration de la rentabilité économique des industries culturelles et créatives ;
- l'amélioration de la gestion du patrimoine culturel national ;
- l'amélioration de l'enseignement artistique et culturel.

A ces orientations stratégiques, sont rattachés les résultats stratégiques ci-dessous :

- la gouvernance du secteur et la coopération culturelle sont renforcées. ;
- la rentabilité économique des industries culturelles et créatives est améliorée ;
- la connaissance et la gestion du patrimoine culturel national sont améliorées ;
- l'enseignement artistique et culturel est performant.

I. 2 Synthèses des principaux résultats

Au cours de l'année 2020, des activités ont été mises en œuvre et ont permis d'obtenir les principaux résultats suivants :

Au titre du renforcement de la gouvernance du secteur, nous notons l'adoption du décret N°2020-21 du 29 janvier 2020 portant classement des mosquées en série de style soudanais du nord ivoirien sur la liste du patrimoine culturel national. Ce décret a permis, dans une première phase, de classer 18 mosquées sur la liste du patrimoine culturel national (cf rapport Office Ivoirien du Patrimoine Culturel).

Au titre de l'amélioration de la rentabilité économique des industries culturelles, deux (02) résultats majeurs ont pu être obtenus, à savoir l'organisation du Marché des Arts du Spectacle Africains (MASA) avec des intentions de signature de 478 contrats d'artistes, 17 contrats de Résidence, 06 collaborations d'artistes avec des vedettes et 03 confirmations de formation de techniciens et de professionnels et du festival-concours CLAP IVOIRE destinés aux jeunes réalisateurs de films de l'Union Economique Monétaire Ouest Africaine (UEMOA) qui a permis aux jeunes de réaliser 40 films (20 documentaires et 20 fictions) pour un coût de production estimé à 120 000 000 F CFA.

Au titre de l'amélioration de la connaissance et la gestion du patrimoine culturel national,

Le décret 2020-121 du 29 janvier 2020 portant classement des mosquées en série de style soudanais du nord ivoirien sur la liste du patrimoine culturel national a été adopté. A cela s'ajoute, la réalisation de l'inventaire du patrimoine culturel immatériel dans 13 régions administratives de la Côte d'Ivoire, permettant ainsi d'inscrire, de classer et de déclarer la sauvegarde des éléments patrimoniaux en rapport avec la musique (ahoussi pétéplé d'Ahounan dans la région du Moronou-Bongouanou), la danse (Troutan de Yégoheh-Biankouma), les forêts sacrées (forêt sacrée de Gbêpleu dans la région du Tonkpi- Man). (Cf. rapport Direction du Patrimoine Culturel).

Au titre de l'enseignement artistique et culturel, tous les examens et concours artistiques et culturels, au niveau du secondaire et du supérieur, ont été organisés en dépit de la COVID-19. Nous notons le recrutement d'une dizaine d'enseignants qualifiés (docteurs) dans les différentes écoles et centres de formation de l'Institut National Supérieur des Arts et de l'Action Culturelle (INSAAC) qui a permis de renforcer le ratio nombre d'étudiants en art et culture par enseignant.

Tableau 80 : Tableau de l'évolution des indicateurs du Ministère

OBJECTIFS GLOBAUX	INDICATEURS DE PERFORMANCE	2020		Commentaires
		Prévision	Réalisation	
OG1 : Renforcer la gouvernance du secteur, la coopération et la francophonie	Indicateur 1 Pourcentage de filières culturelles structurées	05	05	Les projets de décrets d'application de la copie privée et de la reprographie soumis au Secrétariat Général du Gouvernement n'ont pas encore été programmés.
	Indicateur 2 : Nombre d'accords de coopération et traités signés	04	0	Aucun accord n'a été signé en raison de COVID-19
OG2 : Améliorer la rentabilité économique des industries culturelles et créatives	Indicateur 3 : Part des industries culturelles et créatives dans le PIB	4,5	ND	Informations non disponibles auprès de l'INS en attente du bilan annuel d'activités des entreprises culturelles qui devraient être disponible courant juin 2021.
	Indicateur 4 : Taux de couverture nationale en manifestations culturelles	100%	100%	Toutes les régions disposent d'au moins un festival de dimension nationale
OG3 : Améliorer la gestion du patrimoine Culturel National	Indicateur 5 : Part des ressources propres tirées de l'exploitation du patrimoine culturel dans le financement global du MCF	3,5%	-34,26 %	La moyenne des taux d'exploitation des ressources de la bibliothèque nationale et des musées

OBJECTIFS GLOBAUX	INDICATEURS DE PERFORMANCE	2020		Commentaires
		Prévision	Réalisation	
OG4 : Améliorer la performance du système éducation-formation artistique et culturelle	Indicateur 6 : Taux d'admission dans les différents cycles de formations	96%	91,42%	La préparation des candidats s'est faite extra-muros cette année et malheureusement de façon solitaire, sans la présence matérielle des professeurs et des condisciples, ce qui a été un gros désavantage qui justifie la non atteinte des objectifs fixés de nos candidats au Baccalauréat. Rapport DFAC

I.3 Résumé de l'exécution du budget

TABLEAU 2 : EXECUTION DU BUDGET 2020

UNITES	BUDGET			REALISATION 2020	TAUX DE REALISATION
	BUDGET VOTE	BUDGET COLLECTIF	BUDGET ACTUEL		
Opérations consolidées	-	-	-	-	-
1. Ressources	14 324 805 011	14 355 766 938	14 610 786 884	11 832 604 242	81%
2. Charges	14 324 805 011	14 355 766 938	14 610 786 884	11 832 604 242	81%
1. Ressources	14 324 805 011	14 355 766 938	14 610 786 884	11 832 604 242	81%
1.1 Ressources intérieures	14 324 805 011	14 355 766 938	14 610 786 884	11 832 604 242	81%
1.1.1 Budget de l'Etat (Trésor)	14 324 805 011	14 355 766 938	14 610 786 884	11 832 604 242	81%
1.1.2 Recettes de services	-	-	-	-	-
1.2 Ressources extérieures	-	-	-	-	-
1.2.1 Emprunts projets	-	-	-	-	-
1.2.2 Dons projets	-	-	-	-	-
1.2.3 Appuis budgétaires ciblés	-	-	-	-	-
2 Charges	14 324 805 011	14 355 766 938	14 610 786 884	11 832 604 242	81%
2.1 Personnel	6 414 207 582	6 414 207 582	6 404 227 528	6 331 748 348	99%
2.1.1 Solde y compris EPN	6 414 207 582	6 414 207 582	6 404 227 528	6 331 748 348	99%
2.1.2 Contractuels hors solde	-	-	-	-	-
2.2 Biens et Services	1 786 563 339	1 752 119 576	1 902 119 576	1 377 901 141	72%
Biens et services	-	-	-	-	-
Biens et services sur budget Etat	1 786 563 339	1 752 119 576	1 902 119 576	1 377 901 141	72%
2.3 Transferts	5 744 467 090	5 689 213 329	5 689 213 329	3 565 847 952	63%
2.3.1 Transferts courants	5 744 467 090	5 689 213 329	5 689 213 329	3 565 847 952	63%
2.3.2 Transferts en capital	-	-	-	-	-
2.4 Investissement	379 567 000	500 226 451	615 226 451	557 106 801	91%
2.4.1 Trésor	379 567 000	500 226 451	615 226 451	557 106 801	91%
2.4.2 Financement extérieur	-	-	-	-	-
Dons	-	-	-	-	-
Emprunts	-	-	-	-	-
Total	14 324 805 011	14 355 766 938	14 610 786 884	11 832 604 242	81%

Source : Situation d'exécution au 15/01/ 2021 (SIB)

Le budget 2020 du Ministère de la Culture et de la Francophonie, a bénéficié, dans le cadre de la fongibilité des ressources, de réaménagement budgétaire interne et de complément budgétaire par la prise de neuf (09) arrêtés et d'une (01) décision.

Au titre des dépenses de Personnel :

- de 6 414 207 582 F CFA la dotation est passée à 6 404 227 528 F CFA suite au collectif budgétaire avec un taux d'exécution de 99%, soit un montant de 6 331 748 348 F CFA. On note que 72 479 180 F CFA n'ont pas fait l'objet d'engagement (Cf. rapport Solde DGBF)

Au titre des dépenses de Biens et Services :

- de 1 786 563 339 F CFA, la dotation est passée à 1 902 119 576 F CFA, avec une réalisation de 1 377 901 141 F CFA, soit un taux de 72%. Cette hausse est due à des réaménagements budgétaires et à l'octroi de crédits complémentaires en cours de gestion.

Au niveau des dépenses de Transferts :

- de 5 744 467 090 F CFA, la dotation est passée à 5 689 213 329 F CFA à la suite du collectif budgétaire avec une réalisation de 3 565 847 952 F CFA, soit un taux d'exécution de 63%.

Au niveau des dépenses d'investissement :

- de 379 567 000 F CFA la dotation est passée à 615 226 451 F CFA avec une réalisation de 557 106 801 F CFA, soit un taux de 91%. Cette variation en hausse s'explique par l'octroi de compléments budgétaires en cours de gestion et de réaménagement budgétaire interne.

II. RAPPORT ANNUEL DE PERFORMANCE PAR PROGRAMME

II.1 Programme 1: Administration Générale

1- Bilan du programme

L'objectif global du programme « Administration Générale » est de renforcer la gouvernance du Ministère de la Culture et de la Francophonie soutenue par les objectifs spécifiques suivants :

Objectif spécifique 1 : Améliorer le cadre institutionnel, la coordination et le rayonnement de la culture ivoirienne dans l'espace francophone et dans le monde ;

Objectif spécifique 2 : Assurer une gestion efficiente des ressources humaines, matérielles et financières ;

Objectif spécifique 3 : Assurer le rayonnement de la culture ivoirienne dans l'espace francophone et dans le monde.

A ces objectifs spécifiques, sont rattachées quatre (04) actions contenant différentes activités et réparties comme suit :

Objectif spécifique 1 : Améliorer le cadre institutionnel, la coordination et le rayonnement de la culture ivoirienne dans l'espace francophone et dans le monde

➤ Coordination et animation du Ministère

- Mettre en œuvre la politique du Gouvernement en matière de Culture et de Francophonie ; (Cabinet du Ministre)
- Prendre en charge le fonctionnement de la résidence du ministre ;
- Mettre en œuvre la politique de la francophonie ; (CNF)
- Coordonner les activités administratives du ministère ; (SG)
- Contrôler les services et structures sous tutelle du ministère ; (IG)
- Coordonner les activités du ministère en régions ; (DR)
- Lutter contre la fraude des œuvres de l'esprit ; (Brigarde)
- Promouvoir la politique de la francophonie et de la coopération culturelle ; (DFCC)
- Apporter un appui juridique aux services du ministère ; (DRC)
- Organiser les jeux de la Francophonie ;
- Participer aux manifestations culturelles à l'étranger.

➤ **Planification, programmation et suivi-évaluation**

- Organiser la planification générale des activités du ministère ;
- Mettre en place un système informatisé de collecte et de gestion de données statistiques culturelles (SIG-DSC) (Conception de logiciels et équipement).

➤ **Information et communication**

Organiser la communication des activités du ministère

Objectif spécifique 2 : Assurer une gestion efficiente des ressources humaines, matérielles et financières

➤ **Gestion des ressources humaines, matérielles et financières**

- Prendre en charge les dépenses du personnel du ministère ;
- Gérer les ressources financières et matérielles du ministère ;
- Gérer les ressources humaines du ministère ;
- Elaborer le DPPD-PAP ;
- Gérer la commande publique du ministère ;
- Prendre en charge les dépenses centralisées du ministère ;
- Prendre en charge les dépenses d'abonnement ;
- Prendre en charge les honoraires des agents sous contrat BNETD ;
- Prendre en charge les missions hors Cote d'Ivoire ;
- Prendre en charge les séminaires et conférences en Côte d'Ivoire.

a- **Evolution des indicateurs de performance**

Tableau 2 : Tableau de l'évolution des indicateurs du Programme 1: Administration Générale

INDICATEURS DE PERFORMANCE	UNITE	2020	
		Prévision	Réalisation
OBJECTIF SPECIFIQUE 1 : Améliorer le cadre institutionnel et la coordination			
Indicateur 1 : Nombre de textes bénéficiant d'un décret d'application	Dénombrement	05	05
Indicateur 2 : Part de la richesse créée par la culture dans la richesse nationale	%	04,5%	ND
OBJECTIF SPECIFIQUE 2 : Assurer une gestion efficace des ressources humaines, matérielles et financières			
Indicateur 3 : Taux de renforcement de capacité du personnel	%	20%	0%
Indicateur 4 : Taux d'exécution budgétaire	%	97%	81%
Indicateur 5 : Taux d'exécution du plan de passation des marchés	%	60%	100%
OBJECTIF SPECIFIQUE 3 : Assurer le rayonnement de la culture ivoirienne dans l'espace francophone et dans le monde			
Indicateur 6 : Nombre d'événements culturels internationaux organisés en Côte d'Ivoire	Dénombrement	09	02
Indicateur 7 : Nombre de foires et événements culturels internationaux ayant enregistré la participation de la Cote d'Ivoire	Dénombrement	08	0

b- Analyse détaillée et explication des résultats

OBJECTIF SPECIFIQUE 1 : Améliorer le cadre institutionnel et la coordination

Indicateur 1 : Nombre de textes bénéficiant d'un décret d'application

Définition : dénombrement de textes bénéficiant d'un décret d'application par an.

Source : Direction de la Réglementation et du Contentieux (DRC)

Mode de calcul : dénombrement

Valeurs cibles : 5 en 2020

Analyse de l'indicateur : le décret N° 2020-121 du 29 janvier 2020 portant classement des Mosquées en série de style soudanais du Nord ivoirien sur la Liste du patrimoine culturel national a été adopté dans le cadre du renforcement de la gouvernance du secteur. On note également la signature de 25 arrêtés dans le cadre des activités du Ministère. Ainsi, les textes bénéficiant d'un décret d'application sont passés de 4 à 5.

Plusieurs projets de textes de lois ont été transmis au Secrétariat Général du Gouvernement (SGG) mais ils sont toujours en attente de signature. A titre d'exemple, on peut citer le projet de décret portant rémunération pour copie privée.

Afin de permettre l'atteinte des résultats attendus, il est souhaitable que la programmation des projets de textes de lois par le SGG, soit faite dans des délais raisonnables.

Indicateur 2 : Part de la richesse créée par la culture dans la richesse nationale

Définition : Pourcentage de la part de la richesse créée par la culture dans la richesse nationale.

Source : Service de la Planification des Statistiques et de l'Economie Culturelle (SPSEC).

Mode de calcul : Ratio entre le montant de la richesse créée par la culture / richesse nationale X 100

Valeurs cibles : 4,5 en 2020

Analyse de l'indicateur : Les données relatives à la part de richesse, n'ont pas pu être fournies par l'Institut National de la Statistiques (INS), du fait de la non-disponibilité des informations.

OBJECTIF SPECIFIQUE 2 : Assurer une gestion efficace des ressources humaines, matérielles et financières

Indicateur 3 : Taux de renforcement de capacité du personnel

Définition : Pourcentage du renforcement de capacité du personnel

Source : Direction des Ressources Humaines (DRH)

Mode de calcul : Nombre de fonctionnaires et agents de l'Etat bénéficiaires d'une action de formation ou un stage / Nombre total de fonctionnaires et d'agents de l'Etat du ministère X 100

Valeurs cibles : 20% en 2020

Analyse de l'indicateur : Les formations ont été annulées à cause des mesures barrières liées à la COVID-19. A cet effet, l'atteinte des résultats attendus commande la formation des agents en ligne ou par visioconférence.

Indicateur 4 : Taux d'exécution budgétaire

Définition : ratio entre budget exécution et budget actuel

Source : Direction des Affaires Financières

Mode de calcul : Budget exécuté / Budget actuel X 100

Valeurs cibles : 97% en 2020

Analyse de l'indicateur : La dotation budgétaire du Programme Administration Générale, d'un montant de **6 370 528 879 F CFA**, a été exécutée à hauteur de **5 980 429 266 F CFA**, soit un taux de réalisation de **94%** sur un taux prévu de 97%. Ce taux a été obtenu selon la méthode de calcul suivante :

L'insuffisance de formation des acteurs du budget programme (RUO, RBOP, RPROG), la mise en place tardive et les difficultés rencontrées dans le traitement des données comptables dans le Système d'Information Budgétaire (SIB), ont été les principales sources des difficultés.

Ainsi, l'atteinte des résultats attendus exige le renforcement des capacités des acteurs de la gestion budgétaire et l'amélioration des conditions d'accès et d'exécution du budget dans le SIB.

Indicateur 5 : Taux d'exécution du plan de passation des marchés publics

Définition : ratio entre le nombre de marchés passés pour l'année et le nombre de marchés prévus pour l'année

Source : Cellule de Passation des Marchés Publics (CPMP)

Mode de calcul : Nombre de marchés passés / Nombre de marchés prévus X100

Valeurs cibles : 60% en 2020

Analyse de l'indicateur : Les dossiers d'appels d'offres ont fait l'objet de passation de marché à 100% contre 60% prévus. Le résultat attendu a été fortement atteint.

OBJECTIF SPECIFIQUE 3 : Assurer le rayonnement de la culture ivoirienne dans l'espace dans le monde

Indicateur 6 : Nombre d'événements culturels internationaux organisés en CÔTE D'IVOIRE

Définition : dénombrement des événements culturels internationaux organisés en CÔTE D'IVOIRE

Source : Commission Nationale de la Francophonie (CNF, Direction de la Francophonie et de la Coopération Culturelle (DFCC)

Mode de calcul : dénombrement

Valeurs cibles : 9 en 2020

Analyse de l'indicateur : En dépit de la pandémie liée à la COVID-19, quelques événements culturels internationaux ont été organisés :

- le panel international sur les arts vivants et la coopération culturelle en mars 2020 ;
- la commémoration du cinquantenaire de la Francophonie à YAMOOUSSOUKRO (conférence, concours de dictée et d'épellation) en destination des élèves des lycées et collèges dans le cadre de la promotion de la langue française ;
- la participation à 05 Visio conférences sur la culture.

L'organisation par l'Etat de Côte d'Ivoire des différentes activités a été difficile à cause de la COVID-19 dont l'un des effets majeurs a été la fermeture des frontières terrestres et aériennes ainsi que l'interdiction par le Conseil National de Sécurité (CNS) de tout regroupement au-delà de 50 personnes. A cela s'ajoute le faible débit de l'Internet pour la réalisation des Visioconférences.

Ainsi, il est recommandé l'allègement des mesures restrictives aux voyages et le renforcement des équipements et du débit Internet pour une meilleure communication des acteurs.

Indicateur 7 : Nombre de foire et événements culturels internationaux ayant enregistré la participation de la CÔTE D'IVOIRE

Définition : dénombrement des événements culturels internationaux organisés en CÔTE D'IVOIRE

Source : Commission Nationale de la Francophonie (CNF, Direction de la Francophonie et de la Coopération Culturelle (DFCC)

Mode de calcul : dénombrement

Valeurs cibles : 9 en 2020

Analyse de l'indicateur :

Au titre de cet indicateur, les activités suivantes ont été organisées :

- la participation au festival de SEDIOU au Sénégal en janvier 2020 (voir rapport DFCC) ;
- la participation au conseil d'administration du Centre Régional des Arts Vivants à Bobo-Dioulasso (BURKINA FASO) en décembre 2020 ;
- la participation de la Côte d'Ivoire aux différentes activités à l'étranger a été difficile à cause de la COVID-19.

Ainsi, il est donc souhaitable de renforcer les équipements et le débit Internet des acteurs culturels pour faciliter la participation de l'Etat de Côte d'Ivoire, par visioconférence.

b. Exécution financière par action

Tableau 3 : exécution financière par action du programme 1 : Administration Générale

Actions	Personnel	Biens et Services	Transferts	Investissement	Total
	2020	2020	2020	2020	2020
Action 1 : coordination et animation	86 313	193 326 844	51 103 912	3 884 744	248 401 813
Action 2 : planification, programmation et suivi- évaluation	-	6 988 163	-	7 769 488	14 757 651
Action 3 : gestion des ressources humaines, matérielles financières	4 645 007 441	875 682 049	-	-	5 520 689 490
Action 4 : informations et communications	190 970 312	5 610 000	-	-	196 580 312
TOTAL	4 836 064 066	1 081 607 056	51 103 912	11 654 232	5 990 429 266

Source : Situation d'exécution au 15/01/ 2021 (SIB)

d- Exécution des Investissements du programme 1 : Administration Générale

Tableau 4 : exécution des Investissements du programme « Administration Générale »

	Année de démarrage	Année de fin	Coût total	Budget Voté 2020	Budget actuel 2020	Mandat PEC 2020
Projet 1 : Création du schéma Directeur	2014	2017	250 000 000	5 000 000	3 884 744	3 884 744
<i>Sur financement intérieur</i>			250 000 000	5 000 000	3 884 744	3 884 744
<i>Sur financement extérieur</i>			-	-	-	-
Projet 2 : Mise en place d'un système informatisé de collecte et de gestion de données statistiques culturelles	2020	2022	182 000 000	10 000 000	7 769 488	7 769 488
Total Programme (budget de l'Etat)			432 000 000	15 000 000	11 654 232	11 654 232
<i>Total Sur financement intérieur</i>			432 000 000	15 000 000	11 654 232	11 654 232
<i>Total Sur financement extérieur</i>			432 000 000	15 000 000	11 654 232	11 654 232

Source : Situation d'exécution au 15/01/ 2021 (SIB)

- **Projet 1: Création du schéma directeur** a débuté en 2014 pour prendre fin en 2017 selon la programmation PIP. Ledit projet, pour insuffisance de crédits budgétaires a connu une évolution dans sa durée et pour être finalement achevé en 2020. Ainsi l'ensemble des composantes de ce projet a été réalisé et a permis de doter le ministère d'un réseau informatique avec un meilleur accès à l'Internet. Des difficultés liées à l'insuffisance des dotations budgétaires ont occasionné des ruptures du matériel sur le marché d'où la difficulté du fournisseur à fournir des matériels adéquats et leur mise à disposition.
- **Projet 2 : Mise en place d'un système informatisé de collecte et de gestion de données statistiques culturelles** a débuté en 2020 pour prendre fin en 2022 selon la programmation PIP, le projet a bénéficié d'une dotation de 10 000 000 F CFA avec une réalisation de 7 769 488 F CFA qui ont servi à entamer la première phase des études.

e- Exécution des prévisions d'effectifs

L'exécution des prévisions d'effectifs du programme est présentée dans le tableau ci-dessous.

Tableau 5 : exécution des prévisions d'effectifs du programme Administration Générale (DRH)

	2019	2020				
		Besoin exprimé	Prévision	Besoin satisfait	Sorties	Total fin d'année 2020
Catégorie A	205	-	-	-	-	205
Catégorie B	95	-	-	-	-	95
Catégorie C	25	-	-	-	-	25
Catégorie D	13	-	-	-	-	13
Non Fonctionnaires	30	-	-	-	-	30
TOTAL	368	-	-	-	-	368

2- Commentaires et conclusion

Le programme « Administration Générale » a bénéficié d'une dotation budgétaire de **6 370 528 879 F CFA** avec une réalisation de **5 990 429 266 F CFA**, soit un taux d'exécution globale de **94%**. La réalisation au titre des investissements, a été de **11 654 232 F CFA** sur une dotation de **15 000 000 F CFA**, soit un taux de **77, 69%**. Cette réalisation a été atteinte grâce à l'implication de l'effectif de ce programme composé majoritairement de personnel de catégorie A au nombre de 205.

Cependant, des difficultés ont été relevées à savoir :

- le retard dans la programmation des projets de textes de loi transmis au SGG ;
- la mise en place tardive et les difficultés rencontrées dans le traitement des données comptables dans le Système d'Information Budgétaire (SIB) ;
- l'insuffisance de formation des acteurs du budget programme (RUO, RBOP, RPROG) ;
- le manque de renforcement des capacités du personnel à cause de la crise sanitaire à COVID-19 ;
- l'interdiction de voyage dans le cadre de la coopération culturelle au niveau de la francophonie ;

Face à ces difficultés rencontrées, il est souhaitable de prendre en compte les recommandations ci-après :

- programmer les projets de textes de lois en vue de leurs signatures, dans des délais raisonnables pour renforcer davantage la gouvernance du secteur ;
- rendre fonctionnel le SIB dès le mois de janvier et améliorer les conditions d'accès et de traitement des données comptables ;
- renforcer les capacités des acteurs de la gestion budgétaire ;
- renforcer les capacités des agents et acteurs du secteur, à travers l'acquisition de moyens logistiques adéquats aux Visio-conférences et formations à distance ;
- alléger les mesures restrictives aux voyages.

II.2 Programme : Animation culturelle, Industries culturelles et Créatives

1- Bilan du programme

L'objectif global du programme 2 « Animation culturelle, industries culturelles et créatives » est de promouvoir l'expression des diversités culturelles et le développement économique des arts et de la culture, soutenu par les objectifs spécifiques suivants :

Objectif Spécifique 1 : Contribuer à l'amélioration de la compétitivité des industries culturelles et créatives

Objectif Spécifique 2 : Améliorer l'expression des diversités culturelles

A ses objectifs spécifiques sont rattachés trois (03) actions contenant différentes activités réparties comme suit :

Objectif spécifique 1 : Contribuer à l'amélioration de la compétitivité des industries culturelles et créatives

➤ Action 1 : Soutien aux industries cinématographiques et audiovisuelles

- Promouvoir la politique cinématographique ;
- Mettre en œuvre la politique cinématographique nationale ;
- Apporter un appui financier à la production, à la distribution et à l'exploitation de films.

➤ Action 2 : Promotion du Livre et de la Lecture publique

- Promouvoir la politique de la lecture publique ;
- Organiser le salon du livre pour Enfant et Adolescents ;
- Contrôler et suivre les centres de lecture publique ;
- Organiser le salon international du livre d'Abidjan ;
- Conserver et diffuser les œuvres d'esprit (Bibliothèque de Korhogo).

Objectif spécifique 2 : Améliorer l'expression des diversités culturelles

➤ Action 3 : Valorisation des arts visuels, de l'artisanat, du design, et des arts vivants

- Promouvoir la politique des industries culturelles et créatives ;
- Promouvoir la politique d'animation culturelle ;
- Gérer le Centre Culturel d'ABOBO-GARE (CACAB) ;
- Gérer le Centre Culturel Jacques Aka de Bouaké ;
- Organiser le festival des arts sacrés de Korhogo ;
- Organiser le festival du Zanzan ;
- Organiser le festival national vacances culture ;
- Organiser la semaine nationale des arts et de la culture ;
- Organiser la fête de la musique ;
- Contribuer à l'organisation du festival des musiques urbaines d'Anoumambo ;
- Mettre en œuvre les arts vivants en Côte d'Ivoire et à l'étranger ;
- Organiser le Marché des Arts du Spectacle Africain ;
- Programmer et diffuser les spectacles et activités culturelles ;
- Apporter un appui financier aux associations à caractère culturel ;
- Suivre les travaux de construction et d'équipement d'infrastructures culturelles ;
- Constructions des Centres Culturels Intégrés ;
- Construction d'un centre National Technique de Lecture Publique et de l'Animation Culturelle (GENATELPAC).

a- Evolution des indicateurs de performance

Tableau 2 : Tableau de l'évolution des indicateurs du Programme Animation Culturelle et Industries Culturelles et Créatives

Indicateur	Unité	2020	
		Prévision	Réalisation
OBJECTIF SPECIFIQUE 1 : Contribuer à l'amélioration de la compétitivité des industries culturelles et créatives			
Indicateur 1 : Montant des recettes d'exportations des produits culturels	Dénombrement	1 500 000 000	00
Indicateur 2 : Nombre de productions artistiques et culturelles réalisées	Dénombrement	30	30
OBJECTIF SPECIFIQUE 2 : Améliorer l'expression des diversités culturelles			
Indicateur 3 : Nombre de salles de spectacles artistiques publics fonctionnel compris entre 300 et 1 500 places	Dénombrement	05	00
Indicateur 4 : Nombre de festivals organisés	Dénombrement	10	02
OBJECTIF SPECIFIQUE 3 : Accroître les centres culturels du territoire			
Indicateur 5 : Nombre de régions disposant d'un centre culturel public fonctionnel	Dénombrement	12	00

b- Analyse détaillée et explication des résultats

OBJECTIF SPECIFIQUE 1: Contribuer à l'amélioration de la compétitivité des industries culturelles et créatives

Indicateur 1 : Montant des recettes d'exportations des produits culturels

Définition : dénombrement des recettes d'exportations des produits culturels

Sources : Douane/ Service de la Planification, des Statistiques et de l'Economie Culturelle (SPSEC)

Mode de calcul : dénombrement

Valeurs cibles : 1 500 000 000 en 2020

Analyse de l'indicateur : Cet indicateur n'a pu être renseigné par manque de données statistiques, à cause de la fermeture de la quasi-totalité des entreprises intervenant dans le secteur (entreprises de spectacles, restaurants, bars, maquis et dancing) suite au décret du Conseil National de Sécurité portant fermeture des lieux de spectacles et de loisirs ainsi que des frontières terrestres et aériennes.

Analyse de l'indicateur : Pour l'atteinte des résultats attendus, en dépit de la crise liée à la Covid-19, il est souhaitable que l'Etat de Côte d'Ivoire, maintienne les différents fonds de soutien au secteur des arts et de la culture d'une part et de doter ces entreprises de moyens logistiques adéquats pour la retransmission des spectacles et autres événements culturels via les chaînes de télévision et les réseaux sociaux, d'autre part. En ce qui concerne la vente des objets d'arts et des accessoires, il faudra développer les ventes en ligne et le e-commerce.

Indicateur 2 : Nombre de productions artistiques et culturelles réalisées

Définition : dénombrement des productions artistiques et culturelles réalisées par an

Source : Bibliothèque Nationale, SPSEC, BURIDA, ONAC-CI

Mode de calcul : dénombrement

Valeurs cibles : 30 en 2020

Analyse de l'indicateur : dans le cadre de la contribution à l'amélioration de la compétitivité des industries culturelles et créatives, on note un appui financier aux producteurs de films (03 séries et 02 longs métrages). Source : Rapport FONSIIC.

A ce niveau, l'objectif de 05 productions artistiques a été atteint nonobstant la Covid-19. Toutefois, pour maintenir cette performance, il est souhaitable de renforcer la coopération inter culturelle à travers des accords de partenariat avec l'Union Européenne dans le cadre des projets de financements de coproduction de films (CLAP/ACP) ;

OBJECTIF SPECIFIQUE 2 : Améliorer l'expression des diversités culturelles

Indicateur 3 : Nombre de salles de spectacles artistiques publiques fonctionnelles compris entre 300 et 1 500 places.

Définition : dénombrement de salles de spectacles artistiques publiques fonctionnelles compris entre 300 et 1 500 places.

Source : DIEC/ DPAC/ BURIDA

Mode de calcul : dénombrement

Valeurs cibles : 5 en 2020

Analyse de l'indicateur : les mesures de restrictions liées à la crise sanitaire à Covid-19, interdisant le regroupement de plus de 50 personnes à Abidjan et de 200 personnes à l'intérieur, n'ont pas favorisé l'ouverture des salles de spectacles artistiques publiques notamment celles comprises au-delà de 50 places. En conséquence, la réalisation de cet indicateur n'a pu se faire.

Face à cette situation sanitaire, l'atteinte des résultats attendus, recommande que l'Etat de Côte d'Ivoire, maintienne les différents fonds de soutien au secteur des arts et de la culture d'une part et de doter ces salles de spectacles publiques de moyens logistiques adéquats pour la retransmission des spectacles et autres événements artistiques.

Indicateur 4 : Nombre de festivals organisés

Définition : dénombrement des festivals organisés

Source : Direction de la Promotion des Arts et de la Culture (DPAC)

Mode de calcul : dénombrement

Valeurs cibles : 10 en 2020

Analyse de l'indicateur : Dans le cadre de la réalisation de cet indicateur, 02 festivals majeurs, malgré la crise sanitaire à Covid-19, ont pu être organisés :

-le Marché des Arts et du Spectacle Africain (MASA) du 07 au 14 mars 2020 avec une forte participation des artistes nationaux et internationaux à Abidjan et à l'intérieur du pays (Bouaké et Korhogo). Cette activité a permis la signature de 478 contrats d'artistes, de 17 contrats de résidence, de 06 collaborations d'artistes avec des vedettes et de 03 confirmations de formation de techniciens et de professionnels ;

-le festival-concours CLAP IVOIRE destiné aux jeunes réalisateurs de films de l'Union Economique et Monétaire Ouest Africaine (UEMOA) qui a permis aux jeunes de réaliser 40 films (20 documentaires et 20 fictions) pour un coût de production estimé à 120 000 000 F CFA.

Les autres festivals patrimoniaux (Vacances Cultures, Festival du Zanzan, Festival des Arts Sacrés de la Savane, Semaine Nationale des Arts et de la Culture et Fête de la Musique, etc.) n'ont pu être organisés suite à la décision du Conseil National de Sécurité (CNS) interdisant tout rassemblement de plus de 50 personnes à Abidjan et de 200 personnes à l'intérieur.

Pour l'atteinte des résultats attendus, il est recommandé d'organiser des ateliers de réflexions sur de nouvelles stratégies d'organisation de ces festivals pour l'amélioration de l'expression des diversités culturelles.

OBJECTIF SPECIFIQUE 3 : Accroître les centres culturels du territoire

Indicateur 5 : Nombre de régions disposant d'un centre culturel public fonctionnel

Définition : Dénombrement des régions disposant d'un centre culturel public fonctionnel

Source : Direction Régionale de la Culture / Mairie

Mode de calcul : dénombrement

Valeurs cibles : 12 en 2020

Analyse de l'indicateur l'atteinte de ce résultat suppose la réalisation de centres culturels dont les travaux de constructions s'étalent sur une période minimum de trois (03 ans). Par conséquent, la réalisation de cet indicateur, ne peut être effective dans l'immédiat.

Cependant, il est à noter que les travaux de construction des Centres Culturels, ont débuté avec la phase de sécurisation des sites devant abriter lesdits centres par les travaux de constructions des clôtures de 05 CCI (Dimbokro dans la région N'Zi, à Man, dans la région de TONKPI, à Gagnoa, dans la région de Goh, à Daloa dans la région du haut Sassandra et à Odienné dans la région de KABADOUGOU) sont à un taux de réalisation physique de 80%, avec une exécution financière de **513 142 964 F CFA**.

Pour l'atteinte des résultats attendus, il est souhaitable de doter ces projets de moyens financiers nécessaires en vue de l'achèvement rapides des travaux dans des délais raisonnables.

c- Exécution financière par action

Tableau 3 : exécution financière par action du programme 2 : Animation Culturelle et Industries Culturelles et Créatives

Actions	Personnel	Biens et Services	Transferts	Investissement	Total
	2020	2020	2020	2020	2020
Action 1 : Soutien aux industries cinématographiques et audiovisuelles	174 509 748	5 229 929	603 910 273	184 944 045	968 593 995
Action 2 : Promotion du livre et de la lecture publique	-	29 271 544	-	30 000 000	59 271 544
Action 3 : valorisation des arts visuels, de l'artisanat, du design et des arts vivants	219 836 765	104 421 572	1 600 276 041	32 148 785	1 956 683 163
TOTAL	394 346 513	138 923 045	2 204 186 314	247 092 830	2 984 548 702

Source : Situation d'exécution au 15/01/2021 (SIB)

d-Exécution des investissements du programme

L'exécution des investissements du programme est présentée ci-dessous.

Tableau 4 : exécution des Investissements du programme 2 : Animation Culturelle et Industries Culturelles et Créatives

	Année de démarrage	Année de fin	Cout total	Budget voté 2020	Budget actuel 2020	Mandat PEC 2020
Projet 1 : Equipement de l'Office National du Cinéma (ONAC-CI)	2017	2020	942 651 233	67 000 000	84 944 045	184 944 045
Sur financement intérieur			942 651 233	67 000 000	184 944 045	184 944 045
Sur financement extérieur			-	-	-	-
Projet 2 : Construction d'un Centre National Technique de Lecture Publique et d'Animation Culturelle (CENATELPAC)	2011	2014	1 455 801 393	45 000 000	34 851 174	30 000 000
Sur financement intérieur			1 455 801 393	45 000 000	34 851 174	30 000 000
Sur financement extérieur			-	-	-	-
Projet 3 : Constructions de Centres Culturels Intégrés (CCI)	2012	2019	8 500 000 000	1 000 000	73 322 316	32 148 785
Sur financement intérieur			8 500 000 000	1 000 000	73 322 316	32 148 785
Sur financement extérieur			-	-	-	-
Total programme (Budget de l'Etat)			10 898 452 626	113 000 000	293 117 535	247 092 830
Sur financement intérieur			10 898 452 626	113 000 000	293 117 535	247 092 830
Sur financement extérieur						

Projet 1 : Equipement de l'Office National du Cinéma (ONAC-CI),

Débuté en 2017 pour prendre fin en 2020 selon la programmation PIP, le projet a bénéficié en 2020 d'une dotation de **184 944 045 F CFA** qui a servi à l'acquisition d'une partie du matériel cinématographique. Le fonctionnement des équipements nécessite le montage en série du matériel complet dont certains restent encore à acquérir et cela retarde considérablement l'assemblage des matériels en série en vue du fonctionnement du matériel cinématographique. Cependant, les matériels déjà acquis risquent d'être vétustes du fait de leur non utilisation dans des délais requis ce qui pourrait avoir un impact négatif sur le fonctionnement du matériel.

Une dotation suffisante est nécessaire pour l'acquisition des équipements restants en vue de les rendre Fonctionnels.

Projet 2 : Construction d'un Centre National Technique de Lecture Publique et d'Animation Culturelle (GENATELPAC)

Débuté en 2011 pour prendre fin en 2014 selon la programmation PIP, pour insuffisance de crédits budgétaires le projet a continué jusqu'en 2020. Il a bénéficié en 2020 d'une dotation de **34 851 174 F CFA** avec une réalisation de **30 000 000 F CFA**. Ce montant a permis d'achever la Construction du bâtiment témoin CLAC et de poursuivre les travaux de construction du Bâtiment de l'administration.

Cependant, ce projet connaît des difficultés au niveau du maître d'œuvre qui ne transmet pas à temps les rapports au maître d'ouvrage. A cela s'ajoute le manque de ressources budgétaires qui freine l'évolution des travaux conformément au cahier des charges.

Ainsi, il est souhaitable que les autorités budgétaires puissent doter convenablement ce projet, dont l'impact socio-éducatif est consigné dans le partenariat avec l'Organisation Internationale de la Francophonie (OIF).

Projet 3 : Constructions de Centres Culturels Intégrés (CCI), a débuté en 2012 pour prendre fin en 2019 selon la programmation PIP, pour insuffisance de crédits budgétaires le projet a continué jusqu'en 2020. Une dotation de **73 322 316 FCFA** en 2020 avec une réalisation de **32 148 785 FCFA** a servi de poursuivre les travaux de construction des clôtures de 04 Centres Culturels Intégrés (Dimbokro dans la région N'Zi, à Man, dans la région de TONKPI, à Gagnoa, dans la région de Goh et à Odienné dans la région de KABADOUYOU) soit un taux de réalisation physique de 80%.

La réalisation de ce projet, permettra de doter ces différentes régions d'infrastructures culturelles adéquates pour l'expression des diversités culturelles en vue de la valorisation du patrimoine culturel.

e- Exécution des prévisions d'effectifs

Tableau 5 : exécution des prévisions d'effectifs du programme Animation Culturelle et Industries Culturelles et Créatives

	2019	2020				
		Besoin exprimé	Prévision	Besoin satisfait	Sorties	Total fin d'année
Catégorie A	151	-	-	-	-	151
Catégorie B	69	-	-	-	-	69
Catégorie C	11	-	-	-	-	11
Catégorie D	4	-	-	-	-	4
Non Fonctionnaires	116	-	-	-	-	116
TOTAL	351	-	-	-	-	351

Source : DRH

2- Commentaires et conclusion

L'exercice 2020 du programme Animation Culturelle et Industries Culturelles et Créatives s'est traduit par une réalisation de **2 984 548 702 F CFA**, sur une dotation budgétaire de **3 087 736 438 F CFA**, soit un taux d'exécution de **96,66%**. Au titre des projets d'investissement, on note également une réalisation de **247 092 830 F CFA** sur une dotation de **293 117 535 F CFA**, soit un taux d'exécution de **84,29%**. Cette performance est due à l'implication du personnel composé de 351 agents.

Toutefois, les mesures restrictives liées à la crise sanitaire à Covid-19, ont impactés négativement l'organisation des activités culturelles au cours de cet exercice. Ce sont entre autres :

- la décision du Conseil National de Sécurité (CNS), portant interdiction de regroupement de plus de 50 personnes à Abidjan et de 200 personnes à l'intérieur du pays ;
- l'insuffisance de ressources financières pour l'achèvement des travaux de construction des projets d'investissement, dans des délais raisonnables ;
- le manque de transmission dans les délais de rapports par le maître d'œuvre au niveau du CENATELPAC.

Face à cette situation, pour l'atteinte des résultats attendus, il est suggéré ce qui suit :

- que l'Etat de Côte d'Ivoire, maintienne les différents fonds d'appui au secteur des arts et de la culture et allège les mesures barrières ;
- accroître les ressources budgétaires et favoriser la coopération inter culturelle à travers des accords de partenariat avec l'Union Européenne dans le cadre des projets de financements de coproduction de films (CLAP/ACP) ;
- favoriser les réunions de chantier.

II.3 Programme : Patrimoine Culturel

1-Bilan du programme

L'objectif global du programme « Patrimoine culturel » est d'améliorer la connaissance et la gestion du patrimoine culturel national, soutenu par les objectifs spécifiques suivants :

Objectif spécifique 1 : Sauvegarder les biens du patrimoine culturel national ;

Objectif spécifique 2 : Exploiter les biens du patrimoine culturel sauvegardés.

A ces objectifs spécifiques, sont rattachées des actions contenant des activités et réparties comme suit :

Objectif spécifique 1 : Sauvegarder les biens du patrimoine culturel national ;

➤ Action Inventaire du patrimoine culturel national

- Conserver et diffuser les œuvres du patrimoine culturel Musée de Zaranou ;
- Conserver et diffuser les œuvres du patrimoine culturel Musée des civilisations de Côte d'Ivoire ;
- Conserver et diffuser les œuvres du patrimoine culturel Musée de costume de Grand Bassam ;
- Promouvoir la politique du patrimoine culturel national ;
- Conserver et diffuser les œuvres du patrimoine culturel Musée Jean Marie de Bettié ;
- Conserver et diffuser les œuvres du patrimoine culturel Musée de Korhogo ;
- Gérer la ville historique de Grand-Bassam ;
- Mettre en œuvre la politique du Patrimoine Culturel National.

➤ Actions Conservation, valorisation et promotion de la politique du patrimoine culturel national

- Conserver et diffuser les œuvres d'esprit (dépôt légal) ;
- Renforcer la protection des œuvres patrimoniales et des œuvres de l'esprit ;
- Sauvegarde et valorisation de la ville historique de Grand-Bassam (PROJET).

Objectif spécifique 2 : Exploiter les biens du patrimoine culturel sauvegardés

➤ Actions Protection du patrimoine culturel et archéologique national

- Sauvegarde et valorisation des mosquées de types soudanais du Nord et du Sud-est de la CI (PROJET) ;
- Construction mémoriaux commémoratifs de l'esclavage (PROJET) ;
- Pôle de Développement Culturel de la Cité de Kong Phase 1.

a. Evolution des indicateurs de performance

Tableau 2 : évolution des indicateurs du programme Patrimoine Culturel

Indicateur	Unité	2020	
		Prévision	Réalisation
OBJECTIF SPECIFIQUE 1 : Sauvegarder les biens du patrimoine culturel national			
Indicateur 1 Nombre d'éléments culturels (expressions culturelles) nationaux inscrits au patrimoine mondial de l'UNESCO	Dénombrement	4	4
OBJECTIF SPECIFIQUE 2 : Exploiter les biens du patrimoine culturel sauvegardé			
Indicateur 2 Taux de croissance du nombre de visiteurs nationaux dans les musées, les bibliothèques	%	40%	-65%
Indicateur 3 Taux de croissance du nombre de visiteurs internationaux dans les musées, les bibliothèques	%	40%	-90,34%
Indicateur 4 : Taux de croissance des ressources générées par l'exploitation du patrimoine culturel	%	3,5%	-34,26%

Source : DPC

b. Analyse détaillée et explication des résultats

OBJECTIF SPECIFIQUE 1 : Sauvegarder les biens du patrimoine culturel national

Indicateur 1 : Nombre d'éléments culturels (expressions culturelles) nationaux inscrits au patrimoine mondial de l'UNESCO

Définition : dénombrement des éléments culturels nationaux inscrits au patrimoine mondial de l'UNESCO

Source : Direction du Patrimoine Culturel (DPC)/ Office Ivoirien du Patrimoine Culturel (OIPC)

Mode de calcul : dénombrement

Valeurs cibles : 4 en 2020

Analyse de l'indicateur : L'inventaire du patrimoine culturel immatériel a été réalisé dans 13 régions de la Cote d'Ivoire (Voir rapport DPC). Au niveau de l'inventaire des biens culturels (matériels), des mosquées de style soudanais du nord ont été identifiées et documentées. Cet indicateur a été atteint, conformément aux résultats attendus de 04 avec la réalisation des activités, dans le cadre du processus d'inscription des biens culturels nationaux au patrimoine de l'UNESCO. Il s'agit de :

- l'élaboration du dossier d'inscription des mosquées de style soudanais en série sur la liste du patrimoine mondial de l'UNESCO ;
- la mission de recherche et de développement (études) sur les mosquées ;
- la restauration des mosquées et l'élaboration du dossier d'inscription, la recherche documentaire sur les mosquées.

OBJECTIF SPECIFIQUE 2 : Exploiter les biens du patrimoine culturel sauvegardés

Indicateur 2 : Taux de croissance du nombre de visiteurs nationaux et internationaux dans les musées et les Bibliothèques.

Définition : ration de croissance du nombre de visiteurs nationaux et internationaux dans les musées et les Bibliothèques.

Source : Musées / DPC / BIBLIOTHEQUES

Mode de calcul : (Nombre de visiteurs de l'année N - nombre de visiteurs de l'année N-1 / Nombre de visiteurs de l'année N-1) X 100

Valeurs cibles : 40%

Analyse de l'indicateur : Cet objectif n'a pu être atteint à cause de la baisse considérable de -65% du taux de fréquentation nationale des musées et bibliothèques contre un taux prévu de 40% en 2020. Cette situation est due aux restrictions de rassemblement et de fréquentation des lieux publics, liées à la crise sanitaire à COVID-19. Idem pour le taux de fréquentation des structures publiques par les non nationaux avec une baisse de 90,34%.

Pour l'atteinte des résultats attendus, il est recommandé de procéder à la digitalisation des informations en vue de leur diffusion auprès des différents publics.

Indicateur 3 : Taux de croissance des ressources générées par l'exploitation du patrimoine culturel

Définition : ration entre la variation des ressources générées en année N et N-1 et ressources générées en année N-1)

Source : OIPC / DPC

Mode de calcul : (ressources générées en année N - ressources générées en année N-1 / ressources générées en année N-1) X 100

Valeurs cibles : 3,5% en 2020

Analyse de l'indicateur : Le taux de croissance des ressources générées par l'exploitation du patrimoine culturel réalisé est de - 34,26% contre une prévision de 3,5%. La cause principale de cette baisse est liée aux mesures prises par le comité national de sécurité dans le cadre de la lutte contre la COVID 19. Les recettes issues des visites, de la vente des produits dérivés, des taxes sur la vente des objets d'arts à l'international ont été fortement perturbées.

L'atteinte des résultats attendus, au niveau de ressources générées par l'exploitation du patrimoine culturel, peut se réaliser par la mise en place d'un nouveau mode de vente des objets d'arts et de visites des sites (musées et bibliothèques), à travers le e-commerce et la mise en ligne des musées.

e- Exécution financière par action

Tableau 3 : exécution financière par action du programme PATRIMOINE CULTUREL

Actions	Personnel	Biens et Services	Transferts	Investissement	Total
	2020	2020	2020	2020	2020
Action 1 : Inventaire du patrimoine culturel national	-	62 292 558	76 059 927	-	138 352 485
Action 2 : Conservation valorisation et promotion du patrimoine culturel national	-	15 821 926	-	114 996 177	130 818 103
Action 3 : protection du patrimoine culturel et archéologique national	254 050 826	-	-	1 500 000	255 550 826
TOTAL	254 050 826	78 114 484	76 059 927	116 496 177	524 721 414

Source : Situation d'exécution au 15/01/2021 (SIB)

f. Exécution des investissements du programme

L'exécution des investissements du programme est présentée ci-dessous.

Tableau 4 : exécution des Investissements du programme 3 : Patrimoine Culturel

	Année de démarrage	Année de fin	Coût total	Budget Voté 2020	Budget Actuel 2020	Mandat PEC 2020
Projet 1 : Sauvegarder et valoriser la ville historique de Grand-Bassam	2012	2014	2 527 107 368	500 000	115 500 000	114 996 177
<i>Sur financement intérieur</i>			2 527 107 368	500 000	115 500 000	114 996 177
<i>Sur financement extérieur</i>			-	-	-	-
Projet 2 : Sauvegarde et valorisation des mosquées de style soudanais du nord et du sud-est de la Côte d'Ivoire	2017	2020	581 696 000	500 000	500 000	-
<i>Sur financement intérieur</i>			581 696 000	500 000	500 000	-
<i>Sur financement extérieur</i>			-	-	-	-
Projet 3 : Construction mémoriaux commémoratifs de l'esclavage	2016	2019	3 000 000 000	500 000	500 000	500 000
<i>Sur financement intérieur</i>			3 000 000 000	500 000	500 000	500 000
<i>Sur financement extérieur</i>			-	-	-	-
Projet 4 : Pôle de développement culturel de la cité de Kong Phase 1	2017	2020	12 000 000 000	1 000 000	1 000 000	1 000 000
<i>Sur financement intérieur</i>			12 000 000 000	1 000 000	1 000 000	1 000 000
<i>Sur financement extérieur</i>			-	-	-	-
Total programme (Budget de l'Etat)			18 108 803 368	2 500 000	117 500 000	116 496 177
Total financement intérieur			18 108 803 368	2 500 000	117 500 000	116 496 177
Total financement extérieur			-	-	-	-

Source : Situation d'exécution au 15/01/ 2021 (SIB)

Projet 1 Sauvegarder et valoriser la ville historique de Grand-Bassam : a débuté en 2012 pour prendre fin en 2014 selon la programmation PIP, pour insuffisance de crédits budgétaires le projet a continué jusqu'en 2020 avec une dotation de 115 500 000 F CFA pour une réalisation de 114 996 177 F CFA, soit un taux d'exécution de 99,56%. Ce montant a servi à la restauration de la voirie de la ville historique de Grand Bassam, sur une distance de 8 KM et la prise en charge d'une partie de la maîtrise d'œuvre. La réalisation de ce projet permettra de donner une fière allure à la ville historique de Grand Bassam avec l'accès de la population aux infrastructures restaurées et de constituer à la fois une source de revenus à travers les différentes visites touristiques.

Projet 2 : Sauvegarde et valorisation des mosquées de style soudanais du nord et sud de la Côte d'Ivoire a débuté en 2017 pour prendre fin en 2020 selon la programmation PIP, pour insuffisance de crédits budgétaires le projet a continué jusqu'en 2020 avec une dotation budgétaire de 500 000 F CFA qui n'a pu être exécutée pour crédits insuffisants pour passer le marché relatif aux travaux de restauration des mosquées exigeant un type de savoir-faire.

La mise à disposition d'une dotation suffisante conformément au marché permettra d'entamer la phase de la restauration et l'aménagement à proprement dite des mosquées afin d'assurer leur promotion en vue de leur inscription sur la liste du patrimoine culturel mondial de l'UNESCO.

Projet 3 Construction mémoriaux commémoratifs de l'esclavage a débuté en 2016 pour prendre fin en 2019 selon la programmation PIP, pour insuffisance de crédits budgétaires le projet a continué jusqu'en 2020 avec une dotation de 500 000 F CFA qui a servi à la prise en charge du reliquat de la maîtrise d'œuvres. Ce projet est à la phase des études historiques pour la reconstitution de la trace historique de la traite négrière en Côte d'Ivoire.

L'accès à certains sites historiques semble être difficile du fait de leur colonisation par la population et aussi l'insuffisance de ressources financières, impactent négativement sur les travaux de réalisation de ce projet.

Pour une meilleure réalisation de ce projet, il est souhaitable de procéder à la sécurisation de ces différents sites identifiés et de doter conséquemment le projet de ressources financières qui permettra de reconstituer la trace historique de la traite négrière en Côte d'Ivoire et d'en faire des sites touristiques pourvoyeurs de ressources financières dans ces localités.

Projet 4 Pôle de développement culturel de la cité de Kong Phase 1 a débuté en 2017 pour prendre fin en 2020 selon la programmation PIP, pour insuffisance de crédits budgétaires le projet a continué jusqu'en 2020 avec une dotation budgétaire de 1 000 000 F CFA qui a servi à la réalisation de l'étude technique pour la restauration de la case de Binger la situation. Ce projet vise à contribuer au développement économique et social du département de Kong et de restaurer et conserver le patrimoine culturel matériel et immatériel de la région. La phase des études n'est pas achevée pour insuffisance de ressources financières pour mener à bien, les différentes études.

c. Exécution des prévisions d'effectifs

L'exécution des prévisions d'effectifs du programme est présentée dans le tableau ci-dessous.

Tableau 5 : exécution des prévisions d'effectifs du programme Patrimoine Culturel

	2019	2020				
		Besoin exprimé	Prévision	Besoin satisfait	Sorties	Total fin d'année
Catégorie A	82	12		18	10	90
Catégorie B	50	10		14	7	57
Catégorie C	2	0		2	0	4
Catégorie D	2	2		1	0	3
Non Fonctionnaires	40	1		7	6	41
TOTAL	176	25		42	23	195

Source : DRH

2-Commentaires et conclusion

Le programme Patrimoine Culturel a bénéficié d'une dotation budgétaire de 184 358 275 F CFA avec une réalisation de 138 352 485 F CFA, soit un taux d'exécution de 75,04%. En ce qui concerne, les projets d'investissement, le programme a connu une réalisation de 116 496 177 F CFA sur une dotation budgétaire de 117 500 000 F CFA, soit un taux d'exécution de 99,14%. L'implication de l'effectif à l'atteinte de ce résultat, a été très déterminante, au cours de cet exercice, malgré les départs de 23 agents.

Cependant, des difficultés ont été enregistrées, notamment :

- la baisse considérable du taux de fréquentation des structures publiques par les nationaux et les non nationaux de 65% pour un taux prévu de 40%, suite aux restrictions de rassemblement prise par le Conseil ;
- pour l'atteinte des résultats attendus, il est souhaitable de procéder à la digitalisation des informations en vue de leur diffusion auprès des différents publics.

II.4 Programme 4 : Enseignement Artistique et Culturel

1-Bilan du programme

L'objectif global de ce programme « Enseignement artistique et culturel » est d'améliorer la performance de l'enseignement artistique et culturel, soutenu par des objectifs spécifiques à savoir :

Objectif spécifique 1 : Améliorer l'accessibilité à l'éducation-formation artistique et culturelle

Objectif spécifique 2 : Améliorer la qualité de la formation artistique et culturelle.

A ces objectifs spécifiques, sont rattachés 03 actions contenant différentes activités réparties comme suit :

Objectif spécifique 1 : Améliorer l'accessibilité à l'éducation-formation artistique et culturelle

➤ Action Construction, réhabilitation et équipement des infrastructures du secteur de l'enseignement artistique et culturel

- Construction du LEA de Yamoussoukro (PROJET)
- Construction et équipement du CTAA de Korhogo (PROJET)
- Rénovation et équipement de l'INSAAC (PROJET)

Objectif spécifique 2 : Améliorer la qualité de la formation artistique et culturelle.

➤ Action Coordination de l'enseignement artistique et culturel

- Coordonner les activités des établissements artistiques et culturels
- Organiser les examens et concours artistiques et culturels
- Prendre en charge les bourses de l'enseignement artistique et culturel
- Développer des partenariats DFAC/ IRES -RDEC Lomé pour le financement des études interuniversitaires

➤ Action Développement du système de formation artistique et culturelle

- Dispenser la formation secondaire technique en arts (LEA)
- Dispenser la formation professionnelle et technique en arts (CTAA de Bingerville)
- Dispenser la formation professionnelle artistique (CRAMA)
- Dispenser la formation supérieure en arts et culture (INSAAC)

a. Evolution des indicateurs de performance.

Tableau 2 : évolution des indicateurs du programme *Enseignement Artistique et Culturel*

Indicateur	Unité	2020	
		Prévision	Réalisation
OBJECTIF SPECIFIQUE 1 : Améliorer l'accessibilité à l'éducation-formation artistique et culturelle			
Indicateur 1 : Nombre d'établissements d'enseignement artistique et culturel fonctionnels	Dénombrement	9	7
Indicateur 2 : Pourcentage de régions disposant d'infrastructure d'enseignement artistique et culturel	%	12,50%	06,25%
OBJECTIF SPECIFIQUE 2 : Améliorer la qualité de l'enseignement artistique et culturelle			
Indicateur 3 : Nombre de curricula révisés par an	Dénombrement	2	00
Indicateur 4 : Taux d'admission au baccalauréat artistique et culturel	%	96%	91,42%
Indicateur 5 : Pourcentage d'étudiants en arts et culture par enseignant	%	13%	15,41%
Indicateur 6 : Taux d'enseignants qualifiés en arts et en culture	%	68%	96%

Source : DFAC

b. Analyse détaillée et explication des résultats

OBJECTIF SPECIFIQUE 1 : Améliorer l'accessibilité à l'éducation-formation artistique et culturelle

Indicateur 1 : Nombre d'établissements d'enseignement artistique et culturel fonctionnels

Définition : dénombrement des établissements d'enseignement artistique et culturel fonctionnels

Source : Direction de la Formation Artistique et Culturelle (DFAC)

Mode de calcul : dénombrement

Valeurs cibles : 9 en 2020

Analyse de l'indicateur : au regard des résultats obtenus au niveau de cet objectif spécifique, on note une évolution dans le processus de construction du LEA de Yamoussoukro et de la rénovation de l'INSAAC qui s'inscrit dans l'atteinte de l'indicateur (Nombre d'établissements d'enseignement artistique et culturel fonctionnels).

Pour l'atteinte globale des résultats attendus, l'accélération des travaux de construction du LEA et de l'INSAAC par la mise à disposition des ressources financières conséquentes, est souhaitée.

Indicateur 2 : Pourcentage de régions disposant d'infrastructure d'enseignement artistique et culturel

Définition : Pourcentage de régions disposant d'infrastructure d'enseignement artistique et culturel

Source : Direction de la Formation Artistique et Culturelle (DFAC)

Mode de calcul : (Nombre de régions disposant d'infrastructure d'enseignement artistique et culturel en / Nombre total de régions) X 100

Valeurs cibles : 12,50% en 2020

Analyse de l'indicateur : l'atteinte de ce résultat suppose la réalisation d'infrastructures d'enseignement dont les travaux de constructions s'étalent sur une période minimum de trois (03 ans). Par conséquent, la réalisation de cet indicateur, ne peut être effective dans l'immédiat.

Toutefois, on note les travaux de construction du Lycée d'Enseignement Artistique (LEA) de Yamoussoukro, avec un taux d'avancement moyen.

Des difficultés relatives à l'apurement des indemnités d'éviction (droits de purges) dues à des mésententes entre la chefferie villageoise et l'insuffisance de dotation conformément à la programmation des travaux ont retardé le début d'exécution des travaux de construction du LEA

Le règlement de cette mésentente et la dotation de crédits budgétaires nécessaires permettront la réalisation rapide du projet.

OBJECTIF SPECIFIQUE 2 : Améliorer la qualité de l'enseignement artistique et culturelle

Indicateur3 : Nombre de curricula révisés par an

Définition : dénombrement de curricula révisés par an

Source : Direction de la Formation Artistique et Culturelle (DFAC)

Mode de calcul : dénombrement

Valeurs cibles : 02 en 2020

Analyse de l'indicateur : L'amélioration de la qualité de l'enseignement artistique et culturelle a été réalisée à travers l'organisation de :

- 01 examen du Brevet Technique des Arts Appliqués au CTAA de Bingerville ;
- 01 examen de sortie du CRAMA) ;
- le concours d'entrée au Lycée d'Enseignement Artistique (LEA) et au Centre Technique des Arts Appliqués (CTAA) ;
- le test d'entrée au Centre Régional des Arts et Métiers d'Abengourou (CRAMA).

Cela s'est traduit également par le recrutement d'une dizaine d'enseignants qualifiés (docteurs) dans les différentes écoles et centres de formation de l'Institut National Supérieur des Arts et de l'Action Culturelle (INSAAC) qui a permis de renforcer le ratio nombre d'étudiants en art et culture par enseignant.

Indicateur 4 : Taux d'admission au baccalauréat artistique et culturel

Définition : Pourcentage d'admission au baccalauréat artistique et culturel

Source : Direction de la Formation Artistique et Culturelle (DFAC)

Mode de calcul : (Nombre d'admis au baccalauréat / nombre total d'élèves inscrits à l'examen du baccalauréat) X 100

Valeurs cibles : 96% en 2020

Analyse de l'indicateur : la légère baisse du pourcentage de l'indicateur 4 (91,42% contre 96%) s'explique par l'avènement de la pandémie du Corona Virus qui a obligé l'adoption de nouvelles méthodes d'enseignement à distance (en ligne) au détriment de l'enseignement présentiel, mieux adapté à ce type de formation qui impose la pratique artistique. Cela a porté gravement un préjudice aux candidats. Aussi, le manque de moyens didactiques a-t-il impacté négativement la formation des apprenants.

Indicateur 5 : Pourcentage d'étudiants en arts et culture par enseignant

Définition : Pourcentage d'étudiants en arts et culture par enseignant

Source : Direction de la Formation Artistique et Culturelle (DFAC)

Mode de calcul : (Nombre d'étudiants / Nombre d'enseignants) X 100

Valeurs cibles : 13% en 2020

Analyse de l'indicateur : cet indicateur a été atteint largement avec une réalisation de 15,41% contre 13% prévu. Cela s'est traduit par le recrutement d'une dizaine d'enseignants qualifiés (docteurs) dans les différentes écoles et centres de formation de l'Institut National Supérieur des Arts et de l'Action Culturelle (INSAAC) qui a permis de renforcer le ratio nombre d'étudiants en art et culture par enseignant.

Indicateur 6 : Taux d'enseignants qualifiés en arts et en culture

Définition : Pourcentage d'enseignants qualifiés en arts et en culture

Source : Direction de la Formation Artistique et Culturelle (DFAC)

Mode de calcul : (Nombre d'enseignants qualifiés / Nombre total d'enseignants) X 100

Valeurs cibles : 68% en 2020

Analyse de l'indicateur : cet indicateur a été atteint largement avec une réalisation de 96% contre 68% prévu. Cela s'est traduit par le recrutement d'une dizaine d'enseignants qualifiés (docteurs) dans les différentes écoles et centres de formation de l'Institut National Supérieur des Arts et de l'Action Culturelle (INSAAC) qui a permis de renforcer le ratio nombre d'étudiants en art et culture par enseignant.

c. Exécution financière par action

Tableau 3 : exécution financière par action du programme *Enseignement Culturel et Artistique*

Actions	Personnel	Biens et Services	Transferts	Investissement	Total 2020
	2020	2020	2020	2020	
Action 1 : Construction réhabilitation et équipements des infrastructures du secteur de l'enseignement artistique et culturel	-	-	-	181 363 562	181 363 562
Action 2 : Coordination de l'enseignement artistique et culturel	847 286 943	55 447 010	2 30 601 600	-	1 133 335 553
Action 3 : Développement du système de formation artistique et culturel	-	24 309 546	1 003 896 199	-	1 028 205 745

Source : Situation d'exécution au 15/01/2021 (SIB)

d. **Exécution des investissements du Programme**

Tableau 4 : exécution des Investissements du programme *Enseignement Artistique et Culturel*

	Année de démarrage	Année de fin	Cout total	Budget voté 2020	Budget Actuel 2020	Mandat PEC 2020
Projet 1 : Construire et équiper le LEA de Yamoussoukro	2015	2018	2 897 393 727	148 567 000	114 982 854	103 391 732
<i>Sur financement intérieur</i>			2 897 393 727	148 567 000	114 982 854	103 391 732
<i>Sur financement extérieur</i>			-	-	-	-
Projet 2 : Poursuivre la construction et l'équipement du CTAA de Korhogo à Napié	2016	2019	1 555 687 466	500 000	500 000	500 000
<i>Sur financement intérieur</i>			1 555 687 466	500 000	500 000	500 000
<i>Sur financement extérieur</i>			-	-	-	-
Projet 3 : Rénovation et équipement de l'INSAAC	2018	2021	1 509 560 235	100 000 000	77 471 830	77 471 830
<i>Sur financement intérieur</i>			1 509 560 235	100 000 000	77 471 830	77 471 830
<i>Sur financement extérieur</i>			-	-	-	-
Total programme (Budget de l'Etat)			5 962 641 428	249 067 000	192 954 684	181 363 562
Total sur financement intérieur			5 962 641 428	249 067 000	192 954 684	181 363 562
Total sur financement extérieur			-	-	-	-

Source : Situation d'exécution au 15/01/ 2021 (SIB)

Projet 1 : Construire et équiper le LEA de Yamoussoukro

Débuté en 2015 pour prendre fin en 2018 selon la programmation PIP, pour insuffisance de crédits budgétaires le projet a continué jusqu'en 2020 avec une dotation budgétaire de 114 982 854 F CFA pour une réalisation de 103 391 732 F CFA. Ce montant a servi à la poursuite des travaux de construction des bâtiments à usage technique.

Des difficultés relatives à l'apurement des indemnités d'éviction (droits de purges) dues à des mésententes entre la chefferie villageoise et l'insuffisance de dotation conformément à la programmation des travaux ont retardé le début d'exécution des travaux de construction du LEA.

Le règlement de cette mésentente et la dotation de crédits budgétaires nécessaires permettront la réalisation rapide du projet en vue de faciliter l'accès par la population, des enseignements en arts, par l'augmentation du nombre d'infrastructures et la décentralisation des infrastructures d'enseignements artistiques et culturels.

Projet 2 : Poursuivre la construction et l'équipement du CTAA de Korhogo à Napié

Débuté en 2017 pour prendre fin en 2020 selon la programmation PIP, pour insuffisance de crédits budgétaires le projet a continué jusqu'en 2020 avec une dotation budgétaire de 500 000 F CFA qui a servi au règlement partiel du maître d'œuvres du CTAA de Korhogo. Les travaux de construction du CTAA de Korhogo, ont très peu avancé, selon le rapport du maître d'œuvre à cause de l'insuffisance de crédits budgétaires alloués à ce projet.

La mise à disposition des ressources financières conformément à la programmation des travaux, permettra la réalisation de ce projet dont l'objectif est de contribuer à la reconstruction nationale et à la décentralisation des établissements artistiques et culturels.

Projet 3 : Rénovation et équipement de l'INSAAC

Débuté en 2018 pour prendre fin en 2021 selon la programmation PIP, pour insuffisance de crédits budgétaires le projet a continué jusqu'en 2020 avec une dotation budgétaire de 77 471 830 F CFA. Ce montant a servi à la réalisation des travaux de cloisonnement des bâtiments de la formation continue, d'étanchéité de la dalle des bâtiments de l'ESTAAC et de l'ESAPAD et de la Peinture du bâtiment de l'ESTAAC. La rénovation des bâtiments de l'INSAAC est en cours de façon satisfaisante selon le rapport du maître d'œuvre.

La réalisation de ce projet avec la mise à disposition des ressources conformément à la programmation, permettra d'achever les travaux et de rendre totalement fonctionnel ce bâtiment pour une meilleure insertion d'un grand nombre de jeunes à l'éducation-Formation artistique.

e. Exécution des prévisions d'effectifs

L'exécution des prévisions d'effectifs du programme est présentée dans le tableau ci-dessous.

Tableau 5 : exécution des prévisions d'effectifs du programme *Enseignement Artistique et Culturel*

	2019	2020				
		Besoin exprimé	Prévision	Besoin satisfait	Sorties	Total fin d'année
Catégorie A	598	49	-	33	06	625
Catégorie B	33	01	-	03	06	30
Catégorie C	12	01	-	02	00	14
Catégorie D	11	00	-	00	00	11
Non Fonctionnaires	19	00	-	00	01	18
TOTAL	673	51	-	38	13	698

Source : (DRH)

2-Commentaires et conclusion

L'exercice 2020 du programme Enseignement Artistique et Culturel s'est traduit par une réalisation de **2 342 904 860 F CFA** avec une dotation budgétaire de **2 390 991 416 F CFA**, soit un taux d'exécution de **97,98%**. Le niveau des réalisations des projets d'investissement de ce programme est de **181 363 562 F CFA** avec une dotation budgétaire de **192 954 684 F CFA**, soit un taux d'exécution de **93,99%**. Cela montre une performance notable de ce programme avec l'appui considérable des agents avec un grand nombre de catégorie A (625).

Cependant, des difficultés ont été rencontrées au cours de cet exercice, notamment :

- l'apurement des indemnités d'éviction (droits de purges) dues à des mécontentes entre la chefferie villageoise et l'insuffisance de dotation conformément à la programmation des travaux ont retardé le début d'exécution des travaux de construction du LEA ;
- le manque de moyens didactiques dans le cadre de la formation pratiques des apprenants.

Pour une meilleure atteinte des résultats attendus, en dépit de la crise sanitaire à COVID-19, il est souhaitable de prendre en compte les recommandations et de doter ces établissements de moyens didactiques adéquats afin d'allier formation théorique et pratique.

CONCLUSION

Dans le cadre de l'accomplissement de ses missions, le Ministère de la Culture et de la Francophonie a bénéficié d'un budget de **14 610 786 884 F CFA**, reparti dans les différentes natures de dépenses (Personnel- Biens et Services-Transferts et Investissement).

Ce budget initialement de **14 324 805 011 F CFA**, a connu des variations successives à la suite des différents mouvements budgétaires :

- collectif budgétaire : **14 355 766 938 F CFA**.

- budget actuel : **14 610 786 884 F CFA**.

Cette dotation a fait l'objet d'engagement de crédits de **11 832 604 242 F CFA**, soit un taux d'exécution global de **81%**, au profit des activités des 04 programmes dont dispose le Ministère de la Culture et de la Francophonie (MCF), à savoir :

- **Programme 1 : Administration Générale : 5 980 429 266 F CFA, soit 93,88% ;**
- **Programme 2 : Animation Culturelle et Industries Culturelles et Créatives : 2 984 548 702 F CFA, soit 96,76% ;**
- **Programme 3 : Patrimoine Culturel : 524 721 414 F CFA, soit 90,39% ;**
- **Programme 4 : Enseignement Artistique et Culturel : 2 342 904 860 F CFA, soit 97, 99%.**

Au vu des réalisations des activités majeures enregistrées, dans ces différents programmes malgré l'impact négatif de la crise sanitaire à Covid-19, sur l'organisation des différentes activités artistiques et culturelles, il est à noter une relative performance dans l'ensemble.

Cependant, le renforcement des mesures palliatives telles que le maintien par l'Etat de Côte d'Ivoire des différents fonds d'appui au secteur des arts et de la culture et l'allègement des mesures barrières ; l'augmentation des crédits alloués aux dépenses d'investissements et d'équipements, et la prise en compte des recommandations, permettront d'atteindre globalement les objectifs globaux du Ministère. Le renforcement des capacités des acteurs de l'exécution du budget dans le SIB et l'implication des Responsables de programme dans l'élaboration du RAP sont vivement souhaités.

SECTION 347: MINISTERE DU COMMERCE ET DE L'INDUSTRIE

I. PRESENTATION GENERALE DU MINISTERE

Le Ministère du Commerce et de l'Industrie (MCI) est chargé de la mise en œuvre et du suivi de la politique du Gouvernement en matière de Commerce et d'Industrie.

A ce titre, et en liaison avec les différents départements ministériels concernés, il a l'initiative et la responsabilité des actions suivantes :

En matière de Commerce extérieur :

- promotion et organisation de la commercialisation des produits ivoiriens sur le marché international ;
- initiation et coordination des négociations et suivi des conventions et accords commerciaux bilatéraux, notamment en matière de produits de base à l'exportation ;
- suivi des relations de la Côte d'Ivoire avec les organisations internationales et intergouvernementales opérant dans le domaine du commerce ;
- information périodique du Gouvernement sur la situation des matières premières, produits finis et semi-finis destinés à l'exportation, en liaison avec le Ministère en charge de l'Agriculture ;
- amélioration de l'environnement des exportations ;
- participation à l'animation des activités des Attachés et Conseillers commerciaux des Ambassadeurs ivoiriens et suivi des représentations commerciales étrangères en Côte d'Ivoire, en liaison avec le Ministère en charge des Affaires Etrangères ;
- réglementation portant définition et contrôle du régime du Commerce extérieur ;
- gestion des importations et des exportations des produits soumis à la réglementation ;
- participation à l'élaboration et à la mise en œuvre de la politique tarifaire et non tarifaire d'entrée et de sortie.

En matière de Commerce intérieur

- promotion et organisation de la commercialisation des produits ivoiriens sur le marché national ;
- organisation des activités commerciales ;
- mise en œuvre d'une réglementation en matière d'implantation commerciale, de Marchés d'intérêt national ou régional, de Marchés de détail, de Marchés spécialisés, de magasins généraux, d'hyper-marchés et supermarchés ;
- gestion des équipements commerciaux nationaux ;
- amélioration des circuits de distribution et d'approvisionnement des centres urbains et ruraux ;
- organisation des consommateurs ;
- promotion, incitation, formation et encadrement des nationaux à l'exercice des professions commerciales ;
- participation aux mécanismes de distribution et de fixation des prix des produits et services soumis à la réglementation ;
- promotion de la loyauté dans les transactions commerciales et protection des consommateurs ;
- définition et mise en œuvre d'une métrologie moderne et contrôle des instruments de mesure dans le secteur du commerce ;
- mise en œuvre et suivi de la concurrence et des prix ;
- répression de la fraude et de la contrefaçon ;
- participation, en liaison avec le Ministère en charge de l'Urbanisme, à la mise en œuvre d'une réglementation en matière d'urbanisme commercial, à la création et à l'animation de la commission d'urbanisme commercial ;
- mise en œuvre d'une politique de gestion des équipements commerciaux d'intérêt national ou régional.

En matière d'Industrie

- mise en œuvre de la stratégie industrielle ;
- élaboration de la loi de règlements en matière d'industrie ;
- gestion des terrains industriels, en liaison avec les Ministères en charge de la Construction, de l'Economie et des Finances et du Budget ;
- recherche des opportunités de création et de développement de productions industrielles, en vue de répondre aux évolutions de la demande nationale et internationale, et soutien à ces opportunités ;
- conception et mise en œuvre de nouveaux instruments de Développement industriel, notamment de zones franches, de centrales d'exportation, de zone et parcs industriels et d'assurance à l'exportation ;
- prospection des opportunités d'implantations d'unités industrielles ;
- promotion de la transformation en produits finis ou semi-finis des matières premières importées ou de produits du cru ;
- modernisation de l'industrie du bois et promotion de l'agro-industrie ;
- adaptation et valorisation des résultats de la recherche appliquée ;
- suivi et évaluation des accords et processus de transfert de technologies ;
- promotion, coordination et suivi des activités industrielles ;
- élaboration, mise en œuvre et contrôle des normes industrielles ;
- gestion de la propriété industrielle et des brevets ;
- sensibilisation, assistance-conseil en matière de démarche qualité ;
- contrôle de la qualité des produits industriels nationaux et internationaux ;
- participation à l'incitation à l'initiative privée des nationaux ;
- participation à la définition d'un cadre incitatif pour le développement du secteur privé ;
- conception, mise en œuvre et gestion d'une banque de données ;
- élaboration, mise en œuvre et suivi des actions visant l'amélioration de la compétitivité des entreprises nationales.

Pour la mise en œuvre de ses missions, le MCI et de l'Industrie est structuré en 4 programmes à savoir :

- Programme 1 : Administration Générale ;
- Programme 2 : Commerce intérieur ;
- Programme 3 : Commerce extérieur ;
- Programme 4 : Développement industriel.

I.1 Rappel des orientations stratégiques du Ministère

Le Ministère a élaboré une politique pluridimensionnelle qui constitue la base de ses interventions actuelles et futures pour le développement de ses secteurs. Cette politique sectorielle a pour but de contribuer à répondre à la vision du Chef de l'Etat qui est d'assurer la relance économique à travers la création de richesses et d'emplois. Elle s'articule parfaitement autour des résultats prédéfinis dans les différents PND (2012-2015, 2016-2020) et œuvre au renforcement du cadre institutionnel et juridique et à la mise en place de dispositifs favorisant l'épanouissement et l'essor durables de ces deux (02) secteurs. Cet appui de l'Etat, indispensable à leur survie, leur permettra, à terme, d'accroître de manière significative leur contribution à la richesse nationale, à la création d'emplois décents et durables et à l'amélioration des conditions de vie des populations, gages de prospérité, de stabilité et de cohésion sociale.

Dans le cadre de la mise en œuvre de sa politique sectorielle sur la période 2020-2022, plusieurs orientations stratégiques ont été retenues.

Tableau 81 : Orientations stratégiques du MCI sur la période 2020 – 2022

Principales Orientations	Résultats Stratégiques	Objectifs
<ul style="list-style-type: none"> - la surveillance du marché afin d'y déceler les dysfonctionnements liés aux pratiques anticoncurrentielles ; - l'interdiction des ententes anticoncurrentielles et des abus de positions dominantes ; - l'approvisionnement régulier du marché en produits vivriers ; - le suivi et le contrôle de la mise en place des infrastructures commerciales ; - la protection du consommateur ivoirien ; - l'accroissement des transactions commerciales du pays avec l'extérieur ; - la forte contribution du Secteur Privé ; - l'utilisation des avantages comparatifs ; - l'appui ciblé de l'Etat en matière d'accompagnement (qualité, normes, restructuration, accès au crédit et aux zones industrielles, avantages fiscaux ciblés, etc.). 	<ul style="list-style-type: none"> - une Administration moderne et performante axée sur les résultats est promue ; - La contribution du Commerce intérieur à la création d'emplois et de richesses est accrue ; - Le Commerce extérieur est développé ; - La transformation des matières premières agricoles est renforcée et la valeur ajoutée est accrue ; - Les nouveaux pôles de développement dans les secteurs d'activités industriels sont créés ; - Les zones industrielles, économiques et zones franches sont créées, gérées et mise à la disposition des investisseurs. 	<ul style="list-style-type: none"> - Promouvoir une administration moderne et performante axée sur les résultats ; - Accroître la contribution du Commerce intérieur à la création d'emplois et de richesse - Développer le Commerce extérieur - Améliorer la transformation des matières premières agricoles ; - Améliorer l'environnement des affaires ; - Créer et gérer les zones industrielles, économiques et zones franches

Source : DPPD-PAP 2020 – 2022

I.2 Synthèse des principaux résultats

En 2020, des résultats majeurs ont été enregistrés par le Ministère. Il s'agit notamment de :

1- Au niveau de la performance de l'Administration

Résultat majeur : Une administration moderne et performante axée sur les résultats est promue

L'atteinte de ce résultat a été possible grâce aux actions entreprises par le Ministère qui ont abouti à la couverture excellente des services en Internet (soit 90% sur une prévision de 80%), à l'accroissement du dispositif en personnel assermenté et du matériel respectivement à 90% et 70%, au renforcement des capacités techniques des agents (soit 20% du personnel) et à l'adoption de textes favorisant la promotion de la qualité, une concurrence saine et la lutte contre la vie chère et le renforcement des contrôles.

Ainsi, 17 textes ont été adoptés en 2020 ; ce qui est bien au-delà des 4 textes prévus, avec une progression de 21% par rapport à 2019.

2- Au niveau du Commerce intérieur

Résultat majeur : La contribution du Commerce intérieur à la création d'emplois et de richesses est accrue

Les actions entreprises dans le cadre de la construction des marchés de gros et de détail et de l'identification des commerçants (environ 16 000) ont contribué à la modernisation du Commerce intérieur. Par ailleurs, les actions de lutte contre la vie chère menées à 80% et de surveillance du marché avec 354 missions réalisées sur 275 prévues, soit un taux de réalisation de 129%, ont permis de stabiliser les prix et de maîtriser l'inflation estimée en moyenne à +1,6%, bien en dessous du seuil de convergence communautaire de 3% fixé par l'UEMOA. Toutes ces actions ont eu un impact positif sur la stabilisation de l'activité économique, en dépit de la crise sanitaire.

Toutefois, l'absence de données statistiques sur la contribution du Commerce intérieur dans le PIB pour 2020 (due au décalage dans la publication des comptes nationaux) ne permet pas d'estimer l'ampleur de cette contribution.

3- Au niveau du Commerce extérieur

Résultat majeur : Le Commerce extérieur a évolué de façon significative

La poursuite de l'implémentation des modules complémentaires du GUCE réalisée à 90%, le taux d'accroissement du nombre de codes import/export délivrés estimé à 7,69% et du nombre de visites du PWIC ont permis de mettre à disposition des données fiables et actualisées sur le Commerce extérieur. Par ailleurs, bien que les entreprises n'aient pas pu bénéficier d'accompagnement à l'exportation, en raison des restrictions sanitaires, la redynamisation du Mécanisme d'Alerte aux Obstacles au Commerce (87,51% de taux de résolution) a eu un effet bénéfique sur la compétitivité de nos entreprises à l'exportation contribuant à porter la balance commerciale à un niveau excédentaire en dépit de la pandémie. Toutefois, l'objectif de la balance commerce estimé au cours de 2020 est de 1 000 milliards de FCFA en baisse par rapport à 2019 compte tenu des effets de la pandémie sur les échanges globaux mondiale. Ainsi, en 2020, les exportations de la Côte d'Ivoire ont reculé de 4% pour se fixer à 7167,8 milliards de FCFA et tandis que les importations ont progressé de 2% pour atteindre 6 113,2 milliards de FCFA donnant une balance commerciale excédent de 1 054,5 milliards de FCFA en baisse de 27,4% par rapport à 2019.

4- Au niveau du Développement industriel, nous notons :

Résultat majeur : La transformation des matières premières agricoles est renforcée

En 2020, la signature de nouvelles conventions entre plusieurs entreprises et l'Etat de Côte d'Ivoire, dans le cadre de la transformation de l'anacarde et du Cacao, ainsi que leur accompagnement, a permis d'améliorer nettement le taux de transformation de certaines matières premières agricoles, notamment celui de l'anacarde qui est passé de 9,1% en 2019 à 13,37% en 2020. L'objectif fixé au cours de l'année 2020 concernant le taux de la transformation des matières premières est de 35% en tenant compte de l'objectif de 35% pour la transformation du Cacao, de 20% pour l'anacarde et 50% pour l'hévéa. Ainsi, de façon globale, on constate une amélioration par rapport à 2019 du taux pondéré de la transformation des matières premières agricoles (anacarde, cacao et hévéa) estimé à 38,5% en 2020 nettement au-dessus de l'objectif fixé.

Résultat majeur : Les nouveaux pôles de développement dans les secteurs d'activités industrielles sont créés

Ce résultat est atteint grâce aux réformes entreprises dans le cadre de la promotion de l'investissement privé dans le secteur industriel, notamment : un Code des investissements plus attractif en 2018, la mise en place du Guichet Unique de Formalités des Entreprises et l'appui à la mise à niveau des entreprises industrielles dans le cadre de la mise en œuvre du PARCSI et du PRNMN. Ainsi, le taux des investisseurs nationaux dans le secteur industriel est estimé à 52,6% et la part des investissements industriels dans les investissements privés est montée à 58,07%.

En 2020, 54 nouvelles entreprises industrielles ont été créées pour un investissement global de 289,6 milliards FCFA dans les différents secteurs d'activités industriels, largement supérieur aux investissements réalisés en 2019 qui s'élevaient à 244,09 milliards FCFA.

Résultat majeur : Des zones industrielles, économiques et zones franches sont créées et opérationnelles

Ce résultat est atteint grâce aux actions entreprises dans le cadre du développement des instruments et infrastructures industriels, notamment : (i) la réhabilitation à 80% de la zone industrielle de Yopougon, l'aménagement à hauteur de 94% des 62 ha et à hauteur de 21% des 124 ha de la Zone industrielle d'Akoupé-Zeudji, (ii) le démarrage de l'aménagement de plateformes dédiées à la transformation de l'anacarde (BIRD-Enclave) et (iii) l'aménagement d'une zone franche textile à Bouaké.

Il résulte également de l'amélioration significative du nombre d'entreprises installées en zones industrielles, mesurable à travers la progression du taux de satisfaction des demandes de terrains industriels (de 45% en 2019 à 95% en 2020) et du taux d'aménagement global des nouvelles zones industrielles estimé à 60% en 2020 contre 33% en 2019.

Tableau 82 : Tableau de l'évolution des indicateurs stratégiques du MCI

Objectifs Globaux	Indicateurs de Performance	Réalizations 2017-2019			2020		Commentaires
		2017	2018	2019	Prévision	Réalisation	
Promouvoir une administration moderne et performante, axée sur les résultats	Nombre de textes législatifs et réglementaires élaborés et validés	ND	12	14	4	17	Cible atteinte
Accroître la contribution du Commerce intérieur à la création d'emplois et de richesses	Contribution du Commerce intérieur au PIB			17%	ND	-	Indicateur non disponible
Développer le Commerce extérieur	Evolution de la balance commerciale			1 307, 477 milliards	ND	1 054,5 milliards FCFA	Au cours de l'année 2020, la cible a été fixée à 1 000 milliards FCFA Cible atteinte
Améliorer la transformation des matières premières agricoles	Taux de transformation des matières premières agricoles		38,7%	37,8%	ND	38,5%	Au cours de l'année 2020, la cible a été fixée à 38% Cible atteinte
Améliorer l'environnement des affaires	Nombre d'entreprises créées dans le secteur industriel			62	50	54	Cible atteinte
Créer et gérer les zones industrielles, économiques et zones franches	Taux d'occupation des zones industrielles, économiques et zones franches			45%	95%	95%	Cible atteinte.

Source : DPPD-PAP 2020-2022

I.3 Résumé de l'exécution du budget

Tableau 83 : Exécution du Budget en 2020 en mode Budget – Programme

Unités	Budget 2020			Tx de réal	
	Budget Voté	Collectif	Budget Actuel	Réalisation	(Réalisation/Budget actuel) %
1. Ressources	12 008 891 027	13 264 475 356	14 391 474 771	12 872 005 301	89%
2. Charges	12 008 891 027	13 264 475 356	14 391 474 771	12 872 005 301	89%
1. Ressources	12 008 891 027	13 264 475 356	14 391 474 771	12 872 005 301	89%
1.1. Ressources intérieures	12 008 891 027	13 264 475 356	14 391 474 771	12 872 005 301	89%
1.1.1 Budget de l'Etat (Trésor)	12 008 891 027	13 264 475 356	14 391 474 771	12 872 005 301	89%
1.1.2 Recettes de services	-	-	-	-	-
1.2. Ressources extérieures	-	-	-	-	-
1.2.1 Emprunts projets	-	-	-	-	-
1.2.2 Dons Projets	-	-	-	-	-
1.2.3 Appuis budgétaires ciblés	-	-	-	-	-
2. Charges	12 008 891 027	13 264 475 356	14 391 474 771	12 872 005 301	89%
2.1 Personnel	4 613 374 775	4 613 374 775	4 739 729 567	4 534 032 314	96%
2.1.1 Solde y compris EPN	4 613 374 775	4 613 374 775	4 739 729 567	4 534 032 314	96%
2.1.2 Contractuels hors solde	-	-	-	-	-
2.2 Biens et Services	2 700 127 148	2 643 788 324	3 008 288 324	2 206 064 847	73%
Biens et services sur budget Etat	2 700 127 148	2 643 788 324	3 008 288 324	2 206 064 847	73%
2.3 Transferts	2 021 389 104	3 892 724 605	4 528 869 228	4 330 660 166	96%
2.3.1 Transferts courants	2 021 389 104	3 892 724 605	4 528 869 228	4 330 660 166	96%
2.3.2 Transferts en capital	-	-	-	-	-
2.4 Investissement	2 674 000 000	2 114 587 652	2 114 587 652	1 801 247 974	85%
2.4.1 Trésor	2 674 000 000	2 114 587 652	2 114 587 652	1 801 247 974	85%
2.4.2 Financement extérieur	0	0	0	0	
Dons	-	-	-	-	-
Emprunts	-	-	-	-	-
Total	12 008 891 027	13 264 475 356	14 391 474 771	12 872 005 301	89%

Source : DGBF/ Situation d'exécution au 15/01/ 2021 (SIB)

Le budget du Ministère du Commerce et de l'Industrie a connu une baisse importante sur la période 2018-2020 passant de 17 065 331 478 FCFA en 2018 à 14 048 092 280 FCFA en 2019 puis à 12 008 891 027 FCFA soit une baisse de 30% sur trois ans.

En outre, 64% du budget alloué en 2020 est destiné aux charges de personnel (33%) et de transferts (31%), quand seulement 21% du budget est consacré au fonctionnement des services et 15% aux investissements. Cette situation affecte profondément le fonctionnement et l'efficacité des services centraux et régionaux.

Ces dotations budgétaires modestes ne correspondent pas aux défis à relever en matière de Commerce et d'Industrie pour la Côte d'Ivoire. Elles ne peuvent impacter considérablement le coût et la qualité de vie des populations.

Pour la gestion 2020, le taux d'exécution est de 89,44%. Bien qu'il soit important, ce taux d'exécution aurait pu être meilleur si certaines contraintes structurelles ne l'avaient pas affecté. En effet, le plafonnement des crédits et les coupes budgétaires intervenues en cours d'exercice (plus de 600 millions) ont eu un effet négatif indéniable.

A l'analyse des charges, les constats sont les suivants :

Au titre des dépenses de Personnel, la dotation budgétaire de 2020 est de 4.739.729.567 FCFA pour une réalisation de 4.534.032.314 FCFA, soit 96%. Les dépenses de personnel ont connu une augmentation de 126.354.792 FCFA après le collectif budgétaire.

Au titre des dépenses de biens et services, l'on enregistre un taux d'exécution du budget de 76%, correspondant à 2.206.064.847 FCFA, pour une dotation budgétaire de 3.008.288.324 FCFA. Cela a été possible grâce aux réaménagements budgétaires effectués pour assurer l'exécution efficiente du budget.

Les dépenses de transferts ont connu, en 2020, une importante augmentation (+ 2.500.000.000 FCFA) suite au collectif budgétaire pour atteindre 4.528.869.228 FCFA, avec une réalisation de 4.330.660.166 FCFA, soit 96%.

Enfin, **pour ce qui concerne les dépenses d'investissements**, la baisse importante subie (-560.000.000 FCFA) suite au collectif budgétaire, a perturbé la bonne exécution des investissements prévus. Néanmoins, l'on a pu enregistrer une réalisation de 1.801.247.974 FCFA, soit 85%, sur les 2.114.587.652 FCFA alloués.

II. RAPPORT ANNUEL DE PERFORMANCE PAR PROGRAMME

II.1. Programme 1 : Administration Générale

1. Bilan stratégique du programme

Le programme Administration Générale œuvre à améliorer la gouvernance des secteurs du commerce et de l'industrie. Il est défini autour de trois objectifs spécifiques que sont :

- améliorer la gouvernance des secteurs du commerce et de l'industrie ;
- renforcer les systèmes d'information; et de communication du Ministère ;
- assurer une gestion efficace des ressources humaines, matérielles et financières.

Ces objectifs sont structurés autour des actions de Coordination et Animation, de Planification, Programmation et suivi-évaluation, de Gestion des systèmes d'information et de communication et de gestion des ressources humaines, matérielles et financières. Ils sont mesurables par des indicateurs retracés dans le tableau de performance.

L'objectif global du programme Administration Générale est de mettre en place une administration moderne et performante. De manière spécifique, le programme a pour objectifs (i) d'améliorer la gouvernance des secteurs du commerce et de l'Industrie, (ii) de Renforcer les systèmes d'informations et de communication du Ministère et (iii) d'assurer une gestion efficace des ressources humaines, matérielles et financières.

En 2020, pour atteindre ces objectifs, plusieurs actions ont été réalisées. On peut citer :

- **Au titre de l'amélioration de la coordination et de l'animation des Directions du Ministère**, les actions ont porté sur : la réalisation de missions d'inspection des services et de missions d'enquêtes, l'organisation de la cérémonie de remise de récompenses aux lauréats classés 2^{ème} et 3^{ème} du Prix National d'Excellence, édition 2019, l'élaboration de la législation et de la réglementation en matière commerciale et industrielle, le suivi du contentieux, l'amélioration du cadre juridique et réglementaire de l'organisation des manifestations promotionnelles, l'élaboration du calendrier des manifestations commerciales et la réalisation du projet de mise en place des fiches de poste,
- **Au titre de la poursuite de la planification, de la programmation et du suivi-évaluation des Programmes et Projets du Ministère**, les activités ont porté sur l'élaboration des outils des activités de planification et de programmation, la production des statistiques sectorielles, le suivi des études et la recherche de financement, le suivi-évaluation

des rapports-bilan PAP et PND et des projets cofinancés.

- **Concernant le renforcement de la gestion des systèmes d'information et de Communication**, les activités ont trait à la formation des utilisateurs sur l'application de gestion des amendes transactionnelles et des entreprises succursales en Côte d'Ivoire, l'assistance technique des directions en matière informatique, l'implémentation du logiciel de Gestion des Courriers (GEC), la veille informationnelle à l'endroit de l'ensemble des agents du Ministère, la vulgarisation des activités du Ministère à travers les médias, le recueil des requêtes et plaintes pendant le confinement de la pandémie du COVID-19 et la gestion des archives et de la documentation du Ministère.
- **Au titre du renforcement de la gestion des ressources humaines et financières**, l'encadrement de la formation du personnel et des stagiaires, la poursuite du processus d'assermentation des agents affectés à la surveillance du marché, la promotion du genre, la mise en œuvre de la politique sociale du Ministère, le suivi de l'exécution du Budget en 2020, les acquisitions de matériels roulant, informatiques et mobiliers de bureau et le suivi des passations de marchés ont constitué l'essentiel des activités menées.
- **Au titre du renforcement des activités des entités déconcentrées du Ministère**, les Directions régionales ont mené des activités qui portent sur : la vulgarisation de la législation et de la réglementation en matière commerciale, la promotion et l'appui aux associations locales de consommateurs et organisations professionnelles de commerçants, la surveillance du marché, le recouvrement des amendes transactionnelles, la saisie et la destruction de produits périmés et/ou impropres à la consommation, la délivrance de documents afférents à l'importation et l'exportation de marchandises, l'identification et le recensement des unités industrielles, les visites d'échanges et de travail dans les unités industrielles, l'encadrement et l'appui aux entreprises industrielles locales.

a. Evolution des indicateurs de performance

Le tableau ci-dessous présente l'évolution des indicateurs de performance du programme

Tableau 84 : Evolution des indicateurs de performance du Programme Administration Générale

		Réalizations 2017-2019			2020		Commentaires
	Indicateurs de Performance	2017	2018	2019	Prévision	Réalisation	
OS 1 : Améliorer la gouvernance des secteurs du commerce et de l'Industrie	Taux de réalisation des missions d'inspection	80%	80%	80%	80%	0%	Objectif non atteint
	Nombre de projets de textes législatifs et réglementaires transmis au SGG	-	12	-	4	8	Objectif atteint
	Taux de satisfaction des requêtes des usagers		49,4%	-	75%	50,3%	Objectif non atteint
	Nombre d'études réalisées	-	5	-	5	2	Objectif non atteint
OS 2 : Renforcer les systèmes d'informations et de communication du Ministère	Taux de couverture des services en internet	80%	80%	80%	80%	80%	Objectif atteint
	Nombre de visiteurs à la FOMCI		12000	0	15000	0	Objectif non atteint.
OS 3 : Assurer une gestion efficace des ressources humaines, Matérielles et financières	Taux d'agents de contrôle assermentés	-	-	-	80%	71%	Objectif non atteint
	Nombre de formations réalisées	-	1	-	ND	2	Objectif atteint

Source : DPPD-PAP 2020 – 2022

b. Analyse détaillée et explication du résultat

L'analyse détaillée porte sur les indicateurs de performance du programme Administration générale.

- **Taux de réalisation des missions d'inspection**
 - **Documentation de l'indicateur** : Taux de réalisation des missions d'inspection
 - **Définition de l'indicateur** : Dans le cadre des activités de l'Inspection Générale du MCI plusieurs activités sont menées notamment les missions d'inspection, d'enquêtes et d'audits. Les missions d'inspections sont des missions d'audit des services du Ministère.
 - **Source de données** : Rapport d'activités de l'Inspection Générale (IG)
 - **Mode de calcul** : Nombre de missions réalisées / Nombre de missions prévues x 100
 - **Valeurs cibles** : en 2019 =80% de missions, 2020 = 0% de réalisation.
 - **Explication du niveau de performance de l'indicateur** : Les missions d'inspection n'ont malheureusement pas pu se tenir cette année en raison de la pandémie de la COVID-19. En effet, les mesures adoptées par le CNS à savoir le confinement du grand Abidjan ainsi que les mesures de télétravail ont plombé les activités de l'Inspection Générale. En outre, les ressources financières n'ont pas été disponibles. Toutes ces difficultés n'ont pas permis de réaliser cette activité qui enregistre un niveau de réalisation de 0%. Le Ministère envisage de reconduire l'activité en 2021 si les conditions sont réunies.

- **Nombre de visiteurs à la FOMCI (Foire du Made in Côte d'Ivoire)**
 - **Documentation de l'indicateur** : Nombre de visiteurs à la FOMCI
 - **Définition de l'indicateur** : Dans l'optique de promouvoir les marques du « made in Côte d'Ivoire », la Foire du « made in Côte d'Ivoire » est prévue se tenir tous les deux ans. La première édition de cette Foire a eu lieu en 2018 et a enregistré 12 000 visiteurs. La cible pour 2020 est de 15 000 visiteurs.
 - **Source de donnée** : Service des Manifestations Promotionnelles ;
 - **Mode de calcul** : Dénombrement des visiteurs ;
 - **Valeur cible** : (2019 : 0 visiteur, 2020 : 15 000 visiteurs)
 - **Explication du niveau de la performance de l'indicateur** : La FOMCI n'a pas pu avoir lieu en 2020 pour des raisons liées à la pandémie à COVID-19. En effet, les mesures adoptées par le Conseil National de Sécurité, à savoir le confinement du grand Abidjan et les interdictions des voyages à l'international n'ont pas permis de réaliser le FOMCI 2020. Le taux de réalisation est donc de 0%. Le Ministère envisage de reconduire l'activité en 2021 si les conditions sont réunies.

- **Nombre de textes législatifs et réglementaires transmis au SGG :**
 - **Documentation de l'indicateur** : Nombre de textes législatifs et réglementaires transmis au SGG :
 - **Définition de l'Indicateur** : Conformément à ses missions et attributions le MCI est chargé de définir le cadre législatif et réglementaire de l'activité commerciale et industrielle. Dans cette optique, des textes (projets de lois, Décret, Arrêté, etc.) sont élaborés par les directions opérationnelles sous la coordination du Cabinet. Les textes élaborés sont validés en interne puis transmis au SGG pour programmation en Conseil de Gouvernement puis en Conseil de Ministre pour adoption. .
 - **Source de données** : Direction Affaires Juridiques et du Contentieux
 - **Mode de calcul** : Dénombrement
 - **Valeurs cibles** : 4 (2020)

- **Explication du niveau de la performance de l'indicateur** : L'organisation du secteur Commerce Industrie nécessite la mise en place d'un écosystème législatif et réglementaire capable de booster la surveillance du marché et à accroître la transformation de nos produits agricoles. Ainsi, des textes de loi portant création d'une Agence de métrologie, précisant les conditions d'octroi de l'agrément pour les prestations de la métrologie, fixant l'assiette et les modalités de recouvrement de la redevance métrologie et définissant les modalités et critères du contrôle métrologique ont dans un premier temps été pris. En 2020, 8 textes ont été validés et transmis au Secrétariat du Gouvernement sur une prévision de 4 textes.
- **Taux de satisfaction des requêtes des usagers**
 - **Documentation de l'indicateur : Taux de satisfaction des requêtes des usagers**
Dans le cadre de ses missions, le MCI est en relation avec tous les acteurs du Commerce et de l'Industrie en général et les usagers des services du Ministère en particulier. Ainsi, des requêtes sont formulées par ces derniers pour alerter ou prévenir des pratiques constatées sur le terrain. Dans ce sens une ligne verte a été créée pour recueillir et adresser les préoccupations des populations.
 - **Source de données** : Service de la Communication et des Relations Publiques
 - **Mode de calcul** : ratio du Requêtes satisfaites/ Nombre de fiches de demandes
 - **Valeurs cibles** : 75% en 2020.
 - **Explication du niveau de la performance de l'indicateur** : Le recueil des requêtes et plaintes pendant le confinement de la pandémie du COVID-19 a constitué l'essentiel pour le calcul de cet indicateur. Dans cette optique, ce sont 61 requêtes et plaintes relatives aux prix des gels hydro-alcooliques et autres qui ont été enregistrées du 30 mars au 26 juin 2020 et transmises à la Direction Générale du Commerce Intérieur en vue d'apporter un traitement diligent desdites plaintes. Plus de la moitié (50,3%) de ces requêtes ont été satisfaites en 2020 pour un objectif de 75% par les services concernés. Au nombre des requêtes satisfaites, on note :
 - les plaintes relatives au non-respect des prix plafonnés des gels hydroalcooliques (Pharmaderm, Sivoderin et Bactigel 60ml) et du gaz butane (B12) ;
 - les requêtes sur les conditions de vente de matelas à Abidjan et à l'intérieur ;
 - les requêtes relatives aux prix plafonnés des produits de grande consommation comme le riz, l'huile chez les grossistes et les détaillants ;
 - les requêtes relatives aux conditions de contrôle de la conformité des produits importés (VOC).
- **Taux de couverture des services en Internet**
 - **Documentation de l'indicateur** : Face à l'instabilité institutionnelle que connaît le Ministère, avec des services éparpillés à Abidjan et à l'intérieur du pays, la question de l'accès à Internet s'est posée avec acuité. Même lorsqu'ils disposent d'ordinateurs, les agents ne sont pas connectés sur le Web. Pour corriger ce dysfonctionnement et accroître la **productivité** des agents, le schéma directeur informatique a été actualisé.
 - **Source de données** : DSI
 - **Mode de calcul** : ration du nombre de services connectés/ Ensemble total des services
 - **Valeurs cibles** : 80% en 2020.
 - **Explication du niveau de la performance de l'indicateur** : La question de la couverture des services en Internet, est une question importante qui a conduit le Ministère à regrouper la nature économique qui supporte cette dépense afin de centraliser les différents contrats et rentabiliser la dotation sur cette nature. Ainsi, depuis trois années, trois contrats différents sont passés pour couvrir tous les services en central comme en région. Le maintien du taux de 80% en 2020, dénote d'une performance eu égard au contexte sanitaire qui prévalait en 2020. Cette performance est le résultat d'un choix stratégique de connexion de nos services souvent en déménagement.

- **Le nombre d'agents de contrôle assermentés :**
 - **Documentation de l'indicateur : Le nombre d'agents de contrôle assermentés :** Afin d'assurer les activités de surveillance de marché et rassurer les commerçants, le MCI a initié un processus d'assermentation de ses agents de contrôle. L'assermentation est une prestation de serment devant le juge qui vise à faire prendre conscience à l'agent l'importance des fonctions qu'il exerce.
 - **Source de données :** Direction des Ressources Humaines
 - **Mode de calcul :** Nombre d'agents assermentés/ Nombre d'agents de contrôle
 - **Valeurs cibles :** 80%
 - **Explication du niveau de la performance de l'indicateur Le nombre d'agents de contrôle assermentés :** Avant l'année 2020, ce sont 250 agents de contrôle qui ont prêté serment. Ces agents sont chargés de maintenir le respect des règles commerciales et industrielles. En 2020, le nombre d'agents de contrôle assermentés venus renforcer l'effectif pour la mise en œuvre et le suivi de la politique du Gouvernement en matière de Commerce et d'Industrie est de 61, portant le nombre total d'agents de contrôle assermentés à 311. Rapporté aux 438 agents de contrôle exerçant sur l'étendue du territoire ivoirien, l'on obtient un taux d'agents de contrôle assermentés de 71%, en deçà des 80% prévus. Ce gap de 9% s'explique essentiellement par les conditions strictes de sélection des candidats à l'assermentation adoptées par le Comité d'assermentation. Pour permettre à un plus grand nombre d'agents de recevoir l'assermentation, il faudrait assouplir les conditions d'assermentation actuelles.

- **Nombre de formations réalisées**
 - **Documentation de l'indicateur : Nombre de formations réalisées**
La problématique du renforcement des capacités techniques des agents du MCI est majeure dans un secteur en pleine mutation et qui appelé à se renouveler avec de nouveaux outils et instruments à la fois juridiques que technologiques. Malgré son importance, le programme de formation n'a aucune dotation inscrite au Budget. Les formations sont regroupées dans un catalogue de formation élaboré par la DRH en collaboration avec les directions et structures rattachées. Source de données : Direction des Ressources Humaines
 - **Mode de calcul :** Dénombrement
 - **Valeurs cibles :** Non défini
 - **Explication du niveau de la performance de l'indicateur :** Seules deux formations ont été dispensées en 2020 malgré l'absence de dotation. Elles ont été dispensées principalement en rédaction administrative et en pratiques anti-concurrentielles au bénéfice d'une quarantaine d'agents du Ministère. C'est le lieu de rappeler l'importance du renforcement des capacités techniques des agents de MCI afin d'améliorer leur productivité individuelle et collective.

- **Nombre d'études réalisées**
 - **Documentation de l'indicateur : Nombre d'études réalisées.**
Dans le cadre de la chaîne PPPBS la réalisation d'études s'avère importante. Ces études sont initiées par la Direction de la Planification en collaboration avec les directions centrales et les structures rattachées.
 - **Source de données :** Direction de la Planification des Statistiques et de la Prospective
 - **Mode de calcul :** Dénombrement
 - **Valeurs cibles :** 5

- **Explication du niveau de la performance de l'indicateur** : En 2020, il était prévu la réalisation de 5 études initiées par la DPSP ou les services du MCI. Ces études portaient entre autres, sur la production de statistiques sectorielles, le développement d'un logiciel de gestion et de suivi de projets, l'élaboration d'un document de politique sectorielle, l'assurance-crédit à l'exportation et les études prospectives sur les marchés à l'exportation. Sur les 5 études prévues, 2 études ont effectivement été réalisées soit un taux de réalisation de 40%. Il s'agit de l'étude sur l'assurance-crédit à l'exportation et les études prospectives sur les nouveaux marchés à l'exportation dont le financement a été mobilisé auprès de l'ITC dans le cadre du programme TradeCom II.

Quant aux 3 études restantes, la complexité et la lenteur des procédures de saisine du Fonds d'études conjuguée à l'absence de dotation budgétaire, elles n'ont pu être réalisées.

En effet, il a été signifié que les études qui font l'objet de financement sont **les études de faisabilité qui sont nécessaires à l'exécution de projets de grandes envergures**. En outre, le financement par le Fonds d'Etudes est conditionné à l'acceptation du projet par le Ministère du Plan et du Développement à travers la DPIP ou à l'adoption d'une Communication en Conseils des Ministres (CCM).

Dès lors, une nouvelle approche a été adoptée pour la réalisation des études. Ainsi, en 2021, il est proposé, dans le cadre du projet de développement du système d'information du Ministère du Commerce qui dispose de ressources financières, de réaliser 2 études à savoir :

- le développement d'un logiciel de gestion et de suivi de projets ;
- le développement d'un logiciel de production de statistiques sectorielles.

c. Exécution financière par action

L'exécution financière en action du programme 1 Administration Générale est présentée dans le tableau suivant :

Tableau 85 : Exécution financière par action du programme Administration Générale

Actions	1 - Personnels	2 - Biens et services	3 - Transferts	4 - Investissements	Total
Coordination et animation	0	340 509 354			340 509 354
Planification, programmation et suivi-évaluation	3 000 000	8 911 160			11 911 160
Gestion des systèmes d'information et de communication		18 536 613		238 425 048	256 961 661
Gestion des ressources humaines, matérielles et financières	3 231 906 447	779 556 548	483 209 399	790 572 388	5 285 244 782
Total	3 234 906 447	1 147 513 675	483 209 399	1 028 997 436	5 894 626 957

Source : DGBF/ Situation d'exécution au 15/01/ 2021 (SIB)

d. Exécution des investissements

Tableau 86 : Exécution des investissements du programme Administration générale

	Année de démarrage	Année de fin	Coût total	Budget Voté 2020	Budget Actuel 2020	Mandat PEC 2020
Projet 1 : Informatisation des Services du Min. Industrie et Mines	2013	2017	550 000 000	59 900 000	46 539 235	46 529 418
<i>Sur financement intérieur</i>			550 000 000	59 900 000	46 539 235	46 529 418
<i>Sur financement extérieur</i>			0	0	0	0
Projet 2 : Mise en place du Système d'information du Ministère du Commerce	2013	2015	3 386 800 000	249 050 000	193 499 105	191 895 630
<i>Sur financement intérieur</i>			3 386 800 000	249 050 000	193 499 105	191 895 630
<i>Sur financement extérieur</i>			0	0	0	0
Projet 3 : Réhabilitation et Equipement structures Min Industrie et Mines	2012	2016	1 269 640 000	449 000 000	348 850 022	326 291 461
<i>Sur financement intérieur</i>			1 269 640 000	449 000 000	348 850 022	326 291 461
<i>Sur financement extérieur</i>			0	0	0	0
Projet 4 : Equipement du Ministère du Commerce	2013	2017	2 142 600 000	541 100 000	420 407 009	393 217 600
<i>Sur financement intérieur</i>			2 142 600 000	541 100 000	420 407 009	393 217 600
<i>Sur financement extérieur</i>			0	0	0	0
Projet 5 : Renforcer les capacités du ministère dans le cadre de l'OGP	2016		764 977 000	99 950 000	77 656 035	71 063 327
<i>Sur financement intérieur</i>			764 977 000	99 950 000	77 656 035	71 063 327
<i>Sur financement extérieur</i>			0	0	0	0
Total programme 1 (Budget de l'Etat)			8 114 017 000	1 399 000 000	1 086 951 406	1 028 997 436
<i>Total sur financement intérieur</i>			8 114 017 000	1 399 000 000	1 086 951 406	1 028 997 436
<i>Total sur financement extérieur</i>			0	0	0	0

Source : DGBF/ Situation d'exécution au 15/01/2021 (SIB)

Projet 1 : Informatisation des Services du Min. Industrie et Mines

Ce projet estimé à 550.000.000 FCFA vise à améliorer les conditions de travail des agents pour une meilleure rentabilité et doit permettre de créer et d'opérationnaliser des logiciels métiers et d'équiper les services du ministère en matériels informatiques. Commencé en 2013, pour une durée initiale de 5 ans selon la programmation PIP, il n'a pas pu s'achever conformément au terme prévu, pour insuffisance de crédits. En 2020, le projet a bénéficié d'une dotation de 46.539.235 FCFA qui ont servi à l'acquisition de : 45 Ordinateurs de Bureau, 37 Antivirus de 4 postes et 61 onduleurs Back up. Le retard accusé dans la mise en œuvre du projet a eu un impact négatif sur la performance des services, donc du programme. Il est souhaitable de prévoir une dotation budgétaire conséquente, à l'avenir, pour assurer la finalisation du projet.

Projet 2 : Mise en place du Système d'information du Ministère du Commerce

Le projet qui a débuté en 2013 pour une durée initiale de trois (03) ans selon la programmation PIP, est estimé à 3.386.300.000 FCFA. Il vise : le renforcement des capacités opérationnelles du Ministère à travers la mise à jour du schéma directeur 2019-2022 du système d'information du Ministère, la mise en place du système de gestion des amendes transactionnelles et des succursales en Côte d'Ivoire et l'interopérabilité et la mise à jour du système de gestion des documents du commerce extérieur GESCOMEXT. Au titre de 2020, il a bénéficié d'une dotation de 193.499.105 FCFA pour une réalisation de 191.895.630 FCFA (99% de taux réalisation) qui ont permis de :

- mettre en place 04 systèmes-métier de gestion au bénéfice du Ministère : le système de paiement électronique dédié au Ministère (SPE), le Système de gestion des stocks de magasin, des agréments et des instruments de métrologie (SIGSAM), le Système de Gestion des Ressources Humaines du Ministère (SRH), le Système de Gestion des Activités des Directions Régionales (SIGER) ;

- démarrer la mise en place du Système de gestion des archives numériques et des documents du Ministère (SIAD) ;
- acquérir divers matériels informatiques dont un scanner.

Le projet n'est pas encore achevé en raison des difficultés importantes rencontrées dans sa mise en œuvre et qui sont relatives à :

- l'insuffisance de la dotation budgétaire allouée annuellement ;
- l'instabilité institutionnelle due aux différents remaniements ministériels ;
- la réévaluation des coûts de certaines composantes avec le retard accusé dans l'exécution du projet du projet avec pour conséquence, une augmentation du coût global.

Projet 3 : Réhabilitation et Equipement structures Min Industrie et Mines

Ce projet vise la réhabilitation des bâtiments logeant les services du Ministère ainsi que leur équipement en matériels roulants et en matériels et mobiliers de bureau pour un coût global de 1.269.640.000 FCFA. Commencé en 2012, pour une durée initiale de cinq (05) ans selon la programmation PIP, il n'est pas encore achevé pour insuffisance de crédits budgétaires. En 2020, il a bénéficié d'une dotation de 348.850.022 FCFA pour une réalisation de 326.291.461 FCFA (93,53% de taux de réalisation) qui ont permis d'acquérir : 20 ordinateurs de bureau HP 290, 13 ordinateurs portable, 15 antivirus de 4 postes, 20 onduleurs Back up UPS, 03 Bureaux directeurs, 03 Fauteuils directeurs, 30 Bureaux agents, 30 Fauteuils agent, 98 Chaises visiteurs, 05 fauteuils orthopédiques, 02 copieurs IR 2520, 02 Autocommutateur, 04 combinés téléphoniques, ainsi que 3 véhicules de type 4*4 et 3 véhicules de types berline.

Ces acquisitions auraient pu être encore plus importantes si la pandémie de COVID-19 n'avait pas obligé à réviser le niveau des dépenses en raison de la réduction du budget de cette activité en cours d'exercice. Il serait opportun que les montants programmés par le PIP puissent être entièrement débloqués par le Budget afin d'achever le projet et le sortir *in fine* du portefeuille de projets du MCI.

Projet 4 : Equipement du Ministère du Commerce

Ce projet a pour objectif principal de doter les services du Ministère en matériels techniques notamment du matériel de métrologie, de contrôle, de matériels informatiques et roulants afin d'accroître et intensifier les activités de surveillance du marché, la lutte contre la fraude et la contrefaçon, pour un coût global de 2.142.600.000 FCFA. Débuté en 2013 pour une durée initiale de cinq (05) ans selon la programmation PIP, le projet n'est pas encore achevé en raison de l'insuffisance des crédits budgétaires alloués annuellement. En 2020, il a bénéficié d'une dotation de 420.407.007 FCFA pour une réalisation de 393.217.600 FCFA (93,53% de taux de réalisation) qui ont permis l'acquisition de : une dizaine de Splits de 02 chevaux, 5 Splits de 1,5 chevaux, 40 Imprimantes multifonctions HP Laserjet, 40 Câbles USB, 02 Ordinateurs desktops HP ALL-One 24, 7 Ordinateurs portables HP PROBOOK 450, 10 Onduleurs CR Backup UPS 1000 VA, et 8 véhicules de type 4*4.

La faiblesse des dotations allouées annuellement, aggravées par les réductions budgétaires subies en cours d'exercice, perturbent fortement la bonne exécution et la pérennité du projet. Si le projet n'est pas correctement doté, les services et les structures ne peuvent fonctionner de manière efficace et leur rendement sur le terrain s'en trouvera fortement affecté. Il est donc primordial que le Budget s'aligne sur la programmation PIP pour l'allocation des crédits au MCI.

Projet 5 : Renforcer les capacités du Ministère dans le cadre de l'OGP

Ce projet vise à améliorer la gouvernance, grâce à la transparence dans la gestion des affaires publiques, à la responsabilisation et l'implication des citoyens et à la lutte contre la corruption. Son coût global n'est pas définitif car ce projet a une certaine particularité. Toutefois, de 2016 (date de début) à 2021, ce sont 764.977.000 FCFA qui lui ont été alloués. En 2020, il a bénéficié d'une dotation de 77.656.035 FCFA pour une réalisation de 71.063.327 FCFA (91,51%) qui ont servi au paiement de la contribution annuelle de la Côte d'Ivoire à l'OGP, à la production du rapport d'autoévaluation de la mise en œuvre du plan d'action National 2018-2020, à l'élaboration du Plan d'Action national 2020-2022 de l'OGP, à la production du document de stratégie de communication et du plan de communication de l'OGP. Quant à la participation aux réunions statutaires, elle n'a pu être réalisée à cause de la crise sanitaire mondiale à COVID-19.

Les difficultés sont essentiellement dues :

- à l'insuffisance du budget annuel alloué ;
- à l'insuffisance de ressources humaines dédiées au projet.

Cela pourrait se résoudre par la révision du cadre institutionnel de l'OGP, notamment par la création d'une structure autonome et le recrutement du personnel, pour la célérité des travaux et la pérennité du processus.

e. Exécution des prévisions d'effectifs

L'exécution des prévisions d'effectifs du programme est présentée dans le tableau ci-dessous.

Tableau 87 : Exécution des prévisions d'effectifs du Programme Administration Générale

	2020					
	2019 (Effectif)	Besoin exprimé	Prévision	Besoin satisfait (Agents affectés en 2020)	Sorties (Retraite + Départ + Décès)	Total fin d'année 2020
Fonctionnaire Catégorie A	160	29	29	20	17	163
Fonctionnaire Catégorie B	323	34	34	112	14	421
Fonctionnaire Catégorie C	74	-	-	04	02	76
Fonctionnaire Catégorie D	62	-	-	02	05	59
Non Fonctionnaires	56	-	-	-	06	50
TOTAL	675	63	63	138	44	769

Source : DRH du MCI

2. Commentaire et conclusion

Le Programme Administration Générale enregistre en 2020 un niveau de consommation des crédits alloués de 85,16%. Ce taux est satisfaisant au regard des difficultés et contraintes énormes rencontrées au cours de la gestion 2020, notamment : (i) la crise sanitaire à COVID-19 qui a fortement perturbé la réalisation de certaines activités, (ii) le plafonnement à 70% dans l'exécution des crédits et (iii) les réductions budgétaires importantes des dépenses d'investissements et des dépenses de biens et services. Ces difficultés ont obligé les services du MCI au niveau du Programme à fonctionner à minima en effectuant des réaménagements internes, avec la pression des délais imposés dans le cadre de l'exécution du processus budgétaire. Par ailleurs, les dépenses de personnel ont consommé 55% des crédits alloués, contre 45% pour les autres natures de dépenses.

En dépit de ces contraintes, un certain nombre d'acquis doivent être mentionnés : au titre des investissements, 13 véhicules (dont 1 pick-up double cabine), ont été acquis pour la mobilité des services, notamment des Directions régionales ainsi que des lots importants d'ordinateurs portables, d'ordinateurs et de mobiliers de bureaux, dans le cadre de l'équipement des structures du Ministère du Commerce et de l'Industrie. A cela, s'ajoute l'actualisation du Schéma Directeur Informatique avec l'interconnexion de certains services et le développement de logiciels métiers afin de booster la productivité du MCI.

En ce qui concerne les effectifs, le constat est qu'il y a une inadéquation entre les besoins exprimés par le programme et l'affectation faite particulièrement pour les agents de catégorie A et B. En effet, sur une demande de 29 agents de catégorie A, seulement 20 ont été effectivement affectés au Programme (sous-satisfaction). En outre, pour une demande de 34 agents de catégorie B, 112 ont été affectés, créant un excédent de 78 agents. Cela impacte négativement la performance du programme car la plupart des agents affectés au programme ont besoin d'un renforcement de capacités pour être opérationnels. Il est donc primordial de trouver le financement nécessaire pour les formations.

II.2. Programme 2 : Commerce intérieur

1. Bilan stratégique

Au titre de l'année 2020, l'objectif global du Programme 2 est d'accroître la contribution du Commerce intérieur à la création d'emplois et de richesse. De manière spécifique, la mise en œuvre des actions du programme vise à moderniser les activités du Commerce intérieur et à renforcer la surveillance du marché. Pour l'atteinte de ces objectifs, les directions et services du Programme ont mis en œuvre des actions liées à :

- **la promotion des activités commerciales et de l'insertion des jeunes ivoiriens dans le commerce**, notamment (i) la réalisation de l'audit et des états généraux des marchés, (ii) le recensement des commerçants et la délivrance de la carte de commerçant, (iii) la construction et la gestion du Parc des Expositions d'Abidjan, (iv) la réhabilitation du Marché de Gros de Bouaké (MGB), (v) l'appui et l'accompagnement des acteurs du vivrier, (vi) la collecte, le traitement et la diffusion des données économiques, (vii) le bon fonctionnement, la promotion et la modernisation des infrastructures

de mise en marché des produits vivriers.

- **le renforcement des contrôles en matière de concurrence commerciale, de consommation et de stratégie de lutte contre la vie chère** à travers une enquête de concurrence dans le secteur du faux thon, la mise à jour et le calcul de l'indice de mesure du coût de la vie, l'organisation de la Semaine du Consommateur de Côte d'Ivoire (SCCI 2020) et de la Journée Mondiale des Droits des Consommateurs (JMDC 2020), le traitement des saisines consultatives et contentieuses, l'évaluation de type d'instruments de mesure ou approbation de modèle d'instrument de mesure, la surveillance des instruments de mesure, le contrôle des produits préemballés, la délivrance et le renouvellement des agréments des organismes agréés en métrologie.

a. Evolution des indicateurs de performance

Tableau 88 : Evolution des indicateurs de performance du Programme Commerce intérieur

Indicateurs		2019	2020		Commentaires
Objectifs spécifiques			Prévision	Réalisation	
Moderniser les activités du commerce Intérieur	Nombre de commerçants identifiés	0	5000	16000	Cible atteinte
	Nombre de marchés de gros construits	1	1	0	Cible non atteinte
	Nombre d'infrastructures de collecte et de groupage de produits vivriers construites	1	1	0	Cible non atteinte
Renforcer la surveillance du marché et réduire le coût de la vie	Statistique de l'évolution des prix	24	24	24	Cible atteinte
	Taux de réalisation physique de la Stratégie de lutte contre la Vie Chère (%)	50%	ND	80%	Cible atteinte
	Indice du coût de la vie	ND	ND	ND	Pas d'informations
	Nombre de missions effectuées	451	275	354	Cible atteinte

Source : DPPD-PAP 2020-2022/DGCI

b. Analyse détaillée et explication des résultats

L'année 2020 a enregistré la mise en œuvre de plusieurs activités répondant aux exigences de la modernisation de l'activité commerciale et de la lutte contre la vie chère. Ainsi, l'on note une avancée majeure dans la réalisation de ces activités.

- **Nombre de commerçants identifiés :**

- **Documentation de l'indicateur nombre de commerçants identifiés**

L'identification des commerçants est une étape importante du processus de modernisation du Commerce intérieur. Le projet « carte de commerçant » vise à professionnaliser l'activité de commerce tout en proposant des services à valeur ajoutée.

- **Source** : DIPAC/DGCI
- **Mode de calcul** : dénombrement
- **Valeurs cibles** : (5000 en 2020 ; 20 000 en 2021 et 50 000 en 2022).

- **Explication du niveau de performance de l'indicateur**

La performance enregistrée avec cet indicateur s'explique en partie par la mise en place du crédit « soutrali » dans le cadre du projet « carte de commerçant ». Ce financement a permis d'octroyer des crédits aux commerçants qui avaient connu une baisse de leurs chiffres d'affaires en raison de la pandémie à coronavirus. L'obtention de la carte étant l'exigence première pour bénéficier de ce prêt a suscité un engouement, occasionnant l'adhésion de plusieurs acteurs du commerce au projet.

- **Nombre de marché de gros construits**
- **Documentation de l'indicateur nombre de marchés de gros construits**

La construction des marchés répond au besoin de l'autosuffisance alimentaire et celui de devenir la plaque tournante de la sous-région en matière de commercialisation des produits vivriers.

- **Source** : DIPAC/DGCI
- **Mode de calcul** : dénombrement
- **Valeurs cibles** : (1 en 2020 ; 1 en 2021 et 2 en 2022).

- **Explication du niveau de performance de l'indicateur**

La contreperformance enregistrée avec cet indicateur est due à une surévaluation. En effet, la construction de marchés de gros obéit à la satisfaction de plusieurs étapes, notamment la recherche de ressources pour la réalisation des études complémentaires. Dans ce cadre, le MCI a signé un mémorandum d'entente avec le groupe d'investisseurs chinois CHINA RAILWAY CONSTRUCTION CORP. WEST AFRICA (CRCC WEST AFRICA Ltd). La survenue de la pandémie n'a pas favorisé l'avancée de la mise en œuvre réelle dudit mémorandum. Cependant, des négociations sont en cours avec la Banque Mondiale pour la construction de 4 marchés de gros dans le cadre du programme Agrifood.

- **Nombre d'infrastructures de collecte et de groupage de produits vivriers construites :**
- **Documentation de l'indicateur**

La construction des centres de groupage de produits vivriers vise à réduire les pertes post production.

- **Source** : DIPAC/DGCI
- **Mode de calcul** : Dénombrement
- **Valeurs cibles** : (1 en 2020 ; 1 en 2021 et 3 en 2022).

- **Explication du niveau de performance de l'indicateur**

La contreperformance enregistrée avec cet indicateur est due à une surestimation. En effet, la construction des infrastructures de collecte et de groupage de produits vivriers obéit à la satisfaction de plusieurs étapes notamment la recherche de ressources dont nous ne disposons pas encore. Les négociations des opérateurs intéressés se poursuivent. Cependant, des négociations sont en cours avec la Banque Mondiale pour la construction de centre de collecte et de groupage dans le cadre du programme Agrifood.

- **Nombre de missions effectuées**
- **Documentation de l'indicateur**

Les missions de surveillance sont menées afin de s'assurer du bon fonctionnement du marché.

- **Source** : DMCQRF/DCCLVC/DGCI
- **Mode de calcul** : dénombrement
- **Valeurs cibles** : (275 en 2020 ; 300 en 2021 et 325 en 2022).

- **Explication du niveau de performance de l'indicateur**

Les Missions de surveillance du marché ont été réalisées avec succès, conformément au plan d'actions. En effet, en 2020, 354 missions ont été effectuées, soit un taux de réalisation de 128,73%. Ce résultat s'explique par le renforcement de la surveillance du marché. En effet, avec la crise sanitaire, le MCI a dû augmenter le nombre de ses missions afin de s'assurer de l'approvisionnement régulier des marchés et réprimer les pratiques anticoncurrentielles observées lors de la crise sanitaire.

- **Statistiques de l'évolution des prix**
- **Documentation de l'indicateur**

Les missions de relevé de prix sont menées afin de suivre l'évolution des prix des produits de grande consommation et de première nécessité.

- **Source** : DCCLVC/DGCI
- **Mode de calcul** : Dénombrement
- **Valeurs cibles** : (24 en 2020 ; 24 en 2021 et 24 en 2022).

- **Explication du niveau de performance de l'indicateur**

Les Missions de relevé de prix ont été réalisées avec succès conformément au plan d'actions. Le suivi de l'évolution des prix des produits de grande consommation a permis de constater au lendemain de la survenue de la COVID-19 dans notre pays, la flambée des prix des gels hydroalcooliques et de certains produits de grande consommation. Pour pallier cette hausse de prix, le Gouvernement a, en accord avec les acteurs concernés et après avis favorable de la Commission de la Concurrence, plafonné les prix des gels hydroalcooliques ainsi que ceux de l'huile de table, du sucre, du riz, de la tomate concentrée. Le suivi régulier du respect de cette décision gouvernementale a occasionné des missions supplémentaires de surveillance de marché, ce qui nous permis de passer de 275 missions préalablement arrêtées à 354 missions, soit 28% de taux d'augmentation.

- **Taux de réalisation physique de la Stratégie de lutte contre la Vie Chère (%)**
- **Documentation de l'indicateur**

Le Conseil National de Lutte contre la Vie Chère (CNLVC) est un cadre permanent d'échanges entre le secteur public et le secteur privé, entre les opérateurs économiques et le gouvernement, entre les syndicats, les associations de consommateurs et le gouvernement. Il est chargé de la coordination et du suivi de la mise œuvre des stratégies de lutte contre la vie chère du Gouvernement. Dans le cadre des activités une matrice d'actions de lutte contre la vie chère a été élaborée avec la participation de tous les acteurs. Cette matrice d'actions prend en compte tous les aspects susceptibles d'agir sur le coût de la vie.

- **Source** : CNLVC/DGCI
- **Mode de calcul** : Ratio du (Nombre d'actions de la Stratégie de lutte contre la Vie Chère réalisées / Ensemble des actions de la Stratégie de lutte contre la Vie Chère prévues) * 100
- **Valeurs cibles** : 80% en 2020.

- **Explication du niveau de performance de l'indicateur**

Le Conseil des Ministres, afin d'adresser la problématique de la cherté de la vie et améliorer les conditions de vie des populations, a adopté en sa séance du mercredi 31 mai 2017, une série de mesures axées principalement sur les postes de dépense les plus importants pour les ménages, à savoir l'alimentation, le transport et le logement. De même, des mesures d'appui, des études et travaux sont à réaliser afin d'appréhender la question de la Vie Chère et aider à la prise de décision. Ces mesures, planifiées sur le court et le moyen terme, sont mises en œuvre par l'ensemble des ministères concernés avec une coordination et un suivi effectué par le Conseil National de Lutte contre la Vie Chère (CNLVC).

Au cours de l'exercice 2020, l'objectif assigné au programme en termes de taux de réalisation de la stratégie a été fixé à 80% sur la base des mesures et actions relatives à la lutte contre la vie chère adoptées à la séance du 31 mai 2017, et se déclinant en 46 activités au total. En 2020, on a enregistré un taux de mise en œuvre de 80%. Il convient de noter que ce taux est lié à la mise en œuvre des activités relevant de la compétence exclusive du Ministère du Commerce et de l'Industrie. En ce qui concerne les 20% d'activités non encore réalisées, elles concernent l'élaboration et le calcul de l'indice du coût de la vie et la réforme de l'OCPV qui doivent être achevées en 2021.

c. Exécution financière par action

Tableau 89 : Exécution financière par action du programme Commerce intérieur

Programme	Actions	1 - Personnels	2 - Biens et services	3 - Transferts	4 - Investissements	Total
22102 Commerce intérieur	2210201 Promotion des activités commerciales et de l'insertion	368 460 957	6 565 200	344 956 503	-	719 982 660
	2210202 Renforcement des contrôles en matière de la concurrence commerciale et de la consommation	92 530 000	843 197 149	309 232 456	-	1 244 959 605
	Total	460 990 957	849 762 349	654 188 959	-	1 964 942 265

Source : DGBF/ Situation d'exécution au 15/01/ 2021 (SIB)

d. Exécution des investissements

Ce programme ne dispose pas de projets d'investissements

e. Exécution des prévisions d'effectifs

Tableau 90 : Exécution des prévisions d'effectifs du Programme Commerce intérieur

	2019 (Effectif)	2020				
		Besoin exprimé	Prévision	Besoin satisfait (Agents affectés en 2020)	Sorties (Retraite + Départ + Décès)	Total fin d'année 2020
Fonctionnaire Catégorie A	16	18	18	03	03	16
Fonctionnaire Catégorie B	33	08	08	22	06	49
Fonctionnaire Catégorie C	08	-	-	00	02	06
Fonctionnaire Catégorie D	05	-	-	00	02	03
Non Fonctionnaires	01	-	-	00	-	01
TOTAL	63	26	26	25	13	75

Source : DRH du MCI

2. Commentaire et conclusion

L'année 2020 a enregistré la mise en œuvre de plusieurs activités répondant aux exigences de la modernisation de l'activité commerciale et de la lutte contre la vie chère. Ainsi, l'on note une avancée majeure dans la réalisation de certaines activités. Cependant, il convient d'octroyer les ressources nécessaires pour maintenir cette dynamique observée.

En effet, le Programme 2 a bénéficié d'un budget de 1 964 942 265 FCFA qui a été utilisé à plus de 97%.

A l'analyse de la répartition de ce budget, seulement 43% dudit budget (correspondant aux dépenses de biens et services) est alloué à la réalisation des activités. Cet état de fait met en exergue toutes les difficultés auxquelles le RPROG et les RUO sont confrontés dans la mise en œuvre de leurs différentes missions. Il s'agit, entre autres, de l'absence de dotation budgétaire pour les frais de mission, l'insuffisance de carburant pour les missions de surveillance de marché, la lenteur enregistrée dans l'exécution du budget sans oublier la baisse du budget alloué au Ministère, d'année en année.

Aussi, faut-il le rappeler, le Programme 2 est confronté à un véritable problème de personnel au regard du faible nombre d'agents de catégorie A (16 agents repartis entre 7 unités opérationnelles). A titre d'exemple, au cours de l'année 2020, sur 18 demandes d'agents de catégorie A formulées, seulement 3 ont été satisfaites, quand 3 départs ont été enregistrés dans la même période. Il convient

de rappeler également la question de profil des agents à mettre à disposition du Programme 2. Il s'agit généralement d'agents ayant des compétences en Statistiques, en Métrologie ou en Gestion de projet, ce qui est difficile à satisfaire par la fonction publique. Quand bien même, elle y pourvoit, ceux qui arrivent sont démotivés en raison des difficultés citées supra, y compris des conditions de travail. En terme de perspectives, il est recommandé de tous nos vœux : le renforcement du budget du Programme 2, la mise en œuvre des recommandations des états généraux des marchés et de l'atelier de redynamisation des activités de surveillance du marché, le financement des études complémentaires nécessaires pour le démarrage des travaux de construction et de réhabilitation des marchés de gros et des marchés de détail, et la digitalisation des relevés de prix qui sont autant de défis à relever pour l'atteinte des résultats escomptés.

II.3. Programme 3 : Commerce extérieur

1. Bilan stratégique du programme

L'objectif global du Programme est de développer et promouvoir le Commerce extérieur. Deux objectifs spécifiques sous-tendent l'objectif global. Il s'agit de développer le Commerce extérieur à travers sa modernisation et de le promouvoir.

- **Au titre de la modernisation des services du Commerce extérieur, les actions réalisées** reposent sur la promotion des échanges commerciaux et de l'assistance aux structures d'import-export par la redynamisation du Réseau National d'Information Commerciale (RNIC), l'étude sur l'identification et la collecte des Mesures Non tarifaires (MNT) en Côte d'Ivoire, la mise en œuvre du Programme d'Appui au Partenariat Economique du Royaume-Uni (UKTP)-Côte d'Ivoire, la mise en œuvre du Programme d'Appui à la Compétitivité et à l'Intégration Régionale 2 (PACIR 2) et la mise en œuvre de l'Initiative SheTrades. Elles passent également par la régulation des échanges à travers la mise en place du Portail Web d'Informations Commerciales (PWIC), le développement de modules additionnels (E-Exonération, E-Timber et E-Certificat d'origine) pour la pleine opérationnalisation du GUCE-CI, la poursuite du programme VOC aux différentes frontières, l'achèvement des études prospectives sur les nouveaux marchés, des études sur l'Assurance-crédit à l'export (ACA), la redynamisation du Mécanisme d'Alerte aux Obstacles au Commerce (MAOC). Par ailleurs, il faut noter la construction en cours de huit (08) dépôts spécialisés aux frontières terrestres.

- **Au titre de la Promotion des échanges commerciaux et assistance aux structures d'import/export**, les actions majeures ont porté sur le développement des accords commerciaux et des organisations du commerce à travers le suivi de la coopération internationale et bilatérale, de la coopération régionale et sous régionale, des accords au niveau des organisations internationales. Elles ont également porté sur le développement de la commercialisation des produits de base.

a. Evolution des indicateurs de performance

Tableau 91 : Evolution des indicateurs de performance du Programme Commerce extérieur

Objectifs spécifiques	Indicateurs	2019	2020		Commentaires
			Prévision	Réalisation	
Disposer de données fiables et actualisées sur le Commerce extérieur	Taux d'implémentation des modules	80%	90%	90%	Cible atteinte
	Nombre de code import/export délivrés	-	ND	4411	Cible non atteinte
	Nombre de visiteurs du portail web d'informations commerciales (PWIC)	10 000	ND	12 000	Cible atteinte
Tirer profit de la mise en œuvre des accords commerciaux	Nombre de participation aux négociations	---	ND	34	Cible non atteinte
Renforcer la compétitivité des entreprises nationales à l'exportation	Nombre d'entreprises accompagnées à l'exportation	---	200	00	Cible non atteinte
	Nombre de déclarations (obstacles rapportés et obstacles résolus) faites sur le MAOC	---	50	35	Cible non atteinte

Source : DPPD-PAP 2020-2022/DGCE

b. Analyse détaillée et explication des résultats

• Taux d'implémentation des modules

○ Documentation de l'indicateur : Taux d'implémentation des modules

Le système informatisé du Guichet Unique du Commerce extérieur (GUCE) est le site de convergence afin de fournir aux opérateurs économiques une source unique conviviale complète où l'on puisse trouver toutes informations sur les importations, les exportations et le transit ainsi que tous les règlements, procédures et exigences en matière de Commerce extérieur en Côte d'Ivoire. Cet indicateur concerne l'implémentation des modules du GUCE, notamment les modules E-Forex, E-Licence, E-Manifeste, E-Paiement et E-Voyage...

- **Source de données** : DRE/DGCE/GUCE Côte d'Ivoire
- **Mode de calcul** : ratio du nombre de modules implémentés sur le nombre total de modules à développer ;
- **Valeurs cibles** : 90% en 2020.

○ Explication du niveau de performance de l'indicateur

Cet indicateur aura permis de montrer le niveau de renforcement des mécanismes d'accompagnement du Commerce extérieur à travers la création du Guichet Unique du Commerce extérieur (GUCE) avec un taux de référence de 80% et une prévision de 90% estimée pour 2020. Cet objectif a donc été atteint. Toutefois, au regard de ce taux d'implémentation, il est nécessaire de maintenir le mécanisme pour le renforcement de l'accompagnement du Commerce extérieur. Et de finaliser le développement des modules additionnels (E-Exonération, E-Timber et E-Certificat d'origine) pour la pleine opérationnalisation du GUCE-CI.

• Nombre de codes import-export délivrés

○ Documentation de l'indicateur : Taux de croissance du Nombre de codes import-export délivrés

Le code import-export est le certificat qui matérialise l'identification des opérateurs économiques, usagers effectifs du Commerce extérieur. Ledit certificat est indispensable à la pratique de toutes importations ou exportations de marchandises en destination et en partance du territoire ivoirien.

- **Source de données** : DRE/DGCE
- **Mode de calcul** : ratio de la différence du nombre de codes en année n (2020) et n-1 (2019) sur le nombre total de codes import-export délivrés en année n-1 (2019).
- **Valeurs cibles** : ND en 2020.

○ Explication du niveau de performance de l'indicateur

Initialement les données de prévision pour cet indicateur n'étaient pas disponibles. Toutefois, au cours de l'année 2020, la prévision a été fixée à 5000 codes à délivrer. Le nombre de codes Import/Export effectivement délivrés en 2020 est de 4411, d'où un gap de 589 codes. Cet écart est dû au ralentissement des activités d'importations et d'exportations en raison de la crise sanitaire liée à la pandémie à COVID-19. Avec la levée des restrictions sanitaires et la mise en œuvre effective de la Stratégie Nationale d'Exportation et la Stratégie Nationale AGOA, l'objectif fixé en 2021 sera certainement atteint.

• Nombre de visiteurs du portail web d'informations commerciales (PWIC)

○ Documentation de l'indicateur : Nombre de visiteurs du portail web d'informations commerciales (PWIC)

Le Portail Web d'Informations Commerciales lancée en juin 2019, découlant des engagements pris par la Côte d'Ivoire dans le cadre de l'Accord sur la Facilitation du Commerce (AFE) de l'Organisation Mondiale du Commerce (OMC). Une grande performance a été enregistrée au titre de la visite du PWIC. En effet, le nombre de visiteurs est au-delà des objectifs. Cela résulte de l'importance de se doter d'un portail web d'informations commerciales et de la satisfaction des acteurs économiques d'obtenir des informations sur les exigences réglementaires dont ils ont nécessairement besoin pour effectuer leurs transactions.

- **Source de données** : DRE/DGCE
- **Mode de calcul** : Dénombrement des visiteurs du site web PWIC sur la période d'une année.
- **Valeurs cibles** : ND en 2020

- **Explication du niveau de performance de l'indicateur**

L'objectif de 12.000 visiteurs a été fixé au cours de l'exercice 2020. Une grande performance a été enregistrée au titre de la visite du PWIC : de 10 000 en 2019 à 12 000 en 2020, soit 2000 consultations supplémentaires du portail web d'information. L'objectif fixé a été atteint. Ce résultat est dû à la sensibilisation faite auprès des acteurs du Commerce extérieur. La performance met en exergue l'importance de se doter d'un portail web d'informations commerciales et de la satisfaction des acteurs économiques d'obtenir des informations sur les exigences réglementaires dont ils ont nécessairement besoin pour effectuer leurs transactions.

- **Nombre de participation aux négociations**

- **Documentation de l'indicateur Nombre de participation aux négociations**

Les négociations commerciales dans le cadre du développement des accords commerciaux tant au niveau de la coopération internationale, bilatérale, de la coopération régionale, des accords et organisations internationales qu'au niveau des activités multilatérales et régionales.

- **Source de données** : DGCE/ Rapport d'activités DCISR
- **Mode de calcul** : Dénombrement
- **Valeurs cibles** : ND en 2020.

- **Explication du niveau de performance de l'indicateur**

La Cible a été fixée à 60 participations aux négociations au cours de l'année 2020. Au terme de l'année, les services de la DCISR ont effectivement participé à 34 négociations commerciales grâce aux réunions virtuelles. L'objectif n'a pas été atteint car certaines négociations commerciales ont été annulées en raison de la fermeture des frontières imposée par la crise sanitaire mondiale de la COVID-19. Par ailleurs, les mesures adoptées par le Conseil National de Sécurité, notamment la distanciation sociale, le confinement partiel, la rotation des effectives dans l'Administration et le télétravail ont freiné considérablement les activités de la DCISR. Autant de raisons qui n'ont pas permis de réaliser cet objectif. Si la levée des mesures barrières est accélérée, en comptant surtout avec le vaccin contre le COVID-19 en cours de déploiement, alors la reprise des négociations en présentiel, susceptibles de booster les activités de négociation de la DCISR sera effective.

- **Nombre d'entreprises accompagnées à l'exportation**

- **Documentation de l'indicateur : Nombre d'entreprises accompagnées à l'exportation**

L'encadrement et l'accompagnement des entreprises ivoiriennes lors des foires et salons tant nationaux qu'internationaux.

- **Source de données** : DGCE/DPAE/APEX-CI
- **Mode de calcul** : ratio de la différence du nombre d'entreprises accompagnées à l'exportation en année n (2020) et n-1 (2019) sur le nombre total d'entreprises accompagnées à l'exportation en année n-1.
- **Valeurs cibles** : 200 en 2020.

- **Explication du niveau de performance de l'indicateur**

En ce qui concerne le nombre d'entreprises accompagnées à l'exportation, l'encadrement et l'accompagnement des entreprises ivoiriennes lors des foires et salons tant nationaux qu'internationaux, aucune réalisation n'a été faite au cours de la période 2020. Ainsi l'objectif n'a pas été atteint. Cette performance nulle est facteur à la situation sanitaire mondiale due au COVID-19 qui continue de sévir et qui a empêché d'atteindre l'objectif visé. Toutefois, nous restons sur le levier de renforcement des capacités techniques de plus de 100 entreprises sur les exigences du marché américain.

- **Nombre de déclarations (obstacles rapportés et obstacles résolus) faites sur le MAOC**

- **Documentation de l'indicateur Taux de d'accroissement du nombre déclaration des obstacles rapportés et résolus enregistrés sur le MAOC**

Les règlements et procédures commerciaux représentent une source majeure d'obstacles au commerce international et un défi particulier pour les petites et moyennes entreprises. La recherche et la mise en conformité avec les règles du marché, l'analyse et la certification des produits ou encore l'obtention des documents commerciaux peuvent freiner la compétitivité des entreprises sur le marché régional et international. Les décideurs politiques n'ont pas toujours une vision claire des défis auxquels sont confrontées les entreprises, limitant le développement de politiques commerciales appropriées. Le Mécanisme d'Alerte aux Obstacles au Commerce (MAOC) vise à faciliter l'identification et l'élimination des obstacles auxquels les opérateurs commerciaux font face.

- **Source de données** : www.obstaclesaucommerce.org/cotedivoire

- **Mode de calcul** : ratio de la différence du nombre d'obstacles en année n (2020) et n-1 (2019) sur le nombre total d'obstacles en année n-1(2019).
- **Valeurs cibles** : 50 en 2020

○ **Explication du niveau de performance de l'indicateur**

Les performances du MAOC avec le nombre de 35 obstacles (rapportés et résolus) en 2020 sont satisfaisantes (70%) par rapport à l'objectif visé. Dès lors, il faut relever que les prévisions d'obstacles ne sont pas estimées ici, en sens que d'ailleurs, l'on souhaiterait qu'il n'en survienne pas du tout. Cependant, il est possible de quantifier, rapporter et résoudre des obstacles qui surviennent. Alors, en dépit de la crise de la COVID-19, les obstacles rencontrés par les structures ont pu être résolus. Les services du MAOC comptent améliorer les performances en traitant rapidement les obstacles rencontrés afin de corriger les flux des activités susceptibles de rencontrer des obstacles. En outre, une campagne de sensibilisation des opérateurs économiques en vue de les informer de l'existence du mécanisme et de les former sur son usage contribuerait à améliorer le niveau de réalisation de l'indicateur.

c. Exécution du Budget par action

Tableau 92: Exécution financière par action du programme Commerce extérieur

Actions	1 - Personnels	2 - Biens et services	3 - Transferts	4 - Investissements	Total
2210301 Modernisation des services du Commerce extérieur	-	67 706 746	-	-	67 706 746
2210302 Promotion des échanges commerciaux et assistance aux structures d'import/export	-	20 039 300	648 930 000	102 704 788	771 674 088
Total	-	87 746 046	648 930 000	102 704 788	839 380 834

Source : DGBF/ Situation d'exécution au 15/01/ 2021 (SIB)

d. Exécution des investissements

Tableau 93 : Exécution des investissements du programme Commerce extérieur

	Année de démarrage	Année de fin	Coût total	Budget Voté 2020	Budget Actuel 2020	Mandat PEC 2020
Projet 1 : Construction et Aménagement de dépôts spécialisés aux frontières terrestres de la Côte d'Ivoire	2020	2022	1 600 000 000	180 000 000	139 850 788	102 704 788
Sur financement intérieur			1 600 000 000	180 000 000	139 850 788	102 704 788
Sur financement extérieur			0	0	0	0
Total programme (Budget de l'Etat)			1 600 000 000	180 000 000	139 850 788	102 704 788
Total sur financement intérieur			1 600 000 000	180 000 000	139 850 788	102 704 788
Total sur financement extérieur			0	0	0	0

Source : DGBF/ Situation d'exécution au 15/01/ 2021 (SIB)

Projet 1 : Construction et Aménagement de dépôts spécialisés aux frontières terrestres de la Côte d'Ivoire

Démarré en 2020 pour un coût global de 1.600.000.000 FCFA, ce projet prévu pour quatre (04) ans, s'inscrit dans le cadre de la mise en œuvre de la stratégie Nationale d'exportation. Il vise à contribuer à la compétitivité et au dynamisme des exportations par la réduction du coût de la logistique pour le stockage et la sécurisation des marchandises aux frontières.

En 2020, il a bénéficié d'une dotation de 139.850.788 FCFA pour une réalisation de 102.704.788 FCFA (73,44% de taux de réalisation) qui ont servi à financer l'acquisition de matériel de bureaux, de matériels informatiques et matériels roulants et spécialisés, ainsi que les études architecturales nécessaires à la construction des dépôts spécialisés.

Les difficultés pour la réalisation de ce projet portent essentiellement sur :

- l'inadéquation entre les besoins exprimés en conférence budgétaire et les dotations allouées qui a entraîné un retard constaté dans la mobilisation effective des lignes notifiées ;
- la faible communication entre les structures d'exécution et les structures de mobilisation de fonds et de documents.

e. Exécution des prévisions d'effectifs

L'exécution des prévisions d'effectifs du programme est présentée dans le tableau ci-dessous.

Tableau 94 : Exécution des prévisions d'effectifs du Programme Commerce extérieur

	2020					
	2019 (Effectif)	Besoin exprimé	Prévision	Besoin satisfait (Agents affectés en 2020)	Sorties (Retraite + Départ + Décès)	Total fin d'année 2020
Fonctionnaire Catégorie A	50	15	15	08	02	56
Fonctionnaire Catégorie B	58	06	06	14	00	72
Fonctionnaire Catégorie C	17	-	-	00	01	16
Fonctionnaire Catégorie D	05	-	-	01	-	06
Non Fonctionnaires	04	-	-	00	-	04
TOTAL	134	21	21	23	03	154

Source : DRH du MCI

2. Commentaire et conclusion

Le programme Commerce extérieur a réussi à atteindre des résultats assez satisfaisants : 90,78% d'exécution du crédit alloué, et ce, malgré la pandémie à COVID-19, qui a retardé, voire empêché la réalisation d'un certain nombre d'activités, comme l'accompagnement d'entreprises à l'exportation. Ainsi, les objectifs fixés pour les indicateurs de performance ont été atteints pour la majorité d'entre eux. Les ressources humaines du programme, grâce à leur technicité, ont pleinement contribué à la réalisation du niveau de performance obtenu, en dépit de la faiblesse des dotations des services.

Toutefois, beaucoup reste encore à faire dans la mise en œuvre des actions, notamment, au niveau de la modernisation des services du Commerce extérieur et de la promotion des échanges commerciaux et l'assistance aux structures d'import-export : Il faut, en effet, continuer à travailler à l'amélioration du niveau de la qualité des produits ivoiriens et de la compétitivité des entreprises commerciales sur le plan international. Il faudra également, poursuivre la modernisation de la législation commerciale et des procédures de contrôle, intégrer l'innovation et l'appropriation des TIC dans la formulation des politiques commerciales et surtout, favoriser la mise en place d'une plateforme interministérielle sur le commerce électronique (ou e-commerce), enjeu majeur pour les années à venir. Il importe, enfin, de veiller à la mise en œuvre de l'Accord de Partenariat Economique (APE) avec l'UE.

Toutes ces actions sont nécessaires et méritent d'être soutenues pour créer les conditions propices à la modernisation, au développement et à la promotion du Commerce extérieur de la Côte d'Ivoire.

Le Programme 3 « Commerce extérieur » est déterminé à jouer sa partition, au sein du Ministère du Commerce et de l'Industrie, pour l'atteinte de l'objectif commun. Pour ce faire, et dans l'optique d'améliorer sa performance, il envisage d'œuvrer au déploiement de nouveaux mécanismes de modernisation des Services du Commerce extérieur notamment par la création d'un service dédié au Commerce électronique pour traiter la problématique nouvelle du commerce électronique. Par ailleurs, il continuera à diversifier les activités de Commerce extérieur, à développer des programmes de Promotion des Echanges Commerciaux et à renforcer l'assistance aux structures d'Import/Export par des sollicitations d'aide ou d'assistance auprès des organisations internationales. Enfin, un autre axe à explorer pour aider à mesurer l'amélioration de la performance du programme est la prise en compte de l'indicateur "Nombre de certificat de conformité délivrés" du programme de vérification de la conformité des produits à destination de la Côte d'Ivoire.

II.4. Programme 4 : Développement industriel

1. Bilan stratégique du programme

Le Programme Développement industriel a pour objectif global de redynamiser les activités du secteur industriel. Cet objectif est décliné en trois (3) objectifs spécifiques suivants : Améliorer la compétitivité des entreprises industrielles, renforcer l'infrastructure de la qualité et promotion de la qualité des produits industriels et Promouvoir l'innovation et la recherche technologique.

• **Au titre de la promotion de la transformation industrielle et de la compétitivité**, les actions réalisées ont porté sur : (i) la poursuite du développement de la transformation des matières premières agricoles avec le la signature et le suivi de la mise en œuvre de plusieurs convention, notamment dans les filières Anacarde, Cacao et Hévéa, sucre, etc. l'appui au développement des industries des filières non agricoles à travers des appuis cibles aux entreprises des filières ciment, pharmaceutique, montagne, etc., (ii) la mise en œuvre du Programme National de Restructuration et de Mise à Niveau des Entreprises Industrielles (PNRMN), (iii) la mise en œuvre de la composante du programme PARSCI relative à « l'Appui au Développement industriel de la filière fruits et légumes »

- **Au titre du renforcement de l'infrastructure de la qualité et promotion de la qualité des produits industriels**, les actions réalisées ont porté sur : (i) la poursuite du développement de la transformation des matières premières agricoles avec le la signature et le suivi de la mise en œuvre de plusieurs convention, notamment dans les filières Anacarde, Cacao et Hévéa, sucre, etc. l'appui au développement des industries des filières non agricoles à travers des appuis cibles aux entreprises des filières ciment, pharmaceutique, montagne, etc., (ii) la mise en œuvre du Programme National de Restructuration et de Mise à Niveau des Entreprises Industrielles (PNRMN), (iii) la mise en œuvre de la composante du programme PARSCI relative à « l'Appui au Développement industriel de la filière fruits et légumes ».

- **Au titre de la promotion de la qualité et de la normalisation**, on note les activités dans les domaines de la certification, de la promotion de la normalisation, de l'élaboration et adoption des normes, de la certification Produits, de la certification de personnes, de la prévention contre la contrefaçon, de l'investigation, de la métrologie et des contrôles techniques.

- **Au titre de la promotion de l'innovation et le développement technologique**, plusieurs actions ont été engagées pour l'atteinte de cet objectif. Il s'agit notamment de : (i) la promotion du respect des droits de propriétés intellectuelle avec la délivrance de 876 titres de propriétés, (ii) la réalisation des activités de promotion et de démonstration des technologies de transformation des produits agricoles et la valorisation des sous-produits, (iii) la mise en œuvre de la loi sur la lutte contre la fraude et la contrefaçon, (iv) le renforcement des capacités managériale des équipementiers, des inventeurs et des transformateurs, la promotion de la synergie entre le Recherche et l'industrie.

- **Au titre du développement des instruments et infrastructures industriels**, les actions réalisées ont permis : (i) l'aménagement des zones industrielles à Abidjan et à l'intérieur du pays avec l'aménagement de 112 ha dans le cadre d'un Partenariat Public-Privé (PPP), l'aménagement de 127 ha en MOP avec l'entreprise CHEC de la zone industrielle d'Akoupé-Zeudji / PK24, (ii) le démarrage de l'aménagement de plateformes dédiées à la transformation de l'anacarde (BIRD-Enclave), (iii) l'aménagement d'une zone franche textile à Bouaké, (iv) l'aménagement de la zone industrielle de YOPOUGON, la zone industrielle de PK24 et la zone industrielle de BONOJA. etc.

- **Au titre de la promotion et du suivi des investissements industriels**, les actions menées ont porté sur (i) la mise en œuvre des dispositions du Code des Investissements qui a permis à 54 entreprises industrielles d'obtenir des agréments à l'investissement pour 289,6 milliards de FCFA d'investissement dans les différents secteurs d'activités industriels, largement supérieur aux investissements réalisés en 2019 qui s'élèvent à 244,09 milliards de FCFA et de 252,35 milliards de FCFA en 2018, (ii) l'appui aux entreprises en difficulté avec la mise en œuvre du Fonds de Soutien aux Grandes Entreprises COVID-19 (FSGE-COVID-19), créé par l'Ordonnance n°2020-383 du 15 avril 2020, avec une dotation initiale de 100 milliards de FCFA, en vue d'apporter un soutien financier aux Grandes Entreprises du secteur privé dont les activités ont été affectées négativement par la crise sanitaire liée à la pandémie à COVID-19. (i) la réalisation, en cours, de l'étude de faisabilité pour la mise en place du fonds de Développement industriel, la mise en œuvre des actions d'accompagnement à la création et à la promotion des PME et du suivi des promoteurs.

a. Evolution des indicateurs de performance

Le tableau ci-dessous présente l'évolution des indicateurs de performance du Programme Développement industriel.

Tableau 95 : Evolution des indicateurs de Performance du Programme Développement industriel

					Commentaires
Objectifs spécifiques	Indicateurs	Réalisation 2019	2020		
			Prévision	Réalisation	
OS 1 : Améliorer la compétitivité des entreprises industrielles	Taux de transformation de l'anacarde	9,1%	90%	13%	Cible non atteinte
	Taux de transformation du cacao au niveau local	27,4%	35%	24%	Cible non atteinte
	Taux de transformation du Caoutchouc	15%	50%	55%	Cible atteinte
	Taux d'entreprises restructurées et mises à niveau	50%	79%	59%	Cible non atteinte
	Nombre de secteurs couverts par les normes	900	ND	1079	Cible atteinte
	Taux de produits conformes en termes de contrôle qualité	-	ND	-	Données non disponibles
	Nombre de produits certifiés NI	27	ND	48	Cible non atteinte
OS 2 : Promouvoir l'investissement privé dans le secteur industriel	Taux des investisseurs nationaux dans le secteur industriel	53,91%	ND	52,6%	Cible non atteinte
	Part de l'investissement industriel dans l'investissement privé	47,41%	ND	58,07%	Cible atteinte
	Nombre d'accords de partenariat dans le domaine industriel signés	10	ND	0	Cible non atteinte
Os 3 : Développer les instruments et infrastructures industriels	Taux de satisfaction des demandes de terrains industriels	45%	95%	95%	Cible non atteinte
	Taux d'exécution des travaux de réhabilitation des ZI existantes	20%	60%	80%	Cible atteinte
	Superficie des nouvelles ZI aménagées	33%	100%	60%	Cible non atteinte
Os 4 : Promouvoir l'innovation et la recherche technologique	Nombre de technologies mises au point	945	100%	876	Cible non atteinte
	Taux de technologies vulgarisées	55%	75%	25%	Cible non atteinte
	Taux de technologies dupliquées	60%	90%	40%	Cible non atteinte

Source : DPPD-PAP/DGIn

b. Analyse détaillée et explication du résultat

- **Taux de transformation de l'anacarde ou volume de noix brute transformé**
- **Documentation de l'indicateur : Taux de transformation de l'anacarde**
 - **Définition de l'indicateur** : le taux de transformation est un indicateur qui détermine le niveau de transformation de la matière première notamment l'anacarde. Il met en rapport le volume de noix brute transformé par rapport à la quantité de noix brutes produites au niveau national.
 - **Source de données** : Conseil Coton Anacarde /DGIn / DPCI
 - **Mode de calcul** : ratio de la quantité transformée sur la production nationale d'anacarde * 100

- **Valeurs cibles** : 90% en 2020

- **Explication du niveau de performance du Taux de transformation de l'anacarde**

Le taux de transformation enregistré en 2020 s'élève à 13% pour un objectif initial de 90% soit un écart de 77% par rapport à la prévision.

Il convient de noter que cette prévision de 90% inscrite dans le DPPD-PAP 2020-2022 est trop ambitieuse donc difficilement réalisable quand on considère les réalités de la transformation de l'anacarde en Côte d'Ivoire. La prévision appropriée serait plutôt de 20% de taux de transformation en 2020. La correction doit être faite dans les DPPD PAP à venir. Sur la base de ce constat, on peut affirmer qu'un progrès a été enregistré même si l'objectif n'a pas été atteint. En effet, en termes de volume de noix brutes transformées, on note que 98 951 tonnes de noix brutes ont été transformées en 2020 contre 57 466 tonnes en 2019, soit une hausse de 72,2%. Les causes de la non-atteinte de l'objectif sont essentiellement liées à l'impact de la pandémie à COVID-19 ; les clients extérieurs sont principalement asiatiques, européens et américains. Ils étaient en confinement au cours de l'année et n'ont donc pas pu passer de commandes d'achats d'amandes de cajou. Il en est de même pour les importations des équipements de transformation de l'anacarde en provenance principalement des pays de l'ASIE, de l'Amérique et de l'Europe. Elles ont été perturbées, créant un retard dans la transmission des équipements et matériel parce que les fournisseurs de ces équipements étaient en confinement.

Au titre des perspectives, il est nécessaire de renforcer les actions d'encadrement et les mesures incitatives pour non seulement rendre compétitives les unités de transformations existantes, mais aussi et surtout, attirer de nouveaux investisseurs dans la filière, ce qui permettra d'accroître le niveau de transformation de l'anacarde.

- **Taux de transformation du cacao**

- **Documentation de l'indicateur : Taux de transformation du cacao**

- **Définition de l'indicateur** : le taux de transformation du cacao est un indicateur qui détermine le niveau de transformation de la matière première en l'occurrence le cacao.

Il met en rapport le volume de cacao transformé par rapport à la quantité annuelle de cacao produite au niveau national.

- **Source de données** : Conseil Café cacao /DGI/DPCI
- **Mode de calcul** : ratio de la quantité transformée sur la production nationale des fèves de cacao * 100
- **Valeurs cibles** : 35% en 2020

- **Explication du niveau de performance du Taux de transformation du cacao** : L'impact de la COVID 19 n'a pas permis d'atteindre les objectifs de transformation du cacao en 2020. Des actions sont en cours pour rattraper le retard et accélérer la mise en œuvre des engagements de développement de la transformation du cacao. S'il est vrai que l'objectif en termes de taux de transformation n'a pas été atteint, on note tout de même que le volume de fèves de cacao transformées a connu un accroissement par rapport au volume de l'année dernière grâce à la mise en œuvre des engagements pris par les broyeurs dans le cadre des conventions signées avec l'Etat. En effet, 489 180 tonnes ont été transformées en 2020 contre 467 918 en 2019 soit une hausse de 4,5% sur la période 2019-2020.

Pour accroître le taux de transformation des fèves de cacao, il faut renforcer les actions d'encadrement des entreprises pour les rendre compétitives et performantes et faire adopter des mesures d'incitation additionnelles pour booster d'avantage les quantités de fèves transformées et par conséquent le taux des fèves transformées.

- **Taux de transformation du caoutchouc**

- **Documentation de l'indicateur : Taux de transformation du caoutchouc**

- **Définition de l'indicateur** : le taux de transformation du caoutchouc est un indicateur qui détermine le niveau de transformation de la matière première en l'occurrence le caoutchouc. Il met en rapport le volume de caoutchouc transformé par rapport à la quantité annuelle de caoutchouc produite au niveau national.

- **Source de données** : DGI/DPCI
- **Mode de calcul** : ratio de la quantité transformée sur la production nationale du caoutchouc * 100

- **Valeurs cibles** : 50% en 2020

- **Explication du niveau de performance du Taux de transformation du caoutchouc** : Les réalisations en matière de transformation du caoutchouc en Côte d'Ivoire sont au-delà des prévisions. Cela a été possible grâce à la mise en œuvre des mesures vigoureuses avec notamment la signature des conventions avec les opérateurs de la filière. Cette performance devrait se maintenir et se renforcer les années à venir, compte tenu de l'intensification de la mise en œuvre des actions et mesures spécifiques en faveur des opérateurs de cette filière.

- **Taux d'entreprises restructurées et mises à niveau**

- **Documentation de l'indicateur : Taux d'entreprises restructurées et mises à niveau**

- **Définition de l'indicateur** : le taux d'entreprises restructurées et mise à niveau est un indicateur qui permet de déterminer le ratio entre les entreprises ayant bénéficié effectivités des actions d'accompagnement et de renforcement des capacités par l'agence en charge de la compétitivité des entreprises par rapport au nombre d'entreprises visés dans le cadre du projet. On note que dans le cadre du projet PNRMN, il a été créé l'ADCI qui est l'agence chargée de la mise en œuvre des actions d'accompagnement en faveur des entreprises industrielles en difficulté en vue de renforcer et améliorer leur compétitivité.

- **Source de données** : Rapport d'activités ADCI

- **Mode de calcul** : Nombre d'entreprises restructurées /120 (la cible) * 100

- **Valeurs cibles** : 79% en 2020.

- **Explication du niveau de performance du taux d'entreprises restructurées et mises à niveau :**

On note que sur un objectif de restructurer et mettre à niveau 79% des entreprises industrielles, seulement 59% a été réalisé. L'objectif n'a pas été atteint à raison de la COVID-19. Toutefois, bien que l'objectif ne soit par atteint, on note tout de même que des progrès ont été enregistrés par rapport à l'année précédente. En effet, le taux d'entreprises restructurées a augmenté de 2019 à 2020 en passant de 50% à 59%.

Les actions de restructuration et de mise à niveau réalisées en faveur des entreprises ont porté notamment sur l'élaboration de près de 89 plans de mise à niveau et d'affaires.

Dans le souci d'améliorer le taux, la Direction Générale de l'Industrie a engagé la restructuration de l'agence d'exécution du programme PRMN placé au cœur de la restructuration et la mise à niveau des entreprises.

- **Nombre de secteur couvert par les normes/ Nombre total de normes adoptées**

- **Documentation de l'indicateur nombre de secteur couvert par les normes/ Nombre total de normes adoptées**

- **Définition de l'indicateur** : Il convient de noter que le nombre de secteurs couverts par les normes peut se traduire par le nombre de normes adoptées et détermine le nombre de normes élaborées par l'organisme concessionnaire à savoir CODINORM et adoptées par celle-ci à travers les comités techniques spécifiques mis en place à cet effet puis homologuées par le Président du CIN après adoption par le Comité Ivoirien de normalisation. Le niveau de normes adoptées et homologuées d'un pays détermine son niveau d'industrialisation. Notre pays est autour de 2000 normes disponibles, loin derrière les pays comme l'Allemagne avec plus de 18 000 normes.

- **Source de données** : Rapport d'activités de CODINORM, du CIN et de la DGIN

- **Mode de calcul** : Dénombrement

- **Valeurs cibles** : ND

- **Explication du niveau de performance du nombre total de normes adoptées :**

Au cours de l'année 2020, la cible pour cet indicateur a été fixée à 1000. On note avec satisfaction que les réalisations ont permis d'atteindre des résultats au-delà des prévisions. En effet, sur l'objectif de 1000 normes, 1079 normes ont été adoptées soit une hausse de 8%. Une grande performance a donc été enregistrée au niveau de cet indicateur. Cette performance répond à la nécessité de doter l'ensemble des secteurs d'activité économique de normes spécifiques, facteurs essentiels de Développement industriel.

- **Taux de produits conformes en termes de contrôle qualité (données non disponibles)**

Cet indicateur a été substitué par un indicateur proxy qui est le nombre de produits conformes.

- **Documentation de l'indicateur : Nombre de produits conformes en termes de contrôle qualité** (peut également être apprécié par le nombre d'attestations de conformité aux normes délivrées)

- **Définition de l'indicateur :** C'est un indicateur qui détermine le nombre d'attestation de conformité aux normes délivrées dans le cadre du contrôle de la qualité des produits et la mise en œuvre du décret des normes obligatoires. L'attestation de conformité aux normes est un document de qualité délivrée par l'organisme concessionnaire CODINORM pour attester qu'un produit est de qualité.

- **Source de données :** Rapport d'activités de CODINORM

- **Mode de calcul :** Dénombrement

- **Valeurs cibles :** 1700 en 2020.

- **Explication du niveau de performance du nombre d'attestation de conformité aux normes délivrées :**

On note sur un objectif de 1700 attestations de conformité aux normes à délivrer, 1621 attestations de conformités ont été délivrées. L'objectif n'a pas été atteint à cause de la COVID-19 qui a fortement perturbé les activités de certification. Toutefois, bien que les objectifs n'aient pas été atteints pour cet indicateur, on note tout de même que des progrès ont été enregistrés en 2020 par rapport à l'année précédente avec 1621 attestations de conformité délivrées en 2020 contre 1462 en 2019 soit une hausse de 11%.

Au titre des solutions envisagées pour atteindre les prévisions et améliorer cet indicateur, on note que les actions de sensibilisation au respect des règles de production seront accentuées. on entrevoit également le renforcement des mesures d'accompagnement des entreprises à la démarche qualité. Cela permettra aux entreprises d'améliorer la qualité de leurs produits.

- **Nombre de produits certifiés NI**

- **Documentation de l'indicateur : Nombre de produits certifiés NI**

- **Définition de l'indicateur :** La certification à la marque NI est le processus par lequel l'organisme certificateur appose sur un produit la marque nationale NI pour attester ou certifier que le produit répond aux normes et spécifications en vigueur. C'est un indicateur de qualité qui garantit l'innocuité du produit et protège la santé des consommateurs.

- **Source de données :** Rapport d'activités de CODINORM/DPQN

- **Mode de calcul :** Dénombrement

- **Valeurs cibles :** ND en 2020

- **Explication du niveau de performance du nombre de produits certifiés à la marque NI :**

Objectif fixé au cours de l'année 2020 est de 75 produits certifiés NI. On note sur cet objectif de 75 produits certifiés à la marque NI, seulement 48 ont été certifiés. L'objectif n'a pas été atteint à cause de l'impact de la COVID-19 sur les activités de certification. On note tout de même que cet indicateur a connu une progression en 2020 par rapport en 2019 avec 48 certificats à la marque NI délivrés en 2020 contre 27 certificats délivrés en 2019 soit une hausse de 77,77%.

Pour faire face aux contraintes relevées ayant impacté l'atteinte des objectifs de cet indicateur, il sera mis en œuvre des actions de sensibilisation plus vigoureuses à l'endroit des entreprises industrielles et l'intensification des actions de contrôle sur le terrain concernant notamment les produits dont les normes sont rendues d'application obligatoire.

- **Taux des investisseurs nationaux dans le secteur industriel**

- **Documentation de l'indicateur : Taux des investisseurs nationaux dans le secteur industriel :**

- **Définition de l'indicateur :** Le taux des investisseurs nationaux dans le secteur industriel est un indicateur très important qui permet de déterminer le ratio entre le nombre des nationaux qui investissent dans le secteur industriel par rapport à l'ensemble des investissements réalisés. Il détermine également le niveau et la capacité des nationaux à entreprendre dans le secteur productif.

- **Source de données :** Rapport de la DASII/CEPICI

- **Mode de calcul :** nombre des investisseurs nationaux/le nombre total des investisseurs dans le secteur industrie*100

- **Valeurs cibles :** ND en 2020.

- **Explication du niveau de performance du taux des investisseurs nationaux dans le secteur industriel :**

L'objectif fixé au cours de l'année 2020 est de 55%. On note que le taux des investisseurs nationaux dans le secteur productif qui est de 52,6%, est légèrement en deçà des objectifs fixés. Au regard de ce taux, il s'avère nécessaire de prendre des mesures spécifiques pour encourager les nationaux à investir davantage dans le secteur industriel afin de booster le développement inclusif et durable de notre pays.

Des actions sont prévues pour améliorer la participation des nationaux dans le secteur productif. En effet, une étude est prévue dans le PAP 2021 pour déterminer les contraintes et définir les stratégies pour encourager les nationaux à s'intéresser à l'entrepreneuriat.

- **Part de l'investissement industriel dans l'investissement privé**

- **Documentation de l'indicateur : Part de l'investissement industriel dans l'investissement privé**

- **Définition de l'indicateur :** La proportion de l'investissement industriel dans l'investissement privé détermine le ratio entre la part ou le volume des investissements industriels réalisés par le secteur privé par rapport à l'ensemble des investissements privés réalisés. Cet indicateur détermine également la dynamique de développement dans le secteur industriel.

- **Source de données :** Rapport de la DASII/CEPICI

- **Mode de calcul :** montant des investissements industriels/le montant des investissements privés réalisés *100

- **Valeurs cibles :** ND en 2020.

- **Explication du niveau de performance de la proportion de l'investissement industriel dans l'investissement privé :**

En cours d'exercice la cible 2020 a été fixée 51%. On enregistre une grande performance au niveau de cet indicateur dont les résultats sont au-delà des objectifs fixés. En effet, sur un objectif de 51% de proportion d'Investissement industriel dans l'investissement privé, il a été réalisé 58,07%. Cette performance traduit une dynamique de développement dans le secteur industriel, placé au cœur de la transformation structurelle de l'économie ivoirienne.

- **Nombre d'accords de partenariat dans le domaine industriel signés**

- **Documentation de l'indicateur nombre d'accords de partenariat dans le domaine industriel signés :**

- **Définition de l'indicateur :** Cet indicateur permet de déterminer le nombre de partenariat signé entre la Côte d'Ivoire et les autres pays en matière de Développement industriel. Ces accords de partenariat visent à permettre à notre pays de bénéficier de l'expérience des pays ayant un modèle dans le domaine du Développement industriel.

- **Source de données** : DITCI
- **Mode de calcul** : Dénombrement
- **Valeurs cibles** : ND en 2020.

○ **Explication du niveau de performance nombre d'accords de partenariat dans le domaine industriel signés :**

L'objectif fixé au cours de l'année 2020 est de 15%. La Côte d'Ivoire n'a pas pu signer de partenariats avec d'autres pays au titre de l'année 2020, en raison de la pandémie à COVID-19. Notre pays entend donc poursuivre la mise en œuvre des accords de partenariat signés antérieurement et envisage de signer de nouveaux accords en 2021, en vue de renforcer la coopération.

- **Nombre de technologies mises au point ou Nombre de brevets exploités**

○ **Documentation de l'indicateur : Nombre de technologie mise au point ou Nombre de brevets exploités**

- **Définition de l'indicateur** : Le nombre de technologie mis au point pourrait se traduire également par le nombre de brevets exploités et est un indicateur qui détermine le nombre d'invention technologique réalisées dans le secteur productif ayant permis d'apporter une innovation soit dans le système de production ou soit sur le produit lui-même. C'est un indicateur qui détermine la capacité d'innovation d'un pays.

- **Source de données** : Rapport d'activités de la DITCI/OIPI
- **Mode de calcul** : Dénombrement
- **Valeurs cibles** : 1000 en 2020.

○ **Explication du niveau de performance du nombre de brevets exploités :**

les objectifs fixés sur cet indicateur n'ont pas été atteints. En effet, sur un objectif de 1000 brevets à exploiter, 876 brevets ont été effectivement exploités. Ce nombre reste toujours inférieur à celui de 2019 qui s'élève à 945 brevets à exploiter. Cette situation est le fait de l'impact de la COVID-19 sur les activités d'exploitation des brevets.

Pour accroître le nombre de technologies mises au point, il est prévu l'adoption d'une politique ou stratégie de développement de la technologie et de l'innovation dont la mise en œuvre devrait contribuer à améliorer significativement cet indicateur.

- **Taux de technologies vulgarisées**

○ **Documentation de l'indicateur : Taux de technologies vulgarisées**

- **Définition de l'indicateur** : Le taux de technologies vulgarisées est le ratio qui indique le nombre de technologies mises au point par les structures techniques et utilisées par le secteur productif pour améliorer le système de production par rapport au nombre de technologie existantes.

- **Source de données** : Rapport d'activités de la DITCI/OIPI
- **Mode de calcul** : Nombre de technologie vulgarisées /nombre de technologies existantes *100
- **Valeurs cibles** : 75% en 2020.

○ **Explication du niveau de performance du taux de technologies vulgarisées**

Les performances enregistrées au niveau de ces deux indicateurs sont en deçà des prévisions, en raison des difficultés structurelles rencontrées par les structures en charge du développement des technologies et de l'impact de la crise du COVID-19. Compte tenu du besoin énorme en termes de technologies des PMI, notamment pour la transformation des produits agricoles, il est envisagé de renforcer les capacités des structures techniques en charge du développement technologique en ressources humaines de qualité, matériels (plateau technique) et financière. Cela devrait permettre d'améliorer cet indicateur.

- **Taux de technologies dupliquées**
- **Documentation des indicateurs : Taux de technologies dupliquées**
 - **Définition de l'indicateur** : il s'agit des technologies produites à partir des technologies existantes par rapport aux technologies existantes.
 - **Source de données** : Rapport d'activités de la DITCI/OIPI
 - **Mode de calcul** : Nombre de technologies ou dupliquées/nombre de technologies existantes *100
 - **Valeurs cibles** : 75% en 2020.
- **Explication du niveau de performance du taux de technologies dupliquées**

Les performances enregistrées au niveau de ces deux indicateurs sont en deçà des prévisions en raison des difficultés structurelles rencontrées par les structures en charge du développement des technologies et de l'impact de la crise du COVID-19. Compte tenu du besoin énorme en termes de technologies des PMI, notamment pour la transformation des produits agricoles, il est envisagé de renforcer les capacités des structures techniques en charge du développement technologique en ressources humaines de qualité, matériels (plateau technique) et financière. Cela devrait permettre d'améliorer d'atteindre les prévisions de cet indicateur et d'aller au-delà.

- **Taux de satisfaction des demandes de terrains industriels**
- **Documentation de l'indicateur : Taux de satisfaction des demandes de terrains industriels**
 - **Définition de l'indicateur** : le taux de satisfaction des demandes de terrains industriels détermine le ratio entre le nombre de clients ou industriel satisfaits c'est-à-dire ayant obtenu un terrain industriel après demande par rapport au nombre de demande exprimées. Cet indicateur permet de mesurer la capacité du Gouvernement à satisfaire les besoins des industriels.
 - **Source de données** : Rapport de l'AGEDI/DISI
 - **Mode de calcul** : nombre de demande de terrains industriels satisfaites/nombre de demande de terrains industrielles exprimées *100
 - **Valeurs cibles** : 95% en 2020.
- **Explication du niveau de performance du taux de satisfaction des demandes de terrains industriels :**

Il est bon de faire noter que ces dernières années, on enregistre une nette amélioration en matière de satisfaction des clients dans le cadre de l'attribution des terrains industriels. Cela est également la preuve de la fiabilité du système et du mécanisme mis en place pour assurer la prise en charge des travaux de réhabilitation. Cette amélioration va se poursuivre voire s'intensifier avec les travaux de création des zones industrielles.

- **Taux d'exécution des travaux de réhabilitation des ZI existantes**
- **Documentation de l'indicateur Taux d'exécution des travaux de réhabilitation des ZI existantes**
 - **Définition de l'indicateur** : Le taux d'exécution des travaux de réhabilitation des ZI existantes détermine le ratio entre les travaux réalisés effectivement dans le cadre de la réhabilitation des ZI existantes par rapport aux travaux prévus. Cet indicateur détermine le degré de concrétisation dans la réalisation des travaux de réhabilitation visant à satisfaire les attentes des entreprises industrielles.
 - **Source de données** : Rapport de l'AGEDI/DISI
 - **Mode de calcul** : nombre de travaux réalisés sur le nombre de travaux prévus*100
 - **Valeurs cibles** : 60% en 2020.

○ **Explication du niveau de performance du taux d'exécution des travaux de réhabilitation des ZI existantes :**

On note une grande performance enregistrée au niveau de la réhabilitation des zones industrielles traduisant ainsi la volonté du Gouvernement de mettre à la disposition des industriels des zones industrielles viabilisées répondant aux normes internationales. Cela est également la preuve de la fiabilité du système et du mécanisme mis en place pour assurer la prise en charge des travaux de réhabilitation.

• **Superficie des nouvelles ZI aménagées encore appelé Taux d'aménagement des nouvelles ZI**

○ **Documentation de l'indicateur : Taux d'aménagement des nouvelles ZI**

▪ **Définition de l'indicateur :** Le taux d'aménagement des nouvelles ZI détermine le ratio entre les travaux réalisés effectivement dans le cadre de l'aménagement des nouvelles ZI par rapport aux travaux prévus. Cet indicateur détermine le degré de concrétisation dans la réalisation des travaux d'aménagement visant à satisfaire les attentes des entreprises industrielles en matière d'accès aux terrains industriels.

▪ **Source de données :** Rapport de l'AGEDI/DISI

▪ **Mode de calcul :** nombre de travaux d'aménagement réalisés sur le nombre de travaux prévus*100

▪ **Valeurs cibles :** 100% en 2020.

○ **Explication du niveau de performance du taux d'aménagement des nouvelles ZI :**

On note une grande performance enregistrée au niveau des travaux d'aménagement des zones industrielles en dépit des retards et difficultés rencontrées du fait de la crise sanitaire liée à la pandémie à COVID-19. Cela traduit également la volonté du Gouvernement de mettre à la disposition des industriels, des zones industrielles viabilisées répondant aux normes internationales. Des actions sont prévues pour améliorer cet indicateur avec l'intensification des travaux d'aménagement des zones industrielles, la signature des contrats avec des partenaires extérieurs tels que CHEC et ARISE pour l'aménagement des zones industrielles à Yopougon et à Bouaké.

c. Exécution du Budget par action

Tableau 96: Exécution financière par action du programme Développement industriel

Actions	1 - Personnels	2 - Biens et services	3 - Transferts	4 - Investissements	Total
2210401 Promotion de la transformation industrielle et de la compétitivité	364 837 664	107 470 604	589 055 468	283 602 783	1 344 966 519
2210403 Renforcement de l'infrastructure de la qualité et promotion de la qualité des produits industriels	401 815 242	13 572 173	247 372 353	316 017 573	978 777 341
2210404 Promotion de l'innovation et du développement technologique	71 482 004	-	1 707 903 987	69 925 394	1 849 311 385
Total	838 134 910	121 042 777	2 544 331 808	669 545 750	4 173 055 245

Source : DGBF/ Situation d'exécution au 15/01/2021 (SIB)

d. Exécution des investissements

Tableau 97 : Exécution des investissements du programme Développement Industriel

	Année de démarrage	Année de fin	Coût total	Budget Voté 2020	Budget Actuel 2020	Mandat PEC 2020
Projet 1 : Appui au Renforcement de la Compétitivité du Secteur Industriel (PARCSI)	2016	2021	9 720 122 413	400 000 000	339 776 183	280 106 513
<i>Sur financement intérieur</i>			1 094 122 413	400 000 000	339 776 183	280 106 513
<i>Sur financement extérieur</i>			8 626 000 000	0	0	0
Projet 2 : Prog. National Dévpt filière anacarde et acajou	2015	2019	7 760 360 000	99 500 000	77 306 408	3 496 270
<i>Sur financement intérieur</i>			7 760 360 000	99 500 000	77 306 408	3 496 270
<i>Sur financement extérieur</i>			0	0	0	0
Projet 3 : Construction du laboratoire LANEMA	2008	2012	2 757 414 794	100 000 000	77 694 882	77 694 882
<i>Sur financement intérieur</i>			2 757 414 794	100 000 000	77 694 882	77 694 882
<i>Sur financement extérieur</i>			0	0	0	0
Projet 4 : Restructuration et mise à niveau des industries	2014	2020	6 860 000 000	200 000 000	155 389 765	108 772 836
<i>Sur financement intérieur</i>			6 042 000 000	200 000 000	155 389 765	108 772 836
<i>Sur financement extérieur</i>			818 000 000	0	0	0
Projet 5 : Dévpt Intégré filière Textile et Confection	2014	2017	26 260 000 000	25 000 000	19 423 721	19 381 500
<i>Sur financement intérieur</i>			26 260 000 000	25 000 000	19 423 721	19 381 500
<i>Sur financement extérieur</i>			0	0	0	0
Projet 6 : Appui au Système Ouest-Africain d'Accréditation (SOAC)	2017	2 021	834 583 153	180 500 000	148 269 105	110 168 355
<i>Sur financement intérieur</i>			834 583 153	180 500 000	148 269 105	110 168 355
<i>Sur financement extérieur</i>			0	0	0	0
Projet 7 : ' Renforcement des capacités technologiques CDT	2012	2 021	1 023 700 551	90 000 000	69 925 394	69 925 394
<i>Sur financement intérieur</i>			1 023 700 551	90 000 000	69 925 394	69 925 394
<i>Sur financement extérieur</i>			0	0	0	0
Total programme 4 (Budget de l'Etat)			55 216 180 911	1 095 000 000	887 785 458	669 545 750
<i>Total sur financement intérieur</i>			45 772 180 911	1 095 000 000	887 785 458	669 545 750
<i>Total sur financement extérieur</i>			9 444 000 000	0	0	0

Source : DGBF/ Situation d'exécution au 15/01/ 2021 (SIB)

Projet 1 : Appui au Renforcement de la Compétitivité du Secteur Industriel (PARCSI)

Ce projet est un projet cofinancé d'un montant global de 9.720.122.000 FCFA dont 1.494.122.000 FCFA pour la part Etat et 8.226.000 FCFA pour le Groupe de la BAD (Don). Il est articulé autour de 3 composantes principales à savoir : 1) Appui au développement du secteur industriel ; 2) Appui au renforcement des capacités des structures d'encadrement du secteur industriel et 3) Gestion de projet.

Débuté en 2016 pour une durée prévisionnelle de 4 ans, il était censé prendre fin en 2019. Toutefois, le PARCSI a continué au-delà des 4 années prévues pour permettre d'assurer la pérennisation des acquis du projet.

Au titre de 2020, il a bénéficié d'une dotation de 339.776.183 FCFA de la part Etat pour une réalisation de 280.106.513 FCFA (82,44% de taux de réalisation) qui ont permis, entre autres, de financer la réhabilitation des locaux de l'Agence de Développement et de la compétitivité Industrielle (ADCI), l'acquisition d'un camion laboratoire pour l'analyse de l'eau potable, d'assister techniquement une centaine d'entreprises industrielles adhérentes et de réaliser des études-conseil.

Au cours de l'année 2020, plusieurs missions de mise à niveau des entreprises ont été annulées ou suspendues à cause de la pandémie à COVID-19.

Les difficultés rencontrées au cours de la mise en œuvre du projet sont essentiellement liées au long délai de traitement des paiements et publications par le bailleur (BAD), au long délai de traitement des dossiers par le Contrôleur Financier, à la faible implication des acteurs du projet dans le suivi d'exécution des activités et à la longue durée des missions de mise à niveau en raison de l'indisponibilité des entreprises.

Projet 2 : Prog. National Dévpt filière anacarde et acajou

Ce projet vise le développement des capacités locales de transformation de l'anacarde et l'implantation d'unités de transformation en Côte d'Ivoire à travers des financements adaptés et le renforcement des capacités nationales de production de technologies de transformation, pour un coût global de 7.760.360.000 FCFA. Il comprend les six (6) composantes principales suivantes : 1- renforcement de capacités ; 2- appui à la commercialisation ; 3- appui à la qualité ; 4- fonds de développement et de garantie ; 5- suivi-évaluation du programme et 6- unité de gestion du programme.

Débuté en 2015 pour une durée prévisionnelle de cinq (05) ans, ce projet est toujours dans le portefeuille des projets du MCI.

Au titre de 2020, il a bénéficié d'une dotation de 77.306.408 FCFA pour une réalisation de 3.496.270 FCFA qui ont servi à appuyer le cabinet BNA dans l'accompagnement à l'accréditation pour les analyses des produits de l'anacarde et au fonctionnement de la Cellule de coordination du Programme Anacarde du Ministère. Ce taux très faible de consommation des crédits budgétaires enregistré en 2020 résulte de l'annulation des missions d'appui technique auprès des entreprises en raison des restrictions imposées par la pandémie à COVID-19 et des difficultés rencontrées dans le cadre des procédures de passation de marchés et d'engagement des dépenses.

Projet 3 : Construction du laboratoire LANEMA

Ce projet d'un coût total de 2.757.414.794 FCFA vise à doter le LANEMA de laboratoires conformes aux normes internationales. Démarré en 2008 pour une durée prévisionnelle de cinq ans, le projet perdure faute de financement conséquent.

Au titre de 2020, il a bénéficié d'une dotation de 77.694.882 FCFA qui a servi à financer la réalisation de l'étude pour la construction du laboratoire de chimie alimentaire ainsi que le démarrage des travaux de construction.

L'insuffisance des crédits alloués au projet constitue l'essentiel des difficultés rencontrées et retarde considérablement l'exécution des travaux.

Projet 4 : Restructuration et mise à niveau des industries

Ce projet, d'un coût total de 216.200.000.000 FCFA dont 6.260.000.000 FCFA part Etat, et 209.930.000.000 FCFA part bailleur, vise à améliorer la compétitivité des entreprises industrielles ivoiriennes et à accroître la contribution du secteur industriel à la création d'emplois et de richesses. Il a démarré en 2014 pour une durée prévisionnelle de sept ans.

Au titre de 2020, il a bénéficié d'une dotation de 155.389.765 FCFA pour une réalisation de 108.772.836 FCFA qui ont servi à subventionner le fonctionnement de l'ADCI.

L'insuffisance des crédits alloués au projet rend difficile sa mise en œuvre. La réussite du projet dépend de l'implication effective de l'Etat et des bailleurs par la mise à disposition du financement nécessaire.

Projet 5 : Dévpt Intégré filière Textile et Confection

Ce projet qui vise à contribuer à la compétitivité de la filière textile et à accroître le taux de transformation du coton, est estimé à 26.260.000.000 FCFA. Il a débuté en 2014 pour une durée de cinq ans, selon la programmation PIP. Cependant, en raison du manque de financement et plus particulièrement de l'insuffisance des crédits budgétaires alloués, le projet n'est pas pleinement opérationnel.

Au titre de 2020, il a bénéficié d'une dotation de 19.423.721 FCFA pour une réalisation de 19.381.500 FCFA qui ont servi à financer l'étude de faisabilité sur le développement de la filière.

Pour permettre au projet de s'exécuter convenablement, il convient de lui allouer, les crédits budgétaires de façon conséquente.

Projet 6 : Appui au Système Ouest-Africain d'Accréditation (SOAC)

Ce projet qui vise à appuyer le Système Ouest Africain d'Accréditation dans le cadre de l'accord de siège, est estimé à 834.583.153 FCFA. Dans ses composantes, figurent la réhabilitation et la sécurisation du siège ainsi que son bon fonctionnement. Il a débuté en 2017. Au titre de 2020, il a bénéficié d'une dotation de 148.269.105 FCFA pour une réalisation de 110.168.355 FCFA qui ont servi à financer l'acquisition de matériels et outils techniques.

Projet 7 : Renforcement des capacités technologiques CDT

Ce projet qui vise à doter le Centre de Démonstration et de Promotion de Technologies (CDT), de moyens pour permettre le transfert de technologies performantes, l'acquisition de machines et les démonstrations et la formation des acteurs du secteur agro-industriel, est estimé à 1.023.700.551 FCFA. Il a débuté en 2012 pour une durée de neuf ans, selon la programmation PIP.

Au titre de 2020, le projet a bénéficié d'une dotation de 69.925.394 FCFA qui a servi essentiellement à la réalisation des travaux d'aménagement du site du CDT, à l'acquisition de machines complémentaires et de matériels informatiques et de bureau.

e. Exécution des prévisions d'effectifs

L'exécution des prévisions d'effectifs du programme est présentée dans le tableau ci-dessous.

Tableau 98 : Exécution des prévisions d'effectifs du Programme Développement industriel

	2019	2020				
	(Effectif)	Besoin exprimé	Prévision	Besoin satisfait (Agents affectés en 2020)	Sorties (Retraite + Départ + Décès)	Total fin d'année 2020
Fonctionnaire Catégorie A	41	1	-	04	-	45
Fonctionnaire Catégorie B	29	1	-	29	-	58
Fonctionnaire Catégorie C	09	-	-	01	-	10
Fonctionnaire Catégorie D	02	-	-	00	-	02
Non Fonctionnaires	02	-	-	-	-	02
TOTAL	83	2	-	34	-	117

Source : DRH de MCI

2. Commentaire et conclusion

Au terme de l'exécution du programme relatif au Développement industriel au titre de l'année 2020, on note que le programme 4 « Développement industriel » a atteint un niveau d'exécution budgétaire de 92,16%. Le fait de réaliser le budget à 92,16% pourrait s'expliquer par la non-réalisation de certaines activités prévues au titre de l'année 2020, c'est le cas, par exemple, du programme de développement de l'anacarde qui n'a pas pu exécuter son budget correctement. Cette situation explique en grande partie la non-atteinte des prévisions constatées et relevées au point 3 relatif à « l'analyse détaillée et explication des résultats. »

On note également que le fait de ne pas atteindre les prévisions pourrait s'expliquer par une insuffisance des cadres. En dépit du fait qu'en 2020, 4 cadres aient été affectés à la Direction Générale de l'Industrie, le personnel reste tout de même insuffisant par rapport au volume du travail à réaliser dans le cadre de la mise en œuvre du programme relatif au Développement industriel.

L'on pourrait également noter l'impact de la COVID-19 sur l'économie nationale plus particulièrement sur le secteur industriel.

En outre, le basculement au budget-programmes n'a pas permis aux agents ou responsables chargés de l'exécution du budget d'assurer aisément les tâches qui leur incombaient du fait que ceux-ci avaient besoin de formation et de mise à niveau afin de mieux maîtriser les rouages du basculement.

On note enfin certaines lenteurs administratives notamment dans le contrôle des engagements budgétaires au niveau des services du Ministère du Budget.

Toutefois, il est bon de noter que certains résultats satisfaisants ont été enregistrés et qu'ils se traduisent à travers les indicateurs de performance illustrés supra. Plusieurs objectifs ont été atteints au cours de la mise en œuvre des activités et actions de ce programme. Il reste entendu que d'importants efforts restent à faire pour rattraper les gaps enregistrés dans la non-réalisation de certains objectifs principalement au niveau de la promotion de l'innovation et des technologies, la promotion des brevets de la recherche et le développement des investissements nationaux dans le tissu industriel, la promotion de la certification des produits et entreprises industrielles afin d'accroître le niveau de la qualité des produits ivoiriens et les rendre plus compétitifs sur le marché national et international. Compte tenu de l'importance de ces indicateurs dans l'accélération du développement du secteur industriel, des actions plus vigoureuses méritent d'être réalisées dans ces différents domaines afin de permettre à notre pays de parvenir à un développement industriel inclusif et durable, gage de la transformation structurelle de l'économie nationale comme l'appelle de tous ses vœux le Président de la République.

III. CONCLUSION GENERALE

Au cours de la gestion 2020, les acteurs de l'exécution du budget du Ministère ont été fortement éprouvés par les dysfonctionnements du réseau du Système d'Information Budgétaire (SIB), qui sert à la gestion des opérations budgétaires, ainsi que par la réduction budgétaire opérée en cours d'année. Cela a occasionné beaucoup de retard dans le traitement des opérations, perturbant ainsi la bonne exécution des activités des services. Pour s'adapter à la situation, des modifications budgétaires ont été opérées en vue de faire face aux différentes priorités.

Par ailleurs, avec la présence de la COVID-19, qui a durement affecté la production et la consommation et les incertitudes liées à sa gestion, il a fallu s'adapter et travailler à trouver des solutions aux défis croissants. En matière de développement de l'industrie et des échanges commerciaux de la Côte d'Ivoire, pour les prochaines années, il faut œuvrer à créer un système industriel et commercial résilient. Le Ministère du Commerce et de l'Industrie devrait donc continuer à travailler pour diversifier les activités industrielles, développer le Commerce intérieur et extérieur et produire davantage pour créer plus de richesses au profit des populations. Pour faire face aux nouvelles contraintes, le Ministère du Commerce et de l'Industrie devrait jouer sur deux leviers qui nous paraissent essentiels. L'une des pistes à explorer est assurément de maintenir et de renforcer le lien entre le monde de l'Industrie et celui de la Recherche & Développement, clé de voûte de toute innovation réussie. Un autre axe à exploiter est celui du commerce électronique qu'il faudra diversifier et développer, dans un monde de plus en plus connecté mais que les exigences sanitaires confinent et isolent en îlots. Il s'agira de créer une synergie dynamique avec le monde des TIC, au profit des populations dont le mode de consommation est fortement impacté par ces nouveaux outils.

SECTION 348 : MINISTERE DES MINES ET DE LA GEOLOGIE

I. PRESENTATION GENERALE DU MINISTERE

I.1 Rappel des orientations stratégiques du ministère

I.1.1 Principales orientations

- la promotion d'une administration moderne et performante ;
- le renforcement de la gouvernance minière et géologique ;
- la valorisation du potentiel minier et géologique ;
- la diversification de l'exploration et de l'exploitation minière et minérale.

I.1.2 Résultats stratégiques

- la gouvernance du secteur minier est efficiente ;
- le cadastre minier est moderne ;
- la contribution du secteur mines et géologie au PIB passe de 2% en 2016 à 4% en 2020.

I.1.3 Objectifs Globaux

- Promouvoir une administration moderne et performante
- Valoriser le potentiel minier et géologique.

I.2 Synthèse des principaux résultats

Les principaux résultats obtenus dans le cadre de la gestion budgétaire 2020 sont les suivants :

- Au niveau de la gouvernance du secteur minier ;

La signature d'une (1) ordonnance, de cinq (5) décrets et d'un (1) arrêté.

- Concernant la modernisation du cadastre minier ;

La réalisation d'un audit du système du cadastre minier en 2020 a préconisé son extension à tous les acteurs intervenant dans le processus d'instructions des dossiers et l'intégration d'un portail transactionnel pour les opérateurs miniers.

- Au titre de la contribution du secteur mines et géologie au PIB

Le chiffre d'affaires déclaré par l'ensemble des sociétés d'exploitation du secteur minier est passé de 761,995 milliards de FCFA en 2019 à 988,793 milliards de francs CFA en 2020, soit un taux de progression de 29,76%.

En 2020, les recettes fiscales issues de l'activité minière se chiffrent à 127,804 milliards de FCFA contre 94,562 milliards de FCFA en 2019 soit une hausse de 35,15%.

Tableau 1: Tableau de l'évolution des indicateurs du ministère

INDICATEURS DE PERFORMANCE (IP)	2020		Commentaires
	Prévisions	Réalisations	
Taux de satisfaction des opérateurs économiques miniers	ND	-	La cible de l'indicateur n'a pas été définie dans le DPPD-PAP 2020-2022. Par ailleurs, l'enquête de satisfaction des opérateurs économiques du secteur minier qui devait se faire durant l'année 2020 n'a pas été réalisée. L'indicateur sera corrigé dans le cadre du DPPD-PAP 2022-2024
Taux de croissance de la production minière	-	-	Les informations relatives à valeur ajoutée issue de l'activité minière ainsi qu'au taux de croissance du secteur pour l'année 2020 ne sont pas encore disponibles. En effet, les résultats des comptes nationaux pour l'année 2020 ne sont pas encore disponibles. L'Institut National de la Statistique (INS) travaille actuellement à la consolidation des résultats des comptes nationaux pour la période allant de 2021 à 2019 ; ce qui permettra de faire ressortir les projections pour 2020.
Part du secteur minier dans le PIB	4%	ND	

I.3 Résumé de l'exécution du budget

Tableau 99 : Exécution du budget 2020

BUDGET 2020					
Unités	Voté	Collectif	Actuel	Réalisé	Taux de réalisation (Réalisé/Actuel)
Opérations consolidées					
1. Ressources	4 035 439 496	3 879 539 100	3 849 955 866	3 849 955 866	100%
2. Charges	4 035 439 496	3 879 539 100	3 849 955 866	3 039 239 776	78,94%
1. Ressources	4 035 439 496	3 879 539 100	3 849 955 866	3 849 955 866	100%
1.1 Ressources intérieures	4 035 439 496	3 879 539 100	3 849 955 866	3 849 955 866	100%
1.1.1 Budget de l'Etat (Trésor)	4 035 439 496	3 879 539 100	3 849 955 866	3 849 955 866	100%
1.1.2 Recettes de services	0	0	0	0	
1.2 Ressources extérieures	0	0	0	0	
1.2.1 Emprunts projets	0	0	0	0	
1.2.2 Dons projets	0	0	0	0	
1.2.3 Appuis budgétaires ciblés	0	0	0	0	
2. Charges	4 035 439 496		3 849 955 866	3 039 239 776	78,94%
2.1 Personnel	2 220 653 387	2 220 653 387	2 218 927 664	2 190 228 651	98,71%
2.1.1 Solde y compris EPN	2 220 653 387	2 220 653 387	2 218 927 664	2 190 228 651	98,71%
2.1.2 Contractuels hors solde	0	0	0	0	
2.2 Biens et services	1 191 448 061		1 109 047 972	639 518 667	57,66%
Biens et services sur le budget Etat	1 191 448 061		1 109 047 972	639 518 667	57,66%
2.3 Transferts	0	0	29 314 047	29 314 047	100%
2.3.1 Transferts courants	0	0	29 314 047	29 314 047	100%
2.3.2 Transferts en capital	0	0	0	0	
2.4 Investissement	623 338 048	492 666 183	492 666 183	180 178 411	36,57%
2.4.1 Trésor	623 338 048	492 666 183	492 666 183	180 178 411	36,57%
2.4.2 Financement extérieur	0	0	0	0	
Dons	0	0	0	0	
Emprunts	0	0	0	0	

Source : DGBF/DTI

Le budget voté du Ministère des Mines et de la Géologie (y compris les dépenses d'abonnement, de salaires et de biens et services) est de quatre milliards trente-cinq millions quatre cent trente-neuf mille quatre cent quatre-vingt-seize (**4 035 439 496**) francs CFA, entièrement financé par le trésor public. Ce budget s'est établi au 31 décembre 2020, à trois milliards huit cent quarante-neuf millions neuf cent cinquante-cinq mille huit cent soixante-six (**3 849 955 866**) francs CFA. On enregistre une baisse de cent quatre-vingt-cinq millions quatre cent quatre-vingt-trois mille six cent trente (**185 483 630**) francs CFA, soit un taux de réduction de **4,60%** du budget initial.

Par nature de dépenses, ce budget se décompose comme suit :

- Charges de personnel : 2 218 927 664 francs CFA, soit 57,63% du budget final ;
- Biens et services : 1 109 047 972 francs CFA, soit 28,81% du budget final ;
- Transferts : 29 314 047 francs CFA, soit 0,76% du budget final ;
- Investissements : 492 666 183 francs CFA, soit 12,80% du budget actuel.

Le volume global des dépenses prises en charge, après les opérations de la période complémentaire, est de trois milliards trente-neuf millions deux cent trente-neuf mille sept cent soixante-seize (**3 039 239 776**) francs CFA.

II. RAPPORT ANNUEL DE PERFORMANCE PAR PROGRAMME

L'ensemble des actions identifiées pour la mise en œuvre des activités du Ministère des Mines et Géologie sont réparties entre deux (2) programmes qui sont :

- Programme 1 : Administration générale ;
- Programme 2 : Développement des Mines et de la Géologie

II.1 Programme 1 : Administration générale

Le programme Administration générale a pour objectif global de promouvoir une administration moderne et performante. Il est décliné en quatre (4) actions qui sont : (a) la coordination et l'animation, (b) la planification, programmation, suivi-évaluation, (c) la gestion des ressources humaines, financières et matérielles, et (d) l'information et la communication. Ces quatre actions sont déclinées en vingt (20) activités axées autour de trois (3) objectifs spécifiques. Tout cet ensemble est mesuré à travers dix-sept (17) indicateurs de performance.

1. Bilan du programme 1

a. Evolution des indicateurs de performance

Tableau 3 : Evolution des indicateurs du programme 1 Administration générale

Objectif Global : Promouvoir une administration moderne et performante			
INDICATEURS DE PERFORMANCE	Unité	2020	
		Prévision	Réalisation
OS 1 : Améliorer le cadre juridique et institutionnel du secteur minier			
Indicateur 1 : Nombre de projets de textes juridiques élaborés et transmis au SGG	Nombre	16	6
Indicateur 2 : Nombre de texte réglementaires signés	-	ND	1
Indicateur 3 : Taux de réalisation des missions d'inspection des services	Pourcentage	100%	0%
Indicateur 4 : Nombre de projets de protocoles d'accords de coopérations élaborés et transmis au MAE	Nombre	04	02
OS 2 : Assurer une gestion efficiente des ressources humaines financières et matérielles			
Indicateur 5 : Taux d'assermentation du personnel technique	Pourcentage	100%	0%
Indicateur 6 : Taux de satisfaction de besoins en formation du personnel	Pourcentage	100%	-

Objectif Global : Promouvoir une administration moderne et performante			
INDICATEURS DE PERFORMANCE	Unité	2020	
		Prévision	Réalisation
Indicateur 7 : Taux de satisfaction de besoins en personnel	Pourcentage	6%	13,16%
Indicateur 8 : Taux d'exécution budgétaire	Pourcentage	100%	79,06%
Indicateur 9 : Taux d'approbation des marchés publics	Pourcentage	100%	88,68%
Indicateur 10 : Taux de services du MMG réhabilités	Pourcentage	ND	ND
Indicateur 11 : Nombre de véhicules acquis	Nombre	ND	ND
Indicateur 12 : Nombre de DR et DD disposant du kit de matériels technique de travail	Nombre	ND	26
OS 3: Moderniser le fonctionnement et le suivi-évaluation des services			
Indicateur 13 : Nombre d'outils de planification vulgarisés	Nombre	8	8
Indicateur 14 : Taux de déploiement du logiciel de gestion électronique de document	Pourcentage	25%	0%
Indicateur 15 : Nombre de bulletins d'informations statistiques trimestriels produits	Nombre	4	00
Indicateur 16 : Nombre de magazines trimestriels produits	Nombre	04	00
Indicateur 17 : Nombre de reportages télé	Nombre	12	00

Source : DPPD-PAP 2020-2022

b. Analyse détaillée et explication des résultats

OS 1 : Améliorer le cadre juridique et institutionnel du secteur minier

Indicateur 1 : Nombre de projets de textes juridiques élaborés et transmis au SGG

En matière d'élaboration de lois et règlement applicables au secteur des mines, six (6) textes ont été élaborés et transmis au SGG sur seize (16) textes prévus, soit un taux de réalisation de 37,5%. Il s'agit :

- D'un projet d'ordonnance portant modification des articles 1, 4, 5 et 7 de l'ordonnance n°2014-148 du 26 mars 2014 fixant les redevances superficielles et les taxes proportionnelles relatives aux activités régies par le Code minier, élaboré et transmis au Ministère auprès du premier Ministre chargé du Budget et du Portefeuille de l'Etat. Ces modifications permettront notamment d'apporter des clarifications sur la définition précise du chiffre d'affaires des sociétés minières ; de baliser le montant des frais déductibles dans le cadre de la détermination de la taxe ad-valorem à acquitter par les opérateurs miniers, et d'ajuster les taux de la taxe ad valorem au niveau des activités de transformation des métaux de base, en particulier, le nickel, la bauxite et la colombo-tantalite.
- Cinq projets de décrets, notamment : (i) le projet de décret modifiant le décret n° 89-1127 du 21 octobre 1989 instituant l'Ordre du Mérite des Mines ; (ii) le projet de décret autorisant la « SODEMI » à constituer et à prendre une participation dans le capital de la société « Ivoire Coltan SA » ; (iii) le projet de décret fixant la composition du Conseil d'Administration de la SODEMI ; (iv) le projet de décret fixant les conditions et modalités d'exploitation de carrières sur un périmètre couvert par un permis de recherche en cours de validité et (v) le projet de décret fixant le régime juridique des substances explosives à usage civil.

Le faible taux de réalisation de cet indicateur s'explique par le fait que la prévision initiale de 16 textes ait été surévaluée. En effet, en cours d'année, le nombre de textes juridiques à élaborer et à transmettre a été réévalué, dans le cadre de la mise en œuvre du plan d'actions prioritaires 2020 du Ministère.

Indicateur 2 : Nombre de texte réglementaires signés

Cet indicateur n'avait pas de données prévisionnelles définies. Toutefois, au cours de l'année 2020, un arrêté a été signé. Il s'agit en l'occurrence de l'arrêté n°0002/MMG/CAB du 08 janvier 2021 fixant les conditions et modalités de désignation de l'expert chargé des vérifications périodiques préalables aux épreuves et ré-épreuves, ainsi que les conditions et modalités de délivrance, de renouvellement et de retrait des agréments aux fins d'inspection des appareils à pression de gaz, à vapeur d'eau.

Indicateur 3 : Taux de réalisation des missions d'inspection des services

En matière de la réalisation des missions d'inspection des services, aucune mission n'a pu être réalisée en raison de la survenance de la pandémie liée à la COVID-19.

Indicateur 4 : Nombre de projets de protocoles d'accords de coopérations élaborés et transmis au MAE

En matière de renforcement de la coopération internationale dans le domaine des mines, deux (2) protocoles d'accords ont été élaborés sur quatre (4) prévus en 2020 soit un taux de réalisation de 50% à savoir : (i) un (1) accord-cadre de coopération entre la République de Côte d'Ivoire et la République du Burkina Faso signé dans le cadre du Traité d'Amitié et de Coopération (TAC) ; (ii) un (1) Mémoire d'Entente entre la République de Côte d'Ivoire et la République de l'Inde en cours de signature. Les deux (2) autres protocoles d'accords de coopération ont été initiés mais n'ont pu aboutir en raison de la crise sanitaire de la COVID 19. Il s'agit du protocole d'accord entre la République de Côte d'Ivoire et la République de Chine et du protocole d'accord entre la République de Côte d'Ivoire et de la République du Canada.

OS 2 : Assurer une gestion efficiente des ressources humaines financières et matérielles

Indicateur 5 : Taux d'assermentation du personnel technique

En raison de la crise sanitaire liée à la COVID 2019, Il n'y a pas eu d'assermentation en 2020.

Indicateur 6 : Taux de satisfaction de besoin en formation du personnel

Aucun crédit n'a été octroyé au titre du budget général de l'Etat pour la formation du personnel au titre de l'année 2020.

Indicateur 7 : Taux de satisfaction de besoins en personnel

Le taux de satisfaction des besoins en personnel est de 13,16%, contre une prévision de 6%. Cette bonne performance est consécutive à l'intégration de 20 fonctionnaires à l'effectif du MMG au cours de l'année 2020.

Indicateur 8 : Taux d'exécution budgétaire

Sur une enveloppe finale de trois milliards huit cent quarante-neuf millions neuf cent cinquante-cinq mille huit cent soixante-six (3 849 955 866) francs CFA, trois milliards trente-neuf millions deux cent trente-neuf mille sept cent soixante-seize (3 039 239 776) francs CFA ont été exécutés. Ce niveau d'exécution correspond à un taux de 78,94% contre une prévision de 100%.

L'objectif fixé n'a pas été atteint en raison de divers facteurs, à savoir :

- la faible appropriation du Système Intégré d'Information Budgétaire (SIIB) par les gestionnaires de crédits;
- l'instauration d'un plafond d'exécution de certaines natures de dépenses (biens et services) ;
- l'instabilité de l'applicatif d'exécution budgétaire SIIB;
- l'annulation de certaines opérations de passation de marché pour cause d'infructuosité.

De manière spécifique, l'analyse de l'exécution des crédits par nature économique des dépenses donne les taux d'exécution suivants :

- **Dépenses de personnel**

Sur une inscription budgétaire de deux milliards deux cent dix-huit millions neuf cent vingt-sept mille six cent soixante-quatre (2 218 927 664) francs CFA alloués aux dépenses de personnel après le collectif budgétaire, l'exécution financière est de 2 190 228 651 FCFA soit un taux d'exécution de **98,71%**.

- **Biens et services**

L'exécution financière des dépenses de biens et services est de six cent trente-neuf mille cinq cent dix-huit mille six cent soixante-sept (639 518 667) francs CFA, sur une dotation actuelle d'un milliard cent neuf millions quarante-sept mille neuf cent soixante-douze (1 109 047 972) francs CFA, soit un taux d'exécution de **57,66%** des crédits alloués.

Cette faible performance est consécutive à la mise en œuvre de plafonds d'exécution des crédits budgétaires, à l'instabilité du système d'exécution budgétaire, ainsi qu'au non aboutissement de certaines procédures de passation de marché.

- **Transfert**

Les crédits d'un montant de vingt-neuf millions trois cent quatorze mille quarante-sept (**29 314 047**) francs CFA, alloués à la suite du collectif budgétaire, ont été exécutés à un taux de **100%** des crédits.

- **Investissement**

D'une dotation initiale de six cent vingt-trois millions trois cent trente-huit mille quarante-huit (623 338 048) francs CFA, les crédits d'investissement sont passés à quatre cent quatre-vingt-douze millions six cent soixante-six mille cent quatre-vingt-trois (492 666 183) francs CFA. Le taux d'exécution financière des crédits d'investissements est de **36,57%**. Ce faible taux enregistré est relatif à la non-clôture de certaines opérations de passation de marché de marché notamment, la construction du Laboratoire d'Analyse Géologique dont les crédits inscrits (271 932 089) représentent **55,20%** des crédits d'investissement.

De même, dans le cadre de la poursuite des opérations de répression de l'orpaillage illicite, certaines commandes passées à l'extérieur en vue de l'acquisition de matériels de pointe (notamment les embarcations maritimes) pour le compte de la Brigade de Répression des Infractions au Code Minier (BRICM) n'ont pas été acheminés dans les délais d'exécution budgétaire, en raison de la situation sanitaire liée à la COVID-19. En conséquence, les crédits correspondants n'ont pu être consommés.

Indicateur 9 : Taux d'approbation des marchés publics

Au niveau des marchés publics, 48 marchés ont été approuvés sur un total de 53 marchés publics initiés, soit un taux d'approbation de **90,57%** contre une prévision de 100%. Cinq (05) marchés sur cinquante-trois (53) n'ont donc pas été approuvés car non attribués.

Les appels d'offres déclarés infructueux sont les suivants :

- mise en place d'un système informatique de gestion des données géominières ;
- construction du laboratoire minier ;
- sélection d'un prestataire pour l'édition de magazines de liaison et d'informations ;
- sélection d'un prestataire pour l'édition d'agendas et blocs note ;
- sélection d'un prestataire pour la réalisation du film institutionnel.

Indicateur 10 : Taux de service du MMG réhabilité

Indicateur non réalisé, du fait qu'aucun crédit n'ait été octroyé au titre du budget général de l'Etat pour la réhabilitation des services.

Indicateur 11 : Nombre de véhicules acquis

Indicateur non réalisé, du fait qu'aucun crédit n'ait été octroyé au titre du budget général de l'Etat pour l'acquisition de véhicules au profit des services.

Indicateur 12 : Nombre de DR et DD disposant du kit de matériels techniques de travail

Au nombre de vingt-six (26), toutes les directions régionales et départementales ont reçu un kit de matériel technique de travail soit un taux de réalisation de 100%.

OS 3 : Moderniser le fonctionnement et le suivi-évaluation des services**Indicateur 13 : Nombre d'outils de planification vulgarisés**

En matière de planification, programmation et suivi-évaluation, la culture de la planification s'enracine progressivement. Ainsi, les différents maillons de la chaîne de planification sont matérialisés par des documents dont l'élaboration et la mise en œuvre mobilisent l'ensemble des acteurs concernés. Au titre des documents élaborés et vulgarisés, on dénombre : (i) le plan de travail annuel 2021 ; (ii) le plan d'actions prioritaires (PAP) 2020 dont la mise en œuvre est consignée dans les différents bilans trimestriels ; (iii) les fiches-projets élaborés dans le cadre de la programmation des investissements publics (PIP), concernant notamment le Programme National de rationalisation de l'Orpillage (PNRO), le projet de construction, d'équipement et de formation des utilisateurs du laboratoire national d'études et d'analyses géologiques, et le projet d'édification de l'infrastructure géologique et de mise en place d'un systèmes d'informations géo-scientifiques ; (iv) les rapports de mise en œuvre du Plan national de développement national (PND 2020). Au total, huit (8) outils de planification sur huit (8) ont été vulgarisés soit un taux de réalisation de 100%.

Indicateur 14 : Taux de déploiement du logiciel de gestion électronique de document

Cet indicateur n'a pu être réalisé, car les priorités du ministère ont été réorientées en cours d'année.

Indicateur 15 : Nombre de bulletins d'information statistiques trimestriels produits

Aucun bulletin d'informations statistiques trimestriel n'a été édicté. Toutefois, les données statistiques sont régulièrement collectées, analysées, produites et diffusées sur d'autres supports tels que le site Web du ministère, les bilans d'activités et les communications en conseil des ministres.

Indicateur 16 : Nombre de magazines trimestriels produits

Aucun magazine trimestriel n'a été édicté, car le marché d'édition des magazines de liaison et d'information a été déclaré infructueux.

Indicateur 17 : Nombre de reportages télé

Cet indicateur n'a pas été réalisé, du fait que l'appel d'offres initié en vue de la réalisation de film institutionnel ait été déclaré infructueux.

c. Exécution financière par action**Tableau 4 : Exécution financière par action du programme Administration générale en 2020**

Actions	Personnel	Biens et Services	Transferts	Investissements	Total
Action 1 : Coordination et animation du Ministère	0	366 531 462	29 314 047	0	395 845 509
Action 2 : Planification, Programmation, suivi-évaluation des activités du ministère	0	13 319 164	0	0	13 319 164
Action 3 : Gestion des ressources humaines, matérielles et financières	2 190 228 651	148 942 464	0	0	2 339 171 115
Action 4 : Information et communication	0	11 723 599	0	0	11 723 599
TOTAL	2 190 228 651	540 516 689	29 314 047	0	2 760 059 387

Source : DGBF/DTI

En termes d'exécution budgétaire du programme Administration générale, sur un volume total de 3 213 033 708 FCFA de crédits alloués après le collectif, le montant total des prises en charge comptable s'élève à 2 760 059 387, soit un taux réalisation de **85,90%**. La proportion de la prise en charge comptable par action se décline comme suit :

- Gestion des ressources humaines, matérielles et financières : 2 339 171 115 francs CFA, soit un taux de prise en charge comptable de **84,75%** ;
- Coordination et animation du Ministère : 395 845 509 francs CFA, soit un taux de **14,34%** des mandats pris en charge ;
- Planification, Programmation, suivi-évaluation des activités du ministère : 13 319 164 francs CFA, soit un taux de **0,48%** des mandats pris en charge ;
- Information et communication : 11 723 599 francs CFA, soit un taux de **0,42%** des mandats pris en charge.

d. Exécution des investissements du programme

NB : Aucun projet d'investissement n'est inscrit au programme Administration générale

e. Exécution des prévisions d'effectifs

L'exécution des prévisions d'effectifs du programme est présentée dans le tableau ci-dessous.

Tableau 6 : Exécution des prévisions d'effectifs du programme Administration générale

	N-1	2020				Total fin d'année
		Besoin exprimé	Prévision	Besoin satisfait	Sorties	
Catégorie A	89	25	25	6	3	92
Catégorie B	68	15	15	3	1	70
Catégorie C	46	0	0	1	1	46
Catégorie D	33	10	10	0	3	30
Non Fonctionnaires	20	2	2	0	1	19
TOTAL	256	52	52	10	9	257

Les prévisions d'effectifs sont tirées du catalogue des mesures nouvelles

2. Commentaires et conclusion

Au terme de l'exécution du programme 1, sur dix-sept (17) indicateurs définis, quatre (4) ont été entièrement réalisés (soit un taux de 24%), 5 partiellement réalisés (soit 29,4%) et huit (8) n'ont pu être réalisés (soit 47%).

Cette faible performance globale s'explique notamment par :

- la non réalisation de certaines activités dont l'exécution était liée à des procédures d'appels d'offres qui n'ont malheureusement pas abouti ;
- la survenue de la crise sanitaire de la COVID-19 qui a perturbé fortement le bon déroulement de certaines activités ;
- la réorientation des priorités à certains niveaux en cours d'année;

Il convient également de noter que :

- plusieurs indicateurs n'ont pas été bien formulés ;
- les valeurs prévisionnelles de certains indicateurs ont été surestimées.

En vue de remédier à cette situation, des mesures correctrices sont envisagées, notamment le renforcement des capacités des acteurs de gestion du programme en matière de gestion axée sur les résultats (GAR).

Par ailleurs, le renforcement de la gouvernance du secteur des mines et de la géologie se poursuivra à travers :

- l'amélioration du cadre juridique et institutionnel du secteur ;
- le renforcement de la stratégie de communication et de gestion de l'information.

II.2 Programme 2 : Développement des mines et de la géologie

1. Bilan du programme 2

Le programme Développement des mines et de la géologie a pour objectif global de valoriser le potentiel minier et géologique. Il est décliné en trois (3) objectifs spécifiques. La performance est mesurée à travers treize (13) indicateurs.

a. Evolution des indicateurs de performance

Tableau 7 : évolution des indicateurs du programme 2 Développement des mines et de la géologie

Objectif : Valoriser les potentiels minier et géologique			
Indicateurs	Unité	2020	
		Prévision	Réalisation
OS 1 : Renforcer la gouvernance du secteur			
Indicateur 1 : Taux de contrôles effectués au niveau des activités minières	Taux	100%	100%
Indicateur 2 : Conformité de la Côte d'Ivoire au processus de Kimberley		Oui	Oui
Indicateur 3 : Conformité de la Côte d'Ivoire à l'ITIE		Oui	Oui
Indicateur 4 : Taux de dossiers de demande traités	Taux	100%	100%
Indicateur 5 : Nombre de CDLM installés	Nombre	3	0
OS 2 : Développer la recherche minière			
Indicateur 6 : Taux de réalisation des investissements prévus pour l'exploration	Taux	100%	103,84 %
Indicateur 7 : Taux de couverture en cartes géologiques du territoire national à différentes échelles 1/200000,	Taux	14% 86%	0%
Indicateur 8 : Taux de réalisation des activités de réédition de la carte 1/1000000	Taux	25%	0%
Indicateur 9 : Taux de vectorisation des cartes photogéologiques disponibles	Taux	38%	0%
OS 3 : Créer un environnement propice à l'essor de l'exploitation minière et minière et de transformation des produits miniers			
Indicateur 10 : Taux de réalisation des investissements prévus pour l'exploitation	Taux	70%	188%
Indicateur 11: Nombre de permis d'exploitation attribués	Nombre	2	5
Indicateur 12 : Nombre d'autorisations d'exploitation artisanale et semi industrielle délivrées	Nombre	35	63
Indicateur 13 : Nombre d'autorisations de substances de carrières délivrées	Nombre	02	21

Source : DPPD-PAP 2020-2022

b. Analyse détaillée et explication des résultats

OS 1 : Renforcer la gouvernance du secteur

Indicateur 1 : Taux de contrôles effectués au niveau des activités minières

Au titre du contrôle de l'activité minière, 100% des activités minières ont été contrôlées. Ce taux de réalisation a été atteint grâce au renforcement des capacités opérationnelles de la Brigade de Répression des infractions du Code Minier, et des directions régionales et départementales des mines et de la géologie.

Indicateur 2 : Conformité de la Côte d'Ivoire au processus de Kimberley

Au 31 décembre 2020, on enregistre un (1) certificat de Kimberley délivré pour l'exportation de 1872,45 carats de diamants, en conformité avec les exigences du processus de Kimberley.

Indicateur 3 : Conformité de la Côte d'Ivoire à l'ITIE

Selon le Rapport ITIE 2018, produit en décembre 2020, la Côte d'Ivoire est conforme aux exigences de l'ITIE.

Indicateur 4 : Taux de dossiers de demande traités

100% des demandes ont été traitées. En effet, toutes les demandes d'instructions de dossiers ont été enregistrées au cadastre minier.

Indicateur 5 : Nombre de CDLM installés

Cet indicateur n'a pas été réalisé, car aucun CDLM n'a été installé en 2020. En effet, l'installation des CDLM est liée à la mise en production commerciale de nouvelle mine. Or, sur les trois mines dont la mise en production commerciale était prévue pour 2020, une seule a pu l'être. Il s'agit de la mine de bauxite de Bongouanou, dont les difficultés de commercialisation de la production n'ont pas permis d'envisager l'installation du CDLM qui s'y rattache. La mise en exploitation des deux autres mines n'a pu être effective en 2020. Il s'agit de la mine d'or de Floleu dans le département de Zouan-hounien et de la mine de Coltan, dans le département d'Issia.

OS 2 : Développer la recherche minière

Indicateur 6 : Taux de réalisation des investissements prévus pour l'exploration

La réalisation des investissements est de 103,84% contre une prévision de 100% en 2020, soit une hausse de 3,84%. Cela se justifie par la hausse des cours des commodités (or, manganèse, nickel, bauxite) sur le marché mondial.

Indicateur 7 : Taux de couverture en cartes géologiques du territoire national à l'échelle 1/200000. Cet indicateur n'a pas été réalisé. En effet, la réalisation du projet de construction de l'infrastructure géologique qui vise l'édition des cartes géologiques n'a pas démarré du fait de l'insuffisance des crédits disponibles.

Par ailleurs la valeur prévisionnelle de l'indicateur n'est pas bien définie. Il y a lieu d'y apporter une correction dans le prochain DPPD-PAP.

Indicateur 8 : Taux de réalisation des activités de réédition de la carte 1/1000000

Cet indicateur n'a pas été réalisé. En effet, la mise en œuvre des indicateurs 7, 8 et 9 sera effective après la réalisation du projet de construction du laboratoire d'analyse minérale et géologique, et de la mise en place du Système d'informations géo scientifiques.

Indicateur 9 : Taux de vectorisation des cartes photo géologiques disponibles

Cet indicateur n'a pas été réalisé, pour les mêmes raisons que celles évoquées ci-dessus.

OS 3 : Créer un environnement propice à l'essor de l'exploitation minière et minière et de transformation des produits miniers

Indicateur 10 : Taux de réalisation des investissements prévus pour l'exploitation

La réalisation est de 188% contre une prévision de 70% en 2020, soit une hausse de 118%. Cela se justifie par la mise en confiance des opérateurs miniers à travers la signature des conventions minières entre l'Etat et les sociétés d'exploitation minière. Ces conventions stabilisent les régimes fiscal et douanier des conventions minières, ce qui contribue à rassurer les investisseurs miniers. La hausse des cours des commodités (or, manganèse, nickel, bauxite) sur le marché mondial et la crise sanitaire occasionnant la flambée des coûts d'importation et d'acquisition des équipements miniers et de leur installation ont également contribué à l'atteinte de ce résultat.

Indicateur 11 : Nombre de permis d'exploitation (PE) attribués

Au cours de l'année 2020, pour une prévision de deux (2) PE, cinq (5) PE ont été attribués dont trois (3) pour l'or dans les départements de Zouan-hounien, de Séguéla et de Daloa, un (1) PE valable pour la colombo-tantalite dans le département d'Issia, et un (1) PE valable pour l'eau minérale dans la commune de Bonoua.

Au regard de ce qui précède, nous constatons une plus-value de trois (3) permis. Cette évolution est due à la hausse des cours des commodités sur le marché mondial qui a favorisé l'accélération des travaux de recherche qui a abouti à la mise en évidence de gisements et à la finalisation des études de faisabilité des projets miniers.

Indicateur 12 : Nombre d'autorisation d'exploitation artisanale et semi industrielle délivrées

La délivrance de soixante et trois (63) autorisations d'exploitation minière artisanale et semi industrielle, soit une évolution de vingt-huit (28) autorisations correspondant à une hausse de 80% par rapport à l'objectif fixé. Cette bonne performance s'explique par l'assainissement du secteur de la petite mine et la hausse des cours des commodités sur le marché mondial.

Indicateur 13 : Nombre d'autorisation de substances de carrières délivrées

Vingt-une (21) autorisations ont été accordées sur une prévision de deux (2), soit un taux de réalisation de 95%. Ce bon score s'explique par l'assainissement du secteur et la réalisation de projets d'infrastructures d'appui (route, ponts, projets immobiliers...)

c. Exécution financière par action

Tableau 8 : Exécution financière (PEC) par action du programme Développement des mines et de la géologie en 2020

Actions	Personnel	Biens et Services	Transferts	Investissements	Total
Contrôle et suivi de l'application de la législation	0	52 451 916	0	0	52 451 916
Gestion des informations géologiques et minières	0	37 754 202	0	0	37 754 202
Assainissement de l'exploitation minière	0	8 795 860	0	180 178 411	188 974 271
TOTAL	0	99 001 978	0	180 178 411	279 180 389

Source : DGBF/DTI

En termes d'exécution budgétaire du programme Développement des mines et de la géologie, sur une dotation finale de 492 666 183 FCFA de crédits alloués après le collectif budgétaire, le montant total des prises en charge comptable s'élève à 279 180 389 F CFA, soit un taux d'exécution financière de **43,83%**.

Rapporté au volume global des prises en charge, le ratio des prises en charge des opérations budgétaires comptables par action se décline comme suit :

- Action 1 : Assainissement de l'exploitation minière : **52 451 916 francs CFA**, soit **68%** des prises en charge comptable ;
- Action 2 : Contrôle et suivi de l'application de la législation : **37 754 202 francs CFA**, soit **19%** des mandats pris en charge ;
- Action 3 : Gestion des informations géologiques et minières : **188 974 271 francs CFA**, soit **13%** des mandats pris en charge.

d. Exécution des investissements du programme 2

Tableau 9 : Exécution des investissements du programme Développement des mines et de la géologie en 2020

	ANNEE DE DEMARRAGE	ANNEE DE FIN	COUT TOTAL	BUDGET VOTE	BUDGET ACTUEL 2020	MANDAT PEC 2020
Projet 1 : Construction du Laboratoire d'analyses géologiques	2020	2023	5 444 592 888	150 000 000	271 932 089	0
<i>Sur financement intérieur</i>				150 000 000	271 932 089	0
<i>Sur financement extérieur</i>				0	0	0
Projet 2 : Construction de l'infrastructure géologique et du système d'informations géophysiques (SIG)	2020	2023	8 435 278 418	200 000 000	0	0
<i>Sur financement intérieur</i>				200 000 000	0	0
<i>Sur financement extérieur</i>				0	0	0
Projet 3 : Poursuivre les opérations de déguerpissement des orpailleurs clandestins	2014	2017	2 000 000 000	171 938 048	141 951 483	102 064 730
<i>Sur financement intérieur</i>				171 938 048	141 951 483	102 064 730
<i>Sur financement extérieur</i>				0	0	0
Projet 4 : Encadrer les artisans miniers	2022	2025	2 861 141 401	101 400 000	78 782 611	78 113 681
<i>Sur financement intérieur</i>				101 400 000	78 782 611	78 113 681
<i>Sur financement extérieur</i>				0	0	0
Total programme budget (Budget de l'Etat)			18 741 012 707	623 338 048	492 666 183	180 178 411

Source : DGBF/DTI

Au 31 décembre 2020, le montant total des prises en charge des dépenses d'investissement du programme 2 est de 180 178 411 FCFA, soit un taux global d'exécution financière de 36,57%. Ce taux reste faible au regard de l'objectif prévisionnel de réalisation de 100%.

L'analyse de la situation des projets se présente comme suit :

- Projet d'édification de l'infrastructure géologique et de mise en place d'un système d'informations géo-scientifiques et projet de construction du laboratoire national d'études et d'analyses géologiques

La loi des finances n°2019-1080 du 18 décembre 2019 a inscrit au programme développement des mines et de la géologie, une dotation globale de 350 000 000 de FCFA pour la réalisation de deux nouveaux projets, répartie comme suit :

- ✓ 150 000 000 de FCFA pour la construction du Laboratoire d'analyses et d'études géologiques ;
- ✓ 200 000 000 de FCFA pour la construction de l'infrastructure géologique et du système d'informations géophysiques.

Cependant, selon les études de faisabilité réalisées par le BNETD le démarrage des travaux de construction du Laboratoire nécessite la mobilisation de 985 719 061 de francs CFA, tandis que le démarrage du projet de construction de l'infrastructure géologique implique la mobilisation de 1 750 000 000 de francs CFA. En raison de cette contrainte budgétaire réelle, la priorité a été accordée à la construction du Laboratoire. Ainsi, une modification budgétaire a été réalisée, par le transfert des crédits initialement affectés à la Construction de l'infrastructure géologique, sur l'activité relative à la construction du Laboratoire d'analyses et d'études géologiques.

Cependant, l'appel d'offres initié par le Ministère en charge des mines et de la géologie pour la construction du Laboratoire a été déclaré infructueux.

Et pour accélérer la réalisation du projet de construction du laboratoire d'analyses et d'études géologiques dont le coût global est de 5 444 592 888 FCFA, ce projet a été prioritairement inscrit au budget 2021. Le second projet relatif à l'édification de l'infrastructure géologique quant à lui, a été reporté en 2022.

- **Programme National de Rationalisation de l'Orpillage (PNRO)**

D'une dotation initiale de deux cent soixante-treize millions trois cent trente (**273 338 048**) francs CFA, le budget alloué à ce projet s'est établi au 31 décembre 2020 à deux cent vingt millions sept cent trente-quatre mille quatre-vingt-quatorze (**220 734 094**) francs CFA, soit une baisse de cinquante-deux millions six cent trois mille neuf cent cinquante-quatre (**52 603 954**) francs CFA, représentant **19, 25%** du budget initial.

Programme majeur dans le cadre de l'assainissement du secteur des mines, le PNRO porte sur deux projets dont les dotations sont les suivantes :

- ✓ **141 195 148** de francs CFA pour la poursuite des opérations de déguerpissement des orpailleurs clandestins ;
- ✓ **78 782 611** de francs CFA pour l'encadrement des artisans miniers.

La prise en charge des dépenses relatives aux opérations de déguerpissement s'est établie au 31 décembre 2020 à cent deux millions soixante-quatre mille sept cent trente (**102 064 730**) francs CFA, soit un taux de prise en charge de **71,90%**, tandis que celle relative aux dépenses concernant l'encadrement des artisans miniers se chiffre à soixante-dix-huit millions cent treize mille (**78 113 681**) francs CFA, correspondant à un taux de prise en charge de **99,15%**.

e. Exécution des prévisions d'effectifs

L'exécution des prévisions d'effectifs du programme Développement des mines et de la géologie est présentée dans le tableau 10 ci-dessous.

Tableau 10 : exécution des prévisions d'effectifs du programme Développement des mines et de la géologie

	N-1	2020				
		Besoin exprimé	Prévision	Besoin satisfait	Sorties	Total fin d'année
Catégorie A	55	18	18	4	2	57
Catégorie B	37	57	57	6	1	42
Catégorie C	15	0	0	0	1	14
Catégorie D	8	25	25	0	1	7
Non Fonctionnaires	42	0	0	0	5	37
TOTAL	157	100	100	10	10	157

Les prévisions d'effectifs sont tirées du catalogue des mesures nouvelles

2. Commentaires et conclusion

Au terme de l'exécution du budget du programme 2, on note un taux de 77% au niveau de la réalisation des indicateurs.

Cette bonne performance globale s'explique par les récentes réformes initiées dans le cadre de l'assainissement de l'environnement des activités minières. En effet, le contrôle de l'activité minière a été renforcé, de même que la lutte contre la fraude dans le secteur. Par ailleurs, les procédures d'octroi des titres et autorisations miniers ont également été accélérés.

Cependant, les actions relatives au développement de la recherche minière n'ont pu être réalisées, du fait, d'une part de la faiblesse des crédits dédiés aux activités s'y rapportant, et d'autre part, du fait des difficultés rencontrées au niveau des procédures de passation des marchés publics.

Aussi, la performance du programme 2 pourrait être améliorée par une révision à la hausse des crédits dédiés aux activités de développement de la recherche minière.

SECTION 350 : MINISTERE DU TOURISME ET DES LOISIRS

I. PRESENTATION GENERALE DU MINISTERE

Le Ministre du Tourisme et des Loisirs est chargé de la mise en œuvre et du suivi de la politique du Gouvernement en matière de promotion du Tourisme et des Loisirs. A ce titre, en liaison avec les différents départements ministériels concernés, il a l'initiative et la responsabilité des actions suivantes

En matière de tourisme :

- développement et promotion des produits, services et activités touristiques ;
- Réglementation et Contrôle des équipements et des établissements touristiques et hôteliers ;
- promotion de la qualité dans les établissements touristiques et hôteliers ;
- aménagement, exploitation à des fins touristiques des parcs nationaux, des réserves, des jardins botaniques, et autres aires protégées ainsi que du littoral, en liaison avec les Ministres concernés ;
- développement des centres, zones et circuits touristiques ;
- réhabilitation du patrimoine hôtelier de l'Etat en liaison avec le Ministre chargé de la Construction ;
- recensement, aménagement et exploitation des sites et monuments d'intérêt touristique, en liaison avec le Ministre chargé de la Culture ;
- promotion et formation des personnels des métiers du tourisme et de l'hôtellerie ;
- évaluation de l'activité touristique et de l'impact du tourisme sur l'économie ;
- promotion du tourisme aux plans national, régional et international, en liaison avec le Ministre chargé des Affaires Etrangères ;
- développement de la coopération et promotion des investissements touristiques ;
- promotion des manifestations traditionnelles d'intérêt touristique, en liaison avec le Ministre chargé de la Culture ;
- participation à la promotion de l'image de la Côte d'Ivoire à l'extérieur, en liaison avec les Ministres chargés des Affaires Etrangères et de la Communication ;
- définition d'un cadre incitatif pour le développement touristique.

En matière de Loisirs

- élaboration du cadre juridique et institutionnel du développement des loisirs ;
- sensibilisation de la population à la vulgarisation des loisirs ;
- mise en œuvre d'un plaidoyer et promotion des loisirs auprès des populations, des entreprises, des groupements sociaux et des structures administratives et politiques ;
- promotion et valorisation des jeux traditionnels et des danses en tant que loisirs, en liaison avec le Ministre chargé de la Culture.

I.1 Rappel des orientations stratégiques du ministère

Conformément au décret n° 2019-755 du 18 septembre 2019 portant attribution du Ministère du Tourisme et des Loisirs, celui-ci a élaboré sa stratégie autour de quatre (04) principales orientations. Ce sont :

- faire de la Côte d'Ivoire le Co-leader africain du tourisme d'affaires ;
- devenir la base de divertissement domestique de la sous-région ;
- capter un tourisme international avide de dépaysement authentique ;
- développer l'entrepreneuriat touristique social et territorial ivoirien.

L'impact de cette politique sera perçu grâce aux résultats stratégiques suivant :

- Une administration moderne et performante sur l'ensemble du territoire national est mise en place ;
- L'environnement et l'offre de services de tourisme sont améliorés ;
- La promotion de la destination Côte d'Ivoire est améliorée ;
- Les pratiques de loisir sont promues.

En vue d'atteindre ces résultats stratégiques ; le Ministère du Tourisme et des Loisirs s'est fixé les objectifs globaux du ministère sont :

- Mettre en place une administration moderne et performante sur l'ensemble du territoire national ;
- Améliorer l'environnement et l'offre de services du tourisme ;
- Améliorer la visibilité et l'attractivité de la destination Côte d'Ivoire ;
- Promouvoir les pratiques de loisir.

1.2 Synthèse des principaux résultats

Au cours de l'année 2020, la mise en œuvre des activités a permis d'obtenir les principaux résultats majeurs suivants :

En matière de modernisation et de performance de l'administration sur l'ensemble du territoire national :

- l'organisation du premier Forum Mondial sur l'Investissement Touristique en Afrique;
- l'opérationnalisation de 20 Directions Départementales et 12 Directions Régionales.

En matière de l'environnement et l'offre de services de tourisme :

- la réponse favorable du fonds d'études à la requête de financement des études techniques et architecturales de l'Institut supérieur de l'hôtellerie de Yamoussoukro.
- la délivrance de 250 actes administratifs aux structures du secteur en vue de leur formalisation. Ce sont :
 - 113 agréments techniques pour la branche hôtels ;
 - 27 licences d'exploitation pour hôtels ;
 - 61 agréments pour la branche agences de voyage ;
 - 33 licences d'exploitation d'agence de voyage.
- la réalisation d'un investissement de l'ordre de 82 milliards de FCFA dont 98 % pour la branche hôtellerie.
- la création d'emplois s'élève à 2429.

En matière de promotion de la destination Côte d'Ivoire :

- les sites et attraits touristiques de la Côte d'Ivoire sont visibles sur les réseaux sociaux et sur les sites dédiés au tourisme.

En matière de promotion des pratiques de loisir :

- l'ouverture des centres de loisirs des enfants de 4 à 14 ans pendant les vacances scolaires.

Tableau 100 : Tableau de l'évolution des indicateurs du Ministère

OBJECTIFS GLOBAUX (OG)	RESULTATS STRATEGIQUES (RS)	INDICATEURS DE PERFORMANCE	REALISATIONS (de 2017 à 2019)			2020		COMMENTAIRES
			2017	2018	2019	Prévision	Réalisation	
OG 1 : Mettre en place une administration moderne et performante sur l'ensemble du territoire national	RS 1 : Une administration moderne et performante sur l'ensemble du territoire national est mise en place	Indicateur 1.1 : Délais de traitement des dossiers d'agrément et autres actes administratifs	45	45	45	21	45	La cible n'est pas atteinte. En effet, il n'a été organisé que 05 sessions ordinaires et 02 sessions dérogatoires de Commission d'agrément pendant toute l'année.
		Indicateur 1.2 : Nombre de services du Ministère Fonctionnelles	110	110	110	110	110	La cible est atteinte. Le rapport annuel de l'inspection générale du tourisme et des loisirs détermine les services fonctionnels du ministère.
		Indicateur 1.3 : Taux d'équipement en TIC	66	71	90	100	90	La cible n'est pas atteinte, car les 43 nouveaux fonctionnaires affectés en cours d'exercice, n'ont pas été installés.
		Indicateur 1.4 : Pourcentage des agents du Ministère ayant une bonne maîtrise des TIC	ND	ND	70	100	80	La cible n'est pas atteinte car les formations en TIC avec la SNDI, n'ont pas encore pris en compte les agents dans les directions décentralisées.
OG 2 : Améliorer l'environnement et l'offre de services de tourisme	RS 2 : L'environnement et l'offre de services de tourisme sont améliorés	Indicateur 2.1 : Volume des investissements	160,39	64,08	197,91	200	143,80	La cible n'est pas atteinte. Le volume des investissements publics et privés dans le secteur en 2020 est de 143,8 Milliards F CFA contre 197,9 Milliards F CFA en 2019, soit une baisse globale de 27,3%. La baisse est occasionnée par les difficultés liées au COVID 19.
		Indicateur 2.2 : Nombre d'actes administratifs délivrés	280	306	386	400	413	La cible est atteinte. Cette performance fait suite à l'opération de contrôle des établissements de Tourisme et de l'Hôtellerie en fin d'année 2019.
OG 3 : Améliorer la visibilité et l'attractivité de la destination Côte d'Ivoire	RS 3 : La promotion de la destination Côte d'Ivoire est améliorée	Indicateur 3.1 : Nombre total d'arrivées de touristes internationaux	3 674 777	3 938 972	4 081 943	5 000 000	1 674 054	La cible n'est pas atteinte. En effet en 2020, le tourisme intérieur (international est en baisse à cause des interdictions dû à la pandémie de la COVID 19. De 4 081 943 en 2019, le nombre de touristes a chuté à 1 674 054 en 2020, soit un taux de décroissance de 59 %.
		Indicateur 3.2 : Taux de croissance des recettes du Tourisme international	1.64	5.39	- 55.20	6 %		La cible n'est pas atteinte. En effet, la Dépense de Consommation Touristique Intérieure (DCTI) de la Côte d'Ivoire en 2020 est fortement en baisse. De 1 174 milliards de F.CFA en 2019, la dépense de consommation du tourisme intérieur a chuté à 526 milliards F CFA, soit une perte de 648 milliards F CFA représentant un taux global de décroissance de 55,20 %. Cette contreperformance est dû aux interdictions de la pandémie COVID 19.
OG 4 : Promouvoir les pratiques de loisir	RS 4 : Les pratiques de loisir sont promues	Indicateur 4.1 : Nombre total d'infrastructures créés et de personnes pratiquant un loisir sain	0	0	0	14	0	La cible n'est pas atteinte. En effet, un projet de construction de 14 centres de loisirs sur l'ensemble des 12 régions et 2 districts autonomes de Cote d'Ivoire, est soumis à la DPIP depuis 2018.
		Indicateur 4.2 : Nombre d'adolescents participant aux camps de loisirs et communautaires par an	500	500	500	500	500	La cible est atteinte. Chaque année des camps de loisirs regroupant 500 adolescents de 5 à 14 ans sont organisés. Les contraintes budgétaires limitent le nombre.

Source : Bulletin des statistiques du tourisme / rapport d'activité DGU./IG /DRH,

I.3 Résumé de l'exécution du budget

Tableau 101 : Exécution du budget 2020

Unités	Budget 2020				Tx de réal (%)
	Voté	Collectif	Actuel	Réalisé	
1. Ressources	6 766 267 207	6 528 493 166	7 435 873 011	6 650 102 920	89.43
2. Charges	6 766 267 207	6 528 493 166	7 435 873 011	6 650 102 920	89.43
1. Ressources	6 766 267 207	6 528 493 166	7 435 873 011	6 650 102 920	89.43
1.1 Ressources intérieures	6 766 267 207	6 528 493 166	7 435 873 011	6 650 102 920	89.43
1.1.1 Budget de l'Etat (Trésor)	6 766 267 207	6 528 493 166	7 435 873 011	6 650 102 921	89.43
1.1.2 Recettes de services	0	0	0	0	0
1.2 Ressources extérieures	0	0	0	0	0
1.2.1 Emprunts projets	0	0	0	0	0
1.2.2 Dons Projets	0	0	0	0	0
1.2.3 Appuis budgétaires ciblés	0	0	0	0	0
2. Charges	6 766 267 207	6 528 493 166	7 435 873 012	6 650 102 920	89.43
2.1 Personnel	1 431 513 338	1 431 513 338	1 427 373 582	1 403 229 937	98.31
2.1.1 Solde y compris EPN	1 431 513 338	1 431 513 338	1 427 373 582	1 403 229 937	98.31
2.1.2 Contractuels hors solde	0	0	0	0	0
2.2 Biens et Services	2 342 896 289	2 266 436 456	2 266 436 457	1 797 697 857	79.32
Biens et services sur budget Etat	2 342 896 289	2 266 436 456	2 266 436 457	1 797 697 858	79.32
2.3 Transferts	2 546 857 580	2 484 801 145	3 396 320 746	3 310 023 612	97.46
2.3.1 Transferts courants	0	0	0	0	0
2.3.2 Transferts en capital	2 546 857 580	2 484 801 145	3 396 320 746	3 310 023 612	97.46
2.4 Investissement	445 000 000	345 742 227	345 742 227	139 151 514	40.25
2.4.1 Trésor	445 000 000	345 742 227	345 742 227	139 151 514	40.25
2.4.2 Financement extérieur	0	0	0	0	0
2.4.3 Dons	0	0	0	0	0
2.4.4 Emprunts	0	0	0	0	0

[SIB]-[AAA-Exécution du budget programme]-[Situation des Actes de Dépense

L'écart de sept cent-quatre-vingt-cinq millions septcent soixante-dix mille quatre-vingt-dix (785 770 090) FCFA constaté entre le budget actuel et le budget réalisé est inhérent au :

Au titre du personnel :

Le taux d'exécution de 99.72 % de l'activité 21108040001 Prendre en charge les salaires des personnels en Centrale au niveau du programme 1 Administration Générale, induit à la baisse le taux global cette nature de dépenses.

Au titre des biens et services :

Le taux d'exécution de **79.32 %** constaté, est caractérisé par l'application du taux de régularisation, puis par le cumul des dotations de lignes à marchés non engagé en fin d'exercice.

Un montant de cent treize millions cent onze mille quatre cent quatre-vingt-trois (113 111 483) FCFA, n'a pu faire l'objet d'engagement pour cause de dysfonctionnement du SIGMAP et du SIB. Les dotations réservées dans le SIGMAP n'ont pas été retranscrites dans le SIB.

Au titre des transferts :

Le taux d'exécution de **97.46 %** constaté est caractérisé par le taux de régularisation de 70 % appliqué à aux activités suivantes :

- 22109020002 Transférer la subvention au FDT pour faciliter l'accès au financement des opérateurs ;
- 22109010009 Transférer la subvention pour la gestion du patrimoine hôtelier de l'Etat et l'aménagement de nouveaux sites touristiques dans la région des lacs.

Les autres dotations ont fait l'objet d'un taux d'engagement de 100 %.

Au titre des investissements :

Le faible taux de réalisations de **40.25 %** au niveau de l'investissement est dû aux dotations des projets de la création d'un Compte Satellite du Tourisme (CST) et du Relais paillotes de Jacquenville qui n'ont pas fait l'objet d'engagement.

II. RAPPORT ANNUEL DE PERFORMANCE PAR PROGRAMME

II.1 Programme 1 : Administration Générale

Le programme « Administration Générale » a pour objectif est de mettre en place une administration moderne et performante sur l'ensemble du territoire national.

Il est conçu pour l'essor d'une administration du Tourisme moderne et performante, capable de mettre en œuvre la politique définie par les autorités et capable de faire face aux nouveaux défis et mutations du tourisme mondial.

A ce titre il s'articule autour des deux (2) objectifs spécifiques suivants :

- Objectif spécifique 1.1 : Améliorer la gouvernance et le cadre institutionnel du secteur du tourisme
- Objectif spécifique 1.2 : Assurer une gestion efficace et efficiente des ressources humaines, financières et matérielles

Le programme 1 est décliné en quatre (4) actions

- Action 1.1.1 : Coordination et Animation

Cette action permettra d'améliorer et d'organiser les interventions du Ministère en facilitant l'élaboration et l'actualisation des documents de politiques et de stratégie, ainsi que la mise en place d'un cadre législatif et réglementaire approprié, pour une meilleure performance du secteur.

- Action 1.1.2 : Information et communication

Cette action donnera une meilleure visibilité aux actions de l'administration et des opérateurs du secteur.

– Action 1.1.3 : Planification programmation et suivi évaluation

Cette action permettra de rechercher et préparer les éléments en vue de la planification nationale du tourisme, concevoir, mettre en œuvre et assurer le suivi des plans de développement du tourisme à court, moyen et long termes ; collecter, analyser et diffuser les données statistiques.

– Action 1.1.4 : Gestion des ressources humaines, matérielles et financières

Cette action vise d'une part de doter l'administration de ressources humaines compétentes et suffisantes, et d'autre part assurer de l'adéquation formation-emploi dans les structures de formation existantes. Il s'agit aussi d'utiliser de façon optimale les ressources financières et le patrimoine du ministère.

1. Bilan du programme

Les activités majeures réalisées au cours de la gestion 2020 au niveau du programme, sont les suivantes :

- l'organisation du premier Forum Mondial sur l'Investissement Touristique en Afrique dans notre pays du 20 au 22 février 2020 au Sofitel Hôtel Ivoire, qui a enregistré la participation de plusieurs pays africains, des institutions et bailleurs de fonds, des constructeurs immobiliers, des équipementiers, des fonds d'investissements, de professionnels du voyage et des compagnies aériennes et de tour-opérateurs ;
- l'organisation de la table ronde des investisseurs à Dubaï, au cours duquel 140 projets ont été présentés aux investisseurs qui ont manifesté des intentions de financement qui se situent à 1320 Milliards de FCFA ;
- l'acquisition des réserves foncières d'utilité touristique sont acquises (cinq (05) parcelles de terrain situées à Assinie, Jacquville, Ile Boulay et San Pedro ;
- la formation de 105 agents issus de la 2^{ème} vague du corps des agents assermentés du Tourisme à la rédaction des rapports de mission ;
- le renforcement des capacités des personnels d'établissements touristiques d'Abidjan aux bonnes pratiques d'hygiène alimentaire et au respect des mesures barrières à la COVID 19 est fait ;
- la distinction des lauréats de la 7^{ème} et 8^{ème} promotion au Brevet de Techniciens Spécialisés en Tourisme et Hôtellerie au Maroc ont reçu leurs diplômes de fin de formation ;
- l'élaboration du bulletin de statistique du Tourisme et de l'Hôtellerie est disponible

a. Evolution des indicateurs de performance

L'évolution des indicateurs de performance du programme sont présentés ci-dessous.

Tableau 3 : évolution des indicateurs du programme 1

Objectifs spécifiques	Indicateur	Unité	REALISATIONS			2020	
			2017	2018	2019	Prévision	Réalisation
OS 1 : Améliorer la gouvernance et le cadre institutionnel du secteur du Tourisme	Taux de diffusion des textes au public	%	70	0	100	80	0
	Nombre de documents de politique ou de stratégies adoptées	Nombre	4	4	4	4	7
OS 2 : Assurer une gestion efficace et efficiente des ressources humaines, financières et matérielles	Taux d'exécution du budget	%	87,92	76,46	91,04	100	89.43

Source : Rapports d'activités DAJ -DPAP/ (PND 2016-2020, DPPD-PAP, Pol-Nat-Tour, PAP) –DAF

b. Analyse détaillée et explication des résultats

Indicateur 1 : Taux de diffusion des textes au public

- Documentation sur l'indicateur :
 - **Définition** : le ratio entre le nombre de textes diffusés et le nombre total de textes produits
 - **Sources de données** : le rapport d'activités de la Direction des Affaires Juridiques (DAJ) ;
 - **Mode de calcul** : Nombre de textes diffusés / Nombre total de textes produits * 100 ;
 - **Valeur cible** : 80 % en 2020.
- Explication du niveau de performance

Les textes diffusés au cours de la gestion 2019, sont des décrets de modifications des structures d'Etat (SODERTOUR-LACS et SPDC) du ministère et de la mutation du Comité Nationale du Tourisme en Conseil National du Tourisme.

Pour la gestion 2020, le Ministère du Tourisme et des Loisirs a élaboré et transmis à la Primature plusieurs des projets de textes, suites aux séances de travail avec le Secrétariat Général du Gouvernement, dont :

- le projet de décret portant institution et perception de frais sur les actes et services liés aux activités ou professions touristiques ;
- le projet de décret portant création, attributions et fonctionnement d'une Agence d'exécution dénommée Agence d'Investissement et de Développement Touristique en abrégé « AIDT » ;
- le projet de décret portant création de la Société Nationale d'Ingénierie Touristique (SNIT) ;
- le projet de décret portant création du Fonds à capitaux publics pour le développement du tourisme et des loisirs ;
- le projet de décret portant déclaration d'utilité publique de cinq parcelles de terrain situées à Assinie, Jacquerville, Ile Boulay et San Pedro.

Aucun de ces textes n'a cependant été programmé. Le ministère n'a jusque-là, pas reçu d'observation de la part du SGG.

- Perspective et solutions

Le ministère a réintroduit tous les cinq (05) textes lors du séminaire de Travail Gouvernemental en début d'année 2021.

Indicateur 2 : Nombre de documents de politique ou de stratégies adoptées

- Documentation sur l'indicateur :
 - **Définition** : le nombre des documents de politique ou de stratégies actualisés ;
 - **Sources de données** : le rapport d'activité de la Direction de la Planification (DPAP) ;
 - **Mode de calcul** : le dénombrement ;
 - **Valeur cible** : quatre (04) en 2020.
- Explication du niveau de performance

La DPAP a actualisé pour l'exercice 2020, sept (07) sur les sept (07) documents de politiques ou de stratégies du ministère attendus. Ces documents sont :

1. Le Programme National du Développement (PND) ;
2. Le Programme d'Investissement Public (PIP) ;
3. Le Plan de Travail Annuel (PTA) ;
4. Le Programme National de Gouvernance ;

5. Le Document de Programmation Pluriannuel de Dépenses – Projet Annuel de Performance ;
6. La Matrice de Suivi de Mise en Œuvre (MASMO) ;
7. La Matrice de Suivi des Indicateurs de Résultats.

En effet, les délais indiqués après les séances de travail avec les Ministères du Plan et du Développement (Direction du Plan et la DPIP) et du Porte Feuille et du Budget de l'Etat (Direction de la Réforme Budgétaire et de la Programmation Budgétaire) sont respecté. La DPAP produit ces documents en consolidant tous les inputs des directions du ministère.

Depuis 2018, le nombre de documents à actualiser est passé de quatre (04) à sept (07).

- Perspectives et solutions

Le Ministère envisage de continuer les discussions avec le BNETD pour permettre la livraison du rapport final du compte satellite du Tourisme. Ceci, afin de faciliter la production du bulletin des statistiques du secteur qui jusque-là se fait à travers des enquêtes spécifiques près des frontières du pays.

Indicateur 3 : Taux d'exécution du budget

- Documentation sur l'indicateur

- **Définition** : le ratio entre le budget exécuté et les crédits autorisés du budget actuel
- **Sources de données** : le rapport d'activité de la Direction des Affaires Financières (DAF) ;
- **Mode de calcul** : budget exécuté / Crédits autorisés du budget actuel * 100
- **Valeur cible** : 87,92 % en 2020.

- Explication du niveau de performance.

Le taux de réalisation budgétaire global de l'exercice 2020 est de 89,93 % contre un taux attendu de 100 %. En effet, l'exécution des dotations en investissement à hauteur de 40,25 % a un effet à la baisse sur la prévision ci-dessus indiquée.

Le taux d'exécution en investissement est impacté par la réalisation d'un taux nul (00 %) au cours de la gestion 2020 de deux (02) projets. Ce sont la création d'un compte satellite du tourisme et le Relais paillote de Jacqueville.

- Perspectives et solutions

Pour un suivi efficace des dépenses en investissements, il s'agira de valider lors d'un atelier le plan simplifié de passation des marchés publics avec les directions responsables des projets en début d'exercice. Ensuite, faire un compte rendu détaillé chaque fin de trimestre.

c. Exécution financière par action

Tableau 4 : exécution financière par action du programme 1

Actions	Personnel	Biens et Services	Transferts	Investissement	Total
Action 1 : Coordination et animation	-	710 944 962	-	0	710 944 962
Action 2 : Communication et information	-	18 963 936	-	-	18 963 936
Action 3 : Planification, programmation et suivi évaluation	-	27 069 870	-	-	27 069 870
Action 4 : Gestion des ressources humaines, matérielles et financières	1 135 207 646	957 531 104	-	-	2 092 738 750
TOTAL	1 135 207 646	1 714 509 872	0	0	2 849 717 518

Source : Situation d'exécution budgétaire 15/01/2021 (DGBF)

d. Exécution des investissements du programme

L'exécution des investissements du programme 1 est présentée ci-dessous.

Tableau 5 : exécution des investissements du programme1

	Année de démarrage	Année de fin	Coût total	Budget voté 2020	Budget actuel	Mandat PEC
Projet 1 : création d'un compte satellite du Tourisme (CST)	2016	2020	710 000 000	30 900 000	24 007 719	0
<i>Sur financement intérieur</i>			24 007 719	30 900 000	24 007 719	0
<i>Sur financement extérieur</i>						

Source : Situation d'exécution budgétaire 15/01/2021 (DGBF)

Projet 1 : création d'un compte satellite du Tourisme (CST): Le rapport final du CST est disponible depuis décembre 2016. Le BNETD aura ainsi fait des réalisations techniques à hauteur de 90% tandis que le Ministère du Tourisme et des Loisirs n'est qu'à un taux de paiements de 46% du montant dû au BNETD.

Au cours de la gestion 2020, la dotation budgétaire notifiée n'a pas pu être exécuté pour cause de dysfonctionnement entre le Système d'Information Budgétaire (SIB) et le Système Intégré des Marchés Publics (SIGMAP). En effet, la réservation du crédit dans le SIGMAP n'a pu être retranscrite dans le SIB.

Il est attendu du BNETD, la formation et le transfert de compétences à la Direction en charge des statistiques du tourisme.

e. Exécutions des prévisions d'effectifs

L'exécution des prévisions d'effectifs du programme 1 est présentée dans le tableau ci-dessous.

Tableau 6 : exécution des prévisions d'effectifs du programme 1

	2019	2020				
		Besoin exprimé	Prévision	Besoin satisfait	Sorties	Total fin d'année
Catégorie A	94	0	0	0	1	93
Catégorie B	154	50	50	43	0	197
Catégorie C	34	0	0	0	0	34
Catégorie D	22	0	0	0	0	22
Non Fonctionnaires	52	0	0	0	0	52
TOTAL	356	50	50	43	1	398

Source : DRH

2. Commentaires et conclusion

Le Programme 1 intitulé Administration Générale présente 73.44 % de la dotation globale du programme pour l'action 4 Gestion des ressources humaines, matérielles et financières. En effet, y sont insérés, les dépenses d'abonnement en eau, électricité et téléphone du ministère.

Les actions 2 et 3 qui représentent 0.67 % et 0.95 % de part du budget global, sont exercées par une Direction Centrale chacune. Les Directions de la Communication et de la Planification.

Aussi, il est à noter le recrutement de 43 nouveaux fonctionnaires par voie de concours de la fonction publique au cours de la gestion 2020. Ces affectations ont renforcé le personnel dans les directions décentralisées (Directions Régionales et Départementales) et induit à la hausse le nombre des établissements de tourisme et de l'hôtellerie contrôlés et mise aux normes par rapport à la gestion 2019.

Enfin, en ce qui concerne le Compte Satellite du Tourisme, il est souhaitable de doter conséquemment la ligne budgétaire chaque année afin d'absorber rapidement la dette du BNETD.

II.2 Programme 2 : OFFRE DE SERVICES DU TOURISME

L'objectif global du programme « Offre de services du tourisme » est l'amélioration de l'environnement et de l'offre de services du secteur du tourisme.

Le programme « Offre de services du tourisme » est conçu pour matérialiser la volonté politique affirmée, par la création et l'amélioration des infrastructures et des services touristiques pour répondre aux attentes des visiteurs des plus exigeants dans un marché hautement concurrentiel.

Ainsi, ce programme s'articule autour des deux (2) objectifs spécifiques suivants :

- **Objectif spécifique 2.1** : Améliorer l'environnement du secteur du tourisme
- **Objectif spécifique 2.2** : Améliorer l'offre de services du tourisme

Le programme 2 est décliné en quatre (4) actions

- Action 2.1.1 : Suivi de la réglementation, contrôle de la qualité et de la sécurité dans le secteur

Cette action permettra de mettre en place les référentiels et les outils normatifs spécifiques au secteur en vue de l'exercice d'un tourisme durable et responsable.

- Action 2.1.2 : Mobilisation de l'investissement privé dans le secteur

Cette action permettra de créer les conditions de financement des projets par la mobilisation des investissements privés dans le secteur.

- Action 2.1.3. : Rénovation et construction de nouvelles infrastructures du secteur

Cette action permettra la réhabilitation et l'équipement du patrimoine hôtelier de l'Etat, des sites touristiques, des centres d'application aux métiers du tourisme et l'aménagement de nouveaux sites touristiques.

1. Bilan du programme

Les activités majeures réalisées au cours de la gestion 2020 au niveau du programme, sont les suivantes :

- la réalisation de trois (03) opérations de contrôle et de mise en conformité des établissements hôteliers des villes devant recevoir la CAN 2023 sont organisées (San Pedro, Yamoussoukro, Bouaké).
- l'élaboration du projet d'arrêté interministériel portant création de la police touristique, signé par le Ministre du tourisme et transmis au Ministère en charge de la Sécurité pour signature.
- la tenue de 05 sessions ordinaires et 02 sessions dérogatoires de la Commission d'agrément organisées ;
- la présentation en Commission d'agrément de 426 dossiers (pour demandes de licences d'exploitations, d'agréments et autorisations d'exercice) ;
- l'établissement de 413 actes (licences, agréments et autorisations)
 - o les agréments hôtels : 171
 - o les agréments d'agences de voyages : 86.
 - o Les licences d'agences de voyages : 60

- Les licences d'Hôtels : 59.
- Les autorisations d'ouverture de restaurants et assimilés : 37
- la présentation de 08 dossiers pour demande d'exonérations fiscales devant le Comité d'agrément du CEPICI.

a. Evolution des indicateurs de performance

L'évolution des indicateurs de performance du programme 2, sont transcrits dans le tableau ci-dessous :

Tableau 3 : évolution des indicateurs du programme 2

Objectifs spécifiques	Indicateur	Unité	REALISATION			2020	
			2017	2018	2019	Prévision	Réalisation
OS 1 : Améliorer l'environnement du secteur du tourisme	Taux d'établissements bénéficiant d'un acte d'exploitation	%	14,14	10,73	9,22	25	11,14
	Nombre d'actes délivrés	Nombre	280	306	386	400	413
OS 2 : Améliorer l'offre de service du tourisme	Taux d'Occupation (TO)	%	54,55	58,67	60,27	60	36,3
	Durée Moyenne de Séjour (DMS)	%	3	3	3	5	2
	Nombre total de nuitées vendues	Nombre	14 260 320	16 253 000	18 880 234	15 500 000	20 359 579
	Nombre d'établissements mis aux normes qualité	Nombre	98	120	150	100	210
	Nombre d'établissements d'hébergement d'au moins 1 étoile	Nombre	ND	ND	120	300	90

Source : bulletin des Statistiques /DPAPMTL – Rapport d'activité DAT – Rapport DGU

b. Analyse détaillée et explication des résultats

Indicateur 1 : Taux d'établissements bénéficiant d'un acte d'exploitation

- Documentation indicateur
 - **Définition** : le ratio entre le nombre d'établissements bénéficiant d'un acte d'exploitation et le nombre total d'établissements répertoriés ;
 - **Sources de données** : le rapport d'activités de la Direction du Guichet Unique (DGU)
 - **Mode de calcul** : Nombre d'établissements bénéficiant d'1 acte / Nombre total d'établissements répertoriés * 100 ;
 - **Valeur cible** : 25 % en 2020
- Explication du niveau de performance.

Le taux d'établissements bénéficiant d'un acte d'exploitation pour la gestion 2020 est de 11.14 % sur une prévision de 25 %. En effet, les 25 % regroupe la part de l'ensemble des établissements d'hébergement, des agences de voyages et des restaurants.

Sur un total de 3 708 établissements d'hébergement enregistrés en 2020 à l'échelle nationale, seulement 358 disposent d'une licence d'exploitation, ce qui représente 9,65 % des établissements d'hébergement.

S'agissant des agences de voyage, 321 disposent d'une licence d'exploitation. Quant aux restaurants et assimilés, c'est seulement 137 qui disposent d'une autorisation d'ouverture, représentant environ représentant environ 3% du nombre total.

La contre-performance est caractérisée par le non-respect et/ou la méconnaissance des textes régissant les procédures de créations et d'installations des établissements de tourisme et de l'hôtellerie.

- Perspectives et solutions

Le contrôle des établissements du tourisme et de l'hôtellerie réalisé en fin d'exercice 2019 dans le district autonome d'Abidjan, a permis le passage de 9.22 % en 2019 à 11.14 % en 2020.

Les agents assermentés au nombre de cent-quatre-vingt-dix (190) après la signature du décret de la deuxième vague devront être mis à contribution afin d'étendre les missions de contrôle dans tout le pays.

Indicateur 2

- Documentation sur l'indicateur

- **Définition** : le nombre d'actes délivrés ;
- **Sources de données** : le rapport d'activités de la Direction du Guichet Unique (DGU) ;
- **Mode de calcul** : le dénombrement ;
- **Valeur cible** : 400 en 2020.

- Explication du niveau de performance.

Pour la gestion 2021, le Nombre d'actes délivrés est de 413 contre une prévision de 400 actes attendus. Cette performance fait suite à la communication sur les médias d'état sur le contrôle des actes des établissements de tourisme et de l'hôtellerie réalisé dans le dernier trimestre de d'exercice 2019 et les avertissements distribués aux établissements fautifs qui ont suivi.

Les agréments d'hôtels au nombre de 171 sont les plus nombreux, ensuite les agréments d'agences de voyages sont au nombre de 86. Les licences d'agences de voyages et d'Hôtels sont respectivement de 60 et 59. Les autorisations d'ouverture de restaurants et assimilés au nombre de 37, sont les moins nombreuses.

- Perspectives et solutions

Le délai de traitement des dossiers d'agrément et autres actes administratifs devra être réduite de 45 à 21 jours minimum, par l'augmentation des séances de commissions d'agrément au cours des exercices budgétaires à venir.

Indicateur 3

- Documentation pour l'indicateur :

- **Définition** : le ratio entre lenombre total de chambres occupées Moyen d'Occupation et le nombre total de chambres disponibles ;
- **Sources de données** : le rapport d'activités DPAP/DAT ;
- **Mode de calcul** : Nombre total de chambres occupées / Nombre total de chambres disponibles * 100 ;
- **Valeur cible** :60% en 2020.

- Explication du niveau de performance.

Le Taux Moyen d'Occupation en 2020 est de 36,3% contre 60,27% en 2019, soit une régression de 39,7%.

Ce résultat est dû à la restriction des déplacements et à la fermeture partielle des établissements de tourisme et de l'hôtellerie causerpar la pandémie du COVID 19.

- Perspectives et solutions

Le ministère contribue avec l'aide des faitières à améliorer le respect des mesures barrières et à l'encadrement des établissements du tourisme et de l'hôtellerie après l'ouverture.

Indicateur 4

- Documentation pour l'indicateur :

- **Définition** : le nombre moyen de jours que le client passe à l'hôtel ;
- **Sources de données** : le rapport d'activités DPAP/DAT
- **Mode de calcul** : le nombre total de jours passés par les clients / le nombre des admissions ou des sorties.
- **Valeur cible** : 5 en 2020.

- Explication du niveau de performance.

La durée moyenne de séjour est passée de 03 en 2019 à 02 jours en 2020 pour cause de fermeture partielle des établissements de tourisme et de l'hôtellerie lors de la pandémie du COVID 19.

- Perspectives et solutions

Le ministère contribue avec l'aide des faitières à améliorer le respect des mesures barrières et à l'encadrement des établissements du tourisme et de l'hôtellerie après l'ouverture.

Indicateur 5

- Documentation pour l'indicateur :

- **Définition** : le nombre total de nuitées vendues
- **Sources de données** : le rapport d'activités DPAP/DAT
- **Mode de calcul** : le dénombrement
- **Valeur cible** : 15 500 000 en 2020.

- Explication du niveau de performance.

Le nombre total de nuitées vendues est de 20 359 579 contre le nombre de 15 500 000 nuitées attendu. Cette performance s'explique par l'élargissement de l'offre. En effet, l'offre d'hébergement de la Côte d'Ivoire en 2020 est de 3 708 hôtels pour une capacité d'accueil de 53 117 chambres et 101 386 lits contre 3 320 hôtels pour 49 536 chambres et 99 072 lits en 2019 ; soit un taux d'accroissement respectif de 11,7% ; 7,2% et 2,3%. Ainsi donc, le nombre total de nuitées vendues en 2020 est de 20 359 579 contre 18 880 234, soit un taux de croissance de 7,8%.

- Perspectives et solutions

Le ministère envisage de faire le suivi des projets de construction des nouvelles infrastructures hôtelières (KEMPINSKI, La Place de la Nation, Hôtel Apart, Ritz-Carlton à Cocody, La nouvelle ville Touristique de Sassandra, Palace Abidjan-Bingerville) afin de maintenir puis améliorer le taux atteint cette année.

Indicateur 6

- Documentation pour l'indicateur :

- **Définition** : le nombre d'établissements mis aux normes qualité ;
- **Sources de données** : le rapport d'activités Direction des Activités Touristique (DAT) ;
- **Mode de calcul** : le dénombrement ;

– **Valeur cible** : 100 en 2020.

- Explication du niveau de performance

Le nombre d'établissements mis aux normes qualité est de 210 établissements pour une prévision de 100 établissements attendus.

Cette performance fait suite au contrôle des établissements de tourisme et de l'hôtellerie dans le district d'Abidjan lors du dernier trimestre de l'exercice 2019.

- Perspectives et solutions

Il est prévu des opérations de contrôle des établissements de tourisme et de l'hôtellerie dans les villes devant abriter la CAN 2023 puis sur plusieurs régions touristiques

Pour l'indicateur 7 :

- Documentation pour l'indicateur :

- **Définition** : le nombre d'établissements d'hébergement d'au moins 1 étoile ;
- **Sources de données** : le rapport d'activités DPAP/DAT
- **Mode de calcul** : ledénombrement
- **Valeur cible** : 300 en 2020.

- Explication du niveau de performance

Les opérations de recensement pour le classement des hôtels ont débuté au cours de la gestion précédente. Pour l'exercice 2020, 90 hôtels ont été récéncés et classés sur une prévision de 300 hôtels attendus.

Cette contre-performance s'explique par la fermeture des établissements de tourisme et de l'hôtellerie pour cause de pandémie liée au COVID 19.

- Perspectives et solutions

La Direction des Affaires Touristiques et l'Inspection Générale du Tourisme et des Loisirs, poursuivront le programme de classement des hôtels, en mettant à contribution les deux (02) vagues d'agents assermentés au nombre 190.

c. Exécution financière par action

Tableau 4 : exécution financière par action du programme 2

Actions	Personnel	Biens et Services	Transferts	Investissement	Total
Action 1 : Suivi de la réglementation, contrôle de la qualité et de la sécurité dans le secteur	-	51 891 386	1 051 174 013	-	1 103 065 399
Action 2 : Mobilisation de l'investissement privé dans le secteur	-	-	60 553 607	-	60 553 607
Action 3 : Rénovation et construction de nouvelles infrastructures du secteur	-	-	-	139 151 514	139 151 514
TOTAL		51 891 386	1 111 727 620	139 151 514	1 302 770 520

Source : Situation d'exécution budgétaire 15/01/2021 (DGBF)

d. Exécution des investissements du programme

L'exécution des investissements du programme 2 est présentée ci-dessous.

Tableau 5 : exécution des investissements du programme 2

	Année de démarrage	Année de fin	Coût total	Budget voté 2020	Budget actuel	Mandat PEC
Projet 1 : Création du Centre d'Application des Métiers du Tourisme et de l'hôtellerie et de la restauration de Daoukro	2010	2021	903 300 000	120 100 000	93 311 554	76 995 608
<i>Sur financement intérieur</i>			903 300 000	120 100 000	93 311 554	76 995 608
<i>Sur financement extérieur</i>						
Projet 2 : Construction du Relais Pailotes de Jacqueville	2016	2022	1 291 200 000	214 000 000	166 267 048	0
<i>Sur financement intérieur</i>			1 291 200 000	214 000 000	166 267 048	0
<i>Sur financement extérieur</i>						
Projet 3: Réhabilitation hôtel président Yamoussoukro	2016	2024	7 789 000 000	80 000 000	62 155 906	62 155 906
<i>Sur financement intérieur</i>			7 789 000 000	80 000 000	62 155 906	62 155 906
<i>Sur financement extérieur</i>						

Source : Situation d'exécution budgétaire 15/01/2021 (DGBF)

Projet 1 : Création du Centre d'Application des Métiers du Tourisme et de l'hôtellerie et de la restauration de Daoukro

Débuté en 2010, le projet doit prendre fin en 2021 selon la programmation PIP. Il a bénéficié en 2020 d'une dotation de 93 311 554 F CFA avec une réalisation de 76 995 608 F CFA. Ce montant a servi à la :

- construction de la cuisine –restaurant d'application du mini hôtel
- construction de l'agence de voyage ;
- construction de la cantine
- construction d'un dortoir de pour les apprenants
- prise en charge des honoraires de l'architecte relatifs aux études architecturales et techniques réalisés
- prise en charge des frais de suivi du projet.

Il faut noter que la totalité de la dotation budgétaire notifiée n'a pas pu être exécuté pour cause de dysfonctionnement entre le Système d'Information Budgétaire (SIB) et le Système Intégré des Marchés Publics (SIGMAP). En effet, la réservation de crédit du dernier trimestre (16 315 946 FCFA) dans le SIGMAP n'a pas pu être retranscrite dans le SIB.

Cependant, la faiblesse des crédits ne permettra la finalisation du projet en 2021.

Une dotation suffisante est nécessaire pour finaliser la construction du centre et permettre l'acquisition des équipements et outils didactiques en vue de le rendre opérationnel pour tenir le délai de 2021.

Projet 2 : Construction du Relais Pailotes de Jacqueville

Programmé pour être livré en année selon la communication en conseil des ministres, le projet 2 a débuté en 2010 et a vu son délai prorogé jusqu'à l'exercice 2022. Il a bénéficié en 2020 d'une dotation de 166 267 048 F CFA qui n'a pu être engagé.

En effet, cette contre-performance se justifie par le morcellement des marchés et leur attribution à plus d'une dizaine d'entreprises. Ceci ne favorise pas une bonne coordination et constitue un facteur bloquant à la mise en œuvre du projet. La plupart des structures d'exécution adjudicatrice des marchés n'ont pas les capacités techniques et financières pour mener à bien les travaux. Le coût initial du projet estimé à 1 291 200 000 F CFA a été mal évalué.

Ainsi, une note technique a été faite à l'attention de la hiérarchie à l'effet d'entrevoir la résiliation de tous les marchés en vue de leur réattribution à une seule entreprise. Une réévaluation du coût du projet prenant en compte les travaux supplémentaires et complémentaires a été faite. Celui-ci est passé de 1 291 200 000 F CFA à 1 932 217 068 F CFA.

Un avenant a été introduit auprès des Ministères en charge de l'Economie et des Finances, du Budget et du Portefeuille de l'Etat et du Plan et du Développement en vue d'actualiser le coût du projet.

L'accord de principe desdits Ministères a été acquis.

Projet 3 : Réhabilitation hôtel président Yamoussoukro.

Débuté en 2016, la finalisation de la réhabilitation de l'hôtel Président de Yamoussoukro est prévue pour 2024. Il a bénéficié d'un taux d'exécution en 2020 de 100 % avec une dotation en transfert de 62 155 906 F CFA. Ce montant a servi à la réparation de la tuyauterie.

Cependant, il à noter que le manque de ressources budgétaires freine l'évolution des travaux conformément au cahier des charges.

Il est souhaitable que les autorités budgétaires dotent conséquemment la ligne chaque année afin de permettre la réhabilitation du bâtiment. Les premiers travaux effectués pourront être vétustes au cas où l'opération traîne en longueur.

e. Exécution des prévisions d'effectifs

L'exécution des prévisions d'effectifs du programme 1 est présentée dans le tableau ci-dessous

Tableau 6 : exécution des prévisions d'effectifs du programme 3

	2019	2020				
		Besoin exprimé	Prévision	Besoin satisfait	Sorties	Total fin d'année
Catégorie A	13	00	00	00	00	13
Catégorie B	39	00	00	00	00	39
Catégorie C	02	00	00	00	00	02
Catégorie D	02	00	00	00	00	02
Non Fonctionnaires	04	00	00	00	00	04
TOTAL	60	00	00	00	00	60

Source : DRH

2. Commentaires et conclusion

Au total, le Programme 2 intitulé Offre de Services du Tourisme présente une part de 84.67 % pour l'action 1 : Suivi de la réglementation, contrôle de la qualité et de la sécurité dans le secteur. L'action 2 Mobilisation de l'investissement privé dans le secteur, a le plus faible ratio (4.65 %) du programme. La structure responsable est le Fonds de Développement Touristique (FDT).

La faiblesse des allocations budgétaires des projets d'investissements publics ne permet pas d'enregistrer un bon taux de réalisation desdits projets.

L'exécution des prévisions d'effectifs quant à elle, ne connaît pas de variation de 2019 à 2020.

Enfin, le classement des établissements du Tourisme et de l'hôtellerie est la perspective majeure pour améliorer la performance du programme pour les exercices à venir.

II.3 Programme 3 : PROMOTION DU TOURISME

L'objectif global du programme 3 « Promotion du tourisme » est d'une part, améliorer la visibilité et l'attractivité de la destination Côte d'Ivoire sur les marchés émetteurs en vue de capter le plus de touristes internationaux et d'autre part, développer le tourisme interne.

Le programme « Promotion du Tourisme » est conçu pour présenter la destination Côte d'Ivoire dans sa richesse, sa diversité et sa spécificité sur tous les marchés, pour une meilleure visibilité, en activant les leviers d'attractivité et de compétitivité.

Ainsi, ce programme s'articule autour d'un (1) objectif spécifique :

- **Objectif spécifique 3.1-** Promouvoir le tourisme international récepteur et interne

Le programme 3 est décliné en une (1) action

- **Action 3.1.1 :** Développement du tourisme international récepteur et interne

Cette action permettra d'une part de positionner la destination Côte d'Ivoire auprès des Tours Opérateurs en vue d'accroître la visibilité de l'offre touristique de la Côte d'Ivoire tout en renforçant la participation de la Côte d'Ivoire aux foires et salons de promotion à l'étranger, et d'autre part de créer les conditions favorables à la pratique du tourisme par tous les résidents de Côte d'Ivoire et en particulier par les nationaux.

1. Bilan du programme

Les activités majeures réalisées au cours de la gestion 2020 au niveau du programme, sont les suivantes

- l'organisation des Eductours en faveur de catégories socioprofessionnelles telles que les journalistes, les professionnels du voyage.
- le renforcement de la digitalisation de la promotion du tourisme
- la participation de la Côte d'Ivoire à la Foire Internationale du Tourisme de Madrid (FITUR) tenue en janvier 2020.

a. Evolution des indicateurs de performance

L'évolution des indicateurs de performance du programme est présentée dans le tableau ci-dessous :

Tableau 3 : évolution des indicateurs du programme

Objectifs Stratégiques	Indicateur	Unité	REALISATION			2020	
			2017	2018	2019	Prévision	Réalisation
OS 1 : Promouvoir le tourisme national et international récepteur	Taux d'occupation dans les hôtels	%	54.55	58.67	60.26	60	36.3
	Nombre total d'arrivées de touristes internationaux	Nombre	1 800 262	1 964 699	2 070 159	2 144 076	668 162
	Nombre de touristes internes	Nombre	1 874 515	1 974 273	2 011 784	2 033 501	1 005 892

Source Bulletin des Statistiques/ DPAP MTL

b. Analyse détaillée et explication des résultats

Pour l'indicateur 1 : Taux d'occupation dans les hôtels

- Documentation pour l'indicateur:
 - **Définition** : le ratio entre le nombre de chambres louées et le nombre de chambre disponible ;
 - **Sources de données** : le bulletin des Statistiques / DPAP ;
 - **Mode de calcul** : Nombre de chambres louées / Nombre de chambres disponibles * 100 ;
 - **Valeur cible** : 60 % en 2020.
- Explication du niveau de performance

Le taux d'occupation dans les hôtels au cours de l'exercice 2020 est de 36.3 % pour une prévision de 60 % (valeur cible).

En effet, l'offre d'hébergement de la Côte d'Ivoire en 2020 est de 3 708 hôtels pour une capacité d'accueil de 53 117 chambres et 101 386 lits contre 3 320 hôtels pour 49 536 chambres et 99 072 lits en 2019 ; soit un taux d'accroissement respectif de 11,7% ; 7,2% et 2,3%. Ce qui induit un Taux Moyen d'Occupation en 2020 est de 36,3% contre 60,27% en 2019, soit une régression de 39,7%.

- Perspectives et solutions

Le ministère de faire le suivi des projets de construction des nouvelles infrastructures hôtelières (KEMPINSKI, La Place de la Nation, Hôtel Apart, Ritz-Carlton à Cocody, La nouvelle ville Touristique de Sassandra, Palace Abidjan-Bingerville) afin d'accroître l'assiette de l'offre en établissements hôteliers.

Pour l'indicateur 2 : Nombre total d'arrivées de touristes internationaux

- Documentation pour l'indicateur
 - **Définition** : le nombre de touristes internationaux arrivées en une année ;
 - **Sources de données** : le Bulletin des Statistiques / DPAP ;
 - **Mode de calcul** : le dénombrement ;
 - **Valeur cible** : 2 144 076 en 2020.
- Explication du niveau de performance

Nombre total d'arrivées de touristes internationaux au cours de l'exercice 2020 est de 668 162 pour une prévision de 2 144 076.

En effet, le tourisme international récepteur est l'ensemble des activités déployées par les visiteurs internationaux au cours de leur séjour en Côte d'Ivoire. Les touristes accèdent au pays par trois principales voies : les voies aériennes, ferroviaires et terrestres.

En 2020, le nombre d'entrées de touristes internationaux enregistrées aux différentes frontières est estimé à 668 162. Par rapport à l'année 2019, le nombre de touristes internationaux a fortement chuté passant ainsi de 2 070 159 à 668 162, soit un taux de régression d'environ 68 %. Cette situation du tourisme international récepteur est due à la pandémie de la COVID-19 qui a contraint plusieurs Etats à prendre des mesures restrictives en riposte à ladite pandémie, entre autres, la fermeture de frontières, la distanciation sociale, le confinement de populations, etc.).

- Perspectives et solutions

Les opérations de vaccinations et contrôles sanitaires aux frontières permettront de rassurer les touristes internationaux quant à la destination Côte d'Ivoire.

Pour l'indicateur 3 : Nombre de touristes internes

- Documentation pour l'indicateur
 - **Définition** : le nombre des touristes internes en une année ;
 - **Sources de données** : le bulletin des Statistiques / DPAP ;
 - **Mode de calcul** : le dénombrement ;
 - **Valeur cible** : 2 033 501 en 2020.
- Explication du niveau de performance

Le tourisme interne pour la gestion est de 1 005 892 pour une valeur cible de 2 033 501 touristes. Il faut noter que le tourisme interne est l'ensemble des activités déployées par les populations résidentes pendant leurs voyages à l'intérieur des frontières du pays.

Il était en constante évolution depuis 2015 avant de connaître une chute brutale en 2020, due à la pandémie de la COVID-19.

En effet, de 1 675 000 en 2015, le nombre de touristes est passé à 2 011 785 en 2019, soit un taux de croissance moyen annuel de 4,69% sur la période.

L'embellie observée sur cette période a été fortement contrariée en 2020, le nombre de touristes passant ainsi à 1 005 892 touristes, soit un taux de décroissance de 50%. Ceci pour cause d'interdiction des déplacements à l'intérieur du pays pendant le pic de contamination constaté lors des premiers mois pendant la pandémie de la COVID 19.

- Perspectives et solutions

Les opérations de vaccinations et contrôles sanitaires dans les différents lieux publics du pays permettront de rassurer les habitants quant aux déplacements à l'intérieur du pays.

c. Exécution financière par action

Tableau 4 : exécution financière par action du programme 1

Actions	Personnel	Biens et Services	Transferts	Investissement	Total
Action 1 : Développement du tourisme récepteur et interne	268 022 291	-	2 198 295 952	-	2 466 318 283
TOTAL	268 022 291	-	2 198 295 952	-	2 466 318 283

Source : Situation d'exécution budgétaire 15/01/2021 (DGBF)

d. Exécution des investissements du programme

Le programme ne possède pas cette nature de dépenses.

e. Exécution des prévisions d'effectifs

L'exécution des prévisions d'effectifs du programme 1 est présentée dans le tableau ci-dessous.

Tableau 6 : exécution des prévisions d'effectifs du programme 3

	2019	2020				
		Besoin exprimé	Prévision	Besoin satisfait	Sorties	Total fin d'année
Catégorie A	15	00	00	00	00	15
Catégorie B	16	00	00	00	00	16
Catégorie C	01	00	00	00	00	01
Catégorie D	02	00	00	00	00	02
Non Fonctionnaires	93	00	00	00	00	93
TOTAL	127	00	00	00	00	127

Source : DRH

2. Commentaires et conclusion

Le programme 3 intitulé Promotion du Tourisme est articulé autour d'une seule action et de deux natures de dépenses : Personnel 10.87 % et Transfert 89.13 %.

La pandémie à Coronavirus (COVID 19) qui sévit dans notre pays depuis le mois de mars 2020 a freiné considérablement la réalisation des activités programmées au titre du Programme 3, Promotion du Tourisme. Le Salon International du Tourisme d'Abidjan (SITA), activité phare de promotion du Tourisme ivoirien, n'a pas pu se tenir cette année.

L'exécution des prévisions d'effectifs du programme ne subit pas de variation au cours de l'exercice.

Enfin, la relance de l'appel d'offre pour la construction du siège de Cote d'Ivoire Tourisme resté en suspens, constitue la perspective majeure pour la gestion à venir.

II.4 Programme 4 : LOISIRS

L'objectif global du programme 4 « loisir » est de promouvoir le loisir d'une part et d'autre part de vulgariser les pratiques de loisir.

Le programme « LOISIR » est conçu pour promouvoir l'activité de loisir en côte d'Ivoire Côte d'Ivoire.

Ainsi, ce programme s'articule autour de l'objectif spécifique suivant :

- **Objectif spécifique 4.1-** Moderniser et vulgariser la pratique des loisirs pour la population de tout âge

Ce programme se décline en une (1) action permettant la réalisation de l'objectif cité ci-dessus

- **Action 4 .1.1 :** Organisation des activités de loisirs

Cette action, dans sa réalisation permettra la réglementation efficace de la pratique des loisirs sains à travers de textes législatifs et exécutifs adaptés, aussi elle fera ressortir par sa mise en œuvre, les bienfaits d'une pratique régulière des loisirs. Enfin, il s'agira de veiller à inculquer une culture des loisirs dits éducatifs au sein des communautés par la mise en place des espaces appropriés pouvant héberger les adeptes des Loisirs.

1. Bilan du programme

En matière de loisirs, les résultats obtenus ont été menées :

- l'ouverture et l'animation de 03 centres de loisirs pendant les grandes vacances scolaires en faveur des enfants âgées de 05 à 13 ans ;
- l'organisation de la huitième édition de la sortie-détente dédiée aux séniors à SONGON-TE ;
- l'organisation 4^{ème} édition de la journée de loisir dédié aux femmes ;
- l'organisation d'un atelier de restitution des données de 03 années d'enquêtes socio-anthropologiques sur les jeux traditionnels dans une dizaine de localités du pays (2017-2019), en vue de leur valorisation et promotion.

Résultats :

- l'implémentation des pratiques de loisirs dans les différentes couches sociales ;
- la disponibilité d'une banque de données (jeux traditionnels).

a. Evolution des indicateurs de performance

L'évolution des indicateurs de performance du programme 3, est présentée dans le tableau ci-dessous.

Tableau 3 : évolution des indicateurs du programme 4

Objectifs spécifiques	Indicateur	Unité	REALISATION			2020	
			2017	2018	2019	Prévision	Réalisation
OS 1 : Moderniser et vulgariser la pratique des loisirs pour la population de tout âge	Nombre de centres (écoles) et de clubs (universités) de loisirs créés	Nombre	05	0	04	20	03
	Nombre de centres communautaires de loisirs éducatifs construits	Nombre	03	00	00	03	0
	Taux d'accroissement des personnes sensibilisées à la pratique des activités sportives et de loisirs	%	5	10	10	10	10

Source : Rapport d'activité de la Direction des Loisirs

b. Analyse détaillée et explication des résultats

Pour l'indicateur 1 : Nombre de centres (écoles) et de clubs (universités) de loisirs créés

- Documentation pour l'indicateur
 - **Définition** : le nombre de centres (écoles) et de clubs (universités) de loisirs créés
 - **Sources de données** : le rapport d'activité de la Direction des Loisirs
 - **Mode de calcul** : le dénombrement
 - **Valeur cible** : 20 en 2020.
- Explication du niveau de performance

Pour l'exercice 2020, 03 centres (écoles) de loisirs ont été créé pour une cible de 20 centres attendus.

Les centres ont été créé dans les villages SOS et Pouponnières. Il s'agit de la (du) :

- pouponnière de Dabou ;
- centre SOS d'Abobo ;
- pouponnière de Yopougon.

Cette contre-performance s'explique par l'interdiction des rassemblements lors du pic des contaminations pandémie de la COVID 19. .

- Perspectives et solutions

Une dotation suffisante est nécessaire afin d'étendre la sensibilisation dans les écoles et universités.

Pour l'indicateur 2

- : Documentation pour l'indicateur
 - **Définition** : le nombre de centres communautaires de loisirs éducatifs construits ;
 - **Sources de données** : le rapport d'activité de la Direction des Loisirs ;
 - **Mode de calcul** : le dénombrement ;
 - **Valeur cible** : 10 % en 2020.
- Explication du niveau de performance

Pas encore de centres communautaires construits. Un projet de quatorze centres sur toute l'étendue du territoire est introduit depuis l'exercice 2019 au PIP.

- Perspectives et solutions

Actualiser les documents pour le projet de constructions des centres de loisirs à travers les 12 régions et 02 districts autonomes du pays, déposer à la DPIIP.

Pour l'indicateur 3 :

- : Documentation pour l'indicateur
 - **Définition** : le ratio entre la différence du Nombre de personnes pratiquant l'activité en une année et le nombre de personnes pratiquant l'activité l'année précédente, sur le nombre de personnes pratiquant l'activité l'année précédente.

- **Sources de données** : le rapport d'activité de la Direction des Loisirs
- **Mode de calcul** : [Nombre de personnes pratiquant l'activité en année t - ne nombre de personnes pratiquant l'activité en année t-1] / Nombre de personnes pratiquant l'activité en année t-1 * 100
- **Valeur cible** : 10% en 2020
- Explication du niveau de performance

Les contraintes budgétaires de la Direction des Loisirs plafonnent le pourcentage de personnes cooptées à 10 %.

- Perspectives et solutions

Une dotation suffisante est nécessaire afin que le nombre de personnes cooptées soient revu à la hausse.

c. Exécution financière par action

Tableau 4 : exécution financière par action du programme 1

Actions	Personnel	Biens et Services	Transferts	Investissement	Total
Action 1 : Organisation des activités de loisirs	-	31 296 599	-	-	31 296 599
TOTAL	-	31 296 599	-	-	31 296 599

Source : Situation d'exécution budgétaire 15/01/2021 (DGBF)

d. Exécution des investissements du programme

Le programme ne possède pas cette nature de dépenses.

e. Exécution des prévisions d'effectifs

L'exécution des prévisions d'effectifs du programme 1 est présentée dans le tableau ci-dessous.

Tableau 6 : exécution des prévisions d'effectifs du programme 1

	2019	2020				
		Besoin exprimé	Prévision	Besoin satisfait	sorties	Total fin d'année
Catégorie A	08	00	00	00	00	08
Catégorie B	08	00	00	00	00	08
Catégorie C	02	00	00	00	00	02
Catégorie D	03	00	00	00	00	03
Non Fonctionnaires	00	00	00	00	00	00
TOTAL	21	00	00	00	00	21

Source : DRH

2. Commentaires et conclusion

Le programme 4 intitulé Loisirs s'est essentiellement articulé autour de quatre actions dont la première est relative à l'ouverture des centres de loisirs pendant les grandes vacances scolaires au profit des enfants. Si pour la phase pilote de cette activité en 2017, l'on était à 8%, en 2018 tout comme en 2019, on note une croissance stabilisée à 16%, correspondant pour chacune de ces années à 04 centres de loisirs ouverts et animés en faveur de 500 enfants/an. Ce même résultat était attendu pour l'année 2020. Toutefois en raison de la COVID-19, ce résultat a été réduit à 12%, correspondant à 3 centres de loisirs au profit d'environ 375 enfants.

Par ailleurs, pour les actions visant la sensibilisation des populations à la pratique des loisirs en vue de leur bien-être physique et social, l'on constate que le taux de croissance de l'indicateur est passé de 5 à 10% en 04 ans. Cette lente évolution du taux des populations sensibilisées à la pratique des loisirs est liée à la faible dotation budgétaire accordée annuellement à cette action, soit globalement 10 millions de francs CFA par an.

Concernant la dernière activité (les jeux traditionnels), la proportion des régions de la Côte d'Ivoire enquêtées en trois 03 années (35,48%) semble plus ou moins satisfaisant avec peu de ressources financière (3.350.000 F CFA) / an. En 2020, La dotation de cette activité a surtout servi à l'organisation de l'atelier de restitution des données collectées.

Dans l'ensemble, les loisirs s'introduisent petit à petit dans les habitudes des populations ivoiriennes. Afin que ce fait social contribue véritablement, c'est-à-dire de façon significative au mieux-être et/ou au bien être de ces populations dans les dix prochaines années, deux (02) défis majeurs restent à relever : la construction d'infrastructures publiques dédiées aux pratiques des loisirs et la hausse de la dotation budgétaire allouée aux loisirs.

SECTION 351 : MINISTERE DES RESSOURCES ANIMALES ET HALIEUTIQUES

I. INTRODUCTION

Conformément au Décret n° 2012-625 du 06 juillet 2012, portant attributions des membres du gouvernement, le Ministère des Ressources Animales et Halieutiques est chargé de la mise en œuvre et du suivi de la politique du Gouvernement en matière de ressources animales et halieutiques.

A ce titre, et en liaison avec les différents départements ministériels intéressés, il a l'initiative et la responsabilité des actions suivantes :

- Planification, promotion et développement des ressources animales, de l'aquaculture et de la pêche ;
- Réglementation et contrôle de la qualité des aliments du bétail ;
- Amélioration, contrôle de la santé animale et de la veille sanitaire ;
- Réglementation, promotion et contrôle des médicaments, produits et matériels vétérinaires en liaison avec le Ministère en charge de la Santé ;
- Promotion et contrôle des établissements animaliers ;
- Identification et suivi de la mise en œuvre des aménagements pastoraux et de l'exploitation de l'espace rural y afférent, en liaison avec les Ministères en charge de l'Agriculture, de l'Environnement et des Eaux et Forêts ;
- Promotion des infrastructures de commercialisation des produits animaux et halieutiques en liaison avec le Ministère en charge du Commerce ;
- Aménagement et gestion des infrastructures de pêche et d'aquaculture ;
- Promotion de la pêche maritime et fluvio-lagunaire ;
- Participation au contrôle et à la surveillance de la zone économique exclusive ;
- Promotion, réglementation et contrôle de la transformation des produits animaux et halieutiques en liaison avec le Ministère en charge de l'industrie ;
- Participation à la formation professionnelle initiale et continue dans le secteur des ressources animales et halieutiques en liaison avec les Ministères en charge des Eaux et Forêts et de l'Agriculture ;
- Formation et encadrement des exploitants avec notamment la mise à disposition des éleveurs, pêcheurs et aquaculteurs des conseils techniques et de gestion ;
- Promotion des organisations professionnelles d'élevage, d'aquaculture et de pêche ;
- Appui à la modernisation des exploitations et des structures de production animale et d'aquaculture ;
- Participation à l'élaboration et au suivi des programmes de développement des ressources animales et halieutiques ;
- Elaboration et suivi de la réglementation en matière d'hygiène publique vétérinaire et de la qualité, en liaison avec le Ministère en charge de la Santé ;
- Contrôle et suivi de la sécurité alimentaire des denrées animales et d'origine animale au niveau de la production, de la transformation et de la distribution, en liaison avec le Ministère en charge de la Santé ;
- Promotion et contrôle des normes zootechniques ;
- Négociations et suivi des conventions et accords internationaux dans les domaines des ressources animales et halieutiques en liaison avec le Ministère en charge des Affaires Etrangères ;
- Inspection et contrôle sanitaire vétérinaire aux frontières des animaux, des denrées animales et d'origine animale ainsi que des produits de pêche et aliments pour animaux et poissons ;
- Participation à la lutte contre les zoonoses en liaison avec le Ministère de la Santé.

Pour la mise en œuvre de ses missions, le Ministère a bénéficié au titre de l'année 2020 d'un budget de 20 598 656 830 FCFA dont 6 113 624 395 FCFA pour le traitement du personnel, 3 797 825 461 FCFA pour l'acquisition des biens et services, 723 553 282 FCFA pour les transferts aux organismes sous tutelles du MIRAH et 9 963 653 692 FCFA pour mener les opérations d'investissement.

I.1. PRESENTATION GENERALE DU MINISTERE

1. Rappel des orientations stratégiques du Ministère

1.1. Présentation de la politique du Ministère

Depuis 1992, date de l'élaboration du Plan Directeur de Développement Agricole (PDDA), de nombreuses mutations politique nationale et sous régionale (PNIA, ECOWAP, PDDAA) et bouleversements (crises sociopolitiques) sont intervenus dans le secteur agricole en général et celui des ressources animales et halieutiques en particulier. Ces mutations et bouleversements ont fait naître de nouveaux enjeux et des défis majeurs qu'il faudra relever pour améliorer la compétitivité du secteur et contribuer à la réduction de la pauvreté en milieu rural. Il s'agit de :

- réhabiliter et restaurer le potentiel de production animale et halieutique détruit du fait de la crise ;
- répondre aux besoins alimentaires supplémentaires d'une population qui croît très rapidement (taux d'accroissement annuel de 2,6 %), par une augmentation des productions animales et ressources halieutiques, dans les conditions permettant la préservation de l'environnement et une gestion optimale des ressources naturelles ;
- défendre la place de la Côte d'Ivoire et même reconquérir des parts de marchés mondiaux sur lesquelles d'autres parties du monde (ASIE) sont devenues des compétiteurs redoutables, et conquérir de nouveaux marchés (sous-région) ;
- organiser l'ensemble des filières animales et halieutiques au niveau de la production, de la transformation et de la commercialisation ;
- assurer la protection des ressources halieutiques de la zone économique exclusive de la Côte d'Ivoire ;
- mettre en place une stratégie nationale de prévention et de lutte contre les épizooties,
- renforcer le cadre législatif et réglementaire du secteur des ressources animales et halieutiques.

1.2. Principales orientations retenues

Pour faire face aux difficultés du secteur, les orientations stratégiques suivantes sont retenues :

- la promotion du développement rural ;
- l'amélioration de la productivité et la compétitivité des productions animales et halieutiques ;
- l'approvisionnement du marché national en protéines animales et halieutiques de qualité ;
- la promotion de la coopération internationale en matière agricole.

1.3. Objectifs

L'objectif principal des interventions dans le secteur est de contribuer à relever le niveau des revenus des éleveurs, des pêcheurs et aquaculteurs et de satisfaire les besoins nationaux en protéines animales et halieutiques. Cet objectif principal est décliné en quatre (4) objectifs globaux que sont :

- Développer une administration moderne et performante sur l'ensemble du territoire national ;
- Accroître la production nationale en viandes, lait et produits dérivés et améliorer le revenu des éleveurs par la modernisation des élevages ;
- Assurer une gestion durable et non conflictuelle des ressources halieutiques ;
- Mettre aux normes l'environnement sanitaire des animaux et garantir la sécurité sanitaire des denrées alimentaires d'origine animale en Côte d'Ivoire.

1.4. Résultats stratégiques

La stratégie mise en œuvre permettra d'atteindre les résultats stratégiques suivants :

- l'administration est moderne et performante ;
- la productivité et la compétitivité des filières animales sont améliorées ;
- les capacités des parties prenantes au développement du secteur de l'élevage sont renforcées ;

- les ressources halieutiques sont mieux gérées ;
- les conflits en matière de ressources halieutiques sont mieux gérés ;
- les maladies animales et les zoonoses émergentes et ré-émergentes sont atténuées durablement ;
- la sécurité sanitaire des denrées alimentaires d'origine animale est garantie.

1.5. Mission et vision du ministère au sein du secteur

Le Ministère des Ressources Animales et Halieutiques a pour principale mission d'élaborer et de mettre en œuvre l'ensemble des politiques, opérations, programmes et projets de développement des ressources animales et halieutiques ; de promouvoir et contrôler les normes sanitaires et qualitatives des denrées animales et d'origine animale ; de maîtriser la santé animale ; d'exercer la tutelle de toutes les opérations et projets de développement des ressources animales et halieutiques. Il est donc chargé de la mise en œuvre et du suivi de la politique du Gouvernement en matière de ressources animales et halieutiques.

S'inscrivant dans la vision clairement affirmée par le Président de la République de **faire de la Côte d'Ivoire un pays émergent à l'horizon 2020** et s'appuyant sur les objectifs du Plan National de Développement (PND 2016-2020), la vision du MIRAH est la suivante : « **Le Secteur des ressources animales et halieutiques, source de croissance durable et de création d'emplois, pour réduire l'extrême pauvreté et la faim en Côte d'Ivoire** ».

Pour le développement du secteur des ressources animales et halieutiques, les quatre (4) programmes suivants ont été retenus :

- **Programme 1** : Administration Générale ;
- **Programme 2** : Développement de l'Élevage ;
- **Programme 3** : Gestion durable des Ressources Halieutiques ;
- **Programme 4** : Amélioration de la Santé Animale, du bien être animale et de l'Hygiène Publique Vétérinaire.

1.6. Synthèse des principaux résultats

Au titre de l'année 2020, les activités réalisées par le Ministère visaient à améliorer la productivité des élevages et de la pêche, au renforcement des capacités techniques et organisationnel des acteurs et à garantir la qualité des produits animaux et halieutiques proposés à la consommation de la population ivoirienne.

Les actions exécutées ont favorisé la création de 200 emplois directs, la mise à disposition des consommateurs d'un volume de 163 222 tonnes¹¹ de viande et abat et 77 723 tonnes de produits halieutiques par la production nationale. Aussi, le Ministère a permis de garantir la qualité de 145 245 tonnes de viandes et abats et 559 159 tonnes de produits halieutiques importés.

En outre le Ministère dans son rôle d'accompagnement du secteur privé a permis un investissement privé de 14 874 335 309 FCFA¹² dans le secteur des ressources animales et halieutiques.

➤ **Au niveau de la gouvernance du secteur des ressources animales et halieutiques :**

Quatre (04) Unions Régionales (Abidjan, Odienné, Touba, Dimbokro) et 15 sociétés coopératives dans la filière bétail viande, 3 sociétés coopératives de mareyeuses (district d'Abidjan, région du Haut Sassandra) et 7 sociétés coopératives de pêche artisanale ont été créées. Les capacités d'intervention des administrations publiques en charge du secteur sont renforcées.

La Loi n° 2020-995 du 30 décembre 2020 portant code de santé publique vétérinaire est promulguée, 07 projets de textes d'application de la loi n°2016-554 du 25 juillet 2016 relative à la pêche et à l'aquaculture ont été élaborés et validés, et 14 textes réglementaires élaborés et validés dont 4 décrets et 10 arrêtés relatifs à la sécurité sanitaire des aliments ;

¹¹ Source : DPSP

¹² Source : CEPICI

Le projet de Plan Stratégique de Relance de l'Aviculture deuxième génération (PSRA 2021-2030) a été élaboré et validé ainsi qu'un Plan de développement local de la zone de Kossou (PDL-Kossou). L'annuaire des statistiques des ressources animales et halieutiques 2019 a été élaboré.

➤ **Au niveau du sous-secteur élevage :**

Le Ministère a acquis du matériel afin d'installer des fermes dans la commercialisation des produits avicoles. Ainsi, 46 fermes ont été octroyées à 66 femmes du milieu rural pour la conduite de l'aviculture traditionnelle améliorée. Pour faciliter l'acquisition de noyaux de volailles pour l'installation des fermes, 5 centres de multiplicateurs de volaille traditionnels ont été installés. Au niveau de l'aviculture moderne, 1 nouveau couvoir a été créé, 29 établissements de production de poussins d'un jour ont été agréés, 18 établissements d'importation de poussin reproducteurs d'un jour et 6 fermes de poules reproductrices ont été agréés. Au cours des inspections inopinées réalisées 5 couvoirs clandestins ont été débusqués.

Quant à la filière porcine, ce sont 176 noyaux porcins qui ont été mis à la disposition des éleveurs victimes de la Peste Porcine Africaine et 6 nouvelles fermes porcines ont été installées à Man, Yamoussoukro et Adzopé.

Pour la filière des ruminants, 3 fermes bovines dont 2 pour l'embouche de 20 animaux ont été installées

Dans le cadre de l'encadrement du secteur privé, 36 agréments pour importer en exonération du matériel ont été accordés et 246 Autorisations Préalables d'Importation (API) ont été délivrées.

Pour la gestion de la transhumance et des parcours, et la prévention des conflits, 6 textes d'application de la loi N° 2016-413 du 15 juin 2016 relative à la transhumance et aux déplacements du bétail ont été transmis, validés et diffusés lors de campagnes de sensibilisation dans plusieurs localités notamment Ouaninou, Madinani, Tienko, Minignan, Korhogo, Béoumi, Bouna et Doropo. Une plateforme pour la transhumance a été également mise en place à Korhogo.

➤ **Au niveau du sous-secteur pêche et aquaculture :**

Il a été mis à la disposition des acteurs des infrastructures modernes de productions, de transformation, de conservation et de commercialisation des productions notamment 2 fours améliorés de fumage du poisson à Buyo, 2 hangars pour les Mareyeuses du débarcadère de Locodjro, la poursuite de la réhabilitation de la station piscicole de la Loka (commune de Bouaké) avec la construction de 6 bassins bétonnés de traitement d'eau, la réhabilitation de 3 étangs piscicoles et la pose de 500 m de clôture pour la sécurité des étangs et l'acquisition de matériel pour l'installation d'énergie solaire à la station.

Les services du ministère ont attribué 1089 licences de pêche dont 987 pour la pêche artisanale et un total de 406 agréments portant sur la gestion d'entrepôts frigorifiques, les importations, la transformation et la commercialisation des produits de pêche. Pour la mise en œuvre des plans de gestion participative des plans d'eau et des pêcheries 2 comités de gestion locale de sennes de plage ont été créés (Grand-Bassam et Jacquville) et formés sur la cogestion et la résolution des conflits. Dans le cadre de la surveillance des pêches avec le Centre de surveillance des pêches (CSP) et l'organisation des missions de patrouilles conjointes, 23 navires ont été arraisonnés et 06 déroutés ;

Il a été accordé à 16 sociétés coopératives de pêche artisanale une exonération de taxes sous douanes des produits pétroliers d'une valeur de 408,750 Millions de FCFA correspondant à 8,175 Millions de litres.

Plus de 4 706 t de produits halieutiques sont débarqués dans le débarcadère Mohamed VI de Locodjro, le débarcadère de Grand-Lahou et celui de Sassandra.

Pour renforcer les capacités des pisciculteurs, 5,1 millions d'alevins ont été produits et diffusés avec l'appui apporté aux multiplicateurs installés et aux stations d'alevinage étatiques en cours de réhabilitation. Aussi, ont été installés 11 cages flottantes et incubateurs au profit des pisciculteurs d'Aboisso, de Tiassalé et de Yamoussoukro.

Au niveau de la santé animale et de l'hygiène publique vétérinaire :

2 GDS porcins ont été installés à Boundiali et Niakaramadougou suivi du renforcement de capacité de 112 membres dont ceux des GDS de Ouangolo, Ferké et Korhogo. 30 alertes sanitaires ont été gérées au niveau national et 4 campagnes nationales de vaccination organisées ont permis de réaliser des taux de couverture vaccinale de 8,75% pour la Peste des Petits Ruminants (PPR), 35,67% pour la Péri Pneumonie Contagieuse Bovine (PPCB), 3,53% pour le Charbon bactérien, 0,85% pour la rage et 17 315 620 volailles vaccinées contre le virus influenza aviaire H9N2.

06 établissements illégaux ont été réprimandés et environ 01 tonne de produits frauduleux ont été saisis dans le cadre des campagnes d'assainissement du marché des médicaments vétérinaires. 1 162 964 tonnes de Denrée Animales et d'Origine Animales (DAOA) ont été inspectées et 11 tonnes de DAOA saisies et détruites. 620 839 inspections ont été réalisées sur des animaux et 938 laissez-passer spécial Covid-19 délivrés.

Tableau 102 : Tableau de l'évolution des indicateurs du Ministère

OBJECTIFS GLOBAUX (OG)	Indicateurs de performance	2020		Méthode de calcul et source de collecte
		Prévision	Réalisation	
OG 1 : Développer une administration moderne et performante sur l'ensemble du territoire national	IP 1.1 : nombre de textes pris	12	12	DAJUCIREP
OG 2 : Accroître la production nationale en viandes, lait et produits dérivés et améliorer le revenu des éleveurs par la modernisation des élevages	IP 2.1 : Taux d'amélioration de la couverture nationale des besoins en viande et en lait ;			
	- Taux d'amélioration de la couverture nationale des besoins en viande ;	50%	48%	Production année N-1 / Consommation année N-1 Source: DPSP
	- Taux d'amélioration de la couverture nationale des besoins en lait ;	20%	19%	
	IP 2.2 : Taux de croissance du cheptel national (ruminants, porcins et volailles)			(Cheptel année N - Cheptel année N-1) / Cheptel année N-1 Source: DPSP
	- Taux de croissance du cheptel national des ruminants	7%	7,25%	
	- Taux de croissance du cheptel national de porcins	2%	2,39%	
	- Taux de croissance du cheptel national des volailles	7%	10,81%	
OG 3 : Assurer une gestion durable et non conflictuelle des ressources halieutiques	IP 3.1 : Taux de couverture des besoins en ressources halieutiques	20 %	16 %	Production ressources halieutiques année N / Consommation ressources halieutiques année N Source: DPSP
	IP 3.2 : Taux d'infractions constatées dans le contrôle des pêches	12 %	15 %	DAP Nombre d'embarcation en infraction / Nombre total d'embarcation en activité
OG 4 : Mettre aux normes l'environnement sanitaire des animaux et garantir la sécurité sanitaire des denrées alimentaires d'origine animale en Côte d'Ivoire	IP 4.1 : Taux de couverture sanitaire du cheptel ;			Cheptel bénéficiant de traitement sanitaire / Cheptel Source: DSV
	- Taux de couverture vaccinale par an pour la PPCB (%)	25	38	
	- Taux de couverture vaccinale par an pour la PPR	13	21	
	- Taux de couverture vaccinale par an pour la Maladie de Newcastle	11,6	17	
	- Taux de couverture vaccinale par an pour le charbon bactérien	10	35	
	IP 4.2 : Niveau de performance des services vétérinaires	ND	ND*	Source: DSV

(*) Une évaluation de l'OIE qui devrait être faite en 2020 qui n'a pas pu être réalisé du fait la COVID 19

Résumé de l'exécution du budget

Tableau 103 : Exécution du Budget 2020

	BUDGET 2020				Taux de réal
	VOTE	COLLECTIF	ACTUEL	REALISE	(Réalisé/actuel) %
Opérations consolidées					
1. Ressources	20 138 201 933	20 522 617 185	20 598 383 358	12 490 875 275	60,64%
2. Charges	20 138 201 933	20 522 617 185	20 598 383 358	12 490 875 275	60,64%
1. Ressources	20 138 201 933	20 522 617 185	20 598 383 358	12 490 875 275	60,64%
1.1 Ressources intérieures	13 233 064 433	13 217 959 685	13 293 725 858	11 927 486 067	89,72%
1.1.1 Budget de l'Etat (Trésor)	13 233 064 433	13 217 959 685	13 293 725 858	11 927 486 067	89,72%
1.1.2 Recettes de services					
1.2 Ressources extérieures	6 905 137 500	7 304 657 500	7 304 657 500	563 389 208	7,71%
1.2.1 Emprunts projets	0	400 000 000	400 000 000	400 000 000	100%
1.2.2 Dons Projets	6 905 137 500	6 904 657 500	6 904 657 500	163 389 208	2,37%
1.2.3 Appuis budgétaires ciblés	0	0	0		
2 Charges	20 138 201 933	20 522 617 185	20 598 383 358	12 490 875 275	60,64%
.2.1 Personnel	6 113 624 395	6 113 624 395	6 113 350 923	5 980 958 813	97,83%
2.1.1 Solde y compris EPN	6 113 624 395	6 113 624 395	6 113 350 923	5 980 958 813	97,83%
2.1.2 Contractuels hors solde	0	0	0		
2.2 Biens et Services	3 828 811 814	3 797 825 461	3 797 825 461	3 359 069 590	88,45%
Biens et services sur budget Etat	3 828 811 814	3 797 825 461	3 797 825 461	3 359 069 590	88,45%
2.3 Transferts	788 024 458	647 513 637	723 553 282	432 053 650	59,71%
2.3.1 Transferts courants	578 024 458	437 513 637	437 713 637	147 514 005	33,71%
2.3.2 Transferts en capital	210 000 000	210 000 000	286 039 645	284 539 645	99,48%
2.4 Investissement	9 407 741 266	9 963 653 692	9 963 653 692	2 712 268 222	27,22%
2.4.1 Trésor	2 502 603 766	2 658 996 192	2 658 996 192	2 603 517 882	97,91%
2.4.2 Financement extérieur	6 905 137 500	7 304 657 500	7 304 657 500	563 389 208	7,71%
Dons	6 905 137 500	6 904 657 500	6 904 657 500	163 389 208	2,37%
Emprunts	0	400 000 000	400 000 000	400 000 000	100%

Source : Etat d'exécution du budget 2020 / SIB section 351 du 15 janvier 2021

Au terme de l'exercice budgétaire 2020, le taux annuel d'exécution du MIRAH est de 95,10%. Cependant, le taux extrait du SIB est de 60,64%.

Cette différence s'explique d'une part par l'absence de traçabilité de certaines dépenses.

En effet, le SIA 2020 financé par une lettre d'avance a eu lieu, mais le montant de 100 millions destiné à cette activité est considéré comme non exécuté dans le SIB.

De même, nos représentations à l'extérieur (Tokyo, Bruxelles) ont effectivement exécuté leur budget d'un montant de 189 989 179 F CFA, cependant ces dépenses ne sont pas retracées dans le SIB.

En outre, toutes les activités réalisées pour lesquelles des lettres d'avance ont été émises en 2020 n'ont pas encore été régularisées.

Au titre des investissements, les parts bailleurs bien qu'ayant été exécutées par ceux-ci, ne sont pas retracées dans le SIB. Pour exemple les infrastructures de débarquement (Locodjro, Grand-Lahou, Sassandra) sont construites, inaugurées et fonctionnelles. De même, la part bailleur des budgets du projet PREPICO, AEP-NANSEN, projet Brésilien, TCP-PPA n'est pas retracée dans le SIB.

Par ailleurs, la régulation budgétaire sur certaines activités et natures de dépenses peut expliquer les écarts entre les budgets notifiés et les budgets exécutés. Le collectif budgétaire a aussi procédé à la réduction du budget de certaines activités en faveur de la lutte contre la pandémie à Corona virus.

D'autre part, à la suite des demandes formulées, certaines activités ont bénéficié de compléments budgétaires tels que les projets PROGIRS, PIJFACI, TIVO.

Aussi, le PS-GOUV, qui initialement n'était pas dans le budget, a été intégré pour un montant total de 445 500 000 F CFA.

Quelques difficultés ont été rencontrées au cours de l'exécution budgétaire 2020, entre autres :

- l'instabilité du SIB qui a entraîné des pertes de crédit ;
- l'impossibilité de régulariser les dépenses financées par lettre d'avance ;
- les difficultés à réaliser les engagements des marchés publics ;
- les difficultés de rattachement des structures habilitées aux comptables assignataires compétents ;
- la non maîtrise du SIB par les agents du contrôle financier qui retarde le traitement des dossiers ;
- les retards dans l'exécution des budgets dus aux conflits de compétence entre la DGBF et le contrôle financier par rapport aux modifications budgétaires et aux mouvements des crédits sollicités ;
- les retards dans l'exécution des marchés dus aux conflits de compétence entre la DGMP et la DAS par rapport à l'actualisation des natures de dépense dans le système.

II. RAPPORT ANNUEL DE PERFORMANCE PAR PROGRAMME

PROGRAMME 1 : ADMINISTRATION GENERALE

1. Bilan du programme

Plusieurs activités majeures ont été réalisées en 2020 en vue d'assurer le développement d'une administration moderne et performante sur l'ensemble du territoire national.

Au titre de la coordination et animation

- 97 coopératives de pêcheurs, mareyeuses, pisciculteurs, éleveurs et d'acteurs de la commercialisation et de la transformation des produits animaux et halieutiques mises en place ;
- 150 sociétés coopératives suivies et mises en conformité à l'Acte uniforme OHADA ;
- 100 responsables des organisations professionnelles (OP) formés en gouvernance des sociétés coopératives.
- Le Code de la Santé Publique Vétérinaire (CSPV-CI) promulgué ;
- Le Code de l'Élevage en Côte d'Ivoire (CECI-CI) et le Code de l'Aquaculture et de la Pêche en Côte d'Ivoire (CAP-CI) élaborés ;
- le projet de loi portant Code de santé publique vétérinaire a été présenté et adopté par les deux chambres du parlement ivoirien : l'Assemblée Nationale et le Sénat ;
- le projet d'organigramme élaboré en vue de la restructuration du Ministère des Ressources Animales et Halieutiques est en cours de validation.

Au titre de l'appui à la valorisation et à la commercialisation des produits des filières animales et halieutiques

- la participation à l'organisation du concours de recrutement de 600 élèves (300 BTA et 300 BTS) à l'Institut National de Formation Professionnelle Agricole (INFP) assurée ;
- la participation aux conseils de gestion d'établissements de grandes écoles (INFP, INP-HB, EISMV de Dakar) et Université (GON Coulibaly de Korhogo) assurée ;

- la formation de techniciens, techniciens supérieurs, ingénieurs et vétérinaires dans le secteur des ressources animales et halieutiques réalisée;
- les capacités de 80 acteurs du secteur des ressources animales et halieutiques renforcées ;
- 07 projets d'investissements privés, agréés par le CEPICI pour un montant de 14 874 335 309 FCFA ont été accompagnés permettant la création de 152 emplois.

Au titre de la Planification, programmation, suivi-évaluation et Statistiques

- l'élaboration de la deuxième génération du Plan Stratégique de Développement de l'Élevage, de la Pêche et de l'Aquaculture (PSDEPA 2021-2025) démarré en 2020 est en cours ;
- la filière avicole s'est dotée d'un second plan de développement appelé, Plan Stratégique de Relance de l'Aviculture (PSRA 2021-2030) ;
- la Participation à l'élaboration du Document de Programmation Pluriannuel des Dépenses Projets Annuels de Performance ;
- l'annuaire statistique 2019 du MIRAH a été élaboré;
- la Programmation et le suivi des investissements publics du MIRAH ont été assurés ;

Au titre de la Gestion des ressources humaines, financières et matérielles

- 50 agents formés en rédaction administrative en 2020 contre 45 en 2019 ;
- Les bâtiments administratifs à usage de bureau, la clinique vétérinaire et de la clôture de la DD Vavoua ont été construits ;
- Les bâtiments administratifs à usage de bureau et la clinique vétérinaire de la DD de Mankono ainsi que les bâtiments administratifs de la DD de Dabou ont été réhabilités ;
- Les documents budgétaires du MIRAH notamment le DPPD-PAP 2021-2023, le RAP 2019, le document du Budget 2021 et le document PIP 2021-2023 ont été élaborés.

2. Evolution des indicateurs de performance

Tableau 3 : Evolution des indicateurs du programme 1

Objectif Général : Développer sur l'ensemble du territoire national une administration moderne et performante par l'amélioration de la gouvernance administrative et financière du secteur.				
Objectif Spécifiques (OS)	Indicateur	Unité	2020	
			Prévision	Réalisation
OS 1: Améliorer la gouvernance du secteur	1. Proportion des structures contrôlées et inspectées	%	15	0
	2. Nombre de textes, d'accords/conventions signés	Nombre	12	12
	3. Représentations extérieures du MIRAH fonctionnels	Nombre	03	04
	4. Pourcentage de conférences, séminaires et salons internationaux suivis	%	100	30
OS.2 : Assurer une gestion efficace des ressources humaines, matérielles et financières	5. Nombre d'agents du MIRAH formés	Nombre	45	50
	6. Taux d'exécution du budget	%	93	95,10
	7. Nombre de documents budgétaires élaborés/actualisés	Nombre	3	4

a. Analyse détaillée et explication des résultats

- **L'indicateur 1** concerne l'inspection des structures du ministère (Direction, services et structures sous tutelles) par l'Inspection Générale. Au titre de l'inspection des structures du ministère, la dotation budgétaire de l'Inspection Générale n'a pas permis la réalisation d'inspection.
- **L'indicateur 2** concerne le renforcement de la réglementation (prise de texte législatif et réglementaire) et de la coopération sous régionale et internationale (accords/conventions internationaux). Au cours de l'exercice 2020, 12 textes ont été adoptés dont 1 projet de Code, 1 ordonnance et 10 projets de décrets.
- **Indicateur 3** concerne le fonctionnement des représentations extérieur du MIRAH. Les 4 représentations extérieurs du MIRAH (Bruxelles, Tokyo, Brasilia, et Rome) sont fonctionnelles.

- **L'indicateur 4** concerne la représentation de la Côte d'Ivoire aux conférences, séminaires et salons internationaux qui traitent du secteur des ressources animales et halieutiques. L'année 2020 a été marquée par l'avènement de la COVID 19 qui a impacté négativement la réalisation des activités à l'extérieur du pays. Ainsi, seulement 30 % des conférences, séminaires et salons internationaux programmés ont pu être suivi par le MIRAH, principalement par vidéo-conférence.
- **L'indicateur 5** : Dans le cadre de ses missions, la Direction des Ressources Humaine (DRH) est chargée assurer le renforcement des capacités des agents du MIRAH. Ainsi, de 45 agents formés en rédaction administrative depuis 2017, la DRH a augmenté le nombre à 50 agents. Cela s'explique par le fait que les frais de réception et de location du matériel soient revus à la baisse par le prestataire de service.
- Concernant **l'indicateur 6**, à la fin de l'exercice 2020, le taux d'exécution du budget du Ministère est de 95,10 %. Ce taux s'explique par la prise compte de l'exécution physique de la part bailleur pourtant non tracé dans le SIB.
- Concernant **l'indicateur 7**, relatif au nombre de documents budgétaires élaborés/actualisés, le MIRAH a au cours de l'exercice 2020 élaboré quatre (04) documents dont le DPPD-PAP 2021-2023, le RAP 2019, le document du Budget 2021 et le document PIP 2021-2023.

b. Exécution financière par action

Tableau 4 : Exécution financière 2020 par action du programme 1

Actions	Personnel	Biens et Services	Transferts	Investissement	Total
Action 1.1. : Coordination et animation	0	812 399 332	50 177 347	445 550 000	1 308 126 679
Action 1.2 : Appui à la valorisation et à la commercialisation des produits des filières animales et halieutiques	0	49 746 890	0	0	49 746 890
Action 1.3 : Planification, programmation, suivi-évaluation et Statistiques	0	38 951 587	0	0	38 951 587
Action 1.4 : Gestion des ressources humaines, financières et matérielles	5 763 134 285	833 883 213	0	112 497 162	6 709 514 660

Source : Etat d'exécution du budget 2020 / SIB section 351 du 15 janvier 2021

c. Exécution des investissements du programme

Tableau 5 : exécution des investissements du programme 1

Intitulé des projets	Année de démarrage	Année de fin	Coût total	Budget Voté 2020	Budget Actuel 2020	Mandat PEC 2020
Projet 1 : Projet de Construction des Services Extérieurs du MIRAH (PCSE-MIRAH)	2013	2023	802 175 000	59 000 000	78 900 831	59 632 446
<i>Sur financement intérieur</i>			802 175 000	59 000 000	78 900 831	59 632 446
<i>Sur financement extérieur</i>			0	0	0	0
Projet 2 : Projet de Réhabilitation des Services Extérieurs du MIRAH (PRSE-MIRAH)	2013	2023	637 306 000	110 600 000	52 869 690	52 864 716
<i>Sur financement intérieur</i>			637 306 000	110 600 000	52 869 690	52 864 716
<i>Sur financement extérieur</i>			0	0	0	0

Intitulé des projets	Année de démarrage	Année de fin	Coût total	Budget Voté 2020	Budget Actuel 2020	Mandat PEC 2020
Projet 3 : PA-PSGOUV	2020	2022		0	445 550 000	445 550 000
Sur financement intérieur				0	45 550 000	45 550 000
Sur financement extérieur				0	400 000 000	400 000 000
Total programme (Budget de l'Etat)				169 600 000	577 320 521	558 047 162
Sur financement intérieur				169 600 000	177 320 521	158 047 162
Sur financement extérieur				0	400 000 000	400 000 000

Source : Etat d'exécution du budget 2020 / SIB section 351 du 15 janvier 2021 ; Fiche projet PIP

d. Exécution des prévisions d'effectifs

Tableau 6 : exécution des prévisions d'effectifs du programme 1

	2019	2020				Total fin d'année
		Besoin exprimé	Prévision	Besoin satisfait	Sorties	
Catégorie A	236	33	0	13	0	249
Catégorie B	1062	68	0	34	12	1084
Catégorie C	758	56	0	19	4	773
Catégorie D	64	35	0	1	6	59
Non Fonctionnaires	48	0	0	0	0	48
TOTAL	2168	192	0	67	22	2213

Source : Direction des Ressources Humaines du MIRAH

2. Commentaires et conclusion

Le programme administration générale a pour objectif de développer sur l'ensemble du territoire national une administration moderne et performante par l'amélioration de la gouvernance administrative et financière du secteur.

Au titre de l'année 2020 le programme 1 disposait d'un budget de 8 792 655 394 FCFA dont 8 106 339 816 FCFA exécuté soit un taux d'exécution de 92,19 %. Ce budget a permis de renforcer la gouvernance du secteur avec l'adoption de plusieurs textes juridiques, l'amélioration des conditions de travail des services extérieurs et l'amélioration de l'environnement des affaires dans le secteur des ressources animales et halieutiques.

Malgré ces performances réalisées, des difficultés sont apparues au cours de l'exécution budgétaire 2020. Ce sont entre autres :

- l'instabilité du SIB qui a entraîné des pertes de crédit ;
- l'impossibilité de régulariser les dépenses financées par lettre d'avance ;
- les difficultés à réaliser les engagements des marchés publics ;
- les difficultés de rattachement des structures habilitées aux comptes assignataires compétents ;
- la non maîtrise du SIB par les agents du contrôle financier qui retarde le traitement des dossiers ;
- les retards dans l'exécution des budgets dus aux conflits de compétence entre la DGBF et le contrôle financier par rapport aux modifications budgétaires et aux mouvements des crédits sollicités;

- les retards dans l'exécution des marchés dus aux conflits de compétence entre la DGMP et la DAS par rapport à l'actualisation des natures de dépense dans le système.
- Le plafonnement des budgets réduisant considérablement les interventions du Ministère et empêchant la bonne conduite de certaines activités ;
- La faible appropriation du processus du budget programme par les acteurs (RPROG, RUO, ...) ;

Dans la perspective de promouvoir une administration moderne et performante sur l'ensemble du territoire national, il convient de :

- améliorer la dotation budgétaire des structures du programme 1;
- réhabiliter/construire des locaux plus appropriés et équiper en matériel technique et roulant les services du MIRAH pour améliorer les conditions de travail des agents des services ;
- renforcer les capacités des agents du MIRAH par des formations, séminaires et voyages d'étude ;
- améliorer le système de collecte et de gestion des données statistiques du secteur.

PROGRAMME 2 : DEVELOPPEMENT DE L'ELEVAGE

1. Bilan du programme

Au cours de l'année 2020 plusieurs activités ont été réalisées dans le cadre du programme 2 en vue d'accroître la production nationale en viande et abats, en lait et produits dérivés, et d'améliorer les revenus des acteurs du secteur.

Au titre de la gestion de l'espace pastoral et de la transhumance

- vingt (20) missions de sensibilisation ont été menées dans les zones sensibles aux conflits agriculteurs-éleveurs dans le but de réduire les affrontements, et les pertes en vie humaine et matériels;
- 1.5 tonnes de semences et 290 ha de fourrages ont été produits ;
- des pâturages ont été mis en place aussi bien en station que chez les éleveurs ;
- 136 km de pistes pastorales destinées aux animaux transhumants ont été balisées ;
- douze (12) barrages agro-pastoraux ont été réhabilités ;
- trois (03) forages et deux (02) magasins de stockage d'aliment ont été construits sur les fermes des promoteurs ;

Au titre de la promotion et de la modernisation des élevages et produits d'élevage

- 104 établissements agréés de fabrications et de distribution des denrées alimentaires destinés aux animaux ont été inspectés ;
- 622 bovins ont été améliorés génétiquement ;
- 982 petits ruminants ont été produits dans le cadre de la relance des activités du Centre National Ovin (CNO) de Béoumi ;
- cinq (05) fermes multiplicatrices de reproducteurs de volailles traditionnelles ont été mises en place ;
- 66 femelles ont été installées pour la production de volailles traditionnelles ;
- 20 promoteurs ont été installés pour la production de miel et d'aulacodes ;
- vingt (20) missions de collecte d'informations et de surveillance des approvisionnements des marchés relativement à la disponibilité en viande et animaux en particulier pendant les périodes critiques (confinement Covid, fêtes religieuses, embargo au Mali...) ont été réalisées ;
- 224 porcs reproducteurs améliorés ont été diffusés auprès des éleveurs, et 28 657 carcasses de porcs ont été inspectées ;
- 35 établissements dont 29 couvoirs, 6 fermes reproducteurs ont été inspectés ;
- 36 entreprises ont été accompagnées pour l'importation en exonération de matériel d'élevage ;
- 5 missions de sensibilisation réalisées ont permis de faire agréer 3 couvoirs clandestins et d'en fermer deux (02).

a. Evolution des indicateurs de performance

Tableau 7 : Evolution des indicateurs du programme 2

Objectif Général : Accroître la production nationale en viandes, lait et produits dérivés et améliorer le revenu des éleveurs par la modernisation des élevages					
Objectif Spécifique (OS)	Indicateur	Unité	2020		
			Prévision	Réalisation	
OS 1: Accroître la production des ressources animales	1. Nombre de missions de sensibilisation réalisées	Nbr	17	20	
	2. Nombre d'agrément de fabrication et d'importation d'aliments de bétail délivrés	Nbr	70	57	
	3. Nombre de ferme de reproducteurs et couvoirs agréés	Nbr	28	35	
	4. Nombre de fermes installées et suivies en aviculture traditionnelle améliorée	Nbr	750	71	
	5. Nombre de Promoteurs d'élevages installés et suivis	Nbr	31	39	
	6. Superficie de pâturage artificiel exploitée (ha)	Ha	290	290	
	7. Superficie de champs semencier exploitée (ha)	Ha	24,5	20,1	
	8. Quantité de semences fourragères produites par an (kg)	Kg	750	1279	
	9. Nombre de Matrices disponibles /an/espèce				
	Bovins :	Ndama :	Nbr	81	322
		Métis :	Nbr	78	300
	Ovins :	Djallonké :	Nbr	184	938
	Caprins :	Djallonké :	Nbr	44	44
	10. Nombre d'abattages contrôlés par la SIVAC		Nbr	28 000	28 657
11. Nombre de géniteurs porcins améliorés produits et diffusés par an		Nbr	300	224	
12. Taux de réhabilitation de l'abattoir		%	50	26,3	

b. Analyse détaillée et explication des résultats

Indicateur 1 : dans le cadre de la gestion de la transhumance et en vue de renforcer la cohésion sociale entre les acteurs de la transhumance, vingt (20) missions de sensibilisation ont été menées dans huit (08) zones sensibles aux conflits agriculteurs-éleveurs (Ouaninou, Minignan, Tienko, Madinani, Korhogo, Béoumi, Bouna, Doropo).

Indicateur 2 : 57 établissements ont pu obtenir leur agrément, ce qui est en déca des prévisions. Cette situation est due au fait que sur trois sessions d'agréments prévues, seulement deux (02) ont pu se tenir en 2020.

Indicateur 3 : les sessions d'agréments des couvoirs et fermes de reproducteurs ont permis d'agréer 35 établissements dont 29 couvoirs et 6 fermes de reproducteurs, ce qui est supérieur à la prévision. Ce résultat montre que le secteur avicole est en plein essor.

Indicateur 4 : En 2020, sur 750 fermes prévues, il a été installé 71 fermes (5 centres de multiplication de reproducteurs et 66 fermes pour promotrice) soit moins de 10% des prévisions. Cela s'explique par le choix de la construction de cinq (05) centres de multiplication de la volaille, qui serviront de pôle d'approvisionnement en volailles. En effet le projet (PIJFACI) a été confronté les années antérieures à des difficultés d'approvisionnement pour l'installation des promotrices. Ces centres permettront de pallier la pénurie en animaux de qualité et d'installer annuellement 150 à 250 femmes par centre.

Indicateur 5 : Le PADE-CI a installé 39 promoteurs contre 31 prévus, soit 25,6% de plus. Cette performance s'explique par la hausse de son budget de 12% en cours d'année.

Indicateur 6 : Les superficies des pâturages artificiels prévues en 2020 ont été entièrement réalisés.

Indicateur 7 et 8 : Outre les 16 ha initiaux de la Station Semencière de Yamoussoukro (SSY), le PROGIRS a mis en place au sein des stations, notamment à Toumodi et à la Station Laitière de Yamoussoukro, des surfaces de champs semenciers supplémentaires augmentant la superficie des champs semenciers à 20,1 ha. Cette légère hausse de surface de champs semenciers reste en deçà des objectifs visés. La satisfaction totale de la demande budgétaire pour la réalisation de cette activité aurait permis l'atteinte voire le dépassement de cet objectif.

Indicateur 9 : Tout comme les pâturages, les effectifs de cheptel dans nos stations ont connu globalement des hausses modérées. Cependant, les mortalités sont importantes et surtout chez les jeunes animaux. Cela s'explique par une fragilité due à la rudesse de la saison sèche et une insuffisance au niveau des compléments.

Indicateur 10 : Grâce aux sensibilisations menées, la SIVAC connaît une légère hausse des abattages contrôlés. Cette hausse pourrait s'expliquer en partie par les stocks en viande fait par les acteurs pour faire face à la pandémie de la COVID 19.

Indicateur 11 : La baisse de 25% de la production et de la diffusion des porcs reproducteurs est due à la faible mobilisation des ressources ayant entravé la poursuite de la construction du Centre d'Amélioration Génétique d'Agboville et la réduction de la dotation en aliment. Le noyau de races pures acquis en 2016 a néanmoins permis de diffuser plus de 224 reproducteurs F1 et F2 en milieu paysan.

Indicateur 12 : Le budget réduit à 7 millions a permis d'acquérir que des équipements d'entretien et de maintenance afin de conserver les acquis de la réhabilitation de la SIVAC.

c. Exécution financière par action

Tableau 8 : Exécution financière 2020 par action du programme 2

Actions	Personnel	Biens et Services	Transferts	Investissement	Total
Action 2.1. Gestion de l'espace pastoral et de la transhumance	198 120 505	120 533 552	0	332 803 840	651 457 897
Action 2.2. Promotion et modernisation des élevages et produits d'élevage	0	20 499 981	309 539 645	524 687 960	854 727 586

Source : Etat d'exécution du budget 2020 / SIB section 351 du 15 janvier 2021

d. Exécution des investissements du programme

Tableau 9 : exécution des investissements du programme 2

	Année de démarrage	Année de fin	Coût total	Budget Voté 2020	Budget Actuel 2020	Mandat PEC 2020
Projet 1 : Projet de Gestion intégrée des Ranchs et Stations (PROGIRS)	2010	2014	16 726 575 040	333 949 480	333 377 118	332 803 840
Sur financement intérieur				333 949 480	333 377 118	332 803 840
Sur financement extérieur				0	400 000 000	400 000 000
Projet 2 : Projet d'Appui au Développement de l'Élevage en Côte d'Ivoire (PADECI)	2010	2014	24 259 000 000	291 856 406	326 964 201	307 331 973
Sur financement intérieur				291 856 406	326 964 201	307 331 973
Sur financement extérieur						
Projet 3 : Projet d'Insertion des jeunes et femmes en aviculture en Côte d'Ivoire (PIJFACI)	2015	2019	5 708 500 000	120 000 000	133 233 859	127 186 117
Sur financement intérieur			5 708 500 000	120 000 000	133 233 859	127 186 117
Sur financement extérieur						

	Année de démarrage	Année de fin	Coût total	Budget Voté 2020	Budget Actuel 2020	Mandat PEC 2020
Projet 4 : Projet de relance de la de la filière porcine par l'Amélioration Génétique (PREFIPOR)	2013	2017	2 472 559 268	25 000 000	22 892 412	22 652 075
Sur financement intérieur				25 000 000	22 892 412	22 652 075
Sur financement extérieur						
Projet 5 : PRASIVAC	2015	2019	691 100 000	10 000 000	7 769 488	7 766 000
Sur financement intérieur				10 000 000	7 769 488	7 766 000
Sur financement extérieur						
Projet 6 : SIM BV-CI	2019	2022	162 580 000	75000000	59758021	59.751.795
Sur financement intérieur			162 580 000	75000000	59758021	59751795
Sur financement extérieur						
Total programme (Budget de l'Etat)			50 020 314 308	855805886	883995099	857491800
Sur financement intérieur			46 856 655 040	855805886	883995099	857491800
Sur financement extérieur						

Source : Etat d'exécution du budget 2020 / SIB section 351 du 15 janvier 2021 ; Fiche projet PIP

e. Exécution des prévisions d'effectifs

Tableau 10 : exécution des prévisions d'effectifs du programme

	2019	2020				Total fin d'année
		Besoin exprimé	Prévision	Besoin satisfait	sorties	
Catégorie A	61	3	42	3	5	59
Catégorie B	32	3	18	3	2	33
Catégorie C	9	2	6	2	0	11
Catégorie D	3	0	1	0	0	3
Non Fonctionnaires	263	3	227	3	8	258
TOTAL	368	11	294	11	15	364

Source : Direction des Ressources Humaines du MIRAH

2. Commentaires et conclusion

La difficulté majeure rencontrée en 2020 est la situation sanitaire liée à la maladie à corona virus qui a considérablement freiné les activités du fait des réductions budgétaires, des mesures barrières, le couvre-feu et de l'isolement du Grand Abidjan. En effet les activités nécessitant des déplacements ont été réduites (mission du Projet SIM BV, inspections).

A cela, il faut ajouter l'insuffisance de matériels techniques et roulants pour réaliser les missions de sensibilisation des populations, les activités de suivi des projets sous tutelles, de régulation des prix, d'approvisionnement des marchés en viandes et animaux, et d'inspections des établissements et des fermes.

Aussi, la problématique du non-financement des projets d'élevage par les bailleurs de fonds doit être adressée et analysée afin que l'Etat joue pleinement sa partition face à la demande d'appui croissante et à l'intérêt des populations vis à vis de l'élevage.

Pour permettre une amélioration des performances du programme, certaines actions pourraient être envisagées :

- la finalisation de la construction et de la mise en exploitation du centre d'amélioration génétique de porcs d'Agboville ;

- la signature d'un protocole d'accord entre le PROGIRS et L'ADEPTA, structure française spécialisée dans les études de faisabilité, pour réaliser l'étude de faisabilité de la mise en place du Complexe Agro industriel de Toumodi dans un cadre de partenariat public-privé ;
- la construction des fermes de reproducteurs de volailles traditionnelles supplémentaires afin de disposer à moyen et long terme de noyaux en vue de l'installation des fermes ;
- l'achèvement de la réhabilitation des infrastructures du Centre National Ovin (CNO) de Béoumi et le lancement de formations en continue à l'endroit des acteurs du secteur.

PROGRAMME 3 : GESTION DURABLE DES RESSOURCES HALIEUTIQUES

1. Bilan du programme

Les activités menées dans le cadre du programme 3 (Gestion durable des ressources halieutiques) au cours de l'année 2020 visaient la promotion de l'aquacole, de la pêche et des produits halieutiques, d'une part, et d'autre part la préservation de la biodiversité et la gestion des ressources halieutiques.

Au titre de la promotion des activités aquacoles, des pêches et des produits halieutiques

- 223 900 alevins de tilapia ont été produits sur les stations d'alevinage d'Abengourou, d'Aboisso et de Dabou et 42 000 alevins de mâchoiron sur la station d'alevinage de Jacquerville ;
- 53 pisciculteurs ont été approvisionnés en alevins ;
- 11 cages flottantes ont été installées à Aboisso et Tiassalé en renforcement du processus d'installation d'unités aquacole modernes ;
- six (06) bassins bétonnés de traitement d'eau, trois (03) d'étangs, 500 mètres de clôture métallique pour l'encadrement des étangs ont été construits au niveau de la Station Piscicole de la Loka (Commune de Bouaké) et du matériel d'énergie solaire acquis ;
- 5 000 000 d'alevins souche Brésil ont été produits ;
- 100 000 alevins de Tilapia ont été produits à la station de la Loka ;
- 4 706,163 tonnes de produits halieutiques ont été débarqués au niveau des débarcadères de Locodjro (644,433 tonnes), de Sassandra (3 846 tonnes) et de Grand Lahou (215,73 tonnes) ;
- quatre (4) entreprises ont été agréées en tant qu'entreprises Franches de Transformations des Produits Halieutiques (EFTPH) ;
- 10 000 tonnes de produit halieutique ont été utilisées et 5 500 tonnes commercialisés générant un chiffre d'affaires de près de 15 milliards de Francs CFA ;
- 02 fours améliorés de fumage du poisson ont été construits à Buyo ;
- 11 cages et incubateurs installés à Aboisso, Tiassalé et Yamoussoukro ;
- au niveau du PDA de Locodjro (Commune d'Attécoubé), des constructions et acquisition d'équipements ont été réalisées notamment deux hangars pour abriter les découpeurs et les transformatrices de poissons fumées ;

Au titre de la préservation et gestion des ressources halieutiques

- 07 projets de textes d'application de la loi n°2016-554 du 25 juillet 2016 relative à la pêche et l'aquaculture ont été élaborés et validés ;
- le projet de décret relatif à la lutte contre les pertes post capture des produits halieutiques élaboré est en attente de validation ;
- le Plan de développement local de la zone Kossou a été élaboré ;
- les directives techniques pour une aquaculture durable ont été élaborées ;
- la participation par visioconférence (en raison de la situation sanitaire mondiale) aux réunions internationales de la Commission Internationale pour la Conservation des Thonidés de l'Atlantique (CICTA ou ICCAT), sur les pratiques de pêches INN, de l'OIE, du CIRDES, etc. ;
- la Contribution 2020 de la Côte d'Ivoire auprès de l'ICCAT a été réglée et celle de la Conférence Ministérielle sur la Coopération Halieutique entre les Etats Africains Riverains de l'Océan Atlantique (COMHAFAT) est en cours ;
- 987 licences pour la pêche artisanales (maritime, lagunaire et continentale) ont été attribuées aux pêcheurs ;

- les unités de senne de plage du littoral ont été recensées ;
- deux comités de gestion locaux de sennes de plage ont été créés (Grand-Bassam et Jacqueline) et formés sur la cogestion et la résolution des conflits ;
- le Centre de Surveillance des Pêches (CSP) est fonctionnel;
- 03 missions conjointes de surveillance avec la marine nationale dans la ZEE Ivoirienne ont été réalisées. Ainsi 23 navires ont été arraisonnés et 06 déroutés ;
- 121 embarcations de pêche artisanale ont été inspectées permettant deux (2) arraisonnées suite aux missions de patrouilles en rade sur le plan d'eau lagunaire et maritime dans le cadre de la recherche d'embarcations effectuant la pêche au DCP et à la lumière ;
- 80 licences de pêche pour les navires battant pavillon ivoirien (LPCI) ont été attribuées à trois (3) types de navires : sardinières, chalutiers, palangriers ;
- 22 licences de pêche ont été attribuées aux navires thoniers de la communauté européenne (LPUE).

a. Evolution des indicateurs de performance

L'évolution des huit indicateurs principaux du programme 3 est présentée dans le tableau 11 ci-dessous

Tableau 11 : Evolution des indicateurs du programme 3

Objectif global : Assurer une gestion durable et non conflictuelle des ressources halieutiques				
Objectif spécifiques	Indicateur	Unité	2020	
			Prévision	Réalisation
OS1 : Accroître la production halieutique	1) Nombre de pré- géniteurs (souche Brésil) diffusés par an	Nombre	1 500	600
	2) Nombre d'alevins de tilapia (souche Brésil) diffusés par an	Nombre	700 000	393 900
	3) Nombre d'alevins de tilapia diffusés par an	Nombre	1 000 000	503 900
	4) Nombre d'alevins de silure diffusés par an	Nombre	300 000	0
	5) Nombre d'alevins de mâchoirons diffusés par an	Nombre	600 000	42 000
	6) Centre de Surveillance des Pêches (CSP) mis en place et fonctionnelle	Etat	Oui	Oui
	7) Nombre de missions de surveillance des activités de pêche organisées dans la ZEE ivoirienne	Nombre	6	3
	8) Proportion d'unités de pêche ayant des engins avec des mailles réglementaires (%)			70

b. Analyse détaillée et explication des résultats

La pandémie de la COVID 19 a considérablement impacté négativement les activités des pisciculteurs empêchant l'atteinte des prévisions.

L'indicateur 1 « Nombre de pré- géniteurs (souche Brésil) diffusés par an » est un indicateur qui permet de mesurer la disponibilité de matériel biologique permettant aux écloseries de s'approvisionner et de produire ainsi des alevins de qualité à mettre à la disposition des pisciculteurs. En fonction des infrastructures disponibles, une prévision de 1 500 pré-géniteurs de tilapia de souche Brésil devraient être produits et diffusés. Malheureusement, du fait de la réduction du budget, seulement 600 pré-géniteurs de tilapia souche Brésil ont été diffusés en 2020.

Indicateur 2 : L'effort conjugué des écloseries publiques gérées par le MIRAH ont permis de mettre à la disposition des pisciculteurs 393 900 alevins de tilapia (souche Brésil) pour une prévision de 700 000, soit un taux de réalisation de 56 %.

Indicateur 3 : Des alevins de tilapia de la souche Bouaké ont également été diffusés auprès des pisciculteurs, ce qui a conduit à un taux global des réalisations de la diffusion du tilapia toutes les souches confondues de 50 % ;

Indicateur 4 et 5 : les alevins de silure et de mâchoiron produits uniquement sur la station d'alevinage de Jacquville en état de délabrement, n'ont pu être mis à la disposition des pisciculteurs à la quantité prévue. En effet, dans le cadre de la coopération avec l'Union européenne, cette station devrait être réhabilitée entièrement en 2020. Cependant, du fait de la pandémie, aucune activité de réhabilitation n'a pas été faite et l'étude préalable n'a pas été réalisée.

Indicateur 6 : Le centre de surveillance des pêches (CSP) a connu un fonctionnement normal et a permis de suivre l'ensemble des navires battant pavillon ivoirien toute l'année. En effet, le CSP est un instrument important de lutte contre la pêche illicite, non déclarée et non réglementée.

Indicateur 7 : Dans le cadre de la lutte contre la pêche illicite non déclarée et non réglementée, trois missions de surveillance de la Zone Economique Exclusive (ZEE) ont été réalisées en collaboration avec la Marine Nationale sur 6 prévues du fait de l'insuffisance du budget. Sur les 26 navires inspectés pendant les missions, quatre étaient en situation d'infractions.

Indicateur 8 : Pour la préservation et la gestion des ressources halieutiques, la proportion des unités de pêche de la senne de plage ayant des engins avec des mailles réglementaires est passée de 5 % en 2017 à 20 % en 2020. Cependant, elle reste en deçà des objectifs fixés. Une amélioration considérable du budget alloué à la préservation et gestion des ressources halieutiques pour la mise à disposition de filets de pêche de mailles réglementaires aux pêcheurs de senne de plage, aurait permis l'atteinte de ces objectifs en 2020.

c. Exécution financière par action

Tableau 12 : Exécution financière 2020 par action du programme 3

Actions	Personnel (F CFA)	Biens et Services (F CFA)	Transferts (F CFA)	Investissement (F CFA)	Total 2020 (F CFA)
Action 3.1. Promotion des activités aquacoles, des pêches et des produits halieutiques	0	1 283 999 000	65 440 458	705 157 715	2 054 597 173
Action 3.2. Préservation et gestion des ressources halieutiques	0	0	0	407.893.440	407.893.440

Source : Etat d'exécution du budget 2020 / SIB section 351 du 15 janvier 2021

d. Exécution des investissements du programme

Tableau 13 : exécution des investissements du programme 3

Intitulé des projets	Année de démarrage	Année de fin	Coût total	Budget Voté 2020	Budget Actuel 2020	Mandat PEC 2020
Projet 1 : Projet de Construction et gestion du débarcadère de Grand-Lahou (PDA Grand-lahou)	2016	2023	2 720 000 000	463 900 000	463 900 000	196 489 222
<i>Sur financement intérieur</i>				200 000 000	200 000 000	196 489 222
<i>Sur financement extérieur</i>			0	263 900 000	263 900 000	0
Projet 2 : Projet de Construction et gestion du débarcadère de Locodjro (PDA Locodjro)	2016	2019	2 648 708 920	90 000 000	194 812 138	78 827 449
<i>Sur financement intérieur</i>				90 000 000	194 812 138	78 827 449
<i>Sur financement extérieur</i>			0	0	0	0
Projet 3 : Projet de relance de la production piscicole continental (PREPICO)	2016	2018	3 118 285 510	433 200 000	433 200 000	86 035 778
<i>Sur financement intérieur</i>				90 000 000	90 000 000	86 035 778
<i>Sur financement extérieur</i>				343 200 000	343 200 000	0

Intitulé des projets	Année de démarrage	Année de fin	Coût total	Budget Voté 2020	Budget Actuel 2020	Mandat PEC 2020
Projet 4 : Projet de construction du débarcadère et du marché central de Sassandra (Projet Sassandra)	2017	2021	19 774 048 880	5 423 150 000	5 423 150 000	245 630 409
<i>Sur financement intérieur</i>				250 000 000	250 000 000	245 630 409
<i>Sur financement extérieur</i>				5 173 150 000	5 173 150 000	0
Projet 5 : Projet du système intégré de pisciculture et de production maraichère (AQUAPONIE/MIRAH)	2018	2018	135 000 000	25 500 000	19 812 195	13 868 537
<i>Sur financement intérieur</i>				25 500 000	19 812 195	13 868 537
<i>Sur financement extérieur</i>				0	0	0
Projet 6 : Projet de développement durable des pêches et de l'aquaculture en Côte d'Ivoire avec la coopération brésilienne (PDDPA)	2015	2019	1 309 300 000	105 000 000	84 309 773	84 306 320
<i>Sur financement intérieur</i>				105 000 000	84 309 773	84 306 320
<i>Sur financement extérieur</i>				0	0	0
Projet 7 : Projet d'appui à la mise en œuvre de l'approche écosystémique des pêches (AEP-NANSEN)	2016	2019	1 457 000 000	35 000 000	30 940 469	30 918 457
<i>Sur financement intérieur</i>				35 000 000	30 940 469	30 918 457
<i>Sur financement extérieur</i>						
Projet 8 : Projet de renforcement des moyens d'existence des communautés de pêches du lac de Buyo (Projet Buyo)	2017	2021	753 800 000	75 000 000	60 439 219	60 439 151
<i>Sur financement intérieur</i>				75 000 000	60 439 219	60 439 151
<i>Sur financement extérieur</i>				0	0	0
Projet 9 : Projet de développement durable des ressources génétiques du tilapia du Nil dans le bassin du volta (TIVO)	2019	2023	873 475 000	40 000 000	106 331 912	106 246 625
<i>Sur financement intérieur</i>				40 000 000	106 331 912	106 246 625
<i>Sur financement extérieur</i>				0	0	0
Projet 10 : Programme d'appui à la gestion durable des ressources halieutiques (PAGDRH)	2019	2023	6 388 000 000	1 361 000 000	1 360 520 000	210 289 207
<i>Sur financement intérieur</i>				361 000 000	361 000 000	46 899 999
<i>Sur financement extérieur</i>				1 000 000 000	999 520 000	163 389 208
Total programme (Budget de l'Etat)				8 051 750 000	8 177 415 706	1 113 051 155
<i>Sur financement intérieur</i>				1 271 500 000	1 397 645 706	949 661 947
<i>Sur financement extérieur</i>				6 780 250 000	6 779 770 000	163 389 208

Source : Etat d'exécution du budget 2020 / SIB section 351 du 15 janvier 2021 ; Fiche projet PIP

e. Exécution des prévisions d'effectifs

Tableau 14 : exécution des prévisions d'effectifs du programme 3

	2019	2020				
		Besoin exprimé	Prévision	Besoin satisfait	Sorties	Total fin d'année
Catégorie A	50	11	9	4	3	51
Catégorie B	54	11	12	6	0	60
Catégorie C	23	2	0	0	0	23
Catégorie D	5	0	1	0	0	5
Non Fonctionnaires	102	26	16	15	4	113
TOTAL	234	50	38	25	7	252

Source : Direction des Ressources Humaines du MIRAH

2. Commentaires et conclusion

Les réalisations du programme 3 aux termes de l'exercice 2020 n'ont pas toutes été à la hauteur des prévisions. En effet, dans l'espoir d'avoir une dotation bien plus importante grâce au budget programme qui devrait mettre l'accent sur les besoins exprimés, des objectifs très ambitieux ont été définis. Malheureusement, la dotation budgétaire n'a pas suivi. Aussi, l'avènement de la pandémie de la COVID 19 a considérablement impacté l'appareil de production et a eu pour conséquence, une forte réduction des activités de pêche.

Par ailleurs, le manque de visibilité de l'exécution des financements extérieurs de certains bailleurs laisse apparaître un faible niveau d'exécution du programme. Cette situation devrait être corrigée par la transmission des rapports d'exécution des bailleurs au Budget.

En vue d'améliorer les performances du programme 3 en 2021, les actions de sensibilisation seront menées auprès des armateurs pour le respect de la réglementation conduisant à réduire les infractions en matière de pêche. En outre, la collaboration avec le Centre National des Recherches Agronomiques (CNRA) sera renforcée pour faciliter l'accès des opérateurs privés (pisciculteurs) et responsables d'écloseries à des alevins de souches améliorées et mieux capitaliser les flux de diffusion d'alevins dans les différentes fermes piscicoles à travers le pays.

PROGRAMME 4 : AMELIORATION DE LA SANTE ANIMALE, DE L'HYGIENE PUBLIQUE VETERINAIRE ET DU BIEN-ETRE ANIMALE

1. Bilan du programme

Le programme 4 comprend la Direction des Services Vétérinaires et de la Qualité (DSVQ), responsable programme, le projet de lutte contre les pathologies animales et d'origine vectorielle et les deux projets d'investissement public à savoir le Projet d'amélioration de santé animale et de l'hygiène publique vétérinaire (PASA HPV) et le Projet d'assistance technique de lutte contre la peste porcine africaine dans les régions du Poro et du Tchologo (TCP/PPA). Les réalisations de ce programme se présentent comme suit :

Au titre de l'amélioration de la Santé animale et de la lutte contre les Epizooties

- la mise en œuvre du contrat de collaboration entre la DSV et la Poste de Côte d'Ivoire pour le transport des échantillons biologiques ;
- le renforcement des capacités techniques de 122 personnes (33 à Ouangolo, 27 à Ferke, 29 à Boundiali, 23 à Korhogo et 10 à Niakara) membres des Groupements de Défense Sanitaire (GDS) porcins;
- la mise en place de 02 GDS porcins à Niakara et Boundiali ;
- l'organisation de 4 campagnes nationales de vaccination qui ont permis de protéger 382 000 animaux contre la PPR, 595 200 animaux contre la PPCB, 106 000 animaux vaccinés contre le Charbon bactérien, 17 315 620 volailles vaccinées contre le virus influenza aviaire H9N2 et 1 400 animaux vaccinés contre la rage.

Au titre du renforcement de l'hygiène publique vétérinaire et de la sécurité sanitaire des aliments

- 09 sessions d'agréments (lait, ETP, 93-312) ont été organisées ;
- 09 établissements intervenants dans le domaine des produits vétérinaires ont été contrôlés permettant de réprimander 06 établissements illégaux et saisir environ 01 tonne de produits frauduleux dans le cadre des campagnes d'assainissement du marché des médicaments vétérinaires ;
- 620 839 inspections ont été réalisées sur des animaux ;
- 1 162 964 tonnes de DAOA ont été inspectées et 11 tonnes de DAOA saisies et détruites ;
- 39 établissements d'importations et de fabrication de produits du secteur de l'alimentation animale inspectés pour s'assurer qu'elles respectent la réglementation en vigueur en matière de nutrition animale ;
- 385 établissements du domaine des produits laitiers agréés pour 446 dossiers reçus ;
- 90 marchés de volailles sont désinfectés dans le cadre de la lutte contre la grippe aviaire ;
- 462 API délivrées pour l'importation des produits destinés à l'alimentation animale ;
- 182 agréments ont été accordés aux professions touchant au commerce des animaux, des denrées animales et d'origine animales destinés à la consommation humaine ;
- 11 établissements agréés pour l'importation et la distribution des médicaments et matériels vétérinaires.

a. Evolution des indicateurs de performance

Tableau 15 : Evolution des indicateurs du programme 4

Objectif global : mettre aux normes l'environnement sanitaire des animaux et garantir la sécurité sanitaire des denrées alimentaires d'origine animale en Côte d'Ivoire				
Objectif spécifique (OS)	Indicateur	Unité	2020	
			Prévision	Réalisation
OS 1 : Améliorer la santé animale, l'hygiène publique et la qualité des denrées alimentaires d'origine animale	1. Taux de couverture vaccinale contre la PPCB par an	%	25	38
	2. Taux de couverture vaccinale contre la PPR par an	%	13	21
	3. Taux de couverture vaccinale contre la maladie de Newcastle par an	%	11,6	17
	4. Taux de couverture vaccinale contre le charbon bactérien	%	10	35
	5. Taux d'animaux vaccinés contre la rage	%	10	0,85
	6. Nombre d'établissements agréés pour l'importation des médicaments, aliments médicamenteux et produits vétérinaires	Unité	18	12

b. Analyse détaillée et explication des résultats

Indicateur 1, 2, 3 et 4 : L'analyse des résultats obtenus sur la période pour les indicateurs clés retenus montre une bonne performance globale. En effet, les objectifs fixés pour **les indicateurs 1 à 4** ont été tous atteints et même dépassés de plus de 100% en 2020. Cette performance globale du sous-secteur est à mettre à l'actif de la stratégie de mobilisation des acteurs de la Santé animale et de l'Hygiène publique vétérinaire mise en œuvre pour faire face à la crise pandémique (Covid-19) en vue d'apporter une riposte adaptée à la situation d'urgence. Des formations, sensibilisation et communications de masse ont permis de galvaniser les parties prenantes dans leur engagement à maintenir le cap de la lutte contre les maladies animales.

Indicateur 5 : le taux de couverture vaccinale contre la rage assez faible par rapport aux objectifs se justifie principalement par la faible dotation budgétaire par rapport à la demande exprimée.

Indicateur 6 : 12 établissements ont pu obtenir leur agrément, ce qui est en déca des prévisions. Cette situation est due au fait que sur trois sessions d'agrément prévues, seulement deux (02) ont pu se tenir en 2020.

c. Exécution financière par action

Tableau 16 : Exécution financière 2020 par action du programme 4

Actions	Personnel	Biens et Services	Transferts	Investissements	Total
Action 4. 1 : Amélioration de la Santé animale et de la lutte contre les Epizooties	19.704.023	10.700.000	6 896 200	190.203.105	227.503.328
Action 4. 2 : Renforcement de l'hygiène publique vétérinaire et de la sécurité sanitaire des aliments	0	188.356.035	0	0	188.356.035

Source : Etat d'exécution du budget 2020 / SIB section 351 du 15 janvier 2021

d. Exécution des investissements du programme

Tableau 17 : exécution des investissements du programme 4

Intitulé des projets	Année de démarrage	Année de fin	Coût total	Budget Voté 2020	Budget Actuel 2020	Mandat PEC 2020
Activité 414 Projet d'Amélioration De La Santé Animale Et De l'Hygiène Publique Vétérinaire (PASA-HPV)	2010	2014	15 000 000 000	85 697 880	80 034 866	79 951 949
Sur financement intérieur			15 000 000 000	85 697 880	80 034 866	79 951 949
Sur financement extérieur				0	0	0
Activité 415 Projet d'assistance technique de lutte contre la Peste Porcine Africaine dans les régions du Poro et du Tchologo de la Côte d'Ivoire (TCP/PPA)	2019	2020	458 120 000	244 887 500	244 887 500	110 251 156
Sur financement intérieur			208 345 000	120 000 000	120 000 000	110 251 156
Sur financement extérieur			249 775 000	124 887 500	124 887 500	0
Total programme (Budget de l'Etat)			15 000 000 000	330 585 380	324 922 366	190 203 105
Sur financement intérieur			15 208 345 000	205697880	200 034 866	190 203 105
Sur financement extérieur			249 775 000	124 887 500	124 887 500	0

Source : Etat d'exécution du budget 2020 / SIB section 351 du 15 janvier 2021 ; Fiche projet PIP

e. Exécution des prévisions d'effectifs

Tableau 19 : exécution des prévisions d'effectifs du programme 4

	2019	2020				Total fin d'année
		Besoin exprimé	Prévision	Besoin satisfait	Sorties	
Catégorie A	36	3	0	0	2	34
Catégorie B	25	3	0	0	0	25
Catégorie C	3	0	0	0	0	3
Catégorie D	3	0	0	0	0	3
Non Fonctionnaires	23	2	0	0	0	23
TOTAL	90	8	0	0	2	88

Source : Direction des Ressources Humaines du MIRAH

2. Commentaires et conclusion

Conformément à ses attributions, la DSV, en tant que responsable du programme 4, est en charge de l'application de la politique du Ministère des Ressources Animales et Halieutiques en matière d'amélioration de la santé animale, le bien-être des animaux, l'hygiène et la sécurité sanitaire des aliments. A cet effet, elle organise chaque année des campagnes nationales de vaccinations obligatoires contre les maladies animales en vue de les maîtriser durablement. Car, selon l'Organisation Mondiale de Santé Animale (OIE), vacciner 80% pendant 10 ans permet d'éradiquer les maladies. Aussi, l'évaluation des performances des services vétérinaires (PVS) réalisée en Côte d'Ivoire a estimé les besoins des Services Vétérinaires de Côte d'Ivoire à plus d'**un milliard quatre-cents millions (1 457 130 000)** de Francs CFA par an. Par ailleurs, la déclaration de Malabo en 2014 a conclu que l'agriculture doit bénéficier de 10 % des budgets nationaux des pays africains dont 30% consacré au secteur des ressources animales si l'on veut atteindre la sécurité alimentaire de façon durable.

Cependant, force est de constater que le budget alloué au programme 4 sur la période 2017-2020 reste insuffisant, et largement en deçà des besoins exprimés pour atteindre les objectifs de vaccinations, de prophylaxie et d'inspections qui participent indéniablement à la performance des Services Vétérinaires.

En termes de perspective pour améliorer la Santé animale, le bien-être animal ainsi que l'Hygiène publique vétérinaire, plusieurs actions devront être menées. Ce sont entre autres :

- la validation du guide de surveillance des maladies des animaux terrestres en Côte d'Ivoire ;
- l'élaboration du programme de prévention et de lutte contre la PPA en Côte d'Ivoire ;
- l'évaluation de la situation de la PPA dans les zones à risque en Côte d'Ivoire à travers une enquête sérologique ;
- la mise en place d'un mécanisme pérenne de mobilisation de fonds pour les urgences de santé publique vétérinaire ;
- l'évaluation de la situation de la peste équine dans les zones à risque en Côte d'Ivoire à travers une enquête sérologique ;
- l'élaboration des plans de surveillance de la tuberculose, la brucellose et de la fièvre de la vallée du rift ;
- l'élaboration des textes d'applications du code de santé animale et de santé publique vétérinaire ;
- l'organisation d'une mission d'appui à chaque début de campagne en impliquant tous leaders d'opinion ;
- le maintien du statut de la Côte d'Ivoire comme pays indemne de l'influenza aviaire hautement pathogène ;
- l'élaboration du document de procédures opérationnelles des EIR, les termes de référence et le profil des membres de l'EIR ;
- la mise en place du système d'information décisionnel ;
- l'élaboration des textes d'application de la loi portant code de la santé publique vétérinaire ;
- la formation des professionnels vétérinaires en Epidémiologie de terrain (ISAVET) ;
- le suivi des conventions à signer avec IPCI et les autres universités ;

- l'élaboration du plan de suivi-évaluation interne de la SDRIZ ;
- la relance des inspections de suivi des établissements bénéficiant des agréments 93 312, lait et abattoir ;
- l'actualisation et l'harmonisation du cadre réglementaire.

CONCLUSION GENERALE

Dans le cadre du budget programme, le secteur des ressources animales et halieutiques articule ses interventions autour de quatre (4) programmes qui contribuent à faire du secteur une source de croissance durable et de création d'emplois, pour réduire l'extrême pauvreté et la faim en Côte d'Ivoire.

Face aux défis et enjeux auxquelles la Côte d'Ivoire doit faire face, le Ministère a donc un rôle prépondérant à jouer pour assurer la sécurité alimentaire, sanitaire et la gestion durable des ressources animales et halieutiques.

Malgré le contexte difficile dû à la crise sanitaire de la COVID 19 et de l'instabilité du Système d'Information Budgétaire (SIB), le MIRAH a exécuté ses missions et a ainsi obtenu des résultats probants, comme l'atteste les tableaux des différents indicateurs de performance.

Toutefois, la gestion budgétaire 2020 a fait ressortir des difficultés parmi lesquelles :

- la problématique du non-financement des projets d'élevage par les partenaires techniques,
- le manque de visibilité de l'exécution des financements extérieurs de certains bailleurs qui laisse apparaître un faible niveau d'exécution du budget ;
- la faible dotation budgétaire des programmes, au regard des demandes formulées ;
- l'insuffisance et la vétusté des locaux et bâtiment administratifs à usage de bureau des structures du Ministère ;
- l'insuffisance du matériel technique et roulant, réduisant ainsi les capacités d'intervention des services du Ministère (directions, service extérieurs, ...) pour assurer une meilleure couverture nationale ;
- la forte mobilité des cadres vers d'autres Ministères ou structures étatiques qui offrent de meilleures motivations autres que le salaire de base ;

La nouvelle politique budgétaire qui vise une utilisation efficiente et efficace des ressources disponibles se présente aujourd'hui comme une réelle opportunité de doter le Ministère de financements conséquents permettant non seulement d'assainir le secteur, mais aussi d'accroître les productions animales et halieutiques et garantir une situation alimentaire et nutritionnelle de qualité à la population.

SECTION 352 MINISTERE DE LA FEMME, DE LA FAMILLE ET DE L'ENFANT

I. PRESENTATION GENERALE DU MINISTERE

I.1 Rappel des orientations stratégiques du Ministère

- Principales orientations retenues

Conformément au décret n°2019-755 du 18 septembre 2019 portant attributions du Ministère de la Femme, de la Famille et de l'Enfant (MFFE), cinq (5) principales orientations arrimées au Plan National de Développement (PND 2016-2020) ont été définies comme suit :

- promotion de la femme, de l'équité, du bien-être familial et de la protection de l'enfant ;
- accélération du développement du capital humain et la promotion du bien-être social ;
- promotion du genre pour sa prise en compte dans les politiques publiques ;
- participation à l'atteinte des résultats sur l'offre éducative ;
- protection sociale des populations, l'amélioration des états de santé et le progrès vers l'atteinte du dividende démographique.
- Résultats stratégiques :
 - l'administration est moderne et performante ;
 - le dispositif de promotion des bonnes valeurs familiales est renforcé ;
 - le dispositif institutionnel et communautaire de protection de l'enfant est renforcé.
- Objectifs globaux :
 - asseoir une administration performante et efficiente ;
 - promouvoir la famille ivoirienne en tant que cellule de base naturelle et culturelle favorable au développement citoyen ;
 - renforcer les mécanismes de protection communautaires et institutionnels des enfants.

I.2 Synthèse des principaux résultats

La synthèse des principaux résultats par programme nous donne la situation suivante :

- en matière administration générale :
 - organisation des missions d'évaluation et d'appui conseil dans les services et structures de base ;
 - élaboration de l'annuaire statistique sur les VBG et la protection de l'enfant des données 2019 ; Equipement des services du Cabinet et des directions centrales en matériel informatiques ;
 - renforcement des capacités des personnels en gestion administrative et à la bonne exécution du budget ;
 - mise en place de deux bases de données (SIPE et GBV-IMS) et du site web disponible : gprotect-si.org.
- en matière de promotion de la femme et du genre :
 - prise du décret n°2020-941 du 25 novembre 2020 portant modalités d'application de la loi n°2019-870 du 14 octobre 2019 portant sur la représentativité de 30% des femmes dans les assemblées élues ;
 - sensibilisation de 25 339 femmes dont 2 569 personnes issues de faitières d'organisations féminines sur le Genre, les droits de la femme lors de la commémoration éclatée de la JIF 2020 et à travers des séminaires, des panels et des ateliers ;
 - renforcement des capacités de 300 femmes entrepreneures issues du secteur public, privé et de la société civile ;
 - renforcement en compétences de vie sociale et en entrepreneuriat de 63 716 femmes dont 2 572 en alphabétisation classique ou fonctionnelle, dans 95 localités de 28 régions administratives ;
 - renforcement de capacités de 629 acteurs des plateformes VBG dont 100 Officiers de Police Judiciaire (Gendarmes, policier, eaux et forêts) ;
 - installation de 03 plateformes de lutte contre les VBG (Bongouanou, Daoukro et Anyama) et équipement de 13 plateformes en ordinateurs portables, imprimantes et matériels de sensibilisation ;

- sensibilisation de 32 362 personnes dont 180 leaders communautaires sur les VBG avec l'engagement de 110 leaders communautaires et religieux dans la lutte contre les violences conjugales et les mariages précoces.
- en matière de promotion et consolidation de la famille :
 - règlement de 871 conflits conjugaux et 78 réunifications familiales ;
 - renforcement de 2155 familles en compétence familiale « Strong Families » et en autonomisation socio-économique ;
 - sensibilisation de 2 460 personnes sur la Communication pour le Changement de Comportement et Développement personnel (CCCD)/médiation familiale au sein de la famille pour leur consolidation ;
 - formation de 400 ménages à la gestion des ressources familiales ;
 - sensibilisation de 6000 familles à la promotion des valeurs morales.
- en matière de protection des enfants et adolescents vulnérables :
 - installation de 260 Comités de Protection ou de veille de l'enfant dans les communautés cacaoyères ;
 - formation de 170 Intervenants sociaux en soins et soutiens aux OEV et leur famille pour la prise en charge selon les normes Qualité de 134 489 OEV actifs par les Centres sociaux ;
 - sensibilisation de proximité et de masse de 19 997 personnes dont des leaders communautaires, guides religieux, parents et enfants lors des activités de Communications interpersonnelles sur la promotion des droits des enfants et leur protection, dans les villages ;
 - initiation de 19 606 enfants du préscolaire en vue de développer leur potentialités socio-affective, cognitive, psychomotrice, sanitaire et nutritionnelle ;
 - admission et prise en charge de 233 enfants et adolescents vulnérables en situation de rue dans 7 structures de remplacement soutenues financièrement ;
 - mise en apprentissage de 96 adolescents au centre d'éducation civique de Sassandra, d'Abidjan et de Soubré ;
 - réinsertion familiale de 174 enfants en situation de rue ;
 - prise en charge holistique de 371 enfants victimes de traite et d'exploitation ;
 - suivi de la croissance saine de 11 904 enfants âgés de moins de 5 ans dans 33 localités.

Tableau 104 : Tableau de l'évolution des indicateurs du Ministère

INDICATEURS DE PERFORMANCE	2020		Commentaires ¹³
	Prévision	Réalisation	
Indicateur 1 : dispositif de coordination, de suivi et évaluation opérationnelle	6	6	Il s'agit des Plans de travail budgétisés (Programme d'Action Prioritaire, Plan de Travail Annuel et Projet d'Investissement Public), d'un Site Web et de 2 bases de données.
Indicateur 2 : nombre de textes pris et appliqués	1	1	Le décret n°2020-941 du 25 novembre 2020 portant modalités d'application de la loi n°2019-870 du 14 octobre 2019 portant sur la représentativité de 30% des femmes dans les assemblées élues.
Indicateur 3 : nombre de services formels d'assistance fonctionnels	303	89	Les services formels d'assistance regroupent les Centres de protection de la petite enfance (CPPE), les Centre d'Animation Communautaire pour l'Enfance (CACE), les crèches, les Complexes Socioéducatifs (CSE), les Pouponnières, les Orphelinats et le Centre éducatif. En 2020, sur 303 structures d'assistance 89 sont fonctionnelles (4 Pouponnières, 2 Orphelinats, 1 Centre éducatif dédié aux enfants caractériels, 50 CPPE/CACE/Garderie et 32 CSE). Autrement dit, ces 89 structures disposent d'un budget pour leur fonctionnement.
Indicateur 4 : nombre de localités disposant d'un mécanisme communautaire de protection des enfants	100	260	Avec l'appui ponctuel des partenaires au développement, la prévision a été largement dépassée.

Source : DPPD-PAP 2020-2022

I.3 Résumé de l'exécution du budget

Tableau 105 : Exécution du budget 2020

Unités	Budget 2020				Tx Taux de réal = (Réalisé/Actuel) %
	Voté	Collectif	Actuel	Réalisé	
Opérations consolidées					
Ressources	18 988 723 606	20 059 536 995	20 607 749 120	16 242 137 063	78,82%
Charges	18 988 723 606	20 059 536 995	20 607 749 120	16 242 137 063	78,82%
1. Ressources	18 988 723 606	20 059 536 995	20 607 749 120	16 242 137 063	78,82%
1.1 Ressources intérieures	16 246 023 606	17 316 836 995	17 865 049 120	16 242 137 063	90,92%
1.1.1 Budget de l'Etat (Trésor)	16 246 023 606	17 316 836 995	17 865 049 120	16 242 137 063	90,92%
1.1.2 Recettes de services	-	-	-	-	-
1.2 Ressources extérieures	2 742 700 000	2 742 700 000	2 742 700 000	-	0,00%
1.2.1 Emprunts projets	-	-	-	-	-
1.2.2 Dons Projets	2 742 700 000	2 742 700 000	2 742 700 000	-	0,00%
1.2.3 Appuis budgétaires ciblés	-	-	-	-	-
2 Charges	18 988 723 606	20 059 536 995	20 607 749 120	16 242 137 063	78,82%
2.1 Personnel	11 359 817 450	11 359 817 450	11 314 808 217	11 121 898 273	98,30%
2.1.1 Solde y compris EPN	11 359 817 450	11 359 817 450	11 314 808 217	11 121 898 273	98,30%
2.1.2 Contractuels hors solde	-	-	-	-	-
2.2 Biens et Services	3 379 281 623	4 361 266 119	4 641 656 668	3 478 371 126	74,94%
Biens et services sur budget Etat	3 379 281 623	4 163 314 120	4 444 000 000	3 298 313 621	74,22%
2.3 Transferts	316 610 794	363 035 794	363 035 794	317 659 661	87,50%
2.3.1 Transferts courants	316 610 794	363 035 794	363 035 794	317 659 661	87,50%
2.3.2 Transferts en capital	-	-	-	-	-
2.4 Investissement	3 933 013 739	3 975 417 632	4 288 248 441	1 324 208 006	30,88%
2.4.1 Trésor	1 190 313 739	1 232 717 632	1 545 548 441	1 324 208 006	85,68%
2.4.2 Financement extérieur	2 742 700 000	2 742 700 000	2 742 700 000	-	0,00%
Dons	2 742 700 000	2 742 700 000	2 742 700 000	-	0,00%
Emprunts	-	-	-	-	-

Source : Situation d'exécution du budget (SIB) au 15/01/2021

Cette analyse vise à faire le rapprochement entre le budget actuel et les réalisations.

- Au niveau des dépenses de Personnel

Les crédits alloués pour la prise en charge du personnel ont été exécutés à hauteur de 11 121 898 273 F CFA contre 11 314 808 217 F CFA soit un taux de réalisation de 98,30% relativement satisfaisant.

- Au niveau des dépenses en biens et services

L'exécution des dépenses de biens et service s'élève à 3 478 371 126 F CFA contre 4 641 656 668 F CFA soit un taux d'exécution de 74,94%. Cette sous consommation s'explique par le faible niveau de prise en charge des dépenses portant sur dix-neuf (19) activités réalisées par 13 Centres de protection de la petite enfance, 1 pouponnière (Yopougon) et 4 directions de protection de l'enfant.

- Au niveau des transferts

Les dépenses en transferts sont chiffrées à 317 659 661 F CFA contre 363 035 794 F CFA soit un taux de réalisation de 87,50%. Cette baisse est liée d'une part, au faible niveau de prise en charge comptable des dépenses d'achat des titres de transport SOTRA des Auditrices IFEF et de coordination du comité de lutte contre les Violences Basées sur le Genre et d'autre part, aux difficultés rencontrées dans le circuit d'engagement des dépenses du Fonds UNIFEM et de l'hospitalisation des enfants poupons.

- Au niveau des investissements

Globalement, les dépenses d'investissement exécutées (parts Trésor et Bailleurs) s'élèvent à 1 324 208 006 F CFA contre 4 288 248 441 F CFA soit un taux de réalisation de 30,88%. Ce faible taux s'explique par la non-traçabilité de l'exécution de la dotation actuelle part Bailleurs de 2 742 700 000 F CFA (63,96% des investissements) dans la situation des actes de dépenses.

Par contre, les dépenses d'investissement part Trésor sont de 1 324 208 006 F CFA contre 1 545 548 441 F CFA soit 85,68% de réalisation.

II. RAPPORT ANNUEL DE PERFORMANCE PAR PROGRAMME

II.1 Programme 1 : Administration Générale

1. Bilan du programme

- En matière de coordination et d'animation trois (3) activités majeures ont été menées :
 - la mise en place de deux (2) bases de données sur les Violences Basées sur le Genre (VBG) et la protection de l'enfant ;
 - la collecte et le traitement des données ;
 - l'organisation et la réalisation de quatre (4) missions de supervision, de contrôle et d'appui conseil dans vingt-six (26) structures, cinq (5) Directions centrales, quatre (4) Directions régionales, quatre (4) Cellules d'exécution de programme/projet, deux (2) Pouponnières, un (1) Orphelinat et douze (12) Structures de base.

Résultat obtenu : disponibilité de données fiables nécessaires à la prise de décisions.

- En matière de gestion des ressources humaines, financières et matérielles, cinq (5) ateliers de renforcement de capacités ont été réalisés dont :
 - deux (2) sur la gestion administrative d'un service public et la rédaction administrative au profit de quatre-vingt-sept (87) chefs de service ;
 - trois (3) sur les bonnes pratiques budgétaires dans le cadre du budget-programme au profit de quarante-deux (42) gestionnaires de crédits.

Résultat obtenu : gestion administrative et financière des services est améliorée.

a. Evolution des indicateurs de performance

Tableau 3 : Evolution des indicateurs du programme Administration Générale

Indicateur	Unité	REALISATIONS (de 2017 à 2019)			2020	
		2017	2018	2019	Prévision	Réalisation
Objectif spécifique 1 : Améliorer la coordination et animation des activités du Ministère						
Annuaire statistique disponible	Nbre	0	0	0	1	1
Proportion de structures supervisées	%	-	35,41%	-	40%	40%
Objectif spécifique 2 : Améliorer la gestion des ressources humaines, financières et matérielles						
Proportion des chefs de services formés à la bonne exécution du budget	%	-	55%	70%	65%	75%
Proportion des directeurs ou chefs de service formés à la gestion administrative	%	-	19%	-	24%	31%

Source : DPPD-PAP 2020-2022

b. Analyse détaillée et explication des résultats

➤ **Indicateur 1 : Annuaire statistique disponible**

Définition : il s'agit d'un dénombrement des documents statistiques produits par an.

Source de données : Direction de la Planification, des Etudes et de la Documentation.

Mode de calcul : dénombrement.

Valeurs cibles : 1 en 2021 et 1 en 2022.

Analyse de l'indicateur : Le résultat programmé qui était de produire un (1) annuaire statistique en 2020 est atteint. En effet, avec l'appui des partenaires techniques, le Ministère dispose d'un annuaire statistique sur la protection de l'enfant et les violences basées sur le genre (VBG). Pour les années 2021 et 2022, les annuaires élaborés prendront en compte les Orphelins et Enfants Vulnérables du fait du VIH/sida (OEV) et les enfants en rupture sociale.

➤ **Indicateur 2 : Proportion de structures supervisées**

Définition : il s'agit du ratio entre le nombre de services visités et le nombre de services existants.

Source de données : Inspection générale.

Mode de calcul : Services visités/total de services existants.

NB : le taux est cumulatif d'une année à l'autre.

Valeurs cibles : 45% en 2021 et 60% en 2022.

Analyse de l'indicateur : le nombre de structures supervisées est de 103 sur un total de 257 soit une proportion de 40% réalisée en 2020.

➤ **Indicateur 3 : Proportion des chefs de services formés à la bonne exécution du budget**

Définition : il s'agit du ratio entre le nombre de chefs de service formés et l'effectif des chefs de service que compte le ministère.

Source de données : Direction des Affaires Financières et du Patrimoine.

NB : le taux est cumulatif d'une année à l'autre.

Mode de calcul : Nombre de chefs de service formés / effectif total de chefs de service.

Valeurs cibles : 75% en 2021 et 85% en 2022.

Analyse de l'indicateur : Pour une cible de 65% (167 directeurs ou chefs de service formés), 75% soit 209 gestionnaires ont bénéficié de renforcement de capacités sur les bonnes pratiques budgétaires dans le cadre du budget-programme à fin 2020. Spécifiquement, quarante-deux (42) gestionnaires de crédits, soit 15%, ont été formés au cours de l'année 2020.

Toutefois, des ateliers sont programmés en cours d'année 2021 pour atteindre les résultats escomptés.

➤ **Indicateur 4 : Proportion des directeurs ou chefs de service formés à la gestion administrative**

Définition : il s'agit du ratio entre le nombre de chefs de service formés et l'effectif total des chefs de service que compte le ministère.

Source de données : Direction des Ressources Humaines.

NB : le taux est cumulatif d'une année à l'autre.

Mode de calcul : Nombre de chefs de service formés / nombre total de chefs de service.

Valeurs cibles : 35% en 2021 et 50% en 2022.

Analyse de l'indicateur : deux (2) ateliers de renforcement de capacités sur la gestion administrative d'un service public et la rédaction administrative ont été organisés à l'attention de quatre-vingt-sept (87) directeurs ou chefs de service, soit 50% de l'effectif contre une projection de 24% à fin 2020.

Ainsi, en vue de permettre à la totalité des directeurs ou chefs de service de bénéficier d'un renforcement de capacités à court terme (2023), une dotation budgétaire conséquente est nécessaire.

c. Exécution financière par action

Tableau 4 : Exécution financière par action du programme Administration générale en 2020

Actions	Personnel	Biens et Services	Transferts	Investissement	Total
Action 1: Coordination et animation du ministère	-	490 301 484	-	-	490 301 484
Action 2: Planification, programmation et suivi évaluation	-	10 059 385	-	11 623 200	21 682 585
Action 3 : Information et communication	-	7 899 994	-	-	7 899 994
Action 4 : Gestion des ressources humaines, matérielles et financières	11 121 898 273	646 922 590	-	-	11 768 820 863

Source : situation d'exécution du budget (SIB) au 15/01/2021

➤ **Action 1 : Coordination et animation du ministère**

L'exécution financière de cette action se chiffre à 490 301 484 F CFA pour la coordination, l'animation, la supervision et l'appui-conseil des structures de bases du ministère en région et en centrale (218 137 979 F CFA) ainsi que la rémunération de 21 experts dans le cadre de la convention BNETD (92 106 000 F CFA). Aussi, l'exécution financière a permis la prise en charge des frais d'abonnement du ministère (180 057 505 F CFA).

➤ **Action 2 : Planification, programmation et suivi évaluation**

L'exécution financière s'élève à 21 682 585 F CFA dont 10 059 385 F CFA en biens et services et 11 623 200 F CFA en investissement. Les dépenses en biens et services ont contribué à la réalisation d'activités de planification, de suivi et d'évaluation du Ministère.

Les dépenses d'investissement ont servi à la mise en place de deux (2) bases de données fonctionnelles dont le Système d'Information de Protection de l'Enfant (SIPE) et le système d'information sur les Violences Basées sur le Genre (GBVIMS).

➤ **Action 3 : Information et communication**

L'exécution financière est de 7 899 994 F CFA en biens et services pour la prise en charge de la couverture médiatique des activités, la maintenance du matériel informatique et la connexion au réseau internet du ministère.

➤ **Action 4 : Gestion des ressources humaines, matérielles et financières**

L'exécution financière liée à cette action se chiffre à 11 768 820 863 F CFA dont 11 121 898 273 F CFA en personnel et 646 922 590 F CFA en biens et services.

Les dépenses de personnel ont permis la rémunération de 2 410 fonctionnaires et agents de l'Etat.

Les dépenses en biens et services ont servi à la prise en charge :

- des journées statutaires (JMGGF, 16 jours d'Activisme, Journée de la Famille et Journée de l'Enfant de la Rue) ;
- des kits pédagogiques pour les IFEF et CPPE ;
- des frais de gardiennage et entretien des locaux de services centraux ;
- de l'acquisition de 4 véhicules de liaison ;
- du renforcement de capacités de 129 directeurs ou chefs de service.

d. Exécution des investissements du programme

L'exécution des investissements du programme est présentée ci-dessous.

Tableau 5 : exécution des investissements du programme

	Année de démarrage	Année de fin	Coût total	Budget Voté 2020	Budget Actuel 2020	Mandat PEC 2020
Projet 1 : Renforcement du Système de collecte et de gestion des données statistiques	2017	2023	352 100 000	15 000 000		
Sur financement intérieur			352 100 000	15 000 000	11 654 232	11 623 200
Sur financement extérieur			0	0	0	0
Total programme (Budget de l'Etat)			352 100 000	15 000 000	11 654 232	11 623 200
Total sur financement intérieur			352 100 000	15 000 000	11 654 232	11 623 200
Total sur financement extérieur			0	0	0	0

Source : DPPD-PAP 2020-2022

Projet 1 : Renforcement du Système de collecte et de gestion des données statistiques

Ce projet d'un coût total de 352 100 000 F CFA a bénéficié d'une prise en charge de 21 500 000 F CFA avant 2020 et 11 623 200 F CFA en 2020.

La prise en charge de 2020 a permis (i) la mise en place des applicatifs des VBG et de la Protection de l'enfant via sur le lien www.gprotect-si.org, (ii) la formation des acteurs de collecte de données, (iii) la collecte et le traitement de données sur les VBG et la protection de l'enfant, (iv) la disponibilité d'un annuaire statistique sur les données VBG et protection de l'enfant de 2019.

La prise en charge comptable des dépenses se situe à 100%.

Grâce à l'appui ponctuel des partenaires, l'annuaire statistique est disponible malgré la baisse qu'a connu la dotation allouée au projet passant de 15 000 000 F CFA à 11 654 232 F CFA.

e. Exécution des prévisions d'effectifs

L'exécution des prévisions d'effectifs du programme est présentée dans le tableau ci-dessous.

Tableau 7 : Exécution des prévisions d'effectifs

	2019 (A)	2020				
		Besoin exprimé	Prévision	Besoin satisfait (B)	Sorties (C)	Total fin d'année (A+B-C)
Catégorie A	89	09	20	8	06	91
Catégorie B	70	24	50	28	04	94
Catégorie C	31	02	25	06	01	36
Catégorie D	19	10	25	05	06	18
Non Fonctionnaires	13	00	00	00	00	13
TOTAL	222	45	120	47	17	252

Source : Direction des Ressources Humaines

2. Commentaires et conclusion

Au regard de l'évolution des indicateurs et des taux d'exécution budgétaire (95,65%), la performance du programme est positive. Cette tendance a été possible grâce au recrutement de trente (30) experts, au renforcement des capacités du personnel et à la création d'une direction en charge du système d'information.

Dans la perspective d'améliorer la performance du ministère en matière d'animation et de coordination, l'accent sera mis d'une part sur la mise en place de deux bases de données thématiques sur les OEV et les Enfants en rupture sociale, et d'autre part sur les stratégies de communication et d'échange tenant compte du contexte sanitaire consécutif à la covid19.

Par ailleurs, la qualité des ressources humaines étant gage de l'atteinte des résultats, le ministère va accentuer ses efforts sur le renforcement de capacités du personnel aussi bien en gestion administrative que financière.

Pour ce faire, un financement conséquent tenant compte des objectifs définis, permettra d'améliorer la performance du programme Administration générale.

II.2 Programme Promotion de la Femme et du Genre

1. Bilan du programme

En matière de promotion du genre et de justice sociale cinq (5) grandes activités ont été réalisées. Il s'agit :

- des plaidoyers à l'endroit des parlementaires et décideurs avec l'appui de partenaires au développement intervenant sur la thématique équité/égalité des chances ;
- de la formation des points focaux genres de 35 ministères et institutions sur le genre, son management et ses concepts en vue de leur opérationnalisation relativement au processus de mise en place du Comité interministériel pour la Budgétisation Sensible au Genre ;
- de la formation en genre et développement de 50 cadres nationaux dont 47 issus des ministères et 03 des institutions étatiques ;
- de l'installation de cellules Genre dans 05 ministères et secrétariats d'État (Secrétariat d'État au Service Civique, Ministère des affaires maritimes, Ministère de la cohésion sociale et de la lutte contre la pauvreté, Ministère de l'hydraulique et Ministère de l'Équipement et de l'Entretien Routier) ;

- de la sensibilisation en Genre et Développement de 60 acteurs issus de 30 ONG nationales ;
- Résultat obtenu : mise en place de mécanismes de promotion genre au niveau des institutions et des ministères.

a. Evolution des indicateurs de performance

Tableau 8 : Evolution des indicateurs du programme Promotion de la Femme et du Genre

Indicateur	Unité	REALISATIONS (de 2017 à 2019)			2020	
		2017	2018	2019	Prévision	Réalisation
Objectif spécifique 1 : Améliorer le cadre institutionnel et juridique en matière de promotion du genre et de justice sociale						
Nombre d'instruments juridiques et réglementaires institutionnels adoptés	Nbre	ND	1	ND	1	1
Proportion de cellules genres ministérielles fonctionnelles	%	ND	33%	22%	35%	45%

Source : DPPD-PAP 2020-2022

b. Analyse détaillée et explication des résultats

Indicateur 5 : Nombre d'instruments juridiques et réglementaires institutionnels adoptés

Définition : il s'agit du nombre de textes législatif, juridique et réglementaire qui ont été adoptés.

Source de données : Direction des Affaires Juridiques et de la Coopération Internationale.

Mode de calcul : dénombrement.

Valeurs cibles : 1 en 2021 et 1 en 2022.

Analyse de l'indicateur : le résultat programmé d'un (1) texte réglementaire au titre de la gestion 2020 a été atteint. En effet, le décret n°2020-941 du 25 novembre 2020 portant modalités d'application de la loi n°2019-870 du 14 octobre 2019 portant sur la représentativité de 30% des femmes dans les assemblées élues a été adopté.

Par ailleurs, pour veiller à l'application de ladite loi, plusieurs séances de sensibilisation, de vulgarisation et de formation visant l'intégration des femmes aux postes électifs et de décision sont prévues pour les années 2021 et 2022.

Indicateur 6 : Proportion de cellules genres ministérielles fonctionnelles

Définition : c'est le ratio entre le nombre de cellules genres fonctionnelles et le nombre de cellules genres ministérielles installées.

Source de données : Direction de la Promotion du Genre et de l'Equité.

Mode de calcul : cellules genres fonctionnelles / cellules genres installées.

NB : le taux est cumulatif d'une année à l'autre.

Valeurs cibles : 40% en 2021 et 50% en 2022.

Analyse de l'indicateur : le résultat programmé de 35% est atteint avec un surplus de 10% en 2020 due à la forte demande d'implantation de cellules genres par les ministères entraînant ainsi un réaménagement budgétaire interne au profit des activités de formation et d'installation des points focaux genres. Les cellules genres Ministérielles fonctionnelles au titre de la gestion 2019 sont de trois (3) cellules sur les 14 installées, soit 22%. Les actions menées par le Ministère ont permis de rendre fonctionnelles en 2020, 9 cellules sur les 20 installées, soit 45%.

c. Exécution financière par action

Tableau 9 : Exécution financière par action du programme Promotion de la Femme et du Genre en 2020

Actions	Personnel	Biens et Services	Transferts	Investissement	Total
Action 1 : Renforcement des capacités techniques et du dispositif juridique de promotion du genre	-	11 759 995	229 999 955	298 540 300	540 300 250
Action 2 : Développement des approches de lutte contre les VBG	-	-	12 984 176	142 539 114	155 523 290
Action 3 : Développement des stratégies d'éducation et de formation à l'endroit des femmes et des jeunes filles en milieux urbain et rural	-	-	-	-	-
Action 4 : Renforcement de l'autonomisation de la femme	-	311 915 420	18 390 000	66 896 152	397 201 572

Source : situation d'exécution du budget (SIB) au 15/01/2021

➤ **Action 1 : Renforcement des capacités techniques et du dispositif juridique de promotion du genre**

L'exécution financière de cette action s'élève à 540 300 250 F CFA dont biens et services : 11 759 995 F CFA, transferts : 229 999 955 F CFA et investissement : 298 540 300 F CFA.

Les dépenses en biens et services ont permis de renforcer les activités de promotion du genre au niveau de services sous tutelle.

Les dépenses en transferts ont servi à la prise en charge (assistance juridique et médicale, dons en vivres et non-vivres) des victimes de violences domestiques du fait du confinement en période de covid-19.

Les dépenses d'investissements ont permis d'opérationnaliser six (6) cellules genres ministérielles (formation et installation de points focaux genre), de former 85 acteurs de ministères et institutions sur le genre, son management et ses concepts. Elles ont également servi à sensibiliser en Genre et Développement 60 acteurs issus de 30 ONG nationales et à réaliser une étude sur la budgétisation sensible au genre.

➤ **Action 2 : Développement des approches de lutte contre les VBG**

L'exécution financière s'est établie à 155 523 290 F CFA dont 12 984 176 F CFA en transfert et 142 539 114 F CFA en investissement.

Les dépenses en transferts ont servi à la prise en charge des survivantes de VBG en transit eu Centre Pavnios et à l'assistance des femmes victimes de violences en situation d'urgence.

Les dépenses d'investissement ont permis d'une part à l'installation et l'équipement de trois (3) plateformes VBG (Dimbokro, Daoukro et Bongouanou) et d'autre part à l'équipement du Centre Pavnios.

➤ **Action 3 : Développement des stratégies d'éducation et de formation à l'endroit des femmes et des jeunes filles en milieux urbain et rural**

Initialement, cette action regroupait les activités de la Direction de la formation qui malheureusement se sont retrouvées en cours de gestion avec l'intégration du budget des IFEF à l'action 4 indiquée ci-dessus.

➤ **Action 4 : Renforcement de l'autonomisation de la femme**

L'exécution financière s'est établie à 397 201 572 F CFA dont 311 915 420 F CFA en biens et service, 18 390 000 F CFA en transferts et 66 896 152 F CFA en investissement.

Les dépenses en biens et service ont été affectées à la mise en œuvre des programmes de formation et d'encadrement des femmes et jeunes filles dans les 114 IFEF.

Les dépenses en transferts ont contribué à l'achat des titres de transport SOTRA de 2000 auditrices des IFEF.

Les dépenses d'investissement ont permis la prise en charge de quatre (4) projets de réhabilitation d'IFEF, en cours (Lakota, Tiassalé, Issia et Adiaké).

d. Exécution des investissements du programme

L'exécution des investissements du programme est présentée ci-dessous.

Tableau 5 : exécution des investissements du programme

	Année de démarrage	Année de fin	Coût total	Budget Voté 2020	Budget Actuel 2020	Mandat PEC 2020
Projet 1 : Réhabiliter, Construire et équiper des IFEF Tiassalé	2013	2021	92 551 065	0	19 135 334	19 135 263
Sur financement intérieur			92 551 065	0	19 135 334	19 135 263
Sur financement extérieur			0	0	0	0
Projet 2 : Réhabiliter, Construire et équiper des IFEF Adiaké	2015	2021	167 000 000	0	26 027 786	26 027 786
Sur financement intérieur			167 000 000	0	26 027 786	26 027 786
Sur financement extérieur			0	0	0	0
Projet 3 : Réhabiliter, Construire et équiper des IFEF Lakota	2015	2022	64 800 000	0	13 095 221	9 081 766
Sur financement intérieur			64 800 000	0	13 095 221	9 081 766
Sur financement extérieur			0	0	0	0
Projet 4 : Réhabiliter, Réhabiliter, Construire et équiper des IFEF Issia	2015	2022	73 600 000	0	18 176 299	12 651 337
Sur financement intérieur			73 600 000	0	18 176 299	12 651 337
Sur financement extérieur			0	0	0	0
Projet 5 : Construire la clôture de l'IFEF SONGON	2020	2022	76 109 000	0	19 368 629	0
Sur financement intérieur			76 109 000	0	19 368 629	0
Sur financement extérieur			0	0	0	0
Projet 6 : Appui Promotion du Genre, Femme & Famille	2008	Après 2024	8 128 500 000	822 125 000	935 625 000	298 540 300
Sur financement intérieur			6 205 400 000	288 125 000	401 625 000	298 540 300
Sur financement extérieur			1 923 100 000	534 000 000	534 000 000	0
Projet 7 : Appui Renforcement capacité Nationale lutte contre les Violences Basées sur le Genre	2017	2023	1 206 900 000	236 875 000	181 809 241	142 539 114
Sur financement intérieur			1 206 900 000	236 875 000	181 809 241	142 539 114
Sur financement extérieur			0	0	0	0
Total programme (Budget de l'Etat)			9 809 460 065	1 059 000 000	1 213 237 510	507 975 566
Total sur financement intérieur			7 886 360 065	525 000 000	679 237 510	507 975 566
Total sur financement extérieur			1 923 100 000	534 000 000	534 000 000	0

Source : Situation d'exécution du budgétaire (SIB) au 15/01/2021

Remarque : Initialement logés au Secrétariat d'Etat chargé de l'Autonomisation des Femmes (SECAF), les projets de réhabilitation, de construction et d'équipement des IFEF, ont été attribués au Ministère de la Femme, de la Famille et de l'Enfant en cours de gestion 2020. Cette situation justifie les montants de la colonne « budget voté ».

Projet 1 : Réhabiliter, Construire et équiper des IFEF Tiassalé

Ce projet d'un coût total de 92 551 065 F CFA a bénéficié d'une prise en charge de 67 922 243 F CFA avant 2020.

Achevé physiquement depuis 2019 avec la construction de la clôture et d'un bâtiment comprenant 2 salles de classes, 7 Toilettes élèves, 1 Salle polyvalente avec cloison mobile, 1 Cuisine avec une réserve, 1 Salle de démonstration avec cloison et 1 magasin, 2 bureaux enseignant +1 WC, 1 Bureau de la directrice avec un secrétariat, 1 salle d'eau et 1 réserve et 1 salle de documentation.

Ce projet a bénéficié d'une prise en charge de 19 135 263 F CFA pour le paiement partiel des anciens décomptes portant sur les ouvrages de construction de la clôture.

La prise en charge comptable des dépenses se situe à 100%.

Projet 2 : Réhabiliter, Construire et équiper des IFEF Adiaké

Ce projet d'un coût total de 167 000 000 F CFA a bénéficié d'une prise en charge de 133 429 602 F CFA avant 2020.

Achevé physiquement depuis 2019 avec la construction d'un bâtiment R+1 comprenant 06 salles de classes, 2 bureaux, 3 toilettes, 1 salle d'eau et 1 préau, 1 guérite, et la clôture.

La prise en charge de 2020 qui s'élève à 26 027 786 F CFA a servi au paiement partiel des anciens décomptes portant sur les travaux de construction de la clôture et de la guérite.

La prise en charge comptable des dépenses se situe à 100%.

Projet 3 : Réhabiliter, Construire et équiper des IFEF Lakota

Ce projet d'un coût total de 64 800 000 F CFA a bénéficié d'une prise en charge de 41 200 000 F CFA avant 2020.

Achevé physiquement en 2020 avec la construction d'un bâtiment R+1 composé de 3 salles de classe, 1 bureau et le secrétariat, 1 magasin, 1 salle d'exposition et de toilettes.

La prise en charge de 2020 qui s'élève à 9 081 766 F CFA a servi au paiement partiel des anciens décomptes portant sur les ouvrages de construction du bâtiment.

La prise en charge comptable des dépenses se situe à 69%.

Projet 4 : Réhabiliter, Construire et équiper des IFEF Issia

Ce projet d'un coût total de 73 600 000 F CFA a bénéficié d'une prise en charge de 50 300 000 F CFA avant 2020.

Achevé physiquement en 2017 avec la réhabilitation des locaux et l'équipement en matériels et outillages techniques (cuisinières, machines à coudre, batteries de cuisine).

La prise en charge de 2020 qui s'élève à 12 651 337 F CFA a servi au paiement partiel des anciens décomptes portant sur les travaux de réhabilitation.

La prise en charge comptable des dépenses se situe à 70%.

Projet 5 : Construire la clôture de l'IFEF SONGON

Ce projet d'un coût total de 76 109 000 F CFA a démarré en 2020 avec une dotation de 19 368 629 F CFA.

Malgré les travaux qui ont connu un début d'exécution (installation du chantier, terrassement, fouilles et remblais, fondation, mur de soubassement en cours), les engagements effectués n'ont pas été pris en compte, en raison du retard accusé dans la production des décomptes.

Projet 6 : Appui Promotion du Genre, Femme & Famille

Ce projet a un coût total de 8 128 500 000 FCFA dont 6 205 400 000 F CFA part Etat et 1 923 100 000 F CFA part Bailleurs F CFA. Il a bénéficié d'une prise en charge exclusive de l'Etat à hauteur de 777 427 267 F CFA avant 2020 et de 298 540 300 F CFA en 2020.

La prise en charge de 2020 a permis (i) l'installation de 6 cellules genre, (ii) la formation de 25 points focaux des cellules Genre des Ministères techniques et des Institutions de la République en vue de renforcer leur capacités en genre et développement, (iii) le renforcement des capacités de 300 femmes entrepreneures issues du secteur public, privé et de la société civile, (iv) la formation de 50 cadres nationaux dont 47 issus des ministères et 3 des institutions sur l'élaboration de la budgétisation sensible au genre.

La prise en charge comptable des dépenses se situe à 74% en ce qui concerne la part Etat et 0% pour la part Bailleur.

Remarque : la part Bailleur n'est pas en vigueur en raison de la non-disponibilité d'un accord entre l'Etat et les Baillleurs.

Projet 7 : Appui au renforcement des capacités nationales de lutte contre les VBG

Ce projet d'un coût total de 1 206 900 000 FCFA a bénéficié d'une prise en charge de 130 451 300 F CFA avant 2020 et de 142 539 114 F CFA en 2020.

La prise en charge de 2020 a permis (i) l'installation de 3 plateformes de lutte contre les VBG (Bongouanou, Daoukro et Anyama) et l'équipement de 13 plateformes en ordinateurs portables, imprimantes, matériels de sensibilisation et la formation des acteurs, (ii) la formation de 100 travailleurs sociaux, personnel de santé, personnel de justice et de sécurité sur les VBG, (iii) l'organisation de séances de sensibilisation/ causeries débats des communautés d'Abidjan et de l'intérieur du pays sur les MGF et les violences à l'égard des femmes, (iv) la prise en charge des survivants de VBG au plan psychosocial et distribution de kits d'urgence, (v) organisation de missions de suivi et évaluation des plateformes VBG.

La prise en charge comptable des dépenses se situe à 78%.

e. Exécution des prévisions d'effectifs

L'exécution des prévisions d'effectifs du programme est présentée dans le tableau ci-dessous.

Tableau 11 : Exécution des prévisions d'effectifs du programme Promotion de la Femme et du Genre

	2019 (A)	2020				Total fin d'année (A+B-C)
		Besoin exprimé	Prévision	Besoin satisfait (B)	Sorties (C)	
Catégorie A	20	05	40	25	05	40
Catégorie B	202	164	216	20	10	212
Catégorie C	312	114	228	17	00	329
Catégorie D	10	05	10	06	00	16
Non Fonctionnaires	00	00	00	00	00	00
TOTAL	544	288	494	68	15	597

Source : Direction des Ressources Humaines

2. Commentaires et conclusion

Au vu de l'évolution des indicateurs et des taux d'exécution budgétaire (50,32%), la performance du programme est jugée moyenne. Les difficultés d'adaptation des administrateurs de crédits des structures de base (116 IFEF) au nouveau système d'exécution budgétaire, la mobilité du personnel et la non-traçabilité des financements part-baillleurs dans le Système d'Information Budgétaire sont les raisons fondamentales de cette contre-performance.

Ce faible résultat sera corrigé à travers l'encadrement des administrateurs de crédits du programme et l'instauration d'un mécanisme de suivi de l'exécution des financements part-baillleurs.

Par ailleurs, un focus sera fait sur l'amélioration des approches de lutte contre les VBG et d'autonomisation des femmes.

II.3 Programme 3 : Promotion et Consolidation de la Famille

1. Bilan du programme

En matière de promotion et de Consolidation de la Famille, quatre (4) activités principales ont été menées :

- Formation de 400 ménages à la gestion des ressources familiales ;

- Sensibilisation de 6 000 familles à la promotion des valeurs morales ;
- Organisation d'une Conférence sur la médiation familiale, facteur d'épanouissement de la femme et de consolidation des familles ;
- Animation d'une communication sur le bonheur familial, en période de confinement, lors de la conférence digitale réunissant 200 familles de Côte d'Ivoire, du Mali, du Burkina Faso, du Togo et du Bénin.

Résultat obtenu : La communication et les pratiques d'éducation parentales protectrices et valorisantes sont instaurées dans les familles bénéficiaires.

a. Evolution des indicateurs de performance

Tableau 12 : Evolution des indicateurs du programme Promotion et Consolidation de la Famille

Objectif spécifique : Promouvoir et consolider les familles						
Indicateur	Unité	REALISATIONS (de 2017 à 2019)			2020	
		2017	2018	2019	Prévision	Réalisation
Nombre de ménages formés à la gestion des ressources familiales	Nbre	ND	200	200	400	400
Nombre de familles sensibilisées à la promotion des valeurs morales	Nbre	ND	4000	4000	6000	6000

Source : DPPD-PAP 2020-2022

b. Analyse détaillée et explication des résultats

Indicateur 7 : Nombre de ménages formés à la gestion des ressources familiales

Définition : il s'agit du dénombrement des ménages bénéficiaires des séances de formation à la gestion des ressources familiales.

Source de données : Direction de la Promotion de la Famille.

Mode de calcul : dénombrement.

NB : le nombre est cumulatif d'une année à l'autre.

Valeurs cibles : 600 en 2021 et 800 en 2022.

Analyse de l'indicateur : La cible de 400 ménages formés en 2020 a été atteinte comme prévu. En effet, aux deux-cents (200) ménages formés en 2019, s'ajoutent les deux-cent (200) de 2020. Cependant, notons que l'insuffisance du budget impacte négativement sur la mise en œuvre de la politique du ministère en matière de consolidation de famille.

Indicateur 8 : Nombre de familles sensibilisées à la promotion des valeurs morales

Définition : il s'agit du dénombrement des familles bénéficiaires des séances de sensibilisation sur les valeurs morales.

Source de données : Direction de la Promotion de la Famille.

Mode de calcul : dénombrement.

NB : le nombre est cumulatif d'une année à l'autre.

Valeurs cibles : 8 000 en 2021 et 10 000 en 2022.

Analyse de l'indicateur : La cible de 6 000 ménages formés en 2020 a été atteinte comme prévu. En effet, aux quatre milles (4 000) ménages formés en 2019, s'ajoutent les deux milles (2 000) de 2020.

Cependant, l'insuffisance du budget impacte négativement sur la mise en œuvre de la politique du ministère en matière de consolidation de famille.

c. Exécution financière par action

Tableau 13 : Exécution financière par action du programme Promotion et Consolidation de la Famille en 2020

Actions	Personnel	Biens et Services	Transferts	Investissement	Total
Action 1 : Promotion des conditions de bien-être familial	-	275 634 813	54 999 974	60 200 424	390 835 211
Action 2 : Renforcement du cadre réglementaire et institutionnel de protection des familles	-	10 934 169	-	-	10 934 169

Source : Situation d'exécution du budget (SIB) au 15/01/2021

➤ **Action 1 : Promotion des conditions de bien-être familial**

L'exécution financière s'est établie à 390 835 211 F CFA dont 275 634 813 F CFA en biens et services, 54 999 974 F CFA en transferts et 60 200 424 F CFA en investissements.

Les dépenses en biens et services ont été affectées aux activités de supervision, d'éducation et de protection des enfants dans trente-deux (32) Complexes Socio-Educatifs et au soutien des populations en difficultés constitué de dons en vivres et non vivres à 2 105 familles (District d'Abidjan, du Folon, de Korhogo, de Worofla, de Sarala, de Gbeti tapéa, de Touba, Gbémazo , Zoukougbeu et de Daoukro).

Les dépenses en transferts ont été utilisées pour soutenir 2 ONG dont l'AMPS dans le cadre de l'assistance médicale et la Semence pour le bien-être familial. En outre, 20 personnes du troisième âge ont bénéficié d'assistance en vivres et non vivres.

Les dépenses d'investissements prennent en compte la réhabilitation de trois (3) Complexes socio-éducatifs (Treichville Avenue 1, Cocody-nord et Port-Bouët-Vridi).

➤ **Action 2 : Renforcement du cadre réglementaire et institutionnel de protection des familles**

L'exécution financière de cette action se chiffre à 10 934 169 F CFA en biens et services prenant en compte les activités de promotion et de protection des familles.

d. Exécution des investissements du programme

L'exécution des investissements du programme est présentée ci-dessous.

Tableau 5 : exécution des investissements du programme

	Année de démarrage	Année de fin	Coût total	Budget Voté 2020	Budget Actuel 2020	Mandat PEC 2020
Projet 1 : Construire et réhabiliter les CSE (Port-Bouët, Koumassi, Cocody, Adjamé 220 Lgts, Dabakala)	2015	2022	263 100 000	56 692 949		
Sur financement intérieur			263 100 000	56 692 949	44 047 520	40 776 703
Sur financement extérieur			0	0	0	0
Projet 2 : Construire des bâtiments au CSE Treichville Avenue 1	2020	2022	78 551 828	25 000 000	19 423 721	19 423 721
Sur financement intérieur			78 551 828	25 000 000	19 423 721	19 423 721
Sur financement extérieur			0	0	0	0
Total programme (Budget de l'Etat)			341 651 828	81 692 949	63 471 241	60 200 424
Total sur financement intérieur			341 651 828	81 692 949	63 471 241	60 200 424
Total sur financement extérieur			0	0	0	0

Source : Situation d'exécution du budget (SIB) au 15/01/2021

Projet 1 : Construire et réhabiliter les CSE (Port-Bouët, Koumassi, Cocody, Adjamé 220 Lgts, Dabakala)

Ce projet d'un coût global de 263 100 000 F CFA a bénéficié d'une prise en charge de 87 276 083 F CFA avant 2020 et 40 776 703 F CFA en 2020.

La prise en charge en 2020 a permis de solder les décomptes pour travaux effectués au Complexe Socio-Educatif de Port-Bouët/Vridi et de régler partiellement les décomptes des travaux de construction du Centre d'Education Spécialisée (CES) du Complexe Socio-Educatif de Cocody-Nord.

La prise en charge comptable des dépenses se situe à 93%.

Projet 2 : Construire des bâtiments au CSE Treichville Avenue 1

Ce projet d'un coût global de 78 551 828 F CFA a démarré en 2020 avec une prise en charge de 19 423 721 F CFA.

Cette prise en charge a permis de réhabiliter les locaux de : (i) l'administration (allée et façade extérieure des bureaux de la direction, bureau du directeur et du secrétariat) et (ii) le centre social (salle de conférence cuisine, bureaux des agents et les latrines).

La prise en charge comptable des dépenses se situe à 100%.

e. Exécution des prévisions d'effectifs

L'exécution des prévisions d'effectifs du programme est présentée dans le tableau ci-dessous.

Tableau 15 : Exécution des prévisions d'effectifs du programme Promotion et Consolidation de la Famille

	2019 (A)	2020				Total fin d'année (A+B-C)
		Besoin exprimé	Prévision	Besoin satisfait (B)	Sorties (C)	
Catégorie A	138	10	50	11	13	136
Catégorie B	237	25	110	60	00	297
Catégorie C	230	50	84	50	00	280
Catégorie D	34	04	10	06	00	40
Non Fonctionnaires	00	00	00	00	00	00
TOTAL	641	89	254	127	15	753

Source : Direction des Ressources Humaines

2. Commentaires et conclusion

Le taux d'exécution budgétaire (84,78%) et la réalisation des indicateurs programmés traduisent une bonne performance.

Cette tendance a été possible grâce au recrutement de cent douze (112) agents spécialisés dans la mise en œuvre des activités budgétisées de sensibilisation des familles.

En vue de consolider ces efforts, l'accent sera mis sur l'accompagnement des couples en compétences de la vie familiale et faire bénéficier de couples en instance de divorce de séances de médiation familiale.

II.4 Programme Protection des Enfants et Adolescents Vulnérables

1. Bilan du programme

En matière de protection de l'enfant, trois (3) activités majeures ont été réalisées :

- formation des intervenants sociaux (travailleurs sociaux, ONG) des plateformes collaboratives Orphelins et Enfants Vulnérables (OEV) dans le cadre de l'appropriation et suivant la norme qualité AQ ;
- sensibilisation des communautés de 260 localités sur les droits de l'enfant (sensibilisation de masses) ;
- mise en place de mécanismes communautaires de protection des enfants (parlement des enfants, plateformes de protection, etc.).

Résultat obtenu : réduction de la vulnérabilité des enfants et adolescents y compris les OEV.

a. Evolution des indicateurs de performance

Tableau 16 : Evolution des indicateurs du programme Protection des Enfants et Adolescents Vulnérables

Objectif spécifique : Renforcer les mécanismes de protections communautaires et institutionnels des enfants						
Indicateur	Unité	REALISATIONS (de 2017 à 2019)			2020	
		2017	2018	2019	Prévision	Réalisation
Nombre de localités disposant d'un mécanisme communautaire de protection des enfants	Nbre	ND	700	ND	800	960
Nombre d'intervenants sociaux formés en soins et soutien aux OEV et leurs familles	Nbre	ND	150	ND	170	170

Source : DPPD-PAP 2020-2022

b. Analyse détaillée et explication des résultats

Indicateur 9 : Nombre de localités disposant d'un mécanisme communautaire de protection des enfants

Définition : il s'agit du dénombrement de localités disposant de mécanisme protection de l'enfant.

Source de données : Direction de la Protection de l'Enfant.

Mode de calcul : dénombrement.

NB : le nombre est cumulatif d'une année à l'autre.

Valeurs cibles : 900 en 2021 et 1 000 en 2022.

Analyse de l'indicateur : neuf cent soixante (960) Comités de Protection de l'Enfant (CPE) ont été installés avec l'appui ponctuel des partenaires au développement contre une projection de huit-cent (800) en 2020. L'objectif est donc atteint.

Toutefois, une dotation budgétaire de l'Etat est nécessaire pour la poursuite des activités.

Indicateur 10 : Nombre d'intervenants sociaux formés en soins et soutien aux OEV et leurs familles

Définition : il s'agit du dénombrement d'acteurs sociaux formés en soins et soutien aux OEV.

Source de données : Programme National de prise en charge des Orphelins et Enfants Vulnérables du fait du VIH/sida (PN-OEV).

Mode de calcul : Dénombrement

NB : le nombre est cumulatif d'une année à l'autre.

Valeurs cibles : 200 acteurs en 2021 et 300 en 2022.

Analyse de l'indicateur : cent soixante-dix (170) Intervenants sociaux en soins et soutiens aux OEV et leur famille ont été formés conformément à la projection. L'objectif est donc atteint.

c. Exécution financière par action

Tableau 17 : Exécution financière par action du programme Protection des Enfants et Adolescents Vulnérables en 2020

Actions	Personnel	Biens et Services	Transferts	Investissement	Total
Action 1 : Amélioration du dispositif de prise en charge des enfants et adolescents vulnérables	-	174 738 147	1 285 556	540 261 543	716 285 246
Action 2 : Renforcement de la lutte contre la traite l'exploitation et les violences faites aux enfants	-	1 538 205 126	-	204 147 273	1 742 352 399

Source : Situation d'exécution du budget (SIB) au 15/01/2021

➤ **Action 1 : Amélioration du dispositif de prise en charge des enfants et adolescents vulnérables**

L'exécution financière s'élève à 716 285 246 F CFA dont 174 738 147 F CFA en biens et services, 1 285 556 F CFA en transferts et 540 261 543 F CFA en investissement.

Les dépenses en biens services ont été affectées à l'encadrement de quarante (40) enfants caractériels, aux séances de sensibilisation de masse et de proximité sur la traite des enfants et le fonctionnement de la Ligne verte 116 Enfants en détresse.

Les dépenses en transferts ont contribué à la prise en charge des pensionnaires de la pouponnière privée de Man.

Les dépenses en investissement ont servi à l'extension du Centre éducatif Zone 4 C et aux activités de prise en charge des OEV et enfants en situation de vulnérabilité à travers le PN-OEV et le Programme de Coopération CI-Unicef.

➤ **Action 2 : Renforcement de la lutte contre la traite l'exploitation et les violences faites aux enfants**

L'exécution financière s'élève à 1 742 352 399 F CFA dont 1 538 205 126 F CFA en biens et services, et 204 147 273 F CFA en investissements.

Les dépenses en biens et services ont été affectées à la mise en œuvre d'activités d'éveil cognitif dans trente-neuf (39) Centres de protection des enfants âgés de 2 à 5 ans et de soutien social holistique aux pensionnaires de deux (2) orphelinats et quatre (4) pouponnières.

Les dépenses en investissement ont servi à la réhabilitation et l'équipement de l'orphelinat de Bingerville, à la prise en charge médicale et à l'assistance en vivres et non vivres de 204 enfants en situation de rue recueillis dans huit (8) centres d'accueil dans le cadre du plan de riposte contre la COVID-19.

d. Exécution des investissements du programme

L'exécution des investissements du programme est présentée ci-dessous.

Tableau 5 : exécution des investissements du programme Source : Situation d'exécution du budget (SIB) au 15/01/2021

	Année de démarrage	Année de fin	Coût total	Budget Voté 2020	Budget Actuel 2020	Mandat PEC 2020
Projet 1 : Programme de coopération CI-UNICEF de protection enfants et adolescents	2016	Après 2024	3 010 100 000	808600000	808600000	198 265 513
Sur financement intérieur			1 100 500 000	225 000 000	225 000 000	198 265 513
Sur financement extérieur			1 909 600 000	583 600 000	583 600 000	0
Projet 2 : Réhabiliter et équiper le centre éducatif zone 4c	2015	2022	540 880 000	120 000 000	93 233 859	91 934 760
Sur financement intérieur			540 880 000	120 000 000	93 233 859	91 934 760
Sur financement extérieur			0	0	0	0
Projet 3 : Programme National de Prise en charge des orphelins et autres enfants rendus vulnérables du fait du VIH/sida (PNOEV)	2017	Après 2024	15 000 000 000	1 838 720 790	1 888 720 790	250 061 270
Sur financement intérieur			5 000 000 000	213 620 790	263 620 790	250 061 270
Sur financement extérieur			10 000 000 000	1 625 100 000	1 625 100 000	0
Projet 4 : Programme de Prise en charge des Enfants et Adolescents Vulnérables	2015	2022	510 000 000	10 000 000	10 000 000	5 000 000
Sur financement intérieur			510 000 000	10 000 000	10 000 000	5 000 000
Sur financement extérieur			0	0	0	0
Projet 5 : Réhabilitation et Equipement de l'Orphelinat de Bingerville	2020	2020	199 330 809	199 330 809	199 330 809	199 147 273
Sur financement intérieur			199 330 809	0	199 330 809	199 147 273
Sur financement extérieur			0	0	0	0
Total programme (Budget de l'Etat)			19 260 310 809	2 976 651 599	2 999 885 458	1 426 158 816
Total sur financement intérieur			7 350 710 809	767 951 599	791 185 458	744 408 816
Total sur financement extérieur			11 909 600 000	2 208 700 000	2 208 700 000	681 750 000

Projet 1 : Programme de coopération CI-UNICEF de protection enfants et adolescents

Ce projet a un coût total de 3 010 100 000 FCFA dont 1 100 500 000 F CFA part Etat et 1 909 600 000 F CFA part Bailleur F CFA. Il a bénéficié d'une prise en charge de 437 441 440 F CFA avant 2020 de la part de l'Etat. En 2020, la prise en charge de l'Etat s'élève à 224 148 513 F CFA et celle du Bailleur à 681 750 000 F CFA.

La prise en charge de 2020 (Parts Etat et Bailleur) a permis les réalisations suivantes : (i) 233 enfants et adolescents vulnérables en situation de rue ont bénéficié de protection spéciale (appui médical, alimentaire, vestimentaire) dans 7 structures de remplacement soutenues financièrement, (ii) des aides aux familles indigentes, (iii) 2 155 familles renforcées en compétence familiale « Strong Families » et en autonomisation socio-économique, (iv) renforcement de capacités des acteurs de protection de l'enfant (équipement et formation), (v) organisation de la revue annuelle avec les partenaires et la coordination.

La prise en charge comptable des dépenses se situe à 88% concernant la part Etat et 117 % pour la part Bailleur. Le pourcentage de prise en charge part Bailleur est au-delà de 100% en raison de l'augmentation de sa contribution consécutive à la situation sanitaire du covid19.

Projet 2 : Réhabiliter et équiper le centre éducatif zone 4c

Ce projet d'un coût global de 540 880 000 F CFA a bénéficié d'une prise en charge de 170 522 000 F CFA avant 2020 et de 91 934 76 F CFA en 2020.

La prise en charge en 2020 a permis de : (i) poursuivre les travaux de construction du bâtiment dortoir (pose de la toiture et l'enduit du rez-de-chaussée) et (ii) poser les carreaux, les portes et les fenêtres du bâtiment Préau.

La prise en charge comptable des dépenses se situe à 99%.

Projet 3 : Programme National de Prise en charge des orphelins et autres enfants rendus vulnérables du fait du VIH/sida (PNOEV)

Ce projet a un coût total de 15 000 000 000 FCFA dont 5 000 000 000 F CFA part Etat et 10 000 000 000 F CFA part Bailleur. Il a bénéficié d'une prise en charge exclusive de l'Etat à hauteur de 650 813 083 F CFA avant 2020 et de 250 061 270 F CFA en 2020.

La prise en charge de 2020 a permis les réalisations suivantes : (i) actualisation et diffusion des guides de prise en charge Psychosociale des Orphelins et Enfants Vulnérables du fait de VIH/sida (OEV) et des standards , (ii) équipement en matériels (IT et Bureautiques) de 30 Centre Sociaux des Plateformes Collaboratrices (CS/PFC) et Complexes Socio Educatifs pour une offre de service de qualité aux OEV et leurs familles, (iii) soins et soutien à 20 000 OEV suivant les standards de Qualité grâce au concours de 20 ONG, (iv) capacitation de 250 intervenants sociaux en vue de la mise en œuvre des interventions d'autonomisation des familles abritant les OEV , (v) installations de 47 cellules communautaires au niveau des CS/PFC et (vi) appuis directs à 15 000 OEV et leurs familles, (vii) sensibilisation de 250 personnes à la problématique des OEV et leurs familles, (viii) création de 25 Nouvelles PFC OEV,(ix) formation de 75 Chargés de Suivi Evaluation en collecte de données sur les OEV, (x) disponibilité de données de qualité sur les OEV grâce à la Web Base 3.0, (xi) vulgarisation des résultats de l'enquête VACS relative à la prévalence de la violence faite aux Enfants en CI et (xii) formation de 350 intervenants sociaux formés sur les nouveaux modules en soins et soutien aux OEV.

La prise en charge comptable des dépenses se situe à 95% en ce qui concerne la part Etat.

NB : Le Bailleur a suspendu sa contribution ces dernières années (2019 et 2020).

Projet 4 : Programme de Prise en charge des Enfants et Adolescents Vulnérables

Ce projet, d'un coût global de 510 000 000 FCFA, a bénéficié d'une prise en charge de 159 640 701 F CFA avant 2020 et de 5 000 000 F CFA en 2020.

La prise en charge de 2020 a permis les réalisations suivantes : (i) appuis techniques et financiers à 10 équipes pluridisciplinaires de rue dans les localités identifiées, (ii) identification et sensibilisation de 1 066 enfants et adolescents vulnérables en situation de rue sur les droits de l'enfant, les risques de contamination de la Covid-19 et les mesures barrières, (iii) remise de kits sanitaires, d'hygiène et de vivres à 1 500 enfants et 16 ONG de prise en charge des enfants en situation de rue.

La prise en charge comptable des dépenses se situe à 50%.

Projet 5 : Réhabilitation et Equipement de l'Orphelinat de Bingerville

Ce projet d'un coût total de 199 330 809 F CFA a bénéficié d'une prise en charge de 199 147 273 F CFA en 2020.

Cette prise en charge a servi à : (i) la réhabilitation des salles de classes (carrelage de 12 salles, peinture complète, plafonnage et électrification de l'école), (ii) la réhabilitation des latrines de l'école, (iii) l'équipement du dortoir (350 matelas d'une place, 34 lits superposés d'une place), (iv) l'équipement du réfectoire (33 tables et 70 bancs), (v) l'équipement des salles de classe en matériels et mobiliers scolaires (355 tables-bancs, 12 meubles de rangement, 12 bureaux et 12 chaises enseignant), (vi) la construction et la peinture de la clôture de l'aire de jeu.

La prise en charge comptable des dépenses se situe à 99%.

e. Exécution des prévisions d'effectifs

L'exécution des prévisions d'effectifs du programme est présentée dans le tableau ci-dessous.

Tableau 7 : Exécution des prévisions d'effectifs du programme Protection des Enfants et Adolescents Vulnérables

	2019	2020				Total fin d'année
		Besoin exprimé	Prévision	Besoin satisfait	Sorties	
Catégorie A	203	89	30	20	07	216
Catégorie B	697	277	40	12	34	675
Catégorie C	538	261	86	45	00	583
Catégorie D	51	08	15	05	00	56
Non Fonctionnaires	26	00	00	00	00	26
TOTAL	1515	635	171	82	41	1556

Source : Direction des Ressources Humaines

2. Commentaires et conclusion

La réalisation des indicateurs et le taux d'exécution budgétaire (84,61%) part Etat révèlent une bonne performance.

Cependant la non-traçabilité, dans le Système d'Information Budgétaire, de la part Bailleurs d'un montant de deux milliards deux cent huit millions sept cent mille (2 208 700 000) Frs CFA plombe cette performance à un taux de 48,08%.

Ce faible résultat sera corrigé à travers l'instauration d'un mécanisme de suivi de l'exécution des financements part-bailleurs.

CONCLUSION

L'année 2020 a enregistré des avancées notables au niveau des quatre (4) programmes du ministère. En effet, les indicateurs connaissent une amélioration soutenue par (i) le perfectionnement du système de collecte données, (ii) l'efficacité dans la gestion administrative et financière des structures, (iii) le renforcement du cadre réglementaire et institutionnel de promotion du genre, (v) la capacitation des familles en vue de prévenir leur dislocation, (vi) le renforcement des dispositifs de protection de l'enfant y compris l'OEV.

Au regard des résultats significatifs réalisés, il paraît nécessaire de persévérer dans l'effort en vue de la consolidation de la performance.

Cette quête de performance s'articulera autour des perspectives suivantes :

- renforcement des capacités des acteurs de mise en œuvre du budget-programme ;
- amélioration du système de gestion des informations ;
- accroissement de la prise en compte efficace des questions relatives à la promotion de la femme et du genre ;
- renforcement de la réponse aux besoins spécifiques des populations les plus défavorisées et les plus vulnérables ;
- renforcement du dispositif de suivi-évaluation.

SECTION 354 : MINISTERE DE LA PROMOTION DE LA RIZICULTURE

I. PRESENTATION GENERALE DU MINISTERE

Conformément au décret n°2019-506 du 4 décembre 2019 portant attributions des membres du Gouvernement, le Ministère de la Promotion de la Riziculture (MPR) assure **la mise en œuvre et le suivi de la politique Gouvernementale en matière de promotion de la riziculture.**

A ce titre, et en liaison avec les départements ministériels concernés, il a l'initiative et la responsabilité des actions suivantes :

- définition des politiques et programmes de recherche rizicole, en relation avec les Ministres chargés de l'Agriculture et de la Recherche Scientifique ;
- élaboration des lois et règlements relatifs à la promotion de la riziculture ;
- élaboration et exécution des programmes et projets visant à satisfaire l'ensemble des besoins de production nationale en riz et en semences sélectionnées à haut rendement ;
- mise en place d'un système d'information à même de mettre à disposition de l'ensemble des acteurs de la filière riz les données fiables et pertinentes des opérations de la chaîne de valeurs riz ;
- contrôle de la qualité du riz et dérivés importés, exportés ou mise en consommation en Côte d'Ivoire ainsi que celui des semences de riz, en liaison avec le Ministre chargé de l'Agriculture ;
- élaboration et exécution de la politique de recherche de financement de la filière rizicole ;
- promotion d'initiatives de partenariat public-privé en matière de développement des chaînes de valeur du riz en Côte d'Ivoire ;
- promotion des actions visant à assurer l'accroissement des rendements de riz Paddy à l'hectare ;
- participation à l'identification et mise en œuvre des aménagements ruraux, notamment des aménagements hydro-agricoles et de la mécanisation agricole, en liaison avec le Ministre chargé de l'Agriculture et du Développement Rural ;
- incitation à la promotion, à la valorisation et à la transformation du riz, en liaison avec le Ministre chargé de l'Industrie ;
- participation à la mise en place d'une politique de commercialisation intérieure et extérieure, le cas échéant, du riz local, en liaison avec le Ministre en charge du Commerce ;
- élaboration et exécution de la politique de régulation du marché du riz en Côte d'Ivoire ;
- définition des stratégies de formation des acteurs de la chaîne des valeurs et leur mise en œuvre.

❖ Organisation

Au regard du décret N° 2019-1008 du 04 décembre 2019 portant organisation du Ministère de la Promotion de la Riziculture(MPR), le MPR dispose, pour l'exercice de ses attributions, outre le Cabinet, de deux (02) Services rattachés au Cabinet, de sept (07) Directions Centrales, de neuf (09) Services Extérieurs et d'une (01) Structure sous tutelle.

I.1. Rappel des orientations stratégiques du ministère

Au titre de la gestion budgétaire 2020, le MPR a procédé à la mise en place du cadre institutionnel de ses services (la gestion administrative et financière) et a mené des actions de promotion du riz ivoire. Il s'est agi spécifiquement :

- du renforcement des capacités de l'interprofession rizicole ;
- la réalisation des investissements en infrastructures rizicoles ;
- la mise en place d'un mécanisme pérenne de couverture des besoins nationaux en semences de riz certifiées et en variétés améliorées.

Les résultats stratégiques attendus de la mise en œuvre des orientations ci-dessus sont :

- la stratégie nationale de développement de la filière riz est développée ;
- l'augmentation de la production nationale de riz est assurée.

L'objectif poursuivi par le Ministère est de mettre en œuvre les politiques de développement de la filière du riz.

I.2 Synthèse des principaux résultats

Au cours de l'année 2020, des activités ont été mises en œuvre et ont permis d'obtenir les principaux résultats suivants :

Au titre du cadre institutionnel et réglementaire, le Ministère a procédé à :

- l'élaboration de la Stratégie Nationale de Développement de la Riziculture (2020-2030) adoptée en conseil des Ministres le 11 mars 2020 ;
- la signature de huit (08) Protocoles d'Accords avec AFRICARICE, CNRA, ORANGE CI, GROW AFRICA, OCP-CI, SOLEVO-CI, AMC-FC et CHEC ;
- la mise en place de neuf (9) directions régionales : Bafing, Lacs, Kabadougou, Folon, Nawa, San-Pedro, Loh-Djiboua, N'zi, Worodougou/Béré.

Au titre de la promotion de la Riziculture, le Ministère a procédé à :

- la création de vingt (20) pôles rizicoles dont dix (10) attribués aux sociétés leader de pôles ;
- l'acquisition de 300T de semences certifiées (G4) pour la campagne rizicole 2021 ;
- la production de 1 481 182 T de Paddy.

Pour l'exercice 2020, trois (03) indicateurs ont été déterminés en cours d'exercice en vue de mesurer l'objectif global « Mettre en œuvre les politiques de développement de la filière du riz ». Le Ministère étant nouvellement créé, les données prévisionnelles des indicateurs n'ont pu être déterminées lors de l'élaboration de l'annexe 4 de la loi de Finances 2020.

Tableau 1 : Tableau de l'évolution des indicateurs du Ministère

OBJECTIF GLOBAL (OG)	INDICATEURS DE PERFORMANCE	2020		
		Prévision	Réalisation	Commentaires
OG : mettre en œuvre les politiques de développement de la filière du riz	Indicateur 1 : Taux de réalisation des activités du Plan d'Actions Opérationnelles (PAO) du Ministère	ND	82%	17 textes adoptés sur 18 textes prévus 21 activités réalisées sur 30 activités prévues
	Indicateur 2 : Taux de couverture du besoin en consommation de riz de bonne qualité par la production nationale	ND	44%	-
	Indicateur 3 : Taux de production de sous maîtrise de l'eau	ND	8,78%	-

1.3

Résumé de l'exécution du budget

Tableau 2 : Exécution du budget 2020

Unités	Budget 2020				Tx de réal
	Voté	Collectif	Actuel	Mandat PEC	(Mandat PEC/Actuel) %
1. Ressources	1 703 826 598	2 157 665 087	2 233 665 087	1 921 106 331	86%
2. Charges	1 703 826 598	2 157 665 087	2 233 665 087	1 921 106 331	86%
1. Ressources	1 703 826 598	2 157 665 087	2 233 665 087	1 921 106 331	86%
1.1 Ressources intérieures	1 703 826 598	2 157 665 087	2 233 665 087	1 921 106 331	86%
1.1.1 Budget de l'Etat (Trésor)	1 703 826 598	2 157 665 087	2 233 665 087	1 921 106 331	86%
1.1.2 Recettes de services	-	-	-	-	-
1.2 Ressources extérieures	-	-	-	-	-
1.2.1 Emprunts projets	-	-	-	-	-
1.2.2 Dons Projets	-	-	-	-	-
1.2.3 Appuis budgétaires ciblés	-	-	-	-	-
2 Charges	1 703 826 598	2 157 665 087	2 233 665 087	1 921 106 331	86%
2.1 Personnel	1 072 326 598	1 072 326 598	1 098 326 598	1 098 326 598	100%
2.1.1 Solde y compris EPN	1 072 326 598	1 072 326 598	1 098 326 598	1 098 326 598	100%
2.1.2 Contractuels hors solde	-	-	-	-	-
2.2 Biens et Services	451 500 000	785 891 093	835 891 093	605 569 564	72%
Biens et services sur budget Etat	451 500 000	785 891 093	835 891 093	605 569 564	72%
2.3 Transferts	80 000 000	121 752 514	121 752 514	97 752 514	80%
2.3.1 Transferts courants	80 000 000	121 752 514	121 752 514	97 752 514	80%
2.3.2 Transferts en capital	-	-	-	-	-
2.4 Investissement	100 000 000	177 694 882	177 694 882	119 457 655	67%
2.4.1 Trésor	100 000 000	177 694 882	177 694 882	119 457 655	67%
2.4.2 Financement extérieur	-	-	-	-	-
Dons	-	-	-	-	-
Emprunts	-	-	-	-	-
Total	1 703 826 598	2 157 665 087	2 233 665 087	1 921 106 331	86%

Source : Situation d'exécution au 15/01/2021 du SIB

Notre analyse se base sur la prise en charge comptable à la date du 15 janvier 2021. Ainsi, l'exécution globale des dépenses du Ministère se chiffre à **1 921 106 331 FCFA** contre **2 233 665 087 Fcfa** alloué soit un taux d'exécution de **86%**. Ces dépenses sont réparties par grandes natures de dépenses et par programme.

➤ **Dépenses par nature**

Les natures de dépenses comprennent les dépenses de personnel, les dépenses de biens et services, les dépenses en transferts et les dépenses d'investissement.

- Dépenses de personnel : **1 098 326 598 FCFA** soit un taux d'exécution de **100%** ;
- Dépenses de biens et services : **605 569 564 FCFA** soit un taux d'exécution de **72%**. A ce niveau, la contre-performance s'explique par la désignation tardive des responsables de programme, le sous-effectif du personnel dédié et le temps nécessaire à la maîtrise du nouveau mode de gestion budgétaire.
- Dépenses en transferts : **97 752 514 FCFA** soit un taux d'exécution de **80%**. Les **20%** de non-exécution correspondent au transfert relatif au projet de production de traitement de semences certifiées riz en côte d'ivoire.
- Dépenses d'investissement : **119 457 655 FCFA** soit un taux d'exécution de **67%**. Les **33%** de non-exécution correspondent à des engagements non réalisés sur le projet d'Aménagement Hydroagricole dans les régions du Folon et Kabadougou. La date de clôture des engagements dans le SIB étant passée.

➤ **Exécution du programme 1 « Administration Générale »**

En 2020, pour le programme « Administration Générale », il a été exécuté un budget global de **605.569.564 FCFA** contre un budget actuel de **835.891.093 FCFA** soit un taux de **72,44%**. Ce taux correspond aux dépenses réalisées exclusivement dans le cadre de l'acquisition de biens et services du Ministère.

➤ **Exécution du programme 2 « Promotion de la Riziculture »**

Pour la mise en œuvre des missions du programme 2 « Promotion de la Riziculture » il a été exécuté un budget de **1.315.536.767 FCFA** contre un budget actuel de **1.397.773.994 FCFA** soit un taux de **94,11%**. Ce fort taux s'explique par l'exécution à 100% des dépenses de personnel, 80% en transferts et 67% en investissements.

III. RAPPORT ANNUEL DE PERFORMANCE PAR PROGRAMME

II.1 Programme 1 : Administration Générale

1. Bilan du programme

Le programme « Administration générale » comprend les unités administratives suivantes : le cabinet du Ministre, le service communication et relations publiques, la cellule passation des marchés publics, la Direction des Affaires Juridiques et du contentieux, la Direction des Affaires Financières et du Patrimoine, la Direction des Ressources Humaines et de la Formation, la Direction de la Planification, des statistiques, du contrôle qualité et de la régulation, la Direction du Partenariat et de la coopération Internationale et la Direction du Développement Local et des Services extérieurs.

Les crédits exécutés pour la mise en œuvre des activités du programme 1 durant l'exercice 2020 s'élèvent à un montant de **605.569.564 FCFA** sur un budget total de **1.921.106.331 FCFA** soit **31,52%**.

Le programme se décompose en trois (03) actions qui se déclinent comme suit :

Action 1 : coordination et animation du ministère

Cette action est déclinée en douze (12) activités dont quatre (04) créées en cours d'exercice. Les activités de coordination et d'animation, sous l'égide du cabinet, ont été menées à bien au cours de l'année. Des réunions de supervision se sont tenues avec les différents acteurs du système (Responsable de Programme, Responsable de Budget Opérationnel de Programme, Responsable d'Unité Opérationnelle) au cabinet. Cette action comprend les activités suivantes :

- coordonner les activités du ministère ;
- prendre en charge les frais liés à la résidence du ministre ;

- inspecter les services du ministère ;
- mettre en œuvre le CDMT du ministère ;
- gérer les dépenses des conférences et missions hors Côte d'Ivoire ;
- gérer les dépenses des séminaires et conférences en Côte d'Ivoire ;
- prendre en charge les honoraires des agents sous convention BNETD ;
- organiser, suivre et évaluer la planification générale des activités du Ministère ;
- élaborer les programmes de développement local et suivre les politiques sectorielles de développement régional ;
- coordonner l'élaboration et la mise en œuvre de la stratégie de modernisation rizicole ;
- élaborer et mettre en œuvre le plan de recherche de partenariat et coopération internationale ;
- prendre en charge les frais d'abonnement et de factures d'eau, d'électricité et de téléphone.

Action 2 : Gestion des ressources financières, matérielles et humaines.

Cette action est déclinée en cinq (05) activités :

- gérer les Ressources Humaines du Ministère ;
- gérer les dépenses centralisées du ministère ;
- préparer et poursuivre l'exécution des budgets du ministère et des structures sous tutelle ;
- coordonner la passation des marchés publics du Ministère et suivre leur exécution.

Action 3 : Information et communication

Cette action est déclinée en trois (03) activités :

- élaborer et mettre en œuvre la stratégie de Communication du ministère ;
- assister juridiquement les structures et gérer les contentieux administratifs et judiciaires ;
- coordonner la Sécurisation des réseaux et des applications informatiques.

La mise en œuvre de ces actions concourt à l'atteinte des objectifs suivants définis en cours d'exercice :

Objectif spécifique 1 : améliorer le cadre réglementaire, la structuration et la gestion des ressources financières du secteur rizicole ;

Objectif spécifique 2 : améliorer les systèmes de planification, de suivi-évaluation, de contrôle qualité et de régulation du secteur rizicole.

a. Evolution des indicateurs de performance

Le tableau ci-dessous présente l'évolution des indicateurs de performance du programme Administration Générale.

Tableau 3 : Evolution des indicateurs du programme Administration Générale

Indicateurs	Unité	2020	
		Prévision	Réalisation
Objectif spécifique 1 : améliorer le cadre réglementaire, la structuration et la gestion des ressources financières du secteur rizicole			
Indicateur 1 : Pourcentage de textes soumis	%	ND	82%
Indicateur 2 : Taux de représentation de l'Organisation de l'Interprofession Agricole – riz (OIA -Riz) dans la chaîne de valeurs	%	ND	50%
Indicateur 3 : Taux d'exécution du Plan de Passation des marchés (PPM)	%	ND	17,65%
Objectif spécifique 2 : améliorer les systèmes de planification, de suivi-évaluation, de contrôle qualité et de régulation du secteur rizicole			
Indicateur 1 : Taux de réalisation des missions de suivi - évaluation	%	ND	50%

b. Analyse détaillée et explication des résultats

Objectif spécifique 1 : améliorer le cadre réglementaire, la structuration et la gestion des ressources financières du secteur rizicole

Indicateur 1 : Pourcentage de textes soumis

Définition : ratio entre le nombre de textes législatifs, juridiques et réglementaires qui ont été adoptés sur le nombre de texte prévu.

Source de données : Rapport d'activité de la Direction des Affaires juridiques et du contentieux.

Mode de calcul : (Nombre de textes adoptés/Nombre de textes prévus) x100.

Valeurs cibles : ND en 2020.

Analyse de l'indicateur : le résultat de 82% obtenu s'explique par l'adoption de 17 textes sur 18 soumis. Le seul texte non adopté concerne le décret de nomination des membres titulaires et suppléants du conseil de surveillance de l'ADERIZ. Ledit décret est en cours de signature.

Indicateur 2 : Taux de représentation de l'Organisation de l'Interprofession Agricole – riz (OIA -Riz) dans la chaîne de valeurs

Définition : ratio entre le nombre d'organisation de la chaîne de valeurs structurées et le nombre de structuration prévues

Source de données : Rapport d'activité DDLSE.

Mode de calcul : (nombre d'organisation de la chaîne de valeurs structurées/ nombre de structuration prévues) x 100.

Valeurs cibles : ND en 2020.

Analyse de l'indicateur : le résultat de 50% atteint s'explique par le niveau moyen de structuration des acteurs (producteurs, transformateurs, distributeurs).

Indicateur 3 : Taux d'exécution du Plan de Passation des marchés (PPM)

Définition : il s'agit du ratio entre le nombre de marchés réalisés pour l'année et le nombre de marchés prévus pour l'année.

Source de données : Rapport d'activité CPM.

Mode de calcul : (Nombre de marchés réalisés pour l'année / Nombre de marchés prévus pour l'année) x100.

Valeurs cibles : ND en 2020.

Analyse de l'indicateur : sur trente-quatre (34) opérations de passation de marchés prévues, seules six (06) ont été traitées soit un taux de 17.65%. Cela s'explique par la non obtention des ANO de la part des bailleurs.

Objectif spécifique 2 : améliorer les systèmes de planification, de suivi-évaluation, de contrôle qualité et de régulation du secteur rizicole

Indicateur 1 : Taux de réalisation des missions de suivi - évaluation

Définition : ratio entre le nombre de suivi-évaluation effectuées et le nombre de missions de suivi-évaluation prévues pour l'année.

Source de données : Rapport bilan 2020 MPR.

Mode de calcul : (Nombre de missions de suivi-évaluation effectuées pour l'année / Nombre de mission de suivi-évaluation prévues pour l'année) x100.

Valeurs cibles : ND en 2020.

Analyse de l'indicateur : le résultat de 50% obtenu s'explique par le fait que 30 missions sur 60 prévues ont été effectuées sur les quatre (04) projets en cours qui ont souffert des difficultés de mobilisation des financements de la part des bailleurs. Les différents changements institutionnels de l'ONDR à l'ADERIZ puis du MINADER au MPR ont constitué des difficultés pour l'aboutissement des dossiers auprès des bailleurs. Comme mesure corrective envisagée, il serait souhaitable de notifier, aux partenaires techniques et financiers, le plutôt possible des changements institutionnels.

c. Exécution financière par action

Tableau 4 : Exécution financière par action du programme 1

Actions	Personnel	Biens et Services	Transferts	Investissements	Total
	2020	2020	2020	2020	2020
Action 1 : coordination et animation du ministère	-	225.244.273	-	-	225 244 273
Action 2 : Gestion des ressources financières, matérielles et humaines	-	254 048 482	-	-	254 048 482
Action 3 : Information et communication	-	126 276 809	-	-	126 276 809
TOTAL	-	605 569 564	-	-	605 569 564

Source : Situation d'exécution du budget à la date du 15/01/2021 (SIB)

d. Exécution des investissements du programme

Ce programme ne contient pas de projet d'investissement.

e. Exécution des prévisions d'effectifs

L'exécution des prévisions d'effectifs du programme est présentée dans le tableau ci-dessous.

Tableau 6 : Exécution des prévisions d'effectifs du programme 1

	2019 (a)	2020				Total fin d'année ((a+b)-c)
		Besoin exprimé	Prévision	Besoin satisfait (b)	Sorties (c)	
Catégorie A	32	32	50	0	1	31
Catégorie B	13	0	156	0	0	13
Catégorie C	02	0	04	0	0	02
Catégorie D	01	0	27	0	0	01
Non Fonctionnaires	33	0	0	0	0	33
TOTAL	81	32	237	0	1	80

Source : Rapport bilan MPR 2020

A l'analyse du tableau, il ressort que le programme a très peu d'agents. Cette situation s'explique par la création récente du Ministère. Sur un total de 32 besoins exprimés en fonctionnaires en 2020, aucun n'a été satisfait.

Le Programme 1 est fortement déficitaire en personnel d'appui fonctionnaire. En effet, 81 agents dont 48 fonctionnaires soit 59,25% et 33 non-fonctionnaires soit 40,75% ont contribué à la conduite des activités de ce programme. Parmi les fonctionnaires, ceux de la catégorie A sont les plus nombreux (39,51%), suivent ensuite les catégories B (16,04%) et D (1,23%).

Le Ministère a entrepris l'ouverture de Directions régionales. A cet effet, neuf (09) Directeurs régionaux ont été nommés et étaient dans l'attente de leur installation effective.

Enfin, en 2020, un (01) fonctionnaire a fait valoir ses droits à la retraite.

2. Commentaires et Conclusion

Au titre de l'exercice 2020, le programme 1 « Administration Générale » a connu au niveau du cadre institutionnel l'adoption de 17 textes et 08 protocoles d'accord. Au niveau de la communication, plusieurs campagnes de sensibilisation ont été effectuées en vue de vulgariser les différentes activités.

Au niveau de la gestion financière, le budget du Ministère a connu une hausse substantielle de **401 millions de FCFA**.

Au-delà de ces aspects cités plus haut, la détermination des agents, l'encadrement de proximité mené par la hiérarchie et le meilleur suivi du plan d'actions ont contribué à l'atteinte de ces résultats de fin d'exercice qui peuvent être jugés satisfaisants.

Cependant, quelques difficultés sont à relever :

- La non maîtrise par les acteurs du nouveau mode de gestion budgétaire ;
- Le sous-effectif du personnel de la DAFP ;

- Le dysfonctionnement fréquent du SIB.

Pour pallier ces difficultés, des dispositions ont été prises notamment le renforcement des capacités des agents sur le nouveau mode de gestion budgétaire et un recrutement de personnel ressource.

II.2 Programme 2 : Promotion de la Riziculture

1. Bilan du programme

Les activités du programme 2 « Promotion de la Riziculture » sont essentiellement réalisées par la structure sous tutelle du Ministère en l'occurrence l'ADERIZ.

Les crédits exécutés pour la mise en œuvre des activités du programme 2 durant l'exercice 2020 s'élèvent à un montant de **1.315.536.767 FCFA** sur un budget total de **1.921.106.331 FCFA** soit **68,48%**.

Pour la gestion budgétaire 2020, le programme de la riziculture est décliné en deux (02) actions :

Action 1 : production et sécurité alimentaire

Cette action est déclinée en trois (03) activités dont deux (02) projets qui sont :

- Transférer les subventions équilibre personnel à l'ADERIZ ;
- Effectuer le transfert des subventions équilibre personnel à l'ONDR – Liquidation ;
- Transférer les crédits en vue de suivre la production de la filière Riz.

Au titre des projets:

- Le projet de production et de traitement des semences certifiées de riz en Côte d'Ivoire ;
- Le projet de promotion du Riz Local phase 2 (PRORIL 2).

Action 2 : Développement rural

Cette action est déclinée en un (01) projet : « projet d'Aménagement Hydro Agricole dans les régions du Folon et du Kabadougou ».

La mise en œuvre de ces actions concourt à l'atteinte des objectifs qui ont été définis en cours d'exercice en lieu et place de celui défini dans le DPPD-PAP 2020-2022 « OS 1 : Renforcer la gouvernance du secteur » qui ne permet pas de mesurer la performance du programme. Ce sont :

Objectif spécifique 1 : Accroître les superficies irriguées de production et la productivité des exploitations dans chaque pôle rizicole ;

Objectif spécifique 2 : améliorer la collecte bord champ, la transformation du paddy et la distribution du riz.

a. Evolution des indicateurs de performance

Le tableau ci-dessous présente l'évolution des indicateurs du programme 2

Tableau 3 : Evolution des indicateurs du programme de la promotion de la riziculture

Indicateur	Unité	2020	
		Prévision	Réalisation
Objectif spécifique 1 : Accroître les superficies irriguées de production et la productivité des exploitations dans chaque pôle rizicole			
Indicateur 1 : Taux de couverture des besoins en semence, riz irrigué (RI)	%	ND	5%
Indicateur 2 : Taux de couverture des besoins en semence Riz Pluvial (RP)	%	ND	0%
Indicateur 3 : Taux de renforcement de l'accès au conseil Agricole et aux innovations technologiques	%	ND	0%
Objectif spécifique 2 : améliorer la collecte bord champ, la transformation du paddy et la distribution du riz.			
Indicateur 4 : Taux d'accessibilité du riz local au marché urbain	%	ND	34%

b. Analyse détaillée et explication des résultats

Indicateur 1 : Taux de couverture des besoins en semences, riz irrigué (RI)

Définition : ratio entre la quantité totale de semence en riz irrigué certifié et distribué et besoin total en semence en riz irrigué.

Source de données : Rapport d'activités DMDPR/ADERIZ.

Mode de calcul : (quantité totale de semence en riz irrigué certifié et distribué/ besoin total en semence en riz irrigué) x100.

Valeurs cibles : ND en 2020.

Analyse de l'indicateur : 380 tonnes de semences ont été diffusées pour l'irriguer et ont permis d'emblaver 9 489 ha sur objectifs de 195 000 ha qui devraient être emblavées par de nouvelle semence.

Le niveau de réalisation est donc de 5%. En effet, la diffusion de semences se fait à partir des stocks antérieurs disponibles et des acquisitions de semence de l'année en cours. Cependant, pour cette année 2020, les ressources qui devraient permettre l'achat de nouvelle semence étaient insuffisantes d'où le faible niveau des quantités distribuées.

Ainsi, l'atteinte des objectifs fixés n'est possible que si les ressources nécessaires pour l'acquisition des semences prévues sont mises à dispositions en temps opportun.

Indicateur 2 : Taux de couverture des besoins en semence Riz Pluvial (RP)

Définition : ratio entre la quantité totale de semence en Riz Pluvial certifié et distribuée et besoin total en semence en Riz Pluvial.

Source de données : Rapport d'activités DMDPR/ADERIZ.

Mode de calcul : (quantité totale de semence en Riz Pluvial certifié et distribué/ besoin total en semence en Riz Pluvial) x100.

Valeurs cibles : ND en 2020.

Analyse de l'indicateur : La diffusion de semences pluviales n'a pu se faire en raison de la non-disponibilité de semences de cette écologie au cours de l'année. Cette situation s'explique par une insuffisance de ressources financières destinée à l'achat des semences.

Indicateur 3 : Taux de renforcement de l'accès au conseil Agricole et aux innovations technologiques

Définition : ratio entre le nombre d'organisations encadrées et le nombre d'organisations identifiées

Source de données : Rapport d'activités DMDPR/ADERIZ.

Mode de calcul : (nombre d'organisations encadrées / nombre d'organisations identifiées) x100.

Valeurs cibles : ND en 2020.

Analyse de l'indicateur : le conseil agricole a été effectif à l'endroit de la coopérative du périmètre agricole de M'Bahiakro. Les démarches en vue de mettre en place et organisées le dispositif de conseil agricole dédié au riz ont été menées. Cependant, les actions n'ont pas été exécutées en raison de la non disponibilité des ressources financières prévues par le programme d'urgence Riz (PUR) 2020.

Indicateur 4 : Taux d'accessibilité du riz local au marché urbain

Définition : ratio entre la quantité de Riz local distribuée sur le marché urbain et la quantité de Riz local commercialisée.

Source de données : Rapport d'activités DMDPR/ADERIZ.

Mode de calcul : (quantité de Riz local distribuée sur le marché urbain / quantité de Riz local commercialisée) x100.

Valeurs cibles : ND en 2020.

Analyse de l'indicateur : seul 34% du riz local blanchi produit par les unités de transformation est destiné au marché urbain. En effet, ce riz blanchi est celui obtenu à partir du paddy capté par les usines. 47% du riz local blanchi est auto-consommé ou a fait l'objet de commercialisation en milieu rural. Les autres 19% restent en stock auprès des différents acteurs de la chaîne des valeurs.

c. Exécution financière par action

Tableau 4 : exécution financière par action du programme 2

Actions	Personnel	Biens et Services	Transferts	Investissement	Total 2020
	2020	2020	2020	2020	
Action 1 : production et sécurité alimentaire	1.098.326.598	-	97.752.514	99.256.986	1.295.336.098
Action 2 : Développement rural	-	-	-	20.200.669	20.200.669

Source : Situation d'exécution du 15/01/2021 du système d'information budgétaire (SIB)

d. Exécution des investissements du programme

L'exécution des investissements du programme est présentée ci-dessous.

Tableau 5 : exécution des investissements du programme

	Année de démarrage	Année de fin	Coût Total	Budget Voté 2020	Budget Actuel 2020	Mandat PEC 2020
Projet 1 : Projet de production et de traitement des Semences certifiées de riz en CI	2017	2020	15 701 000 000	50.000.000	38.847.441	0
Sur financement intérieur			2 897 000 000	50.000.000	38.847.441	0
Sur financement extérieur			12 804 000 000	-	-	-
Projet 2 : Projet de Promotion du Riz Local phase 2 (PRORIL 2)	2021	2026	4 800 000 000	0	100.000.000	99.256.986
Sur financement intérieur			500 000 000	0	100.000.000	99.256.986
Sur financement extérieur			4 300 000 000	-	-	-

	Année de démarrage	Année de fin	Coût Total	Budget Voté 2020	Budget Actuel 2020	Mandat PEC 2020
Projet 3 : Projet d'Aménagement Hydro Agricole dans les régions du Folon et du Kabadougou	2018	2024	21 719 000 000	50.000.000	38.847.441	20.200.669
Sur financement intérieur			6 219 000 000	50.000.000	38.847.441	20.200.669
Sur financement extérieur			15 500 000 000	-	-	-
Total programme (Budget de l'Etat)			42 220 000 000	100 000 000	177 694 882	119 457 655
Total sur financement intérieur			9 616 000 000	100 000 000	177 694 882	119 457 655
Total sur financement extérieur			32 604 000 000	-	-	-

Source : Situation d'exécution du 15/01/2021 du système d'information budgétaire (SIB)

L'exécution budgétaire des projets ont été insuffisante en raison des modifications budgétaires suite au COVID-19. En effet, la crise à Corona virus a impacté négativement la mise en œuvre des activités planifiées. Par ailleurs, un gel budgétaire de 30% opéré sur le projet Folon Kabadougou et la non-obtention de mandatement en raison du dysfonctionnement du système d'information budgétaires. D'où les faibles niveaux d'exécution budgétaire.

Les courriers de demandes de récupération ont été soumis.

Projet 1 : Projet de production et de traitement des Semences certifiées de riz en CI

Ce projet d'un coût total de **15 701 000 000** F CFA a bénéficié d'une prise en charge comptable de F CFA **avant** 2020.

Projet 2 : Projet de Promotion du Riz Local phase 2 (PRORIL 2)

Ce projet d'un coût total **4 800 000 000** F CFA

Projet 3 : Projet d'Aménagement Hydro Agricole dans les régions du Folon et du Kabadougou

Ce projet d'un coût total **21 719 000 000** F CFA

e. Exécution des prévisions d'effectifs

Tableau 6 : Exécution des prévisions d'effectifs du programme 2

	2019 (a)	2020				Total fin d'année (a+b)-c
		Besoin exprimé	Prévision	Besoin satisfait (b)	Sorties (c)	
Catégorie A	11	11	03	00	00	11
Catégorie B	09	08	02	01	00	10
Catégorie C	00	00	00	00	00	00
Catégorie D	01	01	01	00	01	00
Non Fonctionnaires	150	150	04	03	02	151
TOTAL	171	170	10	04	03	172

Source : DRH/ MPR

A l'analyse du tableau, la majorité de l'effectif de ce programme est constitué de non-fonctionnaires.

En effet, 150 agents sur un total de 172 sont non-fonctionnaires soit 87.21%. Vu la spécificité des activités de terrain, ce programme a recours à des appels à candidature pour trouver les profils recherchés. Et un grand nombre de non-fonctionnaires qui répondent aux critères de sélection sont ainsi recrutés.

2. Commentaires et Conclusion du programme

Au total, le programme « Promotion de la Riziculture » regroupe l'ensemble des activités qui constituent le cœur des missions assignées au Ministère. Il s'agit essentiellement des activités de l'ADERIZ et des projets d'investissements ou activités de projets.

Dans l'ensemble, les objectifs ne sont pas atteints en raison de l'insuffisance de la dotation budgétaire. Les financements extérieurs prévus pour l'année 2020 n'ont pas été accordés. Au-delà de cet aspect financier, la crise sanitaire a entravé les activités des différents projets sur le terrain.

Pour pallier ces difficultés, des dispositions ont été prises pour mobiliser des ressources financières auprès des bailleurs.

CONCLUSION GENERALE

La gestion 2020 a permis d'avoir des avancées notables dans l'atteinte des résultats du Ministère de la Promotion de la Riziculture. Au niveau des deux (02) programmes, il est observé une absorption relativement bonne des crédits alloués malgré le contexte défavorable lié à la pandémie à COVID-19.

La synthèse des résultats majeurs présente la situation suivante :

- une évolution du taux de réalisation du plan d'actions du Ministère ;
- une rationalisation de la gestion des effectifs ;
- l'opérationnalisation du dialogue de gestion par la nomination des responsables de programme.

Par ailleurs, il est nécessaire de poursuivre le renforcement de capacités des acteurs pour mieux apprécier les résultats de l'imprégnation faite après ce premier exercice en mode budget-programmes. La gestion optimale et rationnelle des ressources induite par le budget-programmes suscite un dialogue de gestion entre les structures. Cette disposition permettra de renforcer la qualité des services aux usagers-clients et de poursuivre les efforts pour une gestion efficiente des finances publiques.

SECTION 356: MINISTERE DE L'ECONOMIE NUMERIQUE ET DE LA POSTE

I. PRESENTATION GENERALE DU MINISTERE

I.1 Rappels des orientations stratégiques du ministère

A. Problèmes majeurs du secteur de l'Economie Numérique et de la Poste

❖ Au niveau de l'Economie Numérique

- L'inadaptation du cadre juridique actuel aux normes des technologies dites de la 4ème révolution industrielle (5G, internet des objets, cloud, etc.) ;
- Le faible niveau de pénétration du « large bande » ;
- Le faible niveau de pénétration de l'internet fixe haut débit ;
- La quasi-inexistence de contenus locaux numériques ;
- Le faible niveau de la digitalisation de l'Administration et de la gouvernance électronique ;
- L'insuffisance et l'inadaptation des compétences pour soutenir le développement du secteur ;
- L'accessibilité limitée des populations aux services et outils de l'économie numérique ;
- Le faible niveau d'appropriation des TIC par les populations ;
- La recrudescence des problématiques de la cybercriminalité.

❖ Au niveau de la Poste

- L'inadaptation du cadre juridique actuel ;
- L'insuffisance d'offres de services postaux innovants et compétitifs ;
- Les difficultés structurelles de gestion de la Poste CI ;
- Le non effectivité de la mise en œuvre du service postal universel ;
- L'inadaptation des compétences et profils avec l'évolution des activités du secteur postal ;
- Le non-fonctionnement de plusieurs bureaux de poste.

B. Rappel des orientations stratégiques, des objectifs globaux et des résultats stratégiques du ministère

1- Rappel des orientations stratégiques

❖ Au niveau de l'Economie Numérique

Cinq (05) orientations stratégiques ont été définies :

- **Orientations stratégique # 1** : L'Elaboration et la mise en œuvre d'un cadre législatif et réglementaire adéquat au développement d'une société numérique en Côte d'Ivoire ;
- **Orientations stratégique # 2** : Le Développement d'une infrastructure large bande en adéquation avec les enjeux de développement d'une société numérique ;
- **Orientations stratégique # 3** : La promotion de l'accessibilité à l'usage des Technologies de l'information et de la communication, en générale, et à l'internet en particulier ;
- **Orientations stratégique # 4** : L'incitation au développement de contenu locaux au profit des populations ;
- **Orientations stratégique # 5** : Le développement d'une expertise nationale en matière de TIC.

❖ Au niveau du Secteur Postal

Trois (3) orientations de développement sont définies :

- **Orientations stratégique # 1** : La réforme du cadre réglementaire ;
- **Orientations stratégique # 2** : La mise en place d'une autorité de régulation du sous-secteur de la poste
- **Orientations stratégique # 3** : L'élaboration d'un plan de redressement de la société de la Poste Côte d'Ivoire

2- Rappel des objectifs globaux et des résultats stratégiques

Objectifs globaux

1. Deux objectifs globaux ont été retenus au sein du ministère :

2. **Objectif global 1** : Mettre en place un dispositif de gestion susceptible d'amener tous les acteurs et animateurs à l'adoption de la culture de résultat ;

3. **Objectif global 2** : Favoriser le développement harmonieux des TIC pour le bien-être des populations et le développement d'infrastructures adéquates à la POSTE CI.

Résultats stratégiques

4. Les quatre résultats stratégiques attendus sont :

- Doter les secteurs de l'économie numérique et de la poste d'un cadre législatif et réglementaire adéquat ;
- Développer et formaliser l'accessibilité au TIC;
- Promouvoir le développement de contenus locaux;
- Restaurer le secteur postal.

1.2 Synthèse des principaux résultats

La mise en œuvre de ces axes stratégiques a permis au secteur du numérique d'atteindre des résultats considérables dont les plus significatifs sont présentés comme suit. Ces résultats seront présentés tant au niveau du sous-secteur de l'Economie Numérique qu'au niveau du sous-secteur postal.

❖ Au niveau de l'Economie Numérique

Au niveau du sous-secteur de l'Economie Numérique, il s'agit de :

- La mise en œuvre du projet de maillage du pays en fibre optique de 5435 km ;
- La connectivité internationale avec quatre câbles sous-marins;
- L'existence d'un point d'échange internet, dénommé « civix » ;
- L'octroi de trois licences pour la fourniture de la téléphonie 4G ;
- Le contrôle de la qualité de service des opérateurs de téléphonie mobile ;
- L'identification des abonnés à la téléphonie mobile ;
- La mutualisation des infrastructures TIC par les opérateurs ;
- L'aménagement de 180 ha de la zone franche de Grand-Bassam ;
- La poursuite du projet de couverture en internet wifi des universités et grandes écoles publiques ;
- la prise de la loi n° 2017-803 du 7 décembre 2017 d'orientation de la Société de l'Information en Côte d'Ivoire.

❖ Au niveau de la Poste

Au niveau du sous-secteur de la Poste, l'on note :

- La mise en œuvre par le Gouvernement du plan de redressement de La Poste Côte d'Ivoire ;
- La mise en œuvre de la loi n° 2013-762 du 10 octobre 2013 portant nouveau Code Postal;
- La création d'un régulateur postal qui est l'ARTCI ;
- La mise en œuvre du courrier hybride ;
- Le lancement de nouvelles activités telles que la vente en ligne, la livraison à domicile, le courrier en ligne et le cash-cash;
- L'organisation de la Conférence des Postes des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CPEAO);
- L'exécution du plan de départ volontaire à la retraite des agents en âge avancé de La Poste Côte d'Ivoire ;
- La réhabilitation de 41 bureaux de poste sur les 66 bureaux de poste dans la zone ex-CNO.

Toutes ces performances réalisées par le secteur de l'Economie Numérique et de la Poste sont traduites dans le tableau des indicateurs. Il est à noter que malgré les efforts consentis par le secteur au cours de la gestion 2020, beaucoup reste à faire en vue de l'atteinte de la maturité numérique conformément à l'ambition du Gouvernement de faire de notre pays un hub numérique dans la sous-région.

Tableau 106 : Tableau de l'évolution des indicateurs du Ministère

Indicateurs	REALISATIONS (de 2017 à 2019)			2020		Commentaires
	2017	2018	2019	Prévision	Réalisation	
Nombre de textes réglementaires mis en œuvre.	-	2	-	5	5	La mise en œuvre est traduite ici par la promulgation
Taux de couverture du territoire national en matière d'Economie Numérique	54,0%	54,1%	60%	95%	68,9%	Ce volet mesure le taux de pénétration du haut débit internet
	46,97%	55%	56,53%	100%	62%	Ce volet mesure le taux de couverture mobile de la population en 4G
Proportion de la population ayant accès aux TIC	-	-	32,41%	100%	41%	Ce volet mesure la proportion de la population ayant accès à l'Equipement ordinateur
	-	-	64,83%	100%	73,67%	Ce volet mesure la proportion de la population ayant accès à l'Equipement mobile
Taux de réhabilitation des bureaux de poste dans les zones Ex-CNO	-	-	-	100%	62,12%	Le niveau de réalisation obtenu est fonction du niveau de financement
Taux d'apurement de la dette mandat	-	-	-	100%	54%	Le niveau de réalisation obtenu est fonction du niveau de financement

I.3 Résumé de l'exécution du budget

Pour la réalisation de ses missions à lui assignées, le Ministère de l'Economie Numérique et de la Poste (MENUP) a bénéficié d'une notification budgétaire initiale (budget voté) de **49 503 512 042 FCFA** au titre de l'exercice 2020. A la suite du collectif budgétaire ; cette dotation est passée à **44 087 278 398 FCFA** soit un taux de réduction de **11%**.

L'analyse de l'exécution de ce budget se fera d'une part par nature budgétaire et par programme d'autre part.

a) Analyse de l'exécution du budget par nature de dépense

L'exécution du Budget par natures de dépenses (Biens et services, personnel, transferts et investissements) se présente comme telle :

- Les dépenses en biens et services se chiffrent à **4 258 768 323 FCFA** et représentent 9,66% du budget global du ministère. Le taux d'exécution s'élève à 69.03%. Ce taux d'exécution s'explique d'abord par la régulation budgétaire mais aussi au niveau de l'activité « organisation du 27^{ème} congrès de l'Union Postale Universelle ». En effet, pour un budget voté initial de 3 000 000 000 FCFA, son financement est passé à 1 000 000 000 FCFA suite au collectif budgétaire. En outre seulement 56% d'exécution sont retracés alors que les 44% bien qu'exécutés ne sont pas retracés parce qu'ayant fait l'objet d'une lettre d'avances pour la construction de la Poste du Futur. Il faut aussi noter que la ligne convention BNETD est exécutée par la DAF du Ministère de l'Economie et des Finances et sa situation d'exécution n'est pas transcrite dans le budget du MENUP.
- Pour les dépenses de personnel, l'exécution est de 99,83% sur l'exercice budgétaire de 2020.
- Quant aux transferts, ce taux est de 75,29% sur la même période. Ce taux d'exécution de moins de 100%, s'explique par la régulation budgétaire sur cette nature de dépenses.
- En ce qui concerne les dépenses d'investissement, le budget voté est de 13 643 140 760 FCFA et représente 28% du budget global du MENUP. Le taux d'exécution est de 85,62%. Ce taux d'exécution en dessous de 100% trouve son explication dans la régulation subit par certains projets, tel que le projet PSNDEA qui a vu une partie de son budget baissé de 30%. Il y a aussi le cas spécifique du projet de réhabilitation des bureaux de postes dans les zones ex-CNO dont environ 0.89% de sa dotation n'a pu être exécutée faute de facture correspondante à ce montant.

b) Analyse de l'exécution du budget par programme

L'exécution du budget du MENUP en 2020 s'est faite à travers trois (3) programmes à savoir :

- Programme 1 : Administration générale, qui est le programme support du ministère ;
- Programme 2 : Economie numérique et poste, étant le programme métier ;
- Programme 3 : Comptes Spéciaux du Trésor.

Tableau 2 : Exécution du budget 2020

Unités	Voté	Collectif	Actuel	Actuel hors bailleur et comptes spéciaux	Réalisation	Tx de réal
Opérations consolidées						
1. Ressources	49503512 042	43 921 292 104	44 087 278 398	9 493 178 398	7 448 531 022	78,46%
2. Charges	49 503 512 042	43 921 292 104	44 087 278 398	9 493 178 398	7 448 531 022	78,46%
1. Ressources	49 503 512 042	43 921 292 104	44 087 278 398	9 493 178 398	7 448 531 022	78,46%
1.1 Ressources intérieures	39 314 512 042	33 732 292 104	33 898 278 398	9 493 178 398	7 448 531 022	78,46%
1.1.1 Budget de l'Etat (Trésor)	39 314 512 042	33 732 292 104	33 898 278 398	9 493 178 398	7 448 531 022	78,46%
1.1.2 Recettes de services	-	-	-	-	-	0,00%
1.2 Ressources extérieures	10 189 000 000	10 189 000 000	10 189 000 000	-	-	0,00%

Unités	Voté	Collectif	Actuel	Actuel hors bailleur et comptes spéciaux	Réalisation	Tx de réal
1.2.1 Emprunts projets	10 189 000 000	10 189 000 000	10 189 000 000	-	-	0,00%
1.2.2 Dons Projets	-	-	-	-	-	0,00%
1.2.3 Appuis budgétaires ciblés	-	-	-	-	-	0,00%
2 Charges	1 555 784 908	43 921 292 104	44 087 278 398	9 493 178 398	7 448 531 022	78,46%
2.1 Personnel	1 555 784 908	-	-	1 609 971 202	1 607 273 568	99,83%
2.1.1 Solde y compris EPN	1 555 784 908	1 555 784 908	1 609 971 202	1 609 971 202	1 607 273 568	99,83%
2.1.2 Contractuels hors solde	-	-	-	-	-	0,00%
2.2 Biens et Services	4 258 768 323	2 230 598 911	2 230 598 911	2 230 598 911	1 289 703 644	57,82%
Biens et services sur budget Etat	4 258 768 323	2 230 598 911	2 230 598 911	2 230 598 911	1 289 703 644	57,82%
2.3 Transferts	30 045 818 051	27 083 776 741	27 195 576 741	2 790 476 741	2 100 993 666	75,29%
2.3.1 Transferts courants	1 020 670 181	978 528 871	1 090 328 871	1 090 328 871	910 890 157	83,54%
2.3.2 Transferts en capital	29 025 147 870	26 105 247 870	26 105 247 870	1 190 103 509	1 190 103 509	100%
2.4 Investissement	13 643 140 760	13 051 131 544	13 051 131 544	2 862 131 544	2 450 560 144	85,62%
2.4.1 Trésor	3 454 140 760	2 862 131 544	2 862 131 544	2 862 131 544	2 450 560 144	85,62%
2.4.2 Financement extérieur	10 189 000 000	10 189 000 000	10 189 000 000	-	-	0,00%
Dons	-	-	-	-	-	0,00%
Emprunts	10 189 000 000	10 189 000 000	10 189 000 000	-	-	0,00%

La situation de l'exécution se présente comme suit :

Le budget alloué (budget voté) au programme administration générale est de 2 199 192 770 FCFA, soit 4,44% du budget général du MENU. A la suite du collectif budgétaire, il est passé à 1 637 473 754 FCFA. Il a été exécuté à hauteur de 84,91% équivalent à 1 390 359 615 FCFA.

Quant au programme Economie numérique et poste, le budget voté qui était de 19 979 319 272 FCFA a connu une baisse de 1 934 614 628 FCFA à la suite du collectif budgétaire et est passé à 18 044 704 644 FCFA. Il représente 40,36% du budget général du ministère. Le taux d'exécution est de 77,12% soit un montant de 6 058 171 407 FCFA, la part bailleur n'est pas prise en compte.

Le taux d'exécution en dessous de 100% s'explique en partie par la régulation du budget du projet PSNDEA et de celui de l'Uep-ZBTIC, mais aussi le cas du projet de réhabilitation des bureaux de poste dans les zones ex-CNO dont environ 0,89% de la dotation n'a pu être exécutée faute de facture correspondante à ce montant.

Concernant le Programme Comptes Spéciaux du Trésor, le budget voté s'élève à 27 325 000 000 FCFA soit 55,20% du budget général du MENU. L'exécution de ce programme dont les structures bénéficiaires sont l'Autorité de Régulation des Télécommunications/TIC de Côte d'Ivoire (ARTCI) pour un montant de 3 325 000 000 FCFA et l'Agence Ivoirienne de Gestion des Fréquences radioélectriques (AIGF) à hauteur de 24 000 000 000 FCFA, n'est pas retranscrite dans ce rapport.

Le taux d'exécution global du budget du MENU pour l'exercice 2020 est de 78,46% pour un budget voté de 49 503 512 042 FCFA. Il est passé à 44 087 278 398 FCFA à la suite du collectif budgétaire. Finalement le budget du MENU hors bailleur et hors comptes spéciaux est de 9 493 178 398 et a été exécuté à hauteur de 7 448 531 022 FCFA.

Deux informations majeures méritent d'être signalées pour expliquer ce niveau d'exécution du budget du MENU au titre de la gestion 2020.

- La première concerne la transcription de la situation d'exécution des ressources extérieures. Sur ce point, nous notons principalement que ce taux ne prend pas en compte les ressources extérieures dont la situation d'exécution n'est pas rapportée.

- La seconde porte sur la transcription de la situation d'exécution des Comptes spéciaux du Trésor. Nous notons ici aussi que la situation d'exécution du budget du MENUP de 78,46% ne prend pas en compte les Comptes spéciaux du Trésor car l'exécution de cette partie n'est pas rapportée.

II. RAPPORT ANNUEL DE PERFORMANCE PAR PROGRAMME

Le Rapport Annuel de Performance du Ministère de l'Economie numérique et de la Poste est présenté par Programme.

Nous rappelons que conformément au Projet Annuel de Performance (PAP) 2020, le Ministère de l'Economie Numérique et de la Poste dispose de deux (02) programmes à savoir :

- Programme 1 : Administration Générale ;
- Programme 2 : Economie Numérique et Poste.

II.1 Programme 1 : Administration Générale

1. Bilan du programme

De par sa transversalité, il est essentiel de rappeler que les activités majeures du **programme Administration Générale** ont été réalisées en vue de :

- La coordination et de l'animation du Ministère ;
- La gestion des ressources humaines, financières et matérielles du Ministère ;
- L'information et de la communication autour des activités du Ministère ;
- La planification, de la programmation et du suivi évaluation des activités du Ministère ;

Toutes ces activités ont abouti à plusieurs résultats. Entre autres, l'élaboration du budget du ministère et du rapport de l'exécution dudit budget, le suivi des activités de réglementation qui ont abouti à l'adoption de sept (05) décrets en matière d'Economie Numérique et Poste. En matière d'inspection, deux (2) missions de contrôle et trois (03) missions d'évaluation ont été réalisées dans certaines structures du ministère. Aussi, le système d'Archivage a-t-il mis en œuvre avec la numérisation de 60% des cartons d'archives.

a. Evolution des indicateurs de performance

Tableau 3 : évolution des indicateurs du programme 1

Objectifs spécifiques 1	Indicateurs de performance	Unités	Réalisation			2020	
			2017	2018	2019	Prévisions	Réalisations
Améliorer le cadre législatif et réglementaire des secteurs de l'Economie Numérique et de la Postes	Indicateur 1 : Nombre de textes législatifs et réglementaires des secteurs de la poste et des TIC	U	-	2	-	5	5
	Indicateur 2 : Nombre de campagnes de sensibilisation sur les textes	U	-	2	-	2	2
Renforcer la gestion des ressources humaines, financières matérielles	Indicateur 1 : Taux d'agents formés	%	-	95%	-	100%	100%
	Indicateur 2 : Taux d'exécution du budget	%	-	70%	-	90%	81,10%
Améliorer le système d'information, de communication et d'archivage du ministère	Indicateur 1 : taux d'élaboration de répertoires de documents	%	-	40%	-	60%	162.50%
	Indicateur 2 : Taux de numérisation de cartons	%	-	10%	-	60%	60%

Objectifs spécifiques 1	Indicateurs de performance	Unités	Réalisation			2020	
			2017	2018	2019	Prévisions	Réalisations
Amélioration de la planification des activités du ministère	Indicateur 1 : Taux de projets suivis et évalués	%	-	30%	-	40%	40%

b. Analyse détaillée et explication du résultat

La présente analyse porte sur les résultats obtenus au cours de la gestion 2020. De façon générale, nous notons que pour ce qui concerne le programme administration Générale, les résultats obtenus sont globalement conformes aux prévisions.

- Pour l'indicateur nombre de textes législatifs et réglementaires des secteurs de la poste et des TIC, les réalisations sont conformes aux prévisions.
- Concernant l'indicateur nombre de campagnes de sensibilisation sur les textes, deux campagnes de sensibilisation ont été menées en vue de la divulgation desdits textes auprès de la population conformément aux prévisions.
- S'agissant de la formation des agents du ministère, nous notons que 100% des agents à former ont effectivement été formés ;
- Au titre de l'exécution du budget, sur une prévision de 100%, le ministère a enregistré un taux d'exécution de 81,10%. Ce taux s'explique d'une part par la régulation budgétaire et d'autre part par le collectif budgétaire intervenu en cours d'année à la suite de la survenue de la crise sanitaire.
- Pour ce qui concerne le taux d'élaboration de répertoires de documents, le taux de 162,50% atteint résulte du fait de l'arrivée dans le service de nouveaux agents qui ont permis de booster cette activité.
- Quant au taux de numérisation de cartons d'archives, le taux de réalisation est resté conforme aux prévisions de 60%.
- S'agissant du taux de suivi des projets, les réalisations sont restées conformes aux prévisions.

c. Exécution financière par action

Tableau 4 : Exécution financière par action du programme 1

Actions	Personnel	Biens et Services	Transferts	Investissement	Total
Action 1 : 2112501 Coordination et animation du ministère	-	460 595 585	-	-	460 595 585
Action 2 : 2112502 Gestion des ressources humaines, financières et matérielles	467 029 103	315 894 096	-	-	782 923 199
Action 3 : 2112503 Information et Communication	-	110 850 832	-	-	110 850 832
Action 4 : 2112504 Planification, Programmation et Suivi-Evaluation	-	35 989 999	-	-	35 989 999

Pour la réalisation des activités du programme administration générale, quatre (4) actions (Coordination et animation du ministère, Gestion des ressources humaines, financières et matérielles, Information et Communication, Planification, Programmation et Suivi-Evaluation) ont été identifiées afin de permettre l'atteinte des cinq (5) objectifs spécifiques dudit programme.

Le budget du programme administration générale est affecté à deux natures de dépenses : les dépenses en biens et services et le personnel.

Le montant des dotations par action est mentionné dans le tableau 4 ci-dessus. Le Taux d'exécution globale est de 84,91%.

d. Exécution des autorisations d'engagement

L'exécution des autorisations d'engagement du programme est présentée ci-dessous.

Tableau 5 : Exécution des autorisations d'engagement du programme 1

	AE			Réalizations (R)			Ecart(E)		
	E = AE - R								
Total programme (Budget de l'Etat)	2018	2019	2020	2018	2019	2020	2018	2019	2020
Sur financement intérieur	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Sur financement extérieur	-	-	-	-	-	-	-	-	-

S'agissant du programme administration générale, nous notons que ce chapitre est sans objet pour motif qu'il ne possède pas de lignes à marchés.

e. Exécution des prévisions d'effectifs

L'exécution des prévisions d'effectifs du programme est présentée dans le tableau ci-dessous.

Tableau 6: Exécution des prévisions d'effectifs du programme 1

	2019	2020				Total fin d'année
		Besoin exprimé	Prévision	Besoin satisfait	Sorties	
Catégorie A	34	19	19	07	03	38
Catégorie B	27	17	17	03	01	29
Catégorie C	05	00	00	05	00	10
Catégorie D	09	06	06	02	00	11
Non Fonctionnaires	43	05	05	03	10	36
TOTAL	118	47	47	20	14	124

L'année 2020 a enregistré vingt (23) arrivées au sein du ministère dans les emplois suivants : ASTP option Chauffeur (2), Adjoint Administratif (2), Assistant Conservateur (1), Assistant Comptable (2), Secrétaire Assistant Comptable (4), Secrétaire Administratif (02), Secrétaire de Direction (1), Technicien Supérieur de la Communication (1), Attache Administratif (1), Attaché des Finances (2), Ingénieur Réseaux et Télécommunications (2), Ingénieur Informaticien (1), Inspecteur de l'Enseignement (1), Juriste (1).

Au titre des départs, nous avons quatorze (14) agents partis vers d'autres ministères et trois (03) décès soit au total dix-sept (17) agents. Ceux-ci sont issus des emplois suivants : Ingénieur informaticien (1), Ingénieur TIC (1), Ingénieur Telecom (2) Ingénieur Management Marketing (1), Ingénieur Statisticien Economiste (1), Juriste (3), Documentaliste (1), Assistante de Direction (1), ASTP option Chauffeur (2), Comptable (1) et un garde du corps.

En définitive, le Ministère de l'Economie Numérique et de la Poste compte en son sein au titre de l'exercice 2020, soixante-quinze (88) fonctionnaires et agents de l'Etat et quarante-sept (36) agents contractuels pour un total de cent-vingt-deux (124) agents repartis dans huit Directions.

2. Commentaires et conclusion

Au total, nous retenons que s'agissant le programme Administration Générale, l'objectif général de mettre en place un dispositif de gestion susceptible d'amener tous les acteurs et animateurs à l'adoption de la culture du résultat a été atteint. A cet effet 04 actions ont été déployées et 29 activités ont été mises en œuvre. Les niveaux d'exécution de ces actions montrent que les ressources mises à disposition ont été utilisées pleinement.

Perspectives du programme 1

En termes de perspectives du programme, il faut noter que l'évolution continue du secteur demande une mise à jour constante de la politique nationale en matière d'économie numérique. Ce qui s'apprécie au niveau :

- De la mise à jour constante de la réglementation du secteur ;
- De la mise à jour de la stratégie du secteur ;
- De l'assainissement des affaires
- De la formation d'une expertise locale dans le domaine ;
- Du recrutement d'une expertise qualifiée dans l'administration publique ;
- De la recherche de financement en soutien à l'action gouvernementale.

II.2 Programme 2 : Economie Numérique et Poste

1. Bilan du programme

Le programme « Economie Numérique et Poste » est le programme métier du ministère. Ses principales activités ont été réalisées par la direction centrale du ministère en charge de sa coordination et son animation et par les structures sous tutelle en charge de la mise en œuvre de la politique gouvernementale du secteur.

a. Evolution des indicateurs de performance

Les indicateurs de performance du programme sont consignés dans les différents tableaux ci-dessous.

Tableau 3 : Evolution des indicateurs du programme Economie Numérique

Objectifs spécifiques 1	Indicateurs de performance	Unités	Réalisation			2020	
			2017	2018	2019	Prévisions	Réalisations
Promouvoir et vulgariser les TIC sur le territoire national	Indicateur 1 : Taux de pénétration du haut débit	%	-	54,1%	60%	47%	68,9%
	Indicateur 2 : taux de couverture de la population en Internet	%	-	70%	91,7%	95%	92,25%
Moderniser les infrastructures TIC	Indicateur 1 : Nombre de kilomètre de fibres optiques déployés	%	-	1874	1539	ND	0
Promouvoir la création d'unités industrielles en matière de TIC et Biotechnologie en zone franche	Indicateur 1 : taux d'exécution des projets d'infrastructures et d'équipement	%	-	60%	83,40%	ND	97,72%
	Indicateur 2 : Taux de croissance du chiffre d'affaire global des entreprises maintenues dans la zone franche	%	-	5%	-	5%	0,17%
	Indicateur 3 : Nombre de projets incubés	u	-	5	8	10	0

b. Analyse détaillée et explication des résultats

De manière générale, nous notons que plusieurs facteurs ont empêché l'atteinte des performances du programme Economie Numérique et Poste. Sur ce chapitre, nous pouvons citer la survenue en début d'année 2020 de la pandémie à corona virus (la COVID 19) et les difficultés financières de certaines de nos structures. S'agissant du COVID-19, les conséquences se résument en la restriction

budgétaire et en l'imposition de mesures barrières de lutte ainsi qu'en la prudence à engager les investissements. Il en découle un report de certaines activités ou un ralentissement du rythme d'exécution des travaux.

- Le taux de pénétration du haut débit de 68,9% est nettement au-dessus de la prévision de 47% de 2020. En d'autres termes le haut débit est de plus en plus étendu sur le territoire national.
- Le taux de couverture de la population en Internet est passé de 91,7% en 2019 à 92,25% en 2020. Certes la prévision de 95% n'est pas atteinte, cependant on note une légère amélioration comparativement à 2019.

Les écarts des réalisations du taux de pénétration du haut débit internet et de celui de la couverture de la population en internet, qui sont respectivement de (-21) points et de (-2) points par rapport aux prévisions, s'expliquent par le ralentissement des investissements des opérateurs de téléphonie pour le déploiement de leurs réseaux 3G et 4G du fait de la crise du COVID-19. Au niveau du déploiement de la fibre optique, les difficultés financières de l'ANSUT n'ont pas permis de démarrer l'exécution des travaux, ainsi les prévisions de déploiement de fibres optiques n'ont pas été réalisées.

- Le taux d'exécution des projets d'infrastructures et d'équipement initialement projeté pour 100% n'a pu atteindre que 97,72%. Cet indicateur concerne l'aménagement des 180 premiers hectares sur le site du VITIB. La non-atteinte de la prévision escomptée est essentiellement due aux restrictions budgétaires.
- Le taux de croissance du chiffre d'affaire global des entreprises maintenues dans la zone franche a été de 0,17% en 2020 contre 5% prévu. Cet écart s'explique par la survenue en cours d'année de la pandémie Covid-19, les difficultés d'obtention des autorisations de production des produits pharmaceutiques et le taux d'échec élevé des start-up technologiques.
- Quant à l'indicateur sur le taux de projets incubés, nous notons qu'aucun projet n'a été incubé en 2020 en raison de la crise sanitaire du covid 19.

c. Exécution financière par action

Tableau 4 : exécution financière par action du programme 2

	Personnel	Biens et Services	Transferts	Investissement	Total
Action 1: Développement du secteur de l'Economie Numérique et du secteur de la poste	1 140 244 465	366 373 132	2 010 462 846	1 634 763 878	4 011 599 856
Action 2 : Développement de la zone franche de Grand Bassam	-	-	90.530.820	815.796.266	906.327.086

Deux grandes actions ont été déterminées pour l'atteinte des objectifs du programme économie numérique et poste. Il s'agit d'une part, du Développement du secteur de l'Economie Numérique et du secteur de la poste et du Développement de la zone franche de Grand Bassam d'autre part.

Le budget du programme a été réparti entre les différentes natures de dépenses que sont : personnel, biens et services, transferts et investissement.

Le budget de l'Action 1 : Développement du secteur de l'Economie Numérique et du secteur de la poste représente 83.52% du budget du programme soit 6 560 951 664 FCFA. Il a été exécuté à hauteur de 61.14%, soit un montant de 4 011 599 856 FCFA.

En ce qui concerne l'Action 2 : Développement de la zone franche de Grand Bassam, son budget représente 16.48% du budget global du programme soit 1 294 752 980 FCFA. Il a été exécuté à hauteur de 906.327.086 FCFA soit 70.00%.

d. Exécution des autorisations d'engagement

L'exécution des autorisations d'engagement du programme est présentée ci-dessous.

Tableau 5 : Exécution des autorisations d'engagement du programme 2

	Année de démarrage	Année de fin	Coût total	Budget Voté 2020	Budget Actuel 2020	Mandat PEC 2020
Projet 1 : Aménager la zone franche de Grand Bassam	2014	2021	40 001 000 000	1 500 000 000	1 165 423 237	815 796 266
<i>Sur financement intérieur</i>			12 001 000 000	1 500 000 000	1 165 423 237	815 796 266
<i>Sur financement extérieur</i>			28 000 000 000			
Projet 2 : Intégrer le digital dans le secteur agricole	2018	2023	45 198 185 600	10 989 000 000	10 989 000 000	739 998 215
<i>Sur financement intérieur</i>			7 939 828 000	800 000 000	800 000 000	739 998 215
<i>Sur financement extérieur</i>			37 258 357 600	10 189 000 000	10 189 000 000	
Projet 3 : Poursuivre la réhabilitation des bureaux de postes dans les zones ex-cno	2012	2021	4 010 000 000	280 000 000	217 545 671	215 603 027
<i>Sur financement intérieur</i>			4 010 000 000	280 000 000	217 545 671	215 603 027
<i>Sur financement extérieur</i>			-	-	-	-
Total programme (Budget de l'Etat)			89 209 185 600	12 769 000 000	12 371 968 908	1 771 397 508
<i>Total sur financement intérieur</i>			23 950 828 000	2 580 000 000	2 182 968 908	1 771 397 508
<i>Total sur financement extérieur</i>			65 258 357 600	10 189 000 000	10 189 000 000	-
Projet 4 : Réhabiliter et équiper l'ESATIC	2012	2020	4 760 000 000	874 140 760	679 162 636	679 162 636
<i>Sur financement intérieur</i>			4 760 000 000	874 140 760	679 162 636	679 162 636
<i>Sur financement extérieur</i>			-	-	-	-
Total programme (Budget de l'Etat)			93 969 185 600	13 643 140 760	13 051 131 544	2 450 560 144
<i>Total sur financement intérieur</i>			28 710 828 000	3 454 140 760	2 862 131 544	2 450 560 144
<i>Total sur financement extérieur</i>			65 258 357 600	10 189 000 000	10 189 000 000	-

Les autorisations d'engagement du programme économie numérique et poste sont financées par le budget de l'Etat et par les bailleurs pour son volet investissement.

Il faut noter que le ministère dispose de quatre projets en cours d'exécution. Sur ces quatre projets seul le Projet solution numérique pour le désenclavement des zones rurales bénéficie encore d'un financement bailleur en l'occurrence la banque mondiale, la part bailleur du projet Aménagement de la zone franche technologique à Grand Bassam ayant été entièrement décaissée.

Le coût total de ces projets s'élève à 93 969 185 600 FCFA. La part Etat est de 28 710 828 000 FCFA contre 65 258 357 600 FCFA pour les bailleurs.

En 2020, 2 450 560 144 FCFA ont été pris en charge sur la part Etat sur un budget de 2 862 131 544 FCFA.

e. Exécution des prévisions d'effectifs

L'exécution des prévisions d'effectifs du programme est présentée dans le tableau ci-dessous.

Tableau 6 : exécution des prévisions d'effectifs du programme 2

	2019	2020				
		Besoin exprimé	Prévision	Besoin satisfait	sorties	Total fin d'année
Catégorie A	81	06	06	05	05	81
Catégorie B	13	02	02	02	02	13
Catégorie C	06	02	02	00	01	05
Catégorie D	05	01	01	00	00	05
Non Fonctionnaires	26	00	00	00	04	22
TOTAL	131	11	11	07	12	126

Au cours de l'année 2020, six (6) agents ont été recrutés (Colonne besoins satisfaits) :

En 2019, le programme Economie Numérique et Poste totalisait 119 agents, dont 21 contractuels et 07 agents fonctionnaires et 05 non fonctionnaires pour le compte de la DENUP pour un total de 131 agents.

En fin 2020, suite aux mouvements de personnel qu'a connu le programme au cours de l'année, l'effectif est passé à un total de 126 agents, dont 22 agents contractuels et 104 fonctionnaires repartis dans les grades A, B, C et D.

2. Commentaires et conclusion

Au total, nous retenons que pour l'atteinte de l'objectif global du programme Economie Numérique et Poste, qui est de favoriser le développement harmonieux des TIC pour le bien-être des populations et le développement d'infrastructures adéquates à la Poste Côte d'Ivoire, 02 actions reparties en 19 activités ont été nécessaires.

Il convient également de noter que ces activités se sont déroulées dans un environnement difficile pour au moins trois raisons : le basculement en mode budget programme avec le dysfonctionnement du système d'exécution budgétaire, l'intégration de nouveaux acteurs non familiers au système et la crise sanitaire mondial du covid_19.

Perspectives pour programme 2

Les perspectives pour le programme 2 s'inscrivent dans la droite ligne de la vision du gouvernement et déclinée par le ministère de l'économie numérique, des télécommunications et de l'innovation.

L'objectif de notre pays, est d'opérer la transformation digitale de l'économie, et de la gouvernance au service de la croissance et des populations. Et la Côte d'Ivoire ambitionne d'être le moteur de la transformation numérique au niveau régional et continental.

Pour cela, nos actions et les initiatives ainsi que les financements futurs de l'état dans ce secteur seront prioritairement axés vers :

- L'adaptation et la mise à niveau de la Réglementation ;
- Le développement des infrastructures ;
- Le développement de service et outils du numérique pour les citoyens ;
- L'accessibilité aux outils et services du numérique à toute personne, indépendamment de ses caractéristiques individuelles, sociales ou culturelles et de sa localisation géographique ;
- Le développement des compétences aux métiers du numérique ;
- Le renforcement de la confiance numérique caractérisée par la Cyber sécurité et la protection des données personnelles et la certification électronique ;
- Le développement de l'Innovation et d'une industrie du numérique.

SECTION 357: MINISTERE DE LA PROMOTION DE LA JEUNESSE ET DE L'EMPLOI DES JEUNES

I. PRESENTATION GENERALE DU MINISTÈRE

I.1 Rappel des orientations stratégiques du Ministère

Le Ministère de la Promotion de la Jeunesse et de l'Emploi des Jeunes (MPJ EJ) est chargé de mettre en œuvre et suivre la politique du Gouvernement en matière de Jeunesse et d'Emploi des Jeunes. Selon le décret n°2018-648 du 1^{er} août 2018 portant attributions des Membres du Gouvernement, le MPJ EJ a pour missions :

En matière de Promotion de la Jeunesse :

- mise en œuvre de la politique spécifique en faveur des jeunes ;
- élaboration des projets, loi et de règlement en matière de Promotion de la Jeunesse ;
- éducation, formation permanente et promotion des jeunes non scolarisés et déscolarisés ;
- préparation des jeunes à l'autonomie individuelle ;
- organisation, réglementation, tutelle, contrôle et évaluation des organisations et mouvements de jeunesse ;
- formation du personnel enseignant en éducation permanente ;
- Développement de la coopération internationale en matière de jeunesse

En ce qui concerne l'Emploi des Jeunes :

- définition et orientation de la Politique nationale en matière d'Emploi des Jeunes ;
- élaboration des projets de loi et de règlement en matière d'Emploi des Jeunes ;
- élaboration en relation avec les Ministères concernés, des stratégies et des programmes en faveur de l'Emploi des Jeunes ;
- contrôle, suivi et évaluation de la politique nationale en matière d'Emploi des Jeunes ;
- identification de mesures visant à la création d'emplois en faveur des jeunes, y compris celles d'ordre réglementaire et fiscal ;
- développement du plaidoyer pour la promotion de l'Emploi des Jeunes ;
- conception des plans, programmes, instruments et autres mesures visant à l'amélioration de l'employabilité et à la facilitation de l'insertion professionnelle des jeunes.

I.1.1. Principales orientations

- la mise en œuvre de la Stratégie Nationale de Promotion et de la Protection de la Jeunesse ;
- mise en œuvre de la Stratégie Nationale d'Insertion et d'Emploi Jeunes et d'Autonomisation de la Jeunesse.

I.1.2. Résultats stratégiques

- le cadre juridique et institutionnel du secteur jeunesse est amélioré ;
- l'environnement socio-éducatif des jeunes est amélioré ;
- les jeunes ont accès à un emploi productif et durable.

I.1. 3. Objectifs Globaux

- améliorer la gouvernance du secteur jeunesse ;
- assurer un meilleur encadrement de la jeunesse ;
- permettre aux jeunes d'avoir accès à un emploi productif et durable.

I.2 Synthèse des principaux résultats

Au cours de l'année 2020, des résultats majeurs ont été obtenus dans le secteur jeunesse. Ainsi :

-41 textes réglementaires ont été pris pour soutenir les réformes engagées au niveau de l'administration centrale et de l'Agence Emploi Jeunes. Ils ont concerné entre autres, l'élaboration de la loi d'orientation sur la jeunesse et ses textes subséquents, la réforme du cadre organique de l'Agence Emploi Jeunes, le déploiement des activités du ministère, les décrets de nomination de directeurs centraux et d'inspecteurs. Ces actions ont contribué à améliorer le cadre juridique et institutionnel des sous-secteurs de la promotion de la jeunesse et de l'emploi des jeunes en vue de disposer d'une administration performante face aux exigences du secteur jeunesse ;

-04 rapports trimestriels de suivi-évaluation ont été produits dans le cadre du bilan annuel d'activités de la Politique Nationale de la Jeunesse 2016-2020 ;

-742 agents du ministère ont bénéficié de diverses formations en vue d'améliorer leur performance sur différentes thématiques en lien avec la promotion de la jeunesse et l'emploi des jeunes.

Au titre de la promotion de la jeunesse :

-07 fédérations de jeunesse se sont affiliées au Conseil National des Jeunes de Côte d'Ivoire (FIS, FISF, FENUJECI, FEMAJECI, LEOLAGRANGE, FENOPJERCI et FEJECI) et ont bénéficié, tout comme le CNJCI, d'un accompagnement financier pour la mise en œuvre de leurs activités qui ont fait l'objet de revue en fin d'exercice avec un bon taux d'exécution ;

-457 560 jeunes ont-ils bénéficié de sessions de renforcement de capacités sur des thématiques en lien avec leurs centres d'intérêt ;

-427 033 jeunes et adolescents ont été sensibilisés sur les IST/VIH-Sida/Santé de la Reproduction Adolescents-Jeunes (SRAJ)/VBG dans le cadre des campagnes pour le changement de comportement (CCC).

- Pour un meilleur encadrement socio-éducatif des jeunes et adolescents, le programme de construction, de réhabilitation et d'équipement des Institutions Socio-éducatives de jeunesse dénommé « Programme ISE 2021-2025) a été élaboré, est disponible et en attente d'adoption par le Gouvernement.

L'ensemble des activités sus-indiquées ayant pour objectif de susciter un meilleur intérêt des jeunes vis-à-vis des initiatives développées à leur endroit, a permis de relever une volonté affirmée des jeunes de désormais participer à l'ensemble des actions développées à leur profit.

Au titre de l'emploi des jeunes :

-95,16% des prévisions d'accompagnement des jeunes au travers de divers programmes d'insertion (développement des compétences, entrepreneuriat, stages et THIMO) ont été réalisées avec un intérêt avéré des jeunes pour les projets/programmes mis en œuvre par les dispositifs du Ministère, dans le cadre du Programme Social du Gouvernement

Cette performance a été possible grâce à des ressources financières qui ont été exécutées à 99,02% des crédits autorisés ; même si elles restent encore insuffisantes pour la prise en compte d'un plus grand nombre de jeunes demandeurs, au regard du poids démographique des jeunes (77,3%) selon le RGPH 2014.

Tableau 1 : Tableau de l'évolution des indicateurs du Ministère

INDICATEURS DE PERFORMANCE	2020		Commentaires
	Prévision	Réalisation	
IP 1.1 : Nombre de documents de politique et textes juridiques élaborés et mis en œuvre	22	72	Objectif atteint
IP 1.2 : Nombre de rapports de suivi-évaluation	04	04	Objectif atteint
IP 1.3 : Nombre d'agents ayant bénéficié de sessions de renforcements de capacités	210	742	Objectif atteint
IP1.4 : Taux d'exécution budgétaire	100	99,02	Objectif atteint au regard du taux d'exécution
IP 2.1 : Nombre de fédérations de jeunesse affiliées au CNJCI	8	7	Objectif partiellement atteint
IP 2.2 : Nombre de jeunes ayant bénéficié de sessions de renforcement de capacités	500 000	457 560	Objectif partiellement
IP 3.1 : Proportion de jeunes touchés par les campagnes pour le changement de comportement (CCC)	1 100 000	427 033	Objectif non atteint.

INDICATEURS DE PERFORMANCE	2020		Commentaires
	Prévision	Réalisation	
IP 3.2 : Nombres d'ISE construites, réhabilitées et équipées	-	-	Le document projet de construction, de réhabilitation et d'équipement des institutions socio-éducatives de jeunesse (Programme ISE 2021-2025) est disponible et en attente d'adoption par le Gouvernement en vue de sa mise en œuvre.
IP 3.3: Proportion de jeunes ayant effectivement bénéficié de programme d'insertion	100%	95,16%	Données PS-Gouv

Source : DPPD – PAP 2020-2022 et RAP des Responsables de Programme

I.3 Résumé de l'exécution du budget

Tableau 2 : Exécution du budget 2020

Unités	2 020				Tx de réal
	BUDGET VOTE	COLLECTIF	BUDGET ACTUEL	REALISATION	
1. Ressources	18 172 738 347	37 792 070 893	37 987 033 121	37 615 253 156	99,02
1.1 Ressources intérieures	12 161 338 347	31 153 670 893	31 348 633 121	30 976 984 256	98,81
1.1.1 Budget de l'Etat (Trésor)	12 161 338 347	31 153 670 893	31 348 633 121	30 976 984 256	98,81
1.1.2 Recettes de services					
1.2 Ressources extérieures	6 011 400 000	6 638 400 000	6 638 400 000	6 638 268 901	100,00
1.2.1 Emprunts projets	0	627 000 000	627 000 000	626 869 401	99,98
1.2.2 Dons Projets	6 011 400 000	6 011 400 000	6 011 400 000	6 011 399 500	100,00
1.2.3 Appuis budgétaires ciblés					
2 Charges	18 172 738 347	37 792 070 893	37 987 033 121	37 615 253 156	99,02
.2.1 Personnel	3 525 450 133	3 525 450 133	3 720 412 361	3 700 191 194	99,46
2.1.1 Solde y compris EPN	3 525 450 133	3 525 450 133	3 720 412 361	3 700 191 194	99,46
2.1.2 Contractuels hors solde					
2.2 Biens et Services	1 833 443 505	1 811 310 395	1 811 310 395	1 649 580 780	91,07
Biens et services sur budget Etat	1 833 443 505	1 811 310 395	1 811 310 395	1 649 580 780	91,07
2.3 Transferts	672 369 771	636 285 427	636 285 427	458 593 654	72,07
2.3.1 Transferts courants	672 369 771	636 285 427	636 285 427	458 593 654	72,07
2.3.2 Transferts en capital					
2.4 Investissement	12 141 474 938	31 819 024 938	31 819 024 938	31 806 887 529	99,96
2.4.1 Trésor	6 130 074 938	25 180 624 938	25 180 624 938	25 168 618 628	99,95
2.4.2 Financement extérieur	6 011 400 000	6 638 400 000	6 638 400 000	6 638 268 901	100,00
Dons	0	627 000 000	627 000 000	626 869 401	99,98
Emprunts	6 011 400 000	6 011 400 000	6 011 400 000	6 011 399 500	100,00
Total	18 172 738 347	37 792 070 893	37 987 033 121	37 615 253 156	99,02

SOURCE : Système d'Information Budgétaire

Au titre de l'année 2020, le Ministère a bénéficié d'une dotation budgétaire de 18 172 738 347 F CFA dont :

- 3 525 450 133 FCFA les dépenses du personnel ;
- 1 833 443 505 FCFA pour les dépenses concernant les biens et services ;
- 672 369 771 FCFA pour les transferts ;
- 12 141 474 938 FCFA pour les dépenses d'investissement.

En cours d'exercice, cette dotation a connu une hausse de 19 814 294 774, soit un taux de 109,03%. Cette augmentation qui concerne essentiellement les investissements est due à :

- une rallonge budgétaire portant sur l'appui aux projets jeunes (Apporter un appui aux projets jeunes) à hauteur de 15. 0000 000 000 de F CFA ;
- un don de la BAD d'un montant de 627 000 000 de F CFA ;
- une rallonge budgétaire portant sur le projet « Mettre en œuvre le Programme Emploi Jeunes C2D » d'un montant de 2 500 000 000 F de F CFA.

Par ailleurs, le taux global d'exécution du budget 2020 est de 99,02%, soit un écart de 0, 08 % par rapport au budget initial.

Cet écart s'explique globalement par les régulations budgétaires réalisées sur les biens et services et les transferts. Ainsi, les dépenses de biens et services ont été exécutées à hauteur de 91,07%, soit un écart de (-8,03%) et les transferts ont un taux d'exécution de 72,07%, soit une différence de (-27,03%) par rapport au budget actuel.

Il est à noter que le taux d'exécution des dépenses du personnel s'élève à 99,46% soit 3 700 191 194 FCFA contre une prévision de 3 720 412 361 de FCFA.

Au titre des biens et services, une baisse de 22 133 110 FCFA de (1,21%) sur le montant initial de 1 833 443 505 FCFA est à relever pour se situer à 1 811 310 395 FCFA.

Les dépenses de transferts ont connu une baisse de 36 084 344 (5,37%) FCFA en passant de 672 369 771 FCFA à 636 285 427 FCFA.

Quant aux investissements, le taux d'exécution global est de 99,96% soit 31 806 887 529 FCFA contre une prévision de 31 819 024 938 FCFA.

Globalement la situation d'exécution du budget 2020 est satisfaisante. Les ressources allouées au Ministère ont permis la mise en œuvre des différents programmes. La suite de l'analyse nous permettra de faire ressortir la performance des différents programmes.

II. RAPPORT ANNUEL DE PERFORMANCE PAR PROGRAMME

II.1 Programme 1 : Administration Générale

1. Bilan du Programme

Le Programme Administration Générale vise à améliorer la gouvernance du secteur jeunesse.

Quatre objectifs spécifiques sous-tendent cet objectif global, à savoir :

- améliorer la gestion des ressources humaines, financières et matérielles ;
- améliorer la visibilité du Ministère ;
- améliorer le cadre juridique et institutionnel du secteur jeunesse ;
- améliorer le dispositif de planification, de programmation et de suivi-évaluation du Ministère.

Pour la mise en œuvre de ce programme un budget global de 3 423 373 539 a été alloué au titre de l'année 2020. Ces ressources se répartissent selon les grandes natures de dépenses comme suit :

- biens et services : 1 536 686 501 F CFA ;

- personnels : 1 844 444 153 F CFA ;
- transferts : 42 242 885 de CFA ;
- investissement : 0.

En cours d'exercice, la dotation du Programme Administration Générale a connu une hausse de 1 523 379 119 F CFA pour se situer à 4 946 752 658 F CFA, soit un accroissement de 44,50%.

Au cours de l'exercice 2020 :

-la Loi d'Orientation sur la Jeunesse et ses décrets d'application ont été transmis au Secrétariat Général du Gouvernement (SGG). Dans le cadre du renforcement du dispositif institutionnel de promotion de la jeunesse et de l'emploi des jeunes, un projet d'arrêté portant création du Conseil Consultatif de la Jeunesse a été élaboré est en attente de l'adoption de la Loi d'Orientation sur la jeunesse ;

-le projet « Carte Jeunes » a été réactivé et un sondage traduisant l'intérêt des jeunes pour le projet a été réalisé.

-l'on note également la disponibilité à fin 2020 du rapport bilan de la mise en œuvre de la Politique Nationale de la Jeunesse (PNJ) 2016-2020. Le Cabinet BOGSON GROUP a été sélectionné suite à un Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) pour la revue de la PNJ 2016-2020 et la formulation de la PNJ 2021-2025.

a. Evolution des indicateurs de performance

Tableau 3 : évolution des indicateurs du Programme 1

Indicateurs	Unité	2020	
		Prévision	Réalisation
Objectif spécifique 1 : Améliorer le cadre juridique et institutionnel du secteur jeunesse			
Indicateur 1 : Nombre de textes pris	Nombre	7	41
Indicateur 2 : Nombre d'accords et de conventions signés et exécutés	Nombre	10	31
Spécifique 2 : Améliorer la gestion des ressources humaines, financières et matérielles			
Indicateur 3 : Nombre d'agents du Ministère ayant bénéficié d'une formation au niveau national	Nombre	200	742
Indicateur 4 : Nombre de cadres du Ministère ayant bénéficié d'une formation à l'étranger	Nombre	10	00
Indicateur 5 : Taux d'exécution budgétaire	%	70	99,02
OS 3 : Améliorer la visibilité du Ministère			
Indicateur 6 : Nombre d'exemplaires du magazine d'informations du Ministère produits et distribués	Nombre	500	0
Indicateur 7 : Nombre d'activités couvertes	%	30	30
Objectif spécifique 4 : Améliorer le dispositif de planification, programmation et de suivi-évaluation du Ministère			
Indicateur 8 : Nombre de missions d'inspection effectuées	Nombre	03	05
Indicateur 9 : Nombre de rapports de suivi-évaluation produits	Nombre	04	04

Source : DPPD – PAP 2020-2022 et Rapport Annuel de Performance du Programme Administration Générale

b. Analyse détaillée et explication des résultats

Indicateur 1 : Nombre de textes pris

Il s'agit du nombre de textes législatifs et réglementaires élaborés, validés et soumis en vue d'adoption effective chaque année.

Source : Rapport d'activité / Cabinet / Direction des Affaires Juridiques et du Contentieux

Mode de calcul : Dénombrement

Valeur cible en 2020 : 7

Commentaire/ interprétation des résultats :

Des résultats majeurs ont été obtenus relativement à la mise en œuvre du Programme Administration Générale. Ainsi 41 textes réglementaires sur 07 prévus ont été pris pour soutenir les réformes engagées au niveau central et de l'Agence Emploi Jeunes (élaboration de la loi d'orientation sur la jeunesse et ses textes subséquents, réforme du cadre organique de l'Agence Emploi Jeunes, décrets de nomination de directeurs centraux et d'inspecteurs, etc.).

Indicateur 2 : Nombre d'accords et de conventions signés et exécutés

Il s'agit du nombre d'accords et de conventions signés avec différentes structures pour soutenir les actions des secteurs jeunesse et emploi des jeunes.

Source : Rapport d'activité / Cabinet / Direction des Affaires Juridiques et du Contentieux

Mode de calcul : Dénombrement

Valeur cible en 2020 : 10

Commentaire/ interprétation des résultats :

31 conventions sur 10 prévues ont été signées avec diverses entités dans le cadre du déploiement des activités du Ministère dont la BNI, l'AGEFOP, ARSTM, AXA, etc.

Indicateur 3 : Nombre d'agents du Ministère ayant bénéficié d'une formation au niveau national

Il s'agit des agents du Ministère qui bénéficient de renforcement de capacités au niveau national, pour accroître leur productivité.

Source : Rapport d'activité / Direction des Ressources Humaines / Service Informatique / Cellule Genre

Mode de calcul : Dénombrement

Valeur cible en 2020 : 200

Commentaire/ interprétation des résultats :

742 agents du Ministère ont bénéficié de diverses formations conduites par la Direction des Ressources Humaines, l'Agence Emploi Jeunes, la Direction des Affaires Financières et du Patrimoine, la Direction Planification, de la Statistique et de la Documentation, la Cellule de Passation des Marchés Publics, la Cellule genre et le Service Informatique. Face à une forte demande de formation, ce résultat a été possible grâce à la rationalisation des ressources allouées à chaque entité concernée.

Indicateur 4 : Nombre de cadres du Ministère ayant bénéficié d'une formation à l'étranger

Il s'agit du nombre de cadres du Ministère qui participent à des formations en lien avec leur domaine d'activités, en dehors du territoire ivoirien.

Source : Rapport d'activité / Direction des Ressources Humaines

Mode de calcul : Dénombrement

Valeur cible en 2020 : 10

Commentaire/ interprétation des résultats :

En raison de la survenue de la COVID-19, aucune formation présentielle à l'étranger n'a pu se tenir.

Actions correctrices et perspectives d'évolution de l'indicateur :

Les mesures édictées par les autorités, notamment les campagnes de vaccination contre la COVID-19, favoriseront la participation des cadres à l'étranger. Cependant dans l'immédiat une base de données des formations a été élaborée et permettra la participation en ligne, de cadres nationaux à diverses formations internationales.

Indicateur 5 : Taux d'exécution budgétaire

Il s'agit du taux d'exécution autorisé par le Ministère du budget.

Source : Rapport d'activité / Direction des Affaires Financières et du Patrimoine

Mode de calcul : Budget exécuté / Crédits autorisés au budget actuel

Valeur cible en 2020 : 70%

Commentaire/ interprétation des résultats :

Pendant l'exercice budgétaire 2020, 99,02% des crédits autorisés ont été exécutés. La différence de 0,98% non exécuté représente les montants non pris en charge au 15 janvier 2021.

Indicateur 6 : Nombre d'exemplaires du magazine d'informations du Ministère produits et distribués

Cet indicateur mesure le nombre de magazines d'information du Ministère mis à la disposition des usagers pour vulgariser les actualités trimestrielles du Ministère.

Source : Rapport d'activité / Direction de la Communication et des Relations Publiques

Mode de calcul : Dénombrement

Valeur cible en 2020 : 500.

Commentaire/ interprétation des résultats :

La production physique du magazine en 2020 n'a pu être effective en raison de la situation sanitaire liée à la COVID-19.

Actions correctrices et perspectives d'évolution de l'indicateur :

Une version électronique du magazine sera développée pour parer aux éventuelles restrictions sanitaires.

Indicateur 7 : Nombre d'activités couvertes

Il s'agit de mesurer la capacité de la Direction en charge de la communication (Direction de la Communication et des Relations Publiques) à couvrir les activités majeures du Ministère.

Source : Rapport d'activité / Direction de la Communication et des Relations Publiques

Mode de calcul : Dénombrement

Valeur cible en 2020 : 30

Commentaire/ interprétation des résultats :

L'on note que 100% des activités prévues au titre de l'amélioration de la visibilité du Ministère ont été réalisés à travers des passages radio-télé et interviews, presses (RTI1, Fréquence2, Radio CI, NCI, Life TV, Frat Mat, Abidjan.net, etc). Cela a été possible grâce à une bonne planification des activités du ministère et la mise en place d'un réseau de points focaux de journalistes.

Indicateur 8 : Nombre de missions d'inspection effectuées

Cet indicateur évalue la régularité du contrôle effectué auprès des structures du Ministère dans l'accomplissement de leurs missions.

Source : Rapport d'activité / Inspection Générale

Mode de calcul : Dénombrement

Valeur cible en 2020 : 3

Commentaire/ interprétation des résultats :

Relativement aux missions d'inspection, 05 ont été réalisées sur 03 prévues sur l'ensemble du territoire national par 04 groupes d'inspecteurs du Ministère. Ce résultat a été obtenu grâce à une rationalisation des ressources et une bonne organisation interne de l'Inspection Générale.

Indicateur 9 : Nombre de rapports de suivi-évaluation produits

Cet indicateur permet d'apprécier la régularité du suivi et de l'évaluation des activités des différentes structures du Ministère, en lien avec la Politique Nationale de la Jeunesse.

Source : Rapport d'activité / Direction de la Planification, de la Statistique et de la Documentation

Mode de calcul : Dénombrement

Valeur cible en 2020 : 4

Commentaire/ interprétation des résultats :

04 rapports trimestriels de suivi-évaluation sur 04 prévus ont été produits. Cet objectif a été atteint grâce à une planification trimestrielle des sessions de suivi et d'évaluation des activités au sein du Ministère.

Globalement, malgré la survenue de la pandémie à Corona virus, les objectifs assignés au Programme 1 ont été atteints.

c. Exécution financière par action

Tableau 4 : exécution financière par action du Programme 1

Actions	Personnel	Biens et Services	Transferts	Investissement	Total 2020
	2 020	2 020	2 020	2 020	
Action 1 : Coordination de la politique du secteur jeunesse	0	574 483 423	0	1 550 550 000	2 125 033 423
Action 2 : Gestion des ressources humaines, financières et matérielles	1 819 185 214	718 044 691	29 570 019	0	2 566 799 924
Action 3 : Information et communication	0	27 299 261	0	0	27 299 261
Action 4 : Planification, programmation, suivi-évaluation et documentation	0	54 645 640	0	0	54 645 640

SOURCE : Système d'Information Budgétaire

d. Exécution des autorisations d'engagement

L'exécution des autorisations d'engagement du Programme est présentée ci-après.

Tableau 5 : Exécution des investissements du Programme 1

	Année de démarrage	Année de fin	Coût total	Budget Voté	Budget Actuel	Mandat
Projet 1 : 21127010122 Suivre l'exécution du PSGOUV/Ministère de la Promotion de la Jeunesse et de l'Emploi des Jeunes	2019	2020	1 550 550 000	1 550 550 000	1 550 550 000	1 550 550 000
<i>Sur financement intérieur</i>			50 550 000	50 550 000	50 550 000	50 550 000
<i>Sur financement extérieur</i>			1 500 000 000	1 500 000 000	1 500 000 000	1 500 000 000
Total programme (Budget de l'Etat)			1 550 550 000			
<i>Sur financement intérieur</i>			50 550 000	50 550 000	50 550 000	50 550 000
<i>Sur financement extérieur</i>			1 500 000 000	1 500 000 000	1 500 000 000	1 500 000 000

SOURCE : Système d'Information Budgétaire

e. Exécution des prévisions d'effectifs

L'exécution des prévisions d'effectifs du Programme est présentée dans le tableau ci-dessous.

Tableau 6 : Exécution des prévisions d'effectifs du Programme 1

	2019	2020				
		Besoin exprimé	Prévision	Besoin satisfait	Sorties	Total fin d'année
Catégorie A	130	11	26	43	10	163
Catégorie B	181	67	67	48	23	206
Catégorie C	11	00	20	23	00	34
Catégorie D	16	10	10	06	00	22
Non Fonctionnaires	34	00	00	00	00	34
TOTAL	372	88	123	120	33	459

Sources : Les prévisions d'effectifs sont tirées du catalogue des mesures nouvelles

2. Commentaires et conclusion

L'avènement du budget-programme a permis aux acteurs de la gestion budgétaire de comprendre qu'ils sont désormais tenus par l'obligation de résultats et par le principe de redevabilité. Les prévisions budgétaires axées sur les résultats préalablement définis dans le Document de Programmation Pluriannuelle des Dépenses-Projet Annuel de Performance (DPPD-PAP) feront en fin d'exercice l'objet d'une révision, à travers la mesure des indicateurs de performance.

Le Programme Administration Générale a été doté d'un montant de 3 423 373 539 FCFA, revu à la hausse à hauteur de 4 946 752 658 FCFA. Le taux de réalisation s'élève à 4 773 778 248 FCFA soit 96.50%. Ces ressources ont permis de réaliser les actions suivantes :

- la coordination de la politique du secteur jeunesse ;
- la gestion des ressources humaines, financières et matérielles ;
- l'information et communication ;
- la planification, programmation, suivi-évaluation et documentation.

La mise en œuvre des activités du Programme Administration Générale a été quelque peu freinée avec la survenue de la COVID-19.

Au titre des effectifs du Ministère, par courrier en date du 03 février 2020, la Direction des Ressources Humaines (DRH) demande au Ministère de la Fonction Publique de mettre à sa disposition 123 agents pour couvrir les besoins des services du Ministère de la Promotion de la Jeunesse et de l'Emploi des Jeunes. Ainsi par vagues successives jusqu'en décembre 2020, 120 agents ont été affectés dans notre Ministère pour l'ensemble de nos services. La répartition de cet effectif a permis de combler le déficit en administrations centrale et déconcentrée. La demande reste cependant très forte et elle ouvre les perspectives en termes d'effectifs du personnel. Ainsi, pour le fonctionnement efficient et dynamique de nos directions régionales et départementales (Administration territoriale) et même en administration centrale, le Ministère a un grand besoin du personnel suivant :

- Maîtres (esse) Adjoint (e) d'Education Permanente : 100
- Maîtres (esse) d'Education Permanente : 100
- Professeurs d'éducation permanente : 50
- Statisticiens : 2
- Archivistes : 5
- Documentalistes : 4
- Informaticiens : 10
- Agents Spécialisés des Travaux Publics (Option : chauffeur) : 30

Au titre des perspectives, pour l'année 2021, l'on envisage l'adoption et la mise en œuvre de la loi d'orientation sur la jeunesse, de la Politique Nationale de la Jeunesse (PNJ) ainsi que la mise en place du conseil consultatif pour la jeunesse, présidé par le Premier Ministre.

Il est également prévu de mettre en place un Système Intégré de Planification, de Suivi et d'Evaluation de la PNJ (SIPSE jeunesse) et le renforcement des capacités des acteurs de gestion du Budget-programme du Ministère.

II.2 Programme 2 : Promotion de la Jeunesse

1. Bilan du programme

Le Programme Promotion de la Jeunesse a pour objectif global « d'Assurer un meilleur encadrement de la jeunesse ». Cet objectif se décline en un seul objectif spécifique : améliorer l'environnement socio-éducatif des jeunes.

Le Programme Promotion de la Jeunesse a été doté d'un budget global de 361 757 003 F CFA au titre de l'année 2020 réparti selon les grandes natures de dépenses comme suit :

-biens et services : 273 757 003 F CFA

-personnels : 0

-transferts : 88 000 000 F CFA

-investissement : 0

Au cours de l'année 2020 :

-700 jeunes pairs éducateurs ont été formés sur la COVID-19. Ces derniers ont dans le cadre d'une activité dénommée « classes citoyennes » sensibilisé à leur tour dans les 13 Communes du District Autonome d'Abidjan, 6873 personnes dont 39,7% de femmes ;

-427 033 adolescents et jeunes ont été sensibilisés lors des consultations foraines (données de routine) dans le cadre des campagnes nationales sur la Communication pour le Changement de Comportement (CCC) et de la lutte contre les IST/VIH/Sida/SRAJ (grossesses, mariages précoces)

-1 627 755 nouveaux « U-Reporters » se sont inscrits sur la plateforme. Au total, de 2017 au 31 décembre 2020, 2 689 111 inscrits sur la plateforme avec 60% d'hommes et 40% de femmes.

a. Evolution des indicateurs de performance

Tableau 3: Evolution des indicateurs du Programme 2

Indicateurs	Unité	2020	
		Prévision	Réalisation
Objectif spécifique 1 : Assurer un meilleur encadrement de la jeunesse			
Indicateur 1 : Nombre de fédérations de jeunesse affiliées au CNJCI	Nombre	8	7
Indicateur 2 : Taux d'affiliation des associations de jeunesse aux 08 fédérations reconnues par le Ministère	%	10	49,90
Indicateur 3 : Nombre de jeunes affiliés aux associations	Nombre	35000	39000
Indicateur 4 : Nombre de nouveaux inscrits sur la plateforme d'information « U-Report »	Nombre	200 000	1 627 755
Indicateur 5 : Nombre de jeunes touchés à travers les campagnes nationales sur la Communication pour le Changement de Comportement (CCC)	Nombre	1 100 0 00	427 033

Source : DPPD – PAP 2020-2022 et Rapport Annuel de Performance du programme Promotion de la Jeunesse

b. Analyse détaillée et explication des résultats

L'année 2020 a été marquée par l'atteinte de résultats majeurs relatifs à la mise en œuvre du Programme Promotion de la Jeunesse.

Indicateur 1 : Nombre de fédérations de jeunesse affiliées au Conseil National des Jeunes de Côte D'ivoire.

Cet indicateur mesure la capacité à faire affilier les fédérations de jeunesse existantes au Conseil National des Jeunes de Côte D'ivoire et à les y maintenir.

Source : Rapport d'activité / Direction de la Vie Associative et du Renforcement des Capacités des Jeunes

Mode de calcul : Dénombrement

Valeur cible en 2020 : 8

Commentaire/ interprétation des résultats :

Suite aux différentes campagnes de sensibilisation initiées par le Ministère, 07 fédérations sur 08 prévues se sont affiliées au CNJCI (FIS, FISF, FENUJECI, FEMAJECI, LEOLAGRANGE, FENOPJECI, FEJECI).

Actions correctrices et perspectives d'évolution de l'indicateur :

Une stratégie de sensibilisation spécifique sera développée et mise en œuvre pour l'affiliation de la huitième fédération répertoriée (FENAMEPCI) et d'éventuelles autres exerçant sur l'ensemble du territoire national.

Indicateur 2 : Taux d'affiliation des associations de jeunesse aux 8 fédérations reconnues par le Ministère

Il s'agit de mesurer le niveau d'adhésion des associations de jeunesse aux 08 fédérations existantes.

Source : Rapport d'activité / Direction de la Vie Associative et du Renforcement des Capacités des Jeunes

Mode de calcul : Dénombrement

Valeur cible en 2020 : 25%

Commentaire/ interprétation des résultats :

780 associations et organisations de jeunesse sur 1 563 existantes (49,90%) se sont affiliées aux différentes fédérations. Ce résultat a été atteint grâce aux campagnes de sensibilisation effectuées auprès des dites organisations.

Indicateur 3 : Nombre de jeunes affiliés aux associations par le Ministère

Il s'agit de mesurer la tendance des jeunes à adhérer aux associations.

Source : Rapport d'activité / Direction de la Vie Associative et du Renforcement des Capacités des Jeunes

Mode de calcul : Dénombrement

Valeur cible en 2020 : 35 000

Commentaire/ interprétation des résultats :

Les nombreuses campagnes d'information et de sensibilisation menées auprès des jeunes ont permis d'obtenir 39 000 jeunes adhérents contre 35 000 prévus en 2020 (111,43%).

Indicateur 4 : Nombre de nouveaux inscrits sur la plateforme d'information « U-Report »

Cet indicateur mesure l'intérêt des jeunes et adolescents sur les thématiques qui les concernent à partir d'une plateforme technologique d'informations dénommée « U-Report ».

Source : Plateforme U-Report / Direction de la Protection de la Jeunesse

Mode de calcul : Dénombrement

Valeur cible 2020 : 200 000

Commentaire/ interprétation des résultats :

1 627 755 jeunes et adolescents sur 200 000 prévus, se sont inscrits sur la plateforme technologique d'informations dénommée « U-Report ». Ce résultat a été possible grâce à la signature d'un protocole d'accord entre le Ministère et l'UNICEF pour la gestion conjointe de la plateforme et le développement d'une stratégie de communication mieux orientée vers la cible jeune.

Indicateur 5 : Nombre de jeunes touchés à travers les campagnes nationales sur la communication pour le changement de comportement (CCC)

Cet indicateur mesure la portée des campagnes nationales sur la communication pour le changement de comportement (CCC) sur la cible annuelle visée.

Source : Rapport d'activité / Direction de la Protection de la Jeunesse

Mode de calcul : Dénombrement

Valeur cible en 2020 : 1 100 000

Commentaire/ interprétation des résultats :

En raison de la survenue de la maladie à Corona virus impliquant le strict respect des mesures barrières édictées par les autorités gouvernementales, le déploiement des Campagnes nationales de Communication pour le Changement de Comportement (CCC) n'a pu être effectif sur l'ensemble du territoire national. Ainsi 427 033 jeunes et adolescents sur 1 100 000 prévus (soit 38,82%) ont été sensibilisés sur les IST/VIH-Sida/Santé de la Reproduction Adolescents-Jeunes (SRAJ)/VBG.

Actions correctrices et perspectives d'évolution de l'indicateur :

Avec l'allègement des mesures barrières, les 106 Directions Régionales et Directions Départementales réparties sur l'ensemble du territoire national seront fortement mises à contribution pour une sensibilisation de masse sur les différents fléaux sociaux. Il en est de même des organisations de jeunesse (Fédérations et Associations) affiliées au Conseil National des Jeunes de Côte D'ivoire, à travers le concept de pairs-éducateurs qui consiste à renforcer les capacités des leaders d'organisations de jeunesse qui sensibiliseront à leur tour leurs différents membres.

Globalement les prévisions ont été atteintes en dehors du dysfonctionnement lié à la COVID-19.

c. Exécution financière par action

Tableau 4 : Exécution financière par action du Programme 2

Actions	Personnel	Biens et Services	Transferts	Investissement	Total
	2 020	2 020	2 020	2 020	
Action 1 : Promotion de l'environnement associatif et du cadre d'expression des jeunes	0	204 654 054	88 000 000	0	292 654 054
Action 2 : Amélioration de l'environnement socio-éducatif des jeunes	0	53 557 179	0	0	53 557 179

SOURCE : Système d'Information Budgétaire

d. Exécution des autorisations d'engagement

L'exécution des autorisations d'engagement du Programme est présentée ci-dessous.

NB : Il n'y a pas de projets d'investissement au programme 2.

e. Exécution des prévisions d'effectifs

L'exécution des prévisions d'effectifs du programme est présentée dans le tableau ci-dessous.

Tableau 6 : Exécution des prévisions d'effectifs du Programme 2

	2019	2020				
		Besoin exprimé	Prévision	Besoin satisfait	Sorties	Total fin d'année
Catégorie A	12	05	26	03	02	13
Catégorie B	20	24	67	05	00	25
Catégorie C	03	00	20	03	00	06
Catégorie D	02	00	10	01	00	03
Non Fonctionnaires	00	00	00	01	00	01
TOTAL	37	29	123	13	02	48

Sources : Les prévisions d'effectifs sont tirées du catalogue des mesures nouvelles

2. Commentaires et conclusion

L'avènement du budget-programme a permis aux acteurs de la gestion budgétaire de comprendre qu'ils sont désormais tenus par l'obligation de résultats et par le principe de redevabilité. Les prévisions budgétaires axées sur les résultats préalablement définis dans le Document de Programmation Pluriannuelle des Dépenses-Projet Annuel de Performance (DPPD-PAP) feront en fin d'exercice l'objet d'une révision, à travers la mesure des indicateurs de performance.

Le Programme Promotion de la Jeunesse a bénéficié d'une dotation initiale de 361 757 003 FCFA. Le taux d'exécution au cours de l'exercice s'élève à 95,70% pour un montant de 346 211 233 FCFA. Ces ressources ont servi à la mise en œuvre des actions suivantes :

- promotion de l'environnement associatif et du cadre d'expression des jeunes ;
- amélioration de l'environnement socio-éducatif des jeunes.

Globalement les résultats du Programme 2 ont été atteints, hormis la réalisation des campagnes pour le changement de comportement qui, en raison des mesures sanitaires, n'ont pas permis l'organisation physique desdites campagnes. Cependant, avec l'allègement des mesures, les services territoriaux et les organisations de jeunesse seront fortement mis à contribution pour une sensibilisation sur l'ensemble du territoire national des jeunes et adolescents contre la prolifération des fléaux sociaux.

Au titre des ressources humaines, en 2019, les Directions de la Vie Associative et du Renforcement des Capacités des Jeunes (DVARCJ), de la Protection de

La Jeunesse (DPJ) et des Institutions Socio-Educatives (DISE) ont un effectif global de 37 agents. En termes de besoins exprimés, seule la DPJ a formulé des besoins dont la sélection et la catégorisation des emplois a permis de dénombrier cumulativement 29 postes à pourvoir. Les prévisions pour combler les besoins sont formulées globalement pour tout le Ministère par la Direction des Ressources Humaines (DRH) à l'endroit du Ministère de la Fonction Publique. Spécifiquement, la DRH prend en compte les besoins des services dans les prévisions globales et les postes à pourvoir avant de combler les déficits. Les prévisions du Programme 2 sont déjà prises en compte dans les données inscrites au niveau du Programme 1. Les perspectives doivent permettre le fonctionnement des structures à venir comme l'ouverture prochaine des Institutions Socio-Educatives. Il convient donc de demander une mise à disposition de personnel au Ministère de la Fonction Publique, pour combler le déficit. Le cas échéant, on pourrait recourir au recrutement de contractuel.

Pour l'année 2021, il est prévu le renouvellement des instances du Conseil National des Jeunes et d'organisations de jeunesse, le renforcement des capacités des jeunes sur les thématiques en rapport avec leurs centres d'intérêt en vue d'une pleine participation aux processus de développement national, l'organisation de campagnes de communication pour le changement de comportement sur les fléaux sociaux (IST-VIH-Sida, tabagisme, alcool, drogue, violence basée sur le genre etc.).

Il est également envisagé de promouvoir la plateforme d'information des jeunes et adolescents dénommée « U-Report » en vue d'accroître le nombre d'inscrits sur la plateforme et la création de club de U-Reporters.

Le programme de construction, de réhabilitation et d'équipement des institutions socio-éducatives de jeunesse dénommé « Programme ISE 2021-2025 » devra également être adopté et mis en œuvre.

II.3 Programme 3 : Emploi des Jeunes

1. Bilan du programme

Le programme Emploi des Jeunes ambitionne de permettre aux jeunes d'avoir accès à un emploi productif et durable. Cet objectif global se décline en deux objectifs spécifiques que sont :

- améliorer la représentativité de l'Agence Emploi Jeunes sur toute l'étendue du territoire national ;
- développer des programmes de formation et d'insertion socio-professionnelle des jeunes. Chacun des objectifs spécifiques est décliné en action.
- Pour la mise en œuvre de ce programme un budget global de 14 387 607 805 F CFA a été alloué au titre de l'année 2020. Ce montant se répartit selon les quatre grandes natures de dépenses comme suit :
- biens et services : 23 000 000 FCFA ;
- personnels : 1 681 005 980 FCFA ;
- transferts : 542 126 887 FCFA ;
- investissement : 12 141 474 938 FCFA.

En cours d'exercice, la dotation du Programme 3 Emploi des Jeunes a connu une hausse de 20 337 048 522 FCFA pour se situer à 32 678 523 460 FCFA, soit un taux d'accroissement de 60,68%.

Au cours de l'année 2020 :

- **en matière d'entrepreneuriat, 25 904 jeunes ont été pris en compte :**
 - 25 134 jeunes ont bénéficié d'Activités Génératrices de Revenus ;
 - 750 jeunes ont bénéficié de l'appui à la mise en place de Micro et Petites Entreprises et projets structurants ;
 - 20 jeunes ont été mis en incubation dans le cadre de la phase pilote du projet Enable Youth. Le financement et l'installation des entreprises des jeunes agripreneurs sont en cours depuis décembre 2020.
- **s'agissant du développement des compétences, 5342 jeunes ont été pris en compte dont :**
 - 1960 jeunes bénéficiaires de formations complémentaires qualifiantes ;
 - 3382 jeunes retenus dans le cadre d'apprentissages et chantiers écoles.
- **pour ce qui est de la mise en stages, 9125 jeunes ont été mis en stages dont :**
 - 4671 en stages de qualification ;
 - 4524 stages de validation de diplômes.
- **en matière de Travaux à Haute Intensité de Main d'œuvre (THIMO), 7500 jeunes ont été insérés.**
- **Au titre du Fonds d'Appui au Secteur Informel (FASI), 77 646 acteurs** dont 65% de femmes et 74% bénéficiaires installés à l'intérieur du pays, ont bénéficié d'un accompagnement à hauteur de dix-sept milliards deux-cent soixante et un millions (17 261 000 000) de Francs CFA.

a. Evolution des indicateurs de performance

Tableau 3 : Evolution des indicateurs du programme 3

Indicateurs	Unité	2020	
		Prévision	Réalisation
Objectif spécifique 1 : Améliorer la représentativité de l'AEJ sur toute l'étendue du territoire national			
Indicateur 1 : Taux de couverture en antenne régionale	%	75	42
Indicateur 2 : Taux de couverture nationale en guichets emplois (un guichet par commune)	%	38%	98%
Objectif spécifique 2 : Développer des programmes de formation et d'insertion socio-professionnelle des jeunes			
Indicateur 3 : Nombre de jeunes bénéficiaires du Programme Formation Complémentaire Qualifiante (FCQ)	Nombre	700	1960
Indicateur 4 : Taux d'insertion des bénéficiaires du Programme Formation Complémentaire Qualifiante de l'année précédente	%	25	-
Indicateur 5 : Nombre de jeunes bénéficiaires du Programme Apprentissage	Nbre	2000	3 382
Indicateur 6 : Taux d'insertion des bénéficiaires du Programme Apprentissage de l'année précédente	%	20	-
Indicateur 7 : Nombre de jeunes bénéficiaires du Programme chantiers écoles	-	2267	-
Indicateur 8 : Taux d'insertion des bénéficiaires du Programme Chantier Ecole de l'année précédente	-	25	-
Indicateur 9 : Nombre de jeunes bénéficiaires du Programme Stage de qualification	Nombre	2 361	4 671
Indicateur 10 : Taux d'insertion des bénéficiaires du Programme Stage de qualification de l'année précédente	%	25	-
Indicateur 11 : Nombre de jeunes bénéficiaires du Programme Stage Ecole	Nombre	3 600	4 524
Indicateur 12 : Taux d'insertion des bénéficiaires du Programme Stage Ecole de l'année précédente	%	25	-
Indicateur 13 : Nombre de jeunes bénéficiaires du Programme Travaux à Haute Intensité de Main d'œuvre (THIMO)	Nbre	2 109	7 500
Indicateur 14 : Pourcentage de bénéficiaires du Programme Travaux à Haute Intensité de Main d'œuvre (THIMO)	%	50	72
Indicateur 15 : Nombre de jeunes bénéficiaires des Programmes Activités Génératrices de Revenus (AGR)	Nombre	24 833	25 134
Indicateur 16 : Pourcentage de bénéficiaires du Programme Activités Génératrices de Revenus (AGR)	%	22	54
Indicateur 17 : Nombre de jeunes bénéficiaires du Programme Micros et Petites Entreprises (MPE)	Nbre	1 600	750
Indicateur 18 : Pourcentage de bénéficiaires du Programme Micros et Petites Entreprises (MPE)	%	25	-
Indicateur 19 : Nombre de bénéficiaires en placement direct	Nbre	1 500	455
Indicateur 20 : Pourcentage de bénéficiaires en placement direct	%	21	3
Indicateur 21 : Proportion de chômeurs ayant bénéficié de l'allocation chômage	%	14	-

Source : DPPD – PAP 2020-2022 et Rapport Annuel de Performance du programme Emploi des Jeunes

b. Analyse détaillée et explication des résultats

Au titre du Programme Emploi Jeunes :

Indicateur 1 : Taux de couverture en antenne régionale

Il s'agit de mesurer le niveau de couverture nationale en antenne régionale de l'Agence Emploi Jeunes.

Source : PV de réception de travaux / Agence Emploi Jeunes

Mode de calcul : Pourcentage de régions possédant au moins une antenne régionale de l'Agence Emploi Jeunes

Valeur cible en 2020 : 75%

Commentaire/ interprétation des résultats :

Le taux de couverture en agences régionales est de 42%. L'insuffisance de moyens n'a pas permis la construction de nouvelles Agences et la réhabilitation des Agences existantes.

Actions correctrices et perspectives d'évolution de l'indicateur :

Suite à la conférence PIP 2020, une reformulation du projet de construction d'Agences régionales est en cours, en vue d'avoir une Agence dans chaque Région administrative.

Indicateur 2 : Taux de couverture nationale en guichets emplois (un guichet par commune)

Il s'agit de doter les 201 Communes en guichets emploi.

Source : PV d'installation / Cabinet

Mode de calcul : Pourcentage de communes possédant au moins un guichet emploi

Valeur cible en 2020 : 38%

Commentaire/ interprétation des résultats :

L'Agence Emploi Jeunes a amélioré sa représentativité au niveau national. Pour une accélération du maillage territorial, l'agence a signé des conventions avec l'UVICOCI pour la mise en place de 201 guichets emploi. A la fin 2020, le dispositif de mise en place de 100% des guichets a été déployé pour 98% opérationnels à date.

Mesure des indicateurs relatifs aux activités programmatiques

Relativement aux études devant retracer les différents taux d'insertion, il convient de relever qu'elles sont réalisées sur une périodicité de 02 ans ; les dernières ayant été réalisées en 2019. Les données de 2020 ne seront disponibles qu'à compter de 2022. Pour permettre la réalisation annuelle des études de taux d'insertion, un plaidoyer sera initié au cours de l'année 2021 en faveur de la création d'une ligne budgétaire dédiée aux dites études ou leur prise en charge par le fonds d'études.

Indicateur 3 : Nombre de jeunes bénéficiaires du Programme Formation Complémentaire Qualifiante

Cet indicateur dénombre les jeunes bénéficiaires du Programme Formation Complémentaire Qualifiante.

Source : Rapport d'activité / Agence Emploi Jeunes, BCP-Emploi

Mode de calcul : Dénombrement

Valeur cible en 2020 : 700

Commentaire/ interprétation des résultats :

1 960 jeunes sur les 700 prévus (soit un taux de réalisation de 280%) ont bénéficié de formations complémentaires qualifiantes. Dans le cadre de la mise en œuvre du PSGOUV, des ressources additionnelles ont été mobilisées pour l'atteinte de cet objectif.

Indicateur 4 : Taux d'insertion des bénéficiaires du Programme Formation Complémentaire Qualifiante de l'année précédente

Cet indicateur mesure le niveau d'insertion des jeunes bénéficiaires après leur participation au programme.

Source : Rapport d'activité / l'Agence Emploi Jeunes, BCP-Emploi

Mode de calcul : Rapport entre le nombre de bénéficiaires insérés et le nombre de bénéficiaires du programme

Valeur cible en 2020 : 25%

Commentaire/ interprétation des résultats :

Pour l'année 2019, l'indicateur devant être mesuré en 2020 n'a pas pu l'être en raison des restrictions liées à la COVID-19. Il sera mesuré au cours de l'année 2021 avec celui de 2020.

Indicateur 5 : Nombre de jeunes bénéficiaires du Programme Apprentissage

Cet indicateur dénombre les jeunes bénéficiaires du Programme Apprentissage.

Source : Rapport d'activité / Agence Emploi Jeunes, BCP-Emploi

Mode de calcul : Dénombrement

Valeur cible en 2020 : 4 937

Commentaire/ interprétation des résultats :

3 382 jeunes sur 4 937 prévus (soit un taux de réalisation de 68,5%) ont bénéficié de formations par apprentissage et chantier école pour l'année 2020. L'instauration des mesures de lutte contre la pandémie à coronavirus a entravé le processus d'enrôlement et de formation des jeunes.

Actions correctrices et perspectives d'évolution de l'indicateur :

La levée progressive des mesures barrières et la sensibilisation de la population cible permettront d'atteindre les résultats escomptés.

Indicateur 6 : Taux d'insertion des bénéficiaires du Programme Apprentissage de l'année précédente.

Cet indicateur mesure le niveau d'insertion des jeunes bénéficiaires après leur participation au Programme d'Apprentissage

Source : Rapport d'activité / Agence Emploi Jeunes, BCP-Emploi

Mode de calcul : Rapport entre le nombre de bénéficiaires insérés et le nombre de bénéficiaires du programme

Valeur cible en 2020 : 25%

Commentaire/ interprétation des résultats :

Pour l'année 2019, l'indicateur devant être mesuré en 2020 n'a pu l'être en raison des restrictions liées à la COVID-19. Il sera mesuré au cours de l'année 2021 avec celui de 2020.

Indicateur 7 : Nombre de jeunes bénéficiaires du Programme Chantier École

Cet indicateur dénombre les jeunes bénéficiaires du Programme Chantier École.

Source : Rapport d'activité / Agence Emploi Jeunes, BCP-Emploi

Mode de calcul : Dénombrement

Valeur cible en 2020 : 2 267

Commentaire/ interprétation des résultats :

Le programme n'a pas été mis en œuvre.

Actions correctrices et perspectives d'évolution de l'indicateur :

L'arrêté n°437 du 27 mars 2020 portant création, attribution, organisation et fonctionnement du comité de pilotage du programme national de stage et d'apprentissage a été pris. Désormais, le programme Chantier Ecole est associé au programme apprentissage.

Indicateur 8 : Taux d'insertion des bénéficiaires du Programme Chantier École de l'année précédente.

Cet indicateur mesure le niveau d'insertion des jeunes bénéficiaires après leur participation au Programme Chantier École.

Source : Rapport d'activité / AEJ, BCP-Emploi

Mode de calcul : Rapport entre le nombre de bénéficiaires insérés et le nombre de bénéficiaires du programme

Valeur cible en 2020 : 25%

Commentaire/ interprétation des résultats :

Le programme n'a pas été mis en œuvre.

Actions correctrices et perspectives d'évolution de l'indicateur :

L'arrêté n°437 du 27 mars 2020 portant création, attribution, organisation et fonctionnement du comité de pilotage du programme national de stage et d'apprentissage a été pris. Désormais, le programme chantier école est associé au programme apprentissage.

Indicateur 9 : Nombre de jeunes bénéficiaires du Programme Stages de qualification

Cet indicateur dénombre les jeunes bénéficiaires du programme Stages de qualification.

Source : Rapport d'activité / Agence Emploi Jeunes, BCP-Emploi

Mode de calcul : Dénombrement

Valeur cible 2020 : 2 361

Commentaire/ interprétation des résultats :

4 671 jeunes sur 2 361 prévus (soit un taux de réalisation de 197,84%) ont bénéficié de stages de qualification pour l'année 2020. Dans le cadre de la mise en œuvre du PSGOUV, des ressources additionnelles ont été mobilisées pour l'atteinte de cet objectif.

Indicateur 10 : Taux d'insertion des bénéficiaires du Programme Stage de qualification de l'année précédente.

Cet indicateur mesure le niveau d'insertion des jeunes bénéficiaires après leur participation au Programme Stage de qualification.

Source : Rapport d'activité / Agence Emploi Jeunes, BCP-Emploi

Mode de calcul : Rapport entre le nombre de bénéficiaires insérés et le nombre de bénéficiaires du programme

Valeur cible en 2020 : 25%

Commentaire/ interprétation des résultats :

Pour l'année 2019, l'indicateur devant être mesuré en 2020 n'a pu l'être en raison des restrictions liées à la COVID-19. Il sera mesuré au cours de l'année 2021 avec celui de 2020.

Indicateur 11 : Nombre de jeunes bénéficiaires du Programme Stages Ecole

Cet indicateur dénombre les jeunes bénéficiaires du Programme Stages Ecole

Source : Rapport d'activité / Agence Emploi Jeunes, BCP-Emploi

Mode de calcul : Dénombrement

Valeur cible 2020 : 3 600

Commentaire/ interprétation des résultats :

4 524 jeunes sur 3 600 prévus (soit un taux de réalisation de 125,67%) ont bénéficié de stages Ecole pour l'année 2020. Dans la cadre de la mise en œuvre du PSGOUV, des ressources additionnelles ont été mobilisées pour l'atteinte de cet objectif.

Indicateur 12 : Taux d'insertion des bénéficiaires du programme stage école de l'année précédente.

Cet indicateur mesure le niveau d'insertion des jeunes bénéficiaires après leur participation au programme Stage École

Source : Rapport d'activité / Agence Emploi Jeunes, BCP-Emploi

Mode de calcul : Rapport entre le nombre de bénéficiaires insérés et le nombre de bénéficiaires du programme

Valeur cible en 2020 : 25%

Commentaire/ interprétation des résultats :

Pour l'année 2019, l'indicateur devant être mesuré en 2020 n'a pu l'être en raison des restrictions liées à la COVID-19. Il sera mesuré au cours de l'année 2021 avec celui de 2020.

Indicateur 13 : Nombre de jeunes bénéficiaires du Programme Travaux à Haute Intensité de Main d'œuvre (THIMO).

Cet indicateur dénombre les jeunes bénéficiaires du Programme Travaux à Haute Intensité de Main d'œuvre (THIMO).

Source : Rapport d'activité / Agence Emploi Jeunes, BCP-Emploi

Mode de calcul : Dénombrement

Valeur cible 2020 : 2 109

Commentaire/ interprétation des résultats :

7 500 jeunes sur les 2 109 prévus (soit un taux de réalisation 355,62%) ont bénéficié du Programme THIMO pour l'année 2020. Dans le cadre de la mise en œuvre du PSGOUV, des ressources additionnelles ont été mobilisées pour l'atteinte de cet objectif.

Indicateur 14 : Pourcentage de bénéficiaires du Programme THIMO.

Cet indicateur mesure la part de bénéficiaires parmi les postulants au Programme THIMO.

Source : Rapport d'activité / Agence Emploi Jeunes, BCP-Emploi

Mode de calcul : Rapport entre le nombre de bénéficiaires et le nombre de postulants au programme

Valeur cible en 2020 : 50%

Commentaire/ interprétation des résultats :

Pour l'année 2020, 72% des postulants au Programme THIMO ont été retenus. Cette performance a été rendue possible grâce à l'amélioration de la politique de communication.

Indicateur 15 : Nombre de jeunes bénéficiaires du Programme Activité Génératrice de Revenu

Cet indicateur dénombre les jeunes bénéficiaires du Programme Activité Génératrice de Revenu.

Source : Rapport d'activité / Agence Emploi Jeunes, BCP-Emploi

Mode de calcul : Dénombrement

Valeur cible 2020 : 24 833

Commentaire/ interprétation des résultats :

25 134 jeunes sur les 24 833 prévus (soit un taux de réalisation 101,21%) ont bénéficié du financement de leur projet dans le cadre du Programme Activité Génératrice de Revenu pour l'année 2020. Ce résultat a été rendu possible grâce à l'amélioration de la politique de communication et de l'engouement des jeunes.

Indicateur 16 : Pourcentage de bénéficiaires du Programme Activité Génératrice de Revenu.

Cet indicateur mesure la part de bénéficiaires parmi les postulants au Programme Activité Génératrice de Revenu.

Source : Rapport d'activité / Agence Emploi Jeunes, BCP-Emploi

Mode de calcul : Rapport entre le nombre de bénéficiaires et le nombre de postulants au programme

Valeur cible en 2020 : 22%

Commentaire/ interprétation des résultats :

Pour l'année 2020, 54% des postulants au Programme Activité Génératrice de Revenu ont bénéficié du financement de leur projet. Cette performance a été rendue possible grâce à l'amélioration de la politique de communication et de l'engouement des jeunes.

Indicateur 17 : Nombre de jeunes bénéficiaires du Programme Micros et Petites Entreprises (MPE)

Cet indicateur dénombre les jeunes bénéficiaires du Programme Micros et Petites Entreprises (MPE).

Source : Rapport d'activité / Agence Emploi Jeunes, BCP-Emploi

Mode de calcul : Dénombrement

Valeur cible 2020 : 1 600

Commentaire/ interprétation des résultats :

750 jeunes sur les 1 600 prévus (soit un taux de réalisation 46,87%) ont bénéficié du financement de leur projet dans le cadre du Programme MPE pour l'année 2020. Cette contre-performance est due au retard accusé dans la signature de la convention avec l'Assemblée des Régions et Districts de Côte d'Ivoire (ARDCI) indispensable au démarrage effectif du programme sur toute l'étendue du territoire national.

Actions correctrices et perspectives d'évolution de l'indicateur :

La convention avec l'Assemblée des Régions et Districts de Côte d'Ivoire (ARDCI) étant désormais signée, le Programme Micros et Petites Entreprises pourra atteindre les objectifs visés.

Indicateur 18 : Pourcentage de bénéficiaires du Programme Micros et Petites Entreprises.

Cet indicateur mesure la part de bénéficiaires parmi les postulants au Programme Micros et Petites Entreprises.

Source : Rapport d'activité / Agence Emploi Jeunes, BCP-Emploi

Mode de calcul : Rapport entre le nombre de bénéficiaires et le nombre de postulants au programme

Valeur cible en 2020 : 50%

Commentaire/ interprétation des résultats :

Pour l'année 2020, l'indicateur n'a pu être mesuré en raison du retard accusé dans la signature de la convention avec l'Assemblée des Régions et Districts de Côte d'Ivoire (ARDCI) indispensable au démarrage effectif du programme sur toute l'étendue du territoire national. Il sera mesuré au cours de l'année 2021 avec celui de 2020.

Indicateur 19 : Nombre de bénéficiaires en placement direct

Cet indicateur dénombre les jeunes bénéficiaires de placement direct.

Source : Rapport d'activité / Agence Emploi Jeunes, BCP-Emploi

Mode de calcul : Dénombrement

Valeurs cible 2020 : 1500

Commentaire/ interprétation des résultats :

455 jeunes sur les 1 500 prévus (soit un taux de réalisation 30%) ont bénéficié d'un emploi par l'intermédiation de l'Agence Emploi Jeunes en 2020. Cette contreperformance s'explique par le fait qu'avec la survenue de la Covid-19, plusieurs entreprises ont annulé les possibilités de recrutement.

Actions correctrices et perspectives d'évolution de l'indicateur :

La levée progressive des mesures barrières et la sensibilisation de la population cible permettront d'atteindre les résultats escomptés.

Dans l'ensemble, les objectifs ont été atteints. Néanmoins, il faut noter que la pandémie à Corona virus a fortement impacté l'atteinte des résultats de certains programmes. En effet, la pandémie a entraîné la fermeture de certaines entreprises et les mesures barrières résultantes ont restreint la mobilité des conseillers pour la prospection et fragilisé les processus de sélection.

Indicateur 20 : Pourcentage de bénéficiaires du placement direct.

Cet indicateur mesure la part de bénéficiaires parmi les postulants aux offres d'emplois directs.

Source : Rapport d'activité / Agence Emploi Jeunes, BCP-Emploi

Mode de calcul : Rapport entre le nombre de bénéficiaires et le nombre de postulants aux offres d'emplois directs

Valeur cible en 2020 : 21%

Commentaire/ interprétation des résultats :

3% des postulants ont bénéficié d'un emploi salarié. Cette contreperformance est due à la survenue de la COVID-19. En effet, les mesures barrières et les restrictions sanitaires ont contraint certaines entreprises à retirer leurs offres et limiter les entretiens avec les jeunes demandeurs.

Indicateur 21 : Proportion de chômeurs ayant bénéficié de l'allocation au chômage

Cet indicateur mesure la part de chômeurs (licenciés pour motifs économiques) bénéficiaires de l'allocation parmi les postulants.

Source : Rapport d'activité / Agence Emploi Jeunes, BCP-Emploi

Mode de calcul : Rapport entre le nombre de chômeurs (licenciés pour motifs économiques) bénéficiaires de l'allocation et le nombre de postulants

Valeur cible en 2020 : 14%

Commentaire/ interprétation des résultats :

L'indicateur n'a pas été mesuré en 2020 en raison de la réforme en cours.

c. Exécution financière par action

Tableau 4 : Exécution financière par action du Programme 3

Actions	Personnel	Biens et Services	Transferts	Investissement	Total
	2 020	2 020	2 020	2 020	
Action 1 : Amélioration de la gouvernance du secteur de l'Emploi des Jeunes	0	0	271 023 634	15 015 000 000	15 286 023 634
Action 2 : Emploi et insertion socio-professionnelle des jeunes	1 881 005 980	16 896 532	70 000 000	15 241 337 529	17 209 240 041

SOURCE : Système d'Information Budgétaire

d. Exécution des investissements du Programme 3

L'exécution des investissements du Programme est présentée ci-dessous.

Tableau 5 : Exécution des autorisations d'engagement du Programme 3

	Année de démarrage	Année de fin	Coût total	Budget Voté	Budget Actuel	Mandat
Projet 2 : 22129010009 Apporter un Appui aux projets Jeunes	2013	2021	49 320 000 000	0	15 000 000 000	15 000 000 000
Sur financement intérieur			49 320 000 000	0	15 000 000 000	15 000 000 000
Sur financement extérieur			0	0	0	0
Projet 3: Renforcer les capacités de l'AEJ	2013	2021	484 814 385	20 000 000	20 000 000	15 000 000
Sur financement intérieur			484 814 385	20 000 000	20 000 000	15 000 000
Sur financement extérieur			0	0	0	0
Projet 4 : 22129020002 Mettre en œuvre le programme emplois jeunes-C2D2	2016	2021	21 800 100 000	5 800 074 938	8 300 074 938	8 300 074 938
Sur financement intérieur			21 800 100 000	5 800 074 938	8 300 074 938	8 300 074 938
Sur financement extérieur			0	0	0	0
Projet 5 : 22129020004 Réaliser le plan de vulgarisation de la Stratégie Nationale d'Insertion et d'Emploi des Jeunes	2015	2019	12 000 000 000	80 000 000	80 000 000	79 999 988
Sur financement intérieur			12 000 000 000	80 000 000	80 000 000	79 999 988
Sur financement extérieur			0	0	0	0
Projet 6 : 22129020005 Mettre en œuvre le programme Enable Youth-CI	2016	2020	1 063 363 288	30 000 000	30 000 000	22 993 702
Sur financement intérieur			263 363 288	30 000 000	30 000 000	22 993 702
Sur financement extérieur			800 000 000	0	0	0
Activité 7 : 22129020006 Projet de création d'emplois jeunes et de développement des compétences	2016	2020	25 777 600 000	6 211 400 000	6 211 400 000	6 211 399 500
Sur financement intérieur			777 600 000	200 000 000	200 000 000	200 000 000
Sur financement extérieur			25 000 000 000	6 011 400 000	6 011 400 000	6 011 399 500

	Année de démarrage	Année de fin	Coût total	Budget Voté	Budget Actuel	Mandat
Projet 8 : Appui à l'Amélioration de l'Employabilité et de l'Insertion des Jeunes (PAAEJ/THIMO)	2019	2019	627 000 000	0	627 000 000	626 869 401
Sur financement intérieur			0	0	0	0
Sur financement extérieur			627 000 000	0	627 000 000	626 869 401
Total Programme (Budget de l'Etat)			111 072 877 673	12 141 474 938	30 268 474 938	30 256 337 529
Sur financement intérieur			84 645 877 673	6 130 074 938	23 630 074 938	23 618 068 628
Sur financement extérieur			26 427 000 000	6 011 400 000	6 638 400 000	6 638 268 901

SOURCE : Système d'Information Budgétaire

e. Exécution des prévisions d'effectifs

L'exécution des prévisions d'effectifs du Programme est présentée dans le tableau ci-dessous.

Tableau 6 : Exécution des prévisions d'effectifs du Programme 3

	2019	2020				
		Besoin exprimé	Prévision	Besoin satisfait	Sorties	Total fin d'année
Catégorie A	56	06	26	08	00	64
Catégorie B	29	00	67	03	00	32
Catégorie C	10	00	20	00	00	10
Catégorie D	06	00	10	01	00	07
Non Fonctionnaires	510	00	00	01	00	511
TOTAL	611	06	123	13	00	624

Sources : Les prévisions d'effectifs sont tirées du catalogue des mesures nouvelles

2. Commentaires et conclusion

L'avènement du budget-programme a permis aux acteurs de la gestion budgétaire de comprendre qu'ils sont désormais tenus par l'obligation de résultats et par le principe de redevabilité. Les prévisions budgétaires axées sur les résultats préalablement définis dans le Document de Programmation Pluriannuelle des Dépenses-Projet Annuel de Performance (DPPD-PAP) feront en fin d'exercice l'objet d'une révision, à travers la mesure des indicateurs de performance.

Le Programme Emploi des Jeunes a bénéficié d'une dotation de 14 387 607 805 FCFA. Cette dotation a été revue à la hausse à hauteur de 32 678 523 460 FCFA. La réalisation s'est située à 32 495 263 675 FCFA soit 99.44% et a permis d'assurer :

- l'amélioration de la gouvernance du secteur de l'Emploi Jeune ;
- l'emploi et insertion socio-professionnelle des jeunes.

Les objectifs n'ont pu être atteints s'agissant de la construction de nouvelles Agences et la réhabilitation des Agences existantes. Suite à la conférence PIP 2020, une reformulation du projet de construction d'Agences Régionales est en cours, en vue d'avoir une Agence dans chaque Région administrative.

L'instauration des mesures de lutte contre la pandémie à coronavirus a entravé le processus d'enrôlement et de formation des jeunes dans le cadre des programmes Apprentissage-Chantier École et emploi direct. Avec la levée progressive des mesures barrières, la sensibilisation de la population cible et des acteurs de mise en œuvre permettront d'atteindre les résultats escomptés.

En ce qui concerne les effectifs, en 2019, seules les structures sous tutelle que sont l'Agence Emploi Jeunes (AEJ) et le Bureau de Coordination des Programmes Emploi (BCP-Emploi) comptabilisent un effectif global de 611 agents toutes catégories comprises. Avec la Création en 2020 de la Direction de l'Autonomisation, de l'Emploi des Jeunes et de la Coopération (DAEJC) avec un effectif de 6 agents et la mise à disposition du Ministère de la Promotion de la Jeunesse et de l'Emploi des Jeunes d'étudiants en fin de cycle de formation au Professorat d'Education Permanente (Option : Entrepreneuriat) à l'Institut National de la Jeunesse et des Sports (INJS) puis affectés à l'Agence Emploi Jeunes, l'effectif cumulé des structures du Programme 3 s'élève à 624.

Pour l'année 2021, l'on envisage l'adoption du Plan Stratégique de Développement (PSD) de l'Agence Emploi Jeunes. Il est également prévu le développement et la mise en œuvre d'activités programmatiques à visée d'insertion professionnelle à travers les programmes de développement de compétences d'auto-emploi, de stages et de travaux à haute intensité de main d'œuvre.

CONCLUSION

L'année 2020 a été une année assez difficile avec la survenue de la COVID 19. Cependant, la volonté du Ministère de la Promotion de la Jeunesse et de l'Emploi des Jeunes à faire face à ses engagements vis-à-vis de la jeunesse a permis d'atteindre la majorité des résultats attendus comme l'indique l'analyse faite plus haut des différents indicateurs de performance du ministère qui, dans le courant de l'année 2021, connaîtront une amélioration et une densification pour tenir compte du cadre organique global de l'institution, en rapport avec les acteurs des différents programmes.

Au cours de cet exercice, des difficultés/contraintes ont été rencontrées. L'on pourrait relever la mise à disposition tardive des notifications budgétaires et le retard accusé dans la mise en œuvre des activités avec la survenue de la pandémie liée à la COVID-19 qui a impliqué un réaménagement budgétaire et donc une revue des objectifs prévisionnels.

En termes de perspectives, l'on prévoit pour l'année 2021, entre autres, l'établissement du compendium des compétences jeunes, le vote de la Loi d'Orientation sur la Jeunesse et l'adoption des textes subséquents, la conduite de l'étude de faisabilité de la mise en place du dispositif de suivi de l'emploi dans les investissements publics et privés en Côte d'Ivoire, l'adoption du programme de construction, réhabilitation et équipement des Institutions Socio-Educatives dénommé « Programme ISE 2020-2025 », l'organisation sur l'ensemble du territoire national de campagnes nationales de communication pour le changement de comportement (CCC) sur les thématiques toxicomanie et alcoolisme, IST/VIH-Sida, cybercriminalité, migration irrégulière et COVID-19 à travers les « Classes Citoyennes » et les campagnes digitales visant à amplifier toutes les actions menées dans ce sens et l'édition de la première tranche des « Cartes Jeunes ». L'on envisage également l'adoption par le Gouvernement du rapport bilan d'activités de la Politique Nationale de la Jeunesse 2016-2020 et de la nouvelle Politique Nationale de la Jeunesse qui couvre la période 2021-2025, la Création de l'Ordre du Mérite de la Jeunesse et la poursuite de la mise en œuvre des différents programmes opérationnels d'emploi des jeunes.

SECTION 358 : MINISTERE DE LA CONSTRUCTION, DU LOGEMENT ET DE L'URBANISME

SECTION 358 : MINISTERE DE LA CONSTRUCTION, DU LOGEMENT ET DE L'URBANISME

I. PRESENTATION GENERALE DU MINISTERE

Le Ministère de la Construction, du Logement et de l'Urbanisme est chargé de la mise en œuvre et du suivi de la politique du Gouvernement en matière de construction, de logement et d'urbanisme. Pour ce faire, il dispose outre le cabinet avec ses services rattachés, de trois directions générales :

- la Direction Générale de l'Urbanisme et du Foncier ;
- la Direction Générale de la Construction, de la Maintenance et de l'Architecture ;
- la Direction Générale du Logement et du Cadre de Vie.

Le Ministère dispose également de services déconcentrés (les directions régionales, les directions départementales, les secteurs et les antennes) et de structures sous-tutelle (SOGEPIC, AGEF, SONITRA, SICOGL) et de fonds dédiés à l'habitat (FSH et CDMH).

I.1 Rappel des orientations stratégiques du Ministère

I.1.1 Orientations stratégiques du Ministère

Le ministère a bâti sa stratégie autour de cinq (05) principales orientations, à savoir :

- **L'élaboration des outils de planification urbaine ;**
 - L'Amélioration du fonctionnement de l'administration publique en matière de traitement des demandes d'actes ;**
 - La production de terrains accessibles à tous ;**
- Le développement d'une politique de rénovation Urbaine et d'adressage ;
 - La reconstruction, la réhabilitation et la maintenance des bâtiments publics :**
 - **Le Recensement et la sécurisation du patrimoine immobilier de l'État ;**
 - **La production de logements sociaux;**
 - **L'application des nouvelles règles de copropriété.**

Le but recherché par cette politique inscrite dans le PND 2016-2020 est de faire en sorte que les populations vivent dans un cadre de vie décent assaini et mieux structuré. Cet impact sera obtenu grâce aux résultats stratégiques suivants :

- la gouvernance du ministère est améliorée ;
- le domaine du foncier et de l'urbanisme est assaini ;
- la politique en matière de construction et de maintenance est renforcée.

Pour atteindre ces résultats le ministère s'est fixé les objectifs ci-dessous :

- améliorer la gouvernance du ministère ;
- assainir le domaine du foncier et de l'urbanisme ;
- renforcer la politique en matière de construction et de maintenance.

I.1.2 Missions du Ministère

Conformément au décret d'attribution du Ministère et/ou le plan stratégique, les principales missions du Ministère de la Construction, du Logement et de l'Urbanisme sont les suivantes :

- La gestion du foncier urbain ;
- La promotion à la propriété foncière ;
- La modernisation de l'Administration en charge du foncier, de l'habitat et de l'urbanisme ;
- La gestion du cadre bâti ;
- La maîtrise d'ouvrage déléguée en matière de construction pour le compte de l'Etat ;
- La promotion de l'accession à la propriété immobilière.

I.1.3 Programmes du Ministère

Pour mettre en œuvre ses missions, le MCLU a identifié 3 programmes à savoir :

- Programme 1 : Administration Générale ;
- Programme 2 : Foncier et Urbanisme ;
- Programme 3 : Construction et Maintenance.

Ces différents programmes sont animés par le Cabinet et les services rattachés, l'Inspection Générale, les directions générales, les directions centrales, les structures déconcentrées et structures sous-tutelle.

I.2 Synthèse des principaux résultats

La vision du ministère est d'offrir des services de qualité aux usagers tout en veillant à ce que les populations vivent dans un cadre de vie décent, assaini, mieux structuré et résilient. Pour ce faire, plusieurs actions ont été menées au regard des objectifs stratégiques de l'année 2020. A cet effet, les résultats probants obtenus se présentent comme suit :

La Gouvernance du ministère est améliorée :

- ❖ **L'intégration de 120 agents et la mise à la disposition de 60 motos** permettant le renforcement des capacités d'intervention du Service de la Brigade d'Investigation et de Contrôle Urbain.
- ❖ **Le renforcement du cadre législatif et réglementaire** du secteur de la Construction, du Logement et de l'Urbanisme avec l'adoption de plusieurs textes. Il s'agit entre autre de :
 - ✓ la loi n°2020-624 du 14 août 2020 instituant Code de l'Urbanisme et du Domaine Foncier urbain, elle a pour objet d'organiser et de réglementer les matières relevant de l'accès à la propriété foncière et de la planification urbaine ;
 - ✓ la loi n°2020-521 du 16 juin 2020 portant ratification de l'ordonnance n°2018-357 du 29 mars 2018 modifiant l'article 6 de l'ordonnance n°2013-481 du 2 juillet 2013 fixant les règles d'acquisition de la propriété des terrains urbains ;
 - ✓ le décret n°2020-247 du 19 février 2020 portant approbation du plan d'urbanisme directeur d'Assinie ;
 - ✓ le décret n°2020-561 du 08 juillet 2020 portant création de la réserve naturelle partielle d'Aghien ;
 - ✓ **L'Arrêté interministériel n°605/MCLU/MEF/MPBE du 05 juin 2020** portant fixation des procédures d'instruction, des délais et coûts relatifs au traitement des demandes des visas, du certificat d'urbanisme, du permis de construire et du certificat de conformité ;
 - ✓ **L'Arrêté interministériel** fixant les modalités de recouvrement et de répartition des amendes administratives relatives aux infractions sur le permis de construire (en attente de validation) ;
 - ✓ Des projets de textes transmis au Secrétariat Général du Gouvernement (**SGG**) en 2020 et en attente de validation. Il s'agit notamment du :
 - projet de Décret portant code des devoirs professionnels des architectes ;
 - projet de Communication relative au dédommagement des déguerpis des zones à risques d'inondation.
- ❖ **la restructuration de la Société Ivoirienne de Construction et de Gestion Immobilière (SICOGI)**, débutée en 2017 et qui est parvenue à une exploitation excédentaire après avoir atteint un équilibre financier en fin 2019.

Le domaine du Foncier et de l'Urbanisme est assaini :

- ❖ l'obtention de financements pour la réalisation des plans d'urbanisme de détail des 10 unités urbaines du Schéma Directeur d'Urbanisme du Grand Abidjan (**SDUGA**) et la délimitation des territoires des villages et des familles dans le Grand Abidjan ;
- ❖ la réalisation du schéma directeur d'urbanisme de la ville de Yamoussoukro est en cours de finalisation, ainsi que les Plans d'Urbanisme de Détail des villes de Bouaké et San-Pedro ;
- ❖ **l'accélération et la sécurisation de la procédure de délivrance des actes du foncier urbains**, nous pouvons mentionner :
 - ✓ **L'Optimisation du Processus de Délivrance des Actes (OPDA)**, entamée au 4^{ème} trimestre de l'année 2019 a permis d'obtenir un pic en 2020 dans la signature de l'ACD depuis la réforme en 2013, soit un total de **28 279 ACD** signé contre un total de **17 343** en 2016. Le nombre d'ACD signé par le ministre est passé de 461 en 2018 à 6657 en 2019 et plus de **17 000** en 2020 ;
 - ✓ Une signature d'une convention d'assistance technique entre le Ministère de la Construction, du Logement et de l'Urbanisme et ING FI, approuvé le 29 juin 2020 par le Ministère en charge du Budget avec pour objet la mise en œuvre du Système Intégré de Gestion du Foncier urbain SIGFU, pour un montant de **18 174 095 512 FCFA**.
Ce projet consiste en l'intégration des données spatiales et textuelles du foncier urbain, au sein d'une base de données unique. Ce socle commun permettra d'automatiser les traitements afin d'augmenter la productivité des services et garantir un service de qualité, à l'endroit de l'utilisateur. De façon pratique, il s'agira d'une plateforme unique de travail, accessible au Cadastre et à la Conservation Foncière, qui permettra le règlement en une fois, des frais d'aliénation (MCLU), de publication et d'enregistrement (Conservation Foncière). Pour la mise en œuvre efficace de ce projet, des actions préalables ont été lancées au cours de l'année 2020, notamment l'opérationnalisation de l'identifiant unique des parcelles, le titrement massif (ou systématique) des terrains dès l'approbation des lotissements) qui viendra réduire considérablement les délais et renforcer la sécurité des actes concernés.

La politique en matière de Construction et de Maintenance est renforcée :

- ❖ **le Contrôle des constructions et la sécurisation du cadre bâti** a consisté à :
 - ✓ l'actualisation des normes en matière de construction et d'habitat, et à la clarification du rôle de chaque acteur du secteur, par la **loi n°2019-576 du 26 juin 2019** instituant Code de la Construction et de l'Habitat;
 - ✓ la prise du **décret n°2019-594 du 3 juillet 2019** portant réglementation du permis de construire. Ce décret institue un dispositif innovant qui intègre la gestion du risque à la construction et à l'usage dans l'instruction des demandes de permis de construire. La réglementation prescrit désormais :
 - le recours obligatoire des maîtres d'ouvrages à un architecte et un ingénieur-conseil afin de s'assurer de la réalisation du projet selon les règles de l'art ;
 - Ce décret rend obligatoire le certificat de conformité qui permet à l'administration de s'assurer de la conformité des constructions par rapport au permis délivré.
 - ✓ le délai de délivrance du Permis de Construire est passé de 30 jours en 2018 à 21 jours en 2020 (si dossier complet).
- ❖ **les Grands chantiers de Construction:**
 - ✓ la réception définitive des travaux de réhabilitation des Tours A et B en octobre 2020 ;
 - ✓ le démarrage du chantier de construction de la tour F s'est fait le 27 mars 2020 par **Ordre de Service N° 040/2020/PBAT/DTB 2020** et le projet est en cours de réalisation avec un taux d'avancement des travaux (gros œuvre /fondation) de 8,92 % à fin février 2020;
 - ✓ « L'Esplanade de la Présidence de la République » est quasiment achevée avec un taux d'avancement global des travaux de 99,84% ;
 - ✓ le « Palais des Hôtes » avec un taux d'avancement global des travaux de 95%. L'achèvement est prévu courant 2021 ;
 - ✓ la construction du bâtiment de la DECO dans le cadre de la 1^{ère} phase du projet de construction de la Bibliothèque de la Renaissance Africaine d'Abidjan (BRAA). En effet, Le projet BRAA vise à construire, sur l'actuel site de la DECO, une bibliothèque sur 10 niveaux, avec une capacité d'accueil de 1500 places plus un hôtel cinq étoiles de 177 chambres et des espaces de bureaux. L'État d'avancement des travaux de relogement de la DECO à fin novembre 2020 : 100 %. La restitution aura lieu au premier trimestre de l'année 2021.

Tableau 107 : Tableau de l'évolution des indicateurs du Ministère

INDICATEURS DE PERFORMANCE	Réf 2018	2020		Commentaires
		Prévision	Réalisation	
Taux de couverture des besoins en personnel des services du Ministère	55%	70%	92,57%	La cible a été atteinte et largement dépassée
Nombre des structures déconcentrées réhabilitées ou équipées	14/65	28/65	16/65	La cible n'a pas été atteinte (insuffisance de crédits budgétaires)
Nombre de documents de planification élaborés et disponibles	6	6	6	La cible a été atteinte
Nombre de lotissements irréguliers redressés	14	202	188	La cible n'a pas été atteinte
Nombre de schémas Directeurs réalisés et actualisés	15	25	31	La cible a été atteinte
Nombre de services du Guichet Unique du Foncier déconcentrées	74	83	66	La cible n'a pas été atteinte
Nombre de constructions suivies et évaluées	233	307	252	La cible non atteinte pour arrêt des travaux en raison de la crise sanitaire liée au covid-19
Nombre de bâtiments réhabilités, suivis et évalués	233	307	252	La cible non atteinte pour arrêt des travaux en raison de la crise sanitaire liée au covid-19

Ainsi est présenté l'ensemble des indicateurs de performance du Ministère. **37,5% des cibles ont été atteinte.**

I.3 Résumé de l'exécution du budget

Pour la mise en œuvre de ses missions, le Ministère de la Construction, du Logement et de l'Urbanisme (MCLU) a, en 2020, initialement bénéficié d'un budget de **43 582 684 018 FCFA**. Ce budget a connu une baisse de **331 714 395 FCFA**, soit (**0,76%**), passant ainsi à **43 250 969 623 FCFA**.

L'écart entre le budget voté et le budget actuel s'expliquerait essentiellement par des ponctions faites en cours de gestion (collectif).

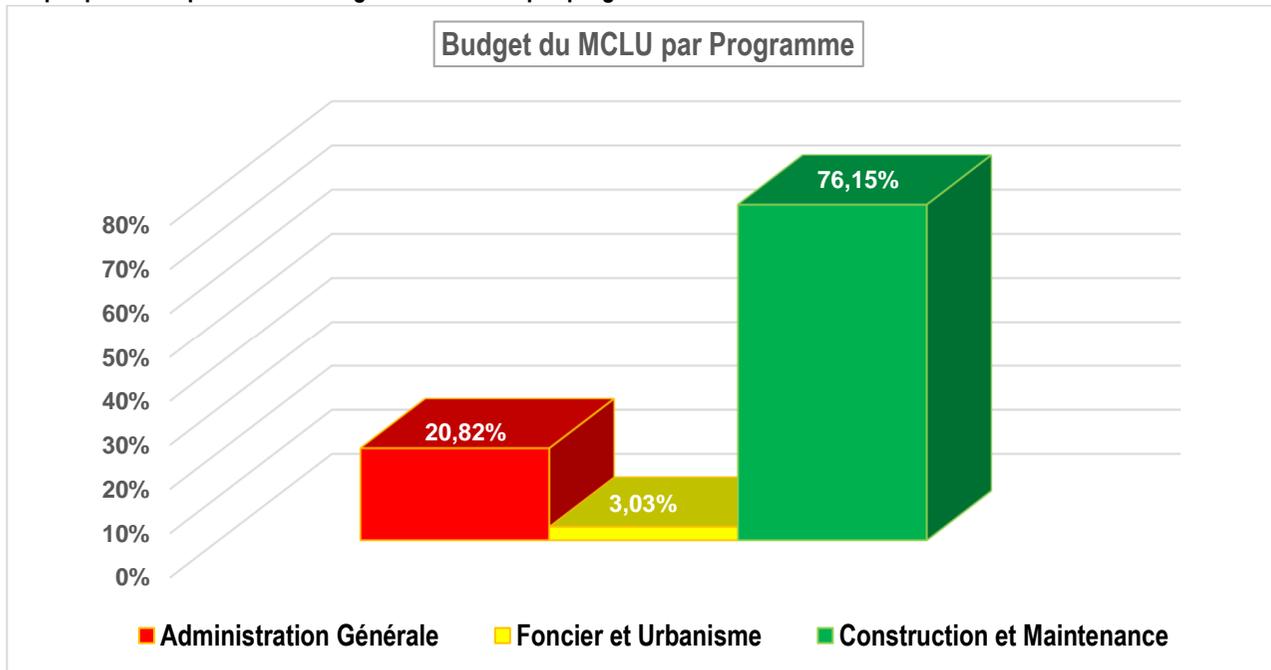
Cette dotation est répartie par programme comme suit :

Répartition du budget par programme

Programme	Budget Actuel
Administration Générale	9 004 867 062
Foncier et Urbanisme	1 311 229 242
Construction et Maintenance	32 934 873 319
Total	43 250 969 623

Source : Système d'Information Budgétaire (15/01/2021)

Graphique 1 : Répartition du budget du Ministère par programme



Source : Système d'Information Budgétaire (15/01/2021)

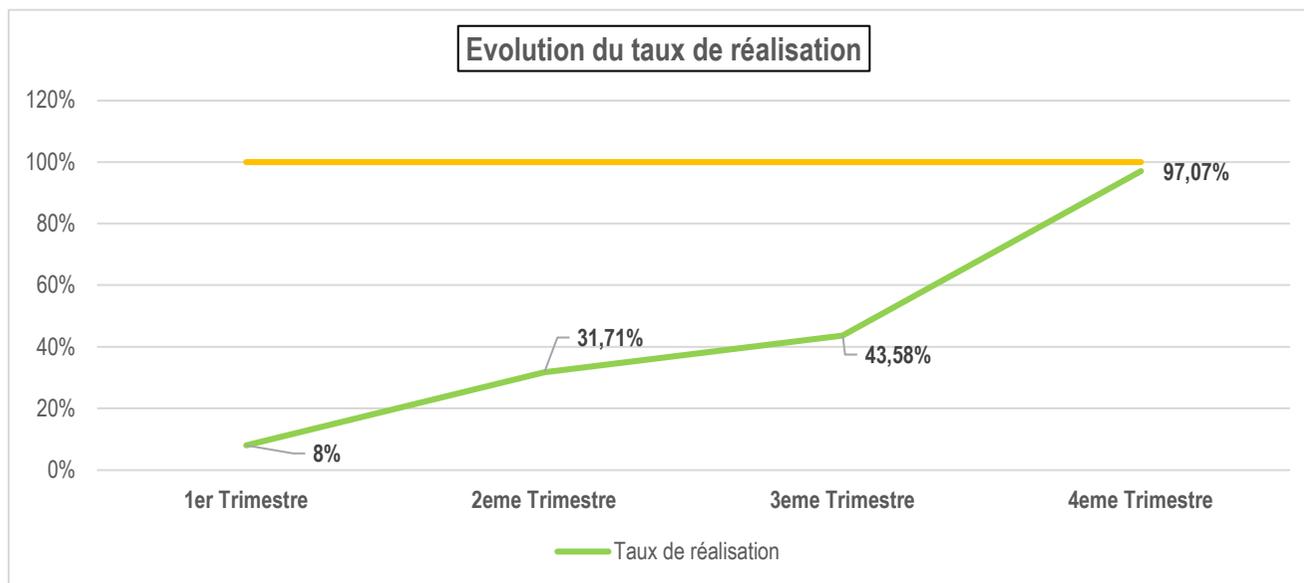
Il ressort de ce graphique que le **Programme 3 Construction et Maintenance** représente à lui seul **76,15%** du budget global du Ministère.

En effet, les subventions ou transferts pour le compte de la SOGEPIE et les paiements des annuités relatives à la réhabilitation des tours A et B inscrits au programme 3 représentent (**64,83%** du budget global du Ministère).

Pour la gestion budgétaire 2020, sur un budget actuel de **43 250 969 623 FCFA**, le Ministère a exécuté **41 982 118 264 FCFA** soit un taux d'exécution global de **97,07%** contre un taux théorique de **85%**, soit une performance de **+ 12,07 points**.

L'évolution de ce taux par trimestre est présentée à travers le graphique suivant :

Graphique 2 : Evolution du taux de réalisation par trimestre



Source : Système d'Information Budgétaire (15/01/2021)

Afin de mieux comprendre le niveau d'exécution desdites dépenses, la situation d'exécution au terme de l'année 2020 par rapport aux prévisions annuelles, est présentée par programme et par nature de dépenses.

I.3.1 Résumé de l'exécution du budget par programme

L'exécution du budget du ministère est présentée par programme comme suit :

Exécution du budget par programme

Programme	Budget Actuel	Réalisation	T.R
Administration Générale	9 004 867 062	8 262 034 916	91,75%
Foncier et Urbanisme	1 311 229 242	1 272 066 768	97,01%
Construction et Maintenance	32 934 873 319	32 419 425 470	98,43%
Total	43 250 969 623	41 953 527 154	97,00%

Source : Système d'Information Budgétaire (15/01/2021)

➤ Au titre du programme « Administration générale » :

Pour la gestion 2020, ce programme a exécuté un budget de **8 262 034 916 FCFA**, sur un budget alloué de **9 004 867 062 FCFA**, soit un taux de réalisation de **91,75%**.

Ce taux est tiré à la hausse par les dépenses de personnels et les frais d'abonnement, représentant **65%** du budget du programme.

➤ **Au titre du programme « Foncier et Urbanisme » :**

Les crédits budgétaires du programme Foncier et Urbanisme s'élèvent à hauteur de **1 311 229 242 FCFA** sur lesquels **1 272 066 768 FCFA** ont été Ordonnancés, soit un taux d'exécution de **97,01%**.

Cela se justifie par le fait que les projets d'investissement qui représentent **65%** du budget global dudit programme, ont eu leurs crédits totalement engagés.

A cela s'ajoute la consommation quasi-totale des crédits des **08** Directions Centrales représentant **26%** du budget du programme. Ce taux aurait pu atteindre **100%**, si les transferts à l'AGEF n'avaient pas été plafonnés à **70%**.

Ce résultat affiché par le programme 2 est à saluer.

➤ **Au titre du programme « Construction et Maintenance » :**

En 2020, les crédits inscrits dans le budget du MCLU au titre du Programme Construction et Maintenance se chiffrent à **32 934 873 319 FCFA** et permettent de financer trois (**03**) actions.

Sur ce montant, **32 419 425 470 FCFA** ont été exécutés au 31 décembre 2020, soit un taux de consommation de **98,44%** dont **98%** ont servi à effectuer les transferts et les dépenses d'investissements.

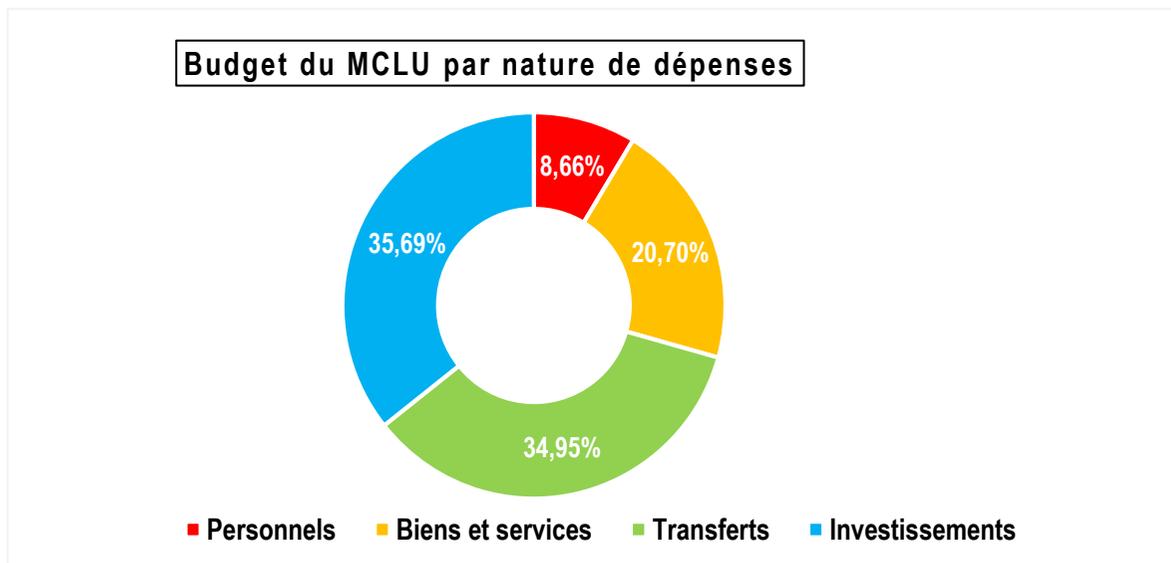
Les dépenses d'acquisition en biens et services ne représentent, quant à elles, que **2%** des crédits engagés.

I.3.1 Résumé de l'exécution du budget par nature de dépense

Les prévisions des dépenses budgétaires de l'exercice 2020, après le collectif, se chiffrent à **43 250 969 623 FCFA** sur lesquelles, il a été réalisé (prise en charge), pour l'atteinte des résultats escomptés un total de **41 953 527 154 FCFA**, soit un taux de réalisation de **97%** contre un taux théorique de **85%**.

L'écart observé fera l'objet d'analyse par grandes catégories de dépenses.

Graphique 3 : Répartition du budget du ministère par nature de dépenses



A travers ce graphique, l'on remarque que les dépenses d'investissements suivies des transferts absorbent plus de **70%** du budget global du Ministère.

L'exécution des crédits budgétaire alloués au MCLU au titre de la gestion 2020 se traduit dans le tableau suivant :

Tableau 2 : Exécution du budget 2020 (en FCFA)

Unités	Budget 2020				Tx de réal
	Voté	Collectif	Actuel	Réalisation	
Opérations consolidées					
1. Ressources	43 582 684 018	43 106 028 749	43 250 969 623	41 953 527 154	97,00%
2. Charges	43 582 684 018	43 106 028 749	43 250 969 623	41 953 527 154	97,00%
1. Ressources	43 582 684 018	43 106 028 749	43 250 969 623	41 953 527 154	97,00%
1.1 Ressources intérieures	43 582 684 018	43 106 028 749	43 250 969 623	41 953 527 154	97,00%
1.1.1 Budget de l'Etat (Trésor)	43 582 684 018	43 106 028 749	43 250 969 623	41 953 527 154	97,00%
1.1.2 Recettes de services	-	-	-	-	-
1.2 Ressources extérieures	-	-	-	-	-
1.2.1 Emprunts projets	-	-	-	-	-
1.2.2 Dons Projets	-	-	-	-	-
1.2.3 Appuis budgétaires ciblés	-	-	-	-	-
2 Charges	43 582 684 018	43 106 028 749	43 250 969 623	41 953 527 154	97,00%
.2.1 Personnel	3 754 425 121	3 754 425 121	3 747 280 322	3 637 635 499	97,07%
2.1.1 Solde y compris EPN	3 754 425 121	3 754 425 121	3 747 280 322	3 637 635 499	97,07%
2.1.2 Contractuels hors solde	-	-	-	-	-
2.2 Biens et Services	8 580 191 592	8 951 263 209	8 951 263 209	8 245 796 485	92,12%
Biens et services sur budget Etat	8 580 191 592	8 951 263 209	8 951 263 209	8 245 796 485	92,12%
2.3 Transferts	15 175 138 782	14 965 338 257	15 117 423 930	14 932 856 737	98,78%
2.3.1 Transferts courants	15 175 138 782	14 965 338 257	15 117 423 930	14 932 856 737	98,78%
2.3.2 Transferts en capital	-	-	-	-	-
2.4 Investissement	16 072 928 523	15 435 002 162	15 435 002 162	15 137 238 433	98,07%
2.4.1 Trésor	16 072 928 523	15 435 002 162	15 435 002 162	15 137 238 433	98,07%
2.4.2 Financement extérieur	-	-	-	-	-
Dons	-	-	-	-	-
Emprunts	-	-	-	-	-
Total	43 582 684 018	43 106 028 749	43 250 969 623	41 953 527 154	97,00%

Source : Système d'Information Budgétaire (15/01/2021)

➤ **Au titre du personnel**

Le taux de consommation budgétaire de **97%** constaté stipule que les salaires des fonctionnaires, des contractuels et agents du MCLU ont été entièrement exécutés conformément aux procédures existantes. Les charges de personnel du MCLU ont été entièrement prise en charge.

➤ **Au titres des Biens et Services**

Le constat fait à travers le détail par nature de dépenses en Biens et Services présenté plus haut, révèle que, le taux de consommation des crédits budgétaires de **92,12%** pour l'ensemble des structures du MCLU est satisfaisant contre un taux théorique de **70%** escompté.

Les dépenses de fonctionnement liées aux actions et activités telles que décrites par la notification de crédit 2020 se sont exécutées correctement dans l'ensemble.

Par ailleurs, le ministère a bénéficié de rallonges budgétaires obtenues en cours de gestion.

Ces crédits additionnels ont permis de prendre en compte le fonctionnement des directions et services nouvellement créés, d'organiser des ateliers de renforcement de capacités des acteurs du ministère sur les bonnes pratiques budgétaires (budget-programmes, circuit de la dépense, nouvelle nomenclature budgétaire) et d'acquérir du matériel roulant pour le compte de la Brigade d'Investigation et du Contrôle Urbain du Ministère, afin d'intensifier le contrôle et le suivi des constructions anarchiques dans le Grand Abidjan.

➤ **Au titres des Transferts**

Le taux d'exécution budgétaire des transferts et subventions d'équilibre de **98,40%** contre un taux théorique de **100 %** est satisfaisant.

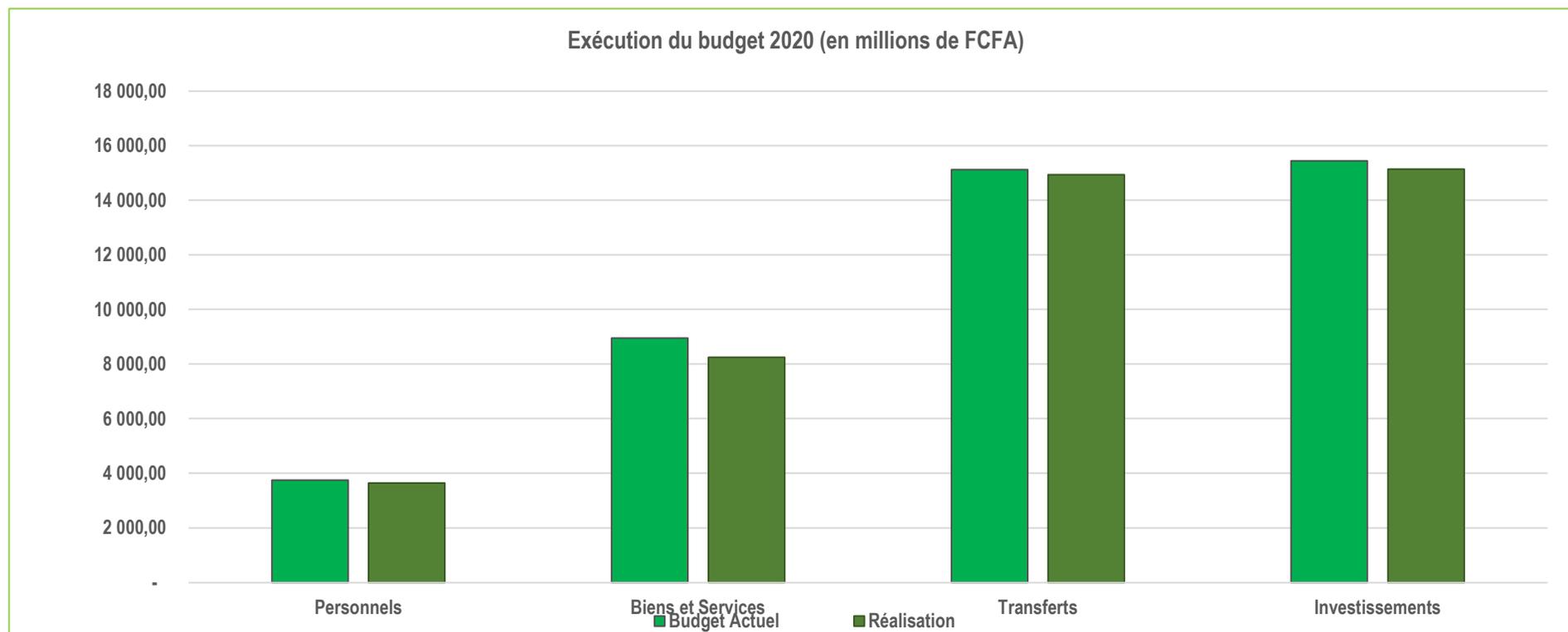
Les transferts se sont exécutés correctement. Les crédits destinés aux activités « Exécuter la convention BNETD (MCLU Logement) » ainsi que les subventions d'équilibre au profit de la SOGEPIE et de L'AGEF ont été engagés conformément aux prescriptions de la Direction Générale du Budget et des Finances.

Cependant, l'écart de **1,60%** s'explique par le fait que certaines subventions ont été plafonnées à 70%, notamment les transferts au profit de l'AGEF. Cette régulation a empêché de transférer la totalité de leurs crédits budgétaires.

➤ **Au titres des Investissements**

A la lecture du tableau, il ressort que les dépenses d'investissements constituent la part la plus importante des dépenses prises en charge et présentent un taux de réalisation de **98,07%** contre un taux théorique de **100%**, jugé satisfaisant. Cela montre que les crédits destinés à la mise en œuvre effective des projets d'investissements du ministère ont été totalement engagés de façon efficiente.

Graphique 4 : Taux d'exécution par nature de dépenses



Ce graphique permet d'identifier les catégories de dépenses ayant enregistré les taux de réalisations les plus élevés. Il s'agit des dépenses d'investissements avec **36,08%**, suivi de transferts au profit de la SOGEPIE et l'AGEF avec **35,60%**, de biens et services avec **19,65%** et enfin de personnel avec **8,67%**.

Cependant, plusieurs difficultés ont été observées en cours de gestion 2020, il s'agit notamment de :

- des difficultés techniques liées au Système d'Informations Budgétaires (**SIB**), dû à l'impossibilité de faire des saisies dans le SIB pour engager les décomptes sur marchés ;
- l'insuffisance de communication entre les Responsables des structures déconcentrées et les Représentants du Ministère du Budget et du Portefeuille de l'Etat dû au manque d'implication de la Direction Régionale du Budget à la formation de nos acteurs de la dépense publique au niveau des structures déconcentrées ;
- la méconnaissance des procédures d'exécutions du budget par des Gestionnaires de Crédits au niveau déconcentré dû à un déficit de connaissances des finances publique par ces derniers ;
- l'insuffisance de crédits budgétaire pour atteindre les objectifs fixés ;
- l'insuffisance de technicien géomètre / topographe ;
- l'absence de licence des logiciels de calcul tonométrique et cartographique.

II. RAPPORT ANNUEL DE PERFORMANCE PAR PROGRAMME

II.1 Programme 1 : Administration Générale

Responsable du programme : M. DIABATE KALADJI, Directeur de Cabinet.

1. Bilan du programme

Le programme « **Administration Générale** » est un programme de soutien et de pilotage du Ministère. Il regroupe l'ensemble des directions et/ou services qui ont une mission transversale au sein du Ministère et vise à assurer la coordination des activités.

Ce programme est aussi conçu pour une gestion efficiente des ressources humaines, matérielles et financières.

En effet, l'ensemble des activités de ce programme conduit à améliorer la gouvernance du Ministère.

Ainsi deux **(02)** Objectifs spécifiques **(Os)** sont à atteindre, à savoir :

- **Os1 : Améliorer la performance des structures ;**
- **Os2 : mettre en œuvre une politique de gestion optimale des ressources humaines, matérielles et financières du ministère.**

Pour la gestion 2020, l'amélioration de la performance des structures a consisté à la mise en œuvre de la coordination et à l'animation des activités du ministère. En d'autres termes, elle a consisté à mener le dialogue horizontal et vertical, élaborer et suivre la mise en œuvre des politiques sectorielles au sein des structures techniques ou opérationnelles à travers les plans d'actions stratégiques ; aussi, à renforcer le cadre législatif et réglementaire des différents secteurs d'activités du ministère et améliorer le volet communication.

Il a été réalisé entre autres :

Concernant la communication :

- la création d'un magazine du MCLU « Bâtir » ;
- la diffusion du manuel de procédures du Ministère ;
- la création d'une Web-tv /YouTube /MCLU-tv ci ;
- l'enregistrement de plusieurs séries d'émission télé grand format ;
- la mise en ligne de « Bon à Savoir » sur nos thématiques ;
- la mise en ligne de la liste des promoteurs agréés et celle des programmes agréés ;
- la publication sur nos canaux digitaux des textes et procédures du MCLU.

Concernant le renforcement du cadre législatif et réglementaire du secteur de la Construction, du Logement et de l'Urbanisme, plusieurs textes ont été pris. Il s'agit entre autre de :

- la loi **n°2020-624 du 14 août 2020** instituant Code de l'Urbanisme et du Domaine Foncier urbain, qui a pour objet d'organiser et de réglementer les matières relevant de l'accès à la propriété foncière et de la planification urbaine ;
- la loi **n°2020-521 du 16 juin 2020** portant ratification de l'ordonnance **n°2018-357 du 29 mars 2018** modifiant l'article 6 de l'ordonnance **n°2013-481 du 2 juillet 2013** fixant les règles d'acquisition de la propriété des terrains urbains ;
- le décret **n°2020-247 du 19 février 2020** portant approbation du plan d'urbanisme directeur de l'approbation du plan d'urbanisme directeur d'Assinie ;
- le décret **n°2020-561 du 08 juillet 2020** portant création de la réserve naturelle partielle d'Aghien ;
- **l'Arrêté interministériel n°605/MCLU/MEF/MPBPE du 05 juin 2020** portant fixation des procédures d'instruction, des délais et coûts relatifs au traitement des demandes des visas, du certificat d'urbanisme, du permis de construire et du certificat de conformité ;
- **l'Arrêté interministériel** fixant les modalités de recouvrement et de répartition des amendes administratives relatives aux infractions sur le permis de construire (en attente de validation).
- des projets de textes transmis au Secrétariat Général du Gouvernement (SGG) en 2020 et en attente de validation. Il s'agit notamment du :

- projet de Décret portant code des devoirs professionnels des architectes ;
 - projet de Communication relative au dédommagement des déguerpis des zones à risques d'inondation.
- **la restructuration de la Société Ivoirienne de Construction et de Gestion Immobilière (SICOGI)**, débutée en 2017 et qui est parvenue à une exploitation excédentaire après avoir atteint un équilibre financier en fin 2019.

Les activités de cet objectif ont également consisté à couvrir l'ensemble des directions et services de matériels et ressources humaines qualifiées de sorte à améliorer les conditions de travail des agents, et donc à améliorer la performance.

En ce qui concerne l'optimisation des ressources humaines, matérielles et financières, l'année 2020 a été marquée, par de multiples formations qui visaient à l'optimisation des ressources financières par l'appropriation du nouvel outil de gestion de la dépense publique dénommé Système d'Information Budgétaire (SIB), par les gestionnaires de crédits.

Aussi, notons la production en cours de gestion des rapports d'exécution budgétaires (par mois, par trimestre et semestre) impliquant chaque acteur de la dépense. Ceci a contribué, au suivi et à l'évaluation de chaque structure au niveau de l'exécution budgétaire.

Par ailleurs, le renforcement des capacités du personnel pour une administration efficiente dans la prestation de ses services, ainsi que le recrutement de personnels qualifiés et compétents ont comblé le déficit existant.

De même, l'équipement en matériel roulant, informatique, mobilier et les réhabilitations des structures centrales et déconcentrées, ont fourni un meilleur cadre de travail dans nos structures.

En somme, l'ensemble des activités de ce programme, ont permis d'améliorer la gouvernance du Ministère.

De manière spécifique,

Concernant la gestion financière et humaine

Certaines actions ont été menées, à savoir :

- la mission à l'intérieur du pays (mai – juin 2020) afin de mieux prendre en compte les besoins en terme de matériels et de ressources humaines des structures déconcentrées ;
- le renforcement des capacités des acteurs de la chaîne programmatique sur les bonnes pratiques budgétaires conformément au budget-programmes (avril 2020) ;
- le renforcement du suivi et de l'évaluation des activités des services déconcentrés au niveau du Cabinet du MCLU (passage de la fréquence des rapports trimestriels à des rapports mensuels) ;
- les postes de directeur régionaux et départementaux ont été pourvus pour certains services territoriaux (100% de DR, 76% DD pourvus).

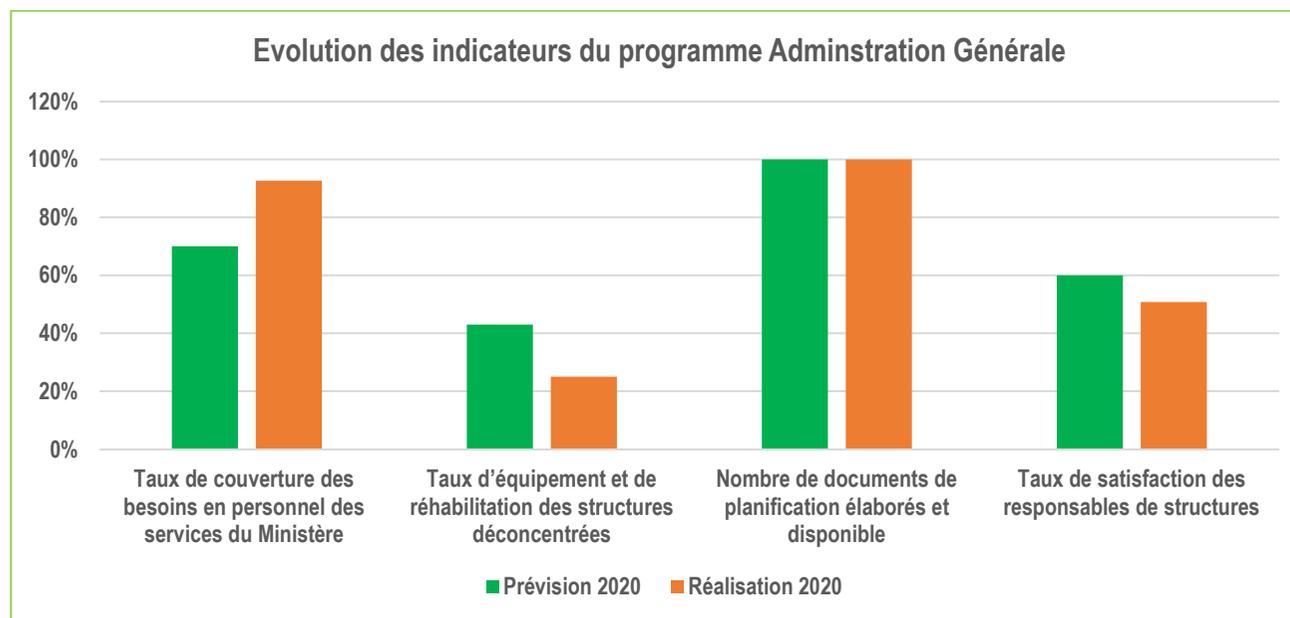
a. Evolution des indicateurs de performance

Tableau 3 : évolution des indicateurs du programme 1

Objectifs spécifiques	Indicateurs	Unités	Réalizations		2020	
			2018	2019	Prévisions	Réalisations
OS1 : Améliorer la performance des structures	Taux de couverture des besoins en personnel des services du Ministère	Pourcentage	55%	55%	70%	92,57%
	Nombre des structures déconcentrées réhabilitées ou équipées	Nombre	14/65 (21%)	14/65 (21%)	28/65 (43%)	16/65 (25%)
	Nombre de documents de planification élaborés et disponibles	Nombre	6	6	6	6
OS2 : Mettre en œuvre une politique de gestion optimale des ressources humaines, matérielles et financières du ministère	Taux de satisfaction du personnel	Pourcentage	45 %	45 %	60%	50,74%

Source : CABINET

Graphique 5 : Taux d'évolution des indicateurs de performance du programme Administration Générale



b. Analyse détaillée et explication des résultats

❖ **Taux de couverture des besoins en personnel des services du Ministère**

Le taux de réalisation de **92,57%** largement supérieur à la cible de **70 %** montre que sur la base du fichier unique du personnel mis à jour, **237** nouveaux fonctionnaires ont reçu une affectation avec un poste de travail effectif sur un effectif total de **256** mis à disposition du MCLU.

❖ **Nombre des structures déconcentrées réhabilitées ou équipées**

L'objectif de **28** structures déconcentrées sur 65 à réhabiliter et équiper, n'a pas été atteint. Cela s'explique par le faible niveau de budget alloué au projet de Réhabilitation et d'équipement des dites structures.

Toutefois en 2020, deux (**02**) structures déconcentrées ont pu être réhabilitées et équipées. Il s'agit de la Direction Régionale de Gagnoa et de la Direction Départementale de Sassandra.

❖ **Nombre de documents de planification élaborés et disponibles**

La cible est atteinte. Les Six (**06**) documents de planification ont été parfaitement et méticuleusement élaborés, il s'agit notamment du :

Plan de Travail Annuel (PTA) :

Le PTA 2021 du MCLU a été élaboré et transmis au Ministère du Plan et du Développement en décembre 2020.

Document de Programmation Pluriannuelle des Dépenses – Projet Annuel de Performance (DPPD - PAP 2020) pour la période 2021-2023 :

Le Comité CDMT (Cadre de Dépenses à Moyen Terme) du MCLU, composé de la DAF et de la DPES, a organisé du 02 au 05 juin 2020, un atelier portant sur la révision du Document de Programmation Pluriannuelle des Dépenses – Projet Annuel de Performance (DPPD-PAP) 2021-2023. Le DPPD-PAP 2020 du MCLU a été élaboré et présenté à la conférence budgétaire.

Suivi du Plan d'Actions Prioritaires (PAP) 2020 :

Quatre (04) documents (matrice bilan des textes PAP ; matrice de suivi du PAP 2020 ; Narratif PAP 2020; annexe du bilan PAP 2020) ont été élaborés et transmis à la Primature.

Rapport d'activités annuel de 2020 du MCLU :

Les rapports d'activités annuels des directions et services du MCLU ont été consolidés à la DPES.

Plan National de Développement (PND) 2021-2025 :

La matrice du PND 2021-2025 du MCLU a été élaborée et est en cours de finalisation avec le Ministère du Plan et du Développement (MPD) ;

Le Diagnostic sectoriel et les orientations stratégiques 2021-2025 ont été également élaborés et sont en cours de finalisation avec le MPD ;

- Le rapport de suivi du PND 2016-2020 est en cours d'élaboration avec le MPD.

❖ Taux de satisfaction du personnel

Dans le cadre de la gestion 2020, le taux de satisfaction du personnel du ministère se situe autour de **50%** contre un taux attendu de **60%**. Toutefois, ce taux de satisfaction connaît une hausse de **5%** par rapport à 2019.

Il ressort de ce constat que certaines difficultés ont entravé l'atteinte du résultat escompté, à savoir :

La non-association du ministère dans la sélection des profils d'agents à affecter en son sein ;

- Les structures ne sont pas suffisamment dotées en ressources matérielles et financières

c. Exécution financière par action

Tableau 4 : exécution financière par action du programme 1 (en FCFA)

Actions	Personnel	Biens et Services	Transferts	Investissements	Total
Action 1: Coordination et animation	-	862 958 475	-	-	862 958 475
Action 2: Planification, programmation et suivi évaluation	-	43 560 193	-	-	43 560 193
Action 3: Gestion des ressources humaines, financières et matérielles	3 171 000 821	3 337 665 770	229 859 343	63 577 515	6 802 103 449
Action 4: Information et communication	-	303 316 759	-	250 096 040	553 412 799
Total	3 171 000 821	4 547 501 197	229 859 343	313 673 555	8 262 034 916

Source : Système d'Information Budgétaire (15/01/2021)

Ce tableau met en évidence la concentration du budget du programme Administration Générale au niveau de l'action « gestion des ressources humaines, financières et matérielles ». Cette action représente à elle seule **82%** des exécutions financières du programme. Cela s'explique par le fait que les dépenses de personnel (**38%** des crédits du programme) destinées à prendre en charges les salaires de l'ensemble des fonctionnaires du ministère et les frais d'abonnement en eau et en électricité (**32%** de la dotation budgétaire du programme) ont été inscrites au programme Administration Générale, précisément à l'action 3.

d. Exécution des autorisations d'engagement

L'exécution des autorisations d'engagement du programme est présentée ci-dessous.

Tableau 5 : exécution des autorisations d'engagement du programme 1 (en FCFA).

Année	Année de démarrage	Année de fin	Coût total	Budget voté 2020	Budget actuel 2020	Réalisations
Total programme (Investissements)	-	-	26 390 000 000	403 858 130	313 777 100	313 673 555
<i>Sur financement intérieur</i>	-	-	26 390 000 000	403 858 130	313 777 100	313 673 555
<i>Sur financement extérieur</i>	-	-	-	-	-	-
projet 1/ Réhabilitation et équipements des structures déconcentrées du MCLU	2016	2020	4 390 000 000	81 858 130	63 599 578	63 577 515
<i>Sur financement intérieur</i>	-	-	4 390 000 000	81 858 130	63 599 578	63 577 515
<i>Sur financement extérieur</i>	-	-	-	-	-	-
projet 2/Projet de Simplification et de transformation digitale du MCLU	2019	2022	22 000 000 000	322 000 000	250 177 522	250 096 040
<i>Sur financement intérieur</i>	-	-	22 000 000 000	322 000 000	250 177 522	250 096 040
<i>Sur financement extérieur</i>	-	-	-	-	-	-

Source : Système d'Information Budgétaire (15/01/2021)

En 2020, les autorisations d'engagement (Budget Voté) des dépenses d'investissements du programme Administration Générale sont évaluées à **403 858 130 FCFA**. Sur ce montant, **313 673 555 FCFA** ont été prises en charge au 31 décembre 2020, soit un taux de réalisation **77,67%**.

Ces réalisations concernent la réhabilitation de deux structures déconcentrées à hauteur de **63 599 578 FCFA** d'une part, et la dématérialisation et la transformation digitale du Ministère estimé à **250 177 522 FCFA** d'autre part.

L'écart entre le budget voté et les réalisations s'élèvent à **90 184 575 FCFA**. Cet écart est imputable aux ajustements budgétaires effectués en cours de gestion, du fait de la Covid-19.

e. Exécution des prévisions d'effectifs

L'exécution des prévisions d'effectifs du programme est présentée dans le tableau ci-dessous.

Tableau 6 : exécution des prévisions d'effectifs du programme 1

	2019	2020				Total fin d'année
		Besoins exprimés	Prévisions	Besoins satisfaits	Sorties	
Catégorie A	121	18	28	29	06	144
Catégorie B	188	16	44	84	03	269
Catégorie C	71	06	13	58	03	126
Catégorie D	41	05	07	39	01	79
Non Fonctionnaires	175	92	97	92	00	267
TOTAL	596	137	189	302	13	885

Source : Direction des Ressources Humaines

Le personnel d'exécution est insuffisant, et il y a une augmentation du nombre des contractuels.

2. Commentaires et conclusion

L'année 2020 a été marquée par le renforcement du cadre législatif et réglementaire du secteur de la Construction, du Logement et de l'Urbanisme avec l'adoption de plusieurs textes, notamment :

- la loi instituant code de l'urbanisme et du domaine foncier urbain ;
- la loi fixant les règles d'acquisition de la propriété des terrains urbains.

Aussi, faut-il noter que l'année 2020 a été marquée par le basculement du budget en mode budget-programmes. Ce basculement a entraîné des changements tels que :

- L'ordonnement à travers le décret n°2019-190 du 06 Mars 2019 ;
- La charte de gestion introduisant de nouveaux acteurs ;
- La refonte du Système d'Information Budgétaire ;
- L'élaboration du document de programmation pluriannuelle des dépenses-projets annuels de performance (**DPPD-PAP**) et les rapports annuels de performance (**RAP**).

Ce faisant, plusieurs ateliers de formation ont été organisés afin de renforcer les capacités des agents de la chaîne des dépenses publiques sur les nouveaux outils de gestion des finances publiques.

Cependant, quelques difficultés sont à relever, à savoir :

- l'appropriation insuffisante, par certaines structures, des nouveaux outils de gestion des budgets-programmes ;
- la planification insuffisante des activités dans certaines structures ;
- L'insuffisance de communication entre les Responsables des structures déconcentrées et les Représentants du Ministère du Budget et du Portefeuille de l'Etat dû au manque d'implication de la Direction Régionale du Budget à la formation de nos acteurs de la dépense publique au niveau des structures déconcentrées ;
- L'Indisponibilité de certaines données au niveau des sous-secteurs pour l'élaboration et le suivi en continu des DPPD-PAP.

Pour corriger ces insuffisances, les mesures suivantes sont à adopter :

- la poursuite du renforcement de capacités des acteurs à la maîtrise des outils de gestion des budgets programmes en général et du SIGOBE (système de gestion aux opérations budgétaires de l'état) en particulier ;
- la création d'un cadre périodique d'échange entre acteurs budgétaires du MCLU les Représentants du Ministère du Budget et du Portefeuille de l'Etat) ;
- Organisation d'un séminaire de formation portant sur le budget programme et la planification opérationnelle au profit des structures déconcentrées du MCLU, pour la gestion 2021.

En somme, il convient de noter que les résultats obtenus par rapport à ceux attendus au programme Administration Générale sont satisfaisants, en dépit des difficultés rencontrées lors de la gestion 2020.

Toutefois, pour l'atteinte des résultats, la prise en compte des recommandations est plus que primordiale. Elle favorisera l'amélioration des résultats au cours de la gestion 2021.

II.2 Programme 2 : Foncier et Urbanisme

Responsable du programme : M. KRA Kouman, Directeur Général de l'Urbanisme et du Foncier.

1. Bilan du programme

Le programme « **Foncier et Urbanisme** » vise à mettre en œuvre la stratégie nationale en matière de foncier et d'urbanisme. La mise en place de cette politique résulte du constat que nos villes se caractérisent fondamentalement par une forte croissance de leur population et une urbanisation non maîtrisée de nos centres urbains. Pour assainir le domaine du foncier et de l'urbanisme, le Ministère s'est fixé des objectifs suivants en 2020 :

- **Moderniser les villes ivoiriennes ;**
- **Faciliter l'accès à la propriété foncière.**

L'année 2020 a été marquée par l'optimisation et la sécurisation du processus de délivrance de l'ACD. A ce niveau, plusieurs réformes ont été entreprises, à savoir :

- ✓ la loi n°2020-624 du 14 août 2020 instituant Code de l'Urbanisme et du Domaine Foncier urbain, qui a pour objet d'organiser et de réglementer les matières relevant de l'accès à la propriété foncière et de la planification urbaine ;

- ✓ **l'Optimisation du Processus de Délivrance des Actes (OPDA)**, entamée au 4ème trimestre de l'année à travers un cadre législatif et règlementaire adapté 2019 qui a permis d'obtenir un pic en 2020 dans la signature de l'ACD depuis la réforme en 2013, soit un total de 28 279 ACD signé contre un total de 17 343 en 2016. Le nombre d'ACD signé par le ministre est passé de 461 en 2018 à 6657 en 2019 et **17 000 en 2020**. En d'autres termes, ce processus a conduit à la signature de plus de **17 000 ACD en 2020**, contre une moyenne de 5 500 ACD au cours des cinq dernières années ;
- ✓ une signature de contrat entre le Ministère de la Construction, du Logement et de l'Urbanisme et ING FI, approuvé le 29 juin 2020 par le Ministère en charge du Budget avec pour objet la mise en œuvre du Système Intégré de Gestion du Foncier urbain SIGFU, pour un montant de 18 174 095 512 FCFA. La convention de partenariat a été signée en janvier 2021 ;
- ✓ l'obtention de financements pour la réalisation des plans d'urbanisme de détail des 10 unités urbaines du Schéma Directeur du Grand Abidjan (SDUGA) et la délimitation des territoires des villages et des familles dans le Grand Abidjan ;
- ✓ la réalisation du schéma directeur d'urbanisme de la ville de Yamoussoukro est en cours de finalisation, ainsi que le Plan d'Urbanisme de Détail des villes de Bouaké et San-Pedro.

a. Evolution des indicateurs de performance

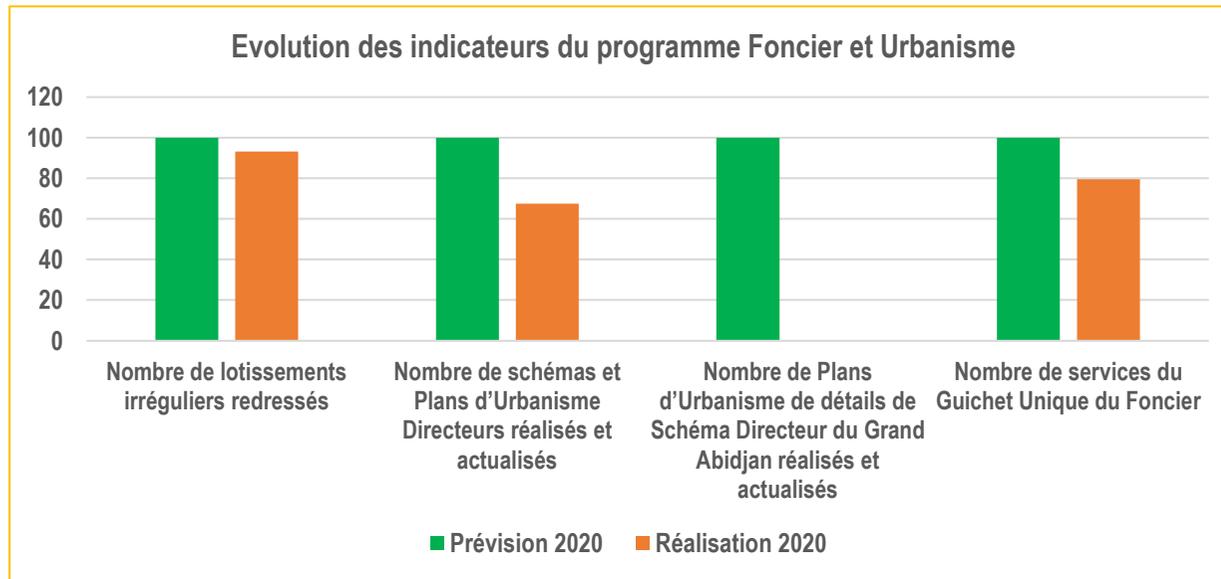
L'évolution des indicateurs de performance du programme est présentée dans le tableau ci-dessous.

Tableau 3 : évolution des indicateurs du programme 2 (Foncier et Urbanisme)

Objectifs spécifiques	Indicateurs	Unités	Réalizations		2020	
			2018	2019	Prévisions	Réalizations
OS 1 : Moderniser les villes ivoiriennes	Nombre de lotissements irréguliers redressés	Nombre	14	188	202	188
	Nombre de schémas et Plans d'Urbanisme Directeurs réalisés et actualisés	Nombre	15	31	46	31
	Nombre de Plans d'Urbanisme de détails de Schéma Directeur du Grand Abidjan réalisés et actualisés	Nombre	0	0	5	0
OS 2 : Faciliter l'accès à la propriété foncière	Nombre de services du Guichet Unique du Foncier déconcentré.	Nombre	74	-	83	66

Source : DGUF

Graphique 6 : Evolution des indicateurs du programme Foncier et Urbanisme



b. Analyse détaillée et explication des résultats

❖ Nombre de lotissements irréguliers redressés

L'objectif de redresser **202** lotissements irréguliers n'a pas été atteint, en raison de la définition d'un nouveau cadre de mise en œuvre en 2020. Cela a abouti à la création d'une Commission de Validation des Projets d'Approbaton des Plans de Lotissements Appliqués et non Approuvés et à l'adoption d'une nouvelle procédure de redressement.

Cependant, 27 dossiers ont fait l'objet de travaux topographiques exécutés par des Géomètres-Experts et de contrôles par la DTC : Abobo (24 dossiers), Yopougon (02 dossiers) et Bingerville (01 dossier).

❖ Nombre de schémas et Plans d'Urbanisme Directeurs réalisés et actualisés

Le nombre de Schémas et Plans d'Urbanisme Directeurs réalisés n'a pas évolué sur la période 2019-2020. Bien que le projet relatif aux schémas et Plans d'Urbanisme Directeurs réalisés et actualisés ait été inscrit au fond d'étude, il n'a bénéficié d'aucun financement au titre de la gestion 2020.

❖ Nombre de Plans d'Urbanisme de détails de Schéma Directeur du Grand Abidjan réalisés et actualisés

La réalisation de cet objectif est quasi nulle depuis la gestion 2019, en raison du manque de financement. Pour la gestion 2020, les financements pour l'élaboration des Plans d'Urbanisme de Détails de six (06) unités urbaines du SDUGA ont été obtenus ; à ce jour 20% du montant a été décaissé. Les entreprises ont été recrutées pour le démarrage effectif des études en 2021. Concernant les quatre (04) autres plans de détails, le bailleur a demandé la reprise des TDR afin de faire des attributions par lot.

❖ Nombre de services du Guichet Unique du Foncier

L'objectif n'a pas été atteint. Il est important de souligner que sur les (74) guichets construits, (63) étaient ouverts et fonctionnels. Aujourd'hui, nous sommes à (66) ouvert et fonctionnels. Les (08) sont en attente d'ouverture.

c. Exécution financière par action

Tableau 4 : exécution financière par action du programme 2 (en FCFA)

Actions	Personnel	Biens et Services	Transferts	Investissements	Total
Action 1: Conception et suivi des politiques de planification urbaine	-	242 033 035	-	25 872 570	267 905 605
Action 2 : Gestion du Foncier	-	99 055 253	35 000 000	870 105 910	1 004 161 163
Total	-	341 088 288	35 000 000	895 978 480	1 272 066 768

Source : Système d'Information Budgétaire (15/01/2021)

La répartition de l'exécution financière par action précise que l'action 2 « Gestion du Foncier » absorbe environ 79% du budget exécuté du programme cela se justifie par le fait que plus de 97,11% du budget d'investissement soit logé au sein de cette action.

d. Exécution des autorisations d'engagement

L'exécution des autorisations d'engagement du programme est présentée ci-dessous.

Tableau 5: exécution des autorisations d'engagement du programme 2 (en FCFA)

Année	Année de démarrage	Année de fin	Coût total	Budget voté 2020	Budget actuel 2020	Réalisations
Total programme (Budget de l'Etat, Investissements)	-	-	19 359 292 985	1 177 131 774	914 571 148	895 978 480
<i>Sur financement intérieur</i>	-	-	19 359 292 985	1 177 131 774	914 571 148	895 978 480
<i>Sur financement extérieur</i>	-	-	-	-	-	-
projet 1/ Purgés/ Indemnités d'éviction	2017	2020	7 459 292 985	972 027 064	755 215 285	755 180 472
<i>Sur financement intérieur</i>	-	-	7 459 292 985	972 027 064	755 215 285	755 180 472
<i>Sur financement extérieur</i>	-	-	-	-	-	-
projet 2/ Redressement des Lotissements irréguliers à Abidjan	2013	2016	2 445 000 000	33 300 555	25 872 827	25 872 570
<i>Sur financement intérieur</i>	-	-	2 445 000 000	33 300 555	25 872 827	25 872 570
<i>Sur financement extérieur</i>	-	-	-	-	-	-
projet 3/ Déconcentration du Guichet Unique du Foncier de l'Habitat	2014	2017	1 500 000 000	92 190 547	71 627 337	71 626 449
<i>Sur financement intérieur</i>	-	-	1 500 000 000	92 190 547	71 627 337	71 626 449
<i>Sur financement extérieur</i>	-	-	-	-	-	-
projet 4/ Constituer les réserves foncières	2011	2015	7 955 000 000	79 613 608	61 855 699	43 298 989
<i>Sur financement intérieur</i>	-	-	7 955 000 000	79 613 608	61 855 699	43 298 989
<i>Sur financement extérieur</i>	-	-	-	-	-	-

Source : Système d'Information Budgétaire (15/01/2021)

Les autorisations d'engagement des dépenses d'investissements du programme Foncier et Urbanisme, d'un montant de **1 177 131 774 FCFA**, sont destinées au financement de quatre (04) projets, sur lesquelles **76%** ont été exécutées. L'écart de **281 153 294 FCFA** est imputable aux coupures budgétaires (collectif).

e. Exécution des prévisions d'effectifs

L'exécution des prévisions d'effectifs du programme est présentée dans le tableau ci-dessous.

Tableau 6 : exécution des prévisions d'effectifs du programme 2

	2019	2020				Total fin d'année
		Besoins exprimés	Prévisions	Besoins satisfaits	Sorties	
Catégorie A	55	11	17	16	01	70
Catégorie B	89	16	25	22	02	109
Catégorie C	38	03	03	04	00	42
Catégorie D	14	03	05	05	00	19
Non Fonctionnaires	137	43	46	43	00	180
TOTAL	333	76	96	90	03	420

Source : Direction des Ressources Humaines

Le personnel de conception et d'application reste plus élevé que le personnel d'exécution. Notons tout de même une insuffisance du personnel.

2. Commentaires et conclusion

Pour l'exercice 2020, les acquis majeurs du programme restent l'adoption et la promulgation du code du foncier et de l'habitat, ainsi que les réformes opérées pour l'accélération de la délivrance de l'ACD.

Au titre des difficultés exprimées, nous pouvons retenir entre autres :

- Insuffisance de techniciens géomètres / topographes ;
- Absence de licence des logiciels de calcul toponométrique et cartographique.

A ceux-ci nous pouvons ajouter l'absence de ressources pour le financement des plans directeurs des chefs-lieux de département, pour le renouvellement du parc informatique et roulant, pour la constitution des réserves foncières et enfin pour le renforcement des capacités du personnel surtout technique.

L'atteinte des objectifs retenus par le programme Foncier et Urbanisme passe nécessairement par la réalisation optimisée des activités définies. Pour ce faire, une allocation suffisante des crédits budgétaires doit être accordée au programme.

II.3 Programme 3 : Construction et Maintenance

Responsable du programme : M. MESSOU OI MESSOU Augustin, Directeur Général de la Construction, de la Maintenance et de l'Architecture.

1. Bilan du programme

Ce programme vise à mettre en place une stratégie de construction, de réhabilitation et de maintenance des bâtiments administratifs. Il veille également au Renforcement et à la promotion de la politique en matière de construction et de maintenance.

Trois (03) objectifs spécifiques ont été assignés à ce programme, à savoir :

- **Faire le suivi évaluation des travaux de construction et de réhabilitation ;**
- **Assurer une meilleure gestion des baux administratifs et du patrimoine immobilier de l'Etat ;**
- **Faire respecter la réglementation en matière de construction.**

Au titre de l'année 2020, certaines activités majeures ont été réalisées dans le cadre du contrôle des constructions et de la sécurisation du cadre bâti et de la poursuite des grands chantiers de construction.

Le contrôle des constructions et la sécurisation du cadre bâti a consisté à :

- ✓ actualiser les normes en matière de construction et d'habitat ; et à clarifier le rôle de chaque acteur du secteur, par La **loi n°2019-576 du 26 juin 2019** instituant Code de la Construction et de l'Habitat;
- ✓ la prise du **décret n°2019-594 du 3 juillet 2019** portant réglementation du permis de construire. Ce décret institue un dispositif innovant qui intègre la gestion du risque à la construction et à l'usage dans l'instruction des demandes de permis de construire. La réglementation prescrit désormais :
 - le recours obligatoire des maîtres d'ouvrages à un architecte et à un ingénieur-conseil afin de s'assurer de la réalisation du projet selon les règles de l'art ;
 - Ce décret rend obligatoire le certificat de conformité qui permet à l'administration de s'assurer de la conformité des constructions par rapport au permis délivré.
- ✓ faire passer le délai de délivrance du Permis de Construire de 30 jours en 2018 à 21 jours en 2020 (quand le dossier est complet).

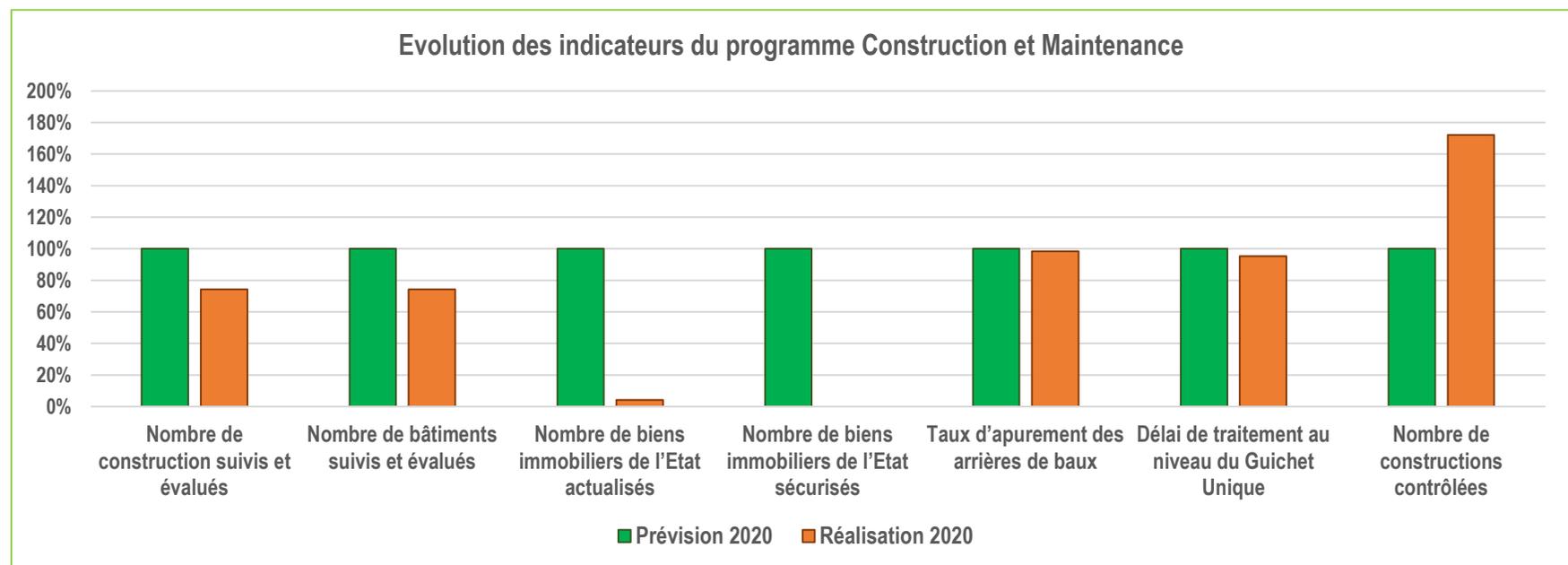
a. Evolution des indicateurs de performance

Tableau 3 : évolution des indicateurs du programme 3 (Construction et Maintenance)

Objectifs Spécifiques	Indicateurs	Unités	Réalizations		2020	
			2018	2019	Prévisions	Réalizations
OS 1 : Faire le suivi évaluation des travaux de construction et de réhabilitation	Nombre de construction suivis et évalués	Nombre	233	286	307	252
	Nombre de bâtiments réhabilités, suivis et évalués	Nombre	233	286	307	252
OS 2 : Assurer une meilleure gestion des baux administratifs et du patrimoine immobilier de l'état	Nombre de biens immobiliers de l'Etat actualisés	Nombre	32 761 Identifiés	32 761 Identifiés	32 761 à actualiser	1 356
	Nombre de biens immobiliers de l'Etat sécurisés	Nombre	0	ND	135	0
	Taux d'apurement des arrières de baux	Pourcentage	-	12,05%	9,67%	9,52%
OS 3 : Faire respecter la réglementation en matière de construction	Délai de traitement au niveau du Guichet Unique	Durée	-	30 jours	20 jours	21 jours
	Nombre de constructions contrôlées	Nombre	-	1 200	1 500	2 583

Source : DGCMA

Graphique 7 : Evolution des indicateurs de performance du programme Construction et Maintenance



b. Analyse détaillée et explication des résultats

❖ Nombre de constructions suivis et évalués

Le nombre de **252** chantiers suivis montre que la cible escomptée n'a pas été atteinte, en raison des perturbations liées au covid-19 et des contraintes budgétaires. Aussi **80** chantiers, soit **35%** n'ont pas pu démarrer ou en arrêt pour diverses raisons (défaillance de l'entreprise, défaut de paiement des décomptes, défaut de financement, approbation tardive des marchés). Egalement **7** chantiers, soit **3%** ont été résiliés ou sont en instance de résiliation.

❖ Nombre de biens immobiliers de l'Etat actualisés

1 356 biens immobiliers de l'Etat ont été actualisés en 2020, ceci montre que la cible escomptée n'a pas été atteinte. Les biens actualisés sont constitués de bâtiments administratifs à usage de bureaux, de logement et de commerce. Dans les 32 761 biens à actualiser figurent les infrastructures scolaires et sanitaires qui n'ont pas été prises en compte dans l'actualisation.

❖ Nombre de biens immobiliers de l'Etat sécurisés

Sur 135 biens à sécuriser, 55 biens ont fait l'objet d'établissement de dossiers techniques de bornage-morcellement et sont à la phase de sécurisation. Un projet de convention est en cours entre la SOGEPIE et la DGUF pour booster l'établissement des ACD.

❖ Taux d'apurement des arriérés de baux

Le taux d'apurement des arriérés de baux est de **9,52%** sur un taux ciblé de **9,67%**. Cette différence s'explique par le plafonnement appliqué sur la subvention des passifs de baux.

❖ Délai de traitement au niveau du Guichet Unique

La cible relative au nombre de jour de traitement des demandes de permis de construire au niveau du GUPC a été atteinte. L'objectif du GUPC de réduire les délais de traitement du PC à **21 jours** et les VISAS et CU à 10 jours est une réalité.

❖ Nombre de constructions contrôlées

2583 constructions ont fait l'objet de contrôle. Ce qui est largement au-dessus des **1500** contrôles prévus. Cette performance s'explique par la remobilisation de l'équipe de contrôle, le recrutement de **124** agents dotés de **60** motos et l'optimisation de l'utilisation des **03** véhicules dont dispose la brigade.

c. Exécution financière par action

Tableau 4 : exécution financière par action du programme 3 (en FCFA)

Actions	Personnel	Biens et Services	Transferts	Investissements	Total
Action 1: Construction, maintenance et entretien des bâtiments administratifs	-	120 679 607	-	64 326 794	185 006 401
Action 2: Gestion du Patrimoine Immobilier de l'Etat et des baux administratifs	466 634 678	2 775 297 945	14 667 997 394	13 863 259 604	31 773 189 621
Action 3: Réglementation et mise en œuvre des réformes en matières de permis de construire	-	461 229 448	-	-	461 229 448
Total	466 634 678	3 357 207 000	14 667 997 394	13 927 586 398	32 419 425 470

Source : Système d'Information Budgétaire (15/01/2021)

La situation d'exécution financière par action indique que l'action 2 « Gestion du patrimoine immobilier de l'Etat et des Baux administratifs » consomme **98%** des crédits exécutés du programme « Construction et maintenance ». Cette situation se traduit par les transferts au profit de la SOGEPIE pour la gestion des baux administratifs et la quasi-totalité du budget d'investissement, notamment les annuités relatives aux travaux de réhabilitation (représentant à eux deux **85,14%** du budget du programme) qui sont inscrits à l'action 2.

d. Exécution des autorisations d'engagement

L'exécution des autorisations d'engagement du programme est présentée ci-dessous.

Tableau 5 : exécution des autorisations d'engagement du programme 3 (en FCFA)

Année	Année de démarrage	Année de fin	Coût total	Budget voté 2020	Budget actuel 2020	Réalisations
Total programme (Budget de l'Etat, Investissements)	-	-	104 926 112 659	15 687 698 715	14 206 653 914	13 927 586 398
<i>Sur financement intérieur</i>	-	-	104 926 112 659	15 687 698 715	14 206 653 914	13 927 586 398
<i>Sur financement extérieur</i>	-	-	-	-	-	-
projet 1/ Réhabilitation des bâtiments/SOGEPIE	2012	2017	7 500 000 000	476 522 105	370 233 289	259 163 302
<i>Sur financement intérieur</i>	-	-	7 500 000 000	476 522 105	370 233 289	259 163 302
<i>Sur financement extérieur</i>	-	-	-	-	-	-
projet 2/ Réhabilitation Immeuble Ex-EECI BKE/ SOGEPIE	2014	2017	2 860 188 288	100 000 000	77 694 882	54 386 417
<i>Sur financement intérieur</i>	-	-	2 860 188 288	100 000 000	77 694 882	54 386 417
<i>Sur financement extérieur</i>	-	-	-	-	-	-
projet 3/ Réhabilitation Tour A et B	2017	2019	78 066 400 000	14 408 688 619	13 212 928 523	13 212 928 523
<i>Sur financement intérieur</i>	-	-	78 066 400 000	14 408 688 619	13 212 928 523	13 212 928 523
<i>Sur financement extérieur</i>	-	-	-	-	-	-
projet 4/ Réhabilitation de l'Immeuble industrie Abidjan plateau/ SOGEPIE	2019	2020	1 596 074 371	206 237 991	160 236 365	112 165 456
<i>Sur financement intérieur</i>	-	-	1 596 074 371	206 237 991	160 236 365	112 165 456
<i>Sur financement extérieur</i>	-	-	-	-	-	-
projet 5/ Réhabilitation Palais des hôtes/ SOGEPIE	2018	2020	13 273 450 000	413 000 000	320 879 865	224 615 906
<i>Sur financement intérieur</i>	-	-	13 273 450 000	413 000 000	320 879 865	224 615 906
<i>Sur financement extérieur</i>	-	-	-	-	-	-
projet 6/ Projet de sécurisation de la cité Administrative	2018	2022	1 630 000 000	83 250 000	64 680 990	64 326 794
<i>Sur financement intérieur</i>	-	-	1 630 000 000	83 250 000	64 680 990	64 326 794
<i>Sur financement extérieur</i>	-	-	-	-	-	-

Source : Système d'Information Budgétaire (15/01/2021)

En 2020, les autorisations d'engagement inscrits au budget d'investissement du programme construction et maintenance, représentant **90% du budget d'investissement global du Ministère**, s'élevaient à **15 687 698 715 FCFA** et ont permis de financer six **(06)** projets.

Sur ce montant, **13 927 586 398 FCFA** ont été prises en charge (réalisés).

L'écart entre les budgets voté et réalisé s'élèvent à **1 760 112 317 FCFA**. Cette différence est d'une part imputable aux ajustements budgétaires faits en cours de gestion et d'autre part au retard de l'arrivée des crédits additionnels avec pour corollaire un retard dans la procédure de passation des marchés.

e. Exécution des prévisions d'effectifs

L'exécution des prévisions d'effectifs du programme est présentée dans le tableau ci-dessous.

Tableau 6 : exécution des prévisions d'effectifs du programme 3

	2019	2020				
		Besoins exprimés	Prévisions	Besoins satisfaits	Sorties	Total fin d'année
Catégorie A	43	10	14	10	1	52
Catégorie B	41	10	18	18	1	57
Catégorie C	16	1	1	4	1	16
Catégorie D	10	4	4	6	1	15
Non Fonctionnaires	12	9	13	7	0	19
TOTAL	122	34	48	45	4	164

Source : Direction des Ressources Humaines

Insuffisance du personnel d'application.

2. Commentaires et conclusion

Au terme du rapport annuel de performance du programme portant sur l'exercice 2020, il ressort que les objectifs assignés au programme Construction et Maintenance n'ont pas pu être atteints à 100% compte tenu des contraintes budgétaires, de l'insuffisance du personnel et de la pandémie liée au Covid-19.

Au titre des acquis, le relèvement du plafond de la destination « entretenir les bâtiments administratifs », a permis d'atteindre à **100%** l'entretien de la Cité administrative, les bâtiments modulaires de l'ex-LANEMA et payer entièrement l'ensemble des prestataires.

Il convient de noter qu'une liste de **1356** biens immobiliers sur les **32 761 identifiés** a été passée en revue et un suivi de divers chantiers de réhabilitation des bâtiments SOGEPIE/ 2ème phase et de l'immeuble industrie a été effectué.

Aussi, le marché de réhabilitation de l'immeuble ex-EECI de Bouaké dont les travaux ont été définitivement réceptionnés, a-t-il été soldé.

L'assistance a été renforcée au niveau de la maîtrise d'ouvrage délégué pour le compte de l'Etat.

Par ailleurs, au titre du logement et cadre de vie inscrit au programme 3 pour la gestion 2020, les acquis majeurs restent :

- Le vote de la loi instituant le Code de la Construction et de l'Habitat ;
- La mise en place du contrat de bail à usage d'habitation entre le bailleur et le locataire ;
- La constitution de réserves foncières sécurisées ;
- La production d'environ 16 000 logements ;
- La réalisation de travaux de VRD primaires.

En ce qui concerne les faiblesses, il convient de souligner une insuffisance de personnel (ingénieurs et techniciens en bâtiment) et un manque de matériels roulants dans le cadre de la mission de suivi et de contrôle des chantiers.

La faible dotation budgétaire ne permet pas l'apurement de passifs de baux (stock important de passifs en attente de couverture budgétaire) et réduit la performance en matière de suivi et de contrôle des chantiers.

En ce qui concerne la promotion des matériaux locaux, l'inexistence de crédits budgétaires alloués, ne permet pas de mener des études techniques préalables à la vulgarisation desdits matériaux.

Comme mesures correctives, le personnel en bâtiment (ingénieurs et techniciens) sera renforcé d'une part et des ressources budgétaires suffisantes seront mis à disposition d'autre part. Une dotation budgétaire conséquente permettra de conduire les études techniques, promouvoir la qualité architecturale et renforcer la présence du personnel sur les différents chantiers de l'Etat, aussi bien à Abidjan qu'à l'intérieur du pays.

Aussi, est-il indiqué de déplaçonner l'activité « **entretenir les bâtiments administratifs** » en vue d'atteindre les objectifs et éviter de constituer des passifs.

La construction de bâtiments administratifs pourra en effet réduire le stock des baux administratifs.

Enfin, le renforcement de la Brigade de contrôle par le recrutement d'agents et la mise à disposition de moyens de mobilité, devraient accroître la performance du contrôle des constructions.

CONCLUSION

En 2020, Le ministère de la Construction, du Logement et de l'Urbanisme a connu des avancées notables, notamment au **niveau réglementaire** (lois, décrets, arrêtés), du **processus de délivrance de l'ACD**, de la **sécurisation du foncier urbain** et du **taux d'absorption des crédits budgétaires**, en dépit de la crise sanitaire liée à la pandémie à coronavirus.

Cependant, les résultats obtenus sont appréciés sur la base des indicateurs retenus pour son suivi et l'évaluation. Ces résultats ont également permis de continuer l'appréciation de la pertinence des stratégies et interventions prévues dans le PND ainsi que leur contribution à l'amélioration du cadre de vie des populations. Autrement dit, à offrir des services de qualité aux usagers tout veillant à ce que les populations vivent dans un cadre décent, assaini, mieux structuré et résilient.

Au-delà des résultats obtenus, les difficultés rencontrées ont permis de dégager de nouvelles perspectives pour l'avenir en termes d'opportunités et de défis au regard des enjeux à prendre en compte les années suivantes.

Pour finir, Il convient de noter que les ressources allouées au MCLU restent à ce jour insuffisantes, comparativement aux nombreux défis à relever. L'ensemble des acteurs doivent donc promouvoir une gestion efficace et efficiente des ressources et relever le défi de la redevabilité.

Pour ce faire, il est impératif, pour les acteurs, de poser des actions vérifiables par des indicateurs dont les méthodes de calcul et les sources de vérification sont bien définies.

Une telle option commande l'élaboration et la mise en œuvre d'un plan d'action chiffré pour mieux articuler la gestion des ressources en vue de transformer efficacement le budget alloué en résultats concrets.

SECTION 360 : MINISTRE DE L'ARTISANAT

INTRODUCTION

La Côte d'Ivoire a été classée par les institutions internationales de bonne gouvernance, parmi les Etats les plus réformistes au monde. Cette classification qui a pour substrat une vision réaliste du développement de la Côte d'Ivoire, est impulsée par la mise en œuvre de cadres de référence en matière de planification stratégique que sont les Plans Nationaux de Développement (PND) et la Stratégie Côte d'Ivoire 2030.

Dans ce même ordre d'idée, et aux fins d'instaurer une plus grande cohérence entre les objectifs de développement recommandés par ces documents de stratégie nationale, également en vue d'assurer ses capacités budgétaires, la Côte d'Ivoire a basculé en mode budget-programme depuis janvier 2020. La finalité de cette transmutation budgétaire initiée par l'Union économique et monétaire ouest-africaine (UEMOA), est d'accroître l'efficacité de la dépense publique. Cette dernière contient trois (03) innovations majeures notamment : (i) la notion de gestion axée sur les résultats ; (ii) la notion de programmes et de dotations et (iii) l'association d'objectifs à chaque programme et la formulation d'indicateurs de performance.

Aussi cette nouvelle initiative budgétaire consacre-t-elle une modification du rôle des acteurs de la gestion publique. Le changement est observable à travers un accroissement du rôle de la cour des comptes et de celui du parlement.

En effet, les nouvelles dispositions des finances publiques élargissent les compétences de la cour des comptes, notamment dans son rôle d'appui au parlement. Celle-ci est désormais habilitée à contrôler les résultats des programmes et en évaluer l'efficacité, l'économie et l'efficience. Le document rendant compte de la gestion budgétaire est le Rapport Annuel de Performance (RAP), élaboré par chaque département ministériel.

Ainsi, le présent rapport a pour objet de présenter les activités, les tâches mises en œuvre par le Ministère de l'Artisanat, ainsi que la gestion budgétaire des programmes. Ce rapport, construit sur la base de documents de référence budgétaire, tels le Document de Programmation Pluriannuelle de Dépenses et Projets d'Actions Prioritaires (DPPD-PAP), Le Programme d'Actions Prioritaires (PAP) et de la Situation d'Exécution (SE) budgétaire au titre de l'année 2020, fait un point global des grandes activités menées par le Ministère de l'Artisanat (MA) concernant les quatre (04) trimestres de l'année 2020.

Cet argumentaire permet de relever toutes les actions réalisées assorties à leur niveau d'exécution budgétaire durant l'année 2020. Il s'articule en deux (02) parties. La première séquence est consacrée à la présentation générale du Ministère (I) et la seconde session fait référence au rapport annuel de performance par programmes (II).

Il s'est agi dans la première partie de rappeler les orientations stratégiques ; présenter les résultats globaux ; et résumer globalement l'exécution budgétaire.

La seconde partie fait montre du bilan par programme tout en faisant ressortir les indicateurs de performance et l'exécution financière par actions des programmes.

I. PRESENTATION GENERALE DU MINISTERE

Le Ministère de l'Artisanat (MA) est chargé de la mise en œuvre et du suivi de la politique du gouvernement en matière d'artisanat.

A ce titre, et en liaison avec les autres départements ministériels concernés, il a l'initiative et la responsabilité des actions suivantes :

- promotion de l'artisanat et des entreprises artisanales ;
- définition et mise en place d'un cadre institutionnel et réglementaire relatif aux activités artisanales ;
- définition et mise en œuvre d'une politique de financement des entreprises artisanales, en liaison avec les Ministres chargés de l'Economie et des Finances, et du Budget ;
- aménagement et exploitation des sites artisanaux d'intérêt national ;
- promotion de l'apprentissage et de la formation continue ;
- organisation et promotion de la commercialisation des produits artisanaux ivoiriens au plan national et au plan international ;
- mise en œuvre d'une politique d'encadrement et de modernisation du secteur informel.

Pour la mise en œuvre de ses attributions susvisées, le Ministère de l'Artisanat (MA) dispose, outre le cabinet, de Directions et de services rattachés au cabinet, de Directions Centrales et de services extérieurs.

Au titre des Directions rattachées, on note les Directions telles :

- Inspection Générale (IG) ;
- Direction des Ressources Humaines (DRH) ;
- Direction des Affaires Financières (DAF) ;
- Direction des Affaires Juridiques et du Contentieux (DAJC) ;
- Direction des Etudes et de la Planification (DEP) ;
- Direction de la Communication, des Relations Publiques, de la Documentation et des Archives (DCRPDA) ;
- Direction des Systèmes d'Information (DSI).

En ce qui concerne les Directions Opérationnelles, on note entre autres :

- Direction de l'Encadrement, de l'Apprentissage et de la Formation Continue (DEAFC) ;
- Direction de la Promotion de l'Artisanat et de la Commercialisation des Produits Artisanaux (DPACPA) ;
- Direction de l'Aménagement et de l'Exploitation des Sites Artisanaux (DAESA) ;
- Direction du Financement des Activités Artisanales et des Entreprises Artisanales (DFAEA).

Outre ces directions centrales, le Ministère dispose de Directions Régionales et de la Chambre Nationale de Métiers de Côte d'Ivoire (CNMCI).

I.1 Rappel des orientations stratégiques du Ministère

Le ministère a bâti sa stratégie autour de ces **principales orientations**, à savoir :

- la création, l'aménagement et l'exploitation des zones artisanales ;
- la création d'un fonds de garantie, d'une mutuelle et d'une banque pour le secteur ;
- le renforcement et l'amélioration du niveau de qualification des acteurs ;
- l'information, la sensibilisation et l'assistance technique aux acteurs dans la création d'entreprises et de coopératives ;
- le renforcement des capacités des acteurs ainsi que celles des structures aux techniques de gestions moderne ;
- l'organisation de manifestations promotionnelles pour la valorisation des produits et services de l'artisanat.

Le but recherché par cette politique est d'améliorer les conditions de travail et de vie des artisans. Cet impact sera obtenu grâce aux **résultats stratégiques** suivants :

- les acteurs de l'artisanat sont installés sur des sites appropriés et dans des conditions descente ;
- les acteurs ont accès à un financement pour la mise en œuvre de leurs activités ;
- le niveau de qualification professionnelle des artisans est amélioré ;
- les acteurs de l'artisanat bénéficient d'un appui institutionnel pour la création d'entreprises et de coopératives ;
- les acteurs sont formés sur les techniques managériales de Contrôle de leurs activités ;
- la promotion du secteur de l'artisanat est effective ;
- la capacité de création d'emplois et de revenus est accrue.

Le résultat stratégique du secteur de l'artisanat est de promouvoir une administration moderne et efficiente dans la perspective d'accroître la capacité de création d'emplois et de revenus de ses acteurs.

L'atteinte de ce résultat pourra être effective en parvenant à « **Promouvoir une administration moderne et performante axée sur les résultats pour le développement de l'artisanat** » et de « **professionnaliser l'artisanat** ».

La promotion d'une administration moderne et performante axée sur les résultats sera effective à travers les objectifs subsidiaires tels :

- améliorer le cadre réglementaire et institutionnel du secteur de l'artisanat ;
- renforcer les systèmes de planification, d'informations et de communication du Ministère ;

- assurer une gestion efficace des ressources humaines, matérielles et financières.

En ce qui concerne la professionnalisation de l'artisanat, il s'agira singulièrement de :

- Moderniser et digitaliser le secteur de l'Artisanat ;
- Promouvoir le secteur de l'artisanat.

I.2 Programmes du Ministère

Pour mener à bien les missions assignées au Ministère de l'artisanat, deux (02) programmes ont été

Institués. Il s'agit des programmes dénommés « **Administration Générale** » et « **Artisanat** ».

I.3 Synthèse des principaux résultats

La mise en œuvre des actions des différents programmes a abouti aux résultats majeurs ci-après :

Le résultat majeur obtenu en matière de modernisation et d'amélioration de la performance est le renforcement du cadre réglementaire dans les domaines du patrimoine foncier, du financement de l'activité artisanale et de formation par apprentissage. Il s'est agi de 4 textes réglementaires sur une cible de 5 textes. Ce résultat est appréciable et est justifié par les éléments suivants :

Au titre des ordonnances à adopter et à promulguer :

- Elaboration et transmission au Secrétariat Général du Gouvernement (SGG) d'une ordonnance portant création et fonctionnement du Fonds de Garantie des Activités du Secteur de l'Artisanat (FGART). Décret non encore enrôlé pour adoption en Conseil des Ministres (CM).

Au titre des décrets adoptés :

- Décret N°2020-771 du 30 septembre 2020 portant déclaration d'utilité publique de six (06) parcelles d'une contenance de 34 ha 28 a 01 ca, situées dans les localités de Kong, Korhogo, Man, Odiénné, San-Pédro et Séguéla ;

Au titre des arrêtés pris :

- Arrêté interministériel N°1051/MA/CAB du 10 décembre 2020 fixant les montants des frais d'immatriculation au registre de métiers et d'établissement de la carte professionnelle d'artisan ;
- Arrêté N°1052 en date de 10 décembre 2020 portant réglementation d'apprentissage dans les entreprises artisanales ;

- **Le niveau de satisfaction des usagers du Ministère** : l'indicateur est de 0% contre une cible de 60%. Ce déficit est le produit d'un défaut d'enquête auprès de la population cible.

Résultats majeurs obtenus en matière de professionnalisation du secteur de l'artisanat :

- **construction, réhabilitation et équipement des infrastructures artisanales** : En termes de réalisation, on note un indicateur nul contre une cible de deux (02) infrastructures prévues. Ce résultat est le produit de la non mise en œuvre des Projets d'Investissement Public (PIP) en matière de construction d'infrastructures ;
- **formation des acteurs** : l'indicateur de cette activité est de 2,51% contre une prévision de 10%. Ces activités de formation ont bénéficié à 10 028 artisans sur une cible de 400 000 acteurs ;
- **installation des artisans sur des sites appropriés** : l'indicateur de réalisation est de 0% contre une prévision de 15%. En clair, les artisans n'ont pu être installés sur de nouveaux sites. Ce résultat se justifie par le fait que le Ministère travaille à la constitution du patrimoine foncier dédié aux activités artisanales ;
- **financement des artisans** : l'indicateur de réalisation est de 25,77%.
- **labellisation des produits** : la labellisation des produits n'a pu être effective soit 0%. Ce résultat est justifié par le fait que le Ministère travaille à la mise en place d'une politique de labellisation des produits artisanaux.

Il ressort de l'analyse des indicateurs de performance des résultats susvisés, que les **objectifs majeurs escomptés n'ont pu être atteints** au cours de l'exécution budgétaire de l'année 2020. Le tableau 2 est une illustration parfaite de cette réalité.

Tableau 2 : Tableau de l'évolution des indicateurs du Ministère

INDICATEURS DE PERFORMANCE	Réf 2018	2020		Commentaires
		Prévision	Réalisation	
Nombre de textes législatifs et règlementaires adoptés et mis en œuvre	7	5	3	Résultat appréciable mais la cible 2020 n'a pas été atteinte
Taux de satisfaction des usagers	50%	50%	0%	la cible 2020 n'a pas été atteinte
Nombre d'infrastructures réhabilitées, construites ou équipées	0	2	0	la cible 2020 n'a pas été atteinte
Taux d'artisans formés	15%	10%	2,51%	la cible 2020 n'a pas été atteinte
Taux d'artisans installés sur les sites appropriés	0%	15%	0%	la cible 2020 n'a pas été atteinte
Taux d'artisans financés	0%	10%	25,77%	la cible 2020 a été atteinte
Taux de produits labellisés	0%	10%	0%	la cible 2020 n'a pas été atteinte

Source : DAJC, DEP, DE AFC, DAESA, DFAEA, DRH, et Chambres de Métiers

I.4 Résumé de l'exécution du budget

I.4.1 Résumé de l'exécution du budget par programme

L'exécution du budget du ministère est présentée par programme comme suit :

Exécution du budget par programme

Programme	Budget Actuel	Réalisation	T. R
Administration Générale	980.751.494	788.131.410	80,36%
Artisanat	1.702.944.610	1.624.341.291	95,38%
Total	2.683.696.104	2.412.472.701	89,89 %

Source : Système d'Information Budgétaire (15/01/2021)

Le Budget mis à disposition pour la mise en œuvre des activités au titre de l'année 2020 a été de 2 683 696 104 francs CFA. Les engagements effectués sont évalués à un montant de 2 412 472 701 soit 89,89% du budget.

Singulièrement le taux d'engagements par programme est de 80,36% pour l'Administration générale contre un ratio de 95,38% pour celui de l'artisanat.

I.4.2 Résumé de l'exécution du budget par nature de dépense

Tableau 2 : Exécution du budget

UNITES	BUDGET 2020				Taux de réalisation
	voté	Collectif	Actuel	réalisé	
Operations consolidées					
1. Ressources	3 088 028 256	2 697 634 267	2 683 696 104	2 412 472 701	89,89
2. Charges	3 088 028 256	2 697 634 267	2 683 696 104	2 412 472 701	89,89
1. Ressources	3 088 028 256	2 697 634 267	2 683 696 104	2 412 472 701	89,89
1.1 Ressources intérieures	3 088 028 256	2 697 634 267	2 683 696 104	2 412 472 701	89,89
1.1.1 Budget de l'Etat	3 088 028 256	2 697 634 267	2 683 696 104	2 412 472 701	89,89
1.1.2 Recettes de services	-	-	-	-	-
1.2 Ressources extérieures	-	-	-	-	-
1.2.1 Emprunts Projets	-	-	-	-	-
1.2.2 Dons projets	-	-	-	-	-
1.2.3 Appui budgétaires ciblés	-	-	-	-	-
2. Charges	3 088 028 256	2 697 634 267	2 683 696 104	2 412 472 701	89,89
2.1 Personnel	444 451 601	444 451 601	442 312 056	439 646 876	99,4
2.1.1 Solde y Compris EPN	444 451 601	444 451 601	442 312 056	439 646 876	99,4
2.1.2 Contractuels hors solde	-	-	-	-	-
2.2 Biens et services	752 845 393	720 651 779	720 651 779	452 103 732	62,74
2.3 Transfert	405 639 108	405 639 108	393 840 490	393 840 490	100
2.3.1 Transfert courant	405 639 108	405 639 108	393 840 490	393 840 490	100
2.3.2 Transfert en capital	0	0	0	0	0
2.4 investissement	1 485 092 154	1 126 891 779	1 126 891 779	1 126 881 603	99,999
2.4.1 Trésor	1 485 092 154	1 126 891 780	1 126 891 779	1 126 881 603	99,999
2.4.2 Financement extérieur	0	0	0	0	0

Source : Système d'Information Budgétaire (15/01/2021)

En 2020, le budget voté à l'Assemblée Nationale s'élevait à 3 088 028 256 francs CFA. Cependant, compte tenu de la pandémie mondiale et de son impact sur l'économie, le budget initial a été révisé à hauteur d'un montant de 2 683 696 104 francs CFA, soit un écart de 404 332 152 francs CFA.

Sur cette nouvelle ressource budgétaire, le montant des mandats Pris En Charge (PEC) a été de 2 412 472 701 francs CFA, soit un taux de réalisation de 89,89%. Ce montant couvre les exécutions budgétaires par nature de dépenses ci-après :

➤ **Au titre du personnel**

Le taux de consommation budgétaire de **99,4%** constaté stipule que les salaires des fonctionnaires, des contractuels et agents du Ministère de l'Artisanat, ont été entièrement exécutés, conformément aux procédures existantes.

➤ **Au titre des Biens et Services**

Le taux de consommation des crédits budgétaires alloués aux Biens et Services de **62,74%** pour l'ensemble des structures du Ministère de l'Artisanat n'est pas satisfaisant contre un taux théorique de **70%** escompté.

➤ **Au titre des Transferts**

Le taux d'exécution budgétaire des transferts et subventions d'équilibre est de **100%** contre un taux théorique de **100 %**. Ce niveau d'exécution budgétaire est satisfaisant.

Les transferts se sont exécutés correctement. Les crédits destinés aux activités de la convention BNETD ainsi que les crédits transférés à la Chambre Nationale de Métiers de Côte d'Ivoire (CNMCI), ont été engagés, conformément aux prescriptions de la Direction Générale du Budget et des Finances.

➤ **Au titre des Investissements**

A la lecture du tableau, il ressort que les dépenses d'investissements constituent la part la plus importante des dépenses prises en charge et présentent un taux de réalisation de **99,99%** contre un taux théorique de **100%**. Ce niveau d'exécution est jugé satisfaisant. Cela montre que les crédits destinés à la mise en œuvre effective des projets d'investissements du ministère ont été totalement engagés ; et ce, de façon efficiente.

En ce qui concerne les difficultés rencontrées, on peut noter un défaut de nomination lors des trois trimestres de l'année 2020. En effet, les nominations des différents gestionnaires de crédits sont intervenues dans le dernier trimestre de l'année 2020.

II. RAPPORT ANNUEL DE PERFORMANCE PAR PROGRAMME

II.1 Programme 1 : Administration Générale

Responsable du programme : M. ASSEMIEN YAPO ANTOINE, Directeur de Cabinet par intérim.

1. Bilan du programme

Dans le cadre de la **promotion d'une administration moderne et performante**, quatre (04) activités majeures ont été menées. Ce sont :

- la prise de textes portant sur le financement du secteur, l'acquisition de ressources additionnelles et la formation ;
- la couverture des services à l'internet;
- la satisfaction des besoins en formation ;
- la satisfaction des services en personnel.

Au titre des résultats obtenus :

- **renforcement du cadre réglementaire** avec la prise de trois (03) textes notamment :
 - élaboration et transmission au Secrétariat Général du Gouvernement (SGG) d'une ordonnance portant création et fonctionnement du fonds de garantie des activités du secteur de l'artisanat (FGART) ;
 - élaboration et transmission d'un projet de décret portant respectivement sur les recettes non fiscales ;

- un (01) arrêté relatif à la régulation et à la réglementation de l'apprentissage des artisans a été signé le 10 décembre 2020. Il s'agit de l'arrêté N° 1052/MA/CAB/du 20 décembre 2020 portant règlement de l'apprentissage dans les entreprises artisanales pour un meilleur encadrement de l'apprentissage.

- **couverture des services à l'internet avec l'interconnexion** des services à hauteur de 100% ;
- **satisfaction des besoins en formation** à hauteur de 100% ;
- **satisfaction des besoins en personnel** à hauteur de 68,79% ;

a. Evolution des indicateurs de performance

Tableau 3 : évolution des indicateurs du programme 1

Objectifs spécifiques	Indicateur	Unité	Réalisation		2020	
			2018	2019	Prévision	Réalisation
OS 1 : Améliorer le cadre réglementaire et institutionnel du secteur, de l'artisanat	Nombre de textes législatifs et réglementaires adoptés et mis en œuvre	Dénombrement	7	-	5	3
	Taux de satisfaction des fédérations et associations de consommateurs	Pourcentage	50%	-	60%	0%
OS 2 : Renforcer les systèmes de planification, d'informations et de communication du Ministère	Taux de couverture des services en internet	Pourcentage	50%	-	100%	100%
	Nombre d'études réalisées	Dénombrement	3	-	1	0
	Taux de fréquentation du site web du Ministère	Pourcentage	15%	-	30%	0%
	Taux de dématérialisation des procédures	Pourcentage	25%	-	50%	0
OS 3 : Assurer une gestion efficace des ressources humaines, Matérielles et financières	Taux de satisfaction des besoins en formation	Pourcentage	20%	-	40%	100%
	Taux de satisfaction des besoins en personnel	Pourcentage	20%	-	40%	68,79%

Source : Directions rattachées au Cabinet (DAJC, DRH, DEP, DSI, Dir.com)

b. Analyse détaillée et explication des résultats

Indicateur 1 : Nombre de textes législatifs et réglementaires adoptés et mis en œuvre.

Cet indicateur a été défini à l'effet d'apprécier l'évolution des textes recommandés par la loi nationale sur l'artisanat ainsi que par ceux contenus dans la disposition communautaire de l'UEMOA sur l'artisanat. Le service concerné pour le traitement de cette variable est la Direction des Affaires Juridiques (DAJC). Le mode de calcul prévu pour mesurer celle-ci est le dénombrement qui cible cinq (05) textes pour l'année 2020.

Cette cible n'a pu être atteinte comme observé dans le tableau ci-dessus.

Cette contre-performance est la conséquence des insuffisances et difficultés ci-après :

- priorisation des textes pour le compte de l'année 2020 non réalisée ;
- lenteur dans le processus d'adoption des textes priorités au niveau de la hiérarchie sectorielle ;

- processus de validation et d'adoption des textes jugé long au niveau du Secrétariat Général du Gouvernement (SGG). Cette situation est illustrée par les périodes de traitement des textes sur une longue durée par les services de cette institution d'une part, et la prise en compte de ces derniers dans l'ordre du jour des réunions de Conseil des Ministres (CM) d'autre part ;
- Absence d'une bonne synergie dans les rapports de travail entre les services concernés lors de l'élaboration des textes. Celle-ci constitue une entrave à la célérité et l'efficacité dans le traitement des dossiers y afférents ;
- Absence de lignes budgétaires relatives à des missions de prospection sur les problématiques susceptibles d'être réglementées par lesdits textes.

Indicateur 2 : Taux de satisfaction des fédérations et associations de consommateurs

Cette variable a été retenue à l'effet de prendre en compte les suggestions des acteurs sur la qualité des services rendus par le Ministère. Elle permet également de recueillir les pistes de solutions proposées par les opérateurs économiques sur les réalités du secteur et de mettre en œuvre une politique de modernisation adaptée à l'activité de l'artisanat. Cet indicateur est un ratio qui a pour formule analytique le nombre de fédérations enquêtées sur le nombre total de fédérations. Les résultats statistiques de cet indicateur sont donnés par la Direction des Etudes et de la Planification (DEP). Le mode de calcul retenu a été le pourcentage avec cible pour 2020, un taux de 60%. Ce ratio n'a pu être atteint pour des raisons diverses :

- postes non pourvus au niveau de tous les compartiments de la Direction ;
- inexistence de ligne budgétaire pour la réalisation d'enquête auprès des populations cibles.
- insuffisance d'allocation budgétaire obtenue lors de la note de cadrage et qui n'a pas permis de satisfaire les besoins exprimés par le service lors de la ventilation des ressources mises à disposition ;
- inexistence d'un recensement des fédérations de l'artisanat.

Indicateur 3 : Taux de couverture des services en internet

Cette variable permet de relever le niveau d'inter connectivités des services au réseau internet. Elle est un ratio entre le nombre de services connectés et le nombre total de services du Ministère. La Direction des Systèmes d'Information (DSI) est chargée de la mise en œuvre et du suivi de cet indicateur dont le mode de calcul défini est le pourcentage. La valeur cible prévue en 2020 était 100%.

Le résultat obtenu dans la mise en œuvre de cette activité est satisfaisant et affiche un taux de 100%. Cette situation est le produit des actions suivantes :

- mise en place d'une plateforme de collaboration entre le service informatique du Ministère et les structures externes en charge de la mise en place de la connexion en réseau internet des services de l'Etat ;
- bonne synergie en matière de travail et obtention d'un appui financier des services internes de la Direction Administrative et Financière pour l'acquisition du réseau internet ;
- obtention d'une aide des services administratifs extérieurs compétents en matière de connectivité internet.

Indicateur 4 : Nombre d'études réalisées

Cet indicateur mesure les dispositions requises en matière de réalisation d'études et de la politique de développement de l'artisanat. La Direction des Etudes et de la Planification (DEP) en est le maître d'ouvrage. Le mode de calcul retenu est un dénombrement dont la prévision était de réaliser une (01) étude en 2020.

Au niveau du résultat obtenu, aucune étude n'a été réalisée. Les raisons de cette contre-performance sont les suivantes :

- postes non pourvus au niveau de tous les compartiments de la Direction ;
- absence de document de planification relevant les problématiques devant bénéficier d'une étude pour sa mise en œuvre ;
- non sollicitation de la ligne fonds d'études logée au Ministère de l'Economie et des Finances pour la mise en œuvre de cette action ;
- inexistence d'une plateforme de collaboration avec le Ministère du Plan et du Développement ainsi que des cabinets d'études compétents en la matière.

Indicateur 5 : Taux de fréquentation du site web du Ministère

Cette variable mesure les visites des acteurs sur la plateforme numérique dédiée au Ministère de l'Artisanat (MA). Il s'agit d'un ratio de visite du site web. Le suivi de celui-ci est effectué par la Direction de la Communication et le mode de calcul retenu est le pourcentage. La valeur cible pour 2020 était fixée à un taux de 30%.

Le résultat obtenu a été de 0% et est la conséquence des réalités ci-après :

- inexistence d'une collaboration avec les services informatiques pour la création d'un site consacré à l'artisanat ;
- inexistence de ligne budgétaire en faveur de la création d'un site web pour le Ministère ;
- aucune enquête n'a été menée en raison de l'inexistence du site web du Ministère.

Indicateur 6 : Taux de dématérialisation des procédures

Il s'agit d'un ratio en matière de numérisation des procédures. Les données proviennent de la Direction des Systèmes d'Information (DSI) et le mode de calcul retenu est le pourcentage. La valeur cible retenue en 2020 a été de 25%.

Comme résultat obtenu, aucun document n'a été numérisé pour les raisons suivantes :

- inexistence d'une application de dématérialisation des mesures ;
- cet applicatif n'a pu être mis en place en raison d'un défaut de ligne budgétaire dans la dotation de ce service.

Indicateur 7 : Taux de satisfaction des besoins en formation

Il s'agit d'un ratio en matière de formation des agents du Ministère. Le suivi de celui est assuré par la Direction des Ressources Humaines (DRH) et le mode de calcul est le pourcentage. La valeur cible prévue pour 2020 était 40%. Le résultat obtenu est 100%.

Cette performance est le résultat des actions suivantes :

- identification des besoins en formation des agents ;
- élaboration d'un rapport sur le personnel et les besoins en formation des agents ;
- participation de tous les agents aux différents programmes de formation initiés par le Directeur des Ressources Humaines (DRH) ;
- Participation des agents aux programmes de formation réalisés par les services en charges des ressources humaines extérieurs au Ministère ;

Indicateur 8 : Taux de satisfaction des besoins en personnel

Cette variable mesure les effectifs obtenus en matière de personnel. Il s'agit d'un ratio relatif aux besoins en personnel satisfait rapporté aux besoins en personnel exprimé. Le suivi de celui-ci assuré par la Direction des Ressources Humaines (DRH) s'exprime en Pourcentage. La valeur cible retenue pour 2020 était 40%.

Le résultat obtenu qui a été de 68,79% est consécutif aux actions suivantes :

- réalisation d'un état des lieux en matière de personnel disponible ;
- réalisation de missions de prospections dans les services du Ministère à l'effet de relever les insuffisances en matière de personnel ;
- demande de ressources humaines à l'endroit du Ministère de la Fonction Publique à l'effet de combler le défaut d'effectif ;
- répartition du personnel affecté en fonction des besoins exprimés par les services du Ministère.

c. Exécution financière par action

Tableau 4 : exécution financière par action du programme 1 (en FCFA)

Actions	Personnel	Biens et Services	Transferts	Investissements	Total
Action 1: Coordination et animation	439 646 876	189 253 616	0	0	628 900 492
Action 2: Planification, programmation et suivi évaluation	0	8 319 053	0	0	8 319 053
Action 3: Gestion des ressources humaines, financières et matérielles	0	114 851 344	30 201 382	0	145 052 726
Action 4: Information et communication	0	5 859 139	0	0	5 859 139
Total	439 646 876	318 283 152	30 201 382	0	788 131 410

Source : Système d'Information Budgétaire (15/01/2021)

Le coût des actions du programme Administration Générale est de 788 131 410 francs CFA. Ce montant est constitué de ratio ci-après par ordre d'importance :

- 79,80% pour l'action coordination et animation ;
- 18,40% pour l'action gestion des ressources humaines, financières et matérielles ;
- 1,05% pour l'action planification, programmation et suivi évaluation et ;
- 0,75% pour l'action information et communication.

d. Exécution des investissements du programme

L'exécution des investissements est présentée ci-dessous.

Tableau 5 : exécution des investissements du programme 1 (en FCFA)

Le Programme ne contient pas de projets d'investissement

e. Exécution des prévisions d'effectifs

L'exécution des prévisions d'effectifs du programme est présentée dans le tableau ci-dessous.

Tableau 6 : exécution des prévisions d'effectifs du programme 1

	2019	2020				
		Besoin exprimé	Prévision	Besoin satisfait	Sorties	Total fin d'année
Catégorie A	2	5	0	3	1	4
Catégorie B	7	20	0	3	0	10
Catégorie C	2	5	0	0	1	1
Catégorie D	3	5	0	1	2	2
Non Fonctionnaires	20	0	0	0	0	20
TOTAL	34	35	0	7	4	37

Source : Direction des Ressources Humaines

2. Commentaires et conclusion

L'exécution budgétaire au titre du programme Administration Générale a été de 788 131 410 francs CFA. Les actions prévues dans ce programme ont enregistré des résultats appréciables mais également des contre-performances.

En effet, des performances appréciables ont été enregistrées dans la mise en œuvre des actions telles (i) l'accessibilité des services du Ministère en matière de connexion internet ; (ii) le renforcement de capacité des agents en fonction des besoins de formation et ; (iii) la satisfaction des services en ressources humaines. Toutes ces actions ont contribué à assurer une gestion efficace des ressources humaines, matérielles et financières.

Outre ces acquis, le Ministère dans sa quête de mise en œuvre de la politique du Gouvernement en matière d'artisanat, a enregistré des contre-performances. Ces faiblesses ont été une entrave à la mise en œuvre des stratégies devant concourir à atteindre certains objectifs définis notamment, l'amélioration du cadre réglementaire et institutionnel du secteur, mais également le renforcement des systèmes de planification, d'information et de communication du Ministère.

Les déterminants de ces insuffisances sont liés aux faiblesses des dotations financières allouées aux Directions Centrales ; le manque de professionnalisme dans la mise en œuvre des actions et l'inexistence d'un document de planification annuel des activités du Ministère.

En somme, les objectifs stratégiques visés et contenus dans le Document de Programmation Pluriannuel des Dépenses et des Projets d'Actions Prioritaires (DPPD-PAP) n'ont pu être atteints.

Pour lever les défis qui annihilent les effets visant à promouvoir une administration moderne et performante, les mesures correctives envisagées sont les suivantes :

- réaliser et mettre en œuvre une stratégie de Développement et de Promotion du Secteur de l'Artisanat ;
- mettre en place des institutions chargées de la mise en œuvre des dispositions des normes communautaires et nationales en matière d'artisanat ;
- rehausser le niveau de dotation financière accordée à la mise en œuvre du programme Administration Générale.

II.2 Programme 2 : Artisanat

Responsable du programme : M. TIMITE Inza, Directeur de l'Aménagement et de l'Exploitation des Sites Artisanautaux.

1. Bilan du programme

En matière de professionnalisation du secteur, les activités majeures ci-après ont été menées :

- la formation des acteurs ;
- la sensibilisation des acteurs ;
- le financement des acteurs ;
- la participation à des foires et salons.

Résultat majeur obtenu en matière de la professionnalisation du secteur de l'artisanat :

- **vulgarisation des textes réglementaires** : aucune campagne de vulgarisation n'a été menée en raison d'un défaut de ligne budgétaire pour la mise en œuvre de cette activité ;
- **sensibilisation des artisans** : des campagnes de sensibilisation ont permis de faire immatriculé 14 508 artisans au registre de métiers ;
- **construction, réhabilitation et équipement des infrastructures artisanales** : Il est constaté un indicateur nul contre une cible de 2 infrastructures prévues. Ce résultat est le produit de la non mise en œuvre des Projets d'Investissement Public (PIP) en matière de construction d'infrastructures ;
- **formation des acteurs** : 10 028 artisans ont bénéficié d'une formation soit 2,51% sur une cible de 400 000 acteurs soit 10% comme cible prévue ;
- **installation des artisans sur des sites appropriés** : les acteurs n'ont pu être installés sur de nouveaux sites, soit un taux de 0% contre une cible de 15%. Ce résultat est justifié par le fait que le Ministère travaille à la constitution du patrimoine foncier du secteur de l'artisanat ;
- **financement des artisans** : 2000 artisans ont bénéficié de financement soit 25,77% sur une cible de 7760 artisans formés en entrepreneuriat ;
- **labellisation des produits** : La labellisation des produits n'a pu être effective soit 0%. Ce résultat est justifié par le fait que le Ministère travaille à la mise en place d'une politique de labellisation des produits artisanaux ;

- **Participation aux salons** : le Ministère a pris part à trois (03) salons soit 60% sur une cible de 5 salons soit 25%. Ce résultat est consécutif à la participation des artisans à la Foire d'Ambienté ; aux Marchés des Arts et Spectacles d'Abidjan (MASA) 2020 et à Foire Internationale d'Abidjan.

a. Evolution des indicateurs de performance

L'évolution des indicateurs de performance du programme est présentée dans le tableau ci-dessous.

Tableau 3 : évolution des indicateurs du programme 2 (Artisanat)

Objectifs spécifiques	Indicateur	Unité	Réalisation		2020	
			2018	2019	Prévision	Réalisation
OS 1 : Moderniser le secteur de l'Artisanat	Nombre de textes élaborés	Dénombrement	07		12	3
	Nombre de textes vulgarisés	Dénombrement	2		1	0
	Nombre d'artisans sensibilisés	Dénombrement	500 000		2 000	14 508
OS 2 : Promouvoir le secteur de l'artisanat	Taux d'artisans financés	Pourcentage	0%		10%	25,77%
	Nombre d'infrastructures réhabilitées, construites ou équipées	Dénombrement	0		2	0
	Taux d'artisans installés sur les sites appropriés	Pourcentage	0%		15%	0%
	Taux d'artisans formés	Pourcentage	15%		10%	2,51%
	Taux de produits labellisés	Pourcentage	0%		10%	0%
	Taux de participation aux salons	Pourcentage	0%		25%	60%

Source : DEAFIC, DFAEA, DPACPA, DAESA, CNMCI

b. Analyse détaillée et explication des résultats

Indicateur 1 : Nombre de textes élaborés.

Il s'agit de prendre les textes recommandés par le code de l'artisanat. Les données sont issues de la Direction des Affaires Juridiques (DAJC), le mode de calcul est un dénombrement. La valeur cible pour l'année 2020 est de 12 textes. Seulement trois (03) textes ont été élaborés au cours de l'année 2020.

Cette contre-performance est la conséquence des insuffisances et difficultés ci-après :

- mauvaise priorisation des textes pour le compte de l'année 2020;
- lenteur dans le processus d'adoption des textes priorités au niveau de la hiérarchie sectorielle ;
- lenteur dans le processus d'élaboration des textes ;
- processus de validation et d'adoption des textes jugé long au niveau du Secrétariat Général du Gouvernement (SGG). Cette situation est illustrée par les périodes de traitement des textes sur une longue durée par les services de cette institution d'une part, et la prise en compte de ces derniers dans l'ordre du jour des réunions de Conseil des Ministres (CM) d'autre part ;
- absence d'une bonne synergie dans les rapports de travail entre les services concernés lors de l'élaboration des textes. Celle-ci constitue une entrave à la célérité et l'efficience dans le traitement des dossiers y afférents ;
- absence de lignes budgétaires relatives à des missions de prospection sur les problématiques susceptibles d'être réglementées par lesdits textes.

Indicateur 2 : Nombre de textes vulgarisés.

Il s'agit d'organiser des campagnes de vulgarisation sur les dispositions normatives de l'artisanat. Les données de cette activité sont produites par la Direction de l'Encadrement, de l'Apprentissage et de la Formation Continue (DEAFC) et le mode de calcul retenu a été le dénombrement. La cible prévue pour 2020 est l'organisation d'une (01) campagne de sensibilisation des artisans.

Le résultat obtenu est que le nombre de campagnes de vulgarisation n'a pu être réalisé pour des raisons diverses. Ce sont entre autres :

- textes devant faire l'objet d'une information auprès des cibles n'ont pu être priorisés ;
- inexistence d'une programmation des textes prioritaires à prendre au cours de l'année 2020 ;
- localités devant bénéficier de ces campagnes n'ont pu être identifiées ;
- défaut de ligne budgétaire consacrée à cette activité dans la dotation de la Direction Centrale ;
- inexistence d'un appui des experts en la matière pour la rédaction des textes.

Indicateur 3 : Nombre d'artisans sensibilisés

Il s'agit d'un dénombrement sur les adhérents à l'immatriculation au registre de métiers. Les données proviennent de la Chambre Nationale de Métiers de Côte d'Ivoire (CNMCI) et le mode de calcul est le dénombrement. La cible prévue pour 2020 a été de 2000 artisans immatriculés.

Le nombre d'adhésion des acteurs à l'immatriculation a été très satisfaisant pour les raisons suivantes :

- bonne couverture nationale des Chambres Régionales de Métiers (CRM) ;
- bonne communication sur les modalités de l'immatriculation au niveau des Chambres régionales de Métiers dans leurs circonscriptions respectives ;
- utilisation rationnelles des ressources financières allouées au CRM ;
- parfaite collaboration entre les CRM et la Chambre Nationale de Métiers de Côte d'Ivoire (CNMCI).

Indicateur 4 : Taux d'artisans financés

Cette variable traduit la part des artisans ayant bénéficié d'un financement. Il s'agit d'un ratio relatif au nombre d'artisans ayant obtenu un financement rapporté au nombre de demandeurs. La source de cette donnée provient des Directions de l'Encadrement, de l'Apprentissage et de la Formation Continue (DEAFC) et celle du Financement des Activités Artisanales et des Entreprises Artisanales (DFAEA). Le mode de calcul retenu a été le pourcentage. La valeur cible pour l'année 2020 a été fixée à 10%.

Environ 7760 artisans soit 25,77% d'artisans ont été formés en entrepreneuriat. Cette performance est consécutive aux actions ci-après :

- réalisation de missions de prospection auprès des partenaires techniques et financiers ;
- signature d'accord cadre pour le financement et la formation des acteurs du secteur ;
- obtention de ligne de financement pour la mise en œuvre des activités des artisans ;
- Cette formation a été possible en raison de partenariat signés avec les Partenaires Techniques et Financiers (PTF).

Indicateur 5 : Nombre d'infrastructures réhabilitées, construites ou équipées

Il s'agit d'un dénombrement sur les projets d'infrastructures. Les données proviennent de la Direction de l'Aménagement et de l'Exploitation des Sites Artisanaux (DAESA), avec comme mode de calcul le dénombrement.

Le nombre d'infrastructures soit deux (02) prévu n'a pu être réalisé en raison difficultés suivantes :

- Indisponibilité de sites pour la réalisation du projet ;

- faible dotation pour la purge des droits coutumiers ;
- organisation tardive des appels d'offre ;
- paiement de démarrage du projet u profit du maitre d'œuvre non effectué.

Indicateur 6 : Taux d'artisans installés sur un site approprié

Il s'agit d'un ratio relatif au nombre d'artisans installés rapporté aux nombres d'artisans programmés. Les données proviennent de la Direction de l'Aménagement et de l'Exploitation des Sites Artisanau (DAESA). Le Mode de calcul est le pourcentage. La cible prévue pour 2020 est de 15%.

Au titre de l'exécution de l'activité, les artisans n'ont pu être installés à défaut de sites, car le ministère travail à la constitution de son patrimoine foncier.

Indicateur 7 : Taux d'artisans formés

Cette variable mesure la part des artisans ayant bénéficié d'une formation. Il s'agit d'un ratio relatif au nombre d'artisans formés rapporté au nombre d'artisans programmés et les données sont issues de la DFAEA et DE AFC. La méthode de calcul retenue a été le pourcentage. La cible prévue pour l'année 2020 est de 10%.

Environ 2,51% des acteurs ont bénéficié d'une formation. Cette contre-performance a été le fait des insuffisances suivantes :

- inexistence d'un recensement des acteurs du secteur de l'artisanat ;
- absence d'une étude sur les difficultés rencontrées par les acteurs en matière de formation ;
- absence de lignes budgétaires consacrées à la formation dans les dotations des directions ;
- faible dotation financière octroyée par les Partenaires Techniques et Financier en matière de formation.

Indicateur 8 : Taux de produits labellisés

Cette variable mesure la part des produits locaux à valoriser. Il s'agit d'un ratio relatif au nombre de produits labélisés rapporté au nombre de produits à labelliser, la Source de données est la DE AFC, avec comme Mode de calcul le pourcentage.

Comme résultat, la labellisation des produits n'a pu être effective soit **0%**.

Cette contre-performance est le résultat des insuffisances ci-après :

- inexistence d'une étude sur les produits artisanaux made in Côte d'Ivoire ;
- inexistence d'une politique de labellisation des produits artisanaux ;
- méconnaissance des acteurs sur les avantages de la labellisation de leur produit ;
- méconnaissance des mécanismes ou processus de labellisation des produits.

Indicateur 9 : Taux de participation aux salons

Il s'agit d'un ratio relatif à la participation des acteurs rapporté au nombre de salons programmés et la Source de données est DPACPA. Le mode de calcul est le pourcentage et la valeur ciblée est de 25%

Le taux de réalisation est de 60%. Cette performance est le résultat des actions suivantes :

- identification annuelle des foires et salons susceptible d'apporter une plus-value pour les artisans ;
- élaboration d'un calendrier relevant les périodes d'organisation de ces manifestations ;
- recherche d'appui financier pour la participation des artisans.

c. Exécution financière par action

Tableau 4 : exécution financière par action du programme 2 (en FCFA)

Actions	Personnel	Biens et Services	Transferts	Investissement	Total
2211701 : Coordination, encadrement et appui à l'artisanat	0	51 431 680	363 639 108	38 837 264	453 908 052
2211702 : Promotion de l'artisanat et de la mutualité	0	67 939 052	0	0	67 939 052
2211703 : Réalisation d'infrastructures et des sites	0	8 399 988	0	1 088 044 339	1 096 444 327
2211704 : Financement de l'activité artisanale	0	6 049 860	0	0	6 049 860
TOTAL	0	133 820 580	363 639 108	1 126 881 603	1 624 341 291

Source : Système d'Information Budgétaire (15/01/2021)

Le coût des actions du programme Artisanat est de 1 624 341 291 francs CFA. Ce montant est constitué de ratio ci-après par ordre d'importance :

- 67,50% pour l'action réalisation d'infrastructures ;
- 27,94% pour l'action coordination, encadrement et appui à l'artisanat ;
- 4,18% pour l'action promotion de l'artisanat et de la mutualité et ;
- 0,38% pour l'action financement de l'activité artisanale.

En ce qui concerne les Projets d'Investissements Publics (PIP), ceux-ci ont connu des mouvements budgétaires.

En effet, les trois projets d'infrastructures (Modeste, N'dotré et Cinq centres d'apprentissage) inscrits dans le Programme Artisanat, ont fait l'objet de mouvement. Les montants des projets de recasement des ferrailleurs-casse moderne N'Dotré de 135 000 000 FCFA, de l'installations du Marché moderne de vannerie à Modeste de 50 092 154 FCFA et une partie du projet de construction et équipement de 5 centres d'apprentissage de 117 907 849 FCFA ont été amputés au profit de l'opération de recasement des artisans de Sagbé, soit pour un montant de 553 000 000 FCFA.

Ensuite en ce qui concerne l'activité 22117030021 « Construction et Equipement de cinq (05) centres d'apprentissage », par décision N°989/MA/PA/ du 20 octobre 2020 portant virement de crédits d'un montant de 535 044 339 francs CFA, la ligne 24490000 libellée « autre matériels et outillages techniques » a été éclatée en transfert pour achat de biens et services (64112000) et transfert pour dépenses en capital (6411300).

Enfin par arrêté N°1016/MA/CAB/PA/RPI du 20 novembre 2020, le Ministre décide de l'autorisation du virement des 553 000 000 de francs CFA relatif au projet Sagbé, sur la ligne 22117030021 relative à la construction et à l'équipement de 5 centres d'apprentissage, pour atteindre un montant global de 1 088 044 339 FCFA. À ce jour, sur le fondement du budget programme, le projet de construction et d'équipement de 5 centres d'apprentissage de l'artisanat a été privilégié.

d. Exécution des investissements du programme

Tableau 5 : exécution des investissements du programme 2

Intitulé	Année de démarrage	Année de fin	Coût total	Budget voté 2020	Budget Actuel 2020	Mandat PEC
Projet 1 : Caravane de recyclage des chauffeurs professionnels	2014	2018	473 800 000	20 000 000	15 538 976	15 528 800
Sur financement intérieur			473 800 000	20 000 000	15 538 976	15 528 800
Sur financement extérieur			-	-	-	-
Projet 2 : Construction du siège de la Chambre Nationale de Métiers de Côte d'Ivoire (CNMCI)	2014	2017	1 228 000 000	20 000 000	15 538 976	15 538 976
Sur financement intérieur			1 228 000 000	20 000 000	15 538 976	15 538 976
Sur financement extérieur			-	-	-	-
Projet 3 : Renforcer les capacités de la Chambre Nationale de Métiers de Côte d'Ivoire (CNMCI)	2014	2017	666 000 000	10 000 000	7 769 488	7 769 488
Sur financement intérieur			666 000 000	10 000 000	7 769 488	7 769 488
Sur financement extérieur			-	-	-	-
Projet 4 : Recasement des ferrailleurs-casse moderne N'Dotré	2012	2016	9 163 500 000	135 000 000	0	0
Sur financement intérieur			9 163 500 000	135 000 000	0	0
Sur financement extérieur			-	-	-	-
Projet 5 : Installation marché moderne de vannerie à Modeste (Grand-Bassam)	2012	2016	3 361 000 000	50 092 154	0	0
Sur financement intérieur			3 361 00+0 000	50 092 154	0	0
Sur financement extérieur			-	-	-	-
Projet 6 : Opération recasement des artisans Sagbé	-	-	3 166 000 000	250 000 000	0	0
Sur financement intérieur			3 166 000 000	250 000 000	0	0
Sur financement extérieur			-	-	-	-
Projet 7 : Construction et équipement de 5 centres d'apprentissage	2019	2021	3 697 937 904	1 000 000 000	1 088 044 339	1 088 044 339
Sur financement intérieur			3 697 937 904	1 000 000 000	1 088 044 339	1 088 044 339
Sur financement extérieur			-	-	-	-

Source : Système d'Information Budgétaire (15/01/2021)

Compte tenu des mouvements observés dans le tableau ci-dessus, la construction des cinq (05) centres d'apprentissage a été privilégiée.

e. Exécution des prévisions d'effectifs

L'exécution des prévisions d'effectifs du programme est présentée dans le tableau ci-dessous.

Tableau 6 : exécution des prévisions d'effectifs du programme 2

	2019	2020				
		Besoin exprimé	Prévision	Besoin satisfait	sorties	Total fin d'année
Catégorie A	26	17	0	14	0	40
Catégorie B	18	40	3	35	0	53
Catégorie C	1	35	3	31	26	6
Catégorie D	0	30	0	20	11	9
Non Fonctionnaires	17	0	0	0	0	18
TOTAL	62	122	6	101	37	126

Source : Direction des Ressources Humaines

2. Commentaires et conclusion

L'exécution budgétaire du programme artisanat a été de 1 624 341 291 francs CFA. Dans l'ensemble, les activités visant à atteindre les objectifs de modernisation et de promotion du secteur n'ont pu permettre d'atteindre les cibles définies dans le DPPD-PAP, à l'exception des activités de sensibilisation, de promotion et de financement.

En effet, les dotations budgétaires relatives aux trois projets d'infrastructures que sont le projet de recasement des ferrailleurs-casse moderne N'Dotré de 135 000 000 FCFA, l'installations du Marché moderne de vannerie à Modeste de 50 092 154 FCFA et l'opération de recasement des artisans de Sagbé (250 000 000 FCFA) ont par arrêté N°1016/MA/CAB/PA/RPI du 20 novembre 2020 du Ministre Sidiki KONATE, été virées sur la ligne 22117030021 relative à la construction et à l'équipement de 5 centres d'apprentissage, pour atteindre un montant global de 1 088 044 339 FCFA. De toute évidence, sur le fondement du budget programme, le projet de construction et d'équipement de 5 centres d'apprentissage de l'artisanat a été privilégié.

Pour le reste et dans l'optique de faire face aux exigences développementalistes du secteur, il est prégnant de:

- faciliter les réformes proposées par le Ministère ;
- accorder plus de ressources qui permettront de créer des lignes destinées à la vulgarisation des textes ;
- rehausser le niveau de financement des Projets d'Investissements Publics (PIP) ;
- accélérer le processus de patrimonialisation du secteur ;
- renforcer le niveau de qualification des acteurs en accordant plus de crédits budgétaires aux services traitant cette question ;
- mettre en place un mécanisme de labellisation des produits.

CONCLUSION

Contrairement aux années précédentes, l'année 2020 a connu une modification significative de la gestion des finances publiques. Ainsi, nous sommes à l'ère du budget-programmes dont l'expression privilégiée s'articule autour des changements novateurs suivants :

- L'ordonnancement à travers le décret n°2019-190 du 06 Mars 2019 ;
- La charte de gestion introduisant de nouveaux acteurs ;
- La refonte du Système d'Information Budgétaire ;
- L'élaboration du document de programmation pluriannuelle des dépenses-projets annuels de performance (**DPPD-PAP**) et les rapports annuels de performance (**RAP**).

Cette gestion nouvelle pour être efficiente a exigé un renforcement des capacités des acteurs de la chaîne de gestion.

Cependant, comme toute activité humaine, celle-ci connaît des insuffisances, notamment l'absence de maîtrise par certains administrateurs de crédits de la gestion du budget programme ; l'absence de transparence des données pour l'élaboration du DPPD-PAP.

Il ressort globalement de l'analyse des indicateurs de performance des résultats relatifs aux programmes Administration Générale et Artisanat, que les objectifs majeurs escomptés n'ont pu être atteints au cours de l'exécution budgétaire de l'année 2020.

En effet, Il est souhaitable que le Ministère de l'Artisanat qui semble être un pilier du développement, bénéficie d'un appui conséquent en matière d'investissement, car de toute évidence les statistiques crédibles indiquent que l'artisanat représente 40% de la population active.

Il va sans dire que le développement de ce pays ne pourra être une réalité sans une amélioration qualitative de ce secteur. L'homme étant l'acteur principal du progrès des civilisations, il serait contre nature que 40% de la population ne soient pas impliquées véritablement dans le processus développementaliste. L'histoire économique nous enseigne que des pays comme la Turquie, l'Egypte la ville comme la Mecque ont leur Produit National Brut (PNB) qui pour l'essentiel est constitué de produits de l'artisanat.

SECTION 361 : MINISTERE DE LA PROMOTION DE L'INVESTISSEMENT PRIVE

I. PRESENTATION GENERALE DU MINISTERE

1.1 Rappel des orientations stratégiques du Ministère

1.1.1. Orientations stratégiques

Le Ministère de la Promotion de l'investissement Privé (MPIP) a bâti sa stratégie autour de trois (03) axes majeurs que sont :

- le renforcement de la Gouvernance des structures d'appui à la compétitivité et à l'efficacité des investissements privés ;
- le développement d'une chaîne de production et de gestion des informations multisectorielles sur l'investissement privé ;
- le renforcement du dialogue bilatéral et multilatéral entre le Gouvernement et les partenaires techniques et financiers en matière de promotion de l'investissement privé.

L'impact recherché par cette politique est celui contenu dans le PND 2016-2020 et sera obtenu grâce aux résultats suivants :

- la gouvernance des structures d'appui est renforcée ;
- l'investissement privé et l'entrepreneuriat national sont accrus ;

Au regard de ce qui précède, le Ministère Promotion de l'Investissement Privé (MPIP) s'est fixé comme objectif global de renforcer la Gouvernance des structures du Ministère et de promouvoir l'investissement privé et l'entrepreneuriat national, il s'est agi de :

- renforcer la gouvernance des structures du ministère ;
- promouvoir l'investissement privé et l'entrepreneuriat national.

1.1.2. Missions du Ministère

Celles-ci sont définies par le décret n°2019-755 du 18 septembre 2019 portant attribution des membres du Gouvernement. Conformément aux dispositions dudit décret, le MPIP a pour mission d'assurer la mise en œuvre de la politique du Gouvernement en matière de promotion de l'investissement privé. A ce titre, en liaison avec les départements ministériels concernés, il a l'initiative et la responsabilité des actions suivantes :

- élaboration et mise en œuvre des stratégies adaptées pour faciliter les investissements ;
- amélioration de la compétitivité de l'environnement des affaires et promotion des initiatives privées ;
- promotion du secteur privé national et des investissements privés étrangers ;
- identification et mise en œuvre des réformes administratives nécessaires au développement du secteur privé ;
- coordination des activités de promotion des investissements tant à l'extérieur qu'à l'intérieur, en liaison avec les Ministères concernés ;
- contribution à la création et à la gestion des zones industrielles, économiques et des zones franches.

1.1.3. Cartographie des programmes du Ministère

Pour la mise en œuvre de ses missions, le MPIP a identifié deux (02) programmes, que sont:

- Programme 1 : Administration Générale ;
- Programme 2 : Promotion de l'investissement Privé.

Ces programmes sont animés par les structures énoncées dans le tableau ci-dessous :

Cartographie administrative des programmes

Programmes	Structures
Administration Générale	Cabinet du Ministre, Direction des Affaires Administratives et Financières, la Direction des Ressources Humaines et la Cellule de Passation des Marchés Publics.
Promotion de l'investissement Privé	CEPICI, INIE

I.2 Synthèse des principaux résultats du Ministère

Pour la gestion 2020, le MPIP a défini les niveaux de performance conformément au tableau ci-dessous :

Tableau 1 : Tableau de l'évolution des indicateurs du Ministère

Indicateur	Unité	REALISATIONS			2020		Commentaire
		2017	2018	2019	Prévision	Réalisation	
Indicateur 1 : Taux de réalisation du plan d'action annuel	%	-	-	-	70	60	Objectif non atteint avec un écart de 10 points
Indicateur 2 : Taux de réalisation des diligences issues des réunions de cabinet	%	-	-	-	100	100	Objectif atteint
Indicateur 3 : Proportion d'agent ayant reçu des renforcements de capacité	%	-	-	-	40	40	Objectif atteint
Indicateur 4 : Taux d'exécution globale du budget (Hors personnel et abonnement)	%	-	-	-	100	92	Objectif non atteint avec un écart de 8 points
Indicateur 5 : Le rang de la Côte d'Ivoire dans le classement annuel du Doing Business de la Banque Mondiale	Nombre	142 ^{eme}	139 ^{eme}	122 ^{eme}	100 ^{eme}	-	Rang non publié par la Banque Mondiale
Indicateur 6 : La part de l'investissement privé dans le PIB	%	14,7	17,8	18,8	15,2	19,3	Objectif atteint avec une performance de 4,1 points
Indicateur 7 : Nombre d'entreprises créées sur le portail unique CEPICI	Nombre	11 800	14 812	16 800	20 236	15 465	Objectif non atteint avec un écart de 4 771 points
Indicateur 8 : Nombre de promoteurs accompagnés par l'INIE	Nombre	36	300	118	1 000	358	Objectif non atteint avec un écart de 642 points
Indicateur 9 : Nombre de campagnes menées	Nombre	9	5	3	10	1	Objectif non atteint avec un écart de 9 points
Indicateur 10 : Nombre d'entreprises encadrées	Nombre	61	125	133	1 500	364	Objectif non atteint avec un écart de 1 136 points

Source : Cabinet/DAAF/CEPICI/INIE

L'année 2020 a été marquée par la survenance de la COVID-19. Cette situation qui n'avait pas été prévue lors de l'élaboration du DPPD-PAP 2020-2022, a obligé le MPIP à adapter ses objectifs aux conséquences de cette pandémie.

C'est ainsi que dans le mois de février 2020, le Ministère s'est réuni à Dabou au cours d'un atelier pour se doter d'un plan stratégique. Le plan d'action 2020 issu dudit plan a été exécuté à 60% et ce, grâce au renforcement du suivi des activités au niveau du Cabinet à travers les réunions périodiques, les relances et une plus grande appropriation des activités par les acteurs. Cette rigueur s'est matérialisée par une exécution de 100% des diligences issues des réunions de cabinet.

Aussi, sur le plan de la gestion budgétaire, nous avons assisté au basculement en mode budget-programmes. Ce mode de gestion nécessite un changement de paradigme dans le processus de planification, d'exécution et de suivi des activités du Ministère.

Pour relever le défi du basculement, un renforcement de capacité a été organisé à l'attention des gestionnaires de crédits du programme d'un conseiller technique sur la thématique du budget-programmes à l'initiative de la Direction des Affaires Financières du Ministère.

En plus, une formation sur les dispositions du code des investissements a été réalisée à l'attention de tous les cadres du cabinet ministériel.

L'ensemble de ces activités a permis d'avoir les résultats suivants :

- un taux d'exécution globale du budget de 92,04% contre 89,13% en 2019 ;
- la part de l'investissement privé dans le PIB qui est passé de 18,8% en 2019 à 19,3% en 2020 ;
- 15 465 entreprises créées sur le portail unique du CEPICI ;
- 358 promoteurs accompagnés par l'INIE ;
- une campagne de sensibilisation menée par l'INIE ;
- 364 entreprises encadrées par l'INIE.

Ces résultats devaient être confirmés par une amélioration du rang de la Côte d'Ivoire dans le classement annuel du Doing Business de la Banque Mondiale. Cette information n'a pas pu être obtenue en raison du fait que la banque mondiale n'a pas publié le rapport 2020.

I.3 Résumé de l'exécution du budget du Ministère

Tableau 2 : Exécution du budget 2020

	2020				Taux de réal. (D/C) %
	Voté (A)	Collectif (B)	Actuel (C)	Réalisation (D)	
Opérations consolidées					
1. Ressources	11 213 012 055	11 134 103 041	11 188 073 401	10 297 146 074	92,04%
2. Charges	11 213 012 055	11 134 103 041	11 188 073 401	10 297 146 074	92,04%
1. Ressources	11 213 012 055	11 134 103 041	11 188 073 401	10 297 146 074	86,70%
1.1 Ressources intérieures	11 213 012 055	11 134 103 041	11 188 073 401	10 297 146 074	92,04%
1.1.1 Budget de l'Etat (Trésor)	11 213 012 055	11 134 103 041	11 188 073 401	10 297 146 074	92,04%
1.1.2 Recettes de services	-	-	-	-	-
1.2 Ressources extérieures	-	-	-	-	-
2 Charges	11 213 012 055	11 134 103 041	11 188 073 401	10 297 146 074	92,04%
2.1 Personnel	2 297 408 472	2 297 408 472	2 296 227 652	2 290 956 163	99,77%
2.1.1 Solde y compris EPN	2 297 408 472	2 297 408 472	2 296 227 652	2 290 956 163	99,77%
2.1.2 Contractuels hors solde	-	-	-	-	-
2.2 Biens et Services	982 380 426	1 150 307 821	1 150 307 821	872 025 666	75,81%
2.2.1 Biens et services sur budget Etat	982 380 426	1 150 307 821	1 150 307 821	872 025 666	75,81%
2.3 Transferts	2 633 223 157	2 453 302 101	2 508 453 281	1 901 079 598	75,79%
2.3.1 Transferts courants	-	-	-	-	-
2.3.2 Transferts en capital	2 633 223 157	2 453 302 101	2 508 453 281	1 901 079 598	75,79%
2.4 Investissement	5 300 000 000	5 233 084 647	5 233 084 647	5 233 084 647	100,00%
2.4.1 Trésor	5 300 000 000	5 233 084 647	5 233 084 647	5 233 084 647	100,00%
2.4.2 Financement extérieur	-	-	-	-	-
Total	11 213 012 055	11 134 103 041	11 188 073 401	10 297 146 074	92,04%

Source : Système d'information budgétaire (15-01-2021)

Pour la mise en œuvre de ses missions, le MPIP a bénéficié de ressources budgétaires évaluées à 11 213 012 055 F CFA dans la loi de finances 2020, exclusivement financé par le budget de l'Etat. Ce budget a baissé successivement de 78 909 014 F CFA (-0,7%) lors du collectif budgétaire et de 24 938 654 F CFA (-0,2%), pour s'établir en budget actuel à 11 188 073 401 F CFA.

Pour l'année 2020, le MPIP a exécuté 92,04% de son budget actuel contre un taux attendu de 80% soit une performance de **12,04 points**.

L'analyse du taux d'exécution par nature de dépenses fait ressortir les points suivants :

- dépenses de personnel : sur une programmation de 2 296 227 652 CFA, le ministère a exécuté 2 290 956 163 CFA soit un taux de 99,77% ;
- achats de biens et services : sur une programmation de 1 150 307 821 CFA, le ministère a exécuté 872 025 666 CFA soit un taux de 75,81% ;
- dépenses de transferts : sur une programmation de 5 233 084 647 CFA, le ministère a exécuté 5 233 084 647 CFA soit un taux de 100% ;
- dépenses d'investissement : sur une programmation de 5 233 084 647 CFA, le ministère a exécuté 5 233 084 647 CFA soit un taux de 100% .

Cette disparité s'explique par le fait que contrairement aux dépenses de personnel et d'investissement qui sont exécutables en totalité, les dépenses de biens et services et des transferts sont soumis au mécanisme de plafonnement budgétaire. Pour l'exercice 2020, le plafond autorisé était d'environ 75% pour ces catégories de dépenses au niveau du MPIP.

II. RAPPORT ANNUEL DE PERFORMANCE PAR PROGRAMME

II.1 Programme « Administration Générale »

1. Bilan du programme

a. Evolution des indicateurs de performance

Tableau 3 : Evolution des indicateurs du programme « Administration Générale »

INDICATEURS DE PERFORMANCE	Unité	2020	
		Prévision	Réalisation
Objectifs spécifiques 1 : Assurer une meilleure coordination et Animation des activités du ministère			
Taux de réalisation du plan d'action annuel	%	80%	60%
Élaboration du plan stratégique	-	OUI	OUI
Objectifs spécifiques 2 : Assurer une meilleure gestion des ressources humaines, Matérielles et financières			
Nombre d'agents ayant bénéficié d'une formation au niveau national	Nombre	4	4
Taux d'exécution globale du budget (Hors personnel et abonnement)	%	100%	92,04%

Source : Cabinet/DAAF

b. Analyse détaillée et explication des résultats

Taux de réalisation du plan d'action annuel :

Le plan d'action annuel du ministère a été exécuté à 60%. Ce résultat est fortement tributaire du gel des missions hors Côte d'Ivoire et de la limitation des missions en Côte d'Ivoire dus à la pandémie à COVID 19 qui a constitué un frein dans le déploiement de toutes les actions de façon générale, et aux missions en particulier, prévues au plan d'action annuel.

Élaboration du plan stratégique :

Dans le mois de février 2020 a été organisé l'atelier d'élaboration du plan stratégique du Ministère à Dabou. Cette activité a réuni tous les responsables du département sous la présidence du Ministre.

Nombre d'agents ayant bénéficié d'une formation au niveau national :

Concernant cet indicateur, la prévision de formation de quatre agents a été effective. Les gestionnaires de crédit du programme 1 et un conseiller technique ont bénéficié d'un renforcement de capacité sur la nouvelle réforme de budget programme à l'initiative de la Direction des Affaires Financières du Ministère.

En plus, une formation sur les dispositions du code des investissements a été réalisée à l'attention de tous les cadres du cabinet ministériel. Cette formation avait pour objectif une meilleure appropriation desdites dispositions afin d'en assurer une large diffusion auprès des usagers.

Taux d'exécution globale du budget

Pour l'année 2020, le MPIP a exécuté 92,04% de son budget actuel contre un taux attendu de 80% soit une performance de **12,04 points**.

En valeur absolue, la quasi-totalité des dépenses d'investissement et des dépenses de personnel a été exécutée. Pour ce qui est des dépenses d'achat de biens et services et de transferts, elles ont globalement été exécutées à hauteur de 75% conformément au taux du plafond autorisé.

En ce qui concerne les perspectives au cours de l'exercice budgétaire 2021, le programme de renforcement de capacité doit être poursuivi, en vue d'une meilleure appropriation des innovations induites par la gestion budgétaire en mode budget-programme. Le dialogue de gestion devra aussi être opérationnalisée à travers la signature des lettres d'engagement de performance et opérationnelles pour renforcer le suivi-évaluation de la performance des programmes et relever le défi de la redevabilité.

c. Exécution financière par action du programme

Tableau 4 : Exécution financière par action du programme « Administration générale »

ACTIONS	Personnel	Biens et services	Transferts	Investissement	Total
Coordination et animation	-	481 403 967	8 700 000	-	490 103 967
Gestion des ressources humaines, matérielles et financières	276 583 964	390 621 699	-	-	667 205 663
Total Général	276 583 964	872 025 666	8 700 000	0	1 157 309 630

Source : Système d'information budgétaire (15-01-2021)

Le tableau met en évidence la concentration des dépenses du programme au niveau des achats de biens et services avec 75% des ressources.

En valeur absolue, l'action « Gestion des ressources humaines, matérielles et financières » absorbe plus de la moitié des crédits du programme et ceux en raison du fait que les dépenses de personnel sont logées dans cette catégorie de dépenses.

d. Exécution des autorisations d'engagement

Pour la gestion 2020, le programme « Administration Générale » n'a pas exécuté de projets d'investissement.

e. Exécution des prévisions d'effectifs

Tableau 108 : Exécution des prévisions d'effectifs du programme « Administration générale »

	Effectif en fin 2019	2020				Effectif en fin 2020
		Besoins exprimés	Prévisions	Besoins satisfaits	sorties	
Catégorie A	5	7	-	1	2	4
Catégorie B	-	10	-	1	-	1
Catégorie C	-	5	-	-	-	-
Catégorie D	-	5	-	-	-	-
Contractuels	22	11	-	11	3	30
TOTAL	27	38	-	13	5	35

Source : DRH/MPIP

Le programme « Administration générale » compte, à ce jour, 35 agents dont la plupart sont contractuels, 30 et 4 agents de catégorie A et 1 agent de catégorie B avec respectivement 85%, 11,4% et 2,9%. Comparativement à 2019, l'effectif a connu une hausse de 29,6% d'agents avec 13 recrutements et 5 départs pour diverses raisons.

2. Commentaire et conclusion

L'exercice budgétaire 2020 s'est traduit par une légère amélioration des différents indicateurs de performance induite par une hausse de 12,06% de l'indicateur « Taux d'exécution globale du budget (Hors personnel et abonnement) ».

Cependant, quelques difficultés sont à relever, à savoir :

- l'appropriation insuffisante, des nouveaux outils de gestion des budget-programmes par certaines structures ;
- les retards dans l'adoption des projets de textes préparés par les services administratifs ;
- l'insuffisance des ressources financières mettant à mal la mise en œuvre de certaines activités.

Pour pallier ces difficultés, les mesures suivantes sont à adopter :

- poursuite du renforcement de capacités des acteurs sur les nouveaux outils de gestion du budget-programmes ;
- renforcement de la sensibilisation des acteurs à la culture de planification, du suivi-évaluation et à la définition des indicateurs de performance ;
- relèvement du niveau de l'enveloppe budgétaire alloué au MPIP.

II.2 Programme « Promotion de l'Investissement Privé »

1. Bilan du programme

a. Evolution des indicateurs de performance

Tableau 3 : Evolution des indicateurs de performance du programme

Indicateur	Unité	REALISATIONS (de 2017 à 2019)			2020	
		2017	2018	2019	Prévision	Réalisation
Objectifs spécifiques 3 : Promouvoir l'investissement privé						
Le rang de la Côte d'Ivoire dans le classement annuel du Doing Business de la Banque Mondiale	Nombre	142 eme	139 eme	122 eme	100 eme	-
La part de l'investissement privé dans le PIB	%	14,7	17,8	18,8	15,2	19,3
Nombre d'entreprises créées sur le portail unique CEPICI	Nombre	11 800	14 812	16 800	20 236	15 465
Objectifs spécifiques 4 : Promouvoir l'entreprenariat						
Nombre de promoteur accompagné par l'INIE	Nombre	36	300	118	1 000	358
Nombre d'actions de sensibilisations menées par l'INIE	Nombre	9	5	3	10	1
Nombre d'entreprises encadrées par l'INIE	Nombre	61	125	133	1 500	364

Source : CEPICI/INIE

b. *Analyse détaillée des résultats*

Le rang de la Côte d'Ivoire dans le classement annuel du Doing Business de la Banque Mondiale

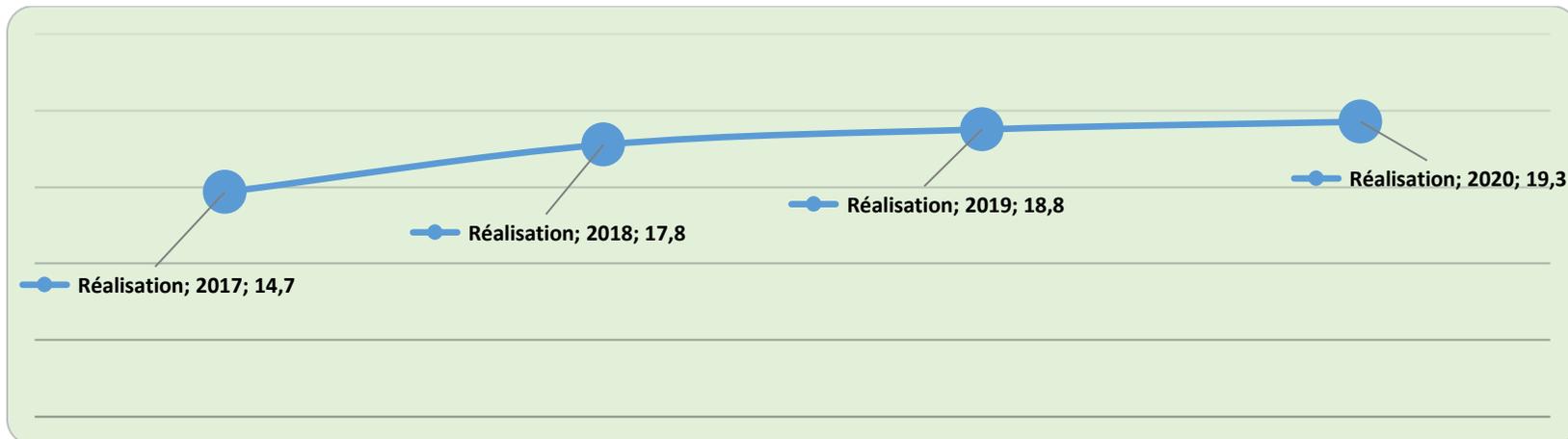


Source : CEPICI

Le CEPICI a déroulé le plan d'action 2020, néanmoins, la banque mondiale n'ayant pas publié le rapport 2020, nous n'avons pas d'élément probant pour évaluer l'atteinte des objectifs fixés en termes de classement.

La part de l'investissement privé dans le PIB

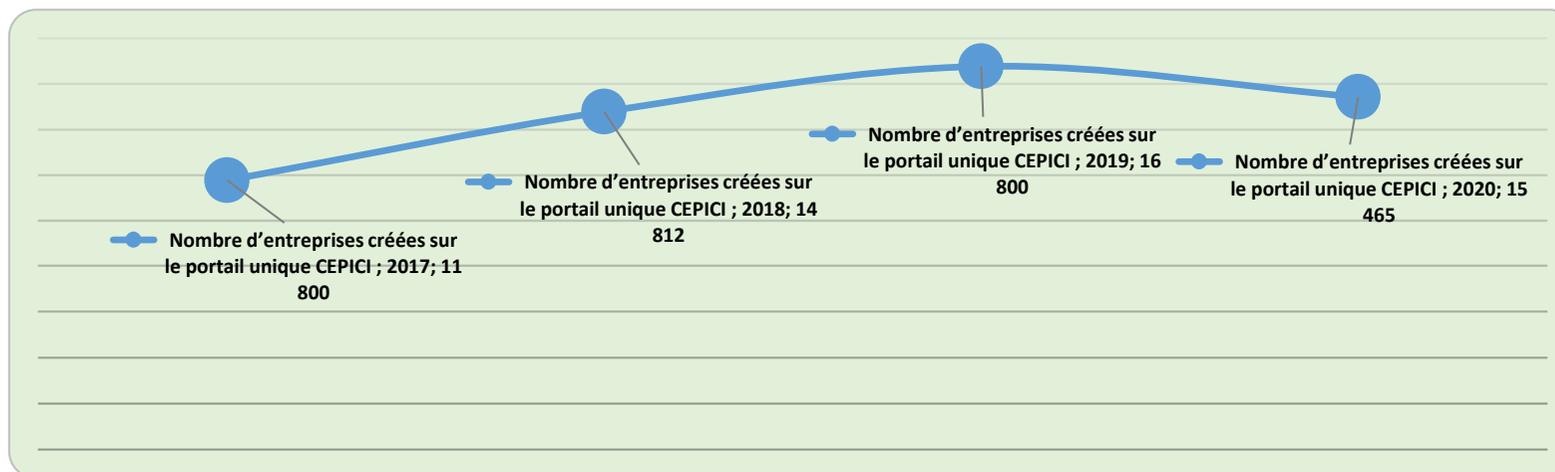
Objectif atteint



Source : CEPICI

La part de l'investissement privé dans le PIB connaît une courbe ascendante depuis 2017. Le taux est à la hausse avec une variation de 14,7% en 2017 à 19,3% en 2020 et cela malgré la pandémie à COVID 19.

Nombre d'entreprises créées sur le portail unique CEPICI

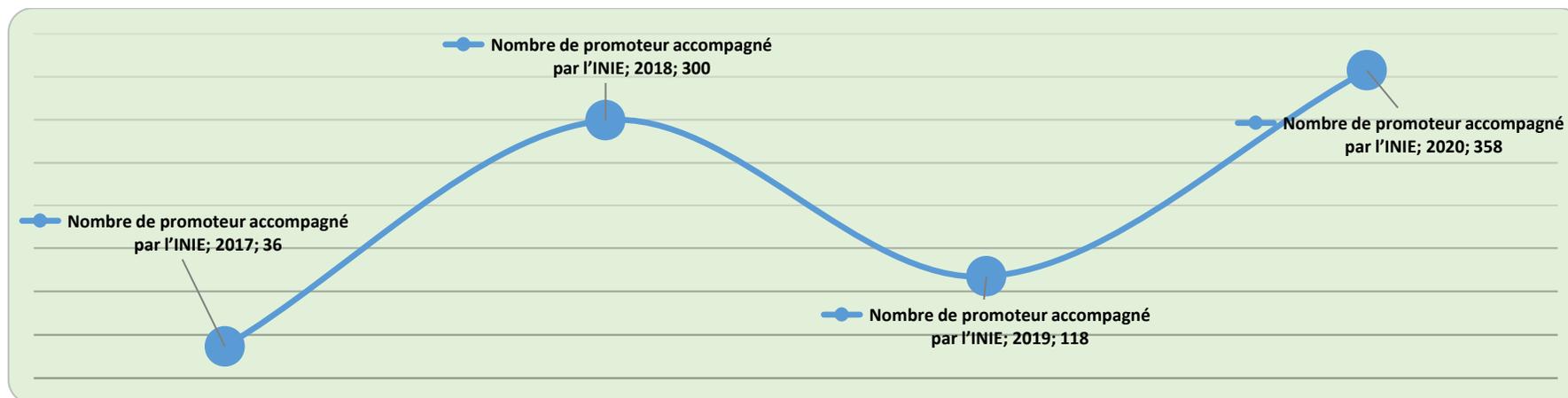


Source : CEPICI

Le CEPICI a développé et opérationnalisé un nouvel applicatif de création en ligne en 2020.

En 2020, 15 465 sociétés ont été créées au CEPICI contre 16 785 sociétés, l'année précédente, soit une baisse 7,9%. Cette baisse est le fait de la fermeture du Guichet sur plusieurs jours et de la réduction de la charge de travail liée à l'organisation des équipes par alternance du fait des mesures de lutte contre la COVID19.

Nombre de promoteur accompagné par l'INIE



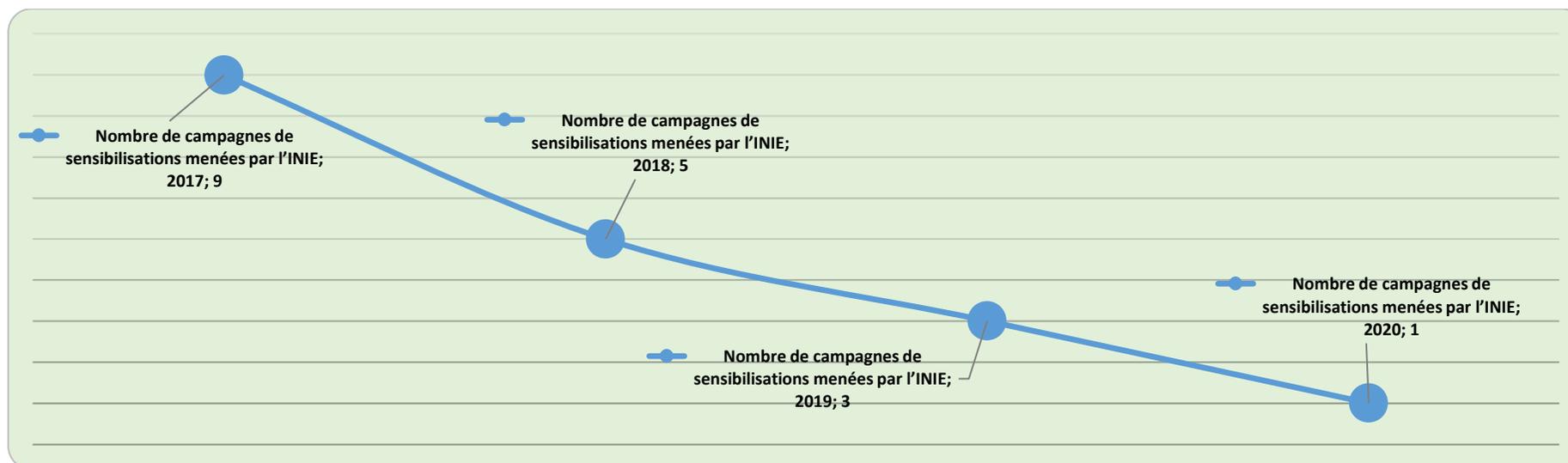
Source : INIE

Le taux de réalisation de l'objectif visé d'accompagner 1000 promoteurs en 2020 n'a été réalisé qu'à 35,8%. La survenue du COVID 19 au premier trimestre 2020 en est la principale cause. En effet, les regroupements étant interdits, certains Bailleurs dont la Banque d'Investissement et de Développement de la CEDEAO (BIDC) et le Bureau d'accompagnement à la reconversion des militaires à la retraite (BARM) ont dû reporter le financement des projets qui respectivement ciblait 396 promoteurs de TPE et 280 ex-militaires à insérer en entrepreneuriat.

En outre, pour les mêmes raisons du Covid 19, l'institut a réduit ses activités à compter de mars 2020 limitant ainsi la réception dans ses locaux, le nombre de porteurs de projets tout-venants.

Seul donc la GIZ (coopération Allemande) qui, à contrario, a décidé de limiter l'impact économique du COVID 19 sur les très petites entreprises du district d'Abidjan aura permis d'assister 358 promoteurs sur les 1000 prévus.

Nombre de campagnes de sensibilisations menées par l'INIE

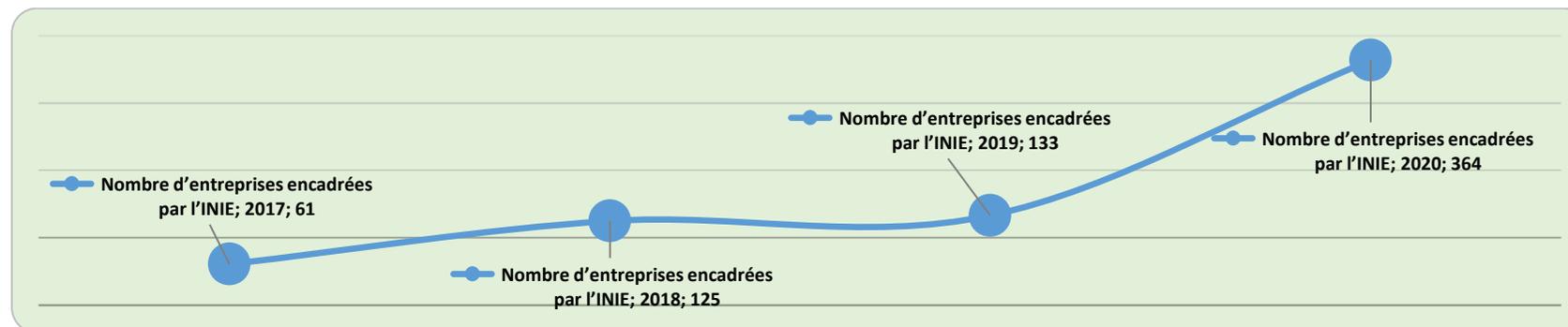


Source : INIE

Il s'agit de l'organisation par l'INIE ou de sa participation à des forums, séminaires, colloques etc, sur l'entrepreneuriat, à l'occasion desquels l'Institut communique avec les promoteurs potentiels sur ses prestations et les opportunités entrepreneuriales qui existent en Côte d'Ivoire.

Sur 10 rencontres prévues, l'Institut n'a pris part qu'à une seule, soit un taux de réalisation de 10% de l'objectif suite à l'interdiction des regroupements de plus de 50 personnes, décidé par le gouvernement pour contenir la propagation du corona virus.

Nombre d'entreprises encadrées par l'INIE



Source : INIE

Il s'agit de toutes les entreprises qu'elles soient de très petites entreprises (TPE), des petites et moyennes entreprises (PME) ou des entreprises de taille intermédiaires (ETI) qui bénéficient des prestations de l'INIE en vue de leur création ou de leur développement.

L'objectif visé en 2020 était d'encadrer 1500 entreprises. Le taux de réalisation de l'objectif se situe à 24,26% avec seulement 364 entreprises encadrées. Ce résultat s'explique également par la survenue du COVID 19 qui a amené certains Bailleurs dont la Banque d'Investissement et de Développement de la CEDEAO (BIDC) et le Bureau d'accompagnement à la reconversion des militaires à la retraite (BARM) qui ont dû reporter le financement des projets de création de 676 entreprises. Notons également que la réduction des activités de l'institut n'a pas permis aux entreprises demandeuses d'être reçues et encadrées.

En termes de perspectives, le Ministère entend renforcer l'accompagnement des investisseurs avec un meilleur encadrement des entreprises. Puis la poursuite de la mise en œuvre des réformes au niveau du CEPICI permettra également d'accroître le nombre d'entreprises créées. Ces actions permettront d'augmenter la part de l'investissement privé dans le PIB et d'améliorer le rang de la Côte d'Ivoire dans le classement annuel du Doing Business de la Banque Mondiale.

c. Exécution financière par action du programme

Tableau 4 : Exécution financière par action du programme « Promotion de l'Investissement Privé »

ACTIONS	Personnel	Biens et services	Transferts	Investissement	Total
Accompagnement et suivi des activités des nouveaux entrepreneurs	332 832 775	-	475 174 337	233 084 647	1 041 091 759
Promotion des investissements privés	1 681 539 424	-	1 417 205 261	5 000 000 000	8 098 744 685
Total Général	2 014 372 199	0	1 892 379 598	5 233 084 647	9 139 836 444

Source : Système d'information budgétaire (15-01-2021)

La situation d'exécution met en évidence la concentration des crédits au niveau de l'action « Promotion des investissements privés » avec 88% du budget. Cette situation s'explique par le fait que les ressources allouées aux projets « Mise en œuvre activités du Doing Business / CEPICI » et « Projet d'Informatisation/Doing Business » d'un montant cumulé de 5.000.000.000 (55%) y sont logées.

Par ailleurs il faut noter la prépondérance des dépenses d'investissement dans le budget du programme avec 57%.

d. Exécution des investissements du programme

Tableau 5 : Exécution des investissements du programme

Projets	Année de démarrage	Année de fin	Coût total	Budget Voté 2020	Budget Actuel 2020	Mandat PEC 2020
Projet 1 : Projet clonix	2019	2024	10 107 228 141	300 000 000	233 084 647	233 084 647
<i>Sur financement intérieur</i>	-	-	10 107 228 141	300 000 000	233 084 647	233 084 647
<i>Sur financement extérieur</i>	-	-	-	-	-	-
Projet 2 : Mise en œuvre activités du Doing Business / CEPICI	2019	2022	23 523 709 474	3 700 000 000	3 700 000 000	3 700 000 000
<i>Sur financement intérieur</i>	-	-	23 523 709 474	3 700 000 000	3 700 000 000	3 700 000 000
<i>Sur financement extérieur</i>	-	-		-	-	-
Projet 3 : Projet d'Informatisation/Doing Business	2019	2022	23 523 709 474	1 300 000 000	1 300 000 000	1 300 000 000
<i>Sur financement intérieur</i>	-	-		1 300 000 000	1 300 000 000	1 300 000 000
<i>Sur financement extérieur</i>	-	-		-	-	-
Total programme (Promotion de l'Investissement Privé)	-	-	33 630 937 615	5 300 000 000	5 233 084 647	5 233 084 647
<i>Total sur financement intérieur</i>	-	-	33 630 937 615	5 300 000 000	5 233 084 647	5 233 084 647
<i>Total sur financement extérieur</i>	-	-	-	-	-	-

Source : Système d'information budgétaire (15-01-2021)

Pour la mise en œuvre de ses missions, le programme a bénéficié d'un budget d'investissement de 5 300 000 000 FCFA au titre de la loi de finances 2020. Cette dotation budgétaire a connu une baisse de 66 915 353 FCFA pour s'établir à 5 233 084 647 FCFA en budget actuel. Cette baisse a été observé au niveau du « Projet clonix » lors du collectif budgétaire 2020.

Au terme de l'exercice budgétaire 2020, sur un budget actuel de 5 233 084 647 FCFA, le MPIP a exécuté 5 233 084 647 FCFA soit 100%.

Cette performance résulte du suivi particulier dont fait l'objet les projets. En vue de s'assurer que les unités de gestion dispose de ressources pour l'atteinte des objectifs qui leur sont assignés.

e. *Exécution des prévisions d'effectifs*

Tableau 6 : Exécution des prévisions d'effectifs du programme

Catégorie	2019	2020				
		Besoin exprimé	Prévisions	Besoin satisfait	sorties	Total fin d'année
Catégorie A	-	-	-	-	-	-
Catégorie B	-	-	-	-	-	-
Catégorie C	-	-	-	-	-	-
Catégorie D	-	-	-	-	-	-
Non Fonctionnaires	226	9	-	9	5	230
TOTAL	226	9	-	9	5	230

Source : DRH/CEPICI-INIE

Le programme « Promotion de l'Investissement Privé » compte, à ce jour, 230 agents qui sont exclusivement des non fonctionnaires. Comparativement à 2019, l'effectif a connu une hausse de 4 agents soit 1,77% avec 9 recrutements et 5 départs pour diverses raisons.

2. *Commentaire et conclusion*

Les principales hypothèses qui sous-tendent la croissance du PIB en 2021, année du début de la mise en œuvre du PND 2021-2025, prennent en compte la maîtrise totale de la pandémie de COVID-19, le maintien de la stabilité socio-politique, l'accroissement des flux d'investissements privés captés par le CEPICI, un environnement des affaires de plus en plus attractif et le fort engagement du Gouvernement pour un secteur privé développé et compétitif.

Pour l'année 2021, les objectifs et challenges s'articulent autour de l'arrimage des actions du CEPICI aux objectifs du PND 2021-2025 à travers les axes « Poursuivre la transformation structurelle de l'économie » et « Hisser le pays au rang des pays émergents ».

Il s'agit du ciblage des pays et zones géographiques par secteur, l'attraction des investissements nationaux axée sur les régions et l'accompagnement des PME/PMI et Start-Ups ; à cela s'ajoutent la dématérialisation des actes et services administratifs, le renforcement du cadre juridique des affaires, l'opérationnalisation technique en matière de création d'entreprise et de l'Identifiant Unique (IDU).

En outre, le rapprochement des services du CEPICI des opérateurs économiques à l'intérieur du pays et l'opérationnalisation du dispositif de la Télé-déclaration des investissements privés et la réalisation du projet d'Ivoire Technopolis et du Guichet Unique de Déclaration des Investissements Privés en Côte d'Ivoire (GUDIP).

La poursuite et le renforcement du dispositif du suivi et évaluation des investissements agréés ex post s'inscrivent dans les défis majeurs à relever par le CEPICI.

Toutes les initiatives et actions réalisées par le CEPICI au cours de l'année 2020 méritent d'être poursuivies et régulièrement évaluées dans le cadre du Programme des Actions Prioritaires (PAP) du Gouvernement au titre de l'année 2021.

Enfin, il est indiqué que les différentes actions de promotion des investissements initiées par le CEPICI, ont eu l'avantage de rendre la destination Côte d'Ivoire attractive et de contribuer à la résilience de l'économie ivoirienne en dépit de la COVID 19.

SECTION 362 : MINISTERE DE L'EMPLOI ET DE LA PROTECTION SOCIALE

I. PRESENTATION GENERALE DU MINISTERE

Le Ministère de l'Emploi et de la Protection Sociale, (MEPS), à travers le décret n° 2018-648 du 1^{er} août 2018 portant attributions des membres du Gouvernement, est chargé de la mise en œuvre et du suivi de la politique du gouvernement en matière d'Emploi et de Protection Sociale. Il s'agit, spécifiquement d'appliquer, contrôler et évaluer la politique nationale en matière d'emploi, de travail et de protection sociale ; impulser la création d'emplois à travers une réflexion propice à l'adoption et à la mise en œuvre de mesures nouvelles favorisant à terme la création de richesses ; promouvoir l'insertion des couches vulnérables ; promouvoir et mettre en œuvre des actions d'assistance, de prise en charge psycho-sociale, de protection et d'égalisation des chances des populations vulnérables.

I.1 Rappel des orientations stratégiques du Ministère

a) Les principales orientations

La politique ministérielle s'articule autour de quatre (4) principaux axes d'intervention. Ce sont :

- la lutte contre le chômage par la création d'emplois ;
- la lutte contre le travail des enfants;
- la promotion d'un travail décent ;
- la protection des populations vulnérables et le respect des droits humains.

b) Les résultats stratégiques

Au niveau stratégique, les principaux résultats escomptés, consécutifs à la mise en œuvre de la politique gouvernementale en matière d'emploi, de travail et de protection sociale, s'appréhendent sous le prisme des éléments ci-après : (i) les populations en âge de travailler accèdent à un emploi décent ; (ii) les populations en âge de travailler accèdent à un travail décent ; (iii) les populations, les plus vulnérables surmontent les chocs sociaux.

c) Les objectifs

Les objectifs que se fixe le Ministère de l'Emploi et de la Protection Sociale se résument à trois niveaux de considération qui sont les suivantes :

- Améliorer l'accessibilité des populations en âge de travailler à un emploi décent,
- Garantir un travail décent aux populations en âge de travailler, et,
- Garantir aux populations, notamment les plus vulnérables, l'accessibilité à la protection sociale.

Pour l'atteinte de ces objectifs, le MEPS s'appuie sur les quatre (4) Programmes suivants :

- Programme 1 : Administration Générale ;
- Programme 2 : Emploi ;
- Programme 3 : Travail ;
- Programme 4 : Protection Sociale.

I.2. Synthèse des principaux résultats

Conformément à ses missions, le département ministériel a exécuté plusieurs activités se sont soldées par des résultats dont les plus probants sont les suivants :

- le développement d'une application web dénommé « Carte Emploi » et accessible sous le lien <http://carte-emploi.net> et donne un accès libre à toutes les informations sur Marché du Travail. Cette application a fait l'objet de mise à jour trois fois au titre de l'année 2020 ;
- L'amélioration du système d'information sur le marché du travail à travers la production de bilans périodiques sur la situation de l'emploi à travers la production et la diffusion d'un Tableau de Bord Emploi (TBE). Il s'agit de support d'information mensuel retraçant les nouvelles immatriculations d'emplois dans les secteurs modernes public et privé à partir des données de la CNPS, de la CGRAE et du CEPICI.
- l'élaboration d'un document de Stratégie Nationale Intégrée de Transition de l'Economie Informelle vers l'Economie Formelle et son Plan d'Actions Opérationnel ;
- la réalisation du bilan de la mise en œuvre de la PNE 2016-2020 ;
- l'insertion de 500 femmes et hommes vulnérables issus de trois (3) groupements par le financement d'activités génératrice de revenus (AGR) ;
- l'insertion, par la PFS-CI, de trois mille (3000) jeunes vulnérables dans les Travaux à Haute Intensité de Main d'Œuvre (THIMO), dans le cadre du C2D Emploi et l'insertion de quatre mille sept cent cinquante (4750) bénéficiaires dans le cadre d'une convention avec l'Agence Emploi Jeune (AEJ).

Tableau 1: Tableau de l'évolution des indicateurs du ministère

INDICATEURS DE PERFORMANCE	REALISATIONS			2020		Commentaires
	2017	2018	2019	Prévision	Réalisation	
Réduction du taux de chômage	3,3%	3,3%	2,9%	Pas de données prévisionnelles	Non Disponibles	Le taux de chômage est une donnée provenant de l'enquête Emploi. En 2020, l'enquête Emploi n'a pas été réalisée en raison de l'insuffisance de la dotation budgétaire de 2020 et de l'avènement de la crise de la Covid-19. - Pas de données prévisionnelles disponibles. NB : La réduction du taux de chômage est fonction de la politique Gouvernementale en matière d'emploi
Pourcentage de travailleurs du secteur informel	91,9%	91,9%	89,2%	Pas de données prévisionnelles	Non disponibles	Le taux de travailleurs dans le secteur informel est une donnée provenant de l'enquête Emploi. En 2020, l'enquête Emploi n'a pas été réalisée en raison de l'insuffisance de la dotation budgétaire de 2020 et de l'avènement de la crise de la Covid-19. - Pas de données prévisionnelles disponibles. NB : un document de Stratégie Nationale Intégrée de Transition de l'Economie Informelle vers l'Economie Formelle a été transmis au Gouvernement pour adoption
Pourcentage des entreprises offrant un emploi décent	ND	ND	ND	ND	ND	Indicateur abandonné car le dispositif pour parvenir à son recueil n'a pas encore été mis en place
Proportion d'enfants de 5 à 13 ans économiquement occupés	8,9%	8,9%	8,9%	6,5%	8,9%	La donnée de l'enquête de 2019 reste en vigueur car il n'y a pas d'enquête en 2020
Taux d'accroissement du nombre de Centres Sociaux et des établissements spécialisés du MEPS	7,2%	9%	10%	15%	17,7%	Pour accroître davantage ce taux, il faut rapprocher davantage les populations des services d'action sociale. Cela suppose qu'il faut créer plus de Centres Sociaux notamment dans les Sous-préfectures qui n'en disposent pas.
Taux de la population ayant accès à la protection sociale	10%	10%	10%		10%	A peine 10% de la population bénéficie d'une couverture sociale. Des actions sont en cours à travers le RSTI pour étendre la protection sociale aux populations non-couvertes
Nombre de personnes enrôlées à la CMU	239838	896536	1599318	4715748	2891735	Le plan stratégique 2021-2023 de la CNAM a été élaboré pour améliorer l'accès des populations aux prestations de soins.

INDICATEURS DE PERFORMANCE	REALISATIONS			2020		Commentaires
	2017	2018	2019	Prévision	Réalisation	
Nombre de mutuelles sociales immatriculées	ND	08	08	ND	09	Faible accroissement dû à plusieurs difficultés liées d'une part à la Covid-19 et d'autre au niveau organisationnel, structurel et fonctionnel de l'Agence Ivoirienne de Régulation de la Mutualité Sociale (AIRMS) en charge de l'immatriculation des mutuelles sociales
Proportion des travailleurs affiliés à une mutuelle sociale	ND	ND	ND	ND	ND	Informations non parvenues

I.3. Résumé de l'exécution du budget

Tableau 2 : Exécution du budget N-1

Section 362	REALISATIONS 2017-2019			2020			Tx de réal	
	2017	2018	2019	Budget				
				Voté	Collectif	Actuel		
Opérations consolidées								
1. Ressources	-	28 147 091 539	29 422 581 226	33 383 685 113	33 696 320 692	33 860 122 397	31 537 115 975	94,47
2. Charges	-	28 147 091 539	29 422 581 226	33 383 685 113	33 696 320 692	33 860 122 397	31 537 115 975	94,47
1.1 Ressources	-	28 147 091 539	29 422 581 226	33 383 685 113	33 696 320 692	33 860 122 397	31 537 115 975	94,47
1.1.1 Budget de l'Etat	-	28 147 091 539	29 422 581 226	33 383 685 113	33 696 320 692	33 860 122 397	31 537 115 975	94,47
1.1.2 Recettes propres	-	0	0	0	0	0	0	0,00
1.1.3 Ressources extérieures	-	0	0	0	0	0	0	0,00
1.2 Charges	-	28 147 091 539	29 422 581 226	33 383 685 113	33 696 320 692	33 860 122 397	31 537 115 975	94,47
1.2.1 Personnel	-	13 966 023 191	15 453 423 958	15 810 249 475	15 810 249 475	16 008 557 022	15 556 212 668	98,39
1.2.2 Biens et Services	-	3 285 921 911	3 431 652 791	3 058 702 535	3 095 630 754	3 095 630 754	1 899 944 125	62,12
1.2.3 Transferts	-	2 091 737 868	1 987 045 246	2 364 733 103	2 319 371 287	2 284 865 445	2 117 355 990	89,54
1.1.4 Investissement	-	8 803 408 569	8 550 459 231	12 150 000 000	12 471 069 176	12 471 069 176	11 963 603 192	98,47
Total	-	28 147 091 539	29 422 581 226	33 383 685 113	33 696 320 692	33 860 122 397	31 537 115 975	94,47

Commentaire

L'exécution financière des budgets globaux de 2018 à 2019 fait ressortir une variation positive. En effet, le département ministériel a connu une exécution financière de **28 147 091 539 F CFA** en 2018 à une exécution de **29 422 581 226 FCFA** en 2019, soit une hausse de **4,92%**.

Le budget global de 2018 étant de **29 532 008 630 F CFA** a été exécuté à **95,31%** contre celui de 2019 qui a connu une légère hausse avec un budget de **30 798 941 679 F CFA** exécuté à **95,53%** dont la différence pourrait s'évaluer à un taux de **4,29 %**. Les raisons fondamentales de cette légère hausse seraient les arrêtés portant rallonges budgétaires et des modifications opérées en cours d'exercice sur les volets Personnels (**3,76%**), Biens et Services (**5,27%**), Transferts (**2,62%**) et Investissements (**5,17%**).

Au niveau du budget de l'année 2020, des modifications apparentes sont intervenues en cours d'exercice. D'un budget voté au Parlement d'un montant de **33 383 685 113 F CFA**, la section 362 a connu un collectif avec une cagnotte de **33 696 320 692 F CFA** sur les volets **Biens et Services** (une variation positive de **36 928 219 F CFA**, soit un taux de **1,21%**), **Transferts** (une baisse avec une variation négative de **45 361 816 F CFA**, soit un taux de **1,92%**) et **Investissements** (une légère hausse avec une variation positive de **321 069 176 F CFA**, soit un taux de **2,64%**). Enfin, une allocation finale a été octroyée avec un montant de **33 860 122 397 F CFA**, d'où une variation positive de **198 307 547 F CFA** soit un taux de **1,25%** au niveau du **Personnel** et une variation négative de **34 505 842 F CFA** avec un taux de **1,49%** sur les **Transferts**.

Quant au niveau des réalisations, il est à noter cependant une légère hausse du montant de 2020 comparé à celui de 2018 et 2019. Ainsi en 2020, les réalisations financières se chiffrent à **31 537 115 975 F CFA** contre **28 147 091 539 F CFA** en 2018 et **29 422 581 226 F CFA** en 2019. Le budget global alloué en 2020 est de **33 860 122 397 F CFA**.

Au niveau du **Personnel**, le budget a été exécuté à hauteur de **15 556 212 668 F CFA** soit un taux d'absorption de **97,17%** contre un taux de **93,37%** en 2018 et **99,57%** en 2019. Cette situation résulterait essentiellement des mouvements de migration du personnel vers d'autres ministères et des départs à la retraite enregistrés.

Au niveau des **Biens et Services**, seulement **1 899 944 125 F CFA** ont pu être pris en charge, soit un taux de **61,38%** contre **89,56%** en 2018 et **88,85%** en 2019. Les raisons fondamentales de cette baisse seraient le plafonnement inattendu des lignes budgétaires et un abattement observé des dotations en cours d'exercice du fait de la pandémie à coronavirus (Covid-19).

Au niveau des **Transferts**, le budget global a été exécuté à hauteur de **2 117 355 990 F CFA**, soit un taux d'absorption de **92,67%** contre un taux **99,85%** en 2018 et **92,43%** en 2019. Cette légère hausse est observée au niveau des Programme 1 et 2 avec une prise en charge de 100%. Malheureusement au niveau du Programme 4 Protection Sociale, la réalisation financière se situe à **86,26%** résultant d'une absorption partielle des actes de dépenses des actions 2 Protection des groupes vulnérables (**61,81%**), action 3 Promotion de la sécurité sociale et mutualité (**73,36%**) et action 4 Formation des travailleurs sociaux (**94,11%**).

En ce qui concerne les **Investissements**, l'exécution financière s'est faite à hauteur de **11 963 603 192 F CFA**, soit un taux de **95,93%** contre **99,91%** en 2018 et **92,26%** en 2019. Ce taux relativement élevé s'expliquerait par la variation positive (Collectif) du budget au niveau du Programme 1 Administration Générale avec la mise en place d'un nouveau projet intitulé PSGouv avec une dotation de **420 550 000 F CFA** pour une exécution à 100%.

**II. RAPPORT ANNUEL DE PERFORMANCE 2020
DU PROGRAMME 1 :**
ADMINISTRATION GENERALE

II. PROGRAMME 1 : ADMINISTRATION GENERALE

1. Bilan du programme

Les stratégies de mise en œuvre du programme Administration Générale qui ont été développées au cours de cette année s'appréhendent au triple plan du renforcement du système de coordination et d'inspection ; de l'identification de modalités équitables, favorables à une meilleure allocation des ressources budgétaires ; et du renforcement du système de planification, de suivi-évaluation, de production et de diffusion de l'information.

Dans le cadre du renforcement du système de coordination et d'inspection, des services du ministère ont reçu la visite des inspecteurs généraux. Cette activité s'est soldée par le recadrage de certaines pratiques non-conformes aux normes du travail dans l'administration. L'on note dans le même registre des contrôles de ponctualité et d'assiduité, auxquelles s'ajoute la participation du personnel à des sessions de formation sur des thématiques techniques et/ou générales. Le département ministériel a également permis la décoration des travailleurs méritants dans l'ordre du mérite du Travail.

S'agissant de la stratégie qui consiste en l'identification de modalités équitables, favorables à une meilleure allocation des ressources budgétaires, sa mise en application a permis au travers d'une rencontre d'échanges approfondis de capitaliser l'amélioration des connaissances des administrateurs de crédits sur le processus de la réforme budgétaire afin que ceux-ci se l'approprient. L'on note dans la même veine l'élaboration d'un Document de Programmation Pluriannuel des Dépenses-Projet Annuel de Performance 2021-2023. Concernant le renforcement du système de planification et de suivi-évaluation, les participations des services à l'élaboration de documents nationaux de référence, parmi lesquels figurent le Plan National de Développement 2021-2023 (PND), le Plan d'Actions Prioritaires (PAP), le Programme d'Investissement Public (PIP) du département ministériel etc, sont autant de résultats majeurs qui méritent d'être mentionnés.

a) Evolution des indicateurs de performance

Tableau 3 : Evolution des indicateurs du Programme

Indicateurs	Unité	REALISATIONS (N-4 à N-2)			2020	
		2017	2018	2019	Prévision	Réalisation
Objectif spécifique 1 : Assurer la coordination générale en matière d'Emploi, de Travail et de Protection Sociale						
Proportion d'entités fonctionnelles inspectées	Pourcentage	10,7%	12%	20%	27%	27%
Nombre de travailleurs du secteur privé décorés	Dénombrement	-	2575	3798	6300	1259
Objectif spécifique 2 : Améliorer la planification et le système de suivi-évaluation des programmes, projets et activités						
Disponibilité des informations actualisées	Oui/Non	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui
Mise en ligne des informations statistiques actualisées	Oui/Non	Non	Non	Non	Oui	Non
Taux de réalisation des programmes, projets et activités programmés	Pourcentage	38%	45%	49%	65%	5%
Objectif spécifique 3 : Améliorer le système de gestion humaine, financière, et matérielle						
Taux des administrateurs de crédit formés en matière de gestion des finances publiques	Pourcentage	47%	55%	59%	65%	59%
Proportion des agents ayant bénéficié d'un renforcement de capacité	Pourcentage	9%	12%	21%	25%	21%

b) Analyse détaillée et explication des résultats

Objectif spécifique 1 : Assurer la coordination générale en matière d'Emploi, de Travail et de Protection Sociale

- Proportion d'entités fonctionnelles inspectées : cet indicateur n'a pas connu une évolution. Sa valeur est demeurée 51%, la même qu'en 2019. Cela s'explique par le fait que compte-tenu de la crise sanitaire de la Covid-19, l'Inspection Générale du département ministériel n'a pas jugé opportun d'effectuer des missions à cet effet. Comme alternative pour parvenir à assurer un bon fonctionnement, l'unité fonctionnelle ayant la compétence du contrôle du respect des procédures administratives et financières envisage d'abord de faire un plaidoyer afin que des fonds conséquents soient mis au profit de l'activité afférentes à l'inspection, ensuite faire un relèvement en inspectant les structures qui avaient été programmées pour l'exercice budgétaire 2020, et enfin exercer le contrôle pour la programmation 2021.
- Nombre de travailleurs du secteur privé décorés : pour cet indicateur, les données connaissent une nette progression car elles passent de 2575 en 2018 à 3798 en 2019. Contre toute attente, en 2020, la réalisation connaît une baisse avec une réalisation de 1259 travailleurs décorés. Cette baisse de 66% comparativement à la valeur de 2019 est liée à la pandémie de la Covid-19 qui a été un terreau très défavorable à la rencontre de plus d'une cinquantaine de personnes. Dans la perspective d'accroître la réalisation annuelle, une sensibilisation des entreprises est envisagée dans un premier temps pour amener les entreprises partenaires à adhérer à la politique de décoration des travailleurs dans l'ordre du Mérite du Travail, mais aussi dans un second temps, veiller à prendre toutes les dispositions idoines pour garantir la sécurité sanitaire des personnes présentes lors de l'organisation des cérémonies de décoration.

Objectif spécifique 2 : Améliorer la planification et le système de suivi-évaluation des programmes, projets et activités

- Disponibilité des informations actualisées : l'appréciation de cet indicateur montre une constance du fait que le ministère dispose chaque année de certaines informations qualitatives et quantitatives utiles à son fonctionnement, bien que d'autres, plus utiles encore n'aient pas été disponibles. Afin de parvenir à rendre régulière certaines informations non encore disponibles annuellement, un plaidoyer sera fait à l'endroit du Ministère en charge du Plan et celui en charge du Budget, afin que les activités relatives à la mise en place des systèmes de production des données soient inscrites au chapitre des priorités.
- Mise en ligne des informations statistiques actualisées : la valeur de cet indicateur révèle qu'il n'a jusque-là pas encore connu de réalisation malgré les tentatives du département ministériel. Pour y apporter une réponse appropriée, étant donné que le présent indicateur est le corollaire du précédent, le Ministère se propose également de faire un plaidoyer à l'endroit du Ministère en charge du Plan et celui en charge du Budget, afin que l'activité y afférente soient inscrites au chapitre des priorités.
- Taux de réalisation des programmes, projets et activités programmés : l'on note une progression dans l'évolution positive de cet indicateur car de 38% en 2017, 45% en 2018, il a atteint 49% en 2019. Mais cette dynamique a été freinée en 2020 car la valeur de l'indicateur a considérablement baissé. Alors que la prévision était de 46%, la valeur des activités qui ont été totalement réalisées se chiffre à 5%, même si 41% de l'ensemble des autres activités de la programmation 2020 étaient en cours de réalisation au terme de l'année. Cela pourrait s'expliquer par la lenteur observée dans la gestion des dossiers administratifs et financiers du fait des mesures de restriction liées à la Covid-19 et aux coupes réalisées sur les différentes dotations budgétaires, qui sont autant de dispositions qui n'ont pas permis un déroulé efficace et efficient des initiatives dans tous les secteurs d'activités, plus particulièrement, dans l'administration. En sus de cette cause de faible taux de réalisation, il faut mettre en lumière le fait que beaucoup d'activités programmées par les structures en 2020 n'étaient ni prioritaires, ni adossées à un financement acquis. Pour améliorer ce taux, il a été demandé aux responsables des structures de prioriser leur programmation annuelle et faire en sorte de respecter les mesures sanitaires proposées lors de la réalisation de leurs activités.

Objectif spécifique 3 : Améliorer le système de gestion humaine, financière, et matérielle

- Taux des administrateurs de crédits formés en matière de gestion des finances publiques : son pourcentage est passé de 55% en 2018 à 59% en 2019. L'année 2020 donne un pourcentage de 59% (reprise de la donnée de 2019) car elle n'a pas permis d'organiser une formation au profit des gestionnaires de crédits du fait de la crise de la covid-19. Cependant, il faut relever que la Conférence Budgétaire interne a servi de cadre à faire un rappel des notions basiques sur la réforme budgétaire. Pour les années à venir, il s'agira d'étendre la formation sur la réforme budgétaire aux Gestionnaires de crédits qui n'en ont pas encore bénéficié.

- Proportion des agents ayant bénéficié d'un renforcement de capacité : cette valeur est passée successivement de 9% en 2017, 12% en 2018 à 21% en 2019. Cette valeur de 2019 a été reprise en 2020, alors que la cible escomptée était de 25%. Cela a pour cause la non-organisation de sessions de formation au profit du personnel du fait de la crise de la Covid-19. Au titre des perspectives, un plaidoyer sera fait afin d'obtenir un financement au plan d'actions de renforcement des capacités du personnel qui vise, à terme, à donner au personnel les rudiments nécessaires à donner une meilleure réponse aux problématiques émergentes.

c) Exécution financière par action

Tableau 4 : Exécution financière par action du programme

PROG 1 : ADMINISTRAT ^o GENERALE									
Actions	Personnels		Biens et Services		Transferts		Investissements		Total (2020)
	2019	2020	2019	2020	2019	2020	2019	2020	
Action 1 : Coordination et animation	0	0	337 274 932	258 023 898	914 895 514	915 793 077	0	420 550 000	1 594 366 975
Action 2 : Planification, programmation et suivi - évaluation	0	0	17 910 000	17 050 000	0	0	0	0	17 050 000
Action 3 : Gestion des ressources humaines matérielles et financières	14 514 939 652	14 463 129 558	719 867 208	209 405 812	0	0	0	0	14 672 535 370
Action 4 : Gestion des systèmes d'information et de communication	0	0	13 239 900	10 000 000	0	0	0	0	10 000 000

d) Exécution des autorisations d'engagement

Tableau 5 : Exécution des autorisations d'engagement du programme

PROG 1 : ADMINISTRATION GENERALE	Année de démarrage	Année de Fin	Coût Total	Budget Voté 2020	Budget Actuel 2020	Mandat PEC
Projet 1 : 21150010016 / Suivre l'exécution du PSGOUV/Ministère de l'Emploi et de la Protection Sociale	2020	0	0	0	420 550 000	420 550 000
Sur financement intérieur	2020	0	0	0	40 550 000	40 550 000
Sur financement extérieur	2020	0	0	0	380 000 000	380 000 000

e) Exécution des prévisions d'effectifs

Tableau 6 : Exécution des prévisions d'effectifs du programme

Actions	2019	2020				
		Besoin exprimé	Prévision	Besoin satisfait	Sorties	Total fin d'année
Catégorie A	27	3	4	2	0	29
Catégorie B	33	4	4	3	0	36
Catégorie C	9	5	6	4	0	13
Catégorie D	6	8	10	6	0	12
Non Fonctionnaires	8	0	0	0	0	8
TOTAL	83	20	24	15	0	98

2. Commentaire et conclusion

L'effectif du programme Administration Générale en 2020, comparativement à 2019, permet d'affirmer qu'il s'est bonifié qualitativement et quantitativement. Cela s'explique par la satisfaction de la presque totalité de la demande en personnel et aussi par le fait que le Programme n'a pas connu de sortie. Cependant, cet effectif reste insuffisant car, vu de près, certaines Unités Opérationnelles sont en sous-effectif. Pour y remédier, un plaidoyer sera fait à l'endroit afin de bénéficier d'un financement conséquent qui permettra à terme de recruter certaines expertises dont le programme a besoin pour accroître son efficacité.

Somme toute, la dotation allouée au programme Administration Générale n'a pas permis d'atteindre les résultats escomptés dans un contexte de crise sanitaire liée au coronavirus. Pour y faire face un plaidoyer sera fait pour augmentation des budgets opérationnels ainsi qu'une priorisation des interventions.

**III. RAPPORT ANNUEL DE PERFORMANCE 2020
DU PROGRAMME 2 :
*EMPLOI***

III. PROGRAMME 2 : EMPLOI

1. Bilan du programme

Au titre des réformes, l'on note la rédaction d'un projet de décret de création d'un Observatoire National de l'Emploi et de la Formation (ONEF), en qualité d'Etablissement Public à caractère Administratif (EPA), pour répondre à une recommandation des chefs d'Etat et de Gouvernement des pays membres de l'UEMOA.

Dans le cadre de l'amélioration de la gouvernance du programme, à travers le démarrage du processus d'évaluation de la Politique Nationale de l'Emploi (PNE 2016-2020), le processus a démarré avec la production d'un rapport provisoire en instance de validation. Le secteur s'est doté, en outre, d'un autre outil qu'est la Stratégie Nationale Intégrée de Transition de l'Economie Informelle vers l'Economie Formelle et son Plan d'Actions Opérationnel. Il dispose également du rapport provisoire d'une étude sur les métiers d'aujourd'hui et de demain dans le secteur de l'économie numérique.

La mise en œuvre des politiques, au profit des personnes vulnérables, s'est soldée par des résultats de processus dont les plus probants sont : le financement de trois (03) projets collectifs portés par des groupements d'hommes et de femmes avec un impact de 500 emplois ; l'insertion, par la PFS-CI, de trois mille (3000) jeunes vulnérables dans les Travaux à Haute Intensité de Main d'Œuvre (THIMO), dans le cadre du C2D Emploi et l'insertion de quatre mille sept cent cinquante (4750) bénéficiaires dans le cadre d'une convention avec l'Agence Emploi Jeune(AEJ).

Dans le cadre de l'amélioration du système d'information sur le marché du travail, l'on note le développement d'une application web dénommée « Carte Emploi » et accessible sous le lien <http://carte-emploi.net> et donne un accès libre à toutes les informations sur le Marché du Travail. Cette application a fait l'objet de mise à jour trois fois au titre de l'année 2020. L'amélioration du système d'information sur le marché du travail a été également effectuée en établissant des bilans périodiques sur la situation de l'emploi à travers la production et la diffusion d'un Tableau de Bord Emploi (TBE). Il s'agit de support d'information mensuel retraçant les nouvelles immatriculations d'emplois dans les secteurs modernes public et privé à partir des données de la CNPS, de la CGRAE et du CEPICI.

En marge de sa matrice d'actions prioritaire 2020, le programme Emploi a développé d'autres initiatives qui ont contribué, à n'en point douter, à l'épanouissement de nos populations, soit directement ou indirectement. Il s'agit essentiellement des éléments ci-après :

- Au titre de la gestion de crise sanitaire de la Covid-19 :
 - La Direction Générale de l'Emploi (DGE) a fourni un échantillon de 2754 ménages avec les contacts des répondants, tiré à partir des bases de données de l'ERI-ESI 2017-2018 en vue de la mise en œuvre par IPA, de l'initiative RECOVER (Recherche pour des réponses efficaces sur la COVID-19) en Côte d'Ivoire. L'objectif de cette initiative est de soutenir l'effort de réponse à la COVID-19 par la mise à disposition d'informations d'aide à la décision.
 - Dans le cadre du comité de gestion du Fonds d'Appui aux Acteurs du Secteur Informel (FASI), auquel participe la DGE depuis le 15 mai 2020 en qualité de membre, on dénombre environ 13 000 bénéficiaires de subventions, pour un effort financier de l'ordre de 3,5 milliards FCFA ; dans le même ordre d'idée, elle a organisée une Cérémonie de remise de kits alimentaires et sanitaires à trente (30) promoteurs impactés par la crise du Corona virus le Jeudi 16 Avril 2020 dans les locaux de la Plateforme de Service (PFS-CI) .
- La Direction Générale de l'Emploi a produit une note sur l'impact de la crise sanitaire la crise sur l'emploi et le secteur informel.

a) Evolution des indicateurs de performance

Tableau 3 : Evolution des indicateurs du Programme

Indicateurs	Unité	REALISATIONS (N-4 à N-2)			2020	
		2017	2018	2019	Prévision	Réalisation
Objectif spécifique 1 : Assurer la coordination nationale en matière d'emploi						
Taux d'emploi vulnérables	Pourcentage	73,3%	73,3%	71,1%	68%	71,1%
Taux de sous-emploi lié au temps de travail	Pourcentage	16,6%	16,6%	12,3%	13,18%	12,3%
Objectif spécifique 2 : Améliorer la planification et contribuer à l'évaluation de la mise en œuvre de la politique nationale de l'emploi						
Disponibilité des Résultats de l'Enquête Emploi	Oui/Non	Oui	Non	Oui	Oui	Non
Système d'information sur la situation du marché du travail, fonctionnel	Oui/Non	Non	Non	Non	Oui	Non

b) Analyse détaillée et explication des résultats

Objectif spécifique 1 : Assurer la coordination nationale et la promotion de l'emploi décent

Taux d'emploi vulnérables : indicateur non défini en 2020, car lié à la réalisation de l'Enquête Emploi. Celle-ci n'a pas été réalisée en 2020. Le résultat de 2019 peut être reconsidéré, c'est-à-dire (71,1%). En perspective, il conviendrait de soutenir toutes les actions visant la promotion de l'emploi décent (exemple de la Stratégie Nationale Intégrée de Transition de l'Economie Informelle vers l'Economie Formelle)

Taux de sous-emploi lié au temps de travail : indicateur non défini en 2020, car lié à la réalisation de l'enquête Emploi. Celle-ci n'a pas été réalisée en 2020. Le résultat de 2019 (12,3%) peut être reconsidéré, c'est-à-dire (12,3%). En perspective, il conviendrait de booster la dynamique gouvernementale en matière d'emploi

Objectif spécifique 2 : Améliorer la planification et contribuer à l'évaluation de la mise en œuvre de la politique nationale de l'emploi

Disponibilité des Résultats de l'Enquête Emploi : les résultats de l'Enquête Emploi de 2020 ne sont pas disponibles, car l'Enquête Emploi de 2020 n'a pu être réalisée. Cela s'explique par l'insuffisance de la dotation budgétaire de 2020 et de l'avènement de la crise de la Covid-19.

L'enquête emploi est prévue pour être réalisée chaque année. De cette manière, il convient de revoir le montant de l'enquête emploi à la hausse et le mettre en budget de fonctionnement pour permettre la production régulière des données des indicateurs relatives à l'emploi et atteindre tous les résultats escomptés chaque année.

Système d'information sur la situation du marché du travail, fonctionnel : le système d'information sur la situation du marché du travail n'est pas fonctionnel, car l'organe de coordination dudit système (l'Observatoire National de l'Emploi et de la Formation (ONEF)) n'est pas encore créé.

Le décret portant Création de l'Observatoire National de l'Emploi et de la Formation a été transmis au Secrétariat Général Gouvernement, et est en attente d'adoption par le Gouvernement.

La signature du décret de création de l'ONEF est un préalable qui donnerait plus de perspectives dans la mise en place des organes de fonctionnement de celui-ci.

c) Exécution financière par action

Tableau 4 : Exécution financière par action du programme

PROG 2 : EMPLOI									
Actions	Personnels		Biens et Services		Transferts		Investissements		Total (2020)
	2019	2020	2019	2020	2019	2020	2019	2020	
Action 1 : Coordination de la politique de l'Emploi	0	0	25 349 886	13 908 270	0	0	440 572 751	500 000	14 408 270
Action 2 : Elaboration et suivi-évaluation des projets et programmes d'Emploi	0	0	21 680 000	16 991 900	0	0	0	0	16 991 900
Action 3 : Insertion socio-économique et professionnelle des couches vulnérables	0	0	0	0	35 000 000	150 000 000	0	0	150 000 000

d) Exécution des autorisations d'engagement

Tableau 5 : Exécution des autorisations d'engagement du programme

PROG 2 : EMPLOI	Année de démarrage	Année de Fin	Coût Total	Budget Voté 2020	Budget Actuel 2020	Mandat PEC
Projet 1 : 22151010003 / Production et diffusion de statistiques du travail	2016	2021	425 000 000	80 000 000	62 155 906	0
Sur financement intérieur	2016	2021	425 000 000	80 000 000	62 155 906	0
Sur financement extérieur			0	0	0	0
Projet 2 : 22151010007 / Projet de Promotion emploi des couches vulnérables	2016	2021	2 000 000 000	45 600 000	35 428 866	500 000
Sur financement intérieur	2016	2021	2 000 000 000	45 600 000	35 428 866	500 000
Sur financement extérieur			0	0	0	0

Commentaire :

Concernant le Projet 1 : Production et Diffusion des Statistiques du Travail, aucun acte de dépense n'a été pris en charge durant l'exercice 2020 pour des raisons d'ordre technique et du délai de traitement des actes administratifs et comptables dans le circuit des dépenses publiques.

Le projet n'a pu être réalisé à cause de la pandémie à coronavirus (COVID-19) impactant considérablement les données statistiques sur le marché du travail. Il faut noter cependant qu'il y'a eu modification sur le budget. D'un budget voté de **80 000 000 F CFA**, le projet a reçu une dotation finale de **62 155 906 F CFA**.

Même constat pour le Projet 2 relatif à la Promotion Emploi des couches vulnérables. D'un budget voté de **45 600 000 F CFA**, le projet a eu comme dotation finale de **35 428 866 F CFA** pour une exécution globale seulement de **500 000 F CFA**, soit un taux de **1,41%**.

e) Exécution des prévisions d'effectifs

Tableau 6 : Exécution des prévisions d'effectifs du programme

	2019	2020				Total fin d'année
		Besoin exprimé	Prévision	Besoin satisfait	Sorties	
Catégorie A	32	07	07	07	01	38
Catégorie B	17	03	03	03	01	19
Catégorie C	04	00	00	00	00	04
Catégorie D	06	01	01	01	00	07
Non fonctionnaires	17	00	00	00	00	17
Total	76	11	11	11	02	85

2. Commentaire et conclusion

Les prévisions des effectifs exprimés ont été totalement satisfaites. En fin d'année, l'effectif total a connu deux (2) départs (un de la catégorie A et un de la catégorie B) mais ces départs n'ont eu aucun effet sur les résultats.

En perspectives

- ✓ Mettre en œuvre la Stratégie Nationale pour la Transition de l'Economie Informelle vers l'Economie Formelle ;
- ✓ Poursuivre le financement des projets d'AGR en faveur des personnes vulnérables ;
- ✓ Mettre en œuvre de grands projets collectifs d'insertion de personnes vulnérables ;
- ✓ Mettre en place l'Observatoire National de l'Emploi et de la Formation (ONEF) ;
- ✓ Actualiser la Carte Emploi et rendre dynamique son fonctionnement ;
- ✓ Poursuivre la production des Tableaux de Bord Emploi ;
- ✓ Poursuivre la réalisation l'Enquête Emploi ;
- ✓ Réaliser des études sectorielles sur la problématique de l'emploi ;
- ✓ Renforcer les budgets et les mettre à disposition le plutôt possible.

**IV. RAPPORT ANNUEL DE PERFORMANCE
2020 DU PROGRAMME 3 :
TRAVAIL**

IV. PROGRAMME 3 : TRAVAIL

1. Bilan du programme

Le programme Travail, mis en place dans le cadre de la mise en œuvre de l'Axe stratégique 2 du PND 2016-2020 : « Accélération du développement du capital humain et promotion du bien-être social » a pour vocation de permettre aux populations en âge de travailler d'accéder à un travail décent.

Pour se faire, le Programme a été articulé autour des axes stratégiques ci-après : l'amélioration de la gouvernance du secteur du travail et la promotion du travail décent, la promotion de la santé et sécurité au travail, la promotion du dialogue social et le renforcement de la lutte contre les pires formes de travail des enfants.

Les actions menées en matière d'amélioration de la gouvernance du secteur du travail et de promotion du travail décent ont trait à la mise en place de nouvelles structures en charge du travail, à l'élaboration de textes législatifs et réglementaires en matière de travail, à la poursuite de la réhabilitation et de l'équipement des services en charge du travail, à la poursuite de la réforme du système statistique des services en charge du travail, à la formation des agents techniques, au contrôle de lieux de travail et au règlement des conflits individuels et collectifs de travail.

- Mise en place de nouvelles structures
Trois types de structures ont été créés. Ce sont
 - un Secrétariat permanent a été institué au sein de la Commission Consultative du Travail (CCT) ;
 - trois (3) organes du SOSTECI ont été mis en place, à savoir le Comité de pilotage, l'Unité opérationnelle centrale de coordination et le Comité de suivi du travail des enfants ;
 - un Comité ad hoc de lutte contre l'impact de la pandémie de Covid-19 sur le monde du travail a été mis en place. Il regroupe les acteurs du monde du travail que sont le Gouvernement, les employeurs, les travailleurs, le cadre national du dialogue social (CNDS), l'Institution de Prévoyance Sociale (CNPS)

Ces structures ont permis de consolider le dialogue social entre le Gouvernement et les partenaires sociaux et de mieux structurer la lutte contre le travail des enfants.

- Elaboration de textes législatifs et réglementaires
Dix (10) textes législatifs et réglementaires sont concernés.
Huit (8) textes ont été élaborés, finalisés et adoptés. Ce sont :
 - le décret n°2020-126 du 29 janvier 2020 portant création, attributions, organisation et fonctionnement du Système d'Observation et de Suivi du Travail des Enfants en Côte d'Ivoire (SOSTECI) ;
 - le décret 2020-934 du 25 novembre 2020 fixant les attributions, l'organisation et le fonctionnement de la Commission Consultative du Travail
 - le décret n°2020-955 du 9 décembre 2020 portant attributions, composition et fonctionnement du Comité de Santé et Sécurité au Travail ;
 - le décret n°2020-956 du 9 décembre 2020 relatif au devoir d'alerte et au droit de retrait en cas de danger grave et imminent ;
 - l'arrêté n°2020-003/MEPS/CAB du 14 janvier 2020 portant nomination des membres du Comité Consultatif Tripartite sur les Normes Internationales du Travail ;
 - l'arrêté n°2020-012/MEPS/CAB du 30 janvier 2020 portant revalorisation des primes mensuelles de transport des travailleurs du secteur privé ;
 - l'arrêté n°2020-052/MEPS/CAB du 15 juin 2020 portant création, attributions, organisation et fonctionnement d'un Comité Tripartite de lutte contre l'impact de la pandémie de la Covid-19 sur le monde du travail ;
 - l'arrêté n°2020-036/MEPS/CAB du 24 juin 2020 portant nomination des membres du Comité Tripartite de lutte contre l'impact de la pandémie de la Covid-19 sur le monde du travail
Deux (2) ont été élaborés et sont en cours de discussions. Ce sont :
 - le projet d'ordonnance portant révision du Code du Travail ;
 - le projet de décret fixant les modalités de mise en œuvre du télétravail pour les travailleurs régis par le code du travail

Ces textes améliorent la protection des travailleurs et la compétitivité des entreprises.

- Réhabilitation et équipement des services
 - Un service a été partiellement réhabilité : Inspection du Travail de Koumassi ;
 - sept (7) services ont été partiellement équipés

Ce niveau de réhabilitation et d'équipement a permis de satisfaire certaines requêtes des usagers.

- Réforme des statistiques des services en charge du travail
Trois activités du projet ont été menées dans le cadre de la réforme. Ce sont :
 - formation des acteurs ;
 - élaboration d'une fiche intégrée de collecte des données ;
 - élaboration du masque de saisie.

Ces activités participent de l'amélioration des statistiques des services en charge du travail pour en faire, à terme, un véritable outil d'aide à la décision.

- Formation des agents techniques
 - Formation des Inspecteurs du Travail sur les règles de collecte et d'analyse des données.
Cette formation a permis le renforcement des capacités des Inspecteurs du Travail.
- Contrôle des lieux de travail
 - Contrôle des lieux de travail : 1900 contrôles effectués ;
 - Visites des lieux de travail dans le cadre de la sensibilisation contre la Covid-19 : 3500 visites effectuées ;

Ces contrôles ont permis d'améliorer les conditions de travail des populations.

- Règlement des conflits sociaux
 - Règlement de conflits individuels : 14 291 conflits déclarés ;
 - Règlement de conflits collectifs (grèves) : 137 conflits collectifs déclarés.

Le règlement des conflits a contribué à la préservation de la paix sociale.

Au titre de la promotion de la santé et sécurité au travail, il a été procédé à des consultations de santé et de sécurité au travail en direction des employeurs et des travailleurs, au contrôle des lieux de travail, à l'installation et au suivi du fonctionnement des comités de santé et de sécurité au travail et à l'agrément pour le contrôle des installations électriques, des machines dangereuses et de leurs dispositifs de protection en milieu de travail.

- Consultations en santé et sécurité au travail
 - 40 dossiers traités ;
 - 12 dossiers en cours.

La conduite de ces consultations a permis une meilleure prise en charge des travailleurs.

- Contrôle des lieux de travail
 - 180 contrôles effectués Ces contrôles ont permis d'améliorer les conditions de travail des populations, notamment sur les questions de santé et sécurité au travail.
- Installation et suivi du fonctionnement des Comités de Santé et Sécurité au Travail
 - 63 entreprises disposent d'un Comité de Santé et Sécurité au Travail
Le suivi des Comités de Santé et Sécurité au Travail permet de prévenir les accidents du travail et les maladies professionnelles.
- Délivrance d'agrément
 - Prise de 2 arrêtés portant agrément pour le contrôle des installations électriques, des machines dangereuses et de leurs dispositifs de protection en milieu de travail au profit de 2 entreprises.

La délivrance de ces agréments permet de s'assurer de la capacité des entreprises qui les sollicitent à effectuer le contrôle et ainsi réduire les cas d'accidents du travail et de maladies professionnelles

Au titre de la lutte contre les pires formes du travail des enfants, plusieurs activités ont été menées. Il s'agit notamment de la coordination de la lutte, de la célébration de la journée mondiale du travail des enfants, du renforcement des capacités des organes du Système d'Observation et de Suivi du Travail des Enfants en Côte d'Ivoire (SOSTECI), du retrait et de la prise en charge d'enfants.

- Coordination de la lutte
 - Organisation d'un atelier des parties sur la coordination des actions de lutte contre la traite, l'exploitation et le travail des enfants.

Cette activité a permis d'évaluer les progrès réalisés par les parties prenantes et de planifier les activités à mener au titre de l'année 2020.

- Célébration de la Journée Mondiale du Travail des Enfants (JMTE)
 - Déclaration officielle du Gouvernement ;
 - sensibilisation à travers les masses médias à Soubré et à Guéyo, sur la question du travail des enfants.

Cette activité a permis de sensibiliser les populations sur les enjeux liés au travail des enfants

- Renforcement des capacités des organes SOSTECI
 - Renforcement des capacités matérielles de l'Unité Opérationnelle Centrale de Coordination (UOCC) et des cellules de lutte contre les pires formes de travail des enfants ;
 - Remise d'un appui en carburant aux acteurs de terrain ;
 - Remise d'un abonnement internet aux acteurs de terrain ;
 - Renforcement des capacités techniques des acteurs.

Cet appui aux organes du SOSTECI a permis d'accroître l'efficacité de leurs actions sur le terrain.

- Retrait et prise en charge d'enfants
 - identification de 71 enfants dans les secteurs des BTP, de la menuiserie et de la Coiffure dont l'âge varie de 13 à 17 ans ;
 - établissement d'actes de naissance ou de jugements supplétifs pour 17 enfants retirés du travail ;
 - réintégration scolaire et octroi de kits scolaires à 11 enfants retirés du travail ;
 - mise en apprentissage et octroi de kits et primes d'apprentissage à 21 enfants retirés du travail ;
 - inscription aux cours d'alphabétisation de 29 enfants retirés du travail.

Ces actions ont permis de retirer des enfants en situation de travail et d'aider à leur réinsertion.

Dans le cadre de la promotion du dialogue social et du maintien de la paix sociale, plusieurs activités ont été menées au nombre desquelles la formation des partenaires sociaux sur les mécanismes du dialogue social, la prévention et le règlement des conflits majeurs, la production d'avis en cas de licenciements collectifs pour motif économique, la tenue de discussions tripartites pour la finalisation des projets de texte et sur la mise en œuvre des outils internationaux du travail et le suivi des cahiers de revendications des centrales syndicales.

- Formation des partenaires sociaux
 - Tenue d'un webinaire qui a permis la formation de 70 partenaires sociaux sur le thème : « les entreprises à l'épreuve de la Covid-19 ».

Ce renforcement de capacité a permis une meilleure résilience de plusieurs entreprises.

- Prévention et règlement des conflits majeurs
 - Trois (3) conflits majeurs réglés.

Le règlement de ces conflits majeurs a contribué à la préservation de la paix sociale.

- Production d'avis sur les licenciements collectifs pour motif économique (CNDS)
 - 181 avis favorables au licenciement
 - 56 avis défavorables au licenciement
 - 2 procédures annulées
 - 21 dossiers en instance

L'implication du Conseil National du Dialogue Social a permis de mieux protéger les travailleurs dans les procédures de licenciement pour motif économique.

- Tenue de discussions tripartites
 - Discussions sur la finalisation des projets de textes législatifs et réglementaires : 4 séances de la Commission Consultative du Travail (CCT) et 4 séances du Comité de lutte contre l'impact de la pandémie de Covid-19 sur le mode du travail tenues.

- Discussions sur la ratification et la mise en œuvre des textes internationaux du travail : 2 séances du Comité Consultatif Tripartite sur les Normes Internationales du Travail (CCTNIT) tenues.
Ces sessions ont permis aux acteurs du monde du travail d'identifier les outils internationaux du travail à ratifier car présentant un intérêt pour notre pays et de proposer une modification des textes en vigueur afin de les adapter à la gestion de crises telles que la pandémie de Covid-19.
- Suivi des cahiers de revendications des centrales syndicales
- Tenue d'une rencontre entre le Ministère de l'Emploi et de la Protection Sociale et toutes les structures impliquées (Institution, Ministères, Collectivités territoriales) ;
- organisation d'un atelier qui a réuni les différents Ministères, le Patronat et les Centrales syndicales.

Ces rencontres ont permis d'apprécier le niveau de prise en compte par l'Etat des 441 revendications générales et 33 cas particuliers présentés par les Centrales syndicales sur 21 problématiques touchant tous les aspects du corps social.

a) Evolution des indicateurs de performance

Tableau 3 : Evolution des indicateurs du Programme

Indicateurs	Unité	REALISATIONS (N-4 à N-2)			2020	
		2017	2018	2019	Prévision	Réalisation
Objectif spécifique 1 : Améliorer la gouvernance du secteur du travail						
Politique Nationale du Travail disponible	Oui/Non	Non	Non	Non	Oui	Oui
Base de données statistiques du travail fonctionnelle	Oui / Non	Non	Non	Non	Non	Non
Nombre de textes législatifs et réglementaires élaborés	Dénombrement	-	32	2	10	10
Nombre d'acteurs du secteur du travail formés dans des domaines d'intérêt de leurs interventions	Dénombrement	110	110	110	110	50
Proportion annuelle des entreprises privées inspectées	Pourcentage	41%	44%	50%	55%	92%
Objectif spécifique 2 : Promouvoir la santé et sécurité au travail						
Taux des entreprises du secteur privé formel impliquées observant les règles d'hygiène, de santé et sécurité au travail	Pourcentage	3,3%	5%	20%	20%	35%
Institut National de santé et sécurité au travail fonctionnel	Oui / Non	Non	Non	Non	Oui	Non
Nombre de partenaires sociaux formés à l'application des normes d'hygiène, de santé et sécurité au travail	Dénombrement	0	50	75	100	35
Objectif spécifique 3 : Renforcer la lutte contre le travail des enfants						
Nombre de DR ou DD disposant d'une cellule chargée de lutte contre les pires formes de travail et la Traite des enfants fonctionnelle	Dénombrement	-	8	9	33	9
Nombre de départements disposant d'un Système d'Observation et de Suivi du Travail des Enfants en Côte d'Ivoire (SOSTECI)	Dénombrement	-	8	9	14	9
Proportion d'enfants de 5 à 17 ans économiquement occupés	Pourcentage	15%	15%	15%	10%	15%
Proportion d'enfants de 5 à 13 ans économiquement occupés	Pourcentage	8,9%	8,9%	8,9%	6,5%	8,9%
Objectif spécifique 4 : Promouvoir le dialogue social						
Nombre de partenaires sociaux formés sur le dialogue social	Dénombrement	-	0	25	50	50
Nombre de conflits collectifs majeurs réglés	Dénombrement	-	4	4	5	3
Nombre d'avis émis sur les licenciements pour motif économique	Dénombrement	-	197	223	300	237

b) Analyse détaillée et explication des résultats

Objectif spécifique 1 : Améliorer la gouvernance du secteur du travail

Politique Nationale du Travail (PNT) disponible : Le processus d'élaboration de la PNT s'est achevé en 2020. Les activités prévues par le document de politique sont en cours de mise en œuvre.

- Base de données statistiques du travail fonctionnelle : la base de données statistiques du travail n'est pas fonctionnelle car le projet ne bénéficie pas des financements attendus. La très faible dotation retarde son opérationnalisation et prive le monde du travail d'un outil efficace d'aide à la décision.

Initié depuis 2017, il a été procédé à l'élaboration du diagnostic de l'ancien mécanisme et à la conduite d'une étude qui a proposé un nouveau modèle statistique assorti d'un plan d'opérationnalisation.

En 2020, ont été effectués la formation des acteurs que sont les Inspecteurs du Travail, l'élaboration d'une fiche intégrée de collecte de données et le développement du masque de saisie.

L'année 2021 permettra de mener la phase expérimentale de collecte et de traitement de données. Cette phase sera suivie d'une phase annuelle de collecte qui aboutira à la production du premier annuaire statistique des services en charge du travail.

- Nombre de textes législatifs et réglementaires élaborés : En vue de rendre le Code du travail de 2015 opérationnel, 32 projets de décrets d'application ont été élaborés et finalisés en 2018. A fin 2019, seulement 6 de ces décrets d'application avaient été adoptés.

La prévision de 10 textes à élaborer en 2020 a été atteinte grâce au bon fonctionnement des organes de dialogue social existant ou mis en place.

Ainsi, grâce à un dialogue social actif, Gouvernement – employeurs – travailleurs des projets de décrets d'application du Code du Travail ont été finalisés et soumis au Gouvernement pour renforcer la protection des travailleurs et consolider le dialogue social.

Le pouvoir d'achat des salariés a également été amélioré avec la revalorisation de la prime de transport.

Par ailleurs, un projet d'ordonnance et un projet de décret ont été élaborés pour adapter le dispositif légal aux situations exceptionnelles telles que la crise sanitaire de la Covid-19.

- Nombre d'acteurs du secteur du travail formés dans des domaines d'intérêt de leurs interventions : 50 Inspecteurs du travail ont été formés sur les méthodes de collecte des données statistiques de source administrative. L'objectif de 110 acteurs du secteur du travail formés n'a pu être atteint en raison du contexte sanitaire qui a entraîné des restrictions sur les rassemblements et sur le déplacement des experts.

Une amélioration de la situation sanitaire permettrait d'atteindre les objectifs escomptés en matière de formation.

L'alternative qui se présente pour ce secteur d'activités serait de lui allouer des budgets dédiés au renforcement des capacités des acteurs.

- Proportion annuelle des entreprises privées inspectées : le taux prévisionnel de 55% d'entreprises à contrôler a largement été dépassé pour atteindre 92% en raison des inspections supplémentaires auxquelles il a fallu procéder dans le cadre de la lutte contre la pandémie de Covid-19.

Si le contrôle strict des lieux de travail a concerné 1900 entreprises et unités de l'économie informelle, 3500 visites ont porté sur la sensibilisation au respect des gestes barrières et des règles de santé et sécurité au travail et sur une organisation plus adaptée du travail au contexte de la pandémie de Covid-19.

1) Objectif spécifique 2 : Promouvoir la santé et sécurité au travail

- Taux des entreprises du secteur privé formel observant les règles d'hygiène, de santé et sécurité au travail : le taux des entreprises du secteur privé formel observant les règles d'hygiène, de santé et sécurité au travail a connu une progression en passant de 5% en 2018 à 35% en 2020. Cette progression pourrait s'expliquer par l'intensification des inspections à partir de 2019 (20%), doublées de campagnes de sensibilisation dans les entreprises en 2020 en application de la politique du Gouvernement visant à minimiser la propagation de la pandémie de la covid-19. Malgré, cette augmentation relative des entreprises observant des règles d'hygiène de Santé et de Sécurité au Travail, la grande majorité (65%) n'observe pas encore les règles prescrites.

En guise d'alternative, il s'agira d'allouer des moyens financiers à la Direction de la Santé et Sécurité au Travail afin de lui permettre d'intensifier le contrôle des lieux de travail.

- Institut National de santé et sécurité au travail fonctionnel : cet indicateur concerne un projet d'investissement appelé à être inscrit au PIP. La Direction travaille actuellement à élaborer la documentation requise en vue de la soumission de ce projet au fonds d'étude. Cet indicateur n'étant pas opérationnel, nous suggérons qu'il soit remplacé par un autre indicateur qui traduit mieux les activités que la direction réalise au quotidien pour promouvoir la Santé et la Sécurité au Travail. Notamment le taux de dossiers de consultation de santé et sécurité au travail traités. Pour atteindre le résultat escompté relativement à cet indicateur, il s'agira de faire prendre en compte ce projet comme projet PIP et lui allouer les financements conséquents.
- Nombre de partenaires sociaux formés à l'application des normes d'hygiène, de santé et sécurité au travail : Le nombre de partenaires sociaux formés à l'application des normes d'hygiène, de santé et sécurité au travail qui était en nette évolution de 2018 à 2019 (de 50 à 75), a connu une baisse significative à partir de 2020, chutant ainsi à 35 personnes formées. Cette dynamique a été freinée essentiellement par les restrictions liées à la maladie à coronavirus. Il était prévu pour l'année 2020 de former 100 partenaires sociaux.

Cette activité est le plus souvent menée grâce à des financements hors budget (BIT, CNPS, CGECI) d'ateliers de renforcement de capacités des acteurs du monde du travail à l'application des normes en Sécurité et Santé au Travail. Il s'agit d'une activité inscrite au PND. Elle n'est pas réalisable avec notre budget de fonctionnement. Nous suggérons donc que cet indicateur soit remplacé par un autre plus opérationnel. Pour permettre l'atteinte des résultats escomptés de cet indicateur, il faudra allouer des budgets dédiés au renforcement des capacités des acteurs.

Objectif spécifique 3 : Renforcer la lutte contre le travail des enfants

- Nombre de DR ou DD disposant d'une cellule chargée de lutte contre les pires formes de travail des enfants fonctionnelles : En 2018, la DLTE a créé dans les DR et DD travail, 8 cellules fonctionnelles chargées de lutte contre les pires formes de travail des enfants. Ce chiffre bat en brèche la valeur de référence de 26 cellules créées qui a été marquée initialement dans le DPPD-PAP 2020-2022, en année 2018. En 2019, ces cellules sont passées à 9. Au titre de l'année 2020, il n'a pas été créé de cellules dans les DR et DD du travail. Il avait plutôt été prévu de renforcer les capacités techniques et opérationnelles des 9 cellules installées au sein des DR et DD travail. A ce jour, les actions en termes de renforcement de capacités de l'ensemble de ces cellules ont été exécutées. Il s'agit notamment de l'équipement en matériels informatiques et en connexion internet de l'ensemble de ces cellules, leur équipement en matériels roulants, notamment en motos, le renforcement de capacités techniques à travers des ateliers de formations sur le terrain au profit des acteurs de ces cellules.

Outre les 9 cellules installées dans les DD et DR travail, 20 nouvelles cellules de proximité ont été installées dans 20 localités. Ces nouvelles cellules constituent des points relais de celles installées au sein des DR et DD.

En termes de perspective pouvant permettre d'atteindre les résultats escomptés tels que définis par l'indicateur « Nombre de DR ou DD disposant d'une cellule chargée de lutte contre les pires formes de travail des enfants fonctionnelle », la DLTE prévoit installer 5 cellules dans 5 DR (Issia, Divo, Gagnoa, Man et Oumé), 10 cellules relais dans 10 sous-préfectures et 40 cellules relais dans 40 villages. Au total, ce sont 5 cellules que la DLTE prévoit installer au niveau départemental et 50 cellules relais.

- Nombre de départements disposant d'un Système d'Observation et de Suivi du Travail des Enfants en Côte d'Ivoire (SOSTECI) : Au titre de l'implantation du SOSTECI, il avait été prévu en 2020 de renforcer le mécanisme dans les 9 départements dans lesquels le système est opérationnel et de l'étendre à de nouvelles localités de ces mêmes zones. Au terme

de l'année, il convient de noter que la pérennisation des actions dans les 9 départements a été assurée. En effet, les activités de sensibilisation, de collecte de données et de référencement des enfants victimes ont été réalisées par les différents comités des 9 départements.

Ainsi le SOSTECI n'a pas été installé dans de nouveaux départements mais le dispositif a été renforcé dans les départements dans lesquels il est déjà implanté.

En termes d'extension, le mécanisme a été installé dans 20 nouveaux villages des départements de Guéyo et de Soubré. Les acteurs ont été formés aux notions liées au travail des enfants et à la collecte de données. Ils ont par ailleurs reçu le matériel roulant (motos et vélos) afin d'accomplir leur mission.

L'extension du SOSTECI n'a pu se faire dans de nouveaux départements du fait de l'insuffisance du budget alloué.

La DLTE prévoit mettre en œuvre le SOSTECI dans 5 nouveaux départements (Issia, Divo, Gagnoa, Man et Oumé), 10 sous-préfectures et 40 villages.

- Proportion d'enfants de 5 à 17 ans économiquement occupés : En 2019 et 2020, aucune enquête nationale n'a pu être menée, faute de ressource budgétaire.

Pour rappel, la dernière enquête nationale relative au travail des enfants en Côte d'Ivoire, la MICS (Enquête par grappes à indicateurs multiples) est de 2016. Cette enquête indique que le phénomène du travail des enfants concerne les deux sexes avec un niveau plus élevé chez les garçons (20,3%) que chez les filles (16,7%). Relativement au statut économique du ménage, ladite enquête révèle que 15% des enfants issus des ménages pauvres exercent une activité économique à abolir contre 11,5% pour les autres types de ménages. (Source MICS 2016).

NB : la valeur de référence réelle de l'indicateur est 15%. La valeur de référence de 28,8% qui apparaît dans le DPPD-PAP 2020-2022 relève d'une erreur. En année 2018.

L'objectif visé par l'extension du SOSTECI dans ces nouveaux départements est de réduire de manière significative le nombre d'enfants impliqués dans les travaux à travers la mise en place des cellules de lutte contre le travail des enfants installées.

La collecte de données réalisée par ces cellules de lutte contre le travail des enfants permettra à la DLTE de disposer d'informations sur le travail des enfants dans ces nouveaux départements. Toutefois, ces données étant spécifiques à ces départements, il convient de réaliser une enquête d'envergure nationale afin d'apprécier le nombre d'enfants impliqués dans les travaux dangereux.

- Proportion d'enfants de 5 à 13 ans économiquement occupés : En résumé de 2018 à 2020, il est à noter qu'aucune enquête nationale concernant le travail des enfants n'a été réalisée. Ce qui explique le maintien des données sur la période suscitée. Cependant, l'Enquête Nationale sur la Situation de l'Emploi et le Secteur Informel (ENSESI) de 2016, indique que 8,9% des enfants âgés de 5 à 13 ans sont économiquement occupés contre 33% pour les 14 à 17 ans. Cette enquête révèle que 45% des enfants de moins de 14 ans sont concernés par ce phénomène, très marqué surtout dans les communautés rurales où le chiffre est de 53%. (Source ENSESI 2016).

NB : La valeur de référence de 20,9% qui apparaît dans le DPPD-PAP 2020-2022 relève d'une erreur.

L'objectif visé par l'extension du SOSTECI dans ces nouveaux départements est de réduire de manière significative le nombre d'enfants impliqués dans les travaux à travers la mise en place des cellules de lutte contre le travail des enfants installées.

La collecte de données réalisée par ces cellules de lutte contre le travail des enfants permettra à la DLTE de disposer d'informations sur le travail des enfants dans ces nouveaux départements. Toutefois, ces données étant spécifiques à ces départements, il convient de réaliser une enquête d'envergure nationale afin d'apprécier le nombre d'enfants impliqués dans les travaux dangereux.

Objectif spécifique 4 : Promouvoir le dialogue social

- Nombre de partenaires sociaux formés sur le dialogue social : 70 partenaires sociaux ont été formés au lieu de 50 prévus. Les résultats obtenus vont au-delà des prévisions.

Ces résultats répondent à la forte demande de recours au dialogue social exprimé par les partenaires sociaux dans le contexte de la crise sanitaire qui a fortement impacté le monde du travail.

- Nombre de conflits collectifs majeurs réglés : 3 conflits majeurs ont été réglés sur 5 enregistrés.

Les 2 autres conflits majeurs sont en cours de règlement.

Ces résultats sont appréciables et contribuent à maintenir le climat de paix sociale. Cependant ils pourraient être améliorés en accordant au CNDS son rattachement à la Primature ; ce qui conférerait plus de force à son arbitrage dans les conflits. Ces résultats sont appréciables et contribuent à maintenir le climat de paix sociale. Cependant ils pourraient être améliorés en accordant au CNDS son rattachement à la Primature ; ce qui conférerait plus de force à son arbitrage dans les conflits.

- Nombre d'avis émis sur les licenciements pour motifs économiques : Sur 260 dossiers reçus, le CNDS a émis 237 avis dont 181 favorables au licenciement et 56 défavorables au licenciement. Le taux d'avis émis est de 91,15%.

Ce bon résultat traduit la célérité du CNDS dans le traitement des dossiers de licenciement surtout que 2 dossiers ont été annulés.

Cette activité du CNDS contribue à préserver les travailleurs de licenciements abusifs et à maintenir des emplois.

Cependant, la faiblesse du budget du CNDS ne lui permet de couvrir pleinement tout son champ d'action.

Il est nécessaire de déconcentrer le CNDS en ouvrant des représentations à l'intérieur du pays. Cela permettra de traiter les dossiers sur l'ensemble du territoire et d'aller plus vite.

c) Exécution financière par action

Tableau 4 : Exécution financière par action du programme

PROG 3 : TRAVAIL									
Actions	Personnels		Biens et Services		Transferts		Investissements		Total (2020)
	2019	2020	2019	2020	2019	2020	2019	2020	
Action 1 : Gouvernance du secteur du travail	60 050 000	61 700 000	172 259 271	125 532 934	0	0	21 489 425	3 496 222	190 729 156
Action 2 : Elaboration et suivi de la réglementation du travail	0	0	43 666 321	30 844 269	0	0	0	0	30 844 269
Action 3 : Dialogue social	0	0	73 699 517	3 099 847	0	0	0	0	3 099 847
Action 4 : Lutte contre le travail des enfants	0	0	6 589 998	7 500 000	0	0	183 415 654	55 217 998	62 717 998

d) Exécution des autorisations d'engagement

Tableau 5 : Exécution des autorisations d'engagement du programme

PROG 3 : TRAVAIL	Année de démarrage	Année de Fin	Coût Total	Budget Voté 2020	Budget Actuel 2020	Mandat PEC
Projet 1 : 22152010040 Réhabilitation et équipement des services de l'administration du Travail	2017	2022	1 184 000 000	30 000 000	23 308 465	3 496 222
Sur financement intérieur	2017	2021	1 184 000 000	30 000 000	23 308 465	3 496 222
Sur financement extérieur		2021	0	0	0	0
Projet 2 : 22152040002 /Système d'observation et de suivi du Travail des Enfants (Projet SOSTECI)	2017	2022	2 250 000 000	70 000 000	55 278 622	55 217 998
Sur financement intérieur	2022	2022	2 250 000 000	70 000 000	55 278 622	55 217 998
Sur financement extérieur			0	0	0	0

Commentaire : Il faut noter que concernant le Projet de Réhabilitation et Equipement des Services de l'Administration du Travail, la réalisation financière s'est faite à hauteur de 3 496 222 F CFA sur un budget voté de 30 000 000 F CFA, soit un taux d'absorption de 11,65 %. Ce taux très faible par rapport au taux fixé comme objectif de 96% de l'exercice de 2020, s'explique par le fait du retard dans la transmission des décomptes par la Direction de la Construction et de la Maintenance pour leur prise en charge dans le circuit des dépenses publiques avant la clôture du cycle budgétaire. Ce projet a connu des modifications budgétaires. D'un budget voté de 30 000 000 F CFA, le projet a reçu comme dotation finale un montant de 23 308 465 F CFA

Pour ce qui est du Projet SOSTECI, un abattement a été observé après le budget voté. Donc d'un budget initial de 70 000 000 F CFA, le projet a eu une dotation finale de 55 278 622 F CFA pour une exécution financière de 55 278 622 F CFA, soit un taux de 100%.

e) Exécution des prévisions d'effectifs

Tableau 6 : Exécution des prévisions d'effectifs du programme

Actions	2019	2020				
		Besoin exprimé	Prévision	Besoin satisfait	sorties	Total fin d'année
Catégorie A	259	125	130	70	11	318
Catégorie B	173	150	165	90	15	248
Catégorie C	110	15	10	5	2	113
Catégorie D	73	13	5	3	0	76
Non Fonctionnaires	0	0	0	0	0	0
TOTAL	615	303	310	168	28	755

2. Commentaire et conclusion

Les besoins exprimés concernent les agents techniques que sont les Inspecteurs du Travail et les Médecins Inspecteurs du Travail. Il y a également une forte demande de statisticiens.

**V. RAPPORT ANNUEL DE PERFORMANCE 2020
DU PROGRAMME 4 :
*PROTECTION SOCIALE***

V. PROGRAMME 4 : PROTECTION SOCIALE

1. Bilan du programme

La stratégie de mise en œuvre des activités du Programme Protection Sociale repose essentiellement sur les éléments suivants : (i) renforcement du cadre institutionnel, réglementaire et référentiel de la mise en œuvre de la politique nationale de protection sociale, (ii) renforcement du dispositif d'offre de services d'action sociale à l'endroit des populations vulnérables, et (iii) renforcement du système de sécurité sociale et de mutualité sociale.

▪ **Au titre du renforcement du cadre institutionnel, réglementaire et référentiel de la mise en œuvre de la politique nationale de protection sociale, les réalisations suivantes ont été enregistrées :**

- Institutionnalisation de rencontres entre les membres de la Plateforme Nationale de Protection Sociale (PNPS) et des Partenaires au développement (PTF) accrédités en Côte d'Ivoire, en vue d'une meilleure coordination des programmes de protection sociale. Pour rappel, la PNPS est un dispositif institutionnel de coordination, de conseil et d'analyse des actions en matière de protection sociale, mise en place par le Décret N°2015-567 du 29 juillet 2015 portant création, attributions, organisation et fonctionnement de la PNPS ;
- Institutionnalisation de rencontres avec les Directeurs Régionaux de la Protection Sociale (DRPS), les structures d'actions sociales et l'Unicef, pour un bilan de la mise en œuvre de la Couverture Maladie Universelle (CMU) en régions ;
- Elaboration du rapport-bilan de la Stratégie Nationale de Protection Sociale (SNPS), cadre global d'orientation des programmes et mesures de protection sociale. Sur la période 2018-2020, ce rapport-bilan fait ressortir les progrès réalisés en matière de résilience des populations les plus vulnérables, tout en soulignant la nécessité de consolider ces acquis et poursuivre la mise en œuvre effective de bien de projets et programmes pour un bien-être accru des populations, avec une attention particulière au renforcement de la résilience des groupes les plus vulnérables face aux risques sociaux ;
- Réalisation d'une étude portant sur la stratégie de communication à adopter pour une meilleure vulgarisation et externalité des programmes de protection sociale à l'attention des ménages pauvres et vulnérables ;
- Adoption de textes pour réglementer les activités régaliennes des Directions Régionales de Protection Sociale et des Centres sociaux (Arrêté N°2019-043/MEPS/CAB du 18 avril 2019 portant attributions, organisation et fonctionnement des Directions Régionales de la Protection Sociale (DRPS) ; Arrêté N°2020-120/MEPS/CAB/DGPS du 21 décembre 2020 portant création, attributions, organisation et fonctionnement d'un Centre social ;
- Adoption de texte pour la création de structures d'éducation et de rééducation spécialisées à caractère social des personnes vivant avec un handicap (Arrêté N°2020-071/MEPS/CAB du 20 juillet 2020 portant création, attributions, organisation et fonctionnement des Unités de Formation Intégrée, en abrégé UFI) ;
- Signature de trois (3) Arrêtés interministériels portant sur le recouvrement des cotisations des agriculteurs (filiales coton, palmier à huile, hévéa et canne à sucre villageoise) en vue de leur permettre de bénéficier de la Couverture Maladie Universelle (CMU) ;
- Mise en place d'une plateforme (e-CNPS) pour faciliter et accroître la collecte des cotisations CMU provenant des entreprises privées.

▪ **Au titre du renforcement du dispositif d'offre de services d'action sociale à l'endroit des populations vulnérables, les initiatives ci-après ont été prises :**

- Renforcement du dispositif d'offre de services d'action sociale à l'endroit des populations vulnérables à travers la création de dix-sept (17) nouveaux Centres sociaux portant ainsi leur nombre de quatre-vingt-seize (96) à cent treize (113) ;
- Appui de l'Unicef, dans le cadre de la Coopération entre cette Organisation et la Côte d'Ivoire, pour renforcer l'inclusion sociale et la protection de l'Enfant ;
- Appui de la BAD au Programme Social du Gouvernement (PA-PSGOUV) pour la réhabilitation et l'équipement de onze (11) Centres sociaux, l'interconnexion et la création d'une base de données commune des Centres sociaux. Ces actions permettront de remettre à niveau ces structures d'actions sociales, selon les standards en la matière, pour une meilleure prise en charge des vulnérabilités des populations ;

- Tenue régulière des commissions relatives aux secours sociaux, institués par le Décret N°67-524 du 28 novembre 1967 portant réglementation de l'octroi des secours. Cette activité a permis d'assister 199 personnes en situation de vulnérabilité, dont 21 cas d'aide médicale, 103 cas de soutien économique à travers la mise en œuvre d'activités génératrices de revenus (AGR) et 75 cas d'appui scolaire ;
- Organisation du recrutement dérogatoire pour l'autonomisation par l'accès à l'emploi des personnes en situation de handicap. L'édition de 2020 a permis à 200 d'entre elles d'intégrer la Fonction Publique ;
- Organisation de la 28^{ème} édition de la Journée Internationale des Personnes Handicapées (JIPH), instituée en 1992 par l'Assemblée Générale des Nations Unies, avec pour objectif de promouvoir les droits de cette frange de la population ;
- Renforcement des capacités des Directions Régionales de la Protection Sociale (DRPS) et des Centres sociaux pour mener des actions d'assistance et de prise en charge des personnes vulnérabilisées par le COVID-19, notamment les personnes âgées, les veufs et veuves, les personnes en situation de handicap, les enfants en difficulté et les ménages en situation d'extrême pauvreté.
 - **Au titre du renforcement du système de sécurité sociale et de mutualité sociale, les résultats de processus, ci-dessous obtenus, méritent d'être mis en relief :**
- Enrôlement de 2 891 735 personnes à la CMU ;
- Réhabilitation et l'équipement de 301 centres de santé ;
- Généralisation de la CMU depuis la date de démarrage (1^{er} octobre 2019) de sa phase active qui a permis à 136 602 assurés d'en bénéficier, la délivrance de 395 786 actes médicaux, et l'atteinte à 90% du taux de disponibilité des médicaments dans les centres de santé et pharmacies privées conventionnés par la CNAM ;
- Adoption de textes pour l'opérationnalisation des Régimes de prévoyance Sociale des Travailleurs Indépendants (RSTI) à travers le Décret N°2020-308 du 04 mars 2020 fixant les modalités de fonctionnement du RSTI et l'Arrêté n°2020-065/MEPS/CAB du 16 juillet 2020 fixant le revenu plancher par catégorie socioprofessionnelle et le revenu plafond de ce régime qui vise à fournir une couverture sociale à une catégorie spécifique de la population (Exploitants agricoles, Commerçants, Transporteurs, Artisans, Artistes, Religieux) contre certains risques sociaux tels que la retraite, la maternité, les accidents et maladies ;
- Adoption de textes portant création et règlementation du régime de retraite complémentaire par capitalisation au profit des fonctionnaires et agents de l'Etat à travers le Décret n°2020-528 du 24 juin 2020 portant institution du régime de retraite complémentaire par capitalisation au profit des fonctionnaires et agents de l'Etat, en vue d'améliorer le niveau de vie de ceux-ci ;
- Ratification des conventions internationales de sécurité sociale ; dans cette optique, le Conseil des Ministres a adopté lors de sa session du 23 septembre 2020, un projet de loi autorisant le Président de la République à ratifier la Convention n°102 de l'Organisation Internationale du Travail (OIT), concernant la norme minimum de la sécurité sociale ;
- Elaboration d'un projet de décret portant création, organisation, attributions, et fonctionnement du fonds de garantie de la mutualité sociale de Côte d'Ivoire, en abrégé « FOMUS-CI » dont l'objectif est de préserver le droit des mutualistes en cas de défaillances éventuelles des mutuelles sociales, unions de mutuelles sociales et fédérations agréées par l'Agence Ivoirienne de Régulation de la Mutualité Sociale (AIRMS) ;
- Obtention d'un appui de la Banque Africaine de Développement (BAD) pour le financement du Projet de Mobilité Urbaine d'Abidjan (PMUA) qui vise à mettre en place une couverture sociale en faveur des employés du secteur informel des transports publics ;
- Signature d'une convention avec le Programme d'Appui aux Stratégies mutualistes de Santé (PASS) en vue du développement des mutuelles sociales en Côte d'Ivoire.

a) Evolution des indicateurs de performance

Tableau 3 : Evolution des indicateurs du Programme

Indicateurs	Unité	REALISATIONS (N-4 à N-2)			2020	
		2017	2018	2019	Prévision	Réalisation
Objectif spécifique 1 : Améliorer la gouvernance de la Protection Sociale						
Existence du Rapport annuel d'activités	Oui/Non	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui
Existence de données annuelles actualisées	Oui/Non	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui
Plateforme Nationale de Protection Sociale fonctionnelle	Oui/Non	Non	Non	Oui	Oui	Oui
Nombre de textes législatifs et réglementaires élaborés	Dénombrement	ND	7	7	ND	11
Objectif spécifique 2 : Renforcer la protection des groupes vulnérables en matière d'action sociale et de promotion des personnes handicapées						
Nombre de personnes handicapées diplômés bénéficiaires du recrutement dérogatoire à la fonction publique	Dénombrement	ND	1237	200	200	200
Taux d'accroissement du nombre de Centres Sociaux et des établissements spécialisés du MEPS	Pourcentage	7,2%	9%	10%	15%	17,7%
Objectif spécifique 3 : Renforcer la protection des groupes vulnérables en matière de sécurité sociale						
Nombre de personnes vulnérables enrôlées à la CMU	Dénombrement	239 838	896 536	1 599 318	4 715 748	2 891 735
Nombre de bénéficiaires des prestations de la CMU	Dénombrement	ND	54 320	86 246	ND	136 602
Nombre de mutuelles sociales immatriculées	Dénombrement	ND	08	08	ND	09
Décrets portant création des régimes complémentaires de retraite par capitalisation des travailleurs du secteur formel (public et privé) disponibles et mis en œuvre	Oui /Non	Non	Non	Non	Oui	Oui
Textes portant RSTI et RCTI disponibles et appliqués	Oui /Non	Non	Non	Non	Oui	Oui

b) Analyse détaillée et explication des résultats

Objectif Spécifique 1: Améliorer la gouvernance de la Protection

Existence du Rapport annuel d'activités : La disponibilité des rapports annuels de mise en œuvre des activités en matière de protection sociale permet de faire des projections précises, en arrimage avec le PND 2021-2025, à partir des acquis et difficultés recensés. Sur cette base, des perspectives sont élaborées avec des actions concrètes et ciblées pour une amélioration accrue des conditions et cadre de vie des populations vulnérables. Il s'agira de finaliser toutes les activités prévues pour l'exercice 2021 et principalement :

- la poursuite de la généralisation de la couverture maladie universelle (CMU)
 - le déploiement du régime social des travailleurs indépendants ;
 - la mise en place effective du régime de retraite complémentaire par capitalisation au profit des fonctionnaires et agents de l'Etat ;
 - la mise en œuvre du programme de prise en charge médicale et financière des personnes âgées ;
 - la poursuite de l'accompagnement social des populations vulnérables pour faire face au coronavirus ;
 - la finalisation des politiques nationales d'action sociale et de sécurité sociale ;
 - la mise en œuvre la réforme des centres sociaux suite aux travaux de redynamisation des centres sociaux ;
 - le lancement du recrutement dérogatoire des personnes en situation de handicap à la fonction publique au titre de l'année 2021 ;
 - la prise en charge effective de 500 personnes en situation de handicap et de 1500 personnes vulnérables dans le cadre des secours sociaux.
- Existence de données annuelles actualisées : Le programme n'a aucunement souffert de l'inexistence de données annuelles clés susceptibles de donner plus de poids à la prise de décision au sein du Ministère. Ces données marquées du sceau de la gestion axée sur les résultats favorisent chaque année l'évaluation des initiatives mises en œuvre.

Dans l'optique de disposer de données annuelles actualisées, il est important de soutenir et suivre la mise en place d'un dispositif de collecte, de centralisation et de dissémination des données en matière de Protection Sociale.
 - Plateforme Nationale de Protection Sociale fonctionnelle : La Plateforme Nationale de Protection Sociale est un cadre multisectoriel de coordination, de conseil et d'analyse des actions en matière de protection sociale. Elle existe par Décret N°2015-567 du 29 juillet 2015 et est fonctionnelle à travers l'institution de rencontres sectorielles avec la participation des Partenaires Techniques et Financiers. Ces rencontres ont pour objectif principal d'échanger sur la mise en œuvre des programmes de protection sociale, de partager les expériences vécues en la matière et de donner des orientations pour une meilleure externalité desdits programmes. Ces rencontres ont besoin d'être institutionnalisées à travers un appui conséquent pour faciliter leur tenue régulière deux (2) fois l'année.
 - Nombre de textes législatifs et réglementaires élaborés : Ces textes ont été élaborés dans l'optique de renforcer le système de sécurité sociale et de mutualité sociale. Il s'agit principalement de :
 - L'adoption de textes pour l'opérationnalisation des Régimes de prévoyance Sociale des Travailleurs Indépendants (RSTI) à travers le Décret N°2020-308 du 04 mars 2020 fixant les modalités de fonctionnement du RSTI et l'Arrêté n°2020-065/MEPS/CAB du 16 juillet 2020 fixant le revenu plancher par catégorie socioprofessionnelle et le revenu plafond de ce régime qui vise à fournir une couverture sociale à une catégorie spécifique de la population (Exploitants agricoles, Commerçants, Transporteurs, Artisans, Artistes, Religieux) contre certains risques sociaux tels que la retraite, la maternité, les accidents et maladies ;

- L'adoption de textes portant création et réglementation du régime de retraite complémentaire par capitalisation au profit des fonctionnaires et agents de l'Etat à travers le Décret n°2020-528 du 24 juin 2020 portant institution du régime de retraite complémentaire par capitalisation au profit des fonctionnaires et agents de l'Etat, en vue d'améliorer le niveau de vie de ceux-ci ;
- L'adoption de textes pour réglementer les activités régaliennes des Directions Régionales de Protection Sociale et des Centres sociaux (Arrêté N°2019-043/MEPS/CAB du 18 avril 2019 portant attributions, organisation et fonctionnement des Direction Régionales de la Protection Sociale (DRPS) ; Arrêté N°2020-120/MEPS/CAB/DGPS du 21 décembre 2020 portant création, attributions, organisation et fonctionnement d'un Centre social ;
- L'adoption de texte pour la création de structures d'éducation et de rééducation spécialisées à caractère social des personnes vivant avec un handicap (Arrêté N°2020-071/MEPS/CAB du 20 juillet 2020 portant création, attributions, organisation et fonctionnement des Unités de Formation Intégrée, en abrégé UFI) ;
- La ratification des conventions internationales de sécurité sociale ; dans cette optique, le Conseil des Ministres a adopté lors de sa session du 23 septembre 2020, un projet de loi autorisant le Président de la République à ratifier la Convention n°102 de l'Organisation Internationale du Travail (OIT), concernant la norme minimum de la sécurité sociale ;
- L'élaboration d'un projet de décret portant création, organisation, attributions, et fonctionnement du fonds de garantie de la mutualité sociale de Côte d'Ivoire, en abrégé « FOMUS-CI » dont l'objectif est de préserver le droit des mutualistes en cas de défaillances éventuelles des mutuelles sociales, unions de mutuelles sociales et fédérations agréées par l'Agence Ivoirienne de Régulation de la Mutualité Sociale (AIRMS) ;
- L'élaboration de projets de décrets proposés dans le cadre de la mise en œuvre de la Loi n°98-594 du 10 novembre 1998 dite d'Orientation en faveur des Personnes Handicapées.

Au titre des perspectives, il est question de faire adopter en Conseil des Ministres les textes relatifs à la mise en place du FOMUS CI et également trois (3) décrets relatifs à l'Emploi des personnes handicapées transmis au Secrétariat Général du Gouvernement (SGG), notamment :

- Décret relatif à la Commission Technique d'Orientation et de Reclassement
Professionnels (COTOREP) secteur privé ;
- Décret relatif à la Commission Technique d'Orientation et de Reclassement
Professionnels (COTOREP) secteur public ;
- Décret portant recrutement des personnes handicapées à la Fonction
Publique.

Objectif Spécifique 2: Renforcer la protection des groupes vulnérables en matière d'action sociale et de promotion des personnes handicapées

- Nombre de personnes handicapées diplômés bénéficiaires du recrutement dérogatoire à la fonction publique : Ce recrutement de 200 personnes handicapées en moyenne presque chaque année montre que des actions sont menées pour la promotion des droits des personnes en situation de handicap et l'autonomisation par l'accès à l'emploi de cette frange de la population. Pour ce faire, il importe de créer les conditions favorables à l'organisation du recrutement dérogatoire des personnes en situation de handicap à la fonction publique au titre de l'année 2021.

- Taux d'accroissement du nombre de Centres Sociaux et des établissements spécialisés du MEPS : L'on note une hausse du taux d'accroissement des structures-relais de mise en œuvre de la politique sectorielle, car le taux est passé de 15% en 2019 à 17,7% en 2020. Cela atteste que le dispositif d'offre de services d'action sociale à l'endroit des populations vulnérables est renforcé.

Ce succès est à mettre à l'actif des plaidoyers faits à l'endroit des autorités locales par les représentants en région du secteur, notamment les Directeurs Régionaux de la Protection Sociale.

Pour accroître davantage ce taux, il faut rapprocher davantage les populations des services d'action sociale. Cela suppose qu'il faut créer plus de Centres Sociaux notamment dans les Sous-préfectures qui n'en disposent pas. Il faut également poursuivre le renforcement des capacités des structures d'action sociale (Centres Sociaux et établissements spécialisés), en tant qu'instruments de protection sociale, en moyens de locomotion (véhicules et moto), en matériels informatiques et en logistiques pour les activités de sensibilisation (haut-parleurs, vidéoprojecteurs, etc.).

Objectif Spécifique 3 : Renforcer la protection des groupes vulnérables en matière de sécurité sociale

- Nombre de personnes enrôlées à la CMU : Le nombre de personnes enrôlées à la CMU a connu une hausse comparativement à 2019. Cependant, l'objectif visé concernant l'enrôlement des populations et la généralisation de la CMU a rencontré d'énormes difficultés dues au COVID-19. Cette crise sanitaire a induit un ralentissement des activités de l'Institution sur le premier semestre. Ce ralentissement s'est principalement caractérisé par une suspension du recouvrement des cotisations du secteur privé avec la CNPS de mars à juin 2020 et une fermeture de tous les bureaux d'enrôlement de la CNAM sur la même période.

Par ailleurs, les taux d'enrôlement, de distribution des cartes et de recouvrement des cotisations des assurés, demeurent encore faibles, au regard des cibles visées sur la période. Le plan stratégique 2021-2023 de la CNAM a été élaboré avec pour principale orientation la mise en œuvre des ajustements nécessaires du système de gestion de la CMU pour améliorer l'accès des populations aux prestations.

Dans l'optique d'étendre la CMU à toute la population et notamment aux agriculteurs des filières coton, palmier à huile, hévéa et canne à sucre villageoise, trois arrêtés interministériels ont été signés en juin 2020 portant sur le recouvrement de leurs cotisations.

Dans le cadre de la mise en œuvre de la Couverture Maladie Universelle, les principales difficultés qui ont été relevées portent sur les points suivants :

- le faible taux de distribution des cartes d'assurés CMU ;
- le faible taux de recouvrement des assurés du secteur formel privé et du secteur informel ;
- le retard dans l'opérationnalisation de l'applicatif métier (Activ premium) ;
- la non-disponibilité de certains médicaments dans les pharmacies publiques et officines privées ;
- la faible implication des professionnels de santé dans la délivrance des prestations de soins de santé ;
- l'insuffisance de planification des projets entraînant un retard de 81% des actions ;
- la non-maîtrise de la plateforme de collecte des cotisations (e-CNPS) et ;
- la non-appropriation par les entreprises du processus de paiement des cotisations des assurés.

Le plan stratégique 2021-2023 de la CNAM a été élaboré avec pour principale orientation la mise en œuvre des ajustements nécessaires du système de gestion de la CMU pour solutionner ces difficultés et favoriser l'accès des populations aux prestations.

- Nombre de bénéficiaires des prestations de la CMU : Malgré la crise sanitaire liée au covid-19, les prestations relatives à la Couverture Maladie Universelle (CMU) ont toujours été servies aux populations.

Depuis le démarrage de la phase active le 1er octobre 2019, 136 602 personnes ont bénéficié des prestations de la CMU, en cumul d'octobre 2019 à fin 2020, dont 104 676 au titre de l'année 2020. Les prestations ont été délivrées à travers 124 localités du pays. Le plan stratégique 2021-2023 de la CNAM a été élaboré pour améliorer l'accès des populations aux prestations de soins.

- Nombre de mutuelles sociales immatriculées : Le nombre de mutuelles sociales immatriculées a connu une légère hausse de 2019 à 2020. Cela est dû à plusieurs difficultés liées d'une part à la Covid-19 et d'autre au niveau organisationnel, structurel et fonctionnel de l'Agence Ivoirienne de Régulation de la Mutualité Sociale (AIRMS) en charge de l'immatriculation des mutuelles sociales. Pour accroître ce nombre, il faut :
 - assurer la continuité des activités par le Télétravail entre l'AIRMS et ses partenaires ;
 - renforcer le dispositif des mesures barrières au sein de l'Agence;
 - poursuivre la signature des conventions avec l'ensemble des partenaires clairement identifiés (Commission bancaire, ACPCI) en vue de disposer de moyens de pressions sur les mutuelles sociales clandestines ou sous informées ;
 - renforcer l'appui et l'accompagnement des actions de communication de l'Agence en cette période de pandémie ;
 - assurer la veille réglementaire par l'envoi de courriers de rappels des délais réglementaires relatifs au dépôt des documents de fin d'exercice ;
 - initier un partenariat entre l'AIRMS et la "NOUVELLE PHARMACIE DE Côte d'Ivoire" ;
 - adresser une requête au Comité Consultatif de la Mutualité Sociale (CCMS) pour la révision du PCMS ;
 - encourager l'adoption et la vulgarisation des textes relatifs aux indicateurs prudentiels ;
 - poursuivre la formation des dirigeants mutualistes et des agents de la DSC ;
 - mettre à l'échelle des mutuelles sociales le projet d'harmonisation des documents des AG et des PV ;
 - renforcer le personnel de la DSC et de la Communication ;
 - renforcer l'équipement en matériel de travail et en moyen de locomotion ;
 - mettre en place un cadre de franche collaboration entre les acteurs du budget programme ;
 - faire un suivi constant du processus d'octroi des subventions ;
 - faire un plaidoyer pour un relèvement du niveau du budget de l'AIRMS.

- Décrets portant création des régimes complémentaires de retraite par capitalisation des travailleurs du secteur formel (public et privé) disponibles et mis en œuvre : L'on note une avancée notable sur la question à travers l'adoption de textes portant création et réglementation du régime de retraite complémentaire par capitalisation au profit des fonctionnaires et agents de l'Etat à travers le Décret n°2020-528 du 24 juin 2020 portant institution du régime de retraite complémentaire par capitalisation au profit des fonctionnaires et agents de l'Etat, en vue d'améliorer le niveau de vie de ceux-ci. Des initiatives sont en cours pour la phase de mise en œuvre.

Des initiatives sont en cours pour la phase de mise en œuvre, notamment la finalisation en liaison avec la CGRAE du déploiement du régime de retraite complémentaire par capitalisation au profit des fonctionnaires et agents de l'Etat.

- Textes portant RSTI et RCTI disponibles et appliqués : Des textes ont été adoptés pour l'opérationnalisation des Régimes de prévoyance Sociale des Travailleurs Indépendants (RSTI) à travers le Décret N°2020-308 du 04 mars 2020 fixant les modalités de fonctionnement du RSTI et l'Arrêté n°2020-065/MEPS/CAB du 16 juillet 2020 fixant le revenu plancher par catégorie socioprofessionnelle et le revenu plafond de ce régime qui vise à fournir une couverture sociale à une catégorie spécifique de la population (Exploitants agricoles, Commerçants, Transporteurs, Artisans, Artistes, Religieux) contre certains risques sociaux tels que la retraite, la maternité, les accidents et maladies. Des actions sont en cours pour la phase de mise en œuvre effective.

Des actions en liaison avec la CNPS sont en cours pour le déploiement du régime social des travailleurs indépendants.

c) Exécution financière par action

Tableau 4 : Exécution financière par action du programme

PROG 4 : PROTECTION SOCIALE									
Actions	Personnels		Biens et Services		Transferts		Investissements		Total (2020)
	2019	2020	2019	2020	2019	2020	2019	2020	
Action 1 : Gouvernance du secteur de la protection sociale	0	0	144 707 332	126 161 450	0	0	0	0	126 161 450
Action 2 : Protection des groupes vulnérables	0	0	1 841 299 027	1 076 425 745	64 000 000	44 500 000	72 646 401	33 838 972	1 154 764 717
Action 3 : Promotion de la sécurité sociale et mutualité	211 279 765	373 338 067	14 109 399	5 000 000	199 710 000	256 210 175	7 832 335 000	11 450 000 000	12 084 548 242
Action 4 : Formation des travailleurs sociaux	667 154 541	658 045 043	0	0	773 439 732	750 852 738	0	0	1 408 897 781

d) Exécution des autorisations d'engagement

Tableau 5 : Exécution des autorisations d'engagement du programme

PROG 4 : PROTECTION SOCIALE	Année de démarrage	Année de Fin	Coût Total	Budget Voté 2020	Budget Actuel 2020	Mandat PEC
Projet 1 : 22153020001 /Projet National d'Assistance aux Personnes Âgées	2017	2021	885 000 000	22 800 000	17 714 433	3 100 000
Sur financement intérieur	2017	2021	885 000 000	22 800 000	17 714 433	3 100 000
Sur financement extérieur			0	0	0	0
Projet 2 : 22153020002 / Construction et Equipement des Centres Sociaux	2013	2016	4 004 500 000	91 600 000	70 968 514	9 250 000
Sur financement intérieur	2013	2016	4 004 500 000	91 600 000	70 968 514	9 250 000
Sur financement extérieur			0	0	0	0
Projet 3 : 22153020003 / Réhabilitation et Equipement des Centres Sociaux	2013	2016	1 341 500 000	100 000 000	77 164 370	16 988 972
Sur financement intérieur	2013	2016	1 341 500 000	100 000 000	77 164 370	16 988 972
Sur financement extérieur			0	0	0	0
Projet 4 : 22153020021 / Réhabilitation et Equipement CESPPH de DANANE	2017	2022	440 000 000	10 000 000	8 500 000	4 500 000
Sur financement intérieur	2017	2022	440 000 000	10 000 000	8 500 000	4 500 000
Sur financement extérieur			0	0	0	0
Projet 5 : 22153030001 / Couverture Maladie Universelle			0	3 000 000 000	3 000 000 000	3 000 000 000
Sur financement intérieur			0	3 000 000 000	3 000 000 000	3 000 000 000
Sur financement extérieur			0	0	0	0
Projet 6 : 22153030003 CMU/Soutien aux Indigents			0	8 700 000 000	8 700 000 000	8 450 000 000
Sur financement intérieur			0	8 700 000 000	8 700 000 000	8 450 000 000
Sur financement extérieur			0	0	0	0

Commentaire : Pour ce qui est du **Projet National d'Assistance aux Personnes Âgées**, il est à noter qu'il y'a eu un collectif budgétaire. D'un budget voté au Parlement de **22 800 000 F CFA**, le projet a subi un abattement de **22,30%** d'où un budget final de **17 714 433 F CFA** avec une exécution financière réalisée à **17,50%**.

Ensuite, pour le **Projet Construction et Equipement des Centres Sociaux**, une variation négative est observée sur le budget alloué pour l'exercice 2020. D'un budget initial de **91 600 000 F CFA**, le projet a comme budget final un montant de **70 968 514 F CFA**, soit un taux de variation de **22,52%**. Mais la réalisation financière a été faite à hauteur de **9 250 000 F CFA**, soit un taux d'absorption de **13,03%**. Ce taux de **13,03%**, relativement faible loin du taux fixé comme objectif à atteindre, s'explique par la prise en compte de certains décomptes des travaux de construction des centres sociaux.

Aussi, le **Projet Réhabilitation et Équipement des Centres Sociaux** a-t-il connu une variation négative sur le budget total de l'exercice budgétaire 2020. D'un budget initial voté de **100 000 000 F CFA**, le projet a reçu une dotation finale de **77 164 370 F CFA**, soit un taux de variation négative de **22,02%**. Ainsi, l'exécution financière s'est réalisée à hauteur de **16 988 972 F CFA**, soit un taux d'absorption de **22,02%**. Ce faible taux constaté est dû au fait que (donner les raisons).

En ce qui concerne le **Projet de Réhabilitation et Equipement du CESPPH de Danané**, le budget a connu un collectif en cours d'exercice 2020. Donc d'un budget voté au Parlement de **10 000 000 F CFA**, le budget final est de **8 500 000 F CFA** avec une exécution financière réalisée à hauteur de **52,94%**.

S'agissant le projet relatif à la **Couverture Maladie Universelle**, le budget n'a connu aucune modification (collectif budgétaire) en cours d'exercice et a connu une réalisation financière à hauteur de **100%**.

Quant au projet **CMU/Soutien aux Indigents**, le budget n'a pas non plus connu une modification, mais plutôt une exécution financière à hauteur de **97,13%**.

e) Exécution des prévisions d'effectifs

Tableau 6 : Exécution des prévisions d'effectifs du programme

Actions	2019	2020				
		Besoin exprimé	Prévision	Besoin satisfait	Sorties	Total fin d'année
Catégorie A	96	15	15	15	8	103
Catégorie B	97	46	46	22	19	100
Catégorie C	45	9	9	5	15	35
Catégorie D	14	4	4	0	0	14
Non Fonctionnaires	53	3	3	0	2	51
TOTAL	305	77	77	42	44	303

2. Commentaire et conclusion

Conformément aux données du tableau 6, les besoins exprimés en ressources humaines ont été satisfaits à hauteur de 54,54%. Par ailleurs, il importe de revoir à la hausse le taux de satisfaction des besoins exprimés en ressources humaines (54,54%, Cf Tableau 6). Revoir ce taux moyen à la hausse à travers des mécanismes de motivation (élargissement de primes au personnel en charge de la protection sociale) contribuerait efficacement au (i) renforcement du cadre institutionnel, réglementaire et référentiel de la mise en œuvre de la politique nationale de protection sociale, (ii) renforcement du dispositif d'offre de services d'action sociale à l'endroit des populations vulnérables, et (iii) renforcement du système de sécurité sociale et de mutualité sociale.

SECTION 365 : MINISTERE DE LA PROMOTION DES PME

I. PRESENTATION GENERALE DU MINISTERE

Le Ministère de la Promotion des PME (MPPME) a pour mission de mettre en œuvre la politique du Gouvernement en matière de Promotion et de Développement des PME.

A ce titre et en liaison avec les différents départements intéressés, il a l'initiative entre autre des actions suivantes :

En matière de promotion, d'assistance et de compétitivité des PME :

- ✓ proposer des politiques et des mesures visant à assurer une meilleure expansion du secteur des PME ;
- ✓ définir un cadre institutionnel et réglementaire pour soutenir les stratégies de promotion des PME;
- ✓ mettre en place un organisme de promotion du secteur des PME, en collaboration avec les opérateurs économiques et les organismes de soutien nationaux et internationaux ;
- ✓ promouvoir la transformation et la compétitivité des produits ivoiriens ;
- ✓ mettre en œuvre et assurer le suivi des politiques visant à la compétitivité des PME ;
- ✓ assurer les missions de conseil, de formation et d'assistance aux PME.

En matière d'ingénierie d'entreprise, il est chargé de :

- ✓ favoriser et promouvoir la création d'entreprises ;
- ✓ accueillir, enregistrer, encadrer et mettre en œuvre un programme d'information des promoteurs;
- ✓ réaliser les études permettant d'identifier les opportunités de création des PME ;
- ✓ assurer l'analyse, l'évaluation économique et financière des projets ;
- ✓ mettre en place des outils d'accompagnement des entreprises ;
- ✓ aider le secteur informel à mieux s'organiser et à migrer vers le secteur formel;
- ✓ renforcer les aptitudes entrepreneuriales des nationaux par des formations à la création et à la gestion d'entreprises ;
- ✓ développer les formations au processus de montage et de gestion des projets.

En matière de développement du partenariat, de l'accès aux financements et aux marchés :

- ✓ proposer et suivre les partenariats en faveur du développement des PME ;
- ✓ participer à la mise en place du suivi du dispositif d'appui et d'assistance des PME;
- ✓ assurer la coordination et le suivi technique des programmes d'appui financier au secteur des PME ;
- ✓ promouvoir l'accès des PME aux Financements et aux Marchés en relation avec les partenaires nationaux et internationaux ;
- ✓ promouvoir les investissements dans le secteur des PME.

I.1 Rappel des orientations stratégiques du Ministère

❖ Principales orientations

Les actions majeures de la politique du Ministère sont :

- ✓ la mise en œuvre de la stratégie de développement des PME ;
- ✓ la poursuite de la mise en place d'un cadre incitatif réglementaire favorable aux activités des PME ;
- ✓ les mesures d'aide et de soutien de l'Etat et des collectivités aux PME ;

- ✓ la promotion, l'assistance et l'amélioration de la compétitivité des PME ;
- ✓ la promotion de l'entrepreneuriat et de l'ingénierie d'entreprise ;
- ✓ la facilitation de l'accès aux financements des acteurs du secteur des PME ;
- ✓ la mise en œuvre de la stratégie nationale d'appui au développement des PME (Programme Phoenix).

❖ Objectifs

Les objectifs globaux du Ministère sont :

- ✓ Améliorer la gouvernance du secteur ;
- ✓ Promouvoir et rendre plus compétitive les PME.

❖ Résultats stratégiques

- ✓ La gouvernance du secteur et la gestion efficiente des ressources humaines, matérielles et financières sont améliorées ;
- ✓ Les PME sont promues et plus compétitives au niveau national et international.

I.2 Synthèse des principaux résultats

❖ En matière de gouvernance du secteur

Résultats majeurs :

- La mise en œuvre du statut de l'entrepreneur

La mise en œuvre du statut de l'Entrepreneur est un nouveau régime juridique simplifié qui s'applique à toute personne physique exerçant une activité ayant un chiffre d'affaires inférieur ou égal à 30 millions de F CFA (Source : OHADA). L'objectif visé est de favoriser la formalisation du secteur informel afin de permettre aux acteurs de ce secteur d'accéder aux services financiers et non financiers.

- La prise de mesures d'allègement fiscal

En vue de soutenir d'une manière générale les PME et en particulier l'entrepreneuriat national et la création d'emplois, des mesures d'allègement fiscal ont également été prises notamment :

- ✓ la réduction de 25 % de l'impôt foncier pour les PME pendant les deux années suivant leur date de création ;
- ✓ le relèvement du crédit d'impôt annuel sur les impôts sur le bénéfice pour les emplois créés ;
- ✓ le crédit d'impôt de 20 % de la valeur d'acquisition des brevets ou des procédés de fabrication ;

- ✓ l'allègement du BIC, de l'impôt synthétique et de la patente pour les PME encadrées par les Centres de Gestion Agréés (CGA) ;
- ✓ le taux de 5 % (sur une base hors taxes) de la taxe sur les opérations bancaires applicable aux agios bancaires des crédits d'équipements informatiques et industriels et les crédits d'acquisition de logiciels ;
- ✓ l'exonération au profit des PME des droits d'enregistrement au titre des actes relatifs aux Marchés Publics passés avec l'Etat ;
- ✓ l'exonération sur une période de trois années suivant la date de leur création, des droits d'enregistrement relatifs à l'augmentation du capital social ou à la modification de la forme juridique, en ce qui concerne les entreprises exploitées sous la forme individuelle ;
- ✓ la vérification de la comptabilité sans pénalité en faveur des PME durant les trois premières années de leur existence, notamment celles réalisant un chiffre d'affaires annuel inférieur ou égal à 200 millions FCFA quel que soit leur régime d'imposition ;
- ✓ l'annexe fiscale 2021 vient d'instituer des taxes communales pour les entrepreneurs selon les secteurs d'activités allant de 2% à 2,5%; entre 5% et 7% pour les microentreprises selon qu'elles sont inscrites dans un Centre de Gestion Agréé.

- *L'allègement des seuils d'investissements*

Les seuils d'investissements ont été allégés pour tenir compte de la spécificité des PME :

- ✓ Au titre du régime de déclaration, aucun seuil d'investissement n'est requis ;
- ✓ Au titre du régime d'agrément, le seuil d'investissement minimum requis est abaissé à **50 millions de FCFA** pour les PME ;
- ✓ Le nouveau Code des investissements accorde un crédit d'impôt additionnel de 2% aux grandes entreprises étrangères (éligibles aux avantages du nouveau code) qui s'engagent dans une politique de sous-traitance au profit des PME nationale.

❖ **En matière de Promotion des PME**

Résultats majeurs :

- *L'amélioration de l'accès des PME aux Marchés Publics.*

La part des PME est passée à 41,8% au premier semestre 2020 contre 19,11% en 2018, soit une hausse de 22,69 points (source : DGMP). Cela s'explique par l'institution d'un ministère entièrement dédié aux PME et la mise en œuvre des mesures spécifiques dans le secteur. Il s'agit de :

- ✓ l'ordonnance du 24 juillet 2019 qui prévoit une hausse du quota de 30% de la sous-traitance de la valeur globale des marchés aux PME locales ;
- ✓ la convention cadre entre l'administration financière publique et le patronat bancaire et financier pour le préfinancement des PME tributaires des marchés publics.

- *L'amélioration de l'accès aux financements*

Grâce à l'opérationnalisation du Fonds de Garantie des crédits aux PME (FGPME) dont l'abondement actuel est de 10 milliards issue d'une délégation d'accord entre le Fonds de Soutien aux PME (FSPME Covid-19) et le Fonds de Garantie pour garantir les prêts octroyés aux entreprises impactées par la Covid-19.

Tableau 1: Tableau de l'évolution des indicateurs du Ministère

INDICATEURS DE PERFORMANCE	REALISATIONS (de N-4 à N-2)			N-1 (2020)		COMMENTAIRES
	2017	2018	2019	Prévision	Réalisation	
Indicateur 1 : Nombre de textes législatifs et réglementaires élaborés et validés	ND	01	12	04	30	Cible dépassée Source : DAJC
Indicateur 2 : Nombre de PME créées	ND	14 740	16 785	10 000	15 468	Cible non atteinte Source : CEPICI
Indicateur 3 : Nombre de PME assistées	ND	ND	188	360	6 412	Cible dépassée Source : Agence CI-PME/DPAFM/DPAC/DIE
Indicateur 4 : Nombre d'emplois créés dans le secteur des PME	ND	14 910	8 771	24 400	23 093	Cible non atteinte Sources : Direction Générale de l'Emploi, CNPS, CEPICI
Indicateur 5 : Contribution des PME au PIB	ND	4,70	4,80	4,80	ND	Sources : DGE, INS, MEF

Source : (voir commentaires)

I.3 Résumé de l'exécution du budget

Tableau 2 : Exécution du budget N-1

Unités	Budget 2020				Tx de Réal
	Voté	Collectif	Actuel	Réalisation	
1. Ressources	2 272 202 606	2 542 976 685	2 641 795 865	2 060 076 337	90,66%
1.1 Ressources intérieures	2 272 202 606	2 542 976 685	2 641 795 865	2 060 076 337	90,66%
1.1.1 Budget de l'Etat (Trésor)	2 272 202 606	2 542 976 685	2 641 795 865	2 060 076 337	90,66%
1.1.2 Recettes de services	-		-		-
1.2 Ressources extérieures	-		-		-
1.2.1 Emprunts projets	-		-		-
1.2.2 Dons Projets	-		-		-
1.2.3 Appuis budgétaires ciblés	-		-		-
2 Charges	2 272 202 606	2 542 976 685	2 641 795 865	2 060 076 337	90,66%
.2.1 Personnel	403 642 219	403 642 219	402 461 399	396 364 910	98,19%
2.1.1 Solde y compris EPN	403 642 219	403 642 219	402 461 399	396 364 910	98,19%
2.1.2 Contractuels hors solde	-		-	-	-
2.2 Biens et Services	959 210 629	896 484 275	966 484 275	721 886 389	75,25%
Biens et services sur budget Etat	959 210 629	896 484 275	966 484 275	721 886 389	75,25%
2.3 Transferts	459 349 558	830 496 666	830 496 666	557 684 467	121,40%
2.3.1 Transferts courants	459 349 558	830 496 666	830 496 666	557 684 467	121,40%
2.3.2 Transferts en capital	-		-		-
2.4 Investissement	450 000 000	349 626 971	349 626 971	292 414 818	64,98%
2.4.1 Trésor	450 000 000	349 626 971	349 626 971	292 414 818	64,98%
2.4.2 Financement extérieur	-		-		-
Dons	-		-		-
Emprunts	-		-		-
Total	2 272 202 606	2 542 976 685	2 641 795 865	2 060 076 337	90,66%

Sources :

- Notification des crédits autorisés 2018, 2019,2020
- Situation d'exécution budgétaire au 15 janvier 2020

Présentation et commentaire de l'exécution financière sur la période 2018 à 2020

Créé en juillet 2018 en tant que Secrétariat d'Etat, le département de la Promotion des PME est devenu Ministère depuis septembre 2019. Ainsi :

Au titre du personnel

En 2018, le Secrétariat d'Etat n'a pas été doté en budget relatif au personnel. Cela se justifie par sa création en juillet de cette même année.

En 2019, la dotation allouée au titre du personnel était de 359 741 245 frs CFA.

En revanche en 2020, elle était de 403 642 219 frs CFA.

Le taux de réalisation en 2020 est de 98,19% est inférieur à 100%, soit un écart de -1,81%. Cette nature de dépense relève de la direction de la solde (Budget).

Au titre des biens et services

En 2018, le département a bénéficié d'un montant global de 300 000 000 frs CFA pour son fonctionnement.

En 2019, la dotation allouée était de 887 053 023 frs CFA.

Pour 2020, la dotation était de 959 210 629 frs CFA.

Le taux de réalisation en 2020 est inférieur à 100% (75,25%), soit un écart de -24,75% qui s'explique par la régulation budgétaire en vigueur.

Au titre des transferts

En 2018, le département n'a pas été doté en budget relatif au transfert.

En 2019, la dotation allouée était de 522 000 000 frs CFA.

Pour 2020, la dotation était de 459 349 558 frs CFA.

Le taux de réalisation en 2020 est supérieur à 100% (121,40%), soit un écart de +21,40% qui s'explique par l'appui budgétaire accordé à l'Agence Côte d'Ivoire PME.

Au titre des investissements

En 2018, le département n'a pas été doté en budget relatif aux investissements.

En 2019, le Ministère a bénéficié d'une dotation de 450 000 000 frs CFA. Cette dotation a été reconduite en 2020.

Le taux de réalisation en 2020 est de 64,98% contre 81,25% en 2019. Cela s'explique par les lois de finances rectificatives prises à la survenue de la pandémie Covid-19.

Difficultés rencontrées dans l'exécution du budget

Les difficultés quasi permanentes d'accès et d'utilisation du Système d'Information Budgétaire (SIB) ont perturbé les engagements. A cela, il faudra ajouter la non appropriation véritable par les différents acteurs du système du lexique du Budget-Programmes et la pandémie à covid-19 qui a fait cesser les activités pendant quelques semaines et gêné l'exécution du budget.

En outre, la lenteur de la connexion internet du Ministère a perturbé par moment le traitement des données dans le SIB.

Perspectives de solutions

Pour une meilleure appropriation du SIB, un renforcement de capacités des acteurs budgétaires par le Ministère du Budget est nécessaire.

Cependant, face à la pandémie à covid-19, le respect de la distanciation adopté par le gouvernement ainsi que le télétravail sont mis en application par le Ministère.

Aussi, pour résoudre le problème lié à la connexion internet, le Ministère a décidé d'améliorer sa connexion par l'acquisition de matériels plus performants.

II. RAPPORT ANNUEL DE PERFORMANCE PAR PROGRAMME

II.1 Programme 1 : Administration Générale

1. Bilan du programme

En matière de gouvernance du secteur :

- Quatorze (14) agréments ont été délivrés par arrêté aux structures d'accompagnement et d'aide aux porteurs de projets et créateurs d'entreprises.

Résultat : Facilitation de l'accès des PME aux Fonds de Soutien aux PME (FSPME)

-Organisation du Fonds de Garantie par les décrets n°2020-18 du 8 janvier 2020 et n°2020-560 du 8 juillet 2020

Résultat : opérationnalisation du Fonds de Garantie

-la prise d'un arrêté interministériel portant nomination des membres du Comité de Gestion FSPME-Covid-19

Résultat : opérationnalisation du FSPME-Covid-19 (632 PME ont bénéficié d'un appui financier pour un montant total de plus de 27 milliards).

a. Evolution des indicateurs de performance

Tableau 3 : Evolution des indicateurs de performance du Programme 1

Indicateur	Unité	REALISATIONS (de N-4 à N-2)			N-1 (2020)	
		2017	2018	2019	Prévision	Réalisation
Améliorer le cadre réglementaire et institutionnel du secteur des PME						
Indicateur 1 : Nombre de textes législatifs et réglementaires élaborés, validés et soumis en vue d'adoption effective	Dénombrement	-	01	12	4	30
Indicateur 2 : Taux de satisfaction des faitières et/ou fédérations et associations de PME	Pourcentage	-	ND	70%	75%	75%
Indicateur 3 : Taux de réalisation des missions d'inspection	Pourcentage	-	ND	80%	80%	80%
Renforcer les systèmes d'informations et de communication du Ministère						
Indicateur 4 : Taux de couverture des services en internet	Pourcentage	-	50%	85%	85%	95%
Indicateur 5 : Nombre d'actions de communication liées au secteur	Dénombrement	-	ND	3	5	6
Assurer une gestion efficace des ressources humaines, matérielles et financières						
Indicateur 6 : Taux de satisfaction des besoins en formation du personnel	Pourcentage	-	ND	40%	50%	50%
Indicateur 7 : Taux d'actions sociales réalisées	Pourcentage	-	ND	40%	45%	50%
Indicateur 8 : Taux d'exécution du budget	Pourcentage	-	ND	81,25%	100%	90,66%

Source : voir analyse

b. Analyse détaillée et explication des résultats

Définition de l'indicateur 1 : Nombre de textes législatifs et réglementaires élaborés, validés et soumis en vue d'adoption effective

Il s'agit du nombre de textes législatifs et réglementaires élaborés, validés et soumis en vue d'adoption effective chaque année.

Source : Direction des Affaires Juridiques et du Contentieux (DAJC)

Mode de calcul : Dénombrement

Valeurs cibles : 12 en 2019 et 30 en 2020.

Depuis l'année 2018, des mesures spécifiques aux PME sont prises à travers des textes législatifs et réglementaires en vue de l'amélioration du climat des affaires.

Le nombre de textes s'est accru en 2020 compte tenu des arrêtés octroyant l'agrément aux structures d'accompagnement des PME.

Définition de l'indicateur 2 : Taux de satisfaction des faitières et/ou fédérations et associations de PME

Il s'agit ratio moyen annuel entre le nombre de fédération et associations de PME satisfaites et le nombre total de fédérations enquêtés.

Source : rapport d'enquête/ Direction de la Planification, des Statistiques et de la Prospective.

Mode de calcul : ce ratio est calculé en fin d'enquête réalisée chaque année.

Valeurs cibles : 70% en 2019 et 75% en 2020.

75% des faitières adhèrent aux mesures spécifiques prises pour l'accompagnement des PME. La cible fixée a été atteinte. Par ailleurs, il apparait nécessaire d'emmener l'ensemble des faitières et associations à s'organiser en plateforme unique afin que le ministère ait un interlocuteur pour mieux adresser leurs préoccupations.

Définition de l'indicateur 3 : Taux de réalisation des missions d'inspection

Il s'agit du ratio moyen du nombre de missions réalisées et le nombre de missions prévues.

Source : DRH/CABINET

Mode de calcul : Ce ratio est calculé chaque mois et fait l'objet d'une moyenne arithmétique

Valeurs cibles : 80% en 2019 et 80% en 2020

Relativement à ce taux, il convient de souligner que le décret organique n°2019-755 du 18 septembre 2019, instituant un ministère entièrement dédié à la promotion des PME ne prévoit pas une Inspection Générale.

Toutefois, un rapport de contrôle, de suivi-évaluation est produit annuellement.
La création d'une inspection générale améliorerait le suivi-évaluation interne.

Définition de l'indicateur 4 : Taux de couverture des services en internet

Il s'agit du ratio moyen du nombre des services connectés et le nombre total de service du Ministère

Source : Direction des Systèmes d'Information (DSI)

Mode de calcul : ce ratio est calculé annuellement.

Valeurs cibles : 85% en 2019 et 95% en 2020

Les structures du Ministère sont réparties sur huit (8) sites. Sur les huit sites 95% sont couverts en internet haut débit. En 2020, le travail en visioconférence a boosté cette couverture à 95% contre 85% initialement prévu.

Définition de l'indicateur 5 : Nombre d'actions de communication liées au secteur

Il s'agit du nombre d'actions de communication liées au secteur

Source : SERCOM

Mode de calcul : dénombrement

Valeurs cibles : 3 en 2019 et 6 en 2020

Depuis 2019, les canaux de communication qui servent d'interface entre le ministère et les usagers ont connu une évolution passant de trois (3) à six (6) en 2020 permettant une bonne visibilité du secteur.

Définition de l'indicateur 6 : Taux de satisfaction des besoins en formation du personnel

Il s'agit du ratio moyen du nombre de formations réalisées et le nombre total de formations prévues

Source : DRH/DAF

Mode de calcul : ce ratio est calculé à la fin de chaque année

Valeurs cibles : 40% en 2019 et 50% en 2020

La cible fixée a été atteinte.

Définition de l'indicateur 7 : Taux d'actions sociales réalisées

Il s'agit du ratio du nombre d'actions sociales réalisées et le nombre total d'actions prévues

Sources : DAF/DRH

Mode de calcul : ce ratio est calculé à la fin de chaque année

Valeurs cibles : 40% en 2019 et 50% en 2020

La cible fixée a été atteinte.

Définition de l'indicateur 8 : Taux d'exécution du budget

Il s'agit du ratio du budget exécuté et les crédits autorisés du budget actuel

Source : DAF

Mode de calcul : ce ratio est calculé à la fin de l'exercice budgétaire

Valeurs cibles : 81,25% en 2019 et 90,66% en 2020

Le taux d'exécution fixé en 2019 à 81,25% a été atteint. Par contre, la cible fixée à 100% en 2020 n'a pas été atteinte, soit 90,66%. Cela se justifie par les dysfonctionnements répétés dans le SIB.

C. Exécution financière par action

Tableau 4 : exécution financière par action du programme 1

Actions	Personnel	Biens et Services	Transferts	Investissement	Total (2020)
Action 1 : Coordination et animation	-	264 422 437	-	-	264 422 437
Action 2 : Gestion des systèmes d'information et de communication	-	91 725 753	-	-	91 725 753
Action 3 : Gestion des ressources humaines, matérielles et financières	396 364 910	373 643 305	-	-	770 008 215

Source : Situation d'exécution budgétaire au 15 /01/ 2021

d. Exécution des Investissements

Tableau 5 : exécution des autorisations d'engagement du programme 1

NB : Il n'existe pas de projet au programme Exécution des prévisions d'effectifs

Tableau 6 : exécution des prévisions d'effectifs du programme 1

L'exécution des prévisions d'effectifs du programme est présentée dans le tableau ci-dessous.

	2020	N (2021)				
		Besoin exprimé	Prévision	Besoin satisfait	Sorties	Total fin d'année
Catégorie A	31	11	-	-	-	31
Catégorie B	27	13	-	-	-	27
Catégorie C	09	0	-	-	-	09
Catégorie D	07	4	-	-	-	07
Non Fonctionnaires	18	0	-	-	-	18
TOTAL	92	28	-	-	-	92

Source : DRH

NB : Les prévisions d'effectifs étant tirées du catalogue des mesures nouvelles, les informations relatives au MPPME n'y figurent pas.

2. Commentaires et conclusion

Le budget alloué a permis d'exécuter en partie les activités du Programme 1 à savoir (i) la couverture des services du Ministère en internet, (ii) des canaux de communications pour rendre visible les activités du Ministère, (iii) des formations au profit des agents du Ministère.

A la survenue de la pandémie à covid-19, plusieurs textes ont été pris par le Ministère dans le but de soutenir les PME impactées par la crise. L'un des textes a permis l'opérationnalisation du Fonds de Soutien aux PME (FSPME).

Aussi, des dispositions spécifiques en faveur des PME ont été accordées en matière de fiscalité et du code d'investissement, la sensibilisation reste à faire.

Au vu des missions assignées au Ministère, une revalorisation de la dotation budgétaire est nécessaire.

En outre, l'inadéquation entre les agents affectés et les postes de travail, l'insuffisance de locaux et l'inexistence de motivation financière sont à l'origine d'un manque criant de personnel.

II.2 Programme 2 : Promotion des PME

1. Bilan du programme

- En matière de formalisation du secteur informel, le lancement officiel du statut de l'Entrepreneur le 21 février 2020 à San-Pedro et l'enregistrement des Entrepreneurs ont été effectifs. Résultat: 18 538 Entrepreneurs enregistrés (Source : Agence CI-PME).
- En matière de poursuite de la mise en œuvre du programme national de création d'incubateurs d'entreprises. Résultats : quatre (4) nouveaux incubateurs ont été créés (San-Pedro, Bouaké, Korhogo et Odienné).

a. Evolution des indicateurs de performance

Tableau3 : évolution des indicateurs du programme 2

Objectif : Développer et rendre compétitive les PME						
Indicateur	Unité	REALISATIONS (de N-4 à N-2)			N-1 (2020)	
		2017	2018	2019	Prévision	Réalisation
Indicateur 1 : Nombre de PME créées	Nombre	-	-	16 785	10 000	15 468

Source : CEPICI

b. Analyse détaillée et explication des résultats

Définition de l'indicateur 1 : Nombre de PME créées

Il s'agit du nombre de PME créées chaque année

Source : CEPICI

Mode de calcul : Dénombrement

Valeurs cibles : 16 786 en 2019 et 15 468 en 2020.

Le nombre de PME créées en 2020 a subi une légère baisse 15 468 contre 16 785 en 2019. Cela s'explique par la survenue de la pandémie à covid-19 qui a particulièrement touché ce secteur.

c. Exécution financière par action

Tableau 4 : exécution financière par action du programme 2

Actions	Personnel	Biens et Services	Transferts	Investissements	Total (2020)
Action 1 : Promotion, assistance et amélioration de la compétitivité des PME	-	63 878 647	61 741 715	-	125 620 362
Action 2 : Opérationnalisation de l'agence Côte d'Ivoire PME	-	19 942 000	495 942 752	292 414 818	808 299 570

Source : - situation d'exécution au 15 /01/2021

d. Exécution des autorisations d'engagement

Tableau 5 : exécution des autorisations d'engagement du programme 2

	Année de démarrage	Année de fin	Coût total	Budget voté 2020	Budget Actuel 2020	Mandat PEC 2020
Projet 1 : Appui à l'agence Côte d'Ivoire PME	2019	2022	3 900 000 000	245 454 546	190 705 621	133 493 935
Sur investissement intérieur			3 900 000 000	245 454 546	190 705 621	133 493 935
Sur investissement extérieur			-	-	-	-
Projet 2 : Appui à l'accès des PME aux financements et aux marchés	2017	2023	36 574 000 000	27 272 727	21 189 513	21 189 500
Sur investissement intérieur			36 574 000 000	27 272 727	21 189 513	21 189 500
Sur investissement extérieur			-	-	-	-
Projet 3 : Mise en œuvre de la stratégie de développement des PME (PHOENIX)	2015	2021	3 370 000 000	16 363 636	12 713 708	12 713 700
Sur investissement intérieur			3 370 000 000	16 363 636	12 713 708	12 713 700
Sur investissement extérieur			-	-	-	-
Projet 4 : Création des incubateurs d'entreprises	2016	2020	2 225 000 000	160 909 091	125 018 129	125 017 683
Sur investissement intérieur			2 225 000 000	160 909 091	125 018 129	125 017 683
Sur investissement extérieur			-	-	-	-
Total programme (budget de l'Etat)			46 069 000 000	450 000 000	349 626 971	292 414 818
Total sur Financement intérieur			46 069 000 000	450 000 000	349 626 971	292 414 818
Total sur Financement extérieur			-	-	-	-

Sources : - situation d'exécution au 15 /01/2021 - DPIP

Projet 1 : Appui à l'agence Côte d'Ivoire PME

L'objectif de ce projet est d'améliorer la compétitivité des PME ivoiriennes à travers le renforcement de capacités, l'amélioration du climat des affaires et l'accès aux financements et aux marchés, le développement de la culture entrepreneuriale et de l'innovation. Le budget initialement voté en 2020 de 245 454 546 frs CFA a connu une coupe budgétaire de 54 748 925 frs CFA, soit une dotation de 190 705 621 frs CFA. 70% de cette dotation a été exécutée, soit 133 493 935 frs CFA. De 2019 à 2020, 5917 promoteurs de PME ont bénéficié d'une formation en technique managériale et 9250 personnes sensibilisées à la culture entrepreneuriale. Aussi, 751 PME ont bénéficié d'un encadrement juridique et comptable.

Projet 2 : Appui à l'accès des PME aux financements et aux marchés

Ce projet vise à améliorer l'accès des PME aux financements et aux marchés dont la principale composante est l'opérationnalisation du Fonds de garantie des crédits aux PME. Le budget initialement voté de 27 272 727 frs CFA a connu une coupe budgétaire de 6 083 214 frs CFA, soit une dotation de 21 189 513 frs CFA. Cette dotation a été exécuté à 99,99%, soit 21 189 500 frs CFA. Elle a permis l'organisation du statut de l'entreprenant et du business forum du 21 au 24 février à San-Pedro.

Projet 3 : Mise en œuvre de la stratégie de développement des PME (PHOENIX)

Ce projet vise à renforcer le cadre institutionnel et les capacités des acteurs du secteur des PME pour accroître la performance et la compétitivité des PME ivoiriennes. Le budget initialement voté en 2020 de 16 363 636 frs CFA a connu une coupe budgétaire de 3 649 928 frs CFA, soit une dotation de 12 713 708 frs CFA. Cette dotation a été exécuté à 99,99%, soit 12 713 700 frs CFA. Elle a permis la prise en charge de l'organisation de la formation de soixante (70) acteurs de la commande publique.

Projet 4 : Création des incubateurs d'entreprises

Ce projet vise à accompagner le porteur de projet en termes de conseil, de formation, de financement des études, d'hébergement et à faciliter l'accès de la jeune entreprise à son réseau de partenaire. Le budget initialement voté en 2020, soit 160 990 091 frs CFA a connu une coupe budgétaire de 35 890 962 frs CFA, soit une dotation de 125 018 129 frs CFA. Cette dotation a permis la mise en œuvre de trois (3) incubateurs à Bouaké, Korhogo et Odienné ainsi que la formation de quatre-vingt-dix (90) entrepreneurs.

e. Exécution des prévisions d'effectifs

Tableau 6 : exécution des prévisions d'effectifs du programme 2

L'exécution des prévisions d'effectifs du programme est présentée dans le tableau ci-dessous.

	2020	N (2021)				
		Besoin exprimé	Prévision	Besoin satisfait	Sorties	Total fin d'année
Catégorie A	18	15	-	-	1	17
Catégorie B	13	20	-	-	-	13
Catégorie C	2	4	-	-	-	2
Catégorie D	7	4	-	-	-	7
Non Fonctionnaires	53	0	-	-	-	53
TOTAL	93	43	-	-	-	93

Source : DRH

NB : Les prévisions d'effectifs étant tirées du catalogue des mesures nouvelles, les informations relatives au MPPME n'y figurent pas.

2. Commentaires et conclusion

En vue de résoudre le problème de la faible compétitivité des PME, le Ministère à travers l'Agence Côte d'Ivoire PME, structure opérationnelle du secteur a accompagné plus de 4 mille PME en 2020 dans l'encadrement juridique, comptable et financier. Aussi, dans le cadre de l'accompagnement de porteur de projets en termes de conseil, de formations, de financement des études, d'hébergement et de faciliter la jeune entreprise à son réseau de partenaire, quatre (4) incubateurs ont été créés à Abidjan, San-Pedro, Bouaké et Odienné.

Pour garantir auprès des banques les crédits sollicités par les PME ivoiriennes et leur apporter les cautions nécessaires pour les marchés publics, l'affacturage et l'exportation, un Fonds de Garantie a été mis en place. A ce jour, son niveau d'abondement depuis novembre 2020 est de 10 milliards de francs CFA issu d'une délégation entre le Fonds de Soutien aux PME et le Fonds de Garantie.

Cependant, eu égard aux résultats susmentionnés, et au vu des missions assignées au ministère, une revalorisation de la dotation budgétaire est nécessaire. De ce fait, des défis suivants restent à relever :

- ✓ La poursuite du programme national de création des incubateurs d'entreprises ;
- ✓ L'abondement du fonds de Garantie à hauteur de 30 milliards ;
- ✓ L'accélération du processus de création du Fonds ivoirien de l'Innovation ;
- ✓ L'élaboration de la politique publique et une stratégie pour le développement de l'entrepreneuriat.

Enfin, l'inadéquation entre les agents affectés et les postes de travail, l'insuffisance de locaux et l'inexistence de motivation financière sont à l'origine d'un manque de personnel.

CONCLUSION GENERALE

L'importance des PME dans le développement économique de la Côte d'Ivoire n'est plus à démontrer. Le Gouvernement l'a si bien compris qu'il s'est doté d'une Stratégie Nationale de développement des PME dénommée « Programme PHOENIX » et d'un ministère dédié. Cependant, les ressources mises à la disposition de ce ministère demeurent insuffisantes et méritent d'être revalorisées conformément aux objectifs du Gouvernement de faire du secteur privé le moteur de la croissance économique.

SECTION 366: MINISTERE DE L'ASSAINISSEMENT ET DE LA SALUBRITE

SECTION 366: MINISTERE DE L'ASSAINISSEMENT ET DE LA SALUBRITE

I. PRESENTATION GENERALE DU MINISTERE

Le Ministère de l'Environnement et du Développement Durable (MINEDD) est chargé de mettre en œuvre et de suivre la politique nationale en matière de protection de l'environnement et de développement durable conformément au décret n° 2018-949 du 18 Décembre 2018 portant organisation du Ministère. Les principales missions sont les suivantes :

- contribuer à la préservation de l'environnement ;
- contribuer à l'amélioration des conditions de vie des populations ;
- contribuer à la promotion du développement durable.

Rappel des orientations stratégiques du ministère

Les orientations stratégiques du MINEDD se déclinent comme suit :

- la poursuite du renforcement du cadre institutionnel et juridique ;
- la poursuite des actions de sensibilisation des populations en matière de protection de l'environnement ;
- la reconstitution du patrimoine forestier et stabilisation du couvert forestier a la norme internationale ;
- le renforcement de la capacité du centre ivoirien antipollution (CIAPOL) en laboratoires et équipements ;
- le renforcement de la lutte contre l'érosion côtière ;
- le renforcement de la préservation de la biodiversité ;
- le renforcement des filières vertes et le développement durable ;
- le renforcement de la protection durable de l'environnement ;
- le renforcement de la gestion des risques de catastrophe ;
- la mise en place des systèmes d'alerte précoce multirisques et un cadre approprié pour le partenariat public-privé ;
- la contribution et investissement dans les technologies et les pratiques pauvres en carbone ;
- la promotion de la gestion rationnelle des ressources forestières ;
- la promotion du développement durable et gestion rationnelle des ressources naturelles ;
- la promotion de la gestion rationnelle des déchets industriels et des substances chimiques dangereuses ;
- la prévention et la lutte contre les pollutions et nuisances
- le renforcement de la lutte contre les effets du changement climatique ;
- la prévention et réponse aux catastrophes naturelles et risques technologiques ;
- la promotion de l'économie verte et la de la Responsabilité Sociétale des Organisations ;
- la mise en place d'un système national d'information, d'éducation, de communication ;
- le renforcement des capacités techniques, matérielles et financières des acteurs du secteur dans l'exécution de leurs missions ;
- le renforcement des capacités humaines des structures en charge de la gestion du secteur ;

Les résultats stratégiques sur la période 2020-2022 sont les suivants :

- ◆ le cadre juridique et institutionnel et réglementaire de l'environnement et du développement durable est renforcé ;
- ◆ les populations sont sensibilisées en matière de l'environnement et du développement durable

- ◆ le patrimoine forestier est reconstitué et le couvert forestier stabilisé à la norme internationale ;
- ◆ la préservation de la biodiversité est renforcée ;
- ◆ la lutte contre l'érosion côtière et les effets pervers du changement climatique est renforcée ;
- ◆ les filières vertes et le développement durable sont renforcés ;
- ◆ la protection et la préservation de l'environnement sont prises en compte dans les projets et programmes de développement ;
- ◆ les ressources humaines qualifiées sont disponibles ;
- ◆ le profil de carrière des agents de l'environnement est renforcé avec la création de nouveaux emplois ;
- ◆ la protection durable de l'environnement est renforcée ;
- ◆ la transition vers une économie verte est effective en côtes d'ivoire ;
- ◆ les risques de catastrophes sont réduits ;
- ◆ les Objectifs du Développement Durables (ODD) sont atteints :
- ◆ les populations changent de comportement et adoptent des gestes d'éco-citoyenneté ;
- ◆ la fiscalité environnementale incitative est disponible ;
- ◆ les taxes et redevances environnementales sont instaurées ;
- ◆ les populations de végétaux aquatiques envahissants sont réduites par la mise en œuvre d'actions de prévention et de lutte intégrée ;
- ◆ un comité permanent de suivi évaluation de mise en œuvre des ODD est mis en place et est fonctionnel ;
- ◆ les Comités de Développement Durables (CDD) sont mis en place dans toutes les organisations ;
- ◆ le PND (2016 – 2020) est verdi en 2018 ; les collectivités territoriales ont élaboré leur Agenda 21 local ;
- ◆ le rapport DD de la Côte d'Ivoire est élaboré, validé et disponible chaque année ;

Pour atteindre les résultats escomptés, le MINEDD s'est fixé pour objectifs :

3. Assurer la gestion efficace de la coordination administrative
4. Préserver l'environnement et promouvoir le développement durable dans tout le corps social

Synthèse des principaux résultats

La mise en œuvre des actions au niveau du secteur de l'environnement et du développement durable a permis d'obtenir plusieurs résultats. Quelques-uns de ces résultats qui ont eu un impact sur la performance du ministère en 2020 sont :

Au niveau de la gouvernance

En vue de renforcer le cadre institutionnel et réglementaire, différentes actions ont été menées. Il s'agit entre autres de : (i) l'adoption des décrets portant modification des limites du Parc National de Taï, du Parc National de la Comoé, du Parc national du Banco, du Parc national des îles Ehotilé, (ii) de la prise du décret portant création de la « Réserve Naturelle Volontaire N'Zi River Lodge », (iii) de la prise du décret portant création de l'aire marine protégée de Grand-Béréby couvrant une superficie d'environ 2600 Km² ; Elle prend en compte les villages de Roc, Mani, Kablaké, Pitiké, Dahoua, Taki, Ménolé, Ouro, Pétit Digboé, ainsi que les localités environnantes (iv) de la validation d'un avant-projet de loi portant sur les changements climatiques en Côte d'Ivoire, (v) de la validation du Plan National Sécheresse (PNS) 2020-2030 et du projet de lutte contre la sécheresse et ses impacts (vi) de la validation du Rapport d'Evaluation d'Impact Environnementale

et Sociale (EIES) du projet de Construction de la Maison de l'Environnement et du Centre Numérique des Données ; (vii) de la validation l'avant-projet de la loi portant code de l'environnement et de ses décrets d'application.

Au titre du renforcement et la préservation de la biodiversité

Pour la réalisation des reboisements au titre de 2020, plus de 830 000 plants d'espèces forestières sont en cours de production pour une superficie de 550 ha à reboiser sur 1 400 ha prévus. A ce jour, 150 ha ont été reboisés sur les 550 ha. Il faut noter également la production et la distribution de plus de 11 000 plants d'arbres fruitiers forestiers au profit de plus de trois organisations de la périphérie du Parc national de Taï.

Dans le cadre du renforcement et de la protection durable de l'environnement,

Quatre (04) campagnes de mesure et d'analyses ont été réalisées sur la lagune Abby, le littoral ivoirien et les fleuves Comoé et Bandama. En vue de la préparation à une éventuelle pollution accidentelle, un exercice de simulation du Plan National d'Urgence de lutte contre les déversements d'hydrocarbure (Plan Pollumar) a été organisé à Abidjan et Jacqueline, à l'effet de développer le réflexe des parties prenantes audit plan.

Au niveau de l'amélioration de la gestion des pesticides obsolètes et des déchets associés, un inventaire national des pesticides a été réalisé à 90% sur l'ensemble des 6000 dépôts identifiés. Environ, 1000 tonnes de pesticides obsolètes ont été saisis à travers la déclaration volontaire des pesticides obsolètes et le contrôle des pesticides frauduleux. La base de données des pesticides est créée et est en cours de consolidation pour son exploitation.

En matière de lutte contre les changements climatiques,

Plusieurs activités de formation et de sensibilisation ont également été menées. Ce sont entre autres : (i) la sensibilisation des communautés rurales (ONG, planteurs) de la région de la Mé sur les changements climatiques et les solutions d'adaptation dans le monde agricole ; (ii) la formation sur les inventaires des émissions de gaz et polluants liés au climat et à la qualité de l'air ; (iii) la formation sur le système de management Assurance Qualité/Contrôle Qualité des inventaires de gaz à effet de serre ; (iv) l'organisation d'un séminaire sur les changements climatiques et les éco gestes à l'attention de la communauté scolaire de Divo ; (v) l'animation de trois (3) panels sur les changements climatiques lors des 8èmes assises de l'Association Ivoirienne des Sciences Agronomiques (AISA) à Korhogo.

Il faut également noter, la signature entre la Côte d'Ivoire et la Banque Mondiale des premiers contrats d'achat des crédits de Réduction d'émissions d'un montant de 50 millions de dollars sur la période de 2020 à 2024. Cette signature marque une étape importante dans la mise en œuvre du mécanisme de Réduction des Emissions de gaz à effet de serres dues à la Déforestation et à la Dégradation des forêts (REDD+). Il faut aussi noter l'approbation de la version avancée du plan de partage des bénéfices devant permettre de rétribuer les efforts des bénéficiaires qui mèneront des activités de Réduction d'émissions dans les cinq régions administratives autour du Parc National de Taï, à savoir Nawa, San Pedro, Gboklè, Guémon et Cavally.

Au titre de la promotion du développement durable et des filières vertes

Il a été édité en 2020 un catalogue de 30 métiers verts dont les référentiels de compétence sont en cours de validation. Le MINEDD a également lancé la révision de l'engagement de la Côte d'Ivoire pour la révision de ses Contributions Déterminées au niveau national (CDN) avec un volet portant sur l'identification des emplois verts dans le domaine de l'atténuation et de l'adaptation climatique.

Le projet intitulé " La production industrielle durable de manioc et d'autres secteurs agro-alimentaires grâce à l'utilisation d'énergies renouvelables et de technologies à faibles émissions de carbone a démarré. Ce projet s'inscrit dans le cadre de l'engagement de la Côte d'Ivoire en vue d'atténuer ses émissions de gaz à effet de serre et à augmenter sa part des énergies renouvelables dans le mix énergétique.

◆ Synthèse des principaux résultats

La mise en œuvre des actions au niveau du secteur de l'environnement et du développement durable a permis d'obtenir plusieurs résultats. Quelques-uns de ces résultats qui ont eu un impact sur la performance du ministère en 2020 sont :

Au niveau de la gouvernance

En vue de renforcer le cadre institutionnel et réglementaire, différentes actions ont été menées. Il s'agit entre autres de : (i) l'adoption des décrets portant modification des limites du Parc National de Taï, du Parc National de la Comoé, du Parc national du Banco, du Parc national des îles Ehotilé, (ii) de la prise du décret portant création de la « Réserve Naturelle Volontaire N'Zi River Lodge, (iii) de la prise du décret portant création de l'aire marine protégée de Grand-Béréby couvrant une superficie d'environ 2600 Km² ; Elle prend en compte les villages de Roc, Mani, Kablaké, Pitiké, Dahoua, Taki, Ménolé, Ouro, PétitDigboé, ainsi que les localités environnantes (iv) de la validation d'un avant-projet de loi portant sur les changements climatiques en Côte d'Ivoire, (v) de la validation du Plan National Sécheresse (PNS) 2020-2030 et du projet de lutte contre la sécheresse et ses impacts (vi) de la validation du Rapport d'Evaluation d'Impact Environnementale et Sociale (EIES) du projet de Construction de la Maison de l'Environnement et du Centre Numérique des Données ; (vii) de la validation l'avant-projet de la loi portant code de l'environnement et de ses décrets d'application.

Au titre du renforcement et la préservation de la biodiversité

Pour la réalisation des reboisements au titre de 2020, plus de 830 000 plants d'espèces forestières sont en cours de production pour une superficie de 550 ha à reboiser sur 1 400 ha prévus. A ce jour, 150 ha ont été reboisés sur les 550 ha. Il faut noter également la production et la distribution de plus de 11 000 plants d'arbres fruitiers forestiers au profit de plus de trois organisations de la périphérie du Parc national de Taï.

Dans le cadre du renforcement et de la protection durable de l'environnement,

Quatre (04) campagnes de mesure et d'analyses ont été réalisées sur la lagune Abby, le littoral ivoirien et les fleuves Comoé et Bandama. En vue de la préparation à une éventuelle pollution accidentelle, un exercice de simulation du Plan National d'Urgence de lutte contre les déversements d'hydrocarbure (Plan Pollumar) a été organisé à Abidjan et Jacqueline, à l'effet de développer le réflexe des parties prenantes audit plan.

Au niveau de l'amélioration de la gestion des pesticides obsolètes et des déchets associés, un inventaire national des pesticides a été réalisé à 90% sur l'ensemble des 6000 dépôts identifiés. Environ, 1000 tonnes de pesticides obsolètes ont été saisis à travers la déclaration volontaire des pesticides obsolètes et le contrôle des pesticides frauduleux. La base de données des pesticides est créée et est en cours de consolidation pour son exploitation.

En matière de lutte contre les changements climatiques,

Plusieurs activités de formation et de sensibilisation ont également été menées. Ce sont entre autres : (i) la sensibilisation des communautés rurales (ONG, planteurs) de la région de la Mé sur les changements climatiques et les solutions d'adaptation dans le monde agricole ; (ii) la formation sur les inventaires des émissions de gaz et polluants liés au climat et à la qualité de l'air ; (iii) la formation sur le système de management Assurance Qualité/Contrôle Qualité des inventaires de gaz à effet de serre ; (iv) l'organisation d'un séminaire sur les changements climatiques et les éco gestes à l'attention de la communauté scolaire de Divo ; (v) l'animation de trois (3) panels sur les changements climatiques lors des 8èmes assises de l'Association Ivoirienne des Sciences Agronomiques (AISA) à Korhogo.

Il faut également noter, la signature entre la Côte d'Ivoire et la Banque Mondiale des premiers contrats d'achat des crédits de Réduction d'émissions d'un montant de 50 millions de dollars sur la période de 2020 à 2024. Cette signature marque une étape importante dans la mise en œuvre du mécanisme de Réduction des Emissions de gaz à effet de serres dues à la Déforestation et à la Dégradation des forêts (REDD+). Il faut aussi noter l'approbation de la version avancée du plan de partage des bénéfices devant permettre de rétribuer les efforts des bénéficiaires qui mèneront des activités de Réduction d'émissions dans les cinq régions administratives autour du Parc National de Taï, à savoir Nawa, San Pedro, Gboklè, Guémon et Cavally.

Au titre de la promotion du développement durable et des filières vertes

Il a été édité en 2020 un catalogue de 30 métiers verts dont les référentiels de compétence sont en cours de validation. Le MINEDD a également lancé la révision de l'engagement de la Côte d'Ivoire pour la révision de ses Contributions Déterminées au niveau national (CDN) avec un volet portant sur l'identification des emplois verts dans le domaine de l'atténuation et de l'adaptation climatique.

Le projet intitulé " La production industrielle durable de manioc et d'autres secteurs agro-alimentaires grâce à l'utilisation d'énergies renouvelables et de technologies à faibles émissions de carbone a démarré. Ce projet s'inscrit dans le cadre de l'engagement de la Côte d'Ivoire en vue d'atténuer ses émissions de gaz à effet de serre et à augmenter sa part des énergies renouvelables dans le mix énergétique.

Tableau 109 : Tableau de l'évolution des indicateurs du Ministère

INDICATEURS DE PERFORMANCE	REALISATIONS (de 2017 à 2019)			2020		Commentaires
	2017	2018	2019	Prévision	Réalisation	
Taux de production de rapport d'activité des structures				100	100	La cible a été atteinte
Quantité totale annuelle des eaux de surface renouvelable				-	-	Non disponible en raison de la complexité de sa mesure
Taux de réduction de la consommation des substances qui appauvrissent la couche d'ozone (SAO)				-	-	Non disponible en raison de la complexité de sa mesure
Nombres d'études nationales sur les changements climatiques				20	35	Taux largement dépassé
Superficie des terres affectées par des produits chimiques toxiques				-	-	Non disponible en raison de la complexité de sa mesure
Superficie d'aires protégées dégradées					135 784, 04 ha	

Tableau 110 : Exécution du budget N-1

I.3- Résumé de l'exécution du budget

Unités	BUDGET 2020			Réalisation (PEC)	Tx de réal
	Budget voté	Collectif	Actuel		
Opérations consolidées					
1. Ressources	17 882 646 630	21 105 540 193	21 268 469 449	19 200 116 254	90,28
2. Charges	17 882 646 630	21 105 540 193	21 268 469 449	19 200 116 254	90,28
1. Ressources	17 882 646 630	21 105 540 193	21 268 469 449	19 200 116 254	90,28
1.1 Ressources intérieures	8 986 094 122	9 629 215 010	9 792 143 966	9 464 820 771	96,66
1.1.1 Budget de l'Etat (Trésor)	8 986 094 122	9 629 215 010	9 792 143 966	9 363 035 248	96,66
1.1.2 Recettes de services	-	-	-	-	-
1.2 Ressources extérieures	8 896 552 508	11 476 325 183	11 476 325 483	9 735 295 483	84,82
1.2.1 Emprunts projets	3 000 000 000	3 000 000 000	3 000 000 000	3 000 000 000	100
1.2.2 Dons Projets	5 896 552 508	8 476 325 183	8 476 325 483	6 735 295 483	79,45
1.2.3 Appuis budgétaires ciblés	-	-	-	-	-
2 Charges	17 882 646 630	21 105 540 193	21 268 469 449	19 200 116 254	90,28
2.1 Personnel	5 674 058 866	5 674 058 866	5 674 058 866	5 673 603 614	99,99
2.1.1 Solde y compris EPN	5 674 058 866	5 674 058 866	5 674 058 866	5 673 603 614	99,99
2.1.2 Contractuels hors solde	-	-	-	-	-
2.2 Biens et Services	1 330 347 977	1 297 751 943	1 399 934 499	1 259 005 360	89,93
Biens et services sur budget Etat	1 330 347 977	1 297 751 943	1 399 934 499	1 259 005 360	89,93
2.3 Transferts	804 287 279	783 284 778	783 284 778	645 451 258	82,40
2.3.1 Transferts courants	-	-	-	-	-
2.3.2 Transferts en capital	-	-	-	-	-
2.4 Investissement	10 073 952 508	13 350 444 606	13 411 191 306	11 622 056 022	86,66
2.4.1 Trésor	1 177 400 000	1 874 119 423	1 934 865 823	1 887 570 539	97,55
2.4.2 Financement extérieur	8 896 552 508	11 476 325 183	11 476 325 483	9 734 485 483	84,82
Dons	5 896 552 508	8 476 325 183	8 476 325 483	6 734 485 483	79,45
Emprunts	3 000 000 000	3 000 000 000	3 000 000 000	3 000 000 000	100
Total	17 882 646 630	21 105 540 193	21 268 469 449	19 200 116 254	90,28

Pour la mise en œuvre de ses missions, le Ministère de l'Environnement et du Développement Durable a bénéficié d'un budget initial de 17 882 646 630 FCFA qui a évolué avec certains mouvements de crédits. Ce qui a permis au Ministère d'atteindre un budget global de 21 268 469 449 FCFA (soit une augmentation de 11,89%) dont 2 618 749 667 FCFA au Programme Administration Générale et 18 649 719 782 FCFA pour le Programme Environnement et Développement Durable.

Le collectif budgétaire du MINEDD supérieur au budget voté et inférieur au budget actuel (21 105 540 193 FCFA) s'explique d'une part par l'entrée en cours de gestion de 06 nouveaux projets, du projet Filières Agricoles Durables de CI (FADCI) MINEDD/2eme C2D, de rallonges budgétaires sur la part ETAT pour le projet REDD+ et sur la part Don pour le PROGEPCI et d'autre part par la crise sanitaire du COVID-19.

Le taux de réalisation global du budget du MINEDD est de 90,28% qui s'explique d'abord par le fait que le plafond trimestriel est relativement élevé, ensuite par le fait que tous les mandats émis au terme du trimestre ont été visés par le CF et transmis au comptable assignataire.

Le taux de réalisation des biens et services est de 89,93%, qui s'expliquent par le fait que les crédits de certaines activités ont été exécutés à 100% en raison de leur faible niveau (4 500 000FCFA).

Le taux de réalisation des transferts est de 82,40% qui s'explique par fait que le taux de régulation des crédits diffère d'une ligne à l'autre, soit 70% pour certaine et 100% pour d'autre.

Le taux de réalisation en investissement est de 86,66%, sur un objectif de 100% soit un écart de 13% qui s'explique par le fait que certains projets entrés en cours de gestion budgétaire n'ont pas pu exécuter tous leurs crédits par la faute de l'indisponibilité de certains actes liés à l'exécution tels que les arrêtés interministériels nommant les coordonnateurs des projets. Aussi, l'exécution de certains financements extérieurs n'est pas retracée dans le Système d'Information Budgétaire (SIB), en référence à la part bailleur du Projet de conservation de la biodiversité dans le complexe Parc National Taï -Forêt de Grèbo-Sapo sur l'activité « 22080030025 Conserver la biodiversité dans le complexe du parc national de Taï forêts de Grèbo-Sapo ».

Il faut noter aussi que certaines modifications de crédits budgétaires portant sur la création de destination, virements de crédits, de lignes et intégration de ressources extérieures ont été faites par des arrêtés à savoir :

1-Arrêté N° 0238/MPMBPE/DGBF/DBE/SD-AELEC/kkm du 29 mai 2020 portant virements de crédits à hauteur de quatre milliards deux cent quarante-sept millions huit cent treize mille six cent soixante-onze (4 247 813 671) F CFA, opération de trésorerie et ouverture de crédits budgétaires d'un montant de sept milliards neuf cent vingt-deux millions huit cent cinquante-cinq mille trois cent cinquante (7 922 855 350) F CFA du Contrat de Désendettement et de Développement (C2D), au Budget de l'Etat, exercice 2020. Cette modification a permis de débiter l'activité 22080030040 « Filières Agricoles Durables en CI (FADCI)-Parcs et Réserves C2D » d'un montant de trois cent quatre-vingt-un millions neuf cent quatre-vingt mille cinq cent quatre-vingt (381 980 580) FCFA. Cette activité a été réalisée avec les crédits réservés en 2019, elle n'a donc pas bénéficié de dotations en 2020.

2- Arrêté N° 0262/MPMBPE/DGBF/DBE/SD-AELEC/KAC du 10 juin 2020 portant intégration de ressources extérieures « Don » d'un montant d'un milliard quarante millions huit cent quarante-deux mille neuf cents soixante-quinze (1 040 842 975) FCFA, au titre des recettes du Budget Général et ouverture de crédits additionnels, dans l'activité 22080010060 « Assurer le fonctionnement et la gestion du PROGEPCI », du Programme 22080 « Environnement et Développement Durable », au titre des dépenses d'investissement du budget du Ministère de l' Environnement et du Développement Durable , exercice 2020.

3-Arrêté N° 0372/MPMBPE/DGBF/DBE/SD-AELEC/KAC-OYM du 16 juillet 2020 portant transfert de crédits d'un montant de cent vingt-quatre millions trente-six mille sept cent quatre-vingt-quinze (124 036 795) FCFA, de l'activité 15022010012 « Provision pour Dépenses d'Investissement », de la dotation 15022 « Divers et Imprévus », au titre des dépenses d'investissement du budget du Ministère du Budget et du Portefeuille de l'Etat, au profit de l'activité 22080010055 « Assurer le fonctionnement et la gestion du projet REDD+ », du Programme 22080 « Environnement et Développement Durable », au titre des dépenses d'investissement du budget du Ministère de l' Environnement et du Développement Durable (MINEDD) , exercice 2020.

4-Arrêté N° 0725/MBPE/DGBF/DBE/SD-AELEC/KAC-OYM du 30 novembre 2020 portant transfert de crédits d'un montant de soixante millions sept cent quarante-six mille sept cents (60 746 700) FCFA, de l'activité 15022010012 « Provision pour Dépenses d'Investissement », de la dotation 15022 « Divers et Imprévus », au titre des dépenses d'investissement du budget du Ministère du Budget et du Portefeuille de l'Etat, au profit de l'activité 22080010055 « Assurer le fonctionnement et la gestion du projet REDD+ », du Programme 22080 « Environnement et Développement Durable », au titre des dépenses d'investissement du budget du Ministère de l' Environnement et du Développement Durable , exercice 2020.

II. RAPPORT ANNUEL DE PERFORMANCE PAR PROGRAMME

Programme 1 : Administration Générale

1. Bilan du programme

Ce programme permet d'assurer le pilotage de la composante opérationnelle du secteur Environnement et Développement Durable. Dans le cadre de ce programme, les actions à mettre en œuvre sont orientées autour : de la coordination et suivi des activités des services, des études stratégiques et planification, de la gestion financière et budgétaire, du développement du système d'information statistique, de l'amélioration du cadre de travail, du développement des ressources humaines, du développement des TICs, du suivi-évaluation, du conseil juridique, de la communication et relation publique et de la gestion des ressources documentaires au sein du MINEDD.

La zone d'intervention au niveau déconcentré est assurée par les Directions Régionales du MINEDD.

Action 1.1.1. : Coordination et animation du ministère

Pour l'année 2020, cette action s'est focalisée sur la coordination des activités des services centraux et déconcentrés, la coordination et suivi de la mise en œuvre des différents programmes et projets du MINEDD, le suivi-évaluation des activités des services centraux et déconcentrés du MINEDD. L'atteinte de cet objectif est mesurée à travers le niveau de mise en place du dispositif de pilotage axé sur la performance au ministère.

Action 1.1.2. : Gestion des ressources humaines, financières et matérielles

Au niveau des ressources financières et matérielles, l'objectif visé à travers cette action est d'optimiser la gestion des ressources financières du MINEDD. Pour l'année 2020, cette action a permis en particulier, la coordination de la gestion des ressources matérielles et financières. Cette activité a permis d'élaborer les documents de planification et de programmation produits annuellement dans les délais au ministère (DPPD-PAP).

Au niveau de la gestion des ressources humaines, il s'est agi d'améliorer le rendement du personnel à travers, la promotion de l'approche genre, l'animation de la vie associative et culturelle du MINEDD. Il s'est agi aussi de poursuivre la mise en œuvre du plan de formation des agents, la coordination et la gestion des ressources humaines, en vue de la mise à jour du fichier actualisé du personnel fonctionnaire et contractuel.

Action 1.1.3. : Planification, programmation, documentation et de suivi évaluation

Au niveau des études stratégiques et planification, l'objectif recherché ici est de mettre en cohérence la politique environnementale avec les politiques publiques pour la triennale 2021 -2023. Cette activité en 2020 a permis en particulier, l'actualisation des documents de programmation, de planification et le suivi-évaluation de la mise en œuvre de la stratégie ministérielle. De façon opérationnelle, cette activité a permis la production des documents suivants : (i) Programme d'Investissements Publics (PIP) 2021-2023, le programme sectoriel d'actions prioritaires du Gouvernement (PAP 2020) et ses rapports trimestriels de suivis, le Plan de Travail Annuel (PTA 2020) et ses rapports semestriels de suivi et le Rapport Annuel de Performance 2020 (RAP).

Relativement au développement du système d'information statistique au ministère, en 2020, cette activité s'est focalisée sur la conception, et l'opérationnalisation du Système d'information Environnementale (SIE). Elle a permis d'actualiser les données sur les indicateurs, environnementaux contenus dans le SIE.

Par ailleurs dans l'évaluation des services statistiques des différents ministères, il a été élaboré un rapport annuel d'activités statistiques en collaboration avec l'INS.

Au niveau de la gestion des ressources documentaires, l'objectif est d'améliorer la gestion des ressources documentaires au MINEDD. Pour l'année 2020, cette activité a permis la poursuite de la mise en place du système de classement de la documentation, la collecte, la centralisation et la conservation de la mémoire institutionnelle, la consolidation et le renforcement de la gestion de la documentation sur l'environnement et la protection de la nature.

Action 1.1.4. : Information et Communication

Le développement des TIC vise à optimiser les échanges des données informatiques entre les structures du Ministère. Il porte également sur la mise à jour permanente du site Web.

L'objectif visé ici est d'accroître la visibilité des actions menées par le MINEDD. Pour l'année 2020 cette action s'est accentuée sur la mise en œuvre de la stratégie de communication gouvernementale, l'exploitation des articles relatifs aux questions environnementales, de la protection de la nature et du développement durable publiés dans les médias nationaux et internationaux, la conception et la mise en forme des messages spécifiques du Ministre, la rédaction et la publication du bulletin d'informations et de toutes autres publications intéressant le Ministère.

Le Ministère à travers son service de communication a accru la visibilité de certaines activités institutionnelles à savoir, la Quinzaine de l'Environnement et du Développement Durable 2020.

Concernant le développement des TIC, cette activité vise à optimiser les échanges des données informatiques entre les structures du Ministère. Elle porte également sur la mise à jour permanente du site Web.

a. Evolution des indicateurs de performance

Le tableau 3 ci-dessous présente l'évolution des indicateurs du Programme Administration Générale. Au niveau de l'objectif global, l'indicateur relatif au taux de satisfaction du traitement des problématiques environnementales ne peut être renseigné du fait de la complexité de sa formulation. Pour l'année 2021, des indicateurs plus SMART seront élaborés pour mieux l'atteinte de cet objectif global.

Tableau 3 : évolution des indicateurs du programme 1

Indicateur	Unité	Réalizations 2017 à 2019			2020	
		2017	2018	2019	Prévision	Réalisation
Objectif spécifique 1 : Améliorer le cadre de coordination et de fonctionnement des structures						
Taux de satisfaction des activités réalisées	%			60	70	60
Taux de satisfaction des problèmes environnementaux	%			20	30	30
Objectif spécifique 2 : Rechercher les ressources humaines, techniques, matérielles et financières et en assurer la gestion efficace						
Taux de satisfaction des structures en matière d'équipement	%			60	80	70
Taux de satisfaction des dossiers administratifs du personnel	%			56	70	56
Taux d'exécution du budget	%		98,16	90,17	70	95,33
Objectif spécifique 3 : Améliorer le système de planification et de suivi-évaluation						
Taux de suivi des activités planifiées	%			80	100	100
Taux des indicateurs environnementaux mis à jour	%			60	90	60
Taux de personnel formé sur les outils de planification	%			70	90	74

b. Analyse détaillée et explication des résultats

- Taux de satisfaction des activités réalisées

Cet indicateur a été calculé à partir du nombre d'activités réalisées sur le nombre total d'activités programmées en 2020. La valeur de cet indicateur n'a pas varié entre 2019 et 2020 (Source : rapport bilan des activités, DEPS). Elle est restée à 60% alors que la valeur attendue était de 70%. Cette contreperformance s'explique par le fait que la plupart des activités prévues ont connu des retards d'exécution en raison de la COVID 19. La baisse du niveau des ressources financières accordée aux structures n'a aussi pas permis de mettre en œuvre de nombreuses activités. Pour rappel, il a été accordé aux directions centrales un budget de cinq millions (5 000 000) FCFA. Pour améliorer cet indicateur, il faut accroître le plafond du budget accordé aux différentes structures.

- Taux de satisfaction des problèmes environnementaux

Nombre de problématique environnementales traités / Nombre total de problématique environnementale recensée : 30% des problématiques environnementales recensées à ce jour au niveau du MINEDD ont été traités. Ce nombre correspond aux prévisions (Source : rapport cabinet).

- Taux de satisfaction des structures en matière d'équipement

Cet indicateur est calculé à partir du nombre d'équipement acquis sur le nombre d'équipements demandés. En 2020, 70% des équipements informatiques ont été acquis contre 80% attendus en 2020 (Source : rapport, DAF). Comme solution il faudra mettre à disposition des directions ou voir avec les différents projets mis en œuvre au ministère, comment mobiliser des fonds pour la satisfaction des besoins du personnel en outils informatiques.

- Taux de satisfaction des dossiers administratifs du personnel :

Seulement 56% des dossiers administratifs ont été traités en 2020 (Source : rapport des activités, DRH). Cette contre-performance s'explique par le fait que la plupart des dossiers de mise à disposition, d'affectation ont connu un retard dans le traitement au niveau de la DRH. La DRH doit anticiper le traitement des dossiers pour être dans les délais quand la fonction publique rendra publique les périodes de dépôt de dossier pour les affectations, les mises à disposition, etc....

- Taux d'exécution du budget :

A la date du 31 décembre 2020, le budget alloué au programme Administration Générale a été exécuté globalement à 95,33% pour toutes les dépenses dont 95,24 % pour les dépenses de biens et services et 99,05 % pour les dépenses d'investissement.

- Taux de suivi des activités planifiées

Cet indicateur a été calculé à partir du nombre d'activités suivies sur le nombre total d'activités prévus.

En 2020, 100% des activités prévues ont été suivies. En effet, dans le cadre du suivi régulier du Plan National de Développement (PND 2016 - 2020), une matrice de suivi de la mise en œuvre des actions du PND (MASMO) a été élaborée et est mise à jour de façon trimestrielle ; dans le cadre d'un meilleur agencement et d'une cohérence entre les activités d'un ministère et de façon spécifique pour l'année 2020, un Plan de Travail Annuel (PTA) 2020 du MINEDD a été élaboré. Il a été élaboré le Plan d'Actions Prioritaires (PAP) 2020 qui fait l'objet d'un suivi trimestriel. (Source, rapport d'activités de la DEPS)

- Taux des indicateurs environnementaux mis à jour

Cet indicateur est calculé à partir du rapport entre le nombre d'indicateurs actualisés sur le nombre d'indicateurs identifiés. La valeur obtenue en 2020 est de 60% contre 90% prévue (rapport, DLCC, SIE). Cette contreperformance s'explique par le fait le système d'information environnemental qui devra permettre d'avoir les informations de façon régulière n'est pas encore fonctionnel. Le Système d'information, une fois terminé permettra d'avoir un taux de réalisation de 100% au niveau de cette activité.

- Taux de personnel formé sur les outils de planification

En 2020, le budget mis à la disposition de la Direction en charge de planification du MINEDD n'a pas permis de réaliser cette activité. La valeur de cet indicateur est donc restée inchangée entre 2019 et 2020.

c. Exécution financière par action

Tableau 4 : exécution financière par action du programme 1

Actions	Personnel	Biens et Services	Transferts	Investissement	Total
Coordination et animation		1 011 023 087			1 011 023 087
Gestion des ressources humaines, matérielles et financières	1 319 663 401	92 486 108			1 412 149 509
Gestion des systèmes d'information et de communication		11 214 999		57 973 542	69 118 541
Information et communication		4 114 969			4 114 969

La première action « Coordination et animation » de ce programme est composée uniquement de la nature de dépense biens et services d'un montant de 1 011 023 087 FCFA. La deuxième action « Gestion des ressources humaines, matérielles et financières » d'un montant de 1 412 149 509 FCFA est relative aux natures de personnel à hauteur de 1 319 663 401 FCFA et de biens et services à hauteur de 92 486 108 FCFA. La troisième action « Gestion des systèmes d'information et de communication » d'un montant de 69 118 541 FCFA concerne les biens et services à hauteur de 11 214 999 FCFA et d'investissement à hauteur de 57 973 542 FCFA et enfin la quatrième action « Information et communication » traite uniquement de biens et services d'un montant de 4 114 969 FCFA.

d. Exécution des investissements du programme 1

L'exécution des investissements du programme est présentée ci-dessous.

Tableau 5 : exécution des investissements du programme 1

	Année de démarrage	Année de fin	Coût total	Budget voté 2020	Budget actuel 2020	Etat PEC 2020
Total programme (Budget de l'Etat)			679 250 000	65 000 000	58 531 515	57 973 542
11401912 - Unité de gestion du projet Mise en place Système d'Information Environnementale	2014	2021	679 250 000	65 000 000	58 531 515	57 973 542
<i>Sur financement intérieur</i>			679 250 000	65 000 000	58 531 515	57 973 542
<i>Sur financement extérieur</i>			0	0	0	0
Activité 1 : 21079030008 Développer et mettre en ligne les applicatifs de gestion des données et informations environnementales				13 000 000	11 706 303	11 149 400
<i>Sur financement intérieur</i>				13 000 000	11 706 303	11 149 400
<i>Sur financement extérieur</i>				0	0	0
Activité 2 : 21079030009 Susciter les structures et les parties prenantes à s'approprier les outils de gestions des données et informations environnementales				19 500 000	17 113 352	17 112 310
<i>Sur financement intérieur</i>				19 500 000	17 113 352	17 112 310
<i>Sur financement extérieur</i>				0	0	0
Activité 3: 21079030010 Mettre en place des dispositifs de collecte de données dans le cadre de la mise en œuvre d'un système d'Information environnementale				32 500 000	29 711 860	29 711 832
<i>Sur financement intérieur</i>				32 500 000	29 711 860	29 711 832
<i>Sur financement extérieur</i>				0	0	0

Ce programme contient un seul projet d'investissement dénommé Mise en place Système d'Information Environnementale avec trois activités. L'exécution est faite uniquement sur financement intérieur à hauteur de 57 973 542 FCFA. Il faut retenir que le budget initial de ce projet était de 65 000 000 FCFA en 2020 et a connu une réduction pour participer aux efforts de lutte contre la COVID-19. Il est passé 65 000 000 FCFA à 58 531 515 FCFA avec une prise en charge de 57 973 542 CFA. Le système informatique mis en place par ce projet permet au programme de bien suivre l'exécution financière des gestionnaires de crédits et facilite la préparation du DPPD-PAP. Mais la réduction du budget en cours d'exercice budgétaire a ralenti un peu les activités de ce projet telles que la formation de tous les acteurs sur le système informatique mis en place.

e. Exécution des prévisions d'effectifs

L'exécution des prévisions d'effectifs du programme est présentée dans le tableau ci-dessous.

Tableau 6 : exécution des prévisions d'effectifs du programme 1

	2019	2020				
		Besoin exprimé	Prévision	Besoin satisfait	Sorties	Total fin d'année
Catégorie A	152		8	18	10	160
Catégorie B	100		8	31	9	122
Catégorie C	75			16	1	90
Catégorie D	26			4	5	25
Non Fonctionnaires	123			123		123
TOTAL	476		16	192	25	643

Les prévisions d'effectifs sont tirées du catalogue des mesures nouvelles

Le Ministère de l'Environnement et du Développement Durable (MINEDD) n'a pas exprimé de besoin d'agents en 2020 pour le programme Administration Générale mais a fait une prévision de 16 agents dont 8 de la catégorie A et 8 de la catégorie B. Les besoins satisfaits sont les agents affectés par le Ministère de la Fonction Publique et les demandes de mise à disposition satisfaites par la Direction des Ressources Humaines du MINEDD. Les sorties concernent les décès, les départs à la retraite et les demandes de mise à disposition accordées par la Direction des Ressources Humaines du MINEDD. On retient qu'en 2020, le MINEDD a reçu pour le compte du programme Administration Générale, 192 agents dont 18 de la catégorie A, 31 de la catégorie B, 16 de la catégorie C, 4 de la catégorie D et 123 non fonctionnaires issues de la Convention BNETD et des autres contractuels puis 25 agents sorties dont 10 de la catégorie A, 9 de la catégorie B, 1 de la catégorie C et 5 de la catégorie D. Au total, le personnel du MINEDD est de 643 agents au programme Administration Générale et composé de 160 agents de la catégorie A, 122 agents de la catégorie B, 90 agents de la catégorie C, 25 agents de la catégorie D et 123 non fonctionnaires.

2. Commentaires et conclusion

L'année 2020 est marquée par la pandémie de la maladie à Corona virus qui a plombée les activités de l'ensemble des programmes du MINEDD.

A l'instar des autres programmes, le Programme Administration Générale continue de subir de plein fouet les effets néfastes de cette crise sanitaire puisque les mesures restrictives prises ont retardé la réalisation de certaines activités de terrain et joués sur la performance du programme. Ainsi les difficultés majeures rencontrées au terme de cette année 2020 sont les suivantes :

- ◆ l'insuffisance de renforcement de capacités des acteurs sur le Budget Programme
- ◆ la formation des agents du MINEDD sur les outils de planification a concerné uniquement les chargés de planification des services dans le cadre de l'élaboration du Plan National de Développement (PND) 2021-2025

- ◆ la baisse continue du budget du programme depuis quelques années ;
- ◆ la défaillance du Système d'Information Budgétaire (SIB) a contribué à rendre plus lourde la procédure d'exécution déjà très longue avec la liquidation qui est devenue une phase entière.
- ◆ l'incompréhension entre les gestionnaires de crédits et le contrôleur financiers quant aux pièces justificatives à fournir.
- ◆ le non-respect des délais de traitement des dossiers dû à la défaillance du SIB ;
- ◆ le parc- auto vieillissant ;
- ◆ le personnel dispersé sur plusieurs sites ;

Nonobstant cet environnement morose, le budget mis à la disposition de ce programme a permis d'avoir quelques résultats escomptés.

Ainsi :

- ◆ la plupart des indicateurs de performance du programme 1 de satisfaction sont restés stables entre 2019 et 2020 ;
- ◆ la performance du MINEDD a été atteinte au niveau des indicateurs suivants : Taux de satisfaction des problèmes environnementaux, taux de suivi des activités planifiées et le taux d'exécution du budget ;
- ◆ le budget de ce programme a été exécuté à 95,33% ;
- ◆ quelques équipements ont été acquis par les structures ;
- ◆ dans le cadre de la diffusion et de la dissémination des actions, deux magazines ont été élaborés et le site internet du ministère mis à jour ;
- ◆ dans le cadre du suivi régulier du Plan National de Développement (PND 2016 - 2020), une matrice de suivi de la mise en œuvre des actions du PND (MASMO) a été élaborée et est mise à jour de façon trimestrielle ;
- ◆ dans le cadre d'un meilleur agencement et d'une cohérence entre les activités du ministère et de façon spécifique pour l'année 2020, un Plan de Travail Annuel (PTA) 2020 du MINEDD a été élaboré ;
- ◆ il a été élaboré le Plan d'Actions Prioritaires (PAP) 2020 qui fait l'objet d'un suivi trimestriel ;
- ◆ le recrutement de 192 nouveaux agents pour renforcer les effectifs a permis de mieux encadrer les gestionnaires de crédits et les responsables de programmes ;
- ◆ les conférences internes et ministérielles tenues ;
- ◆ le DPPD-PAP 2021-2023 élaboré ;
- ◆ un catalogue de la liste des fonctionnaires et contractuels a été élaboré et des dispositions sont en cours à la DRH pour accompagner les fonctionnaires faisant valoir leur droit à la retraite dans l'obtention de leur pension de retraite dans des délais raisonnables ;
- ◆ s'agissant de l'identification, la coordination et l'évaluation des besoins en formation continue du personnel, il est procédé à la vulgarisation des offres et au suivi des agents en situation de formation.

Au regard de tout ce qui précède, les recommandations suivantes sont nécessaires :

- ◆ former les responsables de programmes, les gestionnaires de crédits et les contrôleurs financiers sur le Budget Programme;
- ◆ renouveler le parc –auto du ministère ;
- ◆ doter les activités du ministère de budget suffisant;
- ◆ corriger les défaillances du Système d'Information Budgétaire (SIB) ;
- ◆ regrouper tout le personnel du ministère sur un même site pour faciliter le travail des agents des Ressources Humaines et de la Directions des Affaires Financières ;

- ◆ mettre en place un guide des pièces justificatives à la disposition des contrôleurs financiers et des gestionnaires de crédits ;
- ◆ Pour améliorer la performance au niveau du programme 1, il faut mettre à disposition des structures dont les activités contribuent à améliorer les différents indicateurs de performance, les budgets nécessaires.

Pour le prochain triennal, le secteur Environnement et Développement Durable, conformément à ses attributions, prévoit la révision de son document de Programmation DPPD-PAP.

Cette révision s'inscrit dans le cadre de la mise à jour de ses actions et indicateurs qui doivent effectivement permettre de faire ressortir la performance dudit secteur.

Le caractère transversal de la problématique environnementale exige qu'il soit véritablement identifié les actions à mener pour réduire l'empreinte environnementale de la population ivoirienne.

Cependant la mise en œuvre ne se fait sans difficultés dont les plus importantes sont énumérées dans le chapitre suivant.

La principale raison des résultats en dessous des prévisions s'explique pour la plupart par la crise sanitaire de la COVID 19 qui a impacté négativement l'exercice 2020.

Par ailleurs, les projets, plans, programmes, et stratégies sectorielles devront être mis en cohérence, aux fins d'une meilleure coordination et de suivi des actions de protection de l'environnement et de promotion du développement durable.

Programme 2 : Environnement et Développement Durable

1. Bilan du programme

Le programme « Environnement et Développement Durable » est le programme opérationnel du Ministère. Il a identifié le capital naturel (eau, sol, végétation, faune) comme l'un des principaux supports du développement et la production primaire, et a inscrit la préservation des ressources naturelles au rang des priorités de la période 2016-2020.

Ce programme vise plusieurs objectifs avec les principaux axes d'interventions qui se présentent comme suit :

- lutter contre la pollution des matrices environnementales, l'érosion côtière et les changements climatiques ;
- intégrer les principes, enjeux et stratégies de développement durable dans les politiques, plans, programmes et projets sectoriels et organisations ;
- conserver les ressources naturelles ;
- évaluer les politiques environnementales, plans et programmes sectoriels des projets et Organisations.

▪ Action 2.1.1 : Lutte contre la pollution des matrices environnementales, l'érosion côtière et les changements climatiques

En matière de lutte contre la pollution des matrices environnementales, le Ministère à travers le CIAPOL en 2020 a analysé des eaux naturelles (marines, lagunaires, fluviales, souterraines et météoriques), des déchets (solides, liquides et gazeux) et des résidus. Un certain nombre d'inspections est réalisé sur les installations classées. Le nombre d'installations classées est de 4351 sur toute l'étendue du territoire. 719 entreprises ont prévu être contrôlée en 2020 et 163 ont été effectivement inspectées, soit un taux d'inspection de 22,7%.

En matière de lutte contre les changements climatiques, conformément au respect des engagements de la côte d'ivoire, le MINEDD a préparé et soumis trois communications nationales, un rapport biennal actualisé et une Contribution Déterminée au niveau National (CDN). Le Ministère a prévu de :

- renforcer le cadre de gouvernance en matière de changement climatique ;
- mettre en place un système national d'inventaire des gaz à effet de serre (SN-IGES) en Côte d'Ivoire ;
- réaliser des études spécifiques de la vulnérabilité des écosystèmes des Régions aux changements climatiques ;
- mettre en place un mécanisme REDD+.

L'enjeu de cette action porte sur la limitation des effets néfastes des changements climatiques sur l'environnement biophysique, humain et socioéconomique. Les activités dans cette action ont consisté principalement à l'élaboration d'un cadre stratégique et réglementaire, le développement et l'exécution des programmes et projets d'adaptation, l'entretien des six (6) stations agro climatiques

installées dans les 6 localités de la zone centre (Toumodi, Tiebissou, Ouellé) et zone nord (Niélla, Kouto, Dikodougou) à la mise en œuvre de la stratégie nationale REDD+ et la préparation au mécanisme REDD+, en vue d'accentuer ses efforts de réduction de gaz à effets de serres due à la déforestation et à la dégradation des forêts, ainsi qu'à la conservation de son massif forestier. Ce mécanisme a démarré à travers les projets pilotes dont celui de la Mé.

Il est aussi question à travers les formulations de projets à soumettre pour financement auprès des partenaires, dans le cadre de la Contribution Déterminée au niveau National (CDN), conformément aux engagements pris à la COP 21.

Au niveau de l'aménagement et Protection des zones côtières pour une résilience des populations et des biens contre les risques littoraux et les changements climatiques, la mise en œuvre du projet WACA a permis d'obtenir les résultats suivants :

- les Comités Locaux du Mécanisme de Gestion des Plaintes de la Commune de Grand-Lahou et des villages de Braffédon, Groguida, Lahou-Kpanda et Likpilassié ont été installés et renforcés; sur le MGP (principes, procédures, fonctionnement, documents de gestion);
- le projet de décret portant création, attributions, organisation et fonctionnement de l'Agence Nationale de Gestion Intégrée du Littoral (ANAGIL) a été soumis au Secrétariat du Gouvernement ;
- le rapport sur l'Etat de l'Environnement Marin et Côtier (REEM) de la Côte d'Ivoire a été validé par les parties prenantes des 4 régions et districts côtiers ;
- le rapport provisoire du diagnostic des capacités des structures nationales en équipements et logiciels est disponible ;
- le scénario préférentiel pour l'option d'aménagement du cordon sableux de Grand-Lahou a été choisi.

Pour la Gestion des produits chimiques, la mise à disposition d'informations stratégiques pour une gestion écologiquement rationnelle des déchets et substances chimiques est une nécessité. Plusieurs activités ont été menées dans ce sens. Ce sont :

- 329 tonnes de pesticides et déchets associés collectés, transportés et éliminés par l'entreprise RMG, sous la supervision du CIAPOL et du PROGEPCI, dans le respect des normes exigées.
- le Système d'Information sur les Pesticides opérationnel avec un accès d'exploitation jusqu'en mai 2021 ;
- les deux bios pesticides (Neco et Astoun) testés avec succès contre la pourriture brune du cacao.

▪ **Action 2.1.2 : Intégration des principes, enjeux et stratégies de développement durable dans les politiques, plans, programmes et projets sectoriels et organisations**

Le Ministère a fait la promotion des métiers ou filières verts. Ainsi, il a procédé à la validation du catalogue des métiers et emplois verts. Suite à cela, des séances de vulgarisation du catalogue des métiers et emplois verts ont été faites auprès des structures étatiques et des institutions internationales notamment le BIT et de l'Agence Emploi Jeunes.

▪ **Action 2.1.3. : Protection des matrices environnementales et conservation des ressources naturelles**

Au titre de la préservation et valorisation d'un échantillon de la diversité biologique nationale et le maintien des processus écologiques. Les principales activités réalisées à fin décembre 2020 ont porté sur :

- le renforcement de la protection des parcs nationaux et réserves ;
- l'assurance du suivi des habitats et de la faune dans les aires protégées ;
- la valorisation d'un échantillon d'aires protégées du réseau national ;
- le renforcement de la gouvernance des parcs nationaux et réserves naturelles, en collaboration avec les autres parties prenantes.

Concernant le renforcement de la protection des parcs nationaux et réserves, les opérations de surveillance ont comptabilisé un effort de patrouille de 32 389 Heures Jours (HJ) dans les parcs nationaux et réserves en 2020. Ces activités de surveillances ont permis d'appréhender 145 individus pour diverses agressions sur les aires protégées avec majoritairement des cas de braconnages, d'orpaillages et de pêches illicites. Ces agressions ont conduit à 47 condamnations dont 7 avec sursis. Concernant le suivi des habitats et de la faune dans les aires protégées, les activités de suivi écologique ont porté sur 47 missions de collecte de données. Aussi pour améliorer la qualité des données 154 agents et auxiliaires villageois ont été formés sur l'utilisation des caméras à déclenchement automatiques.

Pour la valorisation d'un échantillon d'aires protégées du réseau national, ceux sont au total 205 visiteurs touristiques qui ont été enregistrés dans les PNR parmi lesquels figurent des français et des hollandais. Les aires protégées jouant un rôle participatif, 16 visites guidées ont été organisées au profit des élèves.

Pour renforcer la gouvernance des parcs nationaux et réserves naturelles, en collaboration avec les autres parties prenantes, ceux sont cinq (5) sessions de Comité de Gestion Locale qui se sont tenues au PNC, Lamto, Abokouamékro, Marahoué, Haut Bandama.

▪ **Action 2.1.4. : Evaluation environnementale des politiques, plans et programmes sectoriels des projets et organisations**

Les actions pour l'année 2020 ont permis de garantir la prise en compte des considérations environnementales dans l'exécution des politiques, plans, programmes et projets de développement en Côte d'Ivoire. La mise en œuvre de la procédure d'étude d'impact ainsi que l'évaluation de l'impact environnemental des politiques macro- économiques a abouti à la validation de 382 Tdr sur 173 prévus, soit un taux de réalisation de 221% ; à la réalisation de 127 enquêtes publiques pour 103 prévues ; soit un taux de réalisation, pour la réalisation de 314 examens techniques pour 175 prévus et 107 suivis environnementaux réalisés pour 120 programmés ; soit un taux de réalisation 89,16%.

a. Evolution des indicateurs de performance

Le tableau 7 ci-dessous présente l'évolution des indicateurs du Programme Environnement et Développement Durable. Au niveau de l'objectif global, l'indicateur retenu est le taux de satisfaction de demandes d'audit et études d'impact environnemental qui en réalité mesure le taux de réalisation des audits et impact environnementaux. Il est calculé par le nombre d'audit et d'études d'impact environnementales demandés sur l'ensemble des demandes.

Pour l'année 2020, le taux de réalisation de cet indicateur se situe à 89,2%. On enregistre une nette progression de cet indicateur qui est due à la qualité du management de l'ANDE et la signature d'un protocole d'accord de collaboration avec le CEPICI.

Tableau 3 : Evolution des indicateurs du programme 2

Objectif spécifique 1 : Maitriser les impacts liés aux activités anthropiques sur les matrices environnementales						
Indicateur	Unité	2017	2018	2019	Prévision	Réalisation
Taux d'inspections réalisées dans les installations classées	%			60	70	22,7
Taux d'intégration des Changements Climatiques dans les Programmes de développement sectoriel	%			20	30	35
Nombre d'initiatives mise en œuvre en matière de Changements Climatiques	Denombrement			12	20	5
Objectif spécifique 2 : Assurer la prise en compte des principes du développement durable dans les politiques, plans et programmes sectoriels						
Nombre d'entreprises ayant adoptée une démarche de responsabilité sociétale	Denombrement			20	50	12
Taux de réduction de l'empreinte écologique de l'état	%			10	30	ND
Nombre de documents de politique intégrant les principes de développement durable	Denombrement			0	20	20
Objectif spécifique 3 : Conserver et élargir le réseau des aires protégées						
Taux de conservation des parcs nationaux et réserves	%			50	70	85,7
Objectif spécifique 4 : Assurer la veille environnementale						
Taux de satisfaction de demandes d'audit et études impact environnemental	%			10	50	89,2

b. Analyse détaillée et explication des résultats

Les niveaux des indicateurs principaux du secteur l'environnement et du développement durable permettent d'apprécier les résultats atteints. Tous les indicateurs du programme 2 ont connu des évolutions différentes en fonction du domaine d'activités entre 2019 et 2020. Les différentes actions menées au niveau de ce programme ont été mentionnées plus haut.

- **Taux d'inspections réalisées dans les installations classées : nombre de contrôles effectués dans les installations classées/nombre total d'installations classées x100.**

Le taux de réalisation des inspections classées a connu une forte baisse passant de 60% en 2019 à 22,7% en 2020. Pour l'année 2020, la Sous-Direction de l'Inspection des Installations Classées du CIAPOL a programmé 719 Entreprises à contrôler et seulement 163 Entreprises ont été inspectées. Le Nombre Total d'Installations Classées est de : 4.351 sur toute l'étendue du Territoire National. Cette contre-performance s'explique par la crise du COVID 19 qui a impacté le démarrage de nombreuses activités. Pour les prochaines avec le recul de cette pandémie, la performance de cet indicateur sera meilleure.

- **Taux d'intégration des Changements Climatiques dans les Programmes de développement sectoriel**

Après la tenue de la COP21, la Côte d'Ivoire s'est engagée à réduire de -28% ses émissions de gaz à effet de serre à l'horizon 2030, à travers l'amélioration du taux de pénétration de l'information environnementale de 20% en 2019 à 35% en 2020. L'atteinte de ce résultat est dû à une forte communication sur les questions liées aux changements climatiques et la prise en compte effective de cette question dans les plans et programmes nationaux (rapport DLCC).

- **Nombre d'initiatives mise en œuvre en matière de Changements Climatiques**

En 2020, seulement cinq (05) initiatives ont été mises en œuvre en matière de changement climatique sur 20 attendues. Ainsi, conformément au respect des engagements de la côte d'ivoire, le MINEDD a préparé et soumis trois communications nationales, un rapport biennal actualisé et une Contribution Déterminée au niveau National (CDN). Beaucoup de retard dans le début des activités et une mise à disposition tardive du budget ont été identifiés comme facteurs explicatifs de cette contre-performance. (rapport DLCC)

- **Nombre d'entreprises ayant adopté une démarche de responsabilité sociétale**

Au titre de l'adoption par les populations des modes de production et de consommation durable, il est prévu de développer les filières vertes et les modes de production durable par la promotion des métiers et emplois verts à travers l'entreprenariat. Aussi, la mise en œuvre des achats publics durables et le développement des compétences des acteurs dans les filières et technologies vertes faciliteront l'atteinte des résultats espérés. Ceci explique le faible nombre d'entreprises ayant adopté une démarche de responsabilité sociétale, sur une prévision de 50 entreprises seulement 12 ont adopté une démarche RS, soit 24%. la mise en œuvre effective des achats publics durables et le développement des compétences des acteurs dans les filières et technologies vertes permettront d'atteindre les cibles pour cet indicateur (voir rapport DEVRSO).

- **Taux de réduction de l'empreinte écologique de l'état**

Cet indicateur mesure la variation de la consommation énergétique et d'eau d'une année à une autre. il a certes été retenue dans le DPPD-PAP 2020-2022, mais il est un peu ambitieux et ne saurait être calculé uniquement par le MINEDD. Le calcul de cet indicateur nécessite une étude. C'est pourquoi il est proposé de le retirer de la liste des indicateurs qui pourrait être calculé de manière routinière.

- **Nombre de documents de politique intégrant les principes de développement durable**

Le nombre de documents de politique intégrant les principes de développement durable est passé de 0 à 20 en 20 20 (rapport DGDD)

- **Taux de conservation des parcs nationaux et réserves**

Cet indicateur se calcule à partir du rapport entre superficie des sites aménagés et la superficie totale des parcs nationaux et réserves. En 2020, ce sont 85,7% de la superficie des parcs et réserve qui ont été aménagés contre 70% attendu. Cette performance s'explique par la redéfinition des limites des Parcs Nationaux de la Comoé, de Tai, du Mont Sangbé, des Iles Ehotilé et du Banco, des Réserves naturelles du N'Zo, de Lamto et du Mont Nimba. A ce jour, 150 ha ont été reboisé au cours de cette année (rapport OIPR).

- **Taux de satisfaction de demandes d'audit et études impact environnemental : nombre de demandes satisfaites / Nombre total de demandes exprimées**

Le taux de satisfaction de demandes d'audit et études d'impact environnemental mesure en réalité le taux de réalisation des audits et études d'impacts environnementaux. Il est calculé par le nombre d'audit et d'études d'impact environnementales demandés sur l'ensemble des demandes.

Pour l'année 2020, le taux de réalisation de cet indicateur se situe à 89,2%. On enregistre une nette progression de cet indicateur qui est due à la qualité du management de l'ANDE et à la signature d'un protocole d'accord de collaboration avec le CEPICI (source, rapport ANDE).

c. Exécution financière par action

Tableau 4 : exécution financière par action du programme 2

Actions	Personnel	Biens et Services	Transferts	Investissement	Total
Lutte contre la pollution des matrices environnementales, l'érosion côtière et les changements climatiques	586 668 758	74 189 882	152 539 711	6 161 729 336	6 975 127 687
Intégration des principes, enjeux et stratégies de développement durable dans les politiques, plans, programmes et projets sectoriels et organisations		61 655 935			61 655 935
Protection des matrices environnementales et conservation des ressources naturelles	3 610 719 630	4 320 380	393 866 488	5 402 353 144	9 411 259 642
Évaluation environnementale des politiques, plans et programmes sectoriels des projets et organisations	156 551 825		99 045 059		255 596 884

La première action « lutte contre la pollution des matrices environnementales, l'érosion côtière et les changements climatiques » d'un montant de 6 975 127 687FCFA de ce programme est composée des natures de dépenses personnels d'un montant de 586 668 758 FCFA, biens et services d'un montant de 74 189 882FCFA, de transferts à hauteur de 152 539 711 FCFA et d'investissement à hauteur de 6 191 729 336FCFA.

La deuxième action « Intégration des principes, enjeux et stratégies de développement durable dans les politiques, plans, programmes et projets sectoriels et organisations » d'un montant de 61 655 935FCFA traite uniquement de la nature de dépenses de biens et services.

La troisième action « Protection des matrices environnementales et conservation des ressources naturelles » d'un montant de 9 411 259 642FCFA regroupe des natures de dépenses personnels d'un montant de 3 610 719 630 FCFA, de biens et services à hauteur de 4 320 380 FCF, de transferts à hauteur de 393 866 488FCFA et d'investissement à hauteur de 5 402 353 144FCFA

La quatrième action « Évaluation environnementale des politiques, plans et programmes sectoriels des projets et organisations» d'un montant de 255 596 884 FCFA comprend les natures de dépenses personnels d'un montant de 156 551 825 FCFA, de transferts à hauteur de 99 045 059 FCFA.

d. Exécution des investissements du programme

L'exécution des investissements du programme est présentée ci-dessous.

Tableau 5 : exécution des investissements du programme 2

Total programme (Budget de l'Etat)	Année de démarrage	Année de fin	Coût total	Budget voté 2020	Budget actuel 2020	Mandat PEC
<i>Sur financement intérieur</i>			23 387 059 438	1 112 400 000	1 876 334 308	1 829 596 997
<i>Sur financement extérieur</i>			45 436 317 053	8 896 552 508	11 476 325 483	9 734 485 483
Projet 1: Projet d'amélioration de la résilience des populations face aux changements climatiques	2018	2020	317 700 000	25 000 000	24 107 795	24 107 795
<i>Activité 22080010049 Renforcer les capacités techniques pour le fonctionnement de l'unité de coordination du projet</i>			317 700 000	25 000 000	24 107 795	24 107 795
<i>Sur financement intérieur</i>			317 700 000	25 000 000	24 107 795	24 107 795
<i>Sur financement extérieur</i>			0	0	0	0
Projet 2 : Lutte contre les pollutions, marines, lagunaire et hydrocarbure	2013	2022	2 773 000 000	73 400 000	57 028 044	57 028 044
<i>Activité 22080010050 Acquérir des matériels de lutte contre les déversements d'hydrocarbure sur les côtes de la Côte d'Ivoire</i>			2 773 000 000	73 400 000	57 028 044	57 028 044
<i>Sur financement intérieur</i>			2 773 000 000	73 400 000	57 028 044	57 028 044
<i>Sur financement extérieur</i>			0	0		
Projet 3 : Projet de Renforcement des capacités et accès aux données satellitaires pour le suivi des forêts en Afrique	2018	2020	36 600 000	36 600 000	28 436 327	28 405 000
<i>Activité 22080010054 Renforcer les capacités techniques en méthodologie et techniques des données satellitaires d'observation de la terre</i>			36 600 000	36 600 000	28 436 327	28 405 000
<i>Sur financement intérieur</i>			36 600 000	36 600 000	28 436 327	28 405 000
<i>Sur financement extérieur</i>			0	0	0	0
Projet 4 : Unité de gestion du projet REDD+	17 Sept 2017	30 Juin 2021	3 489 649 438	1 213 336 003	1 213 336 003	1 213 336 003
<i>Activité 22080010055 Assurer le fonctionnement et la gestion du projet REDD+</i>			3 489 649 438	1 213 336 003	1 213 336 003	1 213 336 003
<i>Sur financement intérieur</i>			989 649 438	150 000 000	334 783 495	334 783 495
<i>Sur financement extérieur</i>			2 500 000 000	878 552 508	878 552 508	878 552 508
Projet 5 : Unité de Gestion projet WACA	14 Sept 2018	31 Déc 2021	17 308 528 803	1 663 500 000	1 663 500 000	1 663 500 000
<i>Activité 22080010059 Assurer le fonctionnement et la gestion du projet WACA</i>			17 308 528 803	1 663 500 000	1 663 500 000	1 663 500 000
<i>Sur financement intérieur</i>			1 500 000 000	163 500 000	163 500 000	163 500 000
<i>Sur financement extérieur</i>			15 808 528 803	1 500 000 000	1 500 000 000	1 500 000 000
Projet 6 : Unité de gestion du PROGEPCI	14 Jan 2016	31 Juin 2016	6 474 288 000	569 000 000	1 609 842 975	1 609 842 975
<i>Sur financement intérieur</i>			2 250 000 000	150 000 000	150 000 000	150 000 000
<i>Sur financement extérieur</i>			4 224 288 000	419 000 000	1 459 842 975	1 459 842 975
<i>Activité 2080010060 Assurer le fonctionnement et la gestion du PROGEPCI</i>			6 474 288 000	569 000 000	1 609 842 975	1 609 842 975
<i>Sur financement intérieur</i>			2 250 000 000	150 000 000	150 000 000	150 000 000
<i>Sur financement extérieur</i>			4 224 288 000	419 000 000	1 459 842 975	1 459 842 975
Projet 7: 22080010066 Projet de renforcement de l'intégration de l'adaptation aux changements climatiques dans la planification du développement en Côte d'Ivoire (NAP-GCF)	Juin 2019	Aout 2022	1 685 859250	0	614 750 000	1 299 050 000
<i>Sur financement intérieur</i>			585 000 000	0	168 750 000	168 750 000
<i>Sur financement extérieur</i>			1 100 859 250	0	446 000 000	312 200 000

Total programme (Budget de l'Etat)	Année de démarrage	Année de fin	Coût total	Budget voté 2020	Budget actuel 2020	Mandat PEC
Projet 8 : 22080010067 Projet d'amélioration du système de transparence pour une action climatique renforcée en Côte d'Ivoire (CBIT-FEM)	1Oct 2019	31 Déc 2022	755 000 000	0	516 500 000	516 500 000
<i>Sur financement intérieur</i>			175 000 000	0	124 500 000	124 500 000
<i>Sur financement extérieur</i>			580 000 000	0	392 000 000	392 000 000
Projet 9 : 22080010068 Projet NDC Support Programme en Côte d'Ivoire	1 Aout 2019	31 Déc 2022	957 300 000	0	591 580 000	522 950 000
<i>Sur financement intérieur</i>			159 500 000		69 350 000	69 350 000
<i>Sur financement extérieur</i>			797 800 000		522 230 000	365 000 000
Projet 10 : 22080010069 Projet de réparation de la Côte d'Ivoire à l'accès aux financements climatiques	7 Juin 2017	30 Juin 2021	392 200 000		36 400 000	36 400 000
<i>Sur financement intérieur</i>			156 910 000	0	36 400 000	36 400 000
<i>Sur financement extérieur</i>			235 290 000	0	0	0
Projet 11 : 22080010071 Projet d'activités habilitantes pour la préparation de la 4ème CN et du 2ème BUR sous la CCNUCC	1 Déc. 2020	31 mars 2024	727 820 000	0	83 890 000	83 890 000
<i>Sur financement intérieur</i>			250 700 000	0	56 000 000	56 000 000
<i>Sur financement extérieur</i>			477 120 000	0	27 890 000	27 890 000
Projet 12 : 22080010070 Projet d'Appui à la mise en œuvre des CDN dans le secteur des déchets	6 Aout 2018	31 Déc 2021	347 500 000	0	174 810 000	13 419 519
<i>Sur financement intérieur</i>			100 000 000	0	24 000 000	13 419 519
<i>Sur financement extérieur</i>			247 500 000	0	150 810 000	0
Projet 13 : Projet de Gestion Intégré des Aires Protégées	16 février 2018	Déc 2021	3 034 000 000	733 000 000	730 811 058	730 811 058
<i>Sur financement intérieur</i>			422 000 000	84 000 000	81 811 058	81 811 058
<i>Sur financement extérieur</i>			2 612 000 000	649 000 000	649 000 000	649 000 000
Activité1 : 22080030013 Renforcer la gestion des aires protégées en mettant un accent particulier sur le Parc National du BANCO				723 186 370	723 186 370	723 186 370
<i>Sur financement intérieur</i>				74 186 370	74 186 370	74 186 370
<i>Sur financement extérieur</i>				649 000 000	649 000 000	649 000 000
Activité 2 : 22080030014 Assurer les charges de fonctionnement du projet de gestion des aires protégées				9 813 630	7 624 688	7 624 688
<i>Sur financement intérieur</i>				9 813 630	7 624 688	7 624 688
<i>Sur financement extérieur</i>						
Unité de gestion du PIF	7 Fév. 2018	26 Jan 2023	10 500 000 000	2 733 700 000	2 733 700 000	2 733 700 000
Activité 22080030020 Assurer le fonctionnement et la gestion du PIF			10 500 000 000	2 733 700 000	2 733 700 000	2 733 700 000
<i>Sur financement intérieur</i>			3 000 000 000	233 700 000	233 700 000	233 700 000
<i>Sur financement extérieur</i>			7 500 000 000	2 500 000 000	2 500 000 000	2 500 000 000
Projet 15 Projet de conservation du Parc Nationale de la Comoé	Jan 2017	Déc 2020	6 900 000 000	1 712 000 000	1 699 553 745	1 699 553 745
<i>Sur financement intérieur</i>			400 000 000	62 000 000	49 553 745	49 553 745
<i>Sur financement extérieur</i>			6 500 000 000	1 650 000 000	1 650 000 000	1 650 000 000
Activité 1 : 22080030021 Réhabiliter les infrastructures du parc national de la Comoé				27 900 000	21 676 872	21 676 872
<i>Sur financement intérieur</i>				27 900 000	21 676 872	21 676 872
<i>Sur financement extérieur</i>						

Total programme (Budget de l'Etat)	Année de démarrage	Année de fin	Coût total	Budget voté 2020	Budget actuel 2020	Mandat PEC
Activité 2 : 22080030022 Renforcer la surveillance et le suivi écologique				21 700 000	16 859 790	16 859 790
Sur financement intérieur				21 700 000	16 859 790	16 859 790
Sur financement extérieur						
Activité 3 : 22080030023 Apporter un appui au développement socio-économique de la zone périphérique				6 200 000	4 817 083	4 817 083
Sur financement intérieur				6 200 000	4 817 083	4 817 083
Sur financement extérieur						
Activité 4 : 22080030024 Assurer les charges de fonctionnement du projet Comoé				1 656 200 000	1 656 200 000	1 656 200 000
Sur financement intérieur				6 200 000	6 200 000	6 200 000
Sur financement extérieur				1 650 000 000	1 650 000 000	1 650 000 000
Projet 16 : Unité de Gestion du Projet de Conservation Biodiversité / Complexe Parc National de Taï Forêt de Grébo-Sapo	1 mars 2020	Fév. 2024	3 523 910 000	1 434 200 000	1 418 697 386	82 571 883
Sur financement intérieur			671 000 000	134 200 000	118 697 386	82 571 883
Sur financement extérieur			2 852 931 000	1 300 000 000	1 300 000 000	0
Activité 1 : 22080030025 Conserver la biodiversité dans le complexe du parc national de Taï forêts de Grébo-Sapo				1 353 897 500	1 353 897 500	17 791 670
Sur financement intérieur				53 897 500	53 897 500	17 791 670
Sur financement extérieur				1 300 000 000	1 300 000 000	0
Activité 2 : 22080030026 Assurer les charges de fonctionnement du projet de conservation de la biodiversité				80 302 500	64 799 886	64 780 213
Sur financement intérieur				80 302 500	64 799 886	64 780 213
Sur financement extérieur				0	0	0
Projet 17 : 22080030036 Filières Agricoles Durables de CI (FADCI) - MINEDD/2eme C2D	2016	2021	9 600 000 000	0	155 716 458	155 716 458
Sur financement intérieur			9 600 000 000		155 716 458	155 716 458
Sur financement extérieur			0	0	0	0

Le programme Environnement et Développement Durable du MINEDD compte 17 projets avec un coût total de 68 823 376 491 FCFA (part Etat 23 387 059 438 FCFA et part bailleur 45 436 317 053 FCFA) un budget voté de 10 008 952 500 FCFA (part Etat 1 112 400 000 FCFA et part bailleur 8 896 552 508 FCFA) un budget actuel de 13 325 659 783 FCFA (part Etat 1 876 334 308 FCFA et part bailleur 11 476 325 483 FCFA) et des mandats pris en charge à hauteur de 11 564 082 480 FCFA (part Etat 1 829 596 997 FCFA et part bailleur 9 734 485 483 FCFA).

Tous les projets dotés lors de la préparation du budget 2020 ont des activités alors que les projets rentrés en cours de gestion budgétaire ont pour activités les noms de ces projets. Ainsi certains projets se retrouvent avec plusieurs activités.

Les crédits de certains projets ont connu une hausse par rapport au budget voté, il s'agit de :

- ◆ Unité de gestion du projet REDD+ avec une hausse de la part Etat de 184 783 495 FCFA par rapport au budget voté qui est de 150 000 000 FCFA (voir Arrêté N° 0372/MPMBPE/DGBF/DBE/SD-AELEC/KAC-OYM du 16 juillet 2020 et Arrêté N° 0725/MBPE/DGBF/DBE/SD-AELEC/KAC-OYM du 30 novembre 2020);
- ◆ Unité de gestion du projet PROGEPCI avec une hausse de la part bailleur de 1 040 842 975 FCFA par rapport au budget voté qui est de 419 000 000 FCFA (voir Arrêté N° 0262/MPMBPE/DGBF/DBE/SD-AELEC/KAC du 10 juin 2020).

Les crédits de certains projets ont connu une baisse en vue de contribuer aux efforts du gouvernement dans la lutte contre la pandémie de la COVID-19, il s'agit de :

- ◆ Projet de Conservation Biodiversité / Complexe Parc National de Taï Forêt de Grébo-Sapo avec une baisse de la part Etat de 15 502 614 FCFA par rapport au budget voté (134 200 000 FCFA)
- ◆ Projet de Renforcement des capacités et accès aux données satellitaires pour le suivi des forêts en Afrique avec une baisse de la part Etat de 8 163 673 FCFA par rapport au budget voté (36 600 000 FCFA)
- ◆ Projet d'amélioration de la résilience des populations face aux changements climatiques avec une baisse de la part Etat de 892 205 FCFA par rapport au budget voté (25 000 000 FCFA)
- ◆ Lutte contre les pollutions, marines, lagunaire et hydrocarbure avec une baisse de la part Etat de 16 371 956 FCFA par rapport au budget voté (73 400 000 FCFA).

Le transfert des crédits du Projet de renforcement de l'intégration de l'adaptation aux changements climatiques dans la planification du développement en Côte d'Ivoire (NAP-GCF) et du Projet NDC Support Programme en Côte d'Ivoire n'a pas été fait en totalité à la demande des coordonnateurs qui ont demandé l'arrêt des opérations car les bailleurs exécutent directement ses parts.

Le faible montant des mandats pris en charge du Projet de Conservation Biodiversité / Complexe Parc National de Taï Forêt de Grébo-Sapo s'explique par le fait que les crédits de la part bailleur ont toujours été exécutés par le bailleur, ils échappent donc au contrôle de l'ordonnateur des crédits délégués d'une part et d'autre part par le fait que ce projet a fait une réservation de crédits d'un montant de **26 080 360 FCFA** sur **36 100 000 FCFA** de la ligne 622190000-autres rémunérations de prestations extérieures pour le recrutement d'un prestataire pour l'organisation des journées de la sensibilisation des populations environnantes du Complexe Taï Forêt de Grébo-Sapo pour la Conservation Biodiversité qui sera exécuté en 2021.

Le Projet de Renforcement des capacités et accès aux données satellitaires pour le suivi des forêts en Afrique et le Projet d'amélioration de la résilience des populations face aux changements climatiques sont arrivés à terme cette année 2020.

En plus de ce qui précède, certaines difficultés survenues ont eu un impact négatif sur la performance du programme. Il s'agit de :

- ◆ l'exécution du budget de certains bailleurs non retracée dans le SIB.
- ◆ le départ de 5 spécialistes de l'Unité Intégrée d'Administration des Projets (comptable, suivi-évaluation, sauvegarde environnementale, communication) ;
- ◆ le projet de décret portant création, attributions, organisation et fonctionnement de l'ANAGIL toujours en attente de signature au niveau du projet WACA ;
- ◆ la mise en place tardive de la notification budgétaire de certains projets (le budget 2020 du PIF a été notifié en Mai 2020).
- ◆ les arrêtés de nomination de certains coordonnateurs de projets en attente de signature ou signés tardivement (les arrêtés de création et de nomination du Coordonnateur général de l'UIAP ont été signés au mois de Juillet 2020).
- ◆ les difficultés dans la maîtrise du modèle budget-programmes.
- ◆ le retard dans le traitement des marchés d'acquisition de matériels roulants et techniques ;
- ◆ la suspension de la plupart des activités du PIF dans l'attente de la signature de la convention de financement entre l'UIAP et les structures d'exécution ;
- ◆ l'imminence de la date de clôture du projet avec des indicateurs non encore atteints ;
- ◆ la difficile mobilisation des fonds de la contrepartie Etat du PROGEPCI avec une demande complémentaire de 1 174 587 918 FCFA non satisfaite ;
- ◆ Le Projet d'activités habilitantes pour la préparation de la 4ème CN et du 2ème BUR sous la CCNUCC a rencontré des difficultés qui ont ralenti son exécution. Il s'agit notamment :
 - ◆ le retard dans la signature de l'arrêté interministériel portant fixation des salaires et indemnités du personnel de gestion du projet d'activités habilitantes pour la préparation de la 4ème CN et du 2ème BUR sous la CCNUCC ;
 - ◆ le retard de la mise à disposition du Contrôleur financier auprès du projet d'activités habilitantes pour la préparation de la 4ème CN et du 2ème BUR sous la CCNUCC ;
 - ◆ la validation tardive du document et recrutement tardif du personnel du projet de projet d'activités habilitantes pour la préparation de la 4ème CN et du 2ème BUR sous la CCNUCC par le bailleur (04 décembre 2020).

- ◆ Les bâtiments reconstruits ne sont pas équipés en meubles de laboratoire et en matériels d'analyses. Même le matériel déjà acquis ne peut être installé. Ce qui constitue un handicap sérieux pour la réalisation des activités d'analyses. Or, les missions de veille environnementale à réaliser par le CIAPOL et ses capacités d'intervention en cas de pollution doivent absolument être maintenues, et même renforcées. Cela afin de pouvoir faire face à tout incident ou accident pouvant affecter les milieux naturels de Côte d'Ivoire et à travers eux, les écosystèmes qui en dépendent ainsi que les populations qui y vivent ou qui en tirent leurs moyens de subsistance.

Tous ces événements ont eu un impact négatif sur la situation d'exécution physique et financière des projets de ce programme.

e. Exécution des prévisions d'effectifs

L'exécution des prévisions d'effectifs du programme est présentée dans le tableau ci-dessous.

Tableau 6 : exécution des prévisions d'effectifs du programme 2

	2019	2020				
		Besoin exprimé	Prévision	Besoin satisfait	Sorties	Total fin d'année
Catégorie A	213			59	6	266
Catégorie B	246			55	3	298
Catégorie C	300			13	2	311
Catégorie D	228			10	1	237
Non Fonctionnaires	198			198		198
TOTAL	1185			335	12	1310

Les prévisions d'effectifs sont tirées du catalogue des mesures nouvelles

Le MINEDD n'a pas exprimé de besoin d'agents en 2020, ni fait des prévisions pour le compte du programme Environnement et Développement Durable. Les besoins satisfaits sont les agents affectés par le Ministère de la Fonction Publique et les demandes de mise à disposition satisfaites par la Direction des Ressources Humaines. Les sorties sont les décès, les retraités et les demandes de mise à disposition accordées par la Direction des Ressources Humaines. On retient qu'en 2020, le MINEDD a reçu pour le programme Environnement et Développement Durable, 335 agents dont 59 de la catégorie A, 55 de la catégorie B, 13 de la catégorie C, 10 de la catégorie D et 198 non fonctionnaires issues de la Convention BNETD et des autres contractuels payés par l'entreprise SIPSD après un appel d'offre ouvert et autres puis 12 agents sorties dont 6 de la catégorie A, 3 de la catégorie B, 2 de la catégorie C et 1 de la catégorie D. Au total, le personnel du MINEDD est de 1308 agents au programme Environnement et Développement Durable et composé de 266 agents de la catégorie A, 298 agents de la catégorie B, 311 agents de la catégorie C, 237 agents de la catégorie D et 198 non fonctionnaires.

2. Commentaires et conclusion

Nous constatons que le MINEDD au niveau du programme 2 n'a pas été performant au niveau des indicateurs suivants :

- Taux d'intégration des Changements Climatiques dans les Programmes de développement sectoriel ;
- Nombre de documents de politique intégrant les principes de développement durable ;
- Taux de conservation des parcs nationaux et réserves ;
- Taux de satisfaction de demandes d'audit et études impact environnemental.

La contre-performance est due à de nombreuses difficultés telles que :

- ◆ la plupart des activités prévues ont connu des retards d'exécution en raison de la COVID-19 ;
- ◆ l'insuffisance de renforcement de capacités des acteurs sur le Budget Programme ;
- ◆ la formation des agents du MINEDD sur les outils de planification a concerné uniquement les chargés de planification des services dans le cadre de l'élaboration du Plan National de Développement (PND) 2021-2025
- ◆ la faible éligibilité des projets du secteur au Programme d'Investissement Public (PIP), condition nécessaire pour le financement des projets;
- ◆ la défaillance du Système d'Information Budgétaire (SIB) a contribué à rendre plus lourde la procédure d'exécution déjà très longue avec la liquidation qui est devenue une phase entière.
- ◆ l'incompréhension entre les gestionnaires de crédits et le contrôleur financiers quant aux pièces justificatives à fournir.
- ◆ le non-respect des délais de traitement des dossiers dû à la défaillance du SIB ;
- ◆ le parc auto vieillissant ;
- ◆ le personnel dispersé sur plusieurs sites ;
- ◆ l'exécution du budget de certains bailleurs non retracée dans le SIB.
- ◆ le départ de 5 spécialistes de l'Unité Intégrée d'Administration des Projets (comptable, suivi-évaluation, sauvegarde environnementale, communication) ;
- ◆ le projet de décret portant création, attributions, organisation et fonctionnement de l'ANAGIL toujours en attente de signature au niveau du projet WACA ;
- ◆ la mise en place tardive de la notification budgétaire de certains projets (le budget 2020 du PIF a été notifié en Mai 2020).
- ◆ les arrêtés de nomination de certains coordonnateurs de projets en attente de signature ou signés tardivement (les arrêtés de création et de nomination du Coordonnateur général de l'UIAP ont été signés au mois de Juillet 2020).
- ◆ les difficultés dans la maîtrise du modèle budget-programmes.
- ◆ le retard dans le traitement des marchés d'acquisition de matériels roulants et techniques ;
- ◆ la suspension de la plupart des activités du PIF dans l'attente de la signature de la convention de financement entre l'UIAP et les structures d'exécution ;
- ◆ l'imminence de la date de clôture du projet avec des indicateurs non encore atteints ;
- ◆ la difficile mobilisation des fonds de la contrepartie Etat du PROGEPCI avec une demande complémentaire de 1 174 587 918 FCFA non satisfaite ;
- ◆ le Projet d'activités habilitantes pour la préparation de la 4ème CN et du 2ème BUR sous la CCNUCC a rencontré des difficultés qui ont ralenti son exécution. Il s'agit notamment :
- ◆ le retard dans la signature de l'arrêté interministériel portant fixation des salaires et indemnités du personnel de gestion du projet d'activités habilitantes pour la préparation de la 4ème CN et du 2ème BUR sous la CCNUCC ;
- ◆ le retard de la mise à disposition du Contrôleur financier auprès du projet d'activités habilitantes pour la préparation de la 4ème CN et du 2ème BUR sous la CCNUCC ;
- ◆ la validation tardive du document et recrutement tardif du personnel du projet de projet d'activités habilitantes pour la préparation de la 4ème CN et du 2ème BUR sous la CCNUCC par le bailleur (04 décembre 2020).
- ◆ les bâtiments reconstruits ne sont pas équipés en meubles de laboratoire et en matériels d'analyses. Même le matériel déjà acquis ne peut être installé. Ce qui constitue un handicap sérieux pour la réalisation des activités d'analyses, Or, les missions de veille environnementale à réaliser par le CIAPOL et ses capacités d'intervention en cas de pollution doivent absolument être maintenues, et même renforcées. Cela afin de pouvoir faire face à tout incident ou accident pouvant affecter les milieux naturels de Côte d'Ivoire et à travers eux, les écosystèmes qui en dépendent ainsi que les populations qui vivent où qui en tirent leurs moyens de subsistance.

Nonobstant cet environnement morose, Le budget mis à la disposition de ce programme a permis d'avoir quelques résultats escomptés.

Ainsi :

- ◆ quelques équipements ont été acquis par les structures ;
- ◆ dans le cadre de la diffusion et de la dissémination des actions, deux magazines ont été élaborés et le site internet du ministère mis à jour ;
- ◆ dans le cadre du suivi régulier du Plan National de Développement (PND 2016 - 2020), une matrice de suivi de la mise en œuvre des actions du PND (MASMO) a été élaborée et est mise à jour de façon trimestrielle ;
- ◆ dans le cadre d'un meilleur agencement et d'une cohérence entre les activités du ministère et de façon spécifique pour l'année 2020, un Plan de Travail Annuel (PTA) 2020 du MINEDD a été élaboré ;
- ◆ il a été élaboré le Plan d'Actions Prioritaires (PAP) 2020 qui fait l'objet d'un suivi trimestriel ;
- ◆ le budget de ce programme a été exécuté à 89,57% ;
- ◆ le recrutement de 335 nouveaux agents pour renforcer les effectifs a permis de mieux encadrer les gestionnaires de crédits et les responsables de programmes ;
- ◆ les conférences internes et ministérielles tenues ;
- ◆ le DPPD-PAP 2021-2023 élaboré ;
- ◆ un catalogue de la liste des fonctionnaires et contractuels a été élaboré et des dispositions sont en cours à la DRH pour accompagner les fonctionnaires faisant valoir leur droit à la retraite dans l'obtention de leur pension de retraite dans des délais raisonnables.

Au regard de tout ce qui précède, les recommandations suivantes sont nécessaires :

- ◆ former les responsables de programmes, les gestionnaires de crédits et les contrôleurs financiers sur le Budget Programme ;
- ◆ renouveler le parc –auto du ministère ;
- ◆ doter les activités du ministère de budget suffisant;
- ◆ corriger les défaillances du Système d'Information Budgétaire (SIB) ;
- ◆ regrouper tout le personnel du ministère sur un même site pour faciliter le travail des agents des Ressources Humaines et de la Directions des Affaires Financières ;
- ◆ mettre en place un guide des pièces justificatives à la disposition des contrôleurs financiers et des gestionnaires de crédits ;
- ◆ compte tenu de l'importance cruciale de ses missions, la reconstruction ex-nihilo du Laboratoire Central du CIAPOL est une urgence

Pour la prochaine période triennale, le secteur Environnement et Développement Durable, conformément à ses attributions, prévoit la révision de son document de Programmation Pluriannuelle de Dépenses Projets Annuels de Performance (DPPD-PAP).

Cette révision s'inscrit dans le cadre de la mise à jour de ses actions et indicateurs qui doivent effectivement permettre de faire ressortir la performance dudit secteur.

Le caractère transversal de la problématique environnementale exige qu'il soit véritablement identifié les actions à mener pour réduire l'empreinte environnementale de la population ivoirienne.

Cependant, la mise en œuvre ne se fait sans difficultés dont les plus importantes sont énumérées dans le chapitre suivant.

La principale raison des résultats en dessous des prévisions s'explique pour la plupart par la crise sanitaire de la COVID 19 qui a impacté négativement l'exercice 2020.

Par ailleurs, les projets, plans, programmes, et stratégies sectorielles devront être mis en cohérence, aux fins d'une meilleure coordination et de suivi des actions de protection de l'environnement et de promotion du développement durable.

CONCLUSION

Le présent document définit les performances de la politique du Gouvernement en matière d'environnement et de développement durable. Il met à la disposition des décideurs, des différents acteurs et partenaires nationaux et internationaux le cadre d'orientation globale qui permet la gestion rationnelle de l'environnement dans une optique de développement durable dans tous les secteurs d'activités.

Outre, les orientations stratégiques, ce document présente la gestion du budget alloué au secteur environnement et développement durable.

A l'analyse des moyens humains, financiers et matériels les défis exprimés au cours de l'année 2020 ont eu divers résultats. Les acteurs avec des rôles précis et des actions identifiées ainsi que des instruments appropriés de mise en œuvre sur le plan institutionnel, législatif et réglementaire n'ont pas été effectivement exprimés.

**SECTION 369 : MINISTRE DE LA SOLIDARITE, DE LA COHESION
SOCIALE ET DE LA LUTTE CONTRE LA PAUVRETE**

I. PRESENTATION GENERALE DU MINISTERE

Le Ministère de la Solidarité, de la Cohésion sociale et de la Lutte contre la Pauvreté est chargé de la mise en œuvre et du suivi de la politique du Gouvernement en matière de promotion de la solidarité, de la cohésion sociale et de la lutte contre la pauvreté.

A ce titre, ses principales missions se résument à (i) coordonner, promouvoir la solidarité et la cohésion sociale, (ii) mettre en œuvre les actions humanitaires, y compris en faveur des communautés en détresse et (iii) mettre en œuvre des actions de lutte contre la pauvreté.

Pour l'exécution de ses attributions et de ses missions, le Ministère s'est doté d'un cadre organique adopté par le Gouvernement à travers le décret n° 2018-618 du 10 juillet 2018 portant nomination des membres du gouvernement.

Celui-ci permet au Ministère de la Solidarité, de la Cohésion sociale et de la Lutte contre la Pauvreté de disposer d'un Cabinet, de Directions et Services rattachés, d'un EPN (Observatoire de la Solidarité et de la Cohésion Sociale), de deux Directions générales comptant chacune quatre (04) directions centrales, de Services Extérieurs, notamment les directions régionales (voir l'organigramme) et de Projets.

Au regard de la structuration du ministère et conformément aux réformes économiques et financières de l'UEMOA, énoncées par la directive n°6/UEMOA/CM/2009 portant lois de finance, le secteur a été organisé en trois programmes que sont :

- **Administration Générale ;**
- **Solidarité et Cohésion Sociale ;**
- **Lutte contre la Pauvreté.**

I.1 Rappel des orientations stratégiques du ministère

Conformément aux orientations de la politique stratégique au niveau national, le Ministère de Solidarité, de la Cohésion Sociale et la Lutte contre la Pauvreté s'inscrit dans les axes stratégiques suivants pour apporter des réponses aux problèmes révélés par le diagnostic stratégique sectoriel :

- L'instauration d'un climat de confiance et de paix au sein des populations ;
- L'accélération du développement du capital humain ;
- La promotion du bien-être des populations.

Les objectifs stratégiques

Ces objectifs prévoient :

- asseoir une administration performante et efficiente ;
- renforcer de la solidarité et la cohésion sociale ;
- améliorer le pouvoir d'achat des ménages

Les résultats stratégiques

Les résultats stratégiques sont :

- l'Administration est moderne et performante ;
- les dispositifs d'assistance aux personnes en détresse est renforcée ;
- le Projet Filets-Sociaux Productifs est amplifié.

I.2 Synthèse des principaux résultats

- En matière d'Administration Générale, les rapports de coordination et de suivi-évaluation ont été élaborés et sont disponibles (4 rapports).
- En matière de Solidarité, l'objectif fixé est d'assister 40% de personnes en détresse identifiées. Cet objectif a non seulement été atteint et mieux on note une marge réalisée supplémentaire de 25%.
- En matière de Lutte contre la Pauvreté, ce sont 227 000 ménages qui ont bénéficié de transferts monétaires par le biais des Filets Sociaux Productifs. Ce qui a permis d'améliorer sensiblement les conditions de vie et les moyens de subsistance desdits ménages.

Tableau 111 : Tableau de l'évolution des indicateurs du Ministère

INDICATEURS DE PERFORMANCE	REALISATIONS (De 2017 à 2019)	2020		Commentaires
		Prévision	Réalisation	
Indicateur 1 : Dispositif de coordination, de suivi-évaluation opérationnel	-	04 rapports de coordination et suivi évaluation	04 rapports de coordination et suivi évaluation	L'administration est moderne et performante. (Voir manuel de procédure Source : DEPS)
Indicateur 2 : Proportion des personnes en détresse identifiées et assistées	-	40%	65%	Le dispositif d'assistance aux personnes en détresse est renforcé. (Source : DSCS)
Indicateur 3 : Nombre de ménages ayant bénéficié d'allocations trimestrielles	-	227 000	227 000	Le Projet Filets Sociaux Productifs est amplifié. (Source : Projet Filets Sociaux)

Source : DPPD-PAP 2020-2022

I.3 Résumé de l'exécution du budget 2020

Tableau 112 : Exécution du budget 2020 (2020)

Unités	BUDGET 2020			
	Voté	Collectif	Actuel	Réalisé (PEC)
Opérations consolidées				
1. Ressources	30 606 281 906	47 331 049 129	48 046 557 461	47 839 385 781
2. Charges	30 606 281 906	47 331 049 129	48 046 557 461	47 839 385 781
1. Ressources	30 606 281 906	47 331 049 129	48 046 557 461	47 839 385 781
1.1 Ressources intérieures	11 145 081 906	18 327 725 072	25 266 781 164	25 059 609 484
1.1.1 Budget de l'Etat (Trésor)	11 145 081 906	18 327 725 072	25 266 781 164	25 059 609 484
1.1.2 Recettes de services	0	0	0	0
1.2 Ressources extérieures	19 461 200 000	29 003 324 057	22 779 776 297	22 779 776 297
1.2.1 Emprunts projets	19 461 200 000	21 139 101 369	21 139 101 369	21 139 101 369
1.2.2 Dons Projets	0	1 133 474 924	1 640 674 928	1 640 674 928
1.2.3 Appuis budgétaires ciblés	0	0	0	0
2 Charges	30 606 281 906	47 331 049 129	48 046 557 461	47 839 385 781
.2.1 Personnel	1 228 586 361	1 228 586 361	1 231 440 088	1 219 899 930
2.1.1 Solde y compris EPN	1 228 586 361	1 228 586 361	1 231 440 088	1 219 899 930
2.1.2 Contractuels hors solde	0	0	0	0
2.2 Biens et Services	1 934 180 788	1 893 561 691	1 893 561 691	1 380 991 594
Biens et services sur budget Etat	1 934 180 788	1 893 561 691	1 893 561 691	1 380 991 594
2.3 Transferts	1 039 411 986	1 003 501 229	1 037 532 615	956 433 376
2.3.1 Transferts courants	0	0	0	0
2.3.2 Transferts en capital	1 039 411 986	1 003 501 229	1 037 532 615	956 433 376
2.4 Investissement	26 404 102 771	43 205 399 848	43 884 023 067	44 282 060 881
2.4.1 Trésor	6 942 902 771	20 932 823 551	21 104 246 770	21 502 284 584
2.4.2 Financement extérieur	19 461 200 000	22 272 576 297	22 779 776 297	22 779 776 297
Dons	0	1 133 474 928	1 640 674 928	1 640 674 928
Emprunts	19 461 200 000	21 139 101 369	21 139 101 369	21 139 101 369
Total	30 606 281 906	47 331 049 129	48 046 557 461	47 839 385 781

- Les mouvements de crédits en gestion :

En cours d'exercice budgétaire, les mouvements de crédits ont porté les crédits du Service de Coopération et des Relations Internationales qui ont été virés sur la Direction des Affaires Financières et du Patrimoine dans le programme 1 Administration Générale. (Cf. arrêté n° 1954 MSCSLP/CAB/RProg 1/DAFP du 25 septembre 2020)

Le **Programme National de Développement Communautaire** a effectué une série de modifications budgétaires relativement aux nécessités de services ;(Cf. la décision n° 00024/MPMBPE/MEF du 14 janvier 2020)

Ces mouvements s'énoncent comme suit :

Diminution d'un montant de 80 800 000 sur la ligne 63910000 ; puis réaffecté pour majoration sur la ligne 63920000 ;

Diminution d'un montant de 30 000 000 sur la ligne 63920000 ; puis réaffecté pour majoration sur la ligne 63910000

Aussi, il y a eu des mouvements de crédits dans le Projets Filets Sociaux Productifs à l'intérieur de chaque nature de dépenses. (Cf. la décision n°00012/MSCSLP/DGLP/UGPFSP du 17 avril 2020)

Les lois de finances rectificatives ont permis une modification du budget initial de 30 606 281 906 à 47 331 049 129

- La fongibilité asymétrique :

Des crédits de personnel libre d'emploi ont été utilisés pour majorer les crédits de biens et services dans le Programme National de Développement Communautaire (PNDC) au niveau du programme 3 Lutte contre la Pauvreté. (Cf. les décisions n°00024/MSCSLP/DGLP/PNDC du 07 juillet 2020 et n°000087/MSCSLP/DGLP/RProg 3/ du 26 octobre 2020).

Au titre des difficultés rencontrées, nous pouvons citer :

- la lenteur excessive et permanente du système ;
- la constatation de certaines incohérences entre les consommations de crédits et les plafonds autorisés par la régulation ;
- les difficultés majeures dans les opérations de fin de la gestion 2020 ;
- le plafonnement de certaines lignes budgétaires ;
- l'absence d'actes définissant la liste des pièces justificatives par type de dépenses.

II. RAPPORT ANNUEL DE PERFORMANCE PAR PROGRAMME

II.1 Programme 1 : Administration Générale

1. Bilan du programme

Les activités du programme sont contenues dans quatre (04) grandes actions.

Action 1 : Coordination et animation du Ministère

Concernant cette action, plusieurs activités ont été menées. Il s'agit de :

- la tenue de rencontres régulières avec toutes les structures du ministère pour coordonner leurs activités ;
- la supervision de toutes les structures du ministère ;
- la formation des agents en démarche qualité, en approche genre et la mise en place d'une cellule genre ;
- l'analyse juridique des dossiers et des contentieux et l'élaboration des projets d'arrêtés, d'ordonnances et de décrets ;
- la coordination des activités des programmes par la tenue des réunions ;
- la tenue des réunions et des missions de coordination des activités du ministère en région.

Action 2 : Planification, programmation, suivi et évaluation

Au niveau de cette action, plusieurs activités ont été menées. Il s'agit de :

- l'élaboration des matrices du Plan de Travail Annuel et du Plan d'Actions Prioritaires,
- l'élaboration de quatre (04) rapports périodiques de suivi-évaluation des activités,
- l'élaboration des Fiches projets PIP (Projets d'Investissements Publics),
- la production de la base de données statistique.

En outre, vingt-cinq (25) agents ont été formés à la planification.

Action 3 : Information et communication

Concernant cette action, nous avons mené de nombreuses activités que sont :

- la réalisation de la cartographie des équipements ;
- la formation de vingt (20) agents en informatique ;
- le renforcement du dispositif d'archivage numérique du ministère ;
- la conception d'un (01) Applicatif de suivi du courrier ;
- la conception d'un (01) Site Web (internet) ;
- la veille communicationnelle sur les réseaux sociaux ;
- la promotion des actions du ministère (visibilité) à travers leurs publications dans la presse écrite, audiovisuelle et presse en ligne.

Action 4 : Gestion des ressources humaines, matérielles et financières

Gestion des ressources humaines

A ce niveau nous avons comme activités menées :

- le recrutement et l'affectation de soixante-quatorze (74) fonctionnaires dans les services du ministère ;
- le renforcement des capacités des Agents en rédaction Administrative et en Déontologie de la Fonction Publique, en juillet 2020 ;
- la mise en place de la mutuelle des Agents et la validation des statuts et règlement intérieur de la mutuelle.

Gestion des ressources matérielles et financières

Concernant ce chapitre, les activités menées sont :

- la gestion des ressources financières du ministère à travers par les engagements de crédits ;
- l'organisation d'un séminaire d'actualisation du DPPD-PAP 2021-2023 en août 2020 ;
- l'organisation des conférences budgétaires internes, du 28 au 30 juillet 2020 ;
- la formation des Responsables de Programmes et des Gestionnaires de Crédits, sur le Budget-Programmes du 16 au 18 juin 2020.

a. Evolution des indicateurs de performance

Tableau 3 : évolution des indicateurs du programme 1

Objectif spécifique 1 : Améliorer la coordination et le système de suivi-évaluation						
	Unité	REALISATIONS (De 2017 à 2019)			2020	
		2017	2018	2019	Prévisions	Réalisations
Indicateur 1 : Délai de production des données statistiques	Nombre	-	-	06 mois	06 mois	06 mois
Indicateur 2 : Proportion des structures supervisées	Pourcentage	-	-	40%	45%	100%
Objectif spécifique 2 : Améliorer la gestion des ressources humaines, financières et matérielles						
Indicateur 3 : Proportion des chefs de services formés à la bonne exécution du budget	Pourcentage	-	-	65%	75%	89%
Indicateur 4 : Proportion des directeurs ou chefs de service formés à la gestion administrative	Pourcentage	-	-	24%	35%	94%

Source : DPPD-PAP 2020-2022

b. Analyse détaillée et explication des résultats

Résultat indicateur 1 : Quatre (04) rapports ont été élaborés sur les 04 prévus, soit 100% de taux de réalisation comme prévu en 2020.

Dans le cadre du fonctionnement du Ministère, un Plan d'Actions Prioritaires (PAP) et un Plan de Travail Annuel (PTA) ont été élaborés.

A l'effet de coordonner et suivre les performances des activités, il était important de produire des rapports périodiques sur lesdits plans. Ainsi, nous avons prévu d'élaborer un rapport du Plan d'Actions Prioritaires par semestre et un rapport du Plan de Travail Annuel, par semestre. Ce qui nous donne deux rapports par an sur le Plan d'Actions Prioritaires et deux rapports par an sur le Plan de Travail Annuel.

Le Ministère devait donc produire au total quatre (4) rapports dans l'année (02 sur le PAP et 02 sur le PTA).

En dépit des gestes barrières imposés par la COVID-19, le Cabinet et les structures du Ministère ont pu travailler grâce à la visioconférence pour certaines activités.

Ainsi, tous les quatre (04) rapports attendus ont été élaborés et sont disponibles.

Il était prévu l'élaboration de quatre (04) rapports pour l'année à raison de deux (02) par semestre,

Soit un (01) rapport du Plan d'Actions Prioritaires et un (01) rapport du Plan de Travail Annuel).

Résultat indicateur 2 : trente-trois (33) structures ont été supervisées par les inspecteurs, soit 100% de taux de réalisation en lieu et place des 45% projetés en 2020.

Le travail et les conditions de travail des agents est important dans la bonne marche du ministère.

Ainsi pendant l'année 2020, les inspecteurs ont supervisé trente-trois (33) structures sur trente-trois (33) prévues pour s'enquérir des conditions de travail.

Malgré la situation de covid-19, les missions d'inspection ont été réalisées grâce au télétravail dans les 10 directions régionales et physiquement dans toutes les structures d'Abidjan.

Résultat indicateur 3 : trente-deux 32 responsables de programmes et gestionnaires de crédits ont été formés en budget-programme, soit 89% de taux de réalisation en lieu et place des 75% projetés en 2020.

Dans le cadre de la mise en œuvre du budget-programmes, il était important de former les

Responsables de Programme et gestionnaires de crédits à ce nouvel outil pour leur permettre de mieux exécuter leur budget afin d'atteindre leurs objectifs. Ainsi, 32 responsables (RPROG, RBOP et RUO) sur les 36 que compte le Ministère ont été formés à la bonne exécution du budget.

La réalisation de ces activités était menacée par les mesures barrières imposées par la covid-19.

Grâce à la visioconférence, les directeurs et chefs de services à l'intérieur du pays ont pu participer à ces formations. Ce qui nous a permis de dépasser le taux de réalisation prévu (75%).

Résultat indicateur 4 : cinquante et un (51) directeurs et chefs de service ont été formés en gestion administrative et déontologie de la Fonction Publique, soit 94% de taux de réalisation en lieu et place des 35% projetés en 2020.

Dans le cadre du renforcement des capacités des fonctionnaires et agents de l'Etat et pour le bon fonctionnement du ministère, il était nécessaire de former les agents en gestion administrative. Ainsi, cinquante et un (51) directeurs et chefs des services sur les cinquante-quatre (54) que compte le Ministère ont été formés à la gestion administrative et déontologie de la Fonction Publique.

La réalisation de ces activités était menacée par les mesures barrières imposées par la Covid-19.

Grâce à la visioconférence, les directeurs et chefs de services à l'intérieur du pays ont pu participer à ces formations. Ce qui nous a permis de dépasser le taux de réalisation prévu (35%).

c. Exécution financière par action

Tableau 4 : exécution financière par action du programme 1

Actions	Personnels		Biens et Services		Transferts		Investissement		Total
	2019	2020	2019	2020	2019	2020	2019	2020	
Action 1 : Coordination et animation du ministère		1 211 199 930		203 853 910		34 031 386			1 449 085 226
Action 2 : Planification, programmation, suivi et évaluation				10 704 070					10 704 070
Action 3 : Information et communication				10 410 149					10 410 149
Action 4 : Gestion des ressources humaines, matérielles et financières				623 695 888					623 695 888

Source : situation d'exécution du budget au 15 mai 2021

d. Exécution des investissements du Programme 1

Il n'existe aucun projet d'investissement dans le programme 1.

e. Exécution des prévisions d'effectifs

L'exécution des prévisions d'effectifs du programme est présentée dans le tableau ci-dessous.

Tableau 6 : exécution des prévisions d'effectifs du programme 1

	2019	2020				
		Besoin exprimé	Prévision	Besoin satisfait	Sorties	Total fin d'année
Catégorie A	52	33	85	0	1	51
Catégorie B	27	35	62	0	0	27
Catégorie C	13	13	26	0	0	13
Catégorie D	12	25	37	0	0	12
Non Fonctionnaires	14	0	0	0	0	14
TOTAL	118	106	210	0	1	117

Source : Les prévisions d'effectifs sont tirées du catalogue des mesures nouvelles

2. Commentaires et conclusion

L'année 2020 a été marquée par la covid-19 et ses mesures barrières qui ont ralenti les activités du ministère. Grâce au télétravail les agents se sont adaptés au nouveau mode de travail avec une bonne supervision du cabinet. Ce qui a permis d'atteindre les objectifs, mieux de les dépasser.

Relativement aux besoins exprimés pour l'année 2020, aucun besoin en personnel n'a été satisfait concernant les différentes catégories ; On note un (1) départ à la retraite.

Il en résulte donc une insuffisance d'effectif, cependant cela n'a pas impacté le niveau d'exécution des crédits ainsi que l'efficacité des résultats obtenus.

Par ailleurs nous faisons face à une insuffisance de locaux.

Pour mieux mener nos actions, nous souhaitons une augmentation du nombre de locaux, des cadres et des autres catégories.

Nous comptons améliorer la coordination et le système de planification et suivi-évaluation en élaborant 6 rapports de suivi périodique et 2 rapports d'évaluation, ainsi que l'inspection de 35 structures.

En outre, nous envisageons améliorer la gestion des ressources humaines, financières et matérielles en renforçant les capacités de 72 responsables et sous-directeurs d'une part, et 220 fonctionnaires et agents de l'Etat à l'exécution du Budget-Programmes, en rédaction et procédures administratives d'autre part.

II.2 Programme 2 : Solidarité et Cohésion Sociale

1. Bilan du programme

Les activités du programme se résument en deux (02) grandes actions.

Action 1 : Renforcement des ressorts de solidarité et de cohésion sociale

Concernant cette action, plusieurs activités ont été menées. Il s'agissait de :

- organiser des séries de dialogues intercommunautaires à travers le pays ;
- favoriser le développement d'une culture de la solidarité au sein de la société, en particulier chez les jeunes ;
- mobiliser l'ensemble des acteurs sociaux autour de la promotion des valeurs de solidarité et de cohésion sociale ;
- faire des propositions au Gouvernement, de mesures visant à lutter contre les injustices, les inégalités de toutes natures, l'exclusion ainsi que la haine sous toutes ses formes.

Action 2 : Assistance aux personnes et communautés en détresse

- Au niveau de cette action, plusieurs activités ont été menées. Il s'agissait de :
- assurer la réinsertion sociale des victimes de crises ;
- mettre en place des mécanismes de réparation des préjudices et de cadres réglementaires pour l'assistance des victimes ;
- prendre en charge de la protection et l'écoute des Pupilles de l'Etat et Pupilles de la Nation ;

a. Evolution des indicateurs de performance

Tableau 3 : évolution des indicateurs du programme 2

Objectif spécifique : Renforcer la solidarité et la cohésion sociale						
Indicateurs	Unité	REALISATIONS (De 2017 à 2019)			2020	
		2017	2018	2019	Prévision	Réalisation
Indicateur 1 : Proportion des localités à risque touchées par les activités de cohésion sociale	Pourcentage	-	-		60%	64%
Indicateur 2 : Proportion des personnes en détresse assistées	Pourcentage			-	40%	65%

Source : situation DPPD-PAP 2020-2022

b. Analyse détaillée et explication des résultats

Indicateur 1 :

Le taux de réalisation des activités de la Direction de la Cohésion Sociale s'élève à 64%.

Cette situation trouve sa justification dans deux faits majeurs :

- **La pandémie à coronavirus ou covid-19** : Le confinement du Grand Abidjan et l'interdiction de rassemblement de plus de cinquante (50) personnes ont entraîné la suspension de plusieurs activités de cohésion sociale planifiées. Les activités de cohésion sociale qui mobilisent toujours des participants en nombre généralement supérieur à cinquante (50) étaient planifiées pour les mois de Mars – Juillet (date de confinement à Abidjan) ;
- **L'environnement électoral de la présidentielle du 31 octobre 2020** : l'appel à la désobéissance civile et le boycott actif du scrutin lancé par les partis de l'opposition ont occasionné des manifestations violentes, ainsi que des conflits intercommunautaires ayant entraîné des pertes en vie humaine et de nombreux dégâts matériels. Un tel contexte d'insécurité a imposé un arrêt des activités de formation, de sensibilisation des leaders à la paix et de rapprochement communautaire qui devraient être réalisés au cours de la période Août et Septembre. Ces deux facteurs ont entraîné une psychose et un sentiment d'insécurité au niveau des populations qui sont les acteurs principaux des actions de cohésion sociale.

Indicateur2 :

Ce pourcentage s'explique par le fait de la mise en place des activités de renforcement de capacités qui ont permis de détecter, secourir et assister les victimes de traites des personnes en plus des celles dites sinistrées et celles des catastrophes naturelles. Ce qui nous a donné en fin de compte un résultat supérieur à la prévision.

c. Exécution financière par action

Tableau 4 : exécution financière par action du programme 2

Actions	Personnels		Biens et Services		Transferts		Investissement		Total
	2019	2020	2019	2020	2019	2020	2019	2020	
Action 1 : Renforcement des ressorts de la solidarité et de la cohésion sociale		8 700 000		296 578 023		619 432 444			924 710 467
Action 2 : Assistance aux personnes et communautés en détresse				155 160 788		302 969 546		142 323 271	600 453 605

Source : situation d'exécution du budget au 15 mai 2021

d. Exécution des investissements du programme 2

L'exécution des investissements du programme est présentée ci-dessous.

Tableau 5 : exécution des investissements du programme 2

	Année de démarrage	Année De fin	Coût total	Budget voté en 2020	Budget Actuel 2020	Mandat PEC 2020
Projet 1 : renforcer la mise en œuvre du PNCS	02 mai 2013	31 Décembre 2020		172 946 780	157 122 017	142 323 271
Sur financement intérieur				172 946 780	157 122 017	142 323 271
Sur financement extérieur						
Total programme (Budget de l'Etat)				172 946 780	157 122 017	142 323 271
Total sur financement intérieur				172 946 780	157 122 017	142 323 271
Total sur financement extérieur						

Source : situation d'exécution du budget au 15 mai 2021

e. Exécution des prévisions d'effectifs

L'exécution des prévisions d'effectifs du programme est présentée dans le tableau ci-dessous.

Tableau 6 : exécution des prévisions d'effectifs du programme 2

	2019	2020				Total fin d'année
		Besoin exprimé	Prévision	Besoin satisfait	Sorties	
Catégorie A	40	10	50	0	3	37
Catégorie B	31	25	56	0	1	30
Catégorie C	5	5	10	0	1	4
Catégorie D	4	8	12	0		4
Non Fonctionnaires	26	0	0	0		26
TOTAL	105	48	128	0	5	101

Les prévisions d'effectifs sont tirées du catalogue des mesures nouvelles

2. Commentaires et conclusion

L'on note une inadéquation entre les besoins exprimés et les besoins satisfaits. En d'autres termes, aucun besoin n'a été satisfait. En effet, il y'a eu 5 sorties. Cela entraine un sous-effectif ressources humaines.

Toutefois cela n'a eu aucune incidence sur le niveau d'exécution des crédits et sur l'efficacité des résultats obtenus.

En matière de solidarité, nous souhaiterions assister 6 691 ménages victimes de catastrophes, victimes de traites et autres sinistres en vue de leur permettre d'avoir accès aux services d'assistance humanitaire, social et solidaire.

En matière de Cohésion Sociale, nous recommandons :

- La sensibilisation des personnes déplacées et réfugiées au retour durable à travers les actions de réintégration socio- économique durables ;
- La promotion du vivre ensemble à travers la tenue régulière des dialogues politiques et la diffusion des 10 engagements du citoyen ivoirien afin de renforcer le sentiment d'appartenance à la Nation.

II.3 Programme 3 : Lutte contre la Pauvreté

1. Bilan du programme

Les activités du programme se résument en une (01) action.

Action 1 : Améliorer les conditions de vie des populations

Concernant cette action, plusieurs activités ont été menées. Il s'agissait de :

- favoriser l'inclusion sociale avec l'appui des communautés nationales et internationales ;
- assurer le plaidoyer et de mobiliser les communautés nationales et internationales ;
- suivre et évaluer la redistribution des revenus au profit des personnes à risques ;
- renforcer les filets sociaux et la résilience des plus pauvres.

a. Evolution des indicateurs de performance

Tableau 3 : évolution des indicateurs du programme 3

Objectif spécifique 1 : Opérationnaliser les stratégies de Lutte contre la Pauvreté						
Indicateurs	Unité	REALISATIONS (De 2017 à 2019)			2020	
		2017	2018	2019	Prévision	Réalisation
Indicateur 1 : Le taux de mise en œuvre des programmes de lutte contre la pauvreté	Pourcentage			ND	ND	100%
Indicateur 2 : Le taux de réussite de la mise en œuvre des programmes de lutte contre la pauvreté	Pourcentage			ND	ND	75%

Source : DPPD-PAP 2020-2022

b. Analyse détaillée et explication des résultats

Indicateur I :

Le taux de mise en œuvre des programmes de lutte contre la pauvreté est satisfaisant malgré le contexte de la COVID 19 :

- En ce qui concerne les filets sociaux productifs le nombre de bénéficiaires est passé de 127 000 en 2019 à 227 000 en 2020, grâce à l'appui budgétaire de la Banque Africaine de Développement qui a permis de prendre en compte les 100 000 ménages supplémentaires.

- Au cours de l'année 2020 dans le cadre du projet SWEDD, 18 293 jeunes filles non scolarisées et déscolarisées et 18 435 jeunes filles scolarisées ont été formées sur les conditions d'apprentissage pour leur maintien dans le cursus scolaire et en santé sexuelle et reproductive des adolescents. 650 AGR ont été mises en place aux profits des filles. Le projet SWEDD a connu les difficultés.

Les demandes d'intégration de 2 milliards correspondant aux reliquats non consommés des années antérieures ont été intégrées au budget en cours d'année 2020 tardivement (dans le 3^{ème} trimestre 2020). Le projet a eu beaucoup de difficultés pour l'intégration de ce reliquat dans le budget.

Suite à la signature de l'accord du financement additionnel du Projet SWEDD, une intégration de 737 797 180 F CFA a été faite dans le budget 2020.

Indicateur II :

Le taux de réussite de la mise en œuvre des programmes de lutte contre la pauvreté est resté 75% du fait des restrictions dues à l'état d'urgence sanitaire.

La situation liée à la pandémie de la COVID-19 a contraint les différents projets à décaler le démarrage desdits travaux après une nouvelle planification du quatrième trimestre 2020 au premier trimestre 2021 pour certains PNDC et SWEDD et PFSP.

Avec le PNDC le budget alloué au titre de la contrepartie Etat a été correctement exécuté au cours de l'exercice 2020. Toutefois, au titre de la part bailleur aucun décaissement n'a été effectué en raison de non-démarrage effectif des travaux de reprofilage lourds et de traitement des points critiques.

c. Exécution financière par action

Tableau 4 : exécution financière par action du programme 3

Actions	Personnel		Biens et Services		Transferts		Investissement		Total
	2019	2020	2019	2020	2019	2020	2019	2020	
Action 1 : Améliorer les conditions de vie des populations				80 588 766				44 139 737 610	44 220 326 376

Source : situation d'exécution du budget du 15 mai 2021

d. Exécution des investissements du programme 3

L'exécution des investissements du programme 3 est présentée ci-dessous.

Tableau 5 : exécution des investissements du programme 3

	Année de démarrage	Année De fin	Coût total	Budget voté en 2020	Budget Actuel 2020	Mandat PEC 2020
Projet 1 : Programme National de Développement Communautaire (PNDC)	2014	2022	19 038352 938	444 955 991	418 733 471	418 733 471
<i>Sur financement intérieur</i>			4 090 371 355	444 955 991	418 733 471	418 733 471
<i>Sur financement extérieur</i>			14 947 981 583	0	0	0
Projet 2 : Projet filets sociaux productifs-banque mondiale	2015	2024	148 293 000 000	25 786 200 000	39 818 168 063	40 259 983 063
<i>Sur financement intérieur</i>			67 160 000 000	6 325 000 000	20 356 968 063	20 798 783 063
<i>Sur financement extérieur</i>			81 133 000 000	19 461 200 000	19 461 200 000	19 461 200 000
Projet 3 : Programme Régional pour l'Autonomisation des Femmes et le Dividende du Sahel (SWEDD 1)	2015	2021	16 906 583 033	0	2 752 202 336	2 723 223 896
<i>Sur financement intérieur</i>			752 179 278	0	171 423 219	142 444 779
<i>Sur financement extérieur</i>			16 154 403 755	0	2 580 779 117	2 580 779 117
Projet 4 : Programme Régional pour l'Autonomisation des Femmes et le Dividende du Sahel (SWEDD 2)	2021	2024	38 946 438 175	0	737 797 180	737 797 180
<i>Sur financement intérieur</i>			3 000 000 000	0	0	0
<i>Sur financement extérieur</i>			35 946 438 175	0	737 797 180	737 797 180
Total programme (Budget de l'Etat)			223 184 374 146	26 231 155 991	43 726 901 050	44 139 737 610
<i>Total sur financement intérieur</i>			75 002 550 633	6 769 955 991	20 947 124 753	21 359 961 313
<i>Total sur financement extérieur</i>			148 181 823 513	19 461 200 000	22 779 776 297	22 779 776 297

Source : situation d'exécution du budget au 15 mai 2021

e. Exécution des prévisions d'effectifs

L'exécution des prévisions d'effectifs du programme est présentée dans le tableau ci-dessous.

Tableau 6 : exécution des prévisions d'effectifs du programme 3

	2019	2020				Total fin d'année
		Besoin exprimé	Prévision	Besoin satisfait	Sorties	
Catégorie A	11	28	39	0	0	11
Catégorie B	5	31	36	0	0	5
Catégorie C	3	15	18	0	0	3
Catégorie D	1	17	18	0	0	1
Non Fonctionnaires	24	0	0	0	0	24
TOTAL	45	91	111	0	0	45

Source : Les prévisions d'effectifs sont tirées du catalogue des mesures nouvelles

2 Commentaire et conclusion

Afin de d'améliorer significativement la mise en œuvre des programmes de lutte contre la pauvreté, les Filets Sociaux Productifs a porté la cible bénéficiaire des transferts monétaires de 227 000 ménages en fin 2020 avec le concours des partenaires pour les 3 prochaines années avec un financement additionnel de la Banque mondiale et un appui budgétaire de la BAD. La question de la trésorerie pour ce projet reste un défi à relever.

L'opérationnalisation du système intégré d'informations pour le ciblage « Registre Social Unique (RSU) » est amorcée, il s'agit prioritairement d'enregistrer 700 000 personnes pauvres et vulnérables avec un identifiant unique cela viendra renforcer la réussite de la mise en œuvre des programmes de lutte contre la pauvreté. Jusqu'à nous n'avons pas de budget dédié.

La précarité et la vulnérabilité des salariés dues au surendettement chez des fonctionnaires (le volume de la dette dépasse les 70% du salaire). Les statistiques montrent que 2155 fonctionnaires sont extrêmement surendettés sur environ 30 000 fonctionnaires endettés. L'atténuation de cette précarité devra être envisagée dès le prochain exercice budgétaire.

Le gouvernement sera ainsi à mesure de mieux aider les pauvres et d'améliorer leur résistance aux chocs. Aussi des actions devront être conduites par l'Etat du point de vue budgétaire pour notamment la coordination et la mise en œuvre du Registre Social Unique (RSU), la dotation contributive idoine du projet des Filets Sociaux Productifs (FSP), du Programme National de Développement Communautaire (PNDC) et du projet d'Autonomisation de la Femme et du Dividende démographique au Sahel (SWEDD).

Ainsi pour les prochaines années nous déterminerons des objectifs stratégiques nouveaux à savoir : redynamiser l'inclusion sociale et financière, atténuer les discriminations sociales et l'exclusion, nous permettant de suivre d'atteindre 6 indicateurs de performance.

En matière de développement communautaire (PNDC), la politique de développement communautaire sera un outil pour soutenir le renforcement de la résilience des populations rurales et péri-urbaines à faible revenus à travers la planification et la mise en œuvre par les communautés elles-mêmes des actions sociales, culturelles, environnementales et économiques.

CONCLUSION GENERALE

L'année 2020 a été marquée par la covid-19 et ses mesures barrières qui ont ralenti les activités du Ministère. Grâce au télétravail les agents ont pu réaliser leur activité, ce qui a permis d'atteindre les objectifs dans certains services, mieux de les dépasser.

Toutefois pour mieux mener nos actions, nous souhaitons une augmentation du nombre de locaux, des cadres et des autres catégories de personnels.

Face à la précarité et la vulnérabilité des ménages, il est envisagé des mesures d'atténuation dès le prochain exercice budgétaire.

Le Gouvernement sera ainsi à mesure de mieux aider les pauvres et d'améliorer leur résistance aux chocs.

En matière de solidarité l'assistance aux personnes vulnérables sera plus élargie ;

Au niveau cohésion sociale, il faudrait perpétuer la promotion de vivre ensemble au travers des sensibilisations sur la vie communautaire.

SECTION 377: MINISTERE DE L'HYDRAULIQUE

I. PRESENTATION GENERALE DU MINISTERE

I.1 Rappel des orientations stratégiques du ministère

L'accès à l'eau potable est l'un des objectifs majeurs du Gouvernement ivoirien. Cette vision, inscrite dans son Plan National de Développement (PND 2016-2020) et son Programme d'Action Prioritaires (PAP 2017-2020), accorde à l'approvisionnement en eau potable des populations une place de choix dans le développement humain, économique, social et stratégique de la nation. C'est dans ce cadre que le Ministère de l'Hydraulique, conformément au décret n°2018-648 du 1^{er} août 2018 portant attributions des membres du Gouvernement, met en œuvre les missions suivantes :

- la participation au suivi et la protection des ressources en eau ;
- la gestion des infrastructures du secteur de l'eau potable ;
- le développement des infrastructures d'alimentation en eau potable en milieu urbain et rural ;
- l'élaboration et le suivi de la réglementation en matière d'études, de réalisation et d'exploitation des ouvrages d'hydraulique humaine.

Pour le suivi et la mise en œuvre de la politique d'approvisionnement en eau potable de la population ivoirienne, le ministère s'est assigné un certain nombre d'orientations stratégiques, qui sont :

- la sécurisation des ressources mobilisables pour l'alimentation en eau potable ;
- la réhabilitation des infrastructures d'hydraulique humaine ;
- la construction des infrastructures d'hydraulique humaine de qualité ;
- la promotion des innovations technologiques dans le secteur de l'hydraulique humaine ;
- le renforcement de la gouvernance du secteur des infrastructures d'hydraulique humaine ;
- le renforcement des capacités humaines, techniques et financières des acteurs du secteur de l'eau potable.

De toutes ces orientations stratégiques découlent des résultats stratégiques :

- l'administration du ministère est moderne et performante ;
- le niveau d'accès à l'eau potable des populations est accru.

L'objectif global du ministère vise à renforcer l'approvisionnement en eau potable pour les populations. Cet objectif se définit dans l'atteinte des objectifs stratégiques suivants :

- promouvoir une administration moderne et performante dans le secteur de l'eau ;
- accroître l'accessibilité des populations à l'eau potable.

I.2. Synthèse des principaux résultats

Les principaux résultats au plan sectoriel avec un impact sur la population sont les suivants :

En matière d'administration moderne et performante :

- un décret adopté le 30 septembre 2020, en Conseil des Ministres ;
- 02 projets de décrets et des actes administratifs dont 18 projets d'arrêtés, 02 décisions ainsi que 03 protocoles d'entente (MOU) ont été rédigés en attente de transmission au SGG. Quelques arrêtés :
- Arrêté n° 355/MH/CAB du 04 Mars 2020 portant création du comité de pilotage du projet de renforcement de l'alimentation en eau potable de la ville d'Abidjan à partir de la lagune Aghien
 - Arrêté interministériel n° 004/MH/MAS du 02 Avril 2020 portant création du comité de pilotage du projet BID-UEMOA d'hydraulique et d'Assainissement en milieu rural en Côte d'Ivoire (PHA-BID-UEMOA) ;
 - Arrêté n° 356/MH/CA du 04 Mars 2020 portant création du comité de pilotage du projet d'alimentation en eau potable de Bouaké et localités environnantes ;
 - Arrêté n° 357/MH/CAB du 04 Mars 2020 portant création du comité de pilotage du projet de réalisation des travaux de renforcement de l'alimentation en eau potable d'Abidjan à partir de la Mé ;

➤ **En matière d'accès à l'eau potable des populations :**

Au niveau urbain, les différentes réalisations mises en œuvre concernent la production, le stockage ;le transport,la distribution,les branchements sociaux à travers l'exécution des projets suivants,

- le renforcement de la production d'eau potable de la ville d'Abidjan à partir du champ captant de Saint-Viateur ;
- les travaux de renforcement de l'alimentation en eau potable de la ville de Bingerville ;
- le projet d'alimentation en eau potable des régions de Gagnoa et Sinfra et des localités environnantes ;
- le renforcement de la capacité de production de la ville de Korhogo ;
- les travaux d'adduction d'eau potable de Tiassalé, N'Douci et N'Zianouan ;
- les travaux de renforcement du système d'adduction d'eau potable de la ville d'Agboville ;
- le projet d'alimentation en eau potable de la ville de Bouna et des localités environnantes.

Ces actions ont permis d'accroître de plus de 164 600 m3/j la production d'eau potable. Plusieurs programmes ont permis de réaliser 73946 branchements sociaux en 2020. Le nombre total d'abonnés est passé de 1 478933 en 2019 à 1 552 879 en 2020.

Toutes ces actions conjuguées ont augmenté la proportion de personnes ayant accès à l'eau en milieu urbain.

Au niveau rural, les travaux réalisés concernent :

- 3000 forages équipés de Pompes à Motricité Humaine (PMH) ;
- réhabilitation, réparation et maintenance de 2573 PMH dans le cadre du PS-GOUV.
- 1114 remplacements des PMH dans le cadre du PS-GOUV.

INDICATEURS DE PERFORMANCE	REALISATIONS			2020		COMMENTAIRES
	2017	2018	2019	Prévision	Réalisation	
Nombre de textes appliqués	-	2	0	2	0	Les objectifs ne sont pas atteints, les textes ont été élaborés et sont en cours d'acheminement au Secrétariat Général du Gouvernement
Proportion de la population ayant accès d'une façon durable à une source d'eau potable	-	-	85%	90%	84%	La prévision n'a pu être réalisée qu'à 84%, dû à des difficultés avec les bailleurs et aussi la pandémie du COVID-19

Tableau 113 : Tableau de l'évolution des indicateurs du Ministère

I.3- Résumé de l'exécution du budget

Tableau 114 : Exécution du budget 2020

Unités	Budget 2020				
	Voté	Collectif	Actuel	Réalisation	Tx de réal
Opérations consolidées					
1. Ressources	113 689 977 723	113 079 855 310	114 432 209 052	51 153 632 805	44,70%
2. Charges	113 689 977 723	113 079 855 310	114 432 209 052	51 153 632 805	44,70%
1. Ressources	113 689 977 723	113 079 855 310	114 432 209 052	51 153 632 805	44,70%
1.1 Ressources intérieures	47 684 540 341	36 812 725 462	38 165 079 204	35 200 566 602	92,23%
1.1.1 Budget de l'Etat (Trésor)	47 684 540 341	36 812 725 462	38 165 079 204	35 200 566 602	92,23%
1.1.2 Recettes de services	-	-	-	-	-
1.2 Ressources extérieures	66 005 437 382	76 267 129 848	76 267 129 848	15 953 066 203	20,92%
1.2.1 Emprunts projets	61 265 537 382	71 527 229 848	71 527 229 848	15 935 568 703	22,28%
1.2.2 Dons Projets	4 739 900 000	4 739 900 000	4 739 900 000	17 497 500	0,37%
1.2.3 Appuis budgétaires ciblés	-	-	-	-	-
2 Charges	113 689 977 723	113 079 855 310	114 432 209 052	51 153 632 805	44,70%
.2.1 Personnel	774 607 251	774 607 251	772 455 393	764 570 896	98,98%
2.1.1 Solde y compris EPN	774 607 251	774 607 251	772 455 393	764 570 896	98,98%
2.1.2 Contractuels hors solde	-	-	-	-	-
2.2 Biens et Services	1 602 265 090	1 578 207 280	1 545 510 772	1 146 361 414	74,17%
Biens et services sur budget Etat	1 602 265 090	1 578 207 280	1 545 510 772	1 146 361 414	74,17%
2.3 Transferts	154 796 682	154 796 682	188 928 761	142 489 756	75,42%
2.3.1 Transferts courants	154 796 682	154 796 682	188 928 761	142 489 756	75,42%
2.3.2 Transferts en capital	-	-	-	-	-
2.4 Investissement	111 158 308 700	110 572 244 097	111 925 314 126	49 100 210 739	43,87%
2.4.1 Trésor	45 152 871 318	34 305 114 249	35 658 184 278	33 147 144 536	92,96%
2.4.2 Financement extérieur	66 005 437 382	76 267 129 848	76 267 129 848	15 953 066 203	20,92%
Dons	4 739 900 000	4 739 900 000	4 739 900 000	17 497 500	0,37%
Emprunts	61 265 537 382	71 527 229 848	71 527 229 848	15 935 568 703	22,28%
Total	113 689 977 723	113 079 855 310	114 432 209 052	51 153 632 805	44,70 %

Source SIB 2020

Pour rappel, le Ministère de l'Hydraulique a été créé en Juillet 2018, les données historiques ne sont donc pas disponibles pour les années 2017 et 2018. Dans le cadre de la gestion 2020, le budget alloué au Ministère de l'Hydraulique était de **113689 977 723** FCFA dont :

- 47 684 540 341 pour la part Etat (Trésor) ;
- 66 005 437 382 parts bailleurs pour les projets cofinancés.

Ce budget a connu une augmentation de **742 231 329** FCFA au cours de la gestion pour être à **114 432 209 052** FCFA soit **0.65%** d'augmentation.

Quelques difficultés ont été rencontrées au cours de la gestion 2020, notamment :

- la mise à disposition tardive des codes d'accès des directeurs régionaux au SIB pour la gestion de leurs crédits ouverts ;
- la lenteur dans la production des décomptes sur plusieurs marchés notamment sur les parts bailleurs ;
- le dysfonctionnement du SIB sur 03(trois) mois a constitué une entrave à l'engagement des décomptes des marchés ;
- la non maîtrise de l'applicatif web SIB par les acteurs de la chaîne d'exécution de la dépense publique ;
- les difficultés de migration des anciens marchés dans le nouveau système budgétaire SIB ;
- les difficultés d'émission des chèques spéciaux du trésor au bénéfice des prestataires en vue de la prise en charge de la TVA et des droits de douane.

II. RAPPORT ANNUEL DE PERFORMANCE PAR PROGRAMME

Les programmes du Ministère visent à renforcer les mécanismes administratifs, financiers et opérationnels pour significativement améliorer le bien-être des populations et la compétitivité du secteur hydraulique de la Côte d'Ivoire.

II.1 Programme 1 : Administration Générale

1. Bilan du programme

Ce programme est conduit par Monsieur Lucien TCHIMOU, Directeur de Cabinet, ingénieur des Travaux Publics (TP). Les différentes activités sont réalisées à travers le Cabinet, ses services rattachées, l'Inspection Générale, les quatre Directions Centrales et les 31 Directions Régionales.

L'objectif global du programme 1 « Administration Générale » est de promouvoir une administration moderne et performante. Ce programme présente les objectifs spécifiques suivants :

- améliorer le cadre légal et institutionnel de gouvernance des infrastructures hydrauliques ;
- assurer une gestion efficace, moderne et efficiente des ressources humaines, matérielles et financières du Ministère ;
- améliorer le système d'information et de communication interne et externe.

Le programme 1 se décline en trois (03) actions :

Action 1 : Animation et coordination du Ministère

Les activités menées dans cette action pour l'atteinte de l'objectif spécifique 1 sont :

- la mise en œuvre de la politique du Gouvernement en matière d'hydraulique humaine ;
- le suivi de l'exécution du PSGOUV/Ministère hydraulique ;
- le contrôle des services et structures sous tutelle du ministère ;
- l'apport d'un appui juridique aux services du ministère ;
- la planification, le suivi et l'évaluation des activités du Ministère et de ses différentes structures ;
- la recherche d'opportunités d'investissement pour le financement des activités d'hydraulique humaine ;
- la coordination des activités du ministère au niveau de la région (31 régions).

Action 2 : Gestion des ressources financières, matérielles et humaines

Les activités menées dans cette action pour l'atteinte de l'objectif spécifique 2 sont :

- la gestion des Ressources Humaines du Ministère ;
- la prise en charge des dépenses liées aux frais de gardiennage, d'entretien des locaux, d'entretien et maintenance des installations électriques, d'équipement, d'entretien et réparation, d'abonnement internet, de carburant et frais de réception ;
- l'élaboration, le suivi et l'évaluation de la mise en œuvre du DPPD-PAP ;
- la gestion des ressources financières et matérielles du ministère ;
- la prise en charge des missions en Côte d'Ivoire ;
- la prise en charge des salaires du personnel sous contrats ;
- la prise en charge des honoraires des agents sous contrats BNETD ;
- la prise en charge de la participation aux conférences et missions hors Côte d'Ivoire ;
- la prise en charge des frais d'abonnement et de factures d'eau, d'électricité et de téléphone ;
- la prise en charge des salaires du personnel fonctionnaire ;
- la gestion de la commande publique du ministère.

Action 3 : Information et communication

Les activités menées dans cette action pour l'atteinte de l'objectif spécifique 3 sont :

- l'organisation de la communication des activités du Ministère ;
- la gestion de la documentation et des archives du Ministère ;
- la gestion du système informatique du Ministère.

Pour la mise en œuvre des activités du programme 1 « Administration Générale », le ministère a bénéficié d'un budget de **2 346 861 916** FCFA. Ce budget a été exécuté à hauteur de **3 535 796 379** FCFA soit un taux d'exécution de **151,66%**. Ce taux s'explique par une augmentation du budget initial enregistrée avec une allocation de crédit de 1 611 800 000 FCFA pour le suivi de l'exécution du PS GOUV et de 34 132 079 FCFA de transfert en capital pour la prise en charge des honoraires des agents sous contrats BNETD.

a- Évolution des indicateurs de performance

Tableau 3 : évolution des indicateurs du programme 1

Indicateur	Unité	REALISATIONS			2020	
		2017	2018	2019	Prévision	Réalisation
OS1 : Améliorer le cadre légal et institutionnel de gouvernance des Infrastructures hydrauliques						
Nombres de textes législatifs et réglementaires adoptés	Nbre	-	2	0	2	1
OS2 : Assurer une gestion efficace, moderne et efficiente des ressources humaines, matérielles et financières du ministère						
Taux d'exécution du budget du Ministère	%	-	-	39,39%	85%	44.80%
OS 3 : Améliorer le système d'information et de communication interne et externe						
Taux de satisfaction de la population par rapport aux actions du Ministère	%	-	-	80%	85%	-

Source : DPPD-PAP 2020-2022

b- Analyse détaillée et explication des résultats

➤ **Indicateur 1 : Nombres de textes législatifs et réglementaires adoptés**

En vue d'améliorer le cadre légal et institutionnel de gouvernance des infrastructures hydrauliques (OS1), il était prévu de faire adopter deux (02) textes. Il s'agit :

- d'un projet de décret portant création de l'Agence Nationale de l'Hydraulique en milieu Rural (ANAHR-CI);
- d'un projet de décret portant création du Fonds d'Appui à l'Hydraulique Rurale (FAHR).

Ces deux projets de décrets ont été élaborés et sont en cours d'acheminement au Secrétariat Général du Gouvernement pour leur adoption en Conseil des Ministres.

Toutefois, un autre décret conjoint du Ministère de la Construction, de l'urbanisme et du logement et du Ministère de l'Hydraulique portant déclaration d'utilité publique des ilots 86, 87, 90, 92, 94 du lotissement Anono Palmeraie 3^{ème} tranche a été adopté le 30 septembre 2020, en Conseil des Ministres.

Ce nouveau décret constitue une (01) réalisation, sur l'ensemble des textes en prévision pour l'amélioration du cadre légal et institutionnel de gouvernance des Infrastructures hydraulique ; portant ainsi le taux de réalisation de l'indicateur à 50%.

➤ **Indicateur 2 : Taux d'exécution du budget du Ministère**

En vue d'assurer une gestion efficace, moderne et efficiente des ressources humaines, matérielles et financières du ministère (OS2), le Ministère de l'Hydraulique a bénéficié d'un budget initial de **113 689 977 773** FCFA au titre de l'année 2020 dont :

- 2 346 861 916 FCFA au titre du programme 1 : Administration Générale ;
- 111 343 115 877 FCFA au titre du programme 2 : Infrastructures de l'hydraulique humaine.

Ce budget a connu une augmentation de **742 231 329** FCFA au cours de la gestion pour être à **114 432 209 052** FCFA soit **0.65%** d'augmentation. Ce nouveau budget a été exécuté au taux de **44,80%** [(Engagement / Budget actuel) x100] sur une prévision de 85%. Ce faible taux d'exécution est dû aux difficultés suivantes :

- la mise à disposition tardive des codes d'accès des directeurs régionaux au SIB pour la gestion de leurs crédits ouverts ;
- la lenteur dans la production des décomptes sur plusieurs marchés notamment sur les parts bailleurs ;
- le dysfonctionnement du SIB sur 03 (trois) mois a constitué une entrave à l'engagement des décomptes des marchés ;
- la non maîtrise de l'appliquatif web SIB par les acteurs de la chaîne d'exécution de la dépense publique ;
- les difficultés de migration des anciens marchés dans le nouveau système budgétaire SIB ;
- les difficultés d'émission des chèques spéciaux du trésor au bénéfice des prestataires en vue de la prise en charge de la TVA et des droits de douane.

Toutes ces difficultés rencontrées n'ont pas permis l'exécution du budget au taux souhaité de 85%, entraînant notamment une faiblesse dans la prise en charge des décomptes des marchés dans le SIB.

➤ **Indicateur 3 : Taux de satisfaction de la population par rapport aux actions du Ministère**

L'efficacité du système d'information et de communication interne et externe du ministère (OS3), s'évalue à travers des enquêtes des satisfactions des populations par rapport aux actions du Ministère de l'Hydraulique. Ces actions ont permis de porter le taux national d'accès à l'eau potable de 69,4% en 2016 à 80% en 2019.

Malheureusement, aucune enquête de satisfaction n'a pu être réalisée en année 2020 à cause de la pandémie de la COVID-19.

c- Exécution financière par action

Tableau 4 : exécution financière par action du programme 1

Actions	Personnel	Biens et Services	Transferts	Investissement	Total
Action 1 : Animation et coordination du Ministère	-	177 093 591	-	1 611 800 000	1 788 893 591
Action 2 : Gestion des ressources financières, matérielles et humaines	764 570 896	940 274 121	34 132 079	-	1 738 977 096
Action 3 : Information et communication	-	7 925 692	-	-	7 925 692

Source : SIB

d- Exécution des autorisations d'engagement

L'exécution des investissements du programme est présentée ci-dessous :

Tableau 5 : exécution des investissements du programme 1

	Année de démarrage	Année de fin	Coût total	Budget Voté 2020	Budget Actuel 2020	Mandat PEC 2020
Projet 1 : Suivre l'exécution du PSGOUV / Ministère d'Hydraulique	2 020	2 022	14 463 634 900	-	1 611 800 000	1 611 800 000
<i>Sur financement intérieur</i>	-	-	4 192 169 900	-	111 800 000	111 800 000
<i>Sur financement extérieur</i>	-	-	10 271 465 000	-	1 500 000 000	1 500 000 000
Total programme (Budget de l'Etat)	-	-	14 463 634 900	-	1 611 800 000	1 611 800 000
<i>Total sur financement intérieur</i>		-	4 192 169 900	-	111 800 000	111 800 000
<i>Total sur financement extérieur</i>	-	-	10 271 465 000	-	1 500 000 000	1 500 000 000

Source : SIB

e- Exécution des prévisions d'effectifs

L'exécution des prévisions d'effectifs du programme est présentée dans le tableau ci-dessous.

Tableau 6 : exécution des prévisions d'effectifs du programme 1

	2019	2020				
		Besoin exprimé	Prévision	Besoin satisfait	sorties	Total fin d'année
Catégorie A	102	08	08	00	07	95
Catégorie B	86	10	10	00	02	84
Catégorie C	11	05	05	00	02	09
Catégorie D	20	08	08	00	00	20
Non Fonctionnaires	122	11	11	00	00	122
TOTAL	341	42	42	00	11	330

Les prévisions d'effectifs sont tirées du catalogue des mesures nouvelles

A l'analyse du tableau, l'effectif de ce programme a connu une baisse de 11 agents soit 3,22 % de 2019 à 2020.

En effet, 330 agents dont 208 fonctionnaires soit 63,03% et 122 non-fonctionnaires soit 36,94% ont contribué à la conduite des activités de ce programme. Parmi les fonctionnaires, ceux de la catégorie A sont les plus nombreux (45,67%), suivent ensuite les catégories B (40,38%) et D (9,61%).

Sur un total de 31 besoins exprimés en fonctionnaires en 2020, aucun fonctionnaire n'a été affecté au ministère. Les non-fonctionnaires représentent 26,19% des besoins exprimés. Pour pallier ces difficultés liées au manque de motivation des agents, le Ministre de l'hydraulique a entrepris des consultations auprès des partenaires en vue d'intéresser son personnel.

Enfin, en 2020, 11 agents fonctionnaires sont sortis du ministère pour diverses raisons entre autres départ à la retraite, admission aux concours professionnels.

2. Commentaires et conclusion

Le programme 1 « Administration Générale », programme support du Ministère de l'Hydraulique, a pour objectif stratégique de promouvoir une administration moderne et performante. Il se décline en trois (03) actions, que sont :

- l'animation et la coordination des activités du Ministère ;
- la gestion des ressources humaines, financières et matérielles ;
- l'information et la communication.

Pour l'atteinte de cet objectif, plusieurs activités ont été menées pour le renforcement de l'organisation et le fonctionnement du ministère, lui permettant ainsi de répondre au besoin des populations en matière d'eau potable.

Le budget alloué au programme Administration Générale au titre de la gestion d'un montant de 2 346 861 916 FCFA a été exécuté à 89.89%. Il a permis l'amélioration du cadre légal et institutionnel de gouvernance des infrastructures hydrauliques, d'assurer une gestion efficace, moderne et efficiente des ressources humaines, matérielles et financières du ministère et d'améliorer le système d'information et de communication interne et externe.

Toutefois, cette exécution s'est déroulée dans un environnement difficile marqué par la pandémie de la COVID-19, les dysfonctionnements répétés du nouveau système d'information budgétaire.

Pour palier cette difficulté au titre du prochain exercice (2021), il faudrait prendre toutes les dispositions afin que le nouvel applicatif, qu'est le SIGOBE soit plus opérationnel que le précédent (le SIB) et surtout de renforcer de façon continue, les capacités des acteurs de la gestion budgétaire aux fins d'une bonne appropriation de la réforme.

Au niveau interne, il serait judicieux d'adapter l'organigramme de chaque service aux exigences de la gestion en mode budget programme, notamment dans le renforcement du dispositif du contrôle interne.

II.2 Programme 2 : Infrastructures de l'hydraulique humaine

1. Bilan du programme

La responsable qui a conduit ce programme est **Mme ABE-KOFFI Thérèse, Ingénieur en Chef des TP**, Directrice de la Coordination des Projets, Responsable du Programme "Infrastructures de l'Hydraulique Humaine", Officier de l'Ordre du mérite de la Fonction Publique

L'objectif global de ce programme est d'accroître l'accessibilité à l'eau potable. Pour ce faire, le Ministère entend entretenir, réhabiliter et développer les infrastructures d'hydraulique humaine et sécuriser les ressources en eau potable. Les objectifs spécifiques retenus sont les suivants :

- améliorer le cadre légal et l'opérationnalité du secteur de l'eau potable ;
- améliorer l'accès des populations à l'eau potable.

Le Programme 2 « Infrastructures de l'hydraulique humaine » se décline en 4 actions :

Action 1 : Sécurisation des ressources en eau

Les activités réalisées dans cette action pour l'atteinte de l'objectif spécifique 1 sont :

- la réalisation des activités hydrologiques ;
- le transfert des crédits à l'Office National de l'Eau Potable (ONEP) ;
- l'immatriculation foncière des ouvrages de production en eau potable ;
- l'indemnisation des travaux Hydrauliques ;
- l'appui au Laboratoire de Contrôle de la Qualité de l'Eau (LACQUE/ONEP).

Action 2 : Système d'hydraulique urbaine

Les activités réalisées dans cette action pour l'atteinte de l'objectif spécifique 2 sont :

- l'élaboration et la mise en œuvre de la politique d'approvisionnement en eau potable des populations ;
- le suivi de la mise en œuvre des projets du Ministère ;
- l'AEP à partir de la ME (PFO/VEOLIA) ;
- l'AEP de la ville d'Abengourou et des villes environnantes à partir du fleuve Comoé ;
- le projet d'Alimentation en Eau Potable dans le District des Montagnes ;
- l'AEP de la ville d'Adzopé et des localités environnantes à partir du fleuve Comoé (Fonds Koweïtien) ;
- l'Alimentation en Eau Potable des quartiers périurbains des villes de l'intérieur ;
- l'adduction eau potable Gagnoa et Sinfra 2ème C2D.
- l'Alimentation en Eau Potable (AEP) Aboisso et localités;
- le projet de Renforcement de l'Alimentation en Eau Potable en Milieu Urbain (PREMU) ;
- l'Alimentation en Eau Potable des régions du Gôh et de la Marahoué ;
- la réhabilitation des Dignes et Seuils des retenues d'Eau ;
- l'AEP des villes de Bouna et Bondoukou ;
- le programme de renforcement du réseau d'eau potable d'Abidjan ;
- le programme d'alimentation en eau potable de la ville de Gueyo et localités environnantes et de la ville d'Abidjan ;
- l'adduction en eau potable / 2ème C2D.

Action 3 : Système d'Hydraulique villageoise

Les activités réalisées dans cette action pour l'atteinte de l'objectif spécifique 2 :

- la sensibilisation et l'encadrement des comités villageois de gestion des pompes à motricité humaine;
- le Programme National d'Hydraulique ;
- l'AEP localités Nord-Est et Nord-Ouest (projet d'hydraulique rurale);
- la réhabilitation et l'entretien des pompes à motricité humaine ;
- la réalisation de 200 forages/Don Saoudien.

Action 4 : Système d'Hydraulique Villageoise Améliorée

Les activités réalisées dans cette action pour l'atteinte de l'objectif spécifique 2 sont :

- le Projet Hydraulique et Assainissement pour le Millénaire (PHAM);
- le renforcement de l'AEP de la ville de Tafiré et des localités environnantes ;
- l'Alimentation en eau potable de la localité d'Amoroki / ONEP ;
- les travaux d'extension du réseau d'eau potable de kekreni / ONEP ;
- les travaux d'extension du réseau d'eau potable de Yomian/ ONEP ;
- l'Alimentation en Eau Potable des localités du Bafing/ ONEP ;
- l'Alimentation en Eau Potable de la localité de Kafoudougou / ONEP ;

Pour la mise en œuvre des activités du programme 2 « Infrastructures de l'hydraulique humaine », le Ministère a bénéficié d'un budget de **111 343 115 877FCFA**. Ce budget a été exécuté à hauteur de **47 617 836 426FCFA** soit un taux d'exécution de **42,77%**. La maîtrise d'œuvre des projets est assurée par l'ONEP, Société d'Etat sous tutelle du Ministère de l'Hydraulique. Ainsi, les engagements de dépenses d'investissement se sont faits au rythme des demandes de paiement de décomptes des marchés présentées par l'ONEP.

Cependant, le faible taux d'engagement au niveau du programme 2 se justifie par plusieurs causes :

- la lenteur dans la production des décomptes sur plusieurs marchés notamment sur les parts bailleurs ;
- le dysfonctionnement du SIB sur trois(03) mois a constitué une entrave à l'engagement des décomptes des marchés ;
- la non maîtrise de l'appliquatif web SIB par les acteurs de la chaîne d'exécution de la dépense publique ;
- la capacité des entreprises à réaliser les travaux
- les difficultés de migration des anciens marchés dans le nouveau système budgétaire SIB ;
- les difficultés d'émission des chèques spéciaux du trésor au bénéfice des prestataires en vue de la prise en charge de la TVA et des droits de douane.

a- Evolution des indicateurs de performance

Tableau 3 : évolution des indicateurs du programme

Indicateur	Unité	REALISATIONS (de 2017 à 2019)			2020	
		2017	2018	2019	Prévision	Réalisation
OS1 : Améliorer le cadre et l'opérationnalité du secteur de l'eau						
Nombre de projets de textes adoptés dans le cadre de l'opérationnalité du secteur de l'eau potable	Nbre	-	1	1	1	0
Nombre de rapport de suivi et évaluation	Nbre	-	22	25	25	4
OS2 : Améliorer l'accès des populations à l'eau potable						
Nombre de zones sécurisées	Nbre	-	10	-	10	-
Taux de la population urbaine ayant accès à une source d'eau potable	%	-	-	85%	90%	87%
Taux de la population rurale ayant accès à une source d'eau potable	%	-	-	85%	90%	86%

Source : DPPD-PAP 2020-2022

b- Analyse détaillée et explication des résultats

➤ Indicateur 1 : Nombre de projets de textes adoptés dans le cadre de l'opérationnalité du secteur de l'eau potable

En vue d'améliorer le cadre et l'opérationnalité du secteur de l'eau potable (OS1), il était prévu de faire adopter un (01) texte. Pour ce faire, un séminaire portant sur la préparation du code de l'eau potable a été organisé. Au cours de ce séminaire, les participants n'ont pas jugé opportun l'adoption d'un code spécifique à l'eau potable. Ils ont plutôt proposé que les dispositions relatives à l'eau potable soient intégrées au code de l'eau en vigueur. Ce qui justifie qu'aucun texte n'ai été adopté dans ce cadre.

➤ Indicateur 2 : Nombre de rapport de suivi et évaluation

Dans le cadre du suivi et de l'évaluation des activités du ministère il était prévu de produire 25 rapports. En définitive, c'est seulement les rapports d'évaluation du PS-GOUV, du PND, des PIP et le rapport annuel des activités du ministère qui ont été élaborés. Le taux de réalisation du suivi et évaluation du secteur de l'eau potable est donc de 16%. Ce faible taux est dû au fait que plusieurs projets du secteur de l'eau potable n'ont pas pris en compte la composante suivi et évaluation dans leur budgétisation hormis le PS-GOUV.

➤ Indicateur 2 : Nombre de zones sécurisées

En vue d'améliorer l'accès des populations à l'eau potable, il était prévu de sécuriser 10 zones en 2020. Cependant aucune étude concernant la détermination sur le nombre de zones sécurisées n'a pu être effectuée.

➤ Indicateur 3 : Taux de la population urbaine ayant accès à une source d'eau potable

Prévu pour être porté à 90% en 2020, le taux d'accès des populations en milieu urbain est de 87% selon la méthode de calcul adoptée (Population urbaine ayant accès à un point d'eau (branchement, bornes fontaines) / Population totale de la zone urbaine).

➤ Indicateur 4 : Taux de la population rurale ayant accès à une source d'eau potable

Prévu pour être porté à 90% en 2020, le taux d'accès des populations en milieu rural est de 86% selon la méthode de calcul adoptée (Population rurale ayant accès à un point d'eau (branchement, bornes fontaines, pompes) / Population totale de la zone rurale).

c- Exécution financière par action

Tableau 4 : Exécution financière par action du programme 2

Actions	Personnel	Biens et Services	Transferts	Investissement	Total
Action 1 : Sécurisation des ressources en eau	-	7 002 000	92 613 739	1 846 337 391	1 945 953 130
Action 2 : Système d'hydraulique urbaine	-	14 066 010	-	31 970 132 878	31 984 198 888
Action 3 : Système d'Hydraulique villageoise	-	-	15 743 938	11 672 036 389	11 687 780 327
Action 4 : Système d'Hydraulique Villageoise Améliorée	-	-	-	1 999 904 081	1 999 904 081

Source : SIB

d- Exécution des investissements du programme

L'exécution des investissements du programme se présente comme suit:

	Année de démarrage	Année de fin	Coût total	Budget Voté 2020	Budget Actuel 2020	Mandat PEC 2020
Projet 1 : Immatriculation foncière des ouvrages de production en eau potable	30/06/2013	30/06/2023	7 275 000 000	380 000 000	436 240 553	408 982 066
Sur financement intérieur	-	-	7 275 000 000	380 000 000	436 240 553	408 982 066
Sur financement extérieur	-	-	-	-	-	-
Projet 2 : Indemnisation travaux Hydrauliques	01/01/2014	31/12/2023	13 015 000 000	1 700 000 000	1 320 813 000	1 320 813 000
Sur financement intérieur	-	-	13 015 000 000	1 700 000 000	1 320 813 000	1 320 813 000
Sur financement extérieur	-	-	-	-	-	-
Projet 3 : Appui au Laboratoire de Contrôle de la Qualité de l'Eau (LACQUE)	01/01/2014	31/12/2024	812 369 125	150 000 000	116 542 325	116 542 325
Sur financement intérieur	-	-	122 875 000	150 000 000	116 542 325	116 542 325
Sur financement extérieur	-	-	689 494 125	-	-	-
Projet 4 : Alimentation en Eau Potable à partir de la ME (PFO/VEOLIA)	01/06/2018	31/12/2021	212 055 824 836	2 724 260 000	2 724 260 000	2 724 260 000
Sur financement intérieur	-	-	212 055 824 836	2 724 260 000	2 724 260 000	2 724 260 000
Sur financement extérieur	-	-	-	-	-	-
Projet 5 : Alimentation en Eau Potable à partir de la ville d'Abengourou et des villes environnantes à partir du fleuve Comoé	01/06/2017	31/12/2023	25 201 172 787	8 061 600 000	7 685 600 000	726 124 224
Sur financement intérieur	-	-	9 445 328 044	818 000 000	442 000 000	361 861 548
Sur financement extérieur	-	-	15 755 844 743	7 243 600 000	7 243 600 000	364 262 676

	Année de démarrage	Année de fin	Coût total	Budget Voté 2020	Budget Actuel 2020	Mandat PEC 2020
Projet 6 : Alimentation en eau potable District des montagnes	01/01/2014	02/01/2023	7 916 115 000	2 566 246 923	1 677 927 000	226 429 935
Sur financement intérieur	-	-	2 916 115 000	1 081 346 923	193 027 000	180 259 935
Sur financement extérieur	-	-	5 000 000 000	1 484 900 000	1 484 900 000	46 170 000
Projet 7 : Alimentation en eau potable (AEP) de la ville d'Adzopé et des localités environnantes à partir du fleuve Comoé (Fonds Kowéitien)	01/01/2018	31/12/2021	20 981 000 000	9 807 000 000	9 166 000 000	3 779 077 488
Sur financement intérieur	-	-	7 434 720 000	2 000 000 000	1 359 000 000	1 149 726 822
Sur financement extérieur	-	-	13 546 280 000	7 807 000 000	7 807 000 000	2 629 350 666
Projet 8 : Programme d'Urgence d'Hydraulique Urbaine	01/01/2020	31/12/2023	28 588 833 803	-	1 588 833 803	1 588 833 803
Sur financement intérieur	-	-	28 588 833 803	-	1 588 833 803	1 588 833 803
Sur financement extérieur	-	-	-	-	-	-
Projet 9 : Alimentation en eau potable des quartiers périurbains d'Abidjan et des villes de l'intérieur	01/01/2014	31/12/2023	2 361 000 000	325 000 000	63 108 368	17 877 000
Sur financement intérieur	-	-	2 361 000 000	325 000 000	63 108 368	17 877 000
Sur financement extérieur	-	-	-	-	-	-
Projet 10 : Adduction Eau Gagnoa et Sinfra (2ème C2D)	2014	2021	17 525 829 886	7 000 000 000	8 306 688 500	8 306 688 500
Sur financement intérieur	-	-	17 525 829 886	7 000 000 000	8 306 688 500	8 306 688 500
Sur financement extérieur	-	-	-	-	-	-
Projet 11 : Alimentation en Eau Potable (AEP) Aboisso et localités	01/01/2014	31/12/2023	7 556 857 882	3 199 500 000	3 097 439 851	183 436 198
Sur financement intérieur	-	-	3 156 831 240	199 500 000	97 439 851	96 090 768
Sur financement extérieur	-	-	4 400 026 642	3 000 000 000	3 000 000 000	87 345 430
Projet 12 : Projet de Renforcement de l'Alimentation en Eau potable en Milieu Urbain (PREMU)	2013	2023	44 015 873 600	15 500 000 000	23 660 000 000	9 260 000 000
Sur financement intérieur	-	-	2 336 973 600	500 000 000	500 000 000	500 000 000
Sur financement extérieur	-	-	41 678 900 000	15 000 000 000	23 160 000 000	8 760 000 000
Projet 13 : Alimentation en eau potable des régions du Gôh et de la Marahoué	01/01/2014	22/04/2023	35 540 495 456	8 882 137 382	8 760 096 434	823 559 052
Sur financement intérieur	-	-	1 488 495 456	945 600 000	823 559 052	823 559 052
Sur financement extérieur	-	-	34 052 000 000	7 936 537 382	7 936 537 382	-
Projet 14 : Réhabilitation des Dignes et Seuils des retenues d'Eau d'AEP	2013	2023	2 291 105 050	150 000 000	101 542 324	19 411 000
Sur financement intérieur	-	-	2 291 105 050	150 000 000	101 542 324	19 411 000
Sur financement extérieur	-	-	-	-	-	-

	Année de démarrage	Année de fin	Coût total	Budget Voté 2020	Budget Actuel 2020	Mandat PEC 2020
Projet 15: Alimentation en Eau Potable (AEP) des villes de Bouna et Bondoukou	02/07/2014	31/12/2021	32 485 294 471	7 013 777 110	5 748 890 453	2 214 435 678
Sur financement intérieur	-	-	9 930 146 141	1 999 477 110	734 590 453	680 496 417
Sur financement extérieur	-	-	22 555 148 330	5 014 300 000	5 014 300 000	1 533 939 261
Projet 16 : Programme de renforcement du réseau d'eau potable d'Abidjan / BEI	2 017	2 023	29 763 240 000	10 300 000 000	10 000 000 000	-
Sur financement intérieur	-	-	6 813 240 000	300 000 000	-	-
Sur financement extérieur	-	-	22 950 000 000	10 000 000 000	10 000 000 000	-
Projet 17 : Programme d'Alimentation en Eau Potable de la ville de Gueyo et localités environnantes et de la ville d'Abidjan	01/01/2020	31/12/2023	31 174 755 000	1 100 000 000	1 000 000 000	-
Sur financement intérieur	-	-	10 392 941 000	100 000 000	-	-
Sur financement extérieur	-	-	20 781 814 000	1 000 000 000	1 000 000 000	-
Projet 18 : Adduction en eau potable / 2ème C2D	2 015	31/12/2 021	20 600 000 000	16 100 000 000	-	-
Sur financement intérieur	-	-	-	16 100 000 000	-	-
Sur financement extérieur	-	-	20 600 000 000	-	-	-
Projet 19 : Programme d'Amélioration des Performances Techniques du secteur de l'Eau potable (APTF)	08/05/2020	31/12/2023	50 000 000 000	-	3 000 000 000	2 100 000 000
Sur financement intérieur	-	-	3 000 000 000	-	3 000 000 000	2 100 000 000
Sur financement extérieur	-	-	47 000 000 000	-	-	-
Projet 20 : Réalisations de 200 forages / Dons Saoudien	2 015	2 023	4 272 000 000	1 570 000 000	1 570 000 000	-
Sur financement intérieur	-	-	250 000 000	-	-	-
Sur financement extérieur	-	-	4 022 000 000	1 570 000 000	1 570 000 000	-
Projet 21 : Programme National d'Hydraulique	2 019	2 023	8 272 658 730	225 000 000	3 781 287 360	3 633 457 261
Sur financement intérieur	-	-	8 272 658 730	225 000 000	3 781 287 360	3 633 457 261
Sur financement extérieur	-	-	-	-	-	-
Projet 22 : Alimentation en Eau Potable (AEP) localités Nord-Est Nord-ouest (projet d'hydraulique rurale)	2 014	2 021	8 756 393 962	3 656 728 471	3 189 128 471	1 438 579 128
Sur financement intérieur	-	-	2 443 393 962	877 528 471	409 928 471	424 078 458
Sur financement extérieur	-	-	6 313 000 000	2 779 200 000	2 779 200 000	1 014 500 670
Projet 23: Réhabilitation et entretien des Pompes à motricité humaine	2 020	2 023	21 489 000 000	6 400 000 000	6 400 000 000	6 400 000 000
Sur financement intérieur	-	-	21 489 000 000	6 400 000 000	6 400 000 000	6 400 000 000
Sur financement extérieur	-	-	-	-	-	-

	Année de démarrage	Année de fin	Coût total	Budget Voté 2020	Budget Actuel 2020	Mandat PEC 2020
Projet 24 : Alimentation en eau potable de la localité de Nguinou	2 020	2 021	200 000 000	-	200 000 000	200 000 000
Sur financement intérieur	-	-	-	-	200 000 000	200 000 000
Sur financement extérieur	-	-	-	-	-	-
Projet 25 : Projet Hydraulique et Assainissement pour le Millénaire	31/12/2014	2 021	14 224 598 471	3 169 900 000	3 183 900 000	17 497 500
Sur financement intérieur	-	-	3 255 864 593	-	14 000 000	-
Sur financement extérieur	-	-	10 968 733 878	3 169 900 000	3 169 900 000	17 497 500
Projet 26 : Renforcement AEP de la ville de Tafiré et localités environnantes	2 014	31/12/2021	12 652 936 940	1 177 158 814	1 512 851 280	107 800 000
Sur financement intérieur	-	-	7 140 000 000	1 177 158 814	911 158 814	107 800 000
Sur financement extérieur	-	-	5 512 936 940	-	601 692 466	-
Projet 27 : Alimentation en eau potable de la localité d'Amoroki	2 020	2 021	510 082 000	-	460 082 000	322 057 400
Sur financement intérieur	-	-	510 082 000	-	460 082 000	322 057 400
Sur financement extérieur	-	-	-	-	-	-
Projet 28 : Travaux d'extension du réseau d'eau potable de kekreni	2 020	2 021	-	-	84 000 000	76 573 630
Sur financement intérieur	-	-	-	-	84 000 000	76 573 630
Sur financement extérieur	-	-	-	-	-	-
Projet 29 : Travaux d'extension du réseau d'eau potable de Yomian	2 020	2 021	-	-	42 000 000	39 693 147
Sur financement intérieur	-	-	-	-	42 000 000	39 693 147
Sur financement extérieur	-	-	-	-	-	-
Projet 30 : Alimentation en eau potable des localités du Bafing	2 020	2 021	818 000 000	-	768 000 000	768 000 000
Sur financement intérieur	-	-	818 000 000	-	768 000 000	768 000 000
Sur financement extérieur	-	-	-	-	-	-
Projet 31 : Alimentation en eau potable de la localité de Kafoudougou	2 019	2 020	-	-	259 212 375	259 212 375
Sur financement intérieur	-	-	-	-	259 212 375	259 212 375
Sur financement extérieur	-	-	-	-	-	-
Projet 32 : Travaux d'achèvement des projets PPU/ ONEP	2 014	31/12/2023	3 210 424 891	-	300 000 000	300 000 000
Sur financement intérieur	-	-	3 210 424 891	-	300 000 000	300 000 000
Sur financement extérieur	-	-	-	-	-	-

	Année de démarrage	Année de fin	Coût total	Budget Voté 2020	Budget Actuel 2020	Mandat PEC 2020
Projet 33: Alimentation en eau potable du village de Lohou /ONEP	2 020	31/12/2023	-	-	109 070 029	107 070 029
Sur financement intérieur	-	-	-	-	109 070 029	107 070 029
Sur financement extérieur	-	-	-	-	-	-
Total programme (Budget de l'Etat)	-	-	655 093 203 160	111 158 308 700	110 313 514 126	47 486 410 739
Total sur financement intérieur	-	-	379 267 024 502	45 152 871 318	35 546 384 278	33 033 344 536
Total sur financement extérieur	-	-	275 826 178 658	66 005 437 382	74 767 129 848	14 453 066 203

e-Exécution des prévisions d'effectifs

L'exécution des prévisions d'effectifs du programme est présentée dans le tableau ci-dessous.

Tableau 6 : exécution des prévisions d'effectifs du programme 2

	2019	2020				
		Besoin exprimé	Prévision	Besoin satisfait	Sorties	Total fin d'année
Catégorie A	12	04	04	00	03	09
Catégorie B	14	06	06	00	00	14
Catégorie C	02	03	03	00	01	01
Catégorie D	03	03	03	00	00	03
Non Fonctionnaires	16	05	05	00	00	16
TOTAL	47	21	21	00	04	43

Les prévisions d'effectifs sont tirées du catalogue des mesures nouvelles. Elles ont été faites à fin décembre 2020. La prise en compte des prévisions se fera donc au cours de l'exercice 2021.

La grande majorité des activités du Programme 2 est exécutée par l'ONEP qui est une société sous tutelle du Ministère de l'Hydraulique et qui dispose d'un personnel à majorité non-fonctionnaire. L'effectif total de ce personnel est de 201 et se répartit suivant le tableau ci-après :

CATEGORIES	Total	
	Nombre	%
Hors catégories	2	1.00
Cadres	111	55.22
Maitrises	46	22.89
Employés	42	20.90
Total	201	100.00

2. Commentaire et conclusion

Le programme 2 « Infrastructures de l'hydraulique humaine », programme opérationnel du Ministère de l'Hydraulique, a pour objectif stratégique d'accroître l'accessibilité à l'eau potable des populations. Il se décline en trois (04) actions, que sont :

- Sécurisation des ressources en eau ;
- Système d'hydraulique urbaine ;
- Système d'Hydraulique villageoise
- Système d'Hydraulique villageoise améliorée.

Pour l'atteinte de cet objectif, plusieurs activités ont été menées pour répondre au besoin des populations en matière d'eau potable, notamment par la réalisation en 2020 de :

- 3000 forages équipés de Pompes à Motricité Humaine (PMH) ;
- réhabilitation, réparation et maintenance de 2573 PMH ;
- remplacement de 1114 PMH.

Le budget alloué au programme Infrastructures de l'hydraulique humaine au titre de la gestion d'un montant de **111 343 115 877 FCFA**. Ce budget a été exécuté à hauteur de **47 617 836 426 FCFA** soit un taux d'exécution de **42,77%**. Il a permis d'améliorer le cadre, l'opérationnalité du secteur de l'eau et l'accès des populations à l'eau potable.

Toutefois, cette exécution s'est déroulée dans un environnement difficile marqué par la pandémie de la COVID-19, les dysfonctionnements répétés du système d'information budgétaire (SIB).

Pour palier cette difficulté au titre de la gestion 2021, il faudrait prendre toutes les dispositions pour que la prise en charge des décomptes des marchés soit facilitée dans l'applicatif de gestion budgétaire.

Au niveau interne, il faudrait encourager l'instauration d'un cadre de sensibilisation des populations à la préservation et l'entretien des infrastructures hydrauliques.

CONCLUSION

Au total, le Ministère de l'Hydraulique a un défi majeur à relever, celui de la satisfaction des besoins en eau potable des populations. Cela passe par l'implication de tous les acteurs dans le processus.

L'avènement du projet PS-GOUV de réparation/Réhabilitation des PMH a été salubre pour les populations rurales parce qu'il aura permis de relever le niveau d'accès à l'eau potable.

Au niveau des grandes localités, la réalisation d'adduction d'eau a été accueillie avec joie par les populations bénéficiaires. Toutefois, les besoins en eau demeurent encore élevés, c'est pourquoi la réalisation d'infrastructures hydrauliques doit être renforcée pour le bien-être des populations. En effet, la crise due à la survenue de la COVID19 a fortement entravé le déroulement des travaux hydrauliques sur toute l'étendue du territoire national. Beaucoup d'équipes ont été démobilisées pendant de longs mois.

Au-delà de ce contexte général, des difficultés spécifiques ont émaillé la gestion budgétaire. Il s'agit notamment du :

- ✓ retard dans la délivrance des ANO par les bailleurs ;
- ✓ retard dans les procédures de passation et d'exécution des marchés publics;
- ✓ retard dans l'exécution des travaux dus à l'Insuffisance organisationnelle de certaines entreprises ;
- ✓ retard de paiement et de la faible mobilisation des Entreprises en termes de personnel et de matériels.

SECTION 378 : MINISTERE DE LA VILLE

I. PRESENTATION GENERALE DU MINISTERE

Cette section présente des informations générales sur le Ministère de la Ville (**MDV**) qui permettent de mettre en relief les problèmes qui minent le secteur de la ville tout en indiquant la politique sectorielle à mener de même que la vision du Ministère.

I.1 Rappel des orientations stratégiques du ministère

Le Ministère de la Ville a été créé par décret **N°2018-618 du 10 Juillet 2018**.

Conformément au décret **N°2018-648 du 1^{er} Août 2018** portant attributions des membres du gouvernement, le Ministère de la Ville a vingt-quatre (**24**) missions dont huit (**08**) attributions propres et seize (**16**) en partage avec d'autres Ministères.

Les missions essentielles du MDV sont les suivantes :

- assistance et conseil aux villes ;
- lutte contre la précarité de l'habitat et des exclusions dans les villes ;
- embellissement des villes ;
- promotion des parcs et jardins urbains ;
- suivi de la Réglementation et du Contrôle de la conformité de l'habitat en milieu urbain ;
- élaboration et mise en œuvre de la politique en faveur des quartiers défavorisés en vue de réduire les disparités et discriminations entre les villes ivoiriennes ;
- élaboration et approbation des outils de planification urbaine, en liaison avec le Ministère en charge du plan et le Ministère en charge de la construction et de l'urbanisme et les acteurs locaux ;
- contrôle des schémas-directeurs, des plans d'urbanisation et de développement des villes et des programmes de restructuration urbaine, en liaison avec le Ministère en charge de la construction et de l'urbanisme ;
- coopération internationale entre les villes ivoiriennes et étrangères, en liaison avec le Ministère en charge de la décentralisation et le Ministère en charge des Affaires Etrangères ;
- participation à l'adressage des rues et à l'embellissement des rues, en liaison avec le Ministère en charge de la construction et de l'urbanisme ;
- participation à la Réglementation de la gestion du domaine urbain, en liaison avec les Ministères en charge de l'équipement et de l'entretien routier, de la construction, du logement et de l'urbanisme.

Pour la réalisation de ses missions, le MDV s'est doté d'une vision stratégique qui repose sur quatre (**04**) orientations et deux (**02**) objectifs globaux auxquels sont rattachés des résultats stratégiques.

Les principales orientations stratégiques du Ministère de la Ville sont :

- élaborer et implémenter une politique de restructuration, rénovation et revitalisation des quartiers précaires ;
- identifier les zones sensibles ou quartiers défavorisés et leur apporter des appuis substantiels ;
- définir et mettre en œuvre la politique d'embellissement de l'espace urbain ;
- promouvoir un développement urbain viable et durable.

Les objectifs globaux du Ministère de la Ville sont :

- améliorer la gouvernance du Ministère ;
- améliorer le cadre de vie urbain.

Les résultats stratégiques liés à ces objectifs globaux sont les suivants :

Au plan institutionnel et juridique, les résultats indiqués ci-dessous étaient attendus :

- le civisme urbain est restauré et les citoyens ont un comportement citoyen vis-à-vis de la ville ;
- la politique de la ville est disponible ;
- l'ANOPUR et sa brigade de contrôle de conformité des actions et/ou activités urbaines sont créées ;
- les structures qui composent le Ministère sont installées à Abidjan et leur capacité opérationnelle renforcée ;
- les Directeurs régionaux sont nommés et les services régionaux sont installés et opérationnels ;
- de nouveaux outils de planification urbaine adaptés aux réalités du moment sont disponibles et vulgarisés ;
- les stratégies de restructuration, rénovation, et revitalisation des quartiers précaires sont développées ;
- l'étude de faisabilité pour l'équipement des quartiers sous-équipés est réalisée ;
- la cartographie des zones sensibles dans le Grand-Abidjan est disponible ;
- la cartographie des espaces verts du Grand-Abidjan est disponible ;
- les stratégies d'embellissement sont élaborées ;
- le dispositif législatif et réglementaire est actualisé et renforcé (décrets, arrêtés, lois, codes...) ;
- les textes qui régissent le cadre de vie urbain sont vulgarisés ;
- le comité de réflexion sur la définition des nouveaux outils de planification urbaine est fonctionnel ;
- le cadre de concertation et de réflexion sur les thématiques de la ville est créé et opérationnel ;
- le document de politiques sectorielles en matière de ville est élaboré ;
- des ressources conséquentes sont mobilisées pour le financement des projets urbains ;
- le MDV dispose d'un capital humain adéquat ;
- quelques entrées de villes sont réaménagées ;
- l'observatoire des données urbaines est créé .

S'agissant du cadre de vie urbain, le résultat ultime est la création d'un cadre de vie viable et durable. Cela se décline en divers résultats intermédiaires qui se présentent comme suit :

- l'environnement et les espaces verts urbains sont sécurisés et promus ;
- les façades de bâtiments et édifices vieillissants sont revitalisées ;
- les dix plans d'urbanisme de détail du Grand-Abidjan sont élaborés ;
- les quartiers défavorisés, identifiés dans le cadre de l'étude d'identification des zones sensibles, sont dotés en infrastructures de base ;
- les quartiers défavorisés, identifiés dans le cadre de l'étude d'identification des zones sensibles ou quartiers défavorisés, sont restructurés, rénovés et/ou réhabilités ;
- les populations vivant dans des zones à risques et non constructibles sont déguerpies et relogées ;
- les populations vivent dans des maisons relativement confortables, construites avec des matériaux de qualité ;
- des actions de lutte contre la pollution (eau, air, nuisances sonores,...) sont menées ;
- la qualité de l'air est mesurée et les alertes lancées ;
- les occupations anarchiques sur le domaine public sont démantelées ;

- les potentialités économiques des quartiers défavorisés, identifiés dans le cadre de l'étude d'identification des zones sensibles ou quartiers défavorisés, sont développées .

I.2 Synthèse des principaux résultats

L'utilisation des crédits mis à la disposition du MDV a conduit à la réalisation de plusieurs résultats qui se présentent comme suit :

- **En matière de gouvernance du Ministère**, le dispositif institutionnel, législatif et réglementaire a été renforcé par :
 - l'adoption, par le gouvernement en février 2020, de la Politique Nationale de la Ville élaborée en 2019 ;
 - la transmission au SGG pour adoption du projet de décret instituant la Semaine Nationale de la Ville (SNV) ;
 - la prise de l'arrêté interministériel régissant le Certificat de Conformité de l'habitat ;
 - l'élaboration du manuel de procédures de contrôle des structures centrales du Ministère de la Ville.

Ces réalisations ont porté le nombre de textes législatifs et réglementaires soumis au SGG à 8 soit un taux de réalisation de **80%** par rapport aux prévisions.

- **Relativement au cadre de vie urbain**, les résultats ci-après ont été obtenus :
 - l'organisation du Pré-sommet Afrique-France sur la ville durable les 27 et 28 février 2020 à Abidjan;
 - les études de réalisations des nouveaux outils de planification urbaine ont été lancées et se poursuivent par le Bureau National d'Etudes Techniques et de Développement (BNETD). La valeur de l'indicateur « Nombre de villes disposant de nouveaux outils de planification urbaine », ne peut donc être renseignée, toutefois le Taux de réalisation des tâches relatives à la définition de nouveaux outils de planification s'est établi à 80% ;
 - la réalisation de deux campagnes de sensibilisation sur les ODD11 à Jacqueville et Adiaké, ce qui représente d'un taux de réalisation 66,66%.

Tableau 115 : Tableau de l'évolution des indicateurs du Ministère

INDICATEURS DE PERFORMANCE	REALISATIONS (2017 à 2019)			2020		Commentaires
	2017	2018	2019	Prévision	Réalisation	
Indicateur 1 : Proportion de structures centrales du MDV disposant d'un plan d'actions	0%	0%	0%	100 %	62,5 %	Méthode de calcul : (Structures centrales ayant un plan d'action / Structures centrales) x 100 Source : Direction de la planification Urbaine Cible atteinte : 08 structures centrales prévues dotées d'un plan d'actions
Indicateur 2 : Taux de production des rapports d'activités des structures du Ministère	0%	0%	50%	100 %	100%	Méthode de calcul : (Rapports produits / Rapports prévus) x 100 Cible atteinte : 04 missions d'inspection prévues effectuées et sanctionnées par 04 rapports.
Indicateur 3 : Document de la politique de la Ville	Non	Non	Non	Oui	Oui	Méthode de calcul : Dénombrement Source : Cabinet MDV Cible atteinte : Politique de la ville adoptée par le Gouvernement
Indicateur 4 : Taux de réalisation des activités du Plan de Travail Annuel du MDV	0%	0%	0%	75%	60%	Méthode de calcul : (Nombre d'activités du PTA réalisées / Nombre total d'activités planifiées) x 100 Source : Cabinet MDV Cible dépassée : Taux de 60% contre 75% prévu (projets non financés).
Indicateur 5 : Nombre d'outils de planification	0	0	0	0	0	Méthode de calcul : Dénombrement Source : Direction de la Planification Urbaine Activité non planifiée (projet en étude par le BNETD)
Indicateur 6 : Pourcentage de villes disposant de nouveaux outils de planification urbaine	0%	0%	0%	0%	0%	Méthode de calcul : (Villes dotées en nouveaux outils de planification urbaine / Villes à doter en nouveaux outils de planification urbaine) x 100 Source : Direction de la Planification Urbaine Activité non planifiée (projet en étude par le BNETD)
Indicateur 7 : Nombre de citoyens bénéficiaires du programme de restructuration et de rénovation urbaine	0	0	0	0	0	Méthode de calcul : Dénombrement Source : Direction du Développement Urbain Durable Activité non planifiée (projet en étude par le BNETD)
Indicateur 8 : Nombre d'accords de coopération signés	0	0	0	2	5	Méthode de calcul : Dénombrement ; Source : Direction de la Coopération Cible dépassée : 05 accords signés avec les acteurs internationaux après des Rencontres d'Abidjan sur les Villes durables Africaines

Source : Cabinet MDV

I.3 Résumé de l'exécution du budget

Cette partie vise à présenter et commenter l'exécution financière de la tranche 2017 à 2019 du DPPD par grandes catégories de dépense et par programme.

Tableau 116 : Exécution du budget 2020

FCFA	BUDGET 2020				Taux de réalisation
	Voté	Collectif	Actuel	Réalisation	
OPERATIONS CONSOLIDEES					
1. Ressources	1 544 647 621	1 604 841 906	1 604 553 703	1 390 022 980	86,63
2. Charges	1 544 647 621	1 604 841 906	1 604 553 703	1 390 022 980	86,63
1. RESSOURCES	1 544 647 621	1 604 841 906	1 604 553 703	1 390 022 980	86,63
1.1 Ressources intérieures	1 544 647 621	1 604 841 906	1 604 553 703	1 390 022 980	86,63
1.1.1 Budget de l'Etat (Trésor)	1 544 647 621	1 604 841 906	1 604 553 703	1 390 022 980	86,63
1.1.2 Recettes de services	0	0	0	0	0,00
1.2 Ressources extérieures	0	0	0	0	0,00
1.2.1 Emprunts projets	0	0	0	0	0,00
1.2.2 Dons projets	0	0	0	0	0,00
1.2.3 Appuis budgétaires ciblés	0	0	0	0	0,00
2. CHARGES	1 544 647 621	1 604 841 906	1 604 553 703	1 390 022 980	86,63
2.1 Personnel	120 000 000	120 000 000	119 711 797	114 508 019	95,65
2.1.1 Solde y compris EPN	120 000 000	120 000 000	119 711 797	114 508 019	95,65
2.1.2 Contractuels hors solde	0	0	0	0	0,00
2.2 Biens et services	1 395 647 621	1 455 841 906	1 455 841 906	1 246 576 541	85,63
2.3 Transferts	29 000 000	29 000 000	29 000 000	28 938 420	99,79
2.3.1 Transferts courants	29 000 000	29 000 000	29 000 000	28 938 420	99,79
2.3.2 Transferts en capital	0	0	0	0	0,00
2.4 Investissement	0	0	0	0	0,00
2.4.1 Trésor	0	0	0	0	0,00
2.4.2 Financement extérieur	0	0	0	0	0,00
Dons	0	0	0	0	0,00
Emprunts	0	0	0	0	0,00
TOTAL	1 544 647 621	1 604 841 906	1 604 553 703	1 390 022 980	86,63
PROGRAMME					
PROGRAMME 21092	1 212 647 621	1 212 647 621	1 212 359 418	1 071 527 132	88,38
PROGRAMME 22154	332 000 000	392 194 285	392 194 285	318 495 848	81,21
TOTAL	1 544 647 621	1 604 841 906	1 604 553 703	1 390 022 980	86,63

Source : Etat d'exécution SIB du 15/01/2021

Au 31 décembre 2020, le niveau d'exécution globale du budget du ministère s'élève à **1 390 022 980 FCFA** sur des crédits totaux actuels de **1 604 553 703 FCFA**. Ce montant représente un taux d'exécution de **86,63%**. Ces crédits consommés sont essentiellement constitués de dépenses de fonctionnement financées par le Trésor public.

Les difficultés rencontrées dans l'exécution sont liées essentiellement au dysfonctionnement du Système d'Information Budgétaire (**SIB**). En effet, les dépenses relatives aux salaires des contractuels du ministère assises sur la régie n'ont pu être payées autrement que par des avances de trésorerie au niveau de la Paierie Générale de l'Economie. A côté de cela il est à noter les lenteurs dans le processus des engagements.

L'écart (**214 530 723 FCFA**) entre le budget et les réalisations résulte de la régulation budgétaire, car le budget du Ministère de la Ville n'a pas connu de modification.

Les crédits exécutés sont repartis par grandes catégories comme suit :

- **Personnel** : **114 508 019 FCFA** en 2020 contre **54 720 821 FCFA** en 2019 pour des taux respectifs d'exécution de **96,65%** et 100%.
- **Biens et services** : **1 246 576 541 FCFA** en 2020 contre **1 163 881 554 FCFA** en 2019 avec des taux respectifs d'exécution de **85,63%** et **88,87%**.
- **Transferts** : **28 938 420 FCFA** en 2020 contre **15 000 000 FCFA** en 2019 pour des taux respectifs d'exécution de **99,79%** et **99,93%**.

Au niveau du personnel, il est à noter que de 2019 à 2020 le montant exécuté de la masse salariale a augmenté de **60 617 376 FCFA** soit **111%** d'augmentation. Ce taux traduit la satisfaction des besoins en personnel du Ministère depuis sa création. En effet les neuf (**09**) directions prévues dans le décret d'organisation sont installées et fonctionnent de manière satisfaisante.

Quand est-il de la seconde grande catégorie ? C'est-à-dire les Biens et Services.

Pour les Biens et Services, l'évolution est tout aussi remarquable. Les chiffres traduisent la dynamique de satisfaction des besoins en matière de charges de fonctionnement.

Il est à noter que pour ses trois premiers exercices le ministère n'a pas bénéficié de crédits d'investissements.

II. RAPPORT ANNUEL DE PERFORMANCE PAR PROGRAMME

II.1 Programme 1 : Administration Générale

1. Bilan du programme

Le programme 1 **Administration Générale** est relatif à la gestion managériale, il a pour objectif d'améliorer la gouvernance du ministère. Il comprend cinq (**05**) unités Administratives Centrales, trois (**03**) actions et vingt (**20**) activités. Les crédits alloués à ses activités s'élèvent à **1 213 647 621 FCFA** soit **75,64%** du budget total du MDV.

Les réalisations au titre de l'exercice budgétaire 2020 sont de **1 041 137 310 FCFA** soit un taux d'exécution de **85,78%** sur des prévisions de 70%. Ce taux traduit les efforts entrepris pour permettre aux structures d'atteindre les résultats escomptés.

a. Evolution des indicateurs de performance

Tableau 3 : évolution des indicateurs du programme 1

Indicateur	Unité	REALISATIONS			2020	
		2017	2018	2019	Prévision	Réalisation
OS 1 : Améliorer le cadre institutionnel et la coordination du Ministère						
Indicateur 1 : Nombre de textes législatifs et réglementaires soumis au SGG	Nombre	0	0	05	10	08
OS 2 : Améliorer la gestion des ressources humaines, matérielles et financières						
Indicateur 2 : Taux d'équipement des structures en mobiliers et matériels de bureau	Taux	0%	0%	50%	70%	70 %
Indicateur 3 : Taux d'exécution du budget	Taux	0%	0%	65%	70%	86,63%
Indicateur 4 : Nombre de thématiques de formation développées	Nombre	0	0	01	03	04
OS 3 : Renforcer la communication sur les enjeux du secteur de la ville						
Indicateur 5 : Proportion de localités sensibilisées sur les enjeux du secteur de la ville	-	0	0	0	02	02
Indicateur 6 : Nombre d'outils d'information et de communication disponible	Nombre	0	0	01	02	01

Source : Cabinet MDV

b. Analyse détaillée et explication des résultats

- le dispositif institutionnel, législatif et réglementaire a été étoffé par quatre éléments, à savoir :
 - l'adoption, par le gouvernement en février 2020, de la Politique Nationale de la Ville élaborée en 2019 ;
 - la transmission au SGG du projet de décret instituant la Semaine Nationale de la Ville (SNV) ;
 - L'élaboration du décret portant répression des installations anarchiques en zone urbaine ;
 - l'élaboration de la loi d'orientation de la politique nationale de la ville ;
 - l'élaboration du manuel de procédures de contrôle des structures centrales du Ministère de la Ville.

Ces réalisations ont porté le nombre de textes législatifs et réglementaires soumis au SGG à huit (08) soit un taux de réalisation de **80%** par rapport aux prévisions.

- En ce qui concerne le nombre d'outils d'information et de communication, le MDV enregistre un taux de réalisation de 50%. En effet sur deux outils prévus, seulement un outil a été rendu disponible en raison des contraintes financières ;
- Au niveau de l'équipement des structures du MDV, les besoins exprimés par les différentes entités ont été satisfait à 100%.
- Les réalisations au titre de l'exercice budgétaire 2020 sont de **1 041 137 310 FCFA** soit un taux d'exécution de **86,63%** sur des prévisions de 70%. Ce taux traduit les efforts entrepris pour permettre aux structures d'atteindre les résultats escomptés.
- Au titre du renforcement des capacités du personnel **04 sessions de formation** ont été dispensées au profit des **139** acteurs qui animent le MDV, ce qui constitue un taux d'exécution de **133.33%**.
- Concernant le nombre de localités sensibilisées sur les enjeux du secteur de la ville, deux (02) localités l'ont été à savoir SONGON et BINVERVILLE, ce qui constitue un taux de réalisation de **100%**. Tenant compte de la menace sanitaire liée à la pandémie à COVID19, une opération zéro COVID19 dans les quartiers défavorisés des différentes communes d'Abidjan a été réalisée en lieu et place de la Semaine Nationale de la ville (SNV)

c. Exécution financière par action

Tableau 4 : exécution financière par action du programme 1

ACTIONS (FCFA)	Exécution financière 2020 programme Administration Générale par action				
	PERSONNEL	BIENS ET SERVICES	TRANSFERTS	INVESTISSEMENTS	TOTAL
Action 2109202 Gestion des ressources humaines et matérielles	114 508 019	4 936 625	0	0	119 444 644
Action 2109204 Coordination, suivi des activités et renforcement du cadre organisationnel, réglementaire et institutionnel du Ministère	0	87 196 597	0	0	87 196 597
Action 2109205 Amélioration de la gestion des ressources humaines, matérielles et financières	0	813 555 724	28 938 420	0	842 494 144
Action 2109206 Renforcement de la communication sur les enjeux et défis du secteur de la ville	0	22 391 747	0	0	22 391 747
TOTAL	114 508 019	928 080 693	28 938 420	0	1 071 527 132

Source : Etat d'exécution SIB du 15/01/2021

L'exécution financière du programme 1 « **Administration Générale** » est dominée par l'action **2109205** « **Amélioration de la gestion des ressources humaines, matérielles et financières** », environ **79%** des consommations. Cela se justifie par la présence des charges liées à la Régie et aux dépenses centralisées.

d. Exécution des investissements du programme 1

Concernant cette rubrique il faut noter que le MDV n'a pas bénéficié de crédits d'investissement.

e. Exécution des prévisions d'effectifs

L'exécution des prévisions d'effectifs du programme est présentée dans le tableau ci-dessous.

Tableau 6 : exécution des prévisions d'effectifs du Programme1

	2019	2020				
		Besoins exprimés	Prévisions	Besoins satisfaits	sorties	Total fin d'année
Catégorie A	22	07	29	06	03	25
Catégorie B	02	02	04	09	00	11
Catégorie C	08	08	16	03	01	10
Catégorie D	07	06	13	05	00	12
Non Fonctionnaires	22	02	24	02	01	23
TOTAL	61	25	86	25	05	81

Source : DRH MDV

2. Commentaire et conclusion Programme 1

Le programme Administration Générale comporte six (06) indicateurs de performance. Deux (02) rattachés à la Direction des Affaires Financières, deux (02) à la Direction de la Communication et des Relations Publiques, un (01) à la Direction de la Réglementation du Contrôle et du Contentieux, et un (01) à la Direction des Ressources Humaines.

Quatre (04) des six (06) indicateurs ont été réalisés totalement. Il s'agit de ceux relatifs à la Direction des Affaires Financières, à la Direction des Ressources Humaines et celui de la Direction de la Communication et des Relations Publiques relatif au " nombre de localités sensibilisés sur les enjeux du secteur de la Ville". Au regard de ce qui précède, nous pouvons dire que les résultats escomptés ont été atteints dans l'ensemble dans la mesure où un peu plus de 80% des prévisions ont été réalisées.

Les 20% restant s'explique d'une part pour ce qui concerne, la Direction de la Communication et Relations Publiques, par les insuffisances de crédits budgétaires ; pour ce qui est de la Direction de la Réglementation du Contrôle et du Contentieux, les études sur les nouveaux outils de planification urbaine devant servir de base à l'élaboration de la loi relative aux plans d'urbanisme sont en cours de finalisation au BNETD (voir indicateur 1- programme 2).

II.2 Programme 2 : Cadre de Vie Urbain

1. Bilan du programme

a. Evolution des indicateurs de performance

Le programme 2 est le programme opérationnel du Ministère. Il comprend quatre (04) directions centrales, quatre (04) actions, quinze (15) activités et onze (11) indicateurs de performance. Cinq (05) des onze (11) indicateurs de performances ont été réalisés.

L'indicateur N°7 a été réalisés à 100% alors que le numéro 10 obtient un taux de réalisation de 67%. Quant à l'indicateur N°13 il a été 117% dépassant ainsi les résultats escomptés. Relativement à l'indicateur N°15 les objectifs ont été atteints ; il a été réalisé à 100%. Pour ce qui est de l'indicateur il n'avait pas été budgétisé, toutefois les efforts ont été faits dans la mesure où le Ministère de la Ville à bénéficié de financement indirect de la part de partenaires internationaux ; notamment l'Union Monétaire Ouest Africaine (UEMOA) et ADEO lors des rencontres d'Abidjan sur les Villes durables.

Les six autres indicateurs restants, c'est-à-dire les Numéros 8, 9, 11, 12,14 et 17 n'ont pu être réalisés faute de budgétisation. En effet l'enveloppe budgétaire allouée au MDV n'a pas permis de couvrir les besoins liés à ces indicateurs.

Tableau 3 : évolution des indicateurs du programme 2

Indicateur	Unité	REALISATIONS (de 2017 à 2019)			2020	
		2017	2018	2019	Prévision	Réalisation
OS1 : Maîtriser durablement l'urbanisation						
Indicateur 7 : Taux de réalisation des tâches relatives à la définition de nouveaux outils de planification	Taux	0%	0%	20%	80%	80%
Indicateur 8 : Nombre de villes disposant de nouveaux outils de planification urbaine	Nombre	0	0	0	10	0
OS2 : Améliorer durablement le cadre de vie des citoyens						
Indicateur 9 : Nombre de programmes élaborés dans le cadre de restructuration, réhabilitation, revitalisation et rénovation	Nombre	0	0	0	1	0
Indicateur 10 : Nombre de collectivités territoriales sensibilisées sur l'ODD11	Nombre	0	0	0	2	2
Indicateur 11 : Nombre d'espaces verts restaurés	Nombre	0	0	0	0	0
Indicateur 12 : Nombre de toilettes publiques installées	Nombre	0	0	0	0	0
OS3 : Améliorer le cadre normatif et de coopération						
Indicateur 13 : Nombre de cas d'assistance et de contentieux traités	Nombre	0	0	8	18	21
Indicateur 14 : Nombre de contrats de ville élaborés	Nombre	0	0	0	1	0
OS4 : Renforcer la coopération et le financement des villes						
Indicateur 15 : Nombre de conventions de coopération et d'accords signés	Nombre	0	0	1	2	5
Indicateur 16 : Montant des financements mobilisés	FCFA	0	0	0	0	0
Indicateur 17 : Montant des ressources extérieures dans le budget des Collectivités	FCFA	0	0	0	0	0

Source : Cabinet MDV

b. Analyse détaillée et explication des résultats

Indicateur 7 : Taux de réalisation des tâches relatives à la définition de nouveaux outils de planification

Toutes les tâches prévues en 2020 ont été réalisées. Les TDR rédigés ont été transmis au BNETD pour offres, les Offres technique et financière ont été validées, la **Note n°785/MDV du 27/05/2020** a été adressée au Premier Ministre pour financement car l'étude inscrite au fonds spécial dédié aux études n'était pas financée, le financement a été accordé par le Ministre auprès du Premier Ministre Chargé du Budget et du Portefeuille de l'État le 06 juillet 2020. La convention a été rédigée et signée le 22 septembre 2020 entre le Ministère de la Ville et le BNETD. Le Marché a été approuvé le 02 novembre 2020 et enregistré le 18 novembre 2020. Le lancement des études a eu lieu le 25 novembre 2020, le rapport de démarrage est disponible, l'enquête et la collecte de données ont été faites dans toutes les structures techniques concernées d'Abidjan et des villes de l'intérieur du pays. L'état des lieux est réalisé. (**Etude en cours de finalisation au BNETD**).

Indicateur 8 : Nombre de villes disposant de nouveaux outils de planification urbaine

Le Projet est une étude retenue au PIP (**N°PIP 742020008**) pour financement par le Fonds Spécial Dédié aux Études en 2020. Une demande de financement accompagnée des TDR a été adressée à Monsieur le Ministre de l'Économie et des Finances, Président dudit Fonds sous **N°629/MDV du 1er/08/19**. (**Les fonds n'ont pas été mis à disposition pour la réalisation des études**).

Indicateur 9 : Nombre de programmes élaborés dans le cadre de restructuration, réhabilitation, revitalisation et rénovation

Les fonds n'ont pas été mis à disposition (Fonds Spécial Dédié aux Etudes).

Indicateur 10 : Nombre de collectivités territoriales sensibilisées sur l'ODD11

Les besoins sur le terrain ont été au-delà des prévisions 3 millions de F CFA (budget de l'Etat). La Campagne a eu lieu dans deux (**02**) communes : Jacquville et Adiaké. Les rapports des missions d'explorations et des campagnes au sein des villes respectives sont disponibles.

Indicateur 14 : Nombre de contrats de ville élaborés

Les Contrats de Ville constituent l'un des mécanismes de financement des villes ivoiriennes proposés par la PNDV. Il doit reposer sur un document cadre qui sera soumis à la validation de acteurs institutionnels et territoriaux au niveau national avant sa mise en œuvre au plan local. Il est en cours d'élaboration en interne pour être validé avant la fin 2021.

Indicateur 15 : Nombre de conventions de coopération et d'accords signés.

C'est au total cinq (05) au lieu de deux (02) conventions de coopération qui ont finalement été signées au cours de l'année 2020. Le dépassement de cette prévision s'explique par la forte mobilisation des acteurs internationaux, notamment français, autour des rencontres d'Abidjan sur les Villes durables Africaines, événement préparatoire officiel du Sommet Afrique-France de Bordeaux 2020, ajourné en raison de la covid-19.

Indicateur 16 : Montant des financements mobilisés

Le Ministère de la Ville a bénéficié de financements indirects, c'est-à-dire, non budgétisés dans le cadre de l'organisation des Rencontres d'Abidjan sur les Villes durables Africaines, pour des prises en charge de frais de déplacement et d'hébergement, ainsi que de communication, notamment du Groupe Français ADEO et de la Commission de l'UEMOA, à travers le Conseil des Collectivités Territoriales.

Indicateur 17 : Montant des ressources extérieures dans le budget des Collectivités.

En raison de la situation sanitaire mondiale qui a occasionné la baisse significative de l'aide au développement d'une façon générale, nous n'avons pas été en mesure de mobiliser des ressources extérieures au profit des collectivités.

c. Exécution financière par action

Tableau 4 : exécution financière par action du programme 2

ACTIONS (FCFA)	Exécution financière 2020 programme Cadre de Vie Urbain				
	PERSONNEL	BIENS ET SERVICES	TRANSFERTS	INVESTISSEMENTS	TOTAL
Action 2215401 « Amélioration de la planification urbaine »	0	117 637 975	0	0	117 637 975
Action 2215402 « Promotion du développement urbain durable et amélioration du cadre de vie urbain »	0	129 349 703	0	0	129 349 703
Action 2215403 « Règlementation, contrôle et gestion des contentieux »	0	21 064 932	0	0	21 064 932
Action 2215404 « Renforcement de la coopération et financement des villes »	0	50 443 238	0	0	50 443 238
TOTAL	0	318 495 848	0	0	318 495 848

Source : Etat d'exécution SIB du 15/01/2021

L'exécution financière du programme 2 « **Cadre de Vie Urbain** » est prédominée par l'action 2215402 « **Promotion du développement urbain durable et amélioration du cadre de vie urbain** » avec 41% des consommations suivie de l'action 2215401 « **Amélioration de la planification urbaine** », soit 37%.

d. Exécution des investissements du programme 2

Concernant cette rubrique il faut noter que le MDV n'a pas bénéficié de crédits d'investissement.

e. Exécution des prévisions d'effectifs

L'exécution des prévisions d'effectifs du programme est présentée dans le tableau ci-dessous.

Tableau 6 : exécution des prévisions d'effectifs du programme 2

	2019	2020				Total fin d'année
		Besoins exprimés	Prévisions	Besoins satisfaits	sorties	
Catégorie A	17	11	30	07	01	23
Catégorie B	12	11	12	23	01	34
Catégorie C	02	04	15	04	00	06
Catégorie D	00	03	12	02	00	02
Non Fonctionnaires	15	08	23	02	00	17
TOTAL	46	37	92	38	02	82

Source : DRH MDV (DPUPS, DDUD, DRCC et la DCPFV)

2. Commentaire et Conclusion Programme 2

Relativement au programme II, programme métier" du Ministère de la Ville ; les quatre (04) Directions qui la composent sont celles qui comportent en leur sein les projets du Ministère.

Cependant, de 2018 à 2020, aucun projet n'a été approuvé au niveau du Ministère de la Ville. Les onze (11) projets soumis pour études n'ont pas obtenu de financement. C'est seulement en 2021 que le Ministère bénéficie de crédits d'investissements.

Toutefois, sur les onze (11) indicateurs, trois (03) ont été réalisés à 100%, deux (02) à plus de 50%. Les six (06) autres n'ont pas pu être réalisés pour insuffisance de crédits budgétaires.

III- CONCLUSION GENERALE

Le Ministère de la Ville au plan institutionnel est installé en dehors des structures déconcentrées qui n'ont pas encore vu le jour. Une des unités centrales qui suscite beaucoup d'espoir, en l'occurrence l'Agence Nationale des Opérations et Projets Urbains (ANOPUR) n'a pas encore vu le jour.

En effet, le décret de création est à ce jour transmis au SGG. Les projets Urbains n'ont pas encore démarré. Trois (03) ans après sa création, le Ministère de la Ville a élaboré la Politique Nationale de la Ville adoptée en Conseil des Ministères le 19 février 2020. Cet ambitieux programme est évalué à environ **quatre cents milliards (400 000 000 000) de francs CFA**.

Le financement des différents axes de la matrice d'action de la Politique Nationale de la Ville permettra au Ministère de la Ville d'impacter positivement les populations Ivoiriennes. En attendant les actions menées par Monsieur le Ministre François Albert AMICHIA, commencent à porter des fruits avec l'avènement du Projet Live 2 dont les démonstrateurs sont en cours de réalisation.

SECTION 534 : SECRETARIAT D'ETAT AUPRES DU MINISTRE DE
L'EDUCATION NATIONALE, DE L'ENSEIGNEMENT TECHNIQUE ET DE
LA FORMATION PROFESSIONNELLE, CHARGE DE L'ENSEIGNEMENT
TECHNIQUE ET DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE

SECTION 534 : SECRETARIAT D'ETAT AUPRES DU MINISTRE DE L'EDUCATION NATIONALE, DE L'ENSEIGNEMENT TECHNIQUE ET DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE, CHARGE DE L'ENSEIGNEMENT TECHNIQUE ET DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE

I. PRESENTATION GENERALE DU MINISTERE

I.1 Rappel des orientations stratégiques du ministère

Le Secrétariat d'Etat auprès du Ministre de l'Education Nationale, de l'Enseignement Technique et de la Formation Professionnelle chargé de l'Enseignement Technique et de la Formation Professionnelle a en charge la Formation Professionnelle tant diplômante que qualifiante. Sa mission s'articule autour de deux axes :

- répondre à la demande en formation des populations pour leur insertion dans la vie active et favoriser leur promotion socioprofessionnelle ;
- satisfaire les besoins des entreprises en personnel qualifié pour améliorer leur performance et leur compétitivité.

Le dispositif public de Formation Professionnelle composé de 63 établissements publics de formation, 13 structures publiques d'intervention en milieu rural n'a quasiment pas évolué depuis 2002, il offre une capacité d'accueil annuelle moyenne de 35 000 apprenants. La quasi-totalité des bâtiments de ce dispositif public est vétuste et les équipements obsolètes. Le dispositif privé de formation professionnelle et technique est composé de 186 établissements privés et de 31 cabinets de formation. Ces structures prennent en charge 45,48 % des effectifs de la formation professionnelle. La capacité d'accueil du dispositif de formation professionnelle et technique (publique et privée) d'environ 100.000 places reste faible.

Afin de réaliser ses missions et atteindre les objectifs fixés, la formation professionnelle et technique doit relever plusieurs défis notamment :

- ✓ L'implication et la participation du secteur privé dans la formation ;
- ✓ L'adéquation formation-emploi ;
- ✓ L'esprit d'entreprise et de l'auto-emploi dans l'ETFP ;
- ✓ La régulation des flux entre les ministères chargés d'éducation formation ;
- ✓ Le déploiement de l'apprentissage ;
- ✓ La couverture du territoire national de structures de l'ETFP ;
- ✓ Les statuts et modes de gestion des établissements de l'ETFP ;
- ✓ L'innovation technologique ;
- ✓ La planification du système de l'ETFP ;
- ✓ La mobilisation des ressources financières internes et externes ;
- ✓ La gestion des acteurs du système dans un environnement de cohésion et d'apaisement ;
- ✓ La qualité et la normalisation au sein de l'ETFP.

C'est donc à juste titre que le Conseil des Ministres, en sa session du 28 décembre 2016, a adopté un plan Stratégique de Réforme de l'Enseignement Technique et de la Formation Professionnelle sur la période 2016-2020 destiné à fédérer l'ensemble des acteurs et partenaires du système autour d'une vision de changement partagée.

Ce plan qui répond à la volonté des autorités politiques de trouver des solutions aux préoccupations de la société en lien avec le développement des compétences, couvre aussi bien les formations professionnelles initiales continues que celles par apprentissage et par alternance. Il est articulé autour des sept (07) principaux axes suivants : (i) le Partenariat École - Entreprise et l'Insertion

professionnelle ; (ii) l'amélioration de l'Accès à la formation ; (iii) la Qualité de l'Offre de formation ; (iv) la Certification des compétences ; (v) le renforcement de la Gouvernance du système ; (vi) l'Assainissement et l'Encadrement des Établissements Privés ; (vii) le Financement durable du système de l'ETFP.

La vision du Secrétariat d'Etat auprès du Ministre de l'Education Nationale, de l'Enseignement Technique et de la Formation Professionnelle chargé de l'Enseignement Technique et de la Formation Professionnelle à l'horizon 2025 se résume ainsi : « une partie des jeunes achevant le primaire et le collège doit être admise dans l'une des formules d'Enseignement et Formation Technique et Professionnelle (EFTP) ». Cette vision se traduit par les Principales orientations suivantes :

- la promotion de l'approche intégrée ;
- le développement des compétences et de l'employabilité ;
- la soutenabilité financière et la compatibilité économique.

Les principaux résultats stratégiques attendus sont :

- l'Administration est moderne et performante ;
- la formation professionnelle est accessible et de qualité ;
- l'insertion socioprofessionnelle des apprenants est améliorée.

Les deux (2) objectifs globaux liés à ces résultats stratégiques sont les suivants :

- Promouvoir une administration moderne et performante;
- Développer l'accès et la qualité de la formation professionnelle.

I.2 Synthèse des principaux résultats

En matière d'accroissement des effectifs de la formation professionnelle, plusieurs efforts ont été consentis pour continuer les travaux sur les chantiers des différents établissements en construction et réhabilitation malgré le confinement imposé par la crise de la Covid 19.

Sur le plan des activités réalisées au niveau du département de l'enseignement technique et de la formation professionnelle, on peut souligner la mise œuvre de la réforme de l'apprentissage à travers des phases pilotes dans huit (8) établissements ; la mise en place de la nouvelle gouvernance dans quatre (4) établissements ; l'effectivité du dispositif des cours en ligne ; et la prise de textes majeurs pour la réforme du dispositif de l'ETFP.

Tableau 117 : Tableau de l'évolution des indicateurs du Ministère

INDICATEURS DE PERFORMANCE	REALISATIONS (de N-4 à N-2)			N-1		Commentaires
	N-4	N-3	N-2	Prévision	Réalisation	
Indicateur 1 : Taux de réalisation des activités du PTAB du Secrétariat d'Etat	-		-	-	72%	La cible de 2020 n'a pas été identifiée
Indicateur 2 : Taux d'accroissement des effectifs de la Formation Professionnelle	-	-	11,50%	14.5%	1, 94 %	La cible de 2020 n'a pas été atteinte
Indicateur 3 : Taux d'insertion de diplômés de la Formation Professionnelle			32,36%	50%	29,33%	La cible de 2020 n'a pas été atteinte

Source : DPPD du ministère ; DPS ; DFPI et Cabinet.

I.3 Résumé de l'exécution du budget

Tableau 118 : Exécution du budget N-1

Unités	BUDGET 2020				Tx de réal
	Budget Voté	Collectif	Budget Actuel	Réalisation	
Opérations consolidées					
1. Ressources	76 395 813 775	72 216 223 530	70 398 391 313	66 865 500 381	94,98%
2. Charges	76 395 813 775	72 216 223 530	70 398 391 313	66 865 500 381	94,98%
1. Ressources	76 395 813 775	72 216 223 530	70 398 391 313	66 865 500 381	94,98%
1.1 Ressources intérieures	65 792 039 644	61 612 449 399	59 794 617 182	57 445 728 967	96,07%
1.1.1 Budget de l'Etat (Trésor)	65 792 039 644	61 612 449 399	59 794 617 182	57 445 728 967	96,07%
1.1.2 Recettes de services	-	-	-	-	-
1.2 Ressources extérieures	10 603 774 131	10 603 774 131	10 603 774 131	9 419 771 414	88,83%
1.2.1 Emprunts projets	10 603 774 131	10 603 774 131	10 603 774 131	9 419 771 414	88,83%
1.2.2 Dons Projets	-	-	-	-	-
1.2.3 Appuis budgétaires ciblés	-	-	-	-	-

Unités	BUDGET 2020				Tx de réal
	Budget Voté	Collectif	Budget Actuel	Réalisation	
2.1.1 Solde y compris EPN	39 998 220 179	39 998 220 179	38 180 387 962	37 864 538 322	99,17%
2.1.2 Contractuels hors solde	-	-	-	-	-
2.2 Biens et Services	2 496 184 593	3 515 868 165	3 515 868 165	2 331 940 282	66,33%
Biens et services sur budget Etat	2 496 184 593	3 515 868 165	3 515 868 165	2 331 940 282	66,33%
2.3 Transferts	9 541 376 210	5 628 670 105	5 628 670 105	5 235 896 120	93,02%
2.4 Investissement	24 360 032 793	23 073 465 081	23 073 465 081	21 433 125 657	92,89%
2.4.1 Trésor	13 756 258 662	12 469 690 950	12 469 690 950	12 013 354 243	96,34%
2.4.2 Financement extérieur	10 603 774 131	10 603 774 131	10 603 774 131	9 419 771 414	88,83%
Dons	-	-	-	-	-
Emprunts	10 603 774 131	10 603 774 131	10 603 774 131	9 419 771 414	88,83%
Total	-	-	-	-	-

Source : Situation d'exécution du 15 Janvier 2021

Au cours de l'exercice 2020, huit (8) actes modificatifs dont six (6) arrêtés et deux (2) décisions ont été signés. Ces modifications budgétaires ont été induites entre autres par les décisions numéros 2020-0057/SE-MENETFP/RFFIM/AE du 26 juin 2020 et 104/SE-MENETFP/RPFP/AE du 29 juin 2020 ainsi que l'arrêté numéro 0344/MPMBPE/DGBF/DBE/SD-AEFR/YT/CIB du 06 juillet 2020. Ces réaménagements budgétaires ont été opérés en vue de tenir compte des besoins réels de fonctionnement du Ministère.

La variation des crédits de fonctionnement entre le budget initial et le budget actuel est liée à plusieurs modifications. En effet, l'arrêté numéro 0145/MPMBPE/DGBF/DBE/SD-AEFR/YT du 27 avril 2020 a réduit les montants des bourses hors Côte d'Ivoire **de quatre milliards trois cent quarante-trois millions sept cent quatre-vingt-onze mille deux cent quatre-vingt-treize (4 343 791 293) F CFA.**

L'augmentation des biens et services par rapport au budget initial s'explique essentiellement par l'octroi d'une rallonge budgétaire de **547 176 573 F CFA pour 19 établissements de la Formation Professionnelle** en vue de d'améliorer l'entretien et la maintenance des équipements acquis.

Au niveau des investissements, le ministère a bénéficié de deux (2) rallonges budgétaires de Neuf cent quatre-vingt-trois millions neuf cent trente-cinq mille cinq cents (983 935 500) F CFA pour implémenter la filière « énergies renouvelables et efficacité énergétique » dans le dispositif et de soixante-dix-neuf millions quatre cent vingt-cinq mille soixante (79 425 060) F CFA pour le Projet PEJEDEC 2 volet formation professionnelle.

Le taux global d'exécution des crédits budgétaires de fonctionnement s'élève à 94,98% pour une prévision de 98,2%. Cette faible performance s'explique principalement par les nombreuses difficultés liées au fonctionnement du SIB au moment de l'exécution budgétaire et par la crise du COVID 19 qui a fortement impacté les niveaux d'exécution des budgets des établissements qui étaient restés fermés sur la période. Par ailleurs, les Directeurs Régionaux n'ayant pas vite reçu leurs codes ordonnateurs, les structures en région ont commencé à effectuer leurs engagements de dépenses à partir de la mi-août 2020.

Au niveau des natures de dépenses, le faible taux d'exécution des dépenses de personnel peut s'expliquer par la non satisfaction des besoins en ressources humaines du Ministère.

Au niveau des Biens et Services, nous constatons un taux de réalisation de 66,33%. Ce taux est extrêmement faible et s'explique par le fait qu'à la date d'édition de la situation d'exécution, le système d'information budgétaire n'avait pas encore pris en compte plusieurs opérations concernant cette nature de dépense. La prise en compte de ces différentes opérations devrait nous ramener à un taux d'exécution de 96,04%. Ce taux de 96,04% demeure faible parce que du fait du COVID 19, les activités liées aux voyages et à la coopération dont notamment : « **21210010006 Gérer les dépenses des conférences et missions hors Cote d'ivoire** » et « **21210020008 Prendre en charge les missions hors Côte d'Ivoire de l'ETFP** » qui étaient budgétisées respectivement à **20 000 000 FCFA** et **56 569 763 FCFA** soit un total de **76 569 763 FCFA**, n'ont pu être réalisées.

Enfin, le taux de réalisation sur la part emprunt des investissements est de 88,83%. Ce faible taux s'explique par les difficultés rencontrées dans la conduite de trois projets :

► « **22063020020 Réhabilitation 3 Lycées Prof (Gagnoa, Ferké, Celia)** »

Sur ce projet, la partie génie civil est achevée il reste l'équipement d'environ **2 500 000 000 FCFA** qui a pris du retard du fait du COVID 19. L'équipement du lycée professionnel de Gagnoa et du CELIA est achevé. Il ne reste que l'équipement du Lycée professionnel de Ferké qui est prévu pour la fin du mois d'avril 2021.

► « **22063020023 Création et Rénovation d'Ets Enseig Tech & Prof / Fonds** »

Sur ce projet il reste un montant de **400 000 000 FCFA** comme solde du marché. Le bailleur a donné son accord pour utiliser ces fonds pour équiper les filières tertiaires du dispositif. Le marché a été lancé et le processus de sélection est en cours. Le marché étant passé, le crédit est utilisé à 100%. Le système ne l'a simplement pas encore intégré.

► « **22063020028 Equipement Complémentaire Lycée Professionnel de Man/Projet BADEA 3** ». Pour ce projet, les ressources supposées non consommées se montent à **162 000 000 F CFA**. En réalité le projet est terminé et toutes les ressources sont consommées. Le projet étant en financement direct, toutes les entreprises opératrices ont été payées mais l'information n'est pas parvenue au Ministère du budget pour que le SIGOBE retrace l'opération. A deux reprises un courrier a été adressé à la Direction Générale du Budget pour que cette ligne de crédit soit annulée du budget du Ministère.

En définitive, le système a retracé un crédit d'investissement d'un montant d'environ 3,062 milliards comme non consommé, alors que ce n'est pas le cas. En tenant compte de ce qui est dit, une réactualisation du SIGOBE, donnerait un taux d'exécution supérieur à 98% pour les investissements.

II. RAPPORT ANNUEL DE PERFORMANCE PAR PROGRAMME

II.1 Programme 1 : Administration Générale

1. Bilan du programme

Malgré le contexte de crise sanitaire plusieurs activités importantes du programme administration générale ont été réalisées. L'une des plus importantes étant la mise en œuvre de la réforme de l'ETFP au travers de la signature des accords avec les branches professionnelles.

Au plan organisationnel, l'année 2020 a vu la création de plusieurs directions, les plus importantes du Programme Administration Générale sont : la Direction de l'Orientation et des Bourses (DOB) et la Direction des Filières de l'Innovation et de la Qualité (DFIQ).

Le plan d'action du SERCOM du ministère a été validé, ainsi la communication au titre de l'année 2020 permet de faire connaître au grand public l'importance de la Formation professionnelle en présentant les axes importants (le dispositif de l'ETFP, les structures de l'ETFP et les experts de l'ETFP) au travers de la création du site internet : www.formation-professionnelle.gouv.ci . Sur le plan des événements, la 1^{ère} édition du challenge de présentation des structures de l'ETFP a eu lieu, elle a conduit à la production de 40 vidéos de présentation avec une cérémonie de récompense.

Pour faire face, au confinement induit par la crise du Covid19, le ministère a créé un portail fonctionnel dédié aux cours en ligne : www.formationenligne.cpntic.ci .

Au niveau de la production des documents, plusieurs activités ont été menées à bien et ont conduit à l'élaboration du DPPD-PAP 2021-2023 et de l'annuaire statistique 2020 de l'ETFP.

Plusieurs actions ont été effectuées au niveau de la gestion des ressources financières et matérielles pour procéder à des réhabilitations de locaux et à la mise à disposition de table-bancs et de matériels informatiques. Ainsi, le CFP de Lakota, le CFP de Yamoussoukro et le CFP de Gagnoa ont bénéficié de diverses réhabilitations pour un coût total de Soixante et un million Trois cent mille deux cent dix-huit francs (61 300 218) CFA.

a. Evolution des indicateurs de performance

- **Proportion de textes légaux et réglementaires adoptés** : En 2019, cet indicateur important pour l'amélioration du secteur affiche un taux de réalisation de 50% avec une proportion de 4 textes déjà pris sur un total de 10 nécessaires au bon fonctionnement de l'ETFP. Au terme de l'année 2020, la proportion de 7 textes sur 10 a effectivement été atteinte.
- **Taux d'exécution du budget** : En 2019, le taux d'exécution du budget s'élevait à 98,17%. Initialement prévu à 98,20% pour la gestion 2020, le taux s'est situé à 94,43%. Cette contre-performance s'explique par une conjonction de facteurs : les difficultés liées au fonctionnement du SIB au moment de l'exécution, la crise de la Covid19 qui impacte les niveaux d'exécution (fermeture des établissements) et l'incapacité de certains prestataires à absorber les crédits budgétaires au niveau des projets d'investissements cofinancés.
- **Pourcentage d'enseignants en situation de classe, encadrés au cours de l'année.**
- **Nombre d'enseignants ayant bénéficié d'un renforcement de capacité.**

Tableau 3 : évolution des indicateurs du programme 1

OS 1 : Améliorer le cadre institutionnel et réglementaire du secteur de l'Enseignement Technique et de la Formation Professionnelle						
Indicateur	Unité	REALISATIONS (de N-4 à N-2)			N-1	
		N-4	N-3	N-2	Prévision	Réalisation
Indicateur 1 : Proportion de textes légaux et réglementaires adoptés	Dénombr ement	-	-	4/8	7/8	7/8
OS 2 : Assurer la gestion des ressources financières, matérielle, humaines en matière de Formation Professionnelle						
Indicateur	Unité	REALISATIONS (de N-4 à N-2)			N-1	
		N-4	N-3	N-2	Prévision	Réalisation
Indicateur 1 : Taux d'exécution du budget	%	-	-	98,17%	98,20%	94,98%
Indicateur 2 : Pourcentage d'enseignants en situation de classe, encadrés au cours de l'année	%	-	-	10%	20%	-
Indicateur 3 : Nombre d'enseignants ayant bénéficié d'un renforcement de capacité	Dénom bremen t	-	-	70	70	-

Source : DPPD du ministère ; DPS ; DRH, DAJ et CPP.

b. Analyse détaillée et explication des résultats

- Proportion de textes légaux et réglementaires adoptés.** En 2019, cet indicateur important pour l'amélioration du secteur affiche un taux de réalisation de 57% avec une proportion de 4 textes déjà pris sur un total de 8 nécessaires au bon fonctionnement de l'ETFP. Au terme de l'année 2020, la proportion de 7 textes sur 8 a effectivement été atteinte. Il s'agit de 3 arrêtés ministériels (CNBP, CNCPC, et Secrétariat exécutif du CPP). La mise en place d'une équipe dédiée constitué par des ressources humaines du cabinet, de la Direction des Affaires Juridiques (DAJ), d'un cabinet privé et des partenaires du secteur privé a favorisée l'atteinte de cet objectif majeur.
- Taux d'exécution du budget** : La contre-performance enregistrée au niveau du taux d'exécution du budget en 2020 s'explique par une conjonction de facteurs. En effet, les difficultés liées au fonctionnement du SIB au moment de l'exécution et la crise de la Covid19 qui impacte les niveaux d'exécution (fermeture des établissements et confinement). Par ailleurs, il faut l'incapacité de certains attributaires des marchés au niveau des projets d'investissements cofinancés à absorber les crédits budgétaires en exécutant les décompte conformément aux délais.
- Pourcentage d'enseignants en situation de classe, encadrés au cours de l'année et nombre d'enseignants ayant bénéficié d'un renforcement de capacité** : La crise de la Covid 19 n'a pas permis d'assurer l'encadrement des enseignants en situation de classe et de mettre en place les sessions habituelles de formation de la Direction des Ressources Humaines. Cependant les formations inhérentes aux structures de l'ETFP comme l'IPNETP et le CIDFOR ont été maintenues mais réduites ou réaménagées pour tenir compte du respect des mesures barrières.

c. Exécution financière par action

Tableau 4 : exécution financière par action du programme 1

Actions	Personnel		Biens et Services		Transferts		Investissement		Total
	N-2	N-1	N-2	N-1	N-2	N-1	N-2	N-1	
Action 1 : Coordination et animation				95 561 511					95 561 511
Action 2 : Gestion des ressources humaines financières et matérielles				503 837 860					503 837 860
Action 3 : Information et communication				18 639 106					18 639 106
Action 4 : Planification, programmation et suivie-évaluation				40 828 085					40 828 085

Source : Situation d'exécution du 15 Janvier 2021

d. Exécution des autorisations d'engagement

Le programme 1, Administration Générale ne comporte pas de projets d'investissements.

e. Exécution des prévisions d'effectifs

L'exécution des prévisions d'effectifs du programme est présentée dans le tableau ci-dessous.

Tableau 6 : exécution des prévisions d'effectifs du programme 1

	N-1	N				
		Besoin exprimé	Prévision	Besoin satisfait	sorties	Total fin d'année
Catégorie A	619	65	76	29	18	630
Catégorie B	90	24	24	15	1	104
Catégorie C	27	8	8	4	1	30
Catégorie D	9	3	3	2	1	10
Non Fonctionnaires	0	0		0	0	0
TOTAL	745	100	111	50	21	774

2. Commentaires et conclusion

Malgré le ralentissement général des activités dû au contexte sanitaire, notons que l'analyse de certains indicateurs nous permet d'affirmer que le programme Administration Générale a connu une évolution plus ou moins marquante en termes de performance.

D'abord par la création, l'installation et l'équipement d'importantes directions (Direction de l'Orientation et des Bourses, Direction de la Formation, de l'Innovation et de la Qualité) ; Ensuite avec le SERCOM qui a réussi dans un contexte difficile à maintenir un bon niveau de communication et d'informations tant pour les personnes extérieures que pour les apprenants. Enfin, au niveau de la gestion des ressources financières, matérielles et humaines plusieurs efforts ont été consentis pour équiper et assurer la maintenance des structures de l'ETFP. Cependant, cette performance est difficilement retraceable au travers des indicateurs de performance retenue. En effet, le « **Pourcentage d'enseignants en situation de classe, encadrés au cours de l'année** » et le « **Nombre d'enseignants ayant bénéficié d'un renforcement de capacité** » sont des indicateurs peu pertinents pour s'assurer que l'objectif spécifique 2 (Assurer la gestion des ressources financières, matérielle, humaines en matière de Formation Professionnelle) du Programme administration générale soit atteint.

Il faut noter la réalisation de l'objectif spécifique 1 (Améliorer le cadre institutionnel et réglementaire du secteur de l'Enseignement Technique et de la Formation Professionnelle) à travers l'atteinte de la cible en matière de textes réglementaires et législatifs majeurs adoptés.

Par ailleurs, la crise sanitaire et les difficultés liées au fonctionnement du SIB n'ont influés que sur le taux d'exécution du budget qui présente un taux de réalisation de 94,98% contre 98,20% initialement prévu. Quant à l'exécution financière par actions du dit programme, les taux de réalisation sont anormalement faibles, une situation d'exécution plus récentes permettra de voir ces taux rehaussés. En tout état de causes, ces taux faibles traduisent le retard dans la mise en œuvre des actions occasionné par la crise sanitaire. Au niveau de l'exécution des prévisions d'effectifs, il faut noter que le taux de satisfaction des besoins en ressources humaines du Programme 1 est d'environ 50%, une valeur relativement faible qui ne favorise pas l'atteinte des objectifs du programme.

II.2 Programme 2 : Formation Professionnelle

1. Bilan du programme

La gestion 2020 a permis au titre de l'année 2020 d'enregistrer plusieurs actions importantes tant au niveau des infrastructures que du contenu des formations et apprentissages proposés par l'ETFP.

Sur le plan des établissements construits et réhabilités, il est noté la mise en service de 3 nouveaux établissements : le CET de Bouaké, le CET d'Issia et le Lycée Sectoriel de Yopougon (spécialisé en Agro-alimentaire).

Sur le plan des filières de formations, les modules de formations sur la filière énergies renouvelables et efficacité énergétique ont été mis en place, la formation des formateurs a été achevée et la formation initiale et les apprentissages sont fonctionnels. Nous avons assisté à l'ouverture du département des filières agricoles au niveau de l'IPNEPT (l'Institut Pédagogique National de l'Enseignement Technique et Professionnel).

Conformément au plan de réforme de l'ETFP, l'amélioration de la gouvernance des établissements de la Formation professionnelle a été mise en œuvre à travers plusieurs séances de renforcement des capacités des comités de gestion et de direction des établissements. La restitution des travaux d'évaluation de ces renforcements de capacités des dirigeants est prévue pour l'année 2021.

a. Evolution des indicateurs de performance

Présenter l'évolution des indicateurs de performance du programme.

- **Taux d'accroissement des effectifs de la Formation Professionnelle** : En 2019, cet indicateur important pour l'amélioration à l'accès de la Formation Professionnelle s'élevait à 11,50%. Au titre de l'année 2020 le taux d'accroissement réalisé est de 1,94% pour un taux attendu de 14,5%.
- **Taux d'accroissement de la capacité d'accueil de la formation professionnelle** : En 2019, ce taux se situait à 4%. La prévision pour 2020 est de 6,98% pour un taux effectivement réalisé de 0,85%.

- **Taux d'insertion des diplômés du système de la formation professionnelle** : le taux d'insertion des diplômés issus du dispositif de la Formation professionnelle s'élevait à 33,36% en 2019 et est de 29,33% pour l'année 2020 pour un taux prévisionnel de 50%.
- **Taux de réussite aux examens de la formation professionnelle** : s'élevait à 82,52% au titre de l'année 2019 et s'élève à de 83,47% en 2020 pour un taux prévisionnel de 73%.
- **Pourcentage des enseignants ayant bénéficié d'une mise en immersion à la formation professionnelle** : Cet indicateur de performance s'élevait à 10% en 2019. Le taux prévisionnel pour l'année 2020 est de 50%. Au terme de l'année 2020, le taux réel s'élève à 0,5%.
- **Proportion de filières dont le curricula a été révisé en réponse aux besoins de l'économie de la formation professionnelle** : Cet indicateur de performance s'élevait à 57% en 2019. Le taux prévisionnel pour l'année 2020 est de 80%. Au terme de l'année 2020, le taux réel s'élève à 61%.

Tableau 3 : évolution des indicateurs du programme 2

OS 1 : Accroître l'accès à la formation professionnelle						
Indicateur	Unité	REALISATIONS (de N-4 à N-2)			N-1	
		N-4	N-3	N-2	Prévision	Réalisation
Indicateur 1 : Taux d'accroissement des effectifs de la Formation Professionnelle	%	-	-	11,50%	14.5%	1, 94 %
Indicateur 2 : Taux d'accroissement de la capacité d'accueil de la formation professionnelle	%	-	-	4%	6,98%	0, 85 %
OS 2 : Administrer une Formation Professionnelle de Qualité à un plus grand nombre de demandeurs						
Indicateur	Unité	REALISATIONS (de N-4 à N-2)			N-1	
		N-4	N-3	N-2	Prévision	Réalisation
Indicateur 1 : Taux d'insertion des diplômés du système de la formation professionnelle	%	-	-	32,36%	50%	29,33%
Indicateur 2 : Taux de réussite aux examens de la formation professionnelle.	%	-	-	83,52%	73%	83,47%
Indicateur 3 : Pourcentage des enseignants ayant bénéficié d'une mise en immersion à la formation professionnelle	%	-	-	10%	50%	0,5%
Indicateur 4 : Proportion de filières dont le curricula a été révisé en réponse aux besoins de l'économie de la formation professionnelle	%	-	-	57%	80%	61%

Source : DPPD du ministère ; DPS ; DFPI, DPEM ; CIDFOR et DEXC

b. Analyse détaillée et explication des résultats

- **Taux d'accroissement des effectifs de la Formation Professionnelle et Taux d'accroissement de la capacité d'accueil de la formation professionnelle** : la non réalisation des prévisions pour ces 2 indicateurs s'explique par les mêmes raisons. En effet, la mise en service de 3 nouveaux établissements en 2020, n'impactera les effectifs de la Formation Professionnelle qu'à partir de 2021. Ainsi les taux observés qui s'élèvent respectivement à 1,94 % et 0,85%, reflètent l'accroissement induit par la mise en service en 2019 de 3 établissements à effectif modéré : le CFP Gagnoa, le CFP Ouangolodougou et le Lycée Professionnel de Odienné.
- **Taux d'insertion des diplômés du système de la formation professionnelle** : Il s'élève à 29,33% pour l'année 2020 contre une prévision de 50%. Il a même baissé par rapport à l'année 2019 où il se situait à 33,36%. Cette baisse du taux d'insertion s'explique principalement par la crise de la Covid19. En effet, pour faire face à la pandémie, plusieurs entreprises procédaient à la réduction de leur effectif et ont donc gelé les recrutements.
- **Taux de réussite aux examens de la formation professionnelle** : s'élevait à 82,52% au titre de l'année 2019 et s'élève à 83,47% en 2020 pour un taux prévisionnel de 73%. Le taux de réussite aux examens est en hausse et au-delà des prévisions. Cette performance est à mettre à l'actif du dispositif de cours en ligne de l'ETFP. En effet, malgré le confinement imposé par la pandémie, les élèves ont continué les apprentissages théoriques.
- **Pourcentage des enseignants ayant bénéficié d'une mise en immersion à la formation professionnelle** : En 2020, le pourcentage des enseignants ayant bénéficié d'une mise en immersion à la formation professionnelle s'élève à 0,5%. Du fait de la Covid19, seulement 12 personnes ont pu faire un stage d'immersion.
- **Proportion de filières dont le curricula a été révisé en réponse aux besoins de l'économie de la formation professionnelle** : Cet indicateur de performance s'élevait à 57% en 2019. Le taux prévisionnel pour l'année 2020 est de 80%. Au terme de l'année 2020, le taux réel s'élève à 61%. Pour ce qui est de cet indicateur, il convient de rappeler qu'il est du ressort de la DPDP (Direction de la Pédagogie et du Développement des Programmes) qui a été effectivement mise en place dans le Deuxième semestre de l'année 2020. Cette situation couplée aux restrictions liées à la Covid19 explique la contre-performance enregistrée au niveau de cet indicateur.

c. Exécution financière par action

Tableau 4 : Exécution financière par action du programme 2

Actions	Personnel		Biens et Services		Transferts		Investissement		Total
	N-2	N-1	N-2	N-1	N-2	N-1	N-2	N-1	
Action 1: Modernisation de la formation professionnelle initiale et continue		34 837 671 031		1 528 452 823		5 235 896 120			41 602 019 974
Action 2: Construction, réhabilitation et équipement des structures de formation professionnelle				3 733 538				21 399 125 657	21 402 859 195
Action 3: Développement de la formation professionnelle qualifiante et de l'apprentissage		3 026 867 291		140 887 359				34 000 000	3 201 754 650

Source : Situation d'exécution du 15 Janvier 2021

d. Exécution des autorisations d'engagement

L'exécution des autorisations d'engagement du programme est présentée ci-dessous.

Tableau 5 : exécution des autorisations d'engagement du programme 2

	AE	Réalisations (R)	Ecart E = AE - R
Total programme (Budget de l'Etat)	23 073 465 081	21 433 125 657	1 640 339 424
<i>Sur financement intérieur</i>	12 469 690 950	12 013 354 243	456 336 707
<i>Sur financement extérieur</i>	10 603 774 131	9 419 771 414	1 184 002 717
Purge des droits Coutumiers	448 644 882	77 694 882	370 950 000
<i>Sur financement intérieur</i>	448 644 882	77 694 882	370 950 000
<i>Sur financement extérieur</i>			
Système Intégré de Gestion du Patrimoine de l'ETFP (SIGPAT)	97 118 603	80 972 858	16 145 745
<i>Sur financement intérieur</i>	97 118 603	80 972 858	16 145 745
<i>Sur financement extérieur</i>			
Construction et Equipement CDI / CIDFOR	100 000 000	70 000 000	30 000 000
<i>Sur financement intérieur</i>	100 000 000	70 000 000	30 000 000
<i>Sur financement extérieur</i>	-	-	
Réhabilitation 3 Lycées Prof (Gagnoa, Ferké, Celia)	1 346 175 885	984 464 376	361 711 509
<i>Sur financement intérieur</i>	352 575 885	343 350 630	9 225 255
<i>Sur financement extérieur</i>	993 600 000	641 113 746	352 486 254
Réhabilitation et Equip Lycée Hôtelier d'Abidjan	38 847 442	38 831 735	15 707
<i>Sur financement intérieur</i>	38 847 442	38 831 735	15 707
<i>Sur financement extérieur</i>	-	-	
Projet Dév Système Formation Professionnel Partenariat Flux Inverses/BID	6 200 000 000	6 200 000 000	-
<i>Sur financement intérieur</i>	200 000 000	200 000 000	
<i>Sur financement extérieur</i>	6 000 000 000	6 000 000 000	
Création et Rénovation d'Ets Enseig Tech & Prof / Fonds	943 200 000	486 657 668	456 542 332
<i>Sur financement intérieur</i>			
<i>Sur financement extérieur</i>	943 200 000	486 657 668	456 542 332
Construction et Equipement du Lycée Professionnel de Daloa/Fonds koweitien	2 492 000 000	2 462 000 000	30 000 000
<i>Sur financement intérieur</i>	200 000 000	170 000 000	30 000 000
<i>Sur financement extérieur</i>	2 292 000 000	2 292 000 000	
Formation Professionnelle / 2ème C2D	9 935 143 578	9 935 143 578	
<i>Sur financement intérieur</i>	9 935 143 578	9 935 143 578	
<i>Sur financement extérieur</i>	-	-	-

	AE	Réalisations (R)	Ecart E = AE - R
PEJEDEC volet formation professionnelle (458990101 PEJEDEC/Convention AGEFOP)	79 425 060	79 425 060	
Sur financement intérieur	79 425 060	79 425 060	
Sur financement extérieur			
Equipement Complémentaire Lycée Professionnel de Man/Projet BADEA 3	374 974 131	-	374 974 131
Sur financement intérieur	-	-	-
Sur financement extérieur	374 974 131	-	374 974 131
Projet de Construction du Centre de Formation aux Energies Renouvelables	983 935 500	983 935 500	-
Sur financement intérieur	983 935 500	983 935 500	
Sur financement extérieur	-	-	-
Projet de formation et d'insertion des personnes handicapées	34 000 000	34 000 000	
Sur financement intérieur	34 000 000	34 000 000	
Sur financement extérieur	-	-	-

Source : Situation d'exécution du 15 Janvier 2021

e. Exécution des prévisions d'effectifs

L'exécution des prévisions d'effectifs du programme est présentée dans le tableau ci-dessous.

Tableau 6 : Exécution des prévisions d'effectifs du programme 2

	N-1	N				
		Besoin exprimé	Prévision	Besoin satisfait	sorties	Total fin d'année
Catégorie A	3508	367	431	162	104	3566
Catégorie B	362	134	139	62	7	417
Catégorie C	109	44	44	14	3	120
Catégorie D	35	16	16	8	4	39
Non Fonctionnaires	0	0	0	0	0	0
TOTAL	4014	561	630	246	118	4142

Les prévisions d'effectifs sont tirées du catalogue des mesures nouvelles

2. Commentaires et conclusion

Nous relevons au niveau des indicateurs de performance du programme 2, une non atteinte des cibles au titre de la gestion 2020 à l'exception du taux de réussite aux examens de la formation professionnelle qui présente une hausse de près de 10% par rapport aux taux prévisionnel et ce, nonobstant les restrictions imposées par la pandémie.

La contre-performance la plus marquante se situe au niveau de l'objectif spécifique 1(OS1) du programme Formation Professionnelle. C'est un des objectifs spécifiques les plus importants eu égard aux investissements consentis pour accroître la capacité d'accueil du dispositif de la Formation Professionnelle. Cependant cette contre-performance est liée à un environnement particulièrement difficile en 2020, la majorité des projets de constructions et de réhabilitations des établissements de l'ETFP sont cofinancés par des partenaires techniques et financiers et exécutés par marchés. Aussi, le respect des

règles des marchés publics, le paiement des purges, le suivi des décomptes des marchés deviennent plus complexes dans le contexte sanitaire actuel. Il convient donc de rationaliser les cibles des années avenir dans le DPPD-PAP. La solution sera la même au niveau des indicateurs de l'objectif spécifique 2 (Administrer une Formation Professionnelle de Qualité à un plus grand nombre de demandeurs). En effet, nous envisageons de rationaliser les cibles des gestions prochaines des indicateurs suivants : « Taux d'insertion des diplômés du système de la formation professionnelle » et « Pourcentage des enseignants ayant bénéficié d'une mise en immersion à la formation professionnelle ». Les actions ont été prises pour améliorer la « Proportion de filières dont le curricula a été révisé en réponse aux besoins de l'économie de la formation professionnelle ». Quant à l'exécution financière par action du programme 2, elle est globalement satisfaisante, l'action 3 présente le taux d'exécution le plus important. Au niveau de l'exécution des prévisions d'effectifs, il faut noter que le taux de satisfaction des besoins en ressources humaines du Programme 2 est inférieur 50%, une valeur très faible qui cadre avec la réalité du secteur éducation-formation marqué par un déficit d'enseignants. Cette situation ne favorise pas l'atteinte des objectifs du programme.

III CONCLUSION GENERALE

L'élaboration de ce Rapport Annuel de Performance nous permet de mieux appréhender les exigences de la réforme des finances publiques, d'améliorer le cadre de performance et le dispositif de contrôle interne de notre département ministériel. En effet, nous prévoyons une meilleure coordination entre les acteurs budgétaires et l'instauration de revue de performances trimestrielles au niveau de chaque programme. Il conviendra aussi d'intensifier la formation des acteurs au niveau déconcentré à l'utilisation des outils de performances.

L'analyse de notre projet annuel de performance nous a aussi permis de relever certaines incohérences entre les objectifs spécifiques à atteindre et les indicateurs de performances choisis. Aussi, l'élaboration du DPPD 2022-2025 nous permettra d'effectuer ces modifications pour une meilleure mesure de la performance de notre département ministériel.

Pour ce qui est de l'analyse des résultats atteints en 2020, il faut noter que les actions prioritaires de mise en œuvre de la réforme ont été effectivement été réalisées. Des efforts restent à faire au niveau de l'accroissement de la capacité d'accueil du dispositif de l'ETFP.

Au niveau de l'exécution budgétaire, les taux d'exécutions ne sont pas satisfaisants et des actions correctives ont été déjà mise en place pour corriger cet état de fait.

La satisfaction des besoins en ressources humaines est faible. Cette situation qui ne dépend pas de l'ETFP devra être corrigé avec la Fonction Publique.

SECTION 542 : SECRETARIAT D'ETAT AU RENFORCEMENT DES CAPACITES

I. PRESENTATION GENERALE DU SECRETARIAT

Conformément au décret n°2019-755 du 18 septembre 2019, portant attributions des membres du Gouvernement, le Secrétariat d'Etat au Renforcement des Capacités (SERC) est chargé de la mise en œuvre et du suivi de la politique du Gouvernement en matière de Renforcement des Capacités. A ce titre, et en liaison avec les différents départements ministériels concernés, il a l'initiative et la responsabilité des actions suivantes, entre autres :

- l'élaboration et de la mise en œuvre de la stratégie nationale de renforcement des capacités conformément au programme de développement économique et social du gouvernement ;
- la coordination au plan national, des activités de renforcement des capacités ;
- la coordination opérationnelle des interventions des partenaires au développement pour toutes les questions liées au renforcement des capacités ;
- la contribution à la valorisation et à la promotion des compétences nationales ;
- le suivi et l'évaluation périodique de l'état des capacités.

La politique du Secrétariat d'Etat au Renforcement des Capacités vise à accélérer le développement du capital humain et à améliorer la performance du cadre institutionnel et organisationnel de l'administration publique, du secteur privé et de la société civile.

I.1 Rappel des orientations stratégiques du Secrétariat

- Les orientations stratégiques du Secrétariat d'Etat au Renforcement des Capacités portent sur : la consolidation du cadre institutionnel et organisationnel de pilotage des actions de renforcement des capacités ;
- le renforcement du système d'information sur les capacités nationales et les actions de renforcement des capacités ;
- l'amélioration de la performance des acteurs du secteur public, du secteur privé et de la société civile ;
- le développement de l'expertise nationale et les acquis des expériences ;
- la promotion de l'Ivoirien nouveau par le leadership transformateur.

I.2 Synthèse des principaux résultats

Les principaux résultats atteints au titre de la gestion budgétaire 2020 sont :

s'agissant du cadre institutionnel :

- ✓ *le cadre institutionnel est révisé et l'unité de coordination du PPRC est mise en place ;*
- ✓ *le Projet de texte de la mise en place d'un Comité Multisectoriel au Renforcement des Capacités est élaboré et transmis au SGG pour adoption en conseil des ministres.*

s'agissant du renforcement des capacités :

- ✓ *la collecte des données et du diagnostic nécessaire à l'élaboration de la stratégie nationale de renforcement des capacités est finalisée;*
- ✓ *l'étude sur l'introduction de la contractualisation et des contrats d'objectifs dans l'Administration est réalisée;*
- ✓ *la cartographie des actions de renforcement des capacités est réalisée;*
- ✓ *les référentiels des emplois et des compétences (REC) au profit de cinq ministères sont élaborés;*
- ✓ *la première étape de la révision des curricula de formation de l'École Nationale d'Administration est réalisée;*
- ✓ *le manuel de procédures opérationnelles de l'ENA est réalisé;*
- ✓ *la première phase de la mise en place du Répertoire des Compétences Nationales (RCN) est réalisée;*
- ✓ *la première étape de la caravane de renforcement des capacités pour la promotion de la paix est réalisée.*

Tableau 119 : Tableau de l'évolution des indicateurs du SERC

INDICATEURS DE PERFORMANCE	REALISATIONS (de 2017 à 2019)			2020		Commentaires
	2017	2018	2019	Prévision	Réalisation	
Indicateur 1 : Taux de réalisation des réunions de coordination planifiées	-	-		100%	60%	aux de réalisation des réunions de coordination inférieur à la prévision en raison de la pandémie de la covid19. Sur 48 prévues, 29 ont été réalisées.
Indicateur 2 : Taux de satisfaction des besoins en ressources humaines	-	-		50%	34,88 %	Taux de réalisation inférieur à la prévision en raison des contraintes budgétaires. Sur 43 besoins exprimés, 15 ont été satisfaits.
Indicateur 3 : Taux d'exécution du budget	-	-	%	70%	69,66%	La situation d'exécution budgétaire du SERC à la date du 15/01/2021 est de 69,66% contre une prévision de 70%. Ce taux n'atteint pas la révision de 70 % car la part bailleur du PPRC n'a pas pu être mobilisée en raison de la lenteur des procédures administratives liées au décaissement.
Indicateur 4 : Taux de couverture du plan de communication	-	-		30%	90%	La quasi-totalité des activités réalisées ont été couvertes
Indicateur 5 : Le pourcentage des actions de renforcement des capacités coordonnées	-	-		10%	60%	Sur dix (10) processus prévus pour être coordonnés, le SERC en a facilité la mise en œuvre de six (06).
Indicateur 6 : Taux de réalisation des activités	-	-		10%	60%	Sur treize (13) activités prévues, le SERC en a réalisé huit (08).

Au niveau du taux de couverture du plan de communication, le service de communication a prévu couvrir 30% au regard du budget alloué. Cependant, le service, appuyé par le PARCAC en a couvert 90%. Cette performance est due aux efforts consentis par le service pour la couverture médiatique de la quasi-totalité des activités du SERC.

Concernant le pourcentage des actions de renforcement des capacités, le PPRC et le PACARC ont prévu coordonner dix processus au regard des caractères multidimensionnels des actions à mener. Mais en fonction du budget alloué, le SERC en a réalisé que six.

En ce qui concerne le taux de réalisation des activités, on peut dire que huit activités ont été réalisées sur une prévision de treize.

Au regard de tout ce qui précède, nous pouvons affirmer qu'en 2020, les actions de renforcement des capacités ont été menées de façon satisfaisante en tenant compte des inscriptions budgétaires.

I.3 Résumé de l'exécution du budget
Tableau 120 : Exécution du budget 2020

Unités	Budget 2020				Taux de réal=(Réalisé/ Actuel)
	Voté	Collectif	Actuel	Réalisé	
1. Ressources	6 443 151 439	1 923 698 331	1 923 698 331	1 340 110 505	69,66%
2. Charges	6 443 151 439	698 331	698 331	1 340 110 505	69,66%
1. Ressources	6 443 151 439	1 923 698 331	1 923 698 331	1 340 110 505	69,66%
1.1 Ressources intérieures	5 933 551 439	1 574 098 331	1 574 098 331	1 340 110 505	85,13%
1.1.1 Budget de l'Etat (Trésor)	5 933 551 439	1 574 098 331	1 574 098 331	1 340 110 505	85,13%
1.1.2 Recettes de services	0	0	0	0	0%
1.2 Ressources extérieures	509 600 000	349 600 000	349 600 000	0	0%
1.2.1 Emprunts projets	349 600 000	349 600 000	349 600 000	0	0%
1.2.2 Dons Projets	160 000 000	0	0	0	0%
1.2.3 Appuis budgétaires ciblés	0	0	0	0	0%
2 Charges	6 443 151 439	1 923 698 331	1 923 698 331	1 340 110 505	69,66%
2.1 Personnel	173 695 000	173 695 000	173 695 000	173 695 000	100%
2.1.1 Solde y compris EPN	0	0	0	0	0%
2.1.2 Contractuels hors solde	173 695 000	173 695 000	173 695 000	173 695 000	100%
2.2 Biens et Services	401 500 000	499 051 093	499 051 093	413 239 283	82,80%
Biens et services sur budget Etat	401 500 000	499 051 093	499 051 093	413 239 283	82,80%
2.3 Transferts	510 170 053	526 420 053	526 420 053	378 244 037	71,85%
2.3.1 Transferts courants	0	0	0	0	0%
2.3.2 Transferts en capital	510 170 053	526 420 053	526 420 053	378 244 037	71,85%
2.4 Investissement	5 357 786 386	724 532 185	724 532 185	374 932 185	6,99%
2.4.1 Trésor	4 848 186 386	374 932 185	374 932 185	374 932 185	100%
2.4.2 Financement extérieur	509 600 000	349 600 000	349 600 000	0	0%
Dons	160 000 000	0	0	0	0%
Emprunts	349 600 000	349 600 000	349 600 000	0	0%
Total	6 443 151 439	1 923 698 331	1 923 698 331	1 340 110 505	69,66%

Source : Situation d'exécution extrait du SIB au 15/01/2021

Le budget initial du SERC était de **6 443 151 439 FCFA** dont **173 695 000 FCFA** en subvention d'équilibre-personnel, **401 500 000 FCFA** en biens et services, **510 170 053 FCFA** en transfert et **5 357 786 386 FCFA** en investissement.

En cours de gestion, ce budget est passé de **6 443 151 439 FCFA** à **1 715 413 331 FCFA** au 1^{er} trimestre, soit une baisse de **4 742 363 108** Francs représentant 73,60%. Cette baisse est due à plusieurs facteurs.

S'agissant des biens et services, le SERC a bénéficié de trois rallonges budgétaires respectivement de 66 000 000 Francs pour doter certains services non pris en compte initialement dans le budget du SERC et de **49 660 000 F CFA** au titre de la convention BNETD- régie ;

S'agissant des transferts, le SERC a bénéficié d'une intégration de ressources de **16 250 000 F CFA** sur le CONAFIP représentant une Intégration de ressources non utilisées au titre de l'exercice 2019;

S'agissant enfin des investissements, il faut noter l'affectation du PRIME d'un montant de **341 280 000 FCFA** et le Fonds d'Etudes-Renforcement des Capacités/2è C2D d'un montant de **4 370 706 386 FCFA** à d'autres ministères sans toutefois ignorer l'effet de la COVID-19 sur le budget du SERC.

Toutefois, il convient de signaler qu'au cours de la gestion 2020, **91 000 000 de FCFA** ont été affectés au PPRC pour la mise en œuvre de la Stratégie Nationale de Renforcement des Capacités.

LISTE DES ACTES MODIFICATIFS 2020						
N°	TYPE ACTES	REFERENCE N°	DATE DE SIGNATURE	OBJET	NATURE DE DEPENSE	MONTANT (en FCFA)
1	Arrêté	N°0461/ MPMBPE/DGBF/DBE/ SD-ADSS/HNO	24/08/2020	Création d'activités, de lignes et transferts de crédits au profit de diverses activités du SERC	Biens et Services	66 000 000
2	Arrêté	N°0286/MPMBPE/DG BF/DBE3/SD- AESG/TTB	15/06/2020	Prendre en charge les honoraires des agents sous convention BNETD/REGIE au titre des dépenses de biens et du SERC	Biens et Services	49 660 000
3	Arrêté	N°0289/MPMBPE/DG BF/DBE3/S/D- AESG/TTB	15/06/2020	Intégration de ressources non utilisées de l'exercice 2019 (CONAFIP)	Transfert	16 250 000
4	Arrêté	N°0355/MPMBPE/DG BF/DBE/SD- ADSS/HNO	10/07/2020	PPRC	Investissement	91 000 000

Au total, le budget du SERC est passé de **6 443 151 439 FCFA** à **1 715 413 331 FCFA** avant de connaître une légère hausse de **208 285 000 F CFA**, soit **12,14%**.

La part de l'Etat représente **92,09%** et **7,91%** pour les ressources extérieures.

A l'exécution, les ressources de l'Etat ont été mobilisées à hauteur de **1 340 110 505 F CFA**, soit **69,66%** contre **0%** pour les financements extérieurs.

Il importe de relever que l'exécution du budget 2020 du SERC a connu des difficultés qui ont impacté le taux d'exécution. Il s'agit notamment :

- ✓ du ralentissement ou de la suspension de certaines activités à cause de la COVID-19 ;
- ✓ de l'affectation de certains projets du SERC à d'autres ministères ;
- ✓ de la régulation budgétaire des dépenses de fonctionnement et d'investissement ;
- ✓ des Problèmes de connexion et de saisie dans le SIB (perturbation quasi permanente au cours de l'année).

II. RAPPORT ANNUEL DE PERFORMANCE PAR PROGRAMME

II.1 Programme 1 : Administration Générale

1. Bilan du programme

Ce programme est conduit par Monsieur KONE Amadou, Ingénieur Informaticien, Directeur de Cabinet. Les différentes activités sont réalisées à travers le Cabinet et ses services rattachés et trois Directions Centrales.

L'objectif global du programme « Administration Générale » est de promouvoir une administration moderne et performante. Pour se faire, le programme est décomposé en actions qui se déclinent comme suit :

Action 1 : coordination et animation du ministère ;

Action 2 : Gestion des ressources humaines, financières et matérielles ;

Action 3 : Information et communication

a. Evolution des indicateurs de performance

Tableau 3 : évolution des indicateurs du programme 1

Objectif : Promouvoir une administration moderne et performante						
Indicateur	Unité	REALISATIONS (de 2017à 2019)			2020	
		2017	2018	2019	Prévision	Réalisation
Indicateur 1 : Taux de réalisation des réunions de coordination planifiées	Pourcentage	-	-	80%	100%	60%
Indicateur 2 : Taux de satisfaction des besoins en ressources humaines	Pourcentage	-	-	50%	50%	47,36%
Indicateur 3 : Taux d'exécution du budget	Pourcentage	-	-	68,36%	70%	69,66%
Indicateur 4 : Taux de couverture du plan de communication	Pourcentage	-	-	20%	30%	90%

b. Analyse détaillée et explication des résultats

Indicateur 1 : Taux de réalisation des réunions de coordination planifiées

Le taux de réalisation des réunions de coordination est inférieur à la prévision en raison de la pandémie de la covid19. En effet, sur 48 réunions prévues 29 ont été réalisées. Ce taux de réalisation de 60% bien qu'inférieur à la prévision initiale a permis de consolider dans un climat de paix les différentes activités du SERC.

Indicateur 2 : Taux de satisfaction des besoins en ressources humaines

Cet indicateur n'a pas pu être entièrement réalisé en raison des contraintes budgétaires.

En effet, le budget affecté au personnel n'a pas permis de recruter le personnel demandé pour combler le déficit en ressources humaines. Sur 19 besoins exprimés, 9 ont été satisfaits (47,36%). Il importe de noter qu'aucune prévision de ressources humaines n'a été faite dans le catalogue des mesures nouvelles, car au moment où les conférences budgétaires se tenaient en 2019 le SERC n'était pas encore créé.

Indicateur 3 : Taux d'exécution du budget

La situation d'exécution budgétaire du SERC à la date du 15/01/2021 est de 69,66 % contre une prévision initiale de 70 %.

Il importe de signifier que le budget voté (6 443 151 439 FCFA) a considérablement baissé en cours de gestion de **4 742 363 108 FCFA** pour les raisons suivantes :

- Le PRIME, un projet PIP qui a un budget de **341 280 000 FCFA** a changé de tutelle par son affectation au Ministère de la Modernisation ;
- Le fonds d'études C2D d'un montant de **4 370 706 386 FCFA** a été affecté à la Primature ;
- La baisse des budgets des ministères et institutions due à l'effet COVID-19.

Ce niveau d'exécution du budget (69,66 %) a permis de réaliser les activités à travers les acquisitions de matériels et fournitures nécessaires au bon fonctionnement du SERC. Le budget a également permis de tenir les différents ateliers et séminaires dans le cadre des renforcements des capacités de certaines structures.

Indicateur 4 : Taux de couverture du plan de communication

La quasi-totalité des activités réalisées ont été couvertes, soit 90% de réalisation contre une prévision initiale de 30%.

Cette performance est due à l'efficacité du service communication qui, malgré les maigres moyens met tout en œuvre pour couvrir de façon médiatique les activités du SERC.

c. Exécution financière par action**Tableau 4 : exécution financière par action du programme 1**

Actions	Personnel	Biens et Services	Transferts	Investissement	Total
	2020	2020	2020	2020	
Action 1 : coordination et animation du ministère.	0	208 339 753	0	0	208 339 753
Action 2 : Gestion des ressources financières, matérielles et humaines	0	144 149 959	0	0	144 149 959
Action 3 : Système d'Information et Communication	0	22 749 581	0	0	22 749 581
TOTAL	0	375 239 293	0	0	375 239 293

Source : Exécution du Budget SIB2020

d. Exécution des investissements

Le programme administration générale du Secrétariat d'Etat au Renforcement des Capacités ne dispose pas de projets d'investissement au titre de la gestion budgétaire 2020. Tableau

e. Exécution des prévisions d'effectifs

L'exécution des prévisions d'effectifs du programme est présentée dans le tableau ci-dessous.

Tableau 6 : exécution des prévisions d'effectifs du programme 1

	2019	2020				Total fin d'année
		Besoin exprimé	Prévision	Besoin satisfait	Sorties	
Catégorie A	08	10	-	-	01	07
Catégorie B	01	-	-	-	01	-
Catégorie C	01	-	-	-	-	01
Catégorie D	01	-	-	-	-	01
Non Fonctionnaires	31	09	-	09	07	33
TOTAL	42	19	-	09	09	42

Source : DRH SERC

A l'analyse du tableau, l'effectif de ce programme n'a pas connu de variation de 2019 à 2020. En effet, 42 agents ont contribué à la conduite des activités du programme. Cet effectif est dominé par les agents contractuels qui représentent 78,57% soit 33 agents sur 42.

Parmi les fonctionnaires, les catégories A, au nombre de 07 sont les plus dominants avec un taux de 77,77%.

On peut noter que sur un besoin global de 10 agents fonctionnaires exprimés en 2020, le programme n'a reçu aucun agent soit 00,00% de satisfaction. Aussi, il faut signaler qu'en 2020, le Secrétariat n'a pas été pris en compte dans le catalogue des mesures nouvelles.

Enfin, en 2020, 02 fonctionnaires ont été remis à la disposition de la fonction publique et 07 non fonctionnaires ont été licenciés.

2. Commentaire et Conclusion

Globalement, le programme « Administration Générale », essentiellement destiné aux activités de coordination, a été exécuté avec un taux moyen de 65,15% en tenant compte du budget final. Cette exécution s'est déroulée dans un environnement difficile marqué par la pandémie de la COVID-19 et les difficultés inhérentes à la mise en œuvre du budget programme et surtout à l'utilisation du Système d'information budgétaire (SIB).

Pour assurer le bon fonctionnement et réaliser une meilleure performance du programme, des actions de planification, de couverture des activités, de recrutement et de renforcement des capacités du personnel sont en cours.

II.2 Programme 2 : Renforcement des capacités

Ce programme est conduit par Monsieur HLYH Gnelbin Lakoun Charles, Démographe en chef, Directeur des Programmes de Renforcement des Capacités et des Compétences Nationales.

1. Bilan du programme

L'objectif global du programme 2 est de renforcer les capacités des acteurs de l'Administration publique, du secteur privé et de la société civile.

Pour la gestion 2020, le programme « **Renforcement des capacités** » est décliné en une seule action. Cette action est déclinée en huit (08) activités principales dont deux en projets notamment :

- Le Programme Pays de Renforcement des Capacités (PPRC) ;
- Le Programme pour l'Amélioration de la Coordination des Actions de Renforcement des Capacités (PACARC).

a. Evolution des indicateurs de performance

Tableau 3 : évolution des indicateurs du programme 2

Objectif : Renforcer les capacités						
Indicateur	Unité	REALISATIONS (de 2017 à 2019)			2020	
		2017	2018	2019	Prévision	Réalisation
Indicateur 1 : Le pourcentage des actions de renforcement des capacités coordonnées	Pourcentage	-	-	-	10%	60 %
Indicateur 2 : Taux de réalisation des activités	Pourcentage	-	-	-	10%	60 %

Sur une prévision de 10% en termes de pourcentage des actions de renforcement des capacités, le SERC en a réalisé 60%.

Ce qui correspond à six (06) processus mis en œuvre sur une prévision de dix (10).

b. Analyse détaillée et explication des résultats

Indicateur 1 : Le pourcentage des actions de renforcement des capacités coordonnées

Sur dix (10) processus prévus pour être coordonnés, le SERC a facilité la mise en œuvre de six (06) soit un taux de réalisation de 60 %.

Initialement, une seule action de renforcement des capacités sur dix avait été prévue pour être coordonnée compte tenu des contraintes budgétaires. Mais en cours de gestion, le SERC a bénéficié de rallonges budgétaires qui ont permis de couvrir cinq autres actions pour atteindre le taux de 60%.

Il s'agit notamment de :

- ✓ *La révision du cadre institutionnel et la mise en place de l'unité de coordination du PPRC ;*

Placé sous la tutelle du SERC depuis septembre 2019, le Programme Pays de Renforcement des Capacités (PPRC) a fait l'objet d'un réaménagement à travers :

- La révision du cadre institutionnel par l'arrêté n°648/SE/SERC/CAB du 19 juin 2020 portant attributions, organisation et fonctionnement du Comité de pilotage et de l'Unité de Coordination du PPRC ;
- La mise en place de l'Unité de coordination par la nomination de ses membres.
 - ✓ *L'élaboration de référentiels des emplois et des compétences (REC) au profit de cinq ministères (Fonction Publique, Plan, Modernisation de l'administration, Industrie, Mines);*
 - ✓ *La réalisation de la première étape de la révision des curricula de formation de l'École Nationale d'Administration;*
 - ✓ *La réalisation du manuel de procédures opérationnelles de l'ENA;*
 - ✓ *La participation à la Cellule de Suivi des Indicateurs du MCC.*

Indicateur 2 : Taux de réalisation des activités

Sur treize (13) activités prévues, le SERC en a réalisé huit (08), soit 60%.

Il convient de d'indiquer que le taux de réalisation des activités était initialement de 10% compte tenu des contraintes budgétaires.

Toutefois, en cours de gestion, le SERC ayant obtenu des rallonges budgétaires dans le cadre de la mise en œuvre de ses activités, il a pu réaliser 60% de ses activités.

Il s'agit des activités suivantes :

- ✓ *Finalisation de collecte des données et du diagnostic nécessaire à l'élaboration de la stratégie nationale de renforcement des capacités ;*
- ✓ *Elaboration et transmission au SGG du Projet de texte de la mise en place d'un Comité Multisectoriel au Renforcement des Capacités pour adoption en conseil des ministres ;*
- ✓ *La participation au Comité National de mise en œuvre et de suivi du schéma directeur de réforme des Finances Publiques (CONAFIP) et Réalisation d'une étude sur l'introduction de la contractualisation et des contrats d'objectifs dans l'Administration ;*
- ✓ *Réalisation de la cartographie des actions de renforcement des capacités ;*
- ✓ *Réalisation de la première phase de la mise en place du Répertoire des Compétences Nationales (RCN);*
- ✓ *Réalisation de la première étape de la caravane de renforcement des capacités pour la promotion de la paix.*

c. Exécution financière par action

Tableau 4 : exécution financière par action du programme 2

Actions	Personnel	Biens et Services	Transferts	Investissement	Total
	2020	2020	2020	2020	
Action 1 : Renforcement des capacités	173 695 000	37 999 990	378 244 037	374 932 185	964 871 212
TOTAL	173695 000	37 999 990	378 244 037	374 932 185	964 871 212

Source : SIB du 15/01/2021

d. Exécution des investissements

L'exécution des investissements du programme est présentée ci-dessous.

Tableau 5 : Exécution des autorisations d'engagement du programme 2

	Année de démarrage	Année de fin	Coût total	Budget voté 2020	Budget Actuel 2020	Mandat PEC 2020
projet 1 :Programme pays de renforcement des capacités (PPRC)	2013	2024	6 766 922 296	590 800 000	681 800 000	332 200 000
<i>Sur financement intérieur</i>	-	-	3 028 156 616	241 200 000	332 200 000	332 200 000
<i>Sur financement extérieur</i>	-	-	3 738 765 680	349 600 000	349 600 000	-
projet 2 : PACARC	2017	2021	2 132 379 537	55 000 000	42 732 185	42 732 185
<i>Sur financement intérieur</i>			2 132 379 537	55 000 000	42 732 185	42 732 185
<i>Sur financement extérieur</i>	-	-	-	-	-	-
projet3 : PRIME	2017	2021	3 000 000 000	341 280 000		-
<i>Sur financement intérieur</i>	-	-	1 200 000 000	181 280 000	-	-
<i>Sur financement extérieur</i>	-	-	1 800 000 000	160 000 000	-	-
projet4 : Fonds d'Etudes-Renforcement des Capacités /2ème C2D	-	-	-	4 370 706 386	-	-
<i>Sur financement intérieur</i>	-	-	-	4 370 706 386	-	-
TOTAL PROGRAMME			11 899 301 833	5 357 786 385	724 532 185	374 932 185
<i>Sur financement intérieur</i>			6 350 536 153	4 848 186 385	374 932 185	374 932 185
<i>Sur financement extérieur</i>			5 548 765 680	509 600 000	349 600 000	

Source SIB 15/01/2021

Le budget d'investissement a subi des modifications notamment de 91 000 000 de FCFA complémentaires affectés au PPRC pour la mise en œuvre de la Stratégie Nationale de Renforcement des Capacités et une réduction de 12 267 815 francs CFA sur le PACARC affecté au PS Gouv. Par ailleurs, les projets PRIME d'un montant de 341 280 000 FCFA et le Fonds d'Etudes-Renforcement des Capacités/2è C2D d'un montant de 4 370 706 386 FCFA ont été affectés à d'autres ministères dont les attributions cadrent mieux avec les objectifs des projets.

e. Exécution des prévisions d'effectifs

L'exécution des prévisions d'effectifs du programme est présentée dans le tableau ci-dessous.

Tableau 6 : exécution des prévisions d'effectifs du programme 2

	2019	2020				
		Besoin exprimé	Prévision	Besoin satisfait	Sorties	Total fin d'année
Catégorie A	03	06	-	04	01	06
Catégorie B	-	05	-	-	-	-
Catégorie C	-	05	-	-	-	-
Catégorie D	-	02	-	-	-	-
Non Fonctionnaires	06	06	-	02	-	08
TOTAL	09	24	-	06	01	14

2. Commentaire et Conclusion

Commentaire

A l'analyse du tableau, l'effectif du programme 2 renforcement des capacités a connu une hausse de 05 agents soit 55,55% de 2019 à 2020. Quatorze (14) agents ont contribué à la conduite des activités du programme en 2020. Cette évolution de l'effectif est due au recrutement de nouveaux fonctionnaires pour combler en partie le déficit en ressource humaine. L'effectif de ce programme est dominé par les agents contractuels qui représentent 57,14% soit 08 agents sur 14 alors que les fonctionnaires au nombre de 06, sont à 100% de catégories A.

On peut noter que sur un besoin global de 18 agents fonctionnaires exprimés en 2020, le programme n'a reçu que quatre agents soit 22,22% de satisfaction.

Enfin, en 2020, 01 fonctionnaire a été remis à la disposition de la fonction publique.

Conclusion

La contrainte majeure, du Secrétariat d'Etat au Renforcement des Capacités, porte généralement sur la mobilisation des ressources nécessaires à la conduite et à la coordination des actions de renforcement des capacités.

Toutefois, de manière spécifique, la mise en œuvre des activités prévues dans le programme 2, notamment, au titre de la convention PPRC-PAGDS a été freinée par la lenteur du processus de recrutement du Spécialiste en Passation des Marchés et du Spécialiste en Gestion Financière du PPRC. En effet, la présence de ces deux personnels était censée être le préalable au démarrage des activités. Le processus de recrutement a été lancé en juin 2020, pourtant il n'est arrivé à son terme qu'en décembre 2020 pour le Spécialiste en Gestion Financière et en février 2021 pour le Spécialiste en Passation des Marchés, en raison de la validation préalable de la Banque Mondiale à chaque étape du processus de recrutement.

Pour pallier ces difficultés au titre des prochains exercices, il importe de renforcer les différents services en ressources humaines qualifiées et anticiper la mobilisation des ressources nécessaires à la réalisation des différentes composantes des projets.

Enfin, il convient de régler les différents dysfonctionnements liés au SIB en améliorant ses fonctionnalités.

Conclusion Générale

En définitive, malgré la crise due à la survenue de la Covid-19, la quasi-totalité des activités du Secrétariat d'Etat au Renforcement des Capacités (SERC) ont été réalisées avec satisfaction. Ce résultat a été obtenu grâce à une meilleure utilisation des ressources budgétaires allouées.

Toutefois, il importe de noter que certaines difficultés ont émaillé la gestion budgétaire 2020. Il s'agit entre autres de la faible mobilisation des ressources budgétaires nécessaires à la conduite et à la coordination des actions de renforcement de capacités et de la lenteur des procédures de passation des marchés.

De meilleurs résultats pourraient être enregistrés en 2021, dans la mesure où des corrections sont apportées au niveau du renforcement des différents services en ressources humaines qualifiées et l'anticipation de la mobilisation des ressources nécessaires à la réalisation des différentes composantes des projets.

**SECTION 552 : SECRETARIAT D'ETAT AUPRES DU MINISTRE DE LA
FEMME, DE LA FAMILLE ET DE L'ENFANT, CHARGE DE
L'AUTONOMISATION DES FEMMES**

SECTION 552 : SECRETARIAT D'ETAT AUPRES DU MINISTRE DE LA FEMME, DE LA FAMILLE ET DE L'ENFANT, CHARGE DE L'AUTONOMISATION DES FEMMES

I. PRESENTATION GENERALE DU SECRETARIAT D'ETAT

I.1 Rappel des orientations stratégiques du Secrétariat d'Etat

Le Secrétariat d'Etat auprès du Ministre de la Femme, de la Famille et de l'Enfant Chargé de l'Autonomisation des Femmes (SECAF) est chargé de la mise en œuvre et du suivi de la politique du Gouvernement en matière d'autonomisation des femmes, telle que définie par le décret N° 2019-755 du 18 septembre 2019 portant attribution des membres du Gouvernement.

Cette politique, transcrite dans le Plan National de Développement (PND 2016-2020), présente les différentes stratégies et détermine les axes prioritaires, les résultats ainsi que l'ensemble des actions gouvernementales à entreprendre pour l'atteinte de ceux-ci.

Pour le secteur autonomisation des femmes, le PND inscrit les interventions dans l'axe stratégique 2 relatif à l'accélération du développement du capital humain et à la promotion du bien-être social. Pour ce fait, cet axe participe à l'atteinte des résultats sur l'offre d'éducation formelle, la protection sociale des populations, l'amélioration des états de santé et les progrès vers l'atteinte du dividende démographique.

Ainsi, le SECAF, qui a pour vision à moyen terme de « faire passer les femmes de l'économie de subsistance à une économie solide », a œuvré principalement pour l'amélioration des mécanismes d'intégration et de réinsertion des femmes et des jeunes filles dans le tissu socio-économique et juridique.

✓ Principales orientations retenues

Les principales orientations retenues en matière d'autonomisation de la Femme portent sur :

- la promotion de la femme, de l'équité, du bien être familiale et de la protection de l'enfant ;
- la promotion du genre pour sa prise en compte dans les politiques publiques.

✓ Résultats stratégiques

Le principal résultat stratégique attendu est le dispositif de protection de la femme est renforcé.

✓ Objectifs

L'objectif assigné au Secrétariat d'Etat est de promouvoir et protéger les droits de la Femme.

I.2 Synthèse des principaux résultats (2020)

• Au niveau institutionnel et réglementaire

- l'élaboration d'une Stratégie Nationale sur l'Autonomisation de la Femme ;
- l'élaboration d'un avant-projet d'arrêté de révision du cadre juridique du fonctionnement du Projet de Gestion Novatrice du Fonds National Femmes et Développement.

L'élaboration de ces deux documents a été possible grâce aux différentes réunions de coordination que le Secrétariat d'Etat a tenues avec ses partenaires techniques (Ministère de la Femme, de la Famille et de l'Enfant (MFFE), Ministère de l'Education Nationale (MEN), Ministère de la Santé et de l'Hygiène Publique, ONUFEMME...).

- **Au niveau de l'autonomisation de la Femme**

- Renforcement des capacités entrepreneuriales, techniques, matérielles et juridiques de soixante-onze (71) groupements féminins de plusieurs régions du pays ;
- renforcement des capacités socio- économiques des femmes par l'octroi des prêts à trois cent cinquante-deux (352) femmes par le biais du projet de gestion novatrice du fonds national femme et développement (création d'AGR) ;
- début de mise en œuvre de la maison de la Femme : construction de la première maison de la femme dans la région du Sud Comoé ;
- célébration de la Journée Mondiale de la Femme Rurale.

Les groupements féminins ont ainsi été outillés pour la gestion efficace et efficiente de leurs activités (formation et acquisition de matériel de production et de transformation moderne). En outre, le SECAF a permis l'insertion des femmes et jeunes filles dans le tissu socio-économique.

Ces résultats ont été obtenus grâce aux actions financées par le budget de l'Etat, l'appui de partenaires techniques et financiers et l'adhésion de la population féminine au processus d'autonomisation.

Tableau 121 : Tableau de l'évolution des indicateurs du Secrétariat d'Etat

INDICATEURS DE PERFORMANCE	REALISATIONS			2020		Commentaires
	2017	2018	2019	Prévision	Réalisation	
Indicateur : Nombre de femmes victimes de violences ayant bénéficiées d'une prise en charge psychosociale	-	-	-	ND	ND	Cet indicateur n'est pas défini car les éléments qui permettent de le mesurer relèvent des unités fonctionnelles passées sous tutelle d'autres départements ministériels (Ministère en charge de la Femme, de la Famille et de l'Enfant) en cours de gestion
Indicateur : Nombre de Plates-formes de lutte contre les Violences Basées sur le Genre (PFVBG) installées	-	-	-	ND	ND	Cet indicateur n'est pas défini car les éléments qui permettent de le mesurer relèvent des unités fonctionnelles passées sous tutelle d'autres départements ministériels (Ministère en charge de la solidarité, de la Cohésion Sociale et de la Lutte contre la Pauvreté) en cours de gestion

Source : DPPD-PAP 2020-2022 du SECAF

I.3 Résumé de l'exécution du budget

Tableau 122 : Exécution du budget 2020

Unités	Budget 2020				Taux de réal en %
	Budget Voté	Collectif	Budget Actuel	Réalisé	
Opérations consolidées					
1. Ressources	1 720 334 370	1 230 653 360	552 030 141	358 664 729	64,97
2. Charges	1 720 334 370	1 230 653 360	552 030 141	358 664 729	64,97
1. Ressources	1 720 334 370	1 230 653 360	552 030 141	358 664 729	64,97
1.1 Ressources intérieures	1 213 134 370	723 453 360	552 030 141	358 664 729	64,97
1.1.1 Budget de l'Etat (Trésor)	1 213 134 370	723 453 360	552 030 141	358 664 729	64,97
1.1.2 Recettes de services	-	-	-	-	-
1.2 Ressources extérieures	507 200 000	507 200 000	-	-	-
1.2.1 Emprunts projets	507 200 000	-	-	-	-
1.2.2 Dons Projets	-	507 200 000	-	-	-
1.2.3 Appuis budgétaires ciblés	-	-	-	-	-
2 Charges	1 720 334 370	1 230 653 360	552 030 141	358 664 729	64,97
2.1 Personnel	-	-	-	-	-
2.1.1 Solde y compris EPN	-	-	-	-	-
2.1.2 Contractuels hors solde	-	-	-	-	-
2.2 Biens et Services	821 979 100	513 182 700	513 182 700	319 820 606	62,32
Biens et services sur budget Etat	821 979 100	513 182 700	513 182 700	319 820 606	62,32
2.3 Transferts	-	-	-	-	-
2.3.1 Transferts courants	46 425 000	-	-	-	-
2.3.2 Transferts en capital	-	-	-	-	-
2.4 Investissement	851 930 270	717 470 660	38 847 441	38 844 123	99,99
2.4.1 Trésor	344 730 270	210 270 660	38 847 441	38 844 123	99,99
2.4.2 Financement extérieur	507 200 000	507 200 000	-	-	-
Dons	-	507 200 000	-	-	-
Emprunts	507 200 000	-	-	-	-
Total	1 720 334 370	1 230 653 360	552 030 141	358 664 729	64,97

Source : Etat d'exécution budgétaire 2020 au 15/01/2021

En 2020, le budget initial du Secrétariat d'Etat auprès du Ministre de la Femme, de la Famille et de l'Enfant, Chargé de l'Autonomisation des Femmes (SECAF) était de un milliard sept cent vingt millions trois cent trente-quatre mille trois cent soixante-dix (**1 720 334 370**) Francs CFA, dont huit cent vingt millions neuf cent soixante-dix-neuf mille cent (**821 979 100**) Francs CFA pour les biens et services, quarante-six millions quatre cent vingt-cinq mille (**46 425 000**) Francs CFA pour les transferts et huit cent cinquante et un millions neuf cent trente mille deux cent soixante-dix (**851 930 270**) Francs CFA pour l'investissement.

Toutes fois, les **1 720 334 370** F CFA sont passés à cinq cent vingt-deux millions trente mille cent quarante et un (**522 000 141**) Francs CFA, soit une baisse de un milliard cent quatre-vingt-dix-huit millions trois cent quatre mille deux cent vingt-neuf (**1 198 304 229**) Francs CFA représentant **-67,91 %**. Cette réduction budgétaire est due d'une part au retrait du budget du Programme Régional pour l'Autonomisation

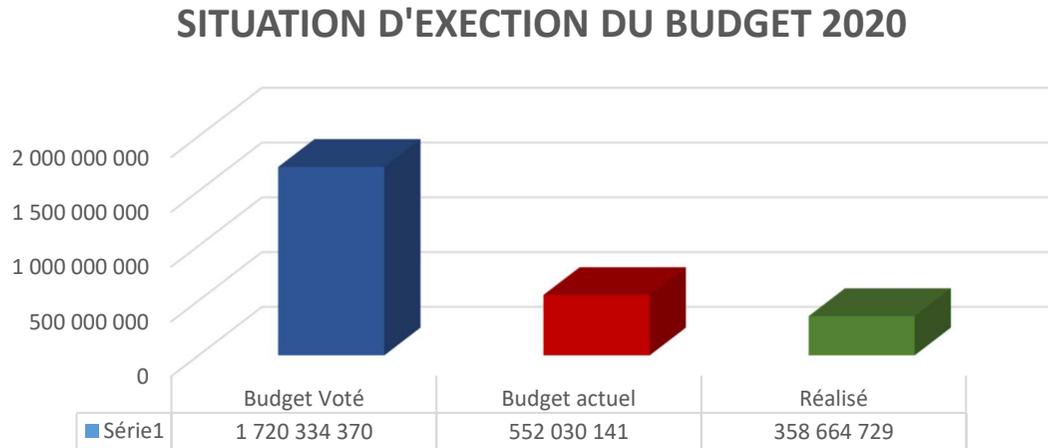
des Femmes et le Dividende Démographique au Sahel (SWEED) d'un montant de six cent soixante-dix-huit millions six cent vingt-trois mille deux cent dix-neuf (678 623 219) Francs CFA et du budget des Institutions de Formation et d'Education de la Femme (IFEFF) d'un montant de cinq cent cinquante-cinq millions huit cent quatre-vingt-trois mille quatre cent cinquante et un (555 883 451) Francs CFA et d'autre part à la coupe budgétaire du Projet de Promotion, de Protection et d'Autonomisation de la Femme en milieu Rural engendrée par les conséquences de la COVID-19. Ce projet est ainsi passé de cinquante millions (50 000 000) Francs CFA à trente-huit millions huit cent quarante-sept mille quatre cent quarante et un (38 847 441) Francs CFA.

Par ailleurs, la Direction des Etudes, de la Planification et de la Documentation (DPED) et la Direction de la Valorisation des Compétence Féminines (DVCF), créées en cours de gestion, ont reçu chacune une dotation budgétaire de quinze millions (15 000 000) F CFA. Cette rallonge budgétaire de trente millions (30 000 000) F CFA a fait passer le budget du SECAF de cinq cent vingt-deux millions trente mille cent quarante et un (522 030 141) F CFA à cinq cent cinquante-deux millions trente mille cent quarante et un (552 030 141) F CFA.

Sur le budget de cinq cent cinquante-deux millions trente mille cent quarante et un (552 030 141) Francs CFA ainsi rectifié, quatre cent vingt-neuf millions huit cent vingt-sept mille neuf cent soixante-sept (429 827 967) F CFA ont été consommés et transmis au Trésor pour la prise en charge, soit un taux d'engagement de 77,87 %. Ainsi, sur les 429 827 967 transmis au Trésor, trois cent cinquante-huit millions six cent soixante-quatre mille sept cent vingt-neuf (358 664 729) Francs CFA ont été pris en charge par le trésor, soit un taux de réalisation de 64,97 %.

Les cinq cent cinquante-deux millions trente mille cent quarante et un (552 030 141) Francs CFA n'ont pas été consommés dans toute leur entèreté du fait de la régulation budgétaire de 70 % imposée par la Direction Générale du Budget et des Finances (DGBF) sur certaines activités et de la non régularisation du budget de l'activité « Prendre en charge les honoraires des agents sous convention BNETD » dans le Système Information Budgétaire (SIB). En effet, les honoraires des agents sous convention BNETD ont été pris en charge par lettre d'avance.

L'exécution du budget 2020 est représentée dans le graphique ci-dessous.



Source : Etat d'exécution budgétaire 2020 du 15/01/2021

Le graphique montre qu'en 2020, le budget du SECAF est passé de 1 720 334 370 F CFA à 552 030 141 F CFA. Cette baisse est due au retrait du Projet SWEED et des IFEFF au profit du Ministère de la Femme, de la Famille et de l'Enfant et du Ministère de la Solidarité, de la Cohésion Sociale et de la Lutte contre la Pauvreté. Ainsi, sur les 552 030 141 F CFA restants, 358 664 729 F CFA ont été réalisés.

Il faut noter que dans l'exécution budgétaire, le SECAF a rencontré des difficultés. Ce sont :

- l'allocation des crédits budgétaires insuffisants ;
- la mise en place tardive du budget ;
- les difficultés techniques liées au Système d'Information Budgétaire (SIB);
- la non disponibilité de certaines fonctionnalités du SIB.

II. RAPPORT ANNUEL DE PERFORMANCE PAR PROGRAMME

II.1 Programme 1 : Administration Générale

1. Bilan du programme

Le programme « Administration Générale » du Secrétariat d'Etat auprès du Ministre de la Femme, de la Famille et de l'Enfant, Chargé de l'Autonomisation des Femmes (SECAF) a été conçu pour coordonner les actions du Secrétariat d'Etat et gérer les ressources humaines, financières et matérielles.

- **Au niveau de l'animation et de la coordination**

Les activités majeures menées

- Organisation de rencontres (réunions et ateliers) avec les ministères techniques, les partenaires au développement et les organisations de la société civile pour la finalisation de la SNAFCI ;
- Organisation de rencontres avec les organisations féminines.

Résultats obtenus :

- document de la Stratégie Nationale d'Autonomisation des Femmes en Côte d'Ivoire (SNAFCI) disponible ;
- les attentes des femmes sont connues et adressées.

- **Au niveau de la gestion des ressources humaines, matérielles et financières**

Deux (02) activités majeures menées

- Organisation de modules de formation des acteurs du Secrétariat d'Etat sur les bonnes pratiques budgétaires dans le cadre du budget programme, sur les procédures d'exécution dans le SIB et sur la rédaction administrative.
- Acquisition et équipement en 2020 d'un nouveau local aux 2 plateaux.

Résultat obtenu : renforcement des capacités et amélioration des conditions de travail des acteurs du SECAF.

- **Au niveau de l'information et de la communication**

Deux (02) activités majeures menées

- Conception d'un site web
- Diffusion des activités du SECAF dans les médias

Résultat obtenu : la visibilité des actions du SECAF est assurée.

a. Evolution des indicateurs de performance

Tableau 3 : évolution des indicateurs du programme 1

Objectif spécifique 1 : Améliorer la coordination et le cadre institutionnel						
Indicateur	Unité	REALISATIONS			2020	
		2017	2018	2019	Prévision	Réalisation
Taux de réalisation des réunions de coordination	%	-	-	85 %	ND	100%
Taux de couverture médiatique des activités	%	-	-	60 %	ND	100%
Objectif spécifique 2 : Améliorer la gestion des ressources humaines, financières et matérielles						
Taux d'exécution du budget	%	-	-	95,91 %	ND	64,97 %
Taux de formation du personnel	%	-	-	-	ND	12,25 %
Taux de satisfaction des besoins en personnel	%	-	-	30 %	ND	40%
Objectif spécifique 3 : Améliorer la planification, le suivi-évaluation des activités et la production des statistiques du Secrétariat d'Etat.						
Taux d'exécution des activités planifiées	%	-	-	-	ND	73%
Ratio de production des données statistiques		-	-	-	ND	1/5

Source : PAO 2020 du SECAF

NB : la performance du programme a été mesurée à travers les indicateurs inscrits dans l'annexe 4 de la loi des finances 2021 car les indicateurs du programme 1 n'étant pas définis dans l'annexe 4 de la loi des finances 2020.

b. Analyse détaillée et explication des résultats

En début d'année la prévision de cet indicateur était non définie (ND) car le SECAF a hérité du DPPD-PAP 2020-2022 du Ministère de la Femme, de la Famille et de l'Enfant. Toutefois, en cours de gestion le Secrétariat d'Etat a défini des indicateurs pour l'année 2020 dans la loi des finances 2021. Ainsi, le programme 1 a défini cinq (05) indicateurs répartis entre deux objectifs spécifiques en vue de mesurer la performance du Secrétariat d'Etat auprès du Ministre de la Femme, de la Famille et de l'Enfant, Chargé de l'Autonomisation des Femmes (SECAF).

➤ **Objectif spécifique 1 : Améliorer la coordination et le cadre institutionnel**

- 1) Ainsi, en 2020, le taux de réalisation des réunions de coordination est de 100%. Cela s'explique par le fait que les vingt-quatre (24) réunions de coordination programmées ont été réalisées par le cabinet.
- 2) En 2020, le taux de couverture médiatique est de 100% car le Secrétariat d'Etat a réussi à médiatiser toutes ses activités prévues.

➤ **Objectif spécifique 2 : Améliorer la gestion des ressources humaines, financières et matérielles**

- 1) En 2020, le taux d'exécution du budget est de 64,97%. Ce taux d'exécution traduit le volume des engagements pris en charge par le Trésor. Quant aux engagements transmis au Trésor pour la prise en charge, l'on enregistre un taux d'exécution de 77,86 %.
- 2) En 2020, le taux de formation du personnel est de 12,25%. En effet, le SECAF a organisé en 2020, trois (03) modules de formation sur les 24 modules programmés sur les quatre années (2020 – 2023).
- 3) En 2020, le taux de satisfaction des besoins en personnel a atteint les 40 %.

➤ **Objectif spécifique 3 : Améliorer la planification, le suivi-évaluation des activités et la production des statistiques du Secrétariat d'Etat.**

- i. Le taux d'exécution des activités planifiées est de **73%**. Cette performance s'explique par le dynamisme des actions du SECAF sur le terrain et surtout par une réponse appropriée à la pandémie à coronavirus au niveau des femmes.
- ii. Le ratio de production des statistiques atteint est de **1/5**. Cela s'explique par le fait que le SECAF a produit une donnée statistique en 2020.

c. Exécution financière par action

Tableau 4 : exécution financière par action du programme 1

Actions	Personnel	Biens et Services	Transferts	Investissement	Total
Action 1 : Coordination et animation	-	151 834 567	-	-	151 834 567
Action 2 : Gestion des ressources humaines financières et matérielles	-	131 347 253	-	-	131 347 253
Action 3 : Information et communication	-	13 970 672	-	-	13 970 672
Action 4 : Planification, programmation et suivi-évaluation	-	-	-	-	-
Total	-	297152492	-	-	297152492

Source : Etat d'exécution budgétaire 2020 au 15/01/2021

NB : Dotées en cours de gestion, les activités de l'action 4 ont été rattachées à l'action 1 dans le SIB.

d. Exécution des investissements

Le programme 1 « Administration Générale » du SECAF ne dispose pas de projet d'investissement au titre de la gestion budgétaire 2020

e. Exécution des prévisions d'effectifs

L'exécution des prévisions d'effectifs du programme est présentée dans le tableau ci-dessous :

Tableau 6 : Exécution des prévisions d'effectifs du programme 1

	2019	2020				Total fin d'année
		Besoin exprimé	Prévision	Besoin satisfait	Sorties	
Catégorie A	2	8	-	2	0	4
Catégorie B	0	7	-	3	0	3
Catégorie C	0	0	-	0	0	0
Catégorie D	0	0	-	0	0	0
Non Fonctionnaires	12	8	-	8	0	20
TOTAL	14	23	-	13	0	27

Source : Etat des effectifs de la DRH du SECAF

NB : La colonne prévision n'est pas renseignée car créé en septembre 2019, les besoins du Secrétariat d'Etat n'ont pas été pris en compte dans le catalogue des mesures nouvelles. Cependant, le Ministère de la Fonction Publique a affecté des agents au SECAF afin de satisfaire certains besoins exprimés par les structures du Secrétariat d'Etat.

2. Commentaires et conclusion

Au cours de la gestion budgétaire 2020, les indicateurs de performance affichent une progression dans la réalisation des actions du programme « Administration Générale ».

En outre, la mise en œuvre des actions du programme 1 a permis d'élaborer le document de la Stratégie Nationale d'Autonomisation des Femmes en Côte d'Ivoire (SNAFCI), de renforcer les capacités et d'améliorer des conditions de travail des acteurs et la visibilité des actions du SECAF.

Toutefois, ces résultats seraient plus élevés si les ressources humaines, matérielles et financières étaient suffisantes. Rappelons que sur les 23 agents demandés à la Fonction Publique, 13 ont été mises à la disposition du programme « Administration Générale ».

Au regard des efforts significatifs réalisés, le programme 1 s'engage à poursuivre ses efforts dans la quête de la qualité des offres de services.

Cette quête s'articulera autour des points suivants :

- le renforcement des ressources humaines ;
- l'équipement des services ;
- le renforcement des capacités des ressources humaines ;
- le financement des actions du secteur ;
- l'adoption, le financement et la mise en œuvre de la Stratégie Nationale d'Autonomisation de la Femme en Côte d'Ivoire.

II.2 Programme 2 : Autonomisation des Femmes

1. Bilan du programme

La vision du Secrétariat d'Etat auprès du Ministre de la Femme, de la Famille et de l'Enfant, Chargé de l'Autonomisation des Femmes (SECAF) étant de faire passer les femmes de l'économie de subsistance à une économie plus solide à moyen terme, le Secrétariat d'Etat a eu pour objectif en 2020 d'améliorer les mécanismes d'intégration et de réinsertion des Femmes et des jeunes filles dans le tissu socio-économique. Plusieurs actions ont été menées pour l'atteinte de cet objectif, notamment le renforcement des capacités techniques et opérationnelles des femmes par le truchement des activités ci-dessous.

- **Au niveau du renforcement des capacités entrepreneuriales, techniques et juridiques des femmes.**

Six (06) activités majeures menées

- Sensibilisation de 500 femmes sur le changement climatique et la sécurité alimentaire à Korhogo ;
- construction de la première maison de la femme à Mondoukou, région du Sud Comoé ;
- contribution à la prise en charge du 7e Forum de l'Emploi et l'Entreprenariat Féminin ;
- renforcement de capacité de 36 groupements féminins du District d'Abidjan, Tafiré, Daloa, San-Pedro, N'Zianouan, Yamoussoukro, Gabiadjé en compétences de vie (Alphabétisation numérique, comptabilité simplifiée, culture de l'épargne et planning familial) ;
- sensibilisation de 5 000 femmes des Régions du Poro, du Hambol, du Gbêkê, du Tonkpi, du Gôh, du Haut Sassandra, de la Marahoué, de la Mé, du Gontougo et des Lagunes (Abidjan) au processus électoral, à la citoyenneté et à la culture de la paix.

Résultat obtenu : les groupements féminins outillés pour la gestion efficace et efficiente de leurs activités.

- **Au niveau du renforcement de capacités socio-économiques et matérielles**

Cinq (05) activités majeures menées.

- Appui matériel et financier à 71 coopératives et associations féminines notamment des régions du Gboklè, du Goh, du Gontougo, de l'Indénié Djuablin, du Sud Comoé, du Poro, du Tchologo et de l'Indénié-Djuablin et les productrices et commerçantes de vivriers des marchés de gros ;
- appui matériel, financier et en vivres aux Femmes du grand Abidjan et de l'intérieur du pays (Séguela, Bouna, Boundiali, Didiévi, Bouaflé, Mondoukou, Yamoussoukro, Toumodi, Brofodoumé, Fèkessedougou, Korhogo et de la région du Moronou) dans le cadre de la riposte à la pandémie sanitaire ;
- équipement en matériel aux femmes du Poro lors de la Journée Mondiale de la Femme Rurale (JMFR) et aux lauréates de la première édition du prix Amadou Gon COULIBALY de la meilleure coopérative.
- octroi de prêts à 352 femmes dans le cadre du Projet de Gestion Novatrice du Fonds National Femmes et Développement (PGNFNFD) ;
- appui en matériel aux groupements féminins de la région du Gôh dans le cadre du projet Promotion, protection et Autonomisation de la Femme en milieu rural.

Résultats obtenus :

- renforcement des capacités matérielles des groupements féminins
- insertion des femmes et jeunes filles dans le tissu socio-économique

a. Evolution des indicateurs de performance

Tableau 3 : Evolution des indicateurs du programme 2

Indicateur	Unité	REALISATIONS (de 2017 à 2019)			2020	
		2017	2018	2019	Prévision	Réalisation
Objectif spécifique : Améliorer les mécanismes d'intégration et de réinsertion des Femmes et des jeunes filles dans le tissu socio-économique						
Indicateur 1 : Proportion d'auditrices ayant terminé leur cycle de formation	Nombre	-	ND	ND	ND	ND
Nombre de groupements agricoles féminins équipés	Nombre	-	-	120	120	71

Source : PAO 2020 du SECAF

b. Analyse détaillée et explication des résultats

- 1) L'indicateur la proportion d'auditrices ayant terminé leur cycle de formation n'est pas défini car les structures (Institut de Formation et d'Education des Femmes (IFEF)) qui permettent de le mesurer ont été transférées en cours de gestion au Ministère de la Femme, de la Famille et de l'Enfant (MFFE).
- 2) Le nombre de groupements agricoles féminins équipés n'a pas atteint les 120 prévus en début d'année. Cela s'explique par le fait que le « Projet Promotion et Autonomisation de la Femme Rurale » n'a pas reçu la dotation financière inscrite au PIP. En effet, sur les **quatre milliards cent soixante millions (4 160 000 000) Francs CFA** programmés au Projet d'Investissement Public (PIP), le projet n'a été financé qu'à hauteur de **cinquante millions (50 000 000) Francs CFA**. De plus, face aux conséquences de la pandémie à la covid-19, ce montant est passé finalement à **trente-huit millions huit cent quarante-sept mille quatre cent quarante et un (38 847 441) Francs CFA**. Ainsi, les 38 847 441 ont permis d'équiper 71 groupements agricoles féminins.

c. Exécution financière par action

Tableau 4 : Exécution financière par action du programme 2

Actions	Personnel	Biens et Services	Transferts	Investissement	Total
Action 1 : Développement de stratégie d'éducation et de formation à l'endroit des femmes et des jeunes filles en milieu urbain et rural	-	-	-	-	-
Action 2 : Renforcement de l'autonomisation de la femme	-	22 668 114	-	38 844 123	61 512 237
Total		22668114		38844123	61 512 237

Source : Etat d'exécution budgétaire 2020 au 15/01/2021

NB : Les états d'exécution financière de l'action « Développement de stratégie d'éducation et de formation à l'endroit des femmes et des jeunes filles en milieu urbain et rural » n'est pas renseigné car la dotation budgétaire de cette action a été transférée au MFFE en cours de gestion.

d. Exécution des investissements

L'exécution des investissements du programme est présentée ci-dessous :

Tableau 5 : exécution des investissements du programme 2

	Année de démarrage	Année de fin	Coût total (en millions)	Budget Voté 2020 (en millions)	Budget Actuel 2020 (en millions)	Mandat PEC 2020 (en millions)
Projet 1 : Projet Promotion et Autonomisation de la femme rurale phase II	2020	2022	12 480	50	38,844	38,844
<i>Sur financement intérieur</i>			12 480	50	38,844	38,844
<i>Sur financement extérieur</i>			-	-	-	-
Total programme (Budget de l'Etat)			12 480	50	38,844	38,844
<i>Total sur financement intérieur</i>			12 480	50	38,844	38,844
<i>Total sur financement extérieur</i>						

Source : - Etat d'exécution budgétaire 2020 du 15-01-2020 ; PIP 2020-2022.

Le Projet Promotion et Autonomisation de la Femme Rurale phase II a été financé en début d'année à hauteur de cinquante millions (50 000 000) Francs CFA. Cependant, la coupe budgétaire due à la pandémie de la Covid 19 a fait passer ce montant à trente-huit millions huit cent quarante-sept mille quatre cent quarante et un (38 847 441) Francs CFA.

Sur les trente-huit millions huit cent quarante-sept mille quatre cent quarante et un (38 847 441) Francs CFA, trente-huit millions huit cent quarante-sept mille quatre cent vingt-trois (38 844 123) Francs CFA ont été engagés et pris en charge. Ce montant a permis d'équiper en matériel agricole trois (03) groupements féminins de la région du Gôh.

Toutefois, les activités de formation programmées dans le cadre de l'exécution du projet n'ont pas pu être menées et tous les groupements féminins programmés n'ont pas pu être équipés.

e. Exécution des prévisions d'effectifs

L'exécution des prévisions d'effectifs du programme est présentée dans le tableau ci-dessous.

Tableau 6 : Exécution des prévisions d'effectifs du programme 2

	2019	2020				
		Besoin exprimé	Prévision	Besoin satisfait	Sorties	Total fin d'année
Catégorie A	4	5	-	1	0	5
Catégorie B	4	6	-	1	0	5
Catégorie C	1	1	-	0	0	1
Catégorie D	0	7	-	0	0	0
Non Fonctionnaires	0	2	-	0	0	0
TOTAL	9	21	-	2	0	11

Source : Etat des effectifs de la DRH du SECAF

2. Commentaires et conclusion

Au cours de la gestion budgétaire 2020, sur les 120 coopératives qui devraient être accompagnées, 71 ont vu leurs capacités matérielles renforcées.

Par ailleurs, 36 coopératives ont été formées en compétence de vie pour la gestion de leurs activités et 352 femmes ont bénéficié de prêts pour la création d'Activités Génératrices de Revenus (AGR).

Il faut noter que ces résultats seraient plus élevés si les ressources humaines, matérielles et financières étaient suffisantes. Rappelons que sur les 21 agents demandés à la Fonction Publique, seulement 2 ont été mise à la disposition du programme « Autonomisation des Femmes ». Il en est de même pour les ressources financières octroyées au Projet Promotion et Autonomisation de la Femme Rurale. En effet, sur une prévision de 4 milliards seulement 38 millions ont été alloués au projet.

Le programme 2 compte mettre en œuvre certaines actions afin de mieux répondre au défi d'autonomisation des femmes :

- le développement des stratégies de création des conditions favorables à la valorisation du potentiel des femmes ;
- le développement d'un meilleur partenariat et la coordination des actions avec le secteur privé, la société civile, les collectivités locales et les partenaires au développement ;
- le renforcement du dispositif de promotion de l'entrepreneuriat féminin.

CONCLUSION

L'année 2020 a permis d'avoir des avancées notables au niveau du Secrétariat d'Etat auprès du Ministre de la Femme, de la Famille et de l'Enfant, Chargé de l'Autonomisation des Femmes (SECAF). Au niveau des deux programmes, il y a eu une amélioration des indicateurs et une bonne absorption du budget actuel d'un montant de 552 030 141 F CFA. La synthèse des actions majeures par programme donne la situation suivante :

❖ Administration Générale

- ✓ En biens et services, ce programme a permis de renforcer la coordination des actions et le système d'information du Secrétariat d'Etat d'une part et de gérer les ressources humaines, financières et matérielles d'autre part.

❖ Autonomisation des Femmes

- ✓ En biens et services, ce programme a permis d'équiper les nouvelles structures opérationnelles du SECAF.
- ✓ En investissement, il a permis d'équiper 71 groupements féminins en matériel agricole et de former 36 coopératives en compétence de vie pour une meilleure gestion de leurs activités.

Par ailleurs, le Secrétariat d'Etat est allé au-delà de ses objectifs fixés dans le PAP 2020. En effet, le SECAF a soutenu financièrement des femmes dans le montage de leurs projets à travers le Fonds Femmes et Développement et a mis en place une riposte contre la covid-19 dénommée « initiative panier solidaire » en vue d'apporter un appui aux femmes vulnérables.

Au regard des efforts significatifs réalisés, le SECAF s'engage à poursuivre ses efforts dans la quête de la qualité des offres de services.

Cette quête s'articulera autour des points suivants :

1. mobilisation des énergies et des compétences pour la mise en œuvre efficace des actions du SECAF ;
2. mobilisation sociale autour de la mise en œuvre de la SNAFCI ;
3. volonté politique accrue pour la prise en compte efficace des questions relatives à l'autonomisation de la femme ;
4. développement des compétences féminines comme ressource d'appui au développement local et un tremplin pour l'émergence auquel notre pays aspire ;
5. implication des collectivités locales dans le soutien en régions des actions gouvernementales initiées par le SECAF ;
6. synergie d'actions entre tous les acteurs intervenant dans le secteur de l'autonomisation des femmes.

**SECTION 559 : SECRETARIAT D'ETAT AUPRES DU MINISTRE DE LA
CONSTRUCTION, DU LOGEMENT ET DE L'URBANISME, CHARGE DU
LOGEMENT SOCIAL**

I. PRESENTATION GENERALE DU SECRETARIAT D'ETAT

Le décret N° 2019-1015 du 04 décembre 2019 portant organisation du Secrétariat d'Etat auprès du Ministre de la Construction, du Logement et de l'urbanisme, chargé du Logement Social stipule en son article 1 : « Pour l'exercice de ses attributions, le Secrétariat d'Etat auprès du Ministre de la Construction, du Logement et de l'urbanisme, chargé du Logement Social, dispose, outre le Cabinet, de Directions et de Services rattachés au Cabinet ainsi que de Directions Centrales. Ce sont :

*** Directions et Services rattachés au Cabinet :**

- La Direction des Ressources Humaines ;
- La Direction des Affaires Financières et du Patrimoine ;
- La Direction de la Planification, des Statistiques, de l'Informatique et des Archives ;
- Le Centre de promotion du Logement Social ;
- Le Service de Réglementation, du Contentieux et de la Coopération internationale ;
- Le Service de la Communication et des Relations Publiques.

*** Directions Centrales :**

- La Direction du Logement Social et de l'Aménagement Foncier pour le Logement Social ;
- La Direction des Investissements Immobiliers.

Aux termes du Décret n° 2019-755 du 4 septembre 2019 portant attributions des Membres du Gouvernement, les dispositions finales de l'article 18 stipulent : « Pour l'exercice de ses attributions, à ce titre, et en liaison avec les différents départements ministériels concernés, il a l'initiative et la responsabilité des actions suivantes :

- Définition de la stratégie de l'Etat en matière de logement social,
 - Promotion de l'aménagement foncier,
 - Promotion de l'accession à la propriété immobilière,
 - Élaboration, mise en place d'un cadre institutionnel, réglementaire et financier permettant l'émergence d'un véritable marché du logement,
 - Facilitation de l'accession au logement en milieu urbain et en milieu rural,
 - Encadrement des promoteurs immobiliers,
 - Élaboration, mise en œuvre et contrôle de l'application des politiques et de la législation en matière d'habitat,
 - Promotion de l'utilisation des matériaux locaux dans la construction immobilière,
 - Définition et mise en œuvre des programmes de relogement de populations déguerpies et appui technique à la réinstallation de populations déplacées, en liaison avec les autres départements ministériels intéressés,
 - Encadrement des professionnels intervenant dans le domaine de l'habitat
- La mission du Secrétariat d'Etat se décline en deux (02) programmes :**

- Programme 1 : Administration générale
- Programme 2 : Logement Social

I.1 Rappel des orientations stratégiques du Secrétariat d'Etat

Les orientations stratégiques du Secrétariat d'Etat comprennent les principales orientations et les résultats stratégiques.

Les principales orientations sont les suivantes :

- Assister les promoteurs pour la purge des droits coutumiers des réserves foncières constituées ;
- Réaliser les travaux de VRD (Voirie et Réseaux Divers) primaires des terrains destinés à la production des logements sociaux ;
- Poursuivre le programme de construction de logements sociaux et économiques ;
- Commercialiser par l'Etat les logements livrés ;
- Mobiliser le financement ;
- Élaborer un projet de loi sur la copropriété ;
- Encadrer la profession de syndic de copropriété (gestionnaire) ;
- Poursuivre les campagnes de sensibilisation en vue de réactiver et redynamiser les syndicats de copropriété existants et encourager la mise en place de nouveaux syndicats de copropriété.

Le résultat stratégique du Secrétariat d'Etat est le suivant :

- Mise en place d'une nouvelle stratégie pour densifier la production de logements sociaux et améliorer le cadre de vie, afin d'appliquer la politique nationale en matière de logement et de cadre de vie.

Le Secrétariat d'Etat a été créé en septembre 2019. L'élaboration du DPPD-PAP 2020-2022 n'a pas déterminé d'objectif stratégique. Néanmoins, la politique du gouvernement en matière de logement social est de mettre à la disposition des populations des logements décents à moindre coût. Cela se passe par l'amélioration du cadre institutionnel et réglementaire et une meilleure coordination des activités du cabinet.

I.2 Synthèse des principaux résultats

La réalisation des activités du Secrétariat d'Etat pour l'année 2020 se présente comme suit :

- la purge des droits coutumiers sur la parcelle de 439 ha de Songon Kassemblé a été effectuée à hauteur de 100% ;
- les travaux des VDR primaires (Voirie et drainage, Assainissement, Adduction en eau potable, Amenée d'électricité) sont réalisés à hauteur de 85,1% sur l'ensemble des cités ADO, Bingerville, Songon, Modeste) ;
- livraison des 25 immeubles de la première phase de la cité ADO à Yopougon ;
- implantation des travaux de VRD de la Cité AZITO1 à Yopougon.

Composantes	Activités	Natures économiques	Produits réalisés	Taux de réalisation physique sur total projet	Observations
VOIRIE ET DRAINAGE	Exécution des travaux	2210	Routes et ouvrages de drainage réalisés sur 4 sites (Modeste, Bingerville, Songon et Cité ADO)	86,5%	90%
	Suivi et évaluation				
ASSAINISSEMENT	Exécution des travaux	2210	Canalisations et Station de traitement et d'épuration des eaux usées réalisées	98%	
	Suivi et évaluation				
ADDITION EN EAU POTABLE	Exécution des travaux	2210	Sites connectés au réseau d'eau potable	91%	
	Suivi et évaluation				
AMENEE D'ELECTRICITE	Exécution des travaux	2210	Sites disposant d'un réseau électrique	85%	
	Suivi et évaluation				
PURGE DES DROITS COUTUMIERS		2210	Détenteurs des droits coutumiers entièrement payés	100%	
Total part Etat					

Source : Rapport annuel d'activité 2020 de la Direction du Logement Social et de l'Aménagement du Foncier pour le Logement Social

Etat d'exécution financière (taux de réalisation par composantes et globalement)

Composantes	Activités	Natures économiques	Produits réalisés	Dépenses effectuées (en FCFA)	Observations
VOIRIE ET DRAINAGE	Exécution des travaux	2210	Routes et ouvrages de drainage réalisés sur 4 sites (Modeste, Bingerville, Songon et Cité ADO)	15 785 185 857	
	Suivi et évaluation				
ASSAINISSEMENT	Exécution des travaux	2210	Canalisations et Station de traitement et d'épuration des eaux usées réalisées		
	Suivi et évaluation				
ADDITION EN EAU POTABLE	Exécution des travaux	2210	Sites connectés au réseau d'eau potable		
	Suivi et évaluation				
AMENEE D'ELECTRICITE	Exécution des travaux	2210	Sites disposant d'un réseau électrique		
	Suivi et évaluation				
PURGE DES DROITS COUTUMIERS		2210	Détenteurs des droits coutumiers entièrement payés	2 468 542 318	
Total part Etat				18 253 728 175	

Source : Rapport annuel d'activité 2020 de la Direction du Logement et de l'Aménagement du Foncier pour le Logement Social

Tableau 1 : Tableau de l'évolution des indicateurs du Ministère

INDICATEURS DE PERFORMANCE	REALISATION Situation de référence 2019	2020		Commentaires
		Prévision	Réalisation	
Indicateur 1 : Taux de réalisation des activités de coordination du Secrétariat d'Etat	-	-	54%	26/48 réunions ont été tenues ; la COVID-19 avec son corollaire de Suspension de regroupement, mise en congés, télétravail, etc,
Indicateur 2 : Taux de couverture des activités	-	-	100%	Toutes les activités réalisées par Monsieur le Ministre ont été couvertes par la presse.
Indicateur 3 : Taux de formations exécutées	-	-	29%	La jeunesse de notre administration et les effets de la COVID19 justifient la faiblesse de l'exécution.
Indicateur 4 : Taux de couverture des besoins en personnel	-	-	33,73%	Les besoins exprimés ont été couverts
Indicateur 5 : Taux d'équipement des services	-	-	55%	Les services ont été équipés à un taux acceptable
Indicateur 6 : Taux d'exécution du budget	-	-	88,07%	Malgré les différentes difficultés rencontrées avec le SIB et la COVID, le budget a été exécuté à un taux largement suffisant
Indicateur 7 : Nombre de logements livrés	-	16782	9849	Le nombre de logements habités (livrés) représente 58,69% par rapport à la cible
Indicateur 8 : Nombre de logements construits	-	ND	11750	Un effort en termes de logement a été fait. Par contre la cible n'a pas été atteinte pour diverses raisons
Indicateur 9 : Taux de réalisation des Voiries et Réseaux Divers (V.R.D) primaires	-	130	76	Les travaux de VRD primaires ont considérablement évolué bien que la cible de 130 soit surévaluée
Indicateur 10 : Volume de crédit accordé à l'habitat	-	ND	ND	Cet indicateur n'a pas été pris en compte dans le DPPD-PAP 2020-2022. Il nous est difficile de quantifier sa réalisation
Indicateur 11 : Nombre des syndicats créés et mis en place	-	150	150	Il n'y a pas eu d'évolution en terme de nombre des syndicats créés et mis en place

I.3 Résumé de l'exécution du budget

Cette partie vise à présenter et commenter l'exécution financière 2020 du DPPD par grandes catégories de dépense et par programme.

Tableau 2 : Exécution du budget 2020

Unités	Budget 2020				Tx de réal = (Réalisé/ Actuel) %
	Voté	Collectif	Actuel	Réalisé	
Opérations consolidées					
1. Ressources	38 518 865 072	21 680 756 165	21 680 756 165	21 359 746 492	98,52%
2. Charges	38 518 865 072	21 680 756 165	21 680 756 165	21 359 746 492	98,52%
1. Ressources	38 518 865 072	21 680 756 165	21 680 756 165	21 359 746 492	98,52%
1.1 Ressources intérieures	-	-	-	-	-
1.1.1 Budget de l'Etat (Trésor)	38 518 865 072	21 680 756 165	21 680 756 165	21 359 746 492	98,52 %
1.1.2 Recettes de services	-	-	-	-	-
1.2 Ressources extérieures	-	-	-	-	-
1.2.1 Emprunts projets	-	-	-	-	-

Unités	Budget 2020				Tx de réal = (Réalisé/ Actuel) %
	Voté	Collectif	Actuel	Réalisé	
1.2.2 Dons Projets	-	-	-	-	-
1.2.3 Appuis budgétaires ciblés	-	-	-	-	-
2 Charges	38 518 865 072	21 680 756 165	21 680 756 165	21 359 746 492	98,52%
2.1 Personnel	-	-	-	-	-
2.1.1 Solde y compris EPN	-	-	-	-	-
2.1.2 Contractuels hors solde	-	-	-	-	-
2.2 Biens et Services	459 312 761	621 203 854	621 203 854	396 222 033	63,78%
Biens et services sur budget Etat	459 312 761	621 203 854	621 203 854	396 222 033	63,78%
2.3 Transferts	831 552 311	-	831 552 311	831 552 311	100%
2.3.1 Transferts courants	831 552 311	-	831 552 311	831 552 311	100%
2.3.2 Transferts en capital	-	-	-	-	-
2.4 Investissement	37 228 000 000	20 228 000 000	20 228 000 000	20 131 972 148	99, 53%
2.4.1 Trésor	37 228 000 000	20 228 000 000	20 228 000 000	20 131 972 148	99, 53%
2.4.2 Financement extérieur	-	-	-	-	-
Dons	-	-	-	-	-
Emprunts	-	-	-	-	-

Source : situation d'exécution du 15/01/2021 de la Direction Générale du Budget et des Finances

Les crédits budgétaires initiaux accordés s'élèvent à un montant de **trente- huit milliards cinq cent dix- huit millions huit cent soixante-cinq mille soixante-douze (38 518 865 072) FCFA**.

Cependant, suite à l'apparition de la pandémie de coronavirus, le budget initial de trente-huit milliards cinq cent dix-huit millions huit cent soixante-cinq mille soixante-douze **(38 518 865 072) FCFA a été réduit à vingt et un milliards six cent quatre-vingt millions sept cent cinquante-six mille cent soixante-cinq (21 680 756 165) FCFA**.

Nous enregistrons une réalisation **de vingt et un milliards trois cent cinquante-neuf millions sept cent quarante-six mille quatre cent quatre-vingt-douze (21 359 746 492) FCFA soit un taux de 98,52%**. Ce taux d'exécution est consécutif d'une part au plafonnement général des engagements des Biens et Services et d'autre part aux travaux de VRD et missions à l'extérieur qui n'ont pas pu être effectués en raison de la pandémie de coronavirus.

II. RAPPORT ANNUEL DE PERFORMANCE PAR PROGRAMME

II.1 Programme 1 : Administration Générale

1. Bilan du programme

Le programme Administration général dont l'action est « coordination et animation » est composé de treize (13) activités. Au cours de l'exercice 2020 des actions ont été menées. Il s'agit de l'amélioration de la gouvernance par le renforcement des capacités du personnel du Secrétariat d'Etat et le renforcement de la communication et du cadre législatif en matière de construction de logements. La mise en place d'un système de gestion des ressources et matérielles, d'un système de gestion des archives et la documentation est effective.

a. **Evolution des indicateurs de performance**

Tableau 3 : évolution des indicateurs du programme 1

Objectif spécifique « Administration Générale » : Améliorer la gouvernance						
Indicateur	Unité	REALISATIONS (de 2017 à 2019)			2020	
		2017	2018	2019	Prévision	Réalisation
Indicateur 1	Taux de réalisation des activités de coordination du Secrétariat d'Etat	-	-	-	ND	54%
Indicateur 2	Taux de couverture des activités	-	-	-	ND	100%
Indicateur 3	Taux d'agents formés	-	-	-	ND	29%
Indicateur 4	Taux de couverture des besoins en personnel	-	-	-	ND	33,73%
Indicateur 5	Taux d'équipement des services	-	-	-	ND	55%
Indicateur 6	Taux d'exécution du budget	-	-	-	ND	98,51%

Source : DPP-PAP 2021 du Secrétariat d'Etat *Analyse détaillée et explication des résultats*

Les prévisions n'ont pas été déterminées pour le compte du Secrétariat d'Etat qui n'a été créé qu'en septembre 2019. Toutefois, des réalisations ont été enregistrées au titre de l'année 2020.

Indicateur 1 : Taux de réalisation des activités de coordination du Secrétariat d'Etat

La mesure retenue pour la coordination des activités du Secrétariat d'Etat est la tenue des réunions de Coordination.

Ainsi, au cours de l'exercice 2020, 26/48 réunions programmées ont pu être tenues ; soit un taux d'exécution de 54% contre 75% planifié. Ce faible taux de réalisation est la conséquence de la COVID-19 avec son corollaire de suspension de regroupement, mise en congés, télétravail, etc, ...

Indicateur 2 : Taux de couverture des activités

Nous avons retenu la couverture médiatique des activités menées par le Ministre comme mesure du niveau de communication avec la population.

Ainsi, pour l'année 2020, toutes les activités dans lesquelles le Secrétaire d'Etat chargé du Logement Social est impliqué ont été couvertes par les médias à 100%.

Indicateur 3 : Taux d'agents formés

Le Secrétariat chargé du logement social est une jeune administration. La formation du personnel dans le but de le rendre opérationnel et performant demeure une priorité.

Cependant, le niveau insuffisant du budget de formation sur l'année 2020 n'a permis de former que 29% contre 75% prévu.

Indicateur 4 : Taux de couverture des besoins en personnel

Les besoins en personnel pour le Secrétariat d'Etat en 2020 ont été comblés à 33,73%, là où nous prévoyions 25% vu la jeunesse du département ministériel.

Indicateur 5 : Taux d'équipement des services

Tenant compte du budget insuffisant face aux besoins qui eux sont énormes, surtout pour un jeune département ministériel, l'option de l'équipement progressif a été faite.

Ainsi, l'objectif a été fixé à 55% et tous les besoins d'équipement exprimés et priorisés ont été réalisés au niveau souhaité.

Indicateur 6 : Taux d'exécution du budget

Le budget a été exécuté à 88,07% contre 85% prévu. Ce taux de réalisation est consécutif aux différentes modifications de budget en interne. *Exécution financière par action*

Tableau 4 : exécution financière par action du programme 1

Actions	Personnel	Biens et Services	Transferts	Investissement	Total
Action1 : Coordination et animation	-	115 024 013	-	-	115 024 013
Action2 : Gestion des ressources humaines financières et matérielles	-	135 284 965	-	-	135 284 965
Action3 : Information et Communication	-	24 686 497	-	-	24 686 497

Source : situation d'exécution du 15/01/2021 de la Direction Générale du Budget et des Finances

b. Exécution des investissements du programme

Le programme Administration Générale ne comporte aucun projet d'investissement. Il se résume en dépenses de biens et services.

c. Exécution des prévisions d'effectifs

L'exécution des prévisions d'effectifs du programme est présentée dans le tableau ci-dessous.

Tableau 6 : exécution des prévisions d'effectifs du programme 1

	2019	(2020)				
		Besoin exprimé	Prévision	Besoin satisfait	Sorties	Total fin d'année
Catégorie A	5	14	14	12	-	17
Catégorie B	3	24	24	13	-	16
Catégorie C	0	12	12	12	-	12
Catégorie D	0	16	16	08	-	08
Non Fonctionnaires	05	29	29	24	-	29
TOTAL	13	95	95	69	-	82

Source : les prévisions d'effectifs sont tirées du catalogue des mesures nouvelles

2. Commentaires et conclusion

Le Secrétariat d'Etat chargé du Logement Social, étant de création récente, la priorité a été mise sur l'organisation, la mise à disposition des ressources matérielles (ordinateurs, bureaux, etc...) avant même le recrutement des ressources humaines afin d'éviter des collaborateurs inoccupés, en attente de matériel de travail. Cela représente des véritables points forts du département ministériel.

Cependant, l'insuffisance des ressources financières induisant celle des ressources matérielles, la non-maturité des indicateurs, car non éprouvées, conséquence de la création récente du département ministériel, constituent des faiblesses du cadre de performance du Secrétariat d'Etat chargé du logement social, sans compter l'impact négatif de la maladie à coronavirus COVID-19.

La mise en place des structures du Secrétariat d'Etat a commencé avec cinq (05) cadres, trois (03) secrétaires, deux (02) coursiers et deux (02) chauffeurs en octobre 2019. La nécessité de satisfaire les besoins matériels indispensables a conduit à des mouvements de ligne budgétaires qui ont permis de d'exécuter le budget à 88%.

Pour atteindre les résultats escomptés au titre de l'année 2021, face à la rareté des ressources financières, la mutualisation des matériels apparait comme une nécessité.

Ainsi, les deux véhicules de services acquis au cours de la gestion 2020 sont mis à la disposition des directions opérationnelles, notamment la Direction des Investissements Immobiliers et la Direction du Logement Social et de l'Aménagement Foncier pour le Logement Social.

Par ailleurs un accroissement de l'effectif du Secrétariat d'Etat et un renforcement des capacités de l'ensemble du personnel s'imposent dans l'optique de la réalisation des prévisions 2021.

La phase d'apprentissage avec le budget programme acquise en 2020, la gestion 2021 comporte des challenges et défis nouveaux comme l'efficacité, la justesse des actions, la cohérence des informations et surtout la mise en œuvre effective du plan de formation et de renforcement des capacités des collaborateurs.

II.2 Programme 2 : Logement Social

1. Bilan du programme

La livraison de logements ainsi que la réalisation des VRD primaires sont les principales activités du programme 2 dénommé logement social. Un meilleur suivi de la réalisation de ces activités a été la base des résultats escomptés.

a. Evolution des indicateurs de performance

Tableau 3 : évolution des indicateurs du programme 2

Objectif programme 2 « Logement Social » : Aide à la production et à l'accès au logement						
Indicateur	Unité	REALISATIONS (de 2017-2019)			Prévision	Réalisation
		2017	2018	2019		
Indicateur 1 : Nombre de logements livrés	-	-	8 782	-	16 782	9849
Indicateur 2 : Nombre de logements construits	-	-	-	-	ND	11750
Indicateur 3 : Taux de réalisation des Voiries et Réseaux Divers (V.R.D) primaires	-	-	-	-	130	76
Indicateur 4 : Volume de crédit accordé à l'habitat	-	-	-	-	ND	ND
Indicateur 5 : Nombre des syndicats créés et mis en place	-		150	-	150	150

Source : Rapport annuel 2020 de la Direction du Logement Social et de l'Aménagement Foncier pour le Logement Social *Analyse détaillée et explication des résultats*

Indicateur 1 : Nombre de logements livrés

Le nombre de logements livrés est de 9849 pour l'année 2020. La prévision de 16 782 n'est pas atteinte car il y a eu arrêt des travaux à cause de la COVID 19 mais aussi une faible production de logements due à la faible capacité des promoteurs à achever les travaux. Le non achèvement de certains travaux de VRD primaires (eau potable, STEP, électricité) sur certains sites a eu un impact négatif considérable sur la livraison des logements.

Indicateur 2 : Nombre de logements construits

Le nombre de logements construits inclus le nombre de logements livrés. La prévision n'étant pas faite pour l'année 2020 (voir DPPD-PAP 2020-2022), nous dénombrons par conséquent 11 750 logements construits. Ce nombre étant faible au regard de la cible de nombre de logements livrés prévue au DPPD-PAP 2020-2022. Les raisons étant diverses parmi lesquelles nous pouvons citer la COVID -19 avec pour effet immédiat les mesures de restrictions imposées par le gouvernement, le blocage de la cité de Songon Kassemblé par les riverains pour non-paiement du solde de la purge des droits coutumiers.

Indicateur 3 : Taux de réalisation des Voiries et Réseaux Divers (V.R.D) primaires

Le taux de réalisation des VRD primaires étant satisfaisant. La cible de 130 prévue au DPPD-PAP 2020-2022 présente un caractère irréalisable car un dépassement de 100 voudrait dire que le projet est arrivé à terme et surtout avec l'initiation et l'achèvement de nos travaux pour la seule année 2020.

Indicateur 4 : Volume de crédit accordé à l'habitat

Le volume de crédit accordé à l'habitat n'étant pas défini au DPPD-PAP 2020-2022. Toutefois, la mise en œuvre du programme 2 dénommé Logement Social pour l'année 2020 n'a enregistré aucun crédit pour l'habitat.

Indicateur 5 : Nombre de syndicats créés et mis en place

Il n'y a pas eu de syndicat créé et mis en place pour les cités de logements sociaux en 2020. Selon la Direction de la Copropriété du MCLU, la cible de 150 Syndicats concerne uniquement les cités hors logements sociaux.

b. Exécution financière par action

Tableau 4 : exécution financière par action du programme 2

Actions	Personnel	Biens et Services	Transferts	Investissement	Total
Action 1 : aide à la production et à l'accès aux logements	-	121 226 558	831 552 311	20 131 972 148	21 084 751 017

Source : situation d'exécution du 15/01/2021 de la Direction Générale du Budget et des Finances

c. Exécution des investissements du programme

L'exécution des investissements du programme est présentée ci-dessous.

Tableau 5 : exécution des investissements du programme 2

	Année de Démarrage	Année de fin	Coût Total	Budget Voté 2020	Budget Actuel 2020	Mandat PEC 2020
Projet 1 : Réalisations des VRD pour les logements sociaux	2013	2022	113 536 700 000	37 228 000 000	18 349 756 027	18 253 728 175
Sur financement intérieur	-	-	113 536 700 000	37 228 000 000	18 349 756 027	18 253 728 175
Sur financement extérieur	-	-	-	-	-	-
Projet 2 : Réalisations des VRD pour les programmes immobiliers/Sicogi	-	-	-	-	1 878 243 973	1 878 243 973
Sur financement intérieur	-	-	-	-	1 878 243 973	1 878 243 973
Sur financement extérieur	-	-	-	-	-	-
Total Programme (Budget de l'Etat)	-	-	113 536 700 000	37 228 000 000	20 228 000 000	20 131 972 148
Sur financement intérieur	-	-	113 536 700 000	37 228 000 000	20 228 000 000	20 131 972 178
Sur financement extérieur	-	-	-	-	-	-

Source : situation d'exécution du 15/01/2021 de la Direction Générale du Budget et des Finances

Le programme 2, au titre des dépenses d'investissement, pour l'exercice budgétaire 2020 a bénéficié d'un budget voté de 37 228 000 000 FCFA contre un budget actuel de 20 228 000 000 FCFA consécutif à la coupure budgétaire générale. Il ressort de l'analyse du tableau 9 que sur un budget actuel de 20 228 000 000 de francs CFA, 20 131 972 148 FCFA ont été exécutés soit un taux de réalisation de 99,53%. Des réaménagements de lignes de crédits en interne ont été effectués en cours d'exercice. Ces réaménagements concernent notamment :

- Les virements de crédits à l'intérieur de l'activité « Réalisation des VRD pour les logements sociaux ». Il s'agit d'un virement à hauteur de 1 382 542 318 FCFA de la ligne « infrastructure routière » au profit de la ligne « indemnité d'éviction ». Ces réaménagements de lignes ont permis de solder le paiement de la purge de SONGON KASSEMBLE, qui constituait un réel blocage dans la réalisation des travaux sur ce site.
- Les virements de crédits à hauteur de 1 878 243 973 FCFA de l'activité « Réalisation des VRD pour les logements sociaux » au profit de l'activité « Réalisation des VRD pour les programmes immobiliers/SICOGI, créée à cette occasion. Il s'agit d'un transfert de dépense en capital.

- **Situation d'exécution physique**

- ❖ **Les VRD primaires**

Les travaux des VRD primaires sont réalisés à hauteur de 76% sur l'ensemble des cités.

- **La cité ADO**

Au niveau de la cité ADO, on enregistre un taux global d'avancement des travaux de 93%. On note que la voirie, le drainage, l'adduction en eau potable et l'amenée d'électricité sont achevés. Pour Les travaux de la STEP, on note un taux d'avancement de 85%. Toutefois, le groupe électrogène est installé et la première mise en service est faite. Nous sommes en attente de l'abonnement CIE pour la mise en service du poste transformateur et SODECI pour le local exploitation.

Les travaux d'aménagement paysager confiés à l'entreprise PFO n'ont pas encore démarré.

- **Songon Kassemblé**

Sur cette cité d'environ 430Ha, on note un taux global d'avancement des travaux de 73%.

L'amenée d'eau potable est à 75% d'exécution. Trois (03) forages ont été réalisés et la station de traitement d'eau potable est en cours de réalisation.

L'amenée d'électricité est à 95% d'exécution tandis que la distribution d'électricité est à 45% d'exécution. Les travaux de voirie et de drainage sont évalués à un taux de 66% d'exécution.

Pour ce qui concerne l'assainissement, on note un taux de 98% de réalisation.

- **La cité de Bassam-Modeste**

Pour cette cité située dans la localité de Grand -Bassam, le taux d'exécution des VRD primaires est de 75%. Les travaux de voirie sont à 96% d'exécution. La voie 2 joignant le péage de Bassam est en attente d'une option définitive.

Les amenées d'eau et d'électricité sont achevées.

L'assainissement est à 70% d'exécution. Cela est dû à un problème foncier opposant l'Etat à la chefferie. Pour la voirie, on note un taux d'exécution de 48%. Le site (zone inondable) devant recevoir la STEP est en cours d'aménagement.

- **La cité de Bingerville**

A Bingerville, on note un taux d'exécution de 85% des VRD primaires.

La STEP est exécutée à hauteur de 85%. L'adduction en eau potable et la distribution d'électricité sont achevées. L'amenée d'électricité enregistre un taux d'exécution de 98%.

La première phase du projet de prolongement du canal de protection de la cité d'une longueur de 920 ml est achevée. Les phases restantes d'une longueur de 2 500 ml jusqu'à la lagune Ebrié sont en phase d'études.

- **La cité Azito SICOI**

Les marchés de travaux d'amenée d'eau potable, de drainage, de voirie, d'assainissement et d'amenée d'électricité sont respectivement attribués et les travaux ont débuté.

❖ **Le foncier**

- **Songon kassemblé**

La purge des droits coutumiers a été effectuée à hauteur de 100%.

• **Difficultés rencontrées**

Les difficultés rencontrées au cours de l'exercice 2020 sont diverses :

- Le blocage de la cité de Songon Kassemblé

Le blocage de la cité de Songon du fait du paiement tardif des droits coutumiers a engendré un retard considérable sur les délais de livraison des travaux. La mission de supervision représentée par la Direction du Logement Social n'a pu mener à bien ses activités compte tenu des menaces des populations à l'entrée du site.

- La COVID-19

Du fait de l'apparition de la maladie à COVID-19 sur le territoire ivoirien, les mesures barrières ont été éditées par le gouvernement en vue de freiner sa propagation. Ces mesures barrières connues de tous ont eu des effets négatifs sur les activités : fermeture des chantiers due au confinement, réduction du personnel due à la distanciation sociale, etc.

- Le retard de paiement des décomptes engagés

Les retards de paiement de décomptes entrepris par le trésor public ayant induit une tension de trésorerie au niveau des entreprises ont occasionné des arrêts des travaux sur l'ensemble des cités.

- La mobilité de la mission de supervision

L'absence de moyen de déplacement pour la Direction du Logement Social a rendu difficile les activités de chantiers. On note la non-participation à des réunions de coordination sur les sites avec les acteurs du programme, la difficulté à suivre les actions et activités de chantiers en vue de tenir à jour les données pour la mise en place d'un système de suivi - évaluation du programme axé sur les résultats.

c. Exécution des prévisions d'effectifs

L'exécution des prévisions d'effectifs du programme est présentée dans le tableau ci-dessous.

Tableau 6 : exécution des prévisions d'effectifs du programme 2

	2019	Besoin exprimé	Prévision	Besoin satisfait	Sorties	Total fin d'année
Catégorie A	03	02	02	0	0	03
Catégorie B	01	03	03	0	0	01
Catégorie C	-	01	01	0	0	00
Catégorie D	-	-	-	-	-	-
Non Fonctionnaires	01	03	03	00	00	01
TOTAL	05	09	09	0	00	05

Source : les prévisions d'effectifs sont tirées du catalogue des mesures nouvelles

2. Commentaires et conclusion

Les résultats obtenus ont permis d'évoquer, lors de leur analyse, une corrélation entre les réalisations et les cibles. Comme le montre clairement le tableau 7, la faiblesse des indicateurs n'est pas le seul facteur déterminant, le contexte de la définition des indicateurs dans le DPPP-PAP 2020-2022 entrant également en ligne de compte.

Cependant, au terme de l'exercice 2020, le programme « logement social » a exécuté 99,48% du budget qui lui a été alloué avec un effectif de cinq (05) personnes. Au regard de cette performance financière et des résultats obtenus, nous pouvons conclure qu'il y a eu un bon suivi des activités en rapport avec les indicateurs.

Toutefois, nous n'excluons pas les quelques difficultés rencontrées. Notamment les retards de paiements des décomptes par le trésor public, la mauvaise organisation des promoteurs immobiliers commis pour la production des logements et la maladie à COVID-19 avec pour effets immédiats les mesures de restrictions imposées par le gouvernement.

Face à ces difficultés susmentionnées, nous souhaitons pour l'année 2021 une célérité dans le traitement des documents liés au paiement des décomptes sur toute la chaîne d'exécution budgétaire.

Pour les promoteurs immobiliers, nous envisageons un suivi strict de leurs cahiers de charges et la mise en place d'un cadre permanent de concertation afin de booster le nombre de réalisation de logements.

Nous allons inciter également les entreprises de réalisation des VRD primaires à l'amélioration des cadences de travaux par des suivis et rencontres réguliers avec les différents responsables.

CONCLUSION GENERALE

Au terme de l'année 2020, nous notons que le budget définitivement mis à la disposition du Secrétariat d'Etat en charge du logement social, après la coupure d'ordre général, a été presque entièrement utilisé à travers la réalisation des activités contenues dans les deux (02) programmes.

Cependant, le niveau d'exécution budgétaire satisfaisant ne doit pas occulter les difficultés liées au retard observé dans la production des logements et dans la réalisation des voiries et réseaux divers (VRD) ; tous deux tributaires de l'insuffisance des ressources financières.

Face aux besoins en logements de plus en plus croissants exprimés par la population ivoirienne, des efforts importants sont à consentir par les différents acteurs.

Ainsi, il est souhaitable que le Gouvernement relève le niveau de crédits budgétaires alloués au programme des logements sociaux. Quant au Secrétariat d'Etat, un suivi quasi-permanent et rigoureux des activités des différents prestataires et opérateurs immobiliers devrait permettre de livrer les logements dans les délais impartis, mais aussi et surtout de les rendre habitables à travers l'achèvement des diverses infrastructures primaires.

C'est dans cette conjugaison des efforts et dans la synergie des actions que nous relèverons le défi du logement, de façon générale, dans notre pays.

**SECTION 572 : SECRETARIAT D'ETAT AUPRES DU GARDE DES
SCEAUX, MINISTRE DE LA JUSTICE ET DES DROITS DE L'HOMME,
CHARGE DES DROITS DE L'HOMME**

SECTION 572 : SECRETARIAT D'ETAT AUPRES DU GARDE DES SCEAUX, MINISTRE DE LA JUSTICE ET DES DROITS DE L'HOMME, CHARGE DES DROITS DE L'HOMME

I. PRESENTATION GENERALE DU MINISTERE

Créé par décret **N°2018-648** du **01 août 2018** portant attribution des Membres du Gouvernement le Secrétariat d'Etat auprès du Garde des Sceaux, Ministre de la Justice et des Droits de l'Homme, chargé des Droits de l'Homme, exerce par délégation du Garde des Sceaux, Ministre de la Justice et des Droits de l'Homme, les attributions de celui-ci relatives aux Droits de l'Homme.

Ses missions et attributions consistent à :

- Promouvoir les Droits de l'Homme ;
- Protéger les Droits de l'Homme ;
- Garantir les Droits de l'Homme sur toute l'étendue du territoire national en collaboration étroite avec les parties prenantes (étatiques et non étatiques) intervenant en la matière.

Afin d'assurer efficacement le respect des Droits de l'Homme, le Secrétariat d'Etat a élaboré une stratégie dont les principales orientations et résultats poursuivis sont les suivants :

I.1 Rappel des orientations stratégiques du ministère

Ces principales orientations sont :

- Le renforcement du cadre institutionnel des Droits de l'Homme ;
- La protection des Droits de l'Homme
- La promotion des Droits de l'Homme

Les objectifs spécifiques assignés :

- Améliorer le cadre institutionnel en matière de Droits de l'Homme ;
- Améliorer la gestion des ressources humaines, financières et matérielles du Secrétariat d'Etat ;
- Améliorer le système de planification et de communication ;
- Vulgariser les Droits de l'Homme ;
- Veiller à l'application rigoureuse de la législation en matière de Droits de l'Homme.

Les résultats stratégiques attendus sont :

- l'administration du Secrétariat est moderne et performante ;
- les Droits de l'Homme sont promus et respectés.

I.2 Synthèse des principaux résultats

Les principaux résultats obtenus, portent sur :

- le renforcement des capacités de soixante-trois (63) personnes en situation d'autorité (Magistrats, Préfets, OPJ), de trois cent trois (303) leaders communautaires et autres autorités coutumières et de soit soixante-seize (76) agents du SEDH en matière de Droit de l'Homme ;
- l'organisation de deux (02) journées régionales des Droits de l'Homme la promotion des Droits de l'homme ;
- dix (18) visites des lieux de détention (maisons d'arrêt, lieux de détention de commissariats et de gendarmeries) de six localités organisées.

Tableau 123 : Tableau de l'évolution des indicateurs du Ministère

INDICATEURS DE PERFORMANCE	REALISATIONS (de N-4 à N-2)			N-1		Commentaires
	N-4	N-3	N-2	Prévision	Réalisation	
Indicateur 1 : Nombre de textes en matière de Droits de l'Homme	-	1	1	4	1	Un seul projet de texte a été soumis.
Indicateur 2 : Nombre d'Agents ayant bénéficié d'un renforcement de capacité	-	0	0%	15	84	L'effectif du SEDH s'est accru et la quasi-totalité de l'effectif du Secrétariat d'Etat a été formé.
Indicateur 3 : Nombre d'acteurs de la dépense publique formés en matière de gestion des finances publiques	-	0	15%	14	25	Initialement prévues pour les sept (07) gestionnaires de crédits et les (07) agents de saisies, les formations ont été élargies à d'autres acteurs concernés.
Indicateur 4 : Nombre de caravanes de vulgarisation des Droits de l'Homme organisées	-	2	6	15	3	En lieu et place des caravanes, des journées régionales des Droits de l'Homme ont été organisées
Indicateur 5 : Nombre de personnes en situation d'autorité formés (Magistrats, Préfets, OPJ)	-	200	250	350	63	Seuls les OPJ ont bénéficié de ces formations qui se sont déroulées à l'école de Police et à la Préfecture de Gagnoa
Indicateur 6 : Nombre de leaders communautaires formés	-	145	250	250	303	Cinq ateliers ont été organisés à Yopougon, Atecoube Man, Guiberoua, et Oumé
Indicateur 7 : Nombre de rapports produits sur la situation des Droits de l'Homme	-	5	5	5	5	Les cinq rapports prévus ont été réalisés
Indicateur 8 : Nombre de visite de lieux de détention	-	25	21	30	18	Les lieux de détention (maisons d'arrêt, lieux de détention de commissariats et de gendarmeries) de six localités ont été visités.

I.3 Résumé de l'exécution du budget

Tableau 124 : Exécution du budget N-1

Unités	BUDGET 2020				Tx de réal
	Voté	Collectif	Actuel	Réalisation	
Opérations consolidées					
1. Ressources	3 285 907 388	3 424 278 884	3 424 061 384	2 835 012 057	82,80%
2. Charges	3 285 907 388	3 424 278 884	3 424 061 384	2 835 012 057	82,80%
1. Ressources	3 285 907 388	3 424 278 884	3 424 061 384	2 835 012 057	82,80%
1.1 Ressources intérieures	3 285 907 388	3 424 278 884	3 424 061 384	2 835 012 057	
1.1.1 Budget de l'Etat (Trésor)	3 285 907 388	3 424 278 884	3 424 061 384	2 835 012 057	82,80%
1.1.2 Recettes de services	0	0	0	0	0,00%
1.2 Ressources extérieures	0	0	0	0	
1.2.1 Emprunts projets			0		
1.2.2 Dons Projets			0		
1.2.3 Appuis budgétaires ciblés			0		
2 Charges	3 285 907 388	3 424 278 884	3 424 061 384	2 835 012 057	82,80%
2.1 Personnel	2 025 008 491	2 025 008 491	2 024 790 991	2 023 862 073	99,95%
2.1.1 Solde y compris EPN	2 025 008 491	2 025 008 491	2 024 790 991	2 023 862 073	99,95%
2.1.2 Contractuels hors solde	0	0	0	0	
2.2 Biens et Services	995 022 611	956 792 695	956 792 695	414 349 782	43,31%
Biens et services sur budget Etat	995 022 611	956 792 695	956 792 695	414 349 782	43,31%
2.3 Transferts	265 876 286	442 477 698	442 477 698	396 800 202	100%
2.3.1 Transferts courants	265 876 286	442 477 698	442 477 698	396 800 202	90%
2.3.2 Transferts en capital	0	0	0	0	0%
2.4 Investissement	0	0	0	0	0%
2.4.1 Trésor	0	0	0	0	0%
2.4.2 Financement extérieur			0		
Dons			0		
Emprunts			0		
Total	3 285 907 388	3 424 278 884	3 424 061 384	2 835 012 057	82,80%

Le Budget initial mis à la disposition du Secrétariat d'Etat est de **trois milliards deux cent quatre-vingts cinq millions neuf cent sept mille trois cent quatre-vingts huit (3 285 907 388)**. Le budget actuel est de trois milliards quatre cent vingt-quatre millions soixante et un mille trois cent quatre-vingt-quatre (3 424 061 384) soit **une hausse de cent trente-huit millions cent cinquante-trois mille neuf cent quatre-vingts seize (138 153 996)** essentiellement au profit du Conseil National des Droits de l'Homme.

Le budget exécuté se chiffre à **trois milliards cent vingt et un millions quatre cent seize mille sept cent quarante-sept (3 121 416 747)**, soit un taux d'exécution de **91,16%**.

II. RAPPORT ANNUEL DE PERFORMANCE PAR PROGRAMME

II.1 Programme 1 : Administration Générale

1. Bilan du programme

a. Evolution des indicateurs de performance

Tableau 3 : évolution des indicateurs du programme 1

Objectif :						
Indicateur	Unité	REALISATIONS (de N-4 à N-2)			N-1	
		N-4	N-3	N-2	Prévision	Réalisation
OS 1 : Améliorer le cadre institutionnel en matière de droits de l'homme Indicateur 1 : Nombre de textes en matière de Droits de l'Homme	Nbre	-	1	1	4	1
OS2 : améliorer la gestion des ressources humaines, financières et Matérielles Indicateur 2 : Nombre d'Agents ayant bénéficié d'un renforcement de capacité	Nbre	-	0	15	15	76
OS2 : améliorer la gestion des ressources humaines, financières et Matérielles Indicateur 3 : Nombre d'acteurs de la dépense publique formés en matière de gestion des finances publiques	Nbre	-	0	14	14	25

b. Analyse détaillée et explication des résultats

Indicateur 1 : Nombre de textes en matière de Droits de l'Homme s'obtient par dénombrement et est vérifiable à la DPS du SEDH. Tout comme en 2018 et 2019, un seul projet de texte en matière de Droits de l'Homme a été soumis en 2020, contre une prévision de quatre textes. En effet, après proposition de ce texte, aucun autre texte n'a été soumis pour des raisons de réaménagements techniques des attributions.

Indicateur 2 : Nombre d'Agents ayant bénéficié d'un renforcement de capacité. C'est un indicateur qui s'obtient par dénombrement et est vérifiable à la DPS du SEDH.

Aucune formation n'a été réalisée au cours de l'exercice 2018, année de création du Secrétariat d'Etat chargé des Droits de l'Homme. Le budget alloué à la création dudit Secrétariat d'Etat en juillet 2018 a servi essentiellement à son équipement.

Par contre en 2019, quinze (15) personnes, notamment des Directeurs et Sous Directeurs, ont bénéficié d'un renforcement de capacité. Cet indicateur s'obtient par dénombrement et est vérifiable à la DPS du SEDH.

En 2020, les formations de renforcement de capacité étaient prévues pour quinze (15) personnes comme en 2019. Elles ont en définitive été élargies à l'ensemble de l'effectif, soit soixante-seize (76) agents.

Indicateur 3 : Initialement prévues pour les sept (07) gestionnaires de crédits et les (07) agents de saisies, les formations en matière de gestion des finances publiques ont été élargies à d'autres acteurs de la dépense. En sus des gestionnaires de crédits, la responsable de programme 1 (qui n'est pas au nombre des gestionnaires de crédits) et certains chefs de service non prévus ont pu bénéficier de la formation.

C'est un indicateur qui s'obtient par dénombrement et est vérifiable à la DPS du SEDH.

En 2019, quatorze (14) acteurs de la dépense publique, notamment les gestionnaires de crédits et leurs collaborateurs, ont bénéficié des formations en matière de gestion des finances publiques.

En 2020, en plus de ces quatorze agents prévus, les formations ont concerné d'autres acteurs de la dépense, notamment les assistants des gestionnaires, d'où la majoration du nombre des bénéficiaires à vingt-cinq (25).

c. Exécution financière par action

Tableau 4 : exécution financière par action du programme 1

Actions	Personnel	Biens et Services	Transferts	Investissement	Total
Action 1 : Coordination et animation	0	75 480 268	0	0	75 480 268
Action 2 : Gestion des Ressources Humaines, Matérielles et Financières	655 902 073	271 636 066	0	0	927 538 139
Action 3 : Gestion des systèmes d'Information et de communication	0	66 973 558	0	0	66 973 558

d. Exécution des investissements du programme

NB : Le SEDH n'a pas d'investissement inscrit au PIP pour l'exercice 2020

e. Exécution des prévisions d'effectifs

Tableau 6 : exécution des prévisions d'effectifs du programme 1

	2 019	2 020				TOTAL FIN D'ANNEE
		BESOINS EXPRIMES	PREVISION	BESOIN SATISFAIT	SORTIES	
Catégorie A	11	10	0	8	1	18
Catégorie B	6	28	0	11	1	16
Catégorie C	5	6	0	4	0	9
Catégorie D	0	2	0	1	0	1
Non fonctionnaire	5	0	0	2	1	6
TOTAL	27	46	0	26	3	50

Les prévisions d'effectifs sont tirées du catalogue des mesures nouvelles

Le catalogue des mesures nouvelles ne prévoyant pas expressément les données relatives au Secrétariat d'Etat chargé des Droits de l'Homme, les informations contenues dans ce tableau sont tirées de la documentation de la Direction des Ressources Humaines dudit Département.

En outre, le personnel du Secrétariat d'Etat comprend des Magistrats hors hiérarchie, ce qui a motivé la création d'une catégorie non prévue dans le tableau initial.

2. Commentaires et conclusion

Au titre du Programme Administration Générale, deux objectifs spécifiques ont été fixés, à savoir :

- Améliorer le cadre institutionnel en matière de Droits de l'Homme ;
- Améliorer la gestion des ressources humaines, financières et matérielles

L'objectif relatif à l'amélioration du cadre institutionnel en matière de Droits de l'Homme n'a pu être atteint qu'à un taux de 25% (1 texte soumis /4 textes prévus) en raison de réaménagements techniques des attributions du Secrétariat d'Etat.

Quant à celui de l'amélioration de la gestion des ressources humaines, financières et matérielles, il a été atteint. Mieux, le résultat obtenu est au-delà (+ 100%) de l'objectif défini, conformément aux indicateurs de performance.

II.2 Programme 2 : Droits de l'Homme

1. Bilan du programme 2

a. Evolution des indicateurs de performance

Tableau 3 : évolution des indicateurs du programme 2

Objectif : PROMOTION ET PROTECTION DES DROITS DE L'HOMME						
Indicateur	Unité	REALISATIONS (de 2017 à 2019)			2020	
		2017	2018	2019	Prévision	Réalisation
OS 1 : Vulgariser les droits de l'homme Indicateur 1 : Nombre de caravanes de vulgarisation des Droits de l'Homme organisées	nbre	-	2	2	15	3
OS 1 : Vulgariser les droits de l'homme Indicateur 2 : Nombre de personnes en situation d'autorité formés (Magistrats, Préfets, OPJ)	nbre	-	80	120	350	63
OS 1 : Vulgariser les droits de l'homme Indicateur 3 : Nombre de leaders communautaires formés	nbre	-	0	50	250	303
OS 2 : Veiller à l'application rigoureuse de la législation en matière de Droits de l'Homme Indicateur 4 : Nombre de rapports produits sur la situation des Droits de l'Homme	nbre	-	5	5	5	5
OS 2 : Veiller à l'application rigoureuse de la législation en matière de Droits de l'Homme Indicateur 5 : Nombre de visite de lieux de détention	nbre	-	0	21	30	18

b. Analyse détaillée et explication des résultats

Indicateur 1 : Le nombre de caravanes de vulgarisation des Droits de l'Homme organisées permet de mesurer l'intensité des sensibilisations des populations sur les questions de Droits de l'Homme. Cet indicateur se mesure par dénombrement et est vérifiable dans les rapports d'activités de la Direction de la Promotion des Droits de l'Homme.

Au cours de l'exercice 2020, les caravanes programmées n'ont pas pu se tenir. Cependant, en lieu et place des caravanes, il s'est plutôt agi de l'organisation de journées régionales. Ainsi, sur les cinq (05) journées régionales des Droits de l'Homme prévues pour l'exercice 2020, trois (03) seulement ont été organisées en raison de la crise sanitaire liée à la COVID-19.

Indicateur 2 : Le nombre de personnes en situation d'autorité formées contribue au renforcement de la vulgarisation des Droits de l'Homme. C'est un indicateur qui s'obtient par dénombrement et est vérifiable dans les rapports d'activités de la Direction de la Promotion des Droits de l'Homme.

En 2020, soixante-trois (63) personnes concernées ont été formées sur une cible de 120. Cette contre-performance s'explique par les mesures de prises par le gouvernement en vue de limiter la propagation du Coronavirus.

Indicateur 3 : Si en 2018 aucune formation au profit des leaders communautaires n'a été réalisée, en 2019, cinquante (50) en ont bénéficié. Au cours de l'exercice 2020, les formations prévues visaient 250 leaders communautaires. En raison de la campagne de sensibilisation pour une élection présidentielle apaisée, cinq (5) ateliers ont été organisés à YOPOUGON, ATTECOUBE, MAN, GUIBEROUA, et OUME au profit de trois cent trois (303) leaders communautaires et autres autorités coutumières. Les résultats obtenus sont ainsi supérieurs aux attentes du fait des enjeux électoraux.

Indicateur 4 : En 2018 tout comme en 2019, cinq (5) rapports sur la situation des Droits de l'Homme ont été élaborés par le Conseil National des Droits de l'Homme.

En 2020, les cinq (5) rapports prévus ont été rédigés.

Indicateur 5 : Contrairement à l'année 2018 où aucune visite des lieux de détention n'avait été effectuée, au cours de l'exercice 2019, vingt-et-un (21) lieux de détention (maisons d'arrêt, chambres de sûreté de commissariats de police et de brigades de gendarmeries) dans sept (7) localités ont été visités.

En 2020, les lieux de détention de six (6) localités ont été visités, soit dix-huit (18) lieux de détention.

c. Exécution financière par action

Tableau 4 : exécution financière par action du programme 2

Actions	Personnel	Biens et Services	Transferts	Investissement	Total
Action1 : Promotion des Droits de l'Homme	0	15 100 000	396 800 202	0	411 900 202
Action 2 : Suivi et Protection des Droits de l'Homme	1 367 960 000	10 799 996	0	0	1 378 759 996

d. Exécution des autorisations d'engagement

L'exécution des autorisations d'engagement du programme est présentée ci-dessous.

Tableau 5 : exécution des autorisations d'engagement du programme 2

	AE			Réalizations (R)			Ecart(E) E = AE - R		
	N-3	N-2	N-1	N-3	N-2	N-1	N-3	N-2	N-1
Total programme (Budget de l'Etat)									
<i>Sur financement intérieur</i>	-	-	-	-	-	-	-	-	-
<i>Sur financement extérieur</i>	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Projet 1/activité de projet 1	-	-	-	-	-	-	-	-	-
<i>Sur financement intérieur</i>	-	-	-	-	-	-	-	-	-
<i>Sur financement extérieur</i>	-	-	-	-	-	-	-	-	-

e. Exécution des prévisions d'effectifs

L'exécution des prévisions d'effectifs du programme est présentée dans le tableau ci-dessous.

Tableau 6 : exécution des prévisions d'effectifs du programme 2

	2 019	2 020				TOTAL FIN D'ANNEE
		BESOINS EXPRIMES	PREVISION	BESOIN SATISFAIT	SORTIES	
Catégorie A	12	1	0	1	3	10
Catégorie B	9	15	0	3	0	12
Catégorie C	3	4	0	0	0	3
Catégorie D	0	2	0	0	0	0
Non fonctionnaire	1	0	0	0	0	1
TOTAL	25	22	0	4	3	26

Le catalogue des mesures nouvelles ne prévoyant pas expressément les données relatives au Secrétariat d'Etat, les informations contenues dans ce tableau sont tirées de la documentation de la Direction des Ressources Humaines dudit Département.

2. Commentaires et conclusion

En ce qui concerne le Programme Droit de l'Homme, deux objectifs spécifiques ont été fixés :

- Vulgariser les droits de l'Homme ;
- Veiller à l'application rigoureuse de la législation en matière de Droits de l'Homme.

Même si l'objectif spécifique de vulgariser les droits de l'Homme n'a pas été entièrement atteint, il faut noter une amélioration sensible de l'appropriation des notions de droits de l'Homme par les populations.

Quant au suivi de l'application rigoureuse de la législation en matière de Droits de l'Homme, une satisfaction globale est à noter, en dépit des efforts qui restent à faire pour atteindre cet objectif.

CONCLUSION

Les activités du Budget Programme au titre de l'exercice 2020 du Secrétariat d'Etat chargé des Droits de l'Homme, porte sur deux (02) programmes :

- Le Programme Administration Générale
- Le Programme Droit de l'Homme

Au titre du Programme Administration Générale, l'objectif global est de contribuer à la promotion d'une Administration moderne et performante. Le résultat de cet objectif, au regard de ceux des objectifs spécifiques, est satisfaisant.

En matière de droits de l'Homme, suivant les résultats des objectifs spécifiques, l'on peut déduire que la garantie du respect des Droits de l'Homme est assurée.

En définitive, les objectifs globaux fixés dans le Document de Programmation Pluriannuel des Dépenses – Projets annuels de performance (DPPD-PAP) au titre de l'exercice budgétaire 2020 ont été globalement atteints.

SECTION 579 : SECRETARIAT D'ETAT CHARGE DU SERVICE CIVIQUE

I. PRESENTATION GENERALE DU SECRETARIAT D'ETAT CHARGE DU SERVICE CIVIQUE

I.1. Rappel des orientations stratégiques du Secrétariat d'Etat chargé du Service Civique

I.1.1. Les principales orientations :

- la mise en œuvre des actions visant la cohésion sociale ;
- l'instauration de la culture démocratique à travers les formations et les sensibilisations ;
- la sensibilisation à la bonne gouvernance ;
- la mise en œuvre des actions visant des valeurs d'autonomie et de responsabilité des jeunes ;
- le développement des pratiques de volontariat et de bénévolat en vue d'améliorer l'employabilité des jeunes ;
- l'engagement citoyen à travers la participation des populations aux activités communautaires.

I.1.2. Les résultats stratégiques :

- le Service Civique est institué et dispose d'une administration performante ;
- les programmes de Service Civique sont exécutés ;
- les populations adoptent une culture démocratique.

I.1.3. Les objectifs :

- améliorer le cadre juridique et institutionnel du Service Civique ;
- inculquer les valeurs civiques, citoyennes et démocratiques aux populations.

I.2. Synthèse des principaux résultats

Au titre de l'année 2020, deux (02) projets de décret, à savoir le projet de décret relatif au volontariat et celui portant création, organisation et fonctionnement de l'observatoire du civisme et de la citoyenneté, ont été élaborés et soumis au Secrétariat Général du Gouvernement pour leur programmation en Conseil des Ministres. Aussi, deux conventions ont-elles été signées avec l'INSAAC (Institut National Supérieur des Arts et de l'Action Culturelle), dont l'objectif est de favoriser la promotion du civisme et la citoyenneté. Le nombre de structures fonctionnelles est passé de cinq (05) en 2018 à dix-huit (18) en fin d'exercice 2020, soit treize (13) nouvelles structures créées et rendues fonctionnelles dont les huit (08) directions régionales. Ces actions ont contribué à améliorer le cadre juridique et institutionnel du Service Civique et à lui donner une Administration performante.

Par ailleurs, dans le cadre du Service Civique d'Action pour l'Emploi et le Développement (SCAED), cinq cent cinquante (550) jeunes marginalisés ont été formés et insérés dans les métiers de maçonnerie, de mécanique-auto, de froid et climatisation, d'agropastoral, d'esthétique, de couture et de cuisine-pâtisserie.

Aussi, dans le cadre du Projet pilote du Service National Jeunes, deux cent seize (216) jeunes ont-ils été recrutés en raison de deux (02) jeunes par département et formés à Korhogo sur une période de deux (02) mois.

Au cours de l'exercice 2020, deux (02) centres de Service Civique ont été réhabilités et équipés à Boundiali (guingreni) et à de Bouaké pour assurer des formations aux valeurs civiques et citoyennes et aux métiers tels que l'agropastoral, le froid et climatisation, la couture, la mécanique-auto, l'esthétique, etc.

Au titre du Programme National de Volontariat de Côte d'Ivoire (PNVCI), deux cent trente (230) volontaires ont été recyclés et mis en mission dans le cadre de la lutte contre la COVID-19.

Dans le cadre de la sensibilisation des populations au civisme et à la citoyenneté, mille huit cents (1 800) personnes qui servent de relais au niveau local ont été formées aux valeurs civiques et citoyennes,

Tableau 125 : Tableau de l'évolution des indicateurs du Secrétariat d'Etat Chargé du Service Civique

INDICATEURS DE PERFORMANCE	REALISATIONS (de N-4 à N-2)			2020		Commentaires
	2017	2018	2019	Prévision	Réalisation	
Indicateur 1 : Nombre de textes (Lois, Décrets, arrêtés) disponibles et appliqués	-	-	-	02	0	La cible de 2020 n'est pas atteinte.
Indicateur 2 : Nombre de structures fonctionnelles	-	-	-	18	18	La cible de 2020 est atteinte
Indicateur 3 : Nombre de jeunes formés aux valeurs civiques et citoyennes	-	-	-	2 100	766	La cible de 2020 n'est pas atteinte
Indicateur 4 : Nombre de populations enregistrées pour le volontariat et le bénévolat	-	-	-	5 000	230	La cible de 2020 n'est pas atteinte
Indicateur 5 : Nombre de jeunes de 18-30 ans en voie de marginalisation formés et réinsérés	-	-	-	1000	550	La cible de 2020 n'est pas atteinte
Indicateur 6 : Nombre de conférences, d'ateliers et campagnes nationales de sensibilisation organisés par an	-	-	-	25	22	La cible de 2020 n'est pas atteinte
Indicateur 7 : Nombre d'actes de violence et d'incivisme enregistrés	-	-	-	-	-	Absence d'outil national de mesure et de source de vérification de cet indicateur

Source : DPPD – PAP 2020-2022 et RAP des Responsables de programme

Tableau 126 : Exécution du budget 2020

Unités	BUDGET 2020				Taux de réal = (Réalisé / Actuel)
	Voté	Collectif	Actuel	Réalisation	
1. Ressources	2 068 043 973	2 036 938 941	2 036 938 941	1 740 684 637	85.46%
2. Charges	2 068 043 973	2 036 938 941	2 036 938 941	1 740 684 637	85.46%
1. Ressources	2 068 043 973	2 036 938 941	2 036 938 941	1 740 684 637	85.46%
1.1 Ressources intérieures	2 068 043 973	2 036 938 941	2 036 938 941	1 740 684 637	85.46%
1.1.1 Budget de l'Etat (Trésor)	2 068 043 973	2 036 938 941	2 036 938 941	1 740 684 637	85.46%
1.1.2 Recettes de services	-	-	-	-	-
1.2 Ressources extérieures	-	-	-	-	-
1.2.1 Emprunts projets	-	-	-	-	-
1.2.2 Dons Projets	-	-	-	-	-
1.2.3 Appuis budgétaires ciblés	-	-	-	-	-
2 Charges	2 068 043 973	2 036 938 941	2 036 938 941	1 740 684 637	85.46%
2.1 Personnel	598 194 094	598 194 094	598 194 094	591 169 174	98.83%
2.1.1 Solde y compris EPN	283 036 273	283 036 273	283 036 273	276 011 353	97.52%
2.1.2 Contractuels hors solde	315 157 821	315 157 821	315 157 821	315 157 821	100%
2.2 Biens et Services	-	-	-	-	-
Biens et services sur budget Etat	763 803 134	818 609 520	818 609 520	566 843 703	69.24%
2.3 Transferts	506 046 745	464 745 559	464 745 559	464 745 559	100%
2.3.1 Transferts courants	506 046 745	464 745 559	464 745 559	464 745 559	100%
2.3.2 Transferts en capital	-	-	-	-	-
2.4 Investissement	200 000 000	155 389 768	155 389 768	117 926 201	75.89%
2.4.1 Trésor	200 000 000	155 389 768	155 389 768	117 926 201	75.89%
2.4.2 Financement extérieur	-	-	-	-	-
Dons	-	-	-	-	-
Emprunts	-	-	-	-	-
Total	2 068 043 973	2 036 938 941	2 036 938 941	1 740 684 637	85.46%

SOURCE : Système d'Information Budgétaire (SIB)

Le budget global voté d'un montant de 2 068 043 973 FCFA a connu une baisse de 31 105 032 FCFA pour se situer à un budget actuel de 2 036 938 941 FCFA ; soit une réduction de 1.5%. La réalisation s'est élevée à un montant total de 1 740 684 637 FCFA, soit un taux d'exécution de 85.46%.

Au titre des charges de Personnel, le montant global de l'exécution s'élève à 591 169 174 FCFA, contre un montant prévisionnel de 598 194 094 FCFA soit un taux d'exécution de 98,83%.

Au titre des dépenses « biens et services », le budget voté d'un montant de 763 803 134 FCFA a connu une augmentation d'un montant de 54 806 386 FCFA pour se fixer à un budget actuel de 818 609 520 FCFA.

Les crédits destinés à couvrir les dépenses des séminaires et conférences en Côte d'Ivoire et celles des missions hors Côte d'Ivoire ont baissé de 32 193 614 FCFA.

Par ailleurs, une rallonge budgétaire de 87 000 000 FCFA a été octroyée à la Direction du Civisme et de la Citoyenneté au cours du quatrième trimestre.

L'augmentation d'un montant de 54 806 386 FCFA au titre des dépenses « biens et services » est due à la différence entre la rallonge budgétaire ci-dessus mentionnée d'un montant de 87 000 000 FCFA et la baisse des crédits destinés aux dépenses des séminaires et conférences en Côte d'Ivoire et hors Côte d'Ivoire d'un montant de 32 193 614 FCFA.

Quant à la réalisation, elle s'est située à un montant global de 566 843 703 FCFA, contre un montant de 818 609 520 FCFA, soit un taux de réalisation de 69,24%. L'écart de 251 765 817 FCFA entre la réalisation et le budget actuel est dû d'une part, à la régulation budgétaire dont le taux est fixé à 70% et d'autre part, à la non-exécution du montant de 70 000 000 FCFA sur la rallonge budgétaire octroyée en fin d'exercice. Le délai imparti n'a permis que la numérotation du marché en procédure simplifiée à compétition ouverte.

Au titre des crédits de transferts, le budget voté d'un montant de 506 046 745 FCFA a subi une baisse de 41 301 186 FCFA pour se fixer à un budget actuel de 464 745 559 FCFA, entièrement réalisé, soit un taux d'exécution de 100%.

Au titre des dépenses d'investissement, le budget voté d'un montant de 200 000 000 FCFA a connu une réduction de 44 610 232 FCFA pour se situer à un montant de 155 389 768 FCFA, soit une réduction de 22,31%. La réalisation s'est élevée à 117 926 201 FCFA, contre un budget actuel de 155 389 768 FCFA, soit un taux d'exécution de 75,89%. L'écart de 24,11% entre la réalisation et le budget actuel s'explique par le fait que les dotations destinées à couvrir les dépenses d'entretien du centre de formation de Guingréni à Bouandiali n'ont pu être exécutées. Le retard accusé, du fait de la COVID-19, n'a pas permis d'exécuter les marchés correspondant auxdites dépenses.

II. RAPPORT ANNUEL DE PERFORMANCE PAR PROGRAMME

II.1. Programme 1 : Administration Générale

1. Bilan du programme

Le Programme Administration Générale est conçu pour améliorer le cadre juridique et institutionnel du Service Civique. Cet objectif se décline en deux (02) objectifs spécifiques à savoir :

- améliorer le cadre institutionnel du Service Civique ;
- rationaliser la gestion des ressources humaines, financières et matérielles. L'atteinte des objectifs spécifiques doit permettre d'obtenir comme résultat : « le Service Civique est institué et dispose d'une administration performante ».

Au titre de l'exercice 2020, le Programme Administration Générale a été doté d'une enveloppe globale de 928 439 407 FCFA, répartie comme suit :

- Personnel : 283 036 273 F CFA ;
- Biens et services : 645 403 134 FCFA dont 100 000 000 FCFA destinés à la prise en charge des agents sous contrat BNETD et 89 757 921 FCFA pour les frais d'abonnement.

La dotation budgétaire du Programme Administration générale d'un montant de 928 439 407 FCFA a connu une baisse de 32 193 614 FCFA, soit une réduction de 3,47 % pour s'établir à un budget ouvert de 896 245 793 FCFA.

L'exécution du Programme Administration Générale a porté sur trois (03) activités majeures :

- l'élaboration de deux projets de décrets, notamment le projet de décret relatif au volontariat et celui portant création, organisation et fonctionnement de l'observatoire du civisme et de la citoyenneté, soumis au Secrétariat Général du Gouvernement pour leur programmation en Conseil des Ministres ;
- la signature de deux (02) conventions dont celle signée avec l'Institut National Supérieur des Arts et de l'Action Culturelle et celle avec l'Institut National de Formation des Agents de Santé, pour la promotion du civisme et de la citoyenneté ;
- l'opérationnalisation de treize (13) nouvelles structures dont huit (08) directions régionales, l'Inspection Générale, la Direction de la Planification, des Statistiques et de l'Informatique, la Direction des Affaires Juridiques et du Contentieux, la Direction du Volontariat, du Bénévolat et des Programmes Communautaires et le Service Communication. Le nombre de structures passe de cinq (05) en 2018 à dix-huit (18) en fin d'exercice 2020.

a. *Evolution des indicateurs de performance*

Tableau 3 : Analyse détaillée et explication du résultat du Programme Administration Générale

Objectif spécifique	Indicateur	Unité	REALISATIONS (de 2017 à 2019)			2020	
			2017	2018	2019	Prévision	Réalisation
Objectif spécifique 1 : Améliorer le cadre juridique et institutionnel du Service Civique	Indicateur 1 : Nombre de textes signés	Dénombrement	-	-	-	2	0
	Indicateur 2 : Nombre de conventions signées	Dénombrement	-	-	-	2	2
	Indicateur 3 : Nombre de séminaires et conférences organisés	Dénombrement	-	-	-	6	3
	Indicateur 4 : Nombre de missions d'inspection	Dénombrement	-	-	-	5	4
	Indicateur 5 : Nombre de rapports d'évaluation	Dénombrement	-	-	-	5	5
	Indicateur 6 : Nombre d'outils de communication conçus	Dénombrement	-	-	-	300	240
Objectif spécifique 2 : Rationaliser la gestion des ressources humaines, financières et matérielles	Indicateur 7 : Nombre de formations organisées	Dénombrement	-	-	-	5	5
	Indicateur 8 : Nombre d'agents formés	Dénombrement	-	-	-	25	74
	Indicateur 9 : Taux d'exécution budgétaire	%	-	-	-	80%	85.46%
	Indicateur 10 : Taux d'exécution des marchés publics	%	-	-	-	80%	85.46%

Source : DPPD – PAP 2020-2022 et Rapport Annuel de Performance du Programme Administration Générale

Indicateur 1 : Nombre de textes signés

Commentaire/ interprétation des résultats :

En 2020, les textes soumis n'ont pu être signés. En effet, deux projets de décrets, le projet de décret relatif au volontariat et celui portant création, organisation et fonctionnement de l'observatoire du civisme et de la citoyenneté, ont été élaborés et soumis au Secrétariat Général du Gouvernement.

Actions correctrices et perspectives d'évolution de l'indicateur :

Des courriers de relance ont été adressés au Secrétariat Général du Gouvernement pour la programmation desdits textes en Conseil des Ministres.

Indicateur 2 : Nombre de conventions signées

Commentaire/ interprétation des résultats :

Deux (02) conventions ont été signées en 2020. Il s'agit de :

- la convention avec l'Institut National de Formation des Agents de Santé ;
- la convention avec l'Institut National Supérieur des Arts et de l'Action Culturelle.

Ainsi, l'objectif 2020 en ce qui concerne la signature de conventions a été réalisé.

Actions correctrices et perspectives d'évolution de l'indicateur :

Plusieurs autres conventions devront être proposées en 2021, en relation avec les structures publiques ou privées en vue d'une promotion conjointe des valeurs civiques et citoyennes.

Indicateur 3 : Nombre de séminaires et conférences organisés

Commentaire/ interprétation des résultats :

Le nombre de six (06) séminaires et conférences prévu en 2020 n'est pas atteint. Trois (03) séminaires et conférences sur le civisme et la citoyenneté ont été réalisés. L'écart s'explique par le fait que la dotation budgétaire allouée pour l'organisation desdits séminaires a été réduite et est passée d'un montant de 50 000 000 FCFA à 29 878 991 FCFA, soit une baisse de 40,24% (20 121 009 FCFA).

Actions correctrices et perspectives d'évolution de l'indicateur :

Sur la base des résultats obtenus en vue d'impacter davantage les populations, six (06) séminaires et conférences seront organisés en 2021.

Indicateur 4 : Nombre de missions d'inspection

Commentaire/ interprétation des résultats :

Il a été réalisé, en 2020, quatre (04) missions d'inspection sur un objectif de cinq (05). Ces missions ont concerné les directions régionales de Daoukro, de Bouaké, d'Abengourou et de Bondoukou.

L'écart entre l'objectif et la réalisation est dû à la crise sanitaire liée à la COVID-19 qui a entraîné l'isolement de la ville d'Abidjan.

Actions correctrices et perspectives d'évolution de l'indicateur :

Dans le cadre des missions de contrôle et d'inspection, quatre (04) missions seront organisées dans les directions régionales non couvertes par les missions d'inspection en 2020. Ce sont :

- la Direction Régionale du Poro (Korhogo) ;
- la Direction Régionale de San-Pedro ;
- la Direction Régionale du Tonkpi (Man) ;
- et la Direction Régionale du Haut -Sassandra (Daloa) .

Indicateur 5 : Nombre de rapports d'évaluation

Commentaire/ interprétation des résultats :

Le nombre de cinq (05) rapports d'évaluation ciblé en 2020 a été atteint. Ainsi cinq (05) documents de suivi-évaluation ont été élaborés.

Actions correctrices et perspectives d'évolution de l'indicateur :

Dans le cadre de la planification, cinq (05) documents de suivi-évaluation seront élaborés en 2021. Ces documents sont :

- le rapport COMOREX des financements extérieurs ;
- le document de suivi-évaluation des projets d'investissement public ;
- le rapport relatif au programme d'actions prioritaires ;
- le rapport relatif au Plan National de Développement ;
- le rapport relatif au Plan de Travail Annuel.

Indicateur 6 : Nombre d'outils de communication conçus

Commentaire/ interprétation des résultats :

La réalisation en 2020 s'est située à 240 outils de communication conçus sur une prévision de 300 outils. L'écart qui se fixe à 60 s'explique par l'environnement sanitaire dû à la Covid-19 qui n'a pu permettre de mettre en œuvre toutes les actions du Secrétariat d'Etat.

Indicateur 7 : Nombre de formations organisées

Commentaire/ interprétation des résultats :

Le nombre de cinq (05) séminaires de formation à l'attention du Personnel prévu a été atteint.

En effet, cinq (05) séminaires de formation ont été organisés en 2020. Ces séminaires ont porté sur :

- la rédaction de compte-rendu de réunion ;
- la déontologie de la fonction publique ;
- la rédaction administrative ;
- la technique de conduite de réunion ;
- le profil de carrière.

Indicateur 8 : Nombre d'agents formés

Commentaire/ interprétation des résultats :

En 2020, soixante-quatorze (74) agents ont été formés sur une prévision de vingt-cinq (25) agents.

Actions correctrices et perspectives d'évolution de l'indicateur :

Pour renforcer le dynamisme du Personnel, il est prévu en 2021, la formation des cent trente-six (136) agents, non formés sur l'effectif total des deux cent dix (210) agents du Secrétaire d'Etat.

Indicateur 9 : Taux d'exécution budgétaire

Commentaire/ interprétation des résultats :

La cible de 2020 de 80% prévue comme taux d'exécution budgétaire est atteinte. La réalisation s'est située à un montant global de 1 740 684 637 FCFA contre le budget actuel de 2 036 938 941 FCFA soit un taux d'exécution de 85,46%

Indicateur 10 : Taux d'exécution des marchés publics

Commentaire/ interprétation des résultats :

Le taux d'exécution des marchés publics en 2020 est de 85,46%, contre un taux prévisionnel de 80%. Cependant, le marché N° 20-0-0-1-0052/02-579 d'un montant de 49 317 510 n'a pu être exécuté. La notification de la rallonge étant faite en fin d'exercice, le délai imparti a seulement permis de faire la numérotation du marché. Une réservation de crédits a été faite pour permettre la mise en œuvre de l'activité pour laquelle ledit marché a été passé.

b. Exécution financière par action

Tableau 4 : Exécution financière par action du Programme Administration Générale

Actions	Personnel	Biens et Services	Transferts	Investissement	Total
					735 060 212
Coordination et animation de la politique du service civique	276 011 353	275 746 124	-	-	551 757 477
Information et communication	-	33 890 257	-	-	33 890 257
Gestion des ressources humaines, matérielles et financières	-	149 412 478	-	-	149 412 478

Source : Système d'Information Budgétaire (SIB)

c. Exécution des investissements du Programme Administration Générale

L'exécution des investissements du Programme Administration Générale est présentée dans le tableau ci-dessous.

Le Programme Administration Générale ne gère aucun projet d'investissement public.

d. Exécution des prévisions d'effectifs

Tableau 7 : Exécution des prévisions d'effectifs du Programme Administration Générale

	2019	2020				Total fin d'année
		Besoin exprimé	Prévision	Besoin satisfait	Sorties	
Catégorie A	18	08	08	03	00	21
Catégorie B	12	37	37	09	00	21
Catégorie C	0	20	20	00	00	00
Catégorie D	0	8	8	02	00	02
Non Fonctionnaires	19	0	0	23	00	42
TOTAL	49	73	73	37	00	86

Source : Catalogue des mesures nouvelles de la Direction des Ressources.

2. Commentaires et conclusion

Le basculement effectif en mode budget-programme a permis de comprendre que les acteurs de la gestion budgétaire sont tenus par l'obligation de résultats. Les acteurs sont donc liés à l'Etat par le principe de redevabilité. La gestion budgétaire est axée sur le résultat préalablement défini dans le Document de Programmation Pluriannuelle des Dépenses-Projet Annuel de Performance (DPPD-PAP), qui nécessite une révision, à travers des indicateurs de performance.

Le Programme Administration Générale a bénéficié d'une dotation de 928 439 407 FCFA revue à 896 245 793 FCFA. La réalisation s'est située à 735 060 212 FCFA, soit 82,02% et a permis d'assurer :

- la coordination des activités de sensibilisation au civisme et à la citoyenneté ;
- la réalisation des missions d'inspection de quatre (04) directions régionales ;

- la gestion des ressources humaines ;
- l'élaboration de deux (02) projets de décrets et la signature de deux (02) conventions.

Dans la mise en œuvre des activités, quelques difficultés sont apparues. Ce sont :

- le manque de véhicules de liaison ;
- la perturbation des plans d'activités due à la crise sanitaire liée à la COVID-19 et aux troubles socio-politiques ;
- l'instabilité du Système d'Informations Budgétaires ;
- le manque d'actes de nomination des Responsables d'unité opérationnelle.

Au regard des difficultés rencontrées en 2020, les acteurs du Programme Administration Générale recommandent la mise à disposition des unités opérationnelles de véhicules de liaison, la levée de la régulation budgétaire dont le taux fixé à 70% ne permet pas de réaliser les activités à 100% alors que les indicateurs de performance sont préétablis sur la base de l'enveloppe notifiée.

II.2. Programme 2 : Service Civique

1. Bilan du programme

Le Programme Service Civique est conçu pour inculquer les valeurs civiques, citoyennes et démocratiques aux populations. Cet objectif est décliné en trois (03) objectifs spécifiques que sont :

- renforcer la culture civique et citoyenne des jeunes ;
- rendre opérationnels les Centres de Service Civique sur l'ensemble du territoire national ;
- promouvoir le volontariat et le bénévolat.

Le programme est subdivisé en deux (02) actions à savoir :

- la promotion de la culture civique et citoyenne ;
- la promotion du volontariat et du bénévolat.

Au titre de l'exercice 2020, l'exécution des activités du Programme Service Civique a permis :

- d'assurer dans le cadre du Service Civique d'Action pour l'Emploi et le Développement (SCAED), la formation et l'insertion de cinq cent cinquante (550) jeunes marginalisés dans les métiers de maçonnerie, de mécanique-auto, de froid et climatisation, d'agropastoral, de couture et de cuisine-pâtisserie ;
- de former deux cent seize (216) jeunes dans le cadre du Service National Jeunes à Korhogo ;
- de former deux cent trente (230) volontaires et de les mettre en mission dans le cadre de la lutte contre la COVID-19 ;
- de former mille huit cent (1800) personnes contre trois mille (3000) ciblées, dans le cadre de la sensibilisation des populations au civisme et à la citoyenneté.

Ces activités ont contribué à inculquer la culture civique et citoyenne aux populations.

a. Evolution des indicateurs de performance

Tableau 3 : évolution des indicateurs du programme Service Civique

Objectif spécifique	Indicateur	Unité	REALISATIONS (de 2017 à 2019)			2020	
			2017	2018	2019	Prévision	Réalisation
Objectif spécifique 1 : Renforcer la culture civique et citoyenne des jeunes	Indicateur 1 : Nombre de jeunes marginalisés insérés	dénombrement	-	-	-	1000	550
	Indicateur 2 : Nombre de jeunes sélectionnés pour le SNJ	dénombrement	-	-	-	1100	216
Objectif spécifique 2 : Rendre opérationnels les centres de Service Civique sur l'ensemble du territoire national	Indicateur 3 : Nombre de centre identifiés	dénombrement	-	-	-	5	5
	Indicateur 4 : Nombre de centre réhabilités	dénombrement	-	-	-	1	2
	Indicateur 5 : Taux d'équipement des centres	%	-	-	-	80%	90%
Objectif spécifique 3 : Promouvoir le volontariat et le bénévolat	Indicateur 6 : Nombre de formations organisées	dénombrement	-	-	-	4	16
	Indicateur 7 : Nombre de jeunes bénévoles et volontaires mobilisés	dénombrement	-	-	-	5 000	230
	Indicateur 8 : Nombre d'actions communautaires organisées	dénombrement	-	-	-	5	3
	Indicateur 9 : Nombre de campagne de sensibilisation organisées	%	-	-	-	4	1

Source : DPPD – PAP 2020-2022 et Rapport Annuel de Performance du programme Service Civique

b. Analyse détaillée et explication du résultat du Programme Service Civique

Indicateur 1 : Nombre de jeunes marginalisés insérés

Commentaire/ interprétation des résultats :

Cet indicateur est porté par le Service Civique d'Action pour l'Emploi et le Développement (SCAED) qui a pour mission de former et insérer les jeunes vulnérables dans les Centres de Service Civique. Le coût unitaire moyen de formation et d'insertion selon le type de dispositif est compris entre 700 000 FCFA et 1 600 000 F CFA.

Ainsi, le coût de formation de 1000 jeunes s'élève à un montant de 1 600 000 000 F CFA.

Or, la part budget Etat allouée au titre de l'année 2020 est de 180 000 000 F CFA permettant de former et d'insérer, selon l'évaluation sus-mentionnée, 112 jeunes.

L'objectif de 2020 qui était d'insérer 1000 jeunes marginalisés n'a pas été atteint.

Cependant 550 jeunes marginalisés ont été insérés grâce à un apport financier extérieur d'un montant de 719 735 281 FCFA portant le budget du projet à un montant total de 899 735 281 FCFA. L'écart (450) entre la cible (1000 jeunes marginalisés formés et insérés) et la réalisation (550 jeunes marginalisés formés et insérés) s'explique par :

- le financement en grande partie des activités d'insertion des jeunes marginalisés par les partenaires financiers dont l'AFD et l'UNICEF suivant des accords tripartites qui tiennent compte de certains facteurs socio-économiques et culturels ;
- l'insuffisance des ressources ;
- le retard observé dans l'ouverture des centres de service civique, dans la mise à disposition des fonds extérieurs, dans le regroupement des jeunes du fait des restrictions sanitaires dues à la COVID-

19 ;

- la mobilisation des appuis extérieurs en 2020. La contrepartie de l'Etat dans l'insertion des 550 jeunes marginalisés a permis de prendre en charge les salaires et indemnités du personnel d'encadrement notamment les militaires et les civils des centres de service civique.

Actions correctrices et perspectives d'évolution de l'indicateur :

- actualiser les DPPD-PAP avec des indicateurs et valeurs réalistes ;
- accroître les subventions de l'Etat pour permettre la prise en charge d'un grand nombre de jeunes vulnérables ;
- pérenniser le dispositif d'insertion des jeunes vulnérables à travers un financement exclusivement de l'Etat afin d'anticiper les retraits des bailleurs ;
- rendre fonctionnels les centres de service civique sur toute l'étendue du territoire national.

Indicateur 2 : Nombre de jeunes sélectionnés au Service National Jeunes (SNJ)

Commentaire/ interprétation des résultats :

Le nombre de 1100 jeunes sélectionnés pour le Service National Jeunes n'est pas atteint. Il convient de noter qu'il s'agit d'un projet établi sur une période de trois (03) ans avec un effectif de 1100 jeunes sélectionnés à terme. Au titre de l'année 2020, un financement de 200 000 000 FCFA a été octroyé pour la phase pilote avec un effectif prévisionnel de 216 jeunes à raison de 2 jeunes par département conformément à la Communication en Conseil des Ministres. En effet, l'avance de Trésorerie obtenue en 2019 a permis la mise à disposition effective des ressources en 2020 permettant ainsi la réhabilitation, l'équipement et la sélection des 216 jeunes.

La crise sanitaire (COVID-19) a occasionné des retards dans le processus de recrutement et de regroupement de ces jeunes.

Ainsi, le démarrage effectif du Service National Jeunes s'est effectué le 08 février 2021.

Actions correctrices et perspectives d'évolution de l'indicateur :

Au regard des résultats obtenus par ce dispositif, une Communication en Conseil des Ministres devra être introduite en vue de sa pérennisation.

Indicateur 3 : Nombre de centres identifiés

Commentaire/ interprétation des résultats :

L'objectif de cinq (05) Centres de Service Civique identifiés en 2020 est atteint. Au cours de l'année 2020, cinq (05) Centres de Service Civique ont été identifiés. Il s'agit des centres de Bimbresso (Yopougon), Bouaké, Guedikpo (Sassandra), Guigreni (Boundiali) et M'bahiakro.

Actions correctrices et perspectives d'évolution de l'indicateur :

Une étude menée par le Bureau National d'Etudes Techniques et de Développement a permis d'identifier 33 centres sur le territoire national.

Indicateur 4 : Nombre de centres réhabilités

Commentaire/ interprétation des résultats :

L'objectif d'un (01) Centre de Service Civique réhabilité en 2020 est atteint. Il s'agit du Centre de Service Civique de Bouaké dont les travaux de réhabilitation ont été couverts par un financement extérieur d'un montant de 719 735 281 FCFA octroyé par l'Agence Française de Développement (AFD).

Actions correctrices et perspectives d'évolution de l'indicateur :

Un projet de réhabilitation de cinq (05) centres, prévu pour démarrer en 2021, a été arrêté sur une période de cinq (05) ans, le coût a été estimé à 4 010 362 246 FCFA (part Etat) par le BNETD.

Indicateur 5 : Taux des centres équipés

Commentaire/ interprétation des résultats

Le taux d'équipement des Centres de Service Civique est atteint. Il est de 90% sur une prévision de 80%.

L'équipement des centres de Bouaké et de Guingreni a permis l'insertion de 550 jeunes marginalisés en 2020.

Actions correctrices et perspectives d'évolution de l'indicateur :

Cet indicateur est en conformité avec l'indicateur 4 qui consiste à identifier et à réhabiliter des centres de service civique. Ainsi, plus on aura de centres identifiés et réhabilités, plus cet indicateur évoluera.

Le centre de Guingreni a été identifié, réhabilité et équipé en 2020 par l'Etat de Côte d'Ivoire. Pour susciter un intérêt auprès des bailleurs, l'Etat devra subventionner davantage ce programme.

Indicateur 6 : Nombre de formations organisées

Commentaire/ interprétation des résultats :

La cible 2020 de quatre (04) formations organisées est atteinte. Il a été organisé seize (16) séances de formation au civisme et à la citoyenneté au titre de l'année 2020. Cette performance a été réalisée grâce à la rallonge budgétaire de 17 000 000 FCFA obtenue pour l'organisation de la Semaine Nationale du Civisme.

Actions correctrices et perspectives d'évolution de l'indicateur :

- accroître les formations dans différentes structures et organisations de la société civile ;
- disposer d'un pool de formateurs.

Indicateur 7 : Nombre de jeunes bénévoles et volontaires mobilisés

Commentaire/ interprétation des résultats :

En 2020, l'objectif de 5000 jeunes bénévoles et volontaires mobilisés n'a pas été atteint. La réalisation s'est située à 230 bénévoles et volontaires mobilisés. L'écart est dû à la fin de la subvention du PNUD et à la reconduction de la part Etat d'un montant de 101 800 000 FCFA revue à la baisse pour se situer à 79 093 390 F CFA, largement en-deçà des montants mis à disposition par le PNUD.

Actions correctrices et perspectives d'évolution de l'indicateur :

- accroître les subventions de l'Etat pour permettre la mise en mission des 350 volontaires et bénévoles prévue chaque année ;
- prendre des textes réglementaires pour le paiement des allocations des volontaires.

Indicateur 8 : Nombre d'actions communautaires organisées

Commentaire/ interprétation des résultats :

L'objectif 2020 de cinq (05) actions communautaires organisées n'est pas atteint. Il a été organisé trois (03) actions communautaires. Celles-ci ont porté sur :

- la salubrité à la Préfecture de Bouaké, le 29 septembre 2020, avec la mobilisation de 50 bénévoles ;
- le don de kits sanitaires (COVID-19) aux structures d'accueil et aux bénévoles de Bouaké, d'Abidjan et de Man ;
- le don de kits sanitaires (COVID-19) à l'Hôpital Général de Marcory, le 05 décembre 2020.

L'écart s'explique par la perturbation des activités engendrée par la COVID-19 avec l'isolement de la ville d'Abidjan.

Actions correctrices et perspectives d'évolution de l'indicateur :

- disponibilité du budget 2021 dès le mois de janvier 2021.

Indicateur 9 : Nombre de campagnes de sensibilisation organisées

Commentaire/ interprétation des résultats :

Il a été réalisé une (01) campagne de sensibilisation sur une prévision de quatre (04) campagnes de sensibilisation. La cible de 2020 n'est donc pas atteinte. L'écart (-3) se justifie par la situation d'isolement de la ville d'Abidjan dû à la COVID-19 et les troubles socio-politiques qui n'ont pas favorisé la mise en œuvre effective des activités telles que programmées.

Actions correctrices et perspectives d'évolution de l'indicateur :

- disponibilité du budget 2021 dès le mois de janvier 2021.

c. Exécution financière par action

Tableau 4 : exécution financière par action du Programme Service Civique

Actions	Personnel	Biens et Services	Transferts	Investissement	Total
					1 005 624 425
Promotion de la culture civique et citoyenne	315 157 821	88 111 144	464 745 559	38 847 441	906 861 965
Promotion du volontariat et bénévolat	-	19 683 700	-	79 078 760	98 762 460

Source : Système d'Information Budgétaire (SIB)

d. Exécution des investissements du Programme Service Civique

L'exécution des investissements du Programme est présentée dans le tableau ci-dessous.

Tableau 5 : exécution des investissements du Programme Service Civique

	Année de démarrage	Année de fin	Coût total	Budget voté 2020	Budget actuel 2020	Mandat PEC 2020
Projet 1 : Organiser des formations au civisme et à la citoyenneté	2019	2021	307 900 000	98 200 000	76 296 378	38 847 441
Sur financement intérieur			307 900 000	98 200 000	76 296 378	38 847 441
Sur financement extérieur			-	-	-	-
Projet 2 : Mettre en œuvre le Programme National de Volontariat de CI	2016	2019	381 295 750	101 800 000	79 093 390	79 078 760
Sur financement intérieur			381 295 750	101 800 000	79 093 390	79 078 760
Sur financement extérieur			-	-	-	-
Total Programme Service Civique			689 195 750	200 000 000	155 389 768	117 926 201
Sur financement intérieur			689 195 750	200 000 000	155 389 768	117 926 201
Sur financement extérieur			-	-	-	-

Source : SIB au 15/01/2021

e. **Exécution des prévisions d'effectifs**

Tableau 6 : exécution des prévisions d'effectifs du Programme Service Civique

	2019	2020				
		Besoin exprimé	Prévision	Besoin satisfait	Sorties	Total fin d'année
Catégorie A	17	00	00	12	00	29
Catégorie B	44	00	00	18	00	62
Catégorie C	1	00	00	03	00	04
Catégorie D	3	00	00	01	00	04
Non Fonctionnaires	25	0	00	00	00	25
TOTAL	90	00	00	34	00	124

Source : Catalogue des mesures nouvelles de la Direction des Ressources humaines

2. Commentaires et conclusion

Le basculement en mode budget programme a été émaillé de difficultés dues notamment à la mauvaise formulation des indicateurs et à des crédits budgétaires insuffisants.

Toutefois, des résultats encourageants ont été enregistrés dans l'accomplissement des missions de formation pour l'avènement d'un nouveau type de citoyen.

Au regard de ce qui précède, il apparaît nécessaire de renforcer le budget alloué au Programme Service Civique.

CONCLUSION

Le Secrétariat d'Etat chargé du Service Civique, au titre de l'exécution budgétaire 2020, a enregistré des performances traduites par un taux d'exécution de 70,31%, en dépit de quelques difficultés dues à la pandémie de la COVID-19, au faible niveau des appuis de l'Etat, ainsi qu'au changement du mode de gestion budgétaire.

Au regard de l'importance du civisme dans le développement économique et social de la nation, il s'avère nécessaire d'accroître les appuis financiers au profit de ce département pour la réalisation effective de ses missions en vue de l'avènement d'un ivoirien nouveau.